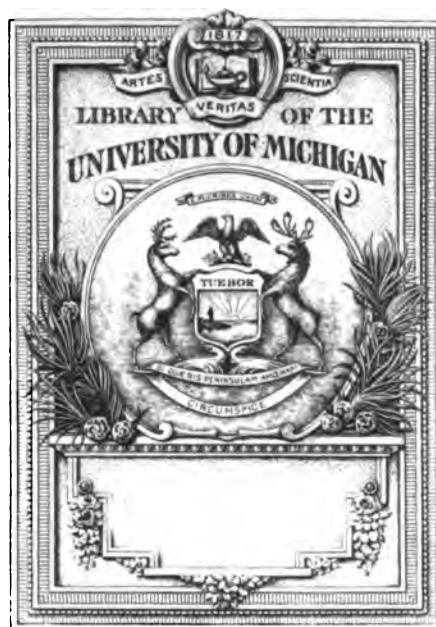

1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

/2/
A/
A/5

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

MARNE

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR P. PELICIER, ARCHIVISTE.

MARNE.

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES. — SÉRIE G.

CLERGÉ SÉCULIER.

TOME IV.

CHALONS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE L'UNION RÉPUBLICAINE, 27, RUE D'ORFEUIL.

—

1899.

INTRODUCTION

Le présent volume inscrit sous la rubrique G. IV, renferme l'inventaire sommaire des fonds d'archives de tous les établissements du Clergé séculier, existant ou ayant existé sur le territoire actuel du département de la Marne, ceux de la ville de Reims exceptés (1).

Nous allons parcourir les divers fonds de cette série en signalant les parties les plus dignes de fixer l'attention.

I. Prévôté de Tours-sur-Marne

(Art. 1 à 6).

On a mis ce petit fonds en tête du volume et isolé des autres parce que la prévôté comprenant les seigneuries de Tours-sur-Marne, Athis et Bouzy, relevait d'un supérieur étranger à la province de Champagne, à savoir du Chapitre archiépiscopal de Tours en Touraine.

On trouvera une analyse assez détaillée des titres intéressant la prévôté dans les deux notices suivantes :

1° *Notes historiques sur le village de Tours-sur-Marne, par Georges Hérelle,* publiées dans la *Revue de Champagne et de Brie*, t. XI, 1881, p. 394.

2° *Chapitre Saint-Maurice de Tours-sur-Marne*, par Édouard de Barthélemy, publié dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne*, 1882-1883, p. 104.

Le texte le plus important est, sans contredit « le fait de la juridiction du terroir de Tours-s-Marne », c'est-à-dire la charte municipale, le code de police, le droit commercial et administratif de la petite cité. M. Hérelle en a donné un extrait à la page 396 de la notice indiquée ci-dessus.

II. Évêché de Châlons

(Art. 7 à 402).

Ce fonds est assez pauvre. On s'étonne qu'un évêché, qui fut comté-pairie de France, ait laissé des traces aussi rares de son passé. Peut-être les vicissitudes politiques qu'il a traversées ne sont-elles pas étrangères à cette pénurie diplomatique (2), guerres anglaises et domination bourguignonne de 1418 à 1429, troubles religieux, fuite de l'évêque ligueur Cosme Clausse expulsé de la ville par les Châlonnais, etc. Ajoutons aussi qu'un certain nombre de pièces relatives à l'Administration temporelle de l'évêque

(1) A la suite d'un traité passé en 1887 entre l'État et la Ville de Reims, les archives des anciens établissements religieux situés *intra muros* de la dite ville ont été laissés en dépôt à la Bibliothèque municipale rémoise : l'inventaire formera les volumes inscrits sous les numéros I, II et III de la série G. Les fonds des établissements situés *extra muros*, qui avaient été jadis partagés entre Châlons et Reims, ont tous été réintégrés à la Préfecture de la Marne.

(2) On lit dans un aveu et dénombrement rendu au Roi en 1256 que les titres de l'évêché de Châlons furent brûlés en l'an 1107 (Cf. ci-dessous, art. 160), mais cette mention n'a pas de valeur, le prétendu aveu de 1256 étant un faux.

et à ses rapports avec la cité se trouvent aux Archives municipales de Châlons : démêlés de l'évêque avec la Ville pour la présidence du conseil et celle de l'assemblée générale des habitants revendiquée par le bailli épiscopal (cf. Invent. des arch. munic., BB. 43 et 44), nombreux procès avec le prélat Cosme Clausse au commencement du XVIIe siècle (id. F. F. 12 à 25), démêlés des drapiers avec leur seigneur temporel au XIVe siècle (id. H. H.), etc. C'est en compulsant les deux fonds, celui de l'évêché et celui de la Ville, que l'on se rendra compte de ce que fut l'administration spirituelle et temporelle des prélats châlonnais.

Les principales séries de documents qui intéressent l'évêché sont dans le présent volume :

1° Le cartulaire inventorié à l'art. 10.

2° Procès-verbaux des visites épiscopales aux XVIIe et XVIIIe siècles, classés par doyennés (art. 105 à 128). A noter que cette série est bien moins importante que la série correspondante du diocèse de Reims qui va du XVe au XVIIIe siècle. (Voir G. I., art. 252 à 287).

3° Pouillé des bénéfices ecclésiastiques de la ville et du diocèse de Châlons, rédigé en 1405 (art. 135, copie du XVIe siècle). Ce pouillé ou registre, a été publié par L. Grignon dans les *Mémoires de la Société académique de la Marne*, 1891, sous ce titre : « Le diocèse de Châlons en 1405 », accompagné d'une carte du diocèse.

4° Extraits de la *Peau de Veau* (art. 156 à 163), copie exécutée dans la première moitié du XVIIe siècle. A l'aide de ces extraits on pourrait reconstituer, au moins en partie, le recueil des coutumes vulgairement appelé *Peau de veau*, sans doute parce que le registre était recouvert d'une peau de veau.

4° Comptes de l'évêché de Châlons de 1392 à 1774, auxquels nous joignons ceux de la châtellenie de Sarry, propriété de l'évêque, pour les années 1425 à 1556 (art. 254 à 385).

III. Chapitre de l'église Cathédrale de Saint-Étienne.

(Art. 403 à 731)

La richesse du fonds capitulaire de Saint-Étienne compense la pauvreté relative de celui de l'évêché. Ici se trouvent nombre de bulles pontificales, de chartes d'évêques et autres documents anciens, parfaitement classés et analysés dans l'inventaire qu'en a dressé l'archiviste P. Camille Le Moine à la fin du XVIIIe siècle, 7 vol. in-fol° (art. 403).

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de ce recueil de pièces. Les Chapitres cathédraux ont été au Moyen-Age des personnes morales considérables, souvent en lutte avec l'évêque du lieu. Notre Chapitre ne fait pas exception sous ce rapport à ceux des autres diocèses. La guerre y fut très vive entre les deux puissances rivales : elle se prolongea durant près de six siècles jusqu'au jour où le Concordat de François Ier, en attribuant au roi la nomination de l'évêque, affranchit à peu près ce dernier de la dépendance du Chapitre (art. 406 et 407).

Au nombre des pièces les plus intéressantes, nous placerons :

1° L'inventaire des meubles et joyaux de la cathédrale de Châlons en 1410 (art. 454), publié dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1886, pp. 135 à 188.

2° Le cartulaire de Saint-Étienne composé au milieu du XIIe siècle, par le chantre Warin qui le transcrivit *propria manu* (art. 462). Il se compose de 83 pièces qui vont de 565 à 1111, à savoir : deux bulles de Pascal II, dix chartes des évêques de Châlons et une de l'archevêque de Reims, dix-neuf diplômes de Charles le Chauve, Louis le Germanique, Carloman, Charles le Gros et Charles le Simple, enfin un diplôme du comte de Champagne, Eudes II, le seul qui subsiste de la chancellerie de ce comte. Le diplôme de Charles le Chauve, du 22 novembre 865, portant établissement d'un atelier monétaire à Châlons, ne nous est connu que par le recueil de Warin. Ce Cartulaire a été publié dans les *Mémoires de la Société académique de la Marne*, année 1897 (1).

(1) Cf. *Bibl. de l'Éc. de Chartes*, 1898, p. 614, compte-rendu de M. A. Bruel, et *Revue du Moyen-Age* 1898, p. 465, compte-rendu par M. Prou qui conteste l'authenticité de la donation faite en 565 par l'évêque Elaphius : le texte de cette donation avait déjà été publié dans les *Diplomata* de Pardessus, t. II, p. 422.

A la suite des archives du Chapitre épiscopal, mentionnons celles des chapelains, dits de l'Ancienne Congrégation, dépendance du Chapitre ci-dessus (art. 732 à 894).

Le fonds capitulaire ne nous est pas arrivé absolument intact : à diverses reprises certaines pièces en ont été distraites. Citons d'abord les trois titres ci-après qui furent remis à la fabrique de l'église Saint-Étienne par l'archiviste départemental, en vertu d'une autorisation préfectorale datée du 21 ventôse an XIII (12 mars 1805).

1° Authentique de la relique de Saint-Étienne apportée de Constantinople par l'évêque Nivelon I en 1205.

2° Procès-verbal de la visite du trésor et des reliques de l'église Cathédrale, par le cardinal Saint-Paul, 28 décembre 1253.

3° Translation de la relique du chef de Saint-Sébastien de Jàlons dans une nouvelle châsse déposée à l'église Cathédrale, le 11 septembre 1468.

Ces trois pièces, mentionnées dans l'inventaire de Le Moine sous la cote *Armoire 1re, liasse 53, nos 1, 2 et 6* et dans le présent inventaire à l'art. 454, n'ont pas eté réintégrées à la Préfecture.

Il existe à la bibliothèque du Chapitre un autre titre provenant du même fonds de Saint-Étienne et inventorié par Le Moine sous la cote, *Armoire 1re, liasse 5, n°* 5 : c'est un arrêt du Parlement qui, attribuant au roi le jugement d'excès commis par les bourgeois de Châlons en l'église de Notre-Dame-en-Vaux, condamne les bourgeois à 20 000 l. t. d'amende envers le Roi et 2000 l. envers le Chapitre (1).

Enfin on notera l'absence d'un certain nombre de titres de censives ayant appartenu jadis aux chanoines, remis aux acquéreurs des Biens nationaux en 1790 et années suivantes : ces titres sont restés entre les mains des acquéreurs ou en celles de leurs héritiers. La présente observation s'applique à tous les fonds d'archives ecclésiastiques.

Officialité diocésaine.

(Art. 895 à 950)

On sait ce que furent les officialités au Moyen-Age et jusqu'à la fin de l'ancien régime, des tribunaux ecclésiastiques institués dans chaque diocèse pour juger les crimes et délits commis par les clercs. De celle de Châlons il ne nous est resté que peu de chose, les registres de comptes allant de 1430 à 1540 (art. 875 à 920), et des registres aux causes compris entre les années 1471 et 1528 (art. 921 à 934).

Malgré de trop nombreuses lacunes, ce fonds est très curieux à consulter (2) : néanmoins on n'en a fait ici qu'une analyse succincte et discrète. Nous aurions pu, en effet, doubler sans peine la liste des procès intentés aux clercs pour vice d'incontinence, mais, outre que la lecture de ces cahiers est fort difficile et partant fort pénible, la répétition ininterrompue des mêmes cas aurait amené des redites fastidieuses. Nous n'avons donc signalé que les faits les plus saillants. On trouvera dans l'inventaire des Archives de l'Aube (série G. — t. II, art. 4170 à 4235) les détails les plus abondants et les plus circonstanciés sur les délits de cette espèce. En complétant le résumé un peu bref des causes portées devant l'official de Châlons avec l'exposé plus étendu des procédures conduites par l'officialité de Troyes, on aura sous les yeux un tableau piquant des mœurs du clergé champenois à la fin du Moyen-Age.

(1) Voir le texte de l'arrêt publié en appendice à la fin de notre introduction.

(2) Aux registres mentionnés plus haut, il convient d'ajouter les fragments de trois cahiers conservés à la Bibliothèque municipale de Châlons (Mss. Fonds ancien, nos 160, 161 et 162), ce sont des fragments de comptes de l'official pour les exercices 1432-1433, 1450-1452 et 1451-1452. A noter sur le n° 160 f° 18 « Jacobus Talvas, presbiter (*Saint-Martin-aux-Champs*), adductus ad carceres eo quod repertus est pernoctare cum quadam muliere, 8 l. 5 s. » ; — f° 21 : « Petrus Theobaldi, curatus de Sancto Verano (*Saint-Vrain*), super eo quod se manutenuit tanquam rusticus et inhoneste quasi ad custodiendum pecora, 27 s. 6 d. » ; — f° 22 v° : « Frater Symon de Marcon, eo quod dimiserat habitum et tenebat scolas in habitu seculari, 40 s. » ; etc.

V. Séminaire diocésain.

(Art. 951 à 994)

Ce fonds est moderne, la création du séminaire de Châlons ne remontant qu'aux dernières années du XVI[e] siècle. A noter seulement l'art. 976 où se trouvent quelques titres anciens concernant la cure de Lépine réunie au Séminaire en 1726, entre autres la mention du don de 1200 écus d'or fait par le roi Louis XI à l'église du lieu.

VI. Collégiales, paroisses et fabriques.

(Art. 995 à 1980)

Collégiale de Notre-Dame-en-Vaux de Châlons.

Pour tout ce qui regarde l'historique et les biens de l'église ainsi que la description architecturale de l'édifice, nous renvoyons à l'ouvrage de L. Grignon : *Description et historique de Notre-Dame-en-Vaux, collégiale et paroisse*, 1 vol. in-8, 1885.

Les archives en sont aujourd'hui encore bien dispersées: on les trouvera disséminées au dépôt départemental, au presbytère de l'église et à la bibliothèque du Chapitre de la Cathédrale.

Le dépôt départemental est en possession des titres mentionnés aux art. 995-1124 et 1785-1823.

Le presbytère a conservé : 1° l'inventaire des titres et papiers de l'église et fabrique, commencé le 2 août 1700 ; 2° deux registres de délibérations du Conseil de fabrique allant du 7 décembre 1755 au 31 janvier 1776 et du 5 août 1776 au 4 novembre 1792.

La bibliothèque du Chapitre a reçu en dépôt dans ces dernières années un certain nombre de parchemins qui furent trouvés dans les bâtiments de l'église après le décès de M. Leroux, curé de la paroisse, en 1889. Ces parchemins consistent en censives sur maisons situées dans la rue aux Anes et les rues suivantes : Bassinerie, Berbis, Bernard-les-Bains, Bertremet-le-Ribaud, Chambrault, Champouplin, Chanteraine, Charpenterie, Chétif, Chevaux, Franc-État, Marché, Michel-des-Moulins, Neuville, Petite Juiverie, Pelletiers, Rancienne, Rognon, Ruelle-Perdue, Saint-Antoine, etc. (XIII[e]-XV[e] siècles).

On y trouve aussi l'original des lettres d'amortissement des biens légués à l'église par le testament de Nicolas de Plancy, conseiller en la Chambre des Comptes (2 oct. 1400).

Tout récemment enfin, on a retiré des combles de l'Hôtel-de-Ville une certaine quantité de titres qui ont été remis aux Archives départementales et placés dans la série G. En voici l'inventaire avec indication des articles dans lesquels on a inséré chacun d'eux.

Bulles d'indulgences. — Guillaume de Trie, archevêque de Reims, à la suite d'une visite faite par lui à Châlons, accorde 40 jours d'indulgences à ceux qui contribueront à l'entretien de l'église Notre-Dame-en-Vaux de Châlons (Vitry, 9 septembre 1327). — Procuration donnée par Jean, dit Grossaynes, et Michelet, dit Demisaynes, pourvéeurs (*provisores*) de l'église Notre-Dame, bourgeois de Châlons, à Guillaume d'Espoy, quêteur au diocèse de Reims, à l'effet de recevoir les aumônes recueillies dans les différents diocèses de la province de Reims pour l'œuvre de l'église Notre-Dame-en-Vaux (4 juillet 1331); mandement de l'official de Châlons prescrivant de faire des quêtes dans les églises du diocèse pour l'œuvre de Notre-Dame-en-Vaux (9 août 1331). — Bulle d'indulgences du pape Clément VII (antipape) en faveur de ladite église (Avignon, 13 mai 1384, sceau enlevé), — Mandement de Charles de Poitiers, évêque de Châlons, qui exhorte les fidèles de son diocèse à prendre part aux quêtes faites pour la réparation et l'entretien de l'église Notre-Dame-en-Vaux et accorde 40 jours d'indulgence aux donateurs (Château de Sarry, 22 janvier 1401 v. st., sceau enlevé). — Bulle d'indulgences du pape Benoît XIII (antipape) en faveur de Notre-Dame (Savone, 1[er] juin 1406. Sceau de plomb pendant à cordelettes de soie); vidimus de la bulle ci-dessus par l'official de Châlons (9 août 1406).— Bulle du pape Alexandre VII en faveur de la confrérie de la Conception érigée en l'église Notre-Dame (15 novembre 1655, sceau de plomb pendant à cordelettes de soie) ; vidimus de ladite bulle par l'official de Châlons et le Chapitre (1655-1656), G. IV, art. 1785 (10 parch., 2 sceaux de plomb).

Legs et Fondations. — Testament d'Antoine d'Aubigny, écuyer, sire de Norrois, qui lègue à la collégiale la somme de 10 écus d'or une fois payés (27 Septembre 1439) ; *id.* d'Annette Noisette, femme de Martin Portemarne, qui lègue à la fabrique de N. Dame 5 s. t. une fois payés (30 juin 1435).— *Fondation de Quentin le Boutillier.*— Traité et accord entre les paroissiens et marguilliers de Notre-Dame-en-Vaux d'une part, et Marie de Marizy, veuve d'Huguenin le Boutillier de l'autre, au sujet d'une messe quotidienne fondée en ladite église à l'intention de ladite Marie de Marizy, de Guillaume de Vésigneul, son premier mari, et de Huguenin le Boutillier, son second mari : les marguilliers s'obligent à restituer à ladite demoiselle tous les biens qu'ils en avaient reçus pour la fondation susdite, et, en échange Marie de Marizy les décharge de l'obligation de dire la messe (26 mars 1446 v. st.) ; lettres du bailli de Vermandois condamnant les parties énoncées à observer l'accord ci-dessus (15 avril 1447) ; Marie de Marizy reconnaît avoir reçu des marguilliers de Notre-Dame-en-Vaux, tous les biens et revenus qu'elle avait donnés à la fabrique pour la fondation d'une messe quotidienne (24 avril 1447). — G. IV, art. 1787 (5 parch.).

Gestion des biens de la fabrique. — Mandement de Jean de Linthelles au 1er sergent sur ce requis, de mettre à exécution les lettres du bailli de Vitry délivrées le 6 mars 1402 v. st. à la requête des marguilliers et paroissiens de Notre-Dame, à l'encontre de Perrinet Vandrumel, demeurant à Châlons (26 décembre 1403). —Traité passé entre le grand marguillier et les gouverneurs de l'église Notre-Dame-en-Vaux par lequel le grand marguillier reçoit en sa garde tous les biens de ladite église et promet de les restituer à la première réquisition des gouverneurs et procureurs d'icelle (18 janvier 1405 v. st.). — Pouvoir donné à divers particuliers de la paroisse Notre-Dame de poursuivre et faire rentrer les dettes dues à la fabrique (18 février 1419 v. st.). — Jean de Bussy et Guillaume Thomas promettent solennellement, en présence des paroissiens de Notre-Dame, de bien gouverner et loyalement gérer les biens de la fabrique (26 mars 1419 v. st.). — Institution d'un clerc pour recevoir les arrérages et revenus de la fabrique pendant un an seulement, à charge d'en rendre compte (31 mars 1419).— Procuration générale pour les affaires de la fabrique (22 janvier 1446 v. st.). — Collette de Cheppes, veuve de Jean Gallois, demeurant à Châlons, reconnaît devoir à la fabrique de Notre-Dame un reliquat de compte montant à la somme de 101 l. 10 s. t. (13 septembre 1537). — Procurations délivrées par la fabrique à divers (1550-1586). — G. IV, art. 1792 (9 parch.)

Divers. — Le Chapitre de Saint-Étienne promet de rendre et rapporter honorablement en l'église collégiale de Notre-Dame le précieux joyau et reliquaire du Saint-Nombril de N. S. au cas où les marguilliers de Notre-Dame le prêteraient à la Cathédrale pour la procession qui se fera dimanche prochain pour le Roi (31 décembre 1512) (1). — Conclusion du conseil de fabrique pour le droit de sépulture dans l'église (25 juin 1623) ; approbation par le Chapitre Saint-Étienne de la conclusion ci-dessus (24 janvier 1625).— G. IV, 1793 (3 pièces, 2 parch.).

Collégiale de la Trinité de Châlons.

Les archives de La Trinité qui fut, comme Notre-Dame, collégiale et paroisse, sont assez importantes et partagées entre le dépôt départemental et le presbytère de la Cathédrale de Saint-Étienne.

La partie conservée à la Préfecture se compose de 165 art. parmi lesquels les comptes de la collégiale qui vont de 1396 à 1787 (art. 1229 à 1290).

Le presbytère de Saint-Étienne possède :

Les comptes de la fabrique, de 1422 à 1784, mais avec des lacunes. En voici le détail :

1er registre de comptes (1422 à 1494) (1 vol. in-4° de 599 feuillets). — F° 1 « Comptes de P. Drouin et Jehan Camus, margliers de l'euvre et fabrique de l'église et paroisse de la Trinité de Chaalons, tant des receptes comme des despences par eulx faictes pour ladicte église, pour ung an commansant au jour de la Magdeleine l'an mil IIIIc XXII et fenissant audit jour de la Magdeleine mil IIIIc XXIII en suivant. » — f° 11 « Paié à Biau Jehan, paintre, pour mestre les escusson des armes du Roy en ladite église quant on fist le servise du roy nostre sire (Charles VI), 5. s. 10 d.». — *Lacune entre la Madeleine 1423 et la Made-*

(1) Voir L. Grignon, *l. c.* p. 260, qui a reproduit le texte.

leine de 1430. — f° 119. Le 30 août 1445 « fut fait le service de Madame la Dalphine, cui Dieu pardoint (1), et furent achettés 6 escussons où estoient ses armes à Beljehan, paintre. Pour ce 4 s. 2 d. » — f° 193 « A Jehan Beaujehan, paintre, pour avoir paint l'image de Nostre Dame et la table de dessus l'ostel, 25 s. (compte 1451-1455). — f° 290 « A frère Pierre Caillembert, cordelier, pour avoir fait les orgues de ladite esglise parmy la somme de 40 escus d'or à luy payés, qui valent 55 l. t. (compte de 1466-1467). — f° 358 « A Nicolas Petit, orfèvre, demeurant à Troyes, pour la façon d'ung vaisseaul à mettre *corpus Domini* au jour de la feste Dieu, 10 l. (compte de 1471-1472).

2e registre de comptes, 1494-1526 (1 reg. in-4°). — f° 133 « A Guillaume l'imagier, pour avoir taillé ung chef pour mectre des rellicques des unze mil vierges, par marché fait par Me Jehan Vincent, curé de ladite église, 40 s. — f° 133 v° « A Noel de Lassus, paintre, la somme de 65 s. t. pour avoir taillé et doré ledit relicquaire » (compte de 1506-1507). — f° 158 « A Noel de Lassus, paintre, pour la reffection des grandes verrieres sur le portal de ladite esglise, qui estoient rompues en plusieurs lieux des vents, 20 s. » (compte de 1508-1509).

3e rege de comptes, 1530-1587 (1 vol. in-4°).
4e rege *id.* 1592-1615 (1 vol. in-4°).
5e rege *id.* 1616-1636 (1 vol. in-4°).
6e rege *id.* 1637-1662 (1 vol. in-4°).
7e rege *id.* 1663-1689 (1 vol. in-4°).
Comptes de 1716 à 1742 en cahiers ; *id.* de 1779 à 1784 (3 cah.).

A ces comptes, il faut joindre :
1° Conclusions de la fabrique de 1712 à 1774 en 3 registres in-4°.
2° Déclaration de biens de la fin du XVe siècle.
3° Amortissements des XVIIe et XVIIIe siècles (1 liasse).
4° Procédure au sujet des bedeaux et enfants de chœur (1714-1715).

Les archives des collégiales situées hors de Châlons, à savoir : Saint-Nicolas de Sézanne, Saint-Jean de Vertus et Notre-Dame de Vitry-en-Perthois, méritent de fixer l'attention, notamment les comptes de Saint-Jean de Vertus dont la série s'étend de 1383 à 1783, mais avec des lacunes. (Art. 1502 à 1512). (2).

Le Chapitre de Notre-Dame de Vitry-en-Perthois possédait un beau cartulaire qui, acheté en 1842 par la Ville de Vitry-le-François pour la somme de 26 francs, est aujourd'hui déposé dans les archives municipales de cette ville. C'est un registre in-4°, relié en bois couvert de parchemin, et composé de 185 feuillets parch. cotés et paraphés (XIVe-XVIIe siècles). (3).

Paroisses.

Les paroisses de Châlons sont à peu près les seuls établissements du clergé séculier, après le Chapitre de Saint-Étienne et les collégiales, qui aient conservé des titres intéressants.

Nous n'avons pas à citer ici la cathédrale qui, n'étant devenue paroisse qu'en 1791, ne possède pas de papiers de fabrique antérieurs à cette date.

Saint-Alpin. — Le presbytère a conservé un registre de conclusions du conseil de fabrique, allant du 29 juin 1780 au 29 juin 1792 (22 feuillets).

Saint-Éloi. — Comptes s'étendant de 1442 à 1788, avec les lacunes (art. 1736 à 1743), conservés aux Archives départementales.

Saint-Germain. — On a retrouvé dernièrement les parchemins provenant de cette paroisse, lesquels ont été réintégrés dans la série G, art 1748 et 1754, à savoir :

(1) Marguerite d'Écosse, première femme du dauphin Louis qui fut plus tard le roi Louis XI.

(2) Le Comité des Travaux histor. a publié dans son Bulletin un recueil de 79 pièces en langue vulgaire conservées aux Archives départementales de la Marne : 47 d'entre elles sont tirées de nos collégiales, à savoir : 3 de Notre-Dame-en-Vaux, 5 de la Trinité, 10 de Saint-Nicolas de Sézanne, 12 de Saint-Jean de Vertus, 17 de Notre-Dame de Vitry. (Bull. hist. et philolog. année 1897, p. 621).

(3) Voir la description qu'en a faite M. Hérelle dans le *Catalogue des mss de la Bibliothèque de Vitry-le-François*. Paris 1877, p. 72.

1° Constitutions de rentes : Jean, dit Casels, et Isabelle, sa femme, donnent à Aubri, curé de l'église Saint-Germain, 8 s. de cens annuel à prendre sur la maison de Martin Crete, sise en la rue *Drogonis de Waureio*. à charge d'un obit (oct. 1266). — Isabelle Vve de Pierre, dit Lablanche, fille de feu Henri Candelier de Châlons, se reconnaît propriétaire d'une pièce de terre arable sise au Mont-Héry, redevable envers l'église Saint-Germain d'une rente annuelle et perpétuelle de 12 d. — (21 avril 1279). — G. IV, 1748.

2° Provisions de chapelain de la chapelle Saint-Sébastien en l'église de Saint-Germain, en faveur de Pierre Gérardel (27 mai 1628). — Vidimus, par l'archidiacre d'Astenay de la bulle d'indulgences accordée par le Pape Urbain VIII à l'église Saint-Germain de Châlons (25 mai 1629). — G. IV, 1754.

Saint-Jean. — Cette paroisse, la plus ancienne de la ville, possède un fonds d'archives assez riche, demeuré presque entièrement au presbytère. L. Grignon qui a composé l'*Historique et description de l'église et paroisse de Saint-Jean*, 1 vol. in-8°, avait classé et inventorié ce fonds paroissial qu'il répartit en 17 dossiers de la manière suivante :

1° Procès entre l'abbaye de Saint-Pierre-au-Mont et la paroisse Saint-Jean.

2° Inventaire des chartes et papiers de la paroisse dressé vers 1772.

3° Cimetière et inhumations.

4° Maison d'école ou des Bons Enfants.

5° Vicaire.

6° Inventaire des ornements et joyaux.

7° Fondations

8° Biens de la paroisse : déclarations et amortissements.

9° Liste des curés.

10° Liste des marguilliers.

11° Confréries.

12° Renseignements historiques.

13° Extrait du registre des conclusions du Conseil de fabrique à la date du 18 mai 1843.

14° Dénombrement des Huguenots habitant sur la paroisse en 1680 (1).

15° Renseignements tirés des comptes de recettes et dépenses, depuis 1579 jusqu'en 1700 inclusivement

16° Dossier des orgues anciennes et nouvelles.

17° Réouverture de l'église en l'an III, le 24 juin 1795 : extrait des comptes.

Des dossiers ci dessus, le plus volumineux est peut-être celui des procès. Nul ne s'en étonnera en songeant à la situation particulière de la paroisse vis-à-vis de sa voisine, l'Abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts. Au XI° siècle en effet la cure tomba sous la dépendance des religieux bénédictins, dits de Saint-Vanne, et cette dépendance s'exerça sur elle d'une manière très étroite et très dure pendant des siècles. De là d'interminables procès entre les religieux s'efforçant de maintenir leur position dominante et les curés jaloux d'échapper au joug : procès à propos de la portion congrue fixée à 300 l. en 1686 et dont le paiement resta contesté par l'abbaye jusqu'en 1731 ; procédures au sujet de la réparation du chœur et du cancel, cet éternel sujet de querelle entre gens d'église. Mais de tous ces débats le plus piquant est celui que suscita la procession du jour de l'Ascension. Chaque année, au jour de la fête, les religieux de Saint-Pierre rendaient à la paroisse une visite traditionnelle que le curé devait recevoir à la porte de l'église, au son des cloches, avec la croix, l'encens et l'eau bénite. Il conduisait l'abbé et ses religieux au chœur, et, après une courte station les reconduisait à la porte, tandis que les bénédictins chantaient l'antienne : *Præibis ante faciem Domini parare vias ejus*. Ces paroles, d'abord acceptées de tous sans aucune arrière-pensée malicieuse, finirent par prendre aux yeux du curé et des assistants une signification ironique et blessante. En 1700, le curé François Hécart s'en plaignait dans une requête adressée à l'évêque : « Les laïques qui sont présents, disait-il, et qui viennent exprès, ne se modèrent point et

(1) Voir à l'art. 1717 un dénombrement semblable pour l'église de Saint-Alpin. Si l'on en croit cette statistique, il y avait à cette époque 2 à 300 hérétiques sur le territoire de Saint-Alpin, 116 sur celui de Saint-Jean.

disent en riant : Passez vite, bon curé, nos seigneurs vous ordonnent de marcher devant. » (art. 1768). La querelle, d'abord restreinte à des proportions modestes, prit bientôt des allures sérieuses : en 1736, le curé Nicolas Sauvage, informé à la veille de l'Ascension que les bénédictins de Saint-Pierre se proposaient de lui rendre la visite consacrée, leur fit aussitôt signifier par huissier défense de venir à l'église. Ils s'y rendirent néanmoins, mais ayant trouvé les portes closes, ils firent aussitôt dresser par deux notaires, requis à cet effet, un procès-verbal qui fut transmis au bailliage. Ainsi s'engagea le dernier épisode de cette petite guerre qui se termina par la défaite et la condamnation des religieux. (1).

Saint-Nicolas-en-l'Ile.— Les archives de cette petite paroisse, qui fut supprimée en 1774 et réunie à l'abbaye de Toussaints, sont déposées au presbytère de la Cathédrale. On y remarque entre autres pièces :

1° Confirmation de l'établissement de l'église qui fut fondée en 1187 par l'évêque Gui de Joinville (copie collat. sur parchemin du 9 juillet 1650).

2° Déclaration des héritages, cens et rentes de la fabrique en 1521 (1 cahier).

3° Inventaire des effets appartenant à l'église Saint-Nicolas, déposés en l'abbaye de Toussaints le 3 février 1771 (1 cahier).

4° Inventaire des titres et papiers de l'église (1er déc. 1783 — 1 cah).

Saint-Sulpice. — Le presbytère de la Cathédrale possède les comptes de la fabrique allant de 1584 à 1790 et 2 registres de conclusions (1711-1779. — in-4°).

Les fonds des paroisses rurales du diocèse de Châlons ne remontent guère au-delà du XVIe siècle et n'offrent que peu d'intérêt.

Le total des pièces inventoriorées dans le présent volume s'élève à 65.187.

Châlons-sur-Marne, le 1er avril 1899.

P. PÉLICIER.

Archiviste du Département.

(1) Voir L. Grignon, l c. p. 168 et suiv.

(2) Je dois à l'obligeance de MM. les curés de la Cathédrale et de Saint-Jean d'avoir eu accès aux Archives de leurs paroisses respectives.

APPENDICE

Arrêt du Parlement de Paris qui attribue au Roi le jugement d'excès commis par les bourgeois de Châlons en l'église de Notre-Dame-en-Vaux, et condamne les bourgeois à 20000 l. t. d'amende envers le Roi et 2000 l. envers le Chapitre de Saint-Étienne. (Fonds du Chapitre : armoire 2, liasse 5, n° 5 de l'inventaire Le Moine — art. 466 du présent inventaire). (1).

17 Février 1294 v. st.

Philippus Dei gratia Francorum rex, universis presentes litteras inspecturis salutem. Notum facimas quod in pallamento nostro ultimo preterito prolatum fuit in nostra curia arrestum quod inferius continetur : « Veues et diligamment regardées la commission, les semonses, les rescripcions de semonneurs, les procès, les deffenses des parties et les replicacions, tant declinatoires que autres, de l'evesque de Chaalons, de son prevost, des citoiens de Chaalons et les procuracions des parties, et quamque fu proposé, il semble à nous doiens de Tours, Clément de Savi, Estienne Motel et Nicholas de Lonc Pré, que la connoissance, la punicions des injures, des excès contenuz es presentes enquestes en apartient à nostre seigneur le Roy, ainsi comme il est contenu es cédules qui s'ensuivent : l'an de grace MCC quatre vinz et treze, présenz l'abbé de Saint-Germain, l'arcediacre de Breban, maistre Guillaume de Crespi, Gile de Compeigne, maistre Robert de Ponthoise, maistre Pierre de Baugi, mestre Gile Camelin, Jehan de Monteigny, baillif de Lens, Pierre Saymel, baillif d'Orliens, fu esgardé et jugié que par le procès qui a esté fait que li evesques avoit esté en negligence et que nostres sires li Rois povait aller avant en condempnacion, comme de fait notoire, contre le commun de la ville de Chaalons, et par ceus furent condampnez au Roy en vingt mille livres de tornois pour domages et injures. *In cujus rei testimonium presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Parisius die mercurii cinerum anno Domini MCC nonagesimo quarto* ».

(Mercredi des Cendres 17 Février 1295 n. st.).

(1) Voir ci-dessus page III de l'Introduction.

Département de la Marne

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE G.

CLERGÉ SÉCULIER.

(Archevêchés, Chapitres métropolitains, Officialités métropolitaines; Évêchés, Chapitres épiscopaux, Officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés; Séminaires, Églises collégiales, Églises paroissiales et leurs fabriques, Bénéfices, Chapelles, Aumôneries, etc.)

PRÉVOTÉ DE TOURS-SUR-MARNE.

(*Dépendance du Chapitre métropolitain de Tours-en-Touraine.*)

G. 1. (Liasse.) — 11 pièces (10 parchemins).

1200-1491. — *Seigneuries de Tours-sur-Marne, Athis et Bouzy.* — Baux. — Pierre T., chambellan du roi de France, reconnaît avoir reçu de Guillaume Engelard, prévôt de Tours-sur-Marne, la prévôté dudit lieu, moyennant 10 l. parisis de rente annuelle, ledit Engelard se réservant la collation de la mairie, des sergenteries, des églises, des prébendes et de la trésorerie (Paris, novembre 1200). — Bail de la terre de Tours-sur-Marne à Thibaud de Pouancé, moyennant 100 l. par an (8 août 1288); *id.* à maître Jean Duc, clerc du Roi et chanoine de l'église de St-Quentin, moyennant 100 l. par an, avec cette clause que, si le preneur venait à être fait cardinal, archevêque ou évêque, le bail serait résilié (1294). — Vente par Jean Gilles d'Avenay au Chapitre de Tours-en-Touraine de 8 fauchées de pré sises à Tours-sur-Marne, moyennant 160 l. t. de prix principal et 20 sols pour le vin (25 août 1388). — Bail de la terre de Tours-sur-Marne, vulgairement appelée la terre St-Maurice (1), à Jean de Rougemont, notaire royal, moyennant 200 l. de rente annuelle (1345 — copie de 1352). — Bail d'une masure sise à Tours-sur-Marne, lieudit *A la porte d'emmi-la-ville*, moyennant 11 s. t. de cens annuel et perpétuel (28 novembre 1455). — Bail pour 9 années consécutives des terres et seigneuries de Tours-sur-Marne et Athis à Jean Sénéchal, curé dudit Tours et chanoine d'Avenay, et à Aubert de Villers, écuyer, moyennant 100 l. t. de rente annuelle (24 août 1480); *id.* à Jean Royer, Aubert de Villers, Michel Prudhomme et Jean de Hte Peine, moyennant 160 l. t. (25 novembre 1491).

G. 2. (Liasse.) — 8 pièces (5 parchemins).

1505-1597. — Baux. — Bail pour 5 années à Mich. Prudhomme et Nic. le Guasteur, des terres et seigneuries de Tours-sur-Marne, Athis et Bouzy, moyennant 132 l. t. (21 avril 1505); *id.* pour 6 années à Jean Leblanc, prêtre, demeurant à Bisseuil, et Jean Richier, meunier à Condé-sur-Marne, moyennant 150 l. t. 4 juin 1509); *id.* à J. Leblanc, receveur de la contribution des 50,000 hommes à Châlons, moyennant 600 l. t. (17 juin 1560 et 16 juillet

(1) Le Chapitre métropolitain de Tours était placé sous le vocable de St-Maurice.

1570). — Adjudication du bail à Nic. Godinot, marchand à Reims, moyennant 343 écus 1/3 par an (26 juin 1578); *id.* au même moyennant 310 écus (6 avril 1588). — Bail de Poncelet Polonceau, marchand à Reims (30 juin 1597).

G. 3. (Liasse.) — 22 pièces (9 parchemins).

1614-1789. — Baux. — Bail pour 9 années à Ch. Racine, marchand à Châlons, des terres et seigneuries de Tours-sur-Marne, Athis et Bouzy, le moulin excepté, moyennant 920 l. t. de rente annuelle (1621); *id.* au même moyennant 1400 l. t. (1648). — Adjudication dudit bail à J. Gomé, marchand à Avenay, moyennant 1200 l. t. (1674); *id.* au même moyennant 1350 l. (1684). — Bail de Fr. Thibé et Ch. Blanche, moyennant 1500 l. (1692); *id.* de Ch. Blanche et Neveux, moyennant 1750 l. (1704); *id.* de Ch. Blanche, moyennant 1400 l. (1711); *id.* moyennant 2021 l. (1720); *id.* de L. Blanche, marchand à Ambonnay, moyennant 1450 l., à la réserve des bois (1728 et 1737); *id.* de J. Lécossois et P. Morel, bourgeois de Châlons, moyennant 3,000 l. (1755); *id.* de G. Janvier et J.-B. Leroy, moyennant 2520 l. (1765); *id.* de Jacques Legras, notaire royal au bailliage de Châlons, moyennant 3,424 l. (1789).

G. 4. (Liasse.) — 78 pièces (32 parchemins, 1 sceau mutilé).

1309-1766. — *Bois.* — Mandement de Louis, roi de Navarre et comte de Champagne, de laisser au Chapitre métropolitain de Tours la paisible jouissance des bois de Tours-sur-Marne, sans exiger aucune redevance (14 mars 1308 v. st.); *id.* de Charles IV, roi de France et de Navarre, aux gruyers de Champagne, d'observer l'accord passé entre lui et le Chapitre métropolitain touchant l'exploitation du bois de Tours-sur-Marne (Paris, 28 novembre 1324). — Procédure au sujet du bois de Sèchechaume, appartenant au Chapitre métropolitain : Jacquinot de Fouchères, sergent royal en la prévôté de Troyes, notifie au Parlement de Paris qu'en vertu de la commission à lui donnée par Pierre de Fontaine, lieutenant du bailli de Troyes et de Meaux, il a ajourné Jean de Gingnonville, gruyer de Champagne, à comparaître aux prochaines assises de Troyes (6 septembre 1355). — Déclaration du roi Charles V, affranchissant les bois du Chapitre métropolitain du droit de gruerie, à charge de payer au Roi le tiers du prix de vente desdits bois (Paris, novembre 1369 — sceau de Majesté en cire verte, très mutilé). — Sentence des requêtes du Palais en faveur du Chapitre contre damoiselle Philippe de Sarrebrück, baronne de Louvois, veuve de Charles de Silly, seigneur de la Roche-Guyon (18 novembre 1542). — Procès-verbaux d'arpentage; adjudication par le bailli du Chapitre de 4 arpents de bois appartenant au dit Chapitre et au s[r] de Bouzy (1534, 1536 et 1557). — Procès entre Hector de St-Blaise, s[r] de Fontaine, et le Chapitre métropolitain au sujet des bois de Tours-s-Marne que ledit seigneur prétendait relever de lui : sentence des requêtes du Palais donnant mainlevée de la saisie des bois faite par Hector de St-Blaise (2 septembre 1586). — Confirmation des droits d'usage et pâturage des habitants de Tours-sur-Marne, Athis et Bouzy (20 novembre 1602). — Bornage de 30 arpents de bois pour être mis en réserve (8 janvier 1665). — Arrêts du Conseil pour la coupe des bois (1712-1766).

G. 5. (Liasse.) — 25 pièces (5 parchemins.)

1150-1710. — *Moulin.* — Robert de Semblency donne à Geoffroi, par les mains de l'archevêque de Tours, Engebaud, 30 arpents de terre sis près du bois Robert, à condition d'y établir un oratoire et des maisons (v. 1150). — Perresson Bouvart, domicilié à Vertus, reconnaît avoir reçu du chapitre St-Gratien de Tours « une place sur le cours de l'eaue dudit Athis en lieudit La Varenne, en la seigneurie et justice desdits doyen et chappitre pour, en icelle place, faire ung moulin, moyennant et parmi la somme de 5 s. t. par an » (30 juillet 1458). — Bail à Lambert Dutillieu, charpentier à Tours-sur-Marne, d'une place sur la rivière d'Athis pour y construire un moulin à eau, moyennant un cens annuel de 5 s. t. (14 novembre 1486 — copie). — Procès-verbaux de visite, devis de réparations et baux du moulin (1587-1710).

G. 6. (Liasse.) — 14 pièces (3 parchemins, 1 plan).

1229-16[illegible]. — *Pièces diverses.* — Accord entre les Hospitaliers de St-Jean et Eustache de Conflans, seigneur de Tours-sur-Marne (juin 1229 — copie d'un vidimus daté de 1269). — Abornement des justices de madame de Baumes et de Jean Leduc, seigneur de la terre de St-Maurice (1304). — Donation par M[e] Jean de Noue, chanoine de l'église de Tours, au Chapitre dudit Tours, du manoir de Bouzy, situé dans la paroisse d'Athis (20 octobre 1442) — Vente par Marc de La Baume, comte de Montrevel et baron de Châteauvillain, à Pierre de Thuisy, lieutenant général du bailliage de Vitry, de la terre et seigneurie de Tours-sur-Marne, appelée d'ancienneté le ban de Croy, moyennant 3,000 l. t. (4 juin 1517); vente par Nic. Goujon à André Goujon, son frère, seigneur de Bouzy, dudit ban de Croy, moyennant 4,600 écus sol à 60 s. l'écu (31 janvier 1604). — Bornage et clôture de la ville de Tours-sur-Marne ; procès-verbal de visite des murailles et fossés (1[er] juillet 1574).

— Lettres patentes du roi Henri III, autorisant les habitants de Tours-sur-Marne à s'entourer de murailles et à ouvrir 3 jours de foire, les......., 29 juin et 1er août de chaque année (Paris, octobre 1576 — 1 parch. mutilé ; le sceau brisé). — Inventaire dressé par devant la justice du Chapitre des titres de privilèges et autres accordés par le Roi aux habitants de Tours-sur-Marne (1er juillet 1576). — Plan des usages de Tours-sur-Marne (s. d. XVIIIe siècle).

ÉVÊCHÉ DE CHALONS.

G. 7. — 1 cahier, papier (96 feuillets).

1573. — Inventaire des titres, chartes et renseignements concernant les droits et possessions de l'évêché de Châlons, trouvés après le décès de messire Nicolas Clausse, évêque, arrivé le 12 septembre 1573, lesquels titres et renseignements ont été trouvés au trésor et chartrier de l'hôtel épiscopal en une petite tournelle de pierre contiguë à la chapelle haute dudit hôtel.

G. 8. — 1 registre in-quarto (60 feuillets).

XVIe siècle (fin du). — Inventaire des titres, papiers et autres renseignements concernant les droits de l'évêché de Châlons. — F° 1. Baux à perpétuité. — F° 7. Baux de Châlons. — F° 20. Acquêts, transports, amortissements et transactions. — F° 36. Baux à loyer. — F° 42. Procédures. — F° 59. Deux registres couverts de peau rouge, l'un desquels est appelé la *Peau de veau*.

G. 9. — 2 cahiers in-folio et in-quarto (36 et 51 feuillets).

1627-1697. — *Inventaire de 1627*. — F° 19 v°. Bulle du pape Honorius II portant excommunication contre les particuliers de Châlons et notamment contre les vidames qui s'empareraient des meubles de la maison épiscopale après le décès des évêques (Latran, 28 novembre, entre 1125 et 1129). — Bulle du pape Alexandre IV déliant les religieux de Toussaints du serment par eux prêté de ne reconnaître en leur ban d'autre protecteur que le roi de France, au préjudice de l'évêque de Châlons (Anagni 27 juin 1255). — F° 20 v°. Acquêt par l'évêque Jean I de Châteauvillain, sur Pierre de Courtisols et Béatrix sa femme, de la sénéchaussée de Châlons, moyennant 400 l. t. (4 juin 1301). — F° 22 v°. Bulle du pape Urbain V, confirmant l'accord passé entre l'évêque de Châlons et le grand archidiacre, aux termes duquel l'évêque s'engageait à lui payer chaque année 600 florins au coin de Florence en échange des droits et de la justice temporelle et spirituelle que ledit archidiacre exerçait à Châlons (11 février 1367). — F° 25 v°. Sentence arbitrale rendue entre l'évêque de Châlons et le vidame par Mathieu de Roye et Jean de Saulx, ladite sentence sur parchemin scellé sur lacs de soie d'un sceau de cire rouge où est empreint le *Lapidement de St-Étienne*, et au-dessous un évêque à genoux, d'un côté son armoirie et de l'autre l'armoirie de Châlons, et à l'entour est écrit « Sigillum Archambaudi Dei gratia epi Cathalaunensis ». — Acquêt par l'évêque Jean Ier de Châteauvillain sur Jean d'Arzillières, seigneur de Coole et chanoine de Châlons, de ce que ledit sr de Coole possédait à Faux, à savoir les cens, corvées, charrois, ban, justice et autres droits (avril 1292). — F° 34 v°. Accord entre Simon, seigneur de Joinville, et l'évêque Guillaume II du Perche, sur le droit que ledit seigneur prétendait avoir de prendre, en temps de guerre, des grains, vins et foins dans les villages de Thonnance et Suzannecourt : il renonce à ce prétendu droit et, en retour, l'évêque lui fait remise des dommages causés par lui (juillet 1218). — *Inventaire de 1697*. — F° 9. 19 registres des causes du bailliage de l'évêché, allant de 1383 à 1588.

G. 10. — 1 vol. pet. in-folio parchemin (63 feuillets).

1294-1369. — *Cartulaire de l'évêché* (1). — F°s 1 à 12. Copie des pièces du petit cartulaire de St-Étienne, relatives à la querelle de l'évêque Jean I, de Châteauvillain avec le Chapitre de St-Étienne (1295-1300). — F° 12 v°. Liste des terres et seigneuries tenues en fief de l'évêque de Châlons, à cause de son évêché et comté-pairie. — F° 13. Plaintes des chanoines de St-Étienne à l'occasion des excès de pouvoir commis par les officiers de l'évêque (mercredi 28 septembre 1295). — F° 15 v°. Accord entre l'évêque et le Chapitre (mardi 17 octobre 1284). — F° 17. Cens dû par le Chapitre pour le cloître (1260). — Formule du serment prêté au Chapitre par l'évêque Pierre, lors de son joyeux avènement. — F° 18. Accord entre l'évêque Pierre de Latilly et le Chapitre, pour déterminer leur juridiction respective (8 mars 1325 v. st.). — F° 21. Compromis entre l'évêque Jean de Châteauvillain et l'échevinage de Châlons, au sujet du mode d'élection des échevins (juin 1288). — F° 23. L'évêque Pierre de Latilli concède aux Juifs la jouissance d'un terrain sis entre les rues Morand et de la Vigne-l'Évêque, pour servir à la sépulture de leurs morts (samedi 11 octobre 1320). — F° 25. Confirmation par le roi Charles IV, dit le Bel, de l'accord passé entre l'évêque

(1) Si l'on en croit une pagination ancienne, les 8 premiers feuillets du cartulaire manquent. L'écriture est des XIVe, XVe et XVIe siècles. La couverture du volume porte le n° II : de cette indication et d'une note insérée au XVIIIe siècle qui renvoie au volume I, nous concluons à l'existence d'un premier registre aujourd'hui disparu. — Une partie des pièces de ce cartulaire a été publiée par Ed. de Barthélemy dans l'*Annuaire du département de la Marne* 1853, p. 427.

Pierre et les drapiers (mai 1322). — F° 27. Formule du serment des gardiens de la draperie. — F° 27 v°. Accord entre Pierre de Latilli, évêque de Châlons, et le vidame Hue, seigneur de Basoches (6 mars 1324). — F° 31. Accord entre l'évêque Pierre de Latilli et l'abbé de Toussaints (mars 1323 v. st.). — F° 32 v°. Bail par l'évêque Pierre de Latilli aux esgardeurs de la draperie des 2 moulins à foulon sis à la Porte Marne, moyennant 316 l. t. par an (22 décembre 1325). — F° 33. Sentence du bailli de Vermandois, Guillaume de Hongest, adjugeant à l'évêque le droit de faire conduire à ses moulins les draps transportés sur les charrettes, chevaux et voitures du Temple (jeudi 13 novembre 1298). — F° 35. Règlement du Conseil du Roi sur la manière de constituer et de tenir les bourgeoisies royales (lundi 18 mars 1303). — F° 37. Confirmation par le roi Philippe V, dit le Long, d'une sentence arbitrale rendue au sujet de la draperie (Pontoise, 18 juillet 1318). — N° 41. Arrêt du Parlement à l'occasion d'un procès entre tisserands et drapiers (17 décembre 1323) ; F° 42. Autre arrêt du 23 décembre 1323 ; *id.* du 9 janvier 1323 v. st. — F° 43. Ordonnance du roi Philippe IV, dit le Bel, sur les héritages des aubains et bâtards (Châlons, 27 mars 1301). — F° 43 v°. Charte du roi Louis X concernant les aubains et bâtards (février 1315 v. st.). — F° 44 v°. Arrêt du Parlement sur le même objet (22 février 1325 v. st.). — F° 45. Ordonnance de l'évêque Guillaume II du Perche, octroyant à Jean Chevalier et Pierre aux Massues, bourgeois de Châlons, pour eux et leurs successeurs, exemption de toutes coutumes, mainmorte et forsmariage, à condition de fournir un homme d'armes toutes les fois que les habitants de Châlons paieront la taille à l'évêque pour l'ost du Roi (décembre 1324). — F° 45. L'évêque Jean de Châteauvillain reconnaît que l'homme de guerre à lui fourni par ceux à qui en incombe la charge, doit être entretenu à ses frais pendant tout le temps qu'il est à son service (mardi 21 juillet 1304). — F° 46. Copie de la commission donnée par le roi Charles IV à Philippe de Messe et Érard Dalemant pour terminer le différend mû entre les drapiers et les tisserands de Châlons (Paris, 25 avril 1325). — F° 48. Levée de la mainmise par le sergent du Roi sur les biens de divers aubains dévolus à l'évêque, en vertu de son droit d'aubaine (vendredi 22 août 1326). — F° 49 v°. Liste des seigneurs devant foi et hommage à l'évêque Cosme Clausse, à cause de sa comté-pairie (fin du XVIe siècle). — F° 51. État des acquêts faits par l'évêque Pierre de Latilli à Saint-Germain-la-Ville et autres lieux (1320-1326). — F° 59. État des rentes dues à l'évêque de Châlons, dressé par Brice de Laon, clerc de la loge, en 1315.

G. 11. — 1 parchemin.

1250. — Bulle du pape Innocent IV confirmant la sentence rendue par le cardinal Jean de St-Nicolas (1), qui attribue à l'évêque de Châlons le droit de juridiction sur l'abbaye de St-Memmie, réservés sur ce les droits prétendus par l'archevêque de Reims (Lyon 10 juin 1250).

G. 12. — 1 registre in-folio (67 feuillets remplis).

1713-1718. — *Bulle Unigenitus* (registre des mandements, actes d'appel et autres actes concernant la) (2). — F° 2. — Transcription de la bulle *Unigenitus filius Dei*, promulguée par le pape Clément XI contre le livre du P. Quesnel intitulé : Nouveau testament en français avec des réflexions morales (Rome, 8 septembre 1713). — F° 10, verso. Extrait du procès-verbal de l'assemblée des cardinaux, archevêques et évêques tenue en l'archevêché de Paris en 1713 et 1714. — F° 12. Mandement de L.-Gaston de Noailles, évêque de Châlons, au sujet de la Bulle (15 mars 1714). — F° 15. Mandement du même portant adhésion à l'appel interjeté par le cardinal de Noailles (29 septembre 1718). — F° 22. Transcription de l'acte d'appel du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, au pape mieux informé et au futur concile (Paris, 3 avril 1717). — F° 26 s qq. Extrait des registres de conclusions du chapitre de Saint-Étienne : des chanoines de la Trinité et de Notre-Dame de Châlons ; des chapelains de l'ancienne Congrégation. — F° 27 s qq. Actes d'adhésion du clergé du diocèse : curés de Châlons ; abbayes de Saint-Pierre-aux-Monts, Toussaints, Saint-Memmie ; collège de Vitry-le-François ; abbayes de Saint-Martin d'Huiron, Vertus, Hautvillers. — F° 32. Transcription de la bulle *Pastoralis officii* promulguée par le pape Clément XI contre les adhérents à l'acte d'appel (Rome, 28 août 1718). — F° 34. Mandement de L.-Gaston de Noailles, portant adhésion à l'appel interjeté par le cardinal de Noailles contre la bulle *Pastoralis officii* (13 novembre 1718). — F° 40. Transcription de l'acte d'appel du cardinal de Noailles (Paris, 3 octobre 1718). — F° 43 verso. Arrêt du Parlement de Paris qui reçoit le procureur du Roi appelant comme d'abus de la bulle *Pastoralis officii* (3 octobre 1718). — F° 46 s q q. Extraits des registres de conclusions du chapitre de Saint-Étienne, des curés de Notre-Dame et des chapelains de l'ancienne Congrégation. — F° 48. Adhésions au mandement de Monseigneur l'Évêque en date du 13 novembre 1718 : curés de Châlons ; abbayes de Saint-Pierre-aux-Monts, Toussaints, etc. ; curés du diocèse rangés par

(1) Jean Cajétan des Ursins, cardinal du titre de St-Nicolas *in carcere Tulliano*, plus tard pape sous le nom de Nicolas III.

(2) L'évêque J.-B.-L.-Gaston de Noailles, qui a contresigné ce registre, fut un des plus zélés Jansénistes de son temps.

doyennés : Châlons, Coole, Bussy-le-Château, Vitry, Joinville, Perthes, Sainte-Menehould, Possesse, Vertus. — F° 63. Extrait des registres de conclusions du chapitre de Notre-Dame de Vitry-le-François. — F° 61. Actes d'adhésion des abbés de Bar, Maupas, des religieux de Montierender et de Saint-Urbain. — F° 65. Requête des ecclésiastiques du séminaire de Châlons à l'évêque : acte d'adhésion des susdits.

G. 13. — 1 registre in-8° (13 et 67 feuillets).

1642-1671. — *Ordonnances de l'évêque Félix Vialart de Herse.* — F° 14. Le jeudi 6 novembre 1653, le Roi étant à Châlons, fut baptisé Henri, fils de Gilles Hennequin, président au grenier à sel, et de damoiselle Leduc, sa femme, par Mgr l'Évêque, en la chapelle des Filles de la Congrégation ; parrain, Henri de Guénegaud, secrétaire d'État. — F° 21. Serval, appartenant à la R. P. R., assisté de l'avocat Lesobre, fait amende honorable en la salle de l'évêché et en présence de l'évêque, pour blasphêmes par lui proférés contre le T. S. Sacrement (décembre 1658). — F° 31 verso. Permission aux habitants de Dampierre-au-Temple de vendre une de leurs cloches pour subvenir aux plus pressantes réparations de leur église (1659). — F° 34. Règlement de la confrérie pour l'Adoration perpétuelle érigée en l'église de l'abbaye de Saint-Memmie (1659). — F° 46. Nomination de Hugues Seneuze comme imprimeur de l'évêché (1660). — F° 49. Indulgence de 40 jours à la paroisse Saint-Luc de Voilecomte (Haute-Marne — 15 octobre 1660). — F° 54. Ordonnance rendue par l'évêque au cours de sa visite à l'église paroissiale de Sainte-Menehould : « Nous enjoignons que les images de saint Christophe et de saint Crespin, de saint Martin, et les autres semblables, seront réformées ou changées en d'autres des mesmes saints qui soient faites plus régulièrement et avec la bienséance requise » (25 avril 1660). — F° 9, verso. Acte de foi et hommage rendu à l'évêque par Pierre Guillaume, vidame de Châlons (9 décembre 1642).

G. 14. (Liasse.) — 57 pièces, papier, imprimées.

1630-1789. — *Mandements* : lettres et instructions pastorales émanées des évêques dont les noms suivent. — *Henri Clausse* : règlement des honoraires (2 mars 1630). — *Félix Vialart* : sur la paix (1660) ; sur l'administration du sacrement de pénitence (1668) ; prières et aumônes pour les chrétiens de Candie maltraités par les Turcs (1669) ; pour l'assemblée générale des maitres d'école du diocèse (28 septembre 1676). — *L.-Ant. de Noailles* : mémoire adressé par l'évêque à tous les curés du diocèse pour être instruit de l'état de leurs paroisses ; questionnaire : « S'il y a des hérétiques et combien ? S'il y a un maistre d'école et ses qualités » (2 juin 1681). — Mémoire de ce qui a été conclu dans l'assemblée des doyens et promoteurs ruraux tenue dans le palais épiscopal le 17 septembre 1681. — Mandement au sujet de la prochaine visite épiscopale (7 août 1682). — Statuts publiés dans le synode tenu à Châlons le 14 juin 1684. — *J.-B.-L. Gaston de Noailles* : publication de la constitution du pape Innocent XII portant condamnation du livre intitulé : Explication des maximes des saints (1699). — Règlement pour l'honoraire des curés et autres ecclésiastiques (1701). — Promulgation de la déclaration faite en l'assemblée générale du clergé tenue en 1700 (1702); *id.* de la constitution du pape Clément XI contre le Jansénisme (1705). — Retraite spirituelle au Séminaire (1708); aumônes pour réparer l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem (16 janvier 1712) ; usage des œufs pendant le carême (24 janvier 1712) ; prières pour les conférences du congrès d'Utrecht (27 janvier 1712) ; *id.* pour le repos de l'âme de l'évêque du Mans, Montenard de Tressan (13 février 1712) ; *id.* pour le repos des âmes du Dauphin et de la Dauphine (8 avril 1712) ; *Te Deum* pour la prise du Quesnoy (17 octobre 1712) ; id. pour la prise de Bouchain (14 novembre 1712) ; au sujet de la Constitution pontificale du 8 septembre 1713 (15 mars 1714) ; prières au sujet de la maladie des bestiaux (23 août 1714). — Adhésion à l'appel interjeté le 3 avril 1717 contre la bulle *Unigenitus* (29 septembre 1718). — Mandement des administrateurs de l'évêché pendant la vacance du siège (13 décembre 1720). — *Nicolas de Saulx-Tavannes* : au sujet des prêtres séculiers et réguliers approuvés dans le diocèse (1721) ; jubilé de 1722 ; *Te Deum* pour le rétablissement de la santé du Roi (1728). — *Cl.-Ant. de Choiseul-Beaupré* : prières pour les biens de la terre (1740) ; *Te Deum* pour la prise de Gand (1745) ; jubilé de 1759 ; *Te Deum* pour la paix de Paris (13 juillet 1763). — *Le Clerc de Juigné* : contre la lecture des mauvais livres (1769) ; jubilé de 1770 ; sur les avantages de la Religion (25 avril 1772) ; au sujet de la 2e visite pastorale (3 juin 1772) ; jubilé de 1776 ; au sujet de la retraite spirituelle qui doit s'ouvrir le 10 mai 1777 ; au sujet d'une maison d'éducation pour de pauvres étudiants qui se destinent à l'état ecclésiastique (1779). — *Ant.-Jules de Clermont-Tonnerre* : pour le rétablissement de la paix (16 décembre 1783) ; prières pour les États-Généraux (3 juin 1789 ;) *id.* pour remercier Dieu des importantes résolutions prises par l'Assemblée nationale (12 août 1789).

Expéditions du secrétariat.

G. 15. — 2 registres in-folio et in-4° (131 pages).

1715. — Inventaire des registres qui se trouvent au secrétariat de l'évêché, dressé en 1715; les registres des expéditions du secrétariat sont cotés de A à V; ceux des insinuations ecclésiastiques de A 2 à M 3. — F° 9. Table des cures du diocèse : dans la première colonne, on a indiqué la nature des bénéfices, séculiers, réguliers ou en commende ; dans la deuxième, les patrons des bénéfices qui ont droit de nomination et de présentation.

G. 16. — 1 registre in-4° (237 feuillets).

1560-1564. — Expéditions du secrétariat sous l'épiscopat de *Jérôme Burgensis*. — F° 10. Collation de la chapelle Saint-Éloi-aux-Aveugles à Brice Collignon (30 novembre 1560). — F° 43. Foi et hommage rendu à l'évêque par Berthélemy Féret, seigneur de Montlaurent, pour la moitié du vidamé de Châlons à lui échue par le décès de Perrette Le Folmarié, sa mère (26 mars 1561). — F° 44, verso. Aveu et dénombrement de Guillaume Lallemant, fils de feu Jeanne de Champagne, pour le fief de la Bouteillerie (1er avril 1561). — F° 167, verso. Collation à Jean Collesson de la moitié de la cure de Saint-Alpin de Châlons, vacante par la résignation de Pierre Sibert (18 février 1562 v. st.).

G. 17. — 2 registres in-4° reliés en un (37 et 19 feuillets).

1562-1565. — Expéditions du secrétariat sous l'épiscopat de *Jérôme Burgensis* (registre coté A) : 1° du 11 juillet 1562 au 19 novembre 1565. — F° 9. Bénédiction par l'évêque de l'église paroissiale de Saint-Basle, succursale de Louvercy au diocèse de Reims (19 décembre 1564). — F° 26. Séquestre de Nic. Dargent de la Neuville-au-Pont, déclaré atteint de lèpre (21 août 1564) (1). — 2° du 25 novembre 1564 au 16 mars 1565.

G. 18. — 1 registre in-4° (56 feuillets).

1567-1571. — Expéditions du secrétariat sous l'épiscopat de *Jérôme Burgensis*. — Folios 1 et 2. Formules du serment prêté par les archidiacres, par le trésorier et par les curés lors de leur institution. — Folio 17. Collation de la cure de Saint-Jean de Châlons à Nic. Chucquelin (28 août 1568). — F° 25, verso. Prébende canoniale de Notre-Dame-en-Vaux à Didier Horguelin (25 novembre 1568).

(1) La fin du registre manque.

G. 19. — 1 registre in-folio (189 feuillets).

1576-1586. — Expéditions du secrétariat sous l'épiscopat de *Cosme Clausse* (registre coté B). — F° 2. Bulle du pape Grégoire XIII commettant les cardinaux de Bourbon, de Guise et d'Este pour procéder à la vente des biens du clergé de France jusqu'à concurrence de 50.000 écus (18 juillet 1576). — F° 4. Mandement du roi Henri III au bailli de Vermandois de procéder à la vente des biens du clergé de Champagne jusqu'à concurrence de 65.598 l. t. à laquelle le diocèse a été taxé (Paris, 27 octobre 1576). — F° 6, verso. Instructions adressées par les cardinaux de Bourbon, de Guise et d'Este aux commissaires chargés de la vente dans chaque diocèse (20 septembre 1576.) — F° 13. Ordre du roi Henri III aux commissaires chargés de la vente dans le diocèse de Châlons, de hâter ladite vente (Paris, 28 octobre 1576). — F° 14, verso. Mandement des commissaires du Saint-Siège à l'évêque de Châlons de procéder à la vente, conformément à la nouvelle répartition qu'ils lui envoient (Blois, 13 décembre 1576). — F° 46. Copie de la dotation assurée par Claude de Clefmont, seigneur de Sainte-Livière, à la chapelle des saints Claude et Cristophe, naguère édifiée au château dudit lieu (28 novembre) 1525) ; homologation de la donation ci-dessus par l'évêque Cosme Clausse, en date du 4 décembre 1581. — F° 55. Affranchissement de Doulce Bossenier, épouse de J. Brouart, femme de corps de l'évêché, moyennant 8 écus sol payés comptant (16 septembre 1582). — F° 56. Canonicat de Notre-Dame-en-Vaux de Châlons à Médard Bourgeotte (24 octobre 1582). — F° 57. Copie des lettres du cardinal Louis de Lorraine, archevêque de Reims, convoquant le concile provincial à Reims pour le dimanche 9 janvier 1583 (27 septembre 1582). — F° 59, verso. Prorogation dudit concile au 13 mars suivant (11 janvier 1583). — F° 72. Collation de la cure de Saint-Alpin à Cl. Lefèvre, en remplacement de Toussaint Jennequin (26 mars 1584). — F° 78, verso. *Id.* de la cure de Saint-Jean à Jean Petitpas en remplacement de Cl. Oudot, décédé (18 août 1584). — F° 80, verso. Sentence autorisant Fr. Godet, seigneur d'Omey et de Vaugencien, à vivre en l'état de mariage, nonobstant sa promotion aux ordres du sous-diaconat et du diaconat (19 novembre 1584). — F° 92. Cl. François, vicaire général (avril 1585). — F° 105. Autorisation à P. Gautherin, marchand à Châlons, de faire peindre et attacher à sa maison un tableau représentant « telle ymage ou aultre devise honneste qui ne tourne à scandale » (27 novembre 1585). — F° 116. Provision de l'office de gourmet en vins à P. Gallant (26 juin 1586).

G. 20. — 1 registre in-4° (141 feuillets).

1577-1588. — Expéditions du secrétariat sous l'épiscopat de *Cosme Clausse*, du 18 novembre 1577 au 3 avril 1588 (registre coté C). — F° 10. Collation de la cure Saint-Jean de Châlons à Cl. Oudot en remplacement de Phil. Marchant (3 juin 1578). — F° 49. Provisions de l'office de trompette ordinaire à Châlons en faveur d'Ét. de Vauciennes (22 septembre 1583). — F° 89. Pouvoir de célébrer la messe rendu à Nicole Arnoul, prêtre de Sainte-Livière, lequel avait jadis « adhéré aux hérétiques de notre temps par l'espace d'un an ou environ, hantant et fréquentant les presches » (24 mars 1586). — *Nota : La plupart des actes de ce registre sont identiques à ceux du précédent.*

G. 21. — 1 registre in-folio (182 feuillets) et 1 cahier in-4° mutilé (19 feuillets).

1588-1602. — Expéditions du secrétariat sous l'épiscopat de *Cosme Clausse* du 20 mars 1588 au 17 avril 1602 (registre coté D). — F° 9, verso. Didier Horguelin, chanoine de Notre-Dame-en-Vaux, en remplacement de Jacques Perrin, décédé (8 juillet 1588). — F° 13, verso. Autorisation à Nic. Girardin, marchand, de mettre trois auvents à sa maison et d'y apposer l'enseigne de la Belle-Image. — Statuts des tailleurs d'habits (30 août 1588). — F° 18. Lettre du Roi ordonnant des prières publiques pour les États-Généraux (Blois, 28 septembre 1588). — F° 19. Copie du bref de Sixte V accordant des indulgences à l'église d'Ancerville (Haute-Marne — 1er mai 1585). — F° 26, verso. Lettres du Roi ordonnant des prières publiques pour le salut du Royaume (Blois, 28 septembre 1588); *id.* pour le repos de l'âme de la reine Catherine de Médicis (Blois, 28 janvier 1589) — F° 116. Réception du serment de Guillaume Legoix, bailli de Châlons (29 avril 1597). — F° 136, verso. Bref d'indulgences à l'église de Vitry-le-François (1595). — F° 140. Lettre du pape Clément VIII à l'archevêque de Reims et à ses suffragants (Ferrare, 17 août 1598). — F° 146, verso. Union des cures de Chapelaine et Haussimont (23 janvier 1599). — F° 148. Lettre du roi Henri IV à l'évêque pour ordonner aux prédicateurs de se renfermer dans l'exercice de leurs devoirs spirituels sans se mêler des affaires publiques (Paris, 17 février 1599); lettre conforme de l'évêque aux doyens ruraux (Châlons, 4 mars 1599). — F° 177. Lettre du Roi ordonnant des actions de grâces pour la naissance du Dauphin (Fontainebleau, 27 septembre 1601). — F° 182. Bref d'indulgences pour l'église de Saint-Dizier (1601). — *Fragment d'un cahier d'expéditions (1591-1595).*

G. 22. — 1 registre in-4° (182 feuillets).

1602-1610. — Expéditions du secrétariat sous l'épiscopat de *Cosme Clausse*, du 18 avril 1602 au 17 août 1610 (registre coté E). — F° 15. Collation de la cure St-Alpin de Châlons à Pierre Fiévé, en remplacement de Jean Garnier (14 avril 1603). — F° 21 v°. Union de la cure de St-Étienne à celle de St-Menge à Vitry-en-Perthois (12 septembre 1603); *id.* des cures de St-Lumier et St-Quentin-les-Marais (12 mai 1604). — F° 38 v°. Bref d'indulgence pour l'église de Thonnance (23 avril 1604); f° 54 v°. *id.* pour l'église de Congy (18 août 1605). — F° 66. Lettre du Roi ordonnant des prières publiques pour la soumission du duc de Bouillon (1) (Donchery 2 avril 1606); *id.* ordonnant des quêtes pour l'église du St-Sépulcre à Jérusalem (Fontainebleau 4 avril 1607). — F° 84. Bref d'indulgences pour l'église N.-D. de Rupt (Hte-Marne); *id.* pour l'église de Clamanges (15 novembre 1606); *id.* pour la confrérie du St-Sacrement en l'église St-Alpin, de Châlons (1610).

G. 23. — 1 registre in-4° (187 feuillets).

1612-1615. — Expédition du secrétariat sous l'épiscopat de *Cosme Clausse* du 15 septembre 1612 au 30 avril 1615 (registre coté F). — F° 11 v°. Collation de la cure de St-Jean à Pierre Joly, en remplacement de Jean Thomas, décédé (29 novembre 1612). — F° 38. Indulgences pour l'église de Hans (25 février 1613). — F° 53 v°. Assemblée générale du clergé de Châlons en l'hôtel épiscopal pour protester contre la décision du Conseil de ville qui avait imposé les habitants à la somme de 400 l. pour subvenir aux besoins des pauvres, dont 1/3 à lever sur les ecclésiastiques : l'évêque et son clergé offrent de donner 60 l. par mois avec mention expresse que cette offre est un effet de pure libéralité et non de la contrainte que le Conseil prétend exercer sur eux (18 mai 1613). — F° 63. Département fait par l'évêque sur le clergé de Châlons de la somme de 80 l. t., volontairement offerte pour subvenir à la nourriture des pauvres (17 juin 1613). — F° 126. Bref d'indulgences pour la confrérie instituée en l'abbaye des Augustins de Châlons (5 juin 1614).

G. 24. — 2 registres in-folio (558 pages et 255 feuillets).

1615-1622. — Expéditions du secrétariat sous l'épiscopat de *Cosme Clausse*, du 30 avril 1615 au 31 mars 1622 (registre coté G). — P. 266. Établissement des filles de la Congrégation N.-D. à Châlons : bulles du 1er février 1615 et du 6 octobre 1616; p. 309, statuts et règlements de

(1) Guillaume Robert, duc de Bouillon et prince de Sedan, qui fut père de Turenne.

l'ordre ; p. 346 lettres patentes du Roi autorisant l'établissement susdit (Paris, mars 1615). — 2° Registre coté Gg, du 15 mai 1515 au 31 mars 1622.

G. 25. — 1 registre in-f° (895 pages).

1622-1629. — Expéditions du secrétariat sous l'épiscopat de *Cosme Clausse* et de *Henri Clausse*, du 26 mars 1622 au 8 mai 1639 (registre côté H). — P. 98. Articles rédigés par ordre du cardinal de Larochefoucauld pour la réforme des monastères de St-Augustin, St-Benoît, Cluny et Citeaux ; P. 114, lettres patentes du roi Louis XIII approuvant les articles ci-dessus (Carcassonne, 15 juillet 1622). — p. 435. Provisions de vicaire général à Hugues Dommengin (27 novembre 1627). — P. 452. Réception de Marguerite de Gauville comme abbesse d'Andecy (20 février 1628). — P. 550. Bulle du pape Urbain VIII instituant l'évêque de Châlons, Henri Clausse, administrateur au spirituel et au temporel de l'archevêché de Reims jusqu'à la majorité de l'archevêque élu, Henri de Lorraine (1) (12 août 1627). — P. 563. Translation des reliques de saint Basle dans une nouvelle châsse (14 octobre 1629).

G. 26. — 1 registre in-folio (378 pages).

1642-1652. — Expéditions du secrétariat sous l'épiscopat de *Félix Vialart*, du 15 août 1642 au 5 août 1652 (registre coté I). — P. 5. Nic. Lepelletier et Henri Basselinne, vicaires généraux (20 août 1642). — P. 32. Acte de foi et hommage de Pierre Guillaume, vidame de Châlons (9 décembre 1642). — P. 69. H. Basselinne, curé de St-Alpin, en remplacement de Pierre Fiévé. — P. 70. Pierre Horguelin, en remplacement d'Ant. Jacquemart (18 octobre 1643). — P. 76. Baptême donné par l'évêque aux enfants d'Antoine Saladin d'Anglure et de Louise de Braux, sa femme, à savoir : 1° Marc-Antoine, né le 25 avril 1640 ; 2° Louise ; 3° Charles-Nicolas, né le 6 novembre 1643 (3 décembre 1643). — P. 159. Jean Leblanc, curé de Saint-Alpin, en remplacement de H. Basselinne (17 septembre 1646). — P. 229. Milon Lhermite, vicaire général (6 octobre 1648). — P. 287. Ch. Godinot, curé de St-Alpin, en remplacement de J. Leblanc, décédé (25 août 1650). — P. 315. Baptême : Armand, fils de Pierre du Molinet, prévôt de l'échevinage, et de Claire Forest ; parrain et marraine : Armand de Bourdon, prince de Conti, gouverneur de Champagne, et Anne de Bourbon, duchesse de Longueville (2) (10 mars 1651). — P. 342. Foi et hommage de Louis Deu, bourgeois de Châlons, à raison d'une partie du fief de Moncetz (18 novembre 1651). — P. 349. Nicolas Lafricque, vicaire général (Paris, 28 décembre 1651).

G. 27. — 1 registre in-folio (246 feuillets).

1652-1665. — Expéditions du secrétariat sous l'épiscopat de *Félix Vialart*, du 6 août 1652 au 2 mars 1665 (registre coté L). — F° 5 v°. Don par Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, baron d'Éclaron, d'une rente annuelle et perpétuelle de 50 l. pour l'entretien d'un curé dans le village d'Alichamp, dépendant de la paroisse d'Humbécourt (Haute-Marne), attendu que l'état de misère des habitants du lieu ne leur permet pas d'entretenir un curé (14 août 1652). — F° 171. Désunion de l'église du Suzannecourt d'avec celle de Thonnance (31 août 1661). — F° 240. Provisions de grand archidiacre en l'église de Châlons en faveur de Jacques Le Gentil (16 janvier 1665). — F° 244. *Id.* de vicaire général à Simon Roynette, curé de N.-D. de Joinville (20 février 1665).

G. 28. — 1 registre in-4° (145 feuillets).

1673-1679. — Expéditions du secrétariat sous l'épiscopat de *Félix Vialart*, du 19 juillet 1673 au 19 octobre 1679 (registre coté N). — F° 41. Dévolution à l'évêque du patronage de la chapelle St-Jean l'Évangéliste dans l'église de Ste-Menehould, le patron Jacques de Beauvau, seigneur d'Épense, étant tombé dans l'hérésie (21 mars 1675). — F° 64 v°. Permission aux Bénédictins de St-Vanne d'entrer dans l'abbaye St-Sauveur de Vertus, cette abbaye étant depuis très longtemps comme abandonnée, sans qu'il y réside aucun religieux de l'ordre de St-Benoit (Sarry, 8 août 1676). — F° 132. Baptême donné par l'évêque à Baptiste Félix François, fils de Royer Bruslart, marquis de Puisieulx, et de Claude Godet, son épouse (26 mars 1679).

G. 29. — 1 registre in-4° (70 feuillets).

1679-1684. — Expéditions du secrétariat sous l'épiscopat de *Félix Vialart* et de *L.-Antoine de Noailles*, du 22 octobre 1679 au 5 mai 1684 (registre coté O). — F° 8. Extrait de la lettre écrite par M. de Caumartin à l'évêque E. Vialart pour le prier, au nom du Roi, de donner les pouvoirs nécessaires au prélat chargé de marier le Grand Dauphin (St-Germain-en-Laye, 15 janvier 1680) ; copie du pouvoir délivré par l'évêque en date du 28 janvier ; *id.* de la réponse de Caumartin. — F° 10. Ratification du mariage du Dauphin avec la princesse de Bavière (1) (7 mai 1680) ;

(1) Henri II de Lorraine, duc de Guise, né en 1614, archevêque de Reims à 15 ans, auteur de Mémoires.

(2) Beau-frère et sœur du Grand Condé.

(1) Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, fille de Ferdinand Marie, duc de Bavière, et d'Adélaïde de Savoie.

ci-joint l'extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de la Trinité de Châlons, revêtu des signatures de Louis XIV, la reine Marie-Thérèse, Louis, dauphin et Marie Christine (7 mars 1680). — F° 26 v°. Confirmation par l'évêque L.-Antoine de Noailles de l'ordonnance de son prédécesseur portant désunion des cures de Brauvilliers et Narcy (17 septembre 1681). — F° 49. Baptême donné par l'évêque à Louise-Antoinette, fille de Jean-Charles de Cauchon, seigneur de Somme-Yèvre, et de dame Marguerite de Causa; marraine Louise Boyer, dame d'atour de la feue reine-mère, veuve de messire Anne de Noailles, 1er capitaine des gardes du corps (21 janvier 1683). — F° 51 v°. Antoine Laigneul, grand vicaire (Paris 16 avril 1681). — F° 56. Mariage en la chapelle de Sarry, de Jacques Bernache, maître d'hôtel de l'évêque, avec Catherine Frouart (30 mai 1683).

G. 30. — 1 registre in-quarto (32 feuillets).

1684-1686. — Expéditions du secrétariat sous l'épiscopat de *L.-Antoine de Noailles*, du 14 mai 1684 au 29 décembre 1686 (registre coté P). — F° 5. René Oresne, curé de St-Alpin, en remplacement de Jean Gaillot, décédé (19 septembre 1684). — F° 21. Mariage de Maurice-Antoine de Chastenay et de Blanche Debar, fille de Louis Debar, baron de Sommevesle, et de dame Anne Morel (20 mars 1686). — F° 25. Baptême donné par l'évêque à Jean François, fils de René Davray de Brie, seigneur de Gavaudun, et d'Élisabeth de Bourzolles; parrain et marraine: J. François, marquis de Noailles, et Marie-Françoise de Souillac de Châtillon (11 mai 1686). — F° 31. George Baudoin, curé de St-Alpin, en remplacement de René Oresne (23 décembre 1686).

G. 31. — 1 registre in-quarto (26 feuillets).

1687-1688. — Expéditions du secrétariat sous l'épiscopat de *L.-Ant. de Noailles*, du 21 janvier 1687 au 29 août 1688 (registre coté Q). — F° 24. Mariage de Jean Lefèvre, bourgeois de Vitry, et Suzanne de Séry (3 août 1688). — Acte de consécration du grand autel de la cathédrale restauré après l'incendie du 19 janvier 1668 (26 octobre 1687).

G. 32. — 1 registre petit in-quarto (47 feuillets).

1686-1693. — Expéditions du secrétariat sous l'épiscopat de *L.-Ant. de Noailles*, du 17 mai 1686 au 16 avril 1693 (registre coté R). — F° 27. Joseph de Beaufort, vicaire général (Sarry, 12 décembre 1690). — F° 47. Mariage de Thomas Hue de Miromesnil, intendant de Champagne, avec Blanche Debar de St-Martin, fille de Jacques Debar, seigneur de St-Martin-aux-Champs, et de feu Louise Caillet (château de Sarry, 14 avril 1685).

G. 33. — 1 registre in-folio (94 feuillets).

1688-1695. — Expéditions du secrétariat sous l'épiscopat de *L.-Ant. de Noailles*, du 18 septembre 1688 au 24 octobre 1695 (registre coté S). — F° 17. Mariage de Jean Gillet, commis à la régie des étapes de Landau, et Marie de Metz (14 août 1690); f° 45 v°. *id.* de Pierre Bruché et Marguerite Oudin (30 décembre 1691). — F° 56. Baptême donné par l'évêque à Louis, fils de Fr.-Ignace Montsaulnin de Montal et de Charlotte-Marie Baillète de Daucourt, né le 11 novembre 1688; parrain et marraine: le roi Louis XIV et Louise Boyer, duchesse douairière de Noailles (28 mai 1692).

G. 34. — 1 registre in-folio (302 feuillets; le f° 68 manque).

1693-1706. — Expéditions du secrétariat sous l'épiscopat de *L.-Ant. de Noailles et de L.-Gaston de Noailles*, du 15 mai 1693 au 17 décembre 1706 (registre coté T). — F° 34. Baptême de Marie-Louise, fille de Michel Larcher, intendant de Champagne, et de Gabr. Riou Douilly; marraine, Louise Boyer, duchesse douairière de Noailles (1er février 1695). — F° 36. L.-Léonore Hennequin, vicaire général (22 mars 1695); f° 69. P. Lagneau, *id.* (11 janvier 1697); f° 90. Ant. Dorsannes, *id.* (16 mai 1698). — F° 97. Mariage de P. Dupont et Hélène Martin (3 septembre 1698). — F° 122. Dispense de bans pour Guillaume de Beaurepert, seigneur de Coizart, et Jeanne Clément (27 octobre 1699). — F° 131. Mariage de Ant. Dueil et Genev. Thévart (6 février 1700). — F° 146. Acte de consécration de l'église de Saint-Germain-la-Ville par l'évêque Gaston-J.-B.-Louis de Noailles (24 octobre 1700). — F° 236. Nic. Hanetel de Vauciennes, vicaire général (3 avril 1704); f° 274. P.-J.-B. Taignier, *id.* (5 novembre 1705). — F° 278. Acte de consécration du grand autel et des 55 autels portatifs de l'église Saint-Alpin de Châlons (10 janvier 1706). — F° 289. Mariage d'Ant. Boitel et Mad. Camus (17 mai 1706). — F° 294. Bénédiction de l'église des religieuses de Saint-Joseph à Châlons, par Nic. Hanetel, grand vicaire (18 juillet 1706).

G. 35. — 1 registre in-folio (200 feuillets).

1706-1716. — Expéditions du secrétariat sous l'épiscopat de *J.-B.-Louis-Gaston de Noailles*, du 18 décembre 1706 au 4 juillet 1716 (registre coté V). — F° 7. Cl. Chartraix, nommé supérieur des religieuses de la Congrégation à Sainte-Menehould (16 janvier 1707); Cl. Clément, supérieur des monastères de la Pitié, des Ursulines et des

Annonciades à Joinville (19 janvier 1707). — Baptême de Gaston-Jean-Baptiste, fils d'Ant. Boitel et de Madeleine Camus, né le 26 mars; parrain et marraine: l'évêque de Châlons et Marie-Anne de Richebourg, femme de l'intendant André de Harouys (27 mars 1707). — F° 20. Mariage de Nic. Pariset et Marie de la Vialle (21 novembre 1707); f° 23. *Id.* de Joachim de Scelle, seigneur de Saint-Cosme, et Marie Thévenin (20 décembre 1707); f° 24. *Id.* de Jean Hocart, seigneur de Renneville, et Madeleine de Vautrel; témoins: André de Harouys, intendant, et Marie-Anne de Richebourg, etc. (28 décembre 1707). — F° 28. Jean Ducuing, curé de Saint-Jean de Châlons, en remplacement de Fr. Hécard, décédé (19 mars 1708). — F° 69. Permission à Edme Seneuze d'imprimer la nouvelle édition du catéchisme et les prières du matin et du soir (5 décembre 1709). — F° 80. Gilles Varnier, curé de Saint-Loup, en remplacement de Louis Brachet (14 mai 1710). — F° 120. Jos. Gillet, vicaire général; Nicolas de Germigny (9 janvier 1712). — F° 140 verso. Mariage de Pierre Papillon, directeur du dixième en Champagne, et Jeanne Duverdier (31 décembre 1712). — F° 142. Certificat de vie délivré par l'évêque au prétendant Jacques III, fils du roi d'Angleterre Jacques II (Châlons, 16 janvier 1713). — F° 160, verso. Jos. Lorain, chanoine, nommé directeur général des écoles du diocèse (13 avril 1714). — Baptême de Gaston-Jean Zacharie, fils de Jean Hocart et de Madeleine le Vautrel (23 mai 1714). — F° 171. Mariage de J.-B. Main, apothicaire, et Agnès-Marguerite Dubois (11 février 1715). — *Table des expéditions contenues dans le présent registre.*

G. 36. — 1 registre in-folio (2 cahiers de 59 et 23 feuillets, reliés ensemble).

1696-1733. — Expéditions du secrétariat. — Premier cahier: expéditions sous l'épiscopat de *Gaston de Noailles* et de *Nicolas de Saulx-Tavannes*. — F° 1. Distribution des reliques de saint Lumier (19 juin 1696). — F° 24. Baptême donné par l'évêque à L.-Anne, fils de Guillaume de Sartre, tailleur, et d'Anne Maché; marraine: Marie-Anne de Richebourg, femme de l'intendant A. de Harouys (6 juin 1705). — F° 31. Mariage de Jean Baillet, baron d'Élize, et Suzanne Lefèvre, en l'église de Laheycourt (21 novembre 1709). — F° 31, verso. Bénédiction de la chapelle du château de Gizaucourt (24 novembre 1709); f° 32. *Id.* de la chapelle du château de Congy (21 août 1710). — F° 39. Lettres d'official à Cl. Le Chartreux, curé de Sainte-Menehould (31 octobre 1716). — F° 43. Provisions de l'abbaye d'Andecy à Élis.-Gabriel Durfort de Lorges (20 septembre 1717). — F° 45. André Maucourant, curé de Saint-Jean de Châlons (10 février 1719). — F° 48, verso. Lettres de grand vicaire à Louis Hoquine (5 avril 1720). — F° 56. Bénédiction de la chapelle du château d'Épense (25 octobre 1724); *id.* de la chapelle du château de Méry-sur-Marne (11 novembre 1724.) — Deuxième cahier: expéditions sous l'épiscopat de *Nicolas de Saulx-Tavannes*: f° 3 verso. Permission de bénir la chapelle du château de Saint-Chéron (10 décembre 1725). — F° 11, verso. Bénédiction de la chapelle de M. de Ricard, commandant de la Neuville-au-Temple, à Châlons (26 avril 1729). — F° 20. Charles Gauthois, curé de Saint-Loup (18 septembre 1731).

G. 37. — 1 registre in 8° (16 feuillets).

1736-1759. — Expéditions faites au cours des visites épiscopales sous l'administration de *Cl.-Antoine de Choiseul-Beaupré*, du 13 juin 1736 au 1er mars 1759.

G. 38. — 1 registre in-folio (291 feuillets).

1741-1758. — Expéditions du secrétariat sous l'épiscopat de *Cl.-Antoine de Choiseul-Beaupré*, du 15 février 1741 au 6 juillet 1758. — F° 22. T. Lemaistre, vicaire général (mars 1742). — F° 45, v°. Mariage d'Ét. Duhamel, seigneur de Saint-Remy-en-Bouzemont, capitaine au régiment des carabiniers, et Charlotte-Félicité Guillaume de Saint-Eulien, dame de la Chaussée, Marne-la-Maison, Mutigny et Coulmiers (7 mai 1743). — F° 71. Baptême de Louis, né le 21 septembre, fils de Joseph Cambray et de Marie-Jeanne Lameresse; parrain et marraine: le dauphin Louis, représenté par l'évêque, et Suzanne-Catherine de Cotte, femme de l'intendant Le Peletier de Beaupré (28 novembre 1744). — F° 82. T. Lemaistre, doyen de l'église cathédrale de Saint-Étienne (18 juillet 1745). — F° 83, verso. Nic. Buirette, grand vicaire (17 septembre 1745). — F° 141. Fr.-Memmie Hocart, doyen de la cathédrale (13 décembre 1748). — F° 159. Léopold-Charles de Choiseul, vicaire général (13 novembre 1749). — F° 164. Mariage de Pierre-Louis Saguet, fils de Phil.-Maurice Saguet et de Jeanne Gargam, avec Marie-Anne Billet, fille de Cl.-J. Nicolas, seigneur de la Pagerie, et de Marg.-Louise de Corvisart (3 mars 17...). — F° 254. André Chorez, vicaire général (21 septembre 1756). — *Table des expéditions du présent registre.*

G. 39. — 1 registre in-folio (200 feuillets).

1758-1767. — Expéditions du secrétariat sous l'épiscopat de *Cl.-Ant. de Choiseul-Beaupré* et de *Leclerc de Juigné*, du 2 août 1758 au 16 décembre 1767. — F° 5. Acte de consécration de Léopold-Charles de Choiseul, évêque d'Évreux (29 octobre 1758). — F° 8, verso. Nic.-David Malot, curé de Notre-Dame-en-Vaux, en remplacement de Nic. Jacquemart (21 février 1759). — F° 15. Guill.-Louis

du Tillet, grand vicaire (23 mai 1759). — F° 34. Gérard Malicet, curé de Notre-Dame-en-Vaux, en remplacement de Nic. David Malot (31 mars 1760). — F° 35. Pierre-Maurice Saguez, grand vicaire (14 avril 1760) ; f° 67, verso. Antoine de Mornay de Montchevreuil, *id.* (14 avril 1762). — F° 69. Nic. Pietre, curé de Saint-Jean de Châlons (13 mai 1762). — F° 90. Nicolas de Torcy, curé de Saint-Loup (27 septembre 1763). — *Vacance du siège épiscopal du 2 octobre 1763 au 26 mai 1764.* — F° 91, verso. Jean Edme Rivet, curé de Saint-Alpin (10 mars 1764). — *Leclerc de Juigné, évêque* : F° 93, verso. T. Lemaistre, vicaire général ; f° 94. P.-Maurice Saguez de Breuvery, *id.* ; Guill.-Louis de Tillet, *id.* (Paris, 20 mai 1764) ; f° 97. Pierre-Joseph de Lastic, *id.* (11 septembre 1764). — F° 102. André Chorez, supérieur des Dames régentes de Châlons, Vitry, Vassy et Vertus (19 novembre 1764). — F° 110. Lettres d'imprimeur à Nicolas Seneuze (24 décembre 1764). — F° 133, verso. Pierre-Cl. Malvaux, vicaire général (12 novembre 1765). — F° 135, verso. Permission de dire la grand'messe et les vêpres dans la chapelle du collège de Châlons (29 novembre 1765). — F° 157, verso. Cl.-Ch.-Antoine Dargent, vicaire général (5 septembre 1766) — — F° 184, verso. Permission de dire la messe dans la chapelle de l'intendance (9 août 1767). — F° 196. *Table des expéditions du présent registre.*

G. 40. — 1 registre in-folio (248 feuillets — le feuillet 28 lacéré).

1767-1777. — Expéditions du secrétariat sous l'épiscopat de *Léon Leclerc de Juigné*, du 17 décembre 1767 au 8 janvier 1777. — F° 33. J.-B.-Sébastien de Saint-Cyr, grand vicaire (28 novembre 1768). — F° 48. Côme-Fr. Séjourné, secrétaire de l'évêché (4 juillet 1769). — F° 81, verso. Pouvoirs accordés aux prêtres de la congrégation de la Mission, supérieur et directeurs du séminaire de Châlons (14 novembre 1770). — F° 104. Consécration de Pierre-Jos. de Lastic, évêque de Rieux (8 septembre 1771). — F° 111, verso. Ch.-Ant.-Henri Duwalk de Dampierre, grand vicaire (7 novembre 1771); f° 125, verso. Jos.-Anne-Luc de Pont Dalbaret, *id.* (29 mars 1772) ; f° 129. Michel Fouchet, *id.* (30 mai 1772) ; f° 158. Pierre-Cl.-François de Forbin, *id.* (28 juin 1773). — F° 187. Consécration de Guill.-Louis du Tillet, évêque d'Orange (17 juillet 1774). — *Table des matières du présent registre.*

G. 41. — 1 registre in-folio (250 feuillets).

1777-1785. — Expéditions du secrétariat sous l'épiscopat de *Leclerc de Juigné* et *d'Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre*, du 21 janvier 1777 au 10 juin 1785. — F° 27. Consécration de l'évêque de Sarlat, Jos.-Anne-Luc de Pont Dalbaret (4 janvier 1778). — F° 32. Pierre-Simon Jouy, curé de Notre-Dame-en-Vaux, en remplacement de Gér. Malicet, décédé (27 février 1778). — F° 34, verso. Fr. Petitjean, grand vicaire (29 avril 1778). — F° 39 verso. Sébast. Philibert de Roger de Cahuzac Decaux, vicaire général (26 juin 1778) ; f° 40, verso. Hubert de Lestrade de Boulhiens, *id.* (17 juillet 1778) ; f° 81, verso. Jos.-Jean-Fr. de la Grange-Gourdon de Floirac, id. (20 mars 1780). — F° 87, verso. Permission à Fr. Mercier d'imprimer divers livres à l'usage du diocèse (21 mai 1780). — F° 90, verso. L.-Joseph-Érard-Victor du Cauzé de Nazelle, vicaire général (15 juillet 1780). — *Vacance du siège épiscopal, du 18 mars au 6 mai 1782.* — *Ant.-Jules de Clermont-Tonnerre, évêque* : f° 128. P. Maurice Saguez de Breuvery, vicaire général ; f° 130. Fr. Petitjean, *id.* ; f° 131. Jean Pourtain, *id.* ; f° 132 Jos.-Cl. Charles de Nettancourt-Vaubecourt, *id.* ; Ét.-Ant. de Boulogne, *id.* ; f° 133. Pierre Pourteiron, *id.* ; f° 134. Louis de Clermont-Thoury, *id.* ; f° 135. L.-Jos. du Cauzé de Nazelle, *id.* (11 mai 1782). — F° 139. Mathieu Legroing de la Romagère, vicaire général ; Hubert de l'Estrade, *id.* ; f° 141. Ch.-Siméon de Grimonville Larchant, *id.* (11 mai 1782). — F° 151, verso. A. Chorez, supérieur des écoles et charités du diocèse (20 septembre 1782). — F° 165, verso. Amant-Dalmace Dieche, vicaire général (9 mars 1783) ; f° 170, verso. Cl. Moreau, *id.* (26 avril 1783) ; f° 179, verso. Gabriel-Paul d'Andé, *id.* (2 juillet 1783). — *Copies de pièces concernant la chapelle St-Jean l'Évangéliste de Ste-Menehould* : f° 193. Acte de fondation (13 septembre 1457) ; confirmation de l'acte susdit (16 juillet 1471) ; amortissement par Louis XI (Montils-lez-Tours, 5 décembre 1471) ; codicille du docteur Claude Despence en faveur de ladite chapelle (2 juillet 1571). — F° 245. Louis-Joseph de Bellegarde, vicaire général (1er avril 1784) ; f° 250. L.-Jules-Fr. d'Andigné de Mayneuf, id. (11 mai 1782). — *Table des matières du present registre.*

G. 42. — 1 registre in-folio (138 feuillets).

1785-1791. — Expéditions du secrétariat sous l'épiscopat *d'Ant.-Jules de Clermont-Tonnerre*, du 18 juin 1785 au 20 mars 1791. — F° 20. Ordonnance concernant le service divin dans la chapelle du collège de Châlons (29 décembre 1785). — F° 32, verso. Germain Dubois de Crancé, vicaire général (Paris, 20 juin 1786) ; f° 37. Pierre Denis, *id.* (3 septembre 1786). — F° 41, verso. Pierre Félix, curé de Saint-Loup de Châlons, en remplacement d'Augustin-Jos. Becquey (2 octobre 1786). — F° 48, verso. Math. Legroing de la Romagère, supérieur des charités et écoles du diocèse (8 décembre 1786). — F° 78, verso. Nic.-Ant.

Romet, vicaire général (24 décembre 1787); f° 94. Ch.-Aug. Parfait d'Izarn de Villefort, *id.* (Paris, 25 novembre 1788). — F° 121. Nic. Lambert, curé de Saint-Alpin de Châlons, en remplacement de Jean-Edme Rivet (Versailles, 25 septembre 1789).

Insinuations ecclésiastiques (1).

G. 43. — 1 registre in-folio (125 feuillets).

1558-1576. — Insinuations (registre coté A 2). — F° 19. Collation des chapelles Saint-Georges et de la Vierge au château d'Arzillières par Madeleine de Grantpré, comtesse de Dampierre et baronne d'Arzillières (1532). — F° 106. Bulle par laquelle le pape Eugène III déclare prendre sous sa protection l'abbaye Saint-Paul de Verdun (Auxerre, 10 août 1147).

G. 44. — 2 registres in-4° (279 et 291 feuillets).

1554-1555. — Insinuations sous l'épiscopat de *Philippe de Lenoncourt* (registres cotés A 3 et A 4). — 1er registre, du 25 mai au 22 décembre 1554 (2). F° 80, verso. Permission de recevoir la tonsure donnée par Louise de Hangest et Marguerite de Torcenay, dame et douairière d'Arzillières, à Nic. Loppin, fils de Guill. Loppin, menuisier, homme de corps desdites dames (18 janvier 1520 v. st.). — 2e registre, du 22 novembre 1554 au 16 mars 1555. — F° 60. Prise de possession de l'abbaye de Saint-Memmie par Jacques de la Madeleine (15 décembre 1554). — F° 118. Prise de possession de la cure de Notre-Dame en Vaux par Nicole Jacquart (3 janvier 1554, v. st.). — F° 133. Bulles de provision de l'abbaye de Moiremont en faveur de François, cardinal de Tournon, abbé commendataire.

G. 45. — 1 registre in-4° (450 feuillets).

1561-1563. — Insinuations sous l'épiscopat de *Jérôme Burgensis*, du 28 juin 1561 au 17 mars 1563 (registre coté A 5). — F° 199. Prise de possession de l'abbaye de Montier-en-Argonne par Philippe de Lenoncourt, évêque d'Auxerre (13 avril 1562). — F° 339, verso. Ordonnance de l'évêque commettant Jacqueline Quétault, religieuse de l'abbaye Saint-Pierre-aux-Nonnains de Reims, à l'administration de l'abbaye d'Andecy « veue la sentence de notre official de Chaalons en date du 22e jour des présens moys et an, par laquelle est dict que l'abbaye Notre-Dame d'Andecy, sise en notre diocèse de Chaalons, sera saysie et mise en la main du Roy » (25 septembre 1562); f° 340. Installation de ladite Jacqueline en l'abbaye d'Andecy (26 septembre 1562). — F° 341, verso. Lettres du cardinal Hippolyte d'Este, légat du Saint-Siège, commettant Étienne de Chausy à l'administration provisoire de ladite abbaye en attendant l'élection d'une nouvelle abbesse (Vincennes, 27 juin 1562). — F° 360. Collation de l'abbaye d'Andecy à Marg. de la Boissière, religieuse de Notre-Dame du Lis-lez-Melun (31 octobre 1562); f° 361, verso. Installation de la nouvelle abbesse (2 novembre 1562). — F° 418, verso. Procès-verbal de l'élection de Renée de Saint-Blaise, abbesse d'Andecy (12 janvier 1562 v. st.) — F° 423. Refus de Thomas Cauchon, grand archidiacre de l'église de Reims, de ratifier l'élection ci-dessus, et protestation du procureur de l'abbaye (15 janvier 1562 v. st.).

G. 46. — 1 registre in-4° (452 feuillets),

1564-1566. — Insinuations sous l'épiscopat de *Jérôme Burgensis*, du 3 août 1564 au 18 avril 1566 (registre coté A 6). — F° 1. Tarif des insinuations suivant l'édit du Roi du 31 décembre 1525. — F° 203. Dispense octroyée par *motu proprio* du pape Pie IV à Thomas Colligny, franciscain de l'Observance, en récompense des succès qu'il a obtenus à Châlons et ailleurs en prêchant contre les hérétiques (4 février 1565). — F° 449, verso. *Table des matières du présent registre.*

G. 47. — 1 registre in-4° (300 feuillets) (1).

1567-1569. — Insinuations sous l'épiscopat de *Jérôme Burgensis*, du 27 juin 1567 au 14 novembre 1569 (registre coté A 7). — F° 97, verso. Bulles de provision de l'abbaye de Saint-Memmie à Vespasien Grimaldi, abbé commendataire (1564). — F° 289. Testament de Jacques Vauboure, religieux non profès en l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts (8 juin 1554).

G. 48. — 1 registre in-folio (300 feuillets).

1569-1572. — Insinuations sous l'épiscopat de *Jérôme Burgensis*, du 14 novembre 1569 au 17 avril 1572 (registre coté A 8). — F° 6, verso. Échange par l'abbaye Notre-Dame de Vertus, de 2/3 de la seigneurie dite de Saint-Grégoire, distante de ladite abbaye d'environ 8 lieues, contre un moulin et une pièce de pré (1er décembre 1569). — F° 8, verso. Bail à cens annuel et perpétuel par l'abbaye Saint-Sauveur de Vertus à Jacques Lallement, contrôleur pour le Roi à Châlons, de la cense des Boudats à Voipreux,

(1) Enregistrement d'actes concernant les matières ecclésiastiques et bénéficiales au greffe des insinuations ecclésiastiques établi dans chaque diocèse. *Dictionnaire de droit et de pratique, par Cl.-J. de Ferrière; v°. Insinuations.*

(2) Les 7 premiers feuillets manquent.

(1) Les feuillets 138, 139 et 186 arrachés.

moyennant : 1° une somme de 300 l., payable au Roi pour la quote-part de l'abbaye à la taxe levée sur le clergé du Royaume ; 2° une autre somme de 300 l. destinée à la réparation de ladite abbaye « naguères desmolye et ruinée par les gens du prince de Condé passant par ledit Vertus » ; 3° un cens annuel de 100 s. t. au profit de la crosse épiscopale (1er octobre 1568). — F° 14. Provisions de grand vicaire à Jean Collesson (1er décembre 1569). — F° 23. Collation du prieuré de Vinetz à Étienne de Chaucey (11 janvier 1570). — F° 51. Lettres de grand vicaire à Ant. Trusson (9 mars 1570). — F° 99. François de Luxembourg, abbé commendataire de Troisfontaines (bulle du pape Pie V, juin 1570).

G. 49. — 1 registre in-folio (278 feuillets).

1572-1574. — Insinuations sous l'épiscopat de *Jérôme Burgensis, Nicolas Clausse et Cosme Clausse*, du 18 avril 1572 au 10 juillet 1574 (registre coté A 9). — F° 12. Collation de la cure de Notre-Dame-en-Vaux à Jean Henriet, chanoine (20 mai 1572). — F° 17, verso. Prise de possession de l'évêché de Châlons par Nicolas Clausse ; f° 20. Sa prestation de serment entre les mains du Roi (Blois, 22 mars 1572). — F° 27. Lettres de grand vicaire à Jérôme Burgensis, abbé de Saint-Pierre-aux-Monts (28 avril 1572). — F° 92. Pierre Sibert, grand vicaire de l'évêque (30 avril 1572). — F° 160. Bulle de provision de l'abbaye de Toussaints-en-l'Ile à Louis de Clèves (septembre 1573). — F° 172. Prise de possession de l'abbaye d'Andecy par Marguerite de la Boissière (14 octobre 1573). — F° 108. Contrat de mariage de Simon Humbert, laboureur à Dommartin-Lettrée, et Jeanne, veuve de Simon Hément (18 mai 1568); *id.* d'Ant. Lestre, menuisier à Bussy-Lettrée, et Jeanne, veuve de Didier Champi (10 novembre 1571). — F° 220. Prise de possession de la cure de Saint-Alpin par Toussaint Jennequin (25 février 1574).

G. 50. — 1 registre in-quarto (238 feuillets).

1587-1588. — Insinuations sous l'épiscopat de *Cosme Clausse*, du 27 juin 1587 au 1er novembre 1588 (registre coté C 2). — F° 186. Testament de Nicolas Patizel de la Neuville-aux-Bois (20 octobre 1587).

G. 51. — 1 registre in-quarto (247 feuillets).

1588-1592. — Insinuations sous l'épiscopat de *Cosme Clausse*, du 5 novembre 1588 au 1er décembre 1592 (registre coté D 2). — F° 88, verso. Contrat de mariage de Nicolas Person, laboureur, et Jacquette Daultriment (29 décembre 1588). — F° 146. Prise de possession de l'abbaye de Montier-en-Argonne par Phil. de Lenoncourt, ladite abbaye vacante par la résignation du cardinal de Lenoncourt, son oncle (15 avril 1592). — F° 209. Commanderie de la Neuville-au-Temple pour Michel de Seure, grand prieur de Champagne : prise de possession (27 juin 1592). — F° 215. Archevêché de Reims pour Charles de Bourbon, évêque de Lectoure, frère naturel du Roi : prise de possession le 8 août 1592 (1).

G. 52. — 1 registre in-4° (184 feuillets).

1592-1594. — Insinuations sous l'épiscopat de *Cosme Clausse*, du 5 décembre 1592 au 31 janvier 1594 (registre coté D 3). — F° 21, verso. Abbaye de Montier-en-Argonne à Claude Belot, ladite abbaye vacante par le décès du cardinal de Lenoncourt ; prise de possession (4 mars 1593). — F° 119. Provisions de prévôt de Courtisols à Pierre Baugier, clerc de Châlons (23 septembre 1593). — F° 137. Claude Belot, chanoine de l'église de Tours, abbé de Toussaint-en-l'Ile : sa prise de possession (2 décembre 1593). — F° 145. Provisions de la prévôté de Courtisols, dépendant de l'abbaye Saint-Remi, de Reims, à Claude Cocqueteau (15 décembre 1593). — F° 172. Jean Garnier, curé de Saint-Alpin de Châlons, en remplacement de Cl. Lefèvre, décédé (7 janvier 1594).

G. 53. — 1 registre in-4° (201 feuillets).

1594-1596. — Insinuations sous l'épiscopat de *Cosme Clausse*, du 11 mars 1594 au 11 février 1596 (registre coté D 4). — F° 13. Abbaye de Belval à Charles Gilmer, ladite abbaye vacante par la résignation d'Antoine de Joyeuse. — F° 135. Provisions de prévôt de Saint-Germain-la-Ville à Claude Guérin (17 août 1592). — F° 178. Jean Thomas, curé de Saint-Jean de Châlons (7 septembre 1595).

G. 54. — 1 registre in-folio (141 feuillets).

1596-1597. — Insinuations sous l'épiscopat de *Cosme Clausse*, du 18 février 1596 au 25 décembre 1597 (registre coté D 5). — F° 21, verso. Prévôté de Braux-Saint-Remy à Jean Pellot (17 juillet 1596) ; f° 23. *Id.* de Louvemont à Nicolas Lecamousier ; f° 29, verso. *Id.* de Saint-Germain-la-Ville à François-Claude Brémont ; f° 46, verso. *Id.* de Saint-Germain-la-Ville à Claude Duchemin (novembre 1596); f° 88. *Id.* de Louvemont à Jean Coirenot (juin 1597).

G. 55. — 1 registre in-folio (34 feuillets).

1593-1594. — Insinuations sous l'épiscopat de *Cosme Clausse*, du 26 mai 1593 au 31 août 1594 (registre coté D 6).

(1) Charles, fils naturel d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, né en 1554, mort en 1610.

G. 56. — 1 registre in-folio (190 feuillets).

1601-1604. — Insinuation sous l'épiscopat de *Cosme Clausse*, du 24 avril 1601 au 6 octobre 1604. — F° 28. Certificat de mariage de Pierre Ogier et Marg. Jacquet (13 février 1600). — F° 28 v°. Louis de Nogaret d'Épernon, abbé de St-Memmie (1601). — F° 68. Jean de Clèves, abbé de Toussaint-en-l'Ile : prise de possession (30 juillet 1602). — F° 108 v°. Cure de St-Alpin de Châlons, à Pierre Fiévée (19 mars 1603). — F° 112 v°. Permission aux Hermites de St-Paul de quêter dans le diocèse pour le rétablissement de leur église démolie par les hérétiques (10 septembre 1603). — F° 136. Artus d'Épinay, abbé de Châtrices : prise de possession (9 décembre 1603).

G. 57. — 1 registre in-folio (197 feuillets).

1604-1607. — Insinuations sous l'épiscopat de *Cosme Clausse*, du 15 octobre 1604 au 31 juillet 1607 (registre coté E 3). — F° 50. Chapelle de la Madeleine du Jard à Nicolas Creusot (11 avril 1605). — F° 185. Testament de Jean Cornet, paroissien de Cuperly (12 janvier 1580).

G. 58. — 1 registre in-4° (448 feuillets).

1607-1611. — Insinuations sous l'épiscopat de *Cosme Clausse*, du 8 août 1607 au 24 décembre 1611 (registre coté E 4). — F° 139 v°. Jacques d'Espinoy, chapelain de Ste-Catherine en l'église de Landricourt, dépendante de la baronnie d'Arzillières: le baron Robert de la Vieuville, collateur (3 juillet 1608). — F° 145 v°. Pierre de Lenoncourt, abbé de Montier-en-Argonne : prise de possession (30 mars 1608). — F° 215 v°. Thomas Braux, abbé de Moiremont: prise de possession (23 août 1609). — F° 239 v°. Pierre de St-Quentin, abbé d'Huiron. — F° 418. François, cardinal de Joyeuse, abbé de St-Memmie : prise de possession (16 octobre 1611). — F° 453. Prévôté de St-Germain-la-Ville à Jean Milson (29 novembre 1611).

G. 59. — 1 registre in-4° (261 feuillets).

1616-1619. — Insinuations sous l'épiscopat de *Cosme Clausse*, du 6 février 1616 au 30 décembre 1619 (registre coté G 2). — F° 121. Henri de Lambert, abbé de Haute-Fontaine (1617). — F° 136. Arrêt du Parlement qui casse et annulle la destitution de Claude Brémont, prieur de l'abbaye de St-Pierre-aux-Monts, ordonne que les prieurs de St-Germain-des-Prés et St-Victor-lez-Paris se transporteront en ladite abbaye pour y faire une enquête (10 décembre 1612); ordonnances par lesdits prieurs pour le rétablissement de la discipline à St-Pierre-aux-Monts. — F° 268 v°. Phil. de Lenoncourt le jeune, abbé de Montier-en-Argonne: prise de possession (24 octobre 1619).

G. 60. — 1 registre in-4° (547 feuillets).

1619-1627. — Insinuations sous l'épiscopat de *Cosme Clausse* et de *Henri Clausse*, du 29 décembre 1619 au 25 mai 1627 (registre coté H 2). — F° 38. Charles de Gonzague de Clèves, abbé de Toussaint-en-l'Isle : prise de possession (27 mai 1620). — F° 125. Cosme Clausse, abbé de St-Pierre-aux-Monts : confirmation par le Roi des bulles de collation (Vincennes 28 mai 1574). — F° 217. François d'Épinay, abbé de Châtrices ; prise de possession (3 juillet 1623). — F° 283. *Le cardinal de Richelieu*, abbé de Saint-Pierre-aux-Monts ; bulle du pape Urbain VIII (18 des calendes de mai 1624) ; F° 292. Vicariat de ladite abbaye à Claude Morel. — F° 543. Antoine de Hamel, abbé de Moncetz: bulle d'Urbain VIII (11 des calendes de septembre 1627).

G. 61. — 1 registre in-4° (363 feuillets).

1627-1630. — Insinuations sous l'épiscopat de *Henri Clausse*, du 30 mai 1627 au 30 décembre 1630 (registre coté H 3). — F° 49. Louis Potier, abbé commendataire de St-Memmie: prise de possession (5 décembre 1627). — F° 66. Marguerite de Gauville, abbesse d'Andecy : prise de possession (29 décembre 1627). — F° 168. Bulle de provision de l'abbaye d'Andecy en faveur d'Anne de Chastelain (15 des calendes de décembre 1628): prise de possession (11 mars 1629). — F° 174. Révocation par le Roi du don de l'abbaye d'Andecy fait à Anne Chastelain (25 octobre 1628). — F° 313 v°. Abbaye de N.-D. de Vertus à Oudart Colbert, chanoine de Reims : bulle de provision (13 des calendes de janvier 1629) ; prise de possession (16 juillet 1630).

G. 62. — 2 registres in-4° (91 et 117 feuillets).

1631-1632. — Insinuations sous l'épiscopat de *Henri Clausse*, 1° du 3 janvier au 31 décembre 1631 (registre coté H 4). — F° 23. Collation de la chapelle du Jard à Châlons en faveur de François Baillet (22 janvier 1631). — F° 34. Charles Édeline, abbé de Toussaint-en-l'Ile : prise de possession (7 avril 1631). — 2° du 2 janvier au 22 décembre 1632 (registre coté H. 5).

G. 63. — 2 registres in-4° (74 et 274 feuillets).

1633-1641. — Insinuations sous l'épiscopat de *Henri Clausse* et de *Félix Vialart* : 1° de 1633 au 27 janvier 1634 (1) (registre coté H 6). — 2° du 11 février 1634 au 11 décembre 1641 (registre coté H 7). — F° 41 v°. Jacques Dubois, curé de St-Loup. — F° 212. Don par le Roi à

(1) Les 28 premiers feuillets sont mutilés).

frère Ét. Legendre de l'abbaye de la Charmoye, vacante par le décès d'Ét. Mauger (28 août 1637); prises de possession (23 février 1638). — F° 246 v°. Testament de Madeleine Bérat (9 avril 1639). — F° 288. Donation par Pierre Bertin, marchand à Daillancourt (Hte-Marne), de tous ses biens et héritages sis à Montiérender pour fonder une chapelle en l'honneur de Sainte-Anne et Saint-Théodose en l'abbaye dudit Montier (17 octobre 1639).

G. 64. — 1 registre in-4° (129 feuillets).

1641-1646. — Insinuations sous l'épiscopat de *Félix Vialart*, du 28 décembre 1641 au 16 février 1646 (registre coté I 2). — F° 18. Nicolas Pelletier, vicaire général (20 août 1642); f° 19. Henri Basselinne, *id.* — F° 20. Ant. Jacquemart, curé de St-Jean de Châlons (2 septembre 1642). — F° 63. Bulle de provision de l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts, en faveur du cardinal Alexandre Bichi, ladite abbaye vacante par la mort du cardinal de Richelieu, dernier possesseur (7 des ides de février 1642). — F° 87 v°. Jean Horguelin, curé de St-Jean, en remplacement d'Ant. Jacquemart, démissionnaire (8 octobre 1643). — F° 96 v°. Prise de possession de l'abbaye de Baye par Ét. Lelong (1644).

G. 65. — 1 registre in-4° (567 feuillets).

1646-1653. — Insinuations sous l'épiscopat de *Félix Vialart*, du 1er mars 1646 au 29 novembre 1653 (registre coté I 3). — F° 44. Le cardinal Alex. Bichi, abbé commendataire de Châtrices (bulle du 5 des calendes de janvier 1645); prise de possession (21 août 1646). — F° 52. Résignation de la cure de St-Alpin par Jean Basselinne; f° 54. Prise de possession de ladite cure par Jean Leblanc (18 septembre 1646). — F° 118. Daniel Maupin, grand vicaire de l'évêché (14 mai 1649). — F° 195. Jean Gaillet, curé de St-Alpin, en remplacement de J. Leblanc, décédé (1er août 1650); f° 213, collation de ladite cure à Charles Godinot (25 août 1650). — F° 221 v°. Nicolas Laffrique, archidiacre d'Astenay (30 septembre 1650). — F° 537. Abbaye de N.-D. de Vertus à Hugues Debar (bulle du 6 des calendes de décembre 1650); prise de possession (7 novembre 1653).

G. 66. — 1 registre in-4° (288 feuillets).

1654-1660. — Insinuations sous l'épiscopat de *Félix Vialart*, du 10 novembre 1654 au 12 juin 1660 (registre coté L 2).

G. 67. — 1 registre in-4° (245 feuillets).

1660-1664. — Insinuations sous l'épiscopat de *Félix Vialart*, du 20 avril 1660 au 30 juin 1664. — F° 36. Pièces concernant la Madeleine du Jard : requête de la ville de Châlons à l'évêque pour demander l'autorisation de démolir la chapelle; consentement du chapelain; décret conforme de l'évêque (16 juin 1629); adjudication des matériaux à la somme de 160 l.; translation du service en l'église de la Trinité (27 juin 1629). — F° 82. Extrait du testament de Jean Dieu, chanoine de St-Étienne, en date du 20 mai 1643 : legs de 2,000 l. à la prébende des enfants de chœur de la cathédrale. — F° 95. Dispense de mariage entre Nicolas Brémont et Nicolle Hannequin (20 octobre 1661). — F° 168. Fondation de messes par Jérôme Goujon, seigneur de Thuisy, etc., sénéchal de Reims, en l'église des Prêcheurs de Châlons (4 juin 1659). — F° 222. Provisions de l'abbaye de Châtrices à Daniel de Galard; prise de possession (1er avril 1659). — F° 229. Extraits du testament de Claude Vanier, chapelain de l'ancienne Congrégation, en date du 7 août 1644.

G. 68. — 2 registres in-4° (312 et 64 feuillets).

1664-1670. — Insinuations sous l'épiscopat de *Félix Vialart* : 1° du 26 juillet 1664 au 28 décembre 1669 (registre coté M 2). — F° 26 v°. *Table des bénéfices insinués au présent registre.* — F° 45. Louis Brachet, curé de St-Loup de Châlons (1665). — F° 54. Fondation d'un salut à N.-Dame le jour de la Ste-Anne, par testament de damoiselle Claude Vary, en date du 29 septembre 1664. — F° 67 v°. Thomas Lemercier, curé de St-Loup. — F° 79. Messe fondée en l'Hôtel-Dieu par Claude Vary. — F° 138. Collation de l'archidiaconé d'Astenay à Pierre de St-Remy (20 janvier 1667). — F° 287 v°. Guillaume Égon de Furstemberg, prince du St-Empire, abbé de St-Pierre-aux-Monts : prise de possession (18 mai 1669). — 2° du 4 au 18 juin 1670 (registre cote M 3).

G. 69. — 1 registre in-folio (300 feuillets).

1692-1695. — Insinuations sous l'épiscopat de *Louis-Antoine de Noailles*, du 3 avril 1692 au 29 mars 1695 (1er registre de la 2e série des insinuations) (1). — *Dispenses de mariage et dispenses de bans* : F° 4. Remy Bertrand et Anne Jacquesson (1692); f° 9. P. Lagille et Antoinette Oudot; f° 10. Ch. Texier et Marie-Anne Trusson; f° 12. Jean Nicaise et Élis. Oudiette; f° 19. Cl. Pariset et Anne Moret; f° 20. Fr. Sauvage et Jeanne Galichet; f° 22. Cl.

(1) Cette nouvelle série coïncide avec l'institution des greffiers des Insinuations ecclésiastiques créés par édit du mois de décembre 1691.

Gallet et Marg. Tabouret; f° 23. Gratien Chevalier et Claudine Colsenet; Nic. Barbier et Louise Senlis; f° 25. Jean Vincent et Cath. Moriset; P. Tarte et Marg. Apert; f° 40. Jean Vitry et Nicolle Bernardin; Fr. Pérard et Claudine Failly; Mich. Gros et Jeanne Gaigneux; f° 41. L. Bertrand et Marie Royer; f° 43. Jean Charpentier et Perette Richard; P. Joche et Marie Meslas; f° 44. Jean Lorain et Marg. Grignon; f° 45. Guill. Clignot et Perette Angenoust; P. Desistre et Anne Gérard; Ant. Corinot et Françoise Corinot; f° 46. Cl. Royer et Jeanne Caillat; Nic. de Brye et Christine de Bizan; Jos. Gillet et Marie de Villiers; Jacques Pernet et Marie de Parvillez; P. Bonnard et Madel. Namur; Fr. Dany et Antoinette Jacquemin; L. Lemoine et Marie Noise; Fr. Grassart et Jeanne Jacquot; f° 49. Jean Vautrin et Marg. Jacobé; f° 51. Nic. Varnier et Jeanne Lapostre; f° 52. P. Delaval et Marie Delaval; f° 54. P. Dauvée et Cl. Bailly (1692). — F° 55. Jean Lacoisne et Nicolle Lefèvre (1693); Grégoire Chaumont et Jeanne Aubry; Ch. Coulmy et Jeanne Lalloua; f° 56. Jean Lartilleux et Nicolle Ragin; P. Daucour et Claudine Safret; P. Henriet et Jeanne Seneuze; f° 57. L. Pajot et Madel. Pajot; Joachim Chaux et Anne Dubois; f° 58. Nic. Robert et Anne Creusa; Mathias Lemoine et Edmée Guinet; Cl. Pérard et Claudine Defer; f° 59. Jacques Moyrant et Anne Humbert; f° 62. Ét. Corredebar et Anne Macquart; Jean Hayer et Madel. Godin; f° 63. Ant. Ély et Judith Brenonville *de la R. P. R.*; f° 65. L. Brocart et Charlotte Gillet; f° 68. Ant. Lacoisne et Jacques Dautel; f° 73. P. Marchand et Marie-Marthe de Senault; f° 75. P. Degesne et Jeanne Admède; f° 76. Jean Carré et Françoise François; f° 77. Jos. Baliat et Marie Chertemps; f° 79. Nic. Bouquet et Marg. Caillaux; f° 86. Nic. Ouriet et Marg. Costel; f° 87. L. Royer et Marie Piètre; P. Jouy et Nicolle Dommartin; Quentin Guénard et Claude de St-Martin; f° 88. Ch. Giffey et Marie Godet de St-Hilairemont; Cl. Collard et Remiette Hubert; f° 89. Didier Gillet et Marg. Arnould; f° 92. F. Rodouan et Marie Grimon; Cl. Tinesson et Louise Thiérion; f° 102. L. Cabrillon et Marg. Dommanget; Cl. Lalloua et Jeanne Lefert; Jacques Honrion et Françoise Mahaut; Jos. Machet et Marg. Hubelin; f° 104. P. Perchenet et Madel. Létodin; f° 105. P. Simon et Jeanne Galichet; f° 106. Mich. Lemaître et Marguerite Devert; f° 107. P. Jannequin et Claudine Petit; f° 108. Gabr. Varnier et Marie Halotel; f° 109. Médard Cossé et Nicolle Lechauve; f° 112. P. Lheureux et Anne Voisembert; f° 114. J.-B.-Benj. Berthelier et Perrette Rosnay; f° 115. Cl. Strapart et Marie Queux; Fr. Maillefert et Claudine Hermand; Jean Lemaire et Nicolle Bonnard; f° 116. Jean Lamiaux et Marg. Jacquier; f° 117. Remy Jacquesson et Cath. Tabari; Cl. Coquot et Marie Marguin; Jean Creté et Anne Nicolas; f° 121. Jean Loyer et Anne Leblanc; Jean Granget et Madel. Collari; f° 122. Jos. François et Marie Piètre; Jean Pérard et Marie Petitpain; f° 126. Jean de Rozières et Marie Blanchard; f° 133. Cl. Lescosse et Claude Rouyer; f° 134. P. Pérardel et Jeanne Deu; P. Gougelet et Jeanne Malotel; Jos. Lemâire et Marie Bazard; f° 136. Denis Bocquart et Marg. Godin; f° 138. Gilles Jacobé et Madel. Aubry Darancey; f° 140. Cl. Rougissar et Anne Bertin; f° 141. Jean Bernardin et Françoise Regnault; f° 142. P. Grongnet et Louise Gellé; Cl. Vagnier et Jeanne Harisien; f° 143. Jean Lebar et Jeanne Mennissier; Fr. Beaubourg et Louise Gillet; f° 144. P. Lejeune et Marg. Gervais; Nic. Pérard et Anne Malavois; Rob. Valentin et Jeanne Simon; Ét. Appert et Jeanne Simon; Cl. Germain et Jeanne Toussaint; L. Girot et Jeanne Thierry; f° 145. Jacques Lévesque et Marthe La Tarte; Jean Mouton et Anne Carrey; Cl. Chauvet et Lucie Jacquart; Jean François et Perrette Séjourné; Nic. Robert et Nicolle Chazé; P. Deschamps et Marguerite Remyé; Jean Morlet et Jeanne Estevenin; f° 146. P. Maupas et Barbe Regnault; Nic. Flamant et Antoinette Daronveau; Cl. Martin et Anne Damourette; f° 147. Cl. Darras et Perrette Mathieu; Cl. Charbonnier et Marie Biache; f° 148. Cl. Gruyé et Élis. Grasset; P. Chaumery et Madel. Rouyer; Jean Bouché et Jeanne Merlot; f° 151. Cl. Faron et Anne Félix; Georges-Thierry Fagnier et Anne Braux du Sorton; f° 152. Jacques Lefebvre et Suzanne Got; f° 155. Cl. Gillet et Jacquette Félix; f° 156. Nic. Adnet et Françoise Pachiot; f° 157. Jean Appert et Anne Clément; Ch. Girardin et Marie Gotin; Ant. Martin et Marie-Anne Evrain; Ch. Larcher et Madel. Bourgeois; Cl. Dommange et Louise Gérard (1693). — F° 158. Fr. Soudron et Anne Viart (1694); Nic. Pasturet et Élis. Demangin; Cl. Lesur et Marg. Appert; Cl. Gruyer et Élis. Grasset; f° 161. Jacques Seneuze et Marie Lamblot; Ch. Blavat et Jeanne Morlet; Fr. Hémardel et Cath. Broussy; Ét.-Fr. de Gast et Anne de Combles; f° 162. Sébast. Millet et Marg. Mourot; J.-B. Jouvenot et Marie-Jeanne Boleu; Cl. Godart et Jeanne Nostrez; f° 163. Ch. Vanel et Jeanne Vanel; f° 164. P. Jacobé et Nicolle de Voussieux; f° 165. Cl. Michaud et Louise Salvert; f° 168. Remi Bonvallot et Hélène Morizet; Ant. Angenoust et Gabrielle Grignon; f° 169. Jacques Brissier et Élis. Hocart; Nic. Maron et Jacquette Jardin; P. Lerouge et Marg. Dominé; Phil. Gatelet et Marg. Maucourt; Ant. Legrand et Anne de Combles; f° 171. Nic. de Combles et Louise Chorey; L. Petit et Louise Henry; Cl. Sicot et Marg. Pierre; Cl. Férat et Jeanne Noblot; L.-André Cabaret et Jeanne de Pinteville; J.-Baptiste Labbé et Marie de St-Genis; f° 172. Cl. Gobert et Marie Ballosse; Cl. Mangot et

Jeanne Huet; Cosme Mathieu et Jeanne Perchenet; Cl. Jacquier et Cath. Mathieu; Jean Prignet et Marie Soulennes; Jean Desenlis et Françoise Estiennot; Paul Corvisier et Louise Beschefer; f° 173. Daniel Hocart et Anne Gérard; Fr. Prieux et Suzanne Jorrant; Jean Viollet et Barbe Langlois; Nic. Lemoine et Madel. Lucat; P. Gérard et Élis. Braux; f° 174. Ét. Pichard et Anne Brachin; Jos. Delalain et damoiselle Picard; P. Baudier et Anne Terrillon; Ch. Thindot et Élis. Boudard; Jean de Verdun et Marie Moreau; f° 175. Jos. de Noux et Françoise Cuny; Jean Caillat et Marg. Jachelin; Cl. Pron et Marie Maugin; Nic. Deschamps et Cath. Guillemin; L. Thibault et Jeanne Cordier; Nic. Millon et Marie Dommanget; Germain Cabart et Anne Brochain; Jacques Jaunard et Sébastienne Masson; f° 176. Gabr. Masson et Antoinette Constant; Sébast. Nouet et Nicolle Baulin; f° 177. Nic. Jolly et Antoinette Sanson; Laurent Faillet et Louise Thomas; P. Milliat et Marie; L. Denisot et Claudine Jolly; Cl. Harnuel et Cath. Truffart; Ant. Bardin et Élis. Brusley; Valentin Odon et Madel. Pruche; f° 178. Cl. Petit et Anne de Boncourt; f° 179. Marc Avril et Marie Levert; f° 182. Ant. Cabrillon et Jeanne Antoine; Fr. Lorinet et Claudine Vitry; Nic. Garou et Marie Pouillard; Nic. Grignon et Marg. Dosne; f° 183. P. Mergallet et Jeanne Nivard; f° 186. Jean Maillard et Françoise Joannès; Ch. Brouillon et Jeanne Richellet; Jean Braujon et Jeanne Monvoisin; f° 190. Nic. Delamarche et Marg. Grimon; f° 193. Jos. de St-Laurent de Bertrandy et Cath. de la Vaux; Ch. Vathier et Jeanne Collin; Ch. de Cabaret et Marg. Tourtebar; f° 194. Cl.-Louis de Mertrus de St-Ouen et Marie Leblanc; f° 196. Ch. Thiébault et Anne Balliat; f° 197. Morlet et Marie-Anne d'Hédouville; f° 206. Jean Jacquemin et Jeanne Didon; Jean Roussel et Marie Roussinet; f° 207. P. Roger et Marie Oury; f° 208. Ch. Duhoux et Françoise de Noël; f° 211. Jean Deschamps et Michelle Jannequin; f° 213. Cl. Audinot et Marg. Pierret; Ant. Henry et Élis. Gillet; Denis de St-Genis et Madel. Hoquet; f° 215. Jean Lemaire et Jeanne Remy; Jérôme Rambourg et Jeanne Dommanget; f° 216. Nic. Raulin et Marie Faucheron; f° 217. P. Terlet et Cl. Piat; f° 218. Jacques Navard et Marie Saupique; f° 223. P. Regnard et Marie Collet; L. Lasson et Marie-Michelle Lestrée; Simon Sellier et Claudine Sellier; f° 225. Edmond de Molinon et Élis. Leblanc; f° 227. Nic. Férat et Claudine Lheureux; Nic. Payen et Marie Delamarche; f° 230. P. Roussinet et Marie Varennes; f° 231. Jullien Delisle et Anne Collart; Fr. Laveuve et Cath. Gobelet; f° 232. P. Delestrée et Jeanne Fagot; f° 234. Rob. Hocard et Louise Terrier; Cl. Jacqueret et Élis. Lapierrette; f° 235. Mich. Bruant et Perrette Longuet; J.-J. Jossier et Antoinette Privé; f° 239. Nic. Andréolle et Jeanne Haynault; Edme Godet et Marie-Thérèse Jourdain; Nic. Henriet et Anne Louis; f° 242. L. Bourgeois et Anne Foucquet; f° 243. Jean Gilson et Marg. Lefebvre; f° 245. Jean Royer et Marie Mengin; f° 248. Jean Loué et Marie Taton; P. Masset et Jeanne Tartier; Ant. Letort et Jeanne Vincent; f° 249. Nic. Leblanc et Louise Jacquet; f° 250. François et Nicolle Brémont; Jean Prieur et Marg. Pichon; f° 254. Cl. Bourquet et Hélène Dumangin; Jérôme Barbat et Anne Godin; Fr.-Jos. Chartreux et Marie-Anne Chatel; f° 256 P. Baron et Marie Lefèvre; Jean Belin et Anne Gueulin; L. Ferson et Françoise Pelières; P. Lefèvre et Jeanne Baron; f° 257. Jean Royer et Louise Pothier; Thibaut Guyot et Suzanne Levasseur; f° 258. Cl. Vaugin et Anne Collesson; f° 259. Jean Martin et Jeanne Lhoste; Nic. Herbert et Agnès Martin; f° 260. Cl. Deschamps et Jeanne Godemart; f° 261. Jean Sepot et Marg. Chateau; Nic. Boude et Marie Férat; f° 262. P. Supied et Madel. Dommange; Cl. Granjean et Hélène Citry; René Maulevault et Claudine Hermont; f° 263. Jean Goyard et Cath. Pithois; Nic. Dommanget et Marie Collot; Cl. Paillard et Cath. Despagne; P. Pichotel et Anne Meslat; P. Leclerc et Françoise Godart; Simon Lalire et Marie Courtil; L. Rigault et Madel. Sauvé; P. Chanlaire et François Thomas; f° 264. Jean Lejeune et Jeanne Férat; Nic. Rousselot et Noée Lejeune; Regnault Pavet et Marguerite Appert; Regnault Estoine et Marie Mentel; Jean Tenraste et Marie Robin; Jacques Sicard et Jeanne P.; Nic. Bourgeois et Marguerite Noslin; f° 265. P. Lecherme et Jeanne Cayard; Jean Gérard et Marie Vivrel; Nic. Deschamps et Marg. Ronné; Th. Girardel et Perrette Carouge; Nic. Dugny et Jeanne Potot; Nic. Bénoville et Catherine Meschat; Cl. Sauvage et Marg. Blaise; Fr. Thévenet et Anne Janson; P. Montigneul et Barbe Brizon; Cl. Certain et Nicolle Gérard; Jean Despot et Jeanne Simon; f° 266. Jean Rollet et Marie Aubertin; Nic. Jacquot et Marie Garnesson; Jean Pithois et Cath. Desnoyères; P. Bodot et Marie Pacolle; Simon Loisy et Barbe Georges; Fr. Bastien et Élis. Haly; L. Lonis et Anne Thuillier; P. Bidel et Marie Couturier; Jean Henry et Anne Batteux; Nic. François et Nicolle Marquet; Nic. Champion et Anne Rollet; f° 267. Sébast. Arnould et Anne Caspy; Éloi J. et Quentine Oudine; L. Miliat et Marie Charles; Nic. Deviterne et Marg. Millet; Jean Deconvenance et Anne Guiguet; Ch. Ancelot et Marg. Mogin; Jacques Regnault et Marie Savanne; Jean Pérard et Claudine Guillemin; Cl. Bisart et Marie Picard; Hubert Leroux et Marg. Ledru; Edme Perrinet et Ant. Chapperon; P. Jacquinet et Marg. Jacquart; Fr. Robin et Marie Lucain; f° 268. Jean Gallois et Claudine Thierry; Nic. de la Vienne

et Hélène de Comble : P. Chantier et Élis. Michey ; Cl. Royer et Louise Dorgeat ; Jean Joannès et Cath. Marcault; Jean Legrand et Marg. Jacquemin ; P. Magny et Jeanne Blanchard ; Cl. Simonet et Anne Benoist ; Fr. de Ramporineau et Claudine Marjollet ; Cl. Lochet et Anne Terrier ; Cl. Fauchat et Cath. Servais ; f° 269. Nic. Collesson et Anne-Antoinette Caquia ; P. Lerouge et Marie Bourdenois ; Ant. Lorain et Marie Prot ; Sébast. Jacquet et Marie Leblanc ; Jacques Lardenois et Nicolle Félix ; P. Valleré et Jeanne Étienne ; f° 270. Cl. Oudart et Jeanne Damy ; Jean Martinet et Françoise Morizot ; Cl. Legris et Jeanne Masson ; Nic. Jacquinet et Marie Croix ; Jos. Bérat et Marg. Lefèvre ; Nic. Farémont et Claudine Riché ; Jean Henriet et Nicolle Dommange ; Alpin Mathieu et Marie Chanoine ; F. Maillet et Jeanne Vaudron ; P. Paillot et Marg. Cugnier; Chris. Maret et Marie Maugin ; P. Dehée et Anne-Marg. Arminot ; Christ. Maulevault et Claudine Riché ; L. Grandpierre et Henriette Guérin ; P. Patisel et Marg. Patisel ; Jean Poullain et Marie Maugeard ; f° 271. Fr. Prot et Jeanne Gérard ; Jacques Vaucienne et Madel. Blondel ; Et. Hérault et Marie Lamy ; P. Adenet et Jeanne Lefèvre ; Fr. Pron et Denise Gaulthier; Edme Mathieu et Perrette Marset ; Jean Delarue et Sébastienne Lefèvre ; Ch. Dupas et Marie Feny ; P. Targer et Françoise Sylvestre ; Jérôme de Saint-Dizier et Louise Descôtes ; Fr. Commun et Cath. Hamon ; Fr. Hamon et Nicole Commun ; P. Marchant et Cath. Batelier ; Nic. Verdey et Nicolle Hennequin ; Jean Bertrand et Cath. Lécrivain ; P. Godemet et Jeanne Gobert ; f° 272. Laurent Bernard et Nicolle Pron ; Fr. Barrois et Jeanne Huet ; Ant. Royer et Nicolle Pedet ; Jean Bessart et Jeanne Dubaut ; Jean Pierre et Françoise Lhameçon ; L. Janson et Françoise Pertat ; Ét. Gaillot et Marg. Devauversin ; L. Villot et Marie Renneville ; Cl. Gallois et Françoise Simon ; Fr. Marchand et Anne Pucelle ; Edme Garnesson et Edmée Champion ; Jean Brodel et Jeanne Descoutures ; f° 273. P. Cellier et Marie Noslé ; Jean Brodier et Marie Soucat ; Cl. Massé et Anne Devauversin ; Michel Collin et Jeanne Bidault ; Fr. Deschamps et Louise Sinville ; L. Vauthier et damoiselle Picard ; f° 274. Nic. Gobillard et Nicolle Boulé ; Cl. Collard et Jeanne Regnault ; René Remy et Jeanne Duché ; Nic. Brémont et Marg. Chazé ; f° 275. P. Chapiteau et Madeleine Delahaulte ; Loup Sevet et Marie Frézelot ; L. Picard et Anne Certeaux ; Cl. Martin et Françoise Artillon ; André Poinson et Jeanne Mogeot ; f° 276. Jean Bonin et Louise Baudier ; Nic. Poiret et Françoise Darras ; Phil. de Fontaine et Jeanne Godart ; f° 277. Jacques Lemairat et Marie Morel ; Cl. Grignon et Claudine Didelot ; Nic. Braugeon et Marie Caillouet; P. Mengin et Geneviève Habet ; Laur. Hémard et Louise Jaunon ; f° 278. Jean Guichard et Marg. Garnier ; Nic. Hérard et Claudine Paqueron ; L. Crochet et Marie Goussery ; f° 279. Jean Henry et Madeleine Marquet ; Cl. Poixramé et Marie Pringuey ; f° 280. Mathur. Oudinot et Françoise Desbordes ; Laur. Bourgeois et Cath. Bidault ; f° 281. Fr. Vailly et Jacqueline Guédet ; Georges Leglaive et Marie Marguenne (1694). — Nic. Pidouard et Edmée Boucher (1695) ; Jean Oyance et Jeanne Dubru ; f° 282. Augustin Godefrin et Madeleine Bertin ; Jacques Thiret et Étiennette Jacquin ; Laur. Tisson et Barbe Desautels ; Ant. Adenet et Nicolle Hermant ; P. Moriset et Françoise Perthois ; P. Langelin et Louise Doublet ; Nic. Leblanc et Lucie Lignet ; Jacques Lescoutin et Jeanne Leblanc ; f° 283. Ét. Hayé et Anne Gaillard ; Nic. Remy et Françoise Mathieu ; Fr. Comberaud et Marg. Varlot ; Jacques Garnesson et Marie Guyot ; Jean Jacquemin et Marg. Pothier; Cl. Coquetault et Louise Garnier ; f° 284. Martin Oudot et Françoise Derré ; Nic. Derré et Jacqueline Berton ; Marie Domballe et Marg. Legentil ; Nic. Legentil et Claudine Rivière ; Cl. Regnard et Marie Lesage ; f° 285. Simon Gentil et Marg. Billon ; Jean Madaye et Jeanne Perrignon ; Christ. Jolly et Marie Charuelle ; Jacques Maillard et Marie Legentil ; f° 286. Phil. Collin et Jeanne Garinet ; Jean Lalyre et Nicolle Jacob ; Paul Bonnart et Marg. Guillaume ; Cl. Guyart et Nicolle Bonnet ; f° 287. Abraham Bournonville et Marie Bournonville : Jean Cousin et Nicolle Henriquet ; Jean Mogin et Marie Vallet ; Cl. Richard et Marie Hausenot ; Ch. Guyot et Jeanne Richard ; Remy Jacquier et Louise Caillet ; f° 288. Mathurin Mérat et Suzanne Cochois ; Cl. Jacquet et Marg. Mengin ; f° 289. Cl. Baugé et Anne Bodet ; Cl. Marolle et Marie François ; Nic. Bonmarion et Nicolle Dautry ; Jean Hugues et Perrette Darras ; Fr. Clément et Jeanne Soury ; Gilles Garnier et Jeanne Guillaume ; Jean Boivin et Jeanne Pasquet ; f° 291. Ét. Charpentier et Marg. Leguerme ; Jacques Brûlé et Perrette Plaset ; Cl. Véron et Marg. Deger ; Jean Garnesson et Marie Godenet ; Nic. Collot et Jeanne Thomas ; f° 292. Cl. Dorisy et Louise Saron ; L. Jouvenot et Laurence Friquet ; Jean Baillet et Anne Pavault ; Jean Benoît et Marg. Appert ; f° 293. Fr. Grosseteste et Anne Gobelet ; Cl.-Fr. Legoux et Marie Regnault ; Cl. Thévenin et Anne Geoffroy ; Valentin de Lagarde et Marie C. ; f° 294. Fr. Ploix et Perrette Levrechon ; Jacques Jouy-Varcollier et Anne Jouy ; f° 295. P. Baudier et Simonne Mulot ; Jean Hermant et Marie de Beurry ; Jean Lancelot et Anne Gardian ; f° 296. P. Guérain et Marie Jouvenot ; Nicolas de Dommartin et Louise de Saint-Remy de Bellay ; Gédéon-Louis de Conquérant et Madeleine de la Berge ; f° 297. Ant. Crétey et Jeanne Dadée. — *Prises de possession* : f° 54, de l'abbaye de Montier-en-Argonne par Armand-Gaston de Rohan-Soubise

(5 janvier 1693) ; f° 166, de l'abbaye de Moncetz par Remi Canelle (2 février 1694). — *Table des principaux actes insinués dans le présent registre.*

G. 70. — 1 registre in-folio (298 feuillets).

1695-1698. — Insinuations sous l'épiscopat de *L. Antoine de Noailles et de J.-B.-Gaston de Noailles*, du 3 janvier 1695 au 16 novembre 1698 (2e registre de la nouvelle série). — *Dispenses de mariage et dispenses de bans* : f° 2. Pierre Chauré et Nicolle de St-Vrain (1695) ; f° 7. Jacques Romain et Marg. Bourgeois ; f° 8. P. Camus et Marg. Hémey ; Jean Ploix et Marie Petit ; f° 9. Jean Collesson et Claudine Guesdon ; f° 10. Cl. Colleret et Anna Prioulx ; f° 11. Jacques Leloup et Marg. Bonnet ; Et. Guillaume et Jeanne Guillaume ; Nic. Doublet et Marie Maillet ; f° 13. Ant. Guérain et Marie-Antoinette Boucher ; Fr. Paquot et Simonne Pimpernet ; f° 15. Jean Michel et Marg. Guillain ; f° 16. Jacques Henry et Marie Écoutin ; P. Champagne et Marie Amandin ; f° 17. Ch. Jeannot et Fr.-Marie de Noël ; f° 18. Cl. Croix et Martine Colard ; Nic. Garrot et Élis. Gaffet ; f° 19. Nic. de Lestrée et Jeanne Cellier ; Fr. Tixerant et Louise de Vienne ; Nic. Antoine et Marg.-Fr. Bouilly ; Jean Oudet et Louise Clément ; P. Thiriot et Marie Bérenger ; f° 20. P. Hermant et Charlotte Colas ; f° 21. Jean Hermant et Marg. Appert ; Jean Pérard et Nicole Girardin ; P. Appert et Anne Caquet ; Claude de T. et Marie Antoine ; f° 22. Jean Guillemin et Nicolle Hauchelin ; f° 23. Ant.-Math. Vidart et Cath. Hanetel ; Nic. Person et Nicole Écoutin ; P. Regnault et Claudine Royer ; f° 24. Cl. Collard et Marie Collard ; f° 26. Nic. Guillain et Jeanne Pron ; f° 29. André L. et Anne Vogin ; Jacques Deu et Marg. de Fontaine ; P. Valton et Antoinette Adam ; Fr. Nottret et Jeanne Huet ; Regnault Liébault et Madel. Gaillard ; f° 30. P. Horguelin et Anne Thierrion ; Ant. Lafricque et Marie Thierry ; f° 31. Edme Mathieu et Marie Charbault ; f° 32. Jean Châlons et Marg. Gérard ; Ch. Sallard et Claudine Lucot ; f° 34. Fr. Aubertel et Françoise Mélinot ; f° 37. Nic. Jouette et Martine Lepage ; Prudent Adam et Anne Maizet ; f° 38. Louis Bourgeois et Antoinette Ledoulx ; f° 39. Nic. Lallemand et Claude Adrien ; f° 40. Edme Mathieu et Marie Aubriet ; H. Nicollet et Madel. Lorez ; Ét. Remié et Marie Lagille ; Ét. Machet et Charlotte Béru ; Nic. Berté et Marie-Madel. Lescuyé ; Nic. Châlons et Edmée Clinchamp ; f° 41. Georges Caquié et Jeanne Jacquemard ; Nic. Mathieu et Edmée Faudel ; Fr. Lorinet et Jeanne Lesperon ; f° 42. Ét. Grangy et Marie Thévenin ; Jean Nolet et Jeanne Soury ; Nic. Aubriet et Sébast. Charton ; f° 43. P. Ledain et Cath. Laval ; f° 44. P. Baron et Gillette Bagneux ; f° 45. P. Falon et Madel. Boulanger ; f° 46. Ant. Cochon et Jeanne Girardin ; f° 47. Jean Gervaise et Marguerite Gillequin ; f° 49. P. Jollivet et Marguerite Gaulthier ; Marin Réaux et Anne Bertrand ; f° 50. Ét. Champion et Anne Millet ; Germ. Taron et Madel. B. ; f° 55. Thierry Lefranc et Cath. Jacquesson ; f° 59. Jos. Valentin et Jacqueline Guérin ; Jean Boschet et Angélique-Charlotte Vitard ; f° 61. Jacques Dargarel et Françoise Gillet ; Jean Singot et Anne Jacquesson ; Nic. Legrand et Marie Pasquier ; f° 63. Cl. Oudart et Claudine Morel ; f° 65. Nic. Margaine et Charlotte Robert ; f° 66. Jacques Bonnet et Françoise D. ; Jacques Picard et Simonne Dupont ; Jacques Perrinet et Louise Viart ; Nic. Blion et Anne Frappart ; f° 70. Fr. Berté et Jeanne Guédet ; f° 71. Jean Buirette et Marg. Mouton ; f° 72. Didier Colin et Marie-Anne Robin ; Pierre du Molinet et Marie Deya ; Phil. Prot et Louise Leblanc ; Jean Croiset et Nicolle Mathieu ; f° 73. Jean Desplaces et Marie Escosse ; Jacques Nérot et Jeanne Billaudet ; Ét. Hubert et Jeanne Bruand ; Cl. Collard et Claudine Guyot ; Gérard Larmoyer et Marg. Carrey ; f° 74. Jean Pivodin et Claudine Didon ; Ét. Coret et Marie Richer ; Adrien Serval et Madel. Gilleson ; Simon Verdet et Marg. Mangin ; Cl. Dominé et Madel. Noël ; Ch. Perta et Cath. Perta ; L. Martel et Claudine Martel ; Quentin Chédet et Marie Cousinat ; Christ. Vautrin et Cath. Varin ; P. Delacour et Barbe Collard ; f° 75. P. Nicolle et Jeanne Daujot ; P. Jacquemot et Marie Poiret ; Fr. Crochet et Perrette Huttin ; Thomas Bisset et Jacquette Férat ; Nic. Lesain et Jeanne Caillet ; P. Moriset et Nicolle Prétot ; Cl. Barbe et Marie Remy ; P. Gérard et Marie Bertrand ; L. Caignon et Claudine Bernard ; Ant. Piat et Jeanne Roger ; Jean Gruyan et Jeanne Poulot ; f° 76. Christ. Lefebvre et Jeanne J. ; Nic. Mignot et Marie Perthon ; Ch. Pargny et Marie Richier ; Christ. Pargny et Françoise Lecoq ; Fr. Salmon et Louise Turpin ; Cl. Lemire et Marie Girardin ; Jean Duché et Anne Richet ; Ét. Leblanc et Nicolle Robert ; Hubert Baugier et Anne Robin ; Ch. Février et Madel. Leblanc ; Fr. Leblanc et Jeanne Février ; f° 77. André Lefèvre et Louise Burtel ; Jean Soudidier et Louise Aubert ; Cl. Champy et Madel. Guinot ; Jean Roussel et Nicolle Roussel ; Jean Tarat et Jeanne Garnichet ; Jean Roussel et Nicolle Morel ; Jacques Lambert et Claudine Mangin ; Jean Jannequin et Jeanne Domans ; P. Rivière et Anne Lochet ; Jean Royer et Claudine Paillet ; f° 78 Jean Moriset et Gabrielle Rognée ; Jean Lemoyne et Jeanne Regnault ; Fr. Thomas et Catherine Lacolle ; Fr. Maucourant et Jeanne Vincent ; Fr. Person et Claudine Despocq ; Cl. Doublans et Anne Boulfait ; Jean Desforges et Élis. Jacquier ; Fr. Michel et Louise Garnier ; Fr. Thomas et Jeanne Deladrouet ; Cl. Regnault et Nicolle Derosne ; Hubert Agrapart et Marie Gobiat ; Jean Hattat et Marguerite Hattat ;

Jean Dardoise et Perrette Charlot ; Cl. Moneuse et Marie Piedavoyne ; fº 79. L. Rougeot et Marie Marc ; L. Delacaure et Jeanne Guérin ; Cl. Mathieu et Marguerite Laprun ; Cl. Trimot et Françoise Villiers ; H. Godmé et Marie Prieur ; P. Lignot et Claudine Chavet ; Cl. Amé et Claudine Jannin ; Jean Pannetier et Marie Dufour ; Cl. de Noël et Anne Le Gastelier ; fº 80. L. Mahuet et Louise Regnard ; P. Pelletier et Anne Gérard ; Cl. Portier et Anne Adam ; P. Procureur et Nicolle Cochin ; P. Charbonnier et Anne Fourcault ; Jean Salaire et Françoise Galichet ; Ét. Joannès et Marguerite Guillaume ; Simon Brodier et Anne Cellier ; Nic. Terrier et Nicolle Mailly ; Michel Michault et Laurence Croquet ; fº 81. Ant. Darc et Marg. Sibilet ; L. Lejeune et Marguerite Desenlis ; Cl. Legendre et Jeanne Thiébault ; Jean Cloustier et Madeleine Hurault ; Gabr. Bajolot et Anne Person ; Jean Férat et Anne Charbon ; Jérôme Depinteville et Anne Fagnier ; Nicolas Boussenot et Marg. Morel ; P. Châlons et Michelle Coulommier ; Jean Longuet et Marie Loret ; André Hardoin et Antoinette Bigeot ; Ét. Niquet et Nicolle Maugin ; fº 82. Michel Fallot et Catherine Gillet ; Cl. Lelong et Cath. Vallée ; fº 83. Cl. Fénodel et Antoinette Leduc ; Cl. Patin et Jeanne Berthelot ; Fr. Duchesne et Claudine Trotinot ; Jean d'Hyvert et Jeanne Charpentier ; fº 84. Georges Jacquin et Marguerite Verdun ; L. Cossey et Jeanne Girault ; fº 85. Toussaint Parisel et Claudine Bailly ; Jos. Pérardel et Marie Bailly ; P. Mauru et Jeanne Aubelin ; Henri de Beauvais et Marie-Anne de Hédouville ; Jacques de Fontaine et Catherine Appert ; Jean Descosses et Marg. Debac ; fº 86. Sébastien Jossin et Marguerite Lafournière ; fº 89. Cl. Charlot et Madeleine Bertrand ; fº 90. Dominique Thiébault et Jeanne Sebille ; fº 91. Humbert Copinet et Marg. Laflotte ; fº 92. Cl. Didelot et Jeanne Grignon ; Cl. Godart et Marguerite Martin ; Cl. Huguet et Élis. Aubreville ; fº 93. Cl. Lécolier et Catherine Garnier ; Jean Lemire et Jeanne Lemire (1695). — Fº 94. Bap. Évrard et Marie-Anne Festy (1696) ; Fr. Henriet et Marie Lequeux ; Augustin Hermant et Claudine Prévet ; L. Varnier et Constance Prévost ; fº 95. Fr. Parchappe et Marguerite Coquart ; Jacques de Nouël et Louise-Anne Robert ; Fr. Brébion et Catherine Adenet ; Étienne Legros et Françoise Lambert ; fº 96. René Vatry et Françoise-Marie Drouet ; P. Dehée et Marie Roussel ; Jean Collard et Marguerite Salon ; fº 97. Cl. Olivier et Jeanne Mathieu ; Jean Cosquin et Louise Paillard ; Gilles Viennot et Hélène Billecart ; Cl. Denis et Barbe Magnin ; Jean Caillette et Marie Gauthier ; Nic. Descoline et Marguerite Henrié ; fº 98. Martin Vieux et Marie Coquart ; fº 99. Jean Cosseuet et Nicolle Lacoisne ; Nicolas Proquet et Jeanne Delorme ; P. Guyot et Louise Lechauve ; L. Forby et Suzanne Jacobé ; P.-Robert Lemaistre et Marie Remy ; Barth. Soudron et Marie Legentil ; Quentin Bailliat et Jeanne Noël ; fº 100. Fr. Bourgeois et Jacquette Chaslons ; fº 101. Jean Mahon et Jeanne Guétiot ; Martin Regnault et Louise Jacquesson ; Nic. Godet et Marie-Anne Josseteau ; Phil. Radelat et Marie Margaine ; Nicolas Duparc et Madeleine Lestache ; P. Failly et Jeanne Hatraux ; fº 102. Cl. Varnier et Françoise Dorisy ; fº 103. Nic. Paillot et Catherine Boultier ; fº 104. Nic. Lezambert et Louise Grossart ; P. Lochet et Marie Mancolin ; fº 105. Jean Butor et Anne-Louise Duhamel ; P. Couppe et Charlotte Brou ; Jacques Bothron et Françoise Goyeux ; Fr. Lucot et Anne Moreau ; Jean Baudelot et Marie-Jeanne Dez ; L. de Brunetot et Marthe Boubert ; fº 106. Nic. Maréchal et Marie Jardin ; Jean Normand et Claudine Pasquier ; Ch. Chasnel et Jeanne d'Alichampt ; fº 108. Jean Remy et Jeanne Hatat ; fº 110. Jean-Baptiste Broudoue et Marguerite Rondot ; fº 113. Joseph Hilaire et Suzanne Tavernier ; fº 117. Pasqué Collet et Anne Adam ; fº 119. Jean Béquin et Catherine Millot ; fº 120. P. Boutin et E. Laurent ; fº 122. Cl. Noslin et Marie Portier ; fº 123. Fr. de Chalmaison et Marguerite Hurlot ; fº 124. P. Brémont et Françoise Seneuze ; Jacques la Violette et Nicolle Meuuier ; Th. Prieur et Jeanne Fumet ; fº 125. P. Molé et Marie Savart ; Longchamp et damoiselle Racicot ; Jean Pillard et Marie Marchand ; fº 126. Étienne Dupont et Catherine Oudart ; Jacques Domballe et Jeanne Bardot ; Guy Lorrain et Anne Bouchon ; fº 127. L. Samuel de Vavray et Marguerite Tisserand ; fº 128. Fr. Finot et Sabine Renou ; Jean Jusson et Fr. Bricaire ; fº 129. Cl. Perrigny et Marg. Cappy ; Nic. Lheureux et Marie Mathieu ; P. Belin et Anne Richelet ; Jean Simon et Memmie Lepage ; fº 130. Jacques Jacquet et Marguerite Caqué ; Jean Pelican et Élisabeth Lefebvre ; fº 131. P. Maqué et Élis. Masson ; fº 132. Nic. Lalloue et Marie Appert ; Nic. Edmon et Nicolle Edmon ; Nic. Monot et Jeanne Girouart, L. Lesguillon et Marguerite Martinet, fº 133. Gilles Létrillard et Madeleine Pillon ; Jean Rampon et Marguerite Adam ; Jean Doyen et Jeanne Appert ; P. Bourgeois et Marguerite Dubernet, Jean-Baptiste de Lortet et Marie de Corviza ; Isaac Monnet et Simonne Hautetaille ; fº 134. Cl. Leglaive et Marie Didier ; fº 135. Jacques Desbœufs et Pernette Collet ; fº 136. Nic. Hatié et Catherine Leroy ; Jean Vallois et Jeanne Brusseau ; Ch. Fr. Lecamus et Jeanne Michel ; fº 138. Nic. Thomas et Françoise Bazard ; fº 139. P. Collin et Madeleine Ledieu ; fº 140. Cl. Braucourt et Jeanne Regnaud ; Jean Delalain et Louise de Salligny ; fº 141. Jean Thiébault et Aimée Garnier ; J.-B. de Lormeau et Louise de Mertrus ; Nic. Janson et Catherine Lallemand ; fº 142. André Dupont et Louise Gaillard ; L. Coutelay et Jeanne Pierre ; Hugues Beguin et Madeleine Variotot ; fº 144. Antoine Lambert et Marie Raguet ; Étienne Devaux

et Anne Cornet; P. Guillot et Anne Petit; f° 145. Alpin Masson et Anne Jacobé; f° 146. Jacques Lestinois et Jeanne Coutin; Étienne Mathieu et Perrette Mathieu; Antoine Pelletier et Jeanne Marrois; f° 147. Nic. Gesuin et Jeanne Person; Nic. Olivier et Marg. Cosquin; Jacques Degesne et Marguerite Legrand; Remy Robin et Marie Janrat; Jacques-Jos. Deu et Marie-Anne le Vautrel; Nic. Crespin et Marie Gantois; f° 148. Jacques Guesdet et Marg. Fagnier; Jean de Rozière et Claire Desinget; Th. Hurel et Hélène Choubat; f° 149. Étienne Bontemps et Élis. Gravelle; Jean Dupont et Jeanne Piètre; Nic. Leclerc et Charlotte Roze de Poirson; f° 150. Jean Oudart et Marie Pernet; Jean Drollet et Jeanne Derrey; Guillaume Desportes et Catherine Lombard; Antoine Camus et Marguerite Camus; f° 151. Germain Dubois et Marie-Madeleine de Parvillez; Cl. Greslois et Françoise Gesnel; Jean Parignon et Marie Madaye; Jean Rouyer et Jeanne Barborin; Cl. Rouyer et Louise Courty; f° 152. Cl. Guyot et Marie Jacquesson; Jean Narain et Jeanne de la Roche; Jean Bonnard et Marg. Goujat; Jean Tharbot et Nicolle Lalirre; Augustin Bourdelat et Marie Lecœur; Jean Naudot et Françoise Munier; L. François et Marguerite Rolland; L. Michel et Claude Michel; P. Bruslon et Anne Legrand; f° 153. Nic. Sébilot et Marguerite Férat; Étienne Hutau et Jeanne Boisset; Jean Guénaud et Louise Cavé; Jacques Mérat et Jeanne Champy; P. Flamain et Louise Petit; L Poignan et Suzanne de la Pierre; f° 154. Nic. Lasne et Nicolle Brocandel; Nic. et Marguerite Jourdain; P. Lochet et Nicolle Marcelin; f° 157. Hubert Aubertel et Nicolle Servais; f° 158. P. Lequeux et Jeanne Carrey; f° 159. Remy Jacquinet et Jacqueline Mailly; f° 161. Nic. Prieur et Jeanne Chépy; P. Collesson et Madeleine de Saquépée (1696). — F° 163. Cl. Charlemagne et Françoise Marest (1697). — F° 164. Fr. Lejeunehomme et Marie Galloys; Élisée Martin et Élis. Robin; f° 165. L. Guichard et Marie Dupont; f° 166. Cl. Brisson et Françoise de Courty; f° 168. Fr. Lalire et Marie Jourdain; Jean Lemaire et Cécile Mailly; Jean Guérin et Antoinette Morel; Fr. Varin et Anne Triboult; f° 171. P. Lequeux et Jeanne Brisson; f° 173. Cl. Henriet et Perrette Valentin; f° 174. Cl. Franquet et Jeanne Deschamps; Rob. Courtois et Louise Cheuriat; Jean Caron et Jeanne Salard; Dumesnil et damoiselle Millot; Cl. Roussel et Marie Jouy; f° 175. Nic. Bergeret et Catherine Blanchin; Fr. Gras et Marg. Charbonnier; Antoine Gombault et Marie-Madeleine Chanlaire; Daniel Duthier et Marg. Plastel; Laurent-Robert et Jeanne Henry; Jean Dardoise et Anne Félix; Fr. Dommanget et Henriette Fierfort; Cl. Chédel et Anne Rapinat; f° 176. Jos.-L. de Broussel et Marie-L. de Mesgrigny; Hubert Prignot et Jeanne Collot; f° 177. Cl. Aubertin et Françoise Jacquin; Michel-Joseph Fourby et Catherine Droslin; Cl. Gillet et Marie-Anne Marois; Cl. Thilloy et Nicolle Oudart; Cl. Jeuninelle et Anne Gaillard; Cl. Leseurre et Marie Bigot; Barth. Leseurre et Toussaint Lan; f° 178. Ch. de Bermonde et Françoise Cécile de Chamisso; Fr. Lanisson et Marie Lorey; Jean Prinet et Jeanne Aubert; Alex. Rolland et Françoise Turlure; Cl. Thiébault et Jeanne Thiebault; Cl. Pérard et Claudine Lapoulle; f° 179. Jacques Jullien et Jeanne Hugot; Quentin Faron et Jeanne Huttin; Adam Dorigny et Audriette de Pinteville; f° 182. P. Guillaume et Nicolle Lebègue; f° 184. P. Poincenet et Claudette Fourquet; Pierre de Pinteville et Marguerite Billecart; L. Ledoux et Marie-Catherine de la Pierre; Fiacre Cellier et Jeanne Yvonnet; f° 186. Joachim Jolly et Marguerite Lacoisne; f° 187. J.-B. Jacobé et Louise-Catherine Cachat; Jean Rousselet et Perrette Saguez; f° 199. De la Forest et Claire Bugnot; Bernard Ferré et Marguerite Lemoyne; f° 206. Martin Preignot et Florentine Requin; Cl. Laurent et Marie-Mesnil; f° 207. Jacques Oudinet et Catherine Caillat; f° 208. Ant. Lepage et Anne Rassicot; f° 213. Jean Longuet et Nicolle Nicaise; Nic. Bertrand et Marie Chailley; f° 214. Nic. Vauthier et Françoise Vautrel; f° 216. Jean de Lorin et Marie Picard; Jean Chapperon et Jeanne Roussel; Jacques Baudinot et Marg. Leblanc; Ant. Lepage et Jeanne Guinard; L. Lorrain et Françoise Gauthier; f° 217. Martin Vitry et Anne Guérin; Sébastien Vuarin et Claudette Raullin; Jacques Dortu et Louise Baignault; f° 218. Jean Héat et Marguerite Rapinat; Jean Martel et Jeanne Pérard; f° 219. Barth. Maugin et Marg. Guesdon; Cl. Noblet et Françoise Cor; Cl. Hermant et Jeanne Estienne; P. Dormé et Jacqueline Guillet; Ant. Michet et Cath. Plumier; f° 221. Jacques Chompré et Marg. Desain; f° 222. Brisson et Vathier; P. Trelet et Martine Ronsin; Nic. Grau et Françoise Guérin; f° 226. Edme Gilles et Louise Sagué; Fr. Hannus et Marie François; Nic. Gilles et Anne Bouqueton; Nic. Huet et Marie Huet; f° 227. L. Capé et Catherine Papin; Cl. Chevallier et Marianne Deniset; Nic. Maillet et Cath. Gérard; f° 228. Cl. Roy et Élis. Servais; Sébastien Royer et Madel. Boissel; Fr. Jandreville et Jeanne Martelot; Fr. Roussel et Jeanne Varin; f° 229. Tl. Bunet et Nicolle Dompmartin; L. Piat et Madel. Remy; Edme Rouchemail et Jeanne Mathieu; Ch. Drovignon et Anne Maucourt; Jean Leherle et Marie Rouchemail; Jean Regnault et Anne Paradis; Eustache Geoffroy et Antoinette Marchand; f° 230. Ch. Davenay et Françoise Raulot; Ant. Person et Madeleine Avril; Nic. Jullien et Anne Deniau; Jacques Hermant et Jeanne Maulvault; f° 231. Samuel Hémart et Marie Malherbe; Jean Flize et Huguette Lothier; Jacques Quentin et Marguerite Charton; Jos. Hadot et Cath.

Greslé ; f° 232. Jean Baudoin et Perrette Pérard ; Cl. Guyot et Marie-Anne-Madeleine Raussin ; Hubert Guillaume et Marie Desautels ; f° 233. Nic. Dosnon et Jeanne Galleron ; P. Brisson et Marguerite Boude ; f° 235. Ch. Babelot et Madeleine Lefèvre ; f° 237. Jacques Perrignon et Apoline Ledoulx ; f° 238. P. de Varennes et Jeanne Damé ; f° 239. Cl. Hannequin et Marie Follier (1697). — F° 242. Cl. Garderet et Jeanne Barrois (1698). — F° 243. P. Madaille et Françoise Loret ; Mathilde Collin et Élisabeth Collin ; Ant. Clément et Marguerite Gobet ; Jean Aubert et Catherine Granger ; Nicolas Thibault et Perrette Masson ; f° 244. Bertin Robert et Louise Gardet ; Jean Lejeune et Françoise Comesnil ; Cl. Bernard et Catherine Baudonvillé ; Fr. Verseaux et Jeanne Varin ; P.-Ignace Jourdain et Marie-Madel. Cany ; P. Legrand et Marg. Bourgoing ; f° 245. Jaunesson et Marguerite Dubois ; Joachim Gentil et Hilaire Prieur ; Jean Prioux et Canette Potier ; f° 246. Fr. Thiroux et Louise Lapostre ; Jos. Jacquin et Marguerite Desenlis ; Jean Fignolle et Jeanne Regnault ; Cl. Fleur et Claudine Barré ; Jacques Remy et Hélène d'Ivoire ; Fr. Pithois et Anne Collet ; f° 247. Ant. Picart et Jeanne Banniset ; Ch. Pérard et Nicolle Jacquier ; Jean Doublet et Marie Leblanc ; L. Barthélemy et Charlotte-Loze Laurent ; Jacques Marroys et Anne Guyot ; Jacques de Bourgogne et Angélique Rondeau ; Michel Blanchard et Madeleine Humbert ; Nic. Rapinat et Marguerite Jacquemin ; P. Bergère et Françoise Bérat ; Fr. Nidart et Simonne Robert ; f° 248. Pasquier Jacquet et Marie Robin ; Mich. Raussin et Jeanne Jolicœur ; Jacques Bessey et Marie Lambert ; Jean Regnard et Louise Lambert ; Cl. Laisné et Anne Berthemin ; Jean Doublet et Marie Leblanc ; f° 247. P. Colleret et Marie Gentil ; Nic. Mercier et Nicolle Rulot ; Cl. Châlons et Marie Deviterne ; Fr. Jacquin et Catherine Sauvage ; L. Delaunay et Marie Thiriot ; f° 261. Jean Panet et Marie Havart ; Nic. Delalain et Marie-Anne Choppin ; f° 265. Fr. Adenet et Marie-Jeanne Michel ; P. Huchon et Marguerite Petit ; f° 267. P. Brisson et Louise Hémard ; f° 268. Jean Galichet et Marie Châlons ; f° 271. L. Dolet et Marie Piat ; f° 272. Phil. Martin et Madel. Pernot ; f° 273. Jean Martinet et Madeleine Bernier ; Cl. Papin et Marie-Anne Dubois ; Jean Pouliart et Marie-Anne Delorme ; f° 274. Ant. Simon et Marguerite Gesny ; f° 276. Th. Lesaint et Catherine Hatat ; Nic. Fournel et Nicolle Fleurnoy ; Jacques Buat et Nicolle Macaire ; f° 277. H. Cabrillon et Marie-Jeanne Lelarge ; f° 278. H. Parjonet et Hélène Aubert ; Jean Cachet et Jeanne Royer ; Sébastien Collart et Charlotte de Pautrine ; Nic. Masson et Jeanne Debar ; f° 279. Vincent Roussel et Cath. Buat ; L. Ninart et Catherinette Mergallet ; Cl. de Varennes et Jeanne Guillemin ; f° 280. P. Notret et Nicolle Desfontaines ; L. Vuibert et Nicolle Hardy ; f° 281. P. Laguille et Judith Sarry ; Ét. Lhoste et Jeanne Gratien ; Cl. de Varennes et Marie Thomas ; Ant. Guérin et Marg.-Antoinette Lemaistre ; f° 283. Jean Michel et Catherine Chauré ; Humbert Virguin et Madel. Piennet ; Fr. Demouchy et Anne Pavault ; Jean Gruyet et Claudette Jossé ; L. Gaillot et Françoise Igier ; Guillaume Alpheston et Louise Martin ; f° 286. Jean Sauvage et Edmée Remy ; P. Lemoine et Marg. Legay ; f° 288. P. Dupont et Hélène Martin ; f° 290. Léon Darras et Marie-Anne Darras ; f° 291. Jean Cotré et Jeanne Herbillon ; Ch. Vathier et Françoise Vuibert ; P. Lefèvre et Madel. Lepage ; f° 294. Ant. Hubert et Marg. Roger ; Cl. Vitry et Marg. Babelot ; Jacques Jolly et Jeanne Prin ; f° 295. Jean Pichart et Marie Aubry ; L. Vauthié et Catherine Rivière ; P. Jolly et Catherine Maillot ; Ant. Richer et Marie Hérard ; f° 296. Cl. Choré et Marie Guérin ; Jean Benoist et Marie Bergeret ; f° 297. André Chaudat et Françoise Royer ; Cl. Malval et Anne D... ; f° 298. Martin Géminel et Marg. Duriet ; P. Jolly et Marg. Metré ; Jacques Roussel et Louise Oudin 1698). — *Bulles de collation :* f° 26, verso. Simon Roynette abbé de Hautefontaine (17 des calendes de mai 1695) ; Félix-Gaston-J.-B. Louis de Noailles, évêque de Châlons (4 des nones d'avril 1696). — *Collations :* f° 48. Pierre de Kérancoz, curé de Saint-Alpin de Châlons, au lieu de Georges Baudoin, démissionnaire : prise de possession (27 août 1695). — F° 122. Joseph de Beaufort, grand vicaire (9 mai 1696) ; f° 137. Louis Habert, *id.* (23 juillet 1696) ; f° 164. Pierre Laigneau, *id.* (11 janvier 1697). — F° 220, verso. Prise de possession de l'abbaye de la Charmoye par Paul Pezron (28 juillet 1697). — F° 272, verso. Antoine Dorsannes, grand vicaire (16 mai 1698). — *Table des principaux actes insinués au présent registre.*

G. 71. — 1 registre in-folio (300 feuillets).

1698-1702. — Insinuations ecclésiastiques sous l'épiscopat de *J.-B.-Louis-Gaston de Noailles*, du 16 novembre 1698 au 24 juillet 1702. — *Dispenses de mariage et de bans :* f° 1. Cl. Guillemin et Anne Madroux ; Fr. Ducherme et Marg. Flamain ; f° 2. Fr. de Noël et Sébastienne Rondeau ; L. Lamairesse et Nicolle Désirant ; Ét. Simon et Cath. Delestrées ; Fr. de Liancourt. et Élis. Dubois ; Georges Guillaume et Louise Rolot ; Ét. Vasset et Louise Follié ; Guill. Bonnart et Geneviève Denisot ; Jean Lécrivain et Nicolle Thomas ; f° 3. Nic. Jacquelot et Jeanne le Ladre ; Jean Guillemin et Marg. Pithois ; Morel et Ant. Rosnay ; Jérôme Charuet et Jeanne Madroux ; P. Flamain et Marie Brémont ; Cl. Bartey et Élis. Regnault ; f° 4. Gilles Gobiat et Nicolle Marisy ; Jean Gastebois et Isabelle Campagne ;

Chr. Hébert et Élis. Viraux ; P. Tanrastre et Cath. de Jolitemps ; Cl. Thurot et Claudine Gibret ; Quentin Coulinier et Marie Charpentier ; Jacques Dortu et Marie-Madel. Marot ; f° 6. Rob. Geoffroy et Marie-Madel. Lemarchand ; Ch. Sergent et Claudine Patillet ; f° 8. Martin Charpentier et Marie Gentil (1698) — F° 10. Ch. de St-Blaise et Jeanne-Nicolle de Montarby (1699) ; f° 11. Jean Brémont et Claudine Michel ; F. Janson et Françoise Janson ; Cl. Jacquemin et Anne Camus ; f° 12. Jean Guyot et E. Laqueue ; Nic. Copinet et Jeanne Laflotte ; Ant. Marlot et Marg. Labarre ; f° 13. Jean-Phil. Clément et Jeanne Maupas ; Fr. Perrinet et Madel. Chatau ; f° 14. Cl. Jacquinet et Antoinette Godefroy ; P. Denis et Claudette Simon ; Jean Pothier et Jeanne Boisselle ; f° 15. P. Pernodel et Anne Benoit ; L. Racle et Louise Pannetier ; f° 16. Gabr. le Subtil et Jeanne Labbé ; P. Favrey et Susanne Legentil ; Mich. Dabornay et Marg. Vincent ; Bapt. Jacquier et Marie Mahon ; Fr. Chérot et Élis. Briquaire ; P. Laguerre et Perrette Guyot ; f° 17. Cl. Rossinot et Madel. Game ; f° 18. Denis Desfontaines et Anne Hermant ; P. Cordier et Cath. Grivet ; Jacques Hermant et Perrette Godart ; P. Larcher et Marie Valet ; f° 19. Cl. Féret et Marg. François ; f° 20. Jacques Frémont et Nicolle Pegneux ; René Moreau et Françoise Gallet ; f° 21. Nic. Caillat et Edmée Lenoble ; f° 23. Fiacre Deborde et Cath. Gauthier ; f° 29. H. de Baux de St-Léger et Mad. Nacquart ; f° 30. Jean Lefèvre et Marie Lambert ; Cl. Martin et Louise Dupont ; H. Cailloit et Élis. Favriat ; f° 32. Ant. Féry et Marie de Navelle ; f° 34. Nic. Brémont et Barbe Hermant ; f° 36. Fr. Lorrain et Marg. P. ; f° 37. Paul Picard et Élis. Descorps ; Fr. Aleps et Jeanne Richallet ; P. Seneuze et Cath. Blanchard ; f° 38. Cl. Clément et Anne Valleret ; f° 39. Jullien Dommange et Anne Henriet ; P. Félix et Claudine Simonnet ; f° 42. Jos. Collin et Claudette Panault ; f° 44. P. Mollerat et Jeanne Donnot ; f° 47. L. Simon et Charlotte Tabernat ; f° 48. Jean Godart et Jeanne Milot ; L.-Cl. Legoix et Marg. de l'Épine ; L. Girot et Claudette C. ; f° 50. Fr. Brémond et Jeanne Thénot ; f° 51. Daniel D. et Jeanne Antoine ; Jean François et Cath. Senart ; f° 53. Nic. Lorrain et Marie Pierre ; P. Lochet et Jeanne Delaval ; Ét. Parisot et Élis. Robert ; Jean Péchelin et Jeanne François ; f° 54. Nic. Pannault et Jeanne Prévost ; f° 55. Jacques Flourion et Marie Doctel ; Jacques Sarry et Marie Choisel ; Félix Delapierre et Geneviève Henry ; Edme-Jean Degaulles et Marg. Patillet ; f° 56. Jean Brémont et Jeanne Brémont ; Jean Regnault et Marie Chaudart ; Jean Laurent et Marie Lepage ; f° 58. P. Carrouge et Suzanne Marsaut ; Simon Pascot et Marie Guérin ; Nic. Pion et Marie Paradis ; f° 59. L. Thomas Beaufort et Marie Levrechon ; Nic. Paymal et Jeanne Callot ; f° 60. Cl. Pierron et Jacqueline Lamesson ; Cl. Dubois et Louise Puppin ; Ant. Lévesque et Marie Collas ; Jean Comesnil et Nicolle Gérardin ; Cl. Appert et Marie Jossinet ; Laur. Thielement et Nicolle Devarennes ; f° 61. Cl. Boulay et Cath. Serrurier ; Jacques Tanraste et Marie Androu ; Cl. Saguez et Thérèse Saguez ; f° 62. Él. Mignon et Marie Androu ; Fr. du Courty et Marie de Namur ; Ét. Vadel et Marg. Robin ; Joseph et Nicolle Pimpernel ; Noël et Jeanne Pasquinet ; Noël Salaire et Perrette Pérardel ; Ant. Domballe et Marie Lemaire ; P. Baillat et Marie Latarte ; f° 63. Alex. Collot et Madel. Mogin ; Ch. Hersenet et Jeanne Tirel ; P. Oury et Marg. Lapostre ; J. Louis Leroy et Jeanne de Pipault ; Denis Chevallier et Marie Villeaumet ; Jacques Rigault et Louise Ravier ; Jean Michel et Jeanne Clinque ; L. Bazard et Edmée Clinchamps ; Nic. Dami et Marg. Salon ; Cl. Deschamps et Marie Batellier ; f° 64. P. Possé et Marie-Anne Cheminon ; Jean Leduc et Marie-Marg. Fasnières de Montflambert ; Nic. Langlois et Blanche Bénard ; Geoffroy Parisot et Claudine Chouet ; f° 69. Simon Guyot et Nicolle Henry ; Nic. Mogin et Cath. Lequeux ; Jean Bardin et Barbe Gossin (1699). — F° 70. H. Patron et Élis. de Labruyère d'Aurancourt (1700) ; Jean Huin et Marie Toublant ; Gérard Lefèvre et Suzanne Maugin ; Jean Magneau et Élis. Bourgeois ; f° 71. Ét. Choiset et Louise Frérot ; Rob. Godart et Marie Deu ; Fr. Paillot et Anne Prévot ; f° 73. Sébast. Lalyre et Jeanne Maillard ; f° 74. Jos. Remy et Perrette Collot ; f° 75. J.-B. Coulmy et Anne Decoing ; Jean Loisy et Michelette Loisy ; f° 78. Urbain Jollier et Marg. Lafrogne ; Ant. Jolly et Françoise Thomassin ; f° 80. Fr. Boucéphal et Marg. Hermant ; f° 81. Jos. Piat et Marie Ouryet ; Jean Brémont et Anne Michel ; L. Guérin et Anne Viard ; f° 83. Jean Lejeune et Claudine Breton ; Ant. Dheuil et Geneviève Thénard ; f° 84. F. Soultdidier et Nicolle Simon ; Fr. Pastoret et Madel. Labreveux ; f° 85. Jacques Parjouette et Jeanne Franquet ; Jean Maigret et Antoinette Fautriot ; Cl. Bérat et Marie Leblanc ; Cl. Prieur et Savine Petitpas ; P. Macard et Élis. Holet ; H. de St-Pierre et Jeanne Dieudonné ; Dominique Demoisson et Élis. Laurens ; f° 86. Gilles Chanlaire et Marie-Jeanne Clerget ; Edme Sauvage Dumesnil et Louise Helafele ; f° 87. Ch. Adrien et Cath. Cognet ; Cl. Maret et Jeanne Guillemin ; Jacques Lelarge et Nicolle Hacquard ; Jacques Guichard et Marg. Barret ; Jean Simon et Anne Varlot ; Jos. Thierry et Louise Dubois ; Cl. Perrin et Madel. Grosjean ; Fr. Cordier et Françoise Périnet ; f° 88. Nic. Laurent et Nicolle Humbert ; Simon Lacouture et Claudette Oudart ; Jean Pérard et Marie Gérard ; L. Masson et Nicolle Legland ; L. Nolet et Marie Dessart ; f° 89. L. Pillard et Marie Mouginot ; Nic.-Jos. Raflin et Marie-Anne Ginault ; Eust. Defert et Marie Lambin ; Jean Bernier et Madel. Dupont ; Jean Prin et Jeanne Varnier ;

Cl. Bourquin et Anne Hémard ; Jean Royer et Charlotte Périn ; Cl. Fauchat et Antoinette Regnard ; Jean Appert et Cath. Joannès ; fº 90. Jacques Viriet ; Jean Martin et Marie Guyot ; Cl.-Fr. Guynot et Cath. Blériot ; Jacques Levallet et Marie Guillaume ; Edme Périnet et Marg. Ramée ; Germ. Bourgeois et Claudette Guillaume ; fº 92. Henri de Nettancourt et Marie-Charlotte Desforges de Germinon ; Jacques Chompré et Perrette Main ; Michel Mahon et Marg. Thomas ; fº 95. Ét. Bréhy et Anne Dabochon ; fº 96. Cl. Roger et Marie Legros ; Jos. Nolin et Marie Nolin ; fº 99. Jean Collignon et Françoise Ouriet ; fº 100. L. Patin et Anne Devaux ; Mar. Varinot et Anne Collot ; Pierre de Ponthon et Marg.-Françoise ; Ant. François et Nicolle Pierron ; fº 101. Nic. Lécuyer et Marie-Anne Lécossois ; fº 102. Jean Paulin et Marie-Dorothée Duraux ; fº 104. H. Feuillée et Françoise Jolitemps ; L. Lasson et Madel. Lefèvre ; fº 105. Jean Joannès et Marie-Anne Delaval ; Jean Gillet et Marie Saguey ; L. Roussel et Edmée Guichard ; Jean Jeannot et Madel. Strapart ; fº 106. Jacques Parcolet et Anne Baudot ; Mich. Linard et Marg. Brocard ; Nic. Garnier et Marg. Baron ; fº 107. Cl. Boullé et Cl. Pérardel ; Jean Peudefer et Cl. Raussin ; Ét. Royer et Marie Aubert ; fº 108. P. Gillot et Joanne Leliège ; Jean Courtin et Françoise Galichet ; fº 111. Cl. Appert et Marg. Collesson ; Math. Anchet et Françoise Lauret ; Jos. et Geneviève Martin ; fº 112. Jos. de Vassan et Marg. de Villiers ; Jacques Chantier et Élis. Divois ; fº 113. P. Lemaire et Marg. de Gouilly ; Ét. Violette et Françoise Goussery ; fº 114. Cl. Gérard et Jeanne Pasquet ; Cl. Chompré et Louise Piètre ; fº 121. Ch. Varin et Marg. Leclerc ; fº 125. Ch. Gobelet et Marie Dallichamp ; fº 127 Jean Colbert et Marg. Raillet ; fº 134. Jean Lorain et Jeanne Leglay ; Ambroise Roussel et Barbe Moutardier ; Guill. Thomas et Jeanne Raullin ; fº 135. Jean de St-Remy et Louise Caillet ; Jean Barthellemy et Louise Lasson ; Jacques Henriot et Aimée Gallemand ; Jos. Geoffroy et Perrette Mathieu ; Nic. Bauclin et Marg. Jossin ; Philbert Conard et Claudine Perrin ; fº 136. Cl. Jacquinet et Anne Gérard ; fº 137. Nic. Ploix et Cath. Robin ; fº 141. Fr. Pertat et Marie Goujet ; Ch. Petiot et Madel. Collot ; P. Barthellemy et Marie-Anne Garot ; fº 144. Jean Cornuet et Anne Loisy ; H. Goujot et Louise Maizières ; Jacques Mionaux et Marie Lesecq ; fº 145. Jacques Leclerc et Marie Lochet ; P. Bidaux et Cath. Legros ; Jean Bidaux et Marg. Legros ; Nic. Noël et Anne Champenois ; H. Lacloche et Marie-Anne Thuvenin ; Fr. Royer et Françoise Huriel ; fº 146. Nic. Champenois et Nicolle Toussaint ; P. Blanchard et Marie Devarenne ; Cl. Debraux et Anne Colle ; Fréd. Mariet et Élis. Formel ; P. Baillet et Marie Desbordes ; Milon Virollet et Cath. Virollet ; fº 147. L. Menuelle et Marie Garnesson ; Cl. Robert et Louise Douaire ; Fr. Pestre et Cath. Annezot ; Quentin Bérat et Nicolle Basselier ; Fr. Payard et Claudine Collin ; Nic.-Jacques Gamet et Marie Bonnedame ; L. Étienne et Cath. Hude ; H. Bernard et Élis. Laurent ; Cl. Michel et Marie Chausson ; fº 148. Ch. Grandjean et Claudine Parmentier ; Jean Desclaire et Marie Bricquet ; Cl. L'Estourmy et Marie Mercier ; L. Jacquenot et Nicolle Gilbet ; P. de Verrières et Jeanne Michel Deguiby ; Cl. Collard et Jeanne Lemire ; Jean Collet et Marie Doyen ; Jean Raussin et Jeanne Champenois ; fº 149. Jacques Jolly et Nicolle Mathieu ; Cl. Prieur et Marie Richon ; Jean Tartier et Nicolle Désirant ; L. Minguet et Cath. Laroche ; L. Herbillon et Marie Jourdain ; Jean Féry et Catherine Prin ; Jean Genest et Louise Routtier ; Nic. Étienne et Marie François ; Ant. Parmentier et Jacquette Dubois ; fº 150. Ant. Poirat et Madel. Gastelet ; L. Lerouge et Claudine Depoix ; P. Chanoine et Marie Gaytat ; Christ. Marchandelle et Antoinette Herbal ; Nic. Coullemier et Simonne Coullemier ; fº 151. P. Barois et Marg. Curé ; fº 152. Bern. Vuibert et Marie Pasquier ; fº 153. Ch. Dez et Cath. Garnier (1700) ; fº 154. Nic. Séjourné et Louise Carré (1701) ; Jean Thomassin et Jeanne Rousselot ; fº 155. Jean Piette et Marie Collesson ; Jacques François et Perrette Prignet ; Ch.-Jules Meschine et Cire Duhamel ; Nic. Varin et Françoise Henriot ; Jacques E. et Louise Boudaille ; fº 156. P. Jacques et Antoinette Pally ; fº 157. Fr. Battelier et Marie-Anne Prignet ; Nic. Arnoult et Jeanne Robin ; Abrah. Viard et Claudine Debraux ; Jean Jolly et Nicolle Charuel ; fº 158. Fr. Coppin et Marg. Dupuis ; Cl. Hatat et Nicolle Moreau ; Ét. Remy et Michelle Cellier ; Gilles Regnault et Jeanne Longuet ; fº 159. Jean Jacquier et Cath. Philippe ; fº 160. Edme Lessard et Antoinette de Saint-Denis ; Jacques Caquet et Jeanne Tronson ; Nic. de Saillet et Louise de Thomassin ; Dominique Peucherin et Henriette Vollet ; Sébast. Rodot et Jeanne Morlet ; Cl. Cresson et Claudine Bouilly ; Jean Lesecq et Nicolle Jacquinet ; fº 161. P. Bonvallet et Marie Gaillard ; Nic. Beaudelaire et Anne Varnier ; Simon Bruant et Marie Pichard ; Jean d'Hyvert et Françoise Galland ; Nic. Bessancot et Nicolle Mathé ; Jacques Pantin Lacroix et Anne Jannot ; fº 164. P. Jacobé et Jeanne Jacobé ; Daniel Coutenot et Madel. Perrin ; fº 165. Ant. Regnaudot et Élis. Beschefer ; J.-B. Lucot et Marie Masson ; Nic. Aubert et Louise Blef ; fº 166. Jean Mailly et Anne Garnier ; Jean Pucelle et Marg. Collot ; Jean Maugy et Suzanne Jeanne ; fº 167. Nic. Ancelot et Claudine Lambert ; fº 171. P. Mitaine et Marg. Lépargneux ; fº 172. Nic. Cogery et Mad. Jacquier ; Jean de France et Marie Barbier ; fº 173. Hyac. Hardy et Madel. Guillemin ; fº 174. Simon Lefèvre et Diane-Madel. Gilson ; P. Brunet et Jeanne Laurency ; fº 176. Fr. Baillet et Sainte-

Lacroix ; L. Rousselet et Anne Lavandier ; Fr. Leglaive et Marie Marjolet ; Jacques Baudot et Jeanne Prignet ; Élie Marmotin et Jeanne Liébault ; P. Baudot et Marie Huguier ; fº 177. Jean Notelet et Madel. Chaumont ; fº 178. Jean Lallemant et Laurence Cellier ; Jean Collange et Marie Mille ; fº 179. P. Perrot et Élis. Arnoult ; fº 181. Fr. Duchesne et Anne Desrameaux ; Cl. Dujonc et Jeanne Baillot ; fº 182. Nic. Dominé et Jeanne Pron ; L. Doiselet et Jeanne Lecrut ; Christ. Bigot et Claudine Ventadour ; Jérôme Jolivet et Marie-Anne Dumaine ; fº 183. Phil. Auger et Marie Jacques ; Jacques Tricquet et Marie Ponsart ; Jean Videt et Anne Champion ; Cl. Maujeat et Marie Procureur ; L. Michel et Marie Adam ; fº 184. Thierry Bernin et Anne Martelet ; Noël Nicaise et Anne Hémart ; Nic. Roux et Anne Bégat ; fº 185. Quentin Royer et Claudine Hattat ; Nic. Domballe et Antoinette Cellier ; F. Guédet et Étiennette Viol ; Jean Vauthier et Jeanne Poinson ; Mich. Liégeois et Marie Guyot ; Jean Frémin et Perrette Delaval ; fº 186. Jean Fauchat et Cath. Flize ; Jean Bardin et Jeanne Pigny ; Nic. Moussu et Simonne Dommangin ; P. Lesage et Perrette Gallois ; Jean Gallois et Catherine Lesage ; Jean Lorme et Jeanne Collart ; Nic. Champounois et Nicolle Philippe ; Jean Houstat et Suzanne Jacquemart ; fº 187. Jos. Prignet et Louise-Thérèse Payen ; Jean Quartier et Marg. Lallement ; Jean Thiériot et Hélène Dubois ; Brice Valentin et Barbe Oudot ; Fr. Lepage et Catherine Lepage ; Cl. Guédet et Jeanne Baillet ; George Masset et Jeanne N. ; Jean Thibault et Marie Lavider ; Nic. Folier et Élis. Jannequin ; fº 188. Jean Lataix et Marg. Alips ; Daniel Bricquet et Jeanne Coutenot ; L. Morlot et Madel. Brocquart ; Jacques Lesure et Madel. Guédot ; Nic. Devilliers et Jeanne Maronnier ; fº 189. Jean Janiot et Henriette Thévenin ; Nic. Deschamps et Marg. Jacquemin ; fº 197. Ant. Louché et Marie Faucherot ; Jean Fagnier et Anne Guédet ; fº 198. Nic. Gérard et Marg. Huguette ; Laurent Lhoste et Marie Lerouge ; Guill. Caillet et Marie Lefèvre ; fº 199. Cl. Varnier et Anne Daguin ; Ant. Regnault et Claudine Jouy ; Fr. Lebœuf et Barbe Vagny ; Jean Gargas et Madel. Doyen ; fº 200. Cl. Michel et Marie Collet ; P. Lebœuf et Marie Thomas ; Cl. Paillet et Anne Maignaut ; Ch. Bricaire et Marie Gallois ; fº 201. Ant. Sallerot et Jeanne Cuchart ; H. Lecomte et Françoise Marchand ; fº 202. Ant.-Gaston Aubriet et Anne Fourquet ; Jean Béthune et Anne Bonvallet ; Cl. Lucot et Nicolle Parisot ; fº 204. Nic. Tugot et Élis. Barbier ; Ant. Martinet et Marie Picard ; fº 208. Nic. Bailly et Louise Deconvenance ; J.-B.-Ad. Godet et Anne Déya ; Nic. Ginot et Anne Boulanger ; fº 209. Nic. Ferrant et Élis. Blanchefort ; Sébastien Grosjean et Marie Flot ; Ét. Camus et Anne Rosnay ; P. Michel et Cath. Hubert ; fº 210. Jean Vauthier et Anne Robinet ; P. Dartique et Suzanne Leroy ; P. Larceneux et Marg. Leblanc ; Nic. Halotel et Claire Bugnot ; Jacques Bayet et Louise Grandjean ; P. Mailly et Madeleine Godefroy ; Jean Bruant et Jeanne Jacquier ; fº 211. Nic. Brochard et Anne Vasselier ; Jean Gillet et Anne Éloyde ; P. Bonvallet et Marie Bruant ; Ant. Launois et Jeanne Jacquinet ; Cl. Jeannet et Marg. Mailly ; Fr. Milson et Hélène Daras ; Jacques Leblanc et Élis. de Vavray ; fº 212. Fr. Dommange et Jeanne Collart ; Marc Lallire et Marie Maillard ; P. Maillard et Madel. Pageot ; Nic. Pélican et Nicolle Grandjean ; Ant. Doyen et Jacquette Doyen ; Ch. Levantrel et Anne François ; Ant. Richer et Jeanne Noslin ; P. Joannès et Claudine Henrion ; fº 213. P. Blanchart et Jeanne Roussinet : Jean Tanrastre et Jeanne Guillaume ; fº 214. P. Lalire et Jeanne Jolly ; fº 216. Fr. Hermant et Charlotte Millot ; fº 217. L. Hauseau et Marie Laulier ; Nic. Lanternat et Marg. Avril ; fº 218. Nic. Lessart et Marie Regnault ; Cl. Machet et Anne Blanche ; Nic. Guérin et Jeanne Collin ; fº 219. P. Montel et Marie Montel ; L. Lefèvre et Elis. Colinet ; Paul Dommanget et Jeanne Girardin ; fº 220. Séverin Hallé et Marg. Legentil ; fº 221. Luc Geoffroy et Marie Thibault ; Nic. Percier et Jeanne Aubry ; Cl. Lahire et Marie Moussey ; Fr. Vaucouleurs et Jeanne G. ; Nic. Gourdier et Nicolle Monnet ; Bern. Morel et Aimée Lemineur ; Fr. Pesné et Cath. Lefèvre ; Fr. Galichet et Jeanne Colsenet ; Cl. Buirette et Marie Gérard ; fº 222. Jean Gilles et Charlotte Bode ; Jean Saguier et Marie Henry ; Nic. Guyot et Élis. François ; Jean Michault et Marg. Guyon ; Nic. Prieux et Cl. Lefèvre ; Jean Bourgeois et Marie Robin ; Cl. Jacquier et Françoise Martin ; Ét. Vincent et Marie Dieu ; Bonav. Martin et Suzanne Delapierre ; P. Hémard et Marie Menget ; fº 223. Jean Jannin et Jeanne Jacquier ; Cl. Lignoux et Marie Jacquin ; Denis Viart et Catherine Varnier ; Thomas Tournevilliers et Anne Caillet ; Jacques Hacquin et Marie Ploix ; Jean Périnet et Cath. Jannequin ; Jean Simon et Jeanne Pasquot ; Mich. Marget et Marie Constant ; Ch. Vivenot et Marg. Vincent ; fº 224. Cl. Leroux et Louise Rougeot ; Cl. Louis et Claudine Marizy ; Cl. Loth et Suzanne Coussin ; René Gailliot et Cath. Maujard ; P. Belval et Madel. Lejeune ; Jean François et Madel. Plutre ; Jean Porchot et Jeanne Baudot ; Jérôme Devarenne et Claudine Delaval ; L. Cailliaux et Marie-Madel. Dessart ; P. Brocq et Perrette Babelot ; fº 225. Thomas Legentil et Marie Lefèvre ; Nic. Pageot et Cath. Pimpernet ; Jean Boyer et Anne Varin ; Jean Vignes et Sainte de Voussiennes ; Cl. Rougerat et Antoinette Goujet ; Fr. Dommange et Marg. Regnault ; Jean Gourdat et Marg. Pierson ; Nic. Henry et Élis. Riché ; P. Lécrivain et Françoise Darteville ; Nic. Landeville et Claire Guyot ; fº 226. Jean Marcoul et Anne

Jacquesson ; Cl. Pigny et Marie Dommanget ; L. Lasnier et Jeanne Cousin ; Jean Blessel et Jeanne Rollet ; P. Lemoine et Jeanne Caquet ; Jér. Martin et Marguerite Gobelet ; Ét. Guyot et Marie Cossier ; L. Lambert et Marie Guyot ; f° 227. Jean Pannerot et Marie Raffelin ; P. Masset et Claudine Marg ; Nic. Vinet et Hélène Sarrot ; Cl. Bernier et Madel. Jonyaux ; Cl. de Rozière et Madel. Mauginot ; Jean Noël et Catherine-Claudine Disault ; f° 228. Jean Servais et Marie Jolly ; L. Chevallier et Nicolle Danserelle ; Cl. Rouyer et Perrette Hémard ; P. Prieur et Françoise Royer ; Nic. Lopin et Perrette Liégard ; Jean Mouru et Madel. Berthellemy ; Fr. Mirouat et Anne Lefèvre ; Jean Deschamps et Edmée Lanternat ; P. Prioux et Marie-Marg. Hatot ; L. Brayer et Marie-Bernard ; Jacques Adenet et Marg. Poiret ; f° 229. Jean Robert et Lucie Marmotin ; P. Collas et Jeanne Caulin ; P. Pavault et Barbe Désirant ; Jean Adam et Marie-Anne Jourdain ; Edmond Leclerc et Marie Vallois ; f° 230. H. Masson et Catherine Chutin ; Ét. Morlet et Marie Doyen ; Nic. Mottant et Marie Legros ; f° 231. Nic. Varin et Élis. Mercier ; Christ. Aubertin et Jeanne Maupas ; Guillaume et Marie Cadet ; Thomas Marchand et Jeanne Paul ; Nic. Mérat et Aimée Liot ; Denis Collart et Louise Brodier ; f° 232. Jean Barois et Marie Ouriet ; f° 238. P. Chanoine et Marg. Guédet ; f° 239. Jean Horguelin et Louise Debeury ; P. Saguay et Anne Adam ; P. Depinteville et Claudine Bidault (1701). — Jean Viart et Marie Saintat (1702) ; Jean Michel et Marie Brémont ; Jos. Caillat et Jeanne Jacquemin ; f° 240. Nic. Lalire et Nicolle Jolly ; f° 241. Cl. Gobaille et Marie Parmantier ; Fr. Costel et Élis. Pierre ; Fr. Bassuel et Nicolle Potier ; f° 242. Jean Lépinette et Marie Desbœufs ; f° 244. Jér. Morel et Marie Noslin ; Jean Bourgeois et Jeanne Larcher ; Jacques Cossier et Anne Brissot ; f° 245. L. Robert et Madel. Cazin ; f° 246. P. Lecoq et Barbe Drallé ; f° 247. Cl. Drion et Nicolle Morisot ; Eust. Filloque et Hélène-Marg. Guichard ; P. Saguier et Françoise Vigy ; Jean Guillaume et Élis. Guillaume ; f° 248. P. Hugot et Nicolle Badu ; Ch. Géniot et Anne Raulet ; P. Leblanc et Claudine Leblanc ; f° 249. Cl. Domballe et Marg. Domballe ; Cl. Collard et Jeanne Cressin ; Math. Férat et Marg. de Lenharrée ; Nic. Maillard et Anne Lenoir ; Cl. Simon et Nicolle Appert ; f° 250. Cl. Jos. Choppin et Edm. Dumesnil ; P. Pérardel et Antoinette Montel ; Joachim Remy et Anne Jolly ; Nic. Lignot et Anne Michel ; Jean Laurent et Marie Renard ; Michel Gilles et Marie Rouyer ; f° 251. L. Legime et Marie-Anne Rouillon ; f° 252. Jean Jacquin et Jeanne Compaigne ; f° 253. Jean Jannot et Jeanne Delaval ; Edme Clacquet et Marg. Renard ; Sébast. Chompré et Françoise Vuillot ; Nic. Haynault et Catherine Joguin ; Jean Martin et Marg. Champy ; Jean Radet et Timothée Prieur ; Cl. Papillon et Anne Garnesson ; f° 254. Mich. Lacoisne et Jeanne Martin ; P. Collard et Marguerite Chauré ; L.-Emile Dernecourt et Jeanne Yvonnet ; Cl. Oudart et Jeanne Cellier ; Cl. Adam et Jeanne l'Occident ; f° 256. J.-B.-Math. de Champlatreux et Marie-Nicolle Legorlier ; L. Gaidel et Marg. Faudel ; f° 259. Jos. Devauversin et Charlotte Delasalle ; f° 260. Fr. Soucat et Edmée Barbichon ; f° 270. Nic. Loret et Marie Gossin ; f° 271. Jean Simonnet et Marie Dehan ; f° 274. Ét. Lheureux et Jeanne Tiesson ; f° 290. Marc C. et Anne Chenu ; f° 291. Fl. Tironneau et Cath. Henriet ; f° 294. Jean Laloue et Anne Lefert ; f° 296. L. Liébault et Jeanne Jouanne ; f° 298. Nic. Oudiet et Marie Pérignon ; L. Ledeschault et Antoinette Godfrin ; f° 299. Grégoire Bérenger et Claudette de l'Abbaye (1702). — *Abbayes* : f° 36. Prise de possession de Troisfontaines par Henri de Thiard de Bissy, évêque de Toul (15 mai 1699) ; f° 140. *Id.* de Haute-Fontaine par Antoine Laigneau (19 août 1700) ; f° 170. *Id.* de Montierender par Fr.-Louis-Anne-Marie, prince d'Armagnac (20 février 1701) ; f° 207. *Id.* de Huiron par René-Charles du Vergier de la Rochejacquelin (6 août 1701). — f° 266, verso. Ordonnance portant suppression du prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de Courtisols en faveur de Jean Faudelon, supérieur du Séminaire de Châlons (6 avril 1702). — *Table des principaux actes contenus dans le présent registre.*

G. 72. — 1 registre in-folio (299 feuillets).

1702-1707. — Insinuations ecclésiastiques sous l'épiscopat de *J.-B.-Louis-Gaston de Noailles*, du 6 août 1702 au 29 janvier 1707. — *Dispenses de mariage* : f° 28. Edmond Leseure et Marie Deconvenance (1702). — F° 45. Nicol. Domballe et Anne Legentil ; f° 72. Edme Bégat de Crancey et Anne-Louise d'Argavelle (1703). — F° 159. François Godart et Louise Depinteville ; f° 167. Claude Écoutin et Catherine Gobillard ; f° 173. Jean Aublin et Marguerite de Joybert d'Ardeuil (1704). — F° 183. Christ. Joannès et Nicolle Domballe ; f° 186. Cl. Garinet et Nicolle Hermant ; f° 187. Nicolas-Louis de St-Genis et Antoinette Poirel ; f° 207. Jean Tisserand et Anne-Madeleine Taverne de Morvilliers ; f° 221. Jean Buache et Louise Aumignon ; f° 227. Jacques Titon et Louise Varin (1705). — F° 243. Claude Deviterne et Claudine Maillefert ; f° 250. Claude de Rosne et Jeanne Horguelin ; f° 254. Nicolas de Tournebulle et Marie-Anne Ledoux (1706). — *Collations* : f° 75. Prise de possession de l'abbaye de la Charmoye, par Jacques Nouel (29 avril 1703). — F° 126. Nicolas Hanetel de Vauciennes, vicaire général (15 janvier 1704) ; f° 180. Isidore Laigneau, *id.* (1er janvier 1705). — F° 253. Prise de possession de l'abbaye d'Huiron par Alexandre Tamisier

(10 mai 1706). — F° 297. Collation de l'abbaye d'Hautvilliers à Gaston-J.-B.-Louis de Noailles, évêque de Châlons (1706). — *Table des principaux actes contenus au présent registre.*

G. 73. — 1 registre in-folio (300 feuillets).

1707-1711. — Insinuations sous l'épiscopat de *J.-B.-L.-Gaston de Noailles*, du 31 janvier 1707 au 1er mai 1711. — *Dispenses de mariage* : Ch.-Ignace de Braux et Marie-Laurence Boudet ; f° 20. David Beschefer et Catherine Picard ; f° 22. Cl.-Philippe Clozier et Anne de Taverne de Morvilliers ; f° 23. P. Prignet et Anne Raillet ; f° 35. François de St-Genis et Marie Blandin ; f° 37. L. Songis et Anne Pucelle (1707). — F° 75. Florent Prignet et Louise Prignet ; Georges Thiéry Fagnier de Vienne et Françoise de Louvencourt ; f° 98. Ch.-François de Cauchon et Marguerite Dutillet ; f° 100. Jacques Chapiteaux et Marie Serval (1708). — F° 153. Ant. Pucelle et Françoise Godemard ; Jacques Depinteville et Marie Delaitre ; f° 160. Cl. Buirette et Marie-Anne Talon ; f° 170. H. Chamorin et Nicolle Delle (1709). — F° 176. J.-B. de Villelongue et Simonne Lecouvreur ; f° 177. François Gatineau et Marie-Anne-Françoise Papillon ; f° 182. Fr. Jacobé et Marie-Scolastique de Villers ; Cl. Dorizy et Madel. Lemaître ; f° 236. Cl. Deya et Danielle-M.-Anne-Thér. Jacquesson ; f° 244. Fr. Depinteville et Marguerite Depinteville ; f° 255. H. Pannet et Marie Seneuse (1710). — F. 276. Nic. Domballe et Anne Rigollet ; f° 278. Cl. Verrier et Louise Écoutin (1711). — *Abbayes* : f° 97. Prise de possession de l'abbaye de Moncetz, par Antoine Delamer (30 juillet 1708) ; f° 235. *Id.* du prieuré de Vinetz, par Marie Larcher (11 septembre 1710). — *Table des principaux actes contenus au présent registre.*

G. 74. — 1 registre in-folio (350 feuillets).

1720-1724. — Insinuations sous l'épiscopat de *J.-B.-L.-Gaston de Noailles et de Nicolas II de Saulx-Tavannes*, du 15 juin 1720 au 15 septembre 1724. — *Dispenses de mariage* : f° 9. Nic. Bruant et Cath. Debar ; f° 12. P. Ostome et Angélique Villetard (1720). — F° 39. Cl. Depinteville et L.-Cath. Fagnier ; f° 52. Memmie Fagnier et Jeanne Horguelin ; f° 62. Cl. Duval et Marie-Nicolle Leblanc de Maisons ; f° 68. Cl. Lassott et Perrette Ytam ; f° 71. Ant.-Alexandre Levaillant et Jeanne-Cather. de Cabaret de la Croullière ; f° 75. Ant. Raffard et Mich.-Thérèse Payart ; f° 80. Ant. Domballe et Jeanne Delestrée ; f° 81. Nic. Dubois et Claudette Pseaume ; f° 95. Cl. Grongnat et Marie-Anne Horguelin (1721). — F° 124. Simon Horguelin et Nicolle Jossier ; f° 150. Ed. Linage et Marie-Hélène Horguelin ; f° 168. L.-François de Tournebulle et Suz. Beschefer ; f° 193. Nic.-Louis Adam et Françoise Payart (1722.) — F° 216. Roger Beschefer et Louise-Marie de Carnois d'Armancour ; f° 227. Jacques Maillart et Jeanne Domballe ; f° 241. Germain Dubois de Crancé et Remiette Fagnier de Mardeuil ; f° 247. J.-B. Boullé et Marie Prignet ; f° 266. Cl.-François de Chamfour de Montbayen et Madel. Baugier ; L.-Félix de Bournonville et Ant. Hyac. Jacquette de Longueil ; f° 272. Joseph de St-Genis et Antoinette Haste ; f° 275. P.-L. Loisson de Guinaumont et Nicolle Lelou (1723). — F° 283. Ant. de Villelongue et Louise-Françoise de Guérin ; f° 290. P. Deconvenance et Suzanne Deu ; Ant. Domballe et Bonaventure Regnault ; f° 294. Ant. Jérôme-Louis Depinteville et Marg. Châlons ; f° 303. Nicolas de St-Genis et Suz. Jacquet ; Jacques Andruette et Marie Brémont (1724). — *Abbayes* : f° 23. Prise de possession de l'abbaye de Montier-en-Argonne, par Michel Petit de Ravannes (15 octobre 1720) ; f° 69. *Id.* de l'abbaye de Châtrices par Jean de Caulet (2 avril 1721) ; f° 87. *Id.* de l'abbaye de Toussaint-en-l'Ile par Toussaint Lemaître (29 juillet 1721). — F° 104. Prise de possession de l'évêché de Châlons par Nicolas de Saulx-Tavannes (30 octobre 1721). — F° 312. Provisions de l'abbaye de N.-Dame de Vertus en faveur de Germain Daubanton (1724).

G. 75. — 1 registre in-folio (350 feuillets).

1729-1733. — Insinuations sous l'épiscopat de *Nicolas II de Saulx-Tavannes*, du 3 février 1729 au 21 octobre 1733 (Xe registre de la 2e série). — *Dispenses de mariage* : f° 10. Charles-Antoine Dargent et Marguerite Cabrillon (1729). — F° 111. François Horguelin et Anne Despavillons ; f° 121. Louis-Esprit des Ors de Mandrajor et Marg.-Charlotte Levacher de Longrillier ; f° 124. Claude Debar et Agnès Lequeux (1730). — F° 128. Nic. Longuet et Marie Domballe ; f° 129. J.-B. Quatresols et Anne Legros ; f° 131. Claude Jacobé et Élisabeth Collet ; f° 135. P. Étienne et Marg. Desmorets ; Simon Desmorets et Anne Étienne ; f° 162. Jean Cabrillon et Marie Tanrastre (1731). — F° 199. Phil. Buache et Jeanne Buache ; f° 202. Jos. Doizelet et Anne Domballe ; f° 203. Hubert de Mougeot et Jeanne de Mougeot ; f° 205. L.-Auguste Cousin de Chatillon et Françoise-Antoinette de St-Genis ; f° 224. Claude Labbé et Anne Cath. de Vaveray ; f° 229. Jos. Guillaume de la Cour et Anne de St-Eulien ; f° 235. Jacques Corvisart de Varigny et Anne de Rémond ; f° 258. H. Chamorin et Anne Boude (1732). — F° 280. Charles Buache et Marie Arnoult ; f° 290. Charles Dargent et Marie Chedel (1733). — *Collations* : f° 70. Théod. Fagnier de Vienne, grand vicaire (27 mars 1728) ; f° 184. Charles Gantois, curé de St-Loup (18 septembre 1731) ; f° 298. René-A.-Élis. de Coetlogon, abbé de St-Memmie (1732).

G. 76. — 1 registre in-folio (400 feuillets).

1733-1739. — Insinuations sous l'épiscopat de *Cl.-Antoine de Choiseul-Beaupré*, du 21 octobre 1733 au 11 août 1739 (XIe registre de la 2e série). — *Dispenses de mariage* : fº 15. L. Duret et Françoise Cabrillon; Jacques Legoix et Marie-Madel.-Fréd. Charuel ; fº 10. Cl. Jacobé et Marg. Adenot ; fº 18. Nic. Guyart et Marie Domballe ; fº 20. Cl. Poiret et Jeanne Domballe (1733). — Fº 24. Antoine, comte de Laveaux, et Marie-Suz. Baillet ; fº 32. L.-Memmie Hocart et Marie-A. Raulin ; Nicolas de Bigault et Françoise Evrard ; fº 43. Bonav.-Christ. Fagnier de Mardeuil et Remiette-Thérèse Bureau ; fº 44. L.-Antoine de Brehan du Plessis et Anne-Renée-Marg. Lemaistre ; fº 60. Jérôme Payart et Marg. Guyot ; fº 63. Jos. Deconvenance et Madel. Roussel ; fº 70. J.-B. Joannès et Catherine de Linage ; fº 90. François de Ligondes et Marie-Anne Taverne de Morvilliers (1734). — Fº 110. Nicolas de Mongeot et Jeanne Thuillier ; P.-L. Baugier et Marie-Anne-Jacquette Papillon ; fº 119. Nicolas Guéry et Catherine Écoutin ; fº 138. P.-André Delafournière et Jeanne Jacobé ; fº 159. Nicolas Husson et Marie Jacobé (1735). — Fº 180. Michel Hallé et Jeanne Domballe ; fº 189. Joseph Seneuze et Marie-Jeanne-Fr. Royer ; fº 197. J.-Henri Cauchon de Somme-Yèvre et M.-Anne-Antoinette Dambly ; fº 217. J.-B.-Philippe de Joybert et Thérèse de Burges ; fº 218. Nicolas-Ét. de Mestrus et M.-Mad. d'Hédouville ; fº 222. J.-B. Benjamin Dorigny et Anne Depinteville ; fº 223. Charles de Parvillez et L.-Alex. Bougier ; François Rodouant et Nicolle de Vaveray ; fº 231. David Beschefer et Suzanne Dominé ; Jean Guéry et Anne Écoutin ; fº 232. Cl.-Charles de St-Blaise et Anne-H.-Charl. de Livron (1736). — Fº 242. Jean Girault et Catherine Buache ; fº 243. L.-Charles de Nettancourt et Anne-Marie de Baillivy ; fº 246. François Chapiteau et Blanche Champagne ; fº 264. Fr.-Jean-Marie Morel et Anne Jeanne Hocart ; fº 270. Jos. Dupin de la Gérinière et Louise Vauchelet ; Cl.-François-Xavier Deu et Élis.-Thérèse Fagnier ; fº 275. André Leclerc de Morains et L.-Gabrielle Papillon ; fº 282. Nicolas Écoutin et Nicole Oger (1737). — Fº 314. Comte de Choiseul et demoiselle de Bauvalle ; fº 328. Cl. Dubois de Livry et Jeanne Perrier ; fº 354. J.-B. Deu et Anne Hocart (1738). — Fº 398. H. Baugier et Charl.-Louise Coquart de la Motte (1739). — *Collations et autres actes* : fº 3. Décret de suppression de la chapelle St-Maur, fondée en l'hospice du même nom (27 septembre 1733). — Fº 50. Bulles de provision de l'évêché de Châlons en faveur de Cl-Antoine de Choiseul-Beaupré (15 des calendes de janvier 1733). — Fº 51. Chrétien-Nicolas Cazotte, grand vicaire (1) (22 février 1734) ; P. Braux de Vraux, *id.* (21 janvier 1734) ; fº 52. Fr.-Memmie Hocart, *id.* — Fº 52. Prise de possession de l'évêché de Châlons, par Cl.-Antoine de Choiseul-Beaupré (1er avril 1734). — Fº 72. Bulles de l'abbaye de Moncetz à J.-B. Aubry Darancey ; prise de possession (17 août 1734). — Fº 84. Bulles de l'abbaye de la Charmoye à D. Melon Gruel ; prise de possession (24 septembre 1734). — Fº 206. Bulles de l'abbaye de St-Memmie à Ant.-Cl. de Choiseul-Beaupré ; prise de possession (4 août 1736). — Fº 236. Bulles de l'abbaye de Hautefontaine à Marie-Gabriel Descajeul ; prise de possession (16 janvier 1737). — Fº 315. J.-François Foubert, vicaire général (12 mars 1738). — Fº 374. Bulles de l'abbaye de Moiremont à L.-Bernard Delataste, évêque de Bethléem ; prise de possession (1er avril 1739). — Fº 385. Bulles de l'abbaye de Vertus à Christophe de Beaumont ; prise de possession (22 mai 1739). — Fº 394. Bulles de l'abbaye de Troisfontaines au cardinal Guérin de Tensin (31 mai 1739) ; prise de possession (21 juillet 1739).

(1) Frère de Jacques Cazotte, auteur du *Diable amoureux*.

G. 77. — 1 registre in-folio (400 feuillets, le 38e manque).

1739-1744. — Insinuations sous l'épiscopat de *Cl.-Antoine de Choiseul-Beaupré*, du 11 août 1739 au 11 février 1744 (12e registre de la 2e série). — *Dispenses de mariage* : fº 43. Nicolas Boileau et Madeleine Prignet ; fº 44. Jean Domballe et Élisabeth Bonvallet ; fº 59. Nicolas Loisy et Marie Buirette ; fº 80. P. Depinteville et Marg. Liébault ; fº 83. Nicolas de Mougeot et Jeanne Piault ; fº 88. P. Andruette et Anne Collin ; fº 99. Memmie Prignet et Thér. Chicaneau ; fº 100. P.-Ignace-Fr.-Nicolas Deu et Catherine Debar ; fº 104. Cl.-Ch.-François Delestrée et Louise Prignet ; fº 105. P. de Frédy et M.-Anne-Fr.-Louise Cacheleu (1740). — Fº 128. Antoine Hallé et Anne Prunelle ; fº 131. Nic. Monot et M.-Jeanne Debar ; fº 142. Louis Hocart et Barbe-Élis. Aubertin ; fº 164. Ant.-Jérôme Debar et Marie-A. Gougelet ; fº 194. Nicolas Henry et Catherine Payard (1741). — Fº 203. Ét. Barbier et M.-Madeleine Hocart ; fº 207. Fr. Prignet et Cather. Picard ; fº 214. Fr. Jarry et Marg.-Ant. Debar ; fº 233. Louis Payart et Marie Morin ; fº 239. Cl. Person et Claudette Hocart ; fº 285. J.-B. Laurent et Jeanne Depinteville ; fº 290. Charles Buache et Marie Buache ; fº 295. Gilles Payard et Alexis Aubriet ; Michel Domballe et M.-J. Grignon ; Auguste Grignon et Marguerite Domballe (1742). — Fº 316. P.-Jean-Jérôme Depinteville et M.-Élis. Bouchard ; fº 340. P. Linage et Marie-A. Person ; fº 346. Ét. Duhamel et Charl.-Félicité-Guillaume de Saint-Eulien ; fº 252. J.-Nicolas Bourlon et Marie-Jeanne Cabrillon ; fº 369. Jos.-Memmie-Jérôme

Delafournière et Agathe-Fr. Oulry ; f° 370. Jacques Lorin et Claudette Horguelin ; f° 373. Charles Deu de Vieux-Dampierre et M.-Thérèse-Remiette Rosnay de Montain ; f° 382. Nicolas Cosquin et Marg. Payart (1743). — F° 390. François de Mongeot et Jeanne Lahalle ; f° 392. Jacques Liébault et Catherine Payart (1744). — *Collations, etc.* F° 67. L. Morizet, curé de Saint-Jean de Châlons (29 mars 1740). — F° 69. Prise de possession de la chapelle Saint-Nicolas de Soudé-Sainte-Croix par *Hugues de Mac-Mahon*, prêtre irlandais domicilié à Paris (1er avril 1740). — F° 234. Toussaint Lemaître, vicaire général (26 mars 1742). — *Table des principaux actes contenus au présent registre.*

G. 78. — 1 registre in-folio (300 feuillets).

1744-1748. — Insinuations sous l'épiscopat de *Cl.-Antoine de Choiseul-Beaupré*, du 11 février 1744 au 13 mai 1748 (13e registre de la 2e série). — *Dispenses de mariage* : F° 10. Henri Duwalk de Dampierre et Marie-Claude Barbin de Broyes ; f° 31. Claude de Boisay et Anne Suzanne Scaron ; f° 32. Gaston-J.-Zacharie Hocart de Renneville et M.-Madel. Baudoin ; f° 40. Claude Buirette et M.-Anne-Mouton f° 49. Joseph Prignet et Nicolle Cambray ; f° 70. Louis Grossetête et Marie-J. Dorisy ; f° 76. Nicolas Domballe et Marie Mailly (1744). — F° 140. Cl. Haudot et M.-Madel. de Saint-Genis ; f° 157. Cl.-François Jacobé de Farémont et Cl.-Marie-Nicole Gentil (1745). — F° 164. Adrien-Joseph de Poirson et Louise-Cather. de Barbin de Broyes ; f° 167. Louis Ant. de Bourdin et Marguerite-Fr.-Ant. de Bussy ; f° 171. Gaston Corvisart de Fleury et M.-Louise Jacquesson ; f° 180. Laurent-P.-Ant.-Joseph Baron de Jacquier Rosée et L.-Françoise Depinteville (1746). — F° 222. P. Ostome et A. Plan ; f° 242. Claude Dusard et Nicole Fenaud ; f° 245. Louis Liébault et Louise Payart ; f° 249. Jean Deu et Marie-A. Talon ; f° 264. Charles-P.-Guillaume et Catherine-Ursule de Vassan (1747). — F° 284. Charles Brémont et Marguerite Alpheston; Jacques Bassu et Claudine Alpheston ; Pierre Jacobé et Marie Mauclerc (1748). — *Actes divers* : f° 140. Nicolas Burnet, vicaire général (17 septembre 1745). — F° 294. Décret qui supprime 9 chapelles fondées en l'église de Notre-Dame-en-Vaux et en réunit les revenus à la mense des chanoines de ladite église (25 avril 1748). — *Table des principaux actes contenus au présent registre.*

G. 79. — 1 registre in-folio (300 feuillets).

1748-1753. — Insinuations sous l'épiscopat de *Cl.-Antoine de Choiseul-Beaupré*, du 13 mai 1748 au 1er décembre 1753 (14e registre de la 2e série). — *Dispenses de mariage* : f° 3. — J.-B. Desmorets et Françoise-Dorothée Jeau ; f° 17. P.-Nicolas-Memmie Braux et Anne Hocart ; f° 20. Nicol. Duchesne et M.-Anne de Breaux ; f° 26. Cl.-Louis de Lomas et Marie-A.-Jos. Gillet ; f° 30. A.-François-Jos. Duhamel et A.-Gabr. Dupré de Guipy (1748). — f° 33. François de Mongeot et H. Martin ; f° 39. Paul Lecordelier et J. Madel. Legorlier ; f° 45. P.-J Papillon de la Ferté et M.-Anne-Victoire Guichard ; f° 55. François-R. Gillet et Louise-Suz. Jacobé ; f° 69. Michel de Montangon et Marie-Gabr. Puissant ; f° 84. Pierre de Chéniers et Nicolle Domballe (1749). — F° 88. Louis Collot et Marg. Chapiteau ; f° 106. Charles-H. Beau de Saint-Léger et Marie-A. Gargam ; P.-Louis Saguez de Breuvery et A. Billet ; J. Dorizy et Marie-A. Marie ; Jacques-Louis Masson et Cath.-Nicolle-Ant. Culoteau de Vélye ; f° 110. J.-B.-Ant. Debar et Ant. Parise-Memmie de Braux ; f° 116. Georges-Gaspard Fagnier et Marie-Fr.-Xavière Corvisart ; f° 123. Jos. de Beury et Jeanne Horguelin ; M.-Louis Lagoille de Courtagnon et Madel. Ben. Baudoin de la Croix ; f° 127. Charles Cappy et Louise Thierry ; f° 132. Claude Yvonnet et Marie-J. Domballe ; J.-Louis-Cir de Lantage et A. Françoise Guillaume de Saint-Eulien (1750). — F° 138. L. Timothée Brocq de Fagnières et M.-Anne Duban ; f° 144. Jos. Dommanget et M. Madel. Dommanget ; Cl. Mestrude et Cl. Lambert ; f° 150. Nicolas-Philbert Cautru de la Montagne et Madel. Filaine ; f° 159. Nicol. de Grandcourt et Marg. Royer ; f° 165. Noël Jacobé et Marg. Jacobé ; f° 166. Pierre Buirette et Élis. Régnier ; f° 172. Nicol. de Beaufort et Marg. Lecomte ; f° 176. François Dagonet et Élis. Nicaise ; f° 178. Charles Godet de Crouy et Charl.-Blanche Clozier (1751). — F° 186. Joseph de Mongeot et Marie Bertel ; f° 178. Claude Buache et Marie-A. Catriaux ; f° 189. Claude de Grandcourt et Catherine Royer ; f° 191. Vincent-Robert Soudant et Louise Buache ; f° 207. Étienne Buirette et Marie-Cl. Delahotte ; f° 209. Pierre Depinteville et Cather. Aubert ; f° 220. François Cabrillon et Marguerite Charpentier ; f° 228. Nic. Lemaitre de Géronville et Marie-A. Rozet ; f° 229. M.-Ant.-Jean de Lomas et M.-Madel. Félix (1752). F° 242. Claude Leblanc et Madeleine de Grandcourt ; f° 243. Cl. Lebœuf de Brabant et M.-Louise da la Tour ; Charles-P. Cappé et A. Picard ; f° 244. Ant. Rochefort et M.-Anne Desmorets ; f° 245. Nic. Courtalon et Marie-Anne Machet ; f° 248. François Prignet et Marie-J. Bidault ; f° 254. Cl. Lallemant et Marie Dallichamp ; f° 259. Louis-Antoine de Saligny et Jeanne de Saint-Genis ; f° 299. Pierre de Monchy et Madeleine-Memmie Champion (1753). — *Actes divers* : f° 59. Suppression de la représentation de la Saint-Jean et du festin qui la suit (12 juillet 1749). — F° 99. Suppression de l'abbaye de Notre-Dame de Saint-Dizier et réunion de ladite abbbaye à celle de Saint-Jacques de Vitry

(24 février 1750). — F° 165. Prise de possession du prieuré de Vinetz par Louise-Catherine de Pons (25 juin 1751). — F° 193. D. Martial Morelle, abbé de la Charmoye : ses bulles du 29 décembre 1750 ; il prend possession de l'abbaye le 2 mars 1752. — F° 207. Prise de possession de l'abbaye de Moncetz par François Duriez (10 avril 1752). — F° 226. Sentence de l'official qui annulle les vœux de diacre et de sous-diacre prononcées par le s[r] de La Fontaine (9 septembre 1752). — *Table des principaux actes contenus au présent registre.*

G. 80. — 1 registre in-folio (300 feuillets).

1753-1758. — Insinuations sous l'épiscopat de *Cl.-Antoine de Choiseul Beaupré*, du 3 décembre 1753 au 12 juillet 1758 (15° registre de la 2° série). — *Dispenses de mariage :* f° 15. Jos.-Louis-Paul de Rumigny et M.-Madel.-Élis. Rosnay de Villiers ; f° 16. Regnauld Alfeston et Françoise Defer ; f° 17. Jacques-Adrien Delacourt et H. Catherine Duban ; f° 30. Louis Lepelletier de Mortefontaine et Catherine-Charlotte du Cluzel ; f° 31. Fr.-Xavier de Pons et Marie-Célest.-Phil.-Ét. de Marnier ; f° 55. Nic. Jacobé et Marguerite de Saligny ; f° 46. Nic. de Chiéza et Marguerite Leclerc ; f° 73. Jean Desmorets et Anne-Louise Jean (1754). — F° 76. Claude Soudan et Marie-Jos. Buache ; f° 80. Jérôme Garnier et Marie-A. Payart ; f° 81. J.-B. Deu de Montigny et Perette-Cl. de Parvillez ; f° 84. Simon Dargy et Marie-Jos. Louise de Cabaret de Villeneuve ; Guillaume Debar et Françoise Brisset ; f° 86. Robert-M. Chapiteau et A. Fagnier ; f° 116. Phil.-Simon Clozier et Marie-Marg de Clozier et Marie-Marguerite de Godet ; f° 118. J. Prignet et Louise-Nic. Cambray (1755). — F° 135. A. Fr.-Joseph Duhamel et Marie-A. de Egg ; f° 137. P.-Louis Deu de Vieux-Dampierre et Charl.-Claudette Leclerc ; f° 143. Jean Jacobé et Marie-Marthe-Charl. de Guyenne ; f° 144. Robert-M. Chapiteau et J. Barrette ; f° 169. Ant.-François Baron Dubois de Riocour et Madeleine-J.-Claire Morel ; f° 194. François Debar et Marie-Catherine Jolly (1756). — F° 256. Cl. Ecoutin et Marie-L. Mathieu (1757). — F° 264. Nic. Boude et M. Chamorin ; f° 279. P.-Joseph-Leblanc Bugnot et Suz.-Élis. Beschefer ; f° 281. Claude Buirette et Marie-J. Guillaume ; f° 284. Jacques Deconvenance et M.-Madeleine Moutardier ; Joachim Girardon et Marie-L. Deconvenance (1758). — *Actes divers :* f° 58. Prise de possession de l'abbaye d'Huiron par Mathurin-Antoine Allaire (22 septembre 1754). — F° 65. Prise de possession de l'abbaye de Moiremont par Hervé-Nicolas Trépaux de Brignon, évêque de Saint-Brieuc (3 novembre 1754). — F° 288. Bulles de l'abbaye de Trois-Fontaines pour François-Joachim de Pierre de Bernis (1) (3 des nones d'avril 1758) ; f° 290. Prise de possession de ladite abbaye (18 mai 1758). — *Table des principaux actes contenus au présent registre.*

G. 81. — 1 registre in-folio (300 feuillets).

1758-1762. — Insinuations sous l'épiscopat de *Cl.-Antoine de Choiseul-Beaupré*, du 17 juillet 1758 au 19 décembre 1732 (XVI° registre de la 2° série). — *Dispenses de mariage :* f° 1. François de St-Genis et Marguerite de Salligny ; f° 2. P.-Jérôme Legorlier et Françoise de St-Genis ; f° 16. Louis-Jos. de Wignacourt et Ch.-Louise Leclerc (1758). — F° 27. Jos. Rousselet et Marie-J. Horguelin ; f° 79. Ant.-César Braux de St-Vallery et M.-Thérèse Mercier de Lagérinière ; Louis Horguelin et Louise Marguet (1759). — F° 105. André Leblanc et Marie-J. Denise de Clinchamp ; f° 129. Jos.-Ignace de Gouroy et M.-Adélaïde de Wignacourt ; P.-Louis Bureau et Marie-A.-Ernest Dorigny ; f° 145. P. Guérin de Rochepalière et Marguerite Deu (1760). — F° 169. Jean de Cazeneuve et Françoise-Gabriel de Joybert ; f° 173. Louis-Jos. Delfraisse et Cl.-Marguerite Soleau ; f° 178. Louis Jacobé de Soulanges et M.-Madel.-Louise de Branges ; f° 188. N.-Ed. de Cuissotte de Gizaucourt et Suzanne-Nic.-Charl.-Madel. Baillet d'Épense ; f° 191. Léonard-L. Fagnier de Mardeuil et Marie-A.-Jeanne Barbier de Felcourt ; f° 219. Jean Payart et Marg. Gaucher ; f° 220. Ét. Chanoine et Marg. Horguelin ; f° 222. Bonaventure-Louis Dubois de Crancé et Marie-Marg. Godet de Vadenay (1761). — F° 234. Adam Claude Dorigny et Élis. Deherle ; f° 270. Nic. Seneuze et Geneviève Thierriet ; f° 281. Nic.-Philibert Cautru la Montagne et Marie-A.-Françoise Meunier ; f° 289. Pierre Alpheston et Marie-J. Michel (1762). — *Collations :* f° 60. Guillaume Louis du Tillet, grand vicaire (23 mai 1759) ; f° 118. Pierre-Maurice Saguez de Breuvery, *id.* (14 avril 1760). — F° 180. Bulles de l'abbaye St-Sauveur de Vertus à Louis-Alexandre de Collas de Pradine (6 des calendes de février 1760) ; f° 183. Prise de possession de ladite abbaye (25 avril 1761). — F° 263. Bulles de l'abbaye St-Jacques de Vitry pour M.-Geneviève Duhamel (6 des ides de mai 1762) ; f° 268. Prise de possession de ladite abbaye (22 juin 1762.) — *Table des principaux actes contenus au présent registre.*

G. 82. — 1 registre in-folio (300 feuillets).

1762-1766. — Insinuations sous l'épiscopat de *Cl.-Ant. de Choiseul-Beaupré*, *d'Antoine de Lastic et d'Ant.-Eléon.-Léon Leclerc de Juigné*, du 19 décembre 1762 au 23 septembre 1766 (XVII° registre de la 2° série). — *Dispenses de mariage :* f° 8. Louis de Bigant et Anne de Ben-

(1) Ministre des affaires étrangères, de 1758 à 1763.

nay ; f° 15. Charles-Ant. Dargent et Charlotte-L. Beaugier ; f° 21. Ant.-Louis-Ch. Guillaume de la Cour, baron de St-Eulien, et Marie-Nicole Dubois de Crancé ; f° 38. J.-B. Pétronille Guériot de la Felonnière et A.-Marie Deu de Montigny ; f° 46. J. Aug. Gillet de Valleroy et Marg.-Fr. Berlin de la Goupillière ; f° 53. Phil.-Fr.-Louis de Rémond et Marg.-Élis. Aubry Darancey ; f° 56. Cl.-Germain Dubois de Crancé et Éléonore-H. Doyée (1763). — F° 87. Charles-Fr. de Bonnet et Marie-A. de Comble ; f° 91. Nic. Domballe et Angélique Longnet ; f° 96. J. Gallois et Marie-J. Chamorin ; f° 108. Nic.-Louis de Saligny et Marie-Fr. de St-Genis ; f° 121. Laurent Chamorin et Marie-Véronique Jacob ; f° 122. Claude Hocart et Marie-J. Chevrot ; f° 129. François-Jos.-Ignace Galliffet et Marie-Thér. de Chamisso ; f° 130. H.-Jean Dargent et Madel.-Thérèse Deu ; f° 132. Claude Deberle et Et.-Marie-Ant. de Troquet de Blémy ; f° 134. Pierre-J.-B. Duchêne de Belvaux et Claude Bonquin de Courcy ; f° 137. Laur. Grossetête et Marie-Appolline-Christ du Buat ; f° 141. Aug.-Claude Devige et Marg. Cl.-Louise Doublet ; f° 142. Dauphin Delfraisse de la Colombière et Marie-Thér.-Charl. Chédel ; f° 144. Ant.-François Payart et Marie Bidaut ; f° 146. Charles Buache et Marie Pérot ; f° 147. Louis Dominé et Marg. Jacquier ; Jean-Math. Prignot et Marie-Madel. Jacobé (1764). — F° 161. Phil.-Louis Dorigny et Henr. Garnier ; f° 179. Jacques Delapaix et Pomme Depinteville ; f° 180. Charles de Saux et Marie-Marg. de St-Vincent ; f° 182. Louis Guillemin et Jeanne Fricotel ; f° 192. M.- Christ. Delalain et Louise-Marg. des Étangs ; f° 214. Ch.-Louis Chamisso et Marie-Angél. de Maillard (1765). — F° 235. Marc-Antoine de Chamisso et J.-Louise Bonjour ; Louis Dommanget et Marie-L. Buirette ; f° 247. Louis Alfeston et Marg. Michel ; f° 253. César Marie de Cappy et Marg.-Françoise-Jos. Bontemps ; f° 254. Jos. Devige de Sailly et A. Sabine Depinteville ; f° 264. Jacq. Dubois de Crancé et Marg. Clicquot ; Louis-Ch. Depinteville et Thér. Collet ; f° 271. Nic. Lambert et Françoise Buache ; f° 281. Claude-Jos. Lagoille et J. Perrier ; f° 287. Jacques-Benoît Depinteville et Cl.-Cath. Félix ; f° 288. Jér.-Marie Aubelin et Marie-A.-P.-Adélaïde de Launois ; f° 299. J.-B. Devige de Drouilly et A.-Suz. de Fournival (1766). — *Collations* : f° 101. J.-B.-Edme Rivet, curé de St-Alpin (10 mars 1764). — F° 104. Bulles de l'abbaye de Montierender pour Ant. Leclerc de Juigné, évêque de Châlons (10 des calendes de février 1764). — F° 117. Bulles de l'évêché de Châlons pour Ant.-Éléonore-Léon Leclerc de Juigné (13 avril 1764). — Toussaint Lemaître, vicaire général (20 mai 1764). — Prise de possession de l'évêché par Léon Leclerc de Juigné (26 mai 1764). — F° 118. Saguez de Breuvery, vicaire général (26 mai 1764) ; f° 123. Nic. Buret, *id.* (3 juin 1764) ; f° 132. P.-Jos. de Lastic, *id.* (11 septembre 1764) ; f° 218. Cl. Malvaut, *id.* (12 novembre 1765). — F° 231. Bulles de l'abbaye de Cheminon pour Charles-Fr.-Antoine, comte de Waldruck (4 des nones de décembre 1765) ; f° 250. Prise de possession de ladite abbaye (3 février 1766). — F° 257. Bulles de l'abbaye d'Andecy pour Adélaïde de Hacqueville (1766). — F° 294. Bulles de l'abbaye de Moiremout pour Ch.-Gabriel Noël de Villeneuve (1766) ; f° 296. Prise de possession de ladite abbaye (28 août 1766). — F° 297. Cl.-Charles-Antoine Dargent, grand vicaire (5 septembre 1766). — *Table des principaux actes contenus au présent registre.*

G. 83. — 1 registre in-folio (300 feuillets).

1766-1771. — Insinuations sous l'épiscopat de *Léon Leclerc de Juigné*, du 27 septembre 1766 au 2 novembre 1771 (XVIIIe registre de la 2e série). — *Dispenses de mariage* : f° 5. L.-Alex. de Beaudot, marquis de Castéja, et Louise-Charlotte de Pleurre (1766). — F° 26. J.-B.-Joseph Deu de Montigny et Geneviève Jacquinot ; f° 33. Ant.-César de Braux et Jeanne Collard ; f° 39. Nic.-Louis de Saligny et Marie de Balidart ; f° 40. Louis Montelon et Madel. Chamorin ; f° 41. Phil.-Henri de Cellier et Anne-Charlotte René Lelarge d'Eaubonne ; f° 49. Cl.-François Fagnier et M.-Madel. Hardy ; f° 54. Fr.-Benjamin Delattre et M.-Anne Augérard ; f° 60. Jérôme-Ch. de Renusson d'Hauteville et Louise-Fr. Peudefer (1767). — F° 134. J.-Jos. Calet et Marg.-Suzanne Bocquet d'Anthenay (1768). — F° 153. J.-B. Dequaire et M.-Mad. Horguelin ; f° 172. Fr.-Edme de Montandre, seigneur de St-Utin et Marie-Fr. Levasseur ; f° 181. Mich. Cailloux et Anne de Parvillez ; f° 188. Jacques-Gaspard-Melchior-Balthazar Dehault et L.-Collette Delamarche ; f° 196. Ant.-Jean Clozier et M.-Anne-Louise de Gauville ; f° 199. Gaston Hédouville de Minecourt et Élis.-Nicole Gabrielle de Bemondet ; Louis de Bataille et M.-Mad. de Maupassant (1769). — F° 200. P.-Ét. Ostome et M.-Louise Ostome ; f° 203. Germain Dubois de Crancé et Anne-Fr. de Parvillez ; f° 208. Nic. Beautemps et M.-Claude Buache ; f° 223. Ét.-Paul-Guill. de Chavandon et Madel.-J. Hocart de Renneville ; f° 227. J.-B.-Fr. Lestrée et M.-Julie Seneuze ; f° 233. P.-Edmond-Fr. de Montbayen et M.-Suzanne Fontenay Prudhomme ; f° 237. Ch. Moisson et M.-Anne Écoutin ; f° 251. Alex. Debourges et P.-Nicolle Saguet de Breuvery ; f° 253. Phil.-L.-Ernest Maximilien, comte de Ste-Aldegonde, et Charlotte-Félicité Duhamel (1770). — F° 275. Ant.-P. Baillet, marquis de Baillet, et Ant.-Louise Grossart de Virly ; f° 290. L. Maurice de Thomassin et Jeanne-Sophie de Brienne (1771). — *Actes divers* : f° 18. Prise de possession de l'abbaye de la

Charmoye par Dom Jean-Simon Sauvé (13 décembre 1766); f° 50. *Id.* de l'abbaye de Montcetz par Antoine Quérenet (27 avril 1767). — F° 139. J.-B. Prévôt de St-Cyr, grand vicaire (28 novembre 1768). — F° 182. Décret d'union de la chapelle St-Nicolas de Soudé-Ste-Croix au séminaire de Châlons (24 août 1769). — F° 186. Prise de possession de l'abbaye de Toussaints par Louis de Chamillart (8 octobre 1769); f° 237, *id.* de l'abbaye de Huiron par Olivier Lecret (4 juillet 1770). — *Table des principaux actes insérés au présent registre.*

G. 84. — 1 registre in-folio (300 feuillets).

1771-1776. — Insinuations sous l'épiscopat d'*Ant.-Léon Leclerc de Juigné*, du 2 novembre 1771 au 10 février 1776 (XIX° registre de la 2° série). — *Dispenses de mariage*: f° 13. Cl.-P. Denis Baugier et M.-Julie Boquet; f° 17. Fr.-Xavier Deu de Montigny et M.-Anne Florent Chrétien de Beaumesnil (1771). — F° 33. J.-B.-Claude Arnould Dargent et Anne-Marie de Chazelle; f° 45. Nic.-J.-J. Bourgeois et M.-Anne Chapitault; f° 61. Louis Deu de Marson et Geneviève Bourlon; f° 63. Ch.-L.-Fr. Gervais et Adélaïde-M. Lelarge d'Eaubonne; f° 81. Edmond-L.-Alexis Dubois de Crancé et M.-Anne de Montmeau; f° 86. Alexandre de Monchy et L.-Élis. Derosne (1772). — f° 95. P.-Nicolas Roger et Françoise Challe Desétangs; f° 99. Ch. Durny et M.-Claude Buache; f° 140. L.-Gaston-J.-B. Debœuf de Brabant et M.-Charlotte-Félicité Senard (1773). — F° 171. Dauphin Delfraisse de la Colombière et Louise Dubois de Souain; f° 176. J.-Nic. Perrot et M.-Anne Buache; f° 192. Cl.-L. Buache et Louise Petit; f° 195. Ant.-Phil.-Alex. de Féret de Brienne et Cath.-Delphine Duwalk de Dampierre; Nic. Coulon et M.-Fr.-Cécile Depinteville; f° 206. Cl.-Maurice Truffier, baron de Cacheleu, et M.-Cl.-Félicité Deguienne; f° 209. L. Jos. Deu de Perthes et Cath.-Charlotte-Éléonore Bernard de Mondart; f° 212. Pierre Depinteville et Marie Depinteville; P. Seneuze et M.-Jeanne Deu (1774). — F° 224. L.-Fr.-Memmie Hocart et M.-Louise Hocart; 228. P.-Noël-Jacobé Dehaut et Jeanne Élis. Leclerc de Frédeau; f° 229. Ét. Cordelier et M.-Élis. Chamorin; f° 230. Jean-T. Horgnelin et M.-Reine Bruant; f° 232. Fr. Darancey et Anne-Thér.-Jos. Coquebert de Taisy; f° 247. Jacques Payart et Anne-M.-Justine Boulland; f° 276. J.-B. Ginat et M.-Angélique Chamorin; f° 283. Alex.-Denis Bocquet d'Anthenay et Fr.-Félicité Sutaine (1775). — F° 297. Cl.-Gilles Cabaret de Gionges et Denise Baugier (1776). — *Actes divers*: f° 3. Ch.-Ant.-Henri Duwalk de Dampierre, vicaire général (7 novembre 1771); f° 37. Jacques-Anne-Luc d'Albaret, *id.* (27 mars 1772). — F° 47. Prise de possession de l'abbaye de Châtrices par L.-Jos. de Toulouse-Lautrec, vicaire général d'Aleth (18 mai 1772). — F° 48. Michel Fourchet, principal du collège de Navarre, grand vicaire (30 mai 1772); f° 131. P.-Cl.-François de Forbin, *id.* (29 juin 1773). — F° 144. Prise de possession de l'abbaye de Montcetz par J.-François Athey (3 septembre 1773); f° 165. *Id.* de l'abbaye de St-Memmie par M.-Jos.-François de Ris (1773); *id.* de l'abbaye de Hautefontaine par Fr. Berthelot, prêtre du diocèse de Poitiers, instituteur des enfants de France (16 juin 1775); f° 263. *id.* de l'abbaye de Vertus par Ch.-Octavien du Bouzet (3 juin 1775).

G. 85. — 1 registre in-folio (600 pages).

1776-1779. — Insinuations sous l'épiscopat d'*Ant.-Léon Leclerc de Juigné*, du 10 février 1776 au 11 février 1779 (XX° registre de la 2° série). — *Dispenses de mariage*: p. 90. Ch.-Fréd.-Louis Delaigle de Champgerbeaux et M.-Madel. Blein; p. 99. Alex.-Jos. de Pressigny de Bellomare et Jeanne Archambault; p. 119. Jacques-Henri Salomon Lévesque de Puiberneau et demoiselle Macarthy (1776). — P. 191. Nicolas Écoutin et M.-Antoine Pasquier; p. 230. L.-François de Galliffet et M.-Bernardine-Justine de Fouissart; p. 323. J.-Ch.-Alexandre Adhémar de Monteil de Brunier et Anne-Jacquette de Mac-Mahon; p. 353. L.-Ant.-Eustache Leclerc de Lesserville et Edmonde-C.-Henriette du Cauzé de Nazelle (1777). — P. 478. J.-B. Montel St-Paul et J. Montel Marquis; p. 554. Ch.-L. Remi Delamotte de la Tournelle et M.-Louise Mollerat (1778).— P. 560. L. Chapiteau et Madel. Toublan (1779). — *Actes divers*: p. 4. Indult à l'évêque de Châlons portant pouvoir de conférer en commende les bénéfices dépendant de l'abbaye de Montierender (29 juillet 1769). — P. 300. Prise de possession de l'abbaye d'Andecy par Louise de St-Germain (17 juin 1777). — P. 464. Franç. Petitjean, grand vicaire (29 avril 1778); p. 498. Hubert de Boulhiens, abbé de Lestrade, *id.* (17 juillet 1778). — P. 514. Prise de possession de l'abbaye St-Jacques de Vitry par Marg.-Louise Bénigne Commeau de Pont de Vaux (17 septembre 1778).

G. 86. — 1 registre in-folio (300 feuillets).

1779-1782. — Insinuations sous l'épiscopat *d'Ant.-Léon Leclerc de Juigné*, du 11 février 1779 au 19 janvier 1782 (registre XXI° de la 2° série). — *Dispenses de mariage*: f° 89. Nicolas Horguelin et M.-Cath. Guéry; f° 141. Jos.-Gabriel-Aubry Darancey et M.-Françoise Biarnois (1780). — F. 207. L.-Franç. Marchand de Christon et M.-Charlotte Dargent; f° 251. Sébastien-Hubert de Gestas et M.-Jos.-Catherine de Roquefeuille; f° 252. L.-François Jacobé et M.-Anne Saligny; f° 262. L. Cottret et M.-Gabrielle Chapiteau (1781). — F° 284. Christ.-Athanase-Jos.-

Philémon de Mauraige et Marie Cousinat (1782). — *Actes divers*: Jos.-J.-Franç. Delagrange Gourdon de Floirac, grand vicaire (20 mars 1780); f° 139. L.-Jos.-Érard-Victor de Cauzé de Nazelle, *id.* (15 juillet 1780).

G. 87. — 1 registre in-folio (300 feuillets).

1782-1784. — Insinuations sous l'épiscopat d'*Ant.-L. Leclerc de Juigné et d'Anne-Ant.-J. de Clermont-Tonnerre*, du 19 janvier 1782 au 20 mai 1784 (XXII° reg. de la 2° série). — *Dispenses de mariage*: f° 46. C.-Ant. Chorez de Toulongeon et M.-Jos.-Adélaïde Chapron; f° 75. P. Carré et Marie Payard (1782). — F° 136. Cl.-Ignace Depinteville et M.-Anne-Colombe Bouchard; f° 161. J.-Nicolas Alfeston et M.-Jeanne Jeannequin; f° 210. P. Leblanc et Claudine Horguelin (1783). — F° 260. L.-Armand de Chamisso et Charlotte de Cuissotte de Gizaucourt; f° 269. Ch.-Alexandre, comte d'Alençon, et Augustine-Mélanie-L.-Remi Bureau de Charmoy; f° 278. J.-Fr. Chartrain et Victoire-Marg. d'Ecqueville; f° 295. P.-Memmie Horguelin et Nicole Horguelin (1784). — *Actes divers*: f° 26. Nomination des officiers pendant la vacance du siège épiscopal (19 mars 1782). — F° 35. Augustin-Jos. Becquey, curé de St-Loup (22 mars 1782); prise de possession de ladite cure (11 avril 1782). — F° 50. Bulles de l'évêché de Châlons pour A.-Ant-Jules de Clermont-Tonnerre (5 des calendes de mars 1781); prise de possession dudit évêché (6 mars 1782). — F° 56. Fr. Petitjean, vicaire général; Jean Pourtent, *id.* (11 mai 1782). — F° 57. Bulles de l'abbaye de Montierender pour l'évêque Jules de Clermont-Tonnerre (6 des calendes de mars 1782); prise de possession de ladite abbaye (12 mai 1782). — F° 60. Nettancourt-Vaudecourt, vicaire général; Ét.-Ant. de Boulogne, *id.*; P. Pourteiron, *id.* (11 mai 1782). — F° 102. Prise de possession de l'abbaye de la Charmoye par Jos.-Baptiste Bayard (12 novembre 1782). — F° 191. Claude Moreau, vicaire général (26 avril 1783); f° 209. Gabriel-Paul Daudé du Monteil, *id.* (1er juillet 1783); f° 244. L.-François-Xavier Beschefer *id.* (12 novembre 1783).

G. 88. — 1 registre in-folio (300 feuillets).

1784-1787.— Insinuations sous l'épiscopat d'*A.-Ant.-Jules Clermont-de-Tonnerre*, du 21 mai 1784 au 14 mai 1787 (registre XXIII° de la 2° série). — *Dispenses de mariage*: f° 1. J.-J. Deu et Jeanne Montel St-Paul (1784). — F° 96. Phil.-Aug.-Marie de Porlier et Gabrielle-Alexandrine Dargent; f° 102. Anne-Eléazar Duwalk de Dampierre et Aglaë-Rosalie de Ségur; f° 105. L.-Marguerite Linage de St-Mard et Eutrope-Louise Boutière; f° 125. Cl.-François Guyot et M.-Anne Seneuze; f° 134. Cl-Fr. Jacobé de Soulanges et Charlotte de Gauville (1785). — F° 197. Philippe Horguelin et Cl. Saguet; f° 220. Nicolas Hanus et Suzanne Payart; f° 230. Ch.-L.-Érard-Victor Du Cauzé de Nazelle et Richarde-Angélique-Élisabeth Dambly; f° 241. Vincent Macquaire et M.-Anne-Rosalie Payart; f° 244. Cl. Guillaume Vallois et Marg.-Victorine Deu de Vieux-Dampierre; f° 260. Memmie Cheminon et M.-Jeanne Horguelin (1786). — F° 291. L.-Joseph Detorcy et Suzanne-Marie Barbié (1787). — *Actes divers*: f° 19. Prise de possession de l'abbaye de St-Pierre-aux-Monts par M. de Nettancourt-Vaubecourt (20 juillet 1784). — F° 89. L.-Joseph de Bellegarde, vicaire général (1er avril 1784); f° 116. L.-Jules-Fr. Dandigné de Mayneuf, *id.* (11 mai 1782). — F° 140. Prise de possession de l'abbaye St-Jacques de Vitry par Anne-Françoise de Pourroy (14 septembre 1785). — F° 239. P. Denis, vicaire général (3 septembre 1786); f° 244. Germain-Dubois de Crancé, *id.* (20 janvier 1786). — F° 248. P. Félix, curé de St-Loup de Châlons, en remplacement d'Aug.-Jos. Becquey, démissionnaire (2 octobre 1786). — F° 292. Bulles de l'abbaye de Moncetz pour Nicolas Parisey (8 des ides de février 1786).

G. 89. — 1 registre in-folio (263 feuillets).

1787-1791. — Insinuations sous l'épiscopat d'*Anne-Ant.-Jules de Clermont-Tonnerre*, du 14 mai 1787 au 31 mars 1791 (XXIV° registre de la 2° série). — *Dispenses de mariage*: f° 15. Athanase-Jos.-Philémon de Mauraige et M.-Anne-Ant. Morin; f° 47. Louis de Beury et Élisabeth Horguelin (1787). — F° 74. L.-Jean-Ant. Beschefer et Élis.-Julienne de Cabouilly; f° 87. J.-B. Buache et Blanche Langlois; f° 91. Jean de Beury et Marg. Horguelin; f° 109. Laurent Paillete et Françoise Challe Desétangs (1788). — F° 141. M.-Memmie Rosnay de Villiers et Ursule-Victoire de Senony; f° 167. Paul Legois et M.-Charlotte-Claude Dorigny d'Aigny; f° 173. Eustache de Gauville et M. Angélique Le Picart d'Ablancourt; f° 190. Pierre Chamorin et M.-Rose Rollet; f° 192. Gabriel-Jos.-Augustin-Laurent Lepelletier et M.-Charlotte-Suzanne-Françoise de Cuissotte (1789). — F° 210. Cl.-Fr. Jacobé de Soulange et Olive-Adélaïde Lallement de Lestrée; f° 218. L. Masson de Givry et M.-Louise Calotteau de Vélye; f° 220. Ét. Alfeston et M.-Anne Peigneux; f° 223. Ch.-Phil.-Jacques-Alexandre, marquis de Chenevières, et Madel. de Baillet de Gizaucourt; f° 233. Honoré Tr. Jérôme et Thérèse Dominé des Landres; f° 245. J.-B.-Remi Jacob et T. Chamorin (1790). — f° 260. P. Madel. Saguez de Breuvery et M.-Julie Godart (1791). — *Actes divers*: f° 19. Prise de possession de l'abbaye de Moncetz par Nicolas Parisey (18 juillet 1787). — F. 118. Bulles de l'abbaye de Moncetz pour Alexandre Dominé des Landres, en remplacement de Nic. Parisey, décédé (30 juin 1788); f° 122. Prise de possession de ladite abbaye (13 août 1788). — F° 140. Bulles de l'abbaye de St-Memmie pour

Laurent-Michel Éon de Cély, évêque d'Apt (6 des calendes de novembre 1788); f° 142. Prise de possession de ladite abbaye (16 décembre 1788). — F° 145. Ch.-Aug. Parfait d'Isarn de Villefort, grand vicaire (25 novembre 1788); f° 170. J.-L. Soulavie Giraud, *id.* (8 novembre 1788). — F° 216. Prise de possession de la cure de St-Alpin par Nicolas Lambert (5 janvier 1790).

G. 90. — (2 registres in-folio 300 et 311 feuillets).

1706-1757. — *Contrôle des insinuations ecclésiastiques* (créé par l'édit d'octobre 1703). — 2e registre commencé le 25 octobre 1706 et fini le 22 janvier 1725 (le 1er registre manque). — 3e registre commencé le 24 janvier 1725 et interrompu au 22 novembre 1757.

G. 91. — 1 registre in-4° (163 pages).

1705-1718. — *Synodes diocésains* : procès-verbaux des assemblées synodales, du 23 avril 1705 au 5 mai 1718. — P. 159. « Nous avons vu avec une joie et une consolation sensibles le zèle qu'ils (les curés) ont fait paraître en s'unissant à nous pour la deffense de la vérité, dans les contestations qui agitent l'Église (1). Ce concert presque unanime de tout le clergé du diocèse leur fait honneur et est un témoignage bien sûr de la tradition qui s'y est toujours maintenue » (5 mai 1718).

G. 92. — 1 registre in-folio (96 feuillets).

1722-1766. — *Synodes diocésains :* procès-verbaux des assemblées synodales, du 23 avril 1722 au 17 avril 1766. — F° 4. Mandement de l'évêque Nicolas de Saulx-Tavannes portant acceptation de la bulle Unigenitus (10 avril 1723). — F° 14. « Les anciens registres des baptêmes, mariages ou enterrements sont ou égarés ou gâtés par l'humidité ou à moitié déchirés ; quelques-uns ne se donnent pas même la peine d'en avoir de papier marqué et qui soit parafé par le juge royal » (9 mai 1726). — F° 19. « Nous ordonnons qu'il y aura dans toutes les églises une bière ou représentation pour les morts, rien n'étant plus indécent que la façon dont on y supplée en quelques endroits où l'on met sous le drap mortuaire des bûches ou autres morceaux de bois aussi peu solides que peu séants. » — Défense aux curés d'exercer la médecine et la chirurgie (15 avril 1728). — F° 58. « Nous avons appris que plusieurs curés sortoient de leurs paroisses les dimanches et fêtes pour aller faire des visites et laissoient au maître d'école le soin de chanter les vêpres » (19 avril 1736). — F° 75. Interdiction de l'ancien bréviaire (20 avril 1741). — *Lacune entre les années 1744 et 1765.*

(1) L'évêque L.-Gaston de Noailles avait adhéré à l'appel interjeté par son frère le cardinal au sujet de la bulle Unigenitus.

G. 93. — 1 registre in-4° (49 feuillets).

1723-1732. — *Chambre ecclésiastique du diocèse* : registre des conclusions du 29 janvier 1723 au 4 août 1732. — F° 8. M. Hocart, vicaire général, nommé président de la chambre du clergé en l'absence de l'évêque (2 janvier 1725). — F° 48. Impression d'un nouveau bréviaire du diocèse composé par l'abbé Chéret : Gaston Seneuze, désigné pour imprimeur, recevra une gratification de 1.000 l. si son travail est satisfaisant (4 août 1732).

G. 94. — 1 registre in-folio (150 feuillets).

1740-1783. — *Chambre ecclésiastique du diocèse:* registre des conclusions du 25 novembre 1740 au 21 février 1783. — F° 25. Compte rendu de l'emploi d'une somme de 4.373 l. 13 s. 6 d. léguée par le président Cochet de Saint-Vallier pour les sœurs des écoles de filles (9 mai 1748). — F° 32. Donations de l'abbé Lemaître : 2.000 l. pour établir une maîtresse d'école à Matougues ; 600 l. pour les écoles de filles du Mesnil (10 décembre 1750). — F° 113. Construction d'un nouveau séminaire à édifier près l'église du collège, si cela est possible (17 mai 1776). — F° 118. Il n'a pas été possible d'obtenir les terrains contigus au collège : on bâtira le nouveau séminaire sur l'emplacement de l'ancien (27 novembre 1777). — F° 122. Devis des travaux à exécuter : 14.600 l. pour l'acquisition des maisons et des terrains ; construction 251.307 l. 11 s. 10 d. Total : 265.907 l. 11 s. 10 d. Pour couvrir cette dépense, on imposera 12.000 l. par an sur tous les bénéfices du diocèse (27 avril 1778).

G. 95. — 1 registre in-folio (41 feuillets).

1783-1790. — *Chambre ecclésiastique du diocèse* : registre des conclusions du 16 mars 1783 au 22 août 1790.

G. 96. — 1 registre in-quarto (129 feuillets).

1556-1559. — *Tonsures.* — Registre des tonsurés, du 4 août 1556 au 5 mars 1558 v. st.

G. 97. — 1 registre in-quarto (156 feuillets).

1575-1607. — *Tonsures et ordinations.* — Registre des tonsurés et des ordonnés, du 22 mars 1575 au 8 août 1607.

G. 98. — 1 registre in-quarto mutilé (feuillets épars).

1662-1707. — *Approbations de confesseurs, prédicateurs et maîtres d'école.* — Noms des ecclésiastiques approuvés pour confesser et prêcher dans le diocèse de Châlons (1662-1679) ; *id.* des maîtres d'école qui ont reçu l'appro

bation (14 avril 1670 — 8 novembre 1678). — Noms des prédicateurs et confesseurs approuvés de 1681 à 1707.

G. 99. — 1 registre in-quarto (180 feuillets).

1681-1711. — *Journal des expéditions de l'évêché* 1° du mois d'avril 1681 au 22 avril 1691 ; 2° du 4 avril 1700 au 19 novembre 1711 : dispenses de mariage, etc.

G. 100. — 2 registres in-folio (193 et 199 feuillets).

1711-1765. — *Dispenses de mariage.* — Tables chronologiques des dispenses : 1° du 20 novembre 1711 au 5 février 1742 ; 2° du 5 mars 1742 au 4 mai 1765.

G. 101. — 2 registres in-folio (198 et 85 feuillets).

1765-1791. — *Dispenses de mariage.* — Tables chronologiques des dispenses : 1° du 6 mai 1765 au 13 août 1781 ; 2° du 14 août 1781 au 14 mars 1791.

G. 102. — 2 registres in-quarto (96 et 143 feuillets).

1742-1770. — *Dispenses de mariage.* — Registres de recettes des dispenses 1° du 21 novembre 1742 au 13 novembre 1755 ; 2° du 14 novembre 1755 au 14 novembre 1770. (Ces deux registres portent les n°s 4 et 5 ; les autres manquent.)

G. 103. — 1 registre in-quarto (79 feuillets).

1707-1733. — *Benéfices.* — Établissements, unions et désunions de bénéfices, du 14 février 1707 au 27 septembre 1733 : f° 13. Désunion des églises de Courjeonnet et de Joches ; érection en cure de celle de Courjonnet (18 novembre 1710). — F° 50. Désunion des églises de Scrupt et de Blesmes : érection en cure de celle de Scrupt (8 novembre 1723).

G. 104. — 1 cahier in-12 (8 feuillets).

1459. — *Cernay-en-Dormois* (doyenné de) : Visites. — *Status decanatus Xristianitalis de Sernaco in Dormisio pro anno domini M° IIII° LIX°.* — F° 1. *Cernay-en-Dormois* : « Non est domus presbiteralis, sed combusta fuit per gentes armorum. » — *Brecy* : « non est domus presbiteralis, sed combusta fuit » ; *Challerange.* — F° 2. *Bouconville* : « ecclesia de novo reparata et reedificata... Succursusque est Sechaut : non sunt habitantes ; villa omnino destructa per guerras » ; *Condé et Binarville* ; *Vienne-la-Ville et Berzieux ; Melzicourt* : « non sunt habitantes ; villa omnino destructa ; ecclesia patitur ruinam totalem. Succursus est Malmi : pauci sunt habitantes ». — F° 3. *Liry* : « ecclesia de novo reparata » ; *Ardeuil* : « ecclesia patitur ruinam, tam in muris, in vitrinis quam in coopertura... Succursus Gratreux et Fontainez : ecclesia predicte patiuntur ruinam » ; *Servon ; Vienne-le-Château et St-Thomas.* — F° 4. *Sommetourbe ; Le Châtelier* : « ecclesia patitur ruinam totalem ; succursus est Rippont : pauci sunt habitantes » ; *Massiges* : « ecclesia de novo reparata.... Succursus est Busy : non sunt habitantes ; villa omnino destructa per guerras : ecclesia ruinosa et destructa in omnibus » ; *Aure* : « pauci sunt habitantes. Ecclesia patitur ruinam, tam in muris, in vitrinis quam in coopertura. — F° 5. *Autry* : « domus presbiteralis de novo reedificata : succursus est Lanson » ; *Perthes-lez-Hurlus ; Mesnil-lez-Hurlus ; Manre* : « ecclesia de novo reparata ». — F° 6. *Tahure* : « ecclesia de novo reparata » ; *Virginy* : « ecclesia de nova reparata.... Non est domus presbiteralis, sed combusta fuit per gentes armorum » : *Ville-sur-Tourbe ; Rouvroy* : « pauci sunt habitantes ». — F° 7. *Montcheutin* : « ecclesia de novo reparata fuit. Succursus est Grandhans : pauci sunt habitantes ; ecclesia patitur ruinam, tam in muris, in vitrinis quam in coopertura ; villa destructa per guerras » ; *Vaux-lez-Mouron* : « non sunt habitantes ; villa omnino destructa ; ecclesia patitur ruinam totalem. Succursus est Mouron : ecclesia de novo reparata » ; *Avegra* : « ecclesia patitur ruinam.... Succursus est Vieulx et Marvaulx : ecclesia de Vieulx patitur ruinam » ; *St-Jean-sur-Tourbe et Laval.* — F° 8. *Minaucourt et Wargemoulin* : « ecclesia de novo reparata ».

G. 105. — 1 registre in-folio (104 feuillets).

1724-1729. — *Bussy-le-Château* (doyenné de) : procès-verbaux des visites épiscopales. — F° 1. Sarry (24 juin 1727). — F° 5. Recy (26 avril 1726). — F° 9. Saint-Étienne-au-Temple (2 mai 1726). — F° 17. Dampierre-au-Temple (3 mai 1726). — F° 21. Saint-Hilaire-au-Temple (3 mai 1726). — F° 26. Juvigny (1er mai 1726). — F° 29. La Veuve (2 mai 1726). — F° 35. Saint-Martin-de Juvigny, annexe de La Veuve (1er mai 1726). — F° 41. Saint-Martin-sur-le-Pré (30 avril 1726). — F° 45. Vadenay (4 mai 1726). — F° 49. Cuperly (4 mai 1726). — F° 53. L'Épine (14 novembre 1727). — F° 60. Somme-Vesle 19 septembre 1724). — F° 66. Poix (19 septembre 1724). — F° 72. Courtisols (12 novembre 1727). — F° 89. Tilloy (16 novembre 1727). — F° 93. Saint-Remy-sur-Bussy 17 novembre 1727). — F° 97. La Croix-en-Champagne et Bellay (16 novembre 1727). — F° 103. Bussy-le-Château (15 novembre 1727). — F° 107. La Cheppe (15 novembre 1727). — F° 112. Saint-Germain-la-Ville (3 novembre 1727). — F° 116. Chepy (3 novembre 1727). — F° 120. La Chaussée (22 avril 1728). — F° 124. Mutigny (22 avril 1728. — F° 128. Moncets (28 novembre 1727). — F° 132. Marson (1er mai 1727). — F° 136. Vésigneul-sur-Marne 4 novembre 1727. — F° 140. Pogny (12 juin 1729). — F° 144. Omey (12 juin 1729). — F° 146. Coupéville (20 juin

1729). — F° 150. Saint-Jean-sur-Moivre (20 juin 1729). — F° 154. Dampierre-sur-Moivre (21 juin 1729).— F° 158. Francheville (21 juin 1729). — F° 162. Moivre (19 juin 1729). — F° 166. Le Fresne (19 juin 1729).

G. 106. — 1 registre in-folio (99 feuillets).

1724-1726. — *Châlons* (doyenné de) : procès-verbaux des visites épiscopales. — F° 2. Trécon (15 juin 1726). — F° 5. Villeseneux (31 mai 1724). — F° 13. Bierges (2 juin 1726). — F° 15. Chaintrix (2 juin 1726). — F° 19. Germinon (1er juin 1724). — F° 21. Vélye (1er juin 1724). — F° 23. Soudron (29 mai 1724). — F° 25. Bussy-Lettrée (30 mai 1724). — F° 31. Vatry (30 mai 1724). — F° 35. Écury-le-Repos (6 juin 1726). — F° 39. Pierre-Morains (6 juin 1726). — F° 43. Clamanges (2 mai 1724). — F° 49. Coolus (15 mai 1724). — F° 52. Compertrix (15 mai 1724). — F° 54. Saint-Pierre-aux-Oies (18 mai 1724). — F° 56. Villers-aux-Corneilles (19 mai 1724). — F° 58. Thibie (17 mai 1724). — F° 60. Cheniers (17 mai 1724). — F° 64. Nuisement (16 mai 1724). — F° 66. Aulnay-sur-Marne (9 mai 1724). — F° 68. Jalons (10 mai 1724). — F° 72. Matougues. — F° 74. Fagnières (8 mai 1724). — F° 80. Saint-Gibrien (8 mai 1724). — F° 82. Pocancy (12 mai 1724). — F° 96. Champigneul (11 mai 1724).

G. 107. — 1 registre in-folio (108 feuillets).

1747. — *Châlons* (doyenné de): procès-verbaux de visites épiscopales. — F° 1. Bierges (7 juin). — F° 9. Bussy-Lettrée (10 juin). — F° 13. Vatry (10 juin). — F° 17. Champigneul. — F° 21. Clamanges (11 juin). — F° 25. Coolus (13 juin). — F° 27. Compertrix (13 juin). — F° 31. Cheniers (14 juin). — F° 37. Écury-sur-Coole (16 juin). — F° 39. Nuisement (16 juin). — F° 41. Écury-le-Repos (9 juin). — F° 45. Fagnières (17 juin). — F° 49. Germinon (6 juin). — F° 53. Jaalons (3 juin). — F° 61. Matougues (30 mai). — F° 67. Pierre-Morains (9 juin). — F° 71. Pocancy (2 juin). — F° 73. St-Gibrien (17 juin). — F° 75. St-Pierre-aux-Oies (15 juin). — F° 85. Soudron (12 juin). — F° 89. Trécon (11 juin) — F° 93. Thibie (29 mai). — F° 97. Vélye (6 juin). — F° 101. Villers-aux-Corneilles (15 juin). — F° 105. Villeseneux (8 juin).

G. 108. — 1 registre in-folio (52 feuillets).

1698. — *Coole* (doyenné de) : procès-verbaux des visites épiscopales. — F° 1. Courdemanges (15 mai). — F° 3. Huiron (15 mai). — F° 5. Drouilly (15 mai). — F° 7. Loisy-sur-Marne (16 mai). — F° 9. Pringy (16 mai). — F° 11. Songy (16 mai). — F° 13. Saint-Martin-aux-Champs (21 mai): « La figure du Christ (sur le pain à chanter) est extrêmement gothique et indécente. » — F° 15. St-Quentin-sur-Coole (21 mai). — F° 17. Chapelle du château de Vaugency (21 mai). — F° 19. Breuvery (21 mai). — F° 21. Maisons-en-Champagne (22 mai). — F° 23. Fontaine-sur-Coole (22 mai). — F° 25. Cernon (22 mai). — F° 27. Coupetz (22 mai). — F° 29. Dommartin-Lettrée (23 mai). — F° 31. Soudé-Ste-Croix (23 mai). — F° 33. Soudé-Notre-Dame (23 mai). — F° 35. — Sompuis (24 mai). — F° 37. Vésigneul-sur-Marne (24 mai). — F° 39. Faux-sur-Coole (24 mai). — F° 41. Coole (25 mai). — F° 45. Togny-aux-Bœufs (25 mai) « il y a 5 maisons de huguenots. » — F° 47. Cheppes (26 mai). — F° 49. Mairy (26 mai) : « on tient la veille durant l'hiver chez Jean Laurent, huguenot, chez lequel tout le quartier s'assemble. » — F° 51. Sogny-aux-Moulins (26 mai).

G. 109. — 1 registre in-folio (110 feuillets).

1729. — *Coole* (doyenné de) : procès-verbaux des visites épiscopales. — F° 1. Courdemange (24 novembre). — F° 5. Loisy-s-Marne (23 novembre). — F° 9. Maisons-en-Champagne (23 novembre). — F° 13. Drouilly (22 novembre). — F° 17. Coole (14 novembre). — F° 25. Huiron (24 novembre). — F° 33. Songy (21 novembre). — F° 37. Cheppes (19 novembre). — F° 41. Pringy (22 novembre). — F° 45. St-Martin-aux-Champs (19 novembre). — F° 49. Vitry-la-Ville (18 novembre). — F° 53. Togny-aux-Bœufs. — F° 57. Mairy (20 novembre). — F° 61. Sogny-aux-Moulins (20 novembre). — F° 65. Soudé-Ste-Croix (15 novembre). — F° 69. Soudé-Notre-Dame (15 novembre). — F° 73. Dommartin-Lettrée (17 novembre). — F° 77. Lettrée (17 novembre). — E° 81. St-Quentin-sur-Coole (13 novembre). — F° 85. Breuvery (13 novembre). — F° 89. Cernon (12 novembre). — F° 93. Coupetz (12 novembre). — F° 97. Fontaine-sur-Coole (14 novembre). — F° 103. Faux-sur-Coole (16 novembre). — F° 107. Vésigneul-sur-Coole (16 novembre).

G. 110. — 1 registre in-folio (106 feuillets).

1729-1747. — *Coole* (doyenné de): procès-verbaux des visites épiscopales. — F° 1. Vitry-la-Ville (6 mai 1747). — F° 5. Togny-aux-Bœufs (2 mai). — F° 9. Soudé-Notre-Dame (9 mai). — F° 13. Soudé-Ste-Croix (9 mai) — F° 17. Songy (8 mai). — F° 21. Sompuis (19 mai). — F° 25. Breuvery (5 mai). — F° 29. St-Quentin-sur-Coole (5 mai). — F° 33. St-Martin-aux-Champs (11 mai). — F° 35. Pringy (12 mai). — F° 39. Maisons-en-Champagne (14 mai). — F° 43. Sogny-aux-Moulins (1er mai). — F° 47. Mairy (1er mai). — F° 51. Loisy-sur-Marne (16 mai) ; f° 54. ordonnance épiscopale concernant ladite paroisse (23 novembre 1729). F° 57. Lettrée (10 mai 1747). — F° 61. Hui-

ron (17 mai). — F° 65. Fontaine-sur-Coole (4 mai). — F° 69. Vésigneul-sur-Coole (15 mai). — F° 71. Faux-sur-Coole (15 mai). — F° 75. Drouilly (12 mai). — F° 79. Dommartin-Lettrée (10 mai). — F° 83. Courdemanges (18 mai). — F° 87. Coole (13 mai). — F° 91. Cheppes (7 mai). — F° 97. Coupetz (4 mai). — F° 101. Cernon (3 mai); f° 104. Ordonnance épiscopale concernant ladite paroisse (12 novembre 1729).

G. 111. — 1 registre in-4° (380 feuillets).

1626-1641. — *Joinville et Perthes* (doyennés de): copie des procès-verbaux de visites épiscopales (1). — F° 1. *Joinville*: église N.-Dame (2 juillet 1626). — F° 17. Hôpital Ste-Croix: règlement de l'hospice en date du 13 décembre 1573. — F° 34. Fondation du prieuré de N.-Dame de Pitié, sis au faubourg de Joinville, par Antoinette de Bourbon, veuve de Claude de Lorraine (2) (5 octobre 1553). — F° 43. Hôpital St-Jean-Baptiste. — F° 44. Collégiale de St-Laurent. — F° 45. Charte de l'évêque Geoffroi II de Grandpré qui confirme à la collégiale de St-Laurent l'exemption du droit de procuration dû à l'évêque, lors de sa visite (février 1244). — F° 46. Collège de Joinville. — F° 47. Chapelle St-Michel, fondée par Ferri de Lorraine et Marguerite de Joinville en 1403. — F° 48. Religieuses de l'Annonciade: fondation par l'évêque Cosme Clausse (14 mai 1621); f° 51. Bulle du pape Paul V approuvant les constitutions de l'ordre (6 août 1613); f° 52. Constitutions de l'ordre de l'Annonciade. — F° 103. Autigny-le-Grand, annexe de Joinville. — F° 106. Abbaye de St-Urbain; f° 107. Statuts de l'abbaye; f° 110. Confirmation par l'évêque Geoffroi I des donations faites à l'abbaye de St-Urbain (Châlons, 1140). — F° 113. Église de St-Urbain. — F° 117. *Wassy* (23 août 1627): 400 feux dont 1/3 d'hérétiques. — F° 122. *St-Dizier* (15 juin 1627). — F° 126. Gigny, faubourg de St-Dizier. — F° 131. Prieuré de St-Thibault ou de Passeloup. — F° 132. La Noue, faubourg de St-Dizier; f° 135. Hallignicourt, son annexe. — F° 136. Ancerville (6 juillet 1627); f° 141. Bulle du pape Pie V, autorisant les évêques à visiter les cures dépendant de l'ordre de Malte (22 septembre 1571). — F° 149. Sommelonne, annexe d'Ancerville: 1 famille calviniste. — F° 150. Villers-en-Lieu (27 septembre 1627); f° 152. St-Eulien, son annexe. — F° 154. Éclaron (18-22 septembre 1627). — F° 156. Perthes (2 et 3 octobre 1627); 3 familles calvinistes; f° 159. Lonchamp, son annexe. — F° 160. Hoericourt (12 septembre 1627); f° 161. Valcourt, son annexe; f° 161. Moëlain, 2e annexe. — F° 162. Larzicourt (prieuré de); f° 164. Église de Larzicourt (14 septembre 1626). — F° 166. Mussey (12 juillet 1626); f° 169. Guimont, son annexe. — F° 172. Blécourt (20 juillet 1626); f° 178. Rouvroy, son annexe. — F° 181. Nomécourt (4 octobre 1626); f° 183. Mathons, son annexe. — F° 184. Prieuré des Bonshommes-lez-Mathons. — F° 187. Donjeux (22 juillet 1626). — F° 192. Boucheraumont (hôpital de). — F° 193. Rupt; f° 174. Fronville, son annexe (24 et 25 juillet 1627.) — F° 196. Poissons. — F° 198. Saucourt (24 juillet 1626). — F° 200. Thonnance (28 et 29 juin 1626); f° 205. Suzannecourt, son annexe. — F° 207. Vecqueville (1er octobre 1626). — F° 211. Chatonrupt (8 octobre 1626). — F° 214. Chapelle de la Grange-aux-Bois. — F° 214. Curel; f° 217. Autigny-le-Petit, son annexe (2 octobre 1626). — F° 218. Osne (21 septembre 1626). — F° 220. Prieuré du Val d'Osne. — F° 220. Chevillon (27 et 28 septembre 1626). — F° 226. La Lande, dépendance de Chevillon. — F° 226. Fontaines (1er août 1627); f° 228. Sommeville, son annexe (13 octobre 1626). — F° 229. Ragecourt; f° 231. Breuil, son annexe (2 août 1627). — F° 232. Gourzon (26 juillet 1627). — F° 233. Chapelle de la Neuville-lez-Gourzon. — F° 234. Narcy (16 octobre 1626); f° 236. Brauvillers, son annexe (17 juillet 1627). — F° 239. Savonnières (2 juillet 1627). — F° 240. Couzance (13 juillet 1627): 1 calviniste; f° 243. Couzancelles, annexe de Couzance. — F° 245. Chamouilley; f° 249. Breuville, son annexe (21 juillet 1627). — F° 250. Roche-sur-Marne (23 juillet 1627): 1 famille calviniste. — F° 253. Eurville (25 juillet 1627). — F° 255. Prez-sur-Marne (24 juillet 1627). — F° 256. Sommermont (6 octobre 1626); f° 258. Sommancourt, son annexe (3 août 1627). — F° 260. Maizières (10 octobre 1626). — F° 262. Avrainville (29 juillet 1627). — F° 265. Troisfontaines-la-Ville (1er septembre 1626). — F° 267. Valleret (7 août 1627): 18 calvinistes; f° 269. Flornoy, son annexe (31 aoû 1626). — F° 270. Magneux (5 août 1627); f° 272. Brousseval, son annexe: 4 calvinistes. — F° 273. Villiers-aux-Bois (30 juillet 1627). — F° 275. Prieuré d'Épineuseval. — F° 275. Attancourt (4 septembre 1627): 1 famille calviniste. — F° 276. Montreuil (9 août 1627). — F° 277. Louvemont (31 août 1627): 1 calviniste. — F° 279. Voillecomte (28 août 1627): 1 famille calviniste. — F° 281. La Neuville-aux-Forges (26 août 1627). — F° 283. Bailly-aux-Forges (27 août 1627). — F° 284. Humbecourt (3 octobre 1628); f° 288. Allichamp, son annnexe: 1 famille calviniste. — F° 289. Giffaumont (25 septembre 1628). — F° 293. Nuisement; f° 294. Écollement, son annexe (28 septembre 1628). — F° 295. Arrigny (18 octobre 1628); f° 296. Chantecoq, son annexe (29 septembre 1628). — F° 297. Landricourt (1er avril 1626); f° 301. Les Petites-Côtes, son

(1) Les dates ci-après sont celles des visites de l'évêque.

(2) Claude I de Lorraine, fils de René II, duc de Lorraine, et de Philippine de Gueldre (1496-1550).

annexe (18 octobre 1628). — F° 302. Hauteville (8 et 9 octobre 1628). — F° 307. Blaise-sous-Hauteville; f° 307. Les Grandes-Côtes, son annexe (16 octobre 1628). — F° 309. Ste-Livière (7 octobre 1641): 1 calviniste. — Chapelle de Ste-Livière. — F° 311. Ambrières (12 octobre 1628); f° 313. La Neuville, son annexe. — F° 314. Bettancourt-la-Ferrée (27 juin 1627) ; f° 315. Chancenay, son annexe. — F° 316. Baudonvilliers (1er juillet 1627). — F° 318. Vouillers (5 octobre 1627) ; f° 319. Sapignicourt, son annexe. — F° 320. St-Vrain (8 octobre 1627). — F° 321. Heiltz-le-Hutier (8 octobre 1627). — F° 323. Orconte (14 octobre 1627). — F° 324. Thiéblemont (11 octobre 1627) ; f° 328. Farémont, son annexe. — F° 332. Écriennes (27 juin 1629). — F° 335. Vauclerc (26 juin 1629). — F° 337. Villotte, son annexe. — F° 338. Marolles : 2 familles calvinistes ; f° 339. Luxémont, son annexe. — F° 340. Blacy (6 juillet 1629) : 2 familles calvinistes. — F° 343. Frignicourt (7 juillet 1629) : 1 famille calviniste ; le temple de la R. P. R. est entre Frignicourt et Vitry. — F° 346. Goncourt ; f° 347. Bignicourt-sur-Marne, son annexe (9 juillet 1629). — F° 348. Matignicourt (10 juillet 1629). — F° 349. Norrois (26 octobre 1628) : l'église brûlée par Charles-Quint. — F° 351. Moncetz-l'Abbaye (20 octobre 1628) ; f° 352. Cloyes, son annexe. — F° 353. Isle-sur-Marne (23 et 24 octobre 1628). — F° 354. St-Remi-en-Bouzemont (28 octobre 1628) : 1 famille calviniste ; f° 356. Isson, annexe de St-Remi. — F° 357. St-Genis (27 octobre 1628) : 1 famille calviniste. — F° 358. Chapelle de la Folie autorisée par l'évêque Gilles de Luxembourg, à la requête de J. Gervaisot, seigneur du lieu (9 août 1523). — F° 359. Blaise-sous-Arzillières (5 novembre 1628). — F° 360. Neuville-sous-Arzillières (9 octobre 1628). — F° 361. Arzillières (1er et 2 novembre 1628) ; f° 362. Chapelles de l'hôpital et du château. — F° 363. St-Chéron (8 novembre 1628) ; chapelles de l'hôpital et du château ; f° 365. Henruel, annexe de St-Chéron. — F° 366. Les Rivières (7 novembre 1628). — F° 367. Châtelraould (11 novembre 1628). — F° 368. *Vitry-le-François* (septembre 1626) ; f° 371. Prétention des marguilliers de Vitry à nommer les prédicateurs. — F° 372. Union de la cure de Vitry au Chapitre N.-Dame de ladite ville. — F° 375. Minimes de Vitry. — F° 376. Filles de la Congrégation N.-Dame. — Chapelle St-Jean de Vitry, dépendant de la commanderie de la Neuville-au-Temple. — F° 377. Chapelle du Bas-Village. — Abbaye de Montier-en-Der. — F° 379. Abbaye N.-Dame de St-Dizier ; *id.* de Haute-Fontaine. — F° 380. Abbaye de Moncetz.

G. 112. — 1 registre in-folio (148 feuillets).

1697-1698. — *Joinville* (doyenné de) : procès-verbaux des visites épiscopales. — F° 1. Wassy (30 septembre 1697) : 200 huguenots. — F° 3. Saint-Urbain de Joinville (4 octobre 1697). — F° 5. Notre-Dame de Joinville (6 octobre 1697). — F° 7. Ancerville (23 octobre 1697). — F° 9. Saint-Dizier (27 octobre 1697). — F° 11. La Noue, faubourg de Saint-Dizier (28 octobre 1697). — F° 13. Gigny (29 octobre 1697). — F° 15. *Table des visites faites en 1697*. — F° 17. Louvemont (27 avril 1698). — F° 19. Attancourt (27 avril 1698). — F° 21 Villiers-aux-Bois (27 avril). — F° 23. Brousseval (28 avril). — F° 25. Valleret (28 avril). — F° 27. La Neuville-à-Remy (28 avril). — F° 29. Bailly-aux-Forges (28 avril). — F° 31. Voillecomte (29 avril). — F° 33. Troisfontaines (29 avril). — F° 35. Prez-sur-Marne (29 avril). — F° 37. Baudonvillers (29 avril). — F° 39. Sommelonne (29 avril). — F° 41. Magneux (30 avril). — F° 43. Flornoy (30 avril). — F° 45. Avrainville (30 avril). — F° 47. Breuil (30 avril). — F° 49. Cousances (30 avril). — F° 51. Cousancelle (30 avril). — F° 53. Montreuil (1er mai.) — F° 55. Gourzon (1er mai). — F° 59. Ragecourt (1er mai). — F° 61. Roches (2 mai). F° 63. Eurville (2 mai). — F° 65. Ancerville (3 mai). — F° 67. Bettancourt-la-Ferrée (3 mai). — F° 69. Chancenay (3 mai). — F° 71. Chamouilley (4 mai). — F° 73. Hallignicourt (4 mai). — F° 75. Hoiricourt (4 mai). — F° 77. Savonnières (5 mai). — F° 70. Épineuseval (5 mai). — F° 81. Brauvilliers (5 mai). — F° 83. Sommeville (5 mai). — F° 85. Chevillon (6 mai). — F° 87. Gudmont (6 mai). — F° 89. Rouvroy (6 mai). — F° 91. Narcy (6 mai). — F° 93. Bienville (6 mai). — F° 95. Thonnance (7 mai). — F° 97. Suzannecourt (7 mai). — F° 99. Donjeux (7 mai). — F° 101. Saucourt (7 mai). — F° 103. Saint-Urbain (8 mai). — F° 105. Poissons (9 mai). — F° 107. Blécourt (9 mai). — F° 111. Fronville (9 mai). — F° 113. Mussey (10 mai). — F° 115. Rupt (10 mai). — F° 119. Nomécourt (10 mai). — F° 121. Mathons (10 mai) ; f° 123. Chapelle des Bonshommes de Mathons. — F° 125. Sommancourt (11 mai). — F° 127. Sommermont, (11 mai). — F° 129. Vecqueville (11 mai). — F° 131. Chatonrupt (12 mai). — F° 133. Maizières (12 mai). — F° 136. Autigny-l'Abbé (14 mai). — F° 138. Autigny-le-Petit (14 mai). F° 140. Curel (15 mai). — F° 142. Osne (15 mai). — F° 146. Fontaine-sur-Marne (16 mai). — F° 148. *Table des visites faites en 1698*.

G. 113. — 1 registre in-folio (109 feuillets).

1704. — *Joinville* (doyenné de) : procès-verbaux des visites épiscopales. — F° 1. Eurville (24 mai). — F° 3.

Bienville (25 mai). — F° 5. Prez-sur-Marne (26 mai). — F° 7. Roches (27 mai). — F° 9. Villiers-aux-Bois (28 mai). — F° 11. Voillecomte (30 mai). — F° 13. Louvemont (31 mai). — F° 15. Valleret (1er juin). — F° 17. Brousseval (1er juin). — F° 19. Montreuil (1er juin). — F° 21. Magneux (2 juin). — F° 23. Flornoy (2 juin). — F° 25. Attancourt (3 juin). — F° 27. Troisfontaines-la-Ville (4 juin). — F° 29. Gourzon (5 juin). — F° 31. Ragecourt (6 juin) ; f° 33. Breuil, son annexe. — F° 35. Avrainville (7 juin). — F° 37. Maizières (8 juin). — F° 39. Sommancourt (8 juin). — F° 41. Chatonrupt (9 juin). — F° 43. Sommermont (9 juin). — F° 45. Vecqueville (10 juin). — F° 47. Suzannecourt (11 juin). — F° 49. Thonnance (12 juin). — F° 51. Mathons (13 juin). — F° 53. Nomécourt (13 juin). — F° 55. Rupt (14 juin). — F° 57. Fronville (14 juin). — F° 59. Donjeux (15 juin). — F° 61. Mussey (16 juin). — F° 63. Saucourt (18 juin). — F° 65. Rouvroy (19 juin). — F° 67. Gudmont (20 juin). — F° 69. Saint-Urbain (21 juin). — F° 71. Osne (22 juin). — F° 73. Curel (23 juin). — F° 75. Autigny-le-Petit, son annexe. — F° 77. Autigny-le-Grand (24 juin). — F° 79. Chevillon (25 juin). — F° 81. Fontaines (26 juin). — F° 83. Narcy (27 juin). — F° 85. Brauvillors (28 juin). — F° 87. Savonnières (29 juin). — F° 89. Cousance (30 juin); f° 91. Cousancelle, son annexe. — F° 93. Chamouilley (1er juillet). — F° 95. Sommelonne (2 juillet). — F° 97. Baudonvilliers (2 juillet). — F° 99. Ancerville (3 juillet). — F° 101. Chancenay (4 juillet). — F° 103. Bettancourt (4 juillet). — F° 105. Hoiricourt (5 juillet). — F° 107. Hallignicourt (6 juillet). — F° 109. *Table du présent registre.*

G. 114. — 1 registre in-folio (268 feuillets).

1728-1731. — *Joinville* (doyenné de) : procès-verbaux des visites épiscopales. — F° 1. Attancourt (26 avril 1731). — F° 5. Louvemont (26 avril 1731). — F° 11. Voillecomte (29 avril 1728). — F° 13. Montreuil (28 avril 1731). — F° 17. Sommancourt (25 avril 1731). — F° 21. Avrainville (1er mai 1728). — F° 35. Troisfontaines-la-Ville (24 avril 1731) ; Jacques de Roussel, écuyer, calviniste. — F° 39. Villiers-aux-Bois (30 avril 1731). — F° 43. Brousseval (27 avril 1731). — F° 47. Valleret (27 avril 1371) : 1 calviniste. — F° 51. Magneux (27 avril 1731). — F° 55. Flornoy (30 avril 1731). — F° 59. La Neuville-aux-Forges (28 avril 1728). — F° 63. Bailly-aux-Forges, son annexe. — F° 67. Chancenay (6 mai 1731). — F° 71. Hallignicourt (8 mai 1731). — F° 77. Baudonvilliers (5 mai 1731). — F° 80. Bettancourt-la-Ferrée (6 mai 1731). — F° 88. Hoiricourt (8 mai 1731). — F° 92. Chamouilley (2 mai 1731). — F° 96. Bienville (2 mai 1731). — F° 100. Prez-sur-Marne (24 avril 1731). — F° 104. Roches (1er mai 1731). — F° 108. Eurville (1er mai 1731). — F° 112. Gourzon (24 avril 1731). — F° 117. Fontaines (23 avril 1731). — F° 121. Sommeville (23 avril 1731). — F° 125. Savonnières (4 mai 1731). — F° 129. Brauvilliers (4 mai 1731). — F° 133. Cousances (3 mai 1731). — F° 137. Cousancelles. — F° 141. Narcy (3 mai 1731). — F° 147. Thonnance (9 mai 1728). — F° 151. Suzannecourt (8 mai 1728). — F° 157. Maizières (25 avril 1731). — F° 161. Vecqueville (11 mai 1728). — F° 165. Chatonrupt (11 mai 1728). — F° 169. Curel (10 mai 1728). — F° 173. Autigny-le-Petit (10 mai 1728). — F° 177. Chevillon (23 avail 1731). — F° 186. Autigny-le-Grand (10 mai 1728). — F° 190. Sommermont (11 mai 1728). — F° 194. Osne (9 mai 1728). — F° 202. Ragecourt (17 mai 1728). — F° 206. Breuil (17 mai 1728). — F° 210. Rupt (14 mai 1728). — F° 214. Mussey (6 mai 1728). — F° 218. Donjeux (5 mai 1728). — F° 222. Rouvroy (3 mai 1728). — F° 226. Blécourt (4 mai 1728). — F° 235. Chapelle de Ferrières. — F° 238. Gudmont (3 mai 1728). — F° 242. Saucourt (5 mai 1728). — F° 246. Nomécourt (7 mai 1728). — F° 250. Fronville 6 mai 1728). — F° 254. Saint-Urbain (2 mai 1728). — F° 262. Mathons (7 mai 1728). — F° 266. Poissons (8 mai 1728).

G. 115. — 1 registre in-folio (292 feuillets).

1728-1752. — *Joinville* (doyenné de) : procès-verbaux des visites épiscopales. — F° 1. Ancerville (21 mai 1751). — F° 3. Attancourt (18 juin 1751). — F° 5. Avrainville (16 juin 1751). — F° 7. Autigny-le-Grand (2 juin 1751). — F° 11. Baudonvilliers (19 mai 1751). — F° 13. Chancenay (18 mai 1751). — F° 17. Bettancourt-la-Ferrée (18 mai 1751). — F° 21. Brousseval (15 juin 1751). — F° 27. Bienville (23 mai 1751). — F° 33. Blécourt (11 juin 1751). — F° 37. Brauvilliers (26 mai 1751). — F° 39. Chamouilley (23 mai 1751). — F° 43. Chatonrupt (29 mai 1751). — F° 47. Chevillon (27 mai 1752). — F° 53. Cousances (25 mai 1751) ; f° 61. Cousancelle, son annexe. — F° 67. Curel (29 mai 1751) ; f° 71. Autigny-le-Petit, son annexe. — F° 73. Donjeux (4 juin 1751). — F° 77. Fontaines (27 mai 1751) ; f° 81. Sommeville, son annexe. — F° 87. Flornoy (16 juin 1751). — F° 91. Fronville (9 juin 1751). — F° 93. Gigny (16 mai 1751) ; f° 94. *Id.* (10 juin 1736). — F° 99. Gourzon (24 mai 1751. — F° 105. Gudmont (9 juin 1751). — F° 109. Hallignicourt (20 mai 1751). — F° 113. Hoiricourt (20 mai 1751). — F° 117. *Joinville* : paroisse Notre-Dame (30 mai 1751) ; f° 120. *Id.* (20 juin 1736 ;) f° 122. *Id.* (16 mai 1728). — F° 124. *Wassy* (28 avril 1731). — F° 128. Ordonnance épiscopale concernant la paroisse Notre-Dame de Joinville (16 mai 1728). — F° 131. La Neuville (14 juin 1751) ; f° 135. Bailly, son

annexe. — F° 139. La Noue (17 mai 1751); f° 140. *Id.* (16 juin 1736). — F° 147. Louvemont (18 juin 1751). — F° 151. Maizières (28 mai 1752). — F° 155. Magneux (16 juin 1751). — F° 159. Mathons (11 juin 1751). — F° 161. Mussey (9 juin 1751). — F° 165. Narcy (25 mai 1751). — F° 169. Osne (3 juin 1751). — F° 173. Poissons. — F° 177. Prez-sur-Marne (24 mai 1751). — F° 179. Ragecourt (28 mai 1752); f° 181. Breuil, son annexe. — F° 183. Roches (22 mai 1751). — F° 187. Rouvroy (9 juin 1751). — F° 191. Rupt (21 mai 1751); f° 195. *Saint-Dizier*: paroisse Notre-Dame (16 mai 1751); f° 196. *Id.* (14 juin 1736); f° 198. *Id.* (7 avril 1728). — F° 204. La Noue, faubourg de Saint-Dizier (8 avril 1728). — F° 208. Saint-Martin-de-Gigny, faubourg de Saint-Dizier (9 avril 1728). — F° 217. Saint-Urbain (5 juin 1751). — F° 221. Savonnières (26 mai 1751). — F° 225. Saucourt (4 juin 1751). — F° 227. Sommancourt (15 juin 1751). — F° 231. Sommermont (2 juin 1751). — F° 235. Sommelonne (19 mai 1751); f° 236. *Id.* (5 mai 1731). — F° 241. Suzannecourt (1er juin 1751). — F° 245. Troisfontaines-la-Ville (17 juin 1751). — F° 249. Thonnance (3 juin 1751). — F° 255. Valleret (15 juin 1751). — F° 261. *Wassy*: paroisse Notre-Dame (13 juin 1751); f° 262. *Id.* (23 juin 1751). — F° 273. Vecqueville (12 juin 1751). — F° 277. Villiers-aux-Bois (17 juin 1751). — F° 281. Voillecomte (14 juin 1751); f° 282. *Id.* (29 avril 1728). — F° 289. Eurville (22 mai 1751).

G. 116. — 1 registre in-folio (129 feuillets).

1697-1698. — *Perthes* (doyenné de) procès-verbaux des visites épiscopales. — F° 1. Éclaron (29 septembre 1697). — F° 3. Frignicourt (3 juin 1698. — F° 5. Bignicourt-sur-Marne (3 juin), — F° 7. Villiers-en-Lieu (4 juin). — F° 9. Saint-Eulien (4 juin), — F° 11. Vauclerc (4 juin). — F° 13. Écriennes (4 juin). — F° 15. Saint-Louvent (4 juin). — F° 17. Villotte (4 juin). — F° 19. Blacy (4 juin). — F° 21. Châtelraould (4 juin). — F° 23. Humbecourt (5 juin). — F° 25. Heiltz-le-Hutier (5 juin). — F° 27. Saint-Vrain (5 juin). — F° 29. Henruel (5 juin). — F° 31. Les Rivières (5 juin). — F° 33. Larzicourt (6 juin); f° 35. Chapelle du prieuré de Larzicourt. — F° 37. Vouillers (6 juin). — F° 39. Perthes (6 juin). — F° 41. Sapignicourt (6 juin). — F° 43. Goncourt (6 juin). — F° 45. Luxémont (6 juin). — F° 47. Marolles (6 juin). — F° 49. Sainte-Livière (7 juin). — F° 53. Saint-Genis (7 juin). — F° 55. Neuville-sous-Arzillières (7 juin). — F° 57. Matignicourt (7 juin). — F° 59. Norrois (7 juin). — F° 61. Champaubert-aux-Bois (8 juin). — F° 63. Blaise-sous-Arzillières (8 juin). — F° 65. Saint-Chéron (8 juin). — F° 67. Arzillières (8 juin); f° 69. Chapelle du château d'Arzillières. — F° 71. Isle-sur-Marne (8 juin). — F° 73. Cloyes (8 juin). — F° 75. Moncetz (8 juin). — F° 77. Montiérender (9 juin). — F° 79. Saint-Remy-en-Bouzemont (9 juin). F° 81. Isson (9 juin). — F° 83. Thiéblemont (9 juin). — F° 85. Farémont (9 juin). — F° 87. Robert-Magny (10 juin). — F° 89. Giffaumont (10 juin). — F° 91. Ambrières (10 juin). — F° 93. La Neuville (10 juin). — F° 95. Planrupt (11 juin). — F° 97. Les Petites-Côtes (11 juin). — F° 99. Nuisement-aux-Bois (11 juin). — F° 101. Chantecoq (11 juin). — F° 103. Les Grandes-Côtes (11 juin). — F° 105. Frampas (12 juin). — F° 107. Braucourt (12 juin). — F° 109. Allichamps (12 juin). — F° 111. Écollement (12 juin). — F° 113. Blaise-sous-Hauteville (13 juin). — F° 115. Hauteville (13 juin). — F° 117. Arrigny (14 juin). — F° 119. Moëslains (14 juin). — F° 123. Valcourt (14 juin). — F° 125. Orconte (15 juin). — F° 127. Landricourt (15 juin). — F° 129. *Table du présent registre.*

G. 117. — 1 registre in-folio (232 feuillets).

1723-1732. — *Perthes* (doyenné de) : procès-verbaux des visites épiscopales. — F° 1. Blacy (6 mai 1730). — F° 5. Vauclerc (20 mai 1732); f° 9. Villotte, son annexe. — F° 13. Moncetz (5 avril 1731). — F° 17. Cloyes (5 avril 1731). — F° 21. Marolles (9 avril 1731). — F° 25. Luxémont (9 avril 1731). — F° 29. Écriennes (7 avril 1731). — F° 31. Norrois (6 novembre 1727). — F° 37. Matignicourt (6 avril 1731). — F° 41. Goncourt (6 avril 1731). — F° 45. Frignicourt (4 avril 1731). — F° 49. Bignicourt-sur-Marne (4 avril 1731). — F° 53. Perthes (21 octobre 1723). — F° 55. Orconte (6 avril 1731). — F° 59. Larzicourt (18 mai 1729). — F° 63. Vouillers (8 avril 1731). — F° 67. Sapignicourt (8 avril 1731). — F° 71. Isle-sur-Marne (4 avril 1731). — F° 75. Heiltz-le-Hutier (22 mai 1732). — F° 79. Saint-Vrain (8 avril 1731). — F° 83. Thiéblemont (7 avril 1731). — F° 87. Farémont (7 avril 1731). — F° 91. Villers-en-Lieu (24 avril 1728). — F° 95. Saint-Eulien (23 avril 1728). — F° 99. Hauteville (15 mai 1730). — F° 103. Landricourt (15 mai 1730). — F° 107. Humbecourt (15 mai 1729). — F° 117. Allichamps (26 avril 1731). — F° 121. Moeslains (17 mai 1730). — F° 125. Valcourt (17 mai 1730). — F° 129. La Neuville près Saint-Dizier (16 mai 1730). — F° 133. Ambrières (16 mai 1730). — F° 139. Les Grandes-Côtes (14 mai 1730); f° 143. Les Petites-Côtes, annexe. — F° 147. Nuisement-aux-Bois (13 mai 1730); f° 151. Écollement, son annexe. — F° 155. Sainte-Livière (17 mai 1730). — F° 159. Saint-Remy-en-Bouzemont (10 mai 1730). — F° 165. Arzillières (9 mai 1730). — F° 169. Arrigny (12 mai 1730); f° 173. Chantecoq, son annexe. — F° 177. Saint-Genest (10 mai 1730).

— F° 181. Saint-Chéron (7 mai 1730). — F° 185. Henruel (7 mai 1730). — F° 189. Les Rivières (7 mai 1730). — F° 193. Blaise-sous-Arzillières (8 mai 1730). — F° 197. Chatelraould (9 mai 1730). — F° 201. La Neuville-sous-Arzillières (10 mai 1730). — F° 205. Montier-en-Der (25 avril 1728). — F° 209. Robert-Magny (27 avril 1728). — F° 213. Planrupt (25 avril 1728). — F° 217. Frampas (30 avril 1728). — F° 221. Braucourt (30 avril 1728). — F° 225. Champaubert-aux-Bois (26 avril 1728). — F° 229. Giffaumont (26 avril 1728).

G. 118. — 1 registre in-folio (265 feuillets).

1726-1749. — *Perthes* (doyenné de) : procès-verbaux des visites épiscopales. — F° 1. Sapignicourt (17 mai 1749). — F° 5. Vouillers (17 mai 1749). — F° 9. Saint-Eulien (18 mai 1749). — F° 11. Villiers-en-Lieu (18 mai 1749). — F° 15. Chapelle du Bas-Village, à Vitry-le-François (13 juin 1736). — F° 17. Saint-Germain, annexe de Notre-Dame de Vitry (12 juin 1736). — F° 19. Notre-Dame de Vitry-le-François (12 juin 1736). — F° 20. Conclusions du Chapitre de Notre-Dame tenu le 29 avril 1749. — F° 26. Ordonnance épiscopale concernant le Chapitre de Notre-Dame (28 avril 1749). — F° 29. Chapelle du Bas-Village (1er juillet 1726). — F° 36. Notre-Dame de Vitry (30 juin 1726). — F° 47. Saint-Germain, annexe de Notre-Dame de Vitry (1er juillet 1726). — F° 50. Notre-Dame de Vitry (28 avril 1749). — F° 52. Villotte (9 mai 1749). — F° 56. Vauclerc (9 mai 1749). — F° 60. Farémont (20 mai 1749). — F° 62. Thiéblemont (20 mai 1749). — F° 66. Saint-Vrain (19 mai 1749). — F° 70. Sainte-Livière (16 mai 1749). — F° 74. Isson (4 mai 1749). — F° 76. Saint-Remy-en-Bouzemont (4 mai 1749). — F° 80. Saint-Genest (4 mai 1749). — F° 84. Henruel (3 mai 1749). — F° 88. Saint-Chéron (3 mai 1749). — F° 92. Robert-Magny (27 mai 1749). — F° 96. Planrupt (28 mai 1749). — F° 100. Perthes (17 mai 1749). — F° 104. Orconte (10 mai 1749). — F° 106. Écollement (12 mai 1749). — F° 108. Nuisement-aux-Bois (13 mai 1749. — F° 110. Norrois (7 mai 1749). — F° 114. Neuville-sous-Arzillières (1er mai 1749). — Montiérender (26 mai 1749). — F° 122. Cloyes (6 mai 1749). — F° 124. Moncetz-l'Abbaye (6 mai 1749). — F° 130. Valcourt, annexe de Moëlain (23 mai 1749). — F° 134. Moëlain (23 mai 1749). — F° 138. Matignicourt (10 mai 1749). — F° 140. Luxémont (8 mai 1749). — F° 143. Marolles (8 mai 1749). — F° 147. Les Rivières (2 mai 1749). — F° 151. Les Petites-Côtes (15 mai 1749). — F° 153. Les Grandes-Côtes (15 mai 1749). — F° 156 La Neuville (21 mai 1749). — F° 160. Larzicourt (11 mai 1749). — F° 164. Landricourt (16 mai 1749). — F° 168. Isle-sur-Marne (11 mai 1749). — F° 172. Humbécourt (24 mai 1749). — F° 177. Heiltz-le-Hutier (19 mai 1749). — F° 179. Hauteville (14 mai 1749). — F° 184. Bignicourt (5 mai 1749). — F° 188. Goncourt (7 mai 1749). — F° 190. Giffaumont (29 mai 1749). — F° 196. Frignicourt (5 mai 1749). — F° 202. Braucourt (28 mai 1749). — F° 206. Frampas (28 mai 1749). — F° 210. Éclaron (23 juin 1736). — F° 212. *Id.* (14 mai 1729). — F° 213. *Id.* (25 mai 1749). — F° 228. Écriennes (9 mai 1749). — F° 234. Chatelraould (12 mai 1749). — F° 238. Champaubert-aux-Bois (29 mai 1749). — F° 242. Blaise-sous-Arzillières (30 avril 1749) ; f° 243. Ordonnance épiscopale concernant ladite paroisse (8 mai 1730). — F° 248. Allichamp (24 mai 1749). — F° 252. Arzillières (1er mai 1749). — F° 256. Chantecoq (13 mai 1749). — F° 258. Arrigny (12 mai 1749). — F° 262. Ambrières (21 mai 1749).

G. 119. — 1 registre in-folio (71 feuillets).

1697-1715. — *Possesse* (doyenné de) : procès-verbaux des visites épiscopales. — F° 1. Pretz-en-Argonne (19 juin 1697). — F° 3. Vaubécourt (20 juin). — F° 5. Sommeille (20 juin). — F° 7. Senard (20 juin). — F° 9. Éclaire (20 juin). — F° 11. Triaucourt (21 juin) ; ci-joint le procès-verbal d'une visite faite par le promoteur du doyenné le 3 mai 1715. — F° 13. Belval (21 juin 1697). — F° 15. Charmontois (21 juin). — F° 17. Ante (22 juin). — F° 19. Sivry-sur-Ante (22 juin). — F° 21. Le Chatelier (22 juin). — F° 23. Remicourt (23 juin) ; « paroissiens dociles au milieu de beaucoup de huguenots ». — F° 25. Vieil-Dampierre (23 juin). — F° 27. Somme-Yèvre (23 juin). — F° 29. Épense (23 juin). — F° 31. Le Chemin (23 juin). — F° 33. Noirlieu (23 juin). — F° 35. La Neuville-aux-Bois (23 juin). — F° 37. Possesse (24 juin). — F° 39. Contaut-le-Maupas (24 juin). — F° 41. Bussy-le-Repos (24 juin). — F° 43. Saint-Mard-sur-le-Mont (24 juin). — F° 45. St-Jean-devant-Possesse (25 juin). — F° 47. Vernancourt (25 juin). — F° 49. Vroil (26 juin). — F° 51. Villers-le-Sec (26 juin). — F° 53. Auzécourt (27 juin). — F° 55. Labeycourt (27 juin). — F° 57. Nettancourt (27 juin) : « 60 religionnaires ». — F° 59. Noyers (27 juin). — F° 61. Bettancourt (28 juin). — F° 63. Alliancelles (28 juin). — F° 65. Vanault-les-Dames (29 juin). — F° 67. Givry-en-Argonne (30 juin). — F° 69. Vanault-le Châtel (30 juin 1697).

G. 120. — 1 registre in-folio (150 feuillets).

1727. — *Possesse* (doyenné de) : procès-verbaux des visites épiscopales. — F° 2. Vanault-les-Dames (13 juin). — F° 6. Contant-le-Maupas (9 juin). - F° 10. Villers-le-Sec (19 mai). — F° 14. Possesse (6 juin). — F° 18. St-Jean-devant-Possesse (6 juin). — F° 22. Vernancourt (13 juin) ; f° 24. « Il y a ici un homme et sa femme qui sont de la R. P. R. ; l'homme est d'Heiltz-le-Maurupt et sa femme de cette paroisse. Ils se sont établis icy depuis plus de 25 ans. Ils se disent mariez, quoique toute la paroisse leur soutienne qu'ils ne le sont pas, attendu qu'elle dit qu'il n'y a pas eu d'autre mariage que ce qu'un espèce de ministre les maria dans leur écurie derrière leurs chevaux. Il y a 2 enfans de ce prétendu mariage que j'ay mariés parce qu'ils font profession de la R. apostolique et romaine..... Il n'y a que de l'entêtement dans les père et mère : je crois qu'il seroit à propos de leur faire enlever leur bible et quelques autres livres qu'ils peuvent avoir par des archers afin que cela leur imprimât plus de crainte. » — F° 27. Vanault-le-Châtel (14 juin). — F° 31. Bussy-le-Repos (9 juin). — F° 35. St-Mard-sur-le-Mont (5 juin) ; f° 38. « La misère est si grande dans le lieu que s'il ne fallait qu'une pistole pour empêcher l'église de tomber, on ne pourroit jamais la trouver dans ce temš malheureux, dans lequel il y a toujours garnison de la part de MM. les gens du Roi pour faire payer taille, sel ou autres impositions. » — F° 39. Somme-Yèvre (4 juin). — F° 43. Épense (12 juin) ; f° 45. « Tous les paroissiens se sont présentés pour leur devoir pascal : il ne reste que quelques religionnaires à qui Mgr a déjà parlé dans sa dernière visite et qui ne paraissent point avoir profité de ses conseils si remplis de sagesse et de charité. » — F° 47. Vieil-Dampierre (10 juin) : 5 calvinistes. — F° 51. Le Chatelier (8 juin). — F° 55. Remicourt (8 juin) : 14 calvinistes. — F° 59. Givry-en-Argonne (8 juin). — F° 63. Noirlieu (5 juin). — F° 67. Ante (11 juin). — F° 71. Sivry-en-Argonne (11 juin). — F° 75. La Neuville-aux-Bois (10 juin). — F° 79. Prez-Sommaisne (8 mai). — F° 84. Charmontois-le-Roi et Charmontois-l'Abbé (12 mai). — F° 88. Éclaire (10 mai). — F° 92. Triaucourt (10 mai). — F° 97. Le Chemin (10 mai). — F° 101. Belval (13 mai). — F° 105. Senard (12 mai). — F° 109. Vaubécourt (9 mai). — F° 113. Laheycourt (14 mai) : « cette église sera une des plus belles du diocèse, lorsqu'on aura achevé de la réparer » ; f° 117. « Taille : c'est la plus injustement répartie peut-être du diocèse ; le rôle est un livre d'iniquité. » — F° 119. Auzécourt (16 mai). — F° 123. Noyers (16 mai). — F° 127. Sommeille (15 mai). — F° 131. Nettancourt (15 mai). — F° 135. Vroil (17 mai) : 3 religionnaires. — F° 139. Bettancourt (19 mai). — F° 143. Alliancelles (20 mai). — F° 147. Charmont (18 mai).

G. 121. — 1 registre in-folio (143 feuillets).

1748. — *Possesse* (doyenné de) : procès-verbaux des visites épiscopales. — F° 1. Ante (15 septembre). — F° 3. Sivry-sur-Ante (15 septembre). — F° 7. Alliancelles (4 septembre). — F° 11. Auzécourt (1er septembre). — F° 15. Belval (26 août). — F° 17. Bettancourt (3 septembre). — F° 21. Bussy-le-Repos (9 septembre). — F° 25. Charmont (8 septembre). — F° 29. Charmontois (30 août). — F° 33. Contant-le-Maupas (12 septembre). — F° 37. Éclaire (29 août). — F° 41. Épense (16 septembre). — F° 45. Givry-en-Argonne (7 septembre). — F° 49. Laheycourt (2 septembre). — F° 53. La Neuville-aux-Bois (14 septembre) ; f° 54. Ordonnance épiscopale du 10 juin 1727 concernant ladite paroisse. — F° 59. Le Chatelier (10 septembre). — F° 63. Remicourt (10 septembre). — F° 67. Le Chemin (29 août). — F° 75. Noirlieu (11 septembre). — F° 79. Noyers (31 août). — F° 83. Possesse (6 septembre). — F° 87. St-Jean-devant-Possesse (6 septembre). — F° 91. Pretz-Sommaisne (28 août). — F° 95. St-Mard-sur-le-Mont (11 septembre). — F° 99. Senard (26 août). — F° 103. Sommeille (1er septembre). — F° 109. Somme-Yèvre (17 septembre). — F° 113. Triaucourt (25 août). — F° 117. Vanault-le-Châtel (12 septembre). — F° 119. Vanault-les-Dames (12 septembre). — F° 123. Vaubécourt (27 août). — F° 127. Vieil-Dampierre (14 septembre). — F° 129. Vernancourt (9 septembre). — F° 131. Villers-le-Sec (5 septembre). — F° 139. Vroil (3 septembre).

G. 122. — 1 registre in-folio (172 feuillets).

1730-1731. — *Ste-Menehould* (doyenné de) : procès-verbaux des visites épiscopales. — F° 1. La Grange-aux-Bois (5 juin 1721). — F° 7. Argers (14 novembre 1730) — F° 11. Verrières (19 novembre 1730). — F° 15. Passavant-en-Argonne (4 juin 1731). — F° 19. Villers-en-Argonne (4 juin 1731). — F° 23. Chatrices (3 juin 1731). — F° 27. La Neuville-au-Pont (7 juin 1731). — F° 35. Hans (15 novembre 1730) ; f° 39. Somme-Bionne, son annexe. — F° 43. Florent (6 juin 1731). — F° 59. Courtemont (16 novembre 1730). — F° 63. Dommartin-sous-Hans (16 novembre 1730). — F° 67. Valmy (13 novembre 1730). — F° 71. Chaudefontaine (18 novembre 1730). — F° 75. Maffrécourt (7 juin 1731). — F° 79. Braux-Ste-Cohière (13 novembre 1730). — F° 83. Dommartin-la-Planchette (13 novembre 1730). — F° 88. Moiremont (6 juin 1731) ; F° 96. Liste des habitants de Moiremont avec la date de leur naissance : en tout 395 habitants au 1er juin 1731. — F° 101. Dom-

martin-sur-Yèvre (10 novembre 1730). — F° 105. Varimont (10 novembre 1730). — F° 109. Élise (3 juin 1731). — F° 115. Daucourt (3 juin 1731). — F° 123. Dampierre-le-Château (2 juin 1731). — F° 127. Dampierre-sur-Auve (14 novembre 1730). — F° 131. Herpont (10 novembre 1730). — F° 135. Auve (9 novembre 1730); f° 141. Saint-Mard-sur-Auve, son annexe. — F° 147. La Chapelle-Felcourt (11 novembre 1730). — F° 151. Felcourt (11 novembre 1730). — F° 155. Gizaucourt (11 novembre 1730). — F° 161. Voilemont (12 novembre 1730). — F° 165. Rapsécourt (12 novembre 1730). — F° 169. Braux-St-Remy (3 juin 1731).

G. 123. — 1 registre in-folio (121 feuillets).

1736-1748. — *Ste-Menehould* (doyenné de): procès-verbaux des visites épiscopales. — F° 1. Argers (20 juin 1748). — F. 3. St-Mard-sur-Auve (15 juin). — F° 7. Auve 15 juin). — F° 11. Braux-St-Remi (21 juin). — F° 13. Braux-Ste-Cohière (12 juin). — F° 15. Dommartin-la-Planchette (12 juin). — F° 17. Chaudefontaine (9 juin). — F° 23. Courtémont (11 juin). — F° 25. Dampierre-sur-Auve (20 juin). — F° 29. Dampierre-le-Château (25 juin). — F° 33. Dommartin-sous-Hans (11 juin). — F° 37. Dommartin-sur-Yèvre (17 juin); f° 41. Varimont, son annexe. — F° 45. Élise (21 juin). — F° 49. Daucourt (21 juin). — F° 51. Florent (8 juin). — F° 53. Gizaucourt (18 juin). — F° 57. Hans (14 juin); f° 61. Somme-Bionne, son annexe. — F° 65. Herpont (16 juin). — F° 69. La Neuville-au-Pont (10 juin). — F° 75. La Chapelle-Felcourt (18 juin). — F° 77. La Grange-aux-Bois (7 juin). — F° 79. Maffrécourt (10 juin). — F° 81. Moiremont (7 juin). — F° 91. Passavant-en-Argonne (23 juin). — F° 95. *Ste-Menehould* (28 juin 1736); f° 99. *Id.* (6 juin 1748). — F° 101. Valmy (13 juin 1748). — F° 109. Villers-en-Argonne (22 juin). — F° 111. Verrières (24 juin). — F° 114. Voilemont (19 juin). — F° 118. Rapsécourt (19 juin).

G. 124. — 1 registre in-folio (230 feuillets).

1726-1746. — *Vertus* (doyenné de): procès-verbaux des visites épiscopales. — F° 1. Vouzy (26 mai 1746). — F° 3. Chevigny, annexe de Voipreux (25 mai). — F° 13. Villers-aux-Bois. — F° 17. Villevenard (4 mai). — F° 23. Villeneuve (25 mai). — F° 29. *Vertus* (4 septembre 1736); f° 36, *Id.* (15 mai 1746). — F° 38. Vert-la-Gravelle (13 mai 1746). — F° 42. Toulon (12 mai). — F° 48. Étréchy (14 mai). — F° 52. Soulières (14 mai). — F° 56. Somme-Sous (19 juin). — F° 58. St-Mard-lez-Rouffy. — F° 62. Fulaine-St-Quentin. — F° 64. Gionges. — F° 66. *Fère-Champenoise* (12 juin 1746); f° 67. Ordonnance de l'évêque Nicolas de Saulx-Tavannes, en date du 16 avril 1727. — F° 74. Rouffy (26 mai 1746). — F° 76. Renneville, annexe de Vouzy (26 mai). — F° 78. Oger (18 mai). — F° 80. Montmort (7 mai). — F° 84. Montépreux, annexe de Somme-Sous (19 juin). — F° 88. Beaunay (10 mai). — F° 94. Givry-lez-Loisy (9 mai). — F° 98. Loisy-en-Brie (30 mai). — F° 102. Mesnil-sur-Oger (3 septembre 1736); f° 106. *Id.* (22 mai 1746). — F° 108. Normée (21 juin 1746). — F° 112. Lenharée (21 juin). — F° 116. La Caure (6 mai). — F° 124. La Chapelle-sous-Orbais. — F° 128. Vassimont (20 juin). — F° 130. Haussimont (20 juin). — F° 132. Gourgançon (18 juin). — F° 136. Grauves (19 mai). — F° 140. Fromentières (11 mai). — F° 144. Flavigny (21 mai). — F° 150. Fèrebrianges (10 mai). — F° 154. Lucy (22 juin). — F° 158. Étoges (2 mai); f° 159. Ordonnance de l'évêque Nicolas de Saulx-Tavannes en date du 4 juin 1726. — F° 164. Joches (8 mai 1746). — F° 168. Courjeonnet (8 mai). — F° 172. Congy (1er mai). — F° 176. Connantray (22 juin). — F° 178. Connantre (16 juin). — F° 180. Aulnizeulx, annexe de Coligny (13 juin). — F° 182. Coligny (13 juin). — F° 186. Coizart. — F° 190. Champaubert (6 mai). — F° 194. Chaltrait (17 mai). — F° 198. Ognes. — F° 202. Corroy (17 juin). — F° 207. Bergères-lez-Vertus (16 mai). — F° 209. Baye (3 mai). — F° 211. Bannes (15 juin). — F° 213. Morains-le-Petit, annexe d'Aulnay-aux-Planches (14 juin). — F° 217. Aulnay-aux-Planches (14 juin). — F° 223. Avize (20 mai).

G. 125. — 1 registre in-folio (78 feuillets).

1697. — *Vitry-le-Château* (doyenné de): procès-verbaux des visites épiscopales. — F° 1. St-Lumier (14 mai); f° 3. Lisse, son annexe. — F° 5. St-Quentin (14 mai). — F° 7. St-Amand (14 mai). — F° 9. Bassuet (14 mai). — F° 11. Vitry-le-Brûlé (15 mai). — F° 13. Ablancourt (15 mai). — F° 15. Villers (15 mai). — F° 17. Aulnay (15 mai). — F° 19. Couvrot (15 mai). — F° 21. Vavray-le-Grand (16 mai). — F° 23. Bassu (16 mai). — F. 25. Rozay (16 mai). — F° 27. Vavray-le-Petit (16 mai). — F° 29. Doucey (16 mai). — F° 31. Changy et Outrepont (17 mai). — F° 33. Merlaut (17 mai). — F° 35. Buisson (17 mai). — F° 37. Bignicourt (17 mai). — F° 39. Ponthion et Brusson (17 mai). — F° 41. Minecourt (18 mai). — F° 43. Heiltz-l'Evêque (18 mai). — F° 45. Jussecourt (18 mai). — F° 47. Maurupt (18 mai). — F° 49. Sogny-en-l'Angle (18 mai). — F° 51. Haussignémont (19 mai). — F° 53. Scrupt, annexe de Blesmes (20 mai). — F° 55. Blesmes (20 mai). — F° 57. Cheminon (20 mai). — F° 59. Troisfontaines (20 mai). — F° 61. Sermaize (20 mai). — F° 63. Reims-la-Brûlée (21 mai). — F° 65. Plichancourt

(21 mai). — F° 67. Étrepy (21 mai). — F° 69. Pargny (21 mai). — F° 71. Heiltz-le-Maurupt (22 mai). — F° 73. Coulmier (22 mai). — F° 75. Soulanges (22 mai). — F° 77. St-Étienne (23 mai).

G. 126. — 1 registre in-folio (188 feuillets).

1729-1732. — *Vitry-le-Château* (doyenné de) : procès-verbaux des visites épiscopales. — F° 1. Vitry-en-Perthois (19 mai 1729). — F° 11. Blesmes (22 mai 1732). — F° 15. Scrupt (22 mai 1732). — F° 21. Favresse (23 mai 1732) ; f° 25. Domremy, son annexe. — F° 29. Haussignémont (23 mai 1732). — F° 33. Reims-la-Brûlée (20 mai 1732). — F° 37. Ponthion (21 mai 1732). — F° 41. Plichancourt (21 mai 1732). — F° 47. Couvrot (20 avril 1730) ; f° 53. Villers, son annexe. — F° 64. Sermaize (10 mai 1731). — F° 70. Pargny-sur-Saulx (11 mai 1731). — F° 74. Etrepy (24 mai 1732). — F° 78. Cheminon (9 mai 1731). — F° 82. Maurupt (11 mai 1731). — F° 86. Buisson (24 mai 1732). — F° 90. Bignicourt-sur-Saulx (24 mai 1732). — F° 94. Troisfontaines (doyenné de Joinville) (9 mai 1731). — F° 100. Bassu (3 mai 1730). — F° 104. St-Lumier (19 avril 1730) ; F° 108. Lisse, son annexe. — F° 112. Rozay (3 mai 1730). — F° 116. Changy (20 avril 1730) ; f° 120. Merlaut, son annexe. — F° 124. St-Amand et Coulmier (20 mai 1729). — F° 128. Ablancourt (16 octobre 1729) ; f° 132. Aulnay-l'Aître, son annexe. — F° 137. St-Quentin-les-Marais (17 avril 1730). — F° 141. Vavray-le-Grand (5 mai 1730). — F° 146. Vavray-le-Petit (4 mai 1730) ; f° 150. Doucey, son annexe. — F° 154. Soulanges (19 octobre 1729). — F° 162. Bassuet (2 mai 1730). — F° 166. Heiltz-le-Maurupt (22 mai 1730). — F° 170. Minecourt (21 mai 1730). — F° 174. Sogny-en-l'Angle (21 mai 1730). — F° 179. Heiltz-l'Evêque (20 mai 1730). — F° 183. Jussecourt (21 mai 1730).

G. 127. — 1 registre in-folio (142 feuillets).

1724-1752. — *Vitry-le-Château* (doyenné de) : procès-verbaux des visites épiscopales. — F° 1. Doucey, annexe de Vavray-le-Petit (4 juin 1752). — F° 7. Vavray-le-Petit (4 juin 1752). — F° 11. Vavray-le-Grand (3 juin 1752.) — F° 15. Soulanges (9 mai 1750) ; f° 16. Ordonnance de l'évêque Nicolas de Saulx-Tavannes (5 octobre 1724). — F° 21. Sogny-en-l'Angle (6 juin 1752) ; f° 24. Ordonnance de l'évêque Nicolas de Saulx-Tavannes (21 mai 1730). — F° 27. Sermaize (7 juin 1752). — F° 29. Scrupt (11 mai 1750). — F° 31. Saint-Quentin-les-Marais (7 mai 1750). — F°s 35 et 49. Vitry-le-Brûlé (8 mai 1750) ; f° 50. Ordonnance de l'évêque Nicolas de Saulx-Tavannes (19 mai 1729). — F° 41. Lisse, annexe de Saint-Lumier (2 mai 1750). — F° 45. Saint-Lumier (2 mai 1750). — F° 55. Saint-Amand et Coulmier (5 mai 1750). — F° 63. Rozay (4 juin 1752). — F° 65. Reims-la-Brûlée (10 mai 1750). — F° 69. Ponthion (13 mai 1750). — F° 73. Plichancourt (10 mai 1750). — F° 75. Pargny (8 juin 1752). — F° 77. Minecourt (15 mai 1750). — F° 81. Maurupt (8 juin 1752) — F° 85. Le Buisson (13 mai 1750). — F° 87. Jussecourt (5 juin 1752). — F° 91. Heiltz-l'Évêque (5 juin 1752). — F° 95. Heiltz-le-Maurupt (15 mai 1750). — F° 97. Haussignémont (12 mai 1750). — F° 99. Favresse (12 mai 1750) ; f° 103. Domremy, son annexe. — F° 107. Etrepy (14 mai 1750). — F° 109. Couvrot (9 mai 1750). — F° 115. Cheminon (9 juin 1752). — F° 119. Merlaut (4 mai 1750). — F° 121. Changy (4 mai 1750) ; f° 122. Ordonnance de l'évêque Nicolas de Saulx-Tavannes (20 avril 1730). — F° 127. Blesmes (12 mai 1750). — F° 129. Bignicourt-sur-Saulx (14 mai 1750). — F° 131. Bassuet (7 mai 1750). — F° 135. Bassu (3 mai 1750). — F° 139. Aulnay-l'Aître, annexe d'Ablancourt (6 mai 1750). — F° 141. Ablancourt (6 mai 1750).

G. 128. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1385-1781. — *Visites épiscopales* : procès-verbaux classés par doyennés. — *Doyenné de Bussy* : La Veuve (1761 et 1781). — *Doyenné de Châlons*. — Châlons : église Saint-Alpin (visite de 1682 ; ordonnance épiscopale du 14 décembre 1684 ; visite de 1728) ; église de Notre-Dame-en-Vaux (27 novembre 1727). — Cheniers : ordonnance de l'évêque Leclerc de Juigné (17 novembre 1769) ; visite du 11 juin 1781. — Fagnières (10 septembre 1705). — *Doyenné de Perthes*. — Blacy : visite et interdiction de la chapelle Saint-Claude près Blacy (1703-1704). — Blaise-sous-Hauteville (chapelle de) : visite du 27 juin 1690 ; titre de la fondation de la chapelle par Roque de Hangest (25 avril 1385 — copie). — Éclaron : visites de 1683, 1690 et 1705. — Larzicourt (24 juin 1690). — *Doyenné de Vertus*. — Fère-Champenoise : visites de 1688, 1699 et 1705. — *Doyenné de Vitry* : Changy (11 juin 1762). — Etrepy (23 septembre 1705). — Rozay : ordonnance de l'évêque Leclerc de Juigné (29 juillet 1769) ; visite du 25 avril 1780.

G. 129. — 1 registre in-quarto (149 feuillets — mutilé).

1653-1707. — *Abjurations*. — Registre des abjurations d'hérétiques : de 1653 au 17 octobre 1685, date de la Révocation, 131 abjurations. — Du 18 octobre au 30 décembre 1685 : 1009. — En 1686, du 1er au 31 janvier : 90 (à partir de cette date, le registre est mutilé).

G. 130. (Liasse.) — 12 pièces, papier (1 imprimée).

1689-1718. — *Pièces diverses*. — *Jansénisme* : lettre pastorale de l'évêque d'Agde au clergé de son diocèse touchant l'hérésie des péchés philosophiques (1689). — Lettre aux P. P. Jésuites sur leur Nouvelle réponse aux Provinciales (1697). — Lettre du jésuite d'Aubenton au P. Croiset (9 septembre 1713) (copies). — Actes d'adhésion de divers ecclésiastiques du diocèse de Châlons à l'appel au futur concile (1718). — Relation abrégée des moyens employés depuis l'exaltation du pape Benoît XIII pour engager le cardinal de Noailles à l'acceptation pure et simple de la bulle Unigenitus (s. d.). — *Oraisons funèbres* : oraison funèbre de Louis XIV prononcée en l'église cathédrale de Châlons le 14 novembre 1715, par M. Clément, curé de Joinville. — Projet d'une oraison funèbre du cardinal de Noailles.

G. 131. (Liasse.) — 13 pièces, papier imprimées.

1650-1696. — *Jansénisme* (pièces diverses concernant le). — Lettre d'un prélat à un bachelier de Sorbonne (1650). — Lettre de Jacques Boonen, archevêque de Malines, aux cardinaux de l'Inquisition à Rome (1654). — Lettre d'un bachelier à un docteur de Sorbonne. — Lettre au P. Annat sur son écrit intitulé : *La bonne foi des Jansénistes* (1657). — Lettre sur la constance et le courage qu'on doit avoir pour la vérité (1661). — Nullités et injustices du mandement publié à Paris le 2 juillet 1662 touchant la signature du formulaire. — Défense des évêques improbateurs du formulaire (1663). — Réponse à la démonstration prétendue du fait contesté de Jansenius (1666). — Lettre à l'archevêque d'Embrun où l'on montre l'imposture insigne de son défenseur (1668). — De la signature du formulaire pour servir d'apologie à ceux qui refusent de signer le formulaire sans restriction. — Ordonnance et instruction pastorale de l'archevêque de Paris portant condamnation du livre intitulé : Exposition de la foi touchant la grâce et la prédestination (1696).

G. 132. (Liasse.) — 82 pièces, papier, imprimées.

1712-1757. — *Jansénisme* (pièces diverses concernant le). — Lettre du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, à l'évêque d'Agen (1712). — Bulle Unigenitus (1713). — Acte d'appel interjeté le 1er mars 1717 par les évêques de Mirepoix, Senez, Montpellier et Boulogne. — Acte d'adhésion de l'évêque de Lectoure à l'appel interjeté par le cardinal de Noailles (1717). — Déclaration de l'Université de Paris sur l'appel au futur concile (1718). — Appel du Roi mineur au Roi majeur de la Déclaration du 7 octobre 1717 qui suspend la constitution Unigenitus (1718). — Divers arrêts de Parlement rendus en 1718 et 1719. — Relation de ce qui s'est passé au Grand Conseil au sujet de la déclaration du Roi donnée le 4 août 1720. — Relation de ce qui s'est passé dans l'assemblée générale de la congrégation de la Mission tenue à Paris le 1er août 1724. — Lettre au pape Benoît XIII sur la révocation de la bulle Unigenitus (1724). — Pièces relatives au concile d'Embrun qui déposa Jean Soanen, évêque de Senez (1727-1728). — Réflexions sur divers endroits de quelques libelles intitulés : Mémoires sur les projets des Jansénistes (1729). — Reflexions abrégées sur l'ordonnance de l'archevêque de Paris du 29 septembre 1729 au sujet de la constitution Unigenitus. — Arrêt du Parlement de Paris et remontrances au Roi au sujet de la Déclaration du 24 mars 1730. — Lit de justice du 3 septembre 1732. — Lettres d'un théologien à l'évêque de Montpellier à l'occasion de sa réponse à l'évêque d'Auxerre (1744). — Remontrances du Parlement de Paris au Roi (1752). — Pièces relatives à la Déclaration du 10 décembre 1756 ; etc., etc.

G. 133. (Liasse.) — 47 pièces, papier (43 imprimées).

1606-1781. — *Pièces diverses*. — Guérison miraculeuse de Claude Prioux de Châlons en l'église d'Hautvillers par l'intercession de Sainte-Hélène : certificat du curé de Marfaux qui conduisait la procession le 4 octobre 1654 ; attestation de la maladie de ladite Cl. Prioux par divers particuliers de Châlons ; information par l'official de Châlons (1659) ; requête à l'évêque de Châlons : « comme il s'opère presque tous les jours des miracles en ladite église et que les religieux (d'Hautvillers) en font un recueil, ilz requièrent qu'il plaise à Votre Grandeur leur permettre y faire insérer celluy mentionné esdictes requestes et information. » — Bulle du pape Alexandre VII touchant la réforme des Cisterciens (19 avril 1667). — Lettre pastorale de l'évêque de Cahors sur l'usure (1668). — Publication d'indulgences pour le jubilé de 1675. — Arrêt du Parlement sur la bulle du Pape concernant les franchises en la ville de Rome (23 janvier 1688). — Compliment du Chapitre de Châlons à l'évêque Gaston-J.-B.-Louis de Noailles au jour de son avènement (8 juin 1696). — Censure et déclaration de l'assemblée générale du clergé de France concernant la foi et la morale (1700). — Contrat passé entre le Roi et le clergé de France le 2 juillet 1702 portant renonciation à la faculté de rentrer en la possession et jouissance des biens ecclésiastiques aliénés pour cause de subvention. — Protestation des chanoines-curés et des paroissiens de Notre-Dame-en-Vaux de Châlons contre l'enlèvement clandestin de la relique du Saint-Nombril opéré par ordre de

l'évêque : ils demandent qu'on leur restitue la sainte relique enlevée le 19 avril 1707 à sept heures du soir. — Arrêt du Parlement de Metz qui maintient et confirme les abbés commandataires des quatre abbayes bénédictines de la ville de Metz dans le droit et la possession de recevoir les honneurs dans leurs églises par préférence au Chapitre de la cathédrale (1713). — Nomination aux évêchés et aux abbayes vacantes du 8 janvier 1721. — Ordonnance et instruction pastorale de l'archevêque de Paris portant condamnation d'un écrit intitulé : *Mémoire pour les srs Samson, curé d'Olivet, et autres ecclésiastiques appelant comme d'abus* (1731). — Consultation des avocats du Parlement de Paris au sujet de la bulle du Pape en date du 16 juin 1737 qui a pour titre : *Canonisatio beati Vincentii a Paulo* (1738). — Promulgation du jubilé de 1751. — Avertissement de l'assemblée générale du clergé de France en 1775 sur les avantages de la religion chrétienne et les effets pernicieux de l'incrédulité. — Promulgation du jubilé de 1775. — Oraison funèbre de Charles de Broglie, évêque de Noyon, prononcée en l'église cathédrale de Noyon le 7 juillet 1778 par J.-B.-Ch.-Marie de Beauvais, évêque de Senez ; *id.* de l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche par l'abbé de Sauvigny (1781). — Regrets sur la mort de Monseigneur de Choiseul. — Compliment à André Potier de Novion sur son élévation au poste de premier président du Parlement, composé par J.-B.-L. Crevier, professeur au collège de Dormans. — Formule du testament à offrir à la sainte Vierge par le fidèle qui veut la prendre pour son héritière.

Administration des paroisses.

G. 134. — 5 pièces, papier (1 vol. petit in-4° rel. de 72 pages).

1726-1749. — *Cures* (catalogue des). — État du diocèse de Châlons (s. d. — 1 cah. in-16 de 23 feuillets). — Catalogue des cures du diocèse avec l'indication des patrons et du revenu desdites cures d'après les déclarations données au Clergé en 1726 pour l'imposition des décimes (s. d. — 1 cah. petit in-4° de 83 pages). — Catalogue des cures du diocèse, divisé en archidiaconés, doyennés et conférences avec les noms des saints sous le vocable desquels les églises ont été dédiées, les noms et prénoms des curés et l'indication des collateurs. Impr. par ordre de Cl.-Ant. de Choiseul Beaupré, évêque de Châlons (1 vol. pet. in-4° 1749). — Catalogue des cures du doyenné de Cernay-en-Dormois (s. d. XVIIIe s. — 6 feuillets). — Arrêt du Conseil donnant pouvoir à l'évêque de Châlons d'ordonner aux curés de son diocèse tel supplément de pension qu'il jugera nécessaire, jusqu'à concurrence de 300 l. (1er avril 1681 impr.).

G. 135. — 3 pièces, papier.

1581 — XVIIe siècle. — *Bénéfices* (pouillés des). — « Hic est liber in quo continentur omnia beneficia ecclesiastica civitatis et diocesis Cathalaunensis, et que sunt taxata ad decimam et que non sunt, et etiam de quorum collatione seu presentatione existunt » (4 décembre 1581 — 1 cah. in-4° de 11 feuillets) (1). — « Sequuntur beneficia, tam de veteri quam de novo dono, dignitatibus et praebendis ecclesiae Cathalaunensis annexa, et alia de communi dono existentia, cum nominibus praebendatorum » (s. d. XVIIIe siècle. — 2 cah. in-8° de 18 feuillets). — Pouillé des bénéfices du diocèse de Châlons avec l'indication des patrons et collateurs (s. d. XVIIIe siècle. — 1 cah. in-folio de 8 feuillets).

G. 136. (Liasse). — 63 pièces (3 parchemins).

1315-1751. — Alliancelles : copie du bail des terres de la fabrique (21 mars 1751). — Ancerville (Meuse) : chapelle des Agonisants. — Testament de Jean Hurbal, prêtre, conseiller au bailliage royal de Toul, contenant fondation d'une chapelle de St-Michel en l'église du lieu avec dotation de 600 francs barrois par an : le chapelain sera chargé des écoles (18 avril 1671). — Donation par le sr Hurbal à la fabrique d'Ancerville d'une somme de 10,000 francs barrois pour l'entretien de la chapelle par lui fondée et celui du chapelain (9 septembre 1672). — Approbation par l'évêque Fél. Vialart de la fondation ci-dessus et érection de la chapelle en titre ecclésiastique (25 février 1674). — Bénédiction de la chapelle par J. Godard, curé d'Ancerville (14 septembre 1673). — Provision de chapelain à Nic. Chiffaudel (30 mai 1675). — Mémoire sur la chapelle des agonisants. — Argers : chapelle castrale de St-Georges, transférée en l'église paroissiale après la ruine du château. — Présentation par Jean de Moisy, comte d'Haussonville, à l'évêque de Châlons, de Nic. Pantaléon pour servir de chapelain, en remplacement de Dominique Marchand (24 décembre 1705). — Arzillières : mémoire des revenus des chapelles castrales (1685). — Aulnay-l'Aitre (ou le Châtel) : titre de la chapelle fondée par Isabelle de Vaucouleurs et amortie par ordonnance du roi Louis X (1315 — copie collat.). — Mémoires des fonds dépendants de ladite chapelle. — Déclaration de biens (1671). — Titres concernant la collation du chapelain (1725). — Aulnay-sur-Marne : visite de l'église paroissiale par P. Kerancoz, curé de St-Alpin de Châlons, promoteur du diocèse (11 septembre 1705) : inventaire des titres de la paroisse, etc. — Beaucamp (ou Beau-

(1) Le pouillé du diocèse de Châlons a été publié par *L. Grignon, 1 vol. in-8° 1897.*

champ), dépendance de Châtelraould : chapelle castrale restaurée en 1682. — Dotation du chapelain par Ignace Bugnot, restaurateur de la chapelle (4 mars 1683). — Procédure pour la translation de la chapelle en l'église de l'hôpital St-Maur à Châlons : provision de chapelain à L. Bugnot (27 mai 1702) ; décret de translation par l'évêque Gaston de Noailles (13 août 1702). — Provision de chapelain à Jacques Marizy, en remplacement de Nic. Boyot (19 novembre 1727) ; procès-verbal de la prise de possession. — Blécourt (Haute-Marne) : collateur l'abbé de St-Urbain. — Déclaration des biens et revenus de la cure (1751).

G. 137. (Liasse). — 134 pièces (18 parchemins, 2 sceaux).

1300-1780. — *Administration des paroisses.* — Cernon : chapelle castrale. — Visite par P. Vaudron, doyen de Bussy-le-Château (28 septembre 1718). — Chalons. — *Cathédrale de St-Étienne* : fondation d'une chapelle dite de N.-Dame en l'église St-Étienne par le chanoine P. Camion, de Sompuis, avec énumération des biens attribués par lui à l'entretien de ladite chapelle ; confirmation par l'évêque Archambaud de Lautrec (14 octobre 1380 — sceau brisé). — Chapelle St J.-B. fondée en l'église paroissiale de Chaudefontaine : collateur, l'évêque. — Baux des biens dépendant de ladite chapelle (1624-1775). — Provisions des chapelains dant les noms suivent : Ét. Colin, en remplacement de P. Guibourt (16 décembre 1593) ; Paul Maccart, en remplacement d'Ét. Colin (22 septembre 1623) ; Pierre de St-Remi, en remplacement de P. Maccart, décédé (10 mai 1661). — État des biens et revenus dépendant de la chapelle St-Jean d'après un bail à cens du 15 avril 1676. — Chapelle de N.-Dame fondée en l'église paroissiale de Courtisols : collateur, l'évêque. — Jean de Marcon, chevalier, et Jeanne, sa femme, fondent un lit en l'hôpital du St-Esprit à Châlons et donnent pour l'entretien de ce lit leur moulin de Bussy-lez-St-Remy et la moitié de leur part de Courtisols, l'autre moitié appartenant aux chapelains de N.-Dame de l'Épine (octobre 1300 — copie collat.). — Baux des biens dépendant de ladite chapelle (1592-1777). — Prise de possession par Pierre de St-Remi (4 avril 1668). — Chapelle de St-Memmie fondée en l'église paroissiale de Joinville : titre de la fondation par l'évêque Félix Vialart (1er mars 1665). — Vente par Fr. le Deschault, assesseur en la maréchaussée de France à Joinville, et consorts, à l'évêque de Châlons, d'un gagnage sis aux bourgs et finages de Doulevant-le-Château et Villiers-aux-Chênes (Haute-Marne), moyennant la somme de 2,150 l. t. (7 novembre 1665) ; affectation par l'évêque du revenu dudit gagnage à la dotation de la chapelle St-Memmie (9 novembre 1665). — L'évêque Fél. Vialart déclare choisir l'autel de la Conception en l'église N.-Dame de Joinville pour y célébrer les messes portées sur l'acte de fondation ci-dessus (8 mars 1665). — Terrier des terres, prés et chenevières appartenant aux héritiers de feue Mme Charmois ès finages de Doulevant et Villers-aux-Chênes ; baux dudit gagnage (1663-1780). — Procédures pour l'extinction des titres des 3 chapelles de St-Jean à Chaudefontaine, N.-Dame à Courtisols et St-Memmie de Joinville ; décret d'union des chapelles susdites à l'archidiaconé d'Astenay en l'église cathédrale de Châlons (22 juillet 1702) ; provision de l'archidiaconé d'Astenay à André Chorez, en remplacement de Nicolas Cazotte (29 novembre 1756). — Chapelle de Ste-Anne fondée en l'église paroissiale d'Heiltz-l'Evêque et unie à la trésorerie de la cathédrale ; décret d'union rendu par l'évêque Fél. Vialart (20 février 1667) ; état des biens et revenus de ladite trésorerie.

G. 138. (Liasse). — 63 pièces (11 parchemins, 1 imprimé).

1367-1727. — Chalons. — *Cathédrale de St-Étienne* : chapelle du St-Lait. — Titres de la chapelle : Jean le Bègue, dit le Petit père, et Richard Collesson vendent à Pierre Camion, chanoine, une maison appelée la maison au Lion, sise en la Grande rue, moyennant la somme de 300 florins d'or, dits francs de poids et de loi, au coin du Roi (14 juin 1367). — Gérard le Saine, écuyer, demeurant à Châlons, vend à P. Camion, chanoine et docteur en médecine, 50 s. t. de cens annuel et perpétuel assis sur la maison au Lion, moyennant 40 florins d'or (22 août 1367). — Mise à exécution du testament par lequel feu P. Camion avait déclaré léguer la maison du Lion, où il résidait, et tous ses autres biens et héritages « pour fonder une chapelle perpétuelle en l'église de Châlons à l'autel du St-Lait N.-Dame » (23 février 1382 v. st.). — Pierre Maccart, 4e régent au collège de Châlons et chapelain de la chapelle du St-Lait, fait bail à Pierre Gorlier, bourgeois, d'une maison sise sur le cimetière de St-Alpin, moyennant un cens annuel et perpétuel de 45 s. t. (19 avril 1574). — Bail perpétuel de la maison dite du Lion d'or ou Lion rouge à P. Sorcy, moyennant un cens annuel et perpétuel de 2 écus et demi à payer à la chapelle du St-Lait (5 novembre 1582). — Provision de chapelain à Pierre Monnot, en remplacement de Jacques Maréchal (17 février 1651). — Procédures (1584-1727). — Baux et déclarations de prés à Juvigny, appartenant à la chapelle du St-Lait (1637-1711).

G. 139. (Liasse). — 27 pièces, (10 parchemins, 1 sceau).

1367-1742. — Chalons. — *Cathédrale* : contestations de l'évêque avec l'archidiacre. — Bulle du pape Urbain V attribuant à l'évêque Archambaud et à ses successeurs le

droit de juridiction prétendu par l'archidiacre et les revenus d'icelui, à charge pour l'évêque de payer tous les ans à l'archidiacre, au jour de la Purification, la somme de 600 florins d'or au coin de Florence (Montpellier, 3 des ides de février, 5e année du pontificat — 11 février 1367 — sceau en plomb). — Arrêt du Parlement condamnant l'évêque de Châlons à payer tous les ans à l'archidiacre la somme de 200 l. parisis en récompense du droit de juridiction à lui octroyé par le pape Urbain V (30 mars 1495 v. st.). — Provisions d'archidiacre par l'évêque Fél. Vialart en faveur d'Ant. Laigneau (20 juillet et 9 décembre 1676); *id.* par Cl.-Ant. de Choiseul-Beaupré à P. Braux-Devaux, en remplacement de Pierre Laigneau, décédé (2 avril 1742).

G. 140. (Liasse). — 20 pièces (5 parchemins, 2 sceaux).

1444-1778. — Chalons. — *Cathédrale* : procès entre le chantre et le trésorier. — Sentence du Chapitre à l'occasion du procès d'entre P. Deniset, trésorier, et J. Couvent, chapelain (27 octobre 1451); extrait des registres des installations de bénéfices qui sont à la collation du Chapitre, commençant à la St-Remi 1458; charges du trésorier de l'église; sentence arbitrale de l'évêque Louis-Ant. de Noailles entre Fr. Lestache, trésorier, et Cl. Laffrique, chantre, (10 janvier 1684). — *St-Loup* : déclaration des cens et héritages acquis par la fabrique de l'église depuis environ 40 ans (30 octobre 1444); Jean Toignel, Jean de Vroil et Jacques de Sorcy, commissaires nommés par le Roi sur le fait des francs fiefs et nouveaux acquêts, reconnaissent avoir reçu des mains du sr A. Bourette, curé, la déclaration des cens et héritages acquis par la fabrique depuis 60 ans (7 septembre 1445). — *Mathurins de Châlons* : vente de leur maison sise au faubourg de Marne pour agrandir l'hôpital St-Maur. — Lettre du Roi à l'intendant Miroménil (20 mai 1685); traité entre l'Intendant et le ministre des Trinitaires (6 et 23 juillet 1685); vente du couvent des Mathurins à l'hôpital St-Maur moyennant 40,000 l. (31 janvier 1686); permission de l'évêque L.-Ant. de Noailles pour la translation de la maison des Trinitaires en la rue St-Jacques (9 juin 1686 — copies). — Extrait des délibérations du bureau des hôpitaux unis : transport de l'hospice St-Maur en la maison dite de St-Joseph (1778).

G. 141. (Liasse). — 22 pièces (6 parchemins).

1234-1751. — Chamouilley et Curel (Hte-Marne) : collateur, l'abbé de St-Urbain. — Déclaration des biens et revenus des 2 cures (1751). — Changy : chapelle de la Mer. — Hue, châtelain de Vitry, avec l'assentiment de sa femme. Alix, et de ses enfants, Robert et Henri, chevaliers, donne aux religieux de la maison de la Mer la moitié d'un bois sis au dessous de Merlaut, appelé Marinpré, à charge pour la maison de lui servir 5 s. de rente annuelle et pour le chapelain de dire une messe tous les ans à la St-Remi (23 avril 1234). — Raoul de St-Quentin, doyen de N.-Dame de Vitry, avec le consentement de l'abbé de St-Memmie, donne, pour édifier une chapelle en la maison de la Mer, la maison qu'il possède au faubourg de Vitry et une vigne sise en la *Bouche d'Onnival*, la collation de ladite chapelle étant réservée à l'abbé de St-Memmie; confirmation de la donation ci-dessus par Gui, abbé de St-Memmie (août 1253). — Provision de la chapelle de la Mer à Jean Félix (20 octobre 1631); arrêt du Parlement qui le maintient en possession de ladite chapelle (4 février 1632 — copie). — Courdemange : requête des habitants à l'évêque Fél. Vialart, demandant l'autorisation de démolir la chapelle de Champillon pour en employer les matériaux à restaurer l'église paroissiale de Courdemange : ordonnance conforme de l'évêque (6 août 1646). — Courtémont : visite de l'église paroissiale par l'évêque L.-Ant. de Noailles (12 juillet 1685); inventaire des meubles et ornements de l'église; autre visite (24 juin 1692); copie du compte de la fabrique pour l'année 1691. — Visites par L. Génin, promoteur du doyenné de Ste-Menehould (27 février et 17 novembre 1704). — Fondation de Marie Dez au profit de la fabrique par testament du 16 mai 1692. — Déclaration des biens de la fabrique (1705). — Comptes de la fabrique pour les années 1729 et 1730. — Cuperly : déclaration des biens de la fabrique (1751).

G. 142. (Liasse). — 125 pièces (5 parchemins, 2 plans).

1324-1771. — Dommartin-la-Planchette. — Chapelle de la Madeleine : collateur, l'abbé de Moiremont. — Testament de Geoffroi de Landreville portant fondation de ladite chapelle (octobre 1324 — copie collat. de 1493). — Provisions de chapelain à Laurent Durot, en remplacement de Gilles Dez (5 février 1665); L. Joseph de Mesgrigny (4 décembre 1712). — Chapelle St-Louis (autrefois St-Vit) : copie de sentence faisant titre pour les biens affectés à ladite chapelle (28 septembre 1465). — Prise de possession par Pierre Hermant (1er octobre 1655). — Requête de Louis Baillet, seigneur des Planches, à l'évêque de Châlons tendant à obtenir le rétablissement du service à la chapelle. — Provision de chapelain à Pierre le Folmarié, en remplacement de Pierre Dieu (27 janvier 1629). — Refus par l'évêché de la chapelle de St-Louis-aux-Planches donnée sur la nomination de l'abbé de Moiremont (1719). — Dommartin-sous-Hans : baux des dîmes (1427-1749). — Réparations à l'église paroissiale : procès entre les chanoines de la Trinité de Châlons, l'abbaye de Beaulieu-en-Argonne et le comte

de Salles, décimateurs partiels. — Pièces de la procédure: coupe et élévation du clocher ; mémoires de travaux ; arrêt du Grand Conseil (17 mai 1760).

G. 143. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1657-1751. — Donjeux (Hte-Marne). — Testament de Jean Pasquier, prêtre, portant fondation de 3 maîtrises d'école pour les villages de Donjeux, Mussey et Ferrières et le désir exprimé par le testateur de fonder une chapelle à Ferrières, laquelle a été érigée en cure (15 août 1657). — Contestation entre le s[r] Pétigny, chapelain de Ferrières, et les curés des paroisses de Mussey et Donjeux, joints les recteurs d'école desdites paroisses : mémoire sur le testament de J. Pasquier ; requête du s[r] de Pétigny à l'évêque ; réplique des curés (1741) ; ordonnance de l'évêque Cl. Antoine de Choiseul (17 avril 1742). — Déclarations des revenus et charges de la fabrique de Donjeux en 1738 et 1751.

G. 144. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1669-1748. — Éclaron (Hte-Marne) : église paroissiale ; collateur, l'abbé de St-Pierre-au-Mont. — Chapelle de St-Charles : testament de Jérôme Mathieu, bourgeois, portant fondation d'une chapelle dite de St-Charles en l'église paroissiale (22 novembre 1669 — copie); érection de ladite chapelle par l'évêque Félix Vialart (4 juillet 1679) ; mémoire et papiers concernant la chapelle. — État de la paroisse dressé conformément au mémoire envoyé par l'évêque de Châlons à tous les curés du diocèse (1681) — Contrat d'acquêt de divers héritages au profit de la fabrique en conséquence de la fondation de Mad[e] de Grimon (1685 — copie). — Inventaire de l'argenterie existant en l'église d'Éclaron (1690). — Compte des revenus de la fabrique en 1690. — Lettre du curé à l'évêque contenant l'exposé de ses prétentions à l'encontre de l'abbaye de St-Pierre-au-Mont (10 décembre 1696). — Ordonnance rendue par l'évêque à la suite de sa visite en 1705. — Extrait du testament du s[r] Martinet, ancien curé, léguant à la paroisse une somme de 400 l. une fois payée pour la fondation d'un obit. — État des titres, papiers et revenus de la cure en 1734. — Règlement pour l'administration de l'hôpital du bourg d'Éclaron, dressé au Conseil du duc d'Orléans (31 août 1736). — Fondation par le duc d'Orléans d'une rente perpétuelle de 100 l. à prendre sur ses domaines pour l'entretien d'un second vicaire ; ratification de la donation susdite par l'assemblée générale des habitants réunie le 4 novembre 1736. — Fondations d'obits (1739-1748).

G. 145. (Liasse.) — 58 pièces (12 parchemins).

1444-1770. — Fère-Champenoise : sentence du bailliage de Châlons qui condamne les abbés de Toussaints-en-l'Ile et N.-Dame de Guez à payer par chacun an la somme de 300 l. de portion congrue au curé de la paroisse St-Aignan de Fère-Champenoise (18 août 1653). — Requête du s[r] P. Oudinot, curé de St-Aignan, à l'évêque de Châlons pour obtenir l'assignation à son profit, sur les dîmes de la paroisse, d'un revenu suffisant pour assurer sa subsistance ; ci-joint l'état des revenus de la paroisse certifié par les notables du lieu (14 août 1669) ; ordonnance de l'évêque Félix Vialart enjoignant aux gros décimateurs de fournir au curé la somme de 40 l. par an à titre de supplément de portion congrue (19 août 1669). — État de la paroisse de St-Aignan dressé par le curé conformément au formulaire envoyé par l'évêque (1681). — Copie du legs testamentaire de feu madame de Cessac en faveur du curé de St-Aignan (1665 et 1681). — Déclaration des biens de la paroisse St-Timothée de Fère-Champenoise (1705). — Comptes de la fabrique pour les années 1744, 1745 et 1746. — Requête des habitants de Fère-Champenoise à l'évêque pour demander le rétablissement de la procession de la St-Jean, omise en cette année par le curé, « ce qui cause un murmure et une terreur dans le bourg qui fait craindre que Dieu n'appesantisse sa main et ne frappe les habitans d'un châtiment aussi terrible que l'année dernière où il y a eu 18 ménages brûlés par le feu du ciel » ; ordonnance conforme de l'évêque (1648). — Frignicourt : sentence de l'échevinage de Châlons qui adjuge à Pierre Jeannin, chapelain de la chapelle de N.-Dame, la possession et saisine de 3 maisons sises à Châlons (24 janvier 1443 v. st.). — Baux de la maison sise près du pont des Cordeliers : par Jean de Ville, chapelain, à J. Collet, parcheminier, moyennant 40 s. t. de cens annuel (30 janvier 1465 v. st.) ; par Jean Lambesson, chapelain, à Jeannot Collot, parcheminier (2 mai 1499) ; etc. — Revenu de la chapelle de Frignicourt appartenant au s[r] Chanlaire (s. d.). — Provision de chapelain à François du Buisson, en remplacement de Paulin Franquet, décédé (25 octobre 1683). — Fromentières : déclaration des biens de la cure (1750). — Fronville : (Hte-Marne) : contrats de constitution de rente au profit de la fabrique (1735-1748) ; baux (1741-1750 — copies) ; déclaration des revenus et charges de la cure (1751).

G. 146. (Liasse.) — 100 pièces (6 parchemins).

1702-1786. — Givry-en-Argonne : fondations au profit de la fabrique (1777-1785). — Grauves : papiers de J.-François Wattelet-Vaillant, nommé à la cure de Grauves (1747-1754). — Hallignicourt (Haute-Marne) : déclara-

tion des revenus et charges de la cure (1751). — Hans : adjudication des baux de la ferme appartenant à la fabrique (1786). — Hauteville : réparations au clocher endommagé par l'ouragan du 1er juin 1750. — Heiltz-le-Maurupt : extrait du testament de Nicolas-L. Malavois, avocat au Parlement, et autorisation d'une fondation y stipulée (1779-1780). — Herpont : déclaration des revenus de la cure (1751). — Hoericourt (Haute-Marne) : déclaration des revenus de la cure (1751). — Huiron : déclaration des biens de l'abbaye Saint-Martin de Huiron (1751). — Humbécourt (Haute-Marne) : plaintes adressées à l'évêque contre le curé Nicolas Gayot ; comptes de la fabrique (1737-1739). — Joinville (Haute-Marne) : testament de Claude Clément, curé de Notre-Dame de Joinville (11 mars 1723 — copie collationnée) ; requête et informations au sujet des fondation, dotation et érection de la chapelle Saint-Claude à Joinville (1730) ; titres des propriétés dudit Claude Clément sises à Joinville, Heiltz-le-Maurupt, Villers, Sogny-en-l'Angle et Pargny-sur-Saulx (1718-1730). — Déclaration des revenus de la cure ; *id.* des revenus des religieuses de l'Annonciade ; *id.* des biens de la chapelle Saint-Anne sise au cimetière de Joinville (1751). — Juvigny : fondation de Jean Clozier, seigneur du lieu, en l'église Notre-Dame de Juvigny (6 mars 1702) ; bail de 1747 ; déclaration des revenus et charges de la cure (1751).

G. 147. (Liasse.) — 59 pièces (1 parchemin).

1510-1782. — La-Chapelle-sous-Orbais : déclaration du revenu de la fabrique (1751). — La Neuville : bail de la dîme (1750). — Landricourt : fondations d'obits (1736-1748). — Larzicourt : autorisation par le lieutenant du bailli de Beaufort au prieur de Larzicourt de jouir des droits et usages appartenant audit prieuré (19 juin 1510 — copie collationnée). — Lépine et Melette : déclaration des biens et revenus de la fabrique (s. d. — xviiie siècle). — Les-Grandes-Cotes : déclaration des revenus de la paroisse (1751). — Lettrée : donation par dame Antoinette Leclerc, épouse de P. Lallemant (18 octobre 1654). — Érection de la cure par l'évêque Félix Vialart (29 août 1670). — Mémoire pour Lettrée (1697) ; transaction entre Pierre Lallemant de Lettrée et Nic. Brunet, curé de Dommartin (28 novembre 1697). — Mémoire concernant la fondation d'un chapelain à Lettrée. — Procès-verbaux des visites épiscopales (1683-1720). — Marolles : déclaration des biens et revenus de la cure (1751). — Morslains (Hte-Marne) : visite de la chapelle par le curé de Perthes (19 décembre 1689). — Noirlieu : fondation d'un salut et d'une messe basse par J.-L. Martin, procureur au grenier à sel de Sainte-Menehould (1782). — Noyers (Haute-Marne) : état des biens et revenus de la paroisse Saint-Martin de Noyers (1729). — Perthes (Haute-Marne) : déclaration des revenus de la cure Notre-Dame (1751). — Planrupt (Hte-Marne) : déclaration des biens de la cure (s. d.). — Pocancy : acquêt d'une maison destinée au logement du maître d'école (30 décembre 1667). — Poissons (Haute-Marne) : déclaration des biens et revenus de la fabrique (1751). — Roches (Haute-Marne) : déclaration des biens de la fabrique (1751). — Robert-Magny (Haute-Marne) : déclaration des biens de la fabrique (1751).

G. 148. (Liasse.) — 63 pièces (14 parchemins, 1 sceau brisé).

1320-1778. — Saint-Chéron : procès-verbal de la bénédiction de la chapelle du château (6 février 1726). — Saint-Dizier : lettres patentes du roi Jean confirmant l'établissement d'une chapelle dite de Notre-Dame par feu Richer, dit le Maître du Bouillon, et Colette sa femme, avec la dotation attachée à ladite chapelle (Paris, mai 1354 — sceau brisé sur lacs de soie verte et rose). — Déclaration des biens de la paroisse Saint-Martin de Gigny, faubourg de Saint-Dizier ; *id.* de la communauté des Filles régentes de la Croix ; *id.* de l'église paroissiale Notre-Dame de Saint-Dizier (1751). — Saint-Étienne-au-Temple : déclaration de biens (1751). — Saint-Germain-la-Ville : requête à l'évêque par Nic. Maillot, curé (1750). — Saint-Martin-aux-Champs : fondation d'obits par Pierre Joly, curé de Saint-Jean de Châlons (18 octobre 1625). — Bail de pré (1778). — Saint-Quentin : réparations à l'église (1751). — Saint-Remy-en-Bouzemont : déclaration de biens (1751). — Saint-Vrain : lettres patentes du roi Philippe VI confirmant la fondation de la chapelle Saint-Nicolas à Saint-Vrain par Jean le Large, bailli de Vitry (Ligny-en-Barrois, février 1329 v. st. copie). — Déclaration et mesurage des terres appartenant à ladite chapelle (1600). — Baux (1609-1771). — Provisions de chapelain : Guillaume Solet en remplacement de Jacques Guarin (6 août 1563) ; Nic. Soullet en remplacement de Cl. Soullet (16 avril 1603) ; Remi-Memmie Legrin en remplacement de Fr. Jussin (7 février 1680). — Inventaire des titres de la chapelle Saint-Nicolas. — Sainte-Livière : déclaration des revenus de la cure (1751).

G. 149. (Liasse.) — 97 pièces (9 parchemins, 1 sceau brisé).

1367-1750. — Sainte-Menehould. — *Église paroissiale* : catalogue des chapelles et des chapelains avec les charges de fondation. — Chapelle des Cochons : fondation de damoiselle Marie Lescarnelot (7 août 1638). — Chapelle de la Madeleine : déclaration des revenus et charges (1750). Chapelle de Notre-Dame au Coulon : fondation d'obits par

feu Jeanne Aubry, veuve de Raulin de Luistre (1421). — Chapelle de Notre-Dame de Fer : quittances du chapelain (1646-1658). — Chapelle de la Présentation : Jacques Roussel, curé de Mafrécourt, présenté à l'évêque par le patron laïque en remplacement de H. Ledoux, décédé (16 novembre 1701) ; P. Pérignon, chapelain, en place de feu J. Roussel (26 février 1703). — Chapelle de Saint-Antoine : lettres d'amortissement du don fait par Guillaume de Bussy, procureur au bailliage de Vitry (Paris, mars 1530 v. st. — sceau brisé). — Chapelle Saint-Georges du Donjon : signification à Séraphin Marie, chapelain, d'apporter à l'évêché la déclaration des charges et revenus de son bénéfice (1685). — Chapelle de Saint-Jean-Baptiste : fondation par Jeannette, fille de feu Poinsenet Rougebourse et femme de Girard Toignel, sergent d'armes du Roi (11 mars 1371 v. st. — copie) ; prise de possession de ladite chapelle par J.-B. de Belbaisier, curé de Vitry-le-François (9 juillet 1695). — Chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste : lettres d'amortissement de la fondation de Jean Toignel, en son vivant conseiller du roi Charles VII (5 décembre 1471 — impr.). — Chapelle Saint-Nicolas : titre de fondation (15 décembre 1367). — Chapelains : Ch. Boursier en remplacement de Henriet Pariset (24 mars 1453 v. st.) ; Pierre de Saint-Remy en remplacement de Philbert Moreau (15 mai 1677). — Chapelle Sainte-Barbe : présentation par l'abbé de Moiremont de L.-Jos. de Mesgrigny pour desservir la chapelle de Sainte-Barbe en l'église de Sainte-Menehould et celle de Saint-Nicolas en l'église de la Neuville-au-Pont, lesdites chapelles vacantes par le décès de Phil. Bouchier (29 août 1719). — *Hôpital.* — Chapelle Saint-André : échange entre Jacques de Saint-Remy, chapelain, et Jacques Jacquesson, marchand (29 décembre 1590) ; fondation d'obits (1738). — Chapelle Sainte-Marguerite : échange entre J. Garin et Jean de Saint-Leu (22 février 1477 v. st.).

G. 150. (Liasse.) — 94 pièces, (11 parchemins, 3 plans).

1228-1783. — Scrupt : déclaration des biens et revenus de la cure (1751). — Sermaize : procès-verbal de visite par le doyen de Vitry-le-Château et déclaration des biens de la fabrique (1705). — Sommevoire (Hte-Marne) : réparations au chœur ; détail des travaux à exécuter (1774-1780). — Songy : Guillaume de Vergy, chevalier, seigneur de Mirebel et Songy, confirme aux religieux de Toussaints-en-l'Ile de Châlons et au curé de Songy la possession de divers héritages sis audit lieu de Songy et appartenant à la cure (janvier 1327 v. st. — vidimus de 1382). — Soudé-Notre-Dame : déclaration des terres appartenant à la fabrique (1736). — Soudé-Sainte-Croix : chapelle et séminaire. — Échange entre l'évêque de Châlons et le Chapitre de la même ville : le Chapitre abandonne à l'évêque le droit de nomination et présentation à la chapelle dite de Saint-Nicolas à Soudé-Sainte-Croix, et en échange l'évêque lui cède les mêmes droits en la chapelle de Notre-Dame de Fer à Sainte-Menehould (21 août 1646.) — Fondation d'un séminaire à Soudé-Sainte-Croix par Henri Godet, sr des Bordes, et Agnès de Santeuil, sa femme (21 octobre 1647) ; consentement de l'évêque de Châlons (20 novembre 1647) ; lettres patentes du roi Louis XIV (février 1648) ; procès-verbal de visite épiscopale contenant les plaintes des habitants au sujet du séminaire (17 septembre 1667). — Suzannecourt (Haute-Marne) : ordonnance épiscopale portant désunion de Thonnance d'avec Suzannecourt et l'érection en cure (31 août 1661 — copie collationnée) ; déclaration des biens de la cure (1738). — Triaucourt (Meuse). — *Chapelle* : procédure relative à l'union de la cure de Senart avec la chapelle Saint-Clément de Triaucourt. — *Hospice* : lettres patentes du roi Louis XVI portant érection en hospice de la maison acquise à Triaucourt par le cardinal de la Roche-Aymon le 8 février 1770, avec le règlement dudit hôpital (23 août 1778) ; enregistrement au Parlement (16 juillet 1781). — Togny-aux-Bœufs : donation par J.-Marie Morel, seigneur de Vitry-la-Ville, à la cure de Togny-aux-Bœufs, d'un contrat sur le clergé de France au capital de 3.750 l., produisant 150 l. de rente (1er août 1769). — Vadenay : déclaration des biens de la fabrique (1751). — Valcourt (Haute-Marne) : inventaire des titres et papiers de la fabrique de Valcourt, annexe de Moeslain (1739). — Val d'Osne (Haute-Marne) : déclaration des biens de la fabrique (1751). — Vauciennes et Vaugency : procès-verbal de visite de la chapelle castrale par le doyen de Coole (16 février 1702) ; permission de l'évêque à l'abbé Debar, seigneur de Vauciennes, de transporter les ornements de l'ancienne chapelle du château et d'y célébrer la messe (17 décembre 1715) ; bénédiction de la chapelle de Saint-Jacques et Saint-Claude au château de Vaugency (4 décembre 1726). — Vitry-le-François : Thibaud IV, comte de Champagne et de Brie, confirme la fondation d'une chapelle de Saint-Eustache en l'église collégiale Notre-Dame de Vitry (novembre 1228 — copie). — Fondation d'une chapelle dite de Sainte-Croix en la même église par Nicolas Boyot, Élu de Vitry (1er février 1658).

G. 151. (Liasse.) — 67 pièces (10 parchemins, 1 plan).

1505-1775. — *Abbaye de Montiérender* : titres y relatifs. — Procuration délivrée par Robert de Lenoncourt, archevêque de Tours et abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Urbain au diocèse de Châlons, à Jacques Folmarié, Raoul Dolbel et Ch. Cuissotte pour comparaître et répondre

en sa place au synode convoqué par l'évêque de Châlons (Reims, 26 août 1505). — Contestation entre l'évêque Gilles de Luxembourg et l'abbé de Montiérender au sujet de la juridiction de l'Ordinaire dont l'abbé se disait exempt : mandement du roi Louis XII au premier huissier ou sergent royal de maintenir l'abbé de Montiérender en possession de la franchise dont il jouit vis-à-vis de l'Ordinaire (11 octobre 1511) ; le sergent informe le bailli de Chaumont que, le 17 octobre, il s'est rendu à la porte de l'abbaye et y a fait défense de par le Roi à l'official de Châlons de connaître de certain débat mû entre l'abbé de Montiérender et divers religieux de son abbaye, « et en signiffiance de ce j'ay prins un petit baston, lequel j'ay froissé et rompu en la présence du procureur dudit official » ; mémoire pour l'évêque de Châlons à l'encontre des prétentions avancées par François de Dinteville, abbé commendataire ; renvoi de la cause par-devant les requêtes du Palais (16 décembre 1511). — Mandement du roi Louis XII au bailli de Vitry de faire défense à l'official de Châlons de connaître du meurtre imputé à Nicolas de Beaumont, boucher d'Avize 13 novembre 1511) ; citation de l'official au bailliage de Vitry ; mémoire pour l'évêque de Châlons ; renvoi de la cause pardevant les requêtes du Palais (7 janvier 1511 v. st.). — Présentation par le cardinal Charles de Lorraine, abbé commendataire de Montiérender, à l'évêque de Châlons, de Claude Petitjean pour la cure d'Ambrières vacante par le décès de Jean Bardin (13 juillet 1557) ; *id.* de Nicolas Petitjean pour la même cure vacante par le décès de Claude Petitjean (26 septembre 1557). — Plainte et informations contre trois anciens religieux de l'abbaye (1659 — 1673). — Transaction entre l'évêque Félix Vialart et l'abbé Armand-Jean de Peyre de Troisville, assurant et confirmant à l'abbaye l'exemption de la juridiction épiscopale (9 septembre 1669) ; autre transaction entre l'évêque L.-Ant. de Noailles et les religieux de Montiérender (3 août 1693). — Procès-verbal de la réception faite par les religieux à l'évêque Gaston-J.-B. de Noailles (8 juin 1698). — Ordonnance de l'évêque de Châlons portant défense aux religieux de Montiérender de confesser sans la permission de l'Ordinaire (1684). — État des adjudications des fermes de l'abbaye, dressé par le doyen de Perthes sur les ordres de l'évêque (26 avril 1690). — Mémoire contre les cinq curés de l'officialité de Montiérender qui ne se sont pas présentés au synode convoqué par l'évêque en l'abbaye de Hautefontaine le 5 mai 1702. — Réunion du prieuré de N.-D. de Wassy au collège des Jésuites de Reims, consentie par les religieux de Montier (3 juin 1625 — copie collat.). — Prise de possession de l'abbaye de Montiérender par l'évêque Cl.-Ant. de Choiseul-Beaupré (16 octobre 1740). — *Gruerie de Montiérender* : copie informe des lettres des 22 mars 1365 v. st. et 10 octobre 1599 concernant la gruerie. — Mémoire y relatif. — *Pièces diverses :* acte de foi et hommage du s[r] Mercier pour le fief de la Borde dépendant de l'abbaye (1771) ; bail du moulin à eau de Louze (1774) ; plan d'une pièce de pré appelée la Vigne (1775). — État de la recette du revenu temporel de l'abbaye (s. d.).

Temporel de l'évêché.

G. 152. (Liasse). — 30 pièces (19 parchemins).

1556-1696. — *Serment des évêques au Roi* : prestation du serment au Roi par les évêques dont les noms suivent. — *Jérôme Burgensis* : mandement du roi Henri II à la Chambre des Comptes de mettre l'évêque Jérôme Burgensis en possession de son temporel (Fontainebleau, 28 mai 1556) ; attache de la Chambre des Comptes au mandement ci-dessus (29 mai). — *Henri Clausse* : acte de sa prestation de serment entre les mains du roi Louis XIII (Compiègne, 15 avril 1624) ; mandement de la Chambre des Comptes au bailli de Vermandois de mettre l'évêque en possession de son temporel (30 avril 1624). — Réception de l'évêque H. Clausse au Parlement en qualité de pair de France (7 mai 1624 — extrait des registres du Parlement) ; mémoire de ce que l'évêque doit faire pour prêter serment au Roi et des frais à payer. — *Félix Vialart* : certificat de l'archevêque de Paris J.-François de Gondi, attestant que Félix Vialart, fils de Michel Vialart, président des requêtes au Parlement, et de Charlotte de Ligny, a reçu en ce jour le sacrement de confirmation et la tonsure cléricale (10 mars 1623) ; certificat de l'Université de Paris attestant que Félix Vialart a subi avec succès les épreuves de maître-ès-arts (17 août 1631) ; promotion du même aux ordres mineurs (16 mars 1636) : au diaconat (17 mai 1636) ; à la prêtrise (19 décembre 1637). — Lettre de nomination à l'évêché de Châlons (14 décembre 1640) ; prestation de serment au Roi à Fontainebleau (26 juillet 1642) ; mandement du Roi à la Chambre des Comptes de mettre le nouvel évêque en possession de son temporel (Fontainebleau, 5 août 1642) ; attache de la Chambre des Comptes (15 septembre). — Réception de F. Vialart au Parlement en qualité de pair (4 août 1642). — Lettres patentes du roi Louis XIII portant nomination de l'évêque F. Vialart au Conseil d'État (Fontainebleau, 6 août 1642). — Procès-verbal de l'installation du nouvel évêque par l'archevêque de Reims, Léonor d'Étampes (19 mars 1645). — *Gaston-J.-B.-Louis de Noailles* : acte de la consécration faite en l'église cathédrale de Paris de Gaston-J.-B.-L. de Noailles comme évêque de Châlons, par le cardinal archevêque de Noailles, assisté des évêques de Chartres et de Laon (21 mai 1696). — Mandement de la Chambre des Comptes au bailli de Châlons de

mettre le nouvel évêque en possession de son temporel, attendu le serment de fidélité prêté par lui au Roi (23 juin 1696). — Expédition faite en la Chambre des Comptes: 1° du procès-verbal de la prestation de serment faite au Roi par Gaston de Noailles à Marly, le 30 mai 1696; 2° des lettres patentes envoyant G. de Noailles en possession de son évêché (Versailles, 8 juin 1696); 3° de la quittance du droit de 33 l. payé par l'évêque.

G. 153. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1256-1464. — *Dénombrements fournis au Roi* par les évêques dont les noms suivent (copies et extraits): Pierre de Hans (1256); Archambaud de Lautrec (12 mars 1383 v. st.); Geoffroy III de Saint-Géran (24 juin 1464).

G. 154. — 1 registre in-quarto parchemin (98 feuillets).

1525-1640. — *Droits régaliens*: extraits de pièces compulsées en la Chambre des Comptes pour la conservation des droits régaliens de l'évêque. — F° 1. Saisie et mise en la main du Roi du temporel de l'évêché de Châlons après le décès de l'évêque Gilles de Luxembourg (mars 1534 v. st.). — F° 6. Prestation de foi et hommage au Roi par le nouvel évêque Robert de Lenoncourt (13 juin 1535). — F° 12. Compte que rend Remy Cauchon, receveur ordinaire de Vermandois, commis par le lieutenant du bailli de Vermandois à l'office d'argentier pendant la vacance du siège épiscopal, des recettes et dépenses par lui faites depuis le 10 février 1534 (v. st.), jour où la régale fut ouverte, jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste 1535, jour de la main-levée. — F° 13. *Recettes*. — F° 43. Recette des hommes de corps de Sarry, lesquels doivent par chacun an 10 s. 4 d. payables aux 4 termes de Saint-Remi, Noël, Pâques et Saint-Jean-Baptiste. — F° 75. *Dépenses*. — F° 78. Gages et pensions des officiers. — F° 89. Transaction passée entre l'évêque Henri Clausse et la ville de Châlons au sujet des droits régaliens (25 août 1640); f° 95. Autre transaction stipulant l'entrée en franchise de tous les objets destinés à la maison du s^r évêque (25 août 1640).

G. 155. (Liasse.) — 10 pièces (3 parchemins).

1424-1769. — *Droits régaliens de l'évêque*. — Accord entre l'évêque Jean de Sarrebrück et le Chapitre au sujet des droits seigneuriaux dus à l'évêque: dans cet accord sont mentionnées les maisons de la ville sujettes ou non aux droits de thonneu, forage et minage (12 avril 1423 v. st. — copie collat.). — Extrait du dénombrement rendu au Roi par l'évêque Geoffroi III Floreau le 24 juin 1464 (copie collationnée). — Transaction entre l'évêque Jérôme Burgensis et la ville de Châlons pour la conversion en une rente annuelle et perpétuelle de 800 l. t. des droits seigneuriaux jusqu'alors perçus en nature (11 novembre 1565 — copie collationnée). — *Police*: arrêt du Conseil qui maintient à l'évêque de Châlons, aux abbés de Saint-Pierre et de Toussaints et au Chapitre, tous leurs droits à la police de la ville, chacun dans leurs bans respectifs (4 mai 1700). — *Minage*: consultation au sujet du droit de minage (1769).

G. 156. — 1 registre in-quarto mutilé (572 feuillets).

1188-1594. — *Juridiction de l'évêque*: extraits y relatifs. — F° 9. Sentence de l'official de Châlons condamnant l'abbé de Montierender à comparaître en personne aux synodes convoqués par l'évêque (1490). — F° 11. Accord entre la ville de Châlons et Guillaume de Corguilleray, capitaine de ladite ville, qui se prétendait en droit de faire enfermer dans la Tour maudite les défaillants au guet et garde des portes (7 février 1492, v. st.). — F° 31. Démêlés entre l'évêque et le Chapitre de la cathédrale: bulles du pape Boniface VIII (1297 et 1298); compromis entre l'évêque Jean de Châteauvillain et le Chapitre Saint-Étienne (6 janvier 1299) (1). — F° 41. Requête du doyen du Chapitre à l'évêque sur les abus commis par ses officiers (28 septembre 1295). — F° 44. Compromis entre l'évêque et le Chapitre touchant l'exemption des maisons canoniales (1284). — F° 46. Reconnaissance d'une somme de 100 sols due par le Chapitre à l'évêque (1271). — F° 46. Formule du serment prêté par l'évêque au Chapitre lors de son joyeux avènement. — Concordat entre l'évêque Pierre de Latilly et le Chapitre (8 mars 1325). — F° 48. Fondation en faveur du Chapitre par l'évêque Pierre de Latilly (1er avril 1326). — F° 49. Sentence arbitrale entre l'évêque et les échevins de Châlons réglant le mode de nomination desdits échevins (juin 1288). — F° 53. Arrêt de Parlement homologuant un accord entre l'évêque et les drapiers (8 mai 1322). — F° 56. Accord entre l'évêque Pierre II de Latilly et le vidame de Châlons, Hue, seigneur de Bazoche (1323). — F° 64. Bail des moulins de l'évêque (1325). — F° 65. Arrêt du bailli de Vermandois attribuant à l'évêque le droit de prendre les draps du Temple et de les faire porter dans ses moulins à foulon (novembre 1298). — F° 66. Formule des lettres de bourgeoisie (1302 v. st.). — F° 69. Sentence arbitrale entre les drapiers et les tisserands de Châlons (juillet, 1318); f° 74. Arrêt de Parlement confirmatif de la sentence ci-dessus (17 décembre 1323); f° 75. Autre arrêt du 23 décembre 1323. — F° 77. Ordonnance du roi Philippe IV, dit le Bel, touchant les biens des aubains et bâtards (mars 1300, v. st.). — F° 78. Accord entre le roi

(1) Les deux bulles et le compromis publiés par Ed. de Barthélemy dans l'*Annuaire de la Marne, 1853, p. 413.*

Louis X et l'évêque de Châlons au sujet des aubains (février 1315, v. st.). — F° 80. Arrêt du Parlement confirmatif de l'accord ci-dessus (22 février 1325 v. st.). — F° 80. Lettres de l'évêque Philippe III de Melun accordant à Jean Chevalier et Pierre aux Massues, bourgeois de Châlons, la franchise des droits de mainmorte et formariage, à charge par eux de fournir un homme d'armes équipé toutes les fois que les bourgeois de ladite ville paieront à l'évêque la taille pour l'ost du Roi (décembre 1325). — F° 81. L'évêque Jean Ier de Châteauvillain reconnaît que lui et ses successeurs sont tenus d'entretenir à leurs frais l'homme d'armes que les bourgeois de Châlons fournissent à l'évêque quand ils en sont requis pour l'ost du Roi (1304). — F° 85. Arrêt du Parlement confirmant le droit d'aubaine de l'évêque (22 février 1325, v. st.). — F° 87. Arrêt du Parlement confirmant le droit de l'évêque de faire fouler en ses moulins les draps appartenant aux Templiers (5 mars 1333, v. st.). — F° 94. Transaction entre l'évêque Gilles de Luxembourg et les habitants de Thonnance et de Suzannecourt au sujet des droits de mainmorte (février 1518, v. st.); requête desdits habitants à l'évêque en vue d'obtenir l'abolition de la mainmorte (24 février 1518, v. st.). — F° 99. L'évêque de Châlons affranchit les mainmortables de Thonnance et de Suzannecourt à charge pour eux de lui payer une redevance annuelle. — F° 100. Abornement des finages de Thonnance et de Suzannecourt relevant de l'évêché de Châlons et du finage de Poissons appartenant à l'abbaye Saint-Urbain de Joinville (31 août 1464). — F° 102 Accord entre l'évêque Robert de Lenoncourt et le cardinal d'Amboise touchant les moulins et la pêche de Vésigneul (3 avril 1541, v. st.). — Arrêt du Parlement défendant au capitaine de Châlons d'entreprendre sur la juridiction et les droits de l'évêque et à l'évêque d'entreprendre sur la garde de la ville jusqu'à ce que la Cour en ait autrement ordonné (6 janvier 1487, v. st). — F° 105. Échange entre Robert, châtelain de Vitry et sire de Sommevesle, et l'évêque Pierre Ier de Hans (octobre 1261). — F° 105. Transaction entre l'évêque Cosme Clausse et la ville de Châlons (6 août 1600); f° 108. *Id.* entre la Ville et l'évêque Jérôme Burgensis (17 septembre 1565); f° 115. Ratification par la Ville de l'accord susdit (11 novembre 1565). — F° 117. Dénombrement des biens et revenus du vidamé de Châlons (15 décembre 1580). — F° 123. Foi et hommage rendu à l'évêque de Châlons par Robert, châtelain de Vitry, pour le châtel, ville et châtellenie de Sommevesle (octobre 1258). — F° 124. Sentence arbitrale entre l'évêque Archambaud de Lautrec et Jean, vidame de Châlons et seigneur de Bazoche (14 janvier 1375, v. st.). — F° 128. Homologation d'une transaction passée entre l'évêque Pierre II de Latilly et le vidame Hue, seigneur de Bazoche (février 1323 v. st.). — F° 137. Dénombrement rendu au Roi par l'évêque Charles de Poitiers (1) (copie inachevée). — F° 155. Saisies féodales opérées à la requête de l'évêque Cosme-Clausse (1587); f° 161. Mainlevée du fief de franc-étal assis au marché de Châlons (2 décembre 1582). — F° 162. Commission du roi François Ier au bailli de Vermandois pour recevoir à foi et hommage Quentin le Folmarié à cause du fief de franc-étal (15 juillet 1525); f° 164. Acte de foi et hommage rendu par Quentin le Folmarié, seigneur d'Oiry, à l'évêque Gilles de Luxembourg (13 novembre 1504). — F° 165 Dénombrement du fief de franc-étal rendu par Quentin le Folmarié (8 novembre 1525). — F° 168. Aveu rendu à l'évêque Gilles de Luxembourg par Marguerite Évrard, veuve d'Étienne de Paris, pour le *ban des écuyers* à Moncetz (6 juillet 1504). — F° 172. Aveu rendu à l'évêque Robert de Lenoncourt par Jean de Thourotte, seigneur de Conflans et de Bussy-Lettrée, pour la seigneurie dudit Bussy (10 janvier 1536 v. st.); f° 174. *Id.* à l'évêque Gilles de Luxembourg par Jean de Béthune pour la baronnie de Baye (31 janvier 1509, v. st.); f° 185. Aveu de Jean de Néelle pour la même baronnie (8 août 1391). — F° 189. Aveu et dénombrement rendu au Roi par l'évêque Archambaud (12 mars 1383 v. st.). — F° 205. Transaction entre l'évêque Guillaume le Tur et les bourgeois de Châlons (19 juin 1447). — F° 221. Statuts des barbiers et chirurgiens (10 septembre 1446). — F° 229. Transaction entre l'évêque Robert de Lenoncourt et l'archevêque de Rouen, Georges d'Amboise, baron de Bussy et de Cernon, au sujet des moulins de Vésigneul-sur-Marne appartenant à l'évêché (6 juin 1540). — F° 232. Aveu rendu à l'évêque par Robert de Béthune pour la baronnie de Baye (31 janvier 1458). — F° 240. Foi et hommage du trésorier de l'église de Châlons (20 décembre 1504). — F° 241. Aveu rendu par Honoré Guyon de Lucy pour la terre et seigneurie de Bussy-Lettrée (17 septembre 1579). — F° 245. Dénombrement de Bussy-Lettrée par Gaulcher de Thourotte (3 mars 1463, v. st.). — F° 248. Foi et hommage à l'évêque Geoffroi III Floreau par Quentin le Bouteiller pour le fief de la Bouteillerie sis à Châlons (22 octobre 1454); aveu et dénombrement par le même (4 janvier 1463 v. st.). — F° 251. Foi et hommage de Nicole Cuissotte pour le quart du franc-étal assis au marché à blé de Châlons (7 avril 1490); f° 252. Aveu et dénombrement par le même (30 janvier 1517 v. st.). — F° 254. Déclaration des héritages, cens et revenus de la fabrique de l'église Saint-Loup (30 octobre 1444). — F° 256. Déclaration du franc-fief de la cure de Saint-Loup par Bourette, curé (16 novembre 1445). — F° 262. Déclaration des héritages, cens et revenus appartenant aux sei-

(1) Charles de Poitiers, évêque de Châlons, 1390-1413.

gneurs temporels, bourgeois et habitants de Châlons (25 octobre 1444). — F° 272. Permission aux bourgeois de s'assembler en la chambre du Saint-Esprit (22 fevrier 1447, v. st.). — F° 273. L'évêque refuse la permission ci-dessus demandée et exige qu'à l'avenir l'assemblée ait lieu en l'hôtel épiscopal (12 juin 1447). — F° 275. Aveu par Gaulcher, sr d'Écury, pour un fief de 6 livres de rente (7 décembre 1463); *id.* par Ant. Maubert, seigneur de Monjour, d'une queue de vin à prendre sur les dîmes de Thonnance (3 avril 1464). — F° 276. Aveu par Clérambault de Champagne pour le fief de la Bouteillerie (18 novembre 1492). — F° 279. Aveu pour les fiefs de Coupetz-sur-Coole et de la Bardolle (25 avril 1510, 29 janvier 1541 v. st. et 21 novembre 1550). — F° 286. Aveu de Guillaume Lallemant pour la Bouteillerie (4 mars 1559, v. st.). — F° 306. Foi et hommage par Hélye de Luynes pour le fief de Fromentières (1er octobre 1594). — F° 325. Mémoire pour l'évêque contre le procureur du Roi. — F° 334. Arrêt de Parlement contre Nicolas Paillart qui refusait de payer le droit de thonneu (7 décembre 1531). — F° 378. Saisies de divers fiefs à la requête de l'évêque (1587). — F° 386. Charte des serruriers (1188). — F° 391. Divers arrêts de Parlement concernant les droits de l'évêque. — F° 400. Arrêt du Parlement interdisant au bailli de Vermandois de prendre connaissance en appel des causes portées devant le bailli de l'archevêché de Reims (23 décembre 1491). — F° 413. Abornement des seigneuries de Thonnance et de Joinville (1565). — *Manquent les feuillets 432 à 435.* — F° 485. Testament de l'évêque Jérôme Burgensis (9 octobre 1572). — F° 498. Noms et prénoms de ceux qui ont rendu foi et hommage à l'évêque Cosme Clausse: Antoine de Luynes pour le fief de Fromentières (9 juillet 1584) : Jean Gillet et Claude de Pinteville pour un tiers de la terre de Moncetz (6 août 1584) ; Jean Conort, *id.* ; Guyon de Lucy, pour la terre et seigneurie de Bussy-Lettrée (20 août 1584). — F° 506. Ordonnances de police. — F° 508. Consultation touchant l'institution des notaires à Châlons (1585) ; f° 528. Autre consultation sur les droits de l'évêque (1508). — *Les feuillets 548 à 563 manquent.* — F° 563. Exposé des motifs qui ont amené la formation de la Sainte-Ligue (1585).

G. 157. — 1 registre in-quarto (505 feuillets).

1426-1587. — *Juridiction de l'évêque* : extraits des registres du bailliage de Châlons. — F° 32. Provision de l'office d'échevin par l'évêque Robert de Lenoncourt en faveur de Nicolas Braux, sr de Saint-Vallery, ledit office vacant par l'incapacité du sr Guillaume Bizet, marchand (13 mars 1546, v. st.). — F° 34. Provision de l'office d'échevin en faveur de Guy de Courtil au lieu et place de Jean Godet, démissionnaire (13 mars 1546, v. st.). — F° 39. Institution et installation de Jean Gillet comme prévôt-fermier en la justice de l'évêque (23 juin 1546). — F° 44. Acte de notoriété attestant que les nobles de Châlons ne sont justiciables que du bailli de l'évêque (3 novembre 1542). — F° 51. Institution de Jean Joybert en qualité d'échevin à la place de Jean Aubelin, décédé (13 août 1535). — F° 70. Liste des officiers de l'évêque (1528). — F° 76. Institution de Pierre de Morillon en qualité d'échevin au lieu et place d'Étienne de Féret, décédé (27 décembre 1527). — F° 81. Institution de Jean Barbara en qualité de mayeur de la terre du Débat (2 juillet 1526). — F° 87. Accord entre les cordonniers et les savetiers : Châlons y est appelé *ville de loy* (16 février 1524, v. st.). — F° 95. Permission au curé de Saint-Sulpice de faire un pont sur la rivière, passant entre la maison de la cure et le jardin. — F° 97. Défense de tirer haquebutes, arcs, arbalètes et autres bâtons de trait sur la partie des rivières de Marne et Blaise appartenant à l'évêque et dans les bois de Forêts entre la ville et Sarry ; *id.* de pêcher ès-dites rivières à la cage ou au panier, à la ligne à plomb, à liège et à la ligne dormante (1519). — F° 110. Ordonnance concernant les boulangers et ciriers. — F° 127. Ordre de fermer les boutiques au passage des processions. — F° 136. Défense de jouer dans le Jard aux boules et au jeu d'oie, les dimanches et jours de fêtes, pendant le service divin. — F° 137. Les échevins en possession du droit d'élire le receveur de l'hôtel Saint-Jacques aux malades. — F° 141. Ordonnance concernant la mendicité. — F° 144. Règlement de la confrérie des charpentiers (21 août 1491). — F° 146. Statuts des charpentiers (20 janvier 1502, v. st.). — F° 149. Les non nobles justiciables des échevins ; le bailli de l'évêque supérieur aux échevins ; appel des échevins au bailli. — F° 150. Reconnaissance de la justice et seigneurie de l'évêque par M. de Rochefort, lieutenant du gouverneur de Champagne (7 août 1503). — F° 155. Sentence contre Guillaume de Corguilleray, prévôt des maréchaux de France, qui avait fait faire cri public à Châlons sans le congé de l'évêque (29 janvier 1489, v. st.). — F° 178. Ouverture de la boîte où sont déposés les deniers provenant de la marque des draps : elle contenait 28 l. 2 s. 8 d. qui ont été remis à l'évêque (26 novembre 1449). — F° 181. Jean Destrebay dit Griffon, institué prévôt de Châlons par le bailli (23 juin 1451). — Jean et Gérard Clément se reconnaissent *du franc annel* « qui est de telle franchise que ceulx de cette condition doivent et sont tenuz paier par chacun an à Mgr de Châlons ou à son argentier, le lendemain de Noël, en l'hostel épiscopal dudit Chaalons, sçavoir les hommes 4 deniers et les femmes 2 deniers, et sont francs de toutes mortemains et formariages ». — Tailles et corvées

de Sarry (1453). — F° 224. Règlement concernant les tonneliers (10 mars 1464, v. st.). — F° 228. Fief du vidamé acquis par Claude Toignel d'Antoine Raulin, moyennant 1310 écus d'or (?), lequel Cl. Toignel a rendu foi et hommage à l'évêque le 13 janvier 1465, v. st. — F° 282. Jean de Gratreuil, commis à l'office de bailli par l'évêque Guillaume le Tur (2 juillet 1440). — F° 284. Défense de démolir aucun édifice dans le ban de l'évêché sans le congé de l'évêque (10 juin 1441). — Amende à J. Hébert, qui était entré la nuit en ville, les portes closes (24 juin 1441). — Sentence du bailli attribuant au prévôt de la vidamesse, Isabelle de Péronne, et à Me Philippe, exécuteur des hautes œuvres, les effets trouvés sur le corps de Huguenin de la Charière, exécuté pour ses démérites (19 janvier 1425 v. st.). — F° 313. Mémoire pour Jean Garnier, bailli de Châlons, ajourné en appel devant le Parlement, et l'évêque Jérôme Burgensis, contre les échevins de Châlons (1566). — F° 326. Mémoire à consulter dans la cause de l'évêque de Châlons (1587). — F° 347. Mémoire pour l'évêque de Châlons dans l'affaire de la succession de J. Raussin, décédé homme de corps de Sarry (1585). — F° 358. Copies d'ordonnances royales, mémoires, avis d'avocats, etc.

G. 158. — 1 registre in-folio (638 feuillets).

1142-1584. — *Juridiction de l'évêque*: copies de pièces y relatives. — Table des matières contenues au présent volume. — F° 1. Extraits de la *Peau de veau* : coutumes de Châlons. — F° 3, verso. L'évêque Philippe II de Nemours affranchit les arbalétriers Pierre Gontier, le Perche et Barthélemy le Chapelier, de toutes tailles, à charge pour eux de garder et défendre nuit et jour sa propre personne et son château de Sarry (1231). — F° 8. Nul ne peut porter armes à Châlons sans le congé de l'évêque. — F° 15. Extraits des registres du bailliage. — F° 32, verso. Par suite du décès de l'évêque Guillaume II le Tur, arrivé le dimanche 10 juin 1453, le temporel de l'évêché est tombé en régale. — F° 40, verso. L'évêque Geoffroy obtient mainlevée de son temporel à Laon le 28 avril 1454. — F° 41. Institution des officiers de l'évêque (1er mai 1454). — F° 53, verso. Jean Gallois laboureur, demeurant à Vrain, condamné au bannissement pour trois ans et à la confiscation des biens pour exercice illégal de la médecine à Châlons (12 octobre 1474). — F° 57. Extrait de la *Peau de veau*. — F° 58. Extraits des registres du bailliage (suite). — F° 61, verso. Jean de Clermont, peintre : réception de son chef-d'œuvre qui était une image de Notre-Dame « et est demeuré ladicte ymage es mains de nous, bailly » (1484). — F° 70, verso. Le bailli autorise le prévôt des maréchaux à ériger un échafaud sur la place du Marché pour y décapiter, le lendemain 23 mai, veille de l'Ascension, le nommé Colesson Richard, natif d'Ancerville, reconnu coupable d'avoir fait serment au duc Maximilien d'Autriche (1), et d'avoir commis des actes de brigandage sur les chemins (22 mai 1487). — F° 99. Claude Henriet, peintre (19 octobre 1522) — F° 143. Réception du peintre Jean de Lassus (5 décembre 1524). — F° 184. Charles Henri, peintre (1542). — F° 292. Acte de notoriété attestant que l'évêque est seigneur de Châlons et qu'il lui appartient de publier les foires et marchés (18 mars 1528 v. st.). — F° 301. Le capitaine de Châlons est justiciable du bailli (arrêt du Parlement, 16 décembre 1517). — F° 303. Le poids de Châlons appartient à l'évêque (arrêt du Parlement, 27 novembre 1584). — F° 322. Les habitants de Châlons ne peuvent s'assembler ni faire levées de tailles sans le congé de l'évêque (1255). — F° 380. Création d'un maître menuisier à Châlons par lettres patentes de la reine Catherine de Médicis (Châlons, 8 mai 1552). — F° 406. Défense de jouer aux cartes et autres jeux prohibés ; aux couleuvriniers et arquebusiers, de tirer coulevrines ou arquebuses dans l'enceinte de la ville ; ordre aux habitants de mettre de l'eau devant leurs portes pour obvier aux incendies (1518). — F° 411. Police des étuves : défense aux propriétaires d'y recevoir hommes et femmes ensemble ; Jean Paris, maître des étuves des Viviers et Nicolas Nyvelle, dit Faillon, de celles du Marché (19 avril 1518, v. st.). — F° 577. Déclaration des biens et revenus de l'abbaye Saint-Pierre-aux-Monts 1523). — F° 581. Bulle du pape Alexandre IV faisant connaître que l'abbaye de Toussaints est placée sous la garde de l'évêque (Anagni, 5 des calendes de juillet 1255). — F° 583. Privilège de l'abbaye Saint-Pierre-aux-Monts pour la pêche dans les fossés (avril 1201). — F° 585. Charte du roi Louis VII accordant au ban de l'abbaye Saint-Pierre les privilèges précédemment octroyés à celui de l'église cathédrale (Soissons, 1157) (2). — F° 587. Charte de l'évêque Geoffroy Ier confirmant les privilèges octroyés à l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts par les papes et les rois de France (Châlons, 1142).

G. 159. — 1 registre in-quarto (403 feuillets).

1284-1572. — *Juridiction de l'évêque* : extraits de la *Peau de veau* et des registres du bailliage de Châlons. — F° 79. Description du registre vulgairement appelé la *Peau de veau* : « Premiers m'a esté représenté un vieil et antien livre escript en vellin, couvert de cuyr de veau noir sur

(1) Maximilien, archiduc d'Autriche, empereur d'Allemagne de 1493 à 1519, aïeul de Charles-Quint.

(2) Publié dans *Études sur les actes de Louis VII*, par Ach. Luchaire n° 400.

tables de bois, cloué sur chacun costé de la couverture de quatre gros clouz de cuyvre, contenant iceluy livre huict vingtz seize (176) feuillez, escript en vieille et antienne lettre approchante à la lettre moulée, aucunes des premières lettres azurées, lesdicts articles bien distinguez. Commançant icelluy livre au premier feuillet escript en teste : L'an de grace mil deux cens trente deux pour l'évesque de Chaalons. » — F° 80. Dénombrement rendu au Roi par l'évêque Archambaud (1383). — F° 135. Main mise par le roi sur le temporel de l'évêché par suite du décès de l'évêque Guillaume le Tur, arrivé le 10 juin 1553. — F° 140. Main levée octroyée au nouvel évêque Geoffroy le 28 avril 1554 ; institution des officiers de l'évêque. — F° 148. Extraits de la *Peau de veau* pour l'année 1284. — F° 151. Lettres patentes du roi Philippe IV, dit le Bel, ordonnant de rétablir les chaines qui avaient été enlevées à la ville par les gens du Roi à la suite de l'émeute de 1307 (Paris, 16 janvier 1307, v. st.). — F° 260. Jean de Gratreuil, bailli de Châlons, meurt le mercredi 19 mai 1462 ; Jean le Folmarié, seigneur de Loisy, commis pour lui succéder (29 mai 1462). — F° 265. Jean de Vroil nommé bailli par lettres de l'évêque en date du 18 avril 1466. — F° 266. Mort du bailli Jean de Vroil qui est inhumé au cimetière de l'église Notre-Dame (21 juillet 1467). — F° 357. Réception de Claude Sarazin en qualité de *tailleur d'image*, lequel a présenté pour son chef-d'œuvre « ung saint Remy en pierre blanche, taillé et fassonné » ; la réception faite par P. Herment, procureur de l'évêque, assisté d'Adrien de Saint-Paul, peintre, et de Toussaint Simonnet, brodeur (26 novembre 1543).

G. 160. — 1 registre in-folio (570 pages).

1256-1603. — *Juridiction de l'évêque* : copies de pièces y relatives. — P. 1. Transaction entre l'évêque Jérôme Burgensis et les bourgeois de Châlons (17 septembre 1565). — P. 27. Aveu et dénombrement rendu au Roi par l'évêque Pierre Ier de Hans le 14 mai 1256 : « Toutes lesquelles choses je Pierre évesque et conte de Chaalons, pair et ber de France susdit, tien et advoue a tenir en foy et homaige lige du Roy mon souverain seigneur, selonc qu'il est dict et déclairé, tant en plein fiedz comme arrière-fiedz, et promets d'en faire les debvoirs deubz et accoutumez comme la nature du fied le requiert envers mondict seigneur. Et où j'auroy quelque chose obmis a y mettre et déclairer *par ce que les tiltres dudict éveschié feurent bruslez en l'an mil cent sept*, et n'en est resté que ceulx que le procureur de l'éveschié avoit, entre aultre un vieil registre des fiefz et aultres droictz dudict éveschié et ledict dénombrement de ses vassaulx qui me les ont représentez ...... » — P. 55. Extraits du livre appelé la *Peau de veau* touchant les fiefs de l'évêché : « C'est li accors fais entre monseigneur de Chaalons et son bouteiller, l'an de grâce mil trois cens et quarante, le juedi après la Purification N.-Dame... » — P. 77. Table des matières contenues en la *Peau de veau*. — P. 97. « Extraictz d'un vieil livre escript en vellin par colones contenant huict vingtz douze feuilletz (172 feuillets) escriptz, ouquel sont descriptes plusieurs sentences, jugements et droictz de l'éveschê, conté et pairie de Chaalons ; il est couvert de cuir noir sur tables de boys et sur chacun costé cloué de quatre gros clous de cuivre » ; débat entre l'évêque Guillaume du Perche (1) et son vidame. — P. 113. Aveu et dénombrement rendu à l'évêque Gilles de Luxembourg par Marie Beauvarlet, dame d'Esternay, du Bricot et d'Aoust-en-Brie, veuve de Jean Raguier, pour la moitié du vidamé de Châlons (5 mai 1514). — P. 135. Extraits des comptes de l'évêché à partir de 1392, lesdits extraits faits par Fr. François, sergent royal au bailliage de Châlons, à la requête de l'évêque Cosme Clausse, en 1585. — P. 153. Extraits de la *Peau de veau* : lettres patentes des rois Philippe IV (1301) ; Louis X (février 1315 v. st.), et Charles IV (22 février 1325 v. st.), concernant les aubains et bâtards. — P. 157. Appointement des seigneurs temporels et bourgeois de Châlons avec le capitaine de ladite ville (27 février 1492, v. st.). — P. 165. Règlement pour l'élection et l'installation des échevins (juin, 1288). — P. 169. Accord entre l'évêque Pierre II de Latilly et l'abbaye de Toussaints (mars 1323, v. st.). — P. 174 Lettre du roi Henri III à l'évêque touchant la réforme du calendrier : ordre de supprimer 10 jours entre le 10 et le 20 décembre prochain, de sorte que le 10 décembre soit réputé le 20 décembre, et ainsi de suite (3 novembre 1582 — impr.) ; p. 175. « Ordo divini officii celebrandus in proximo Adventu per omnes ecclesias hujus diocesis Cathalaunensis propter calendarii mutationem in sequenti mense decembri faciendam hoc anno 1582. » — P. 177. Livre des fois et hommages des vassaux de l'évêque ; suivent les formules de l'hommage à rendre par les vassaux ecclésiastiques et laïques. — P. 185. Déclaration des fermes, rentes et revenus de l'évêque Gilles de Luxembourg en 1506. — P. 201. Formule du serment prêté par les évêques dont les noms suivent lors de leur première entrée à Châlons : Geoffroy III Floreau (dimanche 1er septembre 1454) ; Gilles de Luxembourg (10 novembre 1504) ; Nicolas Clausse (15 juin 1572). — P. 207. Formule du serment prêté par l'évêque au Chapitre, lors de sa joyeuse entrée. — P. 209. Aveu et dénombrement fourni à l'évêque Cosme Clausse par Jean de Morillon, seigneur de Marne-la-Maison, Coupetz, la Bardolle et Reims-la-Brûlée (24 décembre 1603). — P. 213. Procès

(1). Guillaume II du Perche, évêque de Châlons, 1215-1226.

d'entre l'évêque Cosme Clausse et Jean Boyot. — P. 221. Extrait des résolutions prises sur plusieurs différends proposés à M. de Versoris (1586). — P. 237. Mémoire des affaires proposées au Conseil de l'évêque avec les décisions prises. — P. 269. Factum pour l'évêque Cosme Clausse contre J. Boyot. — P. 297. Procès d'entre l'évêque et les notaires royaux de Châlons. — P. 497. Que l'évêque de Châlons ne peut affranchir un homme de corps sans les formes requises. — P. 519. Mémoire pour l'évêque contre les prétendus héritiers de feu Cl. Pavot, homme de corps soi-disant affranchi. — P. 535. Plainte contre J. Martin pour injures proférées par lui à l'adresse du grand vicaire de l'évêque. — P. 543. Mémoire des actions intentées par l'évêque contre divers particuliers ; etc., etc.

G. 161. — 1 registre in-folio mutilé (560 feuillets).

1335-1581. — *Juridiction de l'évêque* : extraits de divers registres, peau de veau, comptes de l'évêché, registres du bailliage, conclusions du Conseil de ville. — F° 1. Table des matières contenues au présent volume. — F° 19. Extraits de la *Peau de veau* : les habitants ne peuvent s'assembler sans le congé de l'évêque (1444). — F° 21. Le bailli de Châlons préside le Conseil de ville (1489) ; le Chapitre est en la garde de l'évêque ; l'évêque garde les chaînes de la ville. — F° 22. Les serruriers de Châlons doivent entretenir de ferrures l'hôtel épiscopal. — F° 26. Acte de notoriété touchant les droits de l'évêché (1er mars 1495, v. st.). — *Lacune entre les feuillets 30 et 77.* — F°s 79 et suivants. Extraits des comptes de l'évêché : amendes perçues au profit de l'évêque. — F° 163. Sentence arbitrale entre l'évêque Archambaud de Lautrec et son vidame Jean de Bazoche (24 janvier 1375). — *Lacune entre les feuillets 174 et 211.* — F° 225. Arrêt de Parlement exemptant le Chapitre de Châlons et les terres qu'il possède en Vermandois de la juridiction du prévôt de Laon pour les soumettre à celle du bailli de Vermandois (25 novembre 1335). — F° 233. Déclaration des terres, seigneuries, droits et revenus de l'église cathédrale de Châlons (1524). — F° 278. Extraits des registres du bailliage. — F° 318. Provision de bailli de Châlons en faveur de Jean Garnier au lieu et place de Nicole Clément (24 juillet 1559). — F° 334. Inventaire des titres et chartes concernant les droits et possessions de l'évêché trouvés après le décès de l'évêque Jérôme Burgensis, arrivé le 12 septembre 1573, au trésor et chartrier de l'hôtel épiscopal en une petite tournelle de pierre qui est à l'encognure de la chapelle haute dudit hôtel. — F° 342. Requête adressée à l'évêque Pierre par les religieux de Toussaints à l'effet d'obtenir la permission d'élire leur abbé. — F°s 358 et 366. Règlement pour les maçons, torcheurs et imageurs (20 août 1508). — F° 410. Statuts des barbiers (6 septembre 1446). — F° 416. Bulle du pape Honorius excommuniant les ravisseurs des biens des évêques décédés. — F° 442. Noms des villages qui contribuent à la réparation des murailles de la ville (extrait des registres du Conseil de ville, 1521). — F° 467. Édit du roi François Ier contre les jureurs et blasphémateurs (18 mars 1527 v. st.). — F° 492. Édit du roi Henri III érigeant le duché de Luxembourg en pairie (Paris, octobre 1581) ; etc., etc

G. 162. — 1 registre in-quarto incomplet (280 feuillets).

1337-1518. — *Juridiction de l'évêque* : extraits des registres du bailliage. — F° 44. Privilèges des monnayeurs : lettres patentes de Philippe VI de Valois en date du mois d'avril 1337, vidimées par Charles VII (Sens, août 1437). — F° 65. Concession de la franchise d'Attigny-sur-Aisne à Marion le Moine, femme de Nicolas Clivet demeurant à Châlons, qui a résidé pendant un an et un jour sur la terre dudit Attichy (30 juin 1496). — F° 67. Visite de la rivière de Baillon passant par Heiltz-l'Évêque et constatation des dégâts commis par les riverains (18 mai 1518). — F° 84. Ajournement des chanoines et Chapitre de Châlons en cour de Parlement pour répondre des griefs à eux imputés par l'évêque au sujet de processions qu'ils avaient ordonnées sans son congé (1512). — F° 100. Généalogie produite devant le bailli de l'évêque par Nicolas Puppin à cause de Méline de Vyot, sa femme, et consorts, à l'effet de prouver la noblesse de Méline et Jeannette de Vyot, ensemble celle des enfants mineurs de feue Didière de Vyot. — F° 104. Devis des réparations à faire aux édifices dépendant de l'évêché (12 décembre 1503). — F° 105. Aveu et dénombrement de la terre d'Ablois fourni par le comte d'Enghien à la reine Jeanne de France et de Navarre, dame d'Épernay et de Châtillon-sur-Marne. — F° 181. Généalogie produite devant le bailli de l'évêque par Étienne Lefèvre, demeurant à Cheppes, Jean Gérard, Coutant et Agnès Lefèvre, tous enfants de Pierre Lefèvre et de Méline Fagnier, en vue d'établir leur noblesse. — F° 189. Accord entre Pierre Drouot, marchand et échevin de Châlons, et Colette Cousine, sa femme (1er août 1496). — F° 198. Accord entre l'évêque et les bourgeois de Châlons au sujet des travaux à faire à la porte Cuirée (17 novembre 1450). — F° 201. Sentence du bailli de laquelle il appert que les hommes de corps sont redevables du droit de bourgeoisie (24 octobre 1452). — F° 205. Sentence du même établissant qu'il est loisible à un noble de faire édifier des colombiers sur les terres et seigneuries de l'évêché (4 avril 1452). — F° 208. La maison de l'Ange, sise en la Grande rue de Châlons, déclarée franche du thonneu ; il est dit que la guerre « a eu cours audit

Chaalons et pays d'environ continuellement depuis XXX ans en ça, tellement et si forte que durant ledit temps n'y a eu homme qui ait peu liberalement panser à ses affaires, et mesmement que, durant ledit temps de laquelle, feux mons[r] le cardinal de Bar et après lui messire Jehan de Sarrebruche, prédécesseurs évesques de Chaalons de mondit s[r] qui est à présent (1), ont moult eu à souffrir à cause d'icelle, comme perdu leurs lettres et tiltres et grant partie de leurs drois et qu'il soit vray que quant le seigneur de Montagu entra en ladite ville de Chaalons et aussi plusieurs gens d'armes avecques luy, il fallut que mondit s[r] le cardinal s'enfuyt dudit Chaalons pour doubte de sa personne, et aussi furent en grant danger de leurs personnes ses gens et officiers. Et à ceste cause fut ledit mons[r] le cardinal comme contraint de permuer son éveschié à celle de Verdun (2) avecques feu messire Jehan de Sarebruche, lequel aussi de Sarebruche fut semblablement à cause desdites divisions et aussi ses officiers en grant dangier de leurs personnes. » — F° 214, verso. Sentence du bailli Pierre Durant déclarant la maison des Trois pucelles, sise en la rue de la Veslerie, soumise au droit de thonneu (30 juillet 1432). — F° 232. Procès entre le maître de la corroierie et Oudinet de Champy, mercier, lequel disait s'être toujours occupé de mercerie « et mesmement en ceste présente année avoit ou pays de Flandres, à Mectz en Loraine et autre part, achetté et ramené en ceste ville de Chaalons plusieurs et diverses marchandises, par especial espicerie, bibelot, mercerie et, entre les autres choses et danrées, avoit achetté et ramené de la ville de Metz ou d'autre part, avecques sa mercerie, de diverses espèces de couroies, mesmement les couroies et ceintures à enfans dont débas estoient.......... » (9 septembre 1438). — F° 235. Perrot Gillot, prévôt de Châlons, condamné à 10 l. t. d'amende pour abus de justice: la sentence porte que, vers la Saint-Jean-Baptiste de l'année 1436, les seigneurs temporels ayant rendu une ordonnance pour contraindre les filles publiques à se cantonner dans certaines rues détournées, ces filles donnèrent de l'argent à P. Gillot pour qu'il éludât l'ordonnance : « entre les autres compositions qu'il avoit faictes avecques lesdictes fillettes, en avoit fait plusieurs à diverses fois et à diverses sommes de deniers à une nommée Guillemette de Mont-Eudeline, hôtesse pour lors des bains des Viviers, à une aultre nommée Gillette, une aultre nommée Ydette, une aultre nommée Condeguerot, à une aultre qui jadis fut chamberrière de Huguenin Lansart, une aultre nommée Jehanne, une aultre nommée la Camuse, la grosse Catherine, la Chantauresse, Marion la boetteuse, Meheu la Lorainne........ et par plusieurs fois (avait reçu argent) de plusieurs fillettes de vie adfin qu'elles ne feussent faictes roynes à la foire dudit Chaalons, comme il est acoustumé de faire de l'une desdites fillettes communes durant le temps de ladite foire.... ... » à quoi le prévôt répondait que l'élection de ladite reine n'appartenait pas à son office mais à celui du roi des ribauds de Châlons (13 février 1441, v. st.). — F° 255. Procès sur le droit de *ceperie*: l'évêque, est-t-il dit, a plusieurs beaux droits, entre autres celui de « la receperie de Châlons, qui est tel que ledit seigneur, ses fermiez ou commis d'icelluy droit, ont acoustumé de lever et recevoir de chacun cher (char) de busche à mole entrant audit Chaalons par les portes assizes en son banc et justice deux busches à mole, et de la cherette une busche; et se s'est busche à coche, de chacun not de busche, une busche, ne des plus grosses ne des plus petites; et d'ung cher de fagotz, deux fagotz, et de la cherette ung fagot » (1459) — F° 259. Usages prétendus par les habitants de Compertrix sur les terres de ceux de Châlons : pour soutenir leur prétention, les habitants de Compertrix disaient avoir été jadis paroissiens de l'église Saint-Sulpice « et que dès environ l'an 1272, ou moys d'aoust, il avoient esté séparez de ladite paroisse de Saint-Sulpice et, par le congié et licence de ceulx à qui il appartenoit, firent faire et édiffier audit lieu de Compertrix une église parrochial pour eulx et leurs successeurs habitans d'icelle ville » (1456).

(1) Guillaume III le Tur, évêque de Châlons, 1440-1453.

(2) En l'année 1419.

G. 163. — 1 registre in-quarto (131 feuillets).

1372-1609. — *Juridiction de l'évêque:* extraits des registres du Parlement et de la Chambre des Comptes. — F° 1. Accords entre l'évêque Cosme Clausse et la Ville (1609). — F° 24. Arrêt de Parlement maintenant par provision l'évêque de Châlons en possession du droit de minage par lui prétendu sur le blé qui se vend au marché (3 juillet 1564). — F° 43. Homologation par le Parlement d'un accord conclu entre l'évêque de Châlons et le Chapitre (27 août 1404). — F° 50. Lettres patentes du roi François I[er] portant création à Châlons d'un siège particulier du bailliage de Vermandois auquel est incorporée la prévôté de Châlons et Compertrix (Fontainebleau, décembre 1543). — F° 69. Arrêt de Parlement reconnaissant à la pairie de Châlons les privilèges et prérogatives dont jouissent les autres pairies de France (14 août 1567). — F° 86. *Extrait des registres de la Chambre des Comptes*: dénombrement rendu au Roi par l'évêque Archambaud de Lautrec (1). — F° 111. Vente par Gaultier de Conflans et Marie de Châteauvillain, sa femme, à Thomas, seigneur de Vodenay, et sa femme Jeanne de Conflans, de toutes les terres, appartenances et dépendances de Fromentières et Bannes (3 avril 1372) ; etc.

(1) Archambaud de Lautrec, évêque de Châlons, 1357-1389.

G. 164. (Liasse). — 10 pièces (1 parchemin).

1509-1586. — *Juridiction* : extraits. — Transcriptions d'arrêts du Parlement concernant l'évêché (1509-1586 — 1 cah. in-4° de 39 feuillets). — Extraits d'un registre aux causes du bailliage (1511-1543). — Sentence de l'échevinage de Châlons condamnant divers individus à faire amende honorable, au bannissement perpétuel et à la confiscation des biens pour violences séditieuses (3 janvier 1518 v. st. — extrait collat. à la requête de l'évêque Gilles de Luxembourg).

G. 165. (Liasse). — 13 pièces (1 parchemin).

1431-1650. — *Prévôt de Châlons* : lettres de provision délivrées par l'évêque aux prévôts en garde dont les noms suivent : Jacquier le Tripier (23 juin 1431) ; Gérard Roussel (9 mai 1528); Pierre Domballe (12 juin 1562); Louis Lefèvre (30 octobre 1581) ; Noë Roussel (27 septembre 1624) ; Pierre Dumolinet (29 août 1642). *Copies de pièces : 1 seul original.*

G. 166. — 1 registre in-4° (36 feuillets).

1709-1733. — *Expéditions des charges d'officiers de l'évêque*, du 8 février 1709 au 1er avril 1733. — F° 1. Jacq. Chauffot, procureur général fiscal du bailliage et comté-pairie de Châlons (8 février 1709); Jean Talon, prévôt de Sarry (15 février 1709). — F° 9. Jacq. Chauffot, échevin, en place de feu Nicolas Talon ; Cl. Wiriot, *id.* en place de feu Jean le Vautrel (22 novembre 1712). — F° 12. Jacq. Chauffot, bailli de Châlons, en place de Pierre Deu, seigneur de Vieil-Dampierre, décédé (31 octobre 1714). — F° 13. Jean Talon, procureur général fiscal en place de Jacq. Chauffot (10 novembre 1714). — F° 15. Nic.-Robert Fleury, lieutenant général du bailliage et comté-pairie en place de Cl. Wiriot, démissionnaire (16 décembre 1717). — F° 16. Germain Dubois de Crancé, prévôt de l'échevinage, en place de Nicolas Cocquart, démissionnaire (19 décembre 1717); Jérôme Champenois, lieutenant particulier au bailliage (27 janvier 1718). — F° 19. J.-Félix Raussin, procureur fiscal de la prévôté (1er janvier 1722). — F° 26. Jean Talon, échevin (8 novembre 1723). — F° 28. Cl. Galien, échevin, en place de Pierre Gargam, décédé ; f° 29. J. Brocq, *id.*, en place de Cl. Wiriot, décédé (30 décembre 1725). — F° 32. Mich. Monnot, échevin, en place d'Edme Baugier, décédé ; P.-Fr. Pennier, *id.*, en place de L. Rapinat, décédé ; f° 33. Nic.-Rob. Fleury, *id.*, en place de Nicolas de St-Genis, décédé (10 décembre 1729).

G. 167. — 1 registre in-4° (29 feuillets).

1764-1789. — *Expéditions des charges d'officiers de l'évêque*, du 27 juillet 1764 au 11 avril 1789. — F° 1. Jacques-Jean Chauffot, bailli de Châlons ; L.-Nicolas Depinteville, avocat et procureur général fiscal (27 juillet 1764). — F° 5. J.-Désiré Champion, lieutenant général au bailliage (1er août 1764) ; J.-B. Dubois de Chantereine, prévôt de l'échevinage (2 août 1764). — F° 6. P.-Hipp. Guillemin, échevin, en place de Cl. Galien, décédé (29 juillet 1764). — F° 17. Léonard-L. Fagnier, seigneur de Mardeuil, bailli de Châlons (29 mai 1768). — F° 23. J.-Julien Soleau, échevin, en place de P.-Fr. Delatour, décédé (11 juillet 1780). — F° 25. Jean Poterlet, architecte, inspecteur des bâtiments et de la voirie dans le ressort du bailliage et comté-pairie de Châlons (26 août 1781). — F° 26. J.-Cl. Raussin, bailli de Châlons (25 juillet 1782). — F° 27. L.-Nicolas Depinteville, bailli honoraire (15 juillet 1782). — F° 27. J.-Désiré Champion, procureur général fiscal ; Renauld-Nic.-G. Thomas, lieutenant général au bailliage (25 juillet 1782). — F° 28. Ant.-Nic. Lemoine de Villarsy, échevin, en place de Nicol. Depinteville, démissionnaire (27 mars 1789). — F° 29. Cl.-Nicolas Patenôtre, échevin, en place de J.-Julien Soleau, démissionnaire (11 avril 1789) — *Ci-joint 2 feuilles portant le tarif des droits perçus par le secrétaire de l'évêché pour les expéditions des charges d'officiers au bailliage (1764 et 1782).*

G. 168. — 1 registre in-4° mutilé (223 feuillets).

1182-1461. — *Recueil d'ordonnances et d'instructions en matière temporelle.* — F° 1. « Ce sont les modificacions et la manière comment les gens et officiers de révérend père en Dieu monsr Geuffroy, par la grâce de Dieu évesque et conte de Chaalons, per de France (1), vendent et ont entencion de vendre les fermes, offices et marchiés d'icelluy éveschié, pour l'année présente commençant au jour de feste St-Jehan-Baptiste, prochain venant, et pour toutes les autres années ensuivant..... » — F° 3. « De tout temps ancien le prevost de Chaalons puet tenir ses plais ordinaires troix foix la sepmainne, c'est assavoir le lundi, le mercredi et le venredi. Et pour ce que aucuns prevost qui ont esté ou temps passé ont délaissié à tenir leurs plais en aucunes sepmaines, ordonné a esté et est que le prevost dudict Chaalons, quel qu'il soit, sera tenus de tenir ses plais au moins par une foix es lieux et en la manière acoustumée chacune sepmaine, durant le temps de ladicte prévosté. » — F° 4 v° « Celuy qui sera fermier du tabellionnage sera tenus de demourer et faire résidence continuelle en la maison de la loge

(1) Geoffroy III Floreau, évêque de Châlons 1453-1503.

de Chaalons, et d'avoir ung clerc qui soit continuellement en l'escriptoire pour recevoir et enregistrer tous exploix, arrestz, adjournemens et autres choses seurvenans. » — F° 7. Déclaration des coutumes de Reims (1). — F° 17. Règlement des marchés de Châlons. — F° 29 v°. Loi de Beaumont promulguée en 1182 par l'archevêque de Reims, Guillaume aux Blanches mains (2). — F° 24. Coutumes de Beaumont touchant les successions. — F° 26. Formule du serment que prête l'évêque de Châlons à sa première entrée; *id.* du serment prêté par l'échevin entre les mains de l'évêque ou de son bailli. — F° 26. Réglement pour le prévôt de Laon et ses lieutenants touchant l'exercice de leur office. — F° 28. Règlement des journées et salaires des sergents; règlement des sergents en la prévôté de Vitry. — F° 35. Ordonnance du roi Louis X rétablissant les privilèges de la noblesse de Champagne (Bois de Vincennes, mai 1315) (3). F° 37. Charte de Passavant-en-Argonne octroyée par le comte Thibaud IV de Champagne (1241) (4). — F° 39 v°. Règlement de la boucherie de Châlons. — F° 42. Des bourgeoisies. — F° 43. Formule du serment des baillis. — F° 47. Additions faites par le roi Louis XI aux anciennes ordonnances concernant les Eaux et forêts (21 septembre 1461). — F° 48. Ordonnance du roi Charles IV concernant les Eaux et forêts (Chambly, 26 juin 1326). — F° 51. Extraits d'ordonnances faites par le roi Philippe IV en mars 1302 (v. st.); f° 54, *id.* d'ordonnances faites par le roi Jean après le 28 décembre 1355; f° 55 v°, *id.* d'une ordonnance du dauphin Charles (mars 1356 v. st.). — *Lacune entre les feuillets 58 et 111.* — F° 111. Traité de procédure: conditions requises pour être procureur et avocat en cour laïque. — F° 117 v°. Des appels. — F° 125. Des prisées et estimations. — F° 127. Des nouvelles dessaisines, etc. — F° 130. De la violence et de la fraude. — F° 131 v°. Des contrats. — F° 134 v°. Des choses baillées en garde. — F° 138 v°. Déclaration faite par M° Jean de Linthelles et autres des coutumes de Châlons. — F° 140. Introduction de l'instance, — F° 169. Ordonnance pour la réformation du siège de Laon renouvelée en l'assise tenue par Louis de Soycourt, seigneur de Moy et bailli de Vermandois, le dimanche 14 juin 1461. — F° 176 à 223. Formulaire de contrats et actes divers.

(1) Coutumier rédigé par Gérard de Montfaucon qui mourut à Reims en 1439 — publié par *Varin: coutumes* de Reims, p. 609.

(2) Voir dans *Bonvalot: Le Tiers État d'après la charte de Beaumont,* le texte latin de cette charte, p. 98 et la traduction française, p. 110. Le texte français donné par notre registre est plus correct.

(3) Publ. dans *Ordonnances des rois de France, t. I.*

(4) Voir la bibliographie de cette charte dans *Bonvalot,* l. c. p. 185.

Domaines et fiefs de l'évêché.

G. 169. (Liasse). — 48 pièces, (6 parchemins).

1383-1716. — *Baye* (baronnie de), fief mouvant de l'évêché. — Aveux et dénombrements rendus à l'évêque par les seigneurs de Baye dont les noms suivent: Jean de Néelles, seigneur de Châteauneuf, à cause de damoiselle Marguerite de Voudenay sa femme, sœur germaine de feu Eustache de Voudenay, dernier possesseur (8 août 1391); Jean de Béthune, seigneur de Mareuil, Ostel, Baye et Fromentières (28 février 1402 v. st. — copie); Jean de Béthune, seigneur de Mareuil, Baye, Congy et Toulon (31 janvier 1509 v. st.); Jean Delon, seigneur de Lorme, trésorier général des finances en Champagne (3 octobre 1608 — copie); *id.* (17 décembre 1625); Pierre Larcher, président de la Chambre des Comptes de Paris (5 novembre 1669); Michel Larcher (25 octobre 1685); Étienne Berthelot de Pléneuf, directeur général de l'artillerie de France (23 décembre 1711); *id.* (25 janvier 1713). — Acquêt par Ét. Berthelot de Pléneuf sur Michel Larcher, des terres et seigneuries de Baye, Villevenard, Bannay, Joches et Talus, leurs appartenances et dépendances (9 février 1708). — Main-levée de la terre de Baye saisie féodalement au nom du Roi par M. de Mardeuil, procureur en la Chambre du domaine de Champagne (1716).

G. 170. (Liasse). — 94 pièces (3 parchemins, 3 imprimés).

1383-1619. — *Baye* (baronnie de). — Procès entre l'évêque Cosme Clausse et Jean Delon, s[r] de Baye, au sujet de la mouvance dudit fief: pièces de la procédure. — Extrait du démembrement rendu au Roi par l'évêque Archambaud en 1383. — Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Baye par Robert de Béthune (31 janvier 1458 v. st.). — Factums, mémoires. — Arrêt de Parlement en faveur de l'évêque (29 avril 1617). — Mémoire destiné à prouver que la justice d'Andecy relève du bailliage de Châlons et non de la seigneurie de Baye (extrait de la Peau de veau — s. d.).

G. 171. (Liasse). — 20 pièces (7 parchemins).

1325-1611. — *Maisons à Châlons.* — *Château-Gaillard:* bail de 99 ans à J. Chèvre, dit Bouguin, cuisinier, moyennant 50 écus d'or sol (8 août 1588). — *Maison de la Croix de fer*: sentence arbitrale des échevins de Châlons dans le débat engagé entre l'évêque et l'hôpital St-Étienne au sujet de la juridiction prétendue par ledit évêque sur une maison sise rue du Roignon (28 mai 1417); confirmation de la sentence ci-dessus par Jean de Linthelles, bailli

de Vitry (8 juillet 1424). — *Maison de la Fleur de Lis*: bail moyennant 15 s. t. de cens perpétuel (20 mai 1482 — copie). — Vente par Nic. Laguide, bourgeois de Châlons, à J. Gomart des 7 huitièmes de la maison où pend pour enseigne la Fleur de Lis, chargée de 4 écus, 30 s. t. de cens perpétuel envers le commandeur de St-Amand, et de 16 s. t. aussi de cens perpétuel envers l'évêque ; ladite vente faite moyennant 120 écus sol de marché principal (29 janvier 1600). — *Maison de la Halle aux Draps*: vente par Marc Maillard à J. Guillard, greffier de l'officialité, d'une maison sise rue de Berbis, chargée de 40 s. t. de cens perpétuel envers l'évêque (13 mars 1586). — *Maison de la Loge*: Thiébaut, abbé de St-Pierre-aux-Monts, et Jean dit Du Change, cellerier de l'abbaye, exécuteurs testamentaires de Renaut de Sommesous, neveu dudit abbé et frère dudit cellerier, vendent à Pierre de Latilli, évêque de Châlons, moyennant 350 l. de petits tournois, une maison qui appartenait audit feu Renaut « séant à Chaalons en la grant rue devant le puis que en dist au change, appellée à présent la loge de Chaalons..... » (11 juin 1325). — *Maison, rue du Cloître*: le chapelain de la chapelle St-J.-B., fondée en l'église St-Étienne, vend à l'évêque Cosme Clausse une maison appartenant à ladite chapelle faisant son entrée par la rue du Cloître « laquelle maison apporte grande incommodité à l'hostel épiscopal, mesme empesche de beaucoup la lumière et clarté de la grande chambre appellée communément *la chambre du Roy*, en laquelle S. M. a accoustumé se loger quand il vient audict Chaalons..... » ; ladite vente faite moyennant 350 l. t. (10 octobre 1611).

G. 172. (Liasse). — 33 pièces (6 parchemins).

1493-1764. — *Terrains aux portes de Châlons*: titres et baux. — Acquêt par l'évêque Geoffroi III Floreau d'un pré sis aux Vieilles Cordelles moyennant 100 s. t. de prix principal (18 décembre 1493). — Arrêt du Conseil prescrivant de faire rentrer l'évêque Cosme Clausse en possession de 18 journels de terre, sis à la porte Ste-Croix, aliénés par ses prédécesseurs (7 juin 1622) : bail des terrains de la porte Ste-Croix (1661). — Aliénation par l'évêque Cosme Clausse de 5 pièces de terre labourable sises au terroir de Châlons (21 septembre 1574). — Baux de terres au Grand et au Petit Forêts (1764).

G. 173. — 1 registre in-4° rel. (252 feuillets).

XVIe siècle. — Déclaration des biens et héritages dépendant de la justice épiscopale, sis à la Neuville, au ban l'Évêque, à Saint-Memmie et au quartier de St-Thiébault (s. d.).

G. 174. (Liasse). — 40 pièces (10 parchemins).

1134-1782. — *Moulins sur la Marne*: pièces diverses. — L'évêque Geoffroy I concède aux Templiers la foulerie des draps de Châlons (1134 — copie). — Le roi Louis VII confirme l'accord passé entre l'évêque Boson et les Templiers au sujet des moulins à fouler (Laon, 1158 — copie). — Sentence du bailli de Vermandois fixant la quote-part de l'évêque, des Templiers, de l'abbé de Toussaints et des habitants de Châlons, Fagnières, St-Gibrien et Matougues aux réparations des moulins de la Marne (1575). — Baux (1634-1782).

G. 175. (Liasse). — 171 pièces (3 parchemins, 1 imprimé).

1621-1758. — *Moulins de Porte-Marne*: réparations. — État des bois fournis pour la réfection des moulins situés sur le grand canal de la rivière, près le pont de Marne, desquelles réfections l'évêque de Châlons est tenu pour 5 septièmes et le commandant de la Neuville-au-Temple pour les 2 autres septièmes (1642). — Procédures au sujet des réparations; mémoires et comptes. — Devis des réparations aux moulins et réfection du pertuis (1757) ; procès-verbal de la réception des travaux (20 juillet 1758); etc.

G. 176. (Liasse). — 159 pièces, papier (9 imprimés).

1646-1689. — *Pertuis et rouillie*: réparations. — Procédures au sujet desdites réparations.

G. 177. (Liasse). — 28 pièces (27 parchemins).

1401-1495. — *Censives* (baux de) : maison sise rue du Brebis, sur les halles, moyennant 70 s. t. de cens viager (13 septembre 1401) ; jardin à la Neuville, moyennant 2 s. 6 d. de cens perpétuel (13 juin 1428) ; boutique près du cimetière de l'église St-Germain, moyennant 30 s. t. de cens viager (2 septembre 1431) ; place et masure en la rue de la Bassinerie, près des Augustins (10 juin 1435) ; pièce de terre à la Neuville pour 10 s. t. de cens viager (14 mai 1436) ; 2 ilots sur la Marne au dessous des moulins de Sogny, devant Coolus, pour 25 s. t. de cens viager (21 septembre 1443) ; ilot sur la Marne entre Vinay et le bois de la Lis pour 5 s. t. de cens viager ; 2 autres ilots devant le Jard et derrière Sarry pour 9 s. 6 d. de cens viager (24 mai 1444) ; ilot au Pré l'Évêque pour 5 s. t. de cens viager (14 juin 1444) ; 3 journels de terre au Beaumont pour 5 s. t. de cens perpétuel (9 décembre 1444) ; porcherie et jardin sur la place de l'Abbaye pour 16 s. 8 d. t. de cens viager (24 juin 1446) ; 5 journels de terre arable au Beaumont (25 août 1447) ; jardin autrefois appelé le Cimetière aux Juifs,

moyennant 4 l. t. de cens annuel (20 mai 1448); maison du Four à St-Memmie pour 3 s. 4 d. t. de cens perpétuel (27 octobre 1448); îlot sur la Marne devant le gué du Jard, entre le pré du Vidame et le pré l'Évêque, pour 10 s. t. de cens annuel (12 mars 1458 v. st.); 4 journels de terre près de la porte St-Jacques, le long du chemin de Beaumont, moyennant 3 s. t. de cens perpétuel (13 mai 1460); jardin sis à Châlons au lieudit Les places l'abbaye, moyennant 8 s. 4 d. t. de cens perpétuel (23 juillet 1460); chambrette au coin de la rue de Vaux, devant l'église St-Germain, pour 6 l. t. de cens viager (13 mars 1468 v. st.); étaux de la grande boucherie en deux lots, chacun de 35 s. t. de cens perpétuel (14 juillet et 12 octobre 1470); îlot sur la Marne au bout du Jard, près des Vieilles Cordelles, pour 27 s. 6 d. t. de cens viager (4 septembre 1470); maison dite le four à la Boe, près de la Croix des Teinturiers, pour 4 l. t. de cens viager (20 mars 1473 v. st.); pressoir à vin pour 60 s. t. de cens viager (27 février 1481 v. st.); pré l'Évêque pour 6 l. t. de cens viager (8 mars 1483 v. st.); petite saussaie au delà de la Marne, du côté des Vieilles Cordelles, pour 5 s. 10 d. t. de cens viager (12 septembre 1490); jardin à la Neuville pour 30 s. t. de cens annuel (10 février 1494 v. st.).

G. 178. (Liasse). — 34 pièces (24 parchemins).

1507-1586. — *Censives* (baux de) : îlot sur la Marne, entre Coolus et Compertrix, moyennant 10 s. t. de cens viager (8 mars 1507 v. st.); petite maison sise en la Grande rue, moyennant 100 s. t. de cens viager (16 février 1529 v. st.); rouillie sur la Marne, près du pont des Chanviers, pour 2 s. 6 d. t. de cens perpétuel (19 avril 1539); îlot sur la Marne, en lieudit Rouillie-lez-Compertrix, pour 100 s. t. de cens viager (27 mars 1543); emplacement sur la Marne près du pont de Putte-Savatte (29 juillet 1543); petite maison sise au Marché, moyennant 100 s. t. de cens perpétuel et une somme de 50 écus d'or, une fois payée « pour employer et subvenir aux édiffices des escuries, colombier et clousture de la maison épiscopalle dudict Chaalons qui ont esté abbattuz et desmoliz par ordonnance de M. de Nevers, lieutenant pour le Roy audict Chaalons pour faire une platte forme pour la fortifficacion de ladicte ville de Chaalons, l'empereur (1) avec son armée y venant au moys de août 1544 dernier passé..... » (20 mars 1544 v. st.); place sise près le pont de l'Ile, moyennant 2 s. t. de cens perpétuel (22 août 1545); accrue d'une denrée environ sur la Marne, en dehors du château St-Antoine, pour 2 s. 6 d. t. de cens perpétuel (23 novembre 1550); accrue de nouvelle formation, d'une demi denrée environ, sur la Marne, près du bois de Forêts (23 août 1552); îlot sur la Marne, lieudit Près chambre Pignon, pour 10 s. t. de cens viager (19 novembre 1552); îlot sur la Marne à St-Martin-sur-le-Pré pour 5 s. t. de cens perpétuel (6 avril 1553); 2 autres îlots près dudit St-Martin, moyennant 4 s. t. (3 mai 1553); saussaie sur la Marne, lieudit l'Ilot Gentillesse, moyennant 10 s. t. de cens perpétuel (12 avril 1554); et cense des Flamiers, sise au terroir de Châlons (21 avril 1586).

(1) Charles-Quint.

G. 179. (Liasse). — 50 pièces (5 parchemins).

1609-1787. — *Censives* (baux de) : maison du Four à St-Memmie (9 décembre 1621); maison à Châlons, rue des Chanviers (11 août 1648); maison sise rue de Vaux, chargée de 20 d. de censive (1698). — Pièce de terre, dite la Grosse Planche, près la porte Ste-Croix (1654-1767); pré aux Saulx, sis au Jard (1642-1672): pré l'Évêque (1647-1787); divers ilots sur la Marne (1609-1673); etc. — Liste des baux à cens perpétuel (s. d.).

G. 180. (Liasse). — 16 pièces (1 parchemin).

1684-1785. — *Baux divers*: poids le Roi (1742-1782); droit sur les vins exposés en vente (1764); droit de mesurage des grains (1765 et 1783); droit de visite des porcs (1775-1782).

G. 181. — 4 cahiers in-4° et in-folio.

1561-1649. — *Baux* (registres des): 1° 1561-1567 (52 feuillets); 2° 1633-1634 (53 feuillets); 3° 1647-1649 (95 pages et 52 feuillets).

G. 182. — 2 registres in-4° reliés.

1653-1741. — *Baux* (registres des): 1° 1653-1655 (10 feuillets); 2° 1726-1741 (103 feuillets).

G. 183. (Liasse). — 10 pièces (1 parchemin).

1602-1604. — *Procès de l'évêque Cosme Clausse avec la Ville.* — Salvations dudit évêque demandeur en exhibition de titres contre les habitants de Châlons, défendeurs : « Jamais ne fut de plus indociles esprits, jamais de cœurs plus aliénez ni des discours plus esgarez : on leur demande une exhibition de tiltres, ils respondent par injures ; on les semond de leur debvoir, ils entrent en contumace et désobéissance ; on leur faict veoir la lumière des prétentions dudit sieur et ilz marchent au milieu des ténèbres ». — Inventaire des pièces produites en Parlement par les habitants de Châlons ; ajournement signifié aux habitants pour l'exhibition de leurs titres: etc.

G. 184. — 1 registre in-folio (250 feuillets).

1603. — *Procès de l'évêque Cosme Clausse avec la Ville.* — F° 2. Commandement fait par le sergent royal au secrétaire de l'évêché d'exhiber tous les registres, papiers et renseignements concernant les droits de l'évêque (3 octobre 1603). — F°s 9 et suivants : extraits desdits registres.

G. 185. — 1 registre in-4° (134 feuillets).

1604. — *Procès de l'evêque Cosme Clausse avec la ville.* — F° 2. Compulsoires adressés à Nicole Creusot, secrétaire de l'évêque, au Conseil de ville, etc., d'exhiber et représenter tous les titres et renseignements qui se trouvent entre leurs mains, relatifs aux droits de l'évêché. — F°s 42 et suivants : extraits desdits titres ; contredits des habitants. — F° 44. Grande partie des droits de l'évêché est inscrite dans le registre de la *Peau de veau*, auquel on ajoute foi « pour ce que, comme l'en dict, leurs originaulx autreffois du temps des guerres, et aussy quant l'évesché a esté vacquant, ont esté perduz et soubstraictz ». — F° 109. Procès-verbal d'une visite faite en l'église des Cordeliers par l'avocat de l'évêque et le syndic des habitants pour y examiner les épitaphes des srs Nicolas et Jacques Clément, jadis baillis de Châlons : « Cy gist prudent homme maistre Nicolas Clément, escuyer, licentié es loix, bailly de Chaalons et président du conseil, conseiller du Roy et son advocat en l'eslection dudit lieu, prévost dudit sr en sa prévosté de Passavant, bailly de Beaulieu, Saint-Mange, Châtrices et Givry, qui décedda le XXe juin 1559, et damoiselle Marye Daoust, femme dudit Clément, qui décedda le XXIe de novembre 1580. Priez Dieu pour eulx. — Cy gist aussy prudent homme Jacques Clément, filz dudit maistre Nicolas Clément, licentié es loix, seigneur de Lespyne, Melette et du Pignolet, bailly de Chaalons et président du conseil, lieutenant au cappitayne et gouvernement de ladite ville, bailly du comté de Beaulieu et de Châtrices et conseiller du Roy, prévost pour ledit seigneur en sa prévosté de Passavant, lequel décedda le douziesme de janvyer 1588. Priez Dieu pour luy (1). — Cy gist Edme Clément, sieur de Thuisy, jadis conseiller du Roy au siège présidyal de Reims, qui décedda le XXe d'octobre 1590, et Nicolas Clément, filz dudit sr Nicolas Clément, commissaire et garde des armes et magazin de Chaalons, qui décedda le XXe d'octobre 1596. »

G. 186. (Liasse.) — 52 pièces (11 parchemins, 13 imprimés.)

1255-1719. — *Procès de l'évêque avec la Ville.* — Droit de l'évêque d'autoriser les assemblées générales et de son bailli de présider le Conseil de ville : ordonnances et arrêts y relatifs. — Gui, évêque d'Auxerre, certifie que, le 1er juin 1255, étant à Paris dans la chambre du roi Louis IX, il vit et entendit le Roi défendre à certains bourgeois de Châlons qui s'étaient rendus à son audience, de faire aucune assemblée, levée de deniers, alliance ou confédération à l'encontre des droits de leur évêque (1er juin 1255) ; ci joint une notification analogue émanée de l'archevêque de Sens et des évêques de Chartres, Paris, Orléans Auxerre, Troyes, Soissons, Arras, Laon, Beauvais, Amiens, Thérouanne et Senlis (1). — Homologation d'un accord conclu entre la Ville et l'évêque Archambaud de Lautrec (23 août 1373 — copie collationnée). — Accord entre la Ville et l'évêque Guillaume III le Tur au sujet de certains droits (19 juin 1447). — Reconnaissance par les habitants du droit qu'a l'évêque ou son bailli de présider le Conseil de ville (1513 — extrait des registres de conclusions). — Provision de bailli de Châlons à Claude Raulet « pour d'icelluy office joyr, user et exercer la jurisdition haulte, moyenne et basse, appartenant audit office, aux gaiges de 50 l. t. par an, du pré nommé le Pré le Bailly, *de la présidence du Conseil*...... (22 juin 1535). — Sommation de l'évêque aux gens du Conseil de tenir l'assemblée de la Saint-Martin en l'hôtel épiscopal (1604). — Arrêt du Conseil du 22 mars 1608 (copie collationnée et imprimée). — Transaction entre l'évêque et la Ville (6 août 1609). — Autre arrêt du Conseil ordonnant que le bailli de Châlons présidera *en tous conseils* et précédera le lieutenant de ville en l'absence de l'évêque (19 juillet 1612). — Arrêt du Conseil privé qui maintient l'évêque et son bailli, en l'absence dud't évêque, en possession du droit de présider aux assemblées générales et particulières de la Ville (9 juillet 1649). — Arrêt du Conseil ordonnant de tenir l'assemblée générale de la Saint-Martin d'hiver en l'hôtel épiscopal (1er août 1651). — Défense de l'évêque Gaston-J.-B. de Noailles aux habitants de s'assembler ailleurs qu'en l'hôtel épiscopal pour l'élection des officiers (7 novembre 1718) ; refus des lieutenants de ville, gouverneurs et gens du Conseil d'obtempérer à ladite défense. — Arrêt du Conseil ordonnant de tenir la prochaine assemblée de la Saint-Martin en l'Hôtel-de-Ville, attendu la démolition de l'hôtel épiscopal (5 novembre 1719).

G. 187. (Liasse.) — 79 pièces (3 parchemins).

1444-1649. — *Procès de l'évêque avec la Ville :* pièces de production. — Procès-verbaux des assemblées générales de la Saint-Martin (1447-1649 — copies collationnées). — Permissions de s'assembler octroyées par l'évêque aux bourgeois de Châlons (1444-1604).

(1) Voir *Recueil des Pierres tombales de Châlons-sur-Marne, par Anat. et Ed. de Barthélemy, n° 244.*

(1) Voir *Bulletin du Comité des Travaux historiques, 1892.*

G. 188. (Liasse.) — 146 pièces (5 parchemins).

1372-1768. — *Fromentières*. — Mise en vente de la terre et seigneurie de Fromentières, mouvante de l'évêché, par suite du décès d'Antoine de Béthune, seigneur de Mareuil : adjudication à Gabriel de Marillac, conseiller au Parlement, pour la somme de 20.000 l. (15 novembre 1550) ; quittance par l'évêque Philippe de Lenoncourt à Gabr. de Marillac des droits de quint, requint, relief et autres à lui dus pour la terre de Fromentières (6 mars 1550, v. st. — copie). — Vente par Gautier de Conflans, seigneur de Toulon, et Marie de Châteauvillain, sa femme, à Thomas, seigneur de Vaudenay, et Jeanne de Conflans, sa femme, des terres et seigneuries de Fromentières et de Bannes, mouvantes en fief de l'évêché de Châlons, moyennant 960 florins d'or (3 avril 1372 — copie). — Procédures au sujet de la mouvance du fief : contrat de mariage d'entre Alexandre de Monro, major du régiment de Douglas en garnison à Châlons et Rachelle de Reilhac, fille de Louis de Reilhac, seigneur de Lignières, Mareuil, Fromentières et Verneuil en partie (29 octobre 1662) ; etc. — Actes de foi et hommage rendus à l'évêque par les seigneurs de Fromentières dont les noms suivent : Jean de Néelles à l'évêque Charles de Poitiers (8 août 1391 — copie) ; Gabriel de Marillac, seigneur de Fromentières et de Baye, à l'évêque Philippe de Lenoncourt (6 mars 1550, v. st. — copie) ; Hélye de Luynes (ou Loynes) à l'évêque Cosme Clausse (1er octobre 1594) ; Élisabeth, Rachel et Marie de Luynes, filles de feu Hélye (19 octobre 1619) ; Jean Defay, seigneur de Verneuil et Fromentières, gouverneur de la ville de Rethel, à l'évêque Félix Vialart (9 décembre 1659) ; Alexandre de Monro, lieutenant-colonel au régiment de Douglas (21 mars 1674). — Vente par Jacques-Marin-Vincent de Milleville à François Rémond, marquis de Montmort, de portions de la terre et seigneurie de Fromentières (29 mars 1768).

G. 189. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIIe siècle. — *Heiltz-l'Évêque*. — Inventaire des papiers concernant Heiltz-l'Évêque : cotés de A à X (s. d.).

G. 190. (Liasse.) — 2 pièces (1 parchemin).

1399-1518. — *Heiltz-l'Évêque*. — Sentence arbitrale entre les habitants du lieu et ceux de Buisson-sur-Saulx pour l'abornement des pâturages et finages (4 février 1398, v. st. — vidimus de 1518 — coté A).

G. 191. (Liasse.) — 7 cahiers in-4°.

1442-1531. — *Heiltz-l'Évêque*. — Comptes des recettes et dépenses de la terre d'Heiltz-l'Évêque (cotés de B à G) : 1° de 1442 à 1443. Les revenus de la seigneurie sont énumérés ainsi qu'il suit : mairie ; four ; dîme du chanvre ; trécens d'Heiltz-l'Évêque et Minecourt ; formariages ; grosses amendes ; le grand pré ; dîme des grains ; aban d'Heiltz-l'Évêque ; dîmes de Minecourt en grains ; moulin ; terrages ; dîmes de Blesme (15 feuillets) ; — 2° de 1459 à 1460 (12 feuillets) ; — 3° de 1471 à 1472 (15 feuillets) ; — 4° de 1477 à 1478 (8 feuillets) ; — 5° de 1526 à 1527 (16 feuillets) ; — 6° de 1529 à 1530 (17 feuillets) ; — 7° de 1530 à 1531 (20 feuillets).

G. 192. (Liasse.) — 2 pièces (1 parchemin).

1518. — *Heiltz-l'Évêque* (moulin et rivière d'). — Transaction entre l'évêque de Châlons et divers particuliers de Heiltz-le-Maurupt qui avaient rompu le cours du Barillon alimentant le moulin d'Heiltz-l'Évêque : lesdits particuliers reconnaissant à l'évêque le droit de prendre les mesures requises pour maintenir le niveau de la rivière, et, par contre, l'évêque renonce à toute poursuite au sujet des dégâts commis par eux (1er juillet 1518 — coté H).

G. 193. (Liasse.) — 21 pièces (2 parchemins).

1550-1749. — *Heiltz-l'Evêque*. — Registre des menus cens payables à la Saint-Martin d'hiver (1550 — coté I). — Baux du moulin, de la pêche, de la chasse, etc. (1641-1726 — cotés de M à O). — Sentence du lieutenant des Eaux et Forêts de Vitry condamnant les riverains du cours d'eau, qui va de Jussécourt au moulin d'Heiltz-l'Évêque, à contribuer au curage de ladite rivière (1755 — coté P).

G. 194. (Liasse.) — 75 pièces, papier (1 imprimé).

1518-1707. — *Heiltz-l'Évêque* : informations, procédures, etc.

G. 195. (Liasse.) — 71 pièces (2 parchemins, 6 imprimés).

1430-1717. — *Marne* (pêcherie en la rivière de). — Condamnations pour délits de pêche (1430-1534) — extraits des registres aux causes du bailliage de Châlons). — Canal de Sarry : arrêt de la Cour de marbre, rendu à la requête de l'évêque Félix Vialart, autorisant ledit évêque à remettre en état la communication autrefois établie entre la Marne et les fossés du château de Sarry ; la requête portait qu'en 1491 l'évêque de Châlons avait obtenu la permission de faire passer une partie de l'eau de Marne dans les fossés du

château de Sarry pour les entretenir en état de défense et protéger le château contre les incursions des ennemis (15 février 1677). — Baux de la pêche en la rivière de Marne (1649-1713). — Ordonnances de police concernant la pêche et la chasse (1519-1717). — Notes et renseignements.

G. 196. (Liasse.) — 8 pièces (5 parchemins).

1509-1519. — *Marne* (droit de pêche en la rivière de): procédures à ce sujet. — L'évêque Gilles de Luxembourg et ses officiers ajournés devant le Parlement de Paris à la requête de Jean Dommartin, marchand tanneur à Châlons, soi disant arrêté illégalement pour délit de pêche; le requérant expose que « le 19e jour de septembre derrenier passé, heure de 9 heures du matin, il se seroit trouvé au Ger (Jard), aiant une ligne sans plomb et sans liège, où illec ainsi qu'il eut encommancé à pescher en ladicte rivière, vous (l'évêque) survintes en personne accompagné de Jehan Jaloux, lieutenant de vostre prévost dudict Chaalons et d'aucuns voz gens et serviteurs jusques au nombre de dix ou douze, et de prime face de couraige mal meu demandastes audict exposant qu'il (qui) le mouvoit de pescher en vostre rivière, en luy disant qu'il n'estoit de voz amys; à quoy ledict exposant vous respondit révéramment qu'il peschoit en usant du droit que lesd. bourgeois, manans et habitans dud. Chaalons avoient et ont acoustumé de ce fere; oye laquelle responce auriez fait prandre lad. ligne et ordonné aud. Jaloux, lieutenant de vostred-prévost aud. Chaalons, et aucuns de vos d. serviteurs prandre et constituer prisonnier icellui exposant. De laquelle vostre ordonnance led. exposant s'en seroit porté pour appellant, et voyant qu'on le vouloit constituer prisonnier, pour se saulver auroit prins la fuite droit ou cymetière de la chapelle de la Magdeleine aud. Ger dud. Chaalons, lieu de franchise, et en icelle entré pour avoir franchise, mais en actemptant contre et ou préjudice dud. appel, vous, vred. gens et serviteurs et led. Jaloux, lieutenant de vostreditprévost, l'auriez suyvy jusque esd. cymetière et chapelle où illec pareillement auriez ordonné le tirer hors desd. cymetière et chapelle..... » (Paris, 15 décembre 1509); réponses de l'évêque aux allégations contenues dans la requête ci-dessus. — Procès de l'évêque Gilles de Luxembourg contre Jean d'Amboise, seigneur de Bussy et Cernon, au sujet du droit de pêche (1518-1519).

. 197. (Liasse.) — 150 pièces (3 parchemins).

1650-1722. — *Marne* (pêcherie dans la rivière de): procédures diverses à ce sujet.

G. 198. (Liasse.) — 58 pièces (7 parchemins).

1324-1694. — *Marne* (îlots sur la): contestations au sujet de leur possession. — *Ilot de la Porte-Marne*: accord entre l'évêque Pierre II de Latilli et l'abbaye de Toussaints (mars 1323 v. st. — parchemin très endommagé). — Bail de 99 ans à Nic. Gobillard, marchand, moyennant 25 s. t. par an (25 février 1522 v. st.). — *Ilot aux Pourceaux*: contestation entre l'évêque, le duc d'Orléans et le comte d'Angoulême; inventaire des pièces produites par l'évêque devant le Parlement; mandement du roi Charles VIII au bailli de Sens, prescrivant de mettre l'îlot en la main du Rôi (Paris, 17 novembre 1487 — copie). — *Ilot de la Grande retraite* (1578-1598); etc., etc.

G. 199. (Liasse.) — 21 pièces (5 parchemins).

1260-1625. — *Paris* (Hôtel de Châlons à). — Hellouise, dite la Velue, veuve de Jean, dit le Velu, bourgeois de Paris, vend pour 1,000 l. parisis à Jean de Courtenai, archevêque élu de Reims, une maison sise à Paris devant le cimetière de l'église St-Nicolas qui est près de l'abbaye de St-Martin-aux-Champs, dans la censive de ladite abbaye, laquelle maison appartenait jadis à Thomas de Beaumetz, prédécesseur immédiat de Jean de Courtenai sur le siège de Reims (mardi 12 décembre 1266). — Accord passé entre les religieux du prieuré de St-Martin-aux-Champs et l'évêque de Châlons, Pierre de Latilly, au sujet de l'hôtel, dit de Châlons, sis à Paris (31 mars 1321 v. st.); ci-joint la ratification dudit accord par Raymond, abbé de Cluny (juin 1322). — Le prieur et les religieux de St-Martin-aux-Champs reconnaissent avoir reçu de Jean de Sarrebrück, évêque de Châlons, la somme de 20 l. t. pour les arrérages à eux dus par ledit évêque à cause de son hôtel de Châlons jusqu'au jour de la St-Martin d'hiver dernier passé (9 décembre 1426). Amortissement de l'hôtel de Châlons par le commissaire délégué sur le fait des francs fiefs et nouveaux acquêts (18 avril 1518 v. st.). — Vente par l'évêque Cosme Clausse aux Carmélites de la rue Chapon à Paris, de l'hôtel de Châlons situé rue Transnonain, moyennant 120,000 l. t. de marché principal (Châlons, 6 août 1619); quittances délivrées par l'évêque aux Carmélites (1620-1625); bail de ladite maison moyennant 80 l. t. par an (minute non datée); renseignements.

G. 200. (Liasse.) — 13 pièces (12 parchemins, 1 sceau).

1220-1567. — *St-Germain-la-Ville*: titres primordiaux de la cense. — Pérard, écuyer, seigneur de Signy, damoiselle P. de Forges, sa femme, et damoiselle Isabeau, sœur dudit écuyer, vendent à l'évêque de Châlons, Pierre

de Latilli, tout ce qu'ils possèdent en fief en la ville et terroir de St-Germain, moyennant la somme de 500 l. t. (vendredi avant Noël 1320 — sceau pendant sur lacs de soie rouge). — Acquêt par Philippon de St-Germain-la-Ville, écuyer, sur Jean d'Olizy, seigneur en partie de Champagne-lez-Champigneul, de ses droits sur le four dudit St-Germain, moyennant 25 l. de petits tournois (1320, le vendredi après la St-Grégoire). — Henri, dit Coquelin, cède à l'évêque de Châlons tout ce qu'il possède au bourg de St-Germain, en échange de la terre de St-Menge que lui abandonne le s[r] évêque (février 1321 v. st. — pièce mutilée). — Jean, dit le Moine, de Blacy, vend à l'évêque Pierre II de Latilli 10 l. de petits tournois de rente annuelle et perpétuelle qu'il percevait sur le four de St-Germain (19 mars 1321 v. st. — pièce mutilée). — Béatrix, veuve de Simon Dufresne, écuyer, Jean et Mathilde Dufresne, ses enfants, vendent à l'évêque Pierre II tout ce qu'ils tenaient en fief dudit évêque au village de St-Germain, moyennant 300 l. de petits tournois (décembre 1322). — Acquêt par l'évêque Pierre II de Latilli sur Gaucher, dit Coquelin, écuyer, et Marguerite sa femme, de la rente Garnier assise sur St-Germain-la-Ville et ailleurs, moyennant 12 l. 16 s. de petits tournois (1323). — Jean de Signy et Isabeau, sa femme, vendent à l'évêque Pierre de Latilli la rente de 30 muids de vin qu'ils percevaient chaque année sur le vignoble de St-Germain, moyennant 80 l. de petits tournois (juillet 1324). — Bail à vie d'un jardin sis à St-Germain, moyennant 20 d. t. de cens annuel payables à la St-Martin d'hiver (7 juillet 1458). — Sentence du bailliage de Vermandois remettant l'évêque Jérôme Burgensis en possession de la cense de St-Germain, moyennant le remboursement à l'engagiste du prix de l'adjudication (23 octobre 1564). — Baux perpétuels : 1 denrée et demie de terre moyennant 7 s. 6 d. t. de rente annuelle (13 janvier 1551 v. st.) ; 1 denrée de terre pour 8 s. t. de cens annuel (20 février 1567). — *Inventaire des pièces ci-dessus, cotées A-I.*

G. 201. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1579-1781. — *St-Germain-la-Ville.* — Baux de la ferme (1654-1781) ; *id.* du greffe, des amendes et des terrages (1655-1673). — Procédure : la communauté du lieu contre le prieur de St-Urbain (1662).

G. 202. (Liasse.) — 76 pièces (10 parchemins).

1357-1684. — *Sarry* : titres de propriété. — Vente par Bourez de Sens, veuve de Jean Petit Sayne de Châlons, à l'évêque Archambaud de Lautrec, d'une pièce de pré sise à Sarry, lieudit *En champ sec*, moyennant 50 florins d'or à l'écu (8 novembre 1357). — Remise par Thibault, bâtard de Neufchâtel et seigneur de Fontenoy, à l'évêque Jean de Sarrebrück, des place, châtel et forteresse de Sarry que ledit s[r] Thibault détenait depuis longtemps au détriment de l'évêque (14 avril 1425). — Acquêt d'une maison sise à Sarry, lieudit *Devant la halle* (21 janvier 1431 v. st.) ; *id.* d'un petit jardin, moyennant 20 s. t. de prix principal (11 décembre 1477) ; *id.* d'un autre jardin situé devant le château de l'évêque moyennant 10 l. t. (22 août 1478). — Échange de pièces de de terre entre le cardinal de Lenoncourt, Simon Mauclerc, curé de Sarry, et Cl. Pavault, concierge du château épiscopal (20 avril 1541). — Pierre le Maréchal et consorts cèdent et transportent au cardinal de Lenoncourt une pièce de bois sise à Sarry, appelée La Haie le Maréchal, moyennant 70 l. t. (30 mai 1541). — Acquêt par l'évêque L.-Antoine de Noailles d'une maison et jardin sis à Sarry, moyennant 700 l. en marché principal (24 octobre 1682). — Échanges et acquêts faits par l'évêque (1643-1684) ; renseignements sur diverses acquisitions de terrain.

G. 203. — 1 cah. in-4° (54 feuillets).

1515-1517. — *Sarry.* — Déclaration des terres et cens de la seigneurie de Sarry appartenant à l'évêque Gilles de Luxembourg.

G. 204. (Liasse.) — 39 pièces (4 parchemins).

1441-1661. — *Sarry* : censives. — Acquêts d'héritages par divers particuliers de Sarry, desquels il résulte que ces immeubles sont chargés de lods et ventes. — Lods et ventes de Sarry de 1517 à 1518. — Extrait des registres des lods et ventes pour l'année 1554-1555. — État des cens et revenus perçus par l'évêque à Sarry ; *id.* des terres tenues à cens et des terres tenues en franc-alleu (s. d.). — Rôles des minettes de seigle et avoine dues par les habitants de Sarry en 1564 et 1565. — Département des cens dûs par divers particuliers de Sarry à raison des 120 journels de terre appelés les *Terres de Beury* (1567). — Terre dite *Plante l'évêque* chargées de 23 s. 4 d. par chacun journel (1644) ; adjudication des censives de Beury à C. Jossier moyennant 100 l. par an (29 juin 1654). — Actes de vente de maisons et terres sises à Sarry et franches de tous droits (1474-1661).

G. 205. — 1 registre in-4° (94 feuillets).

1527-1568. — *Sarry.* — F° 1. Rôle des tailles, fours et bourgeoisies dus au cardinal de Lenoncourt, évêque de Châlons, à savoir : hommes de corps 10 s. 4 d. ; bourgeoisies, divisées en trois classes suivant la fortune, 12 s. 4 d. ;

8 s. 4 d. et 1 s. 4 d.; droit de four 2 s. 6 d. (1543-1544). — F° 11. Taille des fours et bourgeoisies pour 1542; f° 15. *id.* pour 1538. — F° 26. Extrait des registres du bailliage de Châlons en 1562. — F° 37. Extrait des registres des lods et ventes de 1544-1545. — F° 46. Bail des prés, rentes et revenus baillés à ferme en 1553-1554, au profit du cardinal de Lenoncourt, évêque et prince de Metz, pour les terres et seigneuries de Sarry, Forêts, St-Germain-la ville, rivière de Moivre et Vésigneul-sur-Marne. — F° 52. Adjudication des bois de Forêts (1537); f° 72. *id.* des bois et oseraies de Vésigneul, St-Thiébault et Forêts (1544-1545); f° 82. *id.* des bois de Vésigneul et Sarry (1539-1540); f° 92. *id.* des bois de la garenne de Vésigneul (1561).

G. 206. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1527-1585. — *Sarry*: hommes de corps. — Affranchissement par l'évêque Gilles de Luxembourg de Cl. Pavaut, homme de corps à Sarry (20 novembre 1527 — copie). — Ordonnance de l'évêque Cosme Clausse, enjoignant à tous hommes de corps, bourgeois et autres, domiciliés à Sarry, de passer titre nouvel de leurs chevages, censives, mortemains et redevances, et aux formariés de déclarer leur formariage (30 novembre 1584). — Requête des héritiers de Marg. Pavault, décédée, femme de corps à Sarry, à l'effet d'obtenir main-levée de la saisie des biens de la défunte: la main-levée est accordée à charge pour les suppliants de payer les frais de la saisie (1585).

G. 207. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1552-1580. — *Sarry*: taille: Rôle de la taille des hommes de corps et non nobles, des fours et bourgeoisies pour les années 1552 à 1554, 1567, 1568, 1573 à 1576. — Sentence de l'échevinage de Sarry contre les contribuables défaillants (1580).

G. 208. (Liasse.) — 14 pièces (2 parchemins).

1644-1658. — *Sarry*: taille. — Mandement de l'intendant de Champagne, Jeannin de Castille, pour la levée des tailles de la communauté de Sarry (30 janvier 1644): autre mandement délivré par les Élus de la Généralité pour la levée de la taille de 1651 = 2,440 l. en principal et 377 l. pour le taillon (27 avril 1651); *id.* pour la taille de 1652 = 2,300 l. en principal et 355 l. pour le taillon (12 juillet 1652); mandement de l'intendant Voysin pour la levée de la taille de 1657 = 2,747 l. (Châlons, 10 janvier 1657). — Sentence des Élus de Châlons contre la communauté de Sarry (15 avril 1653). — Acquits de contributions levées sur le village pour l'armée de Condé (1650-1657): le commissaire des vivres de l'armée de Rosen reconnaît avoir reçu la somme de 600 l. t. pour 6 jours de subsistances et 12 pistoles pour un présent d'écharpes et de manteaux fait à lui et à ses commis (10 mars 1650). — Liste des habitants qui ont abandonné le village pour se réfugier dans les villages voisins. — Renvoi par le Conseil privé à l'intendant Voysin d'une requête des habitants en vue d'obtenir remise des arrérages de la taille due par la communauté (14 mai 1658).

G. 209. (Liasse.) — 8 parchemins.

1540-1556. — *Sarry*: baux à cens perpétuel. — Accensements de terre baillés aux dates ci-après: 22 février et 1er mars 1539 (v. st.); 23 décembre 1547; 4 août 1548; 5 arpents et 1 quartier de terre au lieudit *Le pendant du mont des quartiers* (11 novembre 1551); divers lots adjugés moyennant 20 s. t. de cens perpétuel pour chaque journel de terre (25 novembre 1551); 301 journels de terre en une pièce, lieudit *Beury* (13 octobre 1556).

G. 210. (Liasse.) — 119 pièces (10 parchemins).

1748-1787. — *Sarry*: baux de terres.

G. 211. (Liasse.) — 45 pièces (1 parchemin).

1492-1779. — *Sarry*: usages. — Main-levée d'un îlot de 7 arpents assis près de Sogny-aux-Moulins, attribué par le bailli de Châlons aux habitants de Sarry pour en jouir à titre d'usages (7 février 1492 v. st. — copie). — Sentence de Christ. Luillier, enquêteur réformateur des eaux et forêts de France, maintenant les habitants de Sarry dans la possession de leurs droits d'usage (27 novembre 1549 — copie). — Procès entre l'évêque Félix Vialart et la communauté de Sarry au sujet des usages: arrêt du Parlement attribuant à l'évêque le tiers des usages de Sarry (14 décembre 1646); transaction entre l'évêque et les habitants par laquelle l'évêque, pour éviter la ruine desdits habitants, déclare se contenter de 15 arpents de terre à son choix (4 février 1647). — Ordonnance du prévôt de Sarry concernant la pâture (17 avril 1779).

G. 212. (Liasse.) — 226 pièces, papier.

1621. — *Sarry*: terrier. — Déclarations au papier terrier.

G. 213. — 1 vol. in-folio (574 feuillets).

1621. — *Sarry*: terrier dressé en vertu des lettres de chancellerie du 20 novembre 1620, signé en fin de Jacques Duboys et Rambourgt, notaires royaux à Châlons.

G. 214. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1682. — *Sarry* : grande allée du Jard conduisant à Sarry, ouverte en 1682. — État des terres achetées par l'évêque pour ouvrir ladite allée; arpentage; échanges de terres pour former l'allée.

G. 215. (Liasse.) — 18 pièces (14 parchemins).

1432-1675. — *Sarry* : bois de Saint-Thiébault. — Vente par Regnauld Richard, domicilié à Sarry, à J. Jolly, demeurant à Châlons, et Marion, sa femme, d'une saussaie d'environ 5 denrées de terre sise à Sarry, en lieu dit *Au saulsois de Saint-Thiébault*, moyennant 75 l. t. de prix principal et 10 s. t. pour le vin dudit marché (16 novembre 1432). — Vente par Eustache de Magny, dame de Saint-Germain-sur-Doue, Changy, Merlaut et Outrepont, veuve en secondes noces de Rennequin de Stavenot, et en premières de Gaulchier Lechien de Saint-Germain-la-Ville, à l'évêque Guillaume le Tur de la moitié des rentes d'avoine, revenus d'argent, terres, saussaies, vignes et savarts appelés les *quartiers de Saint-Thiébault*, situés près de la chapelle de Saint-Thiébault, entre Sarry et Saint-Memmie, moyennant 60 l. t. de prix principal et 40 s. t. pour le vin (5 juin 1447). — Vente par l'évêque Guillaume le Tur à Jacques de Sorcy, des quartiers de Saint-Thiébault, moyennant 70 l. t. de prix principal et 60 s. t. pour le vin (13 février 1452, v. st.). — Achat des quartiers de Saint-Thiébault par l'évêque Geoffroy sur Étienne Lambesson, seigneur en partie de Saint-Martin-aux-Champs, et Isabellet, sa femme, domiciliés à Aulnay-sur-Marne, héritiers de Jacques de Sorcy, moyennant 70 l. t. (25 novembre 1479). — Vente par J. Jolly l'aîné et consorts à l'évêque Geoffroy d'une saussaie de 5 denrées de terre sise à Sarry, moyennant 9 l. t. (22 mars 1487, v. st.); *id.* par P. Roussel et Isabeau, sa femme, domiciliés à Sarry, à l'évêque Geoffroy, d'une pièce de bois sise au terroir de Saint-Thiébault, moyennant 20 s. t. de prix principal et 5 s. t. pour le vin (15 avril 1488). — Don par Jean de Villeseneux, charpentier à Châlons, à l'évêque Geoffroy, d'une pièce de bois sise à Saint-Thiébault (28 août 1488). — Vente par J. Chabrault, échevin de Châlons, à l'évêque Geoffroy, d'une pièce de bois sise à Saint-Thiébault, moyennant 100 s. t. (28 août 1488); *id.* par Catherine, veuve de Jean Beschefer, d'un arpent de bois à Saint-Thiébault, moyennant 10 l. t. (8 octobre 1488); *id.* par Ét. Thuillier d'une pièce de bois à Saint-Thiébault, moyennant 50 s. t. (11 octobre 1488); *id.* par Claude de Beine, chanoine de Châlons, d'un demi-arpent de bois à Saint-Thiébault, moyennant 100 s. t. (14 octobre 1488). — Transport fait par Cosme Maillard, tabellion de l'évêché, à l'évêque Cosme-Clausse, de la terre et cens de Saint-Thiébault, conformément à la volonté exprimée par feu Marc Maillard, son père, de remettre ladite ferme à l'évêché (27 janvier 1621). - Adjudication de la coupe des bois de Saint-Thiébault pour dix années à Cosme Jossier, moyennant 800 l. (1654).

G. 216. (Liasse.) — 12 parchemins.

1322-1348. — *Thonnance* : entreprises du sire de Joinville sur les droits de l'évêque à Thonnance. — Jean de Grandpré, commis par le Roi à la garde de l'évêché de Châlons, certifie que ce jour d'huy, étant à Joinville, il a mis en la main du Roi les terres et seigneuries de l'évêque pour les préserver de toute violence et oppression, en présence de Geoffroy Descot, chevalier, Robert Turrel, bailli de Joinville, et du prévôt (vendredi après l'octave de la Saint-Jean-Baptiste, 1322). — Mandement du Roi au bailli de Vermandois de contraindre le sire de Joinville à réparer le tort qu'il a commis en faisant moissonner sur le territoire de Thonnance au mépris des droits de l'évêque, et en cas de refus de l'assigner devant le Parlement (Troyes, 9 septembre 1322). — Jean de Grandpré, garde de la temporalité de l'évêché de Châlons, assigne au prochain parlement le sire de Joinville, son bailli et son prévôt, pour faire vendanger à main armée la vigne dite de Coulonval, sise à Thonnance, en la justice et seigneurie de l'évêque (octobre 1322). — Mandement de Pierre de Beaumont, bailli de Vermandois à Raoul de Molinchat, seigneur royal en la prévôté de Laon, d'ajourner devant lui à Thonnance, au mardi d'avant la Toussaint prochaine, Ancel, sire de Joinville, son bailli et son prévôt, pour répondre sur les faits à eux imputés par le gardien de l'évêché de Châlons (samedi 9 octobre 1322). — Mandement de Godemar du Fay, seigneur de Bouthéon et gouverneur du bailliage de Chaumont, au prévôt de Wassy, de faire réparer le tort commis à Thonnance, en la justice de l'évêque, à l'instigation du sire de Joinville (La Ferté-sur-Aube, 16 octobre 1344). — Adam Chaillouars, sergent royal en la prévôté de Vitry, certifie que, le vendredi avant la fête des saints Simon et Jude, il s'est transporté à Thonnance pour y mettre à exécution l'arrêt du Parlement en date du 28 mai 1348 condamnant aux dépens les srs Jacquier, dit le prévôt aux Oignons, et Henri, dit le roi des Ribauds, qui avaient entrepris à tort sur la justice de l'évêque audit lieu (1348).

G. 217. (Liasse.) — 40 pièces (1 parchemin, 1 plan).

1372-1760. — *Thonnance* (bois de Châtillon à). — Reconnaissance par l'évêque Archambaud du droit qu'ont les habitants du lieu de faire paître leurs pourceaux dans le bois de Thonnance (30 novembre 1372 et 10 février 1372,

v. st. — copie). — Mandement du roi Charles VI au bailli de Vermandois d'informer sur le droit prétendu par les habitants de Thonnance, de tenir et posséder quatre pièces de bois sises auprès dudit lieu et de les y maintenir s'il appert de leur bon droit (10 novembre 1388 — copie). — Permission octroyée par l'évêque Geoffroy aux habitants de Thonnance de défricher et exploiter les terres incultes appartenant à l'évêché, à charge d'en payer la dîme (26 septembre 1455 — copie). — Procès-verbal d'abornement des bois de Thonnance (4 mai 1575). — Ventes de bois en 1580 et 1586 et de 1644 à 1651. — Arrêt de Parlement autorisant l'évêque Félix Vialart à couper du bois dans la forêt de Châtillon jusqu'à concurrence de 20.000 l., pour ladite somme être employée à la réparation de l'hôtel épiscopal de Châlons, du château de Sarry, etc. (4 avril 1659 — copie collationnée). — Mémoires de ventes de bois en la forêt de Thonnance (1659-1662). — Plan figuré du bois de Thonnance appartenant à l'évêque, contenant 229 arpents, 76 cordes (5 juillet 1689). — Arrêt du Conseil au sujet de la coupe du bois de Thonnance (3 mai 1757 — copie collationnée). — Compte présenté à l'évêque Ch.-Antoine de Choiseul-Beaupré par le receveur général des domaines de Champagne, de la recette et dépense par lui faite du prix du quart en réserve du bois sis à Thonnance, vendu en la maîtrise de Wassy le 11 août 1757 en conséquence de l'arrêt du Conseil du 8 février précédent (1760).

G. 218. (Liasse.) — 60 pièces (4 parchemins).

1501-1665. — *Thonnance et Suzannecourt*: forge et moulin à eau. — Transaction entre l'évêque de Châlons et le s^r Mengin Laguidde, fermier à titre emphytéotique d'une forge de fer sise à Thonnance sur le rû de Saudeval : l'évêque reprend ladite forge, faute de paiement du cens annuel de 25 s. t. dû par ledit Laguidde, en remboursant le prix des constructions et améliorations par lui faites sur le terrain de la forge pour la somme de 160 l. t. (4 mars 1500, v. st.). — Bail du moulin (1568). — Vente du moulin par les commissaires délégués du Saint-Siège pour l'aliénation des 50.000 écus sol de rente accordée au Roi par le Pape : adjugé pour 900 l. t. à Arnoult Dehault, marchand à Joinville, et consorts (15 juin 1577). — Pièces de procédure : sentence de Nicolas de Thomassin, s^r de Froideau, bailli de la principauté de Joinville et prévôt des seigneuries de Thonnance et Suzannecourt, prononçant la réunion du moulin au domaine de l'évêché, moyennant remboursement par l'évêque du prix principal d'adjudication et des dépenses d'amélioration faites audit moulin (22 janvier 1665) ; baux du moulin (1641 1656).

G. 219. (Liasse.) — 16 pièces (1 parchemin).

1643-1649. — *Thonnance et Suzannecourt*: four banal. — Sentence du juge de Thonnance qui déclare la banalité du four de Suzannecourt (7 novembre 1647). — Requête du fermier du four banal en remise ou modération de cens qu'il doit à l'évêque, disant : « qu'à cause, tant des incursions des guerres, volleurs et ennemis de l'estat, qu'aultres malheurs du temps, vos subjects dudict Thonnance et banaulx audict four sont diminuez de plus des trois quarts et que tant peu qui restent sont la pluspart pauvres mendiant leurs vies, qui est cause que ledict four demeure la pluspart du temps sans exercice, et que au lieu que par cy devant ledict four cuysoit quatre à cinq fois chascune sepmainne, à présent il ne peult cuyre qu'une seule fois, et encores à demye fournée, sur quoy il fault payer le droict au s^r curé dudict Thonnance qu'il a acoustumé d'y prendre, qui sont les fournages de dix-sept à dix-huict boisseaux par chascune sepmainne, de sorte que le pauvre supliant n'a et ne peult percepvoir d'émolumens pour payer et délivrer seulement ledict droict audict s^r curé et pour les frais qu'il y convient faire ; que d'aillieurs pendant que lesdicts habitans avoient quitté et abandonné ledict Thonnance au subject desdicts gens de guerre, iceulx gens de guerre auroient grandement desmoly la toiture et la cheminée dudict four, qui auroit causé la ruine des murailles à cause des pluyes, lesquelles sont en fort mauvais estat........ » ; attestation délivrée par les habitants du lieu pour confirmer les dires de la requête ci-dessus (4 janvier 1643).

G. 220. (Liasse.) — 10 pièces (1 parchemin).

1517-1519. — *Thonnance et Suzannecourt* : hommes de corps. — Déclarations et inventaires des biens meubles et immeubles échus à l'évêque depuis la mi-août 1517 jusqu'aux 22 janvier et 13 mars 1518, lesdits biens provenant des hommes et femmes de corps décédés à Thonnance et Suzannecourt pendant cette période ; *id.* des biens échus à l'évêque par le décès de ses hommes et femmes de corps, des 21 janvier et 8 mars 1518 au 14 février 1519 (1 petit cahier de 39 feuillets).

G. 221. — 3 pièces, papier.

1519-1528. — *Thonnance et Suzannecourt*: abolition de la mainmorte. — Requête des habitants à l'effet d'obtenir commutation de la mainmorte en une autre condition moins dure ; « Voz povres, très humbles et très obéissans subgectz les manans et habitans de vosd. terres et seigneuries desdits Thonnance et Suzannecourt, vous font très humblement exposer que puis nagueres se sont tirés par devers

votre magesté audit Thonnance où ilz vous présentèrent requeste et vous remonstrèrent que ainsi soit qu'ilz soient à vous de condicions servilles, assavoir de main morte, formariage, poursuicte, forfuyance et autres condicions deppendantes de ladite main morte, au moyen desquelles ne sauroient lesdits voz povres subgectz bonnement vivre ne ont plaisir estre esdits lieux en résidence, parce qu'ilz ne sont soulaigez de leurs amys charnelz qui doivent estre leurs vrays héritiers à eulx habilles à succéder, ains délaissent les dits lieux et s'en vont comme en dényant leur sang naturel pour ce que les dits héritiers ne sauroient venir ne succéder esdits biens tant paternelz que maternelz que autrement au moyen de ladite condicion, tant en meubles que immeubles, qui sont choses pitéables, inhumaines et contre toute bonne équité, et seroit encores plus à l'advenir, se provision sur ce par vous ne leur est impartie....... » — Autre requête en commutation du droit de poursuite : les habitants offrent de payer par chacun an à la Saint-Martin d'hiver une taille réelle de 50 l. t. ; en fin est l'approbation de la requête ci-dessus par l'assemblée des habitants en date 24 février 1518, v. st. — Transaction entre l'évêque du Robert de Lenoncourt et la communauté des habitants de Thonnance et Suzannecourt : l'évêque consent à l'abolition des droits de mainmorte, poursuite et formariage, à charge pour les habitants de lui payer annuellement les redevances énumérées dans l'acte (Châlons, samedi 31 août 1538 — copie collationnée).

G. 222. (Liasse.) — 4 pièces (1 parchemin et 1 cahier de 20 feuillets).

1538-1608. — *Thonnance et Suzannecourt :* abolition la mainmorte. — Reconnaissance par les habitants des lieux susdits du droit de soignée dû à l'évêque, qui est tel que chaque chef de maison doit à la Noël 7 boisseaux d'avoine et 1 poule, et chaque veuve 3 boisseaux 1/2 et 1 poule, aux termes de la transaction passée entre la communauté et l'évêque Robert de Lenoncourt les 28 et 31 août 1538 ; suit la copie de ladite transaction et la promesse faite par les habitants de continuer à payer la redevance ci-dessous (17 septembre 1605). — Arrêt du Parlement condamnant Didier Marié, Nic. Passerat, J. Marié et Nic. Bayen, tous domiciliés à Thonnance, à payer la soignée due au seigneur évêque (29 août 1608). — Quittance par le commis à la recette des biens des mainmortables affranchis, aux habitants de Thonnance et Suzannecourt, de la somme de 450 écus sol à laquelle ils ont été taxés par les trésoriers de France en Champagne pour l'indemnité due au Roi à raison de leur affranchissement (19 avril 1587).

G. 223. (Liasse) — 44 pièces, papier.

1648-1662. — *Thonnance et Suzannecourt* : censives. — Rôles des censives et autres redevances dues à l'évêque. — Renseignements : mémoire de ce que Thonnance et Suzannecourt (Élection de Vitry) portaient de tailles et autres impositions en 1644 : principal de la taille 624 l. ; subsistance 258 l. 6 s. ; taillon 140 l.; droits des officiers 10 l. Total : 1,032 l. 6 s.

G. 224. (Liasse.) — 19 pièces (4 parchemins).

1624-1749. — *Dîme du vin à Joinville*. — Rôles des propriétaires de vignobles qui ont composé avec l'évêque pour payer la dîme en argent (1655-1662). — *Procédures* : arrêt de Parlement rendu en faveur de l'évêque Cosme Clausse contre les habitants de Joinville (2 avril 1624). — Requête de l'évêque Félix Vialart au Parlement à l'effet de contraindre les propriétaires de vignobles au finage de Joinville de payer la dîme au pied de la vigne, pendant la vendange, à raison du onzième, avec défense d'enlever leurs raisins avant que le droit soit acquitté ; arrêt du Parlement ordonnant de payer la dîme sur les lieux (31 juillet 1654). — Transaction entre l'évêque de Châlons, d'une part, le curé et les chapelains de l'église paroissiale de Joinville, d'autre : l'évêque est dispensé d'entretenir les 2/3 du chœur de l'église, à charge pour lui d'exempter de la dîme les vignobles que possède la fabrique (18 février 1661). — Sentence du prévôt de Thonnance au sujet de la perception de la dîme du vin (8 mai 1749).

G. 225 (Liasse.) — 59 pièces (4 parchemins).

1561-1690. — *Thonnance et Suzannecourt* : baux des années 1561, 1587, 1641, 1643, 1649, 1655 et 1656, 1660 et 1661. — État des revenus de Thonnance et Suzannecourt d'après les baux du 15 février 1643 : ils s'élèvent à 1,972 l., plus la dîme du vin au finage de Joinville. — Baux de la seigneurie (1676-1690).

G. 226. — 1 cah. in-4° (20 feuillets).

1424-1425. — *Thonnance et Suzannecourt* : comptes. — Compte des recettes et dépenses présenté à l'évêque Jean de Sarrebrück par Jean Jacquin, dit le Liégeois, receveur de la terre de Thonnance, pour l'année commençant le 24 juin 1424 et finissant au 24 juin 1425. — F° 6. « A Regnault Mallot pour son salaire d'avoir esté au lieu de Chaalons, parler à monseigneur pour lui exposer que mons^r le comte de Wademont avoit mis la terre de Thonnance en sa main, 20 s. t. » — F° 10. Gages d'officiers : à Jean Jacquin, receveur, pour ses gages de l'année, 10 l. ; à Thiébault

St-Denis, forestier des bois de Thonnance, 30 s. t. et 10 bichets de froment. — F° 15. Au maître d'hôtel du comte de Vaudemont, 13 bichets d'avoine « à lui donnez pour courtoisie pour ce qui s'estoit travilliez de pourchasser devers mondit s[r] de Wademont qu'il laissast joir mons[r] de Chaalons de sa terre de Thonnance ». — « A Estienne de Salins, capitain de La Faulche, 6 bichets à lui donnés pour courtoisie pour ce qu'il menassoit les deux villes de faire guerre pour prenre vivres ». — F° 17. 1 setier de vin à M. le comte de Vaudemont, à messire Érart du Châtelet, messire Jean de Chardoigne et à plusieurs autres étant en leur compagnie le dimanche avant la St-Nicolas d'hiver 1434; 6 pintes à Et. de Salins, capitaine de la Fauche, et à ses gens, la semaine d'avant la St-Martin d'hiver 1434. — F° 18. 6 gelines Jean de Chardongne et à plusieurs autres chevaliers et écuyers de la cour de M. Vaudemont « pour courtoisie à eulx faicte pour ce qu'ilz eussent la terre dudit Thonnance pour recommandée. » — F° 19. Recette en argent du présent compte 137 l. 8 s. 4 d.; dépense en argent 109 l. 17 s. 11 d.

G. 227. (Liasse). — 7 cahiers in-4°.

1443-1526. — *Thonnance et Suzannecourt*: comptes. — Comptes des recettes et dépenses présentés à l'évêque de Châlons par le receveur de la terre de Thonnance pour les exercices suivants : 1° 1443 à 1444 : f° 11. Recette en argent 76 l. 6 s. 9 d.; dépense 91 l. 1 s. 3 d. (1 cahier de 15 feuillets). — 2° 1444 à 1445 : f° 13. Recette en argent 66 l. 3 s. 7 d.; dépense 74 l. 17 s. 10 d. t. (1 cahier de 13 feuillets). — 3° 1456 à 1457 : f° 13. Recette en argent 82 l. 13 s. 10 d.; dépense 119 l. 14 s. 10 d. (1 cahier de 14 feuillets). — 4° 1476 à 1477 : f° 14. Gages d'officiers : au receveur 15 l.; à Jean Pincemaille, sergent, 25 s. t. pour 6 mois de service. — F° 20. Recette en argent 107 l. 15 s. 5 d.; dépense 96 l. 6 d. t. (1 cahier de 20 feuillets). — 5° 1477 à 1478; f° 16. Recette en argent 121 l. 8 s. 5 d. t.; recette 52 l. 16 s. 10 d. (1 cahier de 17 feuillets). — 6° 1481 à 1482 : f° 18. « A Girard Maury, charpentier, pour sa peine et salaire d'avoir fait et édiffié la haulte justice dudit Thonnance, laquelle estoit en ruyne, 45 s. t. » — F° 21. Recette en argent 163 l 3 s. t.; dépense 258 l. 5 s. 4 d. (1 cahier de 22 feuillets). — 7° 1525 à 1526: f° 28. Recette en argent 164 l. 8 s. 8 d.; dépense 155 l. 1 s. 3 d. (1 cahier de 29 feuillets — les 5 premiers feuillets manquent).

G. 228. (Liasse.) — 83 pièces (1 parchemin).

1651-1672. — *Thonnance et Suzannecourt*: comptes, — Comptes des recettes et dépenses présentés à l'évêque de Châlons par le receveur de la terre de Thonnance (les comptes des exercices, 1667-1668 et 1668-1669 sont accompagnés des pièces justificatives).

G. 229. (Liasse.) — 6 pièces (2 parchemins).

1562-1655. — *Thonnance et Suzannecourt*: vicariat. — Requête des habitants à l'évêque Jérôme Burgensis pour obtenir la nomination d'un curé résidant à Suzannecourt (17 avril 1562); nomination par l'évêque de Nicole Vautrinet en qualité de vicaire à Suzannecourt (7 juillet 1562). — Saisie des revenus de la cure de Suzannecourt par le bailli de Vermandois, faute de résidence du curé (30 octobre 1562). — Attestations par A. Jacquemin, âgé de 79 ans et Did. Chutin, substitut du procureur fiscal, âgé de 57 ans, que les habitants de Suzannecourt ont eu successivement pour curés; P. Percin, Th. Gillot, Remi Raizaud (2 janvier 1648). — Transaction entre l'évêque Félix Vialart et Edme Lepault, curé de Thonnance, au sujet des dîmes (14 octobre 1655). — *Bornage*: abornement des terroirs de Joinville, Thonnance et Suzannecourt (18 mars 1566).

G. 230. (Liasse.) — 21 pièces (1 parchemins).

1264-1684. — *Thonnance et Suzannecourt*: procès entre l'évêque Félix Vialart et Marie de Malabarbe, prieure du couvent de N.-Dame du Val d'Osne. — L'évêque Conon de Vitri approuve le traité passé entre le couvent du Val d'Osne et le sire de Joinville, aux termes duquel la prieure abandonne audit seigneur les fours que le couvent possède au Val et à Joinville, moyennant 6 muids de blé et 4 setiers moitié froment, moitié avoine, sur lesquels 6 muids et 2 setiers seront acquittés au grenier de Thonnance (juillet 1264 — copie collat. en 1681). — Reconnaissance par le procureur de l'évêque du droit que la prieure du Val d'Osne a de prendre chaque année, à la St-Martin d'hiver, la quantité de 47 setiers de blé et 47 d'avoine livrables au château de Thonnance (13 novembre 1636 — copie collat.); reconnaissance dudit droit qar l'évêque Henri Clausse (9 juin 1637). — Arrêt de Parlement rendu au profit de la prieure du Val d'Osne (27 octobre 1650); autre arrêt modérant la redevance due par l'évêque à 38 setiers, 7 boisseaux, 6 pintes pour le blé, et 38 setiers, 14 boisseaux, 12 pintes pour l'avoine (12 septembre 1652). — Bail de la terre et seigneurie de Thonnance è charge pour le preneur de payer 600 l. par an à la prieure du Val (1684).

G. 231. — 1 registre in-folio (94 feuillets — endommagé par l'humidité).

XVII[e] siècle. — *Vidamé de Châlons*: inventaire des titres (s. d.). — Table : f° 1. Inventaire des titres de propriété. — F° 14. Index des cartulaires et registres où sont

inscrits les actes de foi et hommage, aveux et dénombrements rendus par le vidame à l'évêque. — F° 22. Liste des fiefs, terres et seigneuries mouvantes du vidamé.

G. 232. (Liasse.) — 5 pièces (2 cahiers in-4° de 25 et 33 feuillets).

1619-1771. — *Vidamé*: inventaires. — Inventaire des titres, contrats, papiers et autres actes dressé par Jacob de Bezanson, notaire à Châlons, en la présence de Pierre Leduc, s[r] de Compertrix, bailli du vidamé (8 mai 1619). — Inventaire des meubles, effets, titres et papiers provenant de la succession de Marie d'Haussonville de Vaubécourt, vidame de Châlons, veuve de François, comte d'Estaing, lieutenant général des armées du Roi et gouverneur de Châlons: f° 6. Tableau de la chaste Suzanne dans le bain, estimé 3 l. ; f° 20. Inventaire des papiers (30 décembre 1748 et jours suivants). — Récolement de 1771.

G. 233. — 1 pièce, papier.

1395. — *Vidamé*: vente dudit vidamé par Jean, seigneur de Bazoche, à Louis, duc d'Orléans, comte de Valois et de Beaumont, moyennant 1,900 l. t. — copie collat.

G. 234. (Liasse.) — 9 pièces (1 parchemin).

1580-1631. — *Vidamé*: titres féodaux. — Actes de foi et hommage, aveux et dénombrements rendus à l'évêque de Châlons par les vidames dont les noms suivent : Guillaume Féret, tuteur de Madeleine Féret, et René Féret à l'évêque Cosme Clausse (15 décembre 1580) ; Philippe de Thomassin, s[r] de Braux-Ste-Cohière, au même (8 février 1602) ; Pierre Guillaume, s[r] de St-Eulien, à l'évêque Henri Clausse (29 décembre 1627 et 1[er] décembre 1631 — copies).

G. 235. (Liasse.) 6 pièces (1 registre in-4° de 94 feuillets.)

1602-1705. — *Vidamé* (fiefs mouvants du). — Registre des terres mouvantes du vidamé, avec une table (s. d.) ; ci-joint l'état des fiefs dudit vidamé d'après le dénombrement rendu le 10 novembre 1602 par Phil. de Thomassin ; autre état d'après l'inventaire du 16 septembre 1705.

G. 236. (Liasse.) — 36 pièces (8 parchemins).

1487-1769. — *Vidamé* (fiefs du). — *Cernay-lez-Reims* : fiefs d'Agny et des Chevaliers. — Enquête par *turbe*, faite à la demande de Jacques, s[r] d'Espence, vidame de Châlons, touchant le fief de Cernay ; les témoins cités déposent « que certaine terre et seigneurie estant audit Sarnay, qui jadis fut à feu Robert d'Arsonville et qui dès longtemps a esté et est en la main de la vidamée de Chaalons est tenue et mouvant en fief d'icelle vidamée.... Et scevent bien que assez tost après que ledit Robert fut trespassé, ledit fief fut saisy et mys en la main d'icelle vidamée, pour lequel temps feu messire Nicolas Rolin, jadis chancellier de Bourgogne, estoit vidame dudit Chaalons, et que depuis ledit temps ledit a esté continuellement en la main d'icelle vidamée... » (30 septembre 1490). — Autre enquête touchant le fief d'Agny : Fr. Joybert, notaire royal à Châlons dépose « que en la ville de Sernay-lez-Reims y a ung fief, terre et seigneurie, nommé le fief d'Annye qui est tenu et mouvant en fief de la vidamée de Chaalons, lequel fief fut jadiz et appartint à feu messire Gérard de Grez, chevalier, seigneur de Soize, de St-Pierre et d'Annye, et depuis à feu Robert d'Arsonville.... » (7 mai 1495). — Baux du fief d'Agny consentis par les vidames de Châlons (1487-1552). — Dénombrement du fief des Chevaliers rendu par Pierre Noël au vidame Hubert Féret (15 décembre 1572) ; projet de dénombrement du même fief à rendre par Henri Choilly à Charlotte de Dinteville, veuve de Louis Raguier (s. d.). — État des cens et redevances dûs au vidame de Châlons en sa terre de Cernay (1569). — Contrat de vente des 3/4 du fief des Chevaliers par Jacques Noël à Henri Pussort (1), marchand, demeurant à Rethel, moyennant 3,000 l. de marché principal (28 janvier 1609 — copie collat.). — Vente du fief des Chevaliers par Nicolas Desmarest (2), marquis de Maillebois, à Leleu d'Aubilly, receveur des tailles en l'Élection de Reims, moyennant 2,000 l. (22 mars 1704 — copie collat.). — *Chambrecy* : testament de J.-Louis Cosson, seigneur de Chambrecy (5 mai 1762). — *Fleury-la-Rivière* : aveu et dénombrement rendu à Louis d'Haussonville, vidame de Châlons, par Pierre de Haudoin, seigneur de Fleury en partie (29 mars 1707).

G. 237. (Liasse.) — 24 pièces (2 parchemins).

1474-1778. — *Vidamé*. — Contestation entre l'évêque Henri Clausse et le vidame Pierre Guillaume, s[r] de Saint-Eulien : transaction entre l'évêque Geoffroy et le vidame Claude Toignel, seigneur d'Espense (25 juin 1474). — Arrêt du Parlement rendu au profit de l'évêque Cosme Clausse contre le vidame René Féret (24 mai 1588 — copie) ; factum de l'évêque contre ledit Féret. — Arrêt du Parlement, confirmatif de celui du 31 mai précédent, qui déboute le vidame de sa prétention à participer aux revenus des greffes (3 juillet 1632). — Renseignements ; pièces diverses (1715-1778).

(1) Grand-père maternel de Colbert.

(2) Contrôleur-général des finances de 1708 à 1715, neveu de Colbert et père du maréchal de Maillebois.

G. 238. (Liasse). — 41 pièces (1 cahier in-1° de 34 feuillets).

1785-1789. — *Vidamé* (bailliage du). — Registre des causes du bailliage, du 9 septembre 1785 au 6 juillet 1789. — Requêtes adressées au bailli.

G. 239. (Liasse.) — 29 pièces (8 parchemins, 1 sceau mutilé).

1526-1724. — *Villeneuve - aux - Riches - Hommes (Aube) et Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (Yonne).* — Titres féodaux : actes de foi et hommage, aveux et dénombrements rendus au suzerain par les seigneurs de Villeneuve et Saint-Maurice dont les noms suivent: Louis Raguier, héritier de Marie de Beauvais, veuve de Jean Raguier, à Guillaume, évêque de Troyes (2 janvier 1525, v. st.); François Raguier, vidame de Châlons, fils et héritier de Charlotte de Dinteville, veuve de Louis Raguier, à Louis de Bourbon, cardinal-archevêque de Sens (14 décembre 1547); Fr. de Raguier à Louis de Lorraine, évêque de Troyes (7 février 1548, v. st.), et à Jean, cardinal-archevêque de Sens (5 juillet 1558) ; Marie de Béthune, veuve de Jean Raguier, à Nicolas de Pellevé, cardinal-archevêque de Sens (18 novembre 1570); Marie Raguier, épouse de Louis Guillard, à Regnault de Beaune, archevêque de Sens (16 juillet 1596 et 26 juin 1597). — Inventaire des titres, actes de foi et hommage, aveux et dénombrements de la seigneurie de Villeneuve, Saint-Maurice et Maulny-aux-Riches-Hommes (1624). — Transport par L.-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, héritier de Gaston-J.-B.-Louis de Noailles, son frère, à Nicolas de Saulx-Tavannes, évêque de Châlons, de tous les droits féodaux et seigneuriaux dus audit Gaston-J.-B. de Noailles, sauf ceux qui pourraient lui être échus par la vente du Plessis-Gatebled relevant de Villeneuve-aux-Riches-Hommes (24 mars 1724). — *Terrier* : lettre de chancellerie autorisant l'évêque de Châlons, Henri Clausse, à faire dresser le papier terrier de ses terres de Villeneuve, Saint-Maurice, Maulny et la Chaume (20 mars 1632) ; mandements aux vassaux de l'évêque de se faire inscrire au papier terrier (1633-1706).

G. 240. (Liasse.) — 115 pièces (16 parchemins).

1556-1632. — *Villeneuve et Saint-Maurice* : titres de propriété. — Acquisition des terres susdites par l'évêque Cosme Clausse le 13 mars 1624, moyennant 120.000 l. t. — Procédure au sujet de l'acquisition ci-dessus (1624-1632).

G. 241. (Liasse.) — 59 pièces (2 parchemins).

1559-1715. — *Villeneuve et Saint-Maurice* : baux. — Bail du moulin à vent de Saint-Maurice consenti par François Raguier, vidame de Châlons, moyennant 30 l. t. par an (23 décembre 1559). — Bail par l'évêque Félix Vialart à Ch. Guillaume, laboureur, du revenu des terres et seigneuries de Villeneuve, Saint-Maurice et la Chaume, moyennant 4.000 l. par an, sans que le preneur puisse prétendre à aucune diminution du loyer « sinon en cas d'invasion des ennemis de l'Estat et guerres civiles dans le royaume, dont les désordres s'estendissent sur les biens de ladite seigneurie, et encore en cas de stérilité universelle, ce que Dieu ne veuille..... » (16 janvier 1676). — *Ferme d'Autigny* : achat par Marie Raguier sur Pierre d'Autigny, laboureur, de ladite ferme, moyennant 1.200 l. t. (1610) ; bail de 1654.

G. 242. (Liasse.) — 5 pièces (1 parchemin).

1559-1648. — *Villeneuve-aux-Riches-Hommes.* — Donation de François Raguier, vidamé de Châlons, aux églises et villages de Villeneuve et Saint-Maurice : maison pour le recteur d'école ; cession de rentes pour l'enseignement des enfants et le soulagement des malades (29 août 1559). — Consultation au sujet de la donation ci-dessus : on conclut à sa nullité (1648);

G. 243. (Liasse.) — 3 parchemins.

1556-1558. — *Villeneuve-aux-Riches-Hommes* : bois. — Transaction entre la Commanderie du Temple de Reims, d'une part, François Raguier, vidame de Châlons, et consorts de l'autre, au sujet d'une pièce de bois sise sur le terroir de Villeneuve (27 juin 1556) ; approbation dudit accord par le Chapitre provincial de l'Ordre (12 juin 1557) ; ratification par Jean de la Valette, grand-maître de l'ordre de Malte (29 novembre 1558).

G. 244. (Liasse.) — 61 pièces (10 parchemins, 1 impr., 1 plan).

1527-1708. — *Villeneuve* : exploitation des bois. — Les habitants de Villeneuve, Saint-Maurice et Châtenoy reconnaissent que Louis Raguier, vidame de Châlons, leur a fait don du droit d'usage en une pièce de bois appelée la Haye-Pommerat, sise en la seigneurie dudit Villeneuve, d'une contenance de 140 arpents, à charge pour eux et leurs successeurs de livrer chaque année au château de Villeneuve 1 bichet d'avoine par ménage (5 février 1526, v. st.). — Vente de bois par Marie Raguier (1629). — Mémoire concernant la juridiction des bois de Villeneuve (1647). — Arrêts du Conseil pour la visite des bois et bâtiments de Villeneuve (2 décembre 1684 et 26 novembre 1686). — Lettres patentes sur arrêt portant permission à l'évêque de Châlons de faire couper les baliveaux dans les taillis de la ferme de Villeneuve et Saint-Maurice, à la réserve de 4 par arpent, et en mettant le quart desdits bois

en réserve pour croître en futaie, conformément à l'ordonnance de 1669 (7 décembre 1687). — Établissement du quart en réserve du bois de Villeneuve et plan dudit quart contenant 105 arpents (1708). — État et estimation des bois de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (s. d.).

G. 245. (Liasse.) — 61 pièces (5 parchemins, 1 imprimé).

1551-1724. — *Villeneuve* : bois et garennes. — Coupes et ventes de bois sis à Villeneuve et Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes pour réparer la cathédrale de Châlons incendiée en 1668 et les bâtiments de l'évêché effondrés dans la nuit du 19 au 20 mars 1709 : arrêts du Conseil ; procès-verbaux de vente, etc. (1673-1724). — Permission aux prêtres de la Mission de Versailles de vendre les chênes du Fay de Vareilles (Yonne) et adjudication desdits chênes (1685-1686). — Garennes de Villeneuve : baux (1551-1658).

G. 246. (Liasse.) — 55 pièces (3 parchemins.)

1608-1715. — *Villeneuve et Saint-Maurice* : pièces diverses. — Compte des recettes et dépenses rendu à l'évêque de Châlons par le receveur de Villeneuve (1657). — Dénombrement des revenus de la seigneurie de 1651 à 1660. — Provision de tabellion de la seigneurie délivrée par Marie Raguier, dame du lieu, à François Hubert (2 août 1608) ; révocation dudit Hubert (1644). — Nomination de Mich. Favin comme receveur de la terre de Villeneuve (1655). — Réparations au château et autres dépendances de Villeneuve (1662-1715). — Renseignements : inventaire des titres originaux rendus à l'évêque Félix Vialart (1641) ; état des domaines ; *id.* des titres de Villeseneux (1709) ; etc.

G. 247. (Liasse.) — 74 pièces (4 parchemins).

1608-1767. — *Bercenay-le-Hayer* (Aube), mouvance féodale de Villeneuve-aux-Riches-Hommes. — Aveux et dénombrements rendus au suzerain par les seigneurs de Bercenay dont les noms suivent : Paul de Cochon (10 janvier 1620 et 7 juin 1627) ; Jean de Cochon, comme époux de Bonaventure Bazin, veuve de Paul de Cochon (12 février 1629) ; Ch Carpentier, bourgeois de Paris, curateur de la succession vacante de César de la Serre, seigneur de Bercenay en partie (3 juin 1674) ; J.-B. Bazin ; Marie et Cath. de Ravault, filles de feu Edme de Ravault, dames de Bercenay en partie (1688) : Louise de Charlus, veuve de Claude d'Iverny (1688). — Partage des immeubles provenant de la succession d'Antoine de la Serre, seigneur de Bercenay et Chavandon et de Catherine de la Motte, son épouse (28 mars 1640 – copie). — Procédures au sujet de la mouvance du fief ; renseignements (1608-1767).

G. 248. (Liasse.) — 26 pièces (1 parchemin).

1626-1688. — *La Fresnaye*, mouvance féodale de Villeneuve. — Aveu et dénombrement rendu à l'évêque Félix Vialart par Cl. Courtois, laboureur, demeurant à Maulny, curateur judiciaire à la succession vacante de feu Balthazar Delaborde, seigneur du lieu (2 octobre 1657) — Louise de Brenne, veuve de Louis de Gibert, tutrice de Guy de Gibert, seigneur de la Fresnaye, donne procuration pour rendre la foi et l'hommage que son fils doit à l'évêque Ant. de Noailles à cause de ladite seigneurie (1688).

G. 249. (Liasse.) — 60 pièces (22 parchemins).

1508-1777. — *La Louptière, Sognes et le Plessis-Gatebled* (Aube), mouvances féodales de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes. — Actes de foi et hommage, aveux et dénombrements rendus au suzerain par les seigneurs dont les noms suivent : Jean de Foux à Marie Beauvarlet, veuve de Jean Raguier, pour le Plessis-Gatebled (6 mai 1508) ; Gilles de Foux à Louis Raguier pour la terre de Sognes (Yonne — 13 juillet 1532) : Jean et Jacques de Foux à François Raguier, (9 juillet 1557) ; Nicolas de Foux à Marguerite Raguier, dame de Trancault et de Maulny (1er mars 1574) ; Ysabeau de Beaumont, veuve de Louis de Melun, à Marie de Béthune, veuve de Jean Raguier (26 octobre 1576 et 31 mars 1581) ; Jean de Melun à Marie de Béthune pour la Louptière (15 mars 1582) : Philippe de Bonneval, légataire de damoiselle Ysabeau de Beaumont, à Marie Raguier, femme de Louis de Guillart (6 novembre 1611) ; Jacques de Melun à Marie Raguier (1er juillet 1614) ; Marie Lecoq, femme de Robert Dubois, à Marie Raguier (9 mai 1620) ; la même à l'évêque Henri Clausse (31 août 1627 et 28 mars 1633) ; Jean de Melun à l'évêque Félix Vialart (22 août 1643) ; Hector de Beaurepaire audit évêque (23 avril 1654) ; Fr. Ét. Chevallier pour partie de la Louptière (10 janvier 1658) ; Ant. Danès, *id.* (22 janvier 1658) ; Ant. Dubois, *id.* (28 janvier 1658) ; Hector de Beaurepaire pour partie de la Louptière (1er février 1664) ; Louise Grangier, veuve dudit Hector (15 novembre 1675) : Ant. Dubois pour le Plessis-Gatebled (1680) ; Duplessis de Boisambert à l'évêque L.-Ant. de Noailles pour le même fief (18 août 1685). — Vente par Jean-Paul Derelongue à L. Jodrillat de sa part et portion de la seigneurie de la Louptière (12 janvier 1770) ; procès entre ledit Jodrillat et l'évêque de Châlons à cause de la mouvance du fief (1770-1775). — Registre des actes de foi et hommage rendus à l'évêque de Châlons, du 21 juin 1765 au 2 juillet 1777 (1 cahier in-12 de 12 feuillets).

G. 250. (Liasse.) — 97 pièces (6 parchemins).

1326-1782. — *Propriétés diverses hors de Châlons : Coupetz et la Bardolle* : aveu et dénombrement rendu à l'evêque Cosme Clausse par Jean de Morillon (26 janvier 1604). — *Damery* : vignes ; procédures y relatives (1570-1587). — *Fagnières et Villers-aux-Corneilles* : baux du pré dit l'Ile-aux-Pourceaux sis à Fagnières, etc. (1648-1764). — *Faux-sur-Coole* : vente par Ancel d'Aunay à l'évêque Pierre II de Latilly de tout ce qu'il possédait au terroir de Faux-sur-Coole moyennant 47 l. de petits tournois (Pâques, 1er avril 1325, v. st.). — *Mareuil* : bail d'un pré (1643). — *Minecourt* : baux des dimes pour les deux tiers (1643-1677). — *Moncets* : contestation de MM. Claude et J.-B. Depinteville, seigneurs en partie, avec l'évêque au sujet des droits seigneuriaux ; renseignements à ce sujet. — *Mesnil-sur-Oger* : baux d'une maison (1463-1725). — *Vésigneul-sur-Marne* (cense de) : baux à cens viager consentis par l'évêque Geoffroy (25 janvier 1478, v. st. et 21 février 1487, v. st.) ; baux de la garenne, de la chasse, etc. (1643-1782).

G. 251. (Liasse.) — 43 pièces (10 parchemins).

1709-1786. — *Bâtiments du domaine épiscopal à Châlons et autres lieux du diocèse.* — Réparations à l'hôtel épiscopal de Châlons dégradé ou ruiné par l'hiver de 1709 et aux autres édifices du domaine de l'évêché : procès-verbaux d'experts, devis, arrêts du Conseil, réceptions des travaux, etc.

G. 252. (Liasse.) — 9 pièces (2 parchemins).

1503-1782. — *Baux des revenus de l'évêché.* — Bail des fermes, rentes et revenus de l'évêché pour l'année commençant à la St-Jean 1503 et finissant à pareil jour 1504 (16 feuillets — copie collat.). — *Id.* pour l'année commençant à la St-Jean 1510 et finissant à pareil jour 1511 (14 feuillets — copie collat.). — *Id.* pour l'année commençant à la St-Jean 1513 et finissant à pareil jour 1514 (13 feuillets). — *Id.* pour l'année 1524-1525 (fragment). — Cahier des baux de l'évêché, de 1537 à 1550 (1 cah. de 46 feuillets). — Bail des revenus de l'évêché adjugé au prix de 12,500 l. t. par an (1625). — *Id.* adjugé au prix de 24,500 l. par an (1681). — Bail moyennant 21,000 l. en argent et 100 setiers d'avoine par chacun an (24 septembre 1734). — Bail de 9 années consécutives à partir du 1er janvier 1783 consenti à Fr.-L Christophe, imprimeur du Roi à Verdun, et J.-Fr. Collot, procureur du bailliage et siège présidial de Châlons, moyennant 54,240 l. par chacun an (3 septembre 1782).

G. 253. (Liasse). — 9 pièces, papier.

1640-1764. — *Revenus et charges (états des).* — Déclaration du revenu de l'évêché en 1640. — Recette des baux à ferme suivant le compte de 1664. — État des revenus en 1675. — État des biens et revenus de l'évêché de Châlons échus en régale par suite du décès de l'évêque Félix Vialart ; *id.* des charges (envoyé à Colbert le 16 juillet 1680 — minute). — Notes et renseignements (1729-1764).

Comptes de l'évêché.

G. 254. — 1 cahier in-4° relié (33 feuillets).

1392-1393. — Compte de Jean d'Augny (Daugny), argentier, pour l'année commençant à la St-Jean-Bapt. 1392 et finissant audit jour 1393). — F° 16 « A Jehan le verrier pour refaire les verrières de la petite chappelle de monsr pardevers les murs, lesquelles avoient esté depeciez à sa venue, 4 s. t. ; à Tassin le pottier pour 2 livres de soudeure pour lesdictes verrières, 2 s. 6 d. » — F° 17. « A Symon Grasmolet, prévost de Chaalons, pour ung parmentier de St-Remi-en-Bouzemont qui fut exécuté pour ses démérictes ou mois de juillet, 37 s. 6 d. » — F° 26. *Gages d'officiers* : à Me Pierre Gouvion, bailli de Châlons, 80 l. t. ; à Me Jean de Linthelles, avocat demeurant à Châlons, conseiller de l'évêque, 10 l. t. ; à Jean de Pois, procureur de l'évêque, 20 l. t. ; à Jean Daugny, argentier, 60 l. t. — F° 28. Total de la recette 2,018 l. 10 s. 9 d. ; *id.* de la dépense 1,615 l. 9 s. 1 d.

G. 255. — 1 cah. in-4° incomplet (24 feuillets).

1406-1407. — Compte de Jean de Cheppes, argentier, pour l'année commençant à la St-Jean-Bapt. 1406 et finissant à pareil jour 1407. — F° 17. « Au prévost de Chaalons pour l'excecucion de feu Jehan du Pont, lequel a esté excecuté pour ses démérites, 37 s. 6 d. » — F° 23. *Gages d'officiers* : à Pierre Gouvion, bailli de l'évêque, 80 l. ; à Jean de Lintelles, avocat, 10 l. ; à l'argentier 50 l. t.

G. 256. — 1 cah. in-4° (32 feuillets).

1407-1408. — Compte de Jean de Cheppes, argentier, pour l'année commençant à la St-Jean 1407 et finissant à pareil jour 1408. — F° 24. *Gages d'officiers* : à Pierre Gouvion, bailli de Châlons, 80 l. ; à Jean de Lintelles, avocat conseiller de l'évêque, 10 l. ; à l'argentier, 50 l. — F° 26. Total de la recette en deniers 1,585 l. 12 s. 7 d. ; *id.* de la dépense 1,713 l. 17 s. 8 d.

G. 257. — 1 cah. in-4° incomplet (9 feuillets).

1412-1413. — Compte de Jean de Cheppes, argentier, pour l'année commençant à la St-Jean 1412 et finissant à pareil jour 1413 : recettes (*le chapitre des dépenses manque).*

G. 258. — 2 cah. in-4° (8 et 31 feuillets).

1413-1414. — Compte de Jean de Cheppes, argentier, pour l'exercice commençant au 9 novembre 1413 et finissant à la St-Jean 1414. — F° 16. « Au prévost de Chaalons pour l'excécucion de feu Guion de Hompie, lequel a esté exécuté pour ses démérites, 37 s. 6 d. » — F° 24. Total de la recette en deniers 1,108 l. 15 s. 5 d. : *id.* de la dépense 1,175 l. 17 s. 6 d.

G. 259. — 1 cah. in-4° incomplet (12 feuillets).

1414-1415. — Compte des dépenses de l'argentier Jean de Cheppes (le chapitre des recettes manque). — F° 7. *Gages d'officiers :* à Me Girart Toignel, bailli de Châlons, « pour sa pension d'avoir esté bailli de mons^r pour deux termes, c'est assavoir Noël 1414 et Pasques, et prent par an 100 écus ; pour ce 56 l. 5 s. t. » ; à Me Jean de Lintelles, avocat « pour sa pension d'avoir esté du conseil de mons^r pour deux termes, c'est assavoir Pasques et St-Jehan-Baptiste, et prent par an 10 l. pour ce ; pour lesdits deux termes 100 s. » ; à Jean de Cheppes, argentier, 50 l — F° 9. Total de la recette 1,508 l. 7 s. 5 d. t. ; *id.* de la dépense 1,569 l. 7 s. 2 d. t.

G. 260. — 1 cah. in-4° (91 feuillets).

1421-1422. — Compte de Florent de la Saulx (Lassaux), argentier, pour l'année commençant à la St-Jean 1421 et finissant à pareil jour 1422. — F° 76. *Gages d'officiers :* à Florent de Lassaux, pour avoir exercé l'office de bailli et celui d'argentier, 40 l. t. — F° 81. Audit argentier pour 3 gobelets d'argent qui furent pris à son hôtel et baillés à l'évêque le jour qu'il fit son entrée à Châlons, 13 l. 2 s. 6 d. — F° 89. Total de la recette en monnaie faible 8,339 l. t. ; *id.* de la dépense 7,257 l. 17 s. 1 d. t.

G. 261. — 2 cah. in-4° (66 et 72 feuillets).

1423-1424. — Compte de Florent de Lassaux, argentier, pour l'année commençant à la St-Jean 1423 et finissant à pareil jour 1424. — F° 54. *Gages d'officiers* : à Florent de Lassaux, commis au gouvernement du bailliage et argentier de l'évêque, 80 l. t. — F° 65. Total de la recette 1,558 l. 16 s. 9 d. ; *id.* de la dépense 1,708 l. 13 s. 2 d. *(Le compte est en double).*

G. 262. — 1 cah. in-4° (80 feuillets).

1424-1425. — Compte de Florent de Lassaux, argentier, pour l'année commençant à la St-Jean 1424 et finissant à pareil jour 1425. — F° 65. *Gages d'officiers* : à Jean de Lintelles, conseiller de l'évêque, 10 l. t. ; f° 66. A Florent de Lassaux, bailli de Châlons et argentier, 80 l. t. — F° 79. Total de la recette 1,463 l. 1 s. 5 d. ; *id.* de la dépense 1,434 l. 11 s. 10 d. — *Sur le verso du 1er feuillet de garde on lit :*

> Hac non vade via si non dicas ave Maria ;
> Semper sit sine ve qui mihi dicit ave.
> Qui michi dicit ave, per me vox tollitur ave ;
> Ve tibi nomen eve, dic ave, sic fuge ve.

F. 263. — 1 cah. in-1° rongé par le haut (106 feuillets).

1426-1427. — Compte de Florent Lassaux pour l'année commençant à la St-Jean 1426 et finissant à pareil jour 1427. — F° 93. *Gages d'officiers* : à Jean de Lintelles, conseiller de l'évêque, 7 l. 10 s. t. ; à Florent de Lassaux pour avoir administré le bailliage de Châlons depuis la St-Jean jusqu'au 18 novembre 1426, 11 l. 17 s. 6 d. t. ; au même pour ses gages d'argentier 45 l. t. — F° 95. A Gautier de Marson, écuyer, pour la garde du château de Sarry, 20 l. t. — F° 105. Total de la recette 1,094 l. 13 s. 4 d. t. ; *id.* de la dépense 1,229 l. 10 s. 1 d.

G. 264. — 2 cah. in-4° (76 et 14 feuillets).

1428-1429. — Compte de Florent de Lassaux pour l'année commençant à la St-Jean 1428 et finissant à pareil jour 1429. — F° 39. « Pour demi marc d'argent fin pour faire 6 esmaux d'argent pour le pommel de la crosse de monseigneur 4 l. 2 s. 6 d. » — F° 72. *Gages d'officiers :* à Florent de Lassaux, argentier, 45 l. ; à Me Pierre Durant, bailli de Châlons, 60 l. — F° 75. Total de la recette 1,234 l. 5 s. 1 d. ; *id.* de la dépense 1,145 l. 17 s. 2 d. — Compte des dépenses de la cuisine par Jean Bertrand, prêtre, maître d'hôtel de l'évêque Jean de Sarrebrück, du 25 octobre 1428 à la fin du mois d'août 1429 (14 feuillets — incomplet).

G. 265. — 2 cah. in-4° (66 feuillets).

1429-1430. — 1° Compte de Florent de Lassaux, argentier, pour l'exercice de la St-Jean à la Noël 1429. — F° 35. A Me Guillaume Godart, chanoine de Châlons, 33 l. t. pour un cheval vendu par lui à l'évêque qui se rendait à Reims pour le sacre du Roi (1). — F° 51. *Gages d'officiers :* à Florent de Lassaux, argentier, 22 l. 10 s. ; à Pierre Durant, bailli de Châlons, 15 l. t. — F° 57. Total de la

(1) Sacre de Charles VII à Reims le 17 juillet 1429.

recette 405 l. 2 s. 1 d. ; *id.* de la dépense 448 l. 3 s. 6 d. — 2° Compte de Jean de Fère, argentier, de la Noël 1429 à la St-Jean 1430. — F° 57. A Pierre Durant, bailli de Châlons, 45 l. — F° 65. Total de la recette 718 l. 10 s. 2 d. ; *id.* de la dépense 769 l. 9 s. 5 d.

G. 266. — 1 cah. in-4° (61 feuillets).

1430-1431. — Compte de Jean de Fère, argentier, pour l'année commençant à la St-Jean 1430 et finissant à pareil jour 1431. — F° 5. *Gages d'officiers* : à Jean de Fère, argentier, 15 l. ; à Pierre Durant, bailli de Châlons, 60 l. t. — F° 54. Total de la recette 1,152 l. 18 s. 3 d. ; *id.* de la dépense 1,113 l. 8 s. 5 d.

G. 267. — 1 cah. in-4° (87 feuillets).

1431-1432. — Compte d'Aubert de Ville (Deville), argentier, pour l'année commençant à la St-Jean 1431 et finissant à pareil jour 1432. — F° 74. *Gages* : à Pierre Durant, bailli de Châlons, 30 l. t. ; à l'argentier 15 l. t. — F° 86. Total de la recette 1,063 l. 3 s. 3 d. ; *id.* de la dépense 1,039. l. 15 s. 4 d.

G. 268. — 1 cah. in-4° (50 feuillets).

1434-1435. — Compte de Jean de Fère, argentier, pour l'année commençant à la St-Jean 1434 et finissant à pareil jour 1435. — F° 12. Reçu de S. Parant, teinturier, pour permission à lui accordée de ficher 4 étais en Marne derrière sa maison de la *Haulte mère Dieu ou marchié*, 60 s. — F° 43. *Gages* : à Jean de Gratreuil, avocat, conseiller de l'évêque, 25 s. ; au même qui fut institué bailli de Châlons au jour de la St-Nicolas d'hiver 1434, pour ses gages depuis la St-Nicolas jusqu'à la St-Jean 1435, 14 l. 3 s. 4 d. t. F° 49. Total de la recette 1,279 l. 3 s. 11 d. ; *id.* de la dépense 1,554 l. 4 s.

G. 269 — 1 cah. in-4° (45 feuillets).

1435-1436. — Compte de Jean de Fère, argentier, pour l'année commençant à la St-Jean 1435 et finissant à pareil jour 1436. -- F° 39. *Gages* : Jean de Gratreuil, bailli de Châlons, 25 l. — F° 44. Total de la recette 1,475 l. 15 d. ; *id.* de la dépense 1,624 l. 4 s. 2 d.

G. 270. — 1 cah. in-4° (40 feuillets).

1436-1437. — Compte de Jean de Fère, argentier, pour l'année commençant à la St-Jean 1436 et finissant à pareil jour 1437. — F° 23. Pour la dépense de l'hôtel de l'évêque 295. l. 5 s. 7 d. ; pour achat de vin pendant la présente année 115 l. 2 s. 6 d. ; pour la chaussure de l'évêque et de ses gens 34 l. 17 s. 2 d. ; pour les gages des domestiques 46 l. 5 s. 6 d. 10 d. — F° 36. *Gages d'officiers* : à Jean de Gratreuil, bailli de Châlons, 25 l. — F° 39. Total de la recette 1,520 l. 10 s. 1 d. ; *id.* de la dépense 1519 l. 9 s. 1 d.

G. 271. — 1 cahier in-4° (66 feuillets).

1442-1443. — Compte de Jacquet de Sorcy, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1442 et finissant à pareil jour 1443. — F° 20. Reçu de messire Jean de Mirecourt, prêtre, « pour lui avoir baillé congié de faire une petitte saillie de environ pied et demi en une petitte maison assise sur le coing de la ruelle de l'escole Saint-Estienne » 27 s. 6 d. t. — F° 52. *Gages d'officiers* : à M° Jean de Gratreuil, bailli de Châlons, 60 l. t. ; à Robert Cotelle, praticien en cour laie, conseiller de l'évêque, 100 s. t. ; à Huet Erart, procureur de l'évêque, 15 l. t. ; à l'argentier 35 l. t. — F° 54. A. Perrot Gillot, prévôt de Châlons, pour l'exécution de Jeannin Resnon, condamné par l'échevinage à être pendu, 37 s. 6 d. t. ; au même « pour avoir fait copper le col et escarteler Raulet Turel » 37 s. 6 d. t. ; au même pour avoir banni et essorillé Colette, chambrière dudit Raulet Turel, 37 s. 6 d. t. — f° 64, à l'argentier pour la dépense de la haquenée » que laissa mons[r] à Chaalons quand il s'en ala à Paris pour ce qu'elle estoit malade, laquelle ledit argentier a gouvernée depuis le 25[e] jour de juillet 1441 jusques au 17[e] jour de juillet 1442 que mondit s[r] retourna, qui est ung an entier » 8 setiers d'avoine. — F° 66. Total de la recette 1454 l. 4 s. 11 d. ; *id.* de la dépense 1380 l. 15 s. 2 d.

G. 272. — 1 cahier in-4° (54 feuillets, le premier manque).

1445-1446. — Compte de Jacquet de Sorcy, argentier pour l'année commençant à la Saint-Jean 1445 et finissant à pareil jour 1446. — F° 45. *Gages d'officiers* : à Jean de Gratreuil, bailli de Châlons, 60 l. t. ; à l'argentier 35 l. t. — F° 50. A Perrot Gillot, prévôt de Châlons, 37 s. 6 d. pour le bannissement de Jeannette de Silly « laquelle pour ses démérites a esté bannie du temporel de mondit s[r] et condempnée à estre pillorisée et l'oreille coppée ». — F° 54. Total de la recette 1792 l. 11 s. 1 d. ; *id.* de la dépense 1828 l. 9 s. 10 d.

G. 273. — 1 cahier in-4° (62 feuillets).

1450-1451. — Compte de Jacquet de Sorcy, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1450 et finissant à pareil jour 1451. — F° 52. *Gages* : à Jean de Gratreuil, bailli de Châlons, 60 l. t. ; à l'argentier 35 l. t. — F° 61. Total de la recette 1185 l. 14 s. 10 d. ; *id.* de la dépense 1127 l. 12 s. 5 d.

G. 274. — 1 cahier in-4° (46 feuillets).

1462-1463. — Compte de Jean Robert, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1462 et finissant à pareil jour 1463. — F° 37. *Gages :* à Jacques des Forges (Defforges), licencié en lois, bailli de Châlons, 60 l. t. ; à l'argentier 35 l. t. ; à Me Jean de Vroil, licencié en lois, conseiller de l'évêque, 4 l. t. — F° 45. Total de la recette 1335 l. 14 s. 2 d. ; *id.* de la dépense : 1240 l. 7 d.

G. 275. — 1 cahier in-4° (49 feuillets).

1463-1464. — Compte de Jean Robert, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1463 et finissant à pareil jour 1464. — F° 41. *Gages d'officiers* : à Jacques Defforges, bailli de Châlons, 60 l. t. ; à Huet Erart, procureur de l'évêque, 20 l. t. ; à l'argentier 35 l. t. ; à Jean de Vroil, licencié en lois, conseiller de l'évêque, 4 l. t. — F° 48. Total de la recette : 845 l. 9 s. 2 d. ; *id.* de la dépense 991 l. 7 s. 4 d.

G. 276. — 1 cahier in-4° (48 feuillets).

1468-1469. — Compte de Jean Robert, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1468 et finissant à pareil jour 1469. — F° 41. *Gages d'officiers* : à Jean de Paris, licencié en lois et en décret, bailli de Châlons, 60 l. t. ; à l'argentier 35 l. t. — F° 27. Total de la recette en deniers : 814 l. 9 s. 4 d. t. — F° 44. Total de la dépense : 670 l. 16 s. 6 d. t.

G. 277. — 1 cahier in-4° (54 feuillets).

1469-1470. — Compte de Jean Robert, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1469 et finissant à pareil jour 1470. — F° 20. *Amendes* : Jeannot Colet, parcheminier à Châlons, condamné à 5 s. t. d'amende pour avoir exposé en vente « des pappegaulx de bois paints, lesquelz n'estoient pas de telle painture qu'il appartient selon la loy. » — F° 47. *Gages d'officiers* : à Me Jean de Paris licencié en lois et en décret, bailli de Châlons depuis le 22 juillet 1469, la somme de 55 l. 7 s. 10 d. t. « pour ses gaiges par luy desserviz durant ledit temps oudit office de bailly, qui sont de 60 l. t. par an » ; à l'argentier 35 l. t. — F° 49. « A la femme de maistre Jaques de Forges la somme de 110 s. t. pour ung poinçon de vin pour la despense de la niepce de monsr, madame la seneschale de Normandie. » — F° 31 Total de la recette en argent : 807 l. 5 s. 3 d. t. — F° 51. Total de la dépense : 692 l. 16 s. 5 d. t.

G. 278. — 1 cahier in-4° (61 feuillets).

1475-1476. — 6e compte de Jean Geps, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1475 et finissant à pareil jour 1476. — F° 19. Bail du Château Gaillard à Me Henri Guéroult, secrétaire de l'évêché, à charge d'entretenir ladite maison sa vie durant (17 janvier 1475, v. st.). — F° 57. *Gages d'officiers* : à Jean de Paris, bailli de Châlons, 60 l. t. ; à Me Nicole Cuissotte, licencié en lois et en décret, procureur de l'évêque, 20 l. t. ; à l'argentier 35 l. t. — F° 63. *Frais de justice* : à Jean Gabel, prévôt de Châlons, la somme de 37 s. 6 d. t. à lui due « pour cause du bannissement de Marguerite Brabande, vefve de feu Jehan Mayrolle, de Pringy, prononcié le 26e jour de juing 1475 par les prévosts et eschevins dudit Chaalons, à cause de plusieurs maquerelages, recellemens de plusieurs sortilleges faiz par feue Jehannette Champagne, jadis sa maistresse, et autres femmes, par le moyen desquels mort s'en est ensuye, et par ce condempnée à estre mise en l'estache (1) ou lieu de pillory publicquement par l'espace de deux heures, et pour cause desdits maquerelages à avoir les cheveux brulez ou à avoir mis ung chappiau de paille par deffault de cheveux et avec ce bannye à tousjoursmais de la ville et cité de Chaalons...... » ; au même la somme de 37 s. 6 d. à lui due « pour cause de la sentence diffinitive prononcée par lesdits prévost et échevins de Chaalons à l'encontre d'une nommée la Berthe boitteuse, prisonnière ès prisons dudit sr pour les cas, crimes et délitz par elle commis...... par laquelle elle fut condempnée pour sesdits démérittes à estre arse et brulée....... ». — F° 64. A Pierre de Cheppes, tabellion royal à Châlons, la somme de 5 s. t. pour avoir instrumenté à la requête de Me Nicole Cuissotte, procureur général de l'évêché, contre un lieutenant particulier du prévôt des maréchaux « qui avoit fait pendre et estrangler feu Jehan Errambourg ès vingnes de Saint-Michiel hors Chaalons le vendredi devant les brandons 1474 (v. st.). » — F° 70. Total de la recette : 1.014 l. 9 s. 3 d. ; *id.* de la dépense : 1.625 l. 9 s. 1 d.

G. 279. — 1 cahier in-4° (71 feuillets).

1479-1480. — 10e compte de Jean Geps, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1479 et finissant à pareil jour 1480. — F° 52. *Gages d'officiers* : à Jean de Paris, bailli de Châlons, 60 l. t. ; à Nicole Cuissotte, procureur général de l'évêque, 20 l. t. ; à l'argentier, 35 l. t. ; à Guill. Bezançon, procureur de l'évêque en Parlement, 6 l. t. ; à Thibault Artault, conseiller de l'évêque en Parlement, 10 l. t. — F° 60. *Frais de justice :* A Pierre de Boudic,

(1) *Estache*, poteau.

prévôt de Châlons, la somme de 37 s. 6 d. à lui due pour le bannissement d'une nommée Isabelle, laquelle « pour cause de certains larrecins par elle faiz et commis, tant en l'hostel des Aveugles dudit Chaalons comme à Faisgnières et autre part, a esté condampnée par les prévost et échevins à estre mise au bloc par l'espace d'une heure et en oultre bannye de la seignorie temporelle de monseigneur » ; au même la somme de 37 s. 6 d. pour l'exécution de la sentence prononcée contre une nommée Isabelle, veuve de Jean Georges, tonnelier à Châlons, condamnée pour « avoir fais et commis plusieurs furs, larcins et maléfices à estre mise au bloc au lieu du pillory par une fois, par l'espace de deux heures, et incontinent qu'elle en sera desmise, la desvestir de ses habitz et la battre de verges sur les espaulles par les carrefours dudict Chaalons, et avec ce bannye à tousjours d'icelle ville. » — F° 70. Total de la recette : 1825 l. 11 s. 7 d. t. ; *id.* de la dépense : 1596 l. 13 s. 7 d.

G. 280. — 5 pièces, papier.

1502-1503. — Fragment du compte des dépenses de l'argentier pour l'année 1502-1503 (cahier de 13 feuillets). — Procès en reddition de comptes : l'évêque Gilles de Luxembourg contre Claude Lespagnol, argentier de feu Geoffroi Floreau, prédécesseur dudit Luxembourg.

G 281. — 1 cahier in-4° (41 feuillets).

1523-1524. — 2e compte de Pierre Beschefer, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1523 et finissant à pareil jour 1524. — F° 36. *Gages d'officiers* : à Claude Raulet, lieutenant du bailli de Châlons ; à Louis Beschefer, procureur de l'évêque, 20 l. t. ; à l'argentier, 35 l. t. — F° 40. Total de la recette : 1133 l. 12 s. 9 d. t. ; *id.* de la dépense : 1.263 l. 3 s. 8 d.

G. 282. — 1 cahier in-4° (52 feuillets).

1525-1526. — 4e compte de Pierre Beschefer, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1525 et finissant à pareil jour 1526. — F° 44. *Gages d'officiers* : à Claude Raulet, bailli de Châlons, 40 l. ; à Louis Beschefer, procureur de l'évêque, 20 l. ; à l'argentier 35 l. t. — F° 51. Total de la recette : 1.283 l. 13 s. 6 d. t. : *id.* de la dépense : 1.248 l. 1 s. 3 d.

G. 283. — 1 cahier in-4° (54 feuillets).

1526-1527. — 5e compte de Pierre Beschefer, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jen 1526 et finissant à pareil jour 1527. — F° 44. *Gages d'officiers :* à Cl. Raulet bailli de Châlons, 40 l. t. ; à L. Beschefer, procureur, 20 l. t. ; à l'argentier, 35 l. t. — F° 53. Total de la recette : 1.266 l. 12 s. 8 d. t. : *id.* de la dépense : 1.242 l. 1 s. 11 d.

G. 284. — 1 cahier in-4° (56 feuillets, le premier manque).

1529-1530. — Compte de P. Beschefer, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1529 et finissant à pareil jour 1530. — F° 47. *Gages d'officiers* : à Cl. Raulet, bailli de Châlons, 40 l. t. ; à L. Beschefer, procureur, 20 l. t. ; à Jacques Daoust, lieutenant-général du bailliage, 10 l. t. ; à Nicole Clément, lieutenant particulier, 10 l. t. ; à Gérard Roussel, prévôt en garde de Châlons, 10 l. t. ; à l'argentier, 35 l. t. — F° 54. Total de la recette : 1.298 l. 17 s. t. ; *id.* de la dépense : 1.282 l. 5 s. 9 d.

G. 285. — 1 cahier in-4° (138 feuillets).

1537-1538. — 3e compte de Pierre Beschefer, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1537 et finissant à pareil jour 1538. — F° 129. *Gages d'officiers* : à Cl. Raulet, bailli de Châlons, 50 l. t. ; à Pierre Hermant, procureur de l'évêque, 20 l. t. ; à Jacques Daoust, lieutenant général du bailliage, 10 l. t. ; à Nicole Clément, lieutenant particulier, 10 l. ; à Gérard Roussel, prévôt en garde de Châlons, 10 l. ; à l'argentier, 35 l. t. — F° 137. Total de la recette : 3.186 l. 14 s. 6 d. t ; *id.* de la dépense : 2.676 l. 6 d.

G. 286. — 1 cahier in-4° (147 feuillets).

1538-1539. — 4e compte de P. Beschefer, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1538 et finissant à pareil jour 1539. — F° 132. *Gages d'officiers* : à Claude Raulet, bailli de Châlons, 50 l. t. ; à P. Hermand, procureur, 20 l. ; à Gér. Roussel, prévôt en garde de Châlons, 10 l. t. ; à l'argentier, 35 l. — F° 147. Total de la recette : 2.740 l. 14 s. 7 d. ; *id.* de la dépense : 2.653 l. 17 s. 3 d.

G. 287. — 1 cahier in-4° (137 feuillets).

1539-1540. — 5e compte de P. Beschefer, argentier, pour une année commençant à la Saint-Jean 1539 et finissant à pareil jour 1540. — F° 126. *Gages d'officiers* : à Cl. Raulet, bailli de Châlons, 50 l. t. ; à P. Hermand, procureur, 20 l. t. ; à Jacques Daoust, lieutenant général du bailliage, 10 l. t. ; à Nicole Clément, lieutenant particulier, 10 l. t. ; à Gér. Roussel, prévôt en garde, 10 l. t. ; à l'argentier, 35 l. t. — F° 136. Total de la recette : 2.363 l. 1 s. 1 d. t. ; *id.* de la dépense : 2.363 l. 7 s. 10 d.

G. 288. — 1 cahier in-4° (142 feuillets).

1540-1541. — 6e compte de P. Beschefer, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1540 et finissant à pareil jour 1541. — *Gages :* à Cl. Raulet, bailli de Châlons, 50 l. t. ; Jacques Daoust et Nic. Clément, 10 l. ; Gér. Roussel, prévôt, 10 l. ; à l'argentier, 35 l. t. — F° 142. Total de la recette : 2.886 l. 10 s. 11 d. t. ; *id.* de la dépense : 2.624 l. 14 s. 1 d.

G. 289. — 1 cahier in-4° (153 feuillets).

1541-1542. — 7e compte de P. Beschefer pour l'année commençant à la Saint-Jean 1541 et finissant à pareil jour 1542. — F° 142. *Gages d'officiers* : à Cl. Raulet, bailli de Châlons, 50 l. t. ; à P. Hermant, procureur, 20 l. t. ; à Jacques Daoust et Nic. Clément, 10 l. t. chacun ; à Gér. Roussel, prévôt, 10 l. ; à l'argentier, 35 l. — F° 153. Total de la recette : 3.610 l. 1 s. 2 d. t. ; *id.* de la dépense : 3.558 l. 13 s. 2 d.

G. 290. — 1 cahier in-4° (61 feuillets).

1542-1543. — 8e compte de P. Beschefer, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1542 et finissant à pareil jour 1543. — F° 53. *Gages* : à Cl. Raulet, bailli, 50 l. t. ; etc. *ut supra.* — F° 60. Total de la recette : 1.350 l. 12 s. 6 d. t. ; *id.* de la dépense : 1594 l. 1 s. 7 d.

G. 291. — 1 cahier in-4° (65 feuillets).

1544-1545. — 10e compte de P. Beschefer, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1544 et finissant à pareil jour 1545. — F° 58. *Gages* : à Nicole Clément, bailli de Châlons, 50 l. t. ; à P. Hermant, procureur, 20 l. t. ; à Jacques Daoust, lieutenant général du bailliage, 10 l. t. ; à Pierre François, licencié en lois, lieutenant particulier, 10 l. ; à Gérard Roussel, prévôt en garde de Châlons, 10 l. ; à l'argentier, 35 l. — F° 64. Total de la recette : 1105 l. 17 s. 7 d. t. ; *id.* de la dépense : 1.570 l. 7 s. 4 d.

G. 292. — 1 cah. in-4° (76 feuillets).

1545-1546. — 11e compte de P. Beschefer, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1545 et finissant à pareil jour 1546. — F° 62. *Gages* : à Nic. Clément, bailli, 50 l. t. ; etc. *ut supra.* — F° 75. Total de la recette : 1.864 l. 9 s. 10 d. t. ; *id.* de la dépense 1528 l. 1 s. 4 d.

G. 293. — 1 cahier (4 feuillets).

1547-1548. — 13e compte de P. Beschefer, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1547 et finissant à pareil jour 1548 : extrait collationné du compte des recettes.

G. 294. — 2 cah. in-4° de 4 feuillets chaque.

1551-1552. — 2e compte de Nicolas Margaine, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1551 et finissant à pareil jour 1552 : extraits collationnés du compte des recettes.

G. 295. — 2 cahiers in-4° (83 et 9 feuillets).

1553-1554. — 4e compte de Nicolas Margaine, argentier, pour l'année commençant à la St-Jean 1553 et finissant à pareil jour 1554. — *Recettes* : f° 36. De Jean Barré, reçu me barbier et chirurgien, 5 s. t. (13 avril 1554). — *Dépenses* : f° 63. A Nic. Clément, bailli de Châlons, 50 l. t. ; à P. Hermant, procureur, 20 l. t. ; à Jacques Daoust, lieut. général du bailliage, 10 l. t ; à Jean Colin, lieut. particulier, 10 l. t. ; à Nicole le Guasteur, prévôt en garde de Châlons, 10 l. t. ; à l'argentier, 35 l. — F° 66. A Jean le Poivre, demeurant à Châlons, 4 l. 10 s. t. pour avoir porté sur un cheval à Monseigneur qui était à Nanteuil un sanglier pris dans le bois de Sarry le 4 octobre 1553. — F° 69. A Cl. Lore, demeurant à Châlons, 60 s. t. pour un paquet de lettres qu'il a porté à Paris où était Monseigneur, pour l'avertir du décès du général de Champagne. — F° 72. A Quentin Berthelemy, dit Dauphin, geôlier des prisons de l'évêché, 12 l. 10 s. t. pour un terme de l'année du compte précédent que ledit geôlier a tenu de loyer à raison de 50 l. t., ledit terme commençant à Pâques et finissant à la St-Jean « durant que la Royne estoit logée en la maison épiscopale ». — F° 77. A Collession Remion 4 setiers, 1 boisseau froment, pour la nourriture de deux levrettes, l'une venue de Margerie, l'autre étant la grande levrière qui avait des petits, que le maître d'hôtel Sugny a eues depuis le 20 juillet jusqu'au 11 octobre 1553 ; à Cl. Pavault, concierge du château de Sarry, 4 setiers froment et 3 setiers, 6 boisseaux et demi seigle, pour la nourriture de 4 chiens levriers étant audit château depuis le 5 octobre 1553 jusqu'en mars 1554. — F° 81. Total de la recette 2,245 l. 6 s. 5 d. ; *id.* de la dépense 3,479 l. 6 s. 4 d. — Taille due par les hommes et femmes de corps de toutes les terres de l'évêché, à savoir 4 d. t. par les hommes et 2 d. t. pour les femmes, laquelle a été payée le lendemain de la Noël 1553.

G. 296. — 1 cahier in-4° (108 feuillets).

1554-1555. — 5e compte de Nicolas Margaine, argentier, pour l'année commençant à la St-Jean 1554 et finissant à pareil jour 1555. — *Recettes* : f° 53. De Jean Boucault, reçu me brodeur, 5 s. t. — F° 89. *Gages d'officiers* : au bailli de Châlons 50 l. t. ; etc. *ut supra.* — F° 107.

Total de la recette 2,500 l. 9 s. 3 d, t. ; *id.* de la dépense 3,191 l. 2 s. 9 d.

G. 297. — 1 cahier gr. in-4° (40 feuillets).

1555-1556. — 1er compte de Pierre Leduc, argentier, pour l'année commençant à la St-Jean 1555 et finissant à pareil jour 1556. — F° 34. *Gages d'officiers* : à Nic. Clément, bailli de Châlons, 50 l. t. ; à P. Hermant, procureur, 20 l. ; à Jacques Daoust et J. Collin 10 l. chaque ; à l'argentier 35 l. t. — F° 39. Total de la recette 2,449 l. 2 s. 4 d. t. ; *id.* de la dépense 2,168 l. 6 s. 6 d.

G. 298. — 2 cahiers in-4° (11 et 52 feuillets).

1559-1560. — Compte de Jean Leprêtre pour l'année commençant à la St-Jean 1559 et finissant à pareil jour 1560 (incomplet — 11 feuillets). — F° 10. Total de la recette 2,248 l. 10 s. 10 d, t. ; *id.* de la dépense 2,228 l. 14 s. 1 d. t. — Compte de la recette et dépense des grains en 1559 (12 feuillets).

G. 299. — 1 cahier in-4° (18 feuillets).

1560-1561. — Dépense d'avoine pour les chevaux de l'écurie depuis le 1er octobre 1560 jusqu'à pareil jour 1561.

G. 300. — 1 cahier gr. in-4° (51 feuillets).

1562-1563. — 2e compte de Jean Boyot, argentier, pour l'année commençant à la St-Jean 1562 et finissant à pareil jour 1563. — F° 46. *Gages d'officiers* : à Jean Garnier, bailli de Châlons, 50 l. t. ; à Jacques Clément, lieutenant général du bailliage, 10 l. t. ; à Antoine Clément, lieutenant particulier, 12 l. t. — F° 51. Total de la recette 17,744 l. 1 s. 5 d. ; *id.* de la dépense 14,576 l 8 s. 1 d.

G. 301. — 3 cahiers gr. in-4° (45 et 47 feuillets).

1563-1564. — 3e compte de Jean Boyot, argentier, pour l'année commençant à la St-Jean 1563 et finissant à pareil jour 1564. — *Recettes :* f° 19. De Michel Alfeston 5 s. t. pour le cens du colombier de sa ferme sise près la chapelle N.-Dame des Ormes. — F° 42. *Gages d'officiers* : à Jean Garnier, bailli de Châlons, 50 l. t. ; etc. *ut supra.* — F° 45. Total de la recette 19,461 l. 13 s. 7 d. t. ; *id.* de la dépense 17,561 l. 16 s. 6 d. (*Le présent compte est en double*). — Compte des grains de l'évêché pour la même période (1 cah. de 27 feuillets).

G. 302. — 3 cahiers gr. in-4° (44 et 25 feuillets).

1564-1565. — 4e compte de Jean Boyot, argentier, pour l'année commençant à la St-Jean 1564 et finissant à pareil jour 1565. — F° 41. *Gages d'officiers :* à Jean Garnier, bailli, 50 l. t. ; à Jacques Clément, lieutenant général du bailliage, 10 l. t. ; à Ant. Clément, lieutenant particulier, 12 l. t. ; à Pierre Dombasle, procureur général de l'évêché 20 l. t. — F° 43. Total de la recette 14,414 l. 2 s. 8 d. t. ; *id.* de la dépense 8,797 l. 9 s. 4 d. — Compte des grains pendant la même période. — Recette d'argent depuis la St-Remi 1564 (5 feuillets).

G. 303. — 1 cahier in-4° (43 feuillets).

1565-1566. — 5e compte de Jean Boyot, argentier, pour l'année commençant à la St-Jean 1565 et finissant à pareil jour 1566. — F° 37. *Gages* : à J. Garnier, bailli, 50 l. ; à Jacques Clément, lieutenant général, 10 l. ; à Ant. Clément, lieutenant particulier, 12 l. ; à Jean Aubelin, prévôt de Châlons, pour 7 mois de ses gages, 116 s. 8 d. ; à P. Dombasle, procureur général 20 l. — F° 42. Total de la recette 5,693 l. 6 s. 9 d. ; *id.* de la dépense 3,997 l. 8 s.

G. 304. — 1 cahier gr. in-4° (51 feuillets).

1566-1567. — 6e compte de Jean Boyot, argentier, pour l'année commençant à la St-Jean 1566 et finissant à pareil jour 1567. — F° 35. *Gages* : à J. Garnier, bailli, 50 l. ; à Jean Aubelin, prévôt de Châlons, 10 l. t. ; etc. *ut supra.* — F° 51. Total de la recette 6,937 l. 9 d. t. ; *id.* de la dépense 6,175 l. 9 s. 11 d.

G. 305. — 2 cahier gr. in-4° (39 feuillets).

1569-1570. — 9e compte de Jean Boyot, argentier, pour l'année commençant à la St-Jean 1569 et finissant à pareil jour 1570. — F° 29. *Gages* : à J. Garnier, bailli, 50 l. t. ; à l'argentier 100 l. t. ; etc. *ut supra.* — F° 38. Total de la recette 5,493 l, 5 s. 5 d. t. ; *id.* de la dépense 5,475 l. 14 s 10 d.

G. 306. — 1 cahier in-folio (68 feuillets).

1596-1597. — 1er compte de Jean Leclerc, argentier, pour l'année commençant à la St-Jean 1596 et finissant à pareil jour 1597. — F° 17. *Réceptions de maîtres* : Didier Jubrien, peintre, a été reçu maître et présenté pour chef-d'œuvre l'image de la Vierge Marie le 1er avril 1597, que Monseigneur lui a rendue ; Jean de Vertus, aussi peintre, a présenté pour chef-d'œuvre la face et image de J.-C., ledit jour 1er avril 1597 ; *id.* Jacques Nottet le 9 avril 1597. —

F° 42. *Gages d'officiers:* Guill. Legoux, bailli de Châlons, 16 écus 40 s. t.; Nicole Hale, lieutenant général du bailliage, 3 écus 20 s.; Remi Moyne, lieutenant particulier, 3 écus 20 s.; Pierre Dombasle, procureur fiscal, 6 écus 40 s.; Jean Aubertin, substitut du procureur général, 100 s.: J. Nigot, forestier de Forêts, 6 écus 40 s.; J. Leclerc, receveur, 33 écus 20 s. t. — F° 47. Total de la recette 3,742 écus 29 s. t.; *id.* de la dépense 1,188 écus 41 s. 4 d.

G. 307. — 1 cahier in-folio (59 feuillets).

1597-1598. — 2e compte de Jean Leclerc, argentier, pour l'année commençant à la St-Jean 1597 et finissant à pareil jour 1598. — F° 37. *Gages*: à Guill. Legoix, bailli, 16 écus 40 s.; etc. *ut supra.* — F° 45. Total de la recette 3,295 écus, 10 s. 5 d. t.; *id.* de la dépense 710 écus, 21 s. 4 d.

G. 308. — 1 cahier in-folio (56 feuillets).

1598-1599. — 3e compte de J. Leclerc, argentier, pour l'année commençant à la St-Jean 1598 et finissant à pareil jour 1599. — *Dépenses*: f° 37. A Edme Ferry et P. Simay, maîtres maçons à Châlons, 11 écus 13 s. pour avoir racommodé une brèche que le tonnerre avait faite à la chapelle de l'évêché; f° 38. A P. Sébille, couvreur, 12 écus pour avoir recouvert la chapelle et clocher de l'évêché, laquelle avait été découverte par le tonnerre; au même 10 écus sol pour avoir recouvert la grossse tour du château de Sarry, laquelle avait été rompue par la foudre. — F° 42. *Gages d'officiers*: à Guill. Legoix, bailli de Châlons, 16 écus 40 s.; etc. — F° 44. Total de la recette 2,963 écus 55 s. 3 d.; *id.* de la dépense 691 écus 28 s. 5 d.

G. 309. — 1 cahier in-folio (54 feuillets).

1602-1603. — 7e compte de J. Leclerc pour l'année commençant à la St-Jean 1602 et finissant à pareil jour 1603. — F° 38. *Gages*: à Guill. Legoix, bailli, 50 l.; à l'argentier 100 l. — F° 41. Total de la recette 8,763 l. 3 s. 9 d.; *id.* de la dépense 1072 l. 16 s. 9 d.

G. 310. — 1 cahier in-folio (52 feuillets).

1603-1604. — 8e compte de J. Leclerc pour l'année commençant à la St-Jean 1603 et finissant à pareil jour 1604. — F° 37. *Gages:* à Guill. Legoix, bailli, 50 l.; etc. — F° 39. Total de la recette 8,748 l. 14 s. 4 d.; *id.* de la dépense 1,395 l. 7 s. 1 d.

G. 311. — 1 cahier in-folio (51 feuillets).

1604-1605. — 9e compte de J. Leclerc pour l'année commençant à la St-Jean 1604 et finissant à pareil jour 1605. — F° 36. *Gages*: à Guill. Legoix, bailli, 50 l.; etc. — F° 38. Total de la recette 9,125 l. 18 s. 8 d.; *id.* de la dépense 1,268 l. 4 s. 2 d.

G. 312. — 1 cahier in-folio (51 feuillets).

1605-1606. — 10e compte de J. Leclerc pour l'année commençant à la St-Jean 1605 et finissant à pareil jour 1606. — F° 36. *Gages*: à Guill. Legoix, bailli, 50 l.; etc. — F° Total de la recette 10,922 l. 18 s. 1 d.; *id.* de la débense 923 l. 18 s. 1 d.

G. 313. — 1 cahier in-folio (56 feuillets).

1606-1607. — 11e compte de J. Leclerc pour l'année commençant à la St-Jean 1606 et finissant à pareil jour 1607. — F° 40. *Gages:* à Guill. Legoix, bailli, 50 l.; etc. — F° 41. A Me Artus Talon, receveur du diocèse de Châlons et commis à la recette de la somme de 318 l. 10 s. imposée sur les bénéficiers de la prévôté foraine de Châlons, bailliage de Vermandois, pour les frais du voyage fait par Jean Desplanques, sr de Ledigueux, aux États tenus à Blois en 1588, la somme de 41 l. 12 s. 6 d. à laquelle l'évêché a été cotisé pour sa quote part des frais dudit voyage. — F° 42. Total de la recette 10.377 l. 15 s. 3 d.; *id.* de la dépense 1,117 l. 18 s. 10 d.

G. 314. — 1 cahier in-folio (59 feuillets).

1607-1608. — 12e compte de J. Leclerc pour l'année commençant à la St-Jean 1607 et finissant à pareil jour 1608. — F° 40. *Gages*: à Guill. Legoix, bailli, 50 l.; à Gabriel Lepicart, procureur fiscal 20 l.; à Ch. Ytam, substitut du procureur fiscal, 100 s.; au receveur comptable 150 l. — F° 43. Total de la recette 10,404 l. 18 s. 11 d.; *id.* de la dépense 1,052 l. 8 s. 1 d.

G 315. — 1 cahier in-folio (68 feuillets).

1608-1609. — 13e compte de J. Leclerc pour l'année commençant à la St-Jean 1608 et finissant à pareil jour 1609. — F° 49. Total de la recette 12,625 l. 16 s. 3 d.; *id.* de la dépense 1,506 l. 8 s. 1 d.

G. 316. — 1 cahier in-folio (59 feuillets).

1609-1610. — 14e compte de J. Leclerc pour l'année commençant à la St-Jean 1609 et finissant à pareil jour 1610. — F° 42. *Gages d'officiers*: à Pierre d'Alfeston,

bailli de Châlons, 50 l. ; au receveur comptable 150 l. — F° 44. Total de la recette 11,300 l. 4 s. 5 d. ; *id.* de la dépense 1,809 l. 12 s.

G. 317. — 1 cahier in-folio (65 feuillets).

1610-1611. — 15e compte de J. Leclerc pour l'année commençant à la St-Jean 1610 et finissant à pareil jour 1611. — F° 47. *Gages* : P. d'Alfeston, bailli, 50 l. ; Gabr. Lepicart, procureur fiscal, 20 l. ; Ch. Ytam, substitut du procureur fiscal, 100 s., J. Nigot et Fr. Lecerf, forestiers du bois de Forêts, 40 l. ; Didier Hébert et L. Prignet, forestiers du bois de Châtillon à Thonnance, 24 l. ; J. Leclerc, receveur comptable, 150 l. — F° 49. Total de la recette 11,622 l. ; *id.* de la dépense 1,751 l. 1 s. 1 d.

G. 318. — 1 cahier in-folio (65 feuillets).

1611-1612. — 16e compte de J. Leclerc pour l'année commençant à la St-Jean 1611 et finissant à pareil jour 1612. — *Réceptions de maîtres :* f° 23. Fr. Lecoq, reçu me chirurgien. — F° 45. *Gages :* P. d'Alfeston, bailli, 50 l. ; etc. — F° 47. Total de la recette 12,445 l. 15 s. 5 d. ; *id.* de la dépense 972 l. 15 s. 7 d.

G. 319. — 1 cahier in-foliot (56 feuillets).

1612-1613. — 17e compte de J. Leclerc pour l'année commençant à la St-Jean 1612 et finissant à pareil jour 1613. — F° 41. *Gages :* P. d'Alfeston, bailli, 50 l. ; etc. — F° 43. Total de la recette 11,441 l. 12 s. 6 d. t. ; *id.* de la dépense 927 l. 18 s. 1 d.

G. 320. — 1 cahier in-folio (59 feuillets).

1613-1614. — 18e compte de J. Leclerc pour l'année commençant à la St-Jean 1613 et finissant à pareil jour 1614. — F° 20. *Chefs-d'œuvre :* Nic. Cacquier, pâtissier, a présenté pour son chef-d'œuvre un pâté, une pièce de four avec 2 de biscuit et 2 de macaron. — F° 44. *Gages d'officiers* : P. d'Alfeston, bailli, 50 l. ; Gabr. Lepicart, procureur fiscal, 20 l. ; J. Lefèvre, lieutenant général du bailliage, 20 l. ; Jean Psaulme, lieutenant particulier, 10 l. ; Pierre Dumolinet, prévôt en garde, 20 l. ; Ch. Ytam, substitut du procureur fiscal, 100 s. ; J. Leclerc, receveur comptable, 150 l. — F° 47. Total de la recette 10,819 l. 6 s. 8 d. ; *id.* de la dépense 1,644 l. 4 s. 4 d.

G. 321. — 1 cahier in-folio (56 feuillets).

1614-1615. — 19e compte de J. Leclerc pour l'année commençant à la St-Jean 1614 et finissant à pareil jour 1615. — F° 21. *Chefs-d'œuvre :* Pierre Morel, compagnon du métier de peintre, a présenté pour chef-d'œuvre la figure de la Vierge Marie, demeurée ès mains de M. Psaulme. — F° 41. *Gages* : P. d'Alfeston, bailli, 50 l. t. ; etc. — F° 44. Total de la recette 13,609 l. 13 s. 7 d. ; *id.* de la dépense 1,889 l. 13 s. 1 d.

G. 322. — 1 cahier in-folio (53 feuillets).

1615-1616. — 20e compte de J. Leclerc pour l'année commençant à la St-Jean 1615 et finissant à pareil jour 1616. — F° 40. *Gages* : P. d'Alfeston, bailli, 50 l. ; etc. — F° 42. Total de la recette 12,123 l. 16 s. 9 d ; *id.* de la dépense 1,038 l. 10 s.

G. 323. — 1 cahier in-folio (68 feuillets).

1616-1617. — 21e compte de J. Leclerc pour l'année commençant à la St-Jean 1616 et finissant à pareil jour 1617. — F° 51. *Gages* : P. d'Alfeston, bailli, 50 l. etc. — F° 52. A M. l'évêque et duc de Laon la somme de 59 l. 15 s. à laquelle l'évêché de Châlons a été taxé par le bailli de Vermandois pour le voyage fait par ledit évêque en la ville de Paris afin d'assister aux États Généraux de 1614. — Total de la recette 12,616 l. 11 s. 11 d. ; *id.* de la dépense 1,012 l. 3 s. 1 d.

G. 324. — 1 cahier in-folio (69 feuillets).

1617-1618. — 22e compte de J. Leclerc pour l'année commençant à la St-Jean 1617 et finissant à pareil jour 1618. — F° 52. *Gages :* P. d'Alfeston, bailli, 50 l. ; etc. — F° 55. Total de la recette 13,038 l. 15 s. 10 d. ; *id.* de la dépense 966 l. 18 s. 1 d.

G. 325. — 1 cahier in-folio (70 feuillets).

1618-1619. — 23e compte de J. Leclerc pour l'année commençant à la St-Jean 1618 et finissant à pareil jour 1619. — F° 52. *Gages :* P. d'Alfeston, bailli, 50 l. ; etc. — F° 54. Total de la recette 14,628 l. 11 s. 5 d. t. ; *id.* de la dépense 967 l. 12 s. 4 d.

G. 326. — 1 cahier in-folio (56 feuillets).

1619-1620. — 24e compte de J. Leclerc pour l'année commençant à la St-Jean 1619 et finissant à pareil jour 1620. — *Recettes* : f° 38. Reçu 3 l. de Guill. Péronne, autorisé à pendre l'enseigne des Trois rois sur sa maison de la rue St-Jacques ; *id.* d'Ant. Charlier pour pendre l'enseigne du Dauphin ; *id.* de P. Daras pour mettre l'enseigne du Rabot d'or sur sa maison, rue de la Boucherie. — F° 41. *Gages :* P. d'Alfeston, bailli, 50 l. ; etc. — Total de la recette 12,266 l. 15 s. 4 d. : *id.* de la dépense 1,403 l. 7 s. 2 d.

G. 327. — 1 cahier in-folio (53 feuillets).

1620-1621. — 25e compte de J. Leclerc pour l'année commençant à la St-Jean 1620 et finissant à pareil jour 1621. — F° 40. *Gages*: P. d'Alfeston, bailli, 50 l.; etc. — F° 42. Total de la recette 13,158 l. 14 s. 10 d.; *id.* de la dépense 916 l. 18 s. 4 d.

G. 328. — 1 cahier in-folio (49 feuillets).

1621-1622. — 26e compte de J. Leclerc pour l'année commençant à la St-Jean 1621 et finissant à pareil jour 1622. — F° 15. *Chefs-d'œuvre*: Pierre Jacquin, reçu peintre et sculpteur par devant le bailli de Châlons, a présenté pour son chef-d'œuvre un tableau où est la représentation d'une figure de N.-Dame de Pitié et 2 figures de St-Sébastien, lesquelles lui ont été rendues, excepté l'une desdites figures de St-Sébastien qui est restée entre les mains du bailli. — F° 36. *Gages:* P. d'Alfeston, bailli, 50 l.; etc. — F° 37. Total de la recette 12,075 l. 2 s. 7 d.; *id.* de la dépense 977 l. 5 s. 9 d.

G. 329. — 1 cahier in-folio (33 feuillets).

1626-1627. — Compte des recettes et dépenses par Cl. Adam, doyen de la cathédrale, depuis le 18 juin 1626 jusqu'au 1er décembre 1627. — *Dépenses*: f° 21. Au P. Boucher, cordelier, qui a prêché l'avent à Châlons, 50 l.; pour les étrennes de Monseigneur, 184 l. 4 s. t. — F° 22. A Fr. Cuisy, 24 l. pour six mois des gages à lui payés pour montrer l'art d'écrire aux laquais et domestiques de Monseigneur. — F° 25. Au P. Gabourt, jacobin, qui a prêché le carême en l'église Notre-Dame, 50 l. t. — F° 27. A Monseigneur la somme de 3.000 l. t. pour la dépense de sa maison pendant ses visites générales. — F° 33. Total de la recette: 23.144 l. 15 s. 8 d, ; *id.* de la dépense: 23.087 l. 5 s. 2 d.

G. 330. — 1 cahier in-folio (28 feuillets).

1627-1628. — Compte des recettes et dépenses par Louis Châtillon, bourgeois de Châlons, du 11 décembre 1627 à la Noël 1628. — *Gages* : f° 7. A M. Collinet, aumônier et secrétaire de l'évêché, 300 l.; à Jean Horguelin, valet de chambre de l'évêque, 100 l.; f° 8. à M. Baugier, procureur fiscal, 300 l. — F° 9. Au P. Augustin, qui a prêché l'avent, 30 l.; au sr Clerget, peintre, pour avoir fait le portrait de Monseigneur et un autre portrait dans une boîte, 45 l. — F° 10. A Jean Charpentier, imprimeur, pour avoir imprimé plusieurs litanies, 30 l. — F° 13. A Hugues Picart, graveur d'images, 10 l.; au cordelier qui a prêché le carême à Saint-Étienne, 50 l. — F° 15. Dépense du festin offert par l'évêque à l'abbesse d'Andecy 124 l. — F° 23. A J. Charpentier, imprimeur, pour l'impression de plusieurs lettres pastorales, 36 l.; au même, pour l'impression du sacramentel de Châlons, 26 l.; au même, pour l'impression de plusieurs bulles envoyées aux doyens ruraux, 35 l. — F° 24. Pour 72 pièces de vin clairet et 4 de vin clairet achetées pour la maison de l'évêque, 2.076 l. — F° 25. Pour 400 poires de bon chrétien envoyées à plusieurs personnes à Paris, 108 l. — F° 27. Total de la recette : 20.369 l. 15 s. 7 d ; *id.* de la dépense : 28.079 l. 5 s. 8 d.

G. 331. — 1 cahier in-folio (27 feuillets).

1628-1629. — Compte de Louis Châtillon, receveur du temporel, pour l'année commençant au jour de Noël 1628 et finissant à pareil jour 1629. — F° 11. Aux domestiques de l'évêque, pour les étrennes du 1er janvier, 174 l. 12 s. t. — F° 24. Provision de vin pour l'année, 925 l. 10 s. — F° 27. Total de la recette: 17.110 l. 12 sols; — *id.* de la dépense : 28.645 l. 14 s. 11 d.

G. 332. — 1 cahier in-folio (30 feuillets).

1629-1630. — Compte de L. Châtillon, receveur, pour l'année commençant à la Noël 1629 et finissant à pareil jour 1630. — F° 10. Pour les étrennes du 1er janvier, 201 l. 7 s. — F° 13. A Nic. Prudhomme, tailleur, 36 l. pour son salaire d'avoir suivi Monseigneur et joué de la basse de viole depuis le 1er mars 1629 jusqu'au 1er janvier 1630. — F° 30. Total de la recette : 27.175 l.; *id.* de la dépense : 41.627 l. 15 s. 7 d.

G. 333. — 1 cahier in-4° incomplet (20 feuillets).

1630-1631. — Compte de recettes et dépenses. — — F° 7. A Hugues Picart, graveur, pour avoir gravé une planche du portrait de Monseigneur, 12 l. — F° 15. Pour 25 pièces et une caque de vin pour la maison de l'évêque pendant l'année 1631, 406 l. — F° 19. Total de la recette : 21.481 l. 8 s.; *id.* de la dépense : 28.623 l. 17 s. 4 d.

G. 334. — 1 registre in-4° (180 feuillets).

1639-1640. — Compte de Pierre Debar pour l'année allant du 18 mai 1639 au 30 septembre 1640. — F° 85. *Gages d'officiers :* M. Caillet, bailli de Châlons, 50 l.; Nicolas Aubertin, lieutenant général du bailliage, 30 l.; Pierre Baugier le jeune, procureur fiscal, 30 l.; Noël Roussel, prévôt en garde, pour 5 années de ses gages, 50 l.; Nicolas Delahaye, substitut du procureur fiscal, 100 s.; au comptable, pour 7 mois et demi de ses appointements, 500 l. t. — F° 177. Total de la recette : 47,812 l. 19 s. 5 d.; *id.* de la dépense : 50.885 l. 12 s. 7 d.

G. 335. — 1 cahier in-4° (6 feuillets).

1641-1642. — Compte de Nic. Cartier, conseiller au Présidial de Reims, économe du temporel de l'évêché, pour l'année commençant au 6 janvier 1641 et finissant à pareil jour 1642. — Total de la recette : 3.545 l. 8 s. ; *id.* de la dépense : 3.046 l. 9 s. 8 d.

G. 336. — 2 cahiers in-4° (31 pages et 12 feuillets).

1642. — Comptes de Nic. Cartier : 1° du 6 janvier au 16 septembre 1642 ; 2° du 16 septembre au 29 décembre 1642. — P. 11. Au P. Jean Robé, jacobin, qui a prêché le carême à Saint-Étienne, 50 l.

G. 337. — 3 cahiers in-4° (16, 9 et 17 feuillets).

1643. — Comptes de Vincent Mariette, receveur. — F° 17. Total de la recette : 17.089 l. 11 s. 2 d. ; *id.* de la dépense : 16.837 l. 9 s. 6 d.

G. 338. — 2 cahiers in-4° (13 feuillets).

1644. — 4e compte de Vincent Mariette, du 1er janvier au 15 juillet 1644. — F° 6. A plusieurs Pères Jésuites pour vivre durant le temps de Pâques ès villages de Saint-Quentin, Coole et autres en confessant et catéchisant ceux qui en avaient besoin, 30 l. — F° 13. Total de la recette : 13.388 l. 10 s. 6 d. ; *id.* de la dépense : 13.387 l. 15 s. 9 d. — 5e compte de V. Mariette, du 16 juillet au 31 décembre 1644. — F° 13. Total de la recette 15,797 l. 1 s. 10 d.; *id.* de la dépense 13,841 l. 6 s. 11 d.

G. 339. — 2 cahiers in-4° (12 et 11 feuillets).

1645. — Sixième compte de V. Mariette, du 17 décembre 1644 au 30 juin 1645. — F° 12. Total de la recette : 12.024 l. 2 s. 7 d. ; *id.* de la dépense : 11.492 l. 8 s. 3 d. — 7e compte de V. Mariette, du 1er juillet au 31 décembre 1645. — F° 11. Total de la recette 13.791 l. 14 s. 4 d. ; *id.* de la dépense : 10.514 l. 19 s. 1 d.

G. 340. — 1 cahier in-folio (44 feuillets).

1646. — 8e compte de V. Mariette, du 1er janvier au 31 décembre 1646. — *Table du présent registre.* — F°s 43 et 44. Total de la recette : 20.498 l. 17 s. 11 d. ; *id.* de la dépense : 17.682 l. 1 s. 9 d.

G. 341. — 1 cahier in-folio (85 pages).

1647. — 9e compte de V. Mariette, du 1er janvier au 31 décembre 1647. — P. 1. *Table du présent cahier.* — P. 24. Au frère Yves Bodin, augustin, qui a prêché le carême, 50 l. — P. 59. Au P. Oudin, minime, pour aller faire une mission à Bussy-le-Repos, 20 l. ; pour la mission de Joinville le 21 décembre 1.500 l. — P. 60. Aux Récollets, pour leur mission à Saint-Germain et Vésigneul, 30 l. ; à Seneuze, pour plusieurs livres et images, 10 l. — P. 85. Total de la recette : 24.657 l. 1 s. 2 d. ; *id.* de la dépense : 20.822 l. 10 s. 6 d.

G. 342. — 1 cahier in-folio (43 feuillets).

1648. — 10e compte de V. Mariette, du 1er janvier au 31 décembre 1648. — *Recettes :* f° 7. De Cl. Brocq, orfèvre, pour pendre l'enseigne de la Cloche d'Or en sa maison, rue de la Cloche, 3 l. 1 d. : de Hil. Badar pour pendre l'enseigne de la Chasse en sa maison, rue de Chantereine, *id.* — *Dépenses* : F° 14. Au P. Jacobin, qui a prêché le carême, 50 l. — F° 30. A deux Jésuites pour faire la mission à Pogny, 15 l. ; pour la mission de Sainte-Menehould, 1.000 l. — F° 31. Au sr Carré, missionnaire, pour s'en retourner à Beauvais avec un homme et un cheval, 32 l. — F° 33. A Nobily, libraire, pour une instruction du P. Cotton que Monseigneur a donnée à un paroissien de Saint-Nicaise, 6 l. — F° 41. *Médicaments* : pour saignée, 5 l. 10 s. ; etc. — F° 43. Total de la recette : 27.582 l. 17 s. 8 d. ; *id.* de la dépense : 23.252 l. 16 s.

G. 343. — 1 cahier in-folio (87 pages).

1649. — 11e compte de V. Mariette, du 1er janvier au 31 décembre 1649. — *Table des chapitres du présent registre.* — P. 27. Au P. Hospes, pour avoir prêché le carême, 50 l. — P. 37. A Bailly, sergent de Vitry, pour avoir amené prisonnier en charrette le curé d'Arrigny, accompagné de 5 personnes, 29 l. 18 s. — P. 72. Au trompette de l'évêque pour aller trouver le comte d'Erlach de sa part, 3 l. (22 avril). — P. 85. A Garnier, pour avoir saigné Monseigneur le 7 janvier et le 12 avril, 11 l. — P. 86. Total de la recette : 28.310 l. 3 s. 4 d. ; *id.* de la dépense 21.624 l. 1 s. 6 d.

G. 344. — 1 cahier in-folio (85 pages — les 10 premières manquent.)

1654. — Compte de Regnard. — P. 27. Au P. Lefèvre, prieur des Augustins, pour avoir prêché l'avent, 40 l. — P. 42. A M. Marcault, directeur du séminaire, 650 l. — P. 53. A Seneuze, libraire, pour feuilles d'exercices, images, livrets, copies d'arrêts, etc. 26 l. 15 s. — P. 63. Pour les étrennes du 1er janvier, 60 l. — P. 77. Au sieur Garnier, pour avoir saigné trois fois Monseigneur 16 l. 10 s. — P. 84. Total des recettes : 34.995 l. 16 s. 11 d. ; *id.* de la dépense : 32.619 l. 17 s. 4 d.

G. 345. — 1 cahier in-folio incomplet (108 pages).

1655. — Compte de Regnard. — P. 86. Au P. Guespier, jacobin, qui a prêché l'avent, 40 l. — P. 66. A Seneuze pour livres de piété, exercices, images, 18 l 18 s.; à Math. Montjoye pour quelques écrits contre les Huguenots, 3 l. — P. 69. Au s[r] Delaistre, médecin, pour 92 visites, savoir 52 pendant l'année 1654 et 40 pendant l'année 1655, 46 l. — P. 79. Au maître d'école de Saint-Germain, pour plusieurs mois qu'il est venu à l'évêché enseigner les quatre laquais, 32 l. 13 s. 6 d. — A Lavigne, pour avoir enseigné pendant trois mois à toucher le théorbe à M. Lefèvre, aumônier, 15 l. — P. 81. A Bouchard, libraire, pour la reliure de 9 livres, 21 l. 10 s. — P. 108. Total de la recette : 38.211 l. 14 s. 9 d.; *id.* de la dépense: 35.978 l. 7 s. 4 d.

G. 346. — 1 cahier in-folio (39 feuillets).

1659-1662. — Compte des recettes et dépenses par Cl. Thielement. — F° 15. Envoyé au bureau de la gazette pour y faire insérer la nouvelle des réjouissances faites à Châlons à l'occasion de la paix (1) 15 s. (27 février 1660). — F° 27. Au s[r] Pierret, architecte, pour avoir fait le dessin du jubé de Saint-Étienne, 41 l. 10 s. (26 juin 1661). — F° 39. Total de la recette: 38.198 l ; *id.* de la dépense: 37.698 l.

G. 347. — 2 cahiers in-4° et in-folio.

1675-1680. — Compte de Regnard, receveur, pour l'année 1675 (14 feuillets). — Compte de 1680.

G. 348. — 1 registre in-4° (71 feuillets).

1681-1682. — Livre de recettes et dépenses de Phil. Regnard, receveur.

G. 349. — 2 cahiers in-folio (3 et 14 feuillets).

1733-1774. — Comptes. — 1° Compte par Sébastien Marchal de la recette et dépense de l'évêché pendant la vacance du siège, depuis le 28 août 1733 jusqu'au 8 mars 1734. — F° 3. Total de la recette : 13.555 l. ; *id.* de la dépense: 14.255 l. 8 s. — 2° Compte du mois de mai au 31 décembre 1774 (minute).

Comptes de la châtellenie de Sarry.

G. 350. — 1 cahier in-4° (40 feuillets).

1425-1426. — « Compte premier de Estienne le Briois, clerc recepveur de Sarrey pour reverand pere en Dieu mons[r] Jehan de Sarrebruche, par la grace de Dieu evesque et conte de Chaalons, per de France, des rentes et revenues appartenant a la chastellerie dudit Sarrey, tant d'argent comme de grains, vins et autres choses, et aussi des despences et mises faictes par ledit recepveur, depuis le jour de Pasques l'an 1425 jusques au jour de l'an apres ensivant. » — F° 31. *Gages d'officiers* : à Gaulthier de Marson, écuyer, capitaine du château de Sarry, 4 l. 10 s. t. à Jean Raillart, forestier, 8 l. t.; au receveur, 35 l. t. — — F° 39. Total de la recette en deniers: 122 l. 7 s. 1 d.; *id.* de la dépense : 213 l. 13 s. 10 d. t.

(1) Paix des Pyrénées conclue le 7 novembre 1659.

G. 351. — 1 cahier in-4° (47 feuillets).

1426-1427. — Compte d'Étienne le Briois, receveur, depuis le jour de l'an 1425 jusqu'au jour de l'an 1426 et depuis ledit jour 1426 jusqu'à la Pâques de 1427. — F° 46. Total de la recette en deniers : 210 l. 5 s. 3 d.; *id.* de la dépense 248 l. 5 s. 3 d. t.

G. 352. — 1 cahier in-4° (51 feuillets).

1428-1429. — 2[e] compte de Charlot Macabre, receveur de la châtellenie de Sarry, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1428 et finissant à pareil jour 1429. — F° 52. Total de la recette : 261 l. 5 s. 3 d. t.; *id.* de la dépense: 243 l. 8 s. 2 d. t.

G. 353. — 1 cahier in-4° (55 feuillets).

1431-1432. — 5[e] compte de Charlot Macabre, receveur, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1431 et finissant à pareil jour 1432. — F° 64. Total de la recette : 217 l. 17 s. 2 d. ; *id.* de la dépense : 223 l. 8 s. 10 d.

G. 354. — 1 cahier in-4° (54 feuillets).

1432-1433. — 6[e] compte de Charlot Macabre, receveur de Sarry, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1432 et finissant à pareil jour 1433. — F° 53. Total de la recette : 220 l. 13 s. 9 d. ; *id.* de la dépense : 269 l. 7 s. 2 d.

G. 355. — 1 cahier in-4° (31 feuillets).

1442-1443. — Compte de Jacquet de Sorcy, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1442 et finissant à pareil jour 1443. — F° 33. Total de la recette: 131 l. 10 s. 7 d. ; *id.* de la dépense : 70 l. 19 s. 10 d.

G. 356. — 1 cahier in-4° (30 feuillets).

1444-1445. — Compte de Jacquet de Sorcy, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1444 et finissant à pareil jour 1445. — *Dépenses :* f° 29. « a esté prins ou bois

de Forêt par les gens de la Royne et de madame la daulphine (1) 900 de petis fagos pour lesquelz a esté paié seulement la somme de 27 s. 6 d. » — F° 30. Total de la recette : 193 l. 13 s. 1 d. ; *id.* de la dépense : 94 l. 16 s. 7 d.

G. 357. — 1 cahier in-4° endommagé (30 feuillets).

1445-1446. — Compte de Jacquet de Sorcy, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1445 et finissant à pareil jour 1446. — F° 29. Total de la recette : 264 l. 10 s. 5 d. : *id.* de la dépense : 183 l. 3 s.

G. 358. — 1 cahier in-4° (34 feuillets).

1446-1447. — Compte de Jacquet de Sorcy, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1446 et finissant à pareil jour 1447. — F° 33. Total de la recette : 213 l. 5 s. 8 d. ; *id.* de la dépense : 123 l. 4 s. 4 d.

G. 359. — 1 cahier in-4° (31 feuillets).

1454-1455. — Compte de Jacquet de Sorcy, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1454 et finissant à pareil jour 1455. — F° 31. Total de la recette : 338 l. 12 s. 3 d. t. ; *id.* de la dépense : 26 l. 4 s. 4 d. t.

G. 360. — 1 cahier in-4° (33 feuillets).

1457-1458. — Compte de Thomas Poutre, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1457 et finissant à pareil jour 1458. — F° 18. Total de la recette : 88 l. 7 s. t.

G. 361. — 1 cahier in-4° incomplet (23 feuillets).

1463-1464. — Compte de Oudinet Clément, receveur de Sarry. — F° 23. Total de la recette : 496 l. 11 s. 3 d. t. ; *id.* de la dépense : 360 l. 4 s. 9 d.

G. 362. — 1 cahier in-4° (23 feuillets).

1465-1466. — 1er compte de Jean Maréchal, receveur de Sarry, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1465 et finissant à pareil jour 1466. — F° 23. Total de la recette : 80 l. 4 s. 1 d. t. ; id. de la dépense : 66 l. 19 s. 6 d. t.

G. 363. 1 cahier in-4° (34 feuillets).

1466-1467. — 2° compte de Jean Maréchal, receveur de Sarry, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1466 et finissant à pareil jour 1467. — F° 32. Total de la recette : 258 l. 13 s. 6. d. ; *id.* de la dépense : 260 l. 14 s. 1 d.

(1) Marguerite d'Écosse, première femme du dauphin Louis, morte à Châlons le 16 août 1445.

G. 364. — 1 cahier in-4° (27 feuillets).

1472-1473. — 8° compte de Jean Maréchal, receveur, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1472 et finissant à pareil jour 1473. — F° 22. Total de la recette : 82 l. 16 s. 4 d. ; *id.* de la dépense 54 l. 18 s. 8 d.

G. 365. — 1 cahier in-4° (26 feuillets).

1473-1474. — 9° compte de Jean Maréchal, receveur de Sarry, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1474 et finissant à pareil jour 1475. — F° 25. Total de la recette : 104 l. 8 s. 1 d. ; *id.* de la dépense : 79 l. 17 s. 8 d.

G. 366. — 1 cahier in-4° (26 feuillets).

1474-1475. — 10° compte de Jean Maréchal, receveur de Sarry, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1474 et finissant à pareil jour 1475. — F° 25. Total de la recette : 104 l. 8 s. 1 d. ; *id.* de la dépense : 79 l. 17 s. 8 d.

G. 367. — 1 cahier in-4° (28 feuillets).

1475-1476. — 11° compte de Jean Maréchal, receveur de Sarry, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1475 et finissant à pareil jour 1476. — F° 27. Total de la recette : 75 l. 13 s. 11 d. ; *id.* de la dépense : 84 l. 11 s. 8 d.

G. 368. — 1 cahier in-4° (25 feuillets).

1477-1478. — 13° compte de Jean Maréchal, receveur de Sarry, commençant à la Saint-Jean 1477 et finissant à pareil jour 1478. — F° 24. Total de la recette : 74 l. 4 s. 5 d. t. ; *id.* de la dépense : 48 l. 4 s. 4 d.

G. 369. — 1 cahier in-4° (35 feuillets).

1482-1483. — 3° compte de Colesson Jurlet, receveur de Sarry, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1482 et finissant à pareil jour 1483. — F° 29. *Gages :* au prévôt de Sarry, 20 s. t. — F° 35. Total de la recette : 121 l. 16 s. 7 d. ; *id.* de la dépense : 8 l 15 s. 5 d.

G. 370. — 1 cahier in-4° (24 feuillets).

1488-1489. — 1er compte de Jean Daoust, receveur de Sarry, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1488 et finissant à pareil jour 1489. — F° 21. *Gages* : au receveur, 30 s. ; au prévôt de Sarry 20 s. — F° 23. Total de la recette : 65 l. 3 s. 7 d ; *id.* de la dépense : 153 l. 7 s. 4 d.

G. 371. — 1 cahier in-4° (85 feuillets).

1521-1522. — 5° et dernier compte de Jean Beschefer, receveur de Sarry, pour l'année commençant à la Saint-

Jean 1521 et finissant à pareil jour 1522. — F° 78. *Gages*: au prévôt de Sarry, 20 s. t.; au receveur, 6 l. 10 s. t. — F° 84. Total de la recette : 99 l. 8 s. 2 d.; *id.* de la dépense : 64 l. 6 s. 4 d.

G. 372. — 1 cahier in-4° (79 feuillets).

1522-1523. — 1er compte de Pierre Beschefer, receveur de Sarry, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1522 et finissant à pareil jour 1523. — F° 79. Total de la recette : 88 l. 4 s. 1 d.; *id.* de la dépense : 316 l. 2 s.

G. 373. — 1 cahier in-4° (77 feuillets).

1523-1524. — 2e compte de Pierre Beschefer, receveur de Sarry, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1523 et finissant à pareil jour 1524. — F° 77. Total de la recette: 91 l. 3 s. 9 d. t.; *id.* de la dépense : 82 l. 10 s. 2 d. t.

G. 374. — 1 cahier in-4° (80 feuillets).

1524-1525. — 3e compte de Pierre Beschefer, receveur de Sarry, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1524 et finissant à pareil jour 1525. — F° 79. Total de la recette : 103 l. 14 s. 1 d. t.; *id.* de la dépense: 108 l. 13 s. 10 d. t.

G. 375. — 1 cahier in-4° (86 feuillets).

1525-1526. — 4e compte de Pierre Beschefer, receveur de Sarry, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1525 et finissant à pareil jour 1526. — F° 85. Total de la recette : 93 l. 9 d. t.; *id.* de la dépense: 52 l. 13 s. 4 d.

G. 376. — 1 cahier in-4° (88 feuillets).

1526-1527. — 5e compte de P. Beschefer, receveur de Sarry, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1526 et finissant à pareil jour 1527. — F° 87. Total de la recette: 100 l. 17 s. 5 d. t.; *id.* de la dépense : 77 l. 2 s. 2 d.

G. 377. — 1 cahier in-4° (96 feuillets).

1527-1528. — 6e compte de P. Beschefer, receveur de Sarry, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1527 et finissant à pareil jour 1528. — F° 95. Total de la recette : 90 l. 13 s. 7 d.; *id.* de la dépense: 82 l. 10 s.

G. 378. — 1 cahier in-4° (102 feuillets).

1529-1530. — 8e compte de P. Beschefer, receveur de Sarry, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1529 et finissant à pareil jour 1530. — F° 102. Total de la recette : 118 l. 19 s. 10 d. t.; *id.* de la dépense : 133 l. 12 s. 1 d.

G. 379. — 1 cahier in-4° (100 feuillets).

1530-1531. — 9e compte de P. Beschefer, receveur de Sarry, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1530 et finissant à pareil jour 1531. — F° 99. Total de la recette : 97 l. 9 s. 4 d. t.: *id.* de la dépense: 122 l. 1 s. 4 d.

G. 380. — 1 cahier in-4° (100 feuillets).

1535-1536. — 1er compte de Pierre Beschefer, receveur de Sarry, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1535 et finissant à pareil jour 1536. — F° 100. Total de la recette : 99 l. 15 s. 11 d. t.; *id.* de la dépense : 60 l. 19 s.

G. 381. — 1 cahier in-4° (108 feuillets).

1542-1543. — 8e compte de P. Beschefer, receveur de Sarry, commençant à la Saint-Jean 1542 et finissant à pareil jour 1543. — F° 107. Total de la recette : 1.910 l. 4 s. 5 d. t.; *id.* de la dépense : 1.618 l. 16 s. 18 d.

G. 382. — 1 cahier in-4° (114 feuillets).

1544-1545. — 10e compte de P. Beschefer, receveur de Sarry, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1544 et finissant à pareil jour 1545. — F° 114. Total de la recette : 1.983 l. 14 s. 4 d.; *id.* de la dépense : 1.882 l. 7 s. 2 d.

G. 383. — 1 cahier in-4° (129 feuillets).

1545-1546. — 11e compte de P. Beschefer, receveur de Sarry, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1545 et finissant à pareil jour 1546. — F° 129. Total de la recette : 1601 l. 18 s. 1 d.; *id.* de la dépense: 1.501 l. 8 s.

G. 384. — 1 cahier in-4° (118 feuillets).

1551-1552. — 2e compte de Nicolas Margaine, argentier, des deniers, grains, rentes et revenus de la terre, châtellenie et seigneurie de Sarry, Forêts, Saint-Germain, Vésigneul et leurs appartenances, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1551 et finissant à pareil jour 1552. — *Dépenses*: f° 104. Au prévôt de Sarry, 20 s. t.; au receveur, 10 l. t.; à Jean Myon, forestier du bois de Forêts, 15 l. t.; à Nic. Hocquet, garennier de Vésigneul, 40 s. t. — F° 107. A Monseigneur, la somme de 142 l. t. qu'il a ordonné verbalement payer sur la somme de 240 l. t. à laquelle il était cotisé pour les 4 décimes et don gratuit octroyés au

Roi en la présente année. — F° 117. Total de la recette : 3.280 l. 15 s. 6 d. ; *id.* de la dépense : 3.622 l. 19 s. 6 d.

G. 385. — 1 cahier grand in-4° (85 feuillets).

1555-1556. — 1[er] compte de Pierre Leduc, argentier, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1555 et finissant à pareil jour 1556. — *Dépenses* : f° 77. A Monseigneur la somme de 160 l. t. à laquelle il a été cotisé pour les 4 décimes octroyés au Roi en la présente année. — F° 82. Total de la recette : 881 l. 12 s. 8 d. ; *id.* de la dépense : 1.247 l. 17 s. 6 d.

G. 386. (Liasse.) — 58 pièces (8 parchemins, 1 imprimé).

1572-1751. — Papiers personnels de divers évêques. — *Jérôme Burgensis* : testament (9 octobre 1572). — *Cosme Clausse* : requêtes à lui adressées par Ant. Chamery, drapier, P. Leclerc, P. Caqueret et Mich. Jaunart, teinturiers (1589). — *Henri Clausse* : procès-verbal du conseil tenu au château de Sarry le 9 janvier 1639. — Inventaire des meubles et immeubles, titres et papiers laissés par feu H. Clausse (1640). — *Félix Vialart* : succession de H. Clausse ; les héritiers du défunt contre l'évêque Félix Vialart ; arrêt du Parlement adjugeant par provision à l'évêque F. Vialart la bibliothèque de son prédécesseur (1642). — Acquêt par l'évêque d'une maison sise à l'intérieur du cloître Saint-Étienne moyennant 200 l. t. de prix principal (1[er] octobre 1650). — Constitution par l'évêque Vialart d'une somme de 166 l. 13 s. 4 d. t. de rente annuelle en faveur de dame Anne Cardinal (1658). — Acquêt par ledit évêque de la moitié d'une maison et cense, sise à Courtémont, moyennant 4.000 l. de prix principal (13 février 1673). — Inventaire des biens meubles, titres et papiers laissés par feu Félix Vialart (1681) : état des meubles achetés par M. de Noailles à la vente faite après le décès de son prédécesseur. — Compte de la maison épiscopale pour l'année 1676. — *L.-Antoine de Noailles* : comptes de son intendant Regnard pour les années 1683, 1685, 1687 et 1688. — *Cl.-Antoine de Choiseul-Beaupré* : arrêt du Conseil touchant l'exploitation des bois du prieuré d'Issernay en Poitou, appartenant audit s[r] évêque (6 mars 1742) — Mémoire pour L. Désiré Lhoste, ancien professeur de théologie au séminaire de Châlons, appelant comme d'abus contre l'évêque Cl.-Antoine de Choiseul-Beaupré (1751 — impr.).

G. 387. (Liasse.) — 36 pièces (1 parchemin).

1700-1779. — *Fondation Billardé* : contrat de 4,000 l. en principal, portant 166 l. 13 s. 4 d. de rente, passé au profit de l'évêque de Châlons comme exécuteur du testament de feu Louis Billardé, chanoine de l'église St-Jean de Vertus ; ce testament instituait 2 bourses au séminaire de Châlons en faveur de deux enfants de Vertus (20 juillet 1713). — Demandes des postulants aux bourses fondées par L. Billardé : Bijot, Blanchard, Champion, Desprez, Deverdun, Gallois, Maillard, Pleix.

G. 388. (Liasse.) — 5 pièces (3 parchemins).

1744-1755. — *Legs Vuiriot-Dagonet.* — Extrait du testament de demoiselle Jeanne Vuiriot en date du 12 novembre 1744 par lequel elle institue Jacques Dagonet, chanoine de la Trinité, son exécuteur testamentaire. — Arrêt du Parlement faisant délivrance à J. Dagonet du legs universel laissé par la demoiselle Vuiriot (31 janvier 1749). — Copie du testament de feu J. Dagonet par lequel il institue pour son exécuteur testamentaire son frère, Pierre Dagonet, marchand, à Châlons (4 avril 1754). — Compte rendu à l'évêque de Châlons par Pierre Dagonet de tous les effets provenant de la succession Vuiriot restés entre les mains de Jacques Dagonet (1754). — Cession par la veuve et les héritiers de Pierre Dagonet à l'évêque de Châlons des effets provenant de ladite succession et montant en principal à 12,068 l. 1 s. 1 d. pour être distribués aux pauvres du diocèse, conformément aux intentions de la feue demoiselle Vuiriot (13 décembre 1755).

G. 389. (Liasse.) — 15 pièces (12 parchemins, 1 imprimé, 1 sceau).

1164-1760. — *Pièces diverses.* — Gui III de Joinville, évêque de Châlons, confirme l'accord passé entre l'église de Moiremont et Olric *Bibens peccatum* : Olric et ses hoirs paieront à ladite église une rente annuelle de 12 deniers et 1 setier de froment pour deux portions de terre qu'ils reconnaissent tenir d'elle (Châlons 1164 — sceau de l'évêque). — Étienne de Pringy déclare donner en dot à sa femme la moitié de Pringy avec la forteresse dudit lieu et la moitié de ce qu'il possède ou pourra acquérir ailleurs : en tête de l'acte figure le nom de l'évêque Gui de Joinville (1176). — Lettres de sauvegarde délivrées à l'évêque Jean de Sarrebrück par le roi Charles VII (Senlis, 29 septembre 1429 - vidimus de la même date). — Registre des inventaires rédigés par Cosme Maillard, tabellion de l'évêché, et des ventes faites par les sergents du bailliage et prévôté de Châlons pendant les années 1607 à 1622 (1 registre in-folio de 46 feuillets; mutilé). — Arrêts du Conseil : arrêt conférant au doyen de la cathédrale le droit d'approuver les confesseurs du Chapitre en vertu du pouvoir à lui donné par l'évêque (8 octobre 1691 — impr.) ; *id.* enjoignant au Chapitre de faire jouir des fruits de la prébende, outre les deux chanoines commensaux de l'évêque, ses grands vicai-

res, l'official et le promoteur (8 décembre 1725). — Provisions d'ordre de P. Regnauld, prêtre du diocèse (1661-1669).

Chambre ecclésiastique du diocèse de Châlons.

G. 390. — 1 cahier in-4° (8 feuillets).

1774. — Inventaire des archives du clergé du diocèse, dressé en 1774 par M. Tocut, syndic (1). — F° 1. Comptes du clergé de 1600 à 1774. — F° 6. Liasse contenant ce qui s'est fait et passé contre ceux de la R. P. R. établis à Châlons, Wassy, Vitry, Compertrix et autres lieux. — 8 registres des actes et procès-verbaux des aliénations des revenus ecclésiastiques du diocèse, savoir 2 de 1575, 1 de 1576 et années suivantes, 2 de 1586 et 1587, 3 de 1588. — F° 7. Registre renfermant la série chronologique de toutes les impositions payées par le clergé de France de 1700 à 1750. — Pouillé du diocèse dressé en 1760. — Titre en parchemin concernant l'abandon du moulin de Pogny consenti par le Chapitre à l'Hôtel-Dieu de Châlons en 1292. — Catalogue des livres appartenant au Clergé.

G. 391. (Liasse.) — 15 pièces (3 parchemins, 3 imprimés)

1562-1588. — *Dîmes.* — Lettres patentes du roi Charles IX enjoignant aux propriétaires et fermiers d'héritages sujets à la dîme de faire annoncer au prône de leur église paroissiale le jour où ils doivent procéder à la récolte ou à la vendange, afin de permettre aux ecclésiastiques de recueillir préalablement les fruits dîmables (2 juin 1562 — copie collat.); arrêt analogue du Parlement rendu à la requête de Philippe de Lenoncourt, abbé des abbayes de Barbeau, Montier-en-Argonne, Rebais, et prieur de la Charité (9 juin 1563 copie). — Édit du roi Charles IX enjoignant à toutes personnes « de quelque religion, estat ou qualité qu'elles soient », possesseurs de terres sujettes à la dîme, de la payer aux évêque et clergé du diocèse de Troyes (St-Maur-les-Fossés, 21 juin 1566 — copie). — *Registrum recepte decimarum domino nostro Regi concessarum in mense septembri, anno Domino 1564* (1 cahier in-8° de 12 feuillets). — *Aliénation des biens ecclésiastiques.* — Mandement du roi Charles IX au bailli de Vitry de contraindre tout détenteur de biens ecclésiastiques situés dans son ressort d'apporter au greffe du bailliage tous papiers et enseignements pouvant servir à l'évaluation de leurs bénéfices, afin de procéder à la vente desdits biens jusqu'à concurrence de 100,000 écus sol de rente (26 mai 1563); état dressé par Pierre de Combles, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Vitry-le-François, de toutes les aliénations et adjudications de biens ecclésiastiques faites en vertu de la commission royale ci-dessus. — Déclaration des cens perpétuels appartenant à l'évêché, vendus par autorité de justice le 21 janvier 1565; extrait du registre des ventes du temporel ecclésiastique (15 et 29 avril 1575). — Levée de 50,000 écus sol de rente sur le clergé du Royaume pour servir à l'extirpation de l'hérésie : bulle et bref du pape Sixte V autorisant ladite levée (30 juillet et 2 novembre 1587 — impr.); instructions des délégués du St-Siége pour la levée des 50,000 écus (impr.); ordre des délégués à l'évêque de Châlons de procéder au recouvrement des 21,565 écus, 4 sols, auxquels son diocèse a été taxé pour sa quote part de la somme susdite (26 février 1588); mandement du roi Henri III au bailli de Vermandois de procéder, conjointement avec l'évêque de Châlons, au recouvrement desdits 21,565 écus (Paris, 13 mars 1588).

(1) La plupart des pièces mentionnées sur cet inventaire ne se sont pas retrouvées dans le fonds de l'évêché.

G. 392. — 1 parchemin.

1651. — *États-Généraux de 1651* (nomination de députés aux) (1). — Procès-verbal de la réunion du clergé du bailliage de Vitry-le-François convoqué en assemblée générale le 2 août 1651 sous la présidence de l'évêque Félix Vialart pour nommer un député aux États de Tours : on y remontre « qu'il y a eue tousjours cy devant une correspondance très particulière entre MM. du clergé et MM. de la noblesse dudict bailliage, laquelle il seroit à propos d'entretenir, mais qu'il y avoit bien suject d'en appréhender la rupture; attendu que MM. de la R. P. R. s'efforçoient, ainsy qu'on a appris, de faire depputter une personne de leur religion, qui encore qu'elle soit de très grand mérite, comme il s'y en trouve beaucoup parmy eux, sy est que leurs sentimens estant tous contraires à ceulx de l'église, il pourroit s'efforcer de donner quelques attaintes aux privilèges du clergé.... »; conclu que l'on prierait la noblesse du bailliage de députer un gentilhomme faisant profession de la religion catholique, sinon, qu'il y sera fait opposition.

G. 393. — 1 registre in-4° (334 feuillets).

1728-1729. — JOINVILLE (doyenné de). — Déclarations des biens du clergé faite à la chambre ecclésiastique du diocèse de Châlons en conformité de l'arrêté pris par l'assemblée générale du clergé de France le 12 décembre 1726 : chaque déclaration est suivie de l'évaluation du revenu net fixée par le bureau diocésain. — 1° *Clergé régulier* : f° 1. Chapitre de Joinville : revenu net 7,000 l. — F° 9.

(1) Ces États, convoqués par lettres patentes du 4 juillet 1651, ne se réunirent pas.

Abbaye N.-Dame de St-Dizier : revenu 4,500 l. — F° 15. Abbaye de St-Urbain : revenu 8,000 l. — F° 22. Couvent de St-Urbain : rev. 6,000 l. — F° 31. Trésorerie de Saint-Urbain : rev. 200 l. — F° 34. Aumônerie de St-Urbain : rev. 600 l. — F° 37. Prieuré du Val d'Osne : 4,500 l. — F° 41. Prieuré de St-Glossinde : 700 l. — F° 45. Prieuré de Hoiricourt : 300 l. — F° 48. Prieuré de N.-Dame de Wassy : 970 l. — F° 49. Prieuré d'Épineuseval : 600 l. — F° 55. Prieuré des Hermites en la forêt de Wassy : 600 l. — F° 57. Prieuré de Villers-aux-Bois : 60 l. — F° 59. Prévôté de Louvemont : 640 l. — F° 62. Ursulines de Joinville : 2,500 l. — F° 67. Prieuré de N.-Dame de la Pitié-lez-Joinville : 1,500 l. — F° 72. Annonciades de Joinville : 2,000 l. — F° 79. Ursulines de St-Dizier : 1,500 l. — F° 89. Dames régentes de Wassy : 300 l. 2° *Clergé séculier* : *cures* : f° 101. Attancourt : revenu 340 l. — F° 105. Avrainville : rev. 400 l. — F° 110. Autigny-l'Abbé : rev. 450 l. — F° 115. Baudonvillers : rev. 300 l. — F° 117. Bettancourt-la-Ferrée et Chancenay : rev. 500 l. — F° 119. Bienville : rev. 336 l. — F° 124. Blécourt : rev. 450 l. — F° 129. Brauvillers : rev. 375 l. — F° 133. Chamouilley : rev. 550 l. — F° 139. Chatonrupt : 424 l. — F° 142. Chevillon : 692 l. — F° 146. Curel et Autigny-le-Petit : 400 l. — F° 151. Donjeux : 500 l. — F° 153. Fontaine et Sommeville : 405 l. — F° 156. Fronville : 500 l. — F° 159. Gigny-lez-St-Dizier : 800 l. — F° 163. Gourzon : 500 l. — F° 167. Gudmont : 400 l. — F° 171. Hallignicourt : 434 l. — F° 174. Hoiricourt : 415 l. — F° 176. Joinville : 1,500 l. — F° 182. La Neuville-à-Remy et Bailly-aux-Forges : 350 l. — F° 187. La Noue : 1,100 l. — F° 194. Louvemont : 900 l, — F° 202. Maizières : 409 l. — F° 207. Magneux et Flornoy : 310 l. — F° 211. Mathons : 325 l. — F° 216. Mussey : 500 l. — F° 227. Narcy : 464 l. — F° 231. Nomécourt : 400 l. — F° 233. Osne (Le Val d') : 575 l. — F° 237. Poissons : 500 l. — F° 239. Prez-sur-Marne : 400 l. — f° 241. Rachecourt et Breuil : 433 l. — F° 247. Roches 500 l. — F° 249. Rouvroy : 427 l. — F° 257. Rupt : 500 l — F° 263. St-Dizier : 900 l. — F° 267. St-Urbain : 500 l. — F° 273. Saucourt : 350 l. — F° 279. Sommancourt : 460 l. — F° 283. Sommermont : 400 l. — F° 286. Suzannecourt : 380 l. — F° 287. Troisfontaines : 395 l. — F° 291. Thonnance : 571 l. — F° 296. Vallerest : 340 l. — F° 302. Wassy : 900 l. — F° 308. Villiers-aux-Bois. — F° 311. Vecqueville : 400 l. — F° 315. Voillecomte : 485 l. — F° 321. Urville : 320 l. — *Chapelles* : f° 325. Ste-Anne de Joinville : 100 l. — F° 327. St-Antoine de Curel : 3 l. — F° 328 St-Jean de St-Dizier : 45 l. — F° 331. Ferrières : 306 l. — F° 333. Pont-St-Urbain : 100 l.

G. 394. (Liasse). — 43 pièces, papier.

1728-1729. — Margerie (doyenné de). — Déclarations de biens faites à la chambre ecclésiastique du diocèse de Troyes par les établissements religieux du doyenné de Margerie dont les noms suivent : *Prieuré* de Ste-Marguerite de Margerie. — *Cures* : Brandonvillers et Lignon, Corbeil et Brébant, Domprot, Drosnay, Hancourt et Chapelaine, Meix-Tiercelin et Humbeauville, Outines et Bailly, St-Ouen et St-Étienne, St-Utin, Somsois. — *Chapelle* de Sainte-Pétronille à Bussy.

G. 395. — 1 registre in-4° (207 feuillets).

1728-1729. — Perthes (doyenné de). — Déclarations des biens du clergé faites à la chambre ecclésiastique du diocèse de Châlons : chaque déclaration est suivie de l'évaluation du revenu net fixée par le bureau diocésain. — *Clergé régulier* : f° 1. Abbaye de Montiérender : revenu net 18,000 l. — F° 15. Mense conventuelle de ladite abbaye : revenu 9,000 l. — F° 21. Abbaye de Hautefontaine : rev. 1,800 l. — F° 29. Abbaye de Moncetz ; rev. 1,800 l. — F° 37. Prieuré de Larzicourt : rev. 1,200 l. — F° 38. Prieuré de Perthes : 800 l. — F° 39. Collégiale de Vitry-le-François : 4,500 l. — F° 55. Minimes de Vitry : 3,000 l. — F° 68. Collège des Doctrinaires de Vitry : 1,587 l. — F° 69. Congrégation N.-Dame de Vitry : 3,000 l. — F° 73. Dames régentes de Vitry : 300 l. — *Cures* : F° 75. Ambrières : revenu net 800 l. — F° 77. Arrigny et Chantecoq : revenu 500 l. — F° 85. Arzillières : rev. 510 l. — F° 87. Allichamps : rev. 300 l. — F° 89. Blacy : 900 l. — F° 91. Blaise-sous-Arzillières : 300 l. — F° 93. Champaubert-aux-Bois : 528 l. — F° 99. Châtelraould : 500 l. — F° 101. Écriennes : 400 l. — F° 103. Éclaron : 700 l. — F° 107. Frampas et Braucourt : 500 l. — F° 110. Frignicourt : 635 l. — F° 112. Giffaumont : 500 l. — F° 113. Goncourt et Bignicourt : 300 l. — F° 116. Hauteville : 800 l. F° 118 Heiltz-le-Hutier : 400 l. — F° 120. Humbécourt : 500 l. — F° 122. Isles : 300 l. — F° 124. Landricourt : 300 l. — F° 127. Larzicourt : 600 l. — F° 136. La Neuville-au-Pont : 300 l. — F° 138. Les Grandes et Petites Côtes : 350 l. — F° 140. Les Rivières : 600 l. — F° 142. Marolles et Luxémont : 300 l. — F° 146. Matignicourt : 314 l. — F° 148. Moelains et Valcourt : 400 l. — F° 150. Montiérender : 500 — F° 152. Nuisement et Écollemont : 400 l. — F° 154. Orconte : 500 l. — F° 156. Perthes : 400 l. — F° 158. Planrupt : 300 l. — F° 160. Robert-Magny : 500 l. — F° 162. St-Chéron et Henruel : 500 l. — F° 168. St-Genest : 300 l. — F° 169. St-Remy-en-Bouzemont : 550 l. — F° 171. Ste-Livière : 350 l. —

F° 173. St-Vrain : 400 l. — F° 176. Thiéblemont et Farémont : 500 l. — F° 178. Vauclerc et Villotte : 500 l. — F° 180. Vitry-le-François : 1,800 l. — F° 182. Vouillers et Sapignicourt ; 500 l. — *Chapelles :* F° 184. Les 4 chapelles du château d'Arzillières : 400 l. — F° 185. Ste-Catherine à l'hospice d'Arzillières : 60 l. — F° 186. Chapelle castrale de Thiéblemont : 50 l. — F° 188. St-Jean-Bapt. à Heiltz-le-Hutier : 50 l. — F° 190 : Ste-Catherine à Landricourt : 70 l. — F° 191. St-Chéron : 170 l. — F 195. St-Claude et St-Christophe à Ste-Livière : 60 l. — F° 196. St-Louvent de Vauclerc : 180 l. -- F° 197. St-Maurice de Montierender : 40 l. — F° 199 Ste-Marguerite de Vitry : 47 l. — F° 200. St-Blaise en l'église de Vitry : 24 l. — F° 201. Ste-Marguerite en la collégiale de Vitry : 74 l. — F° 204. St-Blaise à N.-Dame de Vitry : 150 l. — F° 205. St-Jean du Parc à Montierender : 320 l. — F° 206. Saint-Hippolyte à N.-Dame de Vitry : 55 l. — F° 207. Chapelle de Beauchamp à l'hôpital de St-Maur à Châlons : 50 l.

G. 396. — 1 registre in-4° (342 feuillets).

1725-1729. — Sainte-Menehould (doyenné de). — Déclarations des biens du clergé faites à la chambre ecclésiastique du diocèse : chaque déclaration est suivie de l'évaluation du revenu net fixée par le bureau diocésain. — *Clergé régulier* : f° 1. Abbaye de Moiremont : revenu net : 4.000 l. — F° 17. Mense conventuelle de ladite abbaye : revenu, 4.000 l. — F° 23. Abbaye de Châtrices : revenu, 7.000 l. — F° 82. Mense conventuelle de l'abbaye ci-dessus : 4.000 l. — F° 88. Prieuré de Chaudefontaine : 4.200 l. — F° 99. Prieuré de Braux-Saint-Remy : 800 l. — F° 109. Abbaye de la Chalade : 2.500 l. — F° 120. Mense conventuelle de ladite abbaye : 2.500 l. — F° 122. Congrégation Notre-Dame de Sainte-Menehould : 1.200 l. — *Cures :* F° 132. Argers : revenu net, 300 l. — F° 137. Auve et Saint-Mard-sur-Auve : revenu, 300 l. — F° 148. Braux-Saint-Remy : revenu, 300 l. — F° 152. Braux-Sainte-Cohière : 300 l. — F° 154. Chaudefontaine : 350 l. — F° 162. Courtémont : 311 l. — F° 165. Dampierre-sur-Auve : 320 l. — F° 168. Dampierre-le-Château : 323 l. — F° 173. Dommartin-sous-Hans : 320 l. — F° 175. Dommartin-sur-Yèvre : 417 l. — F° 178. Élize et Daucourt : 450 l. — F° 183. Florent : 420 l. — F° 192. Gizaucourt : 308 l. — F° 195. Hans et Sommebionne : 350 l. — F° 200. Herpont : 330 l. — F° 205. La Neuville-au-Pont : 600 l. — F° 210. La Chapelle-Felcourt : 300 l. — F° 218. La Grange-aux-Bois et la Chapelle Saint-Nicolas : 490 l. — F° 227. Mafrécourt : 320 l. - F° 229. Moiremont. — F° 233. Passavant : 447 l. — F° 238. Sainte-Menehould : 1.450 l. — F° 243. Valmy : 400 l. — F° 251. Villers-en-Argonne : 380 l. — F° 259. Verrières : 464 l. — F° 263. Voilemont et Rapsécourt : 400 l. — *Chapelles* : f° 266. Saint-Antoine en l'église de Sainte-Menehould : 25 l. — F° 267. Saint-Jean-Baptiste, *id.* 100 l. — F° 269. Saint-Jean-l'Évangéliste, *id.* : 153 l. — F° 286. Sainte-Madeleine, *id.* : 192 l. — F° 296. Sainte-Barbe, *id.* : 120 l. — F° 302. Notre-Dame-des-Coulons, *id.* : 100 l. — F° 303. Notre-Dame-des-Champenois, *id.* : 20 l. — F° 314. La Présentation, *id.* : 24 l. — F° 315. Saint-Georges, en la salle du donjon de Sainte-Menehould : 153 l. — F° 319. Saint-André, à l'hospice de Sainte-Menehould : 64 l. — F° 321. Sainte-Marguerite, *id* : 120 l. — F° 323. Saint-Georges, à Argers : 22 l. — F° 328. La Maison-Dieu de Hans : 300 l. — F° 329. Saint-Jean et Saint-Benoît en l'église abbatiale de Moiremont : 40 l. — F° 331. Saint-Louis-aux-Planches : 98 l. — F° 333. La Madeleine, à Dommartin-la-Planchette : 50 l. — F° 334. Saint-Nicolas de Moiremont : 67 l. — F° 335. Sainte-Marguerite au château d'Élize. 60 l. — F° 340. Saint-Nicolas, à la Neuville-au-Pont : 66 l.

G. 397. — 1 registre in-4° (143 feuillets).

1728-1729. — Vertus (doyenné de). — Déclarations des biens du clergé faites à la chambre ecclésiastique du diocèse : chaque déclaration est suivie de l'évaluation du revenu net fixée par le bureau diocésain. — *Clergé régulier* : f° 1. Collégiale de Saint-Jean-Baptiste de Vertus : revenu net, 900 l. — F° 5. Abbaye de Saint-Sauveur, de Vertus : revenu, 2.000 l. — F° 9. Mense conventuelle de ladite abbaye : revenu, 3.000 l. — F° 19. Abbaye d'Hautvillers : 1.000 l. — F° 21. Abbaye d'Andecy : 6.000 l. — F° 35. Abbaye de Notre-Dame de Vertus : 3.000 l. — F° 47. Abbaye de la Charmoye : 3.000 l. – F° 49. Prieuré de Montmort : 700 l. — F° 52. Prieuré de Grauves : 200 l. — F° 53. Prieuré d'Oiselet : 160 l. — F° 54. Dames régentes de Vertus : 400 l. — *Cures* : f° 57. Avize : 450 l. F° 59. Aulnay-aux-Planches : 350 l. — F° 61. Bannes : 350 l. — F° 63. Baye ; 1.500 l. – F° 64. Bergères-lez-Vertus : 500 l. — F° 66. Corroy et Ognes : 400 l. — F° 68. Chaltrait et Villers-aux-Bois : 500 l. — F° 70. Champaubert : 1.000 l. — F° 72. Coizard : 368 l. — F° 74. Coligny et Aulnizeux : 350 l. — F° 75. Connantre : 300 l. — F° 77. Connantray et Vaurefroy : 300 l. — F° 78. Congy : 1.000 l. — F° 80. Courjeonnet et Joches : 300 l. — F° 82. Étoges et Toulon : 550 l. — F° 84. Œuvy : 300 l. — F° 86. Fèrebrianges : 300 l. — F° 87. Flavigny : 500 l. — F° 88. Fromentières : 400 l. — F° 90. Grauves : 350 l. — F° 92. Gourgançon : 300 l. — F° 94. Haussimont, Chapelaine et Vassimont : 550 l. — F° 96. La Chapelle-

sous-Orbais : 1.000 l. — F° 98. Lenharrée et Normée : 522 l. — F° 104. Le Mesnil : 900 l. — F° 106. Loisy-en-Brie, Givry et Beaunay : 800 l. — F° 108. Montmort : 500 l. — F° 110. Oger : 600 l. — F° 114. Rouffy : 400 l. — F° 115. Saint-Aignan, de Fère-Champenoise : 300 l. — F° 117. Saint-Timothée, de Fère-Champenoise : 490 l. F° 119. Saint-Mard-lez-Rouffy : 300 l. — F° 120. Sommesous et Montépreux : 500 l. — F° 121. Soulières et Étrechy : 800 l. — F° 125. Vert-la-Gravelle : 330 l. — F° 126. Vertus : 500 l. — F° 129. Villeneuve-lez-Rouffy : 400 l. — F° 135. Villevenard : 1.000 l. — F° 137. Voipreux et Chevigny : 300 l. — F° 138. Vouzy et Renneville : 580 l. *Chapelles* : F° 140. Saint-Nicolas-du-Puits, à Bergères : 40 l. — F° 142. Saint-Nicolas, à Oger : 110 l.

G. 398. — 1 registre in-4° (273 feuillets).

1725-1729. — VITRY-LE-CHATEAU (doyenné de). — Déclarations des biens du clergé faites à la chambre ecclésiastique du diocèse : chaque déclaration est suivie de l'évaluation du revenu net fixée par le bureau diocésain. — *Clergé régulier* : F° 1. Abbaye de Troisfontaines : revenu net, 15.000 l. — F° 9. Mense conventuelle de ladite abbaye : revenu, 15.000 l. — F° 17. Abbaye de Cheminon : revenu, 8.500 l. — F° 27. Mense conventuelle de l'abbaye : 7.000 l. — F° 47. Abbaye Saint-Jacques, de Vitry : 2.500 l. — F° 52. Prieuré d'Ulmoy : 5.000 l. — F° 61. Prieuré de Guincourt : 1.000 l. — F° 65. Prieuré de Sainte-Geneviève : 1.200 l. — F° 68. Prieuré de Saint-Thiébaut de Vitry : 1.100 l. — F° 73. Prieuré de Notre-Dame de Sermaize : 3.500 l. — F° 75. Trinitaires de Vitry : 1.300 l. — *Cures* : f° 77. Bassu : revenu, 500 l. — F° 83. Ablancourt et Aulnay-l'Aître : 450 l. — F° 98. Bassuet : 550 l. — F° 102. Bignicourt-sur-Saulx : 1.300 l. — F° 110. Blesmes : 650 l. — F° 118. Changy, Merlaut et Outrepont : 700 l. — F° 126. Cheminon : 800 l. — F° 128. Couvrot et Villers-sur-Marne : 350 l. — F° 132. Etrepy : 320 l. — F° 135. Favresse et Domremy : 900 l. — F° 140. Haussignémont : 300 l. — F° 143. Heiltz-le-Maurupt : 1.000 l. — F° 147. Heiltz-l'Évêque : 450 l. — F° 150. Jussécourt : 450 l. — F° 153. Le Buisson : 360 l. — F° 157. Maurupt : 450 l. — F° 163. Minecourt : 300 l. — F° 166. Pargny-sur-Saulx : 350 l. — F° 170. Plichancourt : 340 l. — F° 176. Ponthion et Brusson : 400 l. — F° 187. Reims-la-Brûlée : 300 l. — F° 191. Rosay : 400 l. — F° 198. Saint-Amand et Coulvagnier : 700 l. — F° 204. Saint-Étienne de Vitry-en-Perthois : 342 l. — F° 206. Saint-Lumier-en-Champagne et Lisse : 800 l. — F° 212. Saint-Memmie de Vitry-en-Perthois : 1.400 l. — F° 220. Saint-Quentin-les-Marais : 350 l. — F° 230. Scrupt : 351 l. — F° 234 Sermaize : 757 l. — F° 240. Sogny-en-l'Angle : 400 l. — F° 246. Soulanges : 300 l. — F° 256. Vavray-le-Grand : 500 l. — F° 262. Vavray-le-Petit et Doucey : 500 l. — *Chapelles* : F° 264. Sainte-Madeleine, à Domremy : 135 l. — F° 267. Saint-Nicolas-de-Volandre, à Pargny : 257 l. — F° 272. Saint-Nicolas-de-la-Mer, à Changy : 79 l. — F° 273. Chapelle castrale d'Aulnay-l'Aître : 158 l.

G. 399. (Liasse). — 82 pièces, papier.

1714-1724. — Déclarations des biens du clergé : mémoires, renseignements, réclamations adressés à la chambre ecclésiastique par les abbayes, prieurés et communautés du diocèse de Châlons.

G. 400. — 2 registres in-4° (300 et 157 feuillets).

1692-1734. — Bailliage de Châlons : domaine des gens de main-morte. — Registres des déclarations, baux et autres actes présentés au greffe par les gens de mainmorte du bailliage de Châlons (enregistrement prescrit par l'édit de décembre 1691) : 1er registre (1692-1698) ; 2e reg. (1697-1734).

G. 401. — 2 registres in-4° (300 et 275 feuillets).

1693-1739. — Bailliage de Joinville : registres des déclarations, baux et autres actes présentés au greffe par les gens de mainmorte du bailliage de Joinville : 1er registre, de 1693 à 1723 ; 2e registre, de 1723 à 1739.

G. 402. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1714-1751. — Déclarations des biens du clergé en 1751 : copies des contrats passés par le Chapitre Saint-Laurent de Joinville, de 1714 à 1751.

CHAPITRE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE CHALONS.

G. 403. — 7 volumes in-folio reliés.

1777-1778. — Inventaire des chartes de l'église cathédrale de Saint-Étienne par Pierre-Camille Le Moine, avocat en Parlement et archiviste de plusieurs églises et abbayes de France. — Tome Ier ou Armoire 1re : *Spirituel* : liasses 1 à 59 (389 pages). — Tome II ou Armoire 2e : *Ville et temporel* : liasses 1 à 39 (306 pages). — Tome III ou Armoire 3e : *Censives sur les maisons de la Ville* : liasses 1 à 34 (330 pages). — Tome IV ou Armoire 4e : *Villages A-C* : liasses 1 à 60 (366 pages). — Tome V ou Armoire 5e : *Villages C-R* : liasses 1 à 60 (400 pages). — Tome VI ou

Armoire 6e : *Villages M-V:* liasses 1 à 68 (381 pages). — Tome VII : *Table générale de l'inventaire* (1).

G. 404. (Liasse.) — 14 pièces (12 parchemins, 4 sceaux).

1107-1666. — *Bulles des papes.* — *Armoire I, liasse 1re* (2): 1. Bulle du pape Paschal II confirmative des biens du Chapitre de Saint-Étienne. Troyes, 8 des calendes de juin (25 mai 1107); ci-joint deux copies collationnées en 1523 et 1565 (3). — 2. Acte de la consécration de l'église Saint-Étienne par le pape Eugène III le 7 des calendes de novembre (26 octobre 1147). — Copie de la même pièce, s. d. et, à la suite de cette copie, le texte d'une inscription placée dans l'église Notre-Dame de Châlons, à côté de l'autel de Prime (4); autre copie collationnée en 1643. — 3. Bulle d'Innocent IV accordant au Chapitre le droit de percevoir les dîmes des novales dans les paroisses où il exerce le droit de patronage. Milan, 12 des calendes de septembre (21 août 1251). — 4. Bulle du pape Honorius IV accordant aux chanoines de Saint-Étienne le droit d'excommunier les malfaiteurs qui molesteraient leur église. Rome, 18 des calendes de janvier (15 décembre 1285). — Bulle du pape Nicolas IV validant et confirmant la bulle ci-dessus, cette bulle ayant été viciée par 2 fautes du scribe : *fax* au lieu de *fas* (5). Orviéto, 5 des ides de février (9 février 1291). — 5. Bulle cardinalice accordant 100 jours d'indulgence aux fidèles qui visiteront l'église Saint-Étienne et y aumôneront aux jours suivants : fêtes de Saint-Étienne et de Saint-Vincent, lundi de Pâques, Invention de Saint-Étienne et Dédicace de l'Église. Rome, 10 juillet 1470 (6). — 6. Vidimus d'une bulle du cardinal Laurent Campeggi, évêque de Préneste, autorisant à Châlons l'usage du lait, du beurre et du fromage pendant le carême, moyennant aumône à la fabrique de l'église cathédrale (1er août 1526. — Le vidimus est du 4 février 1527). — 7. Bref du pape Innocent X accordant indulgence plénière aux fidèles qui visiteront la cathédrale aux fêtes de la Dédicace et de Saint-Étienne (21 mars 1651) ; ci-joint l'ordonnance de l'évêque H. Clausse enjoignant de publier le bref d'indulgences accordé par le pape Urbain VIII aux fidèles qui visiteront l'église le jour de la Dédicace (4 septembre 1636). — 8. Indulgences accordées par le pape Alexandre VII à la confrérie de l'Enfant-Jésus (5 février 1666).

(1) La classification adoptée par Le Moine a été soigneusement conservée dans le présent inventaire : chaque liasse de Le Moine constitue un article, et les subdivisions introduites par lui dans chaque liasse ont été reproduites sous le même numéro.

(2) Une indication analogue a été répétée en tête de chaque article pour établir la concordance entre le présent répertoire et celui de Le Moine.

(3). Voir *Cartulaire de Saint-Étienne*, folios 43-46. La bulle publiée par Pflugk-Hartung : *Acta Pontificum*, p. 92.

(4) Publ. par Grignon : *Histoire de Notre-Dame-en-Vaux*, page 9, n. 1.

(5) On remarquera que la bulle de 1285 porte la correction de *fax* en *fas* exécutée après rature.

(6) Les cardinaux, mentionnés sur la bulle, sont les suivants : Guillaume d'Estouteville, archevêque de Rouen, cardinal d'Ostie ; — Latinus Orsini, cardinal évêque de Tusculum ; — Richard, évêque de Coutances, cardinal du titre de Saint-Eusèbe ; — Jacques Mensbona Piccolomini, cardinal du titre de Saint-Chrysogone ; — Olivier Caraffa, cardinal du titre de Saint-Marcellin et Saint-Pierre ; — Marc Barbo, cardinal du titre de Saint-Marc ; — François de la Rovère, cardinal de Saint-Pierre ad Vincula, le futur pape Sixte IV ; — François Piccolomini, cardinal du titre de Saint-Eustache, le futur pape Pie III ; — Théodore Paléologue, cardinal du titre de Saint-Théodore ; — Jean Michel, cardinal du titre de Sainte-Lucie. — Les 3 sceaux pendants à la bulle sont les sceaux de Richard, de *Reatinus episcopus* (?) et de Marc Barbo.

G. 405. (Liasse.) — 36 pièces (20 parchemins, 9 sceaux).

1285-1782. — *Élection et installation des évêques.* — *Armoire 1re, liasse 2* : 1. Le pape Honorius IV approuve l'élection faite par le Chapitre de Jean de Châteauvillain pour évêque de Châlons, bien qu'il n'ait pas encore l'âge requis, à raison 1° de l'unanimité des votants, 2° des bonnes vie et mœurs de l'élu ; 3° de la recommandation de l'archevêque de Reims (1). — Pérouse, 8 des calendes de mai (24 avril 1285). — 2. Même objet que la pièce précédente. Rome, 6 des calendes de juin (27 mai 1285). — 3. Lettre de convocation aux chanoines pour le jeudi après la Pentecôte prochaine (5 juin) afin de procéder à l'élection d'un évêque par suite du décès de Jean de Châteauvillain (Pâques, 13 avril 1313). — 4. Procès-verbal de la prestation de serment faite par l'évêque Pierre de Latilly avant d'entrer dans la cathédrale, le 9 décembre 1313 : l'évêque jure de respecter les droits et privilèges du Chapitre. Témoins : Gaucher de Châtillon, connétable de France ; Hugues, vidame de Châlons, etc. — 5. Procès-verbal du serment prêté par l'évêque Simon de Châteauvillain dans la sacristie de la cathédrale, le 27 novembre 1328. — 6. Benoît XII confirme l'élection de Jean Happe, doyen du Chapitre, pour évêque de Châlons, élection faite unanimement et comme d'inspiration divine, bien que le droit de nomination eût été spécialement réservé au Saint-Siège. Avignon, 3 des ides d'octobre (13 octobre 1340). — 7. Clément VII confirme l'élection de Charles de Poitiers, chanoine de Cambrai

(1) Dans cette bulle, le pape rappelle les bienfaits qu'il a reçus de l'église de Châlons : « memores qualiter ipsa Cathalaunensis ecclesia nos olim inter suos agnoverat filios suisque beneficiis foverat. » Il fait observer à la fin de l'acte que le sceau ne porte pas son nom : « Nec miremini quod bulla non exprimens nomen nostrum est appensa presentibus que ante consecrationis et benedictionis nostre sollempnia transmittuntur, quia hii qui fuerunt hactenus in Romanos electi Pontifices consueverunt in bullandis litteris ante consecrationis et benedictionis sue munus modum hujusmodi observare » ; la bulle est en effet du 24 avril et Honorius IV fut consacré le 20 mai 1285.

et bachelier ès lois, au lieu et place d'Archambaud de Lautrec, décédé. Avignon, 4 des calendes de février (29 janvier 1390). — 8. Jean XXIII institue Louis, évêque de Porto, administrateur perpétuel de l'évêché de Châlons, au lieu et place de Charles de Poitiers, transféré à l'évêché de Langres. Saint-Antoine-lez-Florence, 12 des calendes d'octobre (20 septembre 1413). — 9. Martin V transfère Louis, évêque de Porto, administrateur de l'évêché de Châlons, au siège de Verdun et institue en sa place Jean de Sarrebrück, ci-devant évêque dudit Verdun. Florence, 4 des ides de janvier (10 janvier 1420). — 10. Procès-verbal de la prestation de serment de l'évêque Guillaume le Tur dans la Grande rue de Châlons, devant la porte du vidamé (1441). — 11. Lettres patentes du roi Charles VII portant permission au Chapitre de s'assembler pour élire un nouvel évêque (Libourne, 8 août 1453). — 12. Procès-verbal de l'opposition du lieutenant général du bailliage de Vitry à l'élection que le Chapitre voulait faire d'un évêque sans le congé du Roi; main mise par lui sur les biens du Chapitre et ajournement à comparoir au prochain Parlement (18 août 1453 (1). — 13. Procès-verbal de l'élection de Gilles de Luxembourg au lieu et place de Geoffroi III Soreau, décédé le 30 août 1503 (20 novembre 1503); ci-joint le procès-verbal d'installation de l'évêque Gilles de Luxembourg (10 novembre 1504). — 14. Prise de possession et prestation de serment par le procureur de Robert de Lenoncourt nommé évêque de Châlons après le décès de Gilles de Luxembourg, ledit Robert nommé par bulle du pape et brevet du Roi aux termes du concordat de 1516 (13 juin 1534 — copie collationnée). — 15. Prise de possession par le procureur de l'évêque Jérôme Burgensis, le siège étant vacant par la résignation de Philippe IV de Lenoncourt (2 juin 1556 — copie collat.). — 16. Prise de possession et prestation de serment par le procureur de Nicolas Clausse (29 mars 1572); suit la copie des bulles de provision du pape Pie V en date du 6 des calendes de décembre (26 novembre 1571). — 17. Prise de possession et prestation de serment par le procureur de Cosme Clausse, docteur en droit, aumônier du Roi (31 mars 1575) : suit la prise de possession réelle et personnelle par ledit Cosme Clausse (2 avril 1575). — 18. Enregistrement par le Chapitre des bulles papales expédiées au profit de Henri Clausse, évêque d'Orange, sur la coadjutorerie de l'évêché de Châlons (2 août 1615). — 19. Procès-verbal de réception et installation de l'évêque Henri Clausse (15 septembre 1624). — 20. Prise de possession et prestation de serment par le procureur de Félix Vialart de Herse (8 août 1642) ; prise de possession personnelle (12 août); copie des bulles de provision du pape Urbain VIII, 7 des calendes de juin (26 mai 1642). — 21. Prise de possession par le procureur de L.-Antoine de Noailles (26 avril 1681) ; bulles de provision du pape Innocent XI, 16 des calendes d'avril (17 mars 1680). — 22. Prise de possession par le procureur de Gaston-J.-B.-Louis de Noailles, nommé en remplacement de L.-Ant. de Noailles, transféré à l'archevêché de Paris (12 mai 1696) ; prise de possession réelle le 8 juin et bulles de translation du 4 des nones d'avril (2 avril 1696). — 23. Prise de possession par le procureur de Nicolas de Saulx-Tavannes (30 octobre 1721); prise de possession réelle (16 décembre); bulles de provision du pape Innocent XIII, 8 des calendes d'octobre (24 septembre 1721). — 24. Bulle de Clément XII, portant nomination de Cl.-Antoine de Choiseul Beaupré à l'évêché de Châlons en place de Nicolas de Saulx-Tavannes, transféré à l'archevêché de Rouen, 15 des calendes de janvier (18 décembre 1733). — 25. Prise de possession par Cl.-Antoine de Choiseul-Beaupré (1er avril 1734). — 26. *Id.* par Ant.-Éléonor-Léon Leclerc de Juigné (26 mai 1764). — 27. *Id.* par Ant.-Jules de Clermont-Tonnerre (6 mai 1782).

G. 406. (Liasse.) — 23 pièces (19 parchemins, 3 sceaux).

1231-1468. — *Transactions entre le Chapitre et les évêques.* — *Armoire 1re, liasse* 3 : 1. Nomination de trois arbitres pour prononcer sur le différend élevé entre l'évêque et le Chapitre au sujet des points spécifiés dans la pièce ; promesse de ratifier la décision des arbitres (octobre 1231). — 2. Sentence arbitrale rendue sur les contestations d'entre l'évêque Pierre I de Hans et le Chapitre au sujet des dommages causés sur les terres dudit Chapitre par les gens du roi de Navarre, comte de Champagne, terres dont l'évêque avait la garde : le dommage est évalué à 46 l. 4 d. que l'évêque devra payer aux chanoines (18 juin 1250). — 3. Le commissaire délégué du Saint-Siège en vertu de la bulle ci-insérée de Clément IV (Pérouse, 8 des ides de mars — 8 mars 1266), casse et annule l'aliénation des droits de formariage et de mortemain faite par l'évêque Conon sans le consentement du Chapitre (Châlons, 26 juin 1266) ; ci-joint la bulle de Clément IV autorisant le Chapitre à reprendre le jeu des orgues qui avait été suspendu pendant le dernier démêlé avec l'évêque (Viterbe, 12 des calendes d'avril — 21 mars 1267). — 4 Bulle de Boniface VIII enjoignant à ses commissaires de citer l'évêque de Châlons et le Chapitre à comparaître devant le Saint-Siège, l'évêque en personne et le Chapitre par procureur, pour répondre au sujet des violences et usurpations prétendues commises par

(1) Il est dit dans cette pièce que bien des titres et joyaux de la cathédrale avaient été perdus ou cachés durant les dernières guerres « mesmement la table d'or du grant autel de ladite église avoit esté longtemps mussée. »

ledit évêque au détriment de la justice temporelle et spirituelle du Chapitre. Rome, 4 des nones de mars (4 mars 1297) (1). — 5. Bulle de Boniface VIII sur la procédure à suivre par ses commissaires dans le procès entre l'évêque et le Chapitre. Latran, 8 des ides de février (5 février 1299) (2). — 6. Compromis portant nomination de 6 arbitres pour régler le différend entre l'évêque et le Chapitre (22 décembre 1299) (3). — 7. Sentence arbitrale entre l'évêque Jean I[er] de Châteauvillain et le Chapitre au sujet de divers points en litige (10 janvier 1299, v. st.) ; ci-joint une copie collat. — 8. Ratification par les commissaires apostoliques de la sentence arbitrale ci-dessus (13 janvier 1299, v. st.). — 9. Lettres patentes du dauphin Charles, régent de France, portant confirmation de la sentence d'arbitrage du 10 janvier (Rouen, mai 1357). — 10. Lettres du roi Charles V confirmatives des lettres ci-dessus (Paris, juillet 1364). — 11. Vidimus de la sentence arbitrale de 1300 (6 novembre 1472) ; copie du même vidimus (s. d.); autres copies collationnées en 1507 et 1519. — 11 *bis*. Copies collat. de 2 bulles de Paul II, l'une confirmant la sentence arbitrale de 1300, l'autre nommant des commissaires pour l'exécution de la précédente (Nones de novembre — 5 novembre 1468) (4). — 12. Transaction entre l'évêque Pierre II de Latilly et le Chapitre, touchant l'exemption des droits levés par l'évêque sur les chanoines, leurs habitués et serviteurs (8 mars 1325, v. st.) ; copie collationnée en 1609. — 13. Arrêt de Parlement homologuant une transaction passée entre l'évêque Archambaud de Lautrec et le Chapitre sur divers objets en litige (25 juin 1378). — 14. Autre arrêt d'homologation (13 juillet 1392).

G. 407. (Liasse.) — 23 pièces (17 parchemins, 1 imprimé, 4 sceaux.)

1401-1718. — *Transactions entre le Chapitre et les évêques.* — *Armoire 1re, liasse 4* : 1. Arrêt du Parlement homologuant une transaction passée entre l'évêque et le Chapitre sur différentes entreprises de juridiction faites par l'évêque et sur l'exemption de corvée reconnue aux demeurants en l'hôtel de la Couronne, près de Saint-Alpin (15 novembre 1401). — 2. Autre arrêt homologuant la transaction passée le 15 octobre 1411 entre l'évêque Charles de Poitiers et le Chapitre, concernant la juridiction temporelle et spirituelle du cloître, celle de Notre-Dame, les 12 francs sergents du Chapitre, le droit de forage et l'étendue des fonctions des notaires capitulaires (14 janvier 1411, v. st.) ; ci-joint une copie de la susdite pièce exécutée par Lemoine en 1777. — Transaction passée entre l'évêque Guillaume Le Tur et le Chapitre pour terminer les procès pendants en Parlement et ailleurs au sujet des droits, revenus, juridiction, seigneuries et prérogatives des parties (24 mai 1445) ; copie vidimée de la transaction ci-dessus en date du 14 mars 1454, v. st. — 4. Arrêt du Parlement homologuant la transaction de 1445 (3 décembre 1449) ; ci-joint une copie collat. de 1608. — 5. Sentence arbitrale qui déboute l'évêque et les doyens ruraux du droit prétendu par eux de saisir à leur profit le lit des curés décédés, lorsque ces curés sont membres du Chapitre (12 mai 1458). — 6. Sentence du lieutenant du bailli de Vermandois, qui affranchit la succession des chanoines décédés curés dans le diocèse de l'obligation de fournir un lit garni aux curés doyens (5 mai 1480). — 7. Transaction passée entre l'évêque Gilles de Luxembourg et le Chapitre, sur divers objets en litige, notamment la chaire épiscopale, les verges que l'évêque prétend faire porter par ses appariteurs, la part prétendue par lui aux distributions manuelles, les pasts revendiqués par le Chapitre, la franchise des 12 sergents capitulaires (8 juillet 1508). — 8. Arrêt de Parlement homologuant la transaction ci-dessus (30 décembre 1508) ; ci-joint une copie collationnée de ladite homologation. — 9. Accord entre l'évêque Gilles de Luxembourg et le Chapitre autorisant l'évêque à prendre des habitués et enfants de chœur de la cathédrale pour l'assister en la confection du saint chrême (31 mars 1508, v. st.) ; ci-joint une attestation dudit évêque témoignant que le Chapitre l'a autorisé, sur sa requête, à prendre des habitués pour l'aider à la cérémonie susdite (14 mars 1504, v. st.). — 10. Signification adressée à l'évêque par le Chapitre d'avoir à fournir les 18 pasts dus par lui, à raison de 10 s. t. chaque, soit 9 l. par an (30 mars 1506, v. st.). — 11. Arrêt du Parlement qui confirme une sentence du lieutenant du bailliage de Vitry, en date du 30 décembre 1508, ordonnant de reculer et d'abaisser la chaire épiscopale qui entravait le passage du chœur et les cérémonies ordinaires (23 décembre 1517) ; ci-joint un procès-verbal du 18 septembre 1516 constatant l'état des lieux. — 12. Arrêt du Parlement qui oblige l'évêque à donner des dispenses de résidence aux chanoines habitués de la cathédrale, curés du diocèse ; ci-joint le dictum de l'arrêt en français (3 juin 1530). — 13. Requête de l'évêque Philippe de Lenoncourt au Chapitre de l'aller prendre le lendemain, jour de la Nativité, en son hôtel épiscopal, et de l'accompagner en procession jusqu'à l'église cathédrale, où il doit officier pontificalement (7 septembre 1551 — copie collat.). — 14. Sentence des requêtes du Palais condamnant

(1) Publ. par Ed. de Barthélemy dans *Annuaire de la Marne 1853, p. 413.*
(2) Id. *Annuaire 1853, p. 415.*
(3) Id. *Annuaire 1853, p. 418.*
(4) Les originaux de ces bulles sont dans la liasse 8, n° 9.

l'évêque Cosme Clausse, héritier et successeur de Nicolas Clausse, son frère, à délivrer à l'église de Châlons une chape de drap d'or, de la valeur de 100 écus, que le défunt était tenu de bailler et délivrer à ladite église pour sa joyeuse entrée et prise de possession de la dignité épiscopale (28 août 1587); ci-joint un arrêt du Parlement rendu en faveur du Chapitre de Reims touchant le droit de chapelle dû par les archevêques lors de leur joyeux avènement (1er février 1713 — impr.).

G. 408. (Liasse.) — 106 pièces, papier (98 imprimés).

1684-1781. — *Mandements des évêques.* — *Arm. 1re, l. 5 :* 1. Protestations faites devant notaires par les chanoines contre trois mandements de l'évêque non revêtus de la clause « de l'avis et consentement du Chapitre » (24 mai, 31 juillet et 4 septembre 1690). — 2. Actes capitulaires portant consentement du Chapitre à la publication de divers mandements épiscopaux (années 1707, 1712, 1714 et 1725). — 3. Recueil de mandements épiscopaux et de lettres pastorales, la plupart imprimés (1684-1781) (1).

G. 409. (Liasse.) — 30 pièces (7 parchemins, 7 imprimés).

1420-1782. — *Juridiction du Chapitre pendant la vacance du siège épiscopal.* — *Arm. 1re l. 6 :* 1. Démission de l'official et du scelleur de l'évêque, le siège étant vacant par la démission du cardinal Louis de Bar; nomination par le Chapitre d'un official à titre provisoire (7 avril 1419, v. st. — extrait sur parchemin du registre aux conclusions du Chapitre, du 26 novembre 1410 à la Saint-Martin 1420). — 2. Le Chapitre autorise les religieux de Notre-Dame de Vertus à élire un nouvel abbé, le siège vacant par la mort de l'évêque Geoffroi III (31 août 1503). — 3. Collation de la cure de Fronville appartenant au Chapitre pendant la vacance du siège (avril 1535). — 4. Procès-verbal d'informations faites par un sergent royal à la requête du Chapitre à l'encontre de l'évêque Robert de Lenoncourt : les témoins déposent que les chanoines ont exercé la juridiction spirituelle dans les paroisses du diocèse, le siège étant vacant par le décès de l'évêque Gilles de Luxembourg (10 septembre au 9 octobre 1535 — 1 cahier de 46 feuillets). — 5. Présentation au Chapitre, le siège vacant, par les chanoines de la Sainte-Chapelle de Paris à la cure de Bussy-le-Château dont la collation appartient à l'évêque (26 juin 1680); ci-joint un cahier contenant 10 actes de provisions et collations de bénéfices par les vicaires généraux du Chapitre, administrateurs de l'évêché pendant la vacance du siège (1695 et 1696). — 6. Ordonnance du Chapitre, le siège vacant, qui défend aux ecclésiastiques de la ville et du diocèse d'assister à la comédie (6 septembre 1680). — 7. Compte et pièces justificatives présentées au Chapitre, durant la vacance du siège, par le curé de Pocancy desservant la paroisse de Saint-Mard-les-Rouffy (1er avril 1714-1er avril 1721). — 8. Deux ordonnances rendues par le Chapitre, le siège vacant, l'une levant l'interdit de la cure de Breuvery, l'autre augmentant la rétribution des cures de Lisse et de Saint-Lumier (9 avril et 7 juin 1721). — 9. Titres patrimoniaux et cléricaux approuvés par le Chapitre, le siège vacant (1719-1721). — 10. Extrait du registre des dispenses accordées par le Chapitre, le siège vacant (19 janvier-1er avril 1734). — 11 à 13. Mandement du Chapitre ordonnant des prières pour le repos de l'âme de l'évêque Cl.-Antoine de Choiseul-Beaupré (5 octobre 1763); autres mandements du Chapitre (18 et 28 mars 1782). — *Renseignements :* dispenses de mariage accordées par le Chapitre durant la vacance du siège : requête des impétrants et décisions du Chapitre (1720-1721).

(1) Voir article 14. Collection de mandements épiscopaux, 1630-1789.

G. 410. — 5 cahiers et registres in-4° et in-folio.

1503-1721. — *Registres des collations pendant la vacance du siège épiscopal.* — *Arm. 1re, l. 7 :* 1. Registre des tonsures faites par ordre du Chapitre, le siège vacant par le décès de l'évêque Geoffroi Soreau, du 21 octobre au 7 décembre 1503 (1 cahier in-4° de 29 feuillets). — 2. Registre des tonsures faites, le siège vacant par le décès de l'évêque Gilles de Luxembourg, du 12 février au 18 juin 1535 (1 registre in-4° de 105 feuillets) ; ci-joint les lettres de provision de Jean, évêque de *Ruessio, in partibus.* — 3. Registre des démissions et collations de bénéfices, le siège vacant par la mort de Nicolas Clausse, décédé le samedi 12 septembre 1573, du 14 septembre au 9 décembre 1573 (1 registre in-4° de 16 feuillets). — 4 et 5. Registre des provisions de bénéfices et des dispenses accordées pendant la vacance du siège (2 registres in-folio de 7 et 19 feuillets).

G. 411. (Liasse.) — 155 pièces (27 parchemins, 3 sceaux, 4 imprimés).

1164-1787. — *Statuts, cérémonies, etc.* — *Arm. 1re, l. 8 :* 1. Bulle d'Alexandre III confirmant certains statuts et usages établis d'ancienneté par les évêques de Châlons, relatifs aux revenus à percevoir par les chanoines absents momentanément de l'église. Sens, 8 des calendes de mai (24 avril 1164). — 2. Charte de l'évêque Rotrou du Perche statuant, de concert avec le Chapitre, qu'à l'avenir les biens de tout chanoine décédé *ab intestat* ne seraient plus partagés entre l'évêque et le Chapitre, mais vendus, pour le prix en être distribué à la messe (mars 1189). — 3. Statut capitu-

laire sur les trois objets suivants : 1° défense de distribuer, à titre de charité, les deniers ou revenus des matines, mais ordre de donner, à l'avenir, aux fêtes doubles, la somme de 3 s. à chaque chanoine présent ; 2° les distributions de charité, aux comptes et chapitres généraux, ne seront plus désormais faites qu'aux chanoines présents ; 3° ordre de célébrer les obits aux jours marqués, sauf les exceptions ci mentionnées (4 août 1254). — 4. Bulle d'Alexandre IV confirmant les deux statuts capitulaires suivants : 1° défense aux jeunes chanoines de faire leurs études dans les universités françaises ou étrangères, desquelles ils ne puissent être commodément rappelés, à moins qu'ils n'aient prêté serment de revenir lorsqu'ils seront mandés pour les affaires urgentes de l'église ; 2° obligation à tout nouveau chanoine de payer une bienvenue de 100 s. t. pour la fabrique et pour l'acquit des dettes de l'église. Latran, 6 des ides de janvier (8 janvier 1257). — Statuts capitulaires pour la police du cloître ; obligation pour les chapelains de se faire ordonner prêtres dans l'année et de dire chaque semaine une messe du Saint-Esprit ; résidence perpétuelle des vicaires et paiement des heures par les prévôts (4 août 1266). — 6. Bulle de Clément VII confirmant le statut du Chapitre sur la substitution des aumusses grises en place des noires. Avignon, 18 des calendes de juillet (14 juin 1383). — 7. Statut capitulaire obligeant tout nouveau chanoine à donner, dans les six mois de sa réception, une chappe ou à payer 15 l. t. destinés à en acheter une nouvelle, sans préjudice de l'ancienne coutume qui oblige le nouveau venu à payer 100 s. t. à la fabrique dans les 40 jours qui suivent sa réception (janvier 1391, v. st.). — 8. Formules des serments à prêter par les évêques, chanoines et chapelains de l'église cathédrale et des églises de la Trinité et de Notre-Dame, les semi-prébendés et vicaires de la cathédrale, etc. F° 1. Serments des évêques Renaud Chauveau 1352, Archambaud de Lautrec 1357, Charles de Poitiers 1390 (1 cahier in-12 de 23 feuillets, s. d. XV° siècle ; sur le dernier feuillet on lit :

Qui plus dépant qui n'a vallant
Yl fait la corde à qui se pant.

9. Bulle de Paul II confirmant le 2° article de la sentence arbitrale du 10 janvier 1300 concernant la juridiction sur les chapelains et habitués des églises de Saint-Étienne, la Trinité et Notre-Dame-en-Vaux (nones de novembre — 5 novembre 1468) ; ci-joint une copie collationnée de 1507 ; autre bulle du même déléguant des commissaires pour l'exécution de la bulle ci-dessus (même date) ; ci-joint le procès-verbal de fulmination des deux bulles (10 juin 1471). — 10. Appointement d'un commissaire du Parlement réglant les processions (19 octobre 1513). — 11. Statut capitulaire concernant le stage de six mois exigé de tout nouveau chanoine (25 janvier 1584 — extrait des registres capitulaires). — 12. Acte de présentation à l'évêque Cosme Clausse de deux chanoines sous-diacres pour être promus au diaconat *sans examen* (1er mars 1586). — 13. Arrêt du Parlement rendu par défaut contre le Chapitre au profit du sr Gilles Sçavant, conseiller au Parlement et chanoine de Châlons : le Chapitre condamné à délivrer au demandeur les fruits et revenus de sa prébende (16 février 1577). — 14. Ordonnance de l'évêque Cosme Clausse réglant la place que les religieux de Saint-Memmie doivent occuper à la procession des châsses (9 juin 1601) ; sentence de l'officialité métropolitaine de Reims confirmant par provision l'ordonnance ci-dessus (12 mai 1606). — 15. Délibération capitulaire à l'effet de nommer les chanoines chargés de faire office de Saint-Étienne et de Saint-Jean à la représentation des Maries au jour de Pâques ; suppression de ladite représentation par délibération du 16 mai 1642. — 16. Requêtes présentées au Chapitre par divers religieux demandant l'autorisation de prêcher à la cathédrale et en l'église collégiale de Notre-Dame-en-Vaux ; actes capitulaires accordant l'autorisation demandée (1534-1657). — 17. Arrêt du Parlement concernant les fonctions du théologal et celles du doyen, les distributions manuelles et les gros fruits (7 septembre 1633) ; ci-joint une collection de lettres des chapitres de Reims, Auxerre, Amiens, Coutances, Langres, Meaux, Noyon, Senlis, Sens, Soissons, Troyes et Verdun touchant les fonctions et privilèges de la prébende théologale (1786-1787) ; 2 certificats délivrés, l'un par l'évêque, l'autre par le Magistrat de la ville, constatant que l'office divin se fait journellement à la cathédrale avec décence et majesté (1663) ; conclusion du Bureau des finances d'assister à la procession annuelle qui se fait en l'église de Toussaint le 1er dimanche de novembre (2 novembre 1639) ; protestation sur ce que la procession n'avait pas eu lieu, le Présidial voulant avoir le pas sur le Bureau des finances. — 18. Lettres *de comitatu* données par l'évêque à deux chanoines qu'il a droit de prendre pour son service (1663). — Sentence de l'officialité de Reims qui homologue un statut du Chapitre de Châlons en date du 26 juin, ordonnant que les élections, collations et nominations se feront au scrutin (31 août 1680) ; ci-joint l'arrêt d'homologation du Parlement (4 septembre 1680). — 20. Statut capitulaire relatif aux élections par scrutin (7 janvier 1705) ; sentence d'homologation rendue par l'official de Reims (28 février 1705). — 21 et 21 *bis*. Pensions des chanoines mineurs étudiants : 8 certificats d'églises cathédrales, voisines de Châlons, y relatifs. — Procès contre les curés de la ville au sujet des honneurs par eux prétendus lors de l'enterrement des

évêques (1720-1721). — 22 et 22 *bis*. Reconnaissance par le s[r] Chevigny, curé de Saint-Alpin, de l'obligation où il est d'assister aux processions générales et d'y porter un reliquaire (26 mai 1736). — Conclusion du Conseil de ville au sujet de la place que la compagnie des arquebusiers doit occuper à la cathédrale les jours de cérémonie (13 juillet 1746). — 23. Arrêt du Parlement homologuant la délibération capitulaire du 30 juin 1749 qui supprime la représentation de la Saint-Jean et la convertit en une somme de 600 l. dont 400 pour la fabrique et 200 pour les réparations des églises (26 juillet 1749); protestation du Chapitre contre MM. de l'Hôtel-de-Ville, qui étaient entrés dans le chœur par la grande porte (6 mai 1751). — 24. Règlements capitulaires sur l'assistance des chanoines aux offices (1682-1756); conclusion du Chapitre d'Auxerre sur le silence à garder dans la sacristie (9 mai 1757). — 25. Lettres de cachet, délibérations capitulaires, déclarations du Roi et lettres ministérielles concernant l'acceptation par le Chapitre de la constitution Unigenitus (1724-1758); mémoire prouvant que le lieutenant des maréchaux de France ne peut prétendre à une stalle dans le chœur aux cérémonies publiques (1762). — 26. Délibération capitulaire réglant l'heure de la fermeture des confessionnaux (18 décembre 1767); lettres des églises des provinces voisines à ce sujet. — 27. Conclusion du Chapitre fixant au 1[er] janvier le commencement de l'année pour la reddition des comptes (10 septembre 1770). — 28. Sentence arbitrale qui attribue l'option de lots de vignes aux chanoines prêtres, de préférence aux chanoines diacres (6 juillet 1771). — 29. Arrêt du Parlement qui condamne le chanoine Boucher à perdre ses revenus à cause de ses absences (5 août 1775). — 30. Frais d'inhumation des ecclésiastiques de la juridiction du chapitre (1780).

G. 412. (Liasse.) — 9 pièces (7 parchemins, 1 sceau mutilé).

1217-1605. — *Archidiaconés.* — *Arm. 1[re] l. 9*: 1. Don par l'évêque Guillaume II, comte du Perche, à Raoul, archidiacre d'Astenay, de l'usufruit, sa vie durant, de toutes les novales acquises ou à acquérir par lui dans ledit archidiaconé, à charge par ses successeurs de payer au Chapitre 20 s. de rente qui seront distribués le jour de l'obit dudit Raoul (septembre 1217). — 2. Permission accordée par le Chapitre à Hugues Dorges, archidiacre d'Astenay, d'exercer juridiction dans le cloître, en son domicile du Bas Cellier, permission valable jusqu'au jour de l'Invention St-Étienne; l'archidiacre reconnaît qu'elle est révocable au gré du Chapitre (4 février 1400 v. st.). — 3. Nomination par Jean Berthelot, vice-chancelier de Bretagne, de Folmarié pour être son vicaire au grand archidiaconé de Châlons (15 avril 1512). — 4. Oger de Béthune, archidiacre d'Astenay, reconnaît qu'il n'exerce juridiction au cloître qu'à titre précaire (13 février 1522 v. st.). — 5. Provisions de l'archidiaconé de Vertus à Pierre Berthemy, ledit office vacant par le décès de Jean Leprêtre (26 janvier 1565); prise de possession (23 juin 1568). — 6. Arrêt du Parlement qui condamne l'évêque Jérôme Burgensis à payer à Jacques Godet, s[r] d'Omey, grand archidiacre, une rente de 200 l. par an, à charge pour ledit J. d'Omey de remplir les fonctions de son office (23 décembre 1566). — 7. Réception et installation par le Chapitre de Claude François en l'archidiaconé de Joinville, vacant par le décès de Jacques Gourlier (13 avril 1596). — 8. Réception et installation d'Antoine Ytam en qualité de grand archidiacre, ledit office vacant par la résignation de Jean Caillet (29 décembre 1605).

G. 413. (Liasse.) — 37 pièces (12 parch. 9 impr. 1 sceau).

1444-1750. — *Doyenné (spirituel).* — *Arm. 1[re] l. 10*: 1. Prise de possession au chœur et au Chapitre du doyenné de l'église de Châlons par Pierre de Soppia (28 septembre 1444). — 2. Arrêt du Parlement accordant la récréance (1) au Chapitre défendeur à l'encontre de l'évêque Guillaume Le Tur demandeur en matière de saisine et nouvelleté (26 mai 1452). — 3. Acte de présentation au Chapitre de la personne de Louis de Comborins, protonotaire du St-Siège, nommé doyen par l'évêque Geoffroy III Floreau: le Chapitre refuse, disant qu'après le décès de Pierre Clare, dernier possesseur, il avait procédé à l'élection de Pierre Cotelle, lequel avait pris possession du doyenné (21 février 1471 v. st.). — 4. Présentation au Chapitre de la personne de M. Delalande comme chapelain du Reclus, laquelle chapelle, vacante par l'entrée en religion du dernier titulaire, est à la nomination du doyen et à la collation du Chapitre. (6 décembre 1513). — 5 et 5 *bis*. Procès-verbal de l'élection faite au Chapitre de Charles Cuissotte pour doyen, ledit office vacant par le décès de Jacques Bonpas, dernier possesseur (16 septembre 1533); ci-joint une sentence des requêtes du Palais qui maintient Ch. Cuissotte en possession du doyenné (8 août 1537). — Procuration donnée par Jean de Gouy, conseiller au Parlement, à l'effet de permuter le doyenné de Châlons auquel il prétendait droit avec Ch. Cuissotte (22 décembre 1536). — 6. Procès-verbal de l'élection d'un doyen au lieu et place de Ch. Cuissotte, décédé: partage des voix entre Jacques Daoust et Nicolas Lavisson (12 mai 1543). — 7. Élection par le Chapitre de Jacques

(1) *Récréance:* « Action possessoire par laquelle on demande par provision la possession et jouissance de quelque immeuble ou de quelque droit à raison de quoi il y a contestation. » *Cl. Jos. de Ferrières. Dict. de droit, v° Récréance.*

Daoust pour doyen au lieu et place de Ch. Godet, décédé (24 août 1565) ; provisions apostoliques de doyen en faveur de Vespasien Gribaldo (15 octobre 1565); brevet du Roi qui autorise Vesp. Gribaldo à mettre à exécution ses bulles de provision (28 décembre 1565) ; arrêt du Conseil qui maintient Jacques Daoust en possession du doyenné (11 février 1570). — 8. Prise de possession du doyenné par Jean Dommangin en place de Cl. Adam, décédé (8 juillet 1638). — 9 et 9 *bis*. Lettres de *cura animarum* données par l'évêque Fél. Vialart à Cl. Perrin, doyen (17 août 1658) ; déclaration par le doyen Cuissotte que, l'évêque lui ayant donné la *cura animarum*, il l'avait refusée parce que cette déclaration n'était pas conçue dans les formes ordinaires (8 mars 1705). — Transaction entre le Chapitre et les curés de N.-Dame-en-Vaux au sujet des oblations faites aux enterrements des chanoines, curés de N.-D. et des paroisses de Ste-Marguerite, St-Loup et St-Antoine (11 mars 1688). — 10. Procédure entre le Chapitre et l'évêque L.-Ant. de Noailles au sujet du droit prétendu par le doyen de nommer et approuver les confesseurs des chanoines (1690-1691). — 11. Mémoire à consulter touchant la préséance prétendue par le doyen sur les archidiacres. — 12. Délibération capitulaire autorisant le doyen à se faire remplacer les jours de fêtes solennelles (21 décembre 1735). — 13. Arrêt du Parlement de Guyenne qui décide que le doyenné de Tulle, électif par le Chapitre, est sujet à résignation (10 août 1730)

G. 414. (Liasse.) — 38 pièces (14 parchemins).

1484-1779. — *Doyenné (temporel).* — *Arm. 1re l. 11* : 1. Transaction entre les chanoines et le prieur d'Oiselet à raison de la rente de 16 setiers à eux due par ledit prieur : la rente est réduite à moitié pour la vie durant du prieur seulement, à cause des pertes subies pendant les guerres (11 décembre 1484). — 2 et 3. Sentence des requêtes du Palais qui condamne les religieux d'Orbais à continuer la rente ci-dessus (23 décembre 1573) ; arrêt confirmatif (9 juin 1582). — Transaction entre Louis Largentier, baron de Chapelaine, et le Chapitre au sujet de la redevance due par les religieux d'Orbais (13 septembre 1632). — 5. Sentence des requêtes du Palais sur l'opposition du Chapitre à l'adjudication de la terre de Chapelaine en raison de la rente de 17 setiers hypothéquée sur ladite terre (26 octobre 1658). — 6. Autre sentence des requêtes condamnant les religieux d'Orbais à continuer de payer la rente de 17 setiers due au Chapitre (3 juillet 1662). — 7 et 8. Autre sentence qui annule l'échange conclu le 13 septembre 1632 et condamne les religieux d'Orbais au paiement de la rente (24 octobre 1669). — Arrêt confirmatif (17 février 1673) ; autres sentences du 3 septembre 1691 et 22 novembre 1694. — Reconnaissances par les religieux d'Orbais de la rente due au Chapitre (1724-1779). — 10. Donation par Toussaint Lemaître, doyen, d'un arpent et demi de vignes à charge de 12 messes basses par an (10 juillet 1746) ; ci-joint les titres de propriété (1731-1746). — 11. Sentence de l'Élection de Ste-Menehould qui décharge du paiement de la taille les fermiers de la dime de Braux-Ste-Cohière pour la portion appartenant au doyen (17 septembre 1712) ; arrêt confirmatif (6 septembre 1713). — 12 et 13. Devis des réparations à faire au chœur de Braux-Ste-Cohière, à la charge des décimateurs : 1/3 pour le doyen (31 juillet 1729). — 6 baux des dimes de Braux (1727-1769).

G. 415. (Liasse.) — 69 pièces (19 parch., 3 plans, 1 sceau).

1303-1757. — *Chantrerie et sous-chantrerie.* — *Arm. 1re l. 12.* — Signification à 3 archidiacres et à 3 chanoines absents d'avoir à se rendre au Chapitre le 10 mai prochain pour procéder à l'élection d'un chantre en remplacement de Me Guillaume, décédé (8 avril 1303). — 2. Sentence du bailli de Vitry qui maintient le Chapitre en possession du droit d'installer tous bénéficiers (31 mai 1398). — 3. État des droits et revenus de la chantrerie : au fo 6 est écrit d'une main postérieure à celle du ms : « Anno Domini 1467, die secunda mensis augusti, ego Johannes Fiévé fui per dominos de capitulo electus in cantorem et positus in possessione per dominum J. Chevillon de mandato dictorum dominorum, dicta cantoria vacante per obitum domini Ambrosii de la Brunache. » — 4. Exploit portant maintenue pour le Chapitre et le chantre dans le droit d'installer tous bénéficiers (10 mars 1463 v. st.). — 5. Interrogatoire par Olivier Lefèvre, conseiller au Parlement, de Valentin Horguelin, chanoine en l'église N.-Dame-en-Vaux, sur le droit qu'a le chantre, et en son absence le sous-chantre, d'installer les bénéficiers de la cathédrale et des collégiales (4 décembre 1597). — 6. Bail par Antoine Ytam, chantre, du quart des dimes de Pocancy (1er mai 1606). — 7. Sentence de l'officialité de Reims, confirmée par arrêt et transaction subséquente, qui reconnait le chantre pour dignitaire en l'église de Châlons avec juridiction et autorité dans le chœur (19 décembre 1662 — copie). — 8. Consultation sur la question de savoir si le chantre doit prendre la qualification de chantre en dignité (1723). — 9. Procès-verbal du refus fait par un semi-prébendé d'entonner l'antienne comme il en avait reçu l'ordre du sous-chantre (23 mai 1670). — 10. Copie collat. de l'extrait d'un ancien ordinaire de l'église cathédrale concernant les droits de dimes et autres que le sous-chantre perçoit à Maizières et Saint-Amand. — 11. Sentences ordonnant l'arpentage des contrées

de Maizières où le sous-chantre perçoit seul la dîme (1615-1617) ; plans (1617-1771). — 12. Baux des dîmes de Maizières appartenant pour un tiers à la sous-chantrerie (1517-1767). — 13. Titres du moulin de Laître et autres héritages en dépendants, situés au village de St-Amand (1428-1618).

G. 416. (Liasse.) — 20 pièces (9 parch. — 1 sceau).

1136-1694. — *Trésorerie.* — *Arm. 1re l. 13:* 1. Charte de l'évêque Geoffroi I, rédigée à la requête du trésorier de l'église ordonnant de faire payer par les paroissiens les cens en cire dus à l'église St-Étienne (s. d. v. 1136 ?). — 2. Transaction passée sous le scel de l'évêque Guillaume II, comte du Perche, pour terminer les différends élevés entre le Chapitre et le trésorier au sujet des réparations à la couverture, aux vitres et ornements de l'église et au sujet de la garde des reliques (mai 1217 — vidimus de 1366). — 3. Protestations des chanoines sur ce que le trésorier avait fait placer dans le chœur des nattes vieilles et rapiécées au lieu des neuves qu'il était tenu d'y faire poser tous les ans la veille de la Toussaint (31 octobre 1362). — 4. « Recepte faite par Thiébaut de St-Disier pour honorable et discrette personne monsr Hue de la Roche, trésorier en l'église de Chaalons, des rantes et revenues de sa trésorerie depuis le XIIIe jour de juing, l'an 1375 » ; comptes de l'année 1437 (2 cah. in-4° de 26 et 10 feuillets). — 5. Réception par le Chapitre de Hugues d'Aigrefeuil en qualité de trésorier (5 juin 1391) ; provisions de la trésorerie à Astorge Garnier, ledit office vacant par la résignation de Hugues d'Aigrefeuil (21 février 1409 v. st.). — 6. Sommation par le Chapitre à Nicolas Priolet, trésorier, d'avoir à s'acquitter des charges imposées à son office et mentionnées dans la pièce (23 juillet 1435). — 7. Sentence arbitrale rendue sur le différend d'entre Pierre Deniset, trésorier, et Simon d'Anglure, seigneur de Conflans, au sujet des mortemains que ledit trésorier doit percevoir sur les hommes et femmes de corps de la terre de Conflans (16 juin 1450). — 8. État des charges du trésorier (extrait des registres capitulaires de 1458) ; mémoire des charges de la trésorerie (1639). — 9. Bail des dîmes de St-Menge au terroir de Jâlons (25 juillet 1596). — 10. Bail de la contrée dite la Nau Ste-Marie à Vésigneul-sur-Coole (5 juin 1618). — 11. Accord avec Husson Lestache, trésorier, contenant les charges de la trésorerie (30 novembre 1639). — 12. État des revenus et charges de la trésorerie (janvier 1667). — 13. Décret d'union à la trésorerie de la chapelle St-Anne fondée en la paroisse de Heiltz-l'Evêque (20 février 1667). — 14. Transaction entre le Chapitre et François Lestache, trésorier, par lequelle ledit Lestache déclare abandonner à la fabrique tous les revenus de la trésorerie pour être quitte des charges (17 juillet 1694) ; homologation de la transaction ci-dessus (3 septembre 1694).

G. 417. (Liasse.) — 49 pièces (18 parch. 5 impr. 2 sceaux).

1285-1770. — *Juridiction spirituelle du Chapitre.* — *Arm. 1re l. 14* : 1. *Deficit.* — 2. L'évêque Simon de Châteauvillain reconnaît que le Chapitre lui a concédé à titre précaire le droit de placer un tronc dans l'église pour y recevoir les aumônes destinées à la croisade (Sarry, 25 septembre 1334) ; ci-joint une copie collat. en 1564. — 3. Accord entre l'évêque Charles de Poitiers et le Chapitre portant que dans le cas où l'évêque se ferait assister de quelqu'un de l'église dans la consécration des saintes huiles, ce serait sans préjudice des privilèges du Chapitre (1395 v. st. — mercredi 29 mars 1396). — 4. Arrêt d'homologation d'une transaction passée entre l'évêque Charles de Poitiers et le Chapitre aux termes de laquelle les appels de l'archidiaconé de Joinville devront être portés à l'auditoire de la cour épiscopale (3 mai 1401). — 5. Le scelleur de l'évêché reconnaît que la citation donnée par lui dans l'église près la porte du chœur est nulle, le Chapitre ayant toute juridiction, spirituelle et temporelle, dans l'église (4 juin 1408). — Autorisation donnée par le Chapitre à l'évêque de prendre des habitués dans l'église pour la cérémonie du saint chrême (14 mars 1504 v. st.). — 6. Sentence du bailliage de Vermandois qui maintient le Chapitre en possession du droit de conférer les habits de l'église (1er avril 1462 v. st.). — 7. Procès-verbal dressé par le lieutenant du bailly de Vitry pour terminer le procès d'entre le Chapitre et l'évêque qui avait fait porter des verges à ses appariteurs dans l'église et en la juridiction du cloître : l'évêque déclare que ce n'était que pour écarter la foule et non pour entreprendre sur la juridiction du Chapitre (20 juin 1506). — 8. Acte de notoriété par lequel 12 curés du diocèse, chapelains de la cathédrale, attestent que le pénitencier du Chapitre a le droit d'absoudre, même des cas réservés, les sujets du Chapitre, et que le Chapitre n'est pas tenu d'avertir l'évêque aux jours où il officie pontificalement, le son des cloches suffisant pour le prévenir (24 avril 1508). — 9. Requête de l'évêque Gilles de Luxembourg au Chapitre annonçant qu'il est dans l'intention de faire prêcher dans l'église cathédrale durant le prochain carême pour extirper les hérésies « qui de présent pullulent en aucuns lieux et si près de luy que riens plus » et cela *sans voulloir ou entendre pour ce entreprandre aucune jurisdiction* (9 février 1525 v. st.) ; ci-joint la déclaration de trois commissaires apostoliques délégués pour l'extirpation de l'hérésie, affirmant que l'ordonnance rendue par l'évêque de faire prêcher en la cathédrale ne pourra préjudicier en rien à l'exemption du Chapitre (17 mars 1525 v. st.). — 10. Autorisation donnée par le Chapitre à

Thierry, évêque de Tibériade, abbé de Châtrices, de venir consacrer le saint chrême en la cathédrale et d'y tenir le saint synode, sans préjudice aux droits et juridiction du Chapitre (8 avril 1537 v. st. et 8 mai 1538). — 11. Procuration du Chapitre pour faire représentation au Conseil du Roi ou au Parlement sur la décision du Concile de Trente qui attribue aux évêques toute juridiction sur leurs Chapitres et sujets de l'église, nonobstant toutes exemptions (28 janvier 1563 v. st.). — 12. Extrait du procès-verbal du synode tenu en la présence de l'évêque Jérôme Burgensis le 23 août 1564 : la juridiction du Chapitre y est réservée. — 13. Arrêt du Parlement rendu entre le Chapitre appelant comme d'abus contre les statuts synodaux du 23 août 1564, et l'évêque Burgensis (copie moderne). — 14. Transaction entre le Chapitre et l'évêque Cosme Clausse par laquelle ledit évêque promet de n'entreprendre en rien à l'avenir sur la juridiction du Chapitre (5 janvier 1579). — 15. Procuration donnée par le Chapitre à l'effet d'assister au concile provincial de Reims (28 avril 1583) ; ci-joint l'acte de protestation du Chapitre pour la conservation de ses droits et l'acceptation des décrets du concile sous la réserve desdites protestations (18 et 19 mai 1583). — 16. Réquisition par le vicaire général de tenir le synode en l'absence de l'évêque, sans préjudicier aux droits du Chapitre (23 avril 1587) ; permissions accordées au grand vicaire de tenir le synode au chœur, sans préjudicier (24 mai 1601 et 16 avril 1603). — 17. Sentence des requêtes du Palais qui condamne le geôlier des prisons de l'évêque à élargir un chapelain de l'ancienne congrégation emprisonné sans l'autorisation du Chapitre (7 mai 1588). — 18. Dimissoire octroyé par le Chapitre à un chapelain du St-Lait (16 septembre 1600) ; autre dimissoire du 9 décembre 1605 ; ci-joint la bulle d'Honorius IV autorisant le Chapitre à conférer des dimissoires aux clercs de sa juridiction. Rome, 18 des calendes de janvier (15 décembre 1285). — 19. Consultation sur les droits de juridiction prétendus par le Chapitre (7 juillet 1649). — 20. Collection de synodes tenus par le Chapitre de 1516 à 1655 (extraits collat.). — 21. Recueil de collations de bénéfices soumis à la juridiction du Chapitre, faites par l'archevêque de Reims, *jure devoluto* (1479 à 1667 — copies collat.). — 22. Règlement capitulaire qui défend aux ecclésiastiques de la dépendance du Chapitre de célébrer l'office divin en soutanelle ou juste-au-corps (18 mars 1675). — 23. Mandement du chapitre pour ordonner des prières extraordinaires dans les calamités présentes (17 mai 1709). — 24. Procédure entre le s^r Morel, bourgeois de Châlons, et J.-B. Lebailly, suisse de la cathédrale, à l'occasion d'un soufflet donné dans l'église par ledit suisse au s^r Morel (1768-1770).

G. 418. (Liasse.) — 26 pièces (9 parchemins).

1234-1708. — *Officialité capitulaire de Vaux.* — *Arm. 1re l. 15*: 1. Vente passée sous le scel de l'official de N.-Dame-en-Vaux au chapelain Aubert de 7 sols de cens assignés sur la grange de Jean de Pogny, sise dans la ruelle de Baudoin de Condé (1234). — Sentence de l'official de N.-Dame au profit des chanoines de ladite église contre la supérieure de l'hôpital St-Lazare (7 septembre 1323 — copie collat.). — 2. Sentence des requêtes du Palais qui maintient le Chapitre en possession de la juridiction spirituelle sur tous les habitués de l'église (1471 — copie collat. en 1507 et 2 copies modernes). — 3. Arrêt du Parlement interprétatif et confirmatif de la sentence précédente (23 février 1472 v. st. — copies modernes). — 4. Arrêt du Parlement qui soumet le grand marguillier de N.-Dame-en-Vaux à l'officialité capitulaire (13 décembre 1507). — 5. Provisions de promoteur ès cours du Chapitre de N.-Dame conférées à Nic. Lafricque, chanoine (21 décembre 1545). — 6. Sentence de l'officialité métropolitaine de Reims qui renvoie devant le Chapitre de Châlons une cause commencée par le promoteur dudit Chapitre (9 mars 1548 v. st.). — 7. Sentence de l'officialité de Reims qui renvoie devant le Chapitre une cause indûment commencée par l'official de Châlons (8 août 1556). — 8. Délibération capitulaire portant injonction à divers chapelains de comparaître au Chapitre pour ouïr les remontrances qui leur seront adressées touchant leur conduite (1572-1573 — copie collat.). — 9. Sentence de l'officialité de Vaux contre un chapelain de la cathédrale (28 juillet 1573). — 10. *Id.* contre le s^r Bidois, chanoine de la cathédrale (10 mars 1575) ; sommation du Chapitre à l'évêque d'avoir à élargir le s^r Bidois arrêté au cloître par les sergents dudit évêque, pour son procès être fait devant les officiers du Chapitre (février 1577). — 11. Information par deux chanoines délégués du Chapitre à l'encontre de Chr. Henriet, chapelain de l'ancienne congrégation, sur certain scandale à lui imputé (9 août 1582). — 12. Sentence de l'officialité métropolitaine de Reims qui renvoie René Desbœufs, chanoine, par-devant l'officialité du Chapitre de Châlons (1641). — 13 et 14. Recueil de sentences rendues par l'official de Vaux entre des ecclésiastiques justiciables du Chapitre (1520-1668 — copies collat.). — Recueil de proclamations et dispenses de bans émanés de la cour de l'official de Vaux (1507-1673). — 15. Registre des causes de l'officialité capitulaire (1644-1673 — 1 cah. in-4° de 76 feuillets, à moitié rongé) ; ci-joint un cahier des minutes du greffe de l'officialité (1677-1693). — 16. Sentence de l'official de Vaux qui condamne P. Menault, chanoine semi-prébendé de la cathédrale, à une pénitence de deux mois au séminaire pour fréquentation scandaleuse de la fille Suz.

Joly (11 août 1684). — 17. Sentence de l'official de Châlons qui renvoie deux justiciables de N.-Dame devant l'official de Vaux (1708).

G. 419. (Liasse.) — 95 pièces (27 parchemins, 1 sceau).

1206-1764.—*Juridiction du Chapitre sur les chanoines de la Trinité. — Arm. 1re, l. 16* : 1. Réunion du Chapitre de Saint-Nicolas à celui de la Trinité, l'église Saint-Nicolas située près des murs de la cathédrale ayant été abattue (mai 1206).— 2. Statut capitulaire prescrivant de prélever annuellement sur la prébende de chaque chanoine de la Trinité la somme de 10 s. pour être distribuée à ceux qui seront présents aux offices (juin 1240). — 3. Règlement du service divinen l'église de la Trinité par le Chapitre de Châlons (29 décembre 1273—copie collationnée en 1674).— 4. Les chanoines de la Trinité reconnaissant que le Chapitre a sur eux toute juridiction (avril 1274). — 5. Statut capitulaire autorisant les chanoines de la Trinité et de Notre-Dame-en-Vaux à officier avec les chanoines de la cathédrale et à les remplacer en cas d'absence (16 avril 1319); copie collationnée en 1674. — 6. Sentence de l'officialité du Chapitre qui condamne Pierre Hiéblot, curé de la Trinité, à 100 s. d'amende pour avoir administré le viatique à Arnoul le Boucher, son paroissien, qui était excommunié (juin 1468). — 7. Union et incorporation à la cure de la Trinité d'un canonicat de ladite paroisse, réservée la juridiction du Chapitre (1er mars 1585) ; ci-joint la confirmation par l'archevêque de Reims (16 novembre 1585). — 8 Conclusion du Chapitre portant défense aux chanoines de la Trinité d'aliéner les dîmes de la paroisse de Riaucourt et de Vaubecourt, son annexe (16 novembre 1607) ; copie collationnée en 1674. — 9. Autre conclusion autorisant les chanoines de la Trinité à bâtir le chœur de leur église (2 juillet 1521 — copie collationnée) ; *id.* condamnant lesdits chanoines à payer 2 livres de cire pour avoir omis de chanter vêpres un lundi (15 mai 1648). — 10. Requête des paroissiens de la Trinité au Chapitre pour obtenir que les chanoines de ladite église chantent vêpres avec eux les dimanches et fêtes (24 février 1670). — 11. Requête des chanoines de la Trinité au Chapitre pour faire approuver l'aliénation consentie par eux le 27 septembre 1670 d'une petite maison appelée la Clergerie ; ratification du Chapitre (1er avril 1671). — 12. Conclusion des chanoines de la Trinité tendant à faire payer par chaque nouveau chanoine la somme de 50 l. pour employer aux réparations de leur église brûlée par l'incendie du 19 janvier 1668, et prière au Chapitre d'approuver ladite conclusion (30 juillet 1671). — 13. Transaction entre le Chapitre et les chanoines des deux églises de la Trinité et de Notre-Dame-en-Vaux par laquelle lesdits chanoines consentent à laisser faire la visite de leurs chambres par les commissaires du Chapitre (24 mars 1683). — 14 et 14 *bis*. Copies de délibérations capitulaires prouvant le droit de juridiction que possède le Chapitre sur les chanoines de la Trinité (1675-1683). — Autorisation par le Chapitre aux chanoines de la Trinité d'emprunter 850 l. (19 janvier 1693). — 15. Autorisation par le Chapitre aux chanoines ci-dessus d'accepter la fondation de Mlle de Pinteville ; ci-joint l'acte de fondation (1705). — 16 et 16 *bis*. Mémoires et consultations d'avocats sur le projet de réunion des chanoines de la Trinité à la cathédrale (1715-1718). — Déclaration fournie au clergé de France par les chanoines de la Trinité des droits et revenus de leur collège fondé en 1011 (12 novembre 1729). — 17. Pièces de la procédure engagée entre le Chapitre et les chanoines de la Trinité pour parvenir à la réformation des comptes desdits chanoines et l'extinction de leurs dettes (1743-1746). — 18. Sentence des requêtes du Palais qui défend aux chanoines de la Trinité de se partager les émoluments casuels jusqu'à l'extinction des dettes et déclare le Chapitre de la cathédrale supérieur temporel et spirituel de ladite collégiale (20 janvier 1744). — 19. Autre sentence ordonnant l'exécution des précédentes et défendant aux Chanoines de la Trinité de se qualifier chapitre (17 septembre 1745). — 20. Autres sentences ordonnant l'exécution des précédentes et la réformation des comptes de la Trinité (30 septembre, 11 octobre et 1er décembre 1746). — 21. Arrêt par provision ordonnant que les chanoines et sous-diacres de la Trinité occuperont les hautes stalles du chœur (15 juillet 1747). — 22 et 22 *bis*. Procédure à l'encontre du sr Fr.-Pierre Piètre pourvu d'un canonicat de la Trinité par le chanoine de semaine : l'arrêt du Conseil le déclare déchu de ses droits (26 juin 1745). — Procès-verbal de la visite de l'église de la Trinité par les délégués du Chapitre (28 décembre 1745). — 23. Requête au Chapitre par un chanoine de la Trinité sur quelques abus qui s'étaient glissés dans le service divin (30 avril 1759) ; réponse des chanoines de la Trinité. — 24. Requête au Chapitre par les chanoines de la Trinité pour le prier d'agréer les règlements faits sur l'observation des délégués du Chapitre (1764). — 25. Mémoire pour la juridiction spirituelle du Chapitre sur les collégiales de la Trinité et de Notre-Dame (1758).

G. 420. (Liasse.) — 43 pièces (10 parchemins, 4 imprimés, 2 sceaux.)

1114-1756. — *Juridiction spirituelle sur les chanoines de Notre-Dame-en-Vaux. — Arm. 1re, l. 17* : 1. Transaction entre le Chapitre de la cathédrale et les chanoines de Notre-Dame fixant les revenus et charges desdits chanoines. 8 des calendes de juin (25 mai 1114) ; copie imprimée du

XVIII[e] siècle (1). — 2. Bulle de Lucius III permettant au Chapitre d'augmenter le nombre des chanoines de Notre-Dame. Velletri, nones de mai (7 mai 1182 ou 1183) (2). — 3. Transaction passée sous le scel de Guillaume aux Blanches Mains, archevêque de Reims, entre le Chapitre de la cathédrale et les chanoines de Notre-Dame-en-Vaux, sur divers objets (1187); copie collationnée en 1594 (3). — 4. Cérémonial pour la célébration du service divin en l'église Notre-Dame, réglé par le Chapitre (août 1217 — copie) (4). — 5 et 5 *bis*. Statut capitulaire portant que la prébende de Notre-Dame sera désormais sacerdotale et annexée à la cure avec obligation de résidence personnelle (20 décembre 1232) (5).— Bulle d'Alexandre IV autorisant le Chapitre de Châlons à contraindre les chanoines de Notre-Dame à la résidence sous peine de saisie de leur temporel. Viterbe, nones de mars (7 mars 1268) (6). — 6. Charte de frère Alexandre, de l'ordre de Cîteaux, vicaire général de l'église de Langres, attestant que l'église Notre-Dame est exempte de toute supériorité et seigneurie de l'évêque de Châlons, ainsi qu'il est contenu au privilège du pape Pascal II (1[er] janvier 1293) (7). — 7. *Deficit*. — 8. Sentence des requêtes du Palais qui défend au curé de Notre-Dame d'inhumer en présence des chanoines de la cathédrale, ceux-ci devant faire les honneurs (19 mars 1555, v. st.). — 9. *Deficit*. — 10. Sentence du bailli de Vermandois concernant la prébende de Notre-Dame-en-Vaux (18 juin 1576). — 11. Permission demandée au chapitre par l'évêque Henri Clausse de baptiser en l'église Notre-Dame (6 novembre 1626) ; ci-joint l'autorisation demandée. — 12. Délibération capitulaire des chanoines de Notre-Dame changeant l'heure des vêpres, réservé le consentement du Chapitre (1644). — 13. Recueil de délibérations capitulaires prouvant l'autorité du Chapitre de la cathédrale sur les chanoines de Notre-Dame (1508-1654 — copies collat.). — 14. *Deficit*. — 15. Signification du Chapitre aux chanoines de Notre-Dame touchant le testament de François de Saint-Remi, chanoine de la cathédrale, en faveur de l'église Notre-Dame-en-Vaux (1663). — 16. Arrêt du Conseil qui maintient les chanoines de Notre-Dame en possession de la cure d'icelle église (1[er] mars 1669 — copie) ; arrêt qui règle les fonctions du vicaire perpétuel (1[er] juillet 1670 — copie); transaction entre les chanoines de Notre-Dame et le vicaire perpétuel sur la portion congrue (11 mai 1694). — 17. Présentation au Chapitre, par les chanoines de Notre-Dame, de Gilles Lallemand, pour remplir les fonctions de vicaire perpétuel (22 mars 1669). — 18. Procès-verbaux de visites des églises Notre-Dame et la Trinité par des chanoines, délégués du Chapitre (1678 et 1682). — 19. Procès entre le Chapitre de la cathédrale et les chanoines de Notre-Dame au sujet du refus fait par ces derniers de recevoir le vicaire perpétuel semainier pour célébrer la messe au jour de la Purification (1694-1695). — 20. Compte des recettes et dépenses de l'église Notre-Dame, où l'on voit que le Chapitre de la Cathédrale va officier aux quatre fêtes de la Vierge et perçoit une prébende (1696-1697. — 1 cahier in-4° de 63 feuillets). — 21. *Deficit*. — 22. Décret de l'évêque Gaston-J.-B. de Noailles portant union d'un canonicat et prébende de Notre-Dame à la cure de ladite église (6 octobre 1713). — 23. Sentence de l'officialité de Vaux qui renvoie les chanoines de Notre-Dame devant le Chapitre de la cathédrale, leur supérieur immédiat (16 décembre 1724). — 24 Déclaration fournie au clergé de France par les chanoines de Notre-Dame portant que 10 de leurs prébendes sont à la nomination du Chapitre (28 janvier 1729). — 25. *Deficit*. — 26 à 28. Sentence des requêtes du Palais qui décharge le Chapitre de Saint-Étienne des réparations du chœur et cancel de l'église Notre-Dame et en charge les chanoines de ladite église (2 mars 1744) ; arrêt confirmatif (27 janvier 1745). — Autre sentence des requêtes qui maintient le Chapitre dans son droit de supérieur spirituel et temporel, patron et collateur de la collégiale de Notre-Dame (29 juillet 1745). — 29. Requête de Jacques Domballe, chanoine de la collégiale, au Chapitre comme supérieur de ladite collégiale (1756).

G. 421. (Liasse.) — 44 pièces (10 parchemins, 1 imprimé, 3 sceaux).

1245-1780. — *Juridiction spirituelle du Chapitre sur les 5 paroisses de Notre-Dame, Saint-Loup, Saint-Éloi Saint-Antoine et Sainte-Marguerite.* — *Arm. 1[re], l. 18* : 1. Ordonnance d'Eudes de Châteauroux, légat du pape, évêque de Tusculum, adressée au Chapitre de la cathédrale, prescrivant de diviser la paroisse de Notre-Dame en cinq cures. Senlis, 4 des ides de mars (12 mars 1245) (1). — 2. Bulle d'Alexandre IV confirmant l'ordonnance ci-dessus. Viterbe, 2 des nones de mars (6 mars 1258) ; 2 exemplaires de ladite bulle (2). — 3. Bulle de Clément IV confirmative de la précédente. Pérouse, 5 des ides de mars

(1) Publ. par *Grignon* : Historique de Notre-Dame-en-Vaux, p. 301.
(2) Id. p. 307.
(3) Id. p. 311. — L'original est actuellement en la possession du Chapitre de la cathédrale.
(4) Publ. par *Grignon*, l. c. p. 315.
(5) Id. p. 327.
(6) Publ. par *Grignon*, l. c. p. 329.
(7) Id. p. 331.

(1) Publié par *Grignon* : Historique de Notre-Dame-en-Vaux, p. 322.
(2) L'un de ces exemplaires est actuellement déposé à la bibliothèque du Chapitre.

(11 mars 1266). — 4. Recueil d'extraits de plusieurs registres aux causes du Chapitre, à partir de 1393, prouvant que le Chapitre de la Cathédrale a exercé la juridiction spirituelle sur les chanoines de Notre-Dame-en-Vaux et sur les curés des autres paroisses placés sous son autorité (1 cahier in-4° parchemin de 11 feuillets — copie collationnée en 1470). — 5. Acte de notoriété par lequel divers ecclésiastiques attestent que le Chapitre exerce toute autorité spirituelle sur les cinq paroisses de Notre-Dame, Saint-Antoine, Saint-Loup, Sainte-Marguerite et Saint-Éloi (27 avril 1508). — 6. Visites par les délégués du Chapitre des églises de la Trinité, de Notre-Dame et des 5 paroisses qui sont sous la juridiction du Chapitre (1511-1553 — 1 cah. in-12 de 59 feuillets; les premiers feuillets manquent). — 7. Arrêt du Parlement de Châlons pour sauvegarder la juridiction spirituelle du Chapitre (15 février 1593). — 8. Sentence des juges du Chapitre réglant le différend d'entre le curé de Notre-Dame et ceux des paroisses de Saint-Loup, Sainte-Marguerite et Saint-Antoine (1607). — 9. Recueil des sentences, accords et règlements qui prouvent la juridiction contentieuse du Chapitre sur les cinq paroisses relevant de l'officialité de Vaux (1447-1636 — copies collationnées). — 10. Recueil des provisions et collations faites par le Chapitre dans les cinq cures de sa juridiction (1407-1651 — copies collationnées). — 11. Pièces justificatives de la juridiction du Chapitre sur les paroisses qui en dépendent (1514-1666 — copies collationnées). — 12. Procès-verbaux de visites des paroisses de la juridiction du Chapitre par l'official de Vaux et le promoteur délégués; 1° 1615-1649 (1 cahier de 34 feuillets); 2° 1650-1665 (1 cahier de 13 feuillets). — 13. Arrêt du Parlement ordonnant par provision que l'évêque aura la juridiction du Chapitre sur les cinq paroisses de la ville (10 juin 1675 — ci-joint deux copies collationnées). — 14 et 15. Transaction entre l'évêque et le Chapitre touchant la juridiction sur les cinq paroisses : il est stipulé que l'évêque et le Chapitre feront leurs visites séparément (3 juin 1680). — Nouvelle transaction entre lesdites parties sur le même sujet (18 juin 1684). — 16 et 17. Délibérations capitulaires portant mandement du Chapitre aux églises de sa juridiction (1600-1692). — Accord du Chapitre avec l'évêque sur les stations du jubilé (1er avril 1702). — 18. Cinq provisions décernées par le Chapitre sur les paroisses de Notre-Dame, Saint-Éloi, Saint-Antoine, Saint-Loup et Sainte-Marguerite (1710-1711). — 19 et 20. Bénédiction de la croix du cimetière de Sainte-Marguerite par le Chapitre en l'absence de l'évêque (28 février 1712). — Mandement du Chapitre aux cinq paroisses de sa juridiction pour ordonner des prières publiques (15 juin 1725). — 21 et 22. Consultation pour le maintien du Chapitre dans ses droits de juridiction (1726). — Deux listes de dispenses de bans accordées par le Chapitre à divers particuliers des cinq paroisses en l'absence de l'évêque (1726-1727). — 23. Arrêt provisionnel qui accorde à l'évêque Nicolas de Saulx-Tavannes toute juridiction sur les cinq paroisses susdites (14 décembre 1726 — copie). — 24. Délibération capitulaire par laquelle le Chapitre déclare s'en remettre à l'arbitrage d'un magistrat de Paris pour régler son débat avec l'évêque (4 décembre 1730). — 25. Titres de la chapelle de Notre-Dame-de-Fer en l'église de Sainte-Menehould dont le patronage, appartenant d'abord à l'évêque, fut cédé par lui au Chapitre en 1647 contre la collation de la cure de Soudé-Sainte-Croix (1647-1727).

G. 422. (Liasse.) — 69 pièces (18 parchemins. — 4 impr.).

1348-1777. — *Chapelains de la Congrégation.* — *Arm. 1re, liasse 19* : 1. Le Chapitre confirme la fondation de quatre messes à l'autel de la Belle Vierge, par Jean de Goncourt, archidiacre de Joinville, moyennant 400 florins payés comptant par ledit sr aux chapelains de la congrégation (17 février 1415, v. st.). — 2. Quittance de la délivrance du legs fait par Marie d'Ynaumont, en son vivant femme du bailli de Linthelles, aux chapelains de la congrégation, de 53 s. t. de rente à prendre sur une maison sise devant l'église Saint-Sulpice (6 juillet 1426). — 3. Vente par Jean Jobart, drapier à Châlons, aux chapelains de l'ancienne congrégation, de deux maisons sises rue de la Lunette, près de l'école Saint-Étienne, moyennant 26 l. t. (31 octobre 1431). — 4. Michel Écoutin, laboureur, demeurant à Châlons, reconnait que sa maison, sise rue de Neufbourg, est chargée envers les chapelains perpétuels de l'ancienne congrégation d'un cens de 25 s. (19 janvier 1447, v. st.). — 5 et 6. Bail par les chapelains de l'ancienne congrégation d'une maison sise en la paroisse de la Trinité, près de la grande école, moyennant 25 s. t. de cens viager (21 mars 1492, v. st.) ; *id.* d'une maison sise en la rue des Prêtres, moyennant 30 s. t. de cens viager (27 janvier 1521, v. st.). — 7. Statut capitulaire pour la collation de 15 chapelles affectées aux vicaires, enfants de chœur et clercs de l'église (17 avril 1542). — 8. Bail d'un arpent de vigne à Vertus moyennant 4 l. de cens viager (13 mai 1552). — 9. Liste des obits et détail des distributions qui se font dans l'année aux chapelains de l'ancienne congrégation (1561). — 10 et 11. Bail de 42 s. 6 d. de cens perpétuel sur un arpent de vigne à Vertus ; *id.* pour 6 ans d'une censive à Heiltz-le-Hutier (18 février 1605). — 12. Liste des chapelains avec l'indication des messes dont ils sont chargés (12 avril 1617). — 13. Requête des chapelains de la congrégation au Chapitre pour être dispensés d'assister au

chœur les dimanche et jours de fête (1639). — 14. 1er compte de Nicolas Delabaulte, receveur de l'ancienne congrégation, pour un an commençant à la Saint-Urbain 1649 et finissant à pareil jour 1650 : F° 20. Total de la recette en argent : 710 l. 11 s. 2 d. ; *id.* de la dépense : 698 l. 8 s. 7 d. (1 cahier grand in-4° de 29 feuillets). — 15. Sentence du bailliage de Châlons qui condamne le propriétaire d'une maison sise au Marché, près de la Botte royale, à continuer la censive de 30 s. due à un chapelain de l'ancienne congrégation (10 mars 1667). — 16. Déclaration par le Chapitre du nombre des chapelles dont le service se fait sous son inspection (14 mars 1692). — 17. Vente de 2 maisons chargées de cens, l'une envers le Chapitre, l'autre envers la congrégation (24 septembre 1720). — 18. Mémoires et consultations d'avocats sur le projet de réduire les titres des 31 chapelles de la congrégation à 10 ou 12 (1712-1718). — 19. Procès entre le Chapitre et les chapelains de la congrégation au sujet du dais à porter aux processions au-dessus de la relique de saint Étienne (1718-1720). — 20. Délibération du Chapitre statuant qu'à l'avenir la relique de saint Étienne ne se portera plus sous un dais, vu le petit nombre des chapelains de la congrégation (4 août 1769). — 21. Sentence de l'officialité de Vaux ordonnant aux chapelains de l'ancienne congrégation de céder leur stalle aux Bénédictins (14 septembre 1764). — 22 et 23. État indiquant les revenus, charges, titulaires et patrons des chapelles de la congrégation (v. 1750) ; *id.* de toutes les chapelles de l'église et de leurs charges avec les noms des chapelains (1777). — 24. Ordonnance de l'évêque Leclerc de Juigné concernant les obligations et fondations des chapelains de la congrégation (21 août 1777 — copie). — 25. Procédure concernant la chapelle Sainte-Croix (1348-1718).

G. 423. (Liasse.) — 2 pièces (1 parchemin, 1 sceau mutilé).

1346. — *Chapelle des SS. Anges.* — *Arm. 1re, l. 20* : 1. Fondation par Jacques *de Filiis Ursi*, protonotaire du Saint-Siège et chanoine de Châlons, d'une chapelle en l'église cathédrale en l'honneur des SS. Anges (30 juin 1346) ; ci-joint une copie collationnée en 1537.

G. 424. (Liasse.) — 26 pièces (3 parchemins).

1528-1779. — *Chapelle des Apôtres au nouvel œuvre.* — *Arm. 1re, l. 21* : 1. *Deficit.* — 2. Bail viager des terres de la chapelle des Apôtres, sises près de Châlons (15 juillet 1528). — 3. « Déclaracion de la chappelle des apostres fondée en l'église cathédral Saint-Estienne de Chaalons en la neuf euvre, appartenant à messire Jehan Gobelet, prestre curé de Wuarce, diocesse de Troyes..... » (15 juillet 1528 — 1 cahier in-16 de 6 feuillets). — 4 à 7. *Deficiunt.* — 8. Vente à Pierre Rivet, chapelain de la chapelle des Apôtres, d'un journel et demi de terre au terroir de Pogny, moyennant 20 écus sol de prix principal (25 janvier 1583). — 9. Acquêt par le chapelain des Apôtres de 31 journaux, 77 perches de terre, au terroir de Saint-Amand (19 novembre 1599 — copie). — 10. Trois déclarations de biens de la chapelle des Apôtres en 1634 et 1663. — 11. *Déficit.* — 12. Baux à ferme de 10 fauchées de terres et prés au terroir de Chouilly (1640, 1654, 1660 et 1675). — 13 et 14. Acquêt par Guillaume de Pinteville, chapelain des Apôtres, de trois pièces de terre à Vitry-la-Ville et Vouciennes (27 novembre 1666) ; baux de 1666 et 1685. — 15. Baux de la cense de Saint-Memmie (1600 à 1699). — 16. *Déficit.* — 17. Échanges d'héritages (1773-1779).

G. 425. (Liasse.) — 16 pièces (4 parchemins).

1529-1691. — *Chapelle de Saint-Barthélemy.* — *Arm. 1re, l. 22* : 1 et 2. Déclaration des rentes, revenus, ornements et charges de la chapelle Saint-Barthélemy, *sinistri chori* (5 mai 1529) ; autre déclaration de 1689. — 3. Nouvelle fondation au profit de la chapelle Saint-Barthélemy par Fr. Noël, chanoine ; acceptation par le Chapitre (22 février et 12 mars 1543 v. st.) ; ci-joint 2 copies collationnées en 1633 et 1694. — 4. Baux de terres et de prés à Loisy (22 mars 1543 v. st. et 20 novembre 1626). — 5 et 6. Bail à vie d'une maison sise à Pogny, moyennant 40 s. t. de cens annuel (14 février 1544 v. st.). — Baux de terres à Pogny (1594, 1615 et 1621). — 7. Procès-verbal de montrée d'héritages sis à Pogny, appartenant à la chapelle Saint-Barthélemy et Sainte-Catherine (10 juillet 1560). — 8. Provisions de la chapelle Saint-Barthélemy à Louis Bouchier au lieu et place de Cl. Fortier, décédé (17 décembre 1691).

G. 426. (Liasse.) — 9 pièces (6 parchemins).

1527-1678. — *Chapelle Sainte-Catherine.* — *Arm. 1re, l. 23* : 1. Arrêt du Parlement rendu à propos du procès d'entre l'évêque de Châlons et Jean Laurent, chapelain de Sainte-Catherine, curé de Marolles et de Luxémont (9 juillet 1527) ; procès-verbal d'exécution dudit arrêt (6 mars 1527, v. st.). — 2. Déclaration des revenus de la chapelle Sainte-Catherine, fondée par Fr. Noël, sis au bailliage de Vitry (janvier 1547, v. st.). — 3 et 4. Bail à cens de la moitié d'une maison sise rue Champbraud (7 mars 1567). — Sentence du bailliage de Châlons pour un cens de 60 l. appartenant, moitié au chapelain de Sainte-Catherine et l'autre moitié à celui de Saint-Nicolas, sur une maison à Châlons (5 janvier 1573). — 5 et 6. Bail à vie d'une maison sise rue

l'Évêque, moyennant 70 s. de cens annuel (24 septembre 1573). — Bail emphytéotique d'une maison sise au bourg Saint-Sulpice, moyennant 2 écus par an (6 septembre 1582.) — 7 et 8. Bail emphytéotique d'une maison au bourg Saint-Sulpice, moyennant 2 écus par an (28 mai 1591). — Bail des dîmes de Fagnières (21 juillet 1678).

G. 427. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1634-1654. — *Chapelle Saint-Jacques.* — *Arm. 1re, l. 24 :* 1 à 3. Trois déclarations fournies par le chapelain de Saint-Jacques des revenus et charges de sa chapelle (1634, 1652 et 1654).

G. 428. (Liasse.) — 9 pièces (2 parchemins).

1552-1787. — *Chapelle de Saint-Jean-Baptiste.* — *Arm. 1re, l. 25 :* 1. Prise de possession de la chapelle par Guillaume Arnould (17 juillet 1552). — 2 et 3. Comptes et transactions sur les revenus de la chapelle (1654-1656). — Baux des dîmes de Thibie (1649, 1690, 1726, 1747, 1782 et 1787). — 4. *Deficit.*

G. 429. (Liasse.) — 46 pièces (9 parchemins).

1429-1762. — *Chapelle de Saint-Laurent.* — *Armoire première, liasse 26 :* 1 à 3. *Deficiunt.* — 4. Bail à vie d'une maison sise en la rue de Grève, devant le portail des frères Prêcheurs, moyennant 40 s. t. de cens annuel (30 juillet 1527). — 5. Reconstitution par les échevins de Châlons au profit de deux chapelains de Saint-Laurent d'une rente foncière de 8 l. 15 s. sur une maison de la rue de Vaux (5 octobre 1553). — 6. Bail à cens perpétuel de 7 s. 6 d. d'un jardin sis à la porte Sainte-Croix, lequel jardin était ouvert et dévasté par les soldats qui avaient gardé la ville pour empêcher les huguenots d'y entrer (17 août 1563). — 7. Constitution de 5 l. 12 s. 6 d. de rente au profit du chapelain de Saint-Laurent sur une maison de la rue des Prêcheurs (28 août 1598). — 8 et 9. *Deficiunt.* — 10 et 10 *bis*. Deux reconnaissances de 63 s. de cens sur une maison de la Grande rue (1625 et 1658) ; autre reconnaissance de 5 s. 9 d. de cens sur la maison du Griffon (1638). — 11. Reconnaissances de 30 s. de rente perpétuelle sur une maison rue du Pont des Viviers (1639 et 1652). — 12. Bail de 2 journaux de terre sis à la porte Saint-Jacques (23 juillet 1594). — 13. Déclarations des revenus et charges des deux chapelles Saint-Laurent en 1429, 1491, 1525, 1529, 1542, 1634 et 1652; autres déclarations faites au XVIIIe siècle. — 14. Baux de la maison sise rue de Grève, devant les Prêcheurs (1598, 1633 et 1653). — 15 et 16. *Deficiunt.* — 17. Bail emphytéotique d'un journel de terre sur le terroir de Saint-Pierre-aux-Monts (10 janvier 1639). — 18 et 19. *Deficiunt.*

G. 430. (Liasse.) — 48 pièces (34 parchemins. — 8 sceaux).

1323-1771. — *Chapelle de Notre-Dame du Saint-Lait.* — *Arm. 1re, l. 27 :* 1. Ratification par le Chapitre de la fondation par Pierre Saxo, sous-chantre, d'une chapelle située derrière le chœur (juin 1323). — 2. Testament de Jean aux Clefs, chantre, chanoine de la cathédrale, portant fondation d'une messe en la chapelle de Notre-Dame du nouvel œuvre (8 juillet 1349) ; ci-joint une copie dudit testament. — 3. Lettres patentes du roi Jean portant amortissement et confirmation de la fondation de Jean aux Clefs (Paris, juillet 1354). — 4. Fondation par l'évêque Jean III Happe d'une chapelle en la cathédrale, à l'autel du Saint-Lait (septembre 1348) ; ci-joint une copie non signée de la ratification de ladite fondation par le Chapitre. — 5. Amortissement par l'évêque Archambaud de la donation faite par Pierre Camion, docteur en médecine et chantre de la Cathédrale, pour la fondation d'une chapelle en ladite église en l'honneur du Saint-Lait (14 octobre 1380 — vidimus de 1382. Voir G. 137 et 138). — 6. Acceptation faite par le Chapitre de la fondation faite par Milon de Frignicourt, clerc de la chapelle du Roi et chanoine de la cathédrale, de 4 messes par semaine à l'autel du Saint-Lait (13 avril 1350, v. st.) ; ci-joint une copie vidimée de 1529. — 7. Déclaration des héritages et revenus de la chapelle du Saint-Lait par Ponce Warin, chapelain (5 mai 1529). — 8 et 9. Bail pour 6 ans des terres appartenant à la chapelle du Saint-Lait, sises au terroir de Cherville (22 août 1561) ; *id.* des terres sises à Vitry (28 novembre 1565). — 10. Bail pour 6 ans des terres sises à Vitry-en-Perthois (30 mars 1583). — 11. Testament de P. Camion de Sompuis, chantre et chanoine en l'église cathédrale, par lequel il donne la maison du Lion qu'il occupe et toutes les autres qu'il possède à Châlons, pour fonder une chapelle perpétuelle en ladite église, à l'autel du Saint-Lait (1er juillet 1382 — voir *supra* no 11). — 12. Délivrance à Jean Peleure, chapelain, du Saint-Lait, par les exécuteurs testamentaires de P. Camion, du legs fait par ledit Camion (23 février 1382 v. st.) ; ci-joint deux copies. — 13. Titres de maisons sises à Châlons et données à la chapelle du Saint-Lait par Pierre de Sompuis (1360, 1361, 1367 et 1380). — 14. Titres de cens de 60 et 20 s. assignés sur diverses maisons de Châlons (1361). — 15. Bail viager par le chapelain du Saint-Lait d'une maison de la rue des Sept-Moulins, moyennant 20 s. par an (17 juin 1466). — 16. Bail de la maison du Lion moyennant 4 l. 15 s. de cens viager (13 avril 1520). — 17. Bail d'une maison sise en la rue des Viviers moyennant 33 s. 4 d.

de cens viager (15 juin 1467). — 18. Bail d'une maison sise près de Saint-Alpin, moyennant 10 s. de cens viager (2 novembre 1486); autre bail moyennant 30 s. (20 février 1525, v. st.). — 19. Transaction portant bail à cens viager de 105 s. sur une maison en la rue du Pont de Pute-Savate, dont 4 l. pour le chapelain du Saint-Lait et 25 s. pour le Chapitre (20 décembre 1529). — 20. Bail d'une maison sise en la Grande Rue devant l'hôtel du vidame, moyennant 5 s. 6 d. de cens viager (28 mars 1544, v. st.). — 21. Bail pour 6 ans de la cense de Matougues (30 janvier 1562, v. st.). — 22. Transaction portant bail à cens perpétuel de la maison dite du Lion d'or ou du Lion rouge (6 novembre 1582). — 23. Sentence au sujet de la maison de la rue du Pont-Pute-Savate (29 décembre 1601). — 24. Déclarations par les chapelains du Saint-Lait des revenus et charges de ladite chapelle (1542, 1545, 1565 et 1634). — 25. *Deficit*. — 26. Reconnaissance par le propriétaire de trois maisons sises sur le cimetière Saint-Alpin, dont une chargée de 3 l. de rente envers le chapelain du Saint-Lait (31 décembre 1687). — 27. Déclaration des biens de la chapelle du Saint-Lait (1725); journal de recettes du chapelain, terminé en 1771.

G. 431. (Liasse.) — 10 pièces (7 parchemins).

1377-1710. — *Chapelle de Notre-Dame au nouvel œuvre*. — *Arm. 1re, l. 28*: 1. Bail perpétuel à Adenins le Camuset et Jeanne la Guiberde, sa femme, par Guillaume Paris de Sapignicourt, chapelain de la chapelle fondée par feu Jacques Griffon, d'une maison sise en la rue Bertremet le Ribaud, moyennant 60 s. t. (25 juin 1377). — 2. Bail d'une maison sise en la Grande Rue, moyennant 3 l. 10 s. de cens perpétuel (20 mars 1532, v. st.); ci-joint le consentement du Chapitre du 28 mars suivant. — 3. Vente par les paroissiens de Saint-Alpin d'un gagnage à Villers-aux-Corneilles, chargé de 4 setiers de seigle envers le chapelain de Notre-Dame au nouvel œuvre (4 juillet 1535). — 3. Déclaration des revenus de la chapelle par Pierre Regnier, chapelain (6 mai 1540). — 4. Bail de trois pièces d'héritages sis à Ambonnay, moyennant 50 s. de cens viager (18 janvier 1566). — 5. Bail d'une maison sise près le Puits d'amour, moyennant 60 s. de cens annuel (6 décembre 1570); ci-joint une sentence du bailli du Chapitre qui ordonne l'adjudication de la maison ci-dessus chargée de 40 s. de cens au chapelain (28 janvier 1661). — 6. Résignation entre les mains du Chapitre par les chapelains de Notre-Dame au nouvel œuvre (10 octobre 1710).

G. 432. (Liasse.) — 9 pièces (5 parchemins).

1467-1652. — *Chapelle de Notre-Dame en la crypte ou la croûte*. — *Arm 1re, l. 29*: 1. Bail de 2 maisons sises en la rue de la Poissonnerie, moyennant 27 s. 6 d. de cens viager (7 août 1467). — 2. Bail emphytéotique d'une maison sise en la rue de la Poissonnerie, moyennant 42 s. 6 d. par an (27 janvier 1495). — 3. Bail d'une maison sise rue de la Petite-Étape, moyennant 17 s. 6 d. de cens viager (12 février 1507, v. s.). — 4. Bail à vie d'une maison, rue de la Poissonnerie, moyennant 25 s. de cens par an 18 avril 1531). — 5. Déclaration du revenu des deux chapelles de Notre-Dame en la crypte (1565). — 6. Bail viager de la maison sise rue de la Poissonnerie, moyennant 45 s. de cens annuel (14 juillet 1574). — 7. Déclarations des revenus de la chapelle en 1634 et 1652.

G. 433. (Liasse.) — 7 pièces (6 parchemins).

1525-1677. — *Chapelle de la Madeleine*. — *Armoire première, liasse 30*: 1. Bail d'une maison sise rue des Buires, moyennant 12 s. 6 d. de cens, dont moitié au chapelain de la Madeleine (10 juin 1547); ci-joint un titre nouvel dudit cens du 21 juin 1677. — 2. Bail à vie d'une maison sise rue du Picheron, moyennant 10 s. de cens par an (16 juin 1525). — 3. Bail de la moitié d'une petite maison, rue du Picheron, moyennant 12 s. 6 d. de cens perpétuel (20 septembre 1567); ci-joint deux reconnaissances dudit cens en 1662 et 1672.

G. 434. (Liasse.) — 7 pièces (6 parchemins).

1240-1584. — *Chapelle Saint-Nicolas*. — *Arm. 1re, l. 31*: 1. Assignation par Bertrand Legris et Marie, sa femme, au profit de la chapelle Saint-Nicolas, de 30 l. de cens annuel à prendre sur une maison et étuves sises en la rue de la Bassinerie (10 octobre 1240). — 2. Testament de Pierre Camion de Sompuis, chantre et chanoine de la cathédrale, par lequel il fonde et dote une chapelle de Saint-Nicolas, à charge de 4 messes par semaine comme celle du Saint-Lait (1er juillet 1382). — 3. Bail d'une petite maison en la rue du Vidamé, moyennant 12 s. 6 d. de cens viager (25 octobre 1519); autre bail de la même maison à 50 s. de cens viager (5 mai 1547). — 4. Reconstitution de 37 s. 6 d. de rente due par la Ville aux chapelains de Sainte-Catherine et de Saint-Nicolas (20 février 1554, v. st.). — 5. Déclaration des revenus et charges de la chapelle Saint-Nicolas (6 juin 1565). – 6. Sentence du bailli de Châlons, qui casse un échange de maisons fait avec le chapelain de Sainte-Catherine à l'autel Saint-Nicolas (16 mars 1584).

G. 435. (Liasse.) — 23 pièces (9 parchemins).

1374-1778. — *Chapelle de Saint-Vincent*. — *Arm. 1re, l. 32*: 1. Donation par Jeannon de Bar, demeurant à Châlons, à la chapelle Saint-Vincent de 40 s. de cens

annuel et perpétuel sur une place sise en la Bassinerie (6 mai 1374). — 2. Bail viager d'un jardin avec ses dépendances aboutissant à la rue du Petit Chambraut, moyennant 17 s. 6 d. de cens annuel (4 août 1415). — 3. Bail viager d'une maison sise au Marché, près du pont des Cordeliers, moyennant 60 s. de cens annnuel dont 33 s. 9 d. pour le chapelain de Saint-Vincent (20 mars 1472, v. st.). — 4. Déclarations des revenus et charges de la chapelle, dont la première non datée (XV[e] siècle), les autres de 1634, 1729 et 1778. — 5 et 6. Bail d'une maison sise derrière l'Hôtel-Dieu, moyennant 25 s. de cens viager (14 novembre 1510); autres baux de 1530 et 1538. — 7. Transaction entre le chapelain de Saint-Vincent et le curé de Tilloy au sujet des dîmes dudit lieu appartenant à la chapelle (7 septembre 1565). — 8 à 14. *Deficiunt.* — 15. Bail d'une maison sise au cloître Saint-Étienne, moyennant 20 l. de cens viager (22 juin 1736). — 16 et 17. Reconnaissance par l'Hôtel-Dieu de 40 s. de cens au profit du chapelain de Saint-Vincent (24 février 1761); *id.* par le Chapitre d'une redevance envers ledit chapelain (21 novembre 1777). — 18 et 19. Sentence du bailli de Châlons qui maintient le chapelain de Saint-Vincent en possession du tiers des grosses dîmes de Tilloy (29 janvier 1751); arrêt confirmatif du Parlement (12 juin 1752). — Bail du tiers des grosses dîmes de Tilloy (1773). — 20. Reconnaissance de 2 setiers de froment dûs par l'abbaye de Toussaints au chapelain de Saint-Vincent (14 août 1769).

G. 436. (Liasse.) — 9 pièces (7 parchemins).

1346-1780. — *Chapelle Sainte-Catherine.* — *Arm. première, liasse 33 :* 1. Fondation par le Chapitre, en exécution du testament de feu messire de Ruissi, chanoine de la Trinité, d'une chapelle en ladite église de la Trinité, en l'honneur de Sainte-Catherine (4 août 1346 — copie collat. en 1674). — 2. Bail à cens d'une maison sise rue de la Charpenterie, moyennant 30 s. dont 10 pour le chapelain de Sainte-Catherine (23 février 1462, v. st.) — 3. Deux baux viagers d'une grangette sise rue et devant la Boucherie, moyennant 40 s. de cens, dont 14 s. 2 d. pour le chapelain de Sainte-Catherine (26 juin 1454 et 6 février 1463, v. st.). — 4. Bail d'une maison au bourg Saint-Sulpice, moyennant 40 s. de cens viager (10 mars 1468, v. st.). — 5. Bail de deux petites maisons sises en la ruelle des Poiriers, moyennant 28 s. 6 d. de cens viager (6 janvier 1524, v. st.). — 6. Bail d'une maison en la rue de la Veslerie, moyennant 54 s. de cens perpétuel (14 mars 1590).

7. Provisions de la chapelle Sainte-Catherine à Jean Pancheron, ladite chapelle vacante par la résignation de Pierre Rama (8 octobre 1593). — 8. Bail de 99 ans d'une maison sise au faubourg Saint-Sulpice, moyennant 130 l. de cens annuel.

G. 437. (Liasse.) — 16 pièces (7 parchemins — 1 sceau).

1332-1701. — *Chapelle Notre-Dame en l'église Sainte-Marguerite.* — *Arm. 1[re], l. 34 :* 1. Fondation par le Chapitre, comme exécuteur testamentaire de feu Colet, dit Champagne, d'une chapelle de la Vierge en l'église Sainte-Marguerite, dotée de 25 l. t. de rente sur diverses maisons à Châlons (4 juin 1333); ci-joint une copie collationnée du XVI[e] siècle au dos de laquelle est une liste des chapelains depuis Pierre de Frampas 1333 jusqu'à Fr. Lestache 1690. — 2. Lettres du roi Philippe VI de Valois portant amortissement de 2 maisons données par Nicolas de Champagne pour la fondation d'une chapelle (Paris, novembre 1332); ci-joint une copie collationnée du XVI[e] s. — 3. Résignation entre les mains du Chapitre pour cause de permutation des deux chapelles de Notre-Dame à Sainte-Marguerite et du Saint-Lait (1[er] juin 1454 — copie collationnée en 1674). — 4. Sentence du bailli de Châlons au sujet de la maison sise rue des Bains à la Chèvre qui appartient au Chapitre (6 août 1495). — 5. Bail de la maison ci-dessus moyennant 20 s. de cens viager (24 août 1498). — 6. Décharge des droits d'amortissement délivrée par les commissaires royaux au chapelain de Notre-Dame (13 février 1516, v. st.). — 7. Bail de la maison de la rue des Bains à la Chèvre, moyennant 60 s. de cens viager (31 mai 1516). — 8. Transaction par laquelle le Chapitre de Notre-Dame donne à cens perpétuel 2 maisons sises en la Grande Rue et rue des Bains (10 février 1570); deux titres nouvels de ladite rente (1609 et 1687). — 9. Reconnaissance de 40 s. de cens perpétuel sur la maison de la rue des Bains (25 novembre 1578). — 10. Résignation et collation de la chapelle Notre-Dame à Sainte-Marguerite (6 juillet 1594 — copie collationnée en 1674). — 11. Sentence du bailliage de Châlons qui maintient le chapelain en possession d'une censive de 3 l. par an sur la maison de la rue des Bains (15 mars 1692). — 12. Reconnaissance de 25 s. de cens sur une maison, rue de la Juiverie (16 mars 1701).

G. 438. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1701-1721. — *Chapelle Saint-Claude à Sainte-Marguerite.* — *Arm. 1[re], l. 35 :* 1. Présentation par Jean Depinteville, s[r] de la Motte et de Moncetz, de la personne de Ch. Trémeau pour chapelain (10 février 1701). — 2. Accord entre le curé de Sainte-Marguerite et le chapelain de Saint-Claude sur les fonctions de vicaire de la paroisse (31 janvier 1721).

G. 439. (Liasse.) — 35 pièces (13 parchemins — 1 sceau).

1329-1720. — *Chapelles à Notre-Dame réunies à la mense canoniale en 1748.* — *Arm. 1re, l. 36* : 1. *Déficit.* — 2. Chapelle Sainte-Catherine (titres de la) : appel des chanoines de Notre-Dame-en-Vaux, présentateurs (20 octobre 1393) ; autres titres de 1394. 1447, 1473, 1534 et 1609. — 3. Chapelle Saint-Michel : déclaration des biens et revenus de ladite chapelle par Pierre de Marizy, chapelain (janvier 1336, v. st.) : autres déclarations du 22 mars 1516, v. st. et de 1537 ; baux de la cense de Jâlons en 1660 et 1670. — 4. Chapelle Sainte-Marie-Madeleine : reconnaissance de censive (4 octobre 1613). — 5. Chapelle Notre-Dame-du-Puits : collation de ladite chapelle (1478 — copie collationnée en 1675). — Titres de maisons (1564-1610). — 6. Chapelle du Saint-Lait : décret d'union de l'une des chapelles du Saint-Lait à la cure de Saint-Antoine (3 octobre 1716) ; lettres patentes confirmatives de ladite union (mai 1720). — 7. Chapelle Saint-Nicolas à Notre-Dame-en-Vaux : fondation par le Chapitre de ladite chapelle en exécution du testament de feu Jean Noisette, qui l'avait dotée de 20 l. t. de cens annuel et perpétuel (11 décembre 1329). — 8. Chapelle Saint-Vincent : collation de ladite chapelle à Louis Lallement (10 octobre 1642). — 9. Chapelles de Toussaints, d'Anglure et de Fer : décret d'union de la chapelle de Fer à la cure de Saint-Loup (28 avril 1714).

G. 440. (Liasse.) — 32 pièces (11 parchemins — 3 sceaux).

1376-1791. — *Vicaires perpétuels : titres généraux. Arm. 1re, liasse 37* : 1. Fondation par Hue de Roche, chanoine et trésorier de l'église Saint-Étienne, de 2 vicairies perpétuelles en ladite église à la collation du Chapitre avec dotation de biens à Vésigneul, Hauteville, Jâlons et Pogny, ledit contrat passé par-devant Hugues Aubriot, garde de la prévôté de Paris (1), et muni de son sceau (17 novembre 1376) ; joint le consentement du Chapitre (28 novembre 1376) et deux copies de l'acte de fondation, dont une collationnée en 1568. — 2. Lettres d'indemnité délivrées par le Chapitre aux deux vicaires pour les biens de la fondation susdite, moyennant 50 l. payées aux chanoines (5 janvier 1376, v. st.) ; joint une copie collationnée en 1568. — 3. Lettres patentes du roi Charlet V portant confirmation et amortissement de la fondation susdite (Paris, février 1376, v. st.) ; ci-joint deux copies collationnées en 1568. — 4. *Deficit.* — 5. « S'ensuit la déclaration des rentes et revenues de la vicairerie perpétuelle fondée en l'église Sainct Estienne » (1521 — cahier de 5 feuillets). — 6. Comptes de recette et dépense des revenus des deux vicaires perpétuels en 1600 et 1656. — 7. Trois arrêts de Parlement rendus en faveur des Chapitres de Reims, Noyon et Angers, au sujet des vicaires perpétuels de leurs églises (1575, 1624 et 1625). — 8. Requête présentée au bailliage de Châlons contre un des vicaires perpétuels de l'église pour l'obliger à résidence ; mémoire à ce sujet. — 9. Abonnement avec les vicaires perpétuels des revenus de leur vicairie, moyennant une somme payée comptant par le Chapitre (1730-1731). — 10 Exposé fait au Chapitre des aliénations de biens ayant appartenu à la vicairie perpétuelle (1749). — État des biens, revenus et charges des deux vicariats perpétuels fondés en l'église cathédrale de Châlons (1791).

(1) Hugues Aubriot, prévôt de Paris sous Charles V, commença la Bastille.

G. 441. (Liasse.) — 23 pièces (3 parchemins).

1479-1786. — *Vicaires perpétuels : cense à Champigneul.* — *Arm. 1re, l. 39* (1) : 1. Rôles des terres de Champigneul (21 septembre 1479 et 13 décembre 1497) ; baux (1577-1607) ; arpentage d'un pré à Champigneul (1632). — 2. *Deficit.* — 3. Titres de maisons et censes à Champigneul (1578-1622). — 4. Titres de la grande cense : déclarations de biens en 1604 et 1749 : baux de 1745 et 1755. — 5. Titres de la petite cense : déclarations de biens et baux (1741-1786).

G. 442. (Liasse.) — 10 pièces (3 parchemins).

1557-1784. — *Vicaires perpétuels : héritages à Cheppes et Chepy.* — *Arm. 1re, l. 40* : baux.

G. 443. (Liasse.) — 16 pièces (1 parchemins).

1366-1785. — *Vicaires perpétuels : dîmes de Hauteville.* — *Arm. 1re l. 41* : 1. *Deficit.* — 2. Octroi par Ogier d'Anglure, chevalier, et Jean Saladin, écuyer, seigneur de Chancenay, à Hue de Roche, trésorier en l'église de Châlons, de tenir en mortemain le 6e des grosses et menues dîmes de Hauteville, lesquelles relèvent desdits seigneurs et en arrière-fief du seigneur de St-Dizier à cause de Chancenay (3 décembre 1366). — 3. Lettres patentes du roi Charles V portant amortissement du 6e susdit. (Saint-Denis-en-France, juillet 1374 ; ci-joint une copie.) — 4. Transaction par laquelle Jean de Somme-Yèvre abandonne aux deux vicaires perpétuels de la cathédrale le 18e qu'il prétendait sur les dîmes de Hauteville et Blaise sous-Hauteville, moyennant 2 messes basses à perpétuité (31 mars 1487 v. st.) — 5 à 8. Baux des dîmes de Hauteville (1580, 1746, 1755 et 1758). — 9. Déclaration des novales du finage de Hauteville

(1) La liasse 38 intitulée dans l'inventaire de Le Moine : *Vicaires perpétuels : censive de 25 s. au faubourg Saint-Sulpice*, est en déficit.

(4 juillet 1771). — 10. Mémoires concernant les réparations du chœur de l'église de Hauteville (1752-1774). — 11. Bail du 6e des dîmes de Hauteville (24 août 1785).

G. 444. (Liasse.) — 3 pièces (2 parchemins).

1617-1786. — *Vicaires perpétuels : biens à Pogny.* — *Arm. 1re l. 43* (1) : 13, 18 et 19. Baux (2).

G. 445. (Liasse.) — 5 pièces (1 parchemin).

1545-1758. — *Vicaires perpétuels : pré à Soulanges.* — *Arm. 1re l. 44* : 1 à 5. Baux (1545, 1739, 1748 et 1758).

G. 446. (Liasse.) — 72 pièces (26 parchemins — 3 sceaux).

1349-1789. — *Vicaires perpétuels : biens à Vésigneul.* — *Arm. 1re l. 45* : 1. Vente par Jean de Reims, demeurant à Vésigneul-sur-Marne, à Agnès, fille de feu Étienne Baudoin et de Jeanne sa femme, d'héritages sis à Vésigneul et autres lieux, moyennant 800 l. t. (17 juillet 1349). — 2. Vente par Jean de Vésigneul, écuyer, fils de feu Guillaume de Melette, à Jean de Reims et Agnès sa femme, d'héritages sis à Vésigneul-sur-Marne, moyennant 200 florins d'or du coin du Roi (29 septembre 1363). — 3. Lettres patentes du roi Charles V portant donation à Hue de Roche, maître en la Chambre des Comptes, de divers héritages et maisons sis en la ville, terroir et finage de Vésigneul-sur-Marne, d'un revenu annuel de 40 l. t., échus au Roi par le décès et bâtardise de Jean de Reims, dernier possesseur (Bois de Vincennes, 10 janvier 1368 v. st.). — 4. Prisée des maisons, terres, vignes et autres immeubles que possédait feu Jean de Reims au terroir de Vésigneul, par Geoffroi de Marton, bailli de Vitri, Louis de Perthe, grenetier du Roi audit bailliage et autres, faite à Châlons les 29 et 30 janvier 1368 v. st. — Ci-contre le vidimus des lettres de donation du Roi en date du 10 janvier et la commission délivrée par la Chambre des Comptes au bailli de Vitry en date du 15 janvier. — 5. Confirmation du don ci-dessus par le roi Charles V (Paris, mai 1370). — 6. Compte de la recette des deniers provenant de la succession de feu Jean de Reims, ladite succession échue au Roi par droit de bâtardise (juin 1372). — 7. Transaction par laquelle l'abbaye de St-Pierre-aux-Monts abandonne à Hue de la Roche, trésorier de la cathédrale, les terrages et vinages de Vésigneul-sur-Marne, moyennant 30 florins d'or (5 janvier 1375 v. st.). — 8. Lettre d'indemnité délivrée par l'évêque Archambaud à Hue de la Roche pour les biens qu'il possède à Vésigneul (30 avril 1376); ci-joint une copie collat. de 1568. — 9. Lettres d'amortissement délivrées par Jean de Saulx, seigneur de Cernon et Bussy-le-Château, à Hue de la Roche pour les héritages qu'il possède à Vésigneul, relevant de la justice dudit seigneur (16 juin 1376). — 10. Autre amortissement par Robert d'Ambly, seigneur de Bois et de Vésigneul en partie (16 juin 1376) ; ci-joint une copie collat. en 1568. — 11. Déclaration des terres de Vésigneul appartenant aux vicaires perpétuels de la cathédrale (1527). — 12 à 21. Baux (1548, 1567, 1571, 1577, 1588, 1591, 1593, 1596 et 1599). — 22. Déclaration des terres de la cense de Vésigneul (1609). — 23 à 29. Baux et autres pièces concernant ladite cense (1684-1763). — 30. Titres des grosses dîmes de Vésigneul dont le tiers appartient aux vicaires perpétuels (1364-1787) : ensaisinement du tiers de la dîme des blés de Vésigneul vendue par Jean de Vésigneul, écuyer, à Jean de Reims, ledit tiers relevant en fief de l'évêché de Châlons (1er juin 1364).

(1) La liasse 42, intitulée *Cense de Jâlons*, est en déficit. On lit en note : Remis au citoyen Deronne, acquéreur.

(2) Tous les autres numéros de cette liasse sont en déficit.

G. 447. (Liasse). — 45 pièces (3 parch. — 16 imp. — 2 sceaux).

1223-1784. — *Musique (Semi-prébende supprimée pour la).* — *Arm. 1re l. 46* : 1. Bulles d'Honorius III confirmant l'assignation faite par le Chapitre des fruits d'une prébende vacante en leur église à des clercs chargés de la desservir continuellement. Latran, nones d'avril, 7e année du pontificat (13 avril 1223). — 2. Bulle de Grégoire XIII portant division de 4 prébendes en 8 canonicats mineurs et semi-prébendes destinés à des clercs qui seront tenus d'assister à toutes les heures canoniales et à tous les offices de jour et de nuit (Rome, 1er août 1584) ; ci-joint 2 impr. intitulés : Observations sur la bulle de Grégoire XIII. — 3. Lettres royaux de commission pour enregistrer les patentes obtenues par le Chapitre de Châlons à l'effet d'ériger les 8 canonicats mineurs (23 janvier 1585). — 4. Arrêt notable du Parlement portant règlement entre les chanoines prébendés de l'église de Châlons (14 décembre 1665); ci-joint la sentence de l'évêque de Soissons en date du 20 août 1666, rendue en conséquence de l'arrêt ci-dessus. — 5. Autre arrêt qui renvoie les parties devant l'évêque de Soissons (7 avril 1666). — 6. Autre arrêt qui renvoie les parties devant l'archevêque de Sens et fait défense d'exécuter la sentence de l'évêque de Soissons (23 octobre 1666) ; ci-joint divers factums et autres pièces de procédure. — 7. Arrêt du Conseil portant affectation des semi-prébendes aux chantres et musiciens de l'église (16 novembre 1676). — 8. Mémoire et consultation sur le projet de suppression des semi-prébendes (1689 et 1712). — 9. Requête présentée à l'évêque par le Chapitre pour la suppression des semi-prébendes (1715). — 10. Décret de

l'évêque Gaston-J.-B. de Noailles portant suppression des 9 semi-prébendes de la cathédrale (8 juin 1715). — 11. Mémoire sur le projet de suppression de 3 prébendes pour subvenir à la dépense des chantres gagistes et autres charges de la fabrique (1749). — 12. Requêtes, projets, mémoires concernant les règlements capitulaires de la musique (1773-1775). — 13. Arrêt du Parlement en faveur du Chapitre de l'église de Meaux (28 juillet 1781). — 14. Mémoire à consulter à propos de la dévolution d'une semi-prébende supprimée (1784).

G. 448. (Liasse.) — 13 pièces (1 parch. — 4 imprimés).

1424-1771. — *Enfants de chœur.* — *Arm. 1re l. 47* : 1 et 1 bis. Bulle de Martin V à l'abbé de St-Pierre-aux-Monts portant suppression d'une prébende et affectation du revenu d'icelle à 6 enfants de chœur en l'église cathédrale (24 juin 1424); ci-joint le procès-verbal de la publication de la bulle (4 octobre 1424) et celui de la fulmination (3 novembre — copies collat. en 1612). — Testament de Jean Dieu, chanoine, léguant 2,000 l. pour employer en acquisitions d'héritages ou rentes destinées à récompenser les grands enfants de chœur sortant de la maîtrise avec le consentement du Chapitre (20 mai 1643). — 2. Règlement pour les enfants de chœur (1685 et 1762). — 3. Bail d'une maison unie à l'ancienne maison des enfants de chœur (1736). — 4. Requête à l'évêque par le Chapitre demandant l'union à la prébende des enfants de chœur des chapelles de Ste-Catherine, St-Jacques, St-Vincent et Sainte-Croix (1736). — 5. Donation par le chanoine Maupas d'un capital de 6,000 l. pour augmenter de deux le nombre des enfants de chœur (1770-1771).

G. 449. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1571-1788. — *Enfants de chœur (prébende des).* — *Arm. 1re l. 48* : Baux de prés à Champigneul (1577 et 1586), de terres à Chepy (1730-1767) et des grosses et menues dîmes de Lettrée (1571-1788).

G. 450. (Liasse.) — 21 pièces (8 parchemins).

1371-1783. — *Enfants de chœur (Chapelle St-Eustache unie à la prébende des).* — *Arm. 1re l. 49* : 1. Décret d'union de l'évêque Cosme Clausse (1611-1657). — 2. Union par le Chapitre à la chapelle St-Eustache des biens légués par le chanoine Hugues Happe (9 septembre 1371) ; amortissement et confirmation par l'évêque Archambaud des biens de la succession ci-dessus (2 août 1373) ; déclaration des revenus de la chapelle (10 mai 1555). — 3. Bail à cens perpétuel de 100 l. d'un gagnage sis à la porte St-Jacques (5 février 1587). — 4. Acquisition par la ville de Châlons de la moitié des maisons sises en la rue de la Cumine, ladite moitié chargée de 43 l. 6 s. 8 d. de cens perpétuel envers la chapelle St-Eustache (6 juillet 1615). — 5 et 6. Sentence des requêtes du Palais qui condamne le couvent de St-Joseph à payer au Chapitre 100 l. de rente à cause de la chapelle St-Eustache (5 avril 1623) ; reconnaissance de ladite rente (20 novembre 1623). — 7 à 10. Bail à cens de 40 s. d'une grange sise rue de la Licette (25 novembre 1637). — Reconnaissance de rentes, l'une de 100 l., l'autre de 40 s. due par le couvent St-Joseph (1682) : autres reconnaissances (1737 et 1783).

G. 451. (Liasse.) — 13 pièces (4 parchemins).

1551-1784. — *Enfants de chœur (Chapelle Ste-Geneviève unie à la prébende des).* — *Arm. 1re l. 50* : 1. Décret d'union (15 avril 1621). — 2. Donation d'héritages par le chanoine Jean Beschefer pour l'augmentation des biens de la chapelle Ste-Geneviève (27 février 1550 v. st.). — 3. Bail d'une cense à St-Germain-la-Ville (24 mai 1779). — 4. Pré à Mutigny-la-Chaussée : baux de 1601 à 1784.

G. 452. (Liasse.) — 33 pièces (14 parchemins).

1421-1788. — *Enfants de chœur (Chapelle du Saint-Lait unie à la prébende des).* — *Arm. 1re l. 51* : 1. Union par le Chapitre de l'une des chapelles du St-Lait à la prébende des enfants de chœur (1586). — 2. Abandon par les héritiers du sr Jean de Fontaine, médecin, à ses exécuteurs testamentaires des biens laissés par le testateur à Fontaine-sur-Coole et Vésigneul pour la fondation de la chapelle du St-Lait (15 mai 1421). — 3. Acceptation par le Chapitre de la fondation d'une chapelle dite du St-Lait par les exécuteurs testamentaires de Jean de Fontaine (9 mai 1422). — 4. Acquisition par lesdits exécuteurs de prés sis à Saint-Martin, etc., pour la chapelle du St-Lait (30 janvier 1423 v. st.). — 5 et 6. Acquêts par le chapelain du St-Lait de prés à Songy (27 novembre 1479 et 8 janvier 1479 v. st.), *id.* de prés à Aulnay-Laître (8 janvier 1479 v. st.). — 7. Arpentage et déclaration de la cense de Songy appartenant à la chapelle du St-Lait (1598). — 9 et 10. Échange de terres à Fontaine (1723). — Déclaration de la cense de Fontaine (1742 et 1752). — 10 et 11. Baux de terres à Songy et à Fontaine (1574-1788).

G. 453. (Liasse.) — 35 pièces (12 parch. — 1 sceau).

1226-1782. — *Enfants de chœur (Chapelle de Notre-Dame au nouvel œuvre unie à la prébende des).* — *Arm. 1re l. 52* : 1. Union de la chapelle de N.-Dame du nouvel œu-

vre à la prébende des 7 enfants de chœur, maîtres de musique et de grammaire (1586). — 2. *Moulin des Forges*, près d'Épernay (titres du) ; vente par Gaucher de Châtillon, connétable de France, aux exécuteurs testamentaires de Thierry de Gouy (ou Gény), chapelain, des moulins situés entre St-Julien et Épernay avec leurs dépendances (février 1325 v. st.) — sceau de Gaucher). — Baux (1527-1741) ; procédures (1769 et 1783). — 3. *Déficit* (en note : remis au citoyen Chenet, acquéreur). — 4. *Ferme de la Haute-Tour* (titres de la) : vente par Gaucher de Châtillon et Allemand de Renel, sa femme, aux chapelains perpétuels et enfants de chœur de l'église St-Étienne de Châlons « d'une maison qu'on dit la Haulte Tour, séant en la prévosté de Sézanne » en la justice de madame Jeanne, reine de France et de Navarre, avec ses dépendances, à savoir environ 80 arpents de terre, moyennant 1,600 l. (Mardi après Pâques fleuries de l'an 1357 v. st. (ci-inclus l'autorisation de vendre donnée par la reine Jeanne, datée de Paris, février 1357 : cette autorisation fondée sur ce que le seigneur de Châtillon ayant été fait prisonnier à la bataille de Poitiers, il lui convenait de payer grande somme de deniers pour sa rançon (copie collat. en 1631). — Main-levée des terres de la Haute Tour en 1510 ; déclaration de biens de 1559 ; 4 baux de 1676 à 1753 ; bornage en 1758.

G. 454. (Liasse.) — 72 pièces (8 parchemins, 1 sceau, 3 imprimés).

1298-1789. — *Fabrique : reliques ; réparations de l'église.* — *Arm. 1re, l. 53* : 1 et 2. *Deficiunt* (1). — 3. Transaction avec les marguilliers de l'église Saint-Germain, lesquels n'avaient point fait sonner les cloches sur le passage de la procession qui se rendait de la cathédrale à Notre-Dame-en-Vaux : remise leur est faite de l'amende encourue par eux (17 janvier 1392, v. st.). — 4. Ordonnance du roi Charles VI autorisant une quête dans toutes les églises et paroisses de la ville et du diocèse de Châlons pour aider à la réparation et à l'achèvement de la cathédrale (Châlons, 17 avril 1403). — 5. Procès-verbal de la translation des reliques de saint Louvent dans une nouvelle châsse (11 juin 1413) ; ci-joint le procès-verbal de l'extraction faite par l'évêque Cl.-Ant. de Choiseul-Beaupré d'une partie de ces reliques pour les donner à l'abbé de Saint-Memmie (2 août 1737). — 6. *Déficit.* (La pièce a été remise à la fabrique. Voir *supra* no 1). — 7. L'évêque Geoffroi III autorise le Chapitre à faire transporter en cette ville les cloches des villages de Champagne et de Bellay « attendentes quod in dicta villa de Campania et in illa de Bellay nulli sunt incole nec spes aliqua quod in futurum ibidem aliqui domos edificent et inhabitent, suntque dicte ecclesie quasi penitus destructe et divina nunquam vel raro celebrantur », pour en fondre le métal et le joindre à celui des grosses cloches de la cathédrale, qui sont en partie cassées (19 juillet 1470). — 8. Procès-verbal dressé par l'auditeur général de la Chambre apostolique, de fulmination ou vérification de bulles permettant aux confrères et bienfaiteurs de l'église de Châlons d'user de laitage en carême (17 septembre 1526). — 9. Devis et marché conclu avec les entrepreneurs pour la construction du portail de l'église et de deux travées de voûte moyennant 32.900 l. (13 mars 1628) ; ci-joint trois comptes des dépenses faites pour l'achèvement de l'église (1631, 1633 et 1634) — 10. « Inventarium reliquarum et jocalium ecclesie Cathalaunensis, factum anno Domini 1410, inceptum feria quarta post festum beati Laurencii martiris, et deinde completum per intervalla cum diebus et horis sequentibus de mandato Capituli..... » (1). — Fo 36. Mémoire des pièces d'argenterie étant au trésor de l'église (1er février 1569 — 1 cahier in-4o de 37 feuillets). — Inventaire des reliquaires, joyaux et ornements de l'église Saint-Étienne (janvier 1570) ; *id.* en 1641 et 1653. — 11 et 11 bis. *Incendie de la cathédrale par la foudre le 19 janvier 1668 :* visite de l'église après l'incendie par ordre de l'intendant Caumartin en présence de M. de Châtillon, intendant des fortifications de Picardie et de Champagne (22 et 24 février 1668). — Compte de la dépense occasionnée par les réparations de l'église : le total s'élève à 18.859 l. 10 s. 8 d. (13 octobre 1669). — Marché pour la châsse d'argent de Saint-Alpin (15 novembre 1671). — — 12. Jugement de l'évêque confirmé par arrêt du Conseil qui adjuge au trésorier de la cathédrale l'offrande dite du coucher ou de la nuit du Roi (35 s. par nuit), que prétendait s'attribuer le curé de la Trinité (16 avril 1680) ; nouveau jugement confirmatif (29 mai 1687). — 13 et 14. États des deniers reçus et déboursés pour le beffroi et la fonte des 8 dernières cloches (1680 et 1689). — État des deniers destinés au rétablissement du grand autel (1682). — 15. Arrêt de Parlement rendu au profit du Chapitre de Meaux contre les héritiers de feu Jacques-Bénigne Bossuet, dernier évêque, au sujet des réparations de l'église (30 avril 1711 — copie collationnée). — 16. Mémoire sur le droit de chapelle ou ornement du joyeux avènement des évêques et

(1) Sous la cote 1 et 2, sont inventoriés dans le répertoire Le Moine : 1o l'authentique de la relique de saint Étienne apportée de Constantinople par l'évêque Nivelon Ier en 1205 ; 2o le procès-verbal de la visite du trésor et des reliques de l'église cathédrale par le cardinal Saint-Paul (28 décembre 1253). — Les deux pièces ci-dessus mentionnées et la pièce cotée 6 ont été remises à la fabrique en vertu d'une autorisation préfectorale en date du 21 ventôse an XIII (12 mars 1805).

(1) Cet inventaire a été publié dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques, 1886*, avec une introduction, par M. Barcel.

sur l'obligation à eux imposée de contribuer à la réparation des églises cathédrales (1721). — 17. Décret de l'évêque de Soissons qui supprime 9 prébendes, 2 semi-prébendes, 30 chapelles et la communauté des chapelains de la cathédrale de Soissons, pour en unir les biens et revenus à ceux de la fabrique de ladite église (20 décembre 1742). — 18. Supplément du procès-verbal de visite de la Cathédrale de Châlons avec indication des ouvrages nécessaires à la décoration de ladite église (3 mars 1750). — 19. Mémoire contenant les devoirs et charges du maître de fabrique, du sacristain, des 6 marguilliers et des sonneurs (s. d. — vers 1750). — 20 et 20 *bis*. État des revenus et charges de la fabrique en 1750 : recette, 4.981 l. 16 s. 7 d.; dépense, 6414 l. 5 s. 11 d. — Devis, requêtes et mémoires relatifs aux réparations de l'église (1750-1771). — 21. Ordonnance du Chapitre touchant la police de l'église (18 mars 1768). — 22. Mémoires, projets et observations concernant la décoration du chœur de l'église, les stalles, les chaires épiscopales et les grilles : l'architecte Poterlet estime la dépense à 23 ou 25.000 l. (1771-1772). — Rapport de l'Académie royale d'architecture sur les deux projets présentés pour la décoration susdite : l'Académie donne la préférence à celui de Poterlet (12 mai 1772 — copie collationnée). — Devis de la réparation du pavé du chœur (1784). — 23. État de l'argenterie envoyée par le Chapitre à la Monnaie de Paris pour subvenir aux besoins de l'Etat : 1 statue de la Vierge et de Saint-Joseph, 2 calices, 1 croix d'autel en vermeil, etc.; récépissé du Directeur de la Monnaie (16 novembre 1789).

G. 455. (Liasse.) — 46 pièces (8 parchemins, 2 impr.).

1748-1759. — *Fabrique (Union des trois prébendes à la). — Arm. 1re, l. 54* : 1. à 46. Titres de la suppression et réunion de trois prébendes à la fabrique pour l'entretien et la décoration du service divin : inventaire des sacristies (12 mars 1748) ; décret de suppression (3 juillet 1749). — Lettres patentes portant confirmation du décret ci-dessus (septembre 1749) ; arrêts d'enregistrement desdites patentes (9 juin 1750 et 5 février 1759) ; etc.

G. 456. (Liasse.) — 73 pièces (22 parchemins).

1434-1790. — *Fabrique : temporel. — Arm. 1re, l. 55* : 1. Testament de Regnault Coret, chanoine et curé de Saint-Alpin, qui lègue à la fabrique 4 maisons sises rue de Grève (19 août 1434). — 2. Sentence du bailli de Châlons condamnant le fermier des forages de l'évêque à payer au trésorier de la cathédrale 5 s. et 1 setier de vin pour la sonnerie du couvre-feu (17 septembre 1565). — 3. Autre sentence du même qui condamne l'évêque à payer 108 l. de cire au trésorier (3 mars 1580). — 4 à 7. Titres divers : transport de rentes au profit de la fabrique ; bail, etc. — 8 à 11. *Deficiunt.* — 12. Titres d'une redevance de 5 l. 10 s. due par les Jacobins à la fabrique sur une maison sise rue de Grève (1520-1751). — 13 et 14. Constitution sur le clergé de France au profit de la fabrique de la cathédrale d'une rente de 150 l. au principal de 3.000 l. (13 août 1772). — Titres d'une rente de 80 l. sur le clergé, donnée par le chanoine Louis Cabrillon (1768-1771). — 15 et 16. Baux de terre sur le finage d'Avize (1591-1663). — Déclarations de terres à Aulnay-l'Aître et Aulnay-le-Châtel (1680-1769). — 17 et 18. Titres de deux censes à Champigneul (1547-1752) ; *id.* d'un pré à Cheppes (1759-1790). — 19 et 20. Titres de 6 fauchées 1/3 de prés à Condé (1577-1771) ; *id.* de la cense de Coupéville (1576-1772). — 21. Titres du pré des Coulmets à Courtisols (1748-1766). — 22 et 23. Titres des prés de Jâlons (1606-1770). — Rôles des cens qui se perçoivent sur les terres de Jâlons (1761-1774).

G. 457. (Liasse.) — 148 pièces (33 parchemins).

1526-1788. — *Fabrique : temporel. — Arm. 1re, l. 55 bis* : 1. Titres des prés de Juvigny (1526-1771). — 2. *Id.* de 14 denrées de pré à Lépine, lieu dit Les Coulmets (1586-1739). — 3. *Id.* des censes de Marson et de Saint-Jean-sur-Moivre (1582-1775) ; acquêt d'un pré à Matougues (1644). — 4. Titres des dîmes de Nuisement et Écollement (1563-1761). — 5. *Id.* des terres et prés de Pogny (1638-1765). — 6. *Id.* des biens de Sarry (1528-1788). — 7. Cense de Thibie (1607-1773). — 8. Bail de la cense de Vésigneul-sur-Marne (1785). — 9. Terrages de Vésigneul-sur-Coole (1560-1770). — 10. Titres des 3 censes d'Heiltz-l'Évêque (1614-1770).

G. 458. (Liasse.) — 50 pièces (9 parchemins, 4 sceaux).

1175-1758. — *Collation des bénéfices. — Arm. 1re, l. 59* : 1. Bulle d'Alexandre III confirmant au Chapitre de Châlons la faculté qu'il possède depuis 40 ans en çà de conférer les prébendes des églises de la Trinité, Notre-Dame-en-Vaux et Saint-Nicolas, et d'en donner l'investiture. Ferentino, 7 des calendes d'août (26 juillet 1175 ? — *Nota* : L'année du pontificat n'est pas indiquée). — Bulle d'Alexandre IV accordant aux chanoines de ne pouvoir être contraints par lettres apostoliques à nommer contre leur gré aux canonicats de la Trinité et de N.-Dame-en-Vaux dont ils ont la collation. Viterbe, 3 des calendes de novembre (30 octobre 1257). — 2. Bulle d'Urbain IV portant mandement au chantre de l'église de Montfaucon, au diocèse de Reims, de faire recevoir chanoine Simon, curé de Heiltz-

l'Évêque, neveu de l'évêque de Chartres, pourvu que ce soit du consentement du Chapitre auquel la collation appartient, ou de la plus grande partie d'icelui. Orviéto, 3 des nones de novembre (3 novembre 1263 — copie collationnée de 1642). — Mandement de Jean (1), cardinal du titre de Sainte-Cécile, légat en France, à l'abbé de Saint-Pierre-aux-Monts et aux prieurs de Toussaints-en-l'Ile, de faire élire en la première prébende vacante de l'église de Châlons, Gaucher, neveu de Gaucher de Châtillon, pourvu que ce soit du consentement de la majorité des chanoines auxquels la collation appartient. Royaumont, 10 des calendes de mars (20 février 1288 — vidimus ; copie collationnée en 1642). — 3. Statut capitulaire réglant le mode de nomination aux chapelles annexées aux prébendes, *de antiquo et novo dono*, ainsi qu'aux autres bénéfices : on dressera une liste des prébendes, et chaque chanoine aura sa semaine pour nommer aux bénéfices vacants pendant ladite semaine (22 avril 1297) ; copie dudit statut — 4. Pouvoir donné par le Chapitre à 2 chanoines de recevoir la résignation d'Adenulphe de Suppin, archidiacre de Barrois, et de pourvoir en sa place Simon de Buci, chanoine en l'église Saint-Melon, de Pontoise, permutant (Lundi après le dimanche de la Passion 1309) ; copie collationnée en 1642. — 5. Charles de Poitiers, évêque de Châlons, reconnait après mûre et soigneuse enquête, que la collation des prébendes appartient au Chapitre seul (28 décembre 1398) ; copie collationnée en 1642. — 6. Collations de prébendes faites par le Chapitre à la prière de l'évêque (30 avril et 12 novembre 1473 — copie collationnée en 1642). — 7. Canonicats créés par le Chapitre *ad effectum obtinendi dignitatem* (1418, 1473, 1529 et 1530 — copies collationnées en 1642). — 8. Collations diverses faites par le Chapitre, de 1511 à 1597. — 9. Registre des collations de canonicats, chapelles et cures, commencé le 19 avril 1562 (1 cahier grand in-4° de 18 feuillets). — 10. « C'est la déclaration des bénéfices de l'église cathédrale de Chaalons, ensemble de ceux auxquels les doyen, chanoines et chapitre de l'église ont droit de collation, nomination et présentation, tant en la ville qu'au diocèse de Châlons, fait en l'année 1679 (1 cah. in-4° de 56 pages. — Voir G. 135). — Tableau des bénéfices, prébendes et chapelles à la nomination des chanoines de Saint-Étienne (s. d. — vers 1600). — 11. Collation d'un canonicat par l'évêque Félix Vialart au refus du Chapitre (26 mai 1651). — 12. Lettres des rois François Ier et Henri II et autres personnages pour prier le Chapitre de nommer aux premières prébendes vacantes les personnes ci-après désignées : *François Ier* : Claude Berziau, petit-fils de Louis Burgensis, médecin du Roi (abbaye de Châtrices, 17 août 1535, et Bar-le-Duc, 21 août 1535) ; Jacques Carteron, chantre de la chambre du Roi (Nangis, 25 mars 1541) ; Noël Compagnon (Angoulême, 3 décembre 1542, et Fontainebleau, 7 décembre 1543) ; Jean Phrizon (Villemonble, 21 décembre 1545). — *Henri II* : J. Phrizon (Villers-Cotterets, 26 décembre 1545) ; Claude Trusson (Fontainebleau, 12 janvier 1547, et Joinville, 14 juin 1548) ; Jean Mourot (Fontainebleau, 12 janvier 1549). — *Claude et Henri de Lorraine* (1) : Math. Lasson, maître de la chapelle du duc de Lorraine (Nancy, 16 août 1541) ; Hugues Chantenel, aumônier du duc Henri (Éclaron, 7 août 1584). — 13. Lettres des gouverneurs de Champagne prétendant nommer aux premières prébendes vacantes, à titre de gouverneurs : Louis de Bourbon, comte de Soissons, en faveur de Quentin Lemaire (4 mars 1633) ; Armand de Bourbon, prince de Conti, et Louis de Bourbon, en faveur de Pierre Caillet (Paris, 18 avril 1651) ; *id.* en faveur de Ch. Coquart (Paris, 1er mai 1651). — 14. Table de tous les bénéfices à la nomination du Chapitre, renouvelée conformément à la conclusion capitulaire du 3 novembre 1775 et rédigée par C. Hocart, chantre, et L. Beschefer, sous-chantre : f° 1. Observations sur la table des bénéfices ; f° 4. Liste des bénéfices à la nomination du Chapitre ; f° 13. Table alphabétique (1 registre grand in-4° de 16 feuillets. — Voir G. 135). — 15. Mémoires sur la collation aux bénéfices dépendants du Chapitre (1758).

(1) Jean Cholet, chanoine de Beauvais, cardinal-légat en France.

(1) Claude de Lorraine, premier duc de Guise, 1496-1550. — Henri de Lorraine, dit le *Balafré*, troisième duc de Guise (1550-1588).

G. 459. — 3 registres in-4°.

1458-1550. — *Registres de la collation des bénéfices.* — *Arm. 1re l. 57* : 1. Registre des installations de bénéfices à la collation du Chapitre, du 1er octobre 1458 au 11 novembre 1503 : « Registrum sive prothocollum installacionum beneficiorum spectantium ad collacionem et dispositionem venerabilis capituli ecclesie Cathalaunensis, inceptum die festi beati Remigii in capite octobris, indictione septima, anni Domini 1458, pontificatus sanctissimi in Xristo patris et domini nostri domini Pii pape secundi anno primo » (1 registre in-4° de 331 feuillets). — 2. Registre des collations des canonicats et prébendes appartenant au Chapitre, du 17 mars 1500 v. st. au 29 septembre 1546 : f° 57. Réception et prestation de serment de Robert de Lenoncourt, évêque de Châlons (vendredi 18 juin 1535) ; f° 70. *Id.* de l'évêque Philippe de Lenoncourt (mardi, 7 octobre 1550 — 1 registre in-4° de 254 feuillets). — 3. Style des notaires du Chapitre pour la collation des bénéfices de la cathédrale, ou protocole des matières bénéficiales : f° 1. « Sequuntur beneficia, tam de veteri quam novo dignitatibus et

prebendis insignis ecclesie Cathalaunensis annexa et alia de communi dono existencia, cum nominibus prebendatorum. » (1 registre in-4° mutilé, de 34 feuillets — s. d. vers 1550).

G. 460. (Liasse.) — 61 pièces (15 parchemins).

1317-1779. — *Testaments, fondations et donations.* — *Arm. 1re l. 58 :* 1. Jean Boulez, chanoine, lègue au Chapitre 40 s. de cens sur une maison à la Vigne l'Evêque (16 août 1317). — 2. Quittance par le Chapitre de la somme de 1501 l. 12 s. 6 d. léguée par feu Gilles Burgaud, chanoine, et payée par ses exécuteurs testamentaires (10 décembre 1463). — 3. Testament de Pierre Clare, doyen, portant fondation d'obits avec donation de maisons à Châlons, de terres, vignes et rentes aux faubourgs, à Fagnières et Avize (16 septembre 1471). — 4. Testament de Charles Coquillart, chanoine, qui lègue sa vigne de la voie d'Ambonnay (30 juin 1516). — 5 à 10. Testaments de Pierre Sourda (10 août 1540); Charles Cuissotte (10 décembre 1540); Jean Lambesson (31 juillet 1542); Henri de Toul (24 juillet 1543); P. Goujon (12 avril 1556).—11. Donation par Artus Talon à la confrérie du Ditdenier de 4 censes situées à Juvigny, Poix et Dampierre-le-Château, à charge de payer 60 l. par an à chacun des trois Ordres mendiants de Châlons pour l'entretien de 3 novices desdits Ordres étudiants à Paris (17 juillet 1603). — 12 et 13. Fondations de messes par Pierre Ytam, doyen (23 octobre 1613); Cl. Geoffroy, grand archidiacre (5 septembre 1614). — 14 à 17. Testaments de Claude Geoffroy (22 mars 1627) et de l'évêque Cosme Clausse (18 mars 1624 — copie). — 18 et 19. Donation de 10,000 l. par Nicolas Guillaume, chanoine (29 mars 1628). — 20 à 29. Testaments de Ant. Ytam, chantre (9 mai 1633); Jean de la Hamée (4 juin 1635); Cl. Adam, doyen (10 septembre 1636); Henri Clausse, évêque (11 décembre 1640 — copie); Ch. François, sous-chantre (20 mai et 20 août 1648); P. Lefolmarié (21 février 1658); Maupin (6 mai 1665). — 30. Fondation par l'évêque Félix Vialart (31 mars 1668). — 31 à 41. Testaments de Gallois, trésorier (20 août 1672); Dubois, archidiacre (15 août 1678); Godin, chanoine (14 avril 1687); Pierre Debar, doyen (30 juillet 1687); Gilles Adam (1er mars 1694); Collesson (27 juin 1699); Geoffroy Henriet (18 septembre 1709); P. Laigneau, grand archidiacre (19 juillet 1731). — 42 à 49. Collection d'actes capitulaires portant diverses fondations (1761-1779).

G. 461. (Liasse.) — 27 pièces (1 parchemin).

1531-1707. — *Testaments et fondations (Suite des).* — *Arm. 1re l. 59* : Didier Continet (8 août 1531); Jean Huyn (1er mai 1538); Albéric Prin (30 janvier 1544 v. st.); Simon Lenoir (18 février 1545 v. st.); Nicole de Bussy (6 avril 1545 ou 1546); Guichard de Toul (17 novembre 1550); Jean Beschefer (11 juillet 1557); Louis Beschefer (7 avril 1559 v. st.); Hugues de Fontaines (10 mars 1559 v. st.). Jean Leprestre (11 septembre 1565); Pierre Gallois (19 vrier 1574); Guill. Lefèvre (13 avril 1576); Nicole Bu (9 juillet 1584); P. Sibert (22 mai 1591); Edme Bur (17 septembre 1593); Nicole Lafrique, l'aîné (20 novembre 1595); Julien le Maréchal (12 janvier 1598); Jean Aubertin (4 juillet 1612); Mathurin Bocheron (8 mars 1637), Cl. Picart (2 octobre 1650); Nicolas Lagarde (12 décembre 1653); Nicolas Guillaume (9 mai 1656); Paul Plouvié (20 février 1663); Cl. Périn (21 mars 1665); Paul Lelorrain (26 février 1681); Michelet (1er juillet 1686); Lecoq (28 juin 1707).

G. 462. (Liasse.) — 11 pièces (10 parchemins, 3 sceaux).

1150-1611. — *Privilèges, franchises et immunités en général.* — *Arm. 2e, l. 1re : 1. Cartulaire de l'église Saint-Étienne* (1 petit volume parch., 0m 20 cent. sur 0m 15 cent.). — F° 1 « Hic habentur precepta æcclesiæ beati Stephani Catalaunensis quae dispersa et vetustate poene consumpta Warinus cantor collegit et propria manu conscripsit. » — F° 1, verso. Charles III le Simple restitue à l'église de Châlons l'église de Sompuits avec les domaines de Mailly et de l'Isle-Aumont usurpés par le comte Bernard (Noyon, 20 septembre 921). — F° 2. Charles II le Chauve restitue à l'église de Châlons le bourg de Changy, composé de 24 manses (Soissons, 1er mai 853). — F° 3, verso. Charles le Simple restitue à l'église de Châlons la villa de Plichancourt, dans le comté de Changy, avec l'église de Saint-Remi et 12 manses, et la villa de Roquincourt dans le comté de Perthe avec l'église de Saint-Lumier et 14 manses (Ponthion, 25 mars 900). — F° 4, verso. Charles le Chauve confirme les donations faites à l'église Saint-Étienne par l'évêque Loup II et ses prédécesseurs (17 avril 850). — F° 6. Charles le Chauve confirme les immunités accordées par ses prédécesseurs aux domaines de l'église de Châlons (Compiègne, 13 février 845). — F° 7, verso. Charles le Chauve défend à l'avenir toute usurpation de terres appartenant à l'église Saint-Étienne et maintient ladite église en possession de celles qu'elle occupait à l'avènement de l'évêque Loup II (25 juin 850). — F° 9. Charles le Chauve restitue à l'église Saint-Étienne divers domaines sis dans les *pagi* de Châlons et de Vertus (22 novembre 865). — F° 10, verso. Charles le Chauve restitue à l'église Saint-Étienne l'abbaye Saint-Sulpice et plusieurs domaines situés dans les *pagi* de Châlons, Brienne et Sens (Kiersy, 12 août 860). — F° 12. Charles le Gros rend à l'église Saint-

Étienne les domaines de Fleury et de Coole (22 novembre 886). — F° 13. Charles le Chauve rend à l'église Saint-Étienne divers domaines dans le *pagus* d'Arcis (Kiersy, 12 août 859). — F° 14. Charles le Chauve restitue à Saint-Étienne l'abbaye de Saint-Sulpice sise près le pont de Marne (Compiègne, 9 juin 875). — F° 15, verso. Même objet (Compiègne, 9 juin 875). — F° 17. Même objet (Compiègne, 13 mars 880). — F° 18, verso. Charles le Chauve établit un atelier monétaire à Châlons (22 novembre 865). — F° 20. Don par Charles le Chauve à l'église Saint-Étienne de 2 places sises en la ville de Châlons (Laon, 5 février 859). — F° 21. Don par l'évêque Elaphius à l'église Saint-Étienne de divers domaines sis au royaume d'Aquitaine (Châlons, 9 juin 565). — F° 22, verso. Charles le Chauve confirme un échange passé entre Gotbert, l'un de ses fidèles, et l'évêque de Châlons, Erchenraus (Ponthion, 27 septembre 869). — F° 24. Louis le Germanique confirme un échange de terres passé entre Liutbert, archevêque de Mayence, et Bernon, évêque de Châlons (26 mai 878). — F° 25. Charles le Simple confirme le don fait à l'évêque Mancion de plusieurs serfs originaires de Ponthion et l'échange passé entre lui et ledit évêque de 10 bonniers de terre sur la Bruxenelle et la Saulx (Ponthion, 17 mars 904 ?). — F° 26. Donation faite par Charles le Chauve au monastère de Saint-Urbain (Ponthion 26 octobre 863). — F° 28, verso. Charles le Chauve restitue à l'église Saint-Étienne et au couvent de la Trinité plusieurs domaines que le comte Gérard et Hugues, vassal du Roi, possédaient dans le comté de Perthes à titre bénéficiaire (15 mai 866). — F° 30. Bertoendus, évêque de Châlons, confirme les privilèges des abbayes du Der (Reims, 15 février 692). — F° 33. Règlement de l'évêque Roger II relatif à la prévôté dont il investit les chanoines de Saint-Étienne (s. d.). — F° 36, verso. Gui, évêque de Châlons, concède au comte Angelbert et à ses hoirs le domaine de Charny dans le comté d'Arcis, à charge pour eux de payer aux chanoines de Saint-Étienne une rente annuelle de 10 sous (s. d.). — F° 37. Donations faites à l'église Saint-Étienne par l'évêque de Châlons, Roger Ier (s. d.). — F° 38, verso. L'évêque Roger donne à Salon, chevalier, la moitié de l'alleu de Trépail, sauf l'église et le moulin, à charge de 5 sols de rente annuelle (s. d.). — F° 39. Manassès Ier, archevêque de Reims, donne à l'église de Saint-Étienne l'autel de Trépail (Reims, 1078). — F° 40. Convention entre l'évêque Roger II et Pierre de Vitry (s. d.). — F° 40, verso. Eudes II, comte de Champagne, s'engage envers l'évêque de Châlons à ne pas laisser s'établir de bourg fortifié dans un périmètre de 8 lieues autour de Châlons (s. d. entre 1048 et 1063). — F° 41, v°. Accord passé entre le comte Eudes de Champagne, fils du comte Étienne, et l'évêque de Châlons Roger II (s. d.). — F° 43. L'évêque Roger concède au prévôt de Vitry, Hervé, la terre de Plichancourt à charge d'un cens de 10 sous payable chaque année à la Saint-Remi (s. d.). — F° 43, verso. Confirmation par le pape Pascal II des biens de l'église Saint-Étienne (Troyes, 25 mai 1107). — F° 46. Le même confirme le don de la terre de Saint-Amand fait par Hugues, comte de Champagne, à l'église Saint-Étienne (Auxerre, 29 mai 1107). — F° 47, verso. Accord entre l'évêque de Châlons, Hugues, et l'abbé de Vertus au sujet de la cure dudit lieu (Châlons, 1111). — 2. Lettres patentes de Philippe IV le Bel concernant la réformation des abus qui s'étaient glissés dans le Royaume et enjoignant aux officiers de justice de respecter les privilèges et immunités du clergé (Paris, 18 mars 1302, v. st.) — 2 *bis*. Lettres patentes de Philippe IV confirmant les églises du diocèse de Reims dans la possession de leurs biens et privilèges (Paris, 1er mai 1304 — vidimus). — 3. Lettres patentes de Charles V portant confirmation de plusieurs lettres des rois ses prédécesseurs touchant les droits d'aubaine dûs par les habitants de Châlons, avec commission aux officiers royaux de faire jouir desdits droits l'évêque et autres seigneurs temporels de la ville (Paris, janvier 1364, v. st. — 1 sceau brisé). — 4. Autres lettres patentes de Charles V, promulguées à la requête du Chapitre, ordonnant à ceux qui en appelleraient par devant le bailli de Vermandois des sentences rendues par la justice du Chapitre, de renoncer dans les huit jours à leur appel (Paris, décembre 1374 — 1 sceau). — 5. Confirmation par le roi François Ier de tous les privilèges, libertés et franchises accordées par ses prédécesseurs au chapitre de Châlons (Rouen, avril 1535 — 1 sceau). — 6. Commission du roi François Ier de poursuivre les mainmortables du Chapitre, en quelque lieu qu'ils se soient retirés, pour les contraindre au paiement des rentes seigneuriales (Paris, 24 mai 1542). — 7. Mandement de François Ier aux Élus de l'Élection de Châlons portant défense de faire contribuer l'évêque et le clergé du diocèse au paiement des munitions et autres ravitaillements exigés pour la défense de la ville de Châlons et autres places frontières du gouvernement de Champagne (Paris, 18 juin 1544 — 1 sceau). — 8. Copie collationnée des lettres patentes de Henri III, datées d'Avignon, 23 décembre 1574, et Paris, 10 septembre 1576, qui exemptent le clergé de France de toute contribution aux charges et dépenses de guerre. — 9. Mandement de Henri IV aux gouverneurs et capitaine de la ville de Châlons de laisser jouir le clergé du diocèse des privilèges énoncés dans les lettres patentes de 1574 et 1576 (Saint-Germain-en-Laye, 24 novembre 1594 — 1 sceau brisé). — 10. Confirmation des privilèges ci-dessus par Louis XIII (Paris, juin 1610) ; enregistrement par le Parlement et la Cour des Aides (1611 — 1 sceau brisé).

G. 463. (Liasse.) — 52 pièces (31 parchemins, 3 sceaux, 11 imprimés).

1446-1765. — *Committimus (privilège de).* — *Arm. 2e, l. 2* : 1. Acte capitulaire instituant un obit en l'honneur de la Dauphine (1) (28 juillet 1446) ; procès-verbal de la translation du corps de la dauphine Marguerite, de l'église de Châlons où elle avait été inhumée, en l'abbaye de Saint-Laon de Thouars (2) (1er novembre 1479). — 2. Lettres patentes de Louis XI octroyant le privilège de *Committimus* (3) au Chapitre de la cathédrale, ledit privilège étendu aux chanoines des collégiales de la Trinité et de Notre-Dame, aux chapelains de ces deux églises et aux officiers de la justice temporelle du Chapitre (Cléry, juillet 1482 — 1 sceau). — 3. Confirmation du privilège ci-dessus par le roi Charles VIII (mars 1491, v. st. — 1 sceau) ; ci-joint une copie collationnée en 1728. — 4. Enregistrement et publication des lettres précédentes par la Chambre des requêtes du Palais (1er février 1497, v. st.) ; ci-joint une copie collationnée en 1728. — 5. Confirmation par Louis XII des lettres patentes de 1482 et de 1492 (Paris, juillet 1498 — 1 fragment de sceau). — 6. Mandement du roi François Ier portant confirmation du privilège de Committimus (Paris, 26 juin 1535). — 7. Semblables lettres de Charles IX (Paris, 1er août 1573). — 8. Lettres de Committimus octroyées au Chapitre par les rois Louis XIII et Louis XIV (1615-1690). — 9 et 10. Arrêt du Conseil privé ordonnant le renouvellement des lettres de Committimus précédemment octroyées (25 novembre 1670) ; lettres patentes obtenues sur l'arrêt ci-dessus (21 décembre 1670). — 11. Sentences des requêtes de l'Hôtel ; lettres de surannation et arrêt du Parlement pour l'enregistrement des lettres ci-dessus (1671-1672). — 12. Arrêt du Conseil levant la surséance ordonnée par l'arrêt du 22 janvier 1678 (30 janvier 1680). — 13. Arrêt du Conseil interdisant aux chanoines et autres bénéficiers d'invoquer le droit de Committimus pour leurs affaires privées (18 août 1704 – impr.). — 14. Déclaration du Roi concernant le droit de Committimus (19 avril 1727 — impr.); ci-joint une lettre du chancelier de France au Chapitre (21 juin 1728). — 15. Déclaration du Roi concernant les Committimus (26 février 1771 — impr.). — 16 Paquet de lettres de Committimus (1705-1765).

(1) Marguerite, fille du roi d'Écosse Jacques Ier et première femme du dauphin Louis, morte à Châlons le 16 août 1445.

(2) Voir *L. Grignon* : Renseignements historiques sur la cathédrale de Châlons, 1885, p. 17.

(3) En vertu des lettres de *Committimus*, la connaissance des procès soutenus par les privilégiés était réservée à la Chambre des requêtes du Palais dans chaque Parlement ou à celle des requêtes de l'Hôtel.

G. 464. (Liasse.) — 41 pièces (25 parchemins, 11 sceaux).

1286-1749. — *Amortissements.* — *Arm. 2, l. 3* : 1. Lettres patentes du roi Philippe IV le Bel et de Jeanne, reine de France et de Navarre, portant amortissement des biens possédés par le Chapitre à Saint-Mard-sur-le-Mont, Blesme, Épernay, etc., dont le revenu est évalué à 13 l. t. par an (Paris, juin 1286 — sceau de Philippe IV et de Jeanne de Navarre) ; ci-joint une copie vidimée en 1321 par Giles Haquin, garde de la prévôté de Paris. — 2. Lettres patentes de Philippe IV le Bel portant amortissement des rentes acquises depuis 40 ans à Châlons par le Chapitre, s'élevant au total à 60 l. de revenu annuel, lesdites rentes assignées sur des maisons amplement énumérées au présent acte (Paris, août 1294 — 1 sceau). — 3. Lettres d'amortissement pour tous les acquêts faits par le Chapitre depuis l'origine de l'église jusqu'à la présente année (Paris, 15 juin 1304) ; ci-joint une copie vidimée en 1321, une confirmation par Charles VII des lettres de 1304 (Nancy, octobre 1444) et une copie collationnée en 1640. — 4. Amortissement octroyé par Charles V à Pierre de Sompuis, médecin, chantre et chanoine de la cathédrale, de 32 l. de rente en biens fonds acquis ou à acquérir pour fondations de chapelles ou d'obits, etc. (Paris, avril 1373 — 1 sceau). — 5. Déclaration faite par le Chapitre aux commissaires royaux sur le fait des nouveaux acquêts de ceux faits pour l'église de Châlons depuis 40 ans en çà (24 septembre 1405). — 6. Amortissement par Charles VII des biens et héritages possédés par le Chapitre à charge de célébrer tous les ans, le 16 août, un obit solennel pour la dauphine Marguerite (Montilz lez-Tours, octobre 1445 — 1 sceau). — 7. Arrêt de la Chambre des comptes portant vérification des lettres d'amortissement en date d'octobre 1467 ; copie vidimée dudit arrêt en mars 1471, v. st. — 8. Autorisation accordée au Chapitre par les commissaires royaux sur le fait des nouveaux acquêts, de jouir pendant 20 ans, moyennant 16 l. parisis, des héritages acquis depuis 60 années dans le ressort du bailliage de Vermandois (5 avril 1480). — 9. Décharge des droits d'amortissement délivrée au Chapitre par les commissaires royaux sur le fait des nouveaux acquêts (Châlons, 28 mars 1489, v. st.). — 10. Ordonnance des commissaires sur le fait des nouveaux acquêts au bailliage de Vitry, qui décharge le Chapitre de tout droit pour les biens anciennement acquis et taxe les acquisitions nouvelles faites depuis 20 ans à la somme de 25 l. t. (27 février 1515, v. st). — 11. Autre ordonnance des commissaires royaux déchargeant le Chapitre de tous droits pour les revenus temporels acquis ès bailliages de Sens et de Vermandois (Châlons, 14 février 1516, v. st.). — 12.

Sentences du lieutenant général du bailli de Sens, commissaire en cette partie, donnant au Chapitre main-levée de la saisie de ses biens amortis (9 août 1521 et 6 novembre 1522). — 13. Mandement des commissaires royaux sur le fait des nouveaux acquêts à Paris, adressé aux baillis de Vermandois, Vitry et Sens, accordant surséance et délai au Chapitre pour faire les déclarations exigées et montrer ses titres d'amortissement ; ci-joint quittance de la somme de 400 l. à valoir sur ce que le Chapitre peut devoir d'amortissement (18 juin 1522). — 14. Ordonnance des commissaires sur le fait des nouveaux acquêts dispensant le clergé de Châlons de donner déclaration et bailler finance pour ses biens amortis (16 février 1548, v. st.). — 15. Arrêt de la Chambre souveraine des amortissements ordonnant de procéder à la taxation sur la déclaration faite par le Chapitre et donnant main-levée des saisies (5 septembre 1640). — 16. Sentence de l'intendant Hue de Miroménil condamnant le Chapitre à payer au fermier du domaine la somme de 70 l. pour le 8e denier des biens acquis à Pogny, Ambonnay (28 juin 1678). — 17. Extrait du rôle arrêté au Conseil des finances des sommes à payer par les gens de main-morte pour le droit d'amortissement (1693); ci-joint les quittances délivrées en 1694 et 1695. — 18 à 20. Quittances des sommes payées par le Chapitre (1701-1722). — 21. Ordonnance de l'intendant Lescalopier qui décharge le Chapitre du droit d'amortissement pour une somme léguée sans charge à perpétuité (14 mai 1727). — 22. Ordonnances du même réduisant au sixième la taxe d'amortissement due par le Chapitre pour les fermes de Pogny et Chepy (4 juin 1728 et 31 juillet 1729) ; ci-joint la quittance du 24 juillet 1731. — 23. Quittance de la somme de 154 l. 13 s. due pour l'amortissement du bois d'Ambonnay (1731). — 24. Ordonnance de l'intendant Le Peletier de Beaupré portant décharge de trois taxes d'amortissement demandées au Chapitre (16 juillet 1736). — 25. Quittance d'une somme de 375 l. (1739). — 26 et 27. Ordonnances de l'intendant Le Peletier de Beaupré portant décharge du droit d'amortissement pour les usages de Dampierre-sur-Moivre et pour la fondation de J. Guillaume, chanoine de Vitry (1740-1741). — 28. Ordonnance de l'intendant Caze de la Bove portant décharge des droits demandés pour les dîmes de Marson et pour plusieurs héritages à Pogny (12 août 1749).

G. 465. (Liasse.) — 9 cahiers in-4° (4 parchemins).

1472-1750. — *Déclarations des biens amortis.* — *Arm. 2, l. 4* : 1. « C'est la déclaration des terres, seigneuries, cens, rentes, revenuez, maisons, heritaiges et autres possessions temporelles que ont, tiennent et possèdent venerables et discrettes personnes les doyen et chappitre de l'eglise de Chaalons a cause d'icelle leur esglise pour la continuation du service divin que l'en fait et celebre jour et nuyt en icelle esglise, tant en la ville, terroir et finaige dud. Chaalons comme ès aultres villes, terroirs et finaiges des dyoceses et élections de Reims et Chaalons, que baillent a vous messieurs maistres Jacques des Forges, licencié en loys, lieutenant, Nicole Cuissotte, procureur, et Françoys Lallement, receveur generaulx ou bailliage de Vitry ou voz lieuxtenans et substituz, commissaires depputez en ceste partie du Roy nostre sire et de messrs les tresoriers de France esd. dyocèse et elections sur le fait des francz fiedz et nouveaulx acquetz » (5 juillet 1472 — 1 cahier parch. de 82 feuillets). — 2. Déclaration des biens situés au bailliage de Vermandois (1472 — 1 cahier parch. de 42 feuillets). — 3. Déclaration des biens situés au bailliage de Vitry (17 janvier 1469, v. st. — 1 cahier parch., 8 feuillets). — 4. Déclaration générale de tous les biens du Chapitre, tant amortis que non amortis, situés aux bailliages de Vermandois, Vitry et Sens (27 octobre 1524 — 1 cahier parch. de 168 feuillets). — 5. Déclaration des biens situés au bailliage de Vermandois (27 octobre 1524 -- Copie collationnée en 1547 — 1 cahier de 101 feuillets). — 6. Déclaration des biens sis au bailliage de Sens (15 juin 1521 — 1 cahier de 9 feuillets). — 7. Déclaration des biens sis au bailliage de Vermandois (24 janvier 1549, v. st. — 1 cahier de 37 feuillets). — 8. Déclaration de biens fournie en exécution de l'arrêt du 3 décembre 1749 (17 avril 1750 — 2 cahiers de 15 et 20 feuillets).

G. 466. (Liasse.) — 33 parchemins (11 sceaux).

1146-1494. — *Seigneurie et juridiction temporelle.* — *Arm. 2, l. 5* : 1. Gui, évêque de Châlons, certifie que le comté et domaine temporel de Châlons avec les droits régaliens ont été concédés aux évêques par les rois de France de telle sorte qu'il ne soit loisible ni aux rois ni aux évêques d'y établir une commune (s. d. v. 1146 — sceau brisé). — 1 *bis*. Gui III, évêque de Châlons, autorise le Chapitre de Saint-Étienne à établir un four au ban du Rognon, à charge de célébrer tous les ans son anniversaire (Châlons, 1185 — sceau). — 2. L'évêque Gui III déclare que les terres du Chapitre à Châlons et à Thibie sont exemptes de toute redevance à l'égard de l'évêché, à savoir des droits de fourche, faux et faucille, ainsi qu'il est dit dans la charte de son prédécesseur Boson ; la terre du Rognon est également exempte des redevances susdites, ainsi que du droit d'oublie et de bélier (1188 — sceau). — 3. Lettres patentes du roi Louis IX autorisant le Chapitre à avoir un cloître en la ville de Châlons (Senlis, juillet 1255 — sceau). — Bulle du pape Alexandre IV confirmant à l'évêque de

Châlons la possession d'une place vacante au cloître et le droit d'y construire des maisons (Anagni, 6 des ides de juillet, 2e année du pontificat, 10 juillet 1256 — sceau de plomb) ; autre bulle du même confirmant au Chapitre la franchise du cloître (Latran, 6 des calendes de janvier, troisième année du pontificat — 27 décembre 1256). — 4. Bulle du pape Honorius IV autorisant le Chapitre à se saisir de ceux qui se rendraient coupables de violences dans l'intérieur du cloître et à les punir selon la gravité du cas (Rome, 18 des calendes de janvier, 1re année du pontificat — 15 décembre 1285 — sceau de plomb ; ci-joint une copie collationnée en 1507). — 5. *Deest.* — 6. Procès-verbal de la mise en liberté de Jean Disson, qui avait été arrêté dans le cloître par J. Sarrasin, sergent royal, au préjudice de la justice du Chapitre (24 mai 1390 — sceau). — 7. Accord entre l'évêque de Châlons, Charles de Poitiers, et le Chapitre au sujet de l'arrestation illégale faite par le prévôt de l'évêque d'un nommé Jeannin Malagrue, domicilié au cloître : le Chapitre et l'évêque conviennent de tenir l'arrestation pour nulle et non avenue (4 mars 1295, v. st. — sceau). — 8. Lettres de non préjudice par lesquelles l'archidiacre de Joinville déclare qu'il n'a nulle justice au cloître (5 octobre 1397) ; ci-joint d'autres lettres semblables des archidiacres de Joinville, Astenay et Vertus, datées de 1398, 1403, 1413, 1453 et 1474. — 9. Lettres par lesquelles le sergent royal en la prévôté de Laon maintient le Chapitre en la possession et saisine de la seigneurie du cloître où ledit Chapitre a droit de justice haute, moyenne et basse, seul et pour le tout (11 mai 1472) ; joint un double desdites lettres. — 10. Sentence du bailli de Vitry qui maintient le Chapitre en possession d'exercer toute justice à l'intérieur du cloître (16 juin 1403). — 11. Transaction entre l'évêque Charles de Poitiers et le Chapitre mettant à néant les entreprises réciproques de l'une et l'autre juridiction ; « L'autre cause si estoit pour cause de ce que Jehan Charron, aultrement dit Marchant Daux, sergent de nous evesque dessusdiz, avoit naguerres arresté ung homme estrangier en nostre temporel, le quel lui eschappa et s'en fouy. Et neantmoins nostredit sergent le print bien pres de la franchise des lissez de l'eglise de Notre Dame en Vaulx de Chaalons et le accrappa tellement que le dit sergent et le dit homme estrangier churent à terre l'un sur l'autre, et fut la teste dudit arresté en ladicte franchise, mais non obstant ce le dit sergent l'en tira hors et se efforça de l'en mener pardevant le prevost de nous evesque dessusdiz, comme il est acoustumé de y mener les gens arrestez........ » (17 août 1404 — sceau). — 12. Sentence du bailliage de Vermandois qui maintient le Chapitre en possession de la justice haute, moyenne et basse, dans le cloître et au ban des clercs à Châlons (26 septembre 1405). — 13. Sentence du bailliage de Vitry maintenant le Chapitre en possession de la justice à l'intérieur et autour de l'église Notre-Dame-en-Vaux (21 septembre 1406). — 14. Sentence du bailliage de Sens validant deux procurations ci transcrites comme passées sous le scel aux causes du Chapitre (13 mars 1407, v. st.). — 15. *Id.* du bailliage de Vermandois maintenant le Chapitre en possession de la justice, à l'encontre des officiers de l'évêque qui avaient arrêté divers particuliers domiciliés au cloître et iceux détenus « es prisons dudit monsigneur l'evesque en sa cour episcopal, en une prison appellée *la chambre Jehan le Bon* » (17 mars 1408, v. st.). — 16. Accord passé entre le cardinal de Bar, administrateur de l'évêché, et le Chapitre, au sujet d'une entreprise faite par les officiers de l'évêque sur un chanoine de Notre-Dame-en-Vaux : ladite entreprise réputée nulle et non avenue (23 mai 1414 — sceau). — 17. Consentement du Chapitre à continuer pendant un an de faire le guet aux portes et sur les murs de la ville, comme il a été fait depuis 2 ou 3 ans, sans préjudice des anciennes franchises de l'église (20 novembre 1437). — 18. Sentence arbitrale entre les seigneurs temporels et le Chapitre, ordonnant de refaire la bastide de bois qui était entre le pont-levis de la porte-Marne, aux frais de ceux qui occupaient jadis ladite bastide (22 juillet 1448). — 19. Extraits du registre aux causes du bailliage du Chapitre, allant du 18 mai 1473 au 26 mai 1491, pour justifier de la juridiction et justice du Chapitre au cloître (1 cah. parch. de 4 feuillets, collationné le 13 janvier 1507, v. st.). — 20. Accord passé entre les seigneurs temporels et la Ville de Châlons par lequel lesdites parties s'engagent à soutenir envers et contre tous les articles de la charte octroyée par le roi Louis X en 1315, notamment en ce qui concerne les aubains et épaves (4 janvier 1493, v. st.).

G. 467. (Liasse.) — 32 pièces (9 parchemins, 6 impr.).

1501-1787. — *Seigneurie et juridiction temporelle* (*Suite de la*). — *Arm. 2, l. 6 :* 1. Acte de notoriété par lequel le maïeur de la justice du Ban des clercs à Châlons atteste que Messrs du Chapitre sont seigneurs temporels, hauts justiciers, moyens et bas du ban et terroir communément appelé Ban des clercs, seuls et pour le tout (7 avril 1500, v. st.). — 2. *Deest.* — 3. Remise entre les mains du Chapitre d'un voleur qui avait été arrêté dans la cathédrale par les sergents de l'évêque (4 juin 1525). — 4. L'archidiacre de Vertus reconnaît que c'est à sa requête que MM. du Chapitre lui ont permis de pouvoir exercer sa juridiction dans le cloître où eux seuls ont toute juridiction spirituelle et temporelle (8 août 1533). — 5. Sentence des requêtes du Palais reconnaissant au Chapitre le droit d'exer-

cer toute justice au cloître de Notre-Dame-en-Vaux (16 mars 1593). — 6. Transaction au sujet de la juridiction de l'Arbre au Rognon, autrement dit le Ban des clercs (24 juillet 1697); ci-joint le texte d'une information faite en 1553 sur délits commis au Ban des clercs ; sentence du bailli de Vermandois maintenant le Chapitre en la juridiction dudit ban (9 septembre 1624). — 7. Arrêt du Parlement qui attribue au juge du Chapitre la connaissance des causes pour l'exécution des contrats passés sous le scel royal entre les justiciables dudit Chapitre (14 décembre 1615). — 8. Sentence du bailli du Chapitre touchant la justice et voirie sur la rivière de Marne (13 novembre 1620). — 9. Sentence du même accordant permission de travailler sur la Marne en la seigneurie du Chapitre (25 septembre 1627). — 9 *bis*. Sentence du bailli de Vermandois qui maintient le Chapitre en possession de la justice en la maison du bas cellier, au coin du parvis (3 septembre 1624). — 10. Procès-verbal dressé par le bailli du Chapitre de la levée du corps d'un noyé (28 décembre 1641). — 11. Sentence du même au sujet de la pêche en la rivière de Marne (7 septembre 1674). — 11 *bis*. Arrêt du Parlement rendu en faveur des tonneliers de Saint-Menge contre ceux de Châlons (29 août 1678). — 12. Quittance de la somme de 50 l. payée par le Chapitre pour droit d'enregistrement de ses armoiries (10 mai 1697). — 13. Sentence du bailli du Chapitre entre deux musiciens de la cathédrale (18 mai 1714). — 14. Acte de notoriété constatant que le Chapitre a haute, moyenne et basse justice en divers lieux de la ville (14 juin 1714). — 15. Règlements de police par le bailli du Chapitre (22 février 1724, 11 août 1725 et 30 avril 1731 — impr.). — 16. Réception d'un maître boulanger au ban du Chapitre (1719) ; baux (1733-1751). — 17. Apposition de bornes sur le ban du Chapitre à Châlons (28 avril 1758 et 10 mai 1759). — 18. Rôle des habitants domiciliés au ban du Chapitre, lesquels sont tenus de rendre chaque année foi et hommage le premier dimanche de carême (1783-1787).

G. 468. (Liasse.) — 48 pièces (15 parchemins, 1 impr., 3 sceaux).

1210-1780. — *Francs sergents et officiers du Chapitre*. — *Arm. 2, l. 7* : 1. Mandement du roi Philippe-Auguste aux bourgeois de Châlons de donner satisfaction à leur évêque pour le forfait à raison duquel ils avaient été excommuniés ; défense aux bourgeois de faire contribuer jusqu'à la Saint-Jean de l'année 1211 les 4 sergents que désignera le Chapitre, et les écuyers des chanoines (Paris, mai 1210 — sceau brisé). — 2. Arrêt du Parlement portant confirmation de l'accord passé entre le Chapitre et les habitants de Châlons au sujet de la part contributive des francs-sergents dudit Chapitre aux tailles et autres impositions de la commune : des 12 sergents, 7 seront astreints aux tailles sous cette réserve que le receveur demandera au Chapitre la permission de les imposer ; les 5 autres demeureront exempts de toute charge (Paris, décembre 1331 — sceau brisé) ; ci-joint une copie collationnée en 1507. — 3. Mandement de Charles V au bailli de Vermandois de faire cesser la contrainte exercée sur les 5 francs-sergents du Chapitre et de leur faire restituer ce que les bourgeois avaient levé sur eux (Paris, 27 avril 1370). — 4. Arrêt du Parlement portant homologation d'une transaction passée entre l'évêque et le Chapitre au sujet de l'étalonnage des mesures des francs-sergents vendant vin au ban de l'évêque (7 septembre 1401). — 5. Exploit du sergent royal en la prévôté de Laon maintenant le Chapitre en possession de sa juridiction sur les 7 francs sergents (9 juin 1402 — copie collationnée du 25 janvier 1507, v. st.). — 6. Sentence de Jean de Linthelles, bailli de Vitry, homologuant une transaction passée entre le Chapitre et la Ville pour exempter de l'aide sur le vin les 5 officiers du Chapitre (1er février 1405, v. st. — sceau). — 7. Extraits du registre aux causes du bailliage capitulaire pour justifier que les francs-sergents sont soumis à la juridiction temporelle du Chapitre (1424 — copie collationnée du 29 janvier 1507, v. st.). — 8. Extraits de même nature, allant du 21 février 1448, v. st., au 20 mars 1461, v. st. (collation du 13 janvier 1507, v. st.). — 9. Arrêt du Parlement qui permet au Chapitre de faire porter baguettes par ses huissiers et francs-sergents aux processions (21 juillet 1496 — sceau). — 10. Procès-verbal de collation de pièces faite à la requête du Chapitre pour justifier du droit des francs sergents (8 janvier 1507, v. st.). — 11 et 12. Provisions de l'office de mesureur de bois délivrées par le Chapitre à J. Loré (9 février 1582) ; *id.* de procureur fiscal à Nic. Delahaye (4 janvier 1595). — 13. État des charges du 1er huissier du Chapitre (1612). — 14. Provisions de bailli du Chapitre à Phil. Talon (27 avril 1616) ; *id.* à Cl. Lorain (19 décembre 1687) ; *id.* à J.-Jérôme Champenois (16 avril 1725). — 16. Baux du greffe du bailliage capitulaire (1672 et 1684). — 16. Extrait du rôle arrêté au Conseil pour la taxe des officiers de justice du Chapitre (1693) ; quittance de la somme de 177 l. 8 s. payée par le Chapitre pour la taxe de ses officiers (24 juin 1721). — 17. Ordonnance du bailliage royal qui enjoint à tous officiers des justices seigneuriales de se faire recevoir audit bailliage (1er mars 1721 — impr.). — 18. Baux du greffe (1704-1764). — 19. P. Denoux et son fils nommés par le Chapitre procureurs au Parlement (1734 et 1759). — 20 et 21. États du produit du greffe capitulaire (1770-1780).

G. 469. (Liasse). — 107 pièces (12 parchemins).

1505-1778. — *Scellés et inventaires.* — *Arm. 2, l. 8* ; 1. Procès-verbal de la contestation élevée entre les officiers du Chapitre et ceux de l'évêque au sujet de l'inventaire des meubles et effets laissés par feu Louis Gabriel, maître de l'hôpital St-Lazare de Châlons (23 juillet 1505). — 2. *Id.* de la contestation d'entre le Chapitre et l'abbé de St-Pierre sur l'inventaire des biens de J. Lubret, chanoine, décédé dans le ban St-Pierre (28 mars 1505). — 3. Les officiers de l'évêque reconnaissent avoir saisi et inventorié à tort les biens de feu Ch. Demoules, chapelain de la cathédrale (9 septembre 1511). — 4. Transaction entre le Chapitre et l'abbaye de St-Pierre portant que l'inventaire d'un chapelain de la cathédrale sera fait en commun par le Chapitre et l'abbaye, s'il décède au ban St-Pierre (23 février 1528 v. st.). — 5. Inventaire des meubles appartenant à Guill. Dolbel, chanoine de la Trinité (5 janvier 1531 v. st. — 1 cah. de 7 feuillets). — 6. Compte d'exécution testamentaire d'Urbain Carrouge, chanoine, rendu devant le bailli du Chapitre (23 septembre 1571). — 6 *bis*. Inventaire dressé par les officiers du Chapitre des effets trouvés en la maison de feu Nicolas Lartilleur, franc-sergent ; f° 5. « Ung livre intitulé La grant deablerie, prisé 5 s. ; ung autre De la destruction de Troye la grande, prisé 3 s. 4 d. » ; f° 7. « Ung baston d'oz noir, semé de 18 fleurs de liz d'argent, avec deux boultz et le milieu d'argent, en l'un desquelz sont emprainctes les armes du Roy et de Chaalons, prisé 40 s. » ; « deux tablettes d'yvoire où il y a ung crucifiement et une N.-Dame enchassée d'argent ; une petite chainette ayant ung s au bout, prisé 10 s. » ; f° 8. « Unes heures en parchemin historiées, couvertes de cuyr rouge à deux fermans d'argent doré à ymages esmailliées, avec les chemisettes de veloux noir, doublés de satin violet, à quatre frezes de perles, pris. 8 l. » (30 décembre 1524 — 1 cah. de 23 feuillets). — 7. Arrêt du Parlement maintenant le Chapitre en possession du droit de donner la tutelle des enfants mineurs, faire les inventaires, etc. des personnes décédées au ban des clercs (23 juillet 1605). — 8. Sentence du bailliage de Vermandois touchant la juridiction du Chapitre sur les sujets de sa dépendance décédés au ban Saint-Pierre (10 février 1614). — 9. Acte de déport par l'évêque Henri Clausse des saisie, scellés et inventaire fait par ses officiers après le décès du second huissier du Chapitre (3 février 1639). — 10. Sentence du bailli de St-Pierre qui ordonne la vente des biens laissés par feu Olivier Hocart, Élu de Châlons, nonobstant le renvoi demandé par le bailli du Chapitre, comme de juge incompétent (18 avril 1657) ; commission d'ajournement sur appel (4 mai 1657). — 11. Procès-verbal d'apposition de scellés faite par le bailli du Chapitre sur les meubles de feu Pierre Charlier, 1er huissier (2 mai 1674) ; joint l'inventaire des meubles de feu Jacques Aubertin, 1er huissier (1653). — 12. Inventaire des meubles de feu Phil. Herbimot, chanoine (1679). — 13. Arrêt du Conseil qui maintient le Chapitre de Metz en possession du droit d'apposer les scellés sur les effets des chanoines et d'en faire l'inventaire (6 février 1706 — copie collat. en 1712). — 14. Procès-verbal d'apposition des scellés sur les meubles de L. Raussin, chanoine de la Trinité (27 avril 1710) ; *id.* sur les meubles de Jean Ducoing, curé de St-Jean (16 janvier 1719). — 15. Arrêt de défenses rendu contre les officiers de l'évêque qui avaient apposé les scellés sur les biens de Nic. Vernier, chapelain, et de Gérard Billicard, chanoine (4 juin 1710). — 15 *bis*. Procès-verbaux d'appositions de scellés et inventaires faits par le bailli du Chapitre, lors du décès des chanoines (1605-1721). — 16. Sentence du bailli de Châlons ordonnant aux officiers de St-Pierre et à ceux du Chapitre de faire conjointement les scellés et inventaires chez les membres de l'église cathédrale décédés sur le ban St-Pierre (17 février 1719). — 17. Lettres des Chapitres de Noyon, Boulogne, Beauvais, Rouen et Reims justifiant du droit qu'ils ont d'apposer les scellés et de faire inventaire chez les membres desdites églises décédés au dedans ou en dehors de leur juridiction (1712-1719). — 18. Mémoires et procédures entre l'évêque et le Chapitre au sujet de l'apposition des scellés et inventaires sur les effets des membres de l'église cathédrale (1719-1736). — 19. Consentement de l'évêque Cl. Antoine de Choiseul-Beaupré au droit prétendu par le Chapitre d'apposer les scellés et de faire l'inventaire (30 décembre 1736). — 20. Scellés sur les effets de feu Quentin Raussin, chanoine de N.-Dame-en-Vaux (1745). — 21. Extraits des scellés et inventaires faits par les officiers du Chapitre (1717-1745). — 22. Entreprise des officiers de l'évêché sur sur les droits du Chapitre : désistement desdits officiers (1778).

G. 470. (Liasse). — 25 pièces, papier (9 imprimées).

1612-1746. — *Procès contre les notaires.* — *Arm. 2, 2 l. 9* : Procès du Chapitre contre la communautés des notaires pour les droits de scellés et inventaire : arrêt du Parlement ordonnant que les notaires de Châlons feront seuls tous les inventaires, privativement aux officiers et greffiers du bailliage et autres justices, sauf dans le cas où la présence du juge serait requise (27 juillet 1746).

G. 471. (Liasse). — 47 pièces (13 parchemins, 5 impr. — 3 sceaux).

1367-1778. — *Seigneurie en partie de la Ville.* — *Arm. 2 l. 10* : 1. Mandement du roi Charles V au bailli de

Vermandois de contraindre Girart le Saine et Garnier Petit-Saine, receveur des aides à Châlons, à entériner les lettres datées du Louvre le 12 février dernier par lesquelles il leur a fait défense d'appliquer aux procès de la Ville les deniers d'octroi qui ont été accordés pour la construction et l'entretien des fortifications (Paris, 22 mars 1367 v. st.). — 2. Mandement du même au bailli de Vermandois pour contraindre les habitants de Châlons à restituer aux seigneurs temporels de leur ville les 300 l. parisis qu'ils ont induement levées sur eux à titre de subside pour les fortifications (Paris, 26 octobre 1367 — vidimus de Hugues Aubriot, prévôt de Paris, en date du 30 octobre suivant). — 3. Mandement du même à Gaucher de Châtillon, capitaine au pays de Champagne, ou à Charles de Châtillon, son lieutenant en la ville de Châlons, portant défense de contraindre les chanoines de l'église St-Étienne à faire le guet et garde, de jour et de nuit, ailleurs que sur les murs les plus proches de leur église (Paris, 4 mai 1368). — sceau). — 4. Commission donnée par les seigneurs temporels de Châlons à Bertrand du Pont et Mathieu Duvivier, chanoines, Nicolas de Plancy, Garnier Petitsaine, Jean d'Aougny, Jean de Machaut, Henri Debar et Jean Sauville pour recevoir le compte des deniers des octrois qui doivent être employés aux fortifications (Châlons, 12 juin 1373 — sceau). — 5. Arrêt du Parlement qui oblige les 4 seigneurs temporels de la ville à contribuer pour un quart au paiement des gens de guerre et aux dépenses des fortifications (23 janvier 1377 v. st. — copie collat. en 1564); transaction entre les habitants et les seigneurs temporels relativement à l'exécution de l'arrêt ci-dessus (28 mai 1378). — 6. Arrêt du Parlement ordonnant que le subside de 2 deniers à prendre sur l'imposition de 12 deniers par livre sur toute marchandise vendue, sera levé uniformément et également entre les 4 seigneurs temporels (30 avril 1379 — sceau brisé). — 7. Transaction entre les 4 seigneurs temporels et les habitants de Châlons aux termes de laquelle le profit du 6e denier sur les vins vendus au détail et autres deniers communs octroyés par les lettres du Roi en date des 23 et 24 juillet 1421 devront être employés aux frais de fortification (3 mars 1421 v. st.). — 8. Transaction entre les dessus dits d'après laquelle l'octroi du 8e denier sur chaque pièce de vin vendue au détail ne doit point être employé aux réparations des ponts appartenant aux seigneurs temporels ni à celle des ponts appartenant à la Ville, charge qui incombe aux propriétaires respectifs « excepté toutes voies les pons de ladicte ville que l'en appelle vulgarement chastiaux qui font clouison et fermeté à icelle ville et qui d'ancienneté sont comprins dedens la fortifficacion d'icelle » (27 janvier 1440 v. st.). — 9. Transaction entre les mêmes pour la reddition des comptes de feu Dommengin Legoix et Guiot Marizy, jadis receveurs de la ville, notamment sur l'emploi du quart des aides octroyé par le Roi pour dépenses de guerre (27 décembre 1442). — 10. Extraits collat. en 1564 de 13 comptes du receveur des deniers communs de la ville, pour le fait des fortifications et réparations de ladite ville, auxquelles dépenses le clergé contribue pour un quart: comptes de 1421 (7e compte de Perresson Hurion, receveur); 1424 (10e de Perresson Hurion); 1426 (12e de Perr. Hurion); 1429 (15e de Perr. Hurion); 1430 (16e de Perr. Hurion); 1499 (2e de Simon Jeannet); 1500 (3e de S. Jeannet); 1503 (6e de S. Jeannet); 1504 (7e de S. Jeannet); 1505 (8e de S. Jeannet); 1506 (10e de S. Jeannet); 1510 (13e de S. Jeannet); 1515 (2e de Nicolas Lartilleur). — 11. Extrait des registres de l'évêché: aveux et dénombrements rendus au Roi par l'évêque Pierre de Hans, le 14 mai 1256; par Guillaume le Tur, le 22 mai 1441; par le cardinal de Lenoncourt en 1549, desquels il résulte que l'évêque possède « la seigneurie temporelle, haute, moyenne et basse en toute la ville, cité, territoire, fauxbourgs et rivière de Chaalons, excepté en certains lieux de ladite ville, esquels les abbé et couvent de St-Pierre-aux-Monts, l'abbé et couvent de Toussaints et les doyen et Chapitre dud. Chaalons ont fief par concessions et dons de mes prédécesseurs évesques » (extraits collat. en 1743). — 12. Extraits des conclusions du Conseil de Ville touchant la quote-part des seigneurs temporels aux frais de garnison (1562); rôle des hommes employés au service du Chapitre pour la sûreté de la ville (7 mai 1563). — 13. Arrêt du Conseil privé qui réintègre au Conseil de ville de Châlons les srs Michel le Chaussonnier, contrôleur en l'Élection, Jean Beschefer, receveur des tailles, et Claude Billet, bourgeois, en vertu de l'édit de pacification (1) (Châlons, 22 avril 1564). — 14. Déclarations du roi Henri III confirmant l'exemption de toute contribution et charge militaire au clergé de Châlons (Avignon, 23 décembre 1574 et Paris, 10 septembre 1576 — copie collat. en 1577). — 15. Brevet du roi Charles IX exemptant le Chapitre du guet de nuit et de la garde des portes (Châlons, 29 novembre 1573). — 16. Ordonnances des gouverneurs de Champagne dont les noms suivent, enjoignant au Conseil de ville de faire jouir le Chapitre de l'exemption accordée par les rois Henri III, Henri IV et Louis XIII: Duc de Nivernois (23 décembre 1621); Louis de Bourbon (13 novembre 1635). — 17. Arrêt du Conseil exemptant les chanoines et autres ecclésiastiques des villes de Reims et de Châlons, ainsi que des autres villes et bourgs du Royaume, de toute contribution aux charges militaires, garde des portes, logements des gens de guerre, etc.

(1) Édit de pacification, dit Édit d'Amboise, permettant le libre exercice de la religion réformée, 19 mars 1563.

(19 octobre 1650 — impr.). — 18. Pêche en rivière : sentence du bailli du Chapitre défendant de pêcher en la rivière de Nau, sans permission des chanoines, depuis le pont des Cordeliers jusqu'aux Sept moulins (28 août 1599). — 19. Arrêt du Parlement qui confirme les 4 seigneurs temporels dans leur droit d'exercer la police des arts et métiers en la ville de Châlons (30 mai 1778 — impr.). — 20. Sentence du bailli du Chapitre qui condamne un particulier à 10 l. d'amende pour avoir troublé l'appel des habitants du ban capitulaire (4 septembre 1763).

G. 472. (Liasse.) — 40 pièces (1 parchemin — 12 impr.).

1417-1740. — *Préséance* (Procès avec la Ville pour la). — *Arm. 2 l. 11* : 1. Arrêt du Conseil qui attribue la présidence du Conseil de ville à l'évêque de Châlons, et, en son absence, au bailli de l'évêque puis aux autres seigneurs temporels, chacun selon leur rang (22 mars 1608 — copie collat.). — 2. Transaction entre l'évêque Cosme Clausse et le Conseil de ville touchant la présidence aux assemblées (6 août 1609 — copie). — 3. Arrêt du Conseil règlant l'ordre des séances dans les assemblées du Corps de ville, conformément à l'arrêt du 22 mars 1608 (1er août 1651 — impr.). — 4. Ordonnance de l'intendant Larcher qui surseoit à l'élection des nouveaux officiers de Ville indiquée pour le 11 novembre de la présente année (Châlons, 10 novembre 1693). — 5. Arrêt du Conseil ordonnant que l'assemblée générale pour l'élection des officiers de Ville se tiendra incessamment, sans tirer à conséquence (20 décembre 1700). — 6. Extrait des registres du Conseil de ville prouvant l'ordre et le rang des seigneurs temporels dans les réunions dudit Conseil (1417-1718 — extraits collat. en 1719). — 7. Arrêt du Conseil qui confirme les seigneurs temporels de Châlons dans leurs justices, privilèges et juridictions (4 mai 1700). — 8. Procès-verbaux dressés par l'intendant Lescalopier des assemblées générales de la Ville pour l'élection des officiers, avec les protestations des députés du Chapitre contre les prétentions du bailli de l'évêque (1717-1720). — 9. Actes de l'assemblée générale et du Conseil de ville pour l'élection des officiers (1721-1725 — extraits des registres du Conseil). — 10. Arrêt du Conseil qui permet aux habitants de prendre part tous les ans, suivant l'usage, à l'élection des officiers municipaux, moyennant quoi l'évêque de Châlons continuera à jouir des mêmes droits, privilèges, pouvoir et juridiction que par le passé (2 mai 1624 — impr.). — 11. Arrêt du Conseil remettant les parties en l'état où elles étaient avant celui du 13 mai 1726 qui donne séance au lieutenant général de Châlons immédiatement après l'évêque (8 juillet 1726). — 12. Conclusion du Chapitre de ne point contester au sr Deu, lieutenant général, voix délibérative aux assemblées (5 septembre 1727). — 13. Arrêt du Conseil qui maintient les président, lieutenant, conseillers du Roi, Élus en l'Élection de Châlons dans le droit de précéder les officiers de l'évêque (31 novembre 1740 — impr.). — 14. *Deest.*

G. 473. (Liasse.) — 61 pièces (46 imprimées).

1604-1727. — *Préséance* (Procès avec la Ville au sujet de la). — *Arm. 2 l. 12*: procédures suivies au Conseil : 1° pour la préséance de l'évêque et du Chapitre aux assemblées générales des habitants et au Conseil de ville ; 2° sur la demande faite en 1717 par l'évêque L.-Gaston de Noailles que son bailli fût admis à présider en son absence, contre M. Deu, lieutenant général, qui prétendait en 1726 avoir le droit de siéger aux assemblées de ville immédiatement après l'évêque.

G. 474. (Liasse.) — 31 pièces (2 parch. — 3 impr.).

1727-1741. — Procès avec la Ville et les maîtres tailleurs du ban de l'évêché. *Arm. 2 l. 13.*

G. 475. (Liasse.) — 70 pièces (25 parch. — 3 impr. — 5 sceaux).

1260-1778. — *Maisons canoniales.* — *Arm. 2 l. 14* : 1. Adeline, dite Adignons, veuve de Drouet, dit Morteruel, cède au Chapitre une maison sise à l'intérieur du cloître, dans la ruelle qui va au Jard, près de la maison de Roges Portes qu'occupe André de Dampierre-sur-Auve, en échange de 2 maisons que lui cède le Chapitre, sises en Grève, dont l'une près de la maison de feu Loret, dit Ploiewastel, et l'autre devant celle de l'hôpital St-Étienne où demeure Pierre de Montierender, cordonnier (janvier 1260 — sceau). — 2. Investiture par le Chapitre d'une maison canoniale sise dans le cloître, entre la ruelle qui conduit au four du Chapitre, jadis occupée par l'évêque Pierre de Latilli, ancien archidiacre de l'église, ladite investiture accordée à titre viager au cardinal Arnaud de Pelagua (1) (25 février 1313 v. st). — 3. Statut capitulaire fait en chapitre général, concluant à frapper d'une taxe annuelle toutes les maisons canoniales, au dedans comme au dehors du cloître, pour subvenir aux besoins de l'église : suit la prisée desdites maisons et la taxe imposée à chacune d'elles (4 août 1369 — sceau). — 4. Mandement du roi Charles V à Raoul de Loupy, capitaine de Reims, de se transporter à Châlons et d'examiner s'il y a lieu, comme d'aucuns le prétendent, de démolir l'hôtel de l'évêque et les maisons canionales joignant les murs, et au cas où il n'y aurait pas nécessité, d'en

(1) Arnaud de Pellegrue, français, parent du pape Clément V, cardinal du titre de Ste-Marie *in Porticu.*

interdire la démolition (Paris, 27 avril 1370). — 5. Transaction entre les seigneurs temporels et la Ville au sujet de la fenêtre d'une maison canoniale donnant sur les murs, le Jard et la rivière de Marne, que les bourgeois avaient fait rétrécir : accordé est que ladite fenêtre sera rélargie, mais garnie de bons barreaux de fer (31 mai 1440). — 6. Adjudications de maisons canoniales en 1473 et 1534. — 7. Acquêt d'un terrain pour joindre à une maison canoniale sise près du Jard (11 mars 1486) ; échange en 1518. — 8. Mandement de Louis XI aux maréchaux de France et aux baillis de Vermandois, Vitry et Troyes enjoignant de maintenir l'exemption du logement des gens de guerre octroyée aux chanoines de Châlons par lettres datées de Lyon le 29 mars 1475 (Plessis du Parc, 22 février 1479 v. st.). — 9. Mandement analogue de Charles VIII confirmant l'exemption ci-dessus (Beaugency, 10 novembre 1483). — 10. Mandement de Louis XII d'exempter les chanoines de Châlons du logement des gens de guerre, à charge pour eux de continuer l'obit de la Dauphine, 1re femme de Louis XI (Paris, 9 septembre 1498 — sceau) ; autre mandement du même au bailli de Vitry de faire déloger du cloître la compagnie des gens d'armes de M. d'Albret (Argenton, 11 janvier 1498 v. st.). — 11. Lettres patentes de Louis XII portant confirmation de l'exemption du logement des gens de guerre en faveur du Chapitre (Troyes, 28 avril 1510 — sceau). — 12. Lettres semblables de François Ier (Blois, 19 novembre 1519 — sceau). — 13. Ordre du maréchal Anne de Montmorency (1) de laisser jouir les chanoines de l'exemption ci-dessus, pourvu qu'il n'y ait pas plus de 200 lances à loger en la ville et que les chanoines acquittent l'obit de la Dauphine (Paris, 13 juillet 1523) ; ordre semblable de Claude de Lorraine (2), comte de Guise et d'Aumale, gouverneur de Champagne et Brie (Châlons, 6 juin 1524 — sceau). — 14. Ordre de Charles, duc d'Orléans (3), lieutenant général du Roi ès pays de Champagne, Brie et Luxembourg, à tous capitaines et chefs de gens de guerre de laisser jouir le Chapitre de l'exemption susdite, conformément aux lettres patentes du 19 novembre 1519 (Fontainebleau, 22 janvier 1543 v. st.) ; ordre semblable de François (4), duc de Nivernais et comte d'Eu (Mézières, 18 août 1551 — sceaux). — 15. Distributions entre les chanoines du prix de vente de diverses maisons canoniales (1592-1692). — 16. Baux d'un jardin situé devant les Cordeliers 1599 et 1616). — 17. Estimations et taxes des maisons canoniales en 1624, 1644 et 1651. — 18. Délibérations des Chapitres d'Amiens, Beauvais, Laon et Troyes sur les usages observés touchant le gouvernement des maisons canoniales (1611-1674). — 19. Vente par le Chapitre à l'évêque Gaston J.-B.-Louis de Noailles d'une maison sise près le palais épiscopal, moyennant 1890 l. de marché principal et 22 l. 10 s. de cens viager à la fabrique de l'église St-Étienne (29 novembre 1707). — 20. Transaction entre le Chapitre et l'évêque Cl.-Antoine de Choiseul-Beaupré qui exempte la maison épiscopale de la juridiction du Chapitre (15 juillet 1736). — 21. Bail fait par le chapelain de St-Vincent au Chapitre d'une petite maison sise au cloître (22 juillet 1736). — 22. Partage d'un cul-de-sac au cloître entre 2 chanoines et un chapelain (28 mai 1757). — 23. Procès-verbaux de visite par experts de 2 maisons canoniales (1759 et 1761). — 24. Nouveau règlement capitulaire pour les maisons canoniales (3 mai 1771). — 25. Consultation d'avocats sur l'exemption dont jouissent les chanoines de présenter le pain bénit à la paroisse de la Trinité (1773). — 26. Bail d'une maison canoniale sise près le Vieil-Évêché (28 mai 1778).

(1) Anne de Montmorency, né en 1492, tué au combat de St-Denis 1567.

(2) Claude de Lorraine, 1er duc de Guise, 1496-1550.

(3) Charles, duc d'Orléans, fils du roi François Ier et de Claude de France, mort 8 septembre 1545.

(4) François de Clèves, 1er duc de Nevers, 1516-1562.

G. 476. (Liasse.) — 27 pièces (6 parchemins).

1486-1776. — *Maisons de la Grande rue.* — ***Arm. 2, l. 15*** : Titres 1er et 2. *Desunt*. (Les titres ont été remis aux acquéreurs A. Meunier et Ant. Beauvallet les 12 ventôse, an VI et 5 prairial an III). — 3. Maison du Bas cellier au coin du Parvis (1486-1753) : permission donnée par l'évêque de faire établir un auvent de 3 pieds de saillie (1er décembre 1486 — copie collat.). — 4 et 5. Maisons devant l'Hôtel-Dieu (1630-1776). — 6. Maison devant la porte de l'Hôtel-Dieu (1556-1776).

G. 477. (Liasse.) — 13 pièces (2 parchemins).

1520-1771. — *Maisons de la rue des Juifs.* — ***Arm. 2, l. 16*** : 6. Maisons et boutiques derrière N.-Dame-en-Vaux : titres (1520-1771). — N. — *D'après l'inventaire de Le Moine, la présente liasse contenait 8 articles : il n'en reste plus qu'un portant le n° 6.*

G. 478. (Liasse.) — 51 pièces (26 parchemins).

1527-1785. — *Maisons de la Cour aux béguines ou du Franc-Mûrier.* — ***Arm. 2, l. 17*** : titres. — Nota. Les pièces du n° 9 ont été remises à P.-Memmie Marchebaut, acquéreur, le 6 ventôse, an VI.

G. 479. (Liasse.) — 19 pièces (11 parchemins).

1609-1771. — *Maisons de la Cour aux béguines.* — ***Arm. 2, l. 18.*** — Titres des maisons de ladite Cour abattues pour ouvrir une nouvelle rue devant l'allée du Jard.

G. 480. (Liasse.) — 7 pièces (4 parchemins).

1215-1742. — *Minage.* — *Arm. 2, l. 19* : 1. Charte de l'évêque Gérard qui exempte les chanoines de Saint-Étienne de payer le droit de minage (1215). — 2. Sentence arbitrale attribuant au Chapitre la possession du droit de minage sûr la maison de la Couronne, sise rue de la Juiverie, et à l'évêque celle des portes de la boucherie (29 novembre 1346). — 3. Extraits d'anciens comptes de recettes du minage de l'évêché, de 1429 à 1443 (comptes de Jean de Fère, argentier de l'évêque. — 1 cahier de 27 feuillets). — 4. Acte de notoriété, passé devant notaires, attestant que le Chapitre a droit de minage et forage au ban des clercs (17 avril 1501). — 5. Transaction entre l'évêque Cosme Clausse et le Chapitre qui exempte les francs-sergents des droits de minage et forage conformément à la transaction du 8 mars 1325 v. st. (13 novembre 1609); ci-joint une copie çollationnée en 1613. — 6. Bail des droits de forage et minage appartenant au Chapitre, moyennant 100 l. par an (2 octobre 1742).

G. 481. (Liasse.) — 35 pièces (18 parchemins, 1 impr., 4 sceaux).

1219-1779. — *Forage sur les vins (Droit de).* — *Arm. 2., l. 20* : 1. Lettres du roi Philippe II Auguste confirmant l'échange fait entre Guillaume, évêque de Châlons, et Pierre Bouteiller : l'évêque abandonne audit Pierre Bouteiller 100 sols provinois à prendre sur le forage et reçoit de lui, en échange, le quart de la monnaie de Châlons (janvier 1219 — sceau). — 2. Vente par B. Bouteiller et Isabelle, sa femme, au Chapitre, de 100 sols de rente qu'ils avaient sur le forage (samedi 26 janvier 1240. v. st. — sceau). — Acte d'investiture de la rente ci-dessus délivrée au Chapitre par Simon de Maisons et Guillaume du Châtelet, gardes des régales (21 janvier 1240, v. st. — sceau). — 3. Transaction entre l'évêque Conon de Vitri et le Chapitre par laquelle ledit évêque abandonne au Chapitre le droit qu'il avait sur le forage des vins dans les maisons canoniales (mars 1263, v. st. — sceau brisé). — 4. Arrêt du Parlement homologuant la transaction passée entre l'évêque et Jeanson Larrive, laquelle exempte du forage la maison du four du Rognon appartenant au Chapitre (27 août 1404). — 5. Sentence arbitrale rendue par Jean de Lintelles lieutenant du bailli de Vitri, et Florent de la Saulx, commis au gouvernement du bailliage de Châlons, qui détermine les maisons exemptes des droits de forage et minage (15 juin 1424). — 6. Arrêt de Parlement qui maintient l'évêque de Châlons en possession de percevoir le droit de forage sur tous et chacun des habitants d'icelle ville (9 août 1608). — 7. Bail pour 3 ans du droit de forage au ban des clercs moyennant 6 l. t. (30 janvier 1610). — 8. Enquête justifiant du droit de forage au ban des clercs (17 juin 1625). — 9 et 10. Sentences des requêtes du Palais touchant le forage au ban des clercs (1er décembre 1632 et 27 mai 1645). — 11. Autre sentence touchant le forage au ban de Notre-Dame-en-Vaux (24 mai 1675). — 12. Sentence du bailli du Chapitre qui condamne deux cabaretiers à payer le droit de forage au fermier du Chapitre (4 février 1732). — 13. Consultation sur différentes questions relatives au forage (29 mai 1732). — 14. Baux (1673-1734). — 15. Arrêt de Parlement relatif au droit de forage (19 décembre 1749). — 16 et 17. États des vins vendus au détail sur le ban du Chapitre (1773-1779).

G. 482. (Liasse.) — 8 pièces (6 parchemins).

1379-1741. — *Boucherie.* — *Arm. 2, l. 21* : 1. Arrêt de Parlement qui maintient le Chapitre dans le droit d'avoir une tuerie dans la juridiction temporelle de l'évêché et de faire transporter les animaux abattus à la boucherie du cloître (23 juin 1379), — 2. Promesse faite par Jean V. et Mahiet le Picart de payer au Chapitre la somme de 33 l. 7 s. 6 d. restant due sur le loyer de la boucherie capitulaire (14 août 1425). — 3. Baux des étaux du cloître (12 avril 1526, v. st., et 27 janvier 1535, v. st.). — 4. Permission à Cl. Thévenin, boucher, de vendre et débiter de la viande en son logis dépendant de la seigneurie du Chapitre (11 juillet 1602). — 5 à 7. Bail du droit de boucherie au ban des clercs pour 6 ans (1698) ; autre bail en 1741.

G. 483. (Liasse.) — 34 pièces (9 parchemins, 5 sceaux).

1224-1768. — *Rente de 80 setiers de froment.* — *Arm. 2, l. 22* : 1. Guillaume II, évêque de Châlons et comte du Perche, donne à l'église et au Chapitre de Saint-Étienne 5 muids (ou 80 setiers) de froment pour fournir et distribuer du pain aux chanoines qui assisteront à la messe pendant l'avent, le carême et le temps suivant, lesquels 5 muids à prendre chaque année sur le minage, les fours et moulins de l'évêché ; il accorde de plus au Chapitre, pour faire le pain, un de ses serviteurs exempt de toute charge et servitude (octobre 1224 — sceau) ; ci-joint une copie collationnée en 1594. — 2. Charte du roi Louis VIII ratifiant la donation ci-dessus (Châlons, octobre 1224 — sceau; ci-joint une copie collat. en 1594). — 3. Bulle d'Honorius III ratifiant la donation ci-dessus (Latran, 3 des ides de janvier, 9e année du pontificat — 11 janvier 1225 — sceau); ci-joint une copie collationnée en 1594. — 4. Vidimus des 3 pièces ci-dessus (20 juillet 1426). — 5. Arrêt du Parlement qui confirme le droit qu'a le Chapitre de percevoir les 5 muids à lui concédés par la charte de l'évêque Guillaume (5 juillet

1427 — sceau de Henri VI, roi de France et d'Angleterre). — 6. Extraits collationnés en 1541 des comptes du Chapitre où sont portés en recette les 5 muids (ou 80 setiers) susdits : comptes de 1486, 1488, 1498, 1506, 1510, 1521 et 1523. — 7. Sentence du bailli de Vermandois touchant la rente des 80 setiers (14 mai 1593). — 8. Adjudication du minage de l'évêché à charge d'acquitter la quantité de 80 setiers due au Chapitre (17 septembre 1609). — 9. Transaction entre l'évêque Henri Clausse et la Ville par laquelle l'évêque abandonne tous les droits régaliens et seigneuriaux qu'il prétendait, à charge pour la Ville de payer annuellement 2.000 l. audit seigneur évêque et d'acquitter la rente en grains due par l'évêché au Chapitre (25 août 1640 — copie collationnée). — 10 et 11. Sentence qui condamne le fermier des octrois de la Ville à payer au Chapitre la quantité de 80 setiers de froment (17 juin 1702 et 24 mai 1708). — 12. Poursuites contre l'adjudicataire des minages de la Ville pour la rente de 80 setiers due au Chapitre (1722-1727). — 13. Transaction entre l'évêque Léon Leclerc de Juigné et la Ville pour la conversion en argent de la redevance de 80 setiers de froment (22 avril 1769). — 14. Extrait des titres concernant la redevance ci-dessus (1768).

G. 484. (Liasse.) — 21 pièces (17 parchemins, 4 sceaux).

1212-1782. — *Rentes dues par l'évêché au Chapitre.* — *Arm. 2, liasse 23* : 1. Gérard, évêque de Châlons, assigne 50 sols de rente perpétuelle au profit du Chapitre sur une maison acquise par lui et réunie aux étaux de la boucherie, dont 20 s. pour l'obit de l'évêque Rotrou et 30 pour celui de Bernier, neveu du donateur (Châlons 1212 — sceau). — 2. Donation au Chapitre par l'évêque Geoffroi de 20 s. de rente à prendre sur sa grange ou halle sise derrière Saint-Alpin et contigue à celle du Chapitre, lesquels 20 s. seront distribués aux chanoines, vicaires, chapelains et marguilliers présents, 15 jours avant la célébration de son anniversaire (2 mars 1241 — sceau mutilé); ci-joint une confirmation de la donation ci-dessus par l'évêque Pierre de Hans (novembre 1261 — sceau mutilé). — 3. Donation par Mile, chevalier, et Elyssande, sa femme, de 20 s. de rente à prendre annuellement sur 10 livrées de terre qu'ils possèdent en la halle de l'évêque, lesquels 20 s. seront distribués également entre les chanoines et chapelains présents à leur anniversaire (août 1250). — 4. Donation par l'évêque Pierre de Latilly au Chapitre de 30 l. t. à prendre chaque année sur une maison ayant appartenu à feu me Regnault de Sommesous, sise en la Grande rue, près le Puits au Change et appelée aujourd'hui la Loge de Châlons (mardi 1er avril 1326 — sceau). — 4 *bis*. Donation par l'évêque Archambaud de 6 l. t. de cens sur une maison assise au marché au blé (11 avril 1384). — 5. L'évêque Jean de Sarrebrück reconnaît devoir au Chapitre la somme de 83 l. t. de rente annuelle et perpétuelle, mais ayant obtenu délai pour le paiement du terme échu à la Saint-Jean dernière, il déclare que ce délai ne pourra préjudicier aux chanoines ni à présent ni à l'avenir (18 septembre 1426). — 6. Autres lettres de non préjudice par le même (29 novembre 1438). — 7. Cahier de 17 feuillets parchem. portant copie collationnée des titres de toutes les rentes dues au Chapitre par l'évêché, depuis l'assignation de 50 sols de rente faite par l'évêque Gérard en 1212 (collation du 17 octobre 1457). — 8. Arrêt de Parlement homologuant une transaction passée le 3 juin 1458 entre l'évêque Geoffroi III Soreau et le Chapitre par laquelle ledit évêque reconnaît toutes les rentes dues par l'évêché au Chapitre (10 mai 1459). — 9. Bail consenti à l'évêque par le Chapitre d'une place et jardin contigus au palais épiscopal et d'une grange, moyennant 4 setiers de froment (7 septembre 1600). — 10. Baux de maisons consentis à l'évêque (1591-1650). — 11. Censive perpétuelle de 3 l. sur un jardin à Sarry, payable par l'évêque au Chapitre (27 octobre 1695). — 12 et 13. Reconnaissances de rentes dues au Chapitre par la mense épiscopale (1726 et 1739). — 14. Titre nouvel de rente par l'évêque Léon Leclerc de Juigné : 100 l. et 22 setiers de froment dus au Chapitre (12 mars 1782).

G. 485. (Liasse.) — 28 pièces (15 parchemins, 3 sceaux).

1227-1772. — *Rente de 72 setiers de froment sur le minage.* — *Arm. 2e, l. 24* : 1. Hugues, vidame de Châlons, ratifie la vente faite par Gauthier de Baserne, écuyer, et Aceline, sa femme, à Thomas, trésorier de l'église de Châlons, de 2 muids de blé à prendre sur le minage, lequel minage Adam, seigneur de Livry, tient en fief du vidame (novembre 1227) ; approbation de ladite vente par Adam de Livry (décembre 1227). — 2. Vente par Gauthier de Baserne à l'église de Châlons de 40 setiers à prendre sur le minage, ladite vente approuvée par Hugues, vidame de Châlons, et Gui de Livry, chevalier (novembre 1229); ci-joint les ratifications par le vidame Hugues et par l'évêque de Châlons, Philippe II de Nemours (novembre 1229). — 3. Compromis portant nomination d'arbitres pour régler le différend élevé entre Hugues, vidame de Châlons, et le Chapitre, ce dernier se disant en possession de percevoir annuellement 72 setiers de blé sur le minage communément appelé Minage le Bouteiller (21 août 1314). — 4. Hue, vidame de Châlons, reconnait que le Chapitre est en saisine et possession de prendre chacun an sur le minage une rente de 72 setiers, froment, seigle et avoine (novembre 1314). — 5. Transaction entre le Chapitre et Jean, vidame de Châlons,

pour régler le paiement de la rente de 72 setiers due audit Chapitre (10 juin 1396 — pièce endommagée par l'humidité). — 6. Exploit de Colart de Lagrange, sergent royal en la prévôté de Laon, maintenant le Chapitre en la possession de percevoir chaque année la rente de 72 setiers due par le vidame (21 juillet 1402). — 7. Sentence du bailli de Vitry touchant la redevance des 72 setiers (21 octobre 1404). — 8. Vidimus du mandement adressé par Louis, duc d'Orléans, à Jean de Flamant, de faire payer par le vidame de Châlons la quantité de 4 muids et demi de grains dont le minage dudit vidamé est tenu envers le Chapitre (Paris, 14 août 1407 — le vidimus est du 5 novembre 1407). — 9. Sentence du bailli de Vermandois homologuant la transaction passée le 26 mars 1425 entre le Chapitre et Jean des Armoises, seigneur de Delus, et Isabelle de Prouvé, sa femme, dame d'Ardenay, vidame et vidamesse de Châlons, sur la redevance de 72 setiers qui avait cessé d'être payée au Chapitre à raison des guerres : accordé a été qu'au lieu et place de ladite redevance, le Chapitre recevrait tout le revenu du minage jusqu'à ce que ce revenu excédât 72 setiers (samedi 14 avril 1425). — 10. Précis historique des droits du Chapitre sur le minage avec une copie des titres qui justifient lesdits droits. — 11. Extrait d'un compte du Chapitre de l'année 1500 où est portée en recette la rente des 72 setiers (copie collationnée en 1541, v. st.). — 12. Sentence de l'échevinage de Châlons qui condamne le fermier du minage à payer la redevance au Chapitre, lors même que l'échéance tomberait un jour de fête (18 novembre 1598). — 13 Procès-verbaux d'adjudication du minage du vidamé (1673-1707). — 14. Bail de la ferme du minage (19 juin 1701). — 15. Adjudications du droit de minage du vidamé au profit du Chapitre (1743, 1752 et 1761). — 16 et 17. Transaction entre la Ville et le Chapitre, qui substitue le paiement en argent à la redevance en nature (22 avril 1769) ; lettres patentes d'homologation (28 août 1772 — copie). — 18. Mémoire au sujet de la redevance en grains due au Chapitre (1768).

G. 486. (Liasse.) — 24 pièces (12 parchemins).

1368-1771. — *Rente de 32 setiers sur les moulins de la Neuville.* — *Arm. 2, l. 25* : 1. Signification faite par le sergent royal en la prévôté de Vitry à Nicole Dessoye, commandeur de la Neuville, des lettres de garde-gardienne en date du 1er octobre 1368 avec assignation à comparoir au jour nommé pour se voir condamner à payer au Chapitre les arrérages de la redevance de 32 setiers (23 février 1372 v. st.) ; ci-joint une copie de la pièce ci-dessus. — 2. Jean Guindot, commandeur de la Neuville-au-Temple, reconnaît que les 2 moulins de la Porte-Marne, appelés Crochetel et Rive, sont redevables au Chapitre de la quantité de 32 setiers de blé et demande réduction de ladite redevance à raison des frais qui lui incombent pour l'entretien et la réparation des 2 moulins : la redevance est réduite à 24 setiers pendant 9 années (14 décembre 1461). — 3. Sentence de la prévôté de Châlons qui condamne Regnault de Comblant, commandeur de la Neuville, à payer et continuer au Chapitre la rente de 32 setiers (12 mai 1480). — 4, 5 et 6. Autres sentences touchant ladite redevance (1552-1657). — 7 et 8. Transaction entre le Chapitre et Ét. Tessier, commandeur de la Neuville, pour le paiement des 32 setiers (5 juillet 1679) ; ratification par le commandeur (7 août 1680). — 9 et 10. Sentence portant reconnaissance de la rente susdite (18 mars 1721) ; autres sentences sur le même sujet (1752-1771).

G. 487. (Liasse.) — 11 pièces (7 parchemins).

1574-1768. — *Rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris et sur le clergé de France.* — *Arm. 2, l. 26* : 1. Constitution par la ville de Paris au profit de Jacques de la Motte, seigneur de St-Prix, de 25 l. de rente annuelle et perpétuelle, moyennant la somme de 300 l. en principal assignée sur les revenus du clergé de France (8 janvier 1574) ; transport par Jacques de la Motte de ladite rente au Chapitre de Châlons (15 janvier 1574). — 2. Constitution par la ville de Paris au profit du Chapitre d'une rente annuelle de 163 l. au principal de 4,075 l. (14 décembre 1714) — 3. Reconstitution au profit du Chapitre de 200 l. de rente au principal de 5,000 l. (13 août 1761). — 4. Constitution par le clergé de France de 80 l. de rente au principal de 2,000 l. (16 septembre 1768).

G. 488. (Liasse.) — 8 pièces (6 parchemins).

1438-1772. — *Cense de la porte St-Jacques.* — *Arm. 2, l. 28* (1) : 1. Échange entre Joffroy de Bruières, écuyer, et Jeannet Cochelin, clerc, de maisons, grange et jardin en la rue de la Licette et terres de gagnage de la porte St-Jacques (16 juin 1438). — 2. Vente faite au Chapitre par les héritiers et exécuteurs testamentaires de J. Cochelin, d'une grange en la rue de de la Licette et de diverses terres arables moyennant 200 l. t. (27 octobre 1438). — 3 et 4. Bail à vie de la cense de la porte St-Jacques (9 juillet 1546) ; autre bail pour 8 ans (25 août 1589). — 8. Bail du 17 février 1772 (2).

(1) La liasse 27 de l'inventaire Le Moine, intitulée *Rentes constituées sur particuliers* est en déficit.

(2) Les nos 5, 6 et 7 de la présente liasse ont été remis aux acquéreurs des biens nationaux.

G. 489. (Liasse.) — 55 pièces (15 parchemins — 3 sceaux).

1180-1761. — *Dîmes de Châlons.* — *Arm. 2., l. 30* (1): Sentence arbitrale rendue par Guillaume, archevêque de Reims et cardinal du titre de Ste-Sabine, entre la léproserie de Châlons et les églises de St-Étienne et de N.-Dame-en-Vaux au sujet de la dîme: prononcé est que pour les terres et vignes qu'elle possède actuellement sur la paroisse Notre-Dame, la léproserie paiera un demi-muid de seigle en place de la dîme et qu'elle paiera la dîme entière pour les terres qui seront acquises dans la suite (1180 — sceau); ci-joint une copie vidimée en 1423. — 2. Transaction entre l'abbaye de St-Memmie et le Chapitre au sujet du charroi des blés que ladite abbaye récoltait sur le finage de Châlons : accordé est que le Chapitre donnera chaque année 8 setiers de blé à l'abbaye et qu'en retour l'abbaye dispensera le Chapitre de la conduite de son chariot (août 1249 — sceau); ci-joint une copie vidimée en 1250. — 3. Exploit de Colart de Lagrange, sergent royal en la prévôté de Laon et commissaire du Roi en cette partie en vertu des lettres de garde-gardienne du 28 avril 1402, ici au long transcrites qui maintient le Chapitre en possession des grosses dîmes de Châlons (13 août 1404). — 4. Transaction portant abonnement pour 21 ans entre le Chapitre et les propriétaires d'héritages sis au ban de Châlons qui doivent le droit de vinage au Chapitre (14 novembre 1383 et 28 novembre 1405). — 5. Sentence du bailliage de Vermandois qui maintient le Chapitre dans le droit de dîme au ban de Châlons (17 mars 1408 v. st.). — 6. Sentence arbitrale réglant la quantité de seigle due par les terres de l'hôpital exemptes de dîmes et les terres qui en sont chargées (4 juillet 1424). — 7. Accord entre l'abbaye de St-Memmie et le Chapitre au sujet des dîmes de la contrée dite La Madeleine au terroir de St-Menge (15 juillet 1579). — 8. Bail pour 3 ans des dîmes de Châlons (30 mars 1583). — 9. Enquête sur les dîmes de Lépine (30 janvier 1602). — 10. Transaction entre le Chapitre et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu portant que les terres dudit Hôtel-Dieu paieront la dîme et seront en retour exemptes de la rente en grains due au Chapitre (9 juin 1607 — copie). — 11. Sentence de l'officialité qui condamne les administrateurs de la maison St-Jacques aux Lépreux à payer la dîme des fruits (20 octobre 1606). — 12. Procès-verbal de la plantation des bornes servant à délimiter le terroir de la cité où le Chapitre est décimateur de celui de St-Pierre (19 octobre 1611). — 13. Transaction qui convertit en une rente de 5 sols par quartier de vigne la dîme du vin perçue par le Chapitre sur le terroir du Mont-Héry (24 août 1629). — 14. Procès-verbal du bornage et séparation de la dîme de la cité d'avec celle de l'abbaye St-Pierre (13 juin 1671 — extrait collat en 1765). — 15. Bail pour 6 ans des dîmes du Mt-Héry (26 juin 1683). — 16 et 17. Procès entre le Chapitre et l'abbaye de St-Pierre au sujet des dîmes de la cité, du ban St-Pierre et de Saint-Martin-sur-le-Pré (1712-1713). — 18. Arrêt du Parlement qui condamne le Chapitre, en qualité de gros décimateur de la paroisse St-Loup, à faire toutes les réparations du chœur et du cancel de ladite église (10 mars 1721 — copie). — 19. Procès entre les chanoines de Notre-Dame-en-Vaux, décimateurs de la paroisse St-Antoine, opposants à la réunion de la chapelle du St-Lait à la cure de St-Antoine pour tenir lieu de portion congrue, et le curé de ladite paroisse (1722-1725). — 20. Procès devant le bailliage de Châlons sur le trouble causé au Chapitre dans la possession des dîmes de St-Memmie, du ban l'Évêque et de la Madeleine (1729-1730). — 21 et 22. Baux (1693-1761).

(1) La liasse 29 intitulée *Pré des Vieilles Cordelles* est en déficit.

G. 490. (Liasse.) — 66 pièces (10 parchemins).

1471-1779. — *Dîmette de la Porte-Marne et du faubourg St-Sulpice.* — *Arm. 2, l. 31* : 1. Procès-verbal d'une enquête faite à la demande du Chapitre pour savoir comment, à qui et en quelle quotité se perçoivent les dîmes de laines et agneaux du faubourg St-Sulpice et de la Porte-Marne (1471 — 1 cah. parch. de 54 feuillets). — 2. Sentence de l'officialité de Châlons qui condamne divers particuliers habitant les faubourgs à payer la dîme des agneaux et toisons de laine (1485); ci-joint une copie collat. en 1607. — 3. Sentence de l'officialité de Reims confirmant la précédente (30 août 1486). — 4. Procès-verbal d'une enquête faite à la demande du Chapitre touchant la dîme du faubourg St-Sulpice (6 juin 1607). — 5. Sentence de la cour spirituelle de Châlons touchant les menues dîmes de Compertrix et du faubourg St-Sulpice (17 juin 1609). — 6. Procès-verbal de la manière dont la dime a été levée en cette année sur les terroirs de Fagnières et de la Porte-Marne (30 juillet 1693). — 7. Sentence du bailliage de Châlons pour la dîme du faubourg St-Sulpice (17 juin 1704). — 8 et 9. Procès entre les décimateurs et les habitants de Fagnières sur la manière de percevoir la dime (1707-1708); transaction entre les parties sur le mode de partage des dimes de Porte-Marne et de Fagnières (28 juin 1708). — 10. Bail pour 9 ans des grosses dimes de Compertrix et du tiers des menues dîmes de Porte-Marne (29 mars 1720). — 11. Sentence des requêtes du Palais pour le tiers de la menue dîme du faubourg de Marne (14 octobre 1744). — 12 et 13. Baux (1745-1779).

G. 491. (Liasse.) — 51 pièces (15 parch. - 9 impr. — 3 sceaux).

1121-1789. — *Hôtel-Dieu.* — *Arm. 2, l. 32* : 1. Gérard de Douai, évêque de Châlons, confirme la charte donnée par son prédécesseur Guillaume de Champeaux en 1121, laquelle est ici au long transcrite, portant diverses dispositiens et donations en faveur de l'hôpital de St-Étienne (1209 — sceau). — 2. Le pape Innocent II place sous la protection du St-Siège l'hôpital de St-Étienne situé près de l'église avec tous les biens dudit hôpital énumérés dans la présente bulle (Latran, 3 des calendes de mars = 27 février 1142 — sceau de plomb).— 3. Statuts de l'Hôtel-Dieu rédigés en chapitre général des chanoines de St-Étienne le lundi 2 mai 1261. — 4. Bulle du pape Honorius IV qui permet aux chanoines de St-Étienne d'augmenter le nombre des frères et sœurs de l'hôpital suivant les cas, nonobstant le serment fait par eux de ne pas l'augmenter (Rome, 8 des calendes de juin, 2e année du pontificat = 25 mai 1286 — sceau de plomb). — 5. Exploit de Colart de la Grange, sergent royal en la prévôté de Laon, qui, en vertu des lettres royaux du 5 janvier 1402 v. st. maintient le chapitre en possession et saisine d'exercer toute juridiction temporelle et spirituelle sur l'hôpital (18 août 1403). — 6. Autre exploit de maintenue (29 novembre 1456). — 7. Procès-verbal de dépositions faites pardevant notaires, justifiant de la juridiction du Chapitre sur l'Hôtel-Dieu et St-Lazare (31 décembre 1501 et janvier 1502). — 8. Pièces concernant la chapelle et le chapelain de N.-Dame à l'Hôtel-Dieu (1510-1588). — 9. Jugement des commissaires royaux établis pour la réformation des hôpitaux qui ordonne d'élire tous les deux ans 1 ou 2 notables de la ville pour avoir le gouvernement et administration de l'Hôtel-Dieu (15 juillet 1550). — 10. Bail pour 6 ans des dîmes du Petit Ruppé (23 mars 1567). — 11. Acceptation par le Chapitre des donations de rente faites par le chanoine J. Collesson au profit de l'Hôtel-Dieu pour y célébrer un obit (26 septembre et 5 octobre 1599). — 12. Mainlevée des revenus de l'Hôtel-Dieu donnée par les commissaires royaux de la réformation (11 mai 1601). — 13. Transaction entre l'évêque Fél. Vialart et le Chapitre par laquelle le Chapitre consent à la démolition de plusieurs bâtiments situés vis-à-vis de l'Hôtel-Dieu qui embarrassent le passage de la rue depuis le grand portail de l'église jusqu'au petit portail du côté de la Trinité (15 juin 1672). — 14. Procès-verbaux de levée de cadavres trouvés à l'hôpital (1677-1789). — 15. Table des obits à célébrer dans la chapelle curiale de l'Hôtel-Dieu (12 mai 1682). — 16. Règlements et statuts pour les religieuses et servantes de l'hospice (1679-1692). — 17. Conventions relatives à un mur mitoyen (1721). — 18. Arrêt du Parlement qui maintient le Chapitre dans sa juridiction sur l'Hôtel-Dieu (26 février 1723). — 19. Bail à rente par le chapelain de Ste-Catherine d'un terrain près le cimetière de l'Hôtel-Dieu, proche la Porte-Marne (28 décembre 1723). — 20. Arrêts et règlements concernant les hôpitaux (1616-1760 — impr.). — 21. Mémoires sur la présidence du bureau des hôpitaux pendant la vacance du siège épiscopal (1763). — 22. Pièces concernant la prestation de serment des sœurs de l'Hôtel-Dieu (1774). — 23. Mémoires concernant le renvoi des sœurs de St-Charles installées à l'hospice en 1774 par Mgr de Juigné (1777-1779).

G. 492. (Liasse.) — 15 pièces (7 parch. — 1 impr. — 1 sceau).

1260-1685. — *Hôpital St-Lazare réuni à l'Hôtel-Dieu en 1606.* — *Arm. 2 l. 33* : 1. Hersande, dite la Papelard, donne à l'hôpital St-Lazare une maison sise rue Rancienne (vendredi 19 novembre 1260). — 2. Lettres patentes de Philippe IV le Bel portant amortissement des biens acquis depuis 46 ans par les maîtres et frères de la maison St-Lazare (Paris, juillet 1294 — sceau). — 3. Concession par l'évêque Archambaud de Lautrec d'une prébende royale à l'hôpital St-Lazare (Châlons, 20 janvier 1372 v. st).— Vidimus du 2 septembre 1421). — 4. Désistement par le sergent royal en la prévôté de Laon d'un exploit de justice induement fait par lui en la maison de St-Lazare qui est de la juridiction du Chapitre (20 juillet 1374). — 5. Donation par Marie G., veuve de Perresson Jobert, à l'hôpital St-Lazare, d'une maison sise rue Rancienne, chargée de 10 s. de cens envers la fabrique de St-Étienne (28 avril 1467). — 5 *bis*. Bail d'un jardin sis rue de la Serre, au ban des clercs, moyennant 15 s. de cens viager (5 février 1529 v. st.). — 6. Recettes et dépenses faites par le receveur de l'hôpital St-Ladre : 1° de la Saint-Jean-B. 1516 à pareil jour 1517 ; 2° de la St-Jean 1519 à pareil jour 1520 ; 3° de la St-Jean 1520 à pareil jour 1521 ; 4° de la St-Jean 1521 à pareil jour 1522 ; 5° de la St-Jean 1523 à pareil jour 1524 (1 cahier de 81 feuillets). — 7. Inventaires après le décès de 2 administrateurs de l'hôpital St-Ladre (1500 et 1526 — 1 cah. de 21 feuillets). — 8. Arrêt du Parlement qui réunit les hôpitaux de Châlons à l'Hôtel-Dieu (17 décembre 1577) ; autre arrêt du 18 février 1606 qui ordonne l'exécution du précédent.

G. 493. (Liasse.) — 75 pièces (12 parchemins).

1481-1775. — *Aumônerie.* — *Arm. 2, l. 34* : 1. Copie collationnée en 1575 de 24 contrats d'acquisitions faites par Pierre Goujon, chanoine, de terres situées à St-Amand, Aulnay-l'Aître, St-Lumier, etc., léguées par lui à l'aumônerie (1532-1537 — cah. de 48 feuillets). — 2. Autre copie de 25 contrats d'acquisitions faites par le même de 1537 à

1552 (cah. de 64 feuillets). — 3. Testament du chanoine P. Goujon (1557). — 4. Arrêt du Parlement qui ordonne que le Chapitre sera saisi des biens de feu P. Goujon (6 mai 1559). ; autre arrêt qui ordonne la délivrance des legs faits par ledit Goujon (19 juillet 1572). — 5. Arpentage des terres de la cense de St-Amand (1580). — 6. Transaction portant acquisition par le Chapitre de 10 journels, 4 denrées de terre, au terroir de St-Amand (23 décembre 1597). — 7. Échange portant cession au Chapitre de 3 denrées, 60 perches à St-Amand (1er octobre 1715). — 8. Rôles des terres de la ferme de l'Aumône à St-Amand (1607-1748). — 9. Baux à ferme de la cense de l'Aumône, etc. (1524-1766). — 10. Acquisition par P. Goujon des terres formant la cense de Faux-sur-Coole (1538). — 11. Procès-verbal de la prise de possession de la cense de Faux (31 mai 1584). — 12. Rôles des terres de la cense de Faux (1542-1758). — 13. Baux de ladite ferme (1597-1774). — 14. Baux des prés de Cheppes (1594-1774). — 15. Baux des prés de Frignicourt (1533-1758). — 16. Baux d'une cense à Saint-Martin-aux-Champs (1639-1753). — 17. Baux de terres à Changy (1687-1770). — 18 et 19. Baux d'une cense à Merlaut (1736-1762) ; *id.* de terres à Pogny (1745-1772). — 20. Déclaration des terres de la ferme de l'Aumône (1775). — 21 et 22. *Desunt.* — 23. Titres d'une censive sur une maison de la rue aux Oyes devant St-Alpin (1431-1754). — 24. *Deest.*

G. 494. (Liasse.) — 50 pièces (4 parchemins, 1 imprimé).

1557-1767. — *Prébende préceptoriale au collège.* — *Arm. 2e, l. 35 :* 1. Procès-verbal d'exécution de l'arrêt du Grand Conseil rendu le 8 avril 1556, v. st., par lequel il est ordonné que les comptes de l'hôpital Saint-Ladre seront rendus en présence des députés du Chapitre; dans cette pièce est visé un arrêt du Parlement du 30 octobre 1508 qui maintient le Chapitre en la haute justice et seigneurie spirituelle et temporelle de l'hôpital Saint-Lazare (26 juin 1557). — 2. Transaction entre les habitants de Châlons et le Chapitre portant commutation de l'hôpital Saint-Lazare en collège aux conditions y énoncées (14 août 1560) ; ci-joint 3 copies modernes. — 3. Juridiction temporelle exercée par le Chapitre sur le collège (extraits des registres de conclusions du Chapitre — 1557-1573). — 4. Arrêt du Parlement qui ordonne la suppression d'une prébende et l'affectation des revenus d'icelle à l'entretien d'un professeur, conformément à l'édit (22 novembre 1563). — 5. Évaluation de la prébende préceptoriale à 160 l. par an (18 janvier 1572). — 6. Sommation adressée à J. Dantan, qui avait été institué par le Principal régent de la première classe sans l'assentiment du Chapitre (8 octobre 1612). — 7. Contrat de l'établissement des Jésuites en la ville de Châlons où ils sont appelés par l'évêque et les habitants pour y instruire la jeunesse, aux droits, charges et conditions y exprimés (24 février 1617) ; ci-joint les lettres patentes autorisant l'établissement du collège des Jésuites à Châlons (13 janvier 1617 — copie). — 8. Transaction entre le Chapitre et les Jésuites élevant de 140 l. la prébende préceptoriale fixée ci-devant à 160 l. (22 août 1644). — 9. Délibérations du Conseil de ville réduisant de 7 à 4 le nombre des régents du collège, attendu les mauvaises années, la cherté du pain et le petit nombre des écoliers : en 1740, il n'y avait que 12 écoliers en seconde et 4 en rhétorique (1709, 1740 et 1741). — 10. Recueil de certificats donnés par divers Chapitres, arrêts et actes concernant la prébende préceptoriale en plusieurs églises de France (1646-1742). — 11. Procès entre le Chapitre et les jésuites du collège au sujet de la prébende préceptoriale : pièces de la procédure, consultations d'avocats, etc. (1742. — *Voir série D, art. 40*). — 12. Arrêt du Grand Conseil qui condamne le Chapitre à payer chaque année aux Jésuites le revenu entier d'une prébende (24 août 1742 — copie). — 13. Abandon d'un lot de aux vignes Jésuites (1743). — 14. Arrêt du Parlement qui autorise le Chapitre à nommer un chanoine qui aura séance et voix délibérative au bureau d'administration du collège (14 août 1767).

G. 495. (Liasse.) — 6 cahiers in-4°.

1580-1617. — *Comptes de recettes et dépenses du collège* (1). — *Arm. 2e, l. 36* : 1. De la Saint-Jean-Baptiste 1580 à pareil jour 1581. — F° 11. Total de la recette : 382 écus, 28 s. 3 d. ; *id.* de la dépense : 366 écus, 36 s. 11 d. (1 cahier in-4° de 11 feuillets). — 2. Du 1er juillet 1594 à pareil jour 1595. — *Dépenses* : F° 7. Gages des régents : 66 écus 2 tiers. — F° 10. Total de la recette : 372 écus, 18 s. 9 d. t. ; *id.* de la dépense : 386 écus, 11 s. 9 d. t. (1 cahier in-4° de 11 feuillets). — 3. Du 1er juillet 1595 à pareil jour 1596. *Dépenses* : F° 8. Gages des 4 régents : 17 l. 10 s. pour le premier ; 10 l. au second ; 8 l. 15 s. au troisième ; 7 l. 10 s. au 4e régent par trimestre. — F° 13. Total de la recette : 3. 244 l. 8 s. t. ; *id.* de la dépense : 3.010 l. 10 s. 3 d. (1 cahier in-4° de 13 feuillets). — 4. Comptes des trois années 1604 à 1606. — *Dépenses* : F° 18. A Pierre Bricquet, principal, 1.000 l. t. pour ses gages de l'année 1603-1604 ; à Valentin Horguelin, successeur dudit Bricquet, 950 l. pour ses gages de l'année 1605-1606. —

(1) Voir pour les comptes du collège de Châlons, *Série D, art. 50, 51 et 52.*

F° 19. Aux quatre régents Jean Murville, Mathias Lecomte, Husson Lestache et Guillaume Thomas la somme de 175 l. pour leurs gages de l'année. — F° 30. Total de la recette : 6.325 l. 10 s. t. ; *id.* de la dépense : 7.347 l. 3 s. 10 d. (1 cahier in-4° de 30 feuillets). — 5. Comptes des trois années commençant à la Saint-Jean 1610 et finissant à pareil jour 1613. *Dépenses :* F° 37. A Pierre Dantan, principal, pour ses gages des trois années susdites : 3.000 l. ; aux 4 régents P .Dantan, Robiche, Wybert et Harouyer : 795 l. t. — F° 52. Total de la recette : 5.025 l. 18 s. 8 d. ; *id.* de la dépense : 4.084 l. 13 s. 9 d. (1 cahier in-4° de 52 feuillets). — 6. De la Saint-Jean 1616 à pareil jour 1617. *Dépenses* : f° 24. A P. Dantan, principal, 1.000 l. ; aux quatre régents Dantan, Devaux, Caillet et Harouier, 265 l. — F° 34. Total de la recette : 1675 l. 12 s. 8 d. ; *id.* de la dépense : 1687 l. 15 s. 8 d.

G. 496. (Liasse.) — 70 pièces (15 parchemins — 2 sceaux).

1289-1716. — *Clergé : matières diverses. — Arm. 2e, liasse 37* : 1. *Pouillés du diocèse* (1) : État des bénéfices du diocèse de Châlons (s. d. XVe siècle — 1 cah. parch. de 8 feuillets). — État et estimation des bénéfices situés dans le diocèse (15 novembre 1500. — 1 cahier parchemin de 13 feuillets). — Rôle de la taxe des décimes levée au diocèse de Châlons et imposée sur les bénéficiers en 1516 (extrait de la Chambre des comptes — 1 cahier parchemin de 11 feuillets) — 2. *Exemption de la régale :* recueil de chartes d'évêques, extraits de conclusions capitulaires depuis 1288 v. st. jusqu'en 1715, prouvant que le Chapitre a conféré les bénéfices à sa collation pendant le temps même que la régale était ouverte (copies). — Cinq arrêts rendus en faveur de plusieurs Chapitres de France (1556-1640). — Arrêt de 1642 sur la régale. — Arrêt du Parlement déclarant que les chanoinies et prébendes de l'église de Châlons et tous autres bénéfices qui sont en la collation du Chapitre ne sont pas sujets à la régale (28 avril 1643). — 3. *Tenue des États* (2) : procès-verbaux de nomination des députés du clergé à l'assemblée du bailliage de Châlons et de ladite assemblée (1er juillet et 7 août 1651). — Certificats envoyés par nombre d'églises de France attestant que les curés du diocèse n'ont séance ni voix dans les assemblées des États-Généraux ni dans celles du clergé, mais seulement les évêques, abbés et députés des Chapitres cathédraux (1651-1652). — 4 Trois pièces concernant la convocation du concile provincial de Reims (1582-1583 — 1 sceau). — 5. Arrêt du Parlement ordonnant que la somme de 518 l. 10 s. réclamée au Chapitre par le lieutenant général au bailliage de Laon sera remise par ledit Chapitre entre les mains du receveur des décimes (7 septembre 1604). — 6. Arrêt du Grand Conseil pour la décharge d'une prébende demandée pour le serment de fidélité prêté au Roi par l'évêque de Châlons (2 juin 1625 — sceau) ; ci-joint 2 copies. — 7. Délibération du Conseil de ville pour faire contribuer le clergé à l'emprunt des sommes nécessaires pour les fortifications (22 avril 1653 — extrait des registres des conclusions). — 8. Nomination par le Roi à la première prébende vacante, à cause de son joyeux avènement (13 mars 1716 — copie collationnée).

(1). Voir G. 135. Le pouillé du diocèse a été publié par *L. Grignon : Le diocèse de Châlons en 1405*. 1 vol. in-8° 1892.

(2) Il s'agit des États-Généraux convoqués par lettres patentes des 17 mars et 4 avril 1651, lesquels ne se réunirent pas.

G. 497. (Liasse.) — 12 pièces (5 parchemins, 18 imprimés, 1 sceau).

1548-1774. — *Matières diverses. — Arm. 2e, l. 38 :* 1. Lettres patentes du roi Henri II portant injonction à tous cultivateurs de faire publier par le curé au prône de leur paroisse le jour et le lieu où se fera la récolte des grains afin que les chanoines de Châlons, décimateurs, puissent faire lever la dîme (Éclaron, 4 juin 1548 — sceau); ci-joint l'arrêt d'enregistrement du 20 juin 1548 qui défend d'enlever les grains sans payer la dîme ; publication dudit arrêt (28 juin 1548); lettres patentes de Charles IX (1er mars 1561. v. st.) et arrêt de 1563 portant mêmes défenses (copie collationnée). — 2. Guillaume de Champagne, receveur général des finances à Châlons, reconnaît avoir reçu du Chapitre la somme de 1.000 l. t. pour sa part de l'emprunt levé par le Roi pour subvenir aux frais de la guerre contre les rebelles (31 octobre 1560). — 3. Sentence du commissaire député par le Roi pour le paiement de l'indemnité annuelle due par les mainmortables affranchis : la sentence renvoie le Chapitre de la demande du procureur du Roi au bailliage de Vitry (15 mars 1602). — 4. Lettres patentes de Louis XIV, sous forme de placards, portant convocation du ban et arrière-ban de la province de Champagne et Brie, signifiées au Chapitre à cause de de ses fiefs, terres et seigneuries de Dampierre, la Cheppe, Cuperly, Thibie, Moivre, Louvercy et Coupéville (1er janvier 1675) ; joint trois autres pareilles ordonnances pour les années 1689, 1690 et 1694 (impr.). — 5. Compte de la recette et dépense faite pour les réparations des églises paroissiales dont le Chapitre est tenu à cause des dîmes qu'il possède en divers lieux ici indiqués ; le total de la dépense s'élève à 2. 387 l. 18 s. 17 d. (27 août 1710). — 6. Factum sur la question de savoir si les menues dîmes d'une paroisse doivent être adjugées au curé au préjudice des gros décimateurs (1708 — impr.) — 7. Arrêt du Parlement relatif à la mesure d'après laquelle

se perçoit la dîme (17 mars 1716). — 8 et 9. Consultations d'avocats sur diverses questions relatives aux dîmes (1709-1748). — 10. Baux des biens du Chapitre (1731, 1740 et 1749). — 11. Arrêt du Conseil concernant les baux des gens de mainmorte (11 avril 1752 — impr.). — 12. Édit du Roi concernant les portions congrues (mai 1768 — impr.); mémoires, notes et observations sur cet édit. — 13. Arrêt du Conseil concernant la portion congrue (24 novembre 1774 — impr.).

G. 498. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1699-1779. — *Arm. 2, l. 39* : servitudes.

Censives à Châlons.

G. 499. (Liasse.) — 20 pièces (14 parchemins).

1245-1735. — *Censives au faubourg St-Sulpice.* — *Arm. 3, l. 1re : nos* 1, 2 et 3 *desunt.* — 4. Censives sur la maison de la Ministrerie (1464-1735) : sentence arbitrale entre le Chapitre et le ministre de la Trinité au sujet d'une censive de 20 s. (21 mai 1464 — copie collat. en 1601) ; etc. — Nos 5 à 16 *desunt.* — 17. Anciens titres d'héritages au faubourg St-Sulpice : maison à la Porte Marne devant St-Jean de Jérusalem (28 mars 1244 v. st.). — Jardin sis au-dessous du prieuré St-Michel (16 janvier 1325 v. st.). — Sentence de Pierre Gouvion, bailli de Châlons, touchant la censive de 14 s. sur une grange à la Porte Marne (31 octobre 1396). — Bail à vie d'une maison sise devant l'hôtel de Rhodes (3 août 1470). — Accensement d'une maison sise hors le bourg du pont Ruppé (17 décembre 1481); *id.* d'une maison sise devant l'église St-Sulpice (12 février 1478 v. st.) ; *id.* d'une maison sise hors le bourg du pont Ruppé (28 janvier 1488 v. st.). — Baux divers (1512-1541).

Nota. — La liasse 2 intitulée « Censives sur maisons sises en la Grande rue » est en déficit.

G. 500. (Liasse.) — 12 pièces (5 parchemins).

1589-1767. — *Censives sur maisons en la Grande rue (suite des).* — *Arm. 3, l. 3 : nos 1 à 6 en déficit.* — 7. Titres d'une censive de 10 s. sur 2 maisons contiguës en la Grande rue : bail de 99 ans moyennant 8 l. 5 s. de cens annuel (8 mars 1591. — N. Ce titre est le seul qui subsiste du n° 7). — 8 Reconnaissance par le chapelain de Saint-Nicolas de 10 s. de cens sur une maison, rue de Marne (27 juin 1767). — 9. Titres d'une censive de 5 s. sur une maison sise vis-à-vis de la Pomme d'or, près du cloître (1589-1723). — 10. Titres d'une censive de 12 d. due par la fabrique de la Trinité sur une petite place enclavée dans le cimetière de ladite paroisse (1591-1760). — 11. Conclusion des chanoines de la Trinité portant reconnaissance de 6 s. de cens dûs au Chapitre sur la maison Cornuette (4 décembre 1760).

G. 501. (Liasse.) — 28 parchemins (5 sceaux).

1275-1582. — *Censives sur la Grande rue.* — *Arm. 3 l. 4* : 1. Bail d'une maison sise rue Porte Marne, moyennant 40 s. t. de cens annuel (mai 1275). — 2. Bail à vie d'une maison sise Grande rue, près des écoles de Saint-Étienne, moyennant 60 s. t. de cens annuel (décembre 1285). — 3. Bail d'une maison sise rue Porte Marne, moyennant 4 l. t. de cens annuel et perpétuel (14 avril 1293). — 4. Bail à vie d'une maison sise près des écoles, moyennant 6 l. t. de cens annuel (28 avril 1310). — 5. Bail d'une maison en la Grande rue, près de la boucherie, moyennant 4 l. t. de cens viager (6 juin 1396). — 6 et 7. Baux d'une maison sise rue Escot (1356 et 1358). — 8. Bail d'une maison en la Grande rue moyennant 8 l. t. de cens annuel (janvier 1387 v. st.). — 9. Bail d'une maison en la Grande rue, moyennant 20 s t. de cens annuel (28 novembre 1372). — 10. Bail de la maison dite *Au sot* située en la Grande rue, moyennant 6 l. t. (19 octobre 1381). — 11. Bail d'une place et jardin à la Porte Marne, moyennant 3 s. t. de cens annuel (26 septembre 1384). — 12. Bail d'une maison en la Grande rue, moyennant 100 s. t. de cens viager (14 janvier 1407 v. st.). — 13. Bail d'une maison en la Grande rue, moyennant 110 s. t. de cens viager (14 avril 1410). — 14. Bail d'une maison en la Grande rue, moyennant 100 s. t. de cens viager (8 novembre 1418). — 15. Bail d'une maison en la Grande rue, moyennant 55 s. t. de cens viager (7 juin 1454). — 16. Bail d'une maison près de la porte Cuirie, moyennant 70 s. t. de cens viager (13 décembre 1463). — 17. Bail d'une maison sis en la rue « par ou l'en va à la grande escolle » moyennant 40 s. t. de cens viager (16 janvier 1464 v. st.) — 18. Bail d'une maison près de la porte Cuirie, moyennant 50 s. t. de cens viager (16 juin 1466). — 19. Bail de la maison *Au sot*, moyennant 8 l. 7 s. 6 d. t. de cens annuel (12 mai 1503. — Voir n° 10.) — 20. Baux divers (1508-1582)

G. 502. (Liasse.) — 27 pièces (21 parchemins, 1 sceau).

1253-1773. — *Censives en la Grande rue près le pont de Nau.* — *Arm. 3 l. 5 : nos 1 à 4 en déficit.* — 5. Titres d'un cens de 5 s. et 40 s. de carité sur un jardin près du Nau en la cour du Four (1437-1773). — 6. Titres de censives sur plusieurs maisons près du pont de Nau (1253-1584).

G. 503. (Liasse.) — 32 pièces (27 parchemins, 1 sceau).

1277-1764. — *Censives en la rue de Grève et Grande rue.* — *Arm. 3 l. 6* : 1. Titres d'un cens de 10 l. et 5 l. de carité sur 2 maisons de la Porte Marne. — Donation par Jean, dit Cotelle, au Chapitre d'un cens de 10 l. sur une maison de la Grande rue (août 1277) ; bail à cens par le Chapitre d'une maison sise devant le Petit faucon (3 février 1405 v. st.) ; autre bail du 19 mai 1534 ; bail à cens perpétuel de ladite maison, moyennant 10 l. par an et 5 l. de carité pour lods et ventes (20 juin 1561) ; etc. — 2. Titres d'un cens de 60 s. sur une maison de la rue de Grève : bail perpétuel moyennant 60 s. de cens et 5 l. de carité à chaque mutation (16 août 1566) ; etc. — 3. Titres d'un cens de 45 s. sur la maison dite A la chaîne, rue de Grève. — Vente par Thierri et Simon de Marson au Chapitre d'un aleu consistant en la moitié d'une place sise en la rue de Châlons, moyennant 36 l. et rétrocession de la dite place à Robert Cousin, moyennant un cens annuel de 6 d. (1159). — Bail de la maison *à la Chaîne*, moyennant 6 l. t. de cens viager (23 avril 1358) ; autre bail du 23 janvier 1550 v. st. ; bail perpétuel, moyennant 45 s. de cens annuel et 5 l. de carité en cas d'échange (30 septembre 1558) ; etc. — 4. Titres d'un cens de 30 s. et 5 l. de carité dû par l'Hôtel-Dieu sur la 4e maison à la Chaîne, rue de Grève (1575-1636). — 5. Reconnaissances de toutes les redevances dues par l'Hôtel-Dieu au Chapitre (1737-1764).

G. 504. (Liasse). — 27 pièces (23 parchemins).

1292-1756. — *Censives en la rue de Grève.* — *Arm. 3 l. 7 : nos 1 et 2 en déficit.* — 3. Titres d'un cens perpétuel de 25 s. et 3 l. de carité sur une maison de la rue de Grève. — Donation par Nicolas, dit Marchis, à Helvide, sa servante, d'une maison en la rue de Grève, près de la ruelle Cain (16 mai 1292) ; bail à vie, moyennant 4 l. 10 s. t. (juillet 1347) ; *id.* moyennant 10 s. t. de cens annuel (22 août 1487) ; *id.* moyennant 30 s. t. (1er avril 1500 v. st.) ; *id.* pour 15 s. t. de cens annuel (4 août 1513) ; etc. — 4. Titres de cens sur diverses maisons en la rue de Grève. — Sentence de la prévôté de Châlons qui adjuge au Chapitre 2 maisons en la rue de Grève, faute de paiement du cens (9 septembre 1435) ; bail à vie d'une maison sise devant celle de Ribaud, moyennant 25 s. t. de cens annuel (7 février 1481 v. st.) ; autre bail, moyennant 50 s. t. de cens annuel (15 mars 1492 v. st.) ; bail de la maison de la Vignette, moyennant 35 s. t. de cens annuel (19 avril 1493) ; autre bail pour 22 s. 6 d. t. par an (13 décembre 1510) ; etc.

Nota. — La liasse 8 intitulée « Censives sur les rues des Prêtres et des Bains à la Chèvre » est en déficit.

G. 505. (Liasse.) — 17 parchemins (6 sceaux).

1259-1590. — *Censives en la rue des Cordeliers et aux environs.* — *Arm. 3, l. 9 : nos 1 à 5 en déficit.* — 6. Vente par Pierre au Chapitre d'une maison sise près des Vieilles voûtes du doyen, moyennant 12 l. 7 s. (décembre 1259). — Vente par Colet, dit Maire, lormier de Châlons (1), au Chapitre d'une maison sise en Lormerie, paroisse de la Trinité, moyennant 35 l. 15 s. t. (2 août 1262). — *Id.* par Adignons, veuve de Drouet, dit Morterel, d'une maison sise près de la porte du cloître, moyennant 80 l. t. (octobre 1264). — *Id.* par Jean, dit Cases, de la maison dite la Vieille voûte du doyen, moyennant 140 l. t. (janvier 1269 v. st.). — Censive de 100 s. sur des maisons sises dans la paroisse St-Alpin, près le pont des Cordeliers (8 septembre 1273) ; *id.* sur 2 places près du même pont (septembre 1308). — Baux (1311-1316). — Donation au Chapitre par Pierre de Marizy, doyen, de 31 s. 8 d. t. de cens annuel et perpétuel sur une maison en la rue de la Grande boucherie (27 avril 1484). — Baux divers (1503-1590).

G. 506. (Liasse.) — 18 pièces (17 parchemins, 1 sceau).

1277-1590. — *Censives sur les rues de la Boucherie et des Juifs.* — *Arm. 3 l. 10 : nos 1 à 5 en déficit.* — 6. *Maisons en la rue de la Boucherie* : acte de délivrance du legs fait par Nicolas le Changeur de 70 s. de cens, à savoir 40 s. sur une maison en la Boucherie et 30 s. sur les bains en la rue de la Bassinerie (31 mai 1377). — Sentence de Pierre Gouvion, bailli de Châlons, adjugeant une maison sise rue de la Boucherie, chargée envers le Chapitre de 20 s. de cens (11 septembre 1387). — Transport par Nicolas de Moncets, écuyer de Moncets-lez-Sarry, à damoiselle Hélissand de Forges, veuve de Michel Branlart, écuyer, d'un cens de 60 s. à lui dû sur une maison rue de la Boucherie (10 décembre 1415). — Bail à vie par le Chapitre d'une d'une maison en ladite rue (18 février 1428 v. st.). — Transport par Gauthier de Marson, écuyer, à Jeannot de Vaux, aussi écuyer, de 60 s. t. de cens assis sur une maison en ladite rue (23 juin 1430). — Baux divers (1454-1522 v. st.). — *Maisons en la rue de la Juiverie* : vente au Chapitre d'une maison en ladite rue, moyennant 80 l. t. (7 mars 1401 v. st.). — Bail à vie d'une maison, moyennant 30 s. t. de cens annuel (27 juillet 1484). — Autres baux (1484-1590).

Nota. — La liasse 11 intitulée « Censives sur la place du Marché » est en déficit.

(1) Sellier-éperonnier.

G. 507. (Liasse.) — 30 parchemins.

1239-1549. — *Censives sur la place du Marché (suite des).* — *Arm. 3 l. 12*: 1. Vente au Chapitre par Jean, fils de feu Jean, dit Chain de Courtisols *(Cortisou)*, chevalier, de 40 s. de cens annuel sur une maison de la place du Marché, proche de celle de Mathieu Chevalier (juin 1239). — 2. Vente au Chapitre par Jean, dit de Marson, de 20 s. de cens annuel assis sur une maison en la place du Marché, derrière les maisons des cordonniers (19 avril 1254). — 3. *Id.* par Élyet de St-Memmie, fils de feu Drouet le Monnier, d'une maison sur le Marché pour 34 l. t. (février 1263 v. st.). — 4. Vente par Pierre, dit Torins, prêtre, et Jean son frère, à Jean, dit Parat, de Châlons, de 50 s. t. de cens annuel sur une maison au Marché (30 mai 1270). — 5. Vente d'une maison sur le marché (décembre 1287). — 6. Vente par Phelippon de Bar, changeur, à Rob. Caussin, d'une maison sur le Marché, proche de la ruelle aux Pois, moyennant 720 l. t. (24 décembre 1347). — 7 et 8. Autre vente de ladite maison (23 novembre 1347); *id.* à l'évêque Jean III Happe (13 décembre 1347). — 9. Titre d'un cens de 61 s. 2 d. dont 40 au Chapitre (8 août 1348). — 10. Bail d'un jardin près du pont des Cordeliers, moyennant 15 s. t. de cens viager (9 novembre 1457). — 11. Vente à Pierre Camon, chanoine et docteur en médecine, de 4 l. t. de cens annuel et perpétuel sur une maison au Marché (2 juillet 1367). — 12. Bail des 3/4 d'une maison au Marché, moyennant 4 l. t. de cens annuel et perpétuel (9 février 1361 v. st.). — 13. Bail d'une maison sise rue aux Oies, appartenant à l'aumône de feu Paris de Châteauvillain, et d'une place derrière, moyennant 6 l. t. payables à ladite aumône et 20 s. t. payables au Chapitre, de cens annuel et perpétuel (7 octobre 1370). — 14. Bail d'une maison proche du Marché, moyennant 8 l. t. de cens annuel et perpétuel (30 mai 1372). — 15 et 16. Sentence de Pierre Gouvion, bailli de Châlons, maintenant le Chapitre en possession de 8 l. de cens sur une place devant le jardin de la maison du Perel (6 juin 1382); autre sentence de maintenue (15 juin 1383). — 17. *Voir arm. 2 l. 23 n° 4 bis.* — 18. Donation au Chapitre par l'évêque Archambaud de 6 l. de cens sur une maison au Marché, pour son obit (10 avril 1384). — 19 et 20. Sentences de l'échevinage qui mettent le Chapitre en possession de la maison dite des *Cistes* (13 novembre 1398 et 15 décembre 1399). — 21. Sentence de la prévôté adjugeant au Chapitre et aux curés de St-Alpin une maison sise au Marché, faisant le coin de la ruelle au Poivre (16 janvier 1460 v. st.). — 22 et 23. Sentences d'adjudication (28 août 1462 — 4 novembre 1407). — 24 et 25. Baux d'une maison sise rue Chantereine, moyennant 60 s. t. de cens viager (7 janvier 1408 v. st. et 23 octobre 1418). — 26. Commission pour faire payer un cens de 67 s. 6 d. t. dû au Chapitre par J. Chabrant sur une maison au Marché (15 janvier 1432 v. st.). — 27 et 28. Sentence de l'échevinage au sujet d'un cens dû au Chapitre sur une maison au Marché (3 juin 1435 et 15 juin 1436). — 29. Bail à vie d'un jardin près le Château du Marché, moyennant 12 s. 6 d. t. (12 avril 1510). — 30. Donation au Chapitre par damoiselle Jacquette Érart, veuve de Colet Pinteville, d'une maison au Marché (27 janvier 1509 v. st.). — 31. Sentence de l'échevinage pour 15 s. t. de cens perpétuel sur une maison au Marché (27 novembre 1549).

G. 508. (Liasse.) — 2 parchemins.

1275-1511. — *Censives dans les rues Château du Marché, Chantereine, des Bains à la Chèvre, de la Pouparde et des Oies.* — *Arm. 3 l. 13*: *n°s 1 à 17 en déficit.* — 8. Vente d'une maison de la rue Chantereine, moyennant 7 l. t. de cens annuel (mars 1275). — Bail viager fait par le Chapitre d'une maison sise devant l'église St-Alpin et appelée d'ancienneté *le Lymesson* (31 décembre 1511).

G. 509. (Liasse.) — 20 pièces (18 parchemins).

1278-1679. — *Censives en la rue Chambraut.* — *Arm. 3 l. 14*: *n°s 1 à 6 en déficit.* — 7. Reconnaissance passée devant P. Gouvion, bailli de Châlons, de 20 s. de cens au Chapitre et 20 aux chapelains sur une maison sise « à l'entrée de Chambraut », laquelle avait été endommagée par les grandes eaux en 1373 (7 février 1377 v. st.). — Sentences de l'échevinage adjugeant au Chapitre une maison sise en la rue du Grand Chambraut, faute de paiement d'un cens de 35 s. (28 novembre 1404 et 3 septembre 1406). — Sentences concernant un cens de 10 s. sur deux maisons de la même rue (31 août 1408). — Sentence de l'échevinage adjugeant au Chapitre une maison de ladite rue, faute de paiement de 20 s. de cens (26 juillet 1409). — Bail à vie d'une place en ladite rue, moyennant 8 s. 4 d. t. de cens (22 février 1421 v. t.); *id.* d'un jardin pour 7 s. 6 d. de cens (11 mars 1458 v. st.); autre bail du 8 mai 1492. — Baux divers (1527 et 1563). — Reconnaissances de cens (1603-1679).

G. 510. — 2 parchemins.

1430-1468. — *Censives en la rue de Berbis.* — *Arm. 3 l. 15*: *n°s 1 et 2 en déficit.* — 3. Maison à la *Couronne*: bail viager moyennant 10 l. t. par an (26 novembre 1430); autre bail du 1er février 1467 v. st. (1). — *N°s 4 et 5 en déficit.*

(1) Ces deux pièces, les seules qui subsistent du n° 3, ont été retrouvées dans une vente à Paris et acquises par le Département en 1889.

G. 511. (Liasse.) — 4 parchemins.

1390-1677. — *Censives dans les rues de l'Olican et de la Bassinerie.* — *Arm.* 3 *l.* 16 : *n*os *1 et 2 en déficit.* — 3. Vente d'une maison, lieu dit *sur l'aistre St-Alpin*, moyennant 8 l. 9 s. 3 d. t. de cens annuel (18 mars 1389 v. st.). — Deux constitutions de rente par l'Hôtel-de-Ville au profit du Chapitre (1554). — Reconnaissance de 50 s. de cens au Chapitre et 10 s. aux chapelains sur une maison en la rue de l'Olican (4 août 1677). — *N*os *4 et 5 en déficit.*

Nota. — Les liasses 17 et 18 intitulées « Censives en la rue du pont Putte-Savatte » et « Censives en la rue Croix-des-Teinturiers » sont en déficit : il ne reste de la l. 17 qu'un acte notarié en date du 28 octobre 1603.

G. 512. (Liasse.) — 10 pièces (7 parchemins).

1304-1751. — *Censives en la rue Ste-Croix.* — *Arm. 3 l. 19 : n*os *1 à 7 en déficit.* — 8. Censive de 25 s. sur une maison située devant l'église St-Éloi en 1640, 1671, 1727 et 1751. — *9 à 13 en déficit.* — 14. Titres sur deux maisons en la rue de Neufbourg ou de Ste-Croix : sentence de l'échevinage qui assigne au Chapitre une maison de la dite rue, faute de paiement d'un cens de 100 s. (4 septembre 1304); sentence analogue du 12 décembre 1403. — Bail à vie d'un jardin près de la porte Ste-Croix, moyennant 60 s. t. de cens annuel (13 mai 1457). — Sentence de l'échevinage portant titre nouvel d'un cens de 14 s. sur une maison de la rue Neufbourg (3 juin 1463). — Bail à vie de la maison Hurtault, moyennant 40 s. t. de cens (30 mai 1533); autre bail du 19 juin 1575.

G. 513. (Liasse.) — 8 pièces (7 parchemins).

1404-1681. — *Censives au ban St-Pierre.* — *Arm. 3 l. 20 : n*os *1 à 8 en déficit.* — 9. Sentence de l'échevinage qui adjuge au Chapitre une maison sise « vers la croix St-Pierre », faute de paiement du cens (24 mars 1403 v. st.). — Reconnaissance de 6 s. t. de cens sur la maison *A la hache*, sise rue du Rougnon (9 octobre 1410). — Bail à vie d'une maison et jardin sis près la croix St-Pierre, moyennant 4 s. t. de cens annuel (18 mars 1421 v. st.). — Autre bail d'une maison sise au clos St-Pierre (6 octobre 1486); etc.

G. 514. (Liasse.) — 4 pièces (2 parchemins).

1587-1646. — *Censives en la rue St-Loup.* — *Arm.* 3 *l. 21 : n*os *1 à 11 en déficit.* — 12. Titres d'une censive de 35 s. et 3 l. de carité sur une maison proche du cimetière St-Loup, au ban des clercs : bail du 24 avril 1587 ; etc. — *N*os *13 et 14 en déficit.*

G. 515. (Liasse.) — 4 pièces (3 parchemins).

1422-1648. — *Censives en la rue St-Loup (Suite des).* — *Arm. 3 l. 22 : n*os *1 à 9 en déficit.* — 10. Titres d'une censive de 3 s. sur un jardin de la rue St-Loup, tenant au jardin de la cure et à celui du collège : bail de 3 s. t. de cens perpétuel (29 septembre 1422); sentence pour ledit cens du 16 mai 1572 ; etc.

G. 516. (Liasse.) — 22 pièces (21 parchemins).

1301-1607. — *Censives en la rue St-Loup.* — *Arm. 3 l. 23 :* 1. Vente d'une maison devant l'église Saint-Loup, moyennant 16 l. t., ladite maison chargée de cens envers le Chapitre St-Étienne et les chanoines de la Trinité (1301) — 2. Bail à vie d'une maison proche de St-Loup, consenti par le Chapitre à Rob. Haricot, domicilié à Châlons, moyennant 60 s. t. de cens annuel (7 décembre 1379). — 3. Vente au Chapitre de 3 s. 5 d. de cens assis sur une maison près de l'église susdite (15 décembre 1372). — 4. Bail à vie d'une maison au ban des clercs (27 juillet 1374). — 5. Sentence de P. Gouvion, bailli de Châlons, portant reconnaissance d'un cens de 10 s. t. dû au Chapitre sur une maison devant St-Loup (18 avril 1406). — 6. Bail à vie d'une maison en la rue St-Loup, pour 20 s. t. de cens annuel (8 février 1421 v. st.). — 7. Autre bail d'une maison sise près le cimetière St-Loup, moyennant 10 s. (30 juillet 1459). — 8. Bail à vie d'une maison en la rue St-Loup, près du Châtelet, moyennant 60 s. t. (8 avril 1491 v. st.). — 9. Vente au Chapitre d'une maison devant St-Loup, moyennant 14 l. t. de prix principal et 15 s. t. pour le vin (16 septembre 1494). — 10. Bail à vie d'une maison en ladite rue, moyennant 45 s. t. de cens annuel (4 juin 1533). — 11 à 21. Autres baux (1527-1607). — 22. Visite par experts d'une maison sise au ban des clercs (20 avril 1587).

G. 517. (Liasse.) — 3 parchemins.

1380-1406. — *Censives en la rue des Boudées.* — *Arm. 3 l. 24 : n*os *1 à 4 en déficit.* — 5. Vente à Raoul du Boisbullin, chanoine, de deux maisons, l'une dite la maison St-Christophe, sises au ban des clercs, moyennant 54 francs d'or au coin du Roi (5 novembre 1380). — Sentence de l'échevinage qui adjuge au Chapitre une maison sise en la rue des Boudées, faute de paiement du cens (13 octobre 1404) ; autre sentence analogue (27 janvier 1405 v. st.).

N. — La liasse 25 intitulée « Censives dans les rues du Châtelet et Porte Murée » est en déficit.

G. 518. (Liasse.) — 7 pièces (3 parchemins).

1580-1692. — *Censives en la rue du Picheron.* — *Arm. 3 l. 26 : nos 1 à 17 en déficit.* — 8. Titres d'une censive de 35 s. sur une maison occupée par les arquebusiers. — *Nos 9 à 11 en déficit.*

G. 519. (Liasse.) — 9 pièces (3 parchemins).

1528-1758. — *Censives en la rue du Picheron (Suite).* — *Arm. 3 l. 27 : Nos 1 et 2 en déficit.* — 3. Titres d'une censive de 20 s. et 60 s. de carité sur une maison de la rue des Buires, devant l'église St-Loup : bail à vie de ladite maison (30 décembre 1528); etc. — *Nos 4 à 6 en déficit.*

G. 520. (Liasse.) — 23 parchemins.

1338-1556. — *Censives en la rue du Picheron (Suite).* — *Arm. 3 l. 28.* 1. Bail à cens perpétuel d'une maison avec jardin, sise rue Dame Rainard de la Sore, moyennant 10 s. t. (février 1337 v. st.). — 2. *Id.* d'une maison avec jardin, sise rue du Picheron, pour 20 s. t. par an (juillet 1338). — 3. *Id.* de 2 maisons au ban des clercs, moyennant 20 s. t. au chapitre et 10 s. aux chanoines (29 juin 1353). — 4. Transport au Chapitre et au chapelain de Saint-Barthélemy de 24 s. de cens sur une maison de la rue du Picheron (22 novembre 1381). — 5. Bail à cens perpétuel à Jeanson, dit Moutarde, d'une place au ban des clercs, moyennant 4 s. de cens (10 août 1386). — 6. Sentence de l'échevinage qui adjuge au Chapitre une maison sise rue St-Loup, faute de paiement du cens (4 septembre 1386). — 7. Délivrance par les exécuteurs testamentaires de Bertrand du Pont, chanoine, de 50 s. de cens sur une maison au ban des clercs (20 janvier 1394 v. st. — P. Gouvion, bailli de Châlons). — 8. Sentence du maire et des échevins du ban des clercs qui maintient le Chapitre en possession de 10 s. de cens sur une maison audit ban (11 décembre 1425). — 9. Sentence du même qui adjuge au Chapitre la possession d'une maison audit ban, faute de paiement (24 mars 1433). — 10. Bail à vie d'une maison et jardin au ban des clercs, pour 16 s. 8 d. t. (27 août 1446). — 11 et 12. Autres baux (1er août 1452 et 20 février 1474 v. st.). — 13 à 23. Baux divers (1516-1556).

G. 521. (Liasse.) — 12 parchemins.

1378-1523. — *Censives en la rue de Rognon (ou de l'Étape).* — *Arm. 3, l. 29 : nos 1 à 7 en déficit.* — 8. Bail à cens d'une place tenant aux Enfants trouvés, moyennant 12 s. t. (15 janvier 1377 v. st.). — Achat par Bertrand du Pont pour 30 francs d'or au coin du Roi, d'une maison sise en la rue du Rognon, chargée de 8 s. de cens envers le Chapitre (9 novembre 1379). — Sentence de l'échevinage qui assigne au Chapitre une maison en ladite rue, faute de paiement du cens (4 septembre 1391). — Bail à vie de la maison Four du Rognon (16 février 1412 v. st.). — Sentence du maire du ban des clercs qui adjuge au Chapitre une maison de la rue du Four du Rognon, faute de paiement du cens (31 mai 1414) — Bail à vie de ladite maison (25 avril 1420) ; autre bail du 2 mars 1438 v. st. — Autres baux (1470-1523).

G. 522. (Liasse.) — 10 parchemins.

1482-1542. — *Censives dans les rues St-Jacques et de la Charpenterie.* — *Arm. 3, l. 30 : nos 1 à 7 en déficit.* — 8. Bail à vie d'une maison en la rue Rancienne, moyennant 4 l. t. (26 février 1482 v. st.) (1). — *Id.* d'une maison en la rue de la Haute Chaussée, moyennant 4 l. t. (24 août 1503). — *Id.* de 2 maisons sises rue Rancienne, vers la porte St-Jacques, moyennant 6 l. t. (1er août 1505). — Autres baux (1510-1542). — *Nos 9 et 10 en déficit.*

N. — La liasse 31 intitulée « Censives en la rue au Chétif et aux environs de N.-Dame-en-Vaux est en déficit.

G. 523. (Liasse.) — 15 pièces (6 parchemins).

1471-1760. — *Censives dans les rues St-Germain, de la Petite-Étape, St-Antoine et de la Licette.* — *Arm. 3 l. 32 :* 1. Censive de 110 s. et 1 marc d'argent de carité sur une maison en la Grande-Rue, devant le portail de l'église St-Germain : bail à vie moyennant 100 s. t. de cens annuel (30 octobre 1471) ; *id.* pour 6 l. t. (15 juillet 1514) ; etc. — *Nos 2 à 4 en déficit.* — 5. Censives de 30 s. sur les maisons de la Planche et du Fléau, rue St-Antoine, et de 28 l. sur plusieurs autres (1608-1760). — *Nos 6 à 9 en déficit.*

G. 524. (Liasse.) — 4 pièces (2 parchemins).

1570-1766. — *Censives au faubourg St-Jacques, à St-Memmie et au Jard.* — *Arm. 3 l. 33 : no 1 en déficit.* — 2. Titres d'une censive de 48 s. sur une pièce de terre à St-Memmie en la rue du Moulin : bail à cens perpétuel de 48 s. t. (3 mars 1570). — *Nos 3 et 4 en déficit.*

G. 525. — 1 pièce, papier.

1760. — *Censives dues par les chapelains de l'ancienne Congrégation* — *Arm. 3 l. 34 :* reconnaissance desdites censives (1760).

(1) Sur l'inventaire de Le Moine, cette pièce porte à tort la date de 1592.

Censives hors de Châlons.

G. 521. (Liasse.) — 76 pièces (28 parchemins, 5 sceaux),

1179-1778. — Ambonnay (seigneurie et justice d'). — *Armoire 4, liasse 1re* : 1. Acquisition par le Chapitre St-Étienne de la terre et seigneurie d'Ambonnay vendue par Thibaut de Rivelart, chevalier, moyennant 80 l. provinois; ledit contrat d'achat passé sous le sceau de l'archevêque de Reims, Guillaume aux Blanches Mains (1179 — sceau de l'archevêque); copie collat. en 1683. — 2. Érart de Nanteuil, chevalier, vend au Chapitre tout ce qu'il possédait en la ville et finage d'Ambonnay, moyennant 600 l. de petits tournois (septembre 1287 — 1 sceau); 2 copies collat. de 1682 et 1683. — 3. Lettres d'amortissement de la vente ci-dessus délivrées par le roi Philippe IV, dit le Bel, et la reine Jeanne de Navarre, comtesse de Champagne (Pontoise, novembre 1287 — 2 sceaux); vidimus de la prévôté de Paris en date du 20 mai 1327; 2 copies collat. de 1604 et 1618. — 4. Sentence du bailli de Vitry qui maintient le Chapitre de Châlons en possession de la justice d'Ambonnay (juillet 1323); copie collat. en 1621. — 5. Sentence du bailli de Sézanne aux assises d'Épernay qui renvoie le nommé Renaut d'Ambonnay pardevant la justice du Chapitre (1331). — 6. Autre sentence du bailli de Sézanne homologuant une transaction qui adjuge par moitié à l'abbaye St-Remi de Reims et au Chapitre de Châlons la justice des terres situées entre Ambonnay et Condé-sur-Marne (Épernay, 28 janvier 1345 v. st.). — 7. Sentence du même bailliage qui renvoie le nommé Collesson, d'Ambonnay, serf de la reine, par-devant la justice du Chapitre (13 avril 1361); vidimus de la même sentence en date de 1376. — 8. Commission du roi Charles V au 1er huissier ou sergent royal de se transporter à Ambonnay et d'assigner les y dénommés au prochain parlement de Champagne afin d'y représenter les titres et privilèges sur lesquels ils se fondent pour se soustraire à la juridiction du Chapitre (Paris, 22 janvier 1368 v. st.); en cette pièce est insérée au long une autre commission dudit Roi enjoignant au 1er sergent royal de publier à Ambonnay et partout ailleurs où requis sera l'ordonnance de Philippe IV le Bel relative au mode d'acquérir le droit de bourgeoisie, et de faire rentrer sous la juridiction du Chapitre ceux qui se prévalent à tort dudit droit (Paris, 15 septembre 1368). — 9. Sentence du bailli de Sézanne tenant les assises d'Épernay, qui condamne à l'amende le maire d'Ambonnay pour déni de justice (13 juillet 1370). — 10. Procuration de Gautier de Châtillon, seigneur de St-Hilaire et de Dours, lequel reconnaît n'avoir aucune juridiction à Ambonnay, mais ladite juridiction appartenir au Chapitre (15 juin 1371); copie collat. de 1682. — 11. Sentence de Jean de Linthelles, bailli du Chapitre, condamnant trois habitants d'Ambonnay qui s'étaient avoués bourgeois de St-Hilaire, à demeurer en la justice dudit Chapitre (29 octobre 1385 — 1 sceau). — 11 *bis*. Accord passé entre le Chapitre de Châlons et le prévôt d'Épernay par lequel ledit prévôt annulle les sentences qu'il a rendues, portant condamnation à l'amende de plusieurs particuliers d'Ambonnay (31 décembre 1396 — copie collat. en 1621); arrêt du Parlement qui maintient le Chapitre en son droit de justice à Ambonnay contre le lieutenant général d'Épernay (15 mai 1623 — copie collat. en 1683). — 12. Extrait de l'amortissement général et déclaration de tous les biens du Chapitre, en date du 27 octobre 1524 (voir l'original Arm. 2, l. 4, nº 4 — G.465.). — 12 *bis*. Reconnaissance par le bailli d'Épernay de la juridiction du Chapitre sur les terres et seigneuries d'Ambonnay et de Champagne (10 janvier 1538 — copie collat. en 1683). — 13. Extraits de jugements rendus contre divers particuliers d'Ambonnay, justiciables du Chapitre (1563-1565). — 14. Sentence du bailli du Chapitre qui élargit M. Baudonnet, prisonnier ès prisons dudit Chapitre (1er juin 1570); autre sentence du même qui condamne à l'amende ledit Baudonnet pour avoir injurié et menacé le bailli (24 octobre 1570). — 15. Autre sentence contre un habitant d'Ambonnay pour voies de fait (11 novembre 1570). — 16. Autorisations à deux particuliers d'établir un volet de pigeons à Ambonnay (1580-1610). — 17. Sentence du lieutenant général d'Épernay qui renvoie le Chapitre hors de cause comme non tenu de devoirs féodaux à raison de la terre et seigneurie d'Ambonnay (11 août 1579); 2 copies collat. en 1612 et 1683. — 18. Main levée de la saisie de la terre et seigneurie d'Ambonnay, donnée par le commissaire royal député pour la recherche des droits domaniaux (10 juillet 1608). — 18 *bis*. Baux de la mairie d'Ambonnay en 1571, 1583, 1586, 1613, 1625 et 1649. — 19. Monitoire décerné par l'officialité de Reims à la requête du Chapitre de St-Étienne contre les auteurs de l'assassinat commis depuis 3 ans sur la personne du sergent de la justice d'Ambonnay (20 mars 1623). — 20. Provisions de l'office de procureur fiscal à Ambonnay en faveur de Th. Varlot (9 décembre 1623 — copie collat. en 1708). — 21. Baux à ferme du greffe de la justice d'Ambonnay (1604-1688). — 22. Réception par le bailli du Chapitre de Guill. Depoin en l'état et office de lieutenant en la justice d'Ambonnay au lieu et place de Cl. Jannet, décédé (7 février 1665). — 23. Taxe sur les officiers de justice d'Ambonnay en vertu de l'édit de mars 1693. — 24. Arrêt du Parlement qui commue en 9 ans de galères la peine de mort prononcée contre un particulier d'Ambonnay coupable de meurtre (21 août 1659). — 25. Arrêt de la Cour des aides qui distrait la terre et seigneurie d'Ambonnay, appartenant au Cha-

pitre, de la saisie réelle des biens de M. Leblanc (8 octobre 1683). — 26. Mainlevée de diverses saisies féodales de la terre et seigneurie d'Ambonnay (1719-1740). — 27. Abandonnement par le Chapitre de biens à lui venus par confiscation (1765). — 28. Mainlevée donnée par le Chapitre de l'opposition faite à la vente du marquisat de Louvois : le Chapitre avait formé opposition parce que le marquis de Louvois, vendeur, s'était qualifié de seigneur en partie d'Ambonnay (1778).

G. 527. (Liasse.) — 52 pièces (17 parchemins, 1 sceau).

1414-1773. — Ambonnay : redevances seigneuriales et censives. — *Arm. 4, l. 2 :* 1. Bail à vie de 2 setiers de vigne au terroir d'Ambonnay, moyennant 16 s. t. par an (9 avril 1413 v. st.). — 2. Extrait collat. en 1632 des comptes du Chapitre pour les années 1500, 1506, 1511, 1515 et 1520 où sont mentionnés tous les droits et censives dus par la seigneurie d'Ambonnay. — 3. Baux de la mairie d'Ambonnay (1554-1662). — 4 et 5. Sentences rendues par le bailli du Chapitre contre divers censitaires d'Ambonnay (1571-1579). — 6. Commutation du paiement des censives de 4 termes en un seul (14 avril 1607). — 7. Rôle de recette des avoines de bourgeoisie, autrement appelées *masouages*, dues au Chapitre à la N.-Dame de mars, à savoir 2 boisseaux d'avoine par ménage (1629). — 8. Sentences du bailli du Chapitre concernant le droit de masouage (1627-1633). — Arrêt de la Cour des aides qui maintient le Chapitre dans la seigneurie d'Ambonnay (18 juillet 1689 — copie collat.). — 10. Titres d'un cens de 20 s. sur le moulin à vent d'Ambonnay (1626-1717). — 11. Terrier de la seigneurie d'Ambonnay (1737 — 1 cah. de 70 feuillets). — 12. Cueillerets des censives d'Ambonnay (1739-1773 — 9 cah).

G. 528. (Liasse.) — 255 pièces, papier.

1561-1581. — Ambonnay : déclarations au papier terrier faites en 1561 et 1581 (*Arm. 4, l. 3*).

G. 529. (Liasse.) — 273 pièces, papier.

1621. — Ambonnay ; déclarations au papier terrier (*Arm. 4, l. 4*).

G. 530. (Liasse.) — 44 pièces (24 parch. — 1 impr. — 3 sceaux — 3 plans).

1267-1707. — Ambonnay, Billy et Trépail ; bois. — *Arm. 4, l. 5 : nos 1 et 2 en déficit.* — 3. Charte de Thibaut V, comte de Champagne, portant abandon au Chapitre St-Étienne des droits de gruerie prétendus par lui ès bois d'Ambonnay, Billy et Trépail (avril 1267) ; copies collat. de 1325, 1524 et 1707. — 4. Sentence du maître enquêteur des eaux et forêts du duc d'Orléans en ses terres de Champagne et Brie, renvoyant le Chapitre des fins de la plainte portée contre lui par le procureur du duc sur ce que 2 gardes-chasse dudit Chapitre avaient pris un cerf dans les bois d'Ambonnay et l'avaient porté à Châlons sans en faire part aux officiers de Mgr d'Orléans (Épernay, 22 juin 1405) ; copie collat. en 1618. — 5. Mainlevée donnée par Gaucher, seigneur du Châtel et de Nangis, maître enquêteur des eaux et forêts de Champagne, des droits d'usage prétendus par le Chapitre de Châlons sur les bois d'Ambonnay, Billy et Trépail (9 février 1411 v. st.) ; copie collat. en 1683. — 6. Autre mainlevée donnée par Jean Cauchon, seigneur de Savigny-sur-Ante, de la saisie faite sur divers particuliers de Billy et Trépail qui avaient été trouvés chargeant du bois sur le territoire desdits lieux (20 janvier 1447 v. st.). — 7. Autre mainlevée donnée par Antoine Sanguin, seigneur de Meudon et d'Angervillier, réformateur général des eaux et forêts de France, Champagne et Brie de la saisie par lui faite de « certains bateis, usaiges et aisemens appartenans aux manans et habitans des villes et villaiges de Trépail et Billy » (21 juillet 1491). — 8. Autre mainlevée par le maître des eaux et forêts de Champagne (18 mai 1501) ; copie collat. en 1707. — 9. Déclarations des usages et pâturages appartenant aux habitants de Billy et Trépail, en 1564, 1577 et 1581. — 10. Règlement dressé par le bailli du Chapitre des usages des bois communaux de Billy et Trépail (11 juin 1577). — 11. Arrêt du Parlement qui maintient le Chapitre dans le droit de nommer les officiers de gruerie des bois de Trépail (27 juillet 1605). — 12. Sentence de la Table de marbre qui maintient les habitants d'Ambonnay en possession du droit d'usage dans leurs bois et le Chapitre en possession d'y exercer la juridiction (18 mars 1605) ; arrêt du Parlement qui confirme la sentence ci-dessus (2 septembre 1606) ; sentence du bailli du Chapitre qui partage en dix coupes les bois appartenant à la communauté d'Ambonnay (23 février 1608). — 13. Sentence de la Table de marbre qui autorise les habitants de Trépail à couper de vieux baliveaux dans leurs bois dont le Chapitre St-Étienne est propriétaire (13 juillet 1609). — 14. Jugement du commissaire député pour la recherche des droits d'usage et de confirmation dus au Roi à cause de son joyeux avènement, qui renvoie les habitants d'Ambonnay de l'assignation à eux donnée, ceux-ci ayant prouvé par titres qu'ils tenaient leurs droits d'usage, non du Roi, mais du Chapitre de Châlons (19 juin 1612) ; copie collat en 1613. — 15. Arrêt du Parlement qui interdit aux officiers des eaux et forêts de visiter les bois d'Ambonnay et d'y exercer juridiction (14 décembre 1617). — 16. Sentence de la Table de

marbre au profit du Chapitre contre les habitants d'Ambonnay, défendeurs (8 avril 1615). — 17. *Déficit.* — 18. Procès-verbal du partage fait par moitié des bois d'Ambonnay entre le Chapitre et les habitants (août 1621). — 19. Transaction entre le Chapitre de Châlons et les habitants de Trépail et Billy, portant partage des bois (4 janvier 1625). — 20. Vente par les habitants d'Ambonnay au Chapitre de 24 arpents, 40 verges du bois Morin (23 mai 1636). — 21. Acquisition par le Chapitre de 12 arpents de taillis à prendre sur les usages des habitants d'Ambonnay (13 septembre 1651) : procès-verbal de bornage du bois de Naux à Ambonnay (14 août 1690). — 22. Procès-verbaux de réception par le bailli du Chapitre de gardes des bois d'Ambonnay et Trépail (1658-1688). — 23. Sentence du grand-maitre des eaux et forêts de France au département de Champagne qui maintient le Chapitre dans la jouissance des bois de Trépail (4 juillet 1661) ; copie collat. en 1707. — 24 et 25. *En déficit.* — 26. Plan des bois appartenant à la communauté de Trépail et au Chapitre de Châlons (1680-1685). — 27. Procès-verbal d'abornement des bois de Trépail et de St-Basle (1er juin 1688); ci-joint un plan visuel dudit abornement. — 28. Arpentage et division en coupes réglées des bois d'Ambonnay et Trépail (juin et juillet 1690). — 29. Plan du bois de la Prévôté à Ambonnay (s. d. — vers 1690).

G. 531. (Liasse.) — 66 pièces (22 parchemins, 2 plans).

1563-1784. — AMBONNAY, BILLY ET TRÉPAIL : bois. — *Arm. 4, l. 6* : 1. Sentence de la Table de marbre qui renvoie les parties devant le juge de Trépail, touchant le prix d'une adjudication de bois (4 février 1705). — 2. Moyens de défense employés par le Chapitre contre les prétentions du fermier du domaine qui réclamait une taxe de 150 l. pour chacune des justices gruriales d'Ambonnay, Billy et Trépail ; ci-joint l'extrait du rôle de la taxe (1711). — 3. Procès entre le Chapitre et les habitants de Billy et Trépail pour le triage des bois (1711-1727). — 4 et 5. Arrêt de la Table de marbre qui ordonne l'arpentage des bois du Chapitre à Trépail (22 septembre 1713) ; procès-verbal dudit arpentage (16 et 17 avril 1714). — 6. Autorisation accordée par la maîtrise particulière de Reims de receper le quart de réserve qui avait été incendié (1714). — 7. Procès-verbal du partage des bois et communautés de Billy et Trépail ; évaluation par experts du tiers revenant au Chapitre dans lesdits bois (1716). — 8. Arrêt de la Table de marbre qui adjuge au Chapitre le triage des bois et paquis de Billy et Trépail (3 juillet 1715) ; arpentage et division en 25 coupes des bois d'Ambonnay, Billy et Trépail ; ci-joint le plan desdits bois (1728). — 9. *En déficit.* — 10. Arpentage des coupes des Pains et de Sorey à Trépail (1735). — 11 à 13 *en déficit.* — 14. Marché pour creuser un fossé de séparation entre les bois du Chapitre et les usages des habitants d'Ambonnay et Bouzy (28 décembre 1736). — 15. Procès pour dégradations commises par divers particuliers dans les bois du Chapitre (1738-1740). — 16. *En déficit.* — 17. Arrêt du Conseil qui permet au Chapitre de continuer l'exploitation de ses bois (13 janvier 1761). — 18. *En déficit* (1). — 19. Adjudications et coupes des bois du Chapitre à Ambonnay et Trépail (1563-1784). — 20. *En déficit.* — 21. Plan des bois de Billy et Trépail (1714). — 22. Compte du receveur général des bois du Chapitre et des communautés de Billy et Trépail avec les pièces justificatives dudit compte (1777).

G. 532. (Liasse.) — 9 pièces (2 parchemins).

1372-1783. — AIGNY (pré St-Étienne à) — *Arm. 4, l. 7* ; 1. Bail pour 3 ans d'un pré sis à Aigny, moyennant 3 francs d'or du coin du Roi (1er juin 1372). — 2. Autre bail moyennant 27 s. 6 d. t. par an (20 septembre 1460). — 3 à 7. Baux divers (1671-1783).

G. 533. (Liasse). — 62 pièces (19 parchemins, 2 sceaux).

1270-1790. — ABLANCOURT. — *Arm. 4, l. 8* : 1. Vente au Chapitre par Thibaud, dit Petit, et son frère, de tout ce qu'ils possèdaient en la ville et finage d'Ablancourt, moyennant 9 l. 8 s. t. (9 mai 1270 — 1 sceau). — 2. Deux autres ventes faites au Chapitre, l'une par Adenet, dit Charmillon, l'autre par Isabelle, veuve de Jean de Sommevesle (9 mai 1270 — 1 sceau). — 3. Vente au Chapitre par Isabelle, veuve de Liard d'Ablancourt, d'un four sis audit lieu, moyennant 12 l. 10 s. de provinois (décembre 1270). — 4. Sentence arbitrale qui adjuge au Chapitre les deux tiers du trécens d'Ablancourt, l'autre tiers étant dévolu au curé (décembre 1282). — 5. Vente au Chapitre par Colet, écuyer, fils de damoiselle Isabelle d'Ablancourt, de 2 fauchées et demie de pré sises audit lieu moyennant 22 l. 10 s. t. (11 janvier 1314, v. st.). — 6. Bail à vie du four banal moyennant 20 s. par an (15 décembre 1392). — 7. Sentence du bailliage de Vermandois qui condamne Pierson le Burlat à payer au Chapitre la cuisson du pain qu'il a faite ailleurs qu'au four banal d'Ablancourt (18 décembre 1396). — 8. Sentence du bailliage de Vermandois qui adjuge au Chapitre les lods et ventes d'Ablancourt (11 septembre 1405). — 9.

(1) Les nos 9, 11, 12, 13 et 16 concernant les bois de la Perthe à Ambonnay ont été remis le 28 novembre 1820 à M. Arnoult, notaire, acquéreur desdits bois. — Les titres du no 18 ont été remis en 1824 à M. Petit, conseiller de préfecture, pour être joints à une demande faite en faveur de la fabrique de l'église cathédrale de Châlons.

Bail à vie d'un pré audit lieu moyennant 20 s. t. 21 février 1410, v. st.). — 10 et 11. Baux pour 3 ans de la pêche d'Ablancourt (31 janvier 1549, v. st., et 1er mai 1558). — 12. Bail à cens perpétuel d'une place « où l'on soulloit tenir les plaictz de la justice » moyennant 20 d. t. par an (3 juillet 1573). — 13. Papier terrier d'Ablanconrt en 1580 (copie collationnée en 1724). — 14. Baux de terres en 1610, 1719 et 1773. — 15. Déclaration notariée portant reconnaissance que le Chapitre possède le tiers de la pêche d'Ablaucourt (17 février 1614). — 16. Sentence du bailli du Chapitre qui condamne J. Lacoine à payer les lods et ventes d'une maison sise à Ablancourt (21 octobre 1622). — 17. Rôle des cens de la seigneurie d'Ablancourt (1638). — 28. Bail à ferme pour 9 ans de la pêche d'Ablancourt (20 juin 1692). — 19. Quittances de la finance payée par le greffier de la justice dudit lieu (1695 et 1707). — 20. Bail á ferme des grosses dîmes du village d'Ablancourt (26 décembre 1731). — 21. Baux du Clos de Marne (1741-1788). — 22. Baux divers (1781-1790). — 23. Baux du greffe d'Ablancourt (1751-1763). — 24. *Id.* du tiers de la pêche (1745-1778). — 25 et 26. Baux divers (1747-1775). — 27. Baux des grosses dîmes (1746-1773). — 28. *Id.* des menues dîmes (1751-1782). — 29. Reconnaissance des novales de la cure d'Ablancourt (1er juillet 1769).

G 534. — 1 parchemin.

1532. — Athis (prés à). — *Arm. 4, l. 9* : 1 Cession et transport par Pierre Michelet, chanoine, au Chapitre, de plusieurs pièces de prés sises à Athis (10 janvier 1531, v. st.). — *Nota* : tous les autres titres de cette liasse ont été remis au citoyen Failly, adjudicataire, à la date du 23 mars 1791.

G. 535. (Liasse.) — 9 pièces (4 parchemins).

1540-1696. — Avize : vignes. *Arm. 4, l. 10* : *1 en déficit.* — 2. Acte de délivrance de legs par les exécuteurs testamentaires de Pierre Sourda, chanoine, qui avait légué au Chapitre 1 pièce de vigne au terroir d'Avize, etc. (23 août 1540). — 3. Transaction portant abandon au Chapitre de 20 perches de vigne audit lieu (19 juillet 1566). — 4 à 8. Baux (1597-1696).

G. 536. (Liasse.) — 18 pièces (5 parchemins, 2 sceaux).

1301-1774. — Aulnay-l'Aitre : seigneurie. — *Armoire 4, liasse 11* : 1. Vente par Jean, fils de Petit et gendre de Henri, fournier d'Aulnay, à Pierre de Marne, chanoine, des 2 cinquièmes du four dudit lieu moyennant 15 l. t. (9 décembre 1301 — 1 sceau). — 2. Achat par le Chapitre sur Colesson du Pressoir de Juvigny, écuyer, e damoiselle Marguerite de Blacy, sa femme, moyennan 50 florins d'or à l'écu, « de toute la terre que li dit vendeur avoient en la ville et terrouir d'Aunay Laistre, lès Aunay le Chastel, en la justice doudit chapistre » (22 février 1349, v. st. — 1 sceau). — 3. Exploit de maintenue du Chapitre en la possession d'un four banal à Aulnay-l'Aître (27 juillet 1403). — 4. Extrait de l'amortissement général de tous les biens du Chapitre en 1524, pour ce qui concerne Aulnay-l'Aître (copie collationnée en 1600. — Voir l'origin. Arm. 2, l. 4, n° 4). — 5. Sentence du bailliage de Vermandois qui décharge la terre d'Aulnay-l'Aistre de la taxe imposée pour les frais de voyage des députés aux États-Généraux de 1588, vu l'amortissement de ladite terre en 1524 (16 décembre 1600). — 6. Baux de la mairie, justice et greffe d'Aulnay-l'Aître (1623-1671 — copies collationnées en 1683). — 7. Reconnaissance par les habitants d'Aulnay de la seigneurie du Chapitre (8 mai 1698). — 8. Quittance de la finance payée par le greffier de la justice du lieu (1695). — 9. Autre quittance de la somme payée pour réunion à la seigneurie des commissaires aux ventes de meubles (1715). — 10. Poursuite contre un particulier qui avait rompu les bornes séparant les territoires d'Aulnay-l'Aistre et d'Aulnay-le-Châtel (1722). — 11. Baux du greffe de la justice (1739-1772). — 12. Rôles des cens d'Aulnay-l'Aistre (1752-1774).

G. 537. (Liasse.) — 23 pièces (11 parchemins, 1 sceau).

1211-1773. — Aulnay-l'Aitre : domaines. — *Arm. 4, l. 12* : 1. Hugues, chevalier, de la Rue-aux-Moutons, vend au Chapitre un pré sis à Aulnay, moyennant 65 l. de provinois, lequel pré appartenait jadis à Baudoin de Porte-Marne, archidiacre de Châlons (1211 — 1 sceau). — 2. Acquisition par le Chapitre de la cense d'Aulnay-l'Aître (29, 30 mars et 10 avril 1504). — 3. Bail pour 12 ans d'une pièce de terre à Aulnay, moyennant 35 s. t. (14 avril 1554). — 4. Bail pour 9 ans d'un gagnage audit lieu (20 février 1579). — 5. Sentence du bailli du Chapitre portant adjudication au profit de Cl. Geoffroy, chanoine, de 29 pièces de terre à Aulnay-l'Aître (12 juillet 1592). — 6. Procès-verbal de visite de la cense dudit lieu (24 avril 1598). — 7. Bail à vie de la ferme d'Aulnay-l'Aître audit Cl. Geoffroy (19 mars 1598). — 8. Autre bail d'une cense à Aulnay (11 février 1599). — 9. Sentence de la justice d'Aulnay-l'Aître portant adjudication à Cl. Geoffroy, chanoine, de 24 pièces de terre audit lieu (8 juillet 1599). — 10 et 11. Baux (1605 et 1611). — 12. Rôle des terres d'Aulnay-l'Aître et d'Aulnay-le-Châtel appartenant au Chapitre (1620). — 15 et 14. Baux divers (1725-1773).

G. 538. (Liasse.) — 32 pièces (3 parchemins).

1572-1785. — AULNAY-L'AITRE ET AULNAY-LE-CHATEL. dîmes. — *Arm. 4, l. 13* : 1. Bail pour 3 ans des grosses et menues dîmes (30 mai 1572). — 2. Information faite par le sergent du Chapitre à l'encontre de Jean Jobert, seigneur d'Aulnay-le-Châtel, sur les malversations par lui commises au paiement de la dîme (1585). — 3 et 4. Sentence des requêtes du Palais qui fixe la dîme d'Aulnay à la 16e gerbe (30 juillet 1588). — 4 bis. Enquête prouvant que le Chapitre est propriétaire des dîmes d'Aulnay-l'Aître et d'Aulnay-le-Châtel (1603 — 1 cahier de 67 feuillets). — 5. Procès contre les habitants d'Aulnay-l'Aistre qui avaient découvert les murs du chœur et du cancel de leur église (1752-1753). — 6. Sentence du bailliage de Châlons, qui exempte le curé d'Aulnay-l'Aître de la dîme sur une terre qu'il possède au terroir d'Aulnay-le-Châtel (1765). — 7 et 8. Baux des grosses et menues dîmes (1751-1785). — 9. Rôle des vignes qui doivent la dîme à Aulnay-le-Châtel (1776). — 10. Déclaration des novales appartenant au curé d'Aulnay l'Aître (1769).

G. 539. (Liasse.) — 13 pièces (3 parchemins, 1 sceau).

1489-1775. — AULNAY-SUR-MARNE : prés. — *Arm. 4, l. 14* : 1. Donation au Chapitre par damoiselle Isabelle de Sorcy, veuve d'Étienne Lambesson, seigneur de Saint-Martin-aux-Champs, de la moitié d'une pièce de pré et bois appelée le pré et bois de Heilzlevain, assise au terroir d'Aulnay-sur-Marne ; le dit acte passé en présence de Jacques Lambesson, abbé de Toussaints, son fils (10 mars 1489, v. st.). — 2. Vente au Chapitre par damoiselle Marguerite de Biscoy, femme de Guillaume de Criston, seigneur de Connantray (*Connentrel*), d'un jardin appelé le Jardin le chantre, sis entre Matougues et Aulnay-sur-Marne, moyennant 118 l. t. (21 octobre 1489 — 1 sceau) ; ci-joint la déclaration dudit terrain fournie par le Chapitre à Antoine de Luxembourg, comte de Brienne, seigneur de Roucy et d'Aulnay-sur-Marne (22 juillet 1506). — 3. Bail à vie d'un pré appelé Heilzlevain, sis à Aulnay, pour 12 l. t. (25 janvier 1538, v. st.). — 5. *En déficit* (remis au citoyen Jacques Collard, acquéreur). — 6 et 7. Baux (1729-1775).

G. 540. (Liasse.) — 11 pièces (5 parchemins).

1518-1785. — BIGNICOURT-SUR-SAULX : cense. — *Arm. 4, l. 15* : 1. Échange par lequel Jeanne, veuve d'Ant. Marguin, abandonne à Pierre Michelet, chanoine, une fauchée de pré sise à Bignicourt-sur-Saulx (6 janvier 1517, v. st.). — 2. Donation au Chapitre par Pierre Michelet de 21 fauchées de pré sises audit Bignicourt (28 août 1519). — 3. Adjudication de 26 pièces de terre à Bignicourt saisies sur Cl. Michelet (23 juin 1622). — 4 et 5. Baux de la cense de Bignicourt (1631 et 1669). — 6. Déclaration des terres et prés de Bignicourt-sur-Saulx appartenant au Chapitre (1740). — 7 et 8. Autres baux de la cense (1751-1785).

G. 541. (Liasse.) — 24 pièces (10 parchemins).

1350-1790. — BRUSSON ET PONTHION : dîmes. — *Arm. 4, l. 16* : 1. Lettres de l'évêque Jean III Happe par lesquelles, du consentement du Chapitre, il érige l'église du Buisson (*de Dumo*) en église paroissiale, totalement séparée de celle de Ponthion (avril 1350). (1). — 2. Bail pour 9 ans des grosses dîmes de Ponthion et Brusson (17 février 1720). — 3. Bail pour 3 ans du tiers des grosses dîmes de Brusson-les-Malades (10 juillet 1725). — 4. Autre bail des grosses dîmes de Brusson (2 juillet 1728). — 5. Baux des dîmes de Ponthion (1731-1790). — 6. Sentences des requêtes du Palais qui maintiennent le Chapitre en possession de percevoir le tiers des menues dîmes de Ponthion et Brusson (27 août 1759 et 9 juin 1760). — 7 à 9. Baux des dîmes (1752-1790).

G. 542. (Liasse.) — 37 pièces (7 parchemins).

1494-1783. — BUISSON ET PONTHION : dîmes. — *Arm. 4, liasse 17* : 1. Exploit d'assignation par devant les Requêtes du Palais au curé du Buisson pour le tiers des dîmes appartenant au Chapitre et l'autre tiers à l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne (21 juillet 1494). — 2. Procédures commencées au bailliage de Châlons à la poursuite des religieuses du Val-de-Grâce à Paris et du Chapitre, décimateurs, contre l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts, au sujet de la dîme de la ferme de Braux sise en la paroisse du Buisson (1716). — 3 et 4. Baux des dîmes du Buisson (1720-1727). — 5. Accord entre le Chapitre et le curé du Buisson au sujet du paiement de la portion congrue (1732). — 6 à 8. Baux des dîmes (1736-1783). — 9. Procès au Grand-Conseil entre le Chapitre, les abbayes du Val-de-Grâce et de Saint-Pierre-aux-Monts et le curé du Buisson pour l'exemption de la dîme de Braux, à charge de contribuer à la portion congrue et aux réparations de l'église (1752-1754). — 10. Ratification par l'abbaye du Val-de-Grâce de l'accord passé avec l'abbé de Saint-Pierre au sujet des dîmes de la ferme de Braux (18 décembre 1760). — 11. Déclarations des novales du finage de Buisson-sur-Saulx (1769-1771). — 12. Baux des dîmes du Buisson (1758-1782). — 13. Déclaration des terres constituant l'ancien domaine de la cure du lieu (1779).

(1) Cette pièce devrait se trouver dans la liasse 17 : le rédacteur de l'inventaire a confondu ici Le Buisson avec Brusson.

G. 543. (Liasse.) — 20 pièces (5 parchemins, 1 sceau).

1255-1773. — Billy-le-Grand : seigneurie, censive. — *Arm. 4, l. 18* : 1. Vente faite au Chapitre, sous le scel de l'évêque de Meaux Pierre III de Cuisi, par Henri, chevalier de Lusenci (de Lusenciaco) au diosèse de Meaux, et Emmeline sa femme, d'un cinquième du revenu annuel qu'ils possédaient à Billy, diocèse de Reims, moyennant 120 l. t. (mars 1254 v. st.). — 2. Lettres de Thibaut V, comte de Champagne et roi de Navarre, portant confirmation de la vente ci-dessus (Troyes, 14 mars 1259 v. st. — 1 sceau brisé). — 3. Bail pour 3 ans de la mairie de Billy (14 octobre 1432). — 4 Promesse faite par les habitants de Billy de payer annuellement au Chapitre 15 d. par ménage jusqu'à ce que le Chapitre leur ait fait construire un four banal (28 décembre 1491). — 5. Extrait de l'amortissement général des biens du Chapitre, dressé en 1524, en ce qui touche les seigneuries de Billy et Trépail (copie collat. en 1773). — 5 *bis*. Sentence du bailli du Chapitre qui condamne un particulier de Trépail à payer au Chapitre 2 s. t. pour la censive des héritages qu'il possède à Billy (14 février 1571). — 6. Baux à ferme des greffes de Trépail, Grand et Petit-Billy (1607-1761). — 7. Procès-verbal du rétablissement des bornes entre les seigneuries de Trépail, Grand et Petit-Billy, lesquelles bornes avaient été enlevées pendant la nuit (17 décembre 1664). — 8. Déclarations d'héritages situés aux terroirs du Grand et du Petit-Billy, en la censive du Chapitre (1581-1720). — 9. Terrier de Billy-le-Grand dressé en 1739 en vertu des lettres de chancellerie du 4 janvier 1738 (1 cah. in-folio de 61 feuillets). — 10. Cueillerets des censives de Billy-le-Grand (1740-1773)

G. 544. (Liasse.) — 21 pièces (8 parchemins, 2 sceaux).

1327-1780. — Billy-le-Petit et Vaudemange. — *Arm. 4, l. 19* : 1. Commission du roi Jean II au bailli de Vermandois de rétablir le Chapitre en possession du droit qu'il a d'exercer la justice à Vaudemange et de réprimer l'usurpation du seigneur de Grancey qui, à raison de sa châtellenie de Louvois avait fait arrêter et emprisonner le maire dudit lieu de Vaudemange (Paris, 19 novembre 1351) ; ci-joint une sentence du bailli de Vitry présidant les assises de Vertus qui attribue à Milon, seigneur de Noyers, le droit d'arrêter les malfaiteurs trouvés à Vaudemange et de les faire conduire à Louvois pour les juger, et en tous autres cas adjuge la justice au Chapitre (Vertus, 25 janvier 1326 v. st. — 1 sceau) — 2. Commission du roi François I[er] au bailli de Vermandois d'assigner pardevant lui les officiers de Philippe de Sarrebruche, dame de Louvois pour leur interdire d'entreprendre sur les biens vacants de la seigneurie du Petit-Billy appartenant au Chapitre (Paris, 20 mai 1523) — 1 sceau). — 3. Transaction entre le Chapitre et Madame Philippe de Sarrebruche, dame de Louvois, pour l'exercice de la justice à Billy-le-Petit et Vaudemange (2 août 1550). — 4. Sentence du bailli du Chapitre qui condamne un vigneron de Vaudemange à payer au Chapitre 1 d. t. de cens pour une pièce de terre à lui appartenant audit terroir (14 février 1571). — 5. Requête des habitants de Billy et Vaudemange au Chapitre pour obtenir des officiers résidents chargés de rendre la justice à Billy-le-Petit. — 6. Reconnaissances de 5 l. 1 s. de censive sur un moulin à vent à Billy-le-Petit (1695-1734). — 7. Signification de la taxe imposée sur les officiers de justice à Vaudemange (1693). — 8. Terrier de Billy-le-Petit (1739 — 1 cah. in-folio de 55 feuillets). — 9. Cueillerets des droits seigneuriaux de Billy-le-Petit (1740-1773). — 10. Saisie féodale de la terre et seigneurie de Vaudemange, faute de foi et hommage au duc de Bouillon à cause de la châtellenie d'Épernay (1728). — 11. Sentence du bailli de Vermandois qui condamne plusieurs particuliers des deux Billy à payer au Chapitre les lods et ventes des acquisitions faites par eux sur le territoire de ces deux seigneuries (15 février 1780).

G. 545. (Liasse.) — 27 pièces (17 parchemins, 5 sceaux).

1305-1787. — Blaise-sous-Arzillières : justice et ferme. — *Arm. 4 l. 20* : 1. Vente au Chapitre par damoiselle Bouret de Blaise-lez-Arzillières, veuve de Huet de Recy, du tiers de la justice du lieu, de la maison de Blaise et de 88 journaux de terre en 22 pièces, moyennant 1,150 l. t. (21 décembre 1305 — 1 sceau). — 2. Bail à vie canoniale consenti par le Chapitre à Gautier d'Arzillières, chanoine, de la maison, gagnage, justice et mairie dudit lieu (19 mai 1337). — 3. Sentence arbitrale rendue sur le différend élevé entre le Chapitre de Châlons et Gui de Joinville, sire de Donjeux, tuteur de George et Jean, enfants de lui et de feu Béatrix d'Arzillières, sa femme, au sujet d'une succession vacante échue en la ville de Blaise : dit a été que le Chapitre, comme seigneur et haut justicier de ladite ville, aurait les deux tiers de ladite succession (30 décembre 1339). — 4. Transaction entre le Chapitre d'une part, George, seigneur de Donjeux et de Blaise en partie, chevalier, et damoiselle comtesse de Germinon, dame de St-Benoît et de ladite ville de Blaise en partie, au sujet de la justice et du droit d'aubaine: accordé est que le Chapitre aurait les deux tiers de la justice et des aubaines (8 mai 1366 — 3 sceaux). — 5. Vente par Georges de Donjeux, chevalier, à Hue Happe, chanoine de St-Étienne à Châlons, d'une maison et héritages à Blaise, moyennant 140 l. t. (12 décembre 1357 — 1 sceau). — 6. Arrêt du Parlement qui autorise le chanoine Hugues Huppes à tenir les terre de Jumerel

et de Blaise franches et libres de toute redevance féodale à l'égard du seigneur d'Arzillières (27 août 1367) (1). — 7. Testament de Me Hugues, dit Happe, chanoine, qui lègue au Chapitre pour son obit une rente en grains assise sur le gagnage de Blaise (27 juillet 1369). — 8. Abandonnement au Chapitre par Gauthier, seigneur d'Arzillières, des maison et gagnage légués par le chanoine H. Happe (12 novembre 1382); ci-joint la déclaration des biens que le Chapitre possède à Blaise, provenant du legs ci-dessus. — 9. Vente au Chapitre par Jeannin Bracaire, corroyeur à Châlons, d'une maison et grange sises à Blaise, moyennant 80 l. t. de prix principal (10 janvier 1450 v. st.). — 10. Vente par Jean de Chaumont, maçon d'Arzillières, à Guill. Remi, chanoine, de 7 fauchées de pré sises à Blaise, moyennant 25 l. t. en principal (25 juin 1494). — 11. Sentence des requêtes du Palais qui maintient le Chapitre en possession de 4 fauchées de pré (28 juin 1504). — 12. Bail pour 18 ans d'un gagnage au terroir de Blaise (11 mai 1548). — 13 et 14. Baux d'une pièce de terre (1575 et 1582). — 15. Déclarations des héritages dépendant de la ferme de Blaise (1548-1590). — 16. Bail pour 9 ans de la cense de Blaise (16 septembre 1607). — 17. Mesure du pré dit Le Saint (1749). — 18. Baux de la ferme d'Arzillières (1711-1787).

G. 546. (Liasse.) — 11 pièces (4 parchemins, 1 sceau).

1140-1764. — Blaise-sous-Arzillières; dîmes. — *Arm. 4 l. 21* : 1. L'évêque Geoffroi I donne au Chapitre de St-Étienne les autels de Blaise, Courtémont, Warméricourt, Haussignémont, St-Étienne-sur-Vesle, St-Hilaire, Thibie, Montépreux et Connantrel (v. 1140 ?). — 2. Baux des dîmes de Blaise (1553-1650). — 3. Sentence des requêtes du Palais qui maintient le Chapitre en possession du tiers des grosses dîmes et des novales de Blaise-sous-Arzillières (1er avril 1620). — 4. Adjudication au rabais des réparations à faire au chœur de l'église de Blaise (26 janvier 1663). — 5. Arrêt du Grand Conseil qui oblige les décimateurs de Blaise à payer la portion congrue du curé, chacun pour un tiers (2 décembre 1687). — 6. Transaction portant abandon au curé de Blaise du tiers des menues dîmes (18 mai 1688). — 7. Procès touchant la fourniture des livres et ornements de la paroisse (1759). — 8. Enquête par le juge de Vitry-le-François au sujet d'un différend élevé entre les décimateurs et le curé qui prétendait avoir droit de percevoir la dîme en certaines contrées ci-dénommées (1764).

(1) Au bas de cette pièce on lit : « Resigillatum sigillo (domini) nostri Henrici, Dei gracia Francorum et Anglie regis, die 19e aprilis, anno Domini 1428 post Pascha. »

G. 547. (Liasse.). — 18 pièces (3 parchemins).

1598-1782. — Blesmes : fermes. — *Arm. 4, l. 22*: 1. Échange entre le Chapitre et Louis de Frénicourt, gouverneur de Vitry-le-François (19 mai 1598). — 2. Extrait du bail de la ferme de Blesmes, où se trouve la déclaration des terres (1604 — copie). — 3. Échange entre le Chapitre et Cl. Billaudet, vicaire en la paroisse de Scrupt (28 novembre 1629). — 4. Vente à Cl. Picart, archidiacre et chanoine, de 9 pièces de terre sises à St-Lumier et à Blesmes, moyennant 900 l. t. de marché principal (19 mai 1636). — 5. Acquisitions par le même d'héritages à Blesmes et à Scrupt (1638-1640). — 6. Rôle des deux fermes du Chapitre à Blesmes (1649). — 7 à 9. Baux (1654-1782). — 10. Rôles des terres et prés des deux fermes de Blesmes (1770).

G. 548. (Liasse.) — 56 pièces (9 parchemins, 2 sceaux).

1150-1786. — Blesmes et Scrupt; dîmes, cure et église. — *Arm. 4, l. 23*: 1. L'évêque Barthélemy de Senlis reprend sur le Chapitre le moulin à foulon de la Porte-Marne que son prédécesseur Gui II de Montaigu avait jadis donné aux chanoines et lui abandonne en échange les autels de Ponthion et de Blesmes avec la chapelle de Scrupt, le tiers des dîmes de la paroisse St-Sulpice et divers autres revenus (s. d. v. 1150 — 1 sceau). — 2. Donation au Chapitre par Guillaume, dit de Doyenville, chanoine, du tiers d'une dîme qu'il possède ès villages et terroirs de Blesmes, Ormesay (Ormissel), Beaumont et Scrupt (novembre 1286); ci-joint une copie collat. en 1600. — 3. Promesse de Pierre, prieur d'Ulmoy, par laquelle il s'engage, pour lui et ses successeurs, à payer tous les ans au Chapitre le quart de la dîme du vin récolté en une vigne sise au terroir de Blesmes et de Scrupt, lieu dit *A Lourmissel* (2 mai 1310). — 3 *bis*. Procès entre le Chapitre et l'abbaye de Cheminon qui refusait de payer la dîme des terres de la cense de Beaumont, finage de Blesmes (1600-1608); rescrit du pape Paul V qui nomme des commissaires apostoliques (5 des cal. de juillet = 27 juin 1605 — 1 sceau); transaction entre l'abbaye de Cheminon et le Chapitre (9 février 1608). — 4. Opposition du Chapitre au projet de désunion de la cure de Blesme d'avec Scrupt, son annexe; ordonnance de désunion par l'évêque de Saulx-Tavannes (8 novembre 1723). — 5. Baux des 2 tiers des oblations des autels de Blesmes et Scrupt (1697-1786). — 6. Procès entre le curé de Blesmes, l'abbaye de Cheminon et le Chapitre pour les réparations du chœur de l'église dudit Blesmes (1752-1753). — 7. Procès avec le curé de Blesmes qui prétendait que les terres de son domaine étaient exemptes de payer la dîme (1763-1768). — 8. Baux des dîmes de Blesmes (1728-1768).

G. 549. (Liasse.) — 16 pièces (7 parchemins).

1462-1785. — Bussy-Lettrée : cense. — *Arm. 4, l. 24* : 1. Bail à vie d'une cense « en la ville de Buissy au bout devers Lestrée », moyennant 40 s. t. par an (20 novembre 1462). — 2. Autre bail à vie de ladite maison assise « audit Buissy en la rue Lassus » moyennant 60 s. t. et 5 setiers de grain par an (25 juillet 1496). — 3. Échange par lequel on abandonne au Chapitre 7 denrées de terre au terroir de Bussy, lieu dit Au-dessus de l'étang (17 juin 1551). — 4. Autre échange par lequel on cède au Chapitre 24 denrées de terre à Bussy, lieu dit Orgeval (15 février 1565). — 5. Déclarations des terres de la ferme de Bussy-Lettrée (1707 et 1776). — 6 à 10. Baux divers (1729-1774); déclaration de terrres en 1785.

G. 550. (Liasse.) — 31 pièces (6 parchemins, 3 sceaux).

1218-1785. — Bussy-Lettrée : dîmes, cure, église. — *Arm. 4. l. 25* : 1. Girard, seigneur de St-Obert, Marie de Conflans, sa femme, et Eustache, leur fils, vendent au Chapitre St-Étienne les dîmes qu'ils possèdent à Bussy, moyennant 330 l. provinois (1218 — 2 sceaux) ; ci-joint les lettres de l'évêque Guillaume II du Perche portant confirmation de ladite vente et investiture d'icelles dîmes au profit du Chapitre (1218 — 1 sceau). — 2. Vente au Chapitre par Guillaume de Balaines, seigneur de Courtavant et de Sommesous, et damoiselle de Miremont, sa femme, de leur droit de propriété sur les grosses et menues dîmes du village de Lettrée avec celles des villages circonvoisins, moyennant 400 l. t. de marché principal et 16 l. pour les vins (3 juillet 1540). — 3 à 6. Baux des dîmes ci-dessus (1546-1596). — 7. Sentence des requêtes du Palais touchant les grosses dîmes de Bussy (19 mai 1598). — 8. Bail des dîmes de Lettrée (1608). — Arrêt du Parlement qui condamne le Chapitre à contribuer aux réparations du chœur et cancel de l'église de Bussy (6 août 1650). — 10 à 12. Portion congrue du curé (1674-1689). — 13. Bail des grosses dîmes (1720). — 14. Procès entre le Chapitre et les habitants de Bussy-Lettrée au sujet des dîmes (1738). — 15. Bail des dîmes (1760). — 16. Procès-verbaux constatant l'état des novales de la paroisse de Bussy (1769). — 17 et 18. Baux des dîmes (1773-1785).

G. 551. (Liasse.) — 41 pièces (11 parchemins, 3 sceaux).

1197-1726. — Champagne : seigneurie, justice. — *Arm. 4. l. 26* : 1. Dudon, abbé du monastère d'Huiron, en vue d'éteindre les dettes de son abbaye, vend au Chapitre St-Étienne, moyennant 18 l., tout ce que ledit monastère possédait à Champagne, à l'exception des hommes de corps (1197 — 1 sceau brisé). — 2. Adam, seigneur de Livry, et Gui son fils, chevalier, s'engagent à laisser les hommes de Thibie, Champigneul et Jâlons et les convers de l'hôpital St-Étienne en paisible possession des aisances en pâturages, marais, cours d'eau et autres choses dont ils jouissaient lors du décès de Milon de Nogent (1215). — 3. Sentence arbitrale rendu sur le procès d'entre Garnier, abbé de St-Martin d'Huiron, et le Chapitre St-Étienne touchant les trois quarts de la 4e partie de l'alleu de Champagne, à savoir le ban, la justice, les terres communes, vinages, prés, pâturages, cours d'eau, etc. : accordé a été que toutes les choses susdites resteraient au Chapitre, les arbitres ayant ratifié la vente qui en avait été faite par feu l'abbé Dudon (mai 1223). — 4. Jean de Châtillon, sire de Dampierre et de Rollincourt, et Marie sa femme, vendent au Chapitre tout ce qu'ils ont, peuvent et doivent avoir, tant en souveraineté qu'en seigneurie et domaine en la ville de Champagne, moyennant 644 l. 15 s. 10 d., faible monnaie (24 août 1330 — 1 sceau mutilé). — 5. Quittance par le bailli de madame Jeanne, reine de France et de Navarre, de la somme de 64 l. 11 s. 2 d. t. due par le Chapitre pour le quint denier de la terre de Champagne achetée à Jean de Châtillon (décembre 1330). — 6. Lettres du prévôt d'Épernay par lesquelles en vertu de la commission à lui donnée par le bailli de la reine Jeanne de Navarre le 25 avril 1331, il maintient le Chapitre en possession de l'acquisition faite sur Jean de Châtillon (9 mai 1331). — 7. Quittance par Robert de Condé au Chapitre de la somme de 80 l. t. due au Roi pour l'amortissement de l'acquêt ci-dessus (13 juillet 1331). — 8. Lettres du roi Philippe VI de Valois portant amortissement de la terre de Champagne (Paris, août 1331 — 1 sceau). — 9. Confirmation de l'amortissement ci-dessus par Jeanne, reine de France et de Navarre (Parc de Pons, novembre 1333). — 10. Baux de la mairie de Champagne et Champigneul (1553 et 1690). — 11. Bail de la pêche pour 3 ans (24 mai 1555). — 12. Procès pour la nomination d'un juge à Champagne (1613). — 13. Adjudication pour 9 ans d'un moulin audit lieu (1638). — 14. Taxe pour la réunion des offices des commissaires priseurs (1715). — 15. Procès au bailliage de Châlons, et par appel au Parlement, entre le Chapitre et Nicolas Claude de Mougeot, seigneur en partie de Champagne, pour la seigneurie et nomination des officiers de justice du lieu : sentence du bailliage qui accorde par provision au Chapitre le droit de nommer les officiers de justice de Champagne (20 février 1723).

G. 552. (Liasse.) — 13 pièces (3 parchemins).

1701-1772. — Champagne : dîmes, chapelles, etc. — *Arm. 4. l. 27* : 1. Ordonnance de l'évêque de Châlons enjoignant de démolir la chapelle de Champagne interdite

depuis 20 ans (29 mars 1701) ; adjudication des matériaux de ladite chapelle pour 255 l. t. (3 septembre 1713). — 2 à 4. Baux des dîmes (1723-1772).

G. 553. (Liasse.) — 36 pièces (19 parchemins, 2 sceaux).

1330-1777. — Champagne (fief de). — *Arm. 4, l. 28 :* 1. Estimation par experts de la portion que Jean de Châtillon, sire de Dampierre, possède en la ville de Champagne : le total s'élève à 32 livrées, 4 s. 9 d. de terre (20 juillet 1330). — 2. Donation au Chapitre par Bernard de Moreul, chevalier, vicomte du Mont Notre-Dame et seigneur de Fontaines N.-Dame, de tout ce qu'il avait et pouvait avoir à titre de seigneurie directe ou utile « en ung lieu où jadiz souloit avoir village nommé Champaigne auprès Champigneilles ou pays et comté de Champaigne, lequel fief souloit valoir environ soixante livrées de terre et le tenoit ung viconte de Choilly, et de present est de très petite valeur, parce que à l'occasion des guerres qui longuement ont eu cours en ce royaulme, ledit village de Champaigne est du tout inhabité et n'y a pas une maison droicte, ne grange ou autre édiffice... » (10 octobre 1465 — 1 sceau). — 3. Transaction entre le Chapitre et damoiselle Françoise le Hautois, veuve de Gellu, seigneur en partie de Champagne, et femme en secondes noces de Martin Bellouche Albanois : les arbitres décident que les 9/16 de la seigneurie de Champagne appartiennent au Chapitre et le surplus au coseigneur qui le tient en fief (14 janvier 1513 v. st. — 1 sceau) ; copie collat. de 1624. — 4. Aveu et dénombrement fourni au Chapitre par Pierre Gellée, seigneur en partie de Champagne, et consorts, héritiers de Noël Gellée (28 décembre 1536). — 5. Autre aveu et dénombrement par Jacques de Gellée, pour lui et à cause de damoiselle Edme de Mouy, sa femme (avril 1581). — 6. Autre aveu et dénombrement par Jacques de Godinet (25 avril 1581). — 7 et 8. Actes de foi et hommage rendus au Chapitre : 1° par Germain Godet, seigneur de Renneville, gouverneur de Sainte-Menehould (4 juillet 1601) ; 2° par Jacques de Gellée l'aîné (27 novembre 1609). — 9 et 10. Aveux et dénombrements fournis au Chapitre : 1° par Claude Girardin, bourgeois de Châlons, à cause de damoiselle Claude Lallemant, sa femme (5 janvier 1610) ; 2° par Jacques de Gellée (15 janvier 1610). — 11. Arrêt du Parlement qui accorde mainlevée à Germain Godet, seigneur de Champagne en partie, de la saisie féodale faite sur lui par le Chapitre, en payant par lui les droits et devoirs seigneuriaux dus audit Chapitre (28 juin 1613) ; ci-joint le dénombrement fourni en conséquence le 25 septembre 1614. — 12. Sentence du bailliage de Vermandois pour le paiement des droits de quint, requint et relief du fief de Champagne (29 juillet 1615). — 13. Transaction entre le Chapitre et Marie de Mauperty, veuve de Germain Godet, sur le paiement des droits de quint, requint et relief des portions du fief de Champagne (15 décembre 1615). — 14. Dénombrement fourni au Chapitre par Ant. Clément, donataire de Cl. Lallemant, sa cousine, veuve de Cl. Girardin (25 octobre 1638). — 15. Foi et hommage, aveu et dénombrement par Ant. de Boulets, s[r] de Champagne en partie à cause de Cl. Lallemant, sa femme (1639) ; *id.* par Ant. Clément (28 novembre 1642). — 16. Vente par Marie Deya, veuve de P. Dumolinet, seigneur de Livry, à Cl. Mongeot, seigneur de Bury et des Istres, et Madel. Regnard sa femme, de tout ce qui lui appartenait au terroir de Champagne, tant en fief qu'en roture, moyennant 6,000 l. en marché principal (12 novembre 1716). — 17. Dénombrement par ledit Nicolas Cl. Mougeot (20 mars 1727). — 18. Procuration donnée par Franç. Cappy à l'effet de rendre foi et hommage au Chapitre pour un septième de la seigneurie de Champagne (1739).

G. 554. (Liasse.) — 17 pièces (2 parchemins).

1540-1650. — Champagne : terres vacantes données à cens perpétuel aux habitants de Thibie. — *Arm. 4, l. 29* : 1. Partage des terres de Champagne suivant les lots qui en ont été tirés le 23 février 1539 (v. st.) en présence du Chapitre qui y a les 9/16[es] et les héritiers de Noël Gellée qui ont les 7/16[es] (12 avril 1540). — 2. Autre procès-verbal de partage (3 mai 1540). — 3. Baux des terres dites vacantes (1546-1615 — copies collat. en 1624). — 4. Arpentage des dites terres (11 mai 1621). — 5. Bail perpétuel aux habitants de Thibie des terres vacantes de Champagne, moyennant 3 s. t. par journel de terre (15 mai 1621) — 6. Procès-verbal de descente et d'enquête par le bailli du Chapitre sur les terres vacantes de Champagne (1623). — 7. Sentence du bailli du Chapitre qui restitue audit Chapitre certaines terres contestées à Champagne (14 février 1625). — 8. Bail à cens perpétuel de 60 journels de terre (1650).

G. 555. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1620-1702. — Champagne : rôles des menus cens *(Arm. 4, l. 30).*

G. 556. (Liasse.) — 37 pièces (6 parchemins).

1501-1778. — Champigneul : seigneurie, justice, etc. — *Arm. 4, l. 31* : 1. Renonciation à l'appel d'une cense au sujet du droit de rouage que possède le Chapitre sur les vins transportés hors de Champigneul (24 mars 1500 v. st.). — 2. Sentence du bailliage de Sens qui adjuge au Chapitre la moitié de la succession de Jeannin Chevalier, bourgeois du Roi, décédé sans héritiers à Champigneul (18 septembre

1511). — 3. Jugements rendus par le bailliage du Chapitre, tant au civil qu'au criminel, contre divers particuliers de Champigneul (1583-1604). — 4. Procès-verbal des plaids tenus devant les gardiens et maire de Champigneul, en présence de tous les habitants du lieu convoqués pour entendre lecture des ordonnances du Chapitre (26 mars 1601). — 5. Bail pour 3 ans de la mairie et du greffe de Champigneul (10 septembre 1604). — 6. Procès à l'occasion du droit de pêche dans la rivière de Soude à Champigneul (1603-1605). — 7. Procès-verbal dressé en vertu de lettres de compulsoire obtenues par le Chapitre pour faire recherche des droits de la seigneurie de Champigneul (27 septembre 1623). — 8. Réception par le bailli du Chapitre de P. Jeannet pourvu de l'office de substitut du procureur fiscal à Champigneul (2 janvier 1660). — 9. Rôles des habitants du lieu qui doivent le droit d'herbage (1660 et 1667). — 10. Adjudication par Cl. Fagnier, subdélégué de l'Intendance, du droit de pêche pour la portion de la rivière qui appartient aux habitants de Champigneul (15 juin 1722). — 11. Quittance de la somme de 30 l. à laquelle a été taxé le greffier du lieu (1er juillet 1695); baux dudit greffe (1746 et 1763). — 12. Transaction entre le Chapitre et Franç.-Jos. de Cappy, sr d'Écury, pour la chasse sur les terroirs de Jâlons et de Champigneul (11 février 1717). — 13. Baux de la chasse des oiseaux de passage (1703-1778). — 14. Bornage et séparation des seigneuries de Pocancy et Champigneul (1726-1732).

G. 557. (Liasse.) — 31 pièces, papier (1 impr. — 1 plan).

1499-1760. — Champigneul ; usages et marais. — *Arm. 4, l. 32* : 1. Mainlevées de saisies faites sur les usages, pâturages, marais et prés des habitants de Champigneul (1499-1573). — 2. Vente par les habitants de Champigneul à Cl.-François, seigneur d'Écury et de Montbayen, de deux pièces de leurs usages (1er octobre 1662). — 3. Autres ventes d'usages en 1640, 1657 et 1731. — 4. Mémoire et consultation sur la question de savoir si le Chapitre, en qualité de seigneur, pouvait rentrer dans les aliénations précédentes, moyennant remboursement (1734-1738). — 5. Carte des marais de Champigneul (1739). — 6. Mémoire sur l'arrêt du Conseil en date du 29 mars 1740 au sujet du droit que prétend M. de Courtagnon, grand-maître des Eaux et forêts de Champagne, de connaître du partage des usages entre les seigneurs et les communautés à l'exclusion de la Table de marbre (1740). — 7. Procès entre le Chapitre et Franç. Cappy d'Écury au sujet des marais de Champigneul (1740). — 8. Mémoire pour la communauté de Champigneul contre celle de Jâlons au sujet des marais (1760 — impr.).

G. 558. (Liasse.) — 28 pièces (10 parchemins — 1 sceau).

1333-1788. — Champigneul : censes, terres, prés, etc. *Arm. 4, l. 33* : 1. Donation au Chapitre par Jean Happe, doyen, de terres et maisons à Jâlons et à Champigneul, donation acceptée et ratifiée en séance capitulaire le 12 avril 1333 (1 sceau). — 2. Bail pour 3 ans du gagnage de Champigneul (29 décembre 1381). — 3. Bail à vie d'un jardin audit lieu, moyennant 10 s. t. par an (6 septembre 1477). 4. *Deficit* (remis au citoy. Lasalle, acquéreur). — 5. Donation au Chapitre par Ch. Cuissotte, doyen, de 50 journaux de terre à Champigneul, à charge pour les chanoines de célébrer un obit annuel et de chanter une antienne chaque samedi, de Pâques à la Pentecôte, « devant l'imaige de la belle mère Dieu » (28 août 1534). — 6. Bail de 26 denrées et 12 journels de terre à Champigneul (13 février 1553 v. st.). — 7. Bail d'une cense audit lieu (10 juin 1558). — 8. Arpentage de 2 pièces de terre (1622). — 9. Bail pour 30 ans de 2 pièces de terre (1705). — 10. Rôles et baux de la grande cense de Champigneul (1604-1788). — 11. *Deficit* (remis à P. Marisy, acquéreur). — 12 à 14. Baux (1754-1783). — 15. *Déficit* (remis à M. d'Hermonville). — 16. Déclaration par le Chapitre au terrier de Pocancy de 5 pièces de terre dépendantes des fermes de Champigneul et de Thibie (23 mai 1720).

N. — *La liasse 34 intitulée « Censives de Champigneul » est en déficit.*

G. 559. (Liasse.) — 103 pièces (1 parchemin).

1565-1774. — Champigneul. — *Arm. 4, l. 35*: 1. Rôles des gros cens de Champigneul (1565-1774). — 2. Papier terrier de Champigneul dressé en vertu des lettres de chancellerie du 10 mai 1749 (1 cah. in-folio de 60 feuillets) ; déclaration audit terrier.

G. 560. (Liasse.) — 24 cah., papier.

1554-1780. — Champigneul. — 24 rôles des menus cens (*Arm. 4, l. 36*).

G. 561. (Liasse.) — 22 pièces (11 parchemins).

1338-1752. — Cernon : redevances en grains. — *Arm. 4, l. 37* : 1. Odart de Cernon, écuyer, successeur de feu Mile de Cernon, reconnaît devoir au Chapitre 10 s. et 2 setiers de froment de rente annuelle et perpétuelle que ledit Mile avait assignés aux chanoines sur sa terre de Cernon ; l'acte passé sous le sceau de Jean Boutet de Closfontaine, bailli de Châlons (24 décembre 1338); copie collat. en 1657. — 2. Aveu et dénombrement fourni à l'évêque

Charles de Poitiers par Jean de Saulx, seigneur de Cernon et de Bussy-le-Château, maréchal de Châlons, de tout ce qu'il tient en foi et hommage de l'évêché (s. d. v. 1380). — 3. Arrêt du Parlement qui homologue une transaction passée entre le Chapitre et Jean de Saulx, seigneur de Cernon (3 février 1381 v. st.). — 4. Dénombrement fourni à l'évêque par Jeanne de Vouziers, dame de Cernon, veuve de Jean de Saulx, portant reconnaissance des 2 setiers de froment dus au Chapitre (30 mai 1396). — 5. Jean d'Amboise, seigneur de Bussy-le-Château et de Cernon, reconnaît devoir au Chapitre 2 setiers de froment à prendre sur les terrages et aban dudit Cernon (30 novembre 1476). — 6. Sentence des requêtes du Palais touchant la rente susdite (20 mai 1595). — 7. Certificat délivré par le Chapitre attestant que l'obit fondé par Mlle de Cernon est célébré annuellement en l'église cathédrale le 4 décembre (28 février 1659). — 8. Transaction entre le Chapitre et Pierre de Pinteville, seigneur de Cernon, portant reconnaissance de la redevance ci-dessus (6 octobre 1659). — 9. *Déficit*. — 10. Sentence portant titre nouvel de la redevance (1699). — 11. Extrait du contrat de vente de la terre de Cernon par Pierre de Pinteville à Germain Dubois, sr de Crancé (1712). — 12. Procès entre le Chapitre et J.-B. de Pinteville de Vaugency, seigneur de Cernon, au sujet de la redevance en grains due par la seigneurie audit Chapitre (1732-1733). — 13. Sentence du bailliage de Châlons portant titre nouvel de la redevance (1752). — 14. Sentence du même bailliage qui décharge le Chapitre de l'obligation de réparer l'église, ledit Chapitre ayant abandonné sa portion de dîme (3 octobre 1692).

G. 562. (Liasse.) — 22 pièces (12 parchemins — 8 sceaux).

1225-1789. — CHARTRES : (rente de 50 l. sur le domaine de). — *Arm. 4, l. 38* : 1. Jean, comte de Chartres et seigneur de Montmirail, donne à Guillaume II, évêque de Châlons et comte du Perche, 50 l. t. sur les 100 qu'il possédait lui-même sur les moulins de Chartres (novembre 1225 — 1 sceau brisé). — 2. Guillaume II, évêque de Châlons, donne à l'église St-Étienne, pour le vin des chanoines, 50 l. t. qu'il percevait chaque année à Chartres sur les moulins du comte (février 1225 v. st. — 1 sceau). — 3. Isabelle, comtesse de Chartres, veuve de Jean de Montmirail, ratifie et confirme la donation par son cousin l'évêque Guillaume à l'église St-Étienne de 50 l. de rente à prendre sur les moulins de Chartres (Paris, octobre 1246 — 1 sceau) ; copie collationnée en 1598. — 4. Bulle du pape Alexandre IV confirmant la donation ci-dessus. Latran, nones de mars, 2e année du pontificat (7 mars 1256 — 1 sceau). — 5 Bulle analogue du pape Urbain IV. Orviéto, 3 des cal. d'août, 2e année du pontificat (29 juillet 1263 — 1 sceau). 6. Pierre fils de France, comte d'Alençon et de Chartres (1) et Jeanne, sa femme, promettent de payer tous les ans, à la Toussaint, les 50 l. de rente dues au Chapitre (6 mars 1274 v. st. — 2 sceaux). — 7. Lettres du roi Philippe IV, dit le Bel, portant mention du paiement fait par lui des 50 l. de rente dues au Chapitre suivant les lettres de Pierre, comte d'Alençon, et de la comtesse Jeanne (Paris, 28 janvier 1274 v. st. — 1 sceau brisé) ; copie collat. en 1598. — 8. Mandement de P. Legendre, trésorier de France, au receveur ordinaire de Chartres, de payer au Chapitre 3 années échues de la redevance de 50 l. (14 mars 1521 v. st.). — 9. Deux lettres de commission des trésoriers de France à l'huissier du Trésor de faire payer au receveur ordinaire de Chartres les années échues de la rente de 50 l. due au Chapitre (28 juillet 1524 et 17 novembre 1526). — 10. Le receveur du domaine ordinaire du duché de Chartres certifie que le Chapitre de Châlons est couché sur l'état des fiefs et aumônes et autres charges ordinaires assignées sur ledit domaine et qu'il a payé aux chanoines 3 années échues (24 novembre 1597 — copie collat. en 1624). — 11. Sentence du bailliage de Chartres qui autorise le Chapitre à saisir ce qui peut être dû à la recette du domaine de la duchesse de Chartres et de Nemours pour sûreté de la redevance de 50 l. dont 4 années sont échues (23 novembre 1601). — 12. Opposition formée par le Chapitre à ce qu'il ne soit procédé à la vente du domaine de Chartres, sinon à la charge d'être payé des 50 l. t. de rente qu'il a droit de prendre chaque année sur la recette dudit domaine (1624). — 13 et 14. Ordonnance des trésoriers de France au receveur du domaine de Chartres de rapporter au bureau les comptes par lui rendus pour les 6 dernières années (26 janvier 1626) ; autre ordonnance des mêmes enjoignant à tous ceux qui prétendent fiefs et aumônes sur la recette du domaine de Chartres de présenter leurs titres dans la quinzaine (28 juillet 1630). — 15. Reconnaissance de la rente de 50 l. assignée sur le domaine de Chartres (13 septembre 1787).

G. 563. (Liasse.) — 3 pièces (1 parchemin).

1678-1776. — CHATELRAOULD : ferme. — *Armoire 4, l. 39* : extrait de la déclaration fournie au papier terrier de Champagne en 1678 (copie collat. en 1743). — Bail de la ferme (1776).

N. — *Tous les autres titres de la présente liasse ont été remis à Salleron de Châtelraould, acquéreur en 1792.*

(1) Pierre, comte d'Alençon, 5e fils du roi Louis IX.

G. 564. (Liasse.) — 24 pièces (8 parchemins, 1 sceau).

1549-1785. — CHATELRAOULD : dîmes, église. — *Arm. 4, l. 40* : 1. Sentence des requêtes du Palais qui adjuge au Chapitre les deux tiers des offrandes et trécens (24 juillet 1549). — 2 et 3. Bail pour 3 ans des trécens et menues dîmes de Châtelraould (18 juin 1567) ; autre bail du 19 mai 1600. — 4. Sentence de l'officialité de Châlons qui fixe la quotité des dîmes à la 14e partie suivant la coutume du lieu (2 juin 1605). — 5 et 6. Transaction qui accorde au curé de Châtelraould 6 l. de supplément de portion congrue en échange de son droit de novales qui est attribué au Chapitre (17 février 1621) ; autre transaction qui accorde au curé toutes les menues dîmes, sa vie durant, à charge pour lui de payer 12 l. par an au Chapitre (16 juin 1670). — 7. Bail pour 9 ans des grosses dîmes et novales de Châtelraould (1684). — 8. Procès sur l'usage suivi de tout temps par les habitants du lieu d'amonceler leurs récoltes par 13 ou 26 gerbes, et de les laisser sur place 4 heures après le monceau fait pour donner le temps aux piétons de venir lever la dîme (1690-1691). — 9 et 10. Baux (1720-1767). — 10 *bis*. Traité avec le curé portant abandon au Chapitre des novales de la cure moyennant 25 l. par an (1738). — 11. Transaction entre le Chapitre et les habitants de Châtelraould au sujet de l'entretien de la chapelle que lesdits habitants ont fait construire, l'été dernier, sur le côté nord de l'église : l'entretien en est laissé à perpétuité à la charge de la communauté (14 mars 1744) ; ci-joint l'arrêt du Parlement homologuant la présente transaction (18 juin 1746). — 12 et 13. Baux des dîmes (1749-1785).

G. 565. — 2 parchemins (4 sceaux).

1194-1375. — CHEMINON. — *Arm. 4, l. 41* : 1. Transaction passée sous la médiation du doyen, du chantre et d'un chanoine de l'église de Reims, délégués du St-Siège pour mettre fin au débat élevé entre l'église St-Étienne de Châlons et les abbayes de St-Pierre-aux-Monts et de Cheminon au sujet de l'église de Maurupt : accordé a été que le Chapitre et les deux abbayes ci-dessus auraient une part égale aux oblations et aux dîmes, ainsi qu'à l'élection et présentation du curé (1194). — 2. Lettres de non préjudice données au Chapitre par l'abbé de St-Pierre-aux-Monts, portant que la présentation par lui faite à la cure de Maurupt ne saurait préjudicier au droit des chanoines à qui cette fois appartenait la présentation (24 mai 1375 — 1 sceau).

G. 566. (Liasse.) — 21 pièces (4 parchemins).

1559-1781. — CHEPY : dîmes. — *Arm. 4, l. 42* : 1. Bail pour 3 ans des dîmes des prés de St-Memmie au terroir de Chepy (16 septembre 1559). — 2. Sentence du bailli de l'abbaye St-Menge portant antérinement des lettres de provision pour la perception des dîmes de Chepy (7 juillet 1563). — 3. Sentence du bailliage de Vermandois qui condamne un particulier à payer les droits de dîme perçus à Chepy (26 juin 1566). — 4. Adjudication pour 3 ans de la totalité des grosses dîmes de Chepy (1664). — 5. Sentence du bailliage de Châlons au sujet de la dîme (1692). — 6. Bail des dîmes de Chepy (1721). — 7. Ordonnance de l'intendant Barberie de St-Contest déchargeant le Chapitre de la somme de 60 l. à laquelle il avait été taxé sur le rôle des tailles de Chepy (3 juin 1753). — 8. Adjudications des dîmes (1751-1757). — 9. État des novales qui appartiennent au curé de Chepy (1768). — 10. Baux des dîmes (1766-1773). — 11. Accord entre les décimateurs de Saint-Germain-la-Ville et le curé de Chepy au sujet de la dîme (1781).

G. 567. (Liasse.) — 12 pièces (2 parchemins).

1727-1788. — CHEPY : ferme. — *Arm. 4. l. 43* : 1. Acquêt par le Chapitre d'une ferme à Chepy (22 décembre 1727). — 3. Baux de 2 chenevières à Moncets près Chepy (1721-1763). — 5. Procès en restitution de 2 pièces de terre démembrées de la ferme de Chepy (1747). — 6. Bail (1771). — 8. Vente par le Chapitre d'une maison au lieudit La Gravelle, terroir de Chepy, moyennant 2,250 l. en marché principal (31 mars 1771). — 9. Bail (1788). — *Nota : les nos 2, 4 et 7 ont été remis au citoyen Moret, acquéreur.*

G. 568. (Liasse.) — 15 pièces (3 parchemins).

1541-1790. — CHEPPES : censes. — *Arm. 4, l. 44* : 1. Échange par lequel Nicole Champagne, chapelain de l'ancienne congrégation, abandonne à Henri de Toul, chanoine, une cense assise aux terroirs de Cheppes et Glacourt (29 avril 1541). — 2. Procès-verbal de mesurage et abornement d'une pièce de pré à Cheppes (1626). — 3. Échange (1637). — 4 à 6. Baux (1721-1772). — 7. Déclarations des héritages dépendant des fermes de Cheppes (1604-1770). — 8. Baux (1770-1790).

G. 569. (Liasse.) — 9 pièces (5 parchemins).

1387-1776. — CHARMONT ET CHARMONTEL : dîmes. — *Arm. 4, l. 45* : 1. Jean Maignat reconnaît devoir au Chapitre la somme de 9 l. t. pour la ferme du trécens de Charmont et Charmontel (16 juin 1387). — 2. Bail pour 3 ans du quart des grosses et menues dîmes (15 novembre 1548). — 3. Sentence de l'officialité de Châlons qui condamne plusieurs particuliers à payer la dîme qui se perçoit à Char-

mont (1er mars 1614). — 4 à 7. Baux des dîmes (1723-1776).

G. 570. (Liasse.) — 12 pièces (6 parchemins, 1 plan).

1517-1788. — Chouilly : prés. — *Arm. 4, l. 46:* 1 à 3. Acquêt par Guill. Dolbet, chanoine, d'une pièce de vigne sise à Chouilly, moyennant 14 l. 10 s. t. (5 janvier 1516 v. st.); autre acquêt par le même d'une vigne pour 14 l. 10 s. t. (14 octobre 1520); *id.* par le même d'une vigne pour 17 l. t. (14 novembre 1522). — 4 et 5. Baux (1724-1788). — 7. Plan des prés du Chapitre à Chouilly (1787).

G. 571. (Liasse.) — 26 pièces (4 parchemins).

1403-1787. — Cauroy : dimes. — *Arm. 4, l. 47* : 1. Lettres de maintenue du Chapitre dans la possession et saisine du trécens et des dîmes de Cauroy (5 décembre 1403). — 2. Bail pour 3 ans du tiers des grosses et menues dimes de Cauroy (3 mars 1535). — 3. Transaction qui assigne le gros du curé sur le tiers des dîmes du Chapitre (27 mai 1583). — 4. Baux (1669-1677). — 5. Procès entre le Chapitre et les habitants du lieu au sujet des réparations du chœur et cancel de l'église (1745). — 6. Adjudications des dîmes (1751-1752). — 7. Procès-verbal constatant l'état des novales de la paroisse (1769). — 8. Baux (1750-1787).

G. 572. (Liasse.) — 17 pièces (3 parchemins).

1235-1784. — Cloyes : dimes. — *Arm. 4, l. 48* : 1. André, seigneur de Cloyes, vend à Gui de Vendeuvre, chanoine, agissant au nom de l'église de Châlons, tout ce qu'il possédait en la grosse dîme dudit lieu, moyennant 20 l. 100 s. (juillet 1235). — 2. Baux (1548-1605). — 3. Transaction portant que le 6e des dîmes de Cloyes se partagera par moitié entre le Chapitre et les chapelains de l'ancienne congrégation (21 avril 1586). — 4. Arrêt du Parlement au sujet des dîmes de Cloyes (28 mai 1661). — 5 à 8. Baux (1673-1784).

G. 573. (Liasse.) — 20 pièces (4 parchemins, 3 sceaux).

1259-1790. — Compertrix : dîmes. — *Arm. 4, l. 49* : 1. Sentence arbitrale rendue sur le différend élevé entre le Chapitre, l'abbaye de St-Pierre-aux-Monts et le chambrier de Toussaints, curé de St-Sulpice d'une part, et Raoul dit de Chambrault, d'autre part, sur le refus fait par ce dernier de payer la dîme de certains prés qu'il possède dans le finage de l'église St-Sulpice, entre la Marne et la Blaise : les arbitres décident que ledit Raoul paiera à l'avenir, le lendemain de la Pentecôte, pour la dime de ses prés, 24 s. t. dont 8 pour le Chapitre, 8 pour l'abbaye de St-Pierre et 8 pour le chambrier de Toussaints (septembre 1259 — 3 sceaux). — 2 Acte de maintenue du Chapitre en la possession du tiers des grosses dîmes de Compertrix (6 juillet 1495). — 3 à 5. Baux des dîmes (1556-1592). — 6. Enquête prouvant que les décimateurs de Compertrix sont en possession de percevoir la dîme des agneaux et des laines à la 15e (1690). — 7. Sentence du bailliage de Châlons qui condamne divers particuliers à payer la dîme des agneaux qui se perçoit à Compertrix (1er septembre 1690). — 8. Baux (1720-1790). — 9 Adjudications des grosses et menues dîmes (1752-1778). — 10. Ordonnance de l'évêque relative aux opérations à faire au chœur et à la nef de l'église (28 septembre 1769).

G. 574. (Liasse.) — 6 pièces (1 parchemin, 1 plan).

1622-1740. — Compertrix : prés. — *Arm 4, l. 50* : 1. Bail emphytéotique pour 99 ans d'une pièce de pré sise à Compertrix (23 février 1622). — 2 à 5. Baux (1749-1777); plan d'une terre, bois et pré, lieudit La Vieille rouillie, sis à Compertrix (16 juillet 1777).

G. 575. (Liasse.) — 25 pièces (3 parchemins).

1383-1783. — Condé : prés. — *Arm. 4, l. 51* : 1. Bail à vie de 3 pièces de pré moyennant 70 s. t. par an (27 juin 1383). — 1 *bis*. Testament de Hugues Dommengin, chanoine et archidiacre, qui donne 600 l. et 6 fauchées de pré à Condé pour fonder un obit (15 novembre 1616). — 2 à 5. Baux (1739-1783).

G. 576. (Liasse.) — 15 pièces (4 parchemins — 2 sceaux).

1285-1788. — Coupetz : dîmes. — *Arm. 4, l. 52* : 1. Vente au Chapitre par Jean et Henri, dits de Ludes, chevaliers, des deux tiers de la grosse dîme de Coupetz, moyennant 250 l. t. (9 mai 1285 — 1 sceau). — 2. Vente par Haton, abbé du monastère d'Huiron, à Pierre Camion de Sompuis, maître ès arts et en médecine, chanoine et chantre de l'église St-Étienne, du tiers des grosses dîmes de Coupetz et Cernon, moyennant 50 florins d'or, vulgairement appelés francs (4 février 1369 v. st. — 1 sceau). — 3 et 4. Bail pour 3 ans des grosses dimes de Coupetz (30 juin 1539); autre bail pour 3 ans (10 juillet 1586). — 5. Sentence de l'officialité de Châlons qui fixe la dîme de Coupetz à la 13e gerbe (11 octobre 1603). — 6. Transaction entre le Chapitre, décimateur pour les deux tiers, l'abbé de Huiron, décimateur pour l'autre tiers, et la communauté du lieu au sujet des réparations de l'église (15 septembre 1692); devis desdites réparations (1693). — 7. Baux des dîmes (1736-1788).

G. 577. (Liasse.) — 13 pièces (5 parchemins).

1262-1781. — COUVROT : dîmes. — *Arm. 4, l. 53* : 1. Vente au Chapitre par Perrot et Odinet, fils de feu Herbillon, d'une grange et ses dépendances sises à Couvrot, moyennant 18 l. 5 s. (janvier 1261 v. st.). — 2 et 3. Sentence de la prévôté de Vitry qui justifie qu'une portion de la pièce de 20 journaux sise près le bois de la Perthe appartient au dîmage de Couvrot (1er décembre 1537) ; sentence du bailliage de Vitry confirmative de la précédente (27 mai 1538) ; joint un arrêt confirmatif du Parlement (4 janvier 1538 v. st.). — 4. Bail à cens perpétuel de 34 journaux de terre à Couvrot, moyennant 10 s. par an (14 novembre 1586). — 5 et 6. Baux des dîmes (1727-1781). — 7. État des novales appartenant à la cure de Couvrot (1769).

C. 578. (Liasse.) — 9 pièces (1 parchemin).

1549-1790. — CUIS : cense. — *Arm. 4 , l. 54* : 1. Donation au Chapitre par Francois de Combles, chanoine archiprêtre de Vertus, de 32 arpents de terre à Cuis (6 octobre 1549). — 2. Arpentage des terres de la cense de Cuis (1604). — 3. Baux (1742-1790).

G. 579. (Liasse). — 20 pièces (13 parchemins, 1 sceau).

1343-1778. — CLAMANGES : redevance. — *Arm. 4, l. 55* : 1. Anseaulx de Saint-Chéron, chevalier, seigneur de Heiltz-le-Hutier (*Hez le Huitier*) vend à Guillaume de la Motte, chanoine de Châlons et archidiacre de Joinville, une redevance de 40 d. t. et 1 petit setier de seigle à percevoir tous les ans à l'Ascension, sur la communauté de Clamanges, moyennant 500 l. t. (12 septembre 1343). — 2. Renus de Folet, chevalier, reconnaît avoir reçu du Chapitre de Châlons la somme de « sexante florins royaulx de bon or et de bon pois, courens pour le temps de feu le roy Jehan nostre sire, dont Diex ait l'âme, pour cause de l'amortissement d'une rente annuelle et perpetuelle de quarente moutons lainne portans, quarente deniers t. et ung petit sestier d'aveine, la quelle tenoit, levoit et possidoit pasiblement honorable et discrete persone, feu maistre Guillaume de la Mote, jadis chanoines et archediacre de Joinville en ladicte eglise de Chaalons......... » (19 février 1367, v. st.). — 3. Lettres patentes de Jean Galéas Visconti, seigneur de Milan et comte de Vertus (1), portant amortissement de la redevance ci-dessus (Pavie, 15 décembre 1368 — sceau de J. Galéas). — 4. Transaction entre le Chapitre et la communauté de Clamanges qui commue la redevance des 40 moutons en une somme de 50 s. t. payable chaque année à l'Ascension (19 juillet 1460). — 5. Autre transaction portant modération de ladite redevance pendant 16 années (16 mars 1527, v. st.). — 6. Nouvelle transaction de même nature obtenue à la requête des habitants, leur village ayant été « par les dernières guerres et au moyen du passaige de l'empereur et son armée par ce pais en l'an 1544 grandement foullé, appovry et désolé » (26 mars 1546, v. st.). — 7. Nouvelle modération accordée par le Chapitre sur la remontrance présentée par les habitants du lieu « qu'ilz estoient à présent petit nombre de gens et habitans audict village de Clamanges, lequel avoit esté par les dernières guerres et au moyen des passaiges des gens de guerres, reistres allemans et aultres gens, tant de la nouvelle et réprouvée opinion que catholicques qui ont tenuz les champs ès années 1562 et 63 par le pays de France, lequel a esté grandement failly et appovry, du moings la pluspart, signaument la Champaigne, en laquelle ledict Clamange est enclavé....... » (21 août 1563). — 8. Commutation de la redevance de 40 moutons en une somme de 3 écus sol et un tiers d'écu payable chaque année (31 janvier 1578). — 9. Sentence des requêtes du Palais qui condamne les habitants de Clamanges à payer au Chapitre la redevance des 40 moutons (15 décembre 1594). — 10. Transaction portant abonnement à 20 écus par an pendant 10 années de la redevance susdite (4 avril 1595). — 11 à 13. Baux (1714-1778).

(1) Jean Galéas, fils et successeur de Galéas Visconti, épouse en juin 1360 Isabelle de France, fille du roi Jean II, qui lui apporte en dot le comté de Vertus ; duc de Milan 1395 ; mort le 4 septembre 1402. — Voir *Monnaies de J. Galéas, comte de Vertus, par Adrien de Longpérier. Rev. numismatique, t. IV, 1859.*

G. 580. (Liasse.) — 23 pièces (3 parchemins).

1306-1787. — CLAMANGES : dîmes. — *Armoire 4, liasse 56* : 1. Transaction entre le Chapitre et Mathieu, abbé du Reclus, réglant la dîme des terres de la cense de Mahon à Clamanges (16 juin 1306). — 2. Jean de Sézanne, abbé du Reclus, reconnaît que le Chapitre a les deux tiers de la dîme du foin sur la cense de Mahon, quand elle est affermée (30 mars 1347, v. st.). — 3 et 4. Baux (1570-1636). — 5. Transaction entre le Chapitre et Jean Formé, abbé commendataire du Reclus, confirmant le droit du Chapitre sur la dîme de Mahon (11 octobre 1638). — 6. Sentence du bailliage de Châlons qui détermine le fixe de la cure du sr Claude Chamorin, curé de Clamanges (2 décembre 1697). — 7. Transaction portant abandonnement par Joseph Prignet, curé de Clamanges, du gros de sa cure pour la portion congrue de 300 l. (18 décembre 1713). — 8. Abandon par le Chapitre et l'abbé de Notre-Dame de Vertus, décimateurs, à François Barbier, curé de Clamanges, des revenus du gros de sa cure (15 mai 1742). — 9 et 10. Baux des dîmes (1748-1787). — 11. Procès-verbal constatant l'état des novales de la paroisse (3 juillet 1769).

G. 581. (Liasse.) — 82 pièces (17 parchemins, 1 imprimé, 2 sceaux).

1238-1790. — COURTISOLS : dîmes des bans de Bussy, Saint-Memmie et Saint-Julien. — *Arm. 4, l. 57* : 1. Vente au Chapitre par Jacques, fils de Jacques de Saint-Basle près Bussy, et Isabelle, sa mère, du tiers qu'ils possédaient dans les deux tiers de la dîme, tant grosse que menue, dite Ban du comte de Champagne, à Cortisols *(apud Cortisou)*, moyennant 160 l. 40 s. (septembre 1238 — 1 sceau). — 2. Vente au Chapitre par Trufier d'Auve et Isabelle, sa femme, du quart de la tierce partie de toute la dime, tant grosse que menue, sise dans la paroisse Saint-Memmie de Courtisols *(de Cortisor)*, sur le ban du roi de Navarre, moyennant 22 l. provinois (mars 1252 — 1 sceau). — 3. Restitution au Chapitre du droit de dime indûment enlevé sur une pièce de terre sise au terroir de Courtisols au lieu dit *Dessus les piedz de Beschegrain* (26 mai 1396). — 4. Lettres de maintenue du Chapitre dans la possession des dimes de Courtisols ès terroirs de Bussy et Saint-Menge (12 juillet 1447). — 5. Extrait collationné en 1758 de l'amortissement général des biens de l'église de Châlons, relativement aux limites des ban et justice du Chapitre à Saint-Julien de Courtisols (27 octobre 1524). — 6. Bail pour un an des dimes de Courtisols (25 juin 1571). — 7 et 8. Reconnaissance de la quotité à laquelle se lève la dîme de Bussy à Courtisols : elle se lève sur la 13e gerbe (19 juillet 1574) ; sentence du bailliage de Vermandois qui fixe la dîme du ban de Bussy à la 13e gerbe pour le blé et le seigle et à la 16e pour l'orge et l'avoine (22 juillet 1574). — 9. Déclaration et arpentage des héritages sis au ban de Saint-Julien à Courtisols en la censive du Chapitre (mars 1581) ; ci-joints deux rôles des censives dues au Chapitre (1623 et 1664). — 10. Procès-verbal de l'enquête faite à la demande du Chapitre contre le Ministre de la Trinité, de laquelle il résulte que les grosses dîmes qui se lèvent au ban de Bussy à Courtisols appartiennent audit Chapitre (23 juillet 1586). — 11. Transaction portant vente au Chapitre par le Ministre de la Trinité du tiers des menues dîmes et pailles du ban de Bussy (29 septembre 1586). — 12 et 13. Baux des dîmes (1592 et 1604). — 14. Sentence de l'officialité fixant la dîme des agneaux et veaux à raison du dixième (18 septembre 1604). — 15. Bail (1605). — 16. Enquête faite à la demande du Chapitre de laquelle il appert que le tiers des grosses et menues dîmes de Saint-Julien de Courtisols appartient audit Chapitre (6 mai 1606). — 17. Sentence de l'officialité fixant la quotité de la dîme des laines (26 mai 1607). — 18. Sentence des requêtes du Palais pour les dîmes du Chapitre et le tiers des dimes du ban Saint-Remi à Courtisols (27 février 1613). — 19. Procès-verbal du rétablissement des bornes séparant les bans de Bussy et de Courtisols (11 juin 1631). — 20. Bail (1670). — 21. Prestation de serment de P. Gesni, nommé sergent du Chapitre à Courtisols (22 janvier 1680). — 22. Sentence des requêtes du Palais pour la portion congrue du curé et les réparations de l'église Saint-Julien de Courtisols (27 mars 1702). — 23. Bail des dîmes (1705). — 24. Procès entre le Chapitre et l'évêque d'Auxerre au sujet d'un droit de dîme par ledit évêque sur le territoire du ban de Bussy (1720-1725). — 25. Arrangement conclu au sujet des trois cures de Saint-Memmie, Saint-Martin et Saint-Julien de Courtisols, pour la desserte desdites paroisses (26 mai 1730). — 26. Sentence du bailliage de Châlons qui maintient les décimateurs du terroir de Melette en possession de la dîme du ban appelé le Petit Bois (27 juin 1741). — 27 et 28. Baux (1736-1790). — 29. Acte de dépôt d'une sentence arbitrale rendue le 29 janvier 1759 par laquelle il a été décidé que l'église et le cimetière de Saint-Julien étaient en la justice du séminaire. — 30. Dîmes de l'Épine et de Courtisols (1766). — 31. Baux des dîmes (1713-1788).

G. 582. (Liasse.) — 13 pièces (6 parchemins, 3 sceaux).

1255-1767. — COURTÉMONT : ferme. — *Armoire 4, l. 58* : 1. Vente au Chapitre par Giraud, curé de Courtémont (*Cortoimont*), d'une maison avec grange sise audit lieu, moyennant 25 l. provinois (22 mai 1255 — 1 sceau). — 2. Transaction entre le Chapitre et Robin, fils de feu Jean le Tonnoier de Hans, au sujet de certaines terres, *que quondam fuerunt Lespaumiers*, sises à Courtémont (*Cortoismont*) : ledit Robin abandonne au Chapitre le droit qu'il prétendait sur ces terres (juillet 1261 — 1 sceau). — 3. Bail à vie par le Chapitre d'une grange avec ses dépendances à Courtémont (5 juillet 1320 — 1 sceau). — 4. Vente par Jean dit Royon, domicilié à *Courtesmont dessoubz Hans*, d'une maison et dépendances sises audit lieu, en la rue Gebainneval, moyennant 31 l. t., c'est à savoir « ung franc d'or du coing et poix du Roy nostre sire pour 20 s. t. piece » (15 février 1392, v. st.). — 5. Bail à vie (17 mai 1427). — 6 et 7. *En déficit.* — 8. Donation au Chapitre par Jean Collesson, chanoine, de 14 pièces de terre à Courtémont et 3 pièces de pré à Pogny (10 janvier 1598). — 9. *Déficit.* — 10 et 11. Baux (1671-1767). — *Nota : les titres ici manquants ont été remis à Jossin, notaire à Sainte-Menehould, acquéreur.*

G. 583. (Liasse.) — 20 pièces (5 parchemins, 1 sceau).

1245-1779. — COURTÉMONT : dîmes. — *Arm 4, l. 59* : 1. Vente au Chapitre par Airard, chevalier, de Sivry (*Syvre*) et dame Cécile de Nettancourt (*Netoncort*) sa femme, de tout

ce qu'ils possédaient de grosse et menue dîme à Courtémont (*Cortoymont*), avec 12 gélines de revenu annuel et 12 sols de cens annuel (janvier 1244, v. st. — 1 sceau). — 2. Sentence du bailli de Vitry tenant les assises à Sainte-Menehould, qui met à la charge du Chapitre la moitié des réparations de l'église de Courtémont, l'autre moitié devant être payée par les codécimateurs (18 octobre 1400). — 3. Bail pour 3 ans de la moitié des dîmes dudit lieu (6 mars 1555). — 4. Information faite à la requête du Chapitre de laquelle il appert que les grosses dîmes de Courtémont se paient à la 12e gerbe (27 janvier 1588). — 5. Bail pour 6 ans de la moitié des grosses dîmes de Courtémont (25 juillet 1591). — 6. Devis et marché pour les réparations de l'église (1655). — 7. Sentences du bailli de Vitry pour les réparations ci-dessus (1656 et 1657). — 8. Traité entre les décimateurs pour le paiement de la portion congrue du curé fixée à 300 l. (23 avril 1687). — 9. Acquiescement des Dames de Sainte-Marie de Châlons à la sentence arbitrale qui les oblige de contribuer aux réparations du chœur et cancel de l'église (1754). — 10. Baux des dîmes (1742-1779). — 11. Reconnaissance des anciennes novales de la cure (1769).

G. 584. (Liasse.) — 16 pièces (9 parchemins, 1 plan).

1506-1775. — Cramant : vignes. — *Arm. 4, l. 60* : 1. Transaction passée entre le Chapitre d'une part, Antoine Moy, seigneur de Treslon et de Cramant, et Marguerite de Saint-Blaise, sa femme, d'autre part, au sujet de 2 arpents et demi de vignes légués audit Chapitre par Guillaume Guyot, chanoine, et amortis au temps du roi Louis XI, lequel amortissement lesdits seigneurs approuvent et ratifient (4 septembre 1506). — 2. Testament de Thierri Jolliot, chanoine, qui lègue au Chapitre la moitié de sa vigne sise au terroir de Chouilly et Cramant (27 août 1521). — 3. Transaction entre Antoine de Moy, seigneur de Cramant, et le Chapitre, au sujet de deux pièces de vigne sises à Cramant, lieudit Aux Buissons (21 septembre 1522). — 4. Testament de Guill. Dolbel, chanoine, qui lègue au Chapitre 2 arpents, 14 perches et demie de vignes à Sarran, terroir de Cramant (5 septembre 1525). — 5. Acte de délivrance du legs fait au Chapitre par G. Dolbel (30 juin 1531). — 6. Testament de Jean Cousin, chanoine, qui donne au Chapitre 3 pièces de vigne à Cramant et Avize (13 avril 1540, v. st.). — 7. Bail à vie de pièces de vignes sises aux terroirs de Cramant et Chouilly (23 mars 1591). — 8. *Id.* de pièces sises en lieu dit Les Hauts Buissons (30 juin 1599). — 9. *Id.* de 2 pièces à Cramant et Chouilly (3 mai 1602). — 10 à 14. Autres baux (1608-1700). — 15. Arpentage et plan de 2 pièces de vignes sises aux terroirs de Cramant et d'Avize (1775).

G. 585. (Liasse.) — 28 pièces (10 parchemins).

1404-1786. — Coupéville : seigneurie. — *Arm. 5, l. 1re* : 1. Lettres de Colart de la Grange, sergent royal en la prévôté de Laon, commissaire départi en vertu des lettres du Roi datées du 28 avril 1402, maintenant le Chapitre en possession de la mairie et basse justice de Coupéville (7 juillet 1404). — 2. Sentence du bailliage de Vermandois qui maintient le Chapitre en possession de la mairie de Coole à Coupéville (8 août 1404). — 3. Copie de 13 pièces concernant la rentrée en possession par le Chapitre dans les terres et seigneuries de Coupéville, Saint-Jean-sur-Moivre, Dampierre-les-Ormes et Francheville, lesquelles terres avaient été adjugées à Jean Garnier, bailli de l'évêché, sans qu'il eût observé les formalités requises pour la vente des biens ecclésiastiques (1581-1582). — 4. Sentence du bailli du Chapitre condamnant Adrienne Baudot, fille à marier, à être pendue pour avoir fait périr son fruit (5 juillet 1668), ladite sentence exécutée sur la place de Coupéville le 28 juillet suivant par Pierre Saffret, exécuteur des sentences criminelles du bailliage de Châlons. — 5. Réception par le bailli du Chapitre de Étienne Pichaut en qualité de substitut du procureur fiscal à Coupéville (5 juillet 1675). — 6. Quittances de finances payées par le procureur fiscal et le greffier de la justice du Chapitre à Coupéville (1695-1698). — 7. Sentence de la Table de Marbre maintenant le Chapitre dans la jouissance du tiers de la rivière de Moivre et du tiers des prés et bois dépendant de la seigneurie de Coupéville (6 février 1700) ; arrêt confirmatif du Parlement (12 janvier 1702). — 8. Sentence du bailliage de Châlons adjugeant au Chapitre le tiers du revenu de la pêche en la rivière de Coupéville (15 juillet 1705). — 9. Ordonnance du bailli du Chapitre portant défense de chasser sur les terrains de Saint-Amand, Coupéville, etc. (7 août 1705). — 10. Accord entre les habitants de Coupéville et le Chapitre par lequel ledit Chapitre déclare accepter la totalité du droit de pêche en la rivière du lieu et renoncer aux usages (6 mars 1712). — 11. Bail pour 9 ans de la rivière de Coupéville et du greffe de la justice (3 février 1730). — 12. Sentence du bailli du Chapitre contre un particulier qui avait rompu les limites de séparation du finage (1763). — 13 et 14. Baux divers (1747-1786).

G. 586. (Liasse.) — 54 pièces (16 parchemins, 2 sceaux).

1383-1775. — Coupéville : dîmes. — *Arm. 5, l. 2* : 1. Sentence du bailli de Vitry qui maintient le Chapitre en possession de la moitié des dîmes sur les terres dites de Vanault à Coupéville (8 décembre 1383 — 1 sceau). — 2. Homologation par le bailli de Vitry d'une sentence arbitrale

qui accorde au Chapitre la moitié de la dîme sur les terres dites les Communes de Vanault-le-Châtel, sises entre ledit Vanault et Coupéville (16 octobre 1387 — 1 sceau). — 3. Exploit du sergent royal en la prévôté de Laon qui maintient le Chapitre en possession et saisine de lever la dîme sur les terroirs de Coupéville et du Fresne (20 juillet 1464). — 4. Sentence du bailli de Vitry rendue au profit du Chapitre contre l'abbé et couvent de Saint-Memmie, qui maintient ledit Chapitre dans la possession et saisine contenue en l'exploit ci-dessus (6 août 1464). — 5. Bail pour un an des grosses dîmes de Coupéville (30 mai 1544). — 6. Déclaration des revenus de la cure de Coupéville (7 août 1560). — 7. Bail pour trois ans des grosses dîmes de Coupéville (14 juin 1569). — 8 à 10. Baux divers (1584-1675). — 11. Acte de notoriété sur le revenu de la cure de Coupéville (1671). — 12. Transaction entre le Chapitre et le curé du lieu concernant le gros de la cure (1672). — 13. Sentence du bailliage de Châlons qui condamne les habitants de Coupéville à faire les réparations nécessaires au clocher de l'église du lieu (9 octobre 1675). — 14. Obligation passée par trois fermiers des dîmes de Coupéville de payer la somme de 500 l. pour fermages échus (1702). — 15 et 16. Adjudications des grosses dîmes de Coupéville (1704-1730). — 17. Accord entre le Chapitre et le curé de Coupéville par lequel le Chapitre s'oblige à payer 300 l. de portion congrue (3 janvier 1711). — 18 à 20. Baux des grosses et menues dîmes (1729-1773). — 21. Procès au bailliage de Châlons entre le Chapitre et les habitants de Coupéville au sujet de la quotité de la dîme (1763). — 22 et 23. Baux (1769). — 24. Arrêt du Parlement sur le paiement des lods et ventes de la ferme des Ormes à Coupéville (7 juillet 1775).

G. 587. (Liasse.) — 56 pièces (14 parchemins, 1 sceau).

1317-1790. — COUPÉVILLE : fermes, moulins, prés. — *Arm. 5, l. 3* : 1. Guyot, fils de Petit de Blaise, Jean Coupéville, Warneçon, fils de Gauthier de Saint-Jean, et Hue, fils de Jean de Bruyères, tous écuyers, abandonnent au Chapitre moyennant une certaine somme de deniers (non spécifiée) 26 pièces d'héritages sises à Coupéville (14 juillet 1317 — 1 sceau). — 2. Baux d'un gagnage à Coupéville (23 avril 1485 et 24 avril 1516). — 3. Acquêt par le Chapitre de 14 pièces de terre à Coupéville moyennant 60 l. t. (26 janvier 1505, v. st.). — 4. Donation au Chapitre par Marguerite Drouin, veuve de Jean Oudart, dit Bedion, de divers héritages à Coupéville (26 juin 1523). — 5 et 6. Baux (1574 et 1580). — 7. Échange (1584). — 8. *Déficit* (remis au citoyen Chauré, acquéreur). — 9 et 10. Baux de ferme (1586 et 1593). — 11 et 12. Rôles de censes diverses (1603 et 1606). — 13. Sentence du bailli du Chapitre qui ordonne la mise en vente d'une cense à Coupéville, faute de paiement du fermage (1687). — 14. Vente au Chapitre par Jacques-Joseph Deu, seigneur de Perthes, trésorier de France, du fief des Pothées (*d'Épotée*), à Coupéville, moyennant 18.000 l. de marché principal (9 mars 1730). — 15. Quittance de la somme de 2.325 l. payée par le Chapitre au receveur du Domaine pour le droit d'amortissement du fief de la Pothée (3 octobre 1730). — 16. Bail emphytéotique à Nic. Champion, meunier, du moulin à eau bâti sur la Moivre à Coupéville (29 août 1740). — 17. *Déficit* (remis au susdit Chauré). — 18. Baux (1739-1790). — 19. *Déficit* (titres remis à J.-Fr. Brémont, acquéreur). — 20, 21 et 22. Baux de fermes (1739-1787). — 23. Rôle des terres de la ferme du Moulin (1777).

G. 588. (Liasse.) — 34 pièces (12 parchemins, 1 sceau).

1259-1788. — COUPÉVILLE : fief des Pothées et terrages. — *Arm. 5, l. 4* : 1. Vente au Chapitre par Nicolas, dit de Moncel (*Moncellis*), des terrages de Coupéville, moyennant 70 l. t. (9 mai 1259). — 2. Rachat par Remi, chanoine, et donation au Chapitre des terrages susdits (4 août 1259 — 1 sceau). — 3. Vente par Hugues de St-Germain, clerc, aux exécuteurs testamentaires de Gui, dit de Juvigny, chapelain, du tiers des terrages sis au lieu dit Terre des Periers, à Coupéville, moyennant 13 l. 20 s. t. (27 décembre 1283). — 4. Acte de partage des biens de feu Nicole Cuissotte, seigneur de Gizaucourt et de Bierges, lieutenant général du bailli de Vitry, énonciatif du fief de la Pothée et des terrages de Coupéville (25 novembre 1517). — 5. Baux des terrages de Coupéville communément appelés la Pothée (1527 et 1557). — 6. Sentence du bailliage de Vermandois qui condamne divers particuliers à payer à la veuve de Claude Cauchon, s^r d'Avize, le droit de terrage appelé Pothée qui se perçoit au terroir de Coupéville (15 janvier 1583). — 7. Mainlevée délivrée à Thomas Cauchon, s^r de Verzenay, du fief de Coupéville appelé la Pothée, saisi à la requête du vidame de Châlons duquel ledit fief est mouvant (24 mai 1586). — 8. Vente par Thomas Cauchon, s^r de Verzenay, à François Mathé, s^r de Lestrée, du fief et seigneurie de Coupéville appelé la Pothée, moyennant 3.300 l. t. en marché principal (12 janvier 1610). — 9. Enquête faite par le juge royal de Châlons à la demande de François Mathé, écuyer, au sujet des terrages de Coupéville (24 avril 1613). — 10. Procès-verbal de descente sur les lieux sujets au droit de terrage à Coupéville (1614). — 11. Sentence du bailli de Vermandois qui condamne divers particuliers à payer à Fr. Mathé, demandeur, le droit de terrage communément appelé Pothée, à raison de la 12e gerbe (11 juin 1615). — 12. Transaction en conséquence de la sentence

ci-dessus (1616). — 13. Partage des biens de feu Fr. Mathé, qui déclare noble le fief des Pothées à Coupéville (31 octobre 1643). — 14. Bail pour 6 ans des droits du fief des Pothées (2 novembre 1672). — 15. Nomination de piétons ou commis à la recette du droit de terrage à Coupéville (1726-1727). — 16. Vente par Hugues et Henri Mathé, frères, à Jacques-Joseph Deu, seigneur de Perthes, du fief de la Pothée, sis à Coupéville, moyennant 18.000 l. de prix principal (26 juin 1727). — 17. Procès avec les habitants de Coupéville pour la quotité et l'étendue des terrages du fief des Pothées (1728-1730). — 18. Sentence du bailliage de Châlons sur l'objet ci-dessus (6 septembre 1729). — 19. Arrêt du Parlement qui condamne les habitants de Coupéville à payer le droit de pothée ou terrage (7 mai 1732). — 20. Déclaration par le Chapitre de Châlons, en conséquence de l'arrêt ci-dessus, des terres relevant du fief des Pothées (1732).

G. 589. (Liasse.) — 32 pièces (12 parchemins).

1504-1790. — Dampierre-sur-Moivre : seigneurie et dîmes. — *Arm. 5, l. 5* : 1. Acquisition par le Chapitre du 7e des grosses dîmes de Dampierre-sur-Moivre, moyennant 50 s. t. (1er mars 1504, v. st.) — 2. *Id.* du tiers d'un demi-douzième des grosses et menues dîmes de Dampierre, moyennant 18 l. t. (6 juillet 1504). — 3. *Id.* du tiers de la 4e partie d'un 12e des grosses et menues dîmes, moyennant 12 l. 10 s. t. de prix principal (19 mars 1517, v. st.). — 4. Lettres de l'évêque de Châlons, Philippe de Lenoncourt, confirmant l'affirmation faite par le Chapitre que le quart du 12e des dîmes de Dampierre ne relève pas en foi et hommage des chanoines de Reims (26 juillet 1551 — copie). — 5. Transaction à ce sujet entre les deux Chapitres de Reims et de Châlons (26 août 1554). — 6. Sentence du bailliage de Vitry portant homologation de l'accord ci-dessus (5 novembre 1554). — 7 et 8. Baux (1585, 1600 et 1611). — 9. Sentence du bailliage de Vermandois qui condamne un particulier de Dampierre à démolir son colombier élevé dans la cour de sa maison (9 novembre 1607) ; arrêt confirmatif du Parlement (26 avril 1608). — 10. Bail de la prévôté et du greffe de Dampierre-sur-Moivre moyennant 5 écus, 20 s. t. par an (10 novembre 1631). — 11. Quittance de la somme de 30 l. payée pour la finance du greffe de Dampierre (1695). — 12. Transaction entre les habitants de Dampierre et le Chapitre par laquelle les habitants abandonnent au Chapitre tous droits sur la rivière de Moivre en échange des prés, bois et usages de Dampierre (17 janvier 1739). — 13. Adjudications des grosses dîmes (1747 et 1759). — 14. Baux (1766-1790). — 15. Baux du greffe de la justice (1754-1772). — 16. Bail des dîmes novales (1787).

G. 590. (Liasse.) — 12 pièces (3 parchemins).

1588-1774. — Dampierre-au-Temple : dîmes, église. — *Arm. 5, l. 6* : 1. Baux du trécens et des menues dîmes (1588 et 1604). — 2. Sentence au profit du Chapitre contre le curé de Dampierre pour les grosses et menues dîmes (1661). — 3. Transaction entre les habitants de Dampierre et le Chapitre touchant la réparation du chœur de l'église (1662). — 4. Arrêt du Grand Conseil pour la portion congrue du curé de Dampierre-au-Temple (6 mai 1672 — copie). — 5. Régalement de la portion congrue entre les décimateurs de la paroisse (28 janvier 1679). — 6. Baux des grosses et menues dîmes (1692-1774).

G. 591. — 1 parchemin.

1773. — Viel-Dampierre : ferme. — *Arm. 5, l. 7* : 6. Bail (1773). — *N. Tous les autres titres de cette liasse ont été remis à L.-Nic. Picart, acquéreur.*

G. 592. (Liasse.) — 28 pièces (6 parchemins).

1213-1786. — Écriennes : dîmes. — *Arm. 5. l. 8* : 1. Charte de l'évêque Girard portant donation au Chapitre des autels ou dîmes d'Écriennes et de Luxémont, *altaria de Escrienes et de Lucido monte* (1213) ; copie collat. de 1620. — 2. Achat par le Chapitre de 2 fauchées de pré, moyennant 30 l. t. (24 mai 1503). — 3. Sentence des requêtes du Palais qui maintient le Chapitre en possession du tiers des dîmes d'Écriennes et renvoie le curé devant le juge ecclésiastique pour sa portion congrue (30 mai 1567) ; arrêt confirmatif du Parlement (8 mars 1569). — 4. Autre sentence des requêtes qui maintient le Chapitre en possession du droit de percevoir la dîme sur toutes les terres d'Écriennes, mêmement sur celles de Jean de Bermondes, seigneur du lieu (30 janvier 1585). — 5. Baux des grosses et menues dîmes (1532-1616). — Sentence du bailliage de Vitry pour les dîmes d'Écriennes (1616). — 7. Transaction entre le Chapitre et Ch. Mahon, curé du lieu, par laquelle ledit Mahon consent que le Chapitre perçoive la dîme sur les héritages dépendant de la cure (19 avril 1621). — 8, 9 et 10. Baux (1670-1786).

G. 593. — 2 parchemins.

1595-1625. — Épernay : vignes. — *Arm. 5, l. 9* : 1. Bail emphytéotique d'une pièce de vigne sise à Épernay, au lieudit Chevallon, laquelle pièce « avoit esté délaissée en friche et savart à cause des guerres et présens troubles », moyennant 12 l. par an (9 février 1595). — 2. Renouvellement du bail ci-dessus (29 décembre 1625).

G. 594. (Liasse.) — 41 pièces (13 parchemins, 2 sceaux).

1406-1788. — Écury-sur-Coole : seigneurie et justice. — *Arm. 5, l. 10* : 1. Exploit de Colart de la Grange, sergent royal en la prévôté de Laon, qui, en vertu d'une commission du Roi en date du 17 juin 1406, maintient le Chapitre en possession d'exercer toute juridiction et d'avoir des fours à Écury-sur-Coole (6 août 1406); 2 copies collat. en 1574 et 1613. — 2. Sentence rendue aux assises du bailliage de Vitry par Jean de Lintelles, lieutenant de Pierre d'Argiers, seigneur de Cumières et bailli de Vitry, qui maintient le Chapitre en possession et saisine d'exercer toute juridiction et d'avoir des fours particuliers à Écury (4 juin 1415 — 1 sceau). — 3. Procès-verbal de la tenue des assises d'Écury, par-devant les mayeurs du seigneur et du Chapitre, où ont comparu les habitants qui se sont avoués hommes de corps dudit Chapitre et reconnus redevables à ce titre d'un chevage annuel de 4 d. par homme et 2 d. par femme (27 et 28 décembre 1526); extraits du registre des assises d'Écury pour les années 1532 et 1533 (copie collat. en 1574). — 4. Acte de vêture, saisine et mise en possession par les mayeurs d'Écury, des héritages légués aux chanoines de N.-Dame-en-Vaux par Jean Bonmarien, chanoine (17 mars 1539 — copie collat. de 1574). — 5. Sentence du bailli du Chapitre portant nomination de tutelle aux enfants mineurs de Garnier, demeurant à Écury (6 mars 1544 v. st.). — 6. Bail pour 3 ans de la mairie, ensemble des amendes et lods et ventes d'Écury, moyennant 30 s. t. par an (28 novembre 1556). — 7. Transaction relative aux censives dues sur les terres et contrées du ban du Chapitre à Écury (24 juin 1568). — 8. Acte de réception par le bailli du Chapitre d'un mayeur et son lieutenant en la justice dudit Chapitre à Écury, avec prestation de serment (10 novembre 1571 — copie collat. en 1574). — 9. Procès verbal de compulsoire fait à la requête du Chapitre pour justifier de son droit de seigneurie sur plusieurs terres, entr'autres celle d'Écury-sur-Coole : au f° 57 sont énoncés les droits du Chapitre audit Écury (14 février 1573 — 1 cahier in-8° de 93 feuillets). — 10. Sentence des requêtes du Palais qui maintient le Chapitre en possession de la seigneurie et justice sur son ban d'Écury (19 décembre 1577). — 11. Arrêt du Parlement confirmatif de la sentence ci-dessus (15 septembre 1579 — 1 sceau). — 12. Signification par huissier des sentence et arrêt ci-dessus à Jacques d'Anglure, vicomte d'Étoges, et Vandeline de Nicey, son épouse (2 novembre 1581). — 13. Transaction par laquelle le mayeur de Jacques d'Anglure, vicomte d'Étoges et seigneur en partie d'Écury, promet de ne rien entreprendre sur les sujets du ban du Chapitre (29 décembre 1582). — 14. Actes justifiant du droit que possède le Chapitre de faire rendre la justice par ses officiers en son ban d'Écury (1584-1613). — 15. Enquête faite à la demande du Chapitre contre Charles Saladin d'Anglure, vicomte d'Étoges, pour justifier des limites du ban de Lestrée au finage d'Écury, sur lequel ban le Chapitre exerce le droit de justice (1613). — 16. Sentence des requêtes du Palais qui maintient le Chapitre dans le droit de faire tous actes de justice sur son ban d'Écury (22 septembre 1614). — 17. Transaction entre le Chapitre et dame Marie Babou de la Bourdaisière, veuve de Ch. Saladin d'Anglure, vicomte d'Étoges, touchant les limites du ban d'Écury (11 février 1617). — 18. Réception du procureur fiscal d'Écury (8 juillet 1675). — 19. Sentence des requêtes du Palais qui condamne L. Lerouge à payer les droits de lods et ventes dus au Chapitre en sa qualité de seigneur d'Écury (20 juin 1701). — 20. Rôles des censives dues au Chapitre (1726 et 1739). — 21. Baux du greffe et mairie d'Écury (1594-1769); bail des menues dîmes (1783).

G. 595. (Liasse.) — 18 pièces (8 parchemins — 3 sceaux).

1173-1780. — Écury-sur-Coole : dîmes. — *Arm. 5, l. 11* : 1. Hugues de Broyes donne aux chanoines de Châlons, pour les dédommager des torts que leur a causés son fils, Simon de Commercy, chanoine, tout ce qu'il possédait à Écury en grosse et menue dîme, plus 10 setiers de blé, 5 de seigle et 5 d'avoine à prendre chaque année sur sa dîme de Nuisement (Châlons 1173 — 1 sceau mutilé). — 2. Louis Chevalier, fils d'Isabelle de Trosnoy *(Troinoi)* vend au Chapitre partie des grosses et menues dîmes d'Écury et de Nuisement, moyennant 130 l. provinois (octobre 1244 — 1 sceau). — 3. Sentence de l'official de Châlons qui condamne Pierre de Sarry à payer chaque année au Chapitre le droit de dîme et terrage dû sur son pré au finage d'Écury-sur-Marne (16 juin 1274). — 4. Lettres du sergent royal en la prévôté de Sens maintenant le Chapitre de Châlons et les chapelains de Nogent en possession de percevoir la dîme sur le terroir d'Écury (19 juin 1392). — 5. Sentence du bailliage de Vitry homologuant un accord conclu entre les abbayes de St-Pierre-au-Mont et St-Memmie et le Chapitre sur ce que les fermiers du Chapitre avaient perçu la dîme sur 4 terres sises à Mairy-sur-Marne, laquelle perception est annulée (13 décembre 1401 — 1 sceau). — 6. Sentence de l'official de Châlons touchant les menues dîmes de la cense St-Laurent à Écury, appartenant à l'abbaye de St-Pierre (décembre 1520). — 7. Bail pour 3 ans de la mairie et des dîmes d'Écury (décembre 1520). — 8. Sentence des requêtes du Palais sur la perception de la dîme d'Écury qui se lève à la 15e (11 mars 1578). — 9. Baux des grosses dîmes (1719-1780). — 10. État des novales

d'Écury-sur-Coole (1780). — 11. *Déficit* (remis au citoyen Gallois, acquéreur). — 12. État des novales en 1769.

G. 596. (Liasse.) — 25 pièces (9 parchemins, 1 sceau).

1371-1787. — Fagnières : ferme, prés, cens. — *Arm. 5, l. 12* : 1. Transaction passée aux assises d'Épernay entre l'abbaye d'Avenay, le Chapitre de Châlons, l'abbaye de St-Pierre et le curé de St-Sulpice touchant les dîmes du terroir de Fagnières (15 avril 1371). — 2. Autre transaction sur le même objet passée par-devant Eudes de Savoisy, bailly de Vitry (20 novembre 1378). — 3. Sentence arbitrale rendue par Jean de Linthelles et Pierre de Gouvion qui condamne les religieux de Toussaint-en-l'Ile à payer au Chapitre la rente due par eux sur divers héritages sis à Fagnières (1er avril 1385). — 4. Extraits compulsés de 6 comptes des années 1501, 1522, 1535, 1540, 1559 et 1572 pour justifier de la redevance en argent et en grains due au Chapitre par l'abbaye de Toussaint-en-l'Ile. — 5. Sentence du bailliage de Vermandois qui condamne l'abbaye de Toussaint à payer la rente due au Chapitre pour héritages sis à Fagnières (14 avril 1603) ; arrêt confirmatif de ladite sentence (27 mai 1605).— 6. Reconnaissance de la rente due au Chapitre par l'abbaye susdite (1727). — 7. Délivrance au profit du Chapitre par les exécuteurs testamentaires du chanoine Pierre Simon du legs fait par ledit chanoine de tous les prés qu'il possédait au ban de Fagnières (17 septembre 1460). — 10. Bail d'une maison et jardin sis à Fagnières, lieudit La ruelle du guet, moyennant 40 s. de cens viager (7 décembre 1525). — 11. Partage d'une pièce de terre et d'un pré à Fagnières (19 avril 1529). — 14. Bail de 21 journaux de terre (1618). — 15. Transaction entre le Chapitre et l'Hôtel-Dieu de Châlons concernant le Pré à la lampe (1632). — 18 et 19. Baux (1725-1787). — *Nota: les nos 8, 9, 16 et 17 ont été remis au citoy. Mélinet, acquéreur.*

G. 597. — 2 pièces, papier.

1780-1789. — Faux-sur-Coole : cense de 42 journaux. — *Arm. 5, l. 13* : 1. Baux de la cense.

G. 598. (Liasse.) — 6 pièces (1 parchemin).

1548-1788. — Fontaine-sur-Coole : dîmes et terre. — *Arm. 5, l. 14* : 1. Transaction portant renonciation par le curé du lieu de dîmes au profit du Chapitre (27 avril 1548). — 2 et 3. Baux (1581-1605). — 4. Enquête faite à la demande du Chapitre pour justifier que les héritages de la Ministrerie sis à Fontaine sont sujets à la dîme (1630). — 5. Quittance de la somme de 3 l. 16 s. pour droit d'amortissement d'une pièce de terre à Fontaine (16 avril 1732).

G. 599. (Liasse.) — 27 pièces (6 parchemins).

1603-1783. — Francheville : seigneurie, dîmes. — *Arm. 5, l. 15* : 1. Autorisation accordée par le Chapitre à Germain Billet, sr de Ste-Livière, contrôleur général du taillon en Champagne, de faire bâtir un colombier en sa maison à Francheville-sur-Moivre, moyennant un cens annuel de 10 s. t. (25 septembre 1621). — 2. Réception du substitut du procureur fiscal en la justice de Francheville (1er août 1659). — 3. Taxe des officiers de justices seigneuriales : sommation de payer (1693 et 1715). — 4. Baux du greffe de Francheville (1756, 1767 et 1774). — 5. Procès-verbaux dressés par les gardes-chasses contre divers particuliers pour anticipations sur les chemins et pour délits de chasse (1764-1774) — 6. Procédures pour délits de chasse (1766-1775). — 7. Pièces concernant les dîmes : baux, etc. (1603-1783).

G. 600. (Liasse.) — 24 pièces (1 parchemin).

1603-1786. — Fresne (le) : dîmes, fermes. — *Arm. 5, l. 16* : 1 à 3. Baux (1739-1777). — 4. Sommation du Chapitre aux habitants de construire un beffroi qui ne touche pas aux murs du clocher (1774). — 5. Baux de la ferme (1603-1786).

G. 601. (Liasse.) — 12 pièces (3 parchemins).

1503-1784. — Frignicourt : terres et prés. — *Arm. 5, l. 17* : 1. Acquisition par le Chapitre de 29 journaux de terre 3/4 et 3 fauchées de pré à Frignicourt, moyennant 102 l. t (22 mai 1503). — 2. Sentence du bailliage de Vitry au profit du Chapitre (1715). — 3. Déclarations des terres et prés que possède le Chapitre à Frignicourt (1689 et 1738). — 4. Baux de ferme (1714-1784).

Nota. — La liasse 18 intitulée Germinon est en déficit.

G. 602. (Liasse.) — 11 pièces (10 parchemins, 2 sceaux).

1275-1742. — Guise (rente de 30 l. sur la recette du duché de). — *Arm. 5, l. 19* : 1. Charte de Jean de Châtillon, comte de Blois et sire d'Avesnes, portant que feu Guillaume, évêque de Châlons et comte du Perche, ayant donné à son église 50 l. de rente à prendre sur les moulins de Chartres, cette rente avait cessé d'être payée par lui comte de Blois, durant les années qu'il avait possédé le comté de Chartres ; mais ne voulant pas faire tort à ladite église de Châlons, il lui assigne 30 l. de rente à prendre chaque année, à la Saint-Jean-Baptiste, sur le château et les revenus de la terre de Guise en Thiérache (15 mars 1275 — 1 sceau brisé) ; copie collationnée en 1661. — 2. Arrêt

homologuant une transaction passée à la suite du procès mû entre le Chapitre et la reine de Sicile, duchesse d'Anjou, tante du Roi (1er août 1394). — 3. Sentence des requêtes du Palais qui condamne le curateur de Louis d'Armagnac, comte de Guise, à payer au Chapitre de Châlons la somme de 180 l. pour six années d'arrérages de la rente de 30 l assignée audit Chapitre sur le comté (2 juillet 1488). — 4. Arrêt du Parlement qui confirme la sentence ci-dessus avec certaines modifications (7 septembre 1489 — 1 sceau). — 5. Enquête faite à la demande du Chapitre pour justifier de la célébration de l'obit institué par le comte d'Armagnac, qui a donné la rente de 30 l. (24 août 1490). — 6. Mandement de la duchesse de Guise, Antoinette de Bourbon, au receveur du comté de Guise, d'avoir à payer la rente de 30 l. due au Chapitre de Châlons (Joinville, 25 mars 1529, v. st.). — 7. Certificats donnés par le Chapitre de l'obit institué par le comte de Blois (10 juillet 1525 et 1er novembre 1553). — 8 et 9. Transaction portant reconnaissance de la rente de 30 l. due au Chapitre sur le duché de Guise (25 août 1667) ; autre reconnaissance du 30 janvier 1742.

G. 603. (Liasse.) — 17 pièces (10 parchemins, 2 sceaux).

1299-1788. — Hans : dîmes. — *Arm. 5, l. 20* : 1. Transaction passée entre le prieur de Saint-Jean-de-Jérusalem en Bourgogne et le Chapitre de Châlons d'une part, Henri, sire de Hans, d'autre, par laquelle ledit prieur déclare renoncer au tiers de la dîme de certaines terres sises au finage de Hans, communément appelées Les bans le comte, moyennant 5 muids de blé, mesure de Hans (17 juin 1299 — 1 sceau brisé). — 2. Fondation par Henri, sire de Hans, de deux chapelles en l'église du lieu (5 avril 1304 — 1 sceau brisé) ; lettres confirmatives du roi Philippe IV le Bel (Livry, juillet 1307). — 3. Obligations passées au profit du Chapitre de certaines quantités de blé dues audit Chapitre à raison de la dîme (18 juillet 1382 et 8 juillet 1419). — 4 et 5. Baux des grosses et menues dîmes de Hans et Somme-Bionne (1578 et 1607). — 6. Arrêt du Grand-Conseil touchant les dîmes de Hans (15 septembre 1607). — 7. Transaction portant vente par le Chapitre à Charlotte de Galéan, veuve de Henry Duwalk, comte de Dampierre, du tiers des grosses et menues dîmes de Hans (29 novembre 1672). — 8. Sentence du bailliage de Châlons rendue au profit du Chapitre contre Henry Duwalk, comte de Dampierre et baron de Hans (20 juin 1689). — 9. Ratification par Henry Duwalk de Dampierre de la transaction du 29 novembre 1672 (1752). — 10. État de consistance de la ferme de Hans (1754). — Baux de la ferme (1771 et 1788).

G. 604. (Liasse.) — 10 pièces (7 parchemins, 2 sceaux).

1152-1780. — Hautefontaine (rente de 8 setiers de froment due par l'abbaye de). — *Arm. 5, l. 21* : 1. Donation par le Chapitre à l'église Notre-Dame de Hautefontaine d'une pièce de terre sise près de la maison de Garsault (*Gonharsalt*), à charge pour ladite église de délivrer tous les ans au Chapitre, au jour Saint-Remi, un demi-muid du meilleur froment qui sera dans la maison de Garsault, à la mesure de Châlons (1152 — 2 sceaux). — 2. Exploit du sergent royal en la prévôté de Vitry maintenant le Chapitre en la possession et saisine de lever chaque année sur les religieux de Hautefontaine 8 setiers de froment en leur maison de Goursault, à cause d'une pièce de terre appelée *Le champ l'arsediacre* (13 août 1399). — 3. Sentence des requêtes du Palais touchant la rente de 8 setiers de froment sur la cense de Garsault (23 juin 1621). — 4. Baux de ladite rente (1762-1780). — 5. Reconnaissance de la redevance susdite par l'abbaye de Hautefontaine (1753).

Nota. — La liasse 22 de l'inventaire Le Moine a été supprimée et les titres en ont été reportés dans la liasse 55 *bis* de l'armoire 1re.

G. 605. (Liasse.) — 8 pièces (2 parchemins).

1647-1772. — Humbécourt (Haute-Marne) : le tiers des dîmes. — *Arm. 5, l. 23* : 1. Baux des grosses et menues dîmes (1647 et 1669). — 2. Procès-verbal de visite, rapport et estimation des réparations à faire au chœur et à la nef de l'église de Humbécourt (12 décembre 1668). — 3. Traité pour la portion congrue du curé (8 juin 1686). — 4. Sentence du bailliage de Chaumont qui justifie de l'abandon des dîmes que le Chapitre possédait à Alichamps, près Humbécourt (1686). — 5. Baux du tiers des dîmes (1752-1772).

G. 606. (Liasse.) — 30 pièces (6 parchemins, 1 plan).

1370-1779. — Jalons : seigneurie. — *Arm. 5, l. 24* : 1 Mandement du roi Charles V au bailli de Sens lui enjoignant de faire défense de bâtir colombier à Jâlons sans le congé du Chapitre (26 juin 1370) ; ci-joint une copie collationnée en 1606. — 2. Bail pour trois ans de la mairie de Jâlons (26 février 1428, v. st.) ; autre bail pour 6 ans (16 mai 1681). — 3. Transaction au sujet d'un droit de succession échu au Chapitre par mortemain : Nic. Delarue et Jeanne Dautremont, sa femme, reconnaissent que feu Marguerite Dautremont, mère de ladite Jeanne, était femme de corps du Chapitre et qu'en conséquence sa succession appartenait audit Chapitre (26 mai 1536). — 4. Commission du bailli de Sens pour faire saisir la terre de Jâlons et Champigneul, faute par les seigneurs de s'être trouvés au

ban et arrière ban publiés par lettres patentes du Roi (18 juin 1536). — 5. Information faite par le mayeur et deux échevins de Jâlons sur un homme qui avait été battu et blessé audit lieu (1585). — 6. Réception par le bailli du Chapitre d'un lieutenant en la justice et seigneurie de Jâlons (10 juin 1661). — 7. Sentence de la Table de marbre qui condamne le curé de Jâlons à 50 l. d'amende pour avoir chassé sur le terroir du lieu (4 mars 1711) ; arrêt confirmatif du Parlement (22 janvier 1712). — 8 Baux du greffe (1747-1779). — 9. Accord passé entre le Chapitre et les habitants de Jâlons au sujet d'un bâtardeau établi dans les marais du lieu pour la chasse des oiseaux de passage (3 novembre 1748). — 10. Baux de la chasse aux oiseaux (1746-1772). — 11. Ordonnance de police rurale rendue en la justice de Jâlons (14 avril 1749). — 12. Baux de la mairie de Jâlons (1756-1775). — 13. Procès-verbal de visite, reconnaissance et désignation par les députés du Chapitre d'une place sise près du cimetière, que ledit Chapitre abandonne aux habitants du lieu à l'effet d'y construire la maison du maître d'école, à charge par les habitants d'entretenir ladite maison (12 juillet 1767) ; ci-joint le plan du terrain.

G 607. (Liasse.) — 16 pièces (6 parchemins).

1405-1771. — Jalons : redevances seigneuriales. — *Arm. 5, l. 25* : 1. Sentence de Guiot de Brécons, bailli de Vitry, qui maintient le Chapitre en possession du droit de *nappage* sur les terres des quartiers à Jâlons, « qui est tel que pour chacun journel desdictes terres de quartiers, ung chascun qui les tient est tenuz de rendre et paier chascun an au jour de Noel, ou autre jour en l'an pour icellui, ung moiton de blef, moitié segle et l'autre avoine, avec certain argent à certains jours en l'an » (20 octobre 1405). — 2. Baux du droit de nappage (1599 et 1613). — 3. Baux d'une maison à Jâlons (1587 et 1693). — 4. Permission donnée par le Chapitre au s[r] Dommengin de faire bâtir un colombier en sa maison à Jâlons, moyennant 10 s. de censive (27 juillet 1610). — 5. Sentence du bailli du Chapitre qui condamne un particulier à payer la censive de 1 denier pour la pièce de bois qu'il occupe à Jâlons, lieudit Le jardin des prés (22 février 1619). — 6. Autre sentence condamnant les habitants de Jâlons à payer au Chapitre les cens seigneuriaux en grains à la mesure ordinaire (6 mai 1667). — 7. Publication des lettres de terrier à Jâlons (14, 21 et 28 septembre 1749). — 8. Compte de la recette des lods et ventes à Jâlons et à Champigneul (1771). — 9. Papier terrier de Jâlons dressé en vertu des lettres de chancellerie du 10 mai 1749 (1 cahier in-folio de 160 feuillets).

G. 608. (Liasse.) — 21 pièces (1 parchemin).

1571-1788. — Jalons : censes. — *Arm. 5, l. 26* : 1. Partage de la cense de Jâlons léguée par moitié au Chapitre par François de Combles, chanoine et archidiacre (4 avril 1571). — 2. Arpentage des terres des Grands quartiers à Jâlons et Champigneul (1603). — 3. Déclarations des terres de la cense de M. de Combles à Jâlons (1603 et 1605) ; baux (1622 et 1670). — 4. Échange (1714). — 5. Baux des terres vacantes (1748-1784). — 6. Baux des petites censes (1743-1788). — 7. Bail emphytéotique de la moitié d'une maison avec jardin sise rue des Prés à Jâlons (2 janvier 1693).

G. 609. (Liasse.) — 71 pièces (18 parchemins, 2 plans).

1504-1788. — Jalons : prés, marais et usages. — *Arm. 5, l. 27* : 1. Acquêt par le Chapitre de trois pièces de pré sises au terroir de Jâlons, moyennant 18 l. t. (20 juin 1504). — 2. Retrait féodal de 2 pièces de pré, fait par le Chapitre comme seigneur de Jâlons (30 mars 1536, v. st.). — 3. Déclaration des usages, pâtures et marais des habitants de Jâlons (1554). — 4 à 6. Baux des prés (1555-1775). — 7. Déclarations des usages (1554, 1581 et 1602). — 8. Vente par les habitants de Jâlons au Chapitre de 14 fauchées de pré à prendre sur les usages (6 août 1593). — 9. *Id.* de 4 fauchées (1[er] août 1594). — 10. Arrêt de la Chambre du trésor qui décharge les habitants de Jâlons des droits à payer pour la jouissance de leurs pâtures (18 novembre 1602) — copie collationnée). — 11. Arrêt du Parlement rendu au profit du Chapitre contre les habitants de Jâlons (26 mars 1602). — 12 et 13. Sentence des requêtes du Palais qui maintient le Chapitre en la jouissance de 18 fauchées de pré (2 avril 1604) ; arrêt confirmatif du Parlement (23 avril 1605). — 14. Vente par les habitants de Jâlons au Chapitre de 7 fauchées de pré au lieu dit les Ajaux (14 mars 1606). — 15. Abandon par le Chapitre de 16 fauchées de pré des Ajaux pour l'obit de J. Caillet, chanoine (2 juin 1606). — 16. *Deficit* (remis à L. Grosjean, acquéreur, le 20 novembre 1792). — 17. Acquêt par le Chapitre du pré de la Tartelette (22 août 1624). — 18. Adjudications pour 3 ans des prés du Chapitre (1698). — 19. Plans des marais de Jâlons (1736 et 1739). — 20. Consultation d'avocats au sujet du pré de la Culée Loizelet (1749). — 21. Demande faite par le Chapitre du tiers des usages de Jâlons et autres lieux (1750), — 22. Transaction entre les habitants de Jâlons et ceux de Champigneul au sujet des limites de leurs marais (21 mars 1754). — 23 à 27. Baux des prés (1720-1789). — 28 à 31. *Déficit* (titres remis à L. Grosjean, acquéreur). — 32. Baux (1750-1787). — 33 et 34. *Déficit*. — 35. Baux (1760-1784). — 36. *Déficit*. — 37 à 41. Baux (1764-1788).

G. 610. (Liasse.) — 27 pièces (11 parchemins, 2 plans).

1285-1777. — Jalons : rivière et moulins. — *Arm. 5, l. 28* : 1. Vente par Thomas d'Aunay et Isabeau, sa femme, au Chapitre, d'un moulin sur la rivière de la Saulx, entre Aulnay et Jâlons, moyennant 100 l. t. (2 mai 1285). — 2. Autre vente faite par Simon le Gatinois au Chapitre, des moulins de Jâlons (22 septembre 1285). — 3. Bail pour 3 ans des moulins de Jâlons (4 janvier 1425, v. st.). — 4. Commission royale pour informer contre des particuliers qui prétendaient droit de pêche à Jâlons et avaient insulté le Chapitre y tenant ses plaids : « soubz coulleur duquel usaige (de pêche) ainsi par eulx prétendu, le mardi des féries de Pasques communiaulx dernieres passées, que lesdits exposans faisoient tenir leur plait bannal par leurs officiers audit Jallon ainsi qu'ilz ont accoustumé, où pour ce faire estoient assemblez les aucuns d'entre eulx avecques leurs officiers et aussi pour faire publier les ordonnances accoustumées à y publier pour la conservacion de la police et bien de ladite commune, se seroient illecques trouvez à la suscitacion d'aucuns habitans dudit Jallon les habitans dudit Vertus et aultres des villages de Bergier, Villeneufve, Soullieres et autres qui sont demourans oudit ancien ressort de vostredit bailliage jusques au nombre de cinq cens hommes et plus, armez et embastonnez de hacquebuttes, voulges, espieux, hallecretz, verdaus (?) et autres armures et bastons invasibles, et eulx ainsi assemblez auroient faict criz à haulte voix, usans de grosses menasses contre lesdits exposans et leurs dits officiers en les appelans *moynes et presbtres* par manière de dérision, disans qu'il les falloit tous tuer et les jecter en la riviere et en depescher le païs, et qui plus est auroient gecté plusieurs pierres contre les huys et fenestres des logis où estoient logez audit lieu leur procureur fiscal, en manière qu'ilz furent contrainctz eulx absenter et continuer à ung autre jour ledit plait bannal pour la grant fureur et menasses dont usoient à l'encontre d'eulx et de leurs dits officiers les dessusdits..... » (16 mai 1527) ; sentence du bailli de Vitry qui condamne à l'amende les perturbateurs ci-dessus inculpés (1er juin 1534). — 5. Procès-verbal d'une enquête faite à la demande du Chapitre contre l'abbaye Saint-Remi de Reims et le prévôt de Condé, au sujet des bâtardeaux construits par les seigneurs et habitants d'Athis dans le lit de la rivière de Saulx passant à Condé sur les limites de Jâlons et Champigneul (1605). — 6. Sentence des requêtes du Palais qui condamne les défendeurs à ôter les obstacles mis par eux au cours de la rivière susdite (28 septembre 1606). — 7. Procès-verbal de visite et rapport d'experts au sujet des entreprises faites par le seigneur d'Aulnay pour détourner le cours de la rivière de Saulx à Jâlons et empêcher la pêche et la mouture des moulins du Chapitre (1657). — 8. Transaction avec Claude Godet, seigneur d'Aulnay, sur l'objet ci-dessus (10 octobre 1659) ; arrêt d'homologation du Parlement (15 janvier 1661). — 9. Compte des recettes et dépenses faites pour la réparation du moulin et le curement de la rivière (1660). — 10. Procès-verbal d'une enquête faite par le lieutenant général de Châlons justifiant de la manière dont les villages situés au-dessus de Jâlons entretiennent les chaussées pour ne pas entraver le cours de la rivière passant audit Jâlons (1662). — Conclusion capitulaire autorisant le seigneur d'Athis à fermer le canal appelé le Fossé neuf à Jâlons (17 juin 1669) ; révocation de l'autorisation ci-dessus (20 mai 1689). — 12. Ordonnance de l'intendant Lefèvre de Caumartin réglant le cours de la rivière qui descend du moulin de Jâlons (17 novembre 1669) ; ci-joint 2 plans du cours des rivières et ruisseaux qui coulent à Jâlons et villages voisins. — 13. Adjudication de la pêche (4 juin 1737). — 14 et 15. Baux du moulin à eau (1719-1753). — 16. Sentence du bailliage de Châlons qui condamne le meunier de Jâlons à payer au Chapitre les droits de lods et ventes à raison de 20 d. pour livre (28 janvier 1777).

G. 611. (Liasse.) — 29 pièces (2 parchemins).

1566-1786. — Jalons : grosses et menues dimes. — *Arm. 5, l. 29* : 1. Sentence de l'officialité de Châlons pour le paiement de la dîme des agneaux et des laines à Jâlons (28 décembre 1566). — 2. Transaction entre le Chapitre et le curé de Jâlons pour la dime des prés défrichés (11 août 1645). — 3. Baux des dîmes (1665 et 1667). — 4. États et déclarations des novales à Jâlons (1677, 1687 et 1717). — 5. Bail des grosses dîmes (1721). — 6. Procédure à propos des dimes (1736). — 7 et 8. Baux (1745-1786). — 9. Rapport d'experts pour déterminer les limites des dîmes de Jâlons et Champigneul (1754). — 10. Reconnaissance des novales de Jâlons (1769).

G. 612. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1550-1788. — Jalons : rôles des gros cens appelés *nappages* (*Arm. 5, l. 30*).

G. 613. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1552-1788. — Jalons : rôles des cens. — *Arm. 5, l. 31* : 1. Rôles des gros et menus cens (1575-1733). — 2. Rôles des cens sur les prés (1552-1733). — 3. Rôles des droits d'herbage (1649-1712).

G. 614. (Liasse.) — 5 pièces (3 parchemins).

1309-1444. — Joinville : rente de 40 s. sur le péage. — *Arm. 5, l. 32* : 1. Charte de Jean, sire de Joinville,

portant confirmation au Chapitre et amortissement d'une rente de 40 s. t. à prendre chacun an sur le péage dudit Joinville (22 novembre 1309); copie collationnée en 1689. — 2. Sentence de Guillaume, bâtard de Poitiers, bailli de Chaumont, qui condamne le duc Ferri de Lorraine (1) et Marguerite, sa femme, seigneur et dame de Joinville, à payer tous les ans au Chapitre de Châlons la rente susdite de 40 s. t. (18 décembre 1402). — 3. Reconnaissance de la dite rente par Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont, sire de Joinville et sénéchal de Champagne (Joinville, 18 juin 1444); copie collationnée en 1689.

G. 615. (Liasse.) — 79 pièces (9 parchemins, 1 sceau).

1263-1789. — Juvigny : ferme et prés. — *Arm. 5, l. 33*: 1. Thibaut V, roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, confirme au Chapitre la possession des prés de Juvigny légués audit Chapitre par le feu chanoine Thierry (Nogent-sur-Seine, 22 mai 1263 — sceau brisé). — 2. Vente au Chapitre par Jean Willant, prévôt de la monnaie de Châlons, et damoiselle Eudeline Lecerf, sa femme, de 3 fauchées de pré sises à Juvigny, moyennant 60 l. t. (25 mai 1513). — 3. *Déficit.* — 4. Bail de 2 pièces de pré sises à Matougues et à Juvigny (28 septembre 1580). — 5. Donation par Jean Collesson, chanoine, de 2 fauchées de pré au finage de Juvigny, lieu dit La Fourquenette (20 mars 1587). — 6. Bail de 3 pièces de pré (1608). — 7. Arpentage des prés du Chapitre (9 mai 1610). — 8. *Déficit.* — 9. Acquêt par le Chapitre de 4 pièces de pré sises au terroir de Juvigny, moyennant 300 l. t. (24 octobre 1625). — 10. Bail (1688). — 11 à 13. *En déficit.* — 14 à 26. Baux (1730-1789). — *Nota* : les numéros 13, 16 et 23 ont été remis à J. Pannerot et J. Droulé, cultivateurs à Juvigny, acquéreurs.

G. 616. (Liasse.) — 12 pièces (2 parchemins).

1522-1778. — La Chaussée et Coulmier : dimes. — *Arm.* 5, *l. 34* : 1. Sentence de l'official de Châlons qui autorise le Chapitre à prendre et percevoir toutes les grosses dimes de la paroisse de Coulmier, notamment en lieu dit les Adjaulx de Marne (2 août 1522). — 2 et 3. Baux (1554 et 1580). — 4. Sentence du bailliage de Vitry touchant la dime (1624). — 5 et 6. Baux (1662-1778). — 7. Déclaration et reconnaissance des novales de Coulmier-la-Chaussée (1768 et 1770).

(1) Ferri Ier de Lorraine, comte de Vaudemont, tué à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415.

G. 617. (Liasse.) — 12 pièces (4 parchemins).

1495-1786. — La Cheppe : terres. — *Arm. 5, l. 35* : 1. Jean Barthélemy, dit *de Cappa*, chanoine, donne au Chapitre divers héritages sis à la Cheppe (4 décembre 1495). — 2. Acquêt par le Chapitre d'une portion de maison à la Cheppe (17 décembre 1503). — 3. Transaction par laquelle le curé de Saint-Étienne-au-Temple déclare renoncer en faveur du Chapitre à 3 journaux de terre à la Cheppe (16 janvier 1516, v. st.). — 4. Echange de terres (26 février 1523 v. st.). — 5. Déclaration et arpentage de la cense de la Cheppe (31 octobre 1566). — 6. Autre déclaration en 1609. — 7. Baux (1734 et 1786). — 8. Échange de terres (1740). — 9. Rôle des terres du Chapitre (1769).

G. 618. — 2 pièces (1 parchemin).

1529-1542. — Loisy-sur-Marne : prés. — *Arm. 5, l. 36* : 1. Transaction portant affranchissement de servitude et de mortemain, moyennant le don de 2 fauchées et demie de pré, en lieudit les Auches, au terroir de Loisy (22 mai 1529). — 1 *bis*. Testament de Jean Lambesson, chanoine, qui lègue au Chapitre 5 pièces de pré et 8 l. de rente à Loisy (31 juillet 1542). — Nos 2 à 5 : *En déficit.*

G. 619. (Liasse.) — 16 pièces (3 parchemins).

1404-1785. — Loisy-sur-Marne : dimes. — *Arm. 5, l. 37* : 1. Sentence de Guiot de Brecons, bailly de Vitry, qui homologue un accord passé entre le Chapitre de Châlons et le curé de Drouilly au sujet des dîmes de Maisons, Loisy et Pringy (11 mars 1403 v. st.). — 2 à 4. Baux des menues dimes de Loisy (1551-1690). — 5. Sentence des requêtes du Palais maintenant le Chapitre dans la perception du tiers des menues dimes de Loisy (5 juillet 1691). — 6 à 8. Baux des dîmes (1740-1785). — 9. Les marguillers de la paroisse reconnaissent que, pour satisfaire à l'ordonnance de l'Évêque en date du 6 août 1770, les décimateurs ont fourni des ornements d'autel et une somme de 190 l. pour être employée en achat de livres d'église (7 août 1772).

G. 620. (Liasse.) — 10 pièces (1 parchemin).

1597-1788. — Landricourt : dimes : — *Arm. 5. l. 38* : 1 et 2. Baux des grosses et menues dimes (1597-1788). — 3. État des novales de la cure de Landricourt (1695) ; reconnaissance desdites novales (1769).

G. 621. — 2 pièces, papier.

1607-1626. — La Croix-en-Champagne : dîmes. — *Arm. 5, l. 39* : 1. Bail (copie collat. de 1607). — 2. Transaction entre le Chapitre et le curé du lieu pour augmentation de la portion congrue (18 novembre 1626).

G. 622. (Liasse.) — 14 pièces (10 parchemins).

1533-1787. — Larzicourt : moulin. — *Arm. 5, l. 40* : 1. Transaction portant reconnaissance d'une rente de 15 l. 10 s. due au Chapitre sur le moulin de la Blaise au finage de Larzicourt (22 juillet 1533 — copie collat. en 1564). — 2. Autre transaction au sujet d'une rente de 19 l. 10 s. due au Chapitre sur ledit moulin (16 novembre 1538). — 3. Sentence de la prévôté de Larzicourt portant adjudication à l'enchère du moulin de Larzicourt, à Jacques Daoust, sous-chantre de l'église de Châlons, moyennant 556 l. 12 s. 8 d., à charge de la rente de 19 l. 10 s. t. due au Chapitre (26 février 1538 v. st.) ; copie collat. en 1569. — 4. Procès-verbal du bailli de Larzicourt qui met en possession ledit J. Daoust du moulin ci-dessus (26 février 1538 v. st.) — 5. Déclaration de J. Daoust que l'acquisition par lui faite des moulins et prés de Larzicourt l'a été des deniers du Chapitre (3 avril 1538 v. st.). — 6 et 7. Baux du moulin de Larzicourt (1540 et 1570). — 8. Bail emphytéotique d'une place et autorisation d'y bâtir un moulin à eau, là où était celui communément appelé moulin l'Épicier (27 avril 1623). — 9. Bail de 1690. — 10. Sentence des requêtes du Palais touchant les arrérages des prés, lieudit La cour du moulin l'Épicier (22 octobre 1707). — 11. Reconnaissance de 15 l. de cens sur le moulin l'Épicier (1758) ; autre reconnaisance de 1787.

G. 623. (Liasse.) — 36 pièces (16 parchemins, 1 plan).

1529-1784. — Larzicourt : prés. — *Arm. 5, l. 41* : 1. Acquêt par le Chapitre de 7 fauchées de pré (5 janvier 1528 v. st.). — 2. Autre acquêt de 9 fauchées de pré à Larzicourt, en lieudit le Pavillon, moyennant 32 l. t. (19 mars 1529 v. st.). — 3. *Id.* de 3 fauchées de pré (29 décembre 1529). — 4. *Id.* de 3 fauchées, moyennant 48 l. t. (4 mai 1530). — 5. *Id.* de 3 fauchées, moyennant 50 l. t. (7 juin 1530). — 6. *Id.* de 3 pièces de pré, moyennant 66 l. t. (8 novembre 1530). — 7. *Id.* de 3 fauchées de pré, moyennant 56 l. t. (3 décembre 1530). — 8. Baux (1533 et 1536). — 9. Autre acquêt de prés (1534). — 10. Sentence des requêtes du Palais qui maintient le Chapitre en possession de 2 fauchées, au lieudit les Poupeliers (13 septembre 1537). — 11. Arpentage des prés du Chapitre (1538). — 12. Bail (1540). — 13. Échange de prés (1599). — 14 et 15. Arpentages (1605 et 1660). — 16 à 18. Baux (1660-1784). — 19. Plan et arpentage des grandes et petites Écornées appartenant au Chapitre (1758).

G. 624. (Liasse.) — 106 pièces (20 parchemins, 2 sceaux, 2 impr. — 4 plans).

1159-1779. — Pogny : justice et pêche. — *Arm. 5, l. 42* : 1. Concession par le Chapitre à Tecelin et ses héritiers de la mouture du grain des moulins de Pogny, sous les conditions énoncées dans l'acte (1159 — sceau mutilé). — 2. Transaction passée sous le scel d'Oger, seigneur de St-Chéron, entre le Chapitre et les habitants de Pogny et de Vouciennes, touchant les limites respectives de leurs pâturages (mai 1211 — sceau). — 3. Permission accordée par le Chapitre aux frères de l'hôpital de Châlons de rebâtir deux moulins situés dans la justice dudit Chapitre sur le territoire de Pogny (juin 1292 — copie collat. en 1633). — 4. Sentence du bailliage de Vermandois qui condamne Guillaume, seigneur de Coulmier, à restituer au Chapitre un prisonnier qu'il avait tiré par force des prisons de Pogny (Laon, 3 juillet 1326). — 5. Bail pour 5 ans de la moitié de la mairie de Pogny (20 janvier 1401 v. st.) — 6. Sentence du bailli de Vitry qui maintient le Chapitre en possession du droit de pêcher dans la portion de la rivière de Marne sise en la justice de Pogny (11 mars 1403 v. st.). — 7. Bail pour 3 ans de la pêche en la rivière de Pogny (11 février 1419 v. st.). — 8. Sentence du bailli du Chapitre décidant que le mayeur d'Omey demeure son justiciable, bien que demeurant en la maison de la ferme ou cense de St-Pierre à Pogny (17 août 1492). — 9. Procès-verbal de visite de l'emplacement des moulins à construire à Pogny, avec des pertuis ou vannes pour la navigation (16 juillet 1516). — 10. Extraits collationnés des déclarations fournies au Roi et de l'amortissement des biens du Chapitre sis à Pogny (1472-1524). — 11. Arrêt du Parlement confirmatif d'une sentence des requêtes qui maintient le Chapitre en possession et jouissance des deux cours d'eau, moulins et écluses de Pogny (27 août 1541). — 12. Sentence du bailli du Chapitre touchant la banalité de la rivière et pêche de Pogny (17 janvier 1549 v. st.). — 13. Sentence de la Maîtrise des eaux et forêts de Champagne qui décharge le Chapitre de toute demande de droits d'amortissement pour les pêcheries et rivières des seigneuries d'Ablancourt, Pogny, St-Amand, Sapignicourt, Trépail et Méry (19 mai 1553). — 14. Mise en possession d'héritages à Pogny par le maïeur du lieu (3 mai 1557). — 15. Bail d'une oseraie par la communauté de Pogny (15 décembre 1596). — 16. Sentence du bailliage de Châlons décidant que l'abbaye de St-Pierre n'a que la basse justice en son ban de Pogny (16 août 1613). — 17. Autre sentence du même bailliage qui n'ac-

corde à l'abbé de St-Pierre que le droit de nommer des officiers de basse justice en son ban de Pogny (17 août 1691). — 18. Procès-verbal de visite des atterrissements formés en la rivière près Omey et Pogny (10 juin 1615). — 19. Sentence des requêtes du Palais pour la pêche des fosses dans la vieille rivière de Pogny près Omey (3 mars 1617). — 20. Procès-verbal du partage de l'ancien cours de la rivière de Marne entre Omey et Pogny (1619). — 21. Transaction entre le Chapitre et le s[r] Godet d'Omey au sujet de ce partage (9 novembre 1619). — 22. Baux de la ferme des bois passant par la rivière de Pogny (1625 et 1633). — 23. Sentence du bailli de Vermandois concernant la pêche de la Moivre contestée aux habitants de Pogny (13 février 1630). — 24. Transaction portant vente au Chapitre par les habitants de Pogny de la pêche en la rivière de Moivre, moyennant 900 l. (9 octobre 1638). — 25. Ordonnance de Pierre Braux, subdélégué de l'intendant Caumartin, remettant par provision le Chapitre en possession de la Moivre et des prés des Naux à Pogny (4 juillet 1672). — 26. Réception par le bailli du Chapitre du lieutenant en la justice de Pogny, ledit office vacant par la révocation de Denis Chanlaire, dernier possesseur (21 octobre 1679). — 27. Ordonnance du bailli du Chapitre concernant la moisson (25 juin 1689). — 28. Vente en la justice de Pogny des meubles et effets provenant de la succession de J. Guillaume, meunier (22 janvier 1688). — 29. Sentence du juge de Pogny contre un particulier qui avait brisé une borne au lieudit Proche le pont des bergers (24 avril 1690). — 30. Taxes payées par les officiers de justice de Pogny (1693-1715). — 31. Adjudications au rabais des réparations au pont de bois de Pogny (1696 et 1704). — 32. Conclusion capitulaire portant destitution d'Edme Gillet, substitut du procureur fiscal à Pogny, parce qu'il tient un cabaret (6 avril 1730). — 33. Sentence des requêtes du Palais qui maintient le Chapitre en possession de la pêche dans le canal ou anse de Pogny (18 décembre 1747). — 34. Nouveau partage de la noue, dite la Vieille rivière de Marne à Pogny, entre le Chapitre et Cl. François, s[r] d'Omey ; ci-joint le plan de la séparation (1756). — 35. Sentence des requêtes du Palais qui maintient le Chapitre en possession de la moitié de l'ancienne rivière de Marne à Pogny (31 août 1756). — 36. Sentences du bailli du Chapitre touchant la police champêtre (1761 et 1762). — 37. Autre sentence du même contre le garde de M. d'Omey et un autre particulier qui avaient tiré des coups de fusil sur le poteau où sont attachées les armoiries du Chapitre en la place publique de Pogny (28 janvier 1763). — 38 et 39. Baux de la pêche en la rivière de Marne à Pogny (1756-1778). — 40. Baux de la pêche en la rivière de Moivre (1740-1776). — 41. Plainte formée devant le juge de Pogny par un individu qui avait été battu au sortir d'un cabaret (1765). — 42. Accord entre le Chapitre et Edme P.-François de Montbayen, s[r] d'Omey, pour la pêche et la censive du canal de la Vieille rivière (1766). — 43. Partage et bornage de l'ancien lit de la rivière entre Pogny et Omey (1766). — 44. Baux de la mairie de Pogny (1757-1779). — 45. *Id.* du greffe (1721-1779). — 46. Sentence du bailliage de Châlons contre un laboureur qui avait renversé une borne au chemin de Marson, près le pont de la Pucelle (29 novembre 1773). — 47. Sentence du bailli du Chapitre qui défend à tous habitants de Pogny possédant moins de 50 arpents de terre, d'avoir un pigeonnier chez eux (10 mai 1766). — 48. Pièces et mémoires concernant le débat d'entre le Chapitre et M. de Montbayen, s[r] d'Omey, au sujet de la restitution des droits de contrôle exigés pour le partage de la Vieille rivière de Marne (1769-1770).

G. 625. (Liasse.) — 92 pièces (32 parchemins, 2 impr.).

1392-1789. — Pogny : domaines. — *Arm. 5. l. 43* : 1. Bail viager de 19 pièces de terres et prés au finage de Pogny (30 novembre 1392). — 2. Acquêt par Bernard Boet, chanoine, de 22 pièces de terres et 2 pièces de pré, sises à Pogny, moyennant 60 écus d'or, appelés couronnes, de 22 s. 6 d. t. pièce (21 janvier 1396 v. st.). — 3. Acquêt par le Chapitre de la moitié par indivis de la moitié d'une maison, cour, grange et jardin à Pogny (8 mai 1402). — 4. *Id.* de 2 maisons et autres héritages audit lieu, moyennant 100 l. t. (11 décembre 1428). — 5 à 7. Baux divers (1446-1514). — 8. Acquêt du 5[e] d'une maison et 5 pièces de terre, moyennant 37 l. 18 s. 1 d. t. (28 juin 1539). — 9 et 10. Bail et échange (7 janvier 1540 v. st.). — 11 et 12. Baux (1541-1542). — 13. Échange (1545). — 14 et 15. Bail et échange (1571-1575). — 16. Déclaration des héritages appartenant au Chapitre sur le territoire de Pogny (18 octobre 1580). — 17. Bail (1597). — 18. Arpentage des terres acquises par Cl. Geoffroy, chanoine (1602). — 19. Rôle des terres de la grande cense à Pogny (1605). — 20 à 22. Baux (1626-1670). — 23. Affiche pour l'adjudication à l'enchère du bail général de la terre et seigneurie de Pogny (11 juin 1677 — impr.). — 24. Bail pour 9 ans de tous les droits et biens composant la terre et seigneurie de Pogny (22 juin 1682). — 25. Vente à Nic. Culoteau, chanoine, seigneur de Vélye, de 3 pièces de terre sises à Pogny, moyennant 150 l. (2 octobre 1728). — 26. Échange (1729). — 27. Mémoire des réparations à faire à la maison seigneuriale de Pogny (1730). — 28. Baux (1697-1789). — 29. Déclarations des terres de la grande cense de Pogny en 1739 et 1754. — 30. Baux (1676-1770). — 31. Titres des terres de Gabr. Pillet (1721-1765). — 32. Échange (1740).

— 33. Quittance de la somme de 30 l. due par le Chapitre pour droit d'amortissement (1740). — 34. Échange (1741). — 35 et 36. Baux (1741-1752). — 37. Titres de la cense échangée au moulin (1709-1763). — 38. Baux de la terre des Ajaux (1745-1749). — 39 à 45. Baux divers (1763-1783).

G. 626. (Liasse.) — 55 pièces (16 parchemins).

1462-1786. — Pogny : prés. — *Arm. 5, l. 44 :* 1. Bail (8 janvier 1461 v. st.). — 2. Vente par Arnoul Gohelle, monnoyer, au Chapitre, de 3 fauchées de pré à Pogny, moyennant 30 l. t. de marché principal et 20 s. t. pour le vin (10 mars 1461 v. st.). — 3. Bail (14 mars 1527 v. st.). — 4. Vente au Chapitre par les habitants de Pogny de 14 fauchées de prés faisant partie de leurs usages (10 février 1615). — 5. Transport au Chapitre par René Godet, s^r^ d'Omey, de 5 denrées et demie et 20 perches de prés (6 octobre 1618). — 6. Anciens titres des usages de Pogny (1512-1633). — Procès entre le Chapitre et les habitants pour le partage des usages, dont le tiers a été adjugé au Chapitre par sentence des requêtes du 31 juillet 1708. — 7 à 9. Baux (1711-1786). — 10. *Déficit.* — 11. Baux (1753-1770). — 12. *Déficit.* — 13. Baux (1755-1764). — 14. Prés et oseraies du champ de la Pointe : baux (1752-1761). — 15. *Déficit.* — 16 et 17. Baux (1719-1782).

G. 627. (Liasse.) — 29 pièces (4 parchemins).

1607-1779. — Pogny : îlots et oseraies. — *Arm. 5. l. 45* : 1. Bail (11 janvier 1613). — 2. René Godet, s^r^ d'Omey, promet de donner au Chapitre 6 denrées de prés, à moins que l'accrue du Grand gravier ne se change en îlot (4 décembre 1607 — copie). — 3. Procès-verbaux de la reconnaissance des accrues de la Marne dont le Chapitre est seigneur (1618-1621). — 4. Transaction portant renonciation à la propriété de l'îlot St-Jean près Pogny (27 avril 1622). — 5. Quittance de la somme de 8 l. 16 s. à laquelle le Chapitre a été imposé comme propriétaire d'un îlot à Pogny (12 juillet 1694). — 6. Baux (1708-1773). — 7. *Déficit.* — 8. Transaction avec Élisabeth Truc, dame d'Omey, sur la séparation des oseraies au bord de l'ancien canal (18 septembre 1723). — 9 à 20. Baux divers (1738-1779).

G. 628. (Liasse.) — 49 pièces (22 parchemins, 4 sceaux).

1190-1770. — Pogny : moulins. — *Arm. 5, l. 46* : 1. Concession du moulin situé sur la rivière de Moivre à Pogny, à charge d'une redevance annuelle de 4 setiers de grains (1190 — sceau). — 2. Transaction portant reconnaissance par l'abbaye St-Pierre-aux-Monts d'une redevance de 8 l. envers le Chapitre sur les moulins à foulon sis sur la Moivre entre Francheville et Pogny (décembre 1294 — 2 sceaux) ; copie collat. de 1540. — 3 et 4. Bail d'un moulin à papier sur la Marne (20 août 1520) ; *id.* de deux moulins à blé (23 avril 1538). — 5. Sentence des requêtes du Palais qui défend à l'abbaye St-Pierre-aux-Monts de construire aucun moulin sur la Marne et la Moivre à Pogny sans le congé du Chapitre (9 septembre 1540). — 6. Arrêt du Parlement homologuant la transaction du 22 avril 1542 par laquelle l'abbaye de St-Pierre abandonne au Chapitre le moulin des Batrans et les terres adjacentes à Pogny (6 juin 1542 — 1 sceau). — 7. Procès-verbal d'Ant. Linage, lieutenant général au bailliage de Vitry, qui met le Chapitre en possession du moulin appelé Les Batterans, des terres en dépendantes et des deux cours d'eau à Pogny (23 juillet 1542). — 8. Bail emphytéotique du moulin des Battrans (28 septembre 1591). — 9. Permission de construire un moulin sur la Moivre, moyennant une redevance en grains pour 99 ans (14 décembre 1592). — 10 à 13. Baux (1592-1710). — 14. Donation au Chapitre par Pierre Laigneau, chanoine, de 2.000 l. de rente et du tiers des revenus du moulin de Haut sur la Moivre (23 octobre 1710). — 15. Baux (1714-1730). — 16. Diverses acquisitions de terres à joindre à la ferme du moulin de Haut (1711-1723). — 17. Baux (1741-1770).

G. 629. (Liasse.) — 83 pièces (7 parchemins, 3 imprimés, 1 sceau).

1456-1789. — Pogny : dîmes, cure, église. — *Arm. 5, l. 47* : 1. Compromis et nomination d'arbitres sur le différend d'entre l'abbaye de la Chalade au diocèse de Verdun et le Chapitre de Châlons pour la dîme du gagnage de la Borde à Pogny (6 octobre 1456). — 2. Sentence arbitrale, rendue en vertu du compromis ci-dessus, qui adjuge au Chapitre et au curé de Pogny la dîme des terres du gagnage de la Borde appartenant à l'abbaye de la Chalade (23 juin 1458 — sceau). — 3. Sentence de l'official de Châlons qui condamne Cl. François, s^r^ de Chauffour, à payer au Chapitre la dîme des prés à raison de la 13e (2 juin 1605). — 4. Transaction entre le Chapitre et Cl. François, s^r^ de Chauffour, reconnaissant audit Chapitre le droit de lever un cens de 2 d. sur chaque fauchée de pré (31 décembre 1615). — 5. Sentence du bailli du Chapitre touchant les réparations à faire en l'église de Pogny (10 septembre 1614). — 6 et 7. Baux des grosses et menues dîmes (1658-1675). — 8. Plainte adressée au Grand prévôt de Champagne par les fermiers des dîmes de Pogny contre des voleurs de grains (1693). — 9 et 10. Sentence des requêtes du Palais qui condamne le curé de Pogny à payer le tiers des réparations de l'église (17 juillet 1705) ; autres sentences sur le même sujet (1716-1730). — 11. Arrêt du Parlement ordonnant que le partage des dîmes de Pogny entre les décima-

teurs soit fait à la gerbe, sur place et non en grange (2 juillet 1716 — copie). — 12. Ordonnance de l'intendant Le Peletier de Beaupré qui met à la charge des décimateurs la moitié de la dépense nécessaire pour étayer et cintrer les voûtes du chœur à l'église (20 septembre 1737). — 13. Sentence provisionnelle du bailliage de Châlons pour les réparations du chœur et cancel de l'église de Pogny (11 juillet 1758). — 14. Sentence de l'Élection de Châlons qui décharge le Chapitre de la cote de taille à laquelle les habitants de Pogny l'avaient imposé pour l'exploitation des dîmes (23 juillet 1768). — 15. Procès entre les décimateurs et les habitants de Pogny au sujet des réparations de la tour de l'église placée sur le chœur à l'entrée de la nef (1712-1772). — 16 à 18. Baux (1745-1782). — 19. Échange (1776).

G. 630. (Liasse.) — 8 pièces (6 parchemins).

1403-1789. — Pogny : four banal. — *Arm. 5, l. 48* : 1. Lettres de Colart de Lagrange, sergent royal en la prévôté de Laon, maintenant le Chapitre en possession et saisine d'avoir un four banal à Pogny (26 juillet 1403). — 2. Reconnaissance de la banalité du four de Pogny par J. Aubrion, demeurant audit lieu (3 mai 1404) ; autre semblable reconnaissance par 9 habitants de Pogny (5 septembre 1470). — 3. Sentence du bailli du Chapitre touchant la redevance de 20 d. t. due chaque année par les 11 habitants de Pogny qui ont été autorisés à avoir des petits fours dans leurs maisons (3 janvier 1510 v. st.). — 4. Autre sentence du même condamnant divers particuliers de Pogny à porter ou envoyer cuire leurs pains et pâtes au four banal du lieu (19 novembre 1540). — 5. *Déficit.* — 6. Procès-verbal du rétablissement de la borne du franc-alleu du Chapitre à Pogny, dans lequel franc-alleu se lève le droit de four banal (7 août 1612). — 7. Reconnaissance de 6 s. de cens dus au Chapitre sur une maison à Pogny (1739). — 8. Rôle des habitants de Pogny qui doivent le droit de four banal (1712).

G. 631. (Liasse.) — 21 pièces (10 parchemins — 1 sceau).

1372-1784. — Pogny : cens et rentes sur divers héritages. — *Arm. 5. l. 49* : 1. Bail d'une maison, moyennant 40 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (2 septembre 1433). — 2. Titres de la maison du Colombier à Pogny (1509-1707). — 3. Sentence du bailliage de Vermandois qui homologue une sentence arbitrale rendue sur le procès d'entre e Chapitre et l'abbaye de St-Pierre-aux-Monts touchant la censive d'une pièce de vigne sise à Pogny, lieudit Montfavregier : ladite vigne demeurera en la censive du Chapitre seul (14 janvier 1372 v. st. — sceau brisé). — 4. Acte de la délivrance du legs fait par Gilles Burgaud, en son vivant chanoine et archidiacre d'Astenay, de 60 l. de rente à prendre sur une maison à Pogny (17 novembre 1462). — 5. Bail d'une place consenti à Pierre de Cheppes, contrôleur du grenier à sel de Châlons, moyennant 20 s. t. de cens perpétuel (22 octobre 1470). — 6. *Déficit.* — 7. Bail d'une maison moyennant 20 s. t. de cens perpétuel (21 février 1586). — 8. *Déficit.* — 9 et 10. Bail d'une cense à Pogny (1734) ; reconnaissance de censive (1755).

G. 632. (Liasse.) — 18 pièces (15 parchemins, 3 imprimés).

1623-1784. — Pogny : lods et ventes — *Arm. 5, l. 50* : 1. Sentence du bailli du Chapitre condamnant divers particuliers acquéreurs d'héritages à Pogny au paiement des droits de lods et ventes, à raison de 20 d. par livre (1623-1630). — 2. Procès pour le paiement du droit susdit (1689-1692). — Sentence des requêtes du Palais qui condamne Cl. Adnet, acquéreur d'une ferme à Pogny, à payer les lods et ventes au Chapitre (1734).

G. 633. (Liasse.) — 31 pièces (17 parchemins, 1 imp.).

1524-1789. — Pogny : censives seigneuriales. — *Arm. 5, l. 51* : 1. Extrait collationné de l'amortissement général des biens du Chapitre pour ce qui concerne les cens seigneuriaux de Pogny (27 octobre 1524). — 2. Extrait collationné du compte des cens de Pogny (1687). — 3. Sentence du bailli du Chapitre qui condamne un particulier de Pogny à payer le cens seigneurial au Chapitre pour les terres qu'il détient au quartier appelé Les Communes (11 mai 1565). — 4. Autre sentence du même pour le cens seigneurial des Communes (1er décembre 1628). — 5. Baux (1639-1672). — 6 à 10. Sentences du bailli du Chapitre touchant le cens seigneurial (1674-1692). — 11. Rôle des prés de Pogny qui doivent 2 d. de cens par fauchée (1637). — 12. Lettres de chancellerie pour l'établissement du papier terrier de Pogny (21 mars 1739).

G. 634. (Liasse.) — 14 pièces (3 parch. — 3 impr.).

1466-1765. — Pogny : procès entre le Chapitre et les habitants du lieu au sujet des censives seigneuriales. — *Arm. 5, l. 52* : 1. Déclaration et arpentage des terres des Quartiers à Pogny (16 juin 1466 — 1 cah. in-4° de 45 feuillets). — 2. Terrier de la seigneurie de Pogny (1581 — 1 cah. gr. in-4° de 123 feuillets). — 3 à 12. Pièces du procès d'entre le Chapitre et les habitants de Pogny (1753-1768). — 13. Transaction entre le Chapitre de Châlons et la communauté de Pogny sur les différentes censives, tant en argent qu'en grains, dues par plusieurs contrées du lieu (28 avril 1775).

G. 635. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1616-1758. — Pogny ; rôle des cens. — *Arm. 5, l. 53* : 1. Déclarations fournies au Chapitre par les possesseurs d'héritages sis à Pogny (1742-1755). — 2. Anciens rôles des menus cens de Pogny (1616-1637). — 3. Trois rôles des menus cens en 1648, 1650 et 1651. — 4. Rôles des cens dus par les terres dites Quartiers (1748-1758). — 5. *Id.* par les terres dites Communes (1751-1758).

G. 636. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1759-1774. — Pogny : Rôles des cens (*Arm. 5, l. 54*).

G. 637. (Liasse.) — 13 pièces (5 parchemins, 1 sceau).

1218-1772. — Petites-Cotes : les deux tiers des dîmes. — *Arm. 5, l. 55* : 1. Gui de Joinville, Oger de St-Chéron, Gaucher du Plessis et Vilain de Sommesous, chevaliers, attestent qu'Hugues de Landricourt et ses fils ont donné en leur présence à l'église St-Étienne de Châlons les grosses et menues dîmes de Landricourt et des Côtes avec la grosse dîme de Champaubert (18 mai 1218). — 2. Lettres de Blanche, comtesse palatine de Troyes, confirmant la donation faite par Hugues de Landricourt à l'église St-Étienne (18 avril 1218). — 3. Thibaut IV, comte de Champagne et de Brie, fait savoir que Guillaume de Landricourt a renoncé devant lui en faveur du Chapitre de Châlons à tout le droit qu'il pouvait avoir sur les dîmes, tant grosses que menues, de Landricourt, des Côtes et de Champaubert (mars 1231 — sceau mutilé). — 4. Bail des grosses et menues dîmes des Petites-Côtes (11 décembre 1551). — 5. Ordonnance de l'évêque Félix Vialart qui défend de biner aux Petites Côtes (23 mai 1670) ; autre ordonnance du même qui commet le curé des Grandes Côtes pour administrer les sacrements aux habitants des Petites-Côtes (27 février 1672). — 6. Bail des dîmes (1672). — 7. Déclaration portant que le curé des Petites-Côtes n'a que le tiers des dîmes (1721). — 8 et 9. Baux des dîmes (1745-1772).

G. 638. (Liasse.) — 11 pièces (7 parchemins, 2 sceaux).

1221-1787. — Pretz et Sommaisne : dîmes. — *Armoire 5, l. 56* : 1. Charte de Guillaume II du Perche, évêque de Châlons, portant que le Chapitre de St-Étienne a octroyé au curé de Pretz et de Menoncourt (*de Pratellis et Menoucort)* le trécens des lieux susdits pour en jouir pendant sa vie curiale, moyennant 60 s. par an (juillet 1221). — 2. L'évêque Philippe II de Nemours donne au Chapitre les novales des églises de Triaucourt et de Pretz (*de Truaucort et de Pratellis*) qui appartiennent audit Chapitre à titre de patronage (décembre 1231). — 3. Philippe, curé de Pretz et de Sommaisne, reconnaît que le tiers des grosses et menues dîmes desdits lieux appartient au Chapitre (4 août 1264 — sceau). — 4. Charte de Jean Ier de Châteauvillain, évêque de Châlons, portant division de la cure de Pretz et Sommaisne d'avec celle de Triaucourt (5 novembre 1306 — sceau). — 5 à 7. Baux (1660-1787). — 8. Certificats de plusieurs habitants de Pretz et Sommaisne au sujet des novales (1759).

G. 639. (Liasse.) — 16 pièces (5 parchemins, 1 sceau).

1209-1773. — Plichancourt : dîmes, terres et prés. — *Arm. 5, l. 57* : 1. Sentence arbitrale rendue sur le différend d'entre le Chapitre de Châlons et le prieur de St-Thibaud de Vertus au sujet de certaines dîmes du finage de Plichancourt : les arbitres, après informations faites, ont adjugé les dîmes contestées à l'église St-Étienne (décembre 1209 — sceau). — 2. Jean de la Fontaine, procureur de l'abbaye de Trois-Fontaines, reconnaît que le Chapitre a droit de percevoir chacun an une charretée de foin à prendre au pré de Breuil, entre Plichancourt et Vitry (23 janvier 1408 v. st. — 3. Bail des menues dîmes de Plichancourt (14 janvier 1558 v. st.). — 4. Transaction qui accorde au curé de Plichancourt le tiers des grosses et menues dîmes du lieu (3 mars 1583). — 5. Sentence des requêtes du Palais qui renvoie le curé de Plichancourt de sa demande au possessoire des menues dîmes (7 mai 1723). — 6. Procès-verbal de la reconnaissance des novales de Plichancourt (1769). — 7 à 9. Baux (1723-1773). — 10. Ordonnance de l'évêque Léon Leclerc de Juigné pour la fourniture des choses nécessaires à l'église (15 juin 1770). — 11. Bail (1624).

G. 640. (Liasse.) — 33 pièces (7 parchemins, 1 plan).

1473-1774. — Pocancy : dîmes. — *Arm 5, l. 58* : 1. Sentence de Jean Aubelin, lieutenant du bailli de Vitry à Châtillon-sur-Marne, qui maintient le Chapitre en possession de la moitié des grosses et menues dîmes de Pocancy (6 octobre 1473). — 2. Transaction entre le Chapitre de Reims et celui de Châlons par laquelle ce dernier reconnaît devoir homme vivant et mourant à cause de sa portion des dîmes de Pocancy relevant en fief de la seigneurie de Vauclerc : en conséquence, le Chapitre de Châlons a désigné Jacques Lefolmarié, chanoine, pour homme vivant et mourant (18 mars 1503, v. st.). — 3. Réception par les officiers du Chapitre de Reims du dénombrement à eux fourni par ledit J. Lefolmarié pour la portion des dîmes que le Chapitre de Châlons possède à Pocancy (10 mai 1504). — 4. Acte de foi et hommage, aveu et dénombrement

rendu au Chapitre de Reims par l'homme vivant et mourant du Chapitre de Châlons pour le fief susdit (25 et 26 septembre 1547). — 5 à 8. Autres dénombrements fournis au Chapitre de Reims (14 juillet 1570, 29 avril 1615 et 23 avril 1655). — 9. Prestation de foi et hommage pour le même objet (12 août 1688). — 10. Sentence du bailliage de Châlons ordonnant que le curé aura, en déduction de sa portion congrue, l'ancien domaine de la cure de Pocancy (18 février 1689). — 11. Partage de la portion congrue curé de Pocancy (26 septembre 1689). — 11. Partage de la portion congrue du curé de Pocancy entre les décimateurs (26 septembre 1689). — 12 à 14. Baux (1715-1761). — 15. Arpentage et plan des novales (1755). — 16. Baux des grosses et menues dîmes (1760-1761). — 17. Ordonnance du subdélégué Bugarel qui condamne les habitants de Pocancy à se charger des réparations du chœur de l'église (23 mars 1765). — 18. Baux des dîmes (1762-1774).

G. 641. (Liasse.) — 25 pièces (12 parchemins).

1545-1787. — Pringy : le tiers des dîmes. — *Arm. 5, l. 59* : 1. Sentence du bailliage de Vitry qui condamne les décimateurs de Pringy à réparer incessamment le chœur de l'église du lieu (5 mars 1544, v. st.). — 2. Bail des dîmes (29 décembre 1586). — 3 à 6. Baux (1604-1679). — 7. Arrêt du Parlement pour le paiement de la dîme sur les terres de la cense de la Borde à Pringy (14 août 1680). — 8. Enquête prouvant que la dîme du vin se perçoit à Pringy dans les celliers et non au pressoir (1682). — 9. Arrêt du Parlement pour la perception de la dîme du vin à la 24e partie (5 juillet 1684). — 10. Transaction sur le gros et la portion congrue du curé de Pringy (11 juillet 1686). — 11 à 15. Baux des dîmes (1722-1748). — 16. Acte d'assemblée des habitants de Pringy pour les réparations de leur cimetière (1er juillet 1754). — 17 à 19. Baux (1759-1787).

G. 642. (Liasse.) — 12 pièces (6 parchemins).

1483-1778. — Recy : ferme et censives. — *Arm. 5, l. 60* : 1. Donation au Chapitre par Pierre Fievé, chanoine et archidiacre de Joinville, du four banal et des censives, droits de justice et terres qu'il possède à Recy, Villers-aux-Corneilles et Juvigny (27 mai 1483). — 2. Transaction entre le Chapitre et Jacques d'Épense, vidame de Châlons, qui fixe à 8 l. les droits féodaux dus au vidame par le Chapitre sur le fief de Recy à chaque mutation d'homme vivant et mourant (23 juin 1491). — 3. Foi et hommage rendu par le Chapitre à Anne Cauchon, veuve de Quentin Lefolmarié, seigneur d'Oiry et vidame de Châlons, pour le fief du Bois-le-Chien à Recy (28 juin 1533). — 4. Autres actes de foi et hommage rendus au vidame pour le même fief (8 octobre 1561 et 8 janvier 1600). — 5. *Déficit.* — 6. Procès-verbal du bornage de la terre dite Pré-le-Sec, à Recy (1750). — 7. Baux (1718-1778).

G. 643. (Liasse.) — 21 pièces (1 parchemin, 1 sceau).

1409-1773. — Maisons-en-Champagne : dîmes. — *Arm. 6, l. 1re* : 1. Sentence des assises du bailliage de Vitry qui homologue un accord passé entre le Chapitre et le curé de Maisons pour les menues dîmes et offrandes du lieu (7 juin 1409 — sceau mutilé). — 2. Bail du tiers des grosses dîmes (14 avril 1554). — 3. Enquête prouvant que les lentilles sont regardées à Maisons comme faisant partie des grosses dîmes (1er mars 1604). — 4 à 7. Baux (1682-1773). — 8. Devis et marché pour la reconstruction du clocher de Maisons : le total s'élève à 1.544 l. 7 s. 4 d. (1764). — 9. Procédures faites à la requête du Chapitre contre le prieur de Chalette, décimateur en partie des paroisses de Maisons et Loisy, pour l'obliger à contribuer aux réparations du chœur et aux fournitures d'ornements d'église (1770).

G. 644. (Liasse). — 8 pièces (2 parchemins).

1695-1785. – Matougues : rente et prés. — *Arm. 6, l. 2* : 1. *Déficit.* — 2 Titres de prés sis à Matougues (1695-1785).

G. 645. (Liasse.) — 16 pièces (1 parchemin).

1524-1781. — Mairy-sur-Marne. — *Arm. 6, l. 3* : 1. Extrait collationné de l'amortissement général des biens du Chapitre en 1524. — 2. Bail d'un gagnage à Mairy (14 décembre 1535). — 3. Testament de Jean Fabry, chanoine, léguant au Chapitre un gagnage sis à Mairy pour fonder une messe : « Item à ma filleule Claude, fille de Jehan Leduc, je luy laisse ung noble à la roze qui sera baillé à sa mère pour luy présenter par bonne estraine le lendemain de ses nopces. It. à ma commère, sa mère, je luy laisse ung petit signet vaillant environ deux escutz, là où il y a pour pierre de Venise en faceon et forme de chat. It. à mon nepveux maistre Alain je luy laisse mon signet d'or où est mon nom en escript, affin de le réduire en mémoire pour prier Dieu pour moy. Et pour ce faire et accomplir mon présent testament.... je esliz mes exécuteurs monsr Alberic Palu, chanoine de Chaalons, mon voisin, Jehan Leduc, mon compère, et messire Pierre Regnier comme adjoinct avec les dessusd. exécuteurs, auxquelz je laisse, asçavoir audit sr Alberic 100 s. t. et ung petit signet là où il y a une cornalité, audit Leduc 100 s. t. et ung tablier en

faceon d'eschiquier remply de verre historié de Eve et Adam, et audict messire Pierre pour y assister 100 s. t... » (7 mai 1537 — copie collationnée en 1538). — 4. Rôles des terres de la cense de Mairy appartenant au Chapitre (1610 et 1742). — 5. Procès-verbal d'une enquête au sujet d'une accrue de la Marne appartenant au Chapitre (1692). — Baux (1736-1781).

G. 646. (Liasse.) — 7 pièces (4 parchemins).

1309-1753. — MONTIERS-EN-ARGONNE : redevance de 3 sols et 3 setiers de froment due par l'abbaye. — *Arm. 6, l. 4* : 1. Sentence arbitrale qui condamne l'abbaye de Montiers à délivrer chaque année au Chapitre de Châlons 3 setiers de froment avec 3 s. t. (20 mai 1309). — 2. Reconnaissance de la redevance ci-dessus par l'abbaye de Montiers (6 septembre 1458). — 3. Sentence du bailliage de Vitry qui condamne les religieux de Montiers à payer au Chapitre la redevance susdite (10 août 1683). — 4 et 5. Reconnaissance de la redevance ci-dessus (1725 et 1753).

G. 647. (Liasse.) — 9 pièces (3 parchemins).

1494-1770. — MUTIGNY-LA-CHAUSSÉE : prés — *Arm. 6, l. 5* : Vente au Chapitre par Gérard Magdelain, seigneur de Tonanges, d'un pré contenant environ 9 fauchées, situé sur le finage de Mutigny et Coulmier, appelé le pré Voire, moyennant 210 l. t. (1er janvier 1493 v. st.). — 2. Testament de Claude Buat, trésorier et chanoine de Saint-Étienne, qui lègue au Chapitre une vigne contenant environ 8 boisseaux, assise au terroir de Mutigny (9 février 1566). — 3 et 4. Baux (1722-1770).

G. 648. (Liasse.) — 33 pièces (5 parchemins).

1578-1787. — MARSON : dîmes. — *Arm. 6, l. 6* : 1. Transaction fixant la quotité de la dîme de Marson à la 13e pour le froment et le seigle et à la 16e pour l'orge et l'avoine (19 juillet 1578). — 2 à 4. Baux (1551-1605). — 5. Transaction par laquelle le Chapitre abandonne au curé de Marson les menues dîmes pour la desserte de Francheville (24 mai 1630). — 6. Sentence du bailliage de Châlons adjugeant au curé de Marson la portion congrue à lui due par les décimateurs (2 avril 1686). — 7. Acte de partage de la portion congrue entre les décimateurs (27 mai 1686). — 8. Sentence au sujet des dîmes de rapport (1690). — 9. Enquête prouvant que la dîme du vin se lève à Marson à raison de 8 pintes par poinçon (1728). — 10. Acquêt par le Chapitre de la 15e partie des grosses dîmes de Marson, moyennant 198 l. (23 juin 1728). — 11 à 13. Baux (1730-1787).

G. 649. (Liasse.) — 25 pièces (11 parchemins, 2 imprimés).

1476-1769. — MESNIL-SUR-OGER ET VILLENEUVE : vignes, pressoir et cens. — *Arm. 6, l. 7* : 1. Donation au Chapitre par Guillaume Machet, chanoine, d'une maison et jardin sis à Mesnil-lez-Vertus (21 juin 1476) ; ci-joint deux baux de ladite maison en 1501 et 1537. — 2. Donation au Chapitre par Pierre Fiévée, chanoine, archidiacre de Joinville, d'héritages au Mesnil, Villeneuve, Recy, Juvigny, Villiers-aux-Corneilles et Pocancy (27 mai 1483). — 3. Bail viager de 2 arpents de vigne au terroir de Vertus, moyennant 13 s. 4 d. t. (18 janvier 1499, v. st.). — 4. Extrait de l'amortissement général des biens du Chapitre relativement au Mesnil et à Villeneuve-lez-Vertus (1524). — — 5. Bail (27 novembre 1584) — 6. Procès-verbal de visite des réparations à faire à deux pressoirs sis au Mesnil (1623). — 7. Bail de 2 pièces de vigne sises audit lieu (1666). — 8. Bail emphytéotique d'une maison appelée le Clos du Mesnil (27 juin 1696). — 9. Sentence du bailli du Mesnil, confirmée par le bailliage de Châlons, et arrêt du Parlement touchant la censive universelle due au seigneur du Mesnil (1733-1741 — 2 impr.). — 10. *Déficit.* — 11. Titres d'une maison dite Le Petit Orme au Mesnil (1655-1734).

G. 650. (Liasse.) — 21 pièces (6 parchemins, 1 sceau brisé).

1212-1788. — MOIVRE : dîmes. — *Arm. 6, l. 8* : 1. Girard de Douai, évêque de Châlons, donne à l'église Saint-Étienne tout ce qu'il a acheté de Perrin de Sarry en la rivière de Moivre avec toutes les dépendances et profits (Châlons 1212 — sceau brisé). — 2. Vente par Gui de Condé, chanoine de l'église Notre-Dame-en-Vaux aux exécuteurs testamentaires de feu Mile de Friguicourt, du 9e des grosses et menues dîmes de Moivre et finages voisins, moyennant 76 florins d'or à l'écu du coin du roi Philippe (16 avril 1352). — 3. Ordonnance de l'évêque Félix Vialart pour la portion congrue du curé de Moivre (5 mai 1671) ; déclarations du revenu de ladite cure (1669 et 1687). — 4 et 5. Sentence du bailliage de Châlons qui condamne les décimateurs de la paroisse de Moivre à payer au curé le supplément de la portion congrue (7 décembre 1671) ; autres sentences sur le même sujet (1680 et 1686). — 6. Bail (1699). — 7. Transaction concernant la dîme des agneaux (1715). — 8. Baux (1714-1788). — MONCETS : terres. — *Liasse 8 bis* : baux (1773-1782).

G. 651. (Liasse.) — 15 pièces (3 parchemins).

1207-1774. — NUISEMENT-SUR-COOLE : portion de dîmes. — *Arm. 6, l. 9* : 1. Nicole, père de Hugues, ratifie

l'engagement fait par son fils au Chapitre moyennant 80 l. provinois, de tout ce qu'il possédait en la dîme de Nuisement (*Noisemant*), tant grosse que petite (1207). — 2. Bail (1739). — 3. Mémoire à consulter sur la question de savoir comment se lève à Écollement et lieux voisins la dîme des orges et avoines (1753). — 4. Traité avec le curé de Nuisement pour les novales (1758). — 5. Mémoire de ce qui a été payé par Madame Leclerc, dame de Nuisement, pour la portion congrue du curé (1761). — 6. Baux (1764-1774). — 7. État des novales de Nuisement-sur-Coole (1769). —

Nota : les nos 3 et 4, insérés ici par erreur, concernent Nuisement-aux-Bois.

G. 652. (Liasse.) — 27 pièces (16 parchemins).

1504-1717. — OGER : vignes. — *Arm. 6, l. 10* : 1. Titres de la cense d'Oger (1504-1699). — 2. Bail à vie d'un jardin, dit le clos d'Oger (17 août 1426). — 3. Donation par Nicole Marguin, seigneur de Saint-Lumier et bailli du Chapitre, de 15 journaux de terre à Oger (23 juillet 1506). — 4. Testament de Raoul Dolbel, chanoine, qui lègue au Chapitre 3 arpents de vigne à Oger pour son obit (12 décembre 1530). -- 5. Bail à vie d'un jardin et portion de vigne, moyennant 25 s. t. (2 avril 1556, v. st.). — 6 à 10. Baux (1584-1699). — 12. Vente par le Chapitre d'une portion de maison à Oger (1717).

G. 653. (Liasse.) — 14 pièces (3 parchemins).

1487-1771. — OMEY : menues dîmes et prés. — *Arm. 6, l. 11* : 1 à 3. Baux (1487, 1540 et 1662). — 4. Quittance de la somme de 15 l. pour droit d'amortissement de 2 denrées d'oseraies acquises à Omey (1737). — 5. Adjudication d'ilots (1747). — 6. Baux et adjudications des menues dîmes (1752-1771).

G. 654. (Liasse.) — 18 pièces (10 parchemins).

1479-1773. — ORMES (LES) : dîmes. — *Arm. 6, l. 12* : 1. Extrait d'un livre des comptes de l'église Saint-Étienne, commençant à la Saint-Urbain 1479. — 2. Extrait d'une conclusion capitulaire qui défend au receveur du pain et du vin d'adjuger à bail les dîmes des Ormes sans le consentement du Chapitre (17 juin 1513). — 3. Donation par Ch. Cuissotte, doyen du Chapitre, des 2 neuvièmes des grosses dîmes des Ormes et de 26 denrées à Champigneul (3 mai 1539). — 4. Transaction entre le Chapitre et le vidame de Châlons touchant les droits féodaux dus audit vidame pour les 2 neuvièmes donnés par Ch. Cuissotte (28 février 1543, v. st.). — 5. Foi et hommage rendu au vidame par le Chapitre à raison des dîmes susdites (15 octobre 1561). — 6. Dénombrement fourni au vidame pour les 2 neuvièmes des dîmes des Ormes (mai 1569). — 7. Mainlevée par le bailli du vidame de la saisie des 2 neuvièmes susdits, à charge pour le Chapitre de bailler dans les 40 jours un homme vivant et mourant (21 août 1599). — 8. Foi et hommage rendu au vidame par l'homme vivant et mourant du Chapitre pour le fief du Bois-le-Chien à Recy et les 2 neuvièmes des dîmes des Ormes (2 novembre 1599). — 9. Aveu et dénombrement fourni par le même (8 janvier 1600). — 10. Transaction par laquelle l'abbaye de Trois-Fontaines abandonne au Chapitre un neuvième de la dîme des Ormes, franc et quitte de toute charge (15 juin 1606). — 11. Transaction analogue avec l'abbaye de Saint-Memmie (14 novembre 1620). — 12. *Id.* avec l'abbaye de Châtrices (28 juin 1631). — 13. Adjudications des grosses dîmes des Ormes (1697-1773).

G. 655. (Liasse.) — 27 pièces (16 parchemins, 7 sceaux).

1104-1746. — SAINT-AMAND : seigneurie et justice. — *Arm. 6, l. 13* : 1. Henri Ier, comte palatin de Troyes, confirme la donation faite par Gui de Possesse à l'église de Châlons de tout ce qu'il possédait à Saint-Amand (s. date, entre 1152 et 1181 — sceau). — 2. Richard, légat du St-Siège, confirme la donation faite à l'église de Châlons par Gui de Possesse de tout ce qu'il possédait à Saint-Amand 1104 — sceau). — 3. Bulle du pape Pascal II confirmant la donation ci-dessus (Auxerre, 29 mai 1107 — sceau). — 4. Guillaume Ier, archevêque de Reims, notifie la renonciation faite en sa présence par Marie, comtesse de Troyes et veuve de Henri Ier le Libéral, au droit de gîte qu'elle avait indûment exigé dans les villages de Saint-Amand et Coulmier (1183 — sceau). — 5. Gui, évêque de Châlons, confirme la donation faite au Chapitre par Helvide, veuve d'Érard d'Aulnay, de tout ce qu'elle possédait à St-Amand, sauf une redevance en avoine et les hommes de corps du lieu, en réparation des dommages causés par son mari aux hommes de l'église de Châlons (1185 — sceau brisé). — 6. Henri II, comte palatin de Troyes, confirme la vente faite au Chapitre par Ansel Bridaine, d'Épernay, de tout ce que celui-ci possédait en franc-alleu à Saint-Amand, moyennant 70 l. 100 s. provinois (1189 — sceau). — 7. Vente au Chapitre par Guy, prieur de Guidoncourt, de tout ce que ce dernier possédait à Saint-Amand, moyennant 50 s. t. de rente annuelle à prendre sur la mairie dudit lieu (21 octobre 1280). — 8. Arrêt du Parlement qui homologue une transaction passée entre le procureur du Chapitre et Asselin de Heiz, ci-devant prévôt de Vitry, pour le rétablissement à Saint-Amand de la justice du Chapitre enfreinte par ledit prévôt (23 mai 1373 — sceau brisé). — 9. Sentence du

bailli du Chapitre qui condamne J. Jourdain, domicilié à Saint-Amand, à s'acquitter envers le Chapitre des corvées de chevaux accoutumées (20 mai 1452). — 10. Autre sentence du même qui maintient le Chapitre en possession du droit de mortemain ou de succession des hommes de corps (7 mars 1487, v. st.) ; ci-joint un exploit de maintenue de Colesson Flamain, sergent royal en la prévôté de Vitry, en date du 13 mai 1391. — 11. Sentence du bailli du Chapitre qui établit le droit de juridiction des chanoines sur la maison et le moulin de la Commanderie à Saint-Amand (29 mars 1575). — 12. Procès-verbal d'une information criminelle faite en la justice de Saint-Amand (1585). — 13. Sentence du bailli du Chapitre qui condamne un particulier de Saint-Amand à être pendu pour meurtre (12 août 1614); arrêt du Parlement qui infirme la sentence ci-dessus et condamne le coupable au fouet et au bannissement pour dix ans (18 août 1614). — 14. Transaction par laquelle le Commandeur de Saint-Amand reconnaît n'avoir aucune justice audit lieu (30 septembre 1614). — 15. Arrêt du Parlement qui interdit à la maréchaussée de Vitry de connaître du fait relatif au greffier de Saint-Amand (6 août 1665). — 16. Quittance de la somme de 30 livres payée par le greffier de Saint-Amand pour la finance de son office (1er juillet 1695). — 17. Sentence du bailliage de Châlons qui défend aux officiers de la Commanderie d'exercer la justice à Saint-Amand (15 juillet 1704). — 18. Requête du procureur fiscal de Saint-Amand pour être continué dans son office (1718). — 19. Accord pour le rétablissement d'une borne de séparation entre les finages de Saint-Amand et de Saint-Lumier (1738). — 20 et 21. Baux du greffe et de la mairie de Saint-Amand (1737-1765).

G. 656. (Liasse.) — 47 pièces (12 parchemins).

1476-1785. — SAINT-AMAND : domaines. — *Arm. 6, l. 14* : 1. Vente au Chapitre de la moitié de 3 fauchées de pré, moyennant 12 l. t. (10 août 1476). — 2. Bail viager d'un jardin à Saint-Amand, moyennant 6 s. 8 d. t. (20 décembre 1493). — 3. Acquêt par le Chapitre d'une maison, terre et jardin audit lieu (14 mars 1533, v. st.). — 4. Bail de terre et pré (4 juin 1540). — 5. Acquêt d'un terrain (19 avril 1562). — 6 et 7. Baux (1550-1601). — 8. Déclaration des terres de Cl. Geoffroy, official (1626). — 9. Bornage et arpentage des prés du Chapitre à St-Amand (1718). — 10. Bail emphytéotique de 2 pièces de terre moyennant 3 l. de censive (18 mars 1719). — 11 à 20. Baux (1725-1785).

G. 657. (Liasse.) — 58 pièces (36 parchemins, 3 sceaux).

1241-1780. — SAINT-AMAND : moulins. — *Arm. 6, l. 15* : 1. Vente au Chapitre par Jacques, dit *li Crias*, de la moitié d'un moulin, moyennant 20 l. (janvier 1240, v. st. — sceau). — 2. *Id.* par Milet du quart d'un moulin dit le *Nuef Molin*, moyennant 4 l. 3 s. provinois et tournois (avril 1255 — sceau). — 3. Ratification d'un accord passé entre le Chapitre et la Commanderie de Saint-Amand au sujet d'un moulin (2 juillet 1371). — 4. Titres du moulin de La Folie (1357-1722). — 5. Titres du moulin du Ruet (1262-1767). — 6. Titres du moulin de Laître, autrement dit du Sous-Chantre (1499-1780). — 7. Titres du moulin Husson ou de la Chaise (1549-1764).

G. 658. (Liasse.) — 51 pièces (13 parchemins, 1 sceau).

1371-1784. — SAINT-AMAND : dimes. — *Arm. 6, l. 16* : 1. Exploit de signification adressée par un sergent royal aux religieux de l'hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, avec ajournement et saisie de leurs biens pour le refus par eux fait de payer au Chapitre la dîme des grains moissonnés à Saint-Amand (29 avril 1371). — 2. Transaction entre le Chapitre et les abbayes de Saint-Pierre-aux-Monts et de Cheminon touchant le rapport des dîmes de Saint-Amand (7 mai 1434 — sceau). — 3. Sentence de l'Officialité de Châlons fixant la menue dîme des agneaux à la 13e (24 septembre 1474). — 4. Bail du pré Parfond et des menues dîmes de Saint-Amand moyennant 71 l. t. par an (23 juin 1560). — 5. Sentence des requêtes du Palais qui maintient le Chapitre en possession et saisine de percevoir chacun an la dîme des laines et agneaux (17 août 1566). — 6. Bail de la dîme du vin à Saint-Amand, moyennant 35 l. en argent et 35 l. de cire par an (20 mai 1569). — 7. Procès-verbal d'enquête sur la quotité des dîmes à Saint-Amand : la 15e gerbe et le 13e des agneaux (1603). — 8. Sentence des requêtes du Palais qui condamne les habitants de Saint-Amand, Aulnay-l'Aître et Aulnay-le-Châtel à payer la dîme au Chapitre à raison de 15 gerbes l'une (12 août 1605). — 9. Arrêt du Parlement qui annule la sentence ci-dessus et fixe la dîme des blés à la 16e gerbe et celle des mars à la 21e (9 février 1608). — 10. Transaction qui convertit la dîme du vin, qui se payait en nature, en une redevance de 20 s. par journel de terre (2 septembre 1611). — 11. Transaction portant reconnaissance que la dime du vin se paie à la 16e (20 janvier 1621). — 12. Sentence de l'officialité de Châlons qui condamne certains particuliers de Saint-Amand à payer la dîme (22 décembre 1633) ; arrêt confirmatif du Parlement (14 juillet 1635). — 13 à 16. Baux (1665). — 17 et 18. Sentences du bailliage de Châlons concernant la dîme (1690-1691). — 19. Transaction sur les novales et le gros de la cure de Saint-Amand (1698). — 20. Sentence du bailliage de Châlons qui oblige les propriétaires de vigne à faire la

déclaration de leurs pièces de terre (13 mai 1738). — 21. Reconnaissance par les habitants de Saint-Amand, d'Aulnay-l'Aître et d'Aulnay-le-Châtel de la redevance de 20 s. par journel de terre (30 janvier 1764). — 22 à 27. Baux (1721-1784).

G. 659. (Liasse.) — 6 cahiers, papier (1 cahier in-4° de 288 pages).

1724-1778. — SAINT-AMADD : déclarations de vignes. — *Arm. 6, l. 17* : 1 à 6. Rôles des déclarations de vignes en 1724, 1736, 1739, 1756, 1770 et 1778.

G. 660. (Liasse.) — 28 pièces (11 parchemins, 3 imprimés).

1402-1783. — SAINT-AMAND : censives. — *Arm. 6, l. 18* : 1. État de consistance des droits de la seigneurie de Saint-Amand sur les terres dites des Quartiers (1442) : f° 7, verso « *It.* depuis la maison Mignot jusques au siege du molin Mignot tous les héritaiges estans illecq sont de cens rayez et des terres de quartier et de sougnée, comme dessus est dit, et est tel ledit cens raiez que tous ceulx qui en tiennent sont tenus de garder les prisonniers qui sont prins audit Saint-Amand. Et s'aucun crimineulz estoit condempnez à executer et il ne vouloit monter sur l'eschielle, ceulz qui tiennent lesdits heritaiges de cens raiez les doivent tirer en hault à cordes, comme ledit Nicolas l'a tousjours oy dire et maintenir aux anciens hommes dudit Saint-Amand, combien qu'il ne vit oncques le cas advenir » (1 cahier in-4° de 74 feuillets). — 2. Transaction entre le Chapitre et les habitants de Saint-Amand au sujet de la banalité du pressoir : le Chapitre abandonne le pressoir et le droit de pressurer auxdits habitants qui promettent en retour de payer une redevance annuelle et perpétuelle de 60 s. t. (5 novembre 1402) ; reconnaissance dudit cens en 1743 et 1783. — 3. Échange entre le Chapitre de Châlons et celui de Vitry (6 mai 1513). — 4. Sentence du bailli du Chapitre concernant une censive d'un boisseau de froment (1583). — 5. Déclaration des terres, cens et rentes du prieuré de Guincourt assis au terroir et en la seigneurie de Saint-Amand (1586 — 1 cahier de 70 feuillets). — 6. Sentences du bailli du Chapitre pour les lods et ventes et les censives (1606-1607). — 7. Baux (1590-1610). — 8. Autre sentence pour les lods et ventes (1615). — 9. Transaction entre le Chapitre et les habitants de Saint-Amand au sujet de la censive des terres des Quartiers : elle est fixée à 12 deniers par journel (11 septembre 1613). — 10. Autre transaction entre les mêmes au sujet de la réduction des censives seigneuriales (27 janvier 1621). — 11. Recette des chevages des gens de mainmorte (1627). — 12. Lettres de terrier des seigneuries de Saint-Amand, Coulmiers et Villotte (1700 et 1749 — impr.).

G. 661. (Liasse.) — 6 pièces (1 parchemin et 1 registre in-folio de 686 feuillets).

1749-1750. — SAINT-AMAND : terrier. — *Armoire 6, l. 19* : terrier de la seigneurie dressé en 1750 ; ci-joint les lettres de chancellerie en date du 10 mai 1749.

G. 662. (Liasse.) — 65 pièces (7 parchemins, 2 imprimés, 1 plan).

1531-1787. — SAINT-GERMAIN-LA-VILLE : dîmes, église. — *Arm. 6, l. 20* : 1. Acte de délivrance des legs faits au Chapitre par Jacques le Folmarié, chanoine, parmi lesquels figurent les 2 neuvièmes des grosses dîmes et un neuvième des menues dîmes au terroir de Saint-Germain-la-Ville (5 avril 1530, v. st.). — 2. Transaction entre le Chapitre et le curé de Saint-Germain par laquelle ledit curé se désiste des prétentions qu'il élevait sur les 2 neuvièmes appartenant au Chapitre (3 mai 1555). — 3. Transaction entre Philippe de Thomassin, vidame de Châlons, et le Chapitre, au sujet de l'indemnité que le vidame prétendait sur les 2 neuvièmes des dîmes de Saint-Germain, l'oseraie de Vésigneul-sur-Marne, le fief de Bois-le-Chien et autres comme relevant du vidamé (16 janvier 1601) ; ratification par l'évêque Cosme-Clausse (20 mars 1615). — 4. Actes de réception des foi et hommage rendus aux vidames de Châlons pour les fiefs relevant du vidamé (20 juin 1618, 4 avril 1628 et 26 mars 1688). — 5. Extrait du dénombrement fourni en 1631 à l'évêché par P. Guillaume, s[r] de Saint-Eulien et vidame de Châlons, pour les 2 neuvièmes des dîmes de Saint-Germain-la-Ville relevant en arrière-fief dudit évêché. — 6. Procès-verbal de visite et devis des réparations à faire en l'église de Saint-Germain (1660) ; sentence du bailliage de Châlons qui ordonne lesdites réparations (26 septembre 1661). — 7. Transaction entre le Chapitre et la curé du lieu au sujet de l'augmentation de la portion congrue (1688). — 8. Ilot des Fontaines sur l'ancienne rivière de Marne : arpentage et plan (1690). 9. Dîmes de rapport de Saint-Germain et Chepy : requête du Chapitre, enquête et sentence du bailli de Châlons (1687-1692). — 10. Procès pour la contribution des décimateurs au paiement de la portion congrue du curé (1687-1690) — 11. Sentence des requêtes du Palais qui condamne tous les décimateurs à contribuer au paiement de la portion congrue (26 septembre 1690). — 12. Adjudication par-devant l'intendant L. Béchameil de Nointel pour la somme de 4.200 livres des réparations à faire en l'église de Saint-Germain : « Cette nécessité de la réparer a été jugée d'autant plus grande que n'y ayant qu'une partie de ladite église qui soit en état de servir, elle se trouve aujourd'huy trop petite pour contenir tous les habitans dont le nombre a beaucoup

augmenté par l'abjuration que les nouveaux convertis ont fait de leur hérésie » (10 août 1691). — 13. Permission accordée aux habitants de Saint-Germain par les décimateurs d'avancer la balustrade et le crucifix d'une tranchée dans la nef (1696). — 14 et 15. Reconnaissances de cens (1723), de novales (1769). — 16. Traité entre les décimateurs et le curé de St-Germain au sujet des novales (1769). — 17. Ordonnance de l'évêque Léon Leclerc de Juigné pour les réparations à faire en l'église (26 juin 1771). — 18 et 19. Baux (1719-1787).

G. 663. (Liasse.) — 47 pièces (13 parchemins).

1492-1788. — Saint-Jean-sur-Moivre : dîmes, terres. — *Arm. 6, l. 21* : 1. Sentence des requêtes du Palais qui renvoie par-devant l'official de Châlons les habitants de Saint-Jean-sur-Moivre, Le Fresne et Dampierre au sujet des menues dîmes (16 mai 1492) ; copie collationnée en 1607. — 2. Sentence du bailliage de Châlons qui condamne un particulier de Saint-Jean à payer la dîme au Chapitre à raison de la 13e gerbe pour le froment et du 16e monceau pour les mars (27 juillet 1574). — 3. Baux des grosses dimes (1543 et 1559). — 4. Titres concernant la pêche et la rivière de Moivre à Saint-Jean (1599-1694). — 5. Sentence du bailli de Vermandois qui adjuge au Chapitre une ferme sise à Saint-Jean-sur-Moivre (10 avril 1601). — 6. Acquêt par le Chapitre de 10 denrées de terre moyennant 10 écus sol et 45 s. t. (21 septembre 1601). — 7. Réparations au clocher de l'église : procès-verbal de visite et enquête ; sentence du bailli de Châlons qui condamne le Chapitre à contribuer pour un quart et les habitants pour les trois quarts des frais (1668-1669). — 8. Transaction entre le Chapitre et les habitants de Saint-Jean-sur-Moivre au sujet des réparations de l'église (1688). — 9. Baux des grosses dimes (1674 et 1697). — 10. Justice de Saint-Jean : réception d'un lieutenant (1679) ; adjudications du greffe (1751 et 1761). — 11. Sentence par défaut rendue au profit du Chapitre au sujet de la dîme à la 14e gerbe (20 décembre 1735). — 12 et 13. Baux (1738-1774). — 14. Sentence des requêtes du Palais pour les lods et ventes (13 mars 1739). — 15 et 16. Baux (1733-1788).

G. 664. (Liasse.) — 13 pièces (1 parchemin.)

1537-1779. — Saint-Étienne-au-Temple : dîmes et cense. — *Arm. 6, l. 22* : 1. Transaction relative aux dîmes de rapport de Saint-Étienne-au-Temple et Cuperly (27 octobre 1537). — 2. Baux des grosses et menues dîmes (1576-1602). — 3. Transaction entre le Chapitre et le curé de Saint-Étienne portant augmentation de la portion congrue (4 août 1623). — 4. Partage de la portion congrue entre les décimateurs (1686). — 5. Cense de 12 journaux de terre dépendant de la cure (1687). — 6. Baux (1735-1779).

G. 665 (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1746-1772. — Saint-Gibrien : cense. — *Armoire 6, l. 23* ; 1 à 3. Adjudications de la cense (1746-1772). — 4. Rôle de la censive de Saint-Gibrien et Matougues (1772).

G. 666. (Liasse.) — 41 pièces (10 parchemins, 1 plan).

1399-1784. — Saint-Mard-sur-le-Mont : dîmes, cure, église. — *Arm. 6, l. 24* : 1. Bail pour 3 ans du trécens de Saint-Mard (21 août 1399). — 2. Promesse faite par le fermier des dîmes de Saint-Mard de payer au Chapitre le prix convenu de sa ferme (14 décembre 1425). — 3. Baux des grosses dîmes (1538 et 1553). — 4. *It.* des menues dîmes (1585 et 1605). — 5. Reconnaissance donnée par les habitants de Saint-Mard-sur-le-Mont que les terres sujettes à dîme ne doivent pas le taureau et le verrat à la communauté (5 octobre 1598). — 6. Sentence de l'officialité de Châlons qui fixe la dîme des herbes à la 13e (4 février 1627). — 7. Déclaration des dîmes de la contrée de Forgeville à Saint-Mard (1642). — 8. Sentence des requêtes du Palais cassant une sentence du bailliage de Vitry qui condamnait le fermier des dîmes de Saint-Mard à livrer aux habitants un taureau banal (27 octobre 1672). — 9. Baux (1646-1784). — 10. État des novales de chanvre à Saint-Mard (1763). — 11. Bail des dîmes du chanvre (1763). — 12. Reconnaissance des dîmes novales (1769) ; ci-joint un rôle des novales appartenant au curé du lieu. — 13. Échange de dîmes entre le Chapitre et le curé (1776). — 14. Baux (1739-1776). — Pièces concernant la reconstruction de l'église de Saint-Mard, transférée de la montagne dans le village (1766-1776) ; devis des travaux ; élévation et coupe du clocher ; acte de réception de la nouvelle église signée par les députés du Chapitre et le seigneur de Saint-Mard (5 novembre 1777).

G. 667. (Liasse.) — 46 pièces (7 parchemins).

1481-1790. — Saint-Martin-aux-Champs : prés. — *Arm. 6, l. 25* : 1. Vente au Chapitre de 2 pièces de pré assises au terroir de Saint-Martin (19 mars 1480, v. st.). — 2. Autre vente d'une pièce de pré sise au lieu dit Les Pâtures, moyennant 30 l. t. (20 avril 1503) ; ci-joint un bail du 12 janvier 1522, v. st. — 3. Bail à vie d'un jardin et place à Saint-Martin, moyennant 20 s. t. par an (4 mai 1530). — 4. Acte de délivrance des héritages et rentes sis à Saint-Martin, légués au Chapitre par Jean Lambesson, chanoine (13 août 1543). — 5. Bail (1568). — 6.

Arpentage du pré du Chapitre à Saint-Martin-aux-Champs (1647). — 7 à 13. Baux (1743-1790).

G. 668. (Liasse.) — 20 pièces (3 parchemins).

1499-1783. — SAINT-PIERRE-AUX-OIES : dîmes, cure. — *Arm. 6, l. 26* : 1. Sentence de l'officialité de Châlons concernant les dîmes de rapport de Saint-Pierre-aux-Oies et Villers-aux-Corneilles (1499) ; copies collationnées en 1536 et 1539. — 2. Sentence des requêtes du Palais qui maintient le Chapitre en possession de percevoir les dîmes de rapport à Saint-Pierre-aux-Oies (22 juin 1613). — 3. Transaction entre le Chapitre et le curé de Saint-Pierre concernant le gros du curé (27 juin 1674). — 4 et 5. Baux (1712-1783). — 6. Papiers concernant l'option de la portion congrue du curé de Saint-Pierre (1768). — 7. Baux des dîmes novales (1769-1777).

G. 669. (Liasse.) — 7 pièces (1 parchemin).

1697-1784. — SAINT-VRAIN : dîmes. — *Armoire 6, l. 27* : 1 et 2. *En déficit* (titres remis à Ant. Denaud, acquéreur). — 3. Baux des dîmes (1697-1784).

G. 670. (Liasse.) — 30 pièces (8 parchemins).

1253-1780. — SAPIGNICOURT : seigneurie, justice. — *Arm. 6, l. 28* : 1. Confirmation par Jean de Dampierre, seigneur de Perthes, de l'accord conclu entre les habitants de Perthes et ceux de Sapignicourt au sujet de leurs pâturages (avril 1253). — 1 *bis*. Commission du lieutenant du bailli de Vermandois pour faire maintenir les habitants de Sapignicourt en possession des pâturages vers Haute-Fontaine (23 juillet 1348). — 2. Autorisation à Michel de Loisy, écuyer, d'avoir un volet à pigeons sur la porte de sa maison à Sapignicourt, moyennant 2 s. 6 d. de censive (23 juin 1559) ; *id.* à Louis de Marault, écuyer, fourrier en la maison du duc de Guise, d'avoir un colombier à Sapignicourt, moyennant 12 d. t. de censive annuelle (4 juin 1540) ; copie collat. en 1606. — 3 et 4. Baux (1554 et 1560). — 5. Sentence des Eaux et forêts de Champagne qui maintient les habitants de Sapignicourt en possession de leurs usages et pâturages (29 novembre 1549) ; arpentage desdits usages (1581). — 6. Acte d'assemblée de la communauté de Sapignicourt concernant la rivière et les réparations de l'église (22 novembre 1649). — 7. Réception par le bailli du Chapitre de P. Martin en qualité de lieutenant en la justice de Sapignicourt (7 novembre 1658). — 8. Arrêt du Parlement condamnant 2 particuliers à payer la somme de 133 l. pour moitié du prix de 17 grandes pièces de bois de chêne abandonnées sur le bord de la Marne et appartenant au Chapitre à titre d'épaves (15 juillet 1654). — 9. Procès-verbal par les officiers de justice du lieu de la levée d'un cadavre trouvé sur le bord de la rivière (1732). — 10. Accord entre J.-B.-François de la Michodière, seigneur de Hauteville, et le Chapitre au sujet de la délimitation des finages de Sapignicourt et Hauteville (21 juin 1751). — 11. Baux de la pêche de Sapignicourt (1678-1780). — 12. Bail du droit d'épaves, ensemble du greffe de Sapignicourt, moyennant 25 l. par an (1755). — 13. Procès pour des épaves de bois trouvées après le débordement de 1770 à Sapignicourt (1774).

G. 671. (Liasse.) — 29 pièces (17 parchemins, 1 sceau).

1403-1771. — SAPIGNICOURT : domaines. — *Arm. 6, l. 29* : 1. Bail à vie d'une place et 6 arpents de terre, moyennant 25 s. t. par an (14 juillet 1403). — 2. Lettres de Henri de Lorraine, évêque de Metz, seigneur d'Éclaron et d'Ancerville, portant cession et transport au profit du Chapitre de Châlons des prés des Fertés entre Sapignicourt et Ambrières (Joinville, 10 juin 1488 — sceau). — 3. Bail à vie d'un quartier et demi de pré, au lieudit les Grands Saulx (30 novembre 1509). — 4. Acquisition par le Chapitre d'une maison et dépendances sises à Sapignicourt, moyennant 97 l. 12 s. 6 d. t. (28 juin 1512). — 5. Bail à vie de plusieurs héritages sis au terroir dudit lieu, moyennant 65 s. 2 d. t. de cens annuel (30 décembre 1517). — 6. Autre bail (19 février 1523 v. st.). — 7. Bail à vie d'une maison appelée le Metz de la Cour, moyennant 7 s. 6 d. t. de cens annuel (26 juin 1528) ; bail emphytéotique de ladite maison pour 10 s. t. par an (17 août 1601). — 8. Échange entre le Chapitre et Pierre de Sallezart, fourrier du duc de Guise, gouverneur de Champagne (1528). — 9. *Id.* entre le Chapitre et l'abbaye de Haute-Fontaine (1539). — 10 et 11. Baux (1540 et 1559). — 12. Arpentage de terres et prés (1574). — 13. Pièces concernant le four banal de Sapignicourt (1508-1613). — 14. Acquisition de terres par le Chapitre (1582). — 15. Déclarations des terres appartenant au Chapitre à Sapignicourt (1584 et 1677). — 16. Baux généraux de la ferme de Sapignicourt (1657-1743). — 17. Baux (1762 et 1771).

G. 672. (Liasse.) — 16 pièces (14 parchemins, 1 sceau).

1199-1680. — SAPIGNICOURT : moulins. — *Arm. 6, l. 30* : 1. Lettres de Forbert, abbé de Hautefontaine, confirmant l'abandon fait au Chapitre par Jean Ferrand et consorts de tout le droit qu'ils pouvaient avoir sur les moulins de Sapignicourt : en échange de quoi, et pour le bien de la paix, le Chapitre leur a donné 4 l. provinois (janvier 1199 — sceau). — 2 à 8. Baux (1406, 1410, 1414, 1469, 1533, 1537, 1574). — 9 et 10. Bail d'un moulin qui sera cons-

truit au lieudit les Marnots, en place des deux anciens moulins qui ont été ruinés (8 janvier 1582); transport dudit bail à un autre fermier (1588). — 11. Bail emphytéotique du moulin situé sur le ruisseau du Moulinet, moyennant 20 l. t. de censive par an (1602). — 12 et 13. Autres baux emphytéotiques (1617 et 1680).

G. 673. (Liasse.) — 11 pièces (6 parchemins).

1558-1772. — SAPIGNICOURT : dîmes, cure, église. — *Arm. 6, l. 31* : 1 et 2. Baux des grosses et menues dîmes (1558 et 1563). — 3. Transaction entre le Chapitre et le curé de Sapignicourt au sujet des novales (20 juillet 1646). — 4. Bail des dîmes et novales (1649). — 5. Reconnaissance par le curé et les habitants de Sapignicourt de la fourniture à eux faite par le Chapitre des nouveaux livres d'église à l'usage du diocèse (1754). — 6. Procès contre les fermiers des dîmes de Sapignicourt à raison du refus fait par eux de payer 30 l. au curé pour les novales, suivant la transaction de 1646 (1754-1755). — 7 et 8. Baux (1762-1772).

G. 674. (Liasse.) — 7 pièces (4 parchemins).

1303-1593. — SAPIGNICOURT : censives. — *Arm. 6, l. 32:* 1. Vente au Chapitre par Marie de Dampierre, dame de Landricourt, d'une mine de froment et 14 deniers de rente perpétuelle qu'elle possédait à Sapignicourt, moyennant 6 l. t. (9 juillet 1303). — 2. Bail à cens perpétuel d'une maison audit lieu, moyennant 5 s. 10 d. par an (10 février 1523 v. st.). — 3. Acquêt par le Chapitre (22 août 1579). — 4. Déclaration de terres en la censive du Chapitre (1584). — 5. Adjudication de 10 quartiers d'usage en lieudit La fosse Confroy (1584). — 6. Déclaration fournie au terrier du Chapitre par les religieux de Hautefontaine des terres qu'ils possèdent en la censive dudit Chapitre (1593).

G. 675. (Liasse.) — 17 pièces (12 parchemins, 3 sceaux, 1 plan).

1377-1765. — SAPIGNICOURT : procès contre l'abbaye de Hautefontaine au sujet de la juridiction, de la rivière et du cens. — *Arm. 6, l. 33:* 1. Exploit du sergent royal en la prévôté de Vitry maintenant le Chapitre en la possession et saisine de la seigneurie et justice de Sapignicourt (7 septembre 1377). — 2. Arrêt du Parlement confirmant une sentence rendue par défaut en la prévôté de Laon contre l'abbaye de Hautefontaine qui avait mis un bac en la seigneurie de Sapignicourt (12 janvier 1397 v. st.). — 3. Sentence du bailliage de Vermandois qui maintient le Chapitre en possession du droit de seigneurie et d'avoir un bac sur la rivière, à l'encontre de l'abbaye de Hautefontaine (20 juin 1399). — 4. Sentence arbitrale qui fixe les limites de la juridiction du Chapitre vers Hautefontaine et les cens dus par l'abbaye à Sapignicourt (4 octobre 1484 — sceau); copie collationnée en 1529. — 5. Procès-verbal de descente du juge et visite des lieux sur lesquels s'étend la juridiction du Chapitre à Sapignicourt (4 juillet 1530). — 6. Plan des lieux contentieux entre le Chapitre et l'abbaye de Hautefontaine pour la juridiction à Sapignicourt (1530). — 7 et 8. Sentence des requêtes du Palais contre l'abbaye de Hautefontaine touchant la pêche, la rivière et les cens de Sapignicourt (3 décembre 1532); arrêt confirmatif du Parlement (14 mai 1535 — sceau). — 9. Procès-verbal d'exécution des sentences et arrêt ci-dessus (19 juillet 1535 — 1 cah. parch. in-4° de 57 feuillets). — 10. Sentence des requêtes du Palais qui ordonne la démolition d'une porte construite au pont du moulin de Hautefontaine en la seigneurie de Sapignicourt (8 avril 1535 v. st. — sceau). — 11. Transaction portant bornage et séparation des usages d'Ambrières d'avec ceux de Sapignicourt (28 septembre 1673). — 12. Arrêt du Parlement confirmatif d'une sentence rendue le 7 août 1764 au bailliage de Châlons contre l'abbaye de Hautefontaine pour la pêche et rivière de Sapignicourt (28 août 1765).

G. 676. (Liasse.) — 5 pièces (2 parchemins).

1469-1790. — SARRY : terres. — *Arm. 6, l. 34* : 1 et 2. *En déficit.* — 3 et 4. Baux (1469 et 1480). — 5. *Déficit.* — 6 et 7. Baux (1732-1790). — *Nota : la plupart des titres de cette liasse ont été remis à Marie-Mad. Vallery, veuve de Jos. Giraut, acquéreur.*

G. 677. (Liasse.) — 14 pièces (2 parchemins).

1554-1785. — SOMME-BIONNE : dîmes, terres. — *Arm. 6, l. 35:* 1 et 2. Baux des dîmes (30 janvier 1556 v. st. et 15 avril 1575). — 3. Adjudication des réparations à faire au chœur de l'église : lesdites réparations à la charge des décimateurs sont adjugées pour 580 l. (19 juillet 1667). — 4. Baux du tiers des grosses et menues dîmes (1671-1773). — 5. Autres baux (1554-1785).

G. 678. (Liasse.) — 17 pièces (4 parchemins, 3 sceaux mutilés).

1196-1787. — SOMME-SOUS : trécens. — *Arm. 6, l. 36* : 1. Rotrou du Perche, évêque de Châlons, confirme le don fait à l'église St-Étienne par Jacques, trésorier de ladite église, de tout ce qu'il possédait en la paroisse de Somme-Sous, tant en patronage qu'en grosses et menues dîmes (1196 — sceau mutilé). — 2. Accord passé entre les religieux de St-Remy de Reims, le Chapitre de Châlons et damoiselle Philippe de Stainville, dame de Somme-Sous, touchant les limites respectives des dîmes appartenant à chacune des parties susdites (13 mai 1495 — sceau mutilé).

— 3. Baux par l'abbaye St-Remy de Reims des 2 tiers des grosses et menues dîmes de Somme-Sous à charge d'une redevance envers le Chapitre de Châlons (1602 et 1636). — 4. Sentences du bailliage de Châlons rendues au profit du Chapitre contre l'abbaye St-Remy touchant la redevance ci-dessus (1715). — 5. Sentence des requêtes du Palais qui ordonne que la terre et seigneurie de Somme-Sous ne sera vendue qu'à la charge d'acquitter une redevance de 6 setiers de grains due au Chapitre et 300 l. de portion congrue au curé du lieu (19 juillet 1718). — 6. Baux du trécens de Somme-Sous (1720-1764). — 7. Redevance en grains due au Chapitre sur les dîmes : reconnaissance de ladite redevance par Mᵉ Nicolas Bertinot, tuteur onéraire de MM. de Pange, héritiers de la terre et seigneurie de Somme-Sous (1787).

G. 679. (Liasse.) — 37 pièces (17 parchemins, 1 sceau).

1185-1787. — Sompuis : dîmes, cure, église. — *Arm. 6, l. 37 :* 1. Transaction entre l'abbaye de la Charmoye et le Chapitre portant redevance par ladite abbaye de 20 setiers, seigle et avoine, pour la dîme de Sompuis (1185) ; copie collationnée en 1538. — 2. Sentence des requêtes du Palais qui donne main levée de la saisie des dîmes de la cense appelée Galbodine à Sompuis (10 janvier 1504 v. st.). — 3. Transaction entre le Chapitre et le curé de Sompuis touchant les grosses et menues dîmes, le trécens et les oblations du lieu (13 octobre 1526) ; ratification par le Chapitre (9 mai 1527). — 4. Sentence des requêtes du Palais qui condamne le Chapitre et le curé de Sompuis à s'en tenir à la transaction de 1526 (21 août 1562). — 5. Autre sentence des requêtes pour la dîme de la cense Nivelet appartenant à l'abbaye de la Charmoye au finage de Sompuis (15 septembre 1537). — 6. Procès-verbal de la prestation de serment des témoins qui doivent être entendus dans l'enquête ordonnée au sujet du procès d'entre le Chapitre et l'abbaye de la Charmoye pour la dîme de la cense de Sompuis (15 décembre 1537). — 7. Sentence des requêtes du Palais au sujet de l'enlèvement de la dîme par les fermiers du Chapitre sur plusieurs pièces de terre que l'abbaye de la Charmoye prétendait en être exemptes (4 mai 1538) ; arrêt du Parlement confirmatif de la sentence ci-dessus (15 janvier 1539 v. st.). — 8. Procès-verbal d'exécution de la sentence du 4 mai 1538 (15 janvier 1540 v. st.). — 9 à 13. Baux (1574-1787). — 14. Option faite par le curé de Sompuis du gros de sa cure en place de la portion congrue (1757). — 15 à 17. Baux (1744-1775). — 18. Reconnaissance des novales de Sompuis (1769). — 19. Traité entre le Chapitre et le curé de Sompuis au sujet des novales (1776). — 20. Baux des novales (1776-1777).

G. 680. (Liasse.) — 19 pièces (5 parchemins, 1 sceau).

1187-1772. — Soudron : dîmes, cure, église. — *Arm. 6, l. 38 :* 1. Charte de Gui III, évêque de Châlons, réglant le partage des oblations et des menues dîmes de Soudron entre le Chapitre St-Étienne et le curé du lieu (1187 — sceau). — 2. Sentence des requêtes du Palais qui donne mainlevée de la saisie des dîmes de Soudron ordonnée par sentence du bailliage de Châlons pour réparations à l'église du lieu (10 septembre 1661) ; déclaration de l'abbaye de la Charmoye portant qu'elle n'a jamais donné commission de faire travailler aux réparations de ladite église (14 avril 1693). — 3. Sentences des requêtes du Palais concernant les dîmes (1663). — 4. Déclaration des novales de Soudron (1710). — 5. Bail des grosses dîmes (1737). — 6. Accord entre les décimateurs de Soudron et le curé du lieu au sujet des novales (7 juin 1752) ; *id.* entre le curé et le Chpitre (4 juin 1769). — 7. Baux des dîmes (1664-1764).

G. 681. (Liasse.) — 6 pièces (3 parchemins).

1629-1673. — Soudé : dîmes, séminaire. — *Arm. 6, l. 39 :* 1. Sentence des requêtes du Palais qui maintient le Chapitre en possession des grosses et menues dîmes du Grand et du Petit-Soudé (30 août 1629) ; arrêt confirmatif du Parlement (18 janvier 1631). — 2. Fondation du séminaire de Soudé-Ste-Croix (21 octobre 1647). — 3. Suppression du séminaire de Soudé et érection des cure et chapelle de St-Nicolas (1672-1673).

G. 682. (Liasse.) — 8 pièces (2 parchemins).

1475-1780. — Soulanges : prés. — *Arm. 6, l. 40 :* 1. Acquisition par le Chapitre de 10 fauchées de prés et 20 denrées de bois à Soulanges, moyennant 196 l. 12 s. 6 d. t. (27 février 1474 v. st.). — 2. *Id.* de 8 denrées, prés et bois (4 septembre 1476). — 3 et 4. Baux (1715-1780).

G. 683. (Liasse.) — 18 pièces (10 parchemins).

1155-1767. — Thibie : seigneurie et justice. — *Arm. 6, l. 41 :* 1. Boson, évêque de Châlons, renonce à certaines coutumes qu'il prétendait avoir à Thibie sur les terres de l'église St-Étienne (S. d — vers 1155). — 2. Sentence arbitrale de Gautier, évêque de Laon, commissaire délégué du St-Siège, dans le différend élevé entre l'église de Châlons et Roger, dit Taureau, chevalier, qui revendiquait le ban, la justice et certains autres droits sur les terres du Chapitre St-Étienne à Thibie : l'évêque prononce en faveur de l'église et Roger renonce à ses prétentions (Laon, 1164). — 3. Bail de la mairie de Thibie

moyennant 68 l. t. par an (10 octobre 1416). — 4. Guillaume Richebois, bailli de Sens, donne mainlevée de la saisie faite par le receveur des domaines des biens provenant de la succession de Jean Berger, natif de Franche-Comté, décédé sans hoirs à Thibie, sur les terres du Chapitre auquel la succession revenait par droit de deshérence (15 juin 1475). — 5. Enquête faite par Jean de Paris, lieutenant général du bailli de Vitry, sur le différend élevé entre le Chapitre de Châlons et Guillemette de Luxembourg, dame de Commercy, au sujet des seigneurie, justice et droits de chevage à Thibie (1476 — cah. in-4° parch. de 21 feuillets). — 6. Arrêt du Parlement confirmatif d'une sentence rendue par les requêtes du Palais sur le droit de chevage ou mainmorte à Thibie (18 mars 1563 v. st.). — 6 *bis*. Transaction entre le Chapitre et les habitants de Thibie déterminant certains droits possédés par le Chapitre sur le village et terroir dudit lieu (31 décembre 1583). — 7. Sentence de la justice de Thibie qui met le Chapitre en possession d'une succession vacante (1723). — 8. Quittance des sommes payées pour la taxe imposée sur l'office de substitut du procureur fiscal (1731). — 9. Bail du greffe de la justice de Thibie, moyennant 2 l. par an (1748). — 10. *Id.* de la mairie pour 5 l. par an (1750). — 11. Pièces concernant la chasse de Thibie (1683-1766).

G. 684. (Liasse.) — 17 pièces (4 parchemins).

1630-1776. — Thibie : terres vacantes de la Garenne et des Corvées. — *Arm. 6, l. 42* : 1 à 3. Baux.

G. 685. (Liasse.) — 20 pièces (5 parchemins).

1536-1787. — Thibie : dîmes, cure. — *Arm. 6, l. 43* : 1. Rôle des terres appartenant à la cure de Thibie (1536 — copie). — 2. Accord entre le Chapitre et le curé de Thibie au sujet de la portion congrue (19 février 1585). — 3. Réparations à l'église: sentence des requêtes du Palais (1625-1631). — 4. Bail (1683). — 5. Déclaration des novales (1686). — 6. Traité entre les décimateurs de Thibie et le curé du lieu au sujet de la portion congrue (1711). — 7 et 8. Baux des grosses et menues dîmes (1559-1767). — 9. Reconnaissance des novales de Thibie (1769). — 10. Bail (1787).

G. 686. (Liasse.) — 21 pièces (9 parchemins).

1467-1701. — Thibie : censives seigneuriales. — *Arm. 6, l. 44* : 1. Acquêt de la rente seigneuriale, dite la coutume des Taureaux à Thibie (14 février 1466 v. st.) ; copie collationnée en 1566. — 2. Reconnaissance par plusieurs particuliers de Thibie que leurs terres sont sujettes à un gros cens de 15 deniers par an dû au Chapitre (22 décembre 1484). — 3. Sentence de Louis Beuve, lieutenant de Jacques de Beaujeu, bailli de Sens, homologuant la transaction ci-dessus (22 avril 1485). — 4. Titres concernant les terres des Anchises à Thibie (1562-1624). — 5. Procès-verbal de vue et montrée des terres de Thibie sujettes aux gros et menus cens (1564) ; déclaration générale desdites terres (1565). — 6. Sentence des requêtes du Palais pour le paiement des censives dues au Chapitre par les habitants de Thibie (13 juillet 1565). — 7 et 8. Déclarations des héritages chargés de cens à Thibie (1565 et 1569). — 9. Sentence du bailli de Vermandois qui ordonne aux habitants de Thibie de fournir déclaration de leurs censives (23 février 1570). — 10. Arrêt du Parlement contre les habitants de Thibie au sujet de la censive qu'ils doivent au Chapitre (15 décembre 1571). — 11. Registre de la recette faite par le prévôt de Thibie des gros et menus cens dus au Chapitre (1597-1613). — 12. Déclaration des héritages chargés de cens à Thibie (1591). — 13. Sentence du bailli du Chapitre qui condamne la veuve Cl. Domballe à payer la censive due par une pièce de terre sise à Thibie (6 octobre 1625). — 14. Autre sentence pour les censives (1701).

G. 687. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1705-1768. — Thibie : cens. — *Arm. 6, l. 45* : rôles des cens.

G. 688. (Liasse.) — 29 pièces (11 parchemins, 2 sceaux).

1349-1768. — Trépail : seigneurie, justice. — *Arm. 6, l. 46* : 1. Vente par Érart de Buzancy, écuyer, à Gautier d'Arzillières, chanoine à Châlons, de la rente ou coutume d'une mine d'avoine et d'une geline due par chaque ménage à Trépail (25 octobre 1349). — Lettres d'amortissement par madame Jeanne, reine de France et de Navarre, des moulins et rentes seigneuriales légués au Chapitre de Châlons par feu Gautier d'Arzillières, chanoine (Coulommiers, mars 1352, v. st. — sceau brisé). — 2. Confirmation des lettres précédentes par Philippe (1), duc d'Orléans (Château-Thierry, 1er août 1354). — 3. Autres lettres d'amortissement données par le roi Jean (Châlons, 10 octobre 1354 — sceau). — 4. Baux de la mairie de Billy et Trépail (1386 et 1431). — 5. Extrait collationné du registre des assises tenues par le bailli du Chapitre à Trépail, Billy et Vaudemanges en 1501 et 1502. — 6. Baux des mairie, rouages et amendes de Trépail en 1583, 1586 et 1589 (extrait collationné en 1773). — 7. Arrêt du Parlement qui annule l'appel d'une sentence de la maîtrise de Reims au sujet de san-

(1) Philippe, duc d'Orléans et comte de Valois, fils du roi Philippe VI et de Jeanne de Bourgogne.

gliers pris à Trépail en la juridiction du Chapitre (17 avril 1640). — 8. Sentence rendue par le bailli du Chapitre contre trois habitants de Trépail qui en avaient frappé un autre d'un coup de couteau (1631). — 9. Vente par le Chapitre de la place et masure où était anciennement le four banal de Trépail (1659). — 10. Réceptions par le bailli du Chapitre aux offices de substitut du procureur fiscal et garde-bois de Trépail (1658, 1660 et 1667). — 11. Registre des causes d'audience de la justice de Trépail (1674 et 1675). — 12. Baux du greffe de Trépail (1675-1760). — 13. Arrêt du Parlement sur la compétence du bailli du Chapitre à connaître des causes des habitants du lieu (4 février 1677). — 14. Baux de la mairie (1687-1766). — 15. Contrainte contre les officiers de justice de Trépail (1693). — 16. Adjudication de biens en la justice du lieu (1734). — 17. Capitaine des chasses de Trépail : démission (1755).

G. 689. (Liasse.) — 59 pièces (21 parchemins, 2 sceaux).

1260-1787. — Trépail : domaines. — *Arm. 6, l. 47* : 1. Vente par Ferri de Dume, chevalier, au Chapitre de tout ce qu'il possédait en moulin, blé, gelines et autres choses quelconques à Trépail, *in villa de Estrepail*, pour 96 l. provinois (juin 1260 — sceau). — 2. Vente par damoiselle Gille de Buzancy, veuve de Colart Lehideux, écuyer, à Gautier d'Arzillières, chanoine de Châlons, de 2 moulins sis en la ville d'*Estrepay* et d'une maison et dépendances sises en ladite ville, moyennant 110 l. 40 s. t. (8 juillet 1345 — sceau). — 3. Bail des moulins de Trépail pour 4 l. 5 s. t. par an (15 décembre 1406). — 4. Autorisation donnée par le Chapitre de construire un autre moulin à Trépail (24 août 1589). — 5 et 6. Baux emphytéotiques d'un moulin audit lieu (1694 et 1717). — 7. Marché pour le curement du canal servant au moulin (1764). — 8. Bail à vie d'une tuilerie à Trépail moyennant 2 sols 6 den. t. de cens (30 octobre 1456). — 9. Acquêt par le Chapitre d'une fauchée de pré et d'un journel de terre arable, moyennant 40 l. t. (4 mars 1499, v. st.). — 10. *Id.* par Gobert de Rouvroy, chanoine, de 6 quartels de vigne à Trépail, moyennant 85 l. t. (13 juillet 1499). — 11. *Id.* par Ch. Gorillot, chanoine, d'une pièce de vigne noire à *Trespal en Boudières*, moyennant 24 écus d'or sol (10 mars 1510, v. st.). — 12 à 20. Baux (1529-1787). — 21. Acquêt par le Chapitre d'un pré, moyennant 30 l. t. (1681). — 22 à 25. Baux (1722-1786). — 26. Pièces concernant le pré Lebas à Trépail (1681-1776). — 27. Baux (1740-1786).

G. 690. (Liasse.) — 32 pièces (7 parchemins).

1295-1774. — Trépail : cens seigneuriaux. — *Arm. 6, l. 48* : 1. Transaction obligeant les habitants de Trépail à faire déclaration au Chapitre de tous les héritages qu'ils tiennent audit terroir et à payer les redevances prescrites (25 janvier 1394, v. st.). — 2. Bail des tuileries de Trépail moyennant 25 s. t. de cens annuel et perpétuel (9 juillet 1401). — 3. Reconnaissance des habitants de Trépail qu'ils doivent au Chapitre 12 d. par journel de terre au lieu et place des napages (28 décembre 1491). — 4. Reconnaissance de bail du *sauvement* de Trépail « dont le droict est tel que les habitants dudit lieu doivent le jour Saint-Denis une poulle et deux moictons d'avene » (1564). — 5. Testament de Guillaume de la Veuve, chanoine, qui lègue à l'église Saint-Étienne 4 l. de rente sur des terres à Trépail (25 avril 1559). — 6. Permission à Étienne Douzains, chanoine, d'établir un pigeonnier en sa maison de Trépail, moyennant 5 s. de censive perpétuelle (1619). — 7. Sentences du bailli du Chapitre pour la censive seigneuriale de 12 d. par journel de terre (1624-1625). — 8. Rôles des sauvements de Trépail et Billy (1590-1771). — 9. Adjudication desdits sauvements (1716). — 10. Cueillerets des divers cens de Trépail (1740-1774). — Terrier de la seigneurie de Trépail en 1729 (1 cahier in-folio de 182 feuillets).

G. 691. (Liasse.) — 7 pièces (2 parchemins, 1 sceau).

1595-1767. — Togny-aux-Bœufs : prés. — *Arm. 6, l. 49* : 1. Arrêt du Parlement confirmatif d'une sentence du bailliage de Châlons qui adjugeait au Chapitre une succession de mainmortables à Togny (27 janvier 1595 — sceau brisé). — 2 à 5. Baux de prés (1706-1767).

G. 692. (Liasse.) — 10 pièces (2 parchemins).

1527-1783. — Tours-sur-Marne : pré à la meule. — *Arm. 6, l. 50* : 1. Acquêt par le Chapitre de 8 fauchées de pré, moyennant 230 l. t. (7 avril 1526, v. st.). — 2. Arpentages du Pré à la meule (1716 et 1734). — 3. Baux (1724-1783).

G. 693. (Liasse.) — 22 pièces (9 parchemins, 4 sceaux).

1241-1781. — Trécon : dîmes. — *Arm. 6, l. 51* : 1. Confirmation du legs fait à l'église de Châlons par feu Gui, seigneur de Livry, d'un demi-muid de seigle et un demi-muid d'avoine à prendre chaque année sur la dîme de Trécon (septembre 1241 — sceau). — 2. Charte de Hue de Conflans, maréchal de Champagne, pour une rente de grains due au Chapitre sur la dîme de Trécon (février 1384, v. st. — sceau brisé). — 3. Jacques de Sars, bailli de Vitry, homologue une transaction passée entre le Chapitre et Gauthier de Thourotte, neveu et héritier en partie de Hue et

Eustache de Conflans, par laquelle ledit Gautier s'engage à ne payer la rente en grains due sur Trécon que lorsqu'il percevra lui-même les grosses dîmes, c'est-à-dire deux ans sur trois (3 décembre 1465 — sceau). — 4. Antoine de Thourotte, seigneur de Conflans et de Trécon, abandonne au Chapitre tout le droit qu'il pouvait avoir sur les dîmes dudit Trécon (1er décembre 1488 — sceau). — 5. Sentence des requêtes du Palais sur la rente de grains due sur les dîmes de Trécon (5 juin 1489) — 6. Autres sentences des requêtes sur les dîmes des Sarrasins (1725-1726). — 7. Consultation sur les dîmes de rapport de Trécon et Vélye (1747). — 8. Reconnaissance des novales de Trécon (1769). — 9. Ordonnance de l'intendant Rouillé d'Orfeuil concernant les réparations de l'église (15 octobre 1771). — 10. Baux (1720-1781).

G. 694. (Liasse.) — 8 pièces (1 parchemin).

1387-1787. — Triaucourt : dîmes. — *Arm. 6, l 52* : 1. Colesson d'Argers s'engage à payer au Chapitre la somme de 10 *l.* t. due par Girard d'Argers, curé de Triaucourt (*de Truaucuria*) à raison du trécens de son église paroissiale appartenant audit Chapitre (16 novembre 1387). — 2 à 4. Baux (1661-1787).

G. 695. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1524-1746. — Vésigneul-sur-Marne : seigneurie, justice. — *Arm. 6, l. 53* : 1. Extrait collationné en 1695 de l'amortissement général des biens du Chapitre en 1524, pour ce qui concerne Vésigneul. — 2. *Id.* du papier terrier de la seigneurie du Chapitre en 1583. — 3. Taxe des officiers de justice de Vésigneul (1693). — 4. Nominations de tuteurs et inventaires après le décès d'habitants du lieu (1667 et 1693). — 5. Baux de la mairie et du greffe (1718-1746).

G. 696. (Liasse.) — 16 pièces (3 parchemins, 1 plan).

1302-1787. — Vésigneul-sur-Marne : dîmes. — *Arm. 6, l. 54* : 1. Ogier de Saint-Chéron, sire d'Anglure, et Mahaut, sa femme, vendent à Pierre de Marne le tiers de la grosse dîme de Vésigneul, moyennant 260 l. t. (21 juillet 1302). — 2. Amortissement de la rente susdite par Jean I de Châteauvillain, évêque de Châlons (21 juillet 1302). — 3. Devis des réparations à faire en l'église de Vésigneul, avec un plan de ladite église (1745). — 4 et 5. Baux (1737-1787); déclaration des novales (1748).

G. 697. (Liasse.) — 19 pièces (3 parchemins).

1541-1786. — Vésigneul-sur-Marne : oseraies, terres. — *Arm. 6, l. 55* : 1. Transaction au sujet d'une saulsaie, lieu dit « En la Lanterne » (1er juillet 1541). — 2. Main levée de la saisie féodale du Grand oseraie de Vésigneul, à charge de bailler un homme vivant et mourant au vidame de Châlons (21 août 1599). — 3. Baux du Grand oseraie (1690 et 1706). — 4. Quittances des sommes payées par le Chapitre pour l'île de la Morteau à Vésigneul et l'atterrissement de Saint Germain (1694 et 1710). — 5. Arpentage de 2 pièces de terre à Vésigneul (1741). — 6. Procès-verbal pour délit commis dans le bois (1747). — 7. Sentence du bailli du Chapitre pour le bail d'une terre, lieu dit Les Fontaines (1739). — 8. Baux d'une cense à Vésigneul (1741-1786). — 9. Ventes de peupliers (1756-1764). — 10. Bail (1781).

G. 698. (Liasse.) — 18 pièces (5 parchemins).

1545-1782. — Villers-aux-Corneilles : censes et prés ; Bois-le-Chien. — *Arm. 6, l. 56* : 1. à 3. *En déficit.* — 4. Déclaration de terres sises à Matougues, dépendantes de la cense de Villers (1613). — 5 et 6. *En déficit.* — 7. Partage d'une accrue (1620). — 8. *Déficit.* — 9. Bail (1636). — 10. *Déficit.* — 11. Bail (1681). — 12. Baux de la pièce de pré dite Bois-le-Chien (1545-1723). — 13. *Déficit.* — 14. Baux d'une cense (1728-1737). — 15 et 16. Baux (1743-1780). — 17. *Déficit.* — 18. Bail (1782). — *Nota :* les nos 1, 2, 3, 8, 13 et 20 remis au citoyen Huot, acquéreur ; le no 17 remis à Beauny, acquéreur.

G. 699. (Liasse.) — 28 pièces (11 parchemins, 3 sceaux).

1212-1785. — Villers-le-Sec : les 2 tiers des dîmes. — *Arm. 6, l. 57* : 1. Bail à vie canoniale fait par Hugues, doyen, et le Chapitre, à l'archidiacre Raoul de tout ce que ledit Chapitre possède à Villers-le-Sec, moyennant 25 s. (1212). — 2. Sentence arbitrale confirmant à l'archidiacre Raoul la possession de la grosse et menue dîme de Villers-le-Sec (1er mars 1213) ; bulle confirmative du pape Grégoire IX. Riéti, nones de février, 5e année du pontificat (5 février 1232 — sceau). — 3. Vente au Chapitre par Raoul de Villers, écuyer, du tiers des grosses et menues dîmes de Saint-Pierre près Villers (septembre 1237 — sceau mutilé). — 4. Sentence du lieutenant en la justice de Villers pour les menues dîmes du lieu (1578). — 5. Accord sur la dîme d'une pièce de terre entre Villers-le-Sec et Bettancourt (1579). — 6. Sentence pour les 2 tiers de la dîme du vin (1579). — 7. Transaction portant abandon par l'abbaye Saint-Remi de Reims au Chapitre du droit de dîme sur une

petite contrée de terre entre Villers-le-Sec et Bettancourt (1er août 1587). — 8. Sentence du bailliage de Vitry qui confirme la mainlevée de la saisie des deux tiers des dîmes de Villers-le-Sec (10 juillet 1608). — 9. Enquête pour savoir si la contrée de Maupats fait partie de la dîmerie de Villers-le-Sec (1619). — 10. Sentence du bailliage de Vitry pour la dîme du Clos Simon (24 juillet 1619). — 11. Autre sentence qui maintient le Chapitre dans la possession des deux tiers des grosses et menues dîmes de Villers-le-Sec (12 novembre 1683). — 12. Sentence des requêtes du Palais qui dispense le Chapitre de fournir aux habitants de Villers-le-Sec un taureau et un bélier (15 mars 1687). — 13. Déclaration des novales de Villers-le-Sec (1769). — 14 et 15. Baux des dîmes (1572-1785).

G. 700. (Liasse.) — 7 pièces (2 parchemins).

1472-1719. — Villotte : seigneurie, fermes, dîmes. — *Arm. 6, l. 58* : 1. Déclarations des biens du Chapitre en ce qui concerne Villotte (1472 et 1524 — extraits collationnés en 1690). — 1. Accord entre le Chapitre et l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts au sujet des limites respectives des bans Saint-Étienne et Sainte-Croix à Villotte (20 février 1478, v. st.). — 3 à 7. *En déficit.* — 8. Sentence du bailli de Vitry qui maintient le Chapitre dans le droit de percevoir les grosses et menues dîmes sur les terres de l'abbaye de Trois-Fontaines sises au territoire de Villotte (19 septembre 1633). — 9 et 10. *En déficit.* — 11. Réception par le bailli du Chapitre du lieutenant en la justice de Villotte (1719). — *Nota* : les nos 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 12 et 13 ont été remis au citoyen Barbier, acquéreur.

G. 701. (Liasse.) — 35 pièces (9 parchemins).

1520-1760. — Villotte : censives, lods et ventes. — *Arm. 6, l. 59* : 1. Bail d'un arpent de terre labourable à Villotte, moyennant 40 s. t. par an (2 mars 1519, v. st.). — 2. Sentences et arrêts pour paiement des censives, lods et ventes et amendes (1655-1705). — 3. Cueillerets des censives du ban Saint-Étienne à Villotte (1701-1726). — 4. Accord pour paiement de lods et ventes et partage d'une chenevière (1706). — 5. Déclaration des terres que l'abbaye de Saint-Pierre-au-Mont possède au ban de Saint-Étienne à Villotte (1735). — 6. Déclaration des terres du Chapitre audit lieu (s. d. — v. 1760). — 7. Cueillerets des cens de Villotte (1744).

G. 702. (Liasse.) — 38 pièces (8 parchemins — 4 imprimés).

1581-1777. — Vitry-le-François : dîmes, cure, prébende. — *Arm. 6, l. 60* : 1. Bail du tiers des grosses dîmes de Vitry-le-François (15 mai 1581). — 2. Baux du tiers des menues dîmes (1572-1603). — 3. Bail du tiers des novales et du trécens (1618). — 4 à 11. Pièces concernant la cure de Vitry et la nomination par le Chapitre de Châlons à une prébende en l'église de ladite ville (1618-1633). — 12. Sentence du bailliage de Vitry concernant la portion congrue du curé (6 juillet 1680) ; arrêt du Parlement confirmatif de la sentence ci-dessus (16 mai 1681). — 13. Reconnaissance de la rente annuelle de 100 s. due par le Chapitre de Châlons à celui de Vitry pour le trécens (1685). — 14. Transaction entre les décimateurs de Vitry concernant les novales (1711). — 15. Adjudications du pré La Vergère à Vitry-la-Ville (1747-1761). — 16. Baux des dîmes (1686-1777).

G. 703. (Liasse.) — 13 pièces (3 parchemins).

1496-1783. — Vatry : portion de dîmes. — *Arm. 6, l. 61* : 1. Vente au Chapitre par Jean de Thourotte, seigneur de Conflans, maréchal *héréditai* de Champagne, du tiers des grosses dîmes de Vatry-lez-Soudron, moyennant 50 écus d'or qui valent 87 l. 10 s. t. (15 août 1496). — 2. Sentence des requêtes du Palais donnant mainlevée de la saisie féodale du tiers des dîmes de Vatry, faute de foi et hommage à rendre à Louis Picot de Dampierre, seigneur d'Allibaudières (15 mars 1604). — 3 et 4. Baux des dîmes (1751-1783).

G. 704. (Liasse.) — 3 pièces (1 parchemin).

1619-1736. — Vauclerc : ferme. — *Arm. 6, l. 62* : 1. Vente au Chapitre par Olivier Aubertin, seigneur de Maujouy, Jonchery et Souain, et damoiselle Anne Linage, sa femme, d'une ferme sise au terroir de Vauclerc, moyennant 1.600 l. (11 mars 1619). — 2. Déclaration des terres appartenant au Chapitre sur le finage de Vauclerc (s. d. — vers 1680). — 3. Bail de 1736.

G. 705. — 2 pièces, papier.

1674-1685. — Vaurouillers. — *Arm. 6, l. 63* : rôles des terres de Vaurouillers, sises au terroir de Champigneul (Voir arm. 4, l. 35 — G. 558).

G. 706. (Liasse.) — 15 pièces (7 parchemins, 1 sceau).

1373-1784. — Vernancourt : dîmes, cure. — *Arm. 6, l. 64* : 1. Bail des dîmes et trécens (3 mai 1373). — 2. Sentence du bailliage de Vitry homologuant un accord passé entre le Chapitre, Gobert de la Bove, seigneur d'Élize, et Guiot de Brecons, bailli de Vitry, lequel accord attribue le tiers des dîmes au Chapitre (31 mai 1398 — sceau). — 3. Accord entre le Chapitre de Châlons et les religieux de St-

Paul-de-Verdun, seigneurs de Vanault-les-Dames et de Saint-Jean-devant-Possesse, touchant les dîmes de Vernancourt (15 mai 1469). — 4. Autre accord relatif aux dîmes de Seille sur le finage de Saint-Jean (1541). — 5. Sentence du bailliage de Vitry qui maintient le Chapitre en possession des dîmes de Vanault-les-Dames à Vernancourt (25 novembre 1524). — 6. Transaction qui règle le gros du curé de Vernancourt (1634). — 7. Sentence du bailliage de Vitry qui maintient le Chapitre en possession des dimes de la contrée de Drumeau (30 juillet 1659). — 8. Baux des dîmes (1687-1784).

G. 707. (Liasse.) — 9 pièces (3 parchemins).

1387-1754. — Vertus : terres et vignes. — *Arm. 6, l. 65* : 1. Délivrance du legs fait au Chapitre par Raoul de Waissy, lequel legs consiste en un arpent et demi de vigne à Vertus (13 juin 1387). — 2. Bail de 3 arpents et demi de vigne à Vertus, moyennant 46 s. t. par an (28 décembre 1581). — 3. Bail emphytéotique de plusieurs pièces de terres et vignes aux terroirs de Vertus et Villeneuve moyennant 21 l. par an (1698). — 4. *Déficit.* — 5. Titres de la rente de 8 setiers de froment due au Chapitre par l'abbaye de Saint-Sauveur de Vertus (1599-1754).

Nota : les titres de la liasse 66 intitulée *Vinay* : *pré Ladoize*, ont été remis à Dupré, propriétaire, en 1809.

G. 708. (Liasse.) — 16 pièces (4 parchemins).

1406-1790. — Vouillers : dîmes et pré. — *Arm. 6, l. 67*: 1. Bail du trécens de Vouillers, moyennant 10 l. 15 s. t. par an (14 juin 1406). — 2 et 3. Baux des dîmes (1560-1667). — 4. Transaction qui accorde 50 l. au curé de Vouillers en échange de ses prétentions sur les novales dudit lieu et de Sapignicourt (1646). — 5. Déclaration des novales de Vouillers (1663). — 6. Accord entre le Chapitre et le curé au sujet des novales (1764). — 7. Baux des dîmes (1753-1790). — 8. Arrêt du Grand-Conseil qui décide que chaque décimateur de Vouillers est tenu à la réparation des chœur et cancel de l'église (10 septembre 1754 — copie collationnée).

G. 709. (Liasse.) — 23 pièces (6 parchemins, 1 plan).

1180-1777. — Vrainville ou Avrainville : dîmes, cure. — *Arm. 6, l. 68* : 1. Donation par l'évêque Gui III au Chapitre des églises de Hans, La Croix, Vouillers, Attaincourt et Avrainville (s. d. — vers 1180). — 2. Bail des grosses et menues dimes d'Avrainville avec le trécens de l'autel, moyennant 18 l. t. par an (2 janvier 1403, v. st.). — 3. Sentence des requêtes du Palais qui maintient le Chapitre en possession de percevoir le tiers des grosses dîmes sur 2 pièces de terre du terroir d'Avrainville, au lieu dit Le Terme le Sot (19 juin 1555). — 4. Baux des dîmes (1604-1688). — 5. Accord pour la portion congrue du curé (1687). — 6. Abornement des terroirs d'Avrainville et Trois-Fontaines (1761). — 7. Déclaration des novales (1760). — 8. Baux (1750-1777). — 9. Abandon des novales par le curé aux décimateurs moyennant une rente annuelle de 108 l. (26 septembre 1761). — Plan de l'église d'Avrainville (1768).

Nota. — *Ici s'arrête l'inventaire dressé par l'archiviste Le Moine.*

G. 710. — 1 volume in-4° parchemin, relié en bois (28 feuillets).

1297-1300. — *Petit cartulaire de Saint-Étienne* : recueil de pièces relatives au débat d'entre l'évêque Jean I de Châteauvillain et le Chapitre (1). — F° 1. Bulle du pape Boniface VIII enjoignant à ses commissaires de citer l'évêque de Châlons et le Chapitre à comparaître devant le Saint-Siège, l'évêque en personne et le Chapitre par procureur, pour répondre au sujet des violences et usurpations prétendues commises par ledit évêque au détriment de la justice temporelle et spirituelle du Chapitre. Rome, 4 des nones de mars, 3e année du pontificat (4 mars 1297). — F° 5. Bulle de Boniface VIII sur la procédure à suivre par ses commissaires dans le procès ci-dessus. Latran, 8 des ides de février, 5e année du pontificat (5 février 1299). — F° 11. Compromis portant nomination de six arbitres pour régler le différend entre l'évêque et le Chapitre (Châlons, 22 décembre 1299). — F° 17. Sentence arbitrale entre l'évêque Jean de Châteauvillain et le Chapitre au sujet de divers points en litige (10 janvier 1299, v. st.). — F° 26. Ratification par les commissaires apostoliques de la sentence arbitrale ci-dessus (11 janvier 1299, v. st.).

G. 711. — 1 vol. in-4° parch. relié (62 feuillets).

XVe siècle. — *Obituaire de l'église St-Étienne.* — F° 1. « Iste liber est Bertrandi de Ponte ». — *Principales mentions relevées sur le présent obituaire* : Janvier : 7. Gautier d'Arzillières ; 8. Simon, de Châteauvillain ; 12. Gui, évêque ; 18. Guillaume, évêque ; 20. Gui, évêque ; 26. Jean, de Sommevesle ; 27. Roger, évêque. — Février : 18. Guillaume, du Perche, évêque. — Mars : 1er. Pierre de Marizy ; 2. Gautier, médecin ; 7. Arnoul, évêque ; 15. Pierre de Latilly, évêque ; 24. Conon, évêque ; 28. Boson, évêque. — Avril : 2. Jean de Châteauvillain ; 7. Philippe, arche-

(1) Voir les originaux à l'article G, 406, nos 4 à 8. Les 5 pièces transcrites sur ce cartulaire ont été publiées par *Éd. de Barthélemy : Annuaire de la Marne, 1853, p. 413 à 426.*

vêque de Sens; 12. Philippe, évêque; 20. Nicolas Boulé de Châlons, évêque de Meaux; 21. Geoffroy, évêque; 30. Albert, évêque de Laon. — MAI : 6. P. d'Arcis, évêque de Troyes; 10. Archambaud, évêque; 20. Hugues, évêque; 27. Geoffroi, évêque. — JUIN : 21. Eble de Roucy, évêque. — JUILLET : 30. Arnoul, évêque. — AOUT : 17. « Obitus bone memorie Margarete, filie regis Scocie, uxoris domini Delphini Viennensis, qui obiit hic Cathal. hac die, anno Domini MCCCC XLV^to^ ». — 18. « Obitus domini Karoli regis Francie sub hoc nomine VII^i^, qui obiit anno Domini M CCCC LX primo » (1). — OCTOBRE : 26. Dédicace de l'église St-Étienne; 30. Guillaume, archevêque de Reims. — NOVEMBRE : 5. Roger, Ier évêque; 6. Jean de Dormans, cardinal de Beauvais (2); 17. Pierre de Hans, évêque; 28. Aimon, évêque. — DÉCEMBRE : 26. Roger III, évêque.

G. 712. (Liasse.) — 7 parchemins (2 sceaux).

1189-1217. — *Soudé-Notre-Dame.* — Oger, de Saint-Chéron, donne au Chapitre de St-Étienne tout ce qu'il possédait en grosse et menue dîme à Soudé-le-Petit (Soudé-Notre-Dame) et reçoit en échange 30 l. de carité (1189 — sceau). — Geoffroy de Joinville, en réparation des torts qu'il a causés à l'église St-Étienne, donne au Chapitre tous ses terrages de Soudé-Notre-Dame avec Droard de Coolus, son homme de corps (s. d. — vers 1191). — Confirmations de la donation ci-dessus: 1° par Helvide, mère du donateur; 2° par Rotrou du Perche, évêque élu de Châlons; 3° par Renard comte de Dampierre (s. d.). — Le Chapitre cède à Milon et Garnier, leur vie durant, le tiers de la grosse dîme de Soudé que Milon Lechien, leur oncle, avait donné à l'église St-Étienne, sous condition qu'après leur mort ledit tiers reviendra à l'église susdite (août 1217 — sceau brisé (3).

G. 713. (Liasse.) — 9 pièces (2 parchemins).

565-1714. — *Pièces diverses.* — Donation de l'évêque Elaphius à l'église St-Étienne (565 — copie. Voir *Cartulaire St-Étienne, f° 21*). — Accord entre les chanoines de St-Étienne et l'église de Toussaint-en-l'Ile au sujet des limites de leurs paroisses respectives: accordé est que le territoire situé à droite de la route qui va de Châlons à Sarry fera partie de la paroisse de St-Martin, dépendante de Toussaints, et le territoire situé à gauche de cette même route sera de la paroisse St-Étienne (S. d. XIIe siècle); vidimus de l'accord ci-dessus en 1253 (copie collat. en 1769). — Conclusion du Chapitre qui attribue charge d'âmes à la prébende de Notre-Dame-en-Vaux conférée à Me Conon, prêtre: désormais le prébendier sera tenu d'être prêtre et de faire résidence (8 novembre 1232 — vidimus du 9 avril 1269 ou 1270). — Privilège accordé par le pape Paul II au Chapitre de Châlons (Rome, 5 novembre 1468 — copie de 1473). — Registre des obits (1617-1618 — petit cah. in-8° mutilé). — Inventaire des dossiers de procédure déposés chez Cl. Serlaut, procureur au Parlement (1714).

G. 714. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1398-1526. — *Pièces diverses.* — Copies de pièces relatives aux démêlés d'entre les évêques de Châlons et le Chapitre (1398-1440) (1). — Extraits des registres aux causes du bailliage capitulaire (1447-1526 — 1 cahier mutilé de 107 feuillets).

G. 715. — 2 cah. in-folio (130 pages et 122 feuillets).

1729. — *Ablancourt et Aulnay-l'Aître* : terriers.

G. 716. (Liasse.) — 262 pièces, papier.

1581-1750. — *Jâlons et Champigneul.* — Déclarations au papier terrier: 1° en 1581 et 1623 (189 pièces); 2° 1750 (73 pièces).

G. 717. — 1 registre in-folio relié.

1464-1581. — *Pogny.* — Aveu et dénombrement rendu au roi Louis XI par Geoffroy Floreau, évêque de Châlons, en ce qui touche Sarry (24 juin 1464 — copie). — Terrier de Pogny (1581 — copie).

G. 718. — 2 pièces (1 cah. de 335 feuillets non relié).

1739-1775. — *Pogny.* — Terrier de 1739. — Transaction entre le Chapitre de St-Étienne et les habitants de Pogny (28 avril 1775).

G. 719. — 3 pièces (2 atlas oblongs et 1 plan isolé).

1742. — *Pogny.* — Plan des contrées dites des communes (11 feuilles); *id.* des contrées dites les Quartiers en Champagne (12 feuilles). — Plan d'une partie des Ajaux.

G. 720. (Liasse.) — 242 pièces, papier.

1621. — *Trépail, Vaudemange et Petit-Billy* : déclarations du papier terrier.

(1) Il y a ici erreur de date: Charles VII mourut le 22 juillet 1461.

(2) Jean de Dormans, fondateur du collège de Dormans à Paris, mort en 1373.

(3) Les 7 pièces ci-dessus trouvées dans les Archives municipales de Châlons, ont été réintégrées aux Archives de la Marne.

(1) Quelques-uns de ces textes ont été publiés par *L. Grignon: Documents inédits pour servir à l'histoire de Châlons. In-16, p. 30 à 36.*

G. 721. — 1 volume in-folio rel. (297 feuillets).

1746-1752. — *Conclusions du Chapitre du 7 novembre 1746 au 12 avril 1752* (1). — F° 1. Lettre du Roi pour chanter le *Te Deum* en actions de grâces de la victoire de Raucoux (11 octobre 1746). — F° 54. *Id.* pour la victoire de Lawfeld (2 juillet 1747). — F° 59. *Id.* pour la prise de Berg-op-Zoom (17 septembre 1747). — F° 130. Service funèbre à la cathédrale pour les soldats morts dans la dernière guerre (28 mars 1749). — F° 132. Ordre du Roi de chanter le *Te Deum* pour la paix (1er février 1749). — F° 265. *Id.* pour la naissance du duc de Bourgogne (13 septembre 1765).

G. 722. — 1 volume in-folio relié (300 feuillets).

1752-1758. — *Conclusions du Chapitre du 14 avril 1752 au 16 janvier 1758.* — F° 24. Lettre du Roi ordonnant de chanter le *Te Deum* pour la convalescence du dauphin (21 août 1752). — F° 42 v°. Provisions de la charge du bailli du Chapitre à L.-Nicolas Depinteville en place de Jérôme Champenois, décédé (16 mars 1753); obligations de la charge du bailli; ses gages sont de 20 l. par an, payables à la St-Remi. — F° 73. Lettre du Roi à l'occasion de la naissance du duc d'Aquitaine (8 septembre 1753). — F° 91. Avis du décès de Madlle de Choiseul-Beaupré, tante de l'évêque, décédée au couvent de St-Joseph (23 février 1754). — F° 127 v°. Lettre du Roi au sujet de la naissance du duc de Berry (2) (23 août 1754). — F° 166. Autorisation de M. Millet de porter perruque « à condition qu'elle sera courte, modeste et conforme aux Saints Canons » (4 juillet 1755). — F° 186 v°. Lettre du Roi pour la naissance du comte de Provence (17 novembre 1755). — F° 224 v°. Ordre du Roi de chanter le *Te Deum* à l'occasion de la prise de Minorque (15 juillet 1756). — F° 240. Nicolas Cazotte, nommé grand archidiacre en place de Léopold-Ch. de Choiseul-Stainville, démissionnaire (29 novembre 1756). — F° 277. Provisions de l'office de lieutenant du bailli du Chapitre à J.-B. Oudart Jobart (22 août 1757). — F° 277 v°. Ordre du Roi de chanter le *Te Deum* pour la victoire d'Hastembeck (31 juillet 1757). — F° 286 v°. Lettre du Roi au sujet de la naissance du comte d'Artois (9 octobre 1757). — F° 300. *Table des conclusions contenues au présent registre.*

(1) En tête de ce registre on a placé un feuillet provenant du précédent volume aujourd'hui disparu avec tous les volumes antérieurs : ce feuillet va du 3 décembre 1745 au 14 janvier 1746.

(2) Le futur roi Louis XVI.

G. 723. — 1 vol. in-folio relié (600 pages).

1758-1762. — *Conclusions du Chapitre du 18 janvier 1758 au 18 août 1762.* — P. 73. Prières publiques pour la cessation de la pluie (10 juillet 1758). — P. 101. Ordre du Roi de chanter le *Te Deum* pour les succès remportés en Amérique, en Allemagne et en Bretagne (18 septembre 1758). — P. 110. Sacre de l'évêque d'Évreux, Choiseul-Stainville, ancien vicaire général du diocèse (29 octobre 1758). — P. 115. Ordre du Roi de chanter le *Te Deum* pour la victoire de Lutzenberg (20 octobre 1758). — P. 124. Tarif pour le prix des chaises à la cathédrale (11 décembre 1758). — P. 137. Procession de 51 captifs rachetés par les Trinitaires (8 janvier 1759). — P. 153. Service solennel pour le cardinal de Saulx-Tavannes, ancien évêque de Châlons (16 mars 1759). — P. 181. Ordre de chanter le *Te Deum* pour la victoire de Bergen (22 avril 1759). — P. 224. Bénédiction des 3 nouvelles cloches de la cathédrale (1er octobre 1759). — P. 227. Projet de reculer le grand autel accepté (7 octobre 1759). — P. 282. 6 grands chandeliers et la croix de bronze doré donnés par l'évêque à l'église cathédrale (26 mars 1760). — P. 289. Décès de Nicolas Cazotte, grand archidiacre (1) (10 avril 1760). — P. 311. Prières publiques pour la paix (7 mai 1760). — P. 324. Ordre de transcrire le catalogue des évêques de Châlons qui est déposé aux archives et dont les caractères sont presque entièrement effacés (16 juin 1760). — P. 357. Vendre la statue de St-Étienne servant de pupitre, les grands chandeliers de cuivre et le petit aigle (30 août 1760). — P. 418. Bénédiction des étendards du régiment Dauphin-cavalerie (4 avril 1761). — P. 441. Lettre du Roi prescrivant de chanter le *Te Deum* pour la victoire de Grünberg (3 avril 1761). — P. 443. Lettre du comte de St-Florentin, ministre d'Etat, touchant les honneurs à rendre au gouverneur de la ville (8 mai 1761). — *Table des matières du présent registre.*

G. 724. — 1 vol. in-folio rel. (599 pages).

1762-1767. — *Conclusions du Chapitre du 20 août 1762 au 7 décembre 1767.* — P. 9. Avis du décès de l'archevêque de Reims arrivé le 28 août 1762. — P. 13. Lettre du Roi ordonnant de chanter le *Te Deum* pour la victoire de Johannisberg (5 septembre 1762). — P. 99. *Id.* pour la conclusion de la paix (18 juin 1763). — P. 110. Prières publiques pour la cessation de la pluie (17 juillet 1763). — P. 133. Décès de Cl.-Antoine de Choiseul Beaupré, évêque de Châlons, arrivé le 2 octobre 1763. — P. 145. Avis de la nomination du nouvel évêque, Antoine de Lastic (2 novem-

(1) Frère de Jacques Cazotte, auteur du Diable amoureux.

bre 1763). — P. 169. Avis de son décès (29 décembre 1763). — P. 172. Avis de la nomination de l'abbé de Juigné à l'évêché de Châlons (5 janvier 1764). — P. 207. Provisions de lieutenant du bailli du Chapitre à J.-Cl.-Louis Raussin (9 avril 1764). — P. 245. Autorisation à M. l'abbé Le Maître de faire rétablir à ses frais deux tableaux très anciens et très dégradés, dont l'un représente une Descente de croix et l'autre la nouvelle consécration de la cathédrale par le pape Eugène III en 1147 (18 juin 1764). — P. 249. Prise de possession de l'évêché par M. de Juigné (8 juillet 1764). — P. 270. Le Chapitre convoqué pour aller complimenter le nouvel intendant, Rouillé d'Orfeuil (21 août 1764). — P. 338. Adoption des propositions faites par M. l'abbé Lemaître pour orner la chapelle des Sybilles (31 mai 1765). — P. 364. Rembourser à M. Bochet, l'un des bibliothécaires, la somme de 110 l. 14 s. qu'il a employée en achat de livres pour la bibliothèque du Chapitre (6 août 1765). — P. 403. Lettre du Roi au sujet de la mort du Dauphin (24 décembre 1765). — P. 446. MM. Beschefer et Jobart font présent à la bibliothèque des *Acta Sanctorum* des Bollandistes et d'un psautier en 5 langues (23 avril 1766). — P. 468. Prières publiques pour la cessation de la pluie (16 juillet 1766). — P. 571. Création d'un emploi de suisse pour maintenir le bon ordre dans les cérémonies publiques (4 août 1767). — *Table des matières du présent registre.*

G. 725. — 1 volume in-folio (598 pages).

1767-1773. — *Conclusions du Chapitre du 11 décembre 1767 au 8 février 1773.* — P. 74. Service funèbre pour la reine Marie Lesczynska (14 et 15 juillet 1768). — P. 76. Prières publiques pour la cessation de la pluie (20 juillet 1768). — P. 179. *Id.* (23 juin 1769). — P. 275. Procès-verbal de la présentation du Chapitre à la Dauphine, lors de son passage à Châlons (14 mai 1770). — P. 440. Consécration de l'abbé de Lastic, grand archidiacre de Châlons, nommé à l'évêché de Rieux (8 septembre 1771). — P. 531. Bénédiction du drapeau du régiment provincial de Châlons (23 mai 1772). — *Table des matières.*

G. 726. — 1 vol. in-folio (599 pages).

1773-1777. — *Conclusions du Chapitre du 9 février 1773 au 17 novembre 1777.* — P. 71. Prières pour la cessation de la pluie (2 juillet 1773). — P. 195. Lettre du roi Louis XVI ordonnant des prières pour le feu roi Louis XV (10 mai 1774). — P. 221. M. l'abbé Dutillet, trésorier de l'église, consacré évêque d'Orange (18 juillet 1774). — P. 319. Lettre du Roi à l'occasion de son sacre (12 juin 1775). — P. 366. Somme de 7,000 l. allouée au s[r] Le Moine pour classer et inventorier les archives du Chapitre (22 décembre 1775). — P. 394. Chanter un *Te Deum* en actions de grâces du refus qu'a fait M. l'évêque de l'archevêché d'Auch (17 février 1776).

G. 727. — 1 vol. in-folio relié (600 pages).

1777-1783. — *Conclusions du Chapitre du 21 novembre 1777 au 15 janvier 1783.* — P. 12. Consécration de M. l'abbé Dalbaret, nommé à l'évêché de Sarlat (31 décembre 1777). — P. 212. Lettre du Roi ordonnant de chanter le *Te Deum* pour la prise de l'île de Grenade (9 septembre 1779). — P. 330. L'inventaire rédigé par Le Moine déposé aux archives du Chapitre (3 novembre 1780). — P. 437. Lettre du Roi à l'occasion de la naissance du Dauphin (22 octobre 1781). — P. 443. Bénédiction des drapeaux de la milice bourgeoise (9 novembre 1781). — P. 481. Avis de la promotion de l'évêque L. Leclerc de Juigné à l'archevêché de Paris (14 mars 1782). — P. 542. Prise de possession de l'évêché par Ant.-Jules de Clermont-Tonnerre (7 juillet 1782). — *La table des matières est en tête du présent registre.*

G. 728. — 1 vol. in-folio rel. (605 pages).

1783-1790. — *Conclusions du Chapitre du 17 janvier 1783 au 22 mars 1790.* — P. 57. Souscription de 48 l. à une carte géographique de la Champagne (18 août 1783). — P. 79. Ordre du Roi de chanter le *Te Deum* à l'occasion de la paix (23 novembre 1783). — P. 98. Placer dans le sanctuaire les tombes de MM. Vialart et de Noailles (12 mars 1784). — P. 191. Lettre du Roi à l'occasion de la naissance du duc de Normandie (30 mars 1785). — P. 201. Prières publiques pour la cessation de la sécheresse (20 mai 1785). — P. 229. Procession de 53 captifs chrétiens rachetés par les Trinitaires (3 octobre 1785). — P. 398. Messe du St-Esprit pour l'ouverture de l'Assemblée provinciale (16 novembre 1787). — P. 402. Procès-verbal de la messe susdite. — P. 485. Messe célébrée à l'ouverture des séances du Bureau intermédiaire de Châlons (24 octobre 1788). — P. 514. Élection des députés du Chapitre à l'assemblée des bailliages de Châlons, Reims et Vitry (6 mars 1789). — P. 546. Réclamations du Chapitre au sujet du mode de convocation des députés du clergé aux États-Généraux : il se plaint qu'une part trop grande ait été faite aux curés (25 mai 1789). — P. 564. Prières publiques pour la cessation de la pluie (23 juillet 1789). — P. 577. Lettre du Roi enjoignant de faire des prières publiques pour les besoins de l'État (3 septembre 1789). — P. 583. État de l'argenterie qui peut être envoyée à l'Hôtel de la Monnaie à Paris (15 octobre 1789). — P. 589. Dresser la déclaration des biens

appartenant au Chapitre et l'envoyer à l'Assemblée nationale (4 décembre 1789). — P. 597. Bénédiction du drapeau de la milice bourgeoise (4 janvier 1790).

G. 729. — 5 cahiers (21 pages, 40, 50, 8 et 16 feuillets).

1756-1790. — Conclusions du Chapitre relatives aux emprunts et autres questions financières.

G. 730. — 1 cahier in-4° mutilé (feuillets 25 à 98; les 24 premiers manquent).

1367-1370. — *Protocole du Chapitre* (1). — F° 29 verso. Copie du testament de Girard de Croy, curé de Villers-aux-Corneilles (juillet 1365). — F° 32. Vente par le Chapitre à Touillard de Lézines, seigneur de Coole, de la mainmorte de feu Marguerite, en son vivant femme de corps, moyennant 70 l. t. (Châlons, 14 juillet 1367). — N° 37. v°. « Secunda post Matheum, coram nobis in capitulo nostro, venerabilis et discretus vir dominus Johannes de Tria, archidiaconus Stadiensis, petiit licentiam a nobis eundi peregre apud sedem apostolicam et sanctum sepulchrum, quam licentiam sibi concessimus gratiose ».

G. 731. — 1 registre in-4° relié (141 feuillets).

1404-1411. — *Protocole du Chapitre.* — F° 131 à 141. Copies de testaments : Nicolas, dit le Lamier, curé de la paroisse Ste-Catherine de Châlons (15 juin 1404) ; Raoul *de Boscohelvini*, chanoine de la cathédrale (7 mai 1404).

CHAPELAINS DE L'ANCIENNE CONGRÉGATION DE ST-ETIENNE (2).

G. 732. — 2 parchemins (2 sceaux de plomb).

1475-1524. — *Bulles.* — Monitoires des papes Sixte IV et Clément VII pour faire restituer les biens, tant meubles qu'immeubles, enlevés à la Congrégation (26 septembre 1475 et 29 mai 1524).

G. 733. (Liasse.) — 3 pièces (2 parchemins).

1441-1777. — *Statuts.* — Conclusions de l'assemblée capitulaire réunie le 25 août 1441 pour la réformation des mœurs et l'interdiction des abus : renouvellement et confirmation des statuts promulgués dans les assemblées des 2 août 1312 et 1330. — Statut des chapelains excluant des distributions de blé ceux de leurs confrères qui n'ont pas été reçus dans la Congrégation avant la St-Urbain (13 décembre 1510) ; confirmation dudit statut par le Chapitre de St-Étienne (16 décembre 1510). — Ordonnance de l'évêque Léon Leclerc de Juigné touchant les devoirs et les fonctions des chapelains de la Congrégation (21 août 1777).

G. 734. — 2 parchemins.

1378-1383. — *Contribution du clergé aux dépenses des fortifications.* — Extrait de l'arrêt du Parlement de Paris qui condamne les seigneurs temporels de Châlons à contribuer pour un quart aux frais d'entretien des remparts (23 janvier 1377 v. st.). — Procès entre le Chapitre de St-Étienne d'une part, les chapelains de la Congrégation et les chanoines de la Trinité de l'autre, lesquels refusaient de contribuer avec le Chapitre aux dépenses susdites : exploit du sergent royal en la prévôté de Laon (25 mai 1383).

G. 735. (Liasse.) — 39 pièces (13 parchemins).

1393-1725. — *Décimes.* — Guillaume d'Isles, curé de la paroisse de Gigny à St-Dizier, sous-collecteur de la taxe levée par la chambre apostolique du diocèse de Châlons, certifie à l'archevêque de Sens et aux évêques de Paris et de Noyon n'avoir pas trouvé sur les registres de ses prédécesseurs, collecteurs de la décime, que les chapelains de la Congrégation eûssent jamais rien payé au Pape, et qu'il sait d'ailleurs par lui-même et par la relation de témoins dignes de foi que les revenus desdits chapelains ont été ruinés par les guerres et la dépopulation survenues dans le diocèse (10 mai 1393). — Mandement de François de Conzié, archevêque de Narbonne, à Jean de Champigny, collecteur de la dîme au diocèse de Châlons, de tenir pour exempts les bénéfices des chapelains de la Congrégation dont le revenu est inférieur à 20 l. (Avignon, 19 juin 1395 — vidimus de l'official de Châlons). — Jean, abbé de Saint-Memmie, et Edmond, chanoine délégué du Chapitre de Châlons, rendent compte à l'évêque de Paris, receveur général de la dîme, de l'enquête faite par eux pour rechercher la valeur des bénéfices existant au diocèse de Châlons ; suit la liste des bénéfices desservis par les chapelains de la Congrégation et reconnus incapables de contribuer à la dîme (Châlons, 12 octobre 1399). — Mandement des commissaires généraux chargés de lever la dîme au receveur particulier du diocèse de Châlons, de ne point contraindre les chapelains au paiement de ladite taxe, eu égard à leur pauvreté (10 novembre 1400 — vidimus du 16 novembre). — Surséance de paiement accordée aux chapelains par Jean des Roches, chanoine de la Trinité, de Châlons, collecteur de la dîme votée dans le concile national de 1408 en vue de ramener l'unité dans l'église (12 octobre 1409). — Mandement de Jean, évêque élu de Châlons, aux collecteurs de la dîme levée sur le clergé, de surseoir aux pro-

(1) Protocole : registre-minute.
(2) Voir plus haut G. 422.

cédures engagées contre les chapelains pour les contraindre au paiement de la taxe (Paris, 28 novembre 1415) ; ci-joint le vidimus desdites lettres par le Chapitre de l'église Saint-Étienne (15 décembre 1415). — Jean Barrey, clerc du diocèse de Toul, receveur de la dîme octroyée au Roi par le concile du clergé de France pour la reprise des villes de Honfleur et La Réole tombées aux mains des Anglais, atteste avoir reconnu que les chapelains de la Congrégation étaient hors d'état de payer leur quote-part, *qui vix habent unde possent vestimenta sacerdotalia retinere vel comparare* (6 mars 1416 v. st.). — Guillaume Bouille, collecteur de la dîme imposée par le pape Calixte III pour subvenir à la défense de la Chrétienté contre les Turcs, atteste que la somme de 6 l. t. votée par les chapelains excède réellement leurs facultés et qu'en conséquence cette charité ne devra pas leur être imputée à précédent (Châlons, 25 janvier 1456 v. st.) ; reçu de ladite somme de 6 l. par Étienne Duvergier, collecteur du diocèse de Châlons (16 février 1456 v. st.). — Demande d'argent adressée au Chapitre de Châlons par Tristan de Salazar, archevêque de Sens, et Robert Briçonnet, abbé commendataire de St-Vast d'Arras, commis à lever la dîme dans les diocèses de Sens et de Reims : les chanoines, après avoir remontré aux susdits commissaires « les grans affaires et réparacions qu'il est besoing faire à leur église, la stérilité de l'année, le foulement des gens d'armes..... et finablement qu'il n'y avoit guères qu'ilz avoient presté au Roy la somme de 350 l. t. » consentent à déduire de cette somme celle de 125 l., en telle manière que le Roi se trouvera ne leur devoir plus que 225 l. (21 novembre 1491). — Quittances de décimes (1677-1689). — Déclarations de biens des chapelles Saint-Jacques, St-Sébastien, St-Nicolas, St-Laurent, Ste-Catherine, Miles de Nogent et St-J.-Baptiste, lesquelles sont fournies au Bureau du clergé pour la levée du décime (1725).

G. 736. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1564-1588. — *Aliénation des biens ecclésiastiques.* — Mandement de l'évêque Jérôme Burgensis au 1er huissier royal de contraindre les bénéficiers à payer leur quote part de la somme de 59,300 l. t. à laquelle le diocèse de Châlons a été taxé pour le rachat des biens ecclésiastiques aliénés (14 mai 1564 — copie) ; ordre aux chapelains de la Congrégation de payer pour leur quote part la somme de 100 l. t. (30 avril 1565) ; quittance délivrée aux chapelains par l'argentier de l'évêque (23 juillet 1565) ; *id.* par Artus Talon, commis du receveur général du clergé de France, de la somme de 63 l. 12 s. t. à laquelle les chapelains avaient été taxés pour leur quote part des 50,000 écus de rente accordés au Roi par le Pape (15 avril 1569) ; *id.* de la somme de 15 écus pour leur quote part des 50,000 écus accordés au Roi par le clergé de France en la présente année (17 octobre 1588).

G. 737. (Liasse.) — 31 pièces (11 parchemins, 2 sceaux).

1294-1743. — *Amortissement* (1). — Lettres patentes du roi Philippe IV le Bel portant amortissement des héritages acquis depuis 46 ans en çà par le Chapitre de l'église St-Étienne et les chapelains de la Congrégation, desquels héritages le détail est inséré auxdites lettres (Paris, juillet 1294 — copie collat. de 1462). — Autres lettres octroyées par le même aux chapelains de la Congrégation en récompense des subsides qu'ils ont fournis au Roi pour sa guerre de Flandre (Paris, 15 juin 1304 — sceau de majesté) ; 2 copies sur parchemin desdites lettres. — Confirmation par le roi Philippe VI de Valois de l'amortissement accordé aux chapelains à la date du 13 juillet 1331 moyennant la somme de 40 l. t. payée par eux (Paris, août 1331 — sceau brisé). — Déclaration des héritages, cens et revenus acquis par les chapelains de la Congrégation depuis 60 ans en çà, faite par Guillaume Machet, procureur desdits chapelains (6 septembre 1445). — Lettres d'amortissement données par le roi Charles VII à charge pour les chapelains de célébrer l'obit de la Dauphine (2) au 16 août de chaque année (Montilz-lez-Tours, octobre 1445) ; mandement de la Chambre des Comptes au bailli de Vermandois de procéder à l'estimation des héritages amortis par les lettres patentes ci-dessus (23 octobre 1445). — Autorisation donnée aux chapelains par le bailli de Vermandois de jouir pendant 20 ans, moyennant 40 s. parisis, de ceux de leurs héritages qui n'ont pas encore été amortis (5 avril 1480). — Délai aux Chapitre et chapelains de Châlons pour bailler déclaration de leur temporel (18 juin 1522 — copie collat.). — Procuration des chapelains à François de Combles pour présenter au bailli leurs déclarations de biens et lettres d'amortissement (16 décembre 1547). — Droits d'amortissement, francs-fiefs et nouveaux acquêts : rôles, contraintes, quittances, etc. (1674-1743).

G. 738. (Liasse.) — 7 pièces (3 parchemins).

1405-1547. — *Déclarations des biens amortis* (3). — Déclaration de biens (29 septembre 1405). — Déclaration des terres, rentes et maisons appartenant aux chapelains de

(1) Voir plus haut G. 464.

(2) Marguerite d'Ecosse, 1re femme du dauphin Louis, morte à Châlons le 16 août 1445.

(3) Voir plus haut G. 465.

l'ancienne Congrégation dans le ressort du bailliage de Vitry (22 décembre 1464). — « Déclaracion de tous les cens, rentes et revenues temporelles, assises et situées ès dioceses de Reims et Chaalons ès bailliages de Vermandois et Sens, appartenant aux chappellains de l'ancienne congrégation fondés en l'église de Chaalons pour la fondation de plusieurs obis, messes, vigiles, commandises, aournemens et luminaires. Laquelle déclaration iceulx chappellains baillent à vous honorables, saiges et prudens hommes, maistres Jacques de Forges, licencié en lois et en décret, lieutenant général de M. le bailli de Vitri; Nicolle Cuissotte, aussi licencié en lois et en décret, procureur du Roy nostre sire oudit bailliage, et François Lalement, lieutenant du receveur général dudit bailliage, commissaires du Roy nostre sire ordonnés sur les francs fiefs, nouveaulx acquests et manumins esdites élections de Reims et Chaalons en l'an 1471 » (1 cah. in-4° parch. de 29 pages). — Déclaration des biens sis au bailliage de Vitry (28 août 1522). — *Id.* des biens sis au bailliage de Vermandois (1525 — 1 cah. in-4° de 73 feuillets). — Déclaration de 1528 (1 cah. in-4° de 35 feuillets). — *Id.* des biens sis au bailliage de Vermandois (17 décembre 1547 — 1 cah. in-4° de 10 feuillets).

G. 739. (Liasse.) — 25 pièces (12 parchemins).

1314-1705. — *Fondations* (1). — Obits fondés par les donateurs dont les noms suivent : Remi, évêque de Châlons (2) : vidimus de son testament en date du 14 octobre 1314. — Ferry de Metz : conclusion capitulaire des chanoines de l'église St-Étienne autorisant les chapelains de la Congrégation à célébrer 2 messes par semaine à l'autel de N.-Dame en la Croûte pour ledit Ferry (15 avril 1374 v. st.). — Pierre Camion, chanoine : vidimus de son testament par l'official de Châlons (13 octobre 1394). — Jean de Gaucourt, chanoine (1416) ; Jean Simonnet, ancien curé de St-Éloi (1467) ; Jacques Regnault (1504) ; Jean le Pichetat (1506) ; Pierre Lochet (1511) ; Nicole Champagne (1542) ; Pierre Maréchal (1558) ; Didier Périnet (1593) ; Claude Paris, curé de Ste-Marguerite (1643) ; Nicolas Bailly (1647) ; Ch. Varnier (1669) ; Cl. Legentil (1680) ; François Maudhuy (1705).

G. 740. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XVe siècle — 1684. — *Obituaires.* — Fragment d'obituaire du xve siècle : « XV° kal. decembris (17 novembre) obiit vir venerabilis Petrus de Hans, episcopus cathalaunensis » (1). — Obituaires de la Congrégation pour les années 1598-1599, 1601-1602 et 1684 (3 cah. de 30, 33 et 12 feuillets).

(1) Voir plus haut G. 460 et 461.

(2) Remi, évêque de Châlons 1275-1284.

G. 741. — 1 cah. in-4° de 90 feuillets — incomplets.

XVe siècle. — *Censives.* — Inventaire des titres des propriétés et censives appartenant aux chapelains de l'ancienne Congrégation. (S. d. — courant du xve siècle).

Censives à Châlons
(classées par ordre alphabétique de noms de rues).

G. 742. (Liasse.) — 8 pièces (4 parchemins).

1252-1734. — *Arbre du Rognon* (*rue de l'*) (2). — Girard, dit Bernier (?) de Roignon et Belyonce, sa femme, dite Reine, vendent aux chapelains moyennant 8 l. prov. un cens annuel de 12 s. à prendre sur une maison « sitam, ut dicunt, in Roignon, in vico Parmentariorum » (octobre 1252). — Bail à Franç. de Géry d'une maison sise en la rue de l'Arbre au Rognon, moyennant 45 s. t. de cens à vie (22 août 1586) ; bail emphytéotique à Louis de Géry, tisserand, moyennant 50 s. (1640); bail à vie à Cl. Titon, tisserand, moyennant 16 l. (1734).

G. 743. (Liasse.) — 10 pièces (5 parchemins).

1512-1689. — *Arbre au Rognon* (*rue de l'*). — Bail à J. Baudelot, cordier, d'un jardin en ladite rue, moyennant 15 s. t. de cens à vie (4 août 1512). — *Id.* à J. Harot, orfèvre, d'une maison, moyennant 40 s. t. de cens à vie (22 juin 1537). — *Id.* à Martin Pierrot, tisserand, moyennant 64 s. t. de cens perpétuel et 60 s. t. de carité (21 mai 1596) ; reconnaissances de censives en 1634, 1657 et 1689.

G. 744. — 2 parchemins.

1426-1557. — *Augustins* (*couvent des*). — Bail à Perresson Hurtebeuf, barbier, d'un jardin devant les Augustins, moyennant 11 s. 8 d. t. de cens à vie (6 décembre 1426) ; *id.* à la veuve J. Guyot, moyennant 10 s. t. à vie (30 mars 1556 v. st.).

G. 745. (Liasse.) — 7 pièces (5 parchemins).

1299-1680. — *Autels* (rue des) (3). — Bail à Jeannin

(1) Pierre I de Hans, évêque de Châlons 1247-1261.

(2) Partie de la rue Grande-Étape comprise entre celles des Récollets et de St-Loup. Dès le xiiie siècle il est fait mention d'un arbre en cette rue (Grignon. Topogr. de Châlons, p. 287).

(3) On appelait rue des *Autels ou Dautel* la partie haute de la rue actuelle de l'Arquebuse.

Raoul d'une place et masure sise « en la rue devant des Autez », moyennant 10 s. t. (17 mai 1399). — Bail à J. Bonvalet, marchand, d'une maison en ladite rue, moyennant 12 s. 6 d. t. de cens annuel et perpétuel et 7 écus d'or sol de carité (1er août 1578) ; reconnaissances de censive en 1641 et 1680.

G. 746. (Liasse.) — 5 pièces (3 parchemins).

1460-1723. — *Berbis (rue de)* (1). — Testament d'Aignan Bourette, curé de St-Loup, en date du 28 novembre 1460, par lequel il donne aux chapelains sa maison de la rue de Berbis (copie sur parchemin du 9 octobre 1461). — Bail à Jacques Brichot, marchand, de ladite maison, moyennant 60 s. t. de cens annuel et perpétuel et 40 l. t. de carité (4 juillet 1556) ; reconnaissances de censive en 1632 et 1682.

G. 747. (Liasse.) — 12 parchemins.

1374-1652. — *Berbis (rue de).* — *Maison de la Grange à la laine* : Ferry de Metz, maître des requêtes de l'Hôtel, donne aux chapelains 12 l. 1/2 de rente perpétuelle sur ladite maison sise en la rue de Berbis, et 40 s. de cens à prendre sur une maison devant Saint-Alpin (16 avril 1374). — Mainlevée par le bailli de Vermandois des rentes que les chapelains percevaient sur les deux maisons ci-dessus (14 août 1418). — Sentence de la prévôté qui adjuge aux chapelains la possession et saisine de la maison dite la Grange à la laine, faute de paiement du cens (23 mars 1423, v. st.). — Accord entre les chapelains et Eustache de Conflans et de Somme-Vesle, maréchal de Champagne et capitaine de Châlons, par lequel lesdits chapelains sont reconnus en possession de lever 111 s. et 1 d. t. de rente sur la maison de la Grange à la laine (1er juin 1431) ; bail de ladite maison à Milet de Vanault, moyennant 111 s. 1 d. t. de cens (1er juin 1431) ; *id.* à Perresson Moine, moyennant 6 l. 5 s. t. de cens (1er février 1461, v. st.). — Reconnaissance par les habitants de Châlons d'une censive perpétuelle de 12 l. 18 s. t. sur 2 maisons sises devant l'Hôtel-de-Ville (27 janvier 1652).

G. 748 (Liasse.) — 21 pièces (17 parchemins).

1255-1748. — *Bourg St-Sulpice.* — Bertrand, dit Legris de l'Isle, donne à Thibaud, dit Chopin, une maison sise « in burgo de Porta Materna », moyennant 20 s. de cens annuel et perpétuel (juin 1255). — Adjudication à Antoine Ménier, curé de Pogny, moyennant 10 s. t. d'une maison sise audit bourg, chargée envers les chapelains d'un cens annuel et perpétuel de 14 s. t. (26 février 1425 v. st.) ; vente par Ant. Ménier aux chapelains de la maison susdite, moyennant 10 s. t. (3 février 1435 v. st.). — Reconnaissances de censive en 1561, 1679 et 1723.

G. 749. (Liasse.) — 10 pièces (9 parchemins).

1273-1680. — *Bourg St-Sulpice.* — Jacques Barbier et Isabelle, sa femme, cèdent à Martin, dit le Saunier, leur maison sise « apud Portam Maternam », moyennant 75 s. t. de cens annuel et perpétuel (2 novembre 1273) ; les mêmes vendent aux chapelains 50 s. de cens perpétuel sur ladite maison, moyennant 36 l. 10 s. t. (5 décembre 1273). — Dommengin le racouveteur vend à Pierrart le Chantre, savetier, une maison avec jardin, sise devant la rivière de Marne, moyennant 27 francs d'or du poids et coin du Roi (2 mars 1379 v. st.). — Vente par Phil. Rouffy à Étienne Lefils de la moitié d'une maison sise au Bourg-St-Sulpice, moyennant 7 l. t. de prix principal et 14 s. t. pour le vin (30 janvier 1406 v. st.) ; *id.* par Jeannette, veuve de Josse Lejay, au même de l'autre moitié de ladite maison, moyennant 7 l. t. (5 avril 1407). — Testament de Marie Dinaumont, femme de Jean de Lintelles, lieutenant général du bailli de Vitry, par lequel elle lègue aux chapelains 53 s. t. de cens annuel et perpétuel à prendre sur une maison sise devant l'église St-Sulpice, appartenant à Jacquemin le Fils (27 décembre 1425) ; délivrance du legs ci-dessus par Jean Bonnin, prêtre, et Jean de Lintelles, exécuteurs testamentaires de feu Marie Dinaumont (30 avril 1426). — Jacquemin le Fils abandonne aux chapelains tout le droit qui lui compète sur la maison susdite (28 mai 1428). — Bail à Marg. Châtel, veuve de L. Godart, d'une maison sise audit bourg, moyennant 120 l. t. de cens perpétuel et 4 l. t. de carité (7 octobre 1558) ; reconnaissance de censive en 1680.

G. 750. (Liasse.) — 36 pièces (21 parchemins).

1261-1723. — *Bourg Saint-Sulpice* : Bail à Raoulet, dit Legris, et Hersande, sa femme, d'une grange sise en la ruelle *Mauduit*, moyennant 14 s. de cens annuel et perpétuel (janvier 1260, v. st.). — Nicolas dit *Blesus*, vend aux chapelains 22 s. 6 d. de cens annuel et perpétuel à prendre sur trois maisons sises « in vico de Porta Materne » moyennant 16 l. 7 s. 6 d. (juin 1266). — Colesson et Isabelle, sa femme, vendent à Jean d'Orconte, chapelain, 60 s. t. de cens annuel et perpétuel à prendre sur une grange sise « in vico de Porta Materne », grange qui leur venait de Bertrand de Bazoche, père de ladite Isabelle, moyennant 36 l. t. (17 décembre 1320). — Échange de censives entre J. Le-

(1) Rue de *Berbis* ou de *Brebis*, ancienne dénomination de la rue d'Orfeuil.

grand, clerc de Soudron, et Guyot de Donon : 40 s. t. de cens annuel et perpétuel sur la moitié de la maison dite *Aux Trois Écuelles* et 53 s. t. sur une maison devant Saint-Sulpice contre 100 s. t. de censive que ledit Guyot possédait sur une maison au Ban de l'Ile (25 octobre 1362). — Perrinet le Chantre, savetier, reconnaît devoir à Jean de Lintelles et Marie, sa femme, 53 s. t. de cens annuel et perpétuel sur une maison sise « au bourc Saint-Sulpice de Chaalons (8 juin 1397). — Jeanson, dit La Tarte, et Isabelle, sa femme, vendent à Dominique, chapelain, 10 s. t. de cens annuel et perpétuel à prendre sur une maison sise « apud Portam Materne ante ecclesiam sancti Sulplicii » moyennant 110 s. t. (18 août 12...) ; reconnaissances de censive en 1679 et 1723. — Aubert d'Avergny (*de Avergineyo*) et Robinet, son fils, donnent aux chapelains 35 s. de cens annuel et perpétuel sur une maison sise « in suburbio de Porte Marne » (18 décembre 1303). — Bail à Cl. Ladvocat, mégissier, d'une maison dudit bourg moyennant 110 s. t. de cens perpétuel et 4 l. 10 s. de carité (26 juillet 1549) ; reconnaissances de censive en 1677 et 1723. — *Id.* à Adrien Hutin, mégissier, moyennant 50 s. t. à perpétuité et 50 s. de carité (20 février 1573) ; reconnaissances de censive en 1679 et 1723 — Reconnaissance par les Trinitaires de Châlons d'un cens de 52 s. 6 d. t. sur une maison « séant ou fuerbourg de Portemarne » (19 septembre 1394). — Bail à Nicolas de Reims, marchand, d'une maison audit bourg moyennant 40 s. t. de cens perpétuel et 40 l. t. de carité (20 juillet 1565) ; reconnaissances de censive en 1576, 1679, 1687 et 1723. — Jacques Barbier, clerc, et Isabelle, sa femme, vendent aux chapelains 25 s. t. de cens annuel et perpétuel à prendre sur une maison sise « in vico de Porta Materna » moyennant 4 l. 5 s. (9 mai 1277). — Bail à Étienne Laguille pour 6 livres 12 s. t. de cens perpétuel (30 juillet 1557) ; reconnaissances de censive en 1676, 1707, 1723 et 1729.

G. 751. (Liasse.) — 9 pièces (5 parchemins).

1266-1723. — *Bourg Saint-Sulpice.* — Partage de diverses maisons sises « in vico de Porta Materna » provenant de feu Thierri de Compertrix, chapelain, entre les chapelains de la Congrégation et Aubri, curé de Compertrix, *de Coubertri* (décembre 1266). — Bail à Nicolas de Fagnières (*de Fayneriis*), chapelain, d'une maison et dépendances sises « in vico de Porta Materna » moyennant 60 s. t. de cens annuel et perpétuel (23 mars 1268). — Vente par Perrinet Baudet, mercier, à L. Bouissel de 53 s t. de cens perpétuel à prendre sur une maison sise « devant l'esglise Saint-Supplice » moyennant 26 francs d'or du coin du Roi (31 janvier 1381, v. st.). — Richier des Aulx reconnait devoir aux chapelains un cens annuel et perpétuel de 18 s. t. sur une maison et jardin sis « ou forbourg de Porte Marne » (11 mars 1406, v. st.) ; reconnaissances de censive en 1571, 1636, 1641, 1676 et 1723.

G. 752. (Liasse.) — 10 pièces (8 parchemins).

1271-1727. — *Bourg Saint-Sulpice.* — Isabelle, veuve de Herbert de l'Ile, vend aux chapelains 16 s. de cens à prendre sur une maison sise « in vico de Porta Materna que dicitur domus *A la chièvre* » moyennant 12 l. provinois (22 novembre 1271). — Sentence de la prévôté maintenant les chapelains en la possession de lever tous les ans 16 s. t. de cens sur une maison sise devant l'église St-Sulpice (3 septembre 1429). — Mandement de Pierre Gilet, prévôt de Châlons, au 1er sergent de la prévôté, de contraindre Perrot de Trémont à payer les arrérages dus par lui aux chapelains sur sa maison du bourg Saint-Sulpice (22 septembre 1433) ; procès-verbal de la sommation faite par le sergent audit Perrot. — Perrot de Trémont, cordonnier, renonce à sa maison du bourg Saint-Sulpice, laquelle était chargée de 16 s. t. de cens envers la Congrégation pour en investir les chapelains et les chanoines de la Trinité (11 avril 1456, v. st.). — Bail de 1561 ; reconnaissances de censive en 1677, 1680 et 1727.

G. 753. (Liasse.) — 4 pièces (3 parchemins).

1239-1723. — *Chambrault* (1). — Vente par Jaquier Dindart et Eustache, sa femme, de 20 s. de cens annuel à prendre sur leur maison sise « in magno Camberaudo que domus fuit Vallini de Cortisor » moy^{t} 16 l. (11 juin 1239). — *Id.* par Jean dit Godard de Chambraud, clerc, aux chapelains, d'une maison sise « in parvo campo Beraudi » moyennant 15 l. t. (octobre 1275). — Sentence de la prévôté qui maintient les chapelains en possession et saisine de percevoir un cens perpétuel de 12 s. sur une maison sise « en la rue du Grant Chambrault au devant des bains de Chanteraine » (6 mai 1418) ; reconnaissance de censive en 1723.

G. 754. (Liasse.) — 6 parchemins (2 très mutilés).

1302-1592. — *Chambrault.* — Testament par lequel Oger de Roche lègue aux chapelains ses maisons sises « in parvo campo Beraudi » (21 mars 1302 ; vidimus du 2 mars 1303, v. st.). — Bail par Colin Balan, pelletier, à Richier Colesson, couvreur, d'une place sise « en lieu que on dist le Grant Chambraut » moyennant 10 s. t. de cens annuel et

(1) Nommée en 1877 *rue Titon*, cette rue s'appelait, depuis le XVIe siècle, rue de l'*Autre-Monde*.

perpétuel (5 septembre 1574). — Bail à Ch. Cuissotte, doyen de la cathédrale, de 2 petites maisons contiguës sises en ladite rue, moyennant 45 s. t. de cens viager (30 mars 1541, v. st.). — Bail emphytéotique à P. Gautheron d'un tiers de maison en ladite rue, moyennant 10 s. t de cens et 12 écus 1/2 sol de carité (18 novembre 1592).

G. 755. (Liasse.) — 7 pièces (6 parchemins).

1317-1680. — *Chambrault*. — Jean, dit de St-E., écuyer, et damoiselle Margete, sa femme, vendent aux chapelains le cens de 20 s. t. qu'ils levaient sur diverses maisons sises « in vico qui dicitur parvus campus Beraudi » moyennant 10 l. 1/2 t. (5 février 1316, v. st.). — Bail à P. Gautheron, marchand (1591). — *Id.* à Gérard Érard, curé de Cernon-sur-Coole, d'une maison en ladite rue moyennant 10 s. t. de cens annuel et 30 s. de carité (6 avril 1612); baux en 1636 et 1680.

G. 756. — 2 parchemins.

1244-1245. — *Champ-Chaillau* (*place*) (1). — Harduin de Vigne-l'Évêque et Ermengarde, sa femme, vendent à Aubri de Morsain (ou Morlain) 5 s. de cens à prendre sur trois maisons sises « in Champ Chaillou » moyennant 60 s. forts (23 avril 1244). — Sulpice, dite Pastorele, veuve de Droard le mégissier, vend au chapelain Havimard une maison sise « in campo Chaillaudi » moyennant 100 s. provinois (mai 1245).

G. 757. (Liasse.) — 7 parchemins.

1381-1680. — *Chanteraine* (*rue*). — Jean le Josuat fait abandon aux chapelains d'une place sise sur le Marché, chargée envers eux d'une rente de 60 s. t. (1er mars 1380, v. st.). — Bail perpétuel à François le Camuset, chapelain, d'une place sise sur le Marché, moyennant 20 s. t. de cens (1er février 1386, v. st.). — Avril Morel et consorts vendent aux chapelains 10 l. t. de rente perpétuelle à prendre sur une maison sise en lieu dit « en la rue qui va en Chambérault » (19 juin 1422). — Reconnaissance de 30 s. de cens sur une maison en la rue Chanteraine (1680). — Bail à Claude M., veuve de J. Fagnier, d'une maison sise près le Marché, moyennant 7 s. 6 d. t. par an (mai 1571).

G. 758. (Liasse.) — 3 pièces (2 parchemins).

14...-1715. — *Chanviers* (*rue des*) (2). — Accord entre les chapelains et L. Maurupt, pelletier, propriétaire d'une maison en ladite rue, chargée de cens envers la Congrégation (14.... date illisible). — Reconnaissance de 26 s. de cens (1715).

(1) Aujourd'hui *Rue et Place de l'Arsenal.*

(2) Aujourd'hui *rue des Fripiers.*

G. 759. (Liasse.) — 14 parchemins.

1322-1679. — *Charpenterie* (*rue de la*) (1). — Jeanson de Frampas vend à Nicolas de Gorze, chapelain, 7 l. 3 s. de cens à prendre sur divers héritages moyennant 64 l. 7 s. t. (1322). — Bail à Jean Foltrye, curé de l'église Ste-Marguerite, d'une maison située près de ladite église, moyennant 40 s. t. de cens viager (5 octobre 1515); *id.* à Nicolas de Bussy, écuyer, d'une maison sise en ladite rue, moyennant 100 s. t. de cens à vie (14 décembre 1543); *id.* à Jacques Thévenet, ingénieur pour le Roi, moyennant 10 s. t. de cens viager et 23 l. t. payées comptant (3 janvier 1555, v. s.). — Bail à J. Leblanc, receveur des terres et baronnies de Bussy-le-Châtel, d'un détour sis près de l'église Sainte-Marguerite, moyennant 12 s. t. de cens perpétuel (21 juin 1566). — Bail à Donatien Deschamps, cordonnier, d'une maison en la rue de la Charpenterie, moyennant 4 l. 2 s. 6 d. t. de cens annuel et perpétuel et 120 l. t. de carité (31 octobre 1571); transaction à propos du bail ci dessus (27 mai 1588). — Bail perpétuel à P. Garnier, marchand (14 juin 1588). — Reconnaissances de censive en 1620 et 1679.

G. 760. (Liasse.) — 5 parchemins.

1247-1679. — *Châtelet* (*rue du*). — Jean, dit le Cotenerres, vend à André, chanoine, une maison sise « in vico qui dicitur Chastelet » moyennant 9 l. (28 janvier 1246, v. st.). — P. doyen, Roger dit Isembrun, chanoine, et Pierre, curé de Hans, notifient que feu André, chanoine, a légué aux chapelains 16 l. de cens à prendre « super domum Petri de Cortisor, sitam in vico qui dicitur Chastelet » (février 1249, v. st.). — Bail à Guillaume Olivier, tavernier, d'un jardin sis en ladite rue, moyennant 30 s. t. de cens viager (22 février 1487, v. st.); *id.* à Hugues Charlier moyennant 9 s. t. de cens perpétuel et 40 s. de carité (9 janvier 1587). — Reconnaissance de censive en 1679.

G. 761. (Liasse.) — 5 parchemins (2 sceaux).

1291-1297. — *Châtelet*. — Remi, dit le Thyois, bourgeois de Reims, vend à Barthélemi dit Picard, chapelain, une maison sise « in loco qui dicitur en Chastelet » et chargée envers la Congrégation d'un cens annuel et perpétuel de 12 s. t. moyennant 30 l. t. (janvier 1290, v. st.) : don de la maison ci-dessus aux chapelains par Barth. Picard (12 novembre 1291). — Cens perpétuel de 10 s. t.

(1) Auj. *Rue du Collège.*

sur diverses places en la rue du Châtelet (6 décembre 1364); *id.* de 12 s. t. sur une maison et jardin en ladite rue (27 avril 1397).

G. 762. (Liasse.) — 24 pièces (10 parchemins).

1363-1748. — *Chevaux (rue aux)* (1). — Don par Jean de Troyes aux chapelains de 2 maisons sises en ladite rue, chargées envers la Congrégation d'un cens perpétuel de 12 s. (27 novembre 1363). — Simon de Gouvieux et Marie, sa femme, abandonnent aux chapelains une maison sise « en la rue dicte au Cheval » laquelle était chargée de 40 s. t. de cens perpétuel envers la Congrégation et de 9 s. de rente envers Jean de Saulx, chevalier, seigneur de Cernon (9 avril 1380). — Vente par Jean d'Aigny, clerc, à Regnault Coret, avocat, et Marguerite, sa femme, d'une maison en ladite rue, moyennant 100 s. t. (18 juin 1390). — Copie du testament de Regnault Coret, chanoine, léguant aux chapelains un jardin situé « prope pontem Canaparie » (26 novembre 1434). — Baux divers (1620-1723); procédure en 1748.

G. 763. (Liasse.) — 10 pièces (8 parchemins).

1373-1577. — *Chevaux (rue aux)*. — Cens de 45 s. assigné aux chapelains par Simon de Gouvieux et Marie, sa femme, sur diverses maisons (10 juillet 1373). — Sentence portant adjudication aux chapelains d'une maison en ladite rue (13 mars 1390. v. st.); *id.* portant adjudication d'une place en la même rue, faute de paiement du cens (25 février 1417, v. st.); autre sentence de la prévôté adjugeant aux chapelains la possession et saisine d'une maison, faute de paiement du cens (12 mai 1419). — Bail d'une maison à Thiébaud de la Fontaine, sellier, moyennant 22 s. 6 d. t. de cens viager (11 mai 1459); *id.* à Nic. Tartier, menuisier, moyennant 20 s. t. de rente (14 octobre 1523).

G. 764. (Liasse.) — 9 pièces (6 parchemins).

1519-1715. — *Chevaux (rue aux)*. — Bail à J. Coulon, dit Piton, prêtre, d'une maison en ladite rue moyennant 30 s. t. de cens annuel et perpétuel et 40 s. de carité (30 décembre 1558); reconnaissances de censive en 1603, 1653, 1706 et 1715. — Bail d'une maison à M. Huret, chapelain, moyennant 21 s. t. de cens annuel et perpétuel et 25 s. de carité (1574). — *Id.* à Marin Louis, drapier, moyennant 14 s. t. de cens perpétuel (1676); reconnaissance de censive en 1708.

(1) Aujourd'hui *Rue François*.

G. 765. (Liasse.) — 7 parchemins.

1276-1311. — *Cholet (rue)* (1). — Perrot, dit le Flamens, et Raingarde, sa femme, vendent aux chapelains 20 s. de cens perpétuel à prendre sur une maison sise « in vico qui dicitur vicus Cholet » moyennant 15 l. 1/2 t. (26 mars 1274, v. st.). — Jeanson Clerc, fils de feu Jean Legris, vend aux chapelains moyennant 30 l. t. la moitié d'une maison sise « in vico qui dicitur vicus Choleti » (20 avril 1311). — Pierre de Mairy, chapelain, donne à la Congrégation la moitié d'une maison sise en ladite rue (8 juin 1311). — Jean d'Orconte donne aux chapelains la moitié de sa maison de la rue Cholet et 40 s. de cens annuel sur une autre maison sise « in vico dicto de Wanou » (8 juin 1311).

G. 766. (Liasse.) — 8 parchemins (3 sceaux).

1238-1612. — *Cloître*. — Jean dit Barat, écuyer, fils d'Isabelle d'Écury, vend à Thomas de Fagnières, chevalier, une maison qu'il possédait à Châlons, moyennant 90 l. (19 mars 1238, v. st.). — Thomas de Fagnières, chevalier, de l'assentiment de dame Pentecôte, sa femme, vend à Jean de Fagnières, son fils, chanoine de Châlons, la maison qu'il avait achetée de Jean dit Barat (août 1239). — L'archidiacre et le doyen de Châlons certifient la donation faite par Jean de Fagnières à Pierre de Vélye, chapelain de St-Étienne, d'une maison qu'il avait achetée de Thomas de Fagnières (mai 1240). — Bail à Simon Brunchier, chanoine, d'une maison sise au Cloître, moyennant 60 s. t. de cens viager (31 octobre 1483). — Bail à J. Brielly, chanoine de Notre-Dame, moyennant 11 l. t. de cens viager; *id.* à Bapt. Godet, moyennant 12 l. t. de viager (11 décembre 1562); *id.* à Jacques Beschefer (1564); *id.* à Husson Lestache (1612).

G 767. (Liasse.) — 5 parchemins.

1464-1565. — *Cloître*. — Baux: à Antoine le Lombart pour 70 s. t. de viager (14 décembre 1464); à Simon Lenoir (6 avril 1537, v. st.); à Fr. Brochart, moyennant 6 l. t. de viager (16 juillet 1557); à Georges Yarin (4 janvier 1565).

G. 768. (Liasse.) — 6 pièces (5 parchemins).

1529-1566. — *Cloître*. — Baux : à J. Rouyer, moyennant 25 s. t. (19 février 1528, v. st.); à Did. Boyer, moyennant 50 s. t. (16 juillet 1557); à P. Vaucher, pour 70 s. t. de viager (24 janvier 1566). — Bail à Guillaume

(1) Aujourd'hui *Rue de l'Arsenal*.

Dolbel de la maison dite des Petites Matines, moyennant 8 s. t. (mai 1536); *id.* à J. Thomassin, chanoine, pour 2 écus, 2 tiers sol (31 juillet 1579); autre bail en 1639.

G. 769. (Liasse). — 6 pièces (5 parchemins).

1480-1666. — *Cordeliers* (*rue des*). — Bail à Cl. Masson d'une maison sise près des Cordeliers, pour 40 s. t. de viager (13 octobre 1480). — *Id.* à J. Lajoye, tonnelier, d'une maison sise en la rue du Pont des Cordeliers, moyennant 50 s. t. de viager (8 mai 1506); *id.* à Phil. François, drapier, moyennant 60 s. t. à vie (20 février 1533, v. st). — Bail perpétuel à Quentin Moreau, pâtissier, moyennant 1 écu 11 s. t. et 80 écus d'or sol de carité (28 janvier 1583); reconnaissance de censive en 1666.

G. 770. (Liasse.) — 11 pièces (10 parchemins, 1 sceau brisé).

1395-1677. — *Croisées* (*ruelles*) (1). — Perrinet Poitevin, manouvrier, abandonne aux chapelains tout le droit qu'il prétend sur une maison et jardin sis au Ban des clercs « en la rue dicte la rue de la Sore » (8 janvier 1394, v. st.) — Bail d'un jardin moyennant 20 s. t. (29 mai 1556); reconnaissances de censive en 1633 et 1677. — Bail à Jean Peron, notaire royal, d'un jardin, moyennant 15 s. t. de cens perpétuel et 25 l. de carité (21 avril 1570); *id.* à Laurent Cartillon, couvreur, moyennant 27 s. 6 d. t. de cens et 50 s. de carité (20 avril 1586); autre bail en 1677.

G. 771. (Liasse.) — 22 pièces (12 parchemins).

1321-1724. — *Croupière* (*rue de la*) (2). — Vente par Adam, dit Legris, de Porte-Marne, et Hélote, sa femme, de 20 s. de cens sur 2 maisons sises « ad portam Materne » moyennant 13 l. t. (27 juin 1321); don du cens ci-dessus aux chapelains par Robinet de Cormicy (*de Courmissoyo*), exécuteur testamentaire de Nicolas de Neufchâteau, ancien chapelain (6 octobre 1321). — Bail à Étienne T., boulanger, d'une maison en ladite rue, moyennant 37 s. t. de cens perpétuel et 50 s. t. de carité (8 janvier 1574); autre bail en 1634; reconnaissances de censive en 1678 et 1723. — Bail à J. Pannet, manouvrier, d'une maison en ladite rue, moyennant 37 s. 6 d. t. de cens perpétuel et 25 l. t. de carité (1569); reconnaissances de censive en 1676 et 1723. — Bail d'un quart de maison à Prinet Mélinet, laboureur, moyennant 7 s. t. de cens perpétuel et 5 écus sol de carité (23 mars 1584); reconnaissances de censive en 1649 et 1679. — Bail à J. Garinet d'une maison en la même rue, moyennant 55 s. t. de cens perpétuel et 1 écu 2/3 de carité (27 octobre 1588); reconnaissances de censive en 1634, 1679 et 1682.

(1) On appelait ainsi un certain nombre de petites rues dépendant du quartier Saint-Loup. — (*Voir Grignon : Topographie de Châlons, page 298.*

(2) Aujourd'hui *Rue David-Blondel.*

G. 772. (Liasse.) — 17 pièces (10 parchemins).

1436-1723. — *Croupière* (*rue de la*). — Sentence de la prévôté adjugeant aux chapelains la possession et saisine d'une maison sise « ou bourg de Porte Marne » faute de paiement de cens (12 novembre 1437); baux et reconnaissances de censive en 1549, 1634, 1679 et 1723. — Bail à Didier Blancpain, panetier, d'une maison sise en la rue de la Croupière, moyennant 10 s. t. de cens perpétuel et 20 s. t. de carité (20 février 1550, v. st.); reconnaissances de cèns en 1635, 1677 et 1723. — Bail à J. Vathier, maréchal, d'un jardin sis au bourg du pont Ruppé, moyennant 46 s. t. de cens perpétuel et 80 l. de carité (30 janvier 1573); reconnaissances de censive en 1670 et 1723.

G. 773. — 2 parchemins.

1277-1377. — *Étape* (*rue de l'*) (1). — Assignation au profit des chapelains de 5 s. de cens annuel à percevoir sur une maison sise *in Maso* (juin 1277). — Cens perpétuel de 20 s. légué à la Congrégation par feu Nicolas Chavard, chapelain, à prendre sur une maison dite « *Les petites somes*, sitam in Stapula cathalaunensi » (1357).

G. 774. (Liasse.) — 7 pièces (5 parchemins).

1290-1709. — *Grande Rue.* — Anselme, dit Chopin de l'Isle, vend aux chapelains pour 42 l. t. un cens annuel de 50 s. t. à prendre sur une maison située « in magno vico » (28 janvier 1289, v. st.). — Vente à Jacques de Guignicourt, chapelain, moyennant 50 l. t. d'une maison sise « in magno vico » en face de l'Hôtel-Dieu, chargée envers la Congrégation d'un cens annuel de 50 s. t. (16 janvier 1328, v. st.). — Bail à Jeanne Pannetier, veuve de P. Perin, moyennant 100 s. par an (1602). — Bail emphytéotique à Nicolas Loppin, moyennant 6 l. t. par an et 170 l. de carité (1610); *id.* à Fr. Maillet (1709).

G. 775. (Liasse.) — 11 pièces (9 parchemins).

1290-1682. — *Grande Rue.* — Anselme, dit Chopin de l'Isle, vend aux chapelains pour 100 s. t. un cens annuel de 5 s. t. à lever sur une maison sise « in magno vico supra pontem qui dicitur pons de Naue supra cursum

(1) Aujourd'hui *Rue Chamorin.*

Materne » (9 mai 1290). — Sentence de la prévôté qui adjuge aux chapelains la possession et saisine de la maison ci-dessus faute de paiement du cens (14 mai 1428). — Jean le Folmarié, seigneur de Loisy, grenetier de Châlons, vend à Liégeard Bergier, charpentier, la moitié par indivis d'une petite maison sise dans la Grande Rue sur le pont de Nau, moyennant 20 l. t. de prix principal et 30 s. pour le vin (9 mars 1484, v. st.). — Reconnaissances de censive en 1476 et 1681.

G. 776. (Liasse.) — 14 pièces (9 parchemins).

1393-1725. — *Grande Rue.* — Sentence de la prévôté qui adjuge aux chapelains la possession et saisine d'une maison en ladite rue appelée la *Maison au Soth*, faute de paiement du cens (3 octobre 1393). — Bail à Colesson Baconne, cordier, pour 100 s. t. de cens viager (19 janvier 1469 v. st.); *id.* à J. Lescaille, marchand, pour 10 l. t. (16 juillet 1545); autres baux (1683-1725). — Sentence de la prévôté adjugeant aux chapelains la possession et saisine d'une maison sise en la Grande Rue, près de la loge du prévôt, faute de paiement du cens (1423); bail perpétuel à Did. Pelu (1563); reconnaissance de censive en 1713. — Délivrance aux chapelains d'une maison en la rue ci-dessus dite la *Maison Rouge*, à eux léguée par testament de Jean de Mirecourt, chanoine de la Trinité, en date du 25 avril 1435 (1457).

G 777. (Liasse.) — 4 parchemins.

1246-1476. — *Grève* (anciens titres de maisons dans rue de) (1). — Bertremet dit Leduc, de Porte-Marne, et Thébeline, sa femme, vendent aux chapelains 12 s. de cens annuel à prendre sur une maison sise près de la Porte-Marne, moyennant 10 l. (octobre 1246). — Sentence de la prévôté qui adjuge aux chapelains la propriété d'une maison sise en la rue de Grève « qui jadiz fut à maistre Jehan de Graterueil, bailli de Chaalons » faute de paiement du cens (10 novembre 1458). — Les chapelains cèdent à l'abbaye de Toussaints par voie d'échange une maison en la rue de Grève (20 août 1476).

G. 778. (Liasse.) — 8 pièces (5 parchemins).

1224-1673. — *Grève.* — Guillaume Gomer de Normée et Odierne, sa femme, vendent aux chapelains 15 s. de cens annuel à percevoir sur 2 maisons sises derrière l'hôpital de St-Étienne, moyennant 15 l. prov. (mars 1223 v. st.); *id.* une maison sise *in Grevia*, moyennant 10 l. (septembre 1241). — Bail à Louis de Morginval, moyennant 4 l. t. de cens perpétuel (14 août 1550); *id.* à P. Lallement, marchand, pour 6 l. t. de cens perpétuel (12 mai 1573); autre bail en 1673.

(1) Auj. *Rue St-Dominique.*

G. 779. (Liasse.) — (7 parchemins).

1380-1549. — *Grève.* — *Hôtel de Vertus:* Ferry de Metz, maître des requêtes de l'Hôtel, reconnaît que la maison sise en ladite rue est chargée envers les chapelains de 72 s. t. de cens annuel et perpétuel (10 novembre 1380). — Sentence adjugeant aux chapelains la propriété de la maison ci-dessus, faute de paiement du cens (26 novembre 1397); autre sentence analogue (8 août 1438). — Bail à Oudin Dommengin d'une grande propriété sise en la rue de Grève, appelée d'ancienneté l'Hôtel de Vertus, moyennant 7 l. t. de cens (20 décembre 1549).

G. 810. (Liasse.) — 24 pièces (3 parchemins).

1400-1566. — *Grève.* — Bail à Nicolas de St-Sulpice d'une maison sise derrière l'hôpital, moyennant 60 s. t. de cens viager (8 octobre 1400); *id.* à Guillaume Josse (24 octobre 1477). — Procès entre les chapelains et les héritiers de Louis de Morginval au sujet de ladite maison (1561-1566).

G. 781. (Liasse.) — 11 pièces (7 parchemins).

1382-1725. — *Grève.* — *Hôtel du Ribault*: sentence du bailli de Châlons qui met les chapelains en possession d'une maison de la rue de Grève, appartenant aux hoirs de Jacques Tiersaine, chevalier, et à Pierre Camion, chanoine (6 juin 1382); procès-verbal de la prise de possession (30 juin 1383). — Autre sentence du bailli maintenant les chapelains en possession de percevoir 20 s. t. de cens annuel et perpétuel sur la Maison du Ribault appartenant à Colesson Darmentières, écuyer, et Catherine Branlarde, sa femme (1er février 1485 v. st.). — Reconnaissances de censive en 1620 et 1725.

G. 782. (Liasse.) — 9 pièces (5 parchemins).

1525-1724. — *Grève.* — Bail perpétuel d'une maison moyennant 30 s. t. par an (1er septembre 1525); autre bail en 1626; reconnaissance de censive en 1724. — Bail à L. Gaillart, boulanger, moyennant 35 s. t. de cens perpétuel et 35 s. de carité (23 août 1621); reconnaissances de censive en 1641, 1676 et 1724.

G. 783. (Liasse.) — 3 parchemins.

1423-1634. — *Licette (rue de la)* (1). — Bail à Colesson le Meslier d'une maison en ladite rue, moyennant 20 s. t. de cens viager (24 juin 1423). — Bail perpétuel d'une maison à Martin Roussel, tanneur, moyennant 40 s. t. par an (29 avril 1552); reconnaissance de censive en 1634.

G. 784. (Liasse.) — 5 parchemins.

1360-1423. — *Malotte (rue de la)* (2). — Bail à Guillaume de St-Dizier d'une maison sise « in vico dicto la Malote », moyennant 60 s. t. de cens perpétuel (juin 1360). — *Id.* à Jean le petit Goiget d'une maison en ladite rue, moyennant 6 s. 8 d. t. de cens viager (19 juin 1419). — Don par Jean de Lintelles et Marie d'Ynaumont, sa femme, d'une maison en la même rue (?) (29 juin 1421). — Vente par Simon Jacquinet aux chapelains d'une maison sise en la rue de la Malotte, moyennant 7 l. t. (18 mai 1423).

G. 785. — 2 parchemins.

1294-1416. — *Marché au blé.* — Jaquier et Clément, fils de Nicolas, dit le Warin, reconnaissent devoir aux chapelains une rente annuelle de 20 s. à prendre sur une maison sise « in foro cathalaunensi » (12 décembre 1294). — Commission du bailli de Châlons pour contraindre au paiement de 50 l. d'arrérages dues aux chapelains sur une maison sise au Marché au coin de la rue de Chambrault (25 avril 1416).

G. 786. (Liasse.) — 4 parchemins.

1452-1546. — *Marché.* — Bail à Simon Jeannet d'une maison sise au Marché, moyennant 7 l. de cens viager (22 août 1487 et 12 mars 1489 v. st.); *id.* à P. Jeannet et Huguet Chastillon, moyennant 10 l. t. de cens perpétuel (8 janvier 1545 v. st.).

G. 787. (Liasse.) — 7 pièces (4 parchemins).

1542-1728. — *Marché.* — Bail à J. Longuet apothicaire, d'une maison sise au Marché, moyennant 60 s. t. de cens viager (1er septembre 1542); autre bail en 1634; reconnaissance de censive en 1679. — Bail de maison à Cl. Aubelin le jeune, moyennant 6 l. t. de cens perpétuel (23 décembre 1558); reconnaissances de censive en 1671, 1686, 1695 et 1728.

(1) Aujourd'hui *Rue St-Joseph.*
(2) Appelée aussi *Rue de l'Éléphant.*

G. 788. (Liasse.) — 8 pièces (5 parchemins).

1235-1723. — *Marché.* — Vente par Jacquier et sa femme aux chapelains de 24 s. de cens annuel, dont 20 s. à prendre sur une maison sise au marché *ubi sal venditur*, et 4 s. à prendre sur une maison contigue (mars 1234 v. st.). — Jaquier du Degré et Marguerite, sa femme, prennent à bail 2 places sises au Marché, moyennant 16 s. t. de cens annuel et perpétuel (19 avril 1389). — Copie du testament de Jean Barizel le jeune en date du 19 septembre 1420, portant legs de 20 s. à la Congrégation. — Bail à Remy Moreau, marchand, d'une maison sise au Marché, moyennant 25 s. t. de cens perpétuel et 20 écus d'or sol de carité (octobre 1584); reconnaissances de censive en 1672 et 1723.

G. 789. — 2 parchemins.

1402-1440. — *Merdeuse (rue)* (1). — Censive de 12 d. t. sur une maison en ladite rue, appartenant à Ét. de Cheniers (4 janvier 1401 v. st.). — 3 s. t. de cens perpétuel sur 2 maisons sises en ladite rue (11 juin 1440).

G. 790. Liasse.) — 11 parchemins (4 sceaux).

1250-1448. — *Murs (rue des)* (2). — Nicolas, dit de Vanault (*de Wanou*), et Agnès, sa femme, vendent pour 15 l. prov. aux chapelains de St-Étienne 20 s. de cens annuel à lever sur divers héritages situés « in ruella que dicitur ruella Bonardi Maltraiant » (juin 1250). — Wiard, dit de Moncets (*de Moncellis*), et Emeline, sa femme, vendent aux chapelains 10 s. de cens annuel sur une maison sise « in ruella de Muris » moyennant 7 l. prov. (27 octobre 1261). — Jean Clerc, fils de feu Gautier, cordonnier, et Marie sa femme, fille de feu Me Hugues, charpentier, vendent aux chapelains 10 s. de cens annuel et perpétuel sur une maison sise « in vico qui dicitur vicus Bonardi de Muris » moyennant 7 l. t. (janvier 1261 v. st.). — Bovelin de Neufbourg vend à Gillot Huneleis, clerc, 15 s. de cens annuel et perpétuel à prendre sur une maison sise « in vico de Muris » moyennant 11 l. t. (17 octobre 1273); Gillet H. revend aux chapelains le même cens de 15 s. pour 10 l. (21 octobre 1273). — Raimond, dit A la quarte, et Marie, sa femme, vendent aux chapelains 10 s. de cens à prendre sur une maison « in vico qui dicitur vicus de Muris », moyennant 7 l. prov. (décembre 1264). — Nicolas, dit d'Aunoy, et Helvide, sa femme, vendent à Hugues, dit Noisette, 40 s. de cens à prendre sur une maison « in loco qui dicitur la rue des Murs », moyennant 30 l. t. (9 décem-

(1) Aujourd'hui *Rue des Buttes.*
(2) Auj. *Rue Varin.*

bre 12....). — Jean de Loisy, chaussetier, et Jean de Loisy, mercier, frères, vendent à Michel Écoutin, un petit jardin en la rue des Murs, moyennant 8 l. t. de prix principal et 10 s. pour le vin (5 janvier 1432 v. st.); promesse dudit M. Écoutin de payer aux chapelains un cens annuel et perpétuel de 2 s. t. sur ledit jardin (22 mai 1448). — Don par Jaquier de Sens aux chapelains de 25 s. de cens annuel à prendre sur une maison « in vico dicto de Muris »; *id.* par Perrot, dit Saxo, et Catherine, sa femme, de 40 s. de cens (30 avril 1303).

G. 791. (Liasse.) — 16 parchemins.

1243-1677. — *Neufbourg (quartier du)* (1). — Vente par Constance la Hache et Helvide, sa femme, de 5 s. de cens annuel à prendre sur une maison sise au Neufbourg « in ruella que dicitur Magneri de Colomiers » (mai 1243). — Vente par Jean et Marguerite, sa femme, aux Trinitaires et au Chapitre de Châlons de 10 s. de cens annuel à prendre sur une maison sise au Neufbourg (décembre 1253). — Jaquet, dit Noex, vend aux chapelains 12 s. de cens perpétuel à prendre sur une maison au Neufbourg, moyennant 10 l. (21 décembre 1246). — Perrot Rocher de Porte-Marne vend aux chapelains 13 s. prov. de cens annuel à prendre sur 2 maisons sises « in vico Michaelis de Molins », moyennant 9 l. prov. (6 novembre 1260). — Jacques, dit Noex de Ste-Croix, donne à Richard de St-Germain une maison sise près de la porte Ste-Croix, moyennant 20 s. 6 d. de cens perpétuel, laquelle maison était chargée de 12 d. de cens envers les chapelains (1er mars 1266 v. st.). — Henri, dit de Marson, exécuteur testamentaire de feue Agnès de Champagne, vend à Thomas, chapelain, 48 s. 10 d. pet. t. de cens à prendre sur divers héritages sis à Châlons, moyennant 24 l. pet. t. (27 septembre 1319). — Transport par Jean Leclerc de Trois-Fontaines, tonnelier, d'un cens perpétuel de 5 s. t. sur 2 maisons au Neufbourg (6 février 1433). — Bail à Collesson Leloup, manouvrier, de 2 maisons au Neufbourg, moyennant 42 s. 6 d. t. de cens viager (21 septembre 1481); *id.* à Guill. Varlet, moyennant 25 s. t. de viager (13 décembre 1482); *id.* à Ét. Ladure, maçon, moyennant 40 s. t. de viager (26 février 1506 v. st); *id.* à Cl. Lambert, teinturier, moyennant 50 s. t. à vie (7 avril 1532 v. st.). — Autres baux (1550-1677).

G. 792. (Liasse). — 5 pièces (3 parchemins).

1254-1728. — *Neuf-Bourg.* — Hugues Clerc et Marguerite, sa femme, vendent aux chapelains, moyennant 7 l. prov. une rente annuelle de 7 s. à prendre sur une maison sise au Neufbourg, près de la porte Ste-Croix; approbation de la vente ci-dessus par Jean, frère de Hugues (octobre 1254). — Baux de 1641 et 1728.

(1) Rue du Neuf-Bourg auj. appelée *Rue Ste-Croix.*

G. 793. (Liasse.) — (4 parchemins, 2 sceaux).

1266-1479. — *Neuf-Bourg.* — Pierre de Soudron, chapelain, donne à la Congrégation 28 s. de cens à prendre sur une tenure au Neufbourg (décembre 1266). — Jean, tisserand, vend aux chapelains 15 s. de cens perpétuel à prendre sur une maison sise « in vico de Richebort » (1), moyennant 10 l. prov. (7 mars 1270 v. st.). — Thomas de St-Mard, chapelain, lègue par testament à la Congrégation 13 s. 4 d. t. de cens sur une maison sise « in vico dicto de Riche bourc » (19 février 1326 v. st.). — Bail à Martin Leclerc d'une maison au Neufbourg (11 juin 1479).

G. 794. — 5 parchemins (2 sceaux brisés).

1269-1414. — *Neuf-Bourg.* — Jean, dit Casex, et Isabelle, sa femme, vendent aux chapelains 28 s. de cens à prendre sur une maison *in Novo Burgo*, moyennant 24 l. 10 s. (27 février 1268 v. st.). — Joffroy, dit Haimardin, et Jeanne, sa femme, vendent aux chapelains 14 s. de cens sur une maison sise « in vico qui dicitur vicus magistri Constancii », moyennant 8 l. 1/2 t. (28 mars 1274 v. st.). — Échange de censives entre les chapelains d'une part, Thomas de Montfélix et Isabelle, sa femme, de l'autre (décembre 1276). — Jean de Courtisols et Asseline, sa femme vendent à Remi, prévôt de l'office des Petites matines de St-Étienne, 21 s. et quart d. t. à prendre sur une maison au Neufbourg, moyennant 13 florins d'or à l'écu du coin du Roi et 1 florin d'or pour le vin (10 novembre 1360). — Marie de Saulx, dame de l'Estrée, s'engage à payer aux chapelains un cens annuel et perpétuel de 7 s. 6 d. t. à prendre sur un terrain en la rue du *Neuf bourt* (9 juillet 1414).

G. 795. (Liasse.) — 3 pièces (2 parchemins, 1 sceau).

1246-1685. — *Picheron (rue du)* (2). — Hersannette et Alardon, sa sœur, filles de feu Bonneterre, vendent aux chapelains 5 s. de cens à prendre sur leur maison sise « in vico parmentariorum », moyennant 4 l. (23 décembre 1246). — Accord entre Jean Fouchier de Châlons et les chapelains au sujet d'un cens de 5 s. prétendu par eux sur la maison susdite (1er mars 1351 v. st.); reconnaissance de censive en 1685.

(1) Rue de Richebourg, auj. *Rue de Vinetz.*
(2) Appelée aussi *Rue des Buires*, auj. *Rue de l'Arquebuse.*

G. 796. (Liasse.) — 3 parchemins (3 sceaux).

1261-1295. — *Picheron.* — Don par Étienne, chapelain, à la Congrégation de 10. s. de cens annuel à prendre sur une maison sise « in vico qui dicitur Picheron » (octobre 1261). — Testament de Nicolas de Poultier, chanoine, léguant aux chapelains 30 s. de cens annuel sur une maison *en Picheron* (vidimus de l'official — 19 mai 1291). — Nicolas de Poultier abandonne à Philippe de Recy une grange sise en Picheron, moyennant 40 s. t. de cens perpétuel (3 mai 1295).

G. 797. (Liasse.) — 39 pièces (15 parchemins).

1525-1726. — *Picheron.* — Bail à Cl. Lestache, marchand, d'une maison sise en Picheron, moyennant 65 s. t. de cens viager (26 février 1534 v. st.). — Vente par Cl. Lestache, drapier, à Cl. Ladvocat, marchand, d'une maison sise « en lieudit Picheron », moyennant 120 l. t. (19 mai 1543). — Bail à Cl. Ladvocat, mégissier, moyennant 70 s. t. de cens perpétuel et 100 s. de carité (13 mars 1544 v. st.) ; reconnaissances de censive en 1678 et 1708.

G. 798. — 8 pièces (2 parchemins).

1467-1634. — *Poissonnerie (rue de la).* — Nicolas Marchand, poissonnier, reconnait devoir à la Congrégation un cens annuel de 30 s. t. à prendre sur une maison en ladite rue (6 octobre 1546). — Bail emphytéotique à Fr. Cloche, moyennant 30 s. t. (1634). — Copies de baux (1467-1531).

G. 799. (Liasse.) — 17 pièces (8 parchemins).

1296-1723. — *Pont-Ruppé (rue du).* (1). — Wautier, dit Moihoz, d'Oger et Isabeau, sa femme, vendent à Jean de Montfaucon, chanoine de l'église St-Étienne, une maison sise « entre le pont con dist Ruppé et le pont con dist des esveugles », moyennant 50 l. 11 s. de petits t. (1296). — Jean, évêque de Toul, abandonne aux chapelains la rente de 50 s. t. à prendre sur la maison susdite qui fut jadis léguée à la Congrégation par le chanoine Jean de Montfaucon (13 mai 1315). — J. Dombasle, marchand, promet de payer aux chapelains un cens perpétuel de 20 s. t. sur une maison sise près le pont Ruppé (4 juillet 1572) ; reconnaissances de censives en 1623, 1632, 1679 et 1723. — Bail à J. Richier, charpentier, d'une maison sise près de l'hôpital des Aveugles, moyennant 30 s. t. de cens viager (12 avril 1529) ; *id.* à Et[e] Pennetier, boulanger, moyennant 35 s. t. à vie (17 février 1576); reconnaissances de censives en 1679 et 1723.

(1) Aujourd'hui *Rue Ste-Pudentienne.*

G. 800. (Liasse.) — 4 pièces (3 parchemins).

1261-1681. — *Porte Ste-Croix.* — Nicolas de Moncetz *(de Moncellis)*, clerc, et Emelyne, sa femme, vendent aux chapelains pour 14 l. t. la moitié de 38 s. t. de cens à prendre sur diverses maisons et granges sises hors de la porte Ste-Croix (12 novembre 1261). — Bail à Perrinet Lamoureux, vigneron, d'un jardin situé hors de ladite porte, moyennant 22 s. 6 d. t. de cens viager (6 novembre 1486) ; *id.* à Michelet Oudart, dit Bédion, tonnelier, moyennant 5 s. t. (4 février 1511 v. st.) ; autre bail (1681).

G. 801. — 3 parchemins.

1401-1530. — *Porte Ste-Croix.* — Mandement du prévôt de Châlons au 1[er] sergent de l'évêque sur ce requis, de contraindre Contet de Dommartin, cirier, détenteur d'un jardin sis près de l'église Ste-Catherine, hors de la porte Ste-Croix, à payer aux chapelains le cens de 8 s. t. à eux dû sur ledit jardin (4 août 1401). — Bail à Colesson Legendre d'une maison sise près de ladite porte, appelée la maison Cadet, moyennant 40 s. t. de cens viager (20 mai 1407). — P. Brouillon, tisserand de drap, vend à P. Triboul, chapelain et curé de Juvigny, un jardin sis « en une ruelle près de la porte Saincte-Croix par où l'on vad au chasteau de Mauvillain », moyennant 13 l. t., ledit jardin chargé de 10 s. t. de cens annuel et perpétuel envers les chapelains (8 août 1530).

G. 802. (Liasse.) — 5 parchemins.

1251-1634. — *Prêtres (rue des)* (1). — *Maison au Pélerin :* Pélerin Clerc et Blanche, sa femme, vendent aux chapelains 40 s. de cens sur une maison « que domus vocatur domus au Pelerin », moyennant 36 l. prov. (20 juillet 1251). — L'official de Châlons atteste que feu Royer, dit Ysambrun, chanoine, a légué aux chapelains une maison sise devant celle « que dicitur domus au Pelerin » (juin 1257). — Pierre d'Avize, chapelain, prend à bail la maison sise « in vico dicto Au Pellerin » appartenant à la Congrégation, moyennant 60 s. t. de cens viager (31 juillet 1341). — Bail à Étienne de Fontaines, praticien, de ladite maison, moyennant 41 s. 3 d. t. de cens annuel et perpétuel et 25 écus sol de carité (8 mars 1569) ; reconnaissance de censive en 1634.

G. 803. (Liasse.) — 7 pièces (5 parchemins).

1461-1723. — *Prêtres (rue des).* — Les chanoines de la Trinité renoncent en faveur des chapelains à la pro-

(1) Aujourd'hui *Rue Clémengis.*

priété d'une place sise en ladite rue, à charge pour les chapelains de leur payer un cens perpétuel de 8 s. t. (22 décembre 1461). — Vente par P. Vaubourg, bachelier en décret, d'une maison en ladite rue, chargée de 20 s. t. de cens perpétuel envers les chapelains, moyennant 95 l. t. (8 août 1524). — Testament de Cl. Raguin, chapelain, léguant à la Congrégation une maison sise en la rue des Prêtres (17 janvier 1529 v. st.). — Bail à Simon Pagery, marchand, d'une maison en ladite rue, moyennant 35 s. t. de cens perpétuel et 1 écu 2/3 de carité (23 mars 1582); reconnaissances de censives en 1681, 1706 et 1723.

G. 804. (Liasse.) — 32 pièces (7 parchemins).

1567-1727. — *Prêtres.* — Bail à Ch. Gruyer, marchand, d'une maison sise derrière l'hôtel de la Pomme d'Or, moyennant 4 l. 10 s. t. de cens perpétuel et 110 l. de carité (19 mars 1567). — Donation par feu Pierre Rivet, chanoine, de 24 écus sol, une fois payés, et de 25 s. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur une maison sise derrière la Pomme d'Or (1588); reconnaissances de censives et pièces de procédure. — Bail à demoiselle Crépine Bourgeois, veuve de J. Caillet, marchand, d'une maison derrière la Pomme d'Or, moyennant 20 s. de cens perpétuel et 60 l. t. de carité (2 juillet 1572); reconnaissances de censives en 1681 et 1724.

G. 805. (Liasse.) — 2 parchemins (1 sceau).

1312-1377. — *Rabitoire* (*rue*) (1). — Adenet de Vavray, lainier (*Adenetus de Wavreyo lanator*) et Jacquier, son fils, vendent à Jean d'Acy (*de Aceyo*) 10 s. t. de cens annuel à prendre sur une maison sise « in vico qui dicitur vicus Rabitoire prope putheum Foucheri », moyennant 4 l. t. (10 décembre 1312). — L'official de N.-Dame-en-Vaux certifie avoir tenu et lu le testament de Girard le Saine, seigneur de Lestrée, sur lequel figurait cette clause : « Aus chapellains de la congregacion St-Estesne de Chaalons, pour cause de restitution, 26 s. de cens, c'est assavoir 18 s. de cens que ledit testateur devoit assigner aus dis chapellains, lesquelz on leur paioit chacun an, et si n'estoient pas assignés, et 8 s. pour une maison qu'il avoit abattue derrier son jardin de Rabitoire » (14 août 1377).

G. 806. (Liasse.) — 3 parchemins (2 sceaux).

1255-1302. — *Rancienne* (*rue*) (2). — Gille, dit de Breuvery, et Isabelle, sa femme, donnent à bail à Colet de Melette, maçon, une maison sise « in vico remensi », moyennant 28 s. t. de cens perpétuel, laquelle maison est également chargée d'autres censives envers l'évêque et les chanoines de la Trinité (18 juin 1255). — Jean dit Avelot, argentier de l'évêque, reconnaît avoir vendu à Aubert de Rochefort, chapelain, 28 s. t. à prendre sur une maison sise « in vico remensi », lesquels 28 s. t. de cens étaient échus à l'évêque par le décès d'Isabelle, femme de corps de l'évêché (8 mai 1301). — Aubert de Rochefort lègue par testament à la Congrégation 28 s. t. de cens à prendre sur une maison sise « in vico qui communiter vocatur Rue Rancienne » (8 janvier 1301 v. st.).

(1) Ancien nom de la rue Ste-Marguerite.

(2) Auj. *Rue Saint-Jacques*.

G. 807. (Liasse.) — 8 parchemins.

1398-1666. — *Rancienne* (*rue*). — Isabelle, fille de Jean le Champenois, vend aux chapelains 3 maisons contigues moyennant 30 s. t. (20 février 1397, v. st.). — Henri Dilouis, tonnelier, vend à Olivier Migot, parmentier, moyennant 36 l. t. une maison sise en la rue Rancienne, chargée envers les chapelains d'un cens annuel et perpétuel de 8 s. t. (14 août 1401). — Bail à Guillaume Baudelot, cordier, d'une maison dite La haute Chaussée, moyennant 100 s. t. de cens viager (4 juin 1541). — Maison en la rue Rancienne, à l'image Saint-Quentin, chargée de 41 s. 3 d. de censive, dont 20 s. pour les chanoines de la Trinité et 21 s. 3 d. pour la Congrégation (1570). — Bail perpétuel à P. Grosjean, praticien, d'une maison en ladite rue, moyennant 60 s. t. de cens annuel et 320 l. de carité (8 juillet 1577) ; reconnaissance de censive en 1634.

G. 808. — 2 parchemins.

1405-1449. — *Ribaud* (*rue du*) (1). — Cens de 20 s. t. sur une maison sise « en la ruelle que l'en dit la ruelle le Ribaut » abaissé à 10 s. (3 juillet 1405). — Bail à Clément Guibert d'une maison en ladite rue, moyennant 5 s. t. de cens perpétuel (14 mars 1448).

G. 809. (Liasse.) — 7 pièces (5 parchemins).

1459-1732. — *Saint-Alpin.* — ***Maison de l'Étoile*** : sentence de la prévôté qui adjuge aux chapelains la possession et saisine de la maison dite de l'Étoile, sise devant Saint-Alpin, faute de paiement du cens (6 avril 1459). — Bail de ladite maison à Jeanne d'Aoust, veuve de Claude de la Voisin, moyennant 8 l. 10 s. de cens perpétuel (21 juillet 1541) ; autres baux (1641-1732).

(1) Aujourd'hui *Rue des Rivaux*.

G. 810. (Liasse.) — 8 pièces (4 parchemins).

1421-1679. — *Saint-Antoine (rue)* (1). — Guillaume Boucquelande vend aux chapelains une maison sise en la rue de la Cumine moyennant 54 l. t. (2 juillet 1421). — Sentence de l'official condamnant Étienne Guyot à payer 5 s. t. de cens sur une maison sise « in vico St Anthonii » (21 octobre 1438) (?) ; reconnaissance de ladite censive en 1492 ; reconnaissances d'une censive de 15 s. t. en 1569, 1635 et 1679.

G. 811. (Liasse.) — 4 pièces (2 parchemins).

1574-1689. — *Saint-Antoine (rue)*. — Bail d'une maison en ladite rue (1574) ; autre bail à Gérard Contet, boulanger, moyennant 1 écu sol et 5 s. t. de cens perpétuel (10 décembre 1579) ; reconnaissance de censive en 1634 et 1689.

G. 812. (Liasse.) — 15 pièces (3 parchemins).

1276-1735. — *Saint-Loup (rue)* (2). — Bail à Wiard, dit la Guiche, d'une maison sise « in loco qui dicitur Boudées », moyennant 45 s. t. de cens annuel (18 juin 1276). — Pierre Deu, marchand, abandonne aux chapelains la propriété d'un jardin qu'il avait en ladite rue (23 avril 1490). — Bail d'un jardin à Pierre Darancy (15 mars 1540, v. st.) ; reconnaissance de censive en 1726 ; procédure (1735).

G. 813. (Liasse.) — 5 pièces (4 parchemins).

1367-1685. — *Saint-Loup (rue)*. — Vente par Perrot, fils de feu Clément de Soissons, aux chapelains, de 20 s. t. de cens perpétuel à prendre sur une maison sise en ladite rue moyennant 10 l. t. (13 avril 1366, v. st.). — *Id.* par Ancelet de Soissons de 30 s. t. de cens perpétuel sur une maison de ladite rue, moyennant 14 francs d'or du coin du Roi (27 juin 1369). — Bail à Perresson Thibault, charpentier, de la maison appelée d'ancienneté l'*Ostel Laignelet*, moyennant 17 s. 6 d. t. de cens viager (20 avril 1498). — *Id.* à Cl. Croix, laboureur, d'une maison dite la *Maison aux Pluviers*, moyennant 30 s. t. de cens perpétuel et 25 écus d'or sol de carité (7 mars 1586) ; reconnaissance de censive en 1685.

G. 814. (Liasse.) — 5 pièces (4 parchemins).

1370-1676. — *Saint-Loup (rue)*. — Sentence de la prévôté qui adjuge aux chapelains la possession et saisine d'une maison en ladite rue, faute de paiement du cens de 26 s. t. (février 1378, v. st.). — Vidimus du testament de feu Pierre Camion, en date du 2 juillet 1382 qui lègue aux chapelains sa maison du Ban des Clercs (vidimus du 6 février 1393, v. st.). — Bail à Martin Roussel l'aîné, marchand, d'un jardin en la rue Saint-Loup, moyennant 26 s. de cens annuel et perpétuel (21 mai 1563) ; reconnaissance de censive en 1676.

G. 815. (Liasse.) — 6 pièces (5 parchemins).

1402-1587. — *Saint-Loup (rue)*. — Les chapelains maintenus en saisine et possession de lever 20 s. de cens sur une maison sise en la rue des Boudées (14 novembre 1402). — Bail à P. Étienne, charpentier, d'une grange en ladite rue, moyennant 30 s. t. de cens perpétuel (11 décembre 1587).

G. 816. — 4 parchemins.

1428-1561. — *Saint-Loup*. — Vente par Jean Petit, cordonnier, à Adenet l'apothicaire, d'un jardin sis au Ban des Clercs, moyennant 4 l. 10 s. t. (20 avril 1428). — Bail à Cl. Étienne, charpentier, d'un jardin en la rue Thibaud-des-Murs, moyennant 7 sols 6 d. t. de cens perpétuel (30 avril 1561). — Vente par Pierre Deu, hôtelier, aux chapelains, d'un jardin en la rue des Boudées, moyennant 11 l. 10 s. t. (20 octobre 1488). — Bail à Pierre de la Roche, manouvrier, d'un jardin en ladite rue, moyennant 25 s. t. de cens viager (17 janvier 1510, v. st.).

G. 817. (Liasse.) — 6 parchemins.

1470-1682. — *Saint-Loup*. — Marie, veuve de Raulet Colebault, vend à Jean Fiévé un jardin avec un colombier, sis « à l'endroit de Thiébault des Murs », moyennant 30 l. t. de principal et 30 s. pour le vin, ledit jardin chargé d'un cens de 10 s. t. envers les chapelains de la Congrégation (29 janvier 1469, v. st.). — Vente par Pierre de Bussy, chaussetier, et Françoise Vaubourc, sa femme, aux chapelains, d'une maison sise en « la ruelle Thibault des Murs », moyennant 180 l. t. et 4 l. 10 s. t. pour les épingles de ladite Françoise (10 décembre 1540). — *Id.* par Daniel Legoix aux chapelains d'une maison en la rue Saint-Loup, moyennant 95 l. t. (1er juillet 1547). — Bail à Ambroise Chastillon, mégissier, d'une maison en ladite rue, moyennant 6 l. 7 d. t. de cens perpétuel et 100 s. t. de carité (10 février 1576) ; reconnaissances de censive en 1676 et 1682.

(1) Cette rue fait aujourd'hui partie de la *Rue du Collège*.
(2) Appelée aussi jadis *Rue des Boudées*.

G. 818. (Liasse.) — 5 parchemins.

1498-1676. — *Saint-Loup.* — Bail à Perresson Oudin, vigneron, d'une maison en ladite rue, moyennant 25 s. t. dont 8 s. 4 d. pour les chapelains (19 octobre 1498). — Bail perpétuel à Michel Jourdain, marchand laboureur, moyennant 15 s. t. de cens et 30 s. t. de carité (18 décembre 1573) ; reconnaissances de censive en 1604, 1634 et 1676.

G. 819. (Liasse.) — 5 pièces (4 parchemins).

1502-1672. — *Saint-Loup.* — Bail à J. Ladvocat, parcheminier, d'un jardin en ladite rue, moyennant 16 s. 8 d. t. de cens viager (22 avril 1502). — *Id.* à Jean Jeanne, peintre, d'une maison moyennant 40 s. t. à vie (15 juillet 1541). — *Id.* à Marie Broutiez, veuve de J. Dondelot, couvreur, d'un tiers de maison, moyennant 15 s. t. de cens perpétuel et 50 s. de carité (24 janvier 1578) ; reconnaissance en 1672.

G. 820. (Liasse.) — 30 pièces (12 parchemins).

1556-1723. — *Saint-Loup.* — Bail à Cl. Cochery d'une maison sise en la rue des Boudées, moyennant 70 s. t. de cens viager (31 décembre 1556). — *Id.* à Henri Blanchart, marchand, d'une maison en ladite rue, moyennant 75 s. t. de cens perpétuel et 25 écus d'or sol de carité (14 octobre 1569) ; reconnaissance de censive en 1678. — Bail perpétuel à Jacques Nostry, mégissier, d'un jardin, moyennant 32 s. 6 d. t. de cens (7 octobre 1558) ; autres baux (1641-1682). — Bail à Poncelet Ribou, vigneron, d'une maison, moyennant 40 sols t. de cens perpétuel et 50 livres t. de carité (14 octobre 1569) ; reconnaissance en 1679. — Censive perpétuelle de 20 s. (baux, 1618-1723). — Pièces de procédure (1637-1682).

G. 821. (Liasse). — 7 pièces (5 parchemins).

1368-1727. — *Saint-Nicaise* (*rue*). — Philippe de Frampas assigne aux chapelains 5 s. de cens annuel et perpétuel à prendre sur une maison sise en la rue Baudoin de Condé (1) (31 janvier 1368, v. st.). — Nic. Contet, cirier, vend aux chapelains une petite maison sise en la rue de la Croix Saint-Pierre, pour 16 l. t. (12 décembre 1439). — Bail à Donatien Deschamps, cordonnier, d'une maison sise devant la Croix Saint-Pierre, moyennant 50 s. t. de cens viager (3 février 1530, v. st.); autre bail (18 novembre 1552). — Reconnaissances de censive en 1641, 1676 et 1727.

(1) Aujourd'hui *Rue Baudelot.*

G. 822. (Liasse.) — 6 pièces (3 parchemins).

1488-1686. — *Saint-Nicolas* (*rue*). — Échange entre Jean Coustet, chapelain, et Husson de Perthes, chaussetier : Husson cède audit Coustet un jardin sis « ou ban de Lisle, en la rue du Sacq » en échange de terres à Renneville (24 février 1487, v. st. — Bail à Edme Baugier, procureur général du Chapitre, d'une maison sise au ban Saint-Nicolas-en-l'Ile, moyennant 42 s. 6 d. de cens perpétuel et 15 l. t. de carité (17 août 1571) ; reconnaissances de censive en 1649 et 1686.

G. 823. (Liasse.) — 6 parchemins (1 sceau).

1396-1452. — *Sainte-Catherine* (*rue et église*). — Jeannette, veuve de Perrinet Debar, vend à Drouinet Petitfour la moitié d'un jardin situé près de l'église Sainte-Catherine, moyennant 9 l. t. (29 décembre 1396); Drouinet. Petitfour vend le même jardin à Michelet Aupoix, moyennant 9 l. t. de prix principal et 10 s. pour le vin (19 février 1398, v. st.). — Nic. Contet, cirier, vend aux chapelains un jardin tenant à ladite église, moyennant 50 s. t. (20 août 1445). — Bail à Didier Gaucher, vigneron, d'un jardin tenant à ladite église, moyennant 33 s. 4 d. t. de cens viager (14 juillet 1452).

G. 824. (Liasse.) — 6 parchemins (3 sceaux).

1239-1440. — *Sainte-Marguerite* (*rue*). — Bail à Girard, dit Kaquerant, d'une maison sise à l'entrée du Neufbourg, moyennant 30 s. de cens annuel (avril 1239). — Aubry de Moëlain, prêtre de Couzance, vend à Henri, chapelain, 13 s. 4 d. de cens à prendre sur divers héritages sis à Châlons, moyennant 8 l. provinois (3 octobre 1249). — Girard le Quaquerans et Comtesse, sa femme, vendent aux chapelains 10 s. de cens à prendre sur une maison en la rue de la Charpenterie, pour 8 l. provinois (30 août 1269) ; les mêmes vendent 20 s. de cens en ladite rue moyennant 14 l. prov. (1271). — Reconnaissance d'une censive de 3 s. t. due par 2 maisons sises en la ruelle Sainte-Marguerite (20 janvier 1439, v. st.).

G. 825. — 3 parchemins.

1297-1428. — *Sainte-Marguerite* (*rue*). — Bail à Pierre, dit Au Pois, d'une masure sise « in vico dicto Cholet juxta puteum Fouché » (1) moyennant 7 s. de cens annuel (18 juin 1297). — Jacquier Babelet et Jeanson vendent à Jean de Braons, curé de la Trinité, une maison sise « versus

(1) *Rue du Puits-Fourché*, ancien nom de la rue Sainte-Marguerite.

putheum Foucheri, in vico vulgariter nuncupato Rabitoire » moyennant 20 l. de prix principal et 5 s. pour le vin (6 juin 1338). — Colart et Jean Berry, frères, se reconnaissent débiteurs de 10 s. t. de cens annuel et perpétuel sur une maison en la rue du Puis Fouchier (11 mai 1423).

G. 826. (Liasse.) — 7 parchemins.

1439-1676. — *Sainte-Marguerite.* — Antoine des Essarts, dit Guerry, baille, cède et transporte aux chapelains 20 s. de cens annuel et perpétuel sur une maison sise en la rue Vanault, laquelle maison Jean Dagosne, chapelain, son oncle, avait laissée par testament à la Congrégation, à charge pour lesdits chapelains de faire exécuter la tombe du défunt où il y aura sa représentation, son écusson revêtu de ses armes, ses nom, surnom et titre « et icelle faire asseoir dedans ung an prochain venant sur la fosse d'icellui maistre Jehan Dagosne en la *croute* de Saint-Estienne » (4 décembre 1439). — Bail à Jean Senaust, dit du Cotton, d'une maison en la ruelle Sainte-Marguerite, moyennant 23 s. 4 d. t. de cens viager (17 mars 1485, v. st.); *id.* à P. Beschefer, sergent royal, moyennant 26 s. 8 d. t. à vie (5 juillet 1521). — P. Brandon, marchand, vend à Fr. Roualle la moitié d'un jardin sis en la ruelle Sainte-Marguerite pour 40 l. t. (17 novembre 1546); vente par Fourcy Regnier d'un jardin pour 10 l. 10 s. t. (31 décembre 1566) ; reconnaissance de censive en 1676.

G. 827. (Liasse.) — 4 parchemins.

1236-1682. — *Vanault (rue de).* — Herbert, fils de Laurent de Marson, écuyer, et Ermengarde, sa femme, vendent aux chapelains 10 s. de cens à prendre sur diverses maisons sises *in vico de Wasnou* et 7 s. sur une maison *in vico Ovium*, occupée par Gautier aux Chevaux (*Galterus ad equos*) (septembre 1236). — François Noisette, bourgeois de Châlons, vend aux chapelains, moyennant 40 l. t. en florins à l'écu de 67 s. t. pièce, un cens annuel et perpetuel de 20 s. t. à prendre sur une maison sise en rue *de Wano* (29 mars 1342, v. st.). — Bail à Bernardin de Hauteville, écuyer, pannetier du Roi, d'une maison sise en la rue de Vanault, moyennant 20 s. t. de cens viager (1er février 1416, v. st.) — Bail d'un jardin en ladite rue, moyennant 2 s. 6 d. de cens perpétuel (1682).

G. 828. (Liasse.) — 51 pièces (12 parchemins).

1269-1755. — *Rues diverses.* — *Croix-des-Teinturiers*: bail à Jean Pasquet, notaire royal, d'une maison en ladite rue (14 juillet 1539) ; reconnaissances de censives en 1677 et 1729. — *Masus* : Emeline, dite la Rousse, veuve de Girardet le pêcheur, et Marie la Rousse, sa fille, vendent aux chapelains, moyennant 8 l. provinois, un cens annuel de 10 s. à prendre sur une maison sise « in vico qui dicitur *Masus* » (18 mars 1270) ; reconnaissance de la censive en 1678. — *Olican* (1) : bail à Robinet Balance, charpentier, d'une maison en ladite ruelle, moyennant 20 sols t. à vie (29 septembre 1456). — *Porte du Jard* : bail perpétuel à Marie Camus, veuve de P. Sebille, d'une maison sise au devant et près de la porte du Jard, moyennant 1 écu 5 s. t. de cens (5 juillet 1596). — *Puits d'Amour* : bail perpétuel à P. Parry, docteur en médecine, d'une maison sise « in loco seu vico qui vulgariter dicitur ad putheum amoris » moyennant 7 l. t. (26 juin 1410). — *Putte-Savatte :* Jean de Vésigneul, dit le Roncelet, chapelain, donne à la Congrégation 10 s. t. de cens annuel et perpétuel à prendre sur une maison sise près le Pont de Putte-Savate (21 septembre 1388) ; reconnaissance de la dite censive en 1727. — *Saint-Antoine* (paroisse) : Renaud de Reims et Helvide, sa femme, vendent aux chapelains 20 s. de cens à prendre sur une maison sise « in vico Auberti dicti Lapotole » (2) (29 août 1269). — Bail perpétuel à Ant. Bertin, charpentier, d'une maison sise en la rue de la Commune (aujourd'hui Rue Pierre-Bayen) (23 novembre 1576). — *Saint-Germain* : censive perpétuelle de 4 l. t. sur une maison près du cimetière Saint-Germain (1604) : reconnaissances de censive en 1673 et 1725. — Liasse de reconnaissances sur diverses maisons (1683-1755).

G. 829. (Liasse.) — 9 parchemins.

1267-1612. — *Baraterie (la)* (3). — Emeline, veuve de Gauthier Batteur, vend à Étienne et Jacquier Batteur une maison sise en la rue de Saint-Menge, moyennant 20 l. t. (11 juin 1267). — Jeanson, fils de feu Colin Beaufrère, vend aux chapelains un quartier de terre sis « en dehors de la poterne, près du Nau, en lieu dit en Champiau le Maire », pour 8 l. t. de marché principal et 10 s. pour le vin (3 octobre 1347). — Bail à Jean le Bâtonnier d'une pièce de terre sise au finage de Châlons, moyennant 40 s. de cens (26 septembre 1375). — Catherine, veuve de Jean Écoutin, vend à Michel Écoutin divers héritages provenant de son dit mari, moyennant 40 sols t. (28 octobre 1420). — Jacquier Champagne et Jean Legrand, bourgeois de Châlons, vendent à Mich. Écoutin 5 s. t. de cens perpétuel à prendre sur un jardin sis « au devant de la poterne, en lieu dit A la Baraterie », moyennant 50 s. t. de prix principal et 10 s. pour le vin (24 mars 1435, v. st.) — Bail

(1) Voir *Grignon : Topographie de Châlons, p. 107.*
(2) Aujourd'hui *Rue Loison.*
(3) *La Baraterie,* pièce de terre située près de la Porte-Sainte-Croix.

emphytéotique à P. Morin, drapier, d'une pièce de terre sise près de la Porte-Sainte-Croix, pour 16 s. de cens (1600); *id.* à Cl. Dauphin, sergent au bailliage, pour 25 s. t. (1612).

G. 830. (Liasse.) — 6 parchemins.

1362-1634. — *Baraterie (la).* — Bail à Jean, dit Gobin, teinturier, d'un manse, « masum situatum extra portam de Poterne », moyennant 8 s. t. de cens (31 janvier 1361, v. st.). — *Id.* à Martin de Saint-Remy-en-Bouzemont, d'un jardin situé « in vico dicto de la Baraterie » moyennant 5 sols t. de cens viager (6 septembre 1395). — *Idem* à Androuin du Relogo d'un jardin près de la Porte-Sainte-Croix pour 60 s. t. de cens à vie (3 mai 1457); *id.* à P. Richart, drapier, moyennant 21 s. 8 d. t. à vie (5 décembre 1522); reconnaissance de censive en 1634.

G. 831. (Liasse.) — 38 pièces (24 parchemins).

1456-1740. — *Côte Mahault.* — Sentence de la prévôté qui condamne les religieux de la Trinité à payer aux chapelains de la Congrégation la rente de 18 s. 6 d. t. qui leur est due sur diverses pièces de terre sises au finage de Châlons en lieu dit la *Côte Mahout* (16 juillet 1456). — Accord entre les chapelains et Thiébaud du Mesnil, bourgeois de Châlons, par lequel ledit Thiébaud s'oblige à payer aux chapelains une rente annuelle de 33 s. 1 d. t. pour divers héritages sis en la Côte Mahault (8 octobre 1456). — Bail à Jean Perrin, prêtre, d'une pièce de terre arable sise en ladite Côte moyennant 5 s. t. de cens perpétuel (15 octobre 1462). — Vente par J. Machet, bonnetier, à P. Lochet chapelain, 1° d'une pièce de terre arable sise en ladite côte, moyennant 4 l. 10 s. t. de prix principal et 5 s. t. pour le vin (21 février 1488 v. st.); 2° d'une autre pièce, moyennant 75 s. t. en principal et 3 s. 6 d. t. pour le vin (12 août 1492). — Vente par J. Langault, corroyeur, aux chapelains, de trois quartiers de vigne sur la Côte, moyennant 15 l. t. (19 mars 1502, v. st.); *id.* par Jacques Regnault, prêtre, aux mêmes, d'une pièce de vigne pour 100 s. t. (12 janvier 1505, v. st.). — Bail à Antoine Oubry, dit Blanc, huilier, de divers héritages sur la Côte (19 décembre 1518). — *Id.* à Simon Leschevin, couvreur, d'une pièce de vigne, pour 40 s. t. de viager (12 novembre 1530); *id.* au même pour 15 s. t. à vie (7 juin 1532). — *Id.* à J. Lambert, couvreur, de 2 pièces de terre audit lieu, moyennant 60 s. t. à vie (10 décembre 1540); *id.* à Nic. Thierry, tonnelier, pour 6 s. 8 d. à vie (28 juin 1566). — Autres baux (1576-1740).

G. 832. (Liasse.) — 4 parchemins.

1386-1518. — *Grosse Planche.* — Sentence de la prévôté maintenant les chapelains en possession de lever 35 s. t. de cens annuel sur une pièce de terre sise à Saint-Memmie, en lieu dit La Grosse Planche, nonobstant les réclamations de Jean Écoutin, détenteur actuel dudit héritage (7 novembre 1386). — Accord entre les chapelains et J. Écoutin au sujet de la terre ci-dessus (10 janvier 1394, v. st.). — Bail de ladite pièce à Nic. Deschamps, bonnetier, moyennant 25 s. t. à vie (16 juillet 1518); autre bail à Nic. Delabarre, laboureur, pour 7 s. 6. d. t. à vie (9 juillet 1518).

G. 833. (Liasse.) — 18 pièces (9 parchemins).

1284-1725. — *Grosse Planche.* — Mile de Buzancy, chevalier, et Marie de Faguières, sa femme, vendent à Jean de Montfaucon, chanoine, tous les cens et coutumes qu'ils levaient sur le terroir de Saint-Memmie, moyennant 8 l. t. (7 mars 1283, v. st.). — Simonet de Saint-Moret, écuyer, vend à Pierre de Mairy, chapelain de Saint-Étienne, 20 s. t. de cens à prendre sur divers héritages sis à Châlons, moyennant 20 l. t. (17 juillet 1326). — Bail à Colesson Leloup de 2 pièces de terre en lieu dit la Grosse Planche, moyennant 11 s. 8 d. t. de cens viager (14 mars 1476, v. st.). — Bail emphytéotique à Jacques Gouin, huilier, d'une pièce de terre sise vers la Porte-Sainte-Croix, au ban l'évêque, en lieu dit Grosse Planche, moyennant 15 s. t. par an (29 janvier 1588). — Bail perpétuel à P. Lallemant, s[r] de Lestrée, pour 8 l. t. (1630); reconnaissance de censive en 1725.

G. 834. (Liasse.) — 11 pièces (4 parchemins).

1456-1694. — *Mont Saint-Michel.* — Les religieux de Toussaints-en-l'Isle déclarent renoncer, au profit des chapelains de la Congrégation, à toute prétention sur une pièce de terre sise en lieu dit Au petit Mont (16 avril 1456); reconnaissance de censive en 1678. — Bail à Robinet Coutier, cordonnier, d'une pièce de terre sise au terroir du Débat sur le mont Saint-Michel, moyennant 9 s. t. de cens perpétuel (14 juin 1549); reconnaissance de censive en 1621.

G. 835. (Liasse.) — 9 pièces (6 parchemins).

1322-1781. — *Vieilles Cordelles (pré des).* — Pierre, dit de Saint-Memmie, professeur de droit et chanoine de Saint-Étienne, donne à Garnier, dit de Sogny, vicaire en ladite église, un jardin sis au faubourg de Châlons « quod suburbium dicitur Veteres Cordelle » (28 décembre 1322). — Bail à J. Thibault, dit du Moulin, tonnelier, d'un pré dit *Les vielz Cordelles*, situé près du pré Lebeuf, moyennant 70 s. t. de cens viager (21 mai 1529); *id.* à Hilaire Triboul, chirurgien, moyennant 4 l. 5 s. t. (7 juin 1560). — Vente par damoiselle Claude d'Oger, veuve de Ch. Leblond, sei-

gneur des Trottes et de Saint-Pierre-aux-Oies, aux chapelains, de 16 s. 8 d. t. de cens à prendre sur une pièce de pré sise aux Vieilles Cordelles, moyennant 39 livres t. (8 novembre 1564). — Baux en 1719 et 1731.

G. 836. (Liasse.) — 9 parchemins (2 sceaux).

1214-1251. — *Pièces diverses.* — Girard, évêque de Châlons, donne aux chapelains les 20 sols de rente qu'il avait achetés, pour 15 livres provinois à Eudes Poilevilain, chevalier de Villers, lesquels 20 sols devront être distribués annuellement à ceux des chapelains qui assisteront à son anniversaire (1214). — Roger le peintre, Wille, sa femme, et Richode, leur fille, donnent à mᵉ André, chanoine de la Trinité, le tiers d'une maison sise *versus Gardum* (10 mars 1227, v. st.). — Conclusion du Chapitre ordonnant de prélever 20 l. sur les deniers de la vente de la maison qui fut à Hugues le chantre, pour lesdites 20 livres être attribuées aux chanoines et aux chapelains qui assisteront chaque année à l'anniversaire dudit chantre (8 mai 1230). — Philippe II de Nemours, évêque de Châlons, certifie que Jean de Traines, chevalier, et Laure, sa femme, fille de Jean de Valchamp, ont vendu aux chapelains tous les vinages qu'ils avaient sur le territoire de Châlons « videlicet in monte Saut et monte Chaelonge », moyennant 200 l. provin. (juin 1233). — Vente par Jean, maçon, à Jean de Heiltz, chapelain, de la moitié d'une maison sise à la Motte, moyennant 20 l. (16 novembre 1244). — Testament de mᵉ André en faveur des chapelains et enfants de chœur de l'église Saint-Étienne (25 février 1249, v. st.). — Testament de Pierre, chanoine de Saint-Étienne (février 1250, v. st.).

Censives hors de Châlons
(classées par ordre alphabétique de localités).

G. 837. (Liasse.) — 16 pièces (8 parchemins).

1511-1729. — *Ablancourt.* — Vente par Didier Henriet, laboureur à Aulnay-l'Aître, aux chapelains, de 10 journels de terre sis au finage d'Ablancourt et finages voisins, moyennant 40 l. t. de prix principal et 40 s. pour le vin (22 décembre 1511). — Rôle de partie des terres d'Ablancourt (1549). — Baux en 1539, 1556, 1705.

G. 838. (Liasse.) — 27 pièces (9 parchemins).

1582-1755. — *Aigny, Juvigny et Vraux* (*prés d*). — Don par Didier Horguelin, chapelain, à la Congrégation de 2 pièces de pré à Aigny (29 septembre 1582). — Acquêt par Toussaint Genequin, chapelain, de prés sis à Aigny, moyennant 33 écus 2/3 d'or sol (17 décembre 1584). — Bail à Mich. Bourdenois, laboureur, de prés sis à Aigny et Juvigny, moyennant 2 écus sol par an (13 avril 1595). — Acquêt par la Congrégation de prés sis à Aigny et Vraux, moyennant 596 l. 5 s. de marché principal (1626-1638). — Baux et adjudications (1707-1755).

G. 839. (Liasse.) — 12 pièces (7 parchemins).

1340-1699. — *Ambonnay.* — Bail à Thomas Johannes et Margue, sa femme, de plusieurs pièces de vigne à Ambonnay, moyennant 4 l. t. par an (17 décembre 1340). — *Id.* à J. Brahier, laboureur, d'une pièce de vigne au terroir dudit lieu, moyennant 3 s. t. de cens annuel; *id.* à Colesson Sergent, vigneron, d'une pièce de vigne contenant 6 boisseaux la pièce, pour 2 s. 6 d. t. de cens viager; *id.* à P. Arnoul d'une pièce de terre contenant 1 arpent, moyennant 2 s. 6 d. t. de cens viager (22 juillet 1532). — Bail perpétuel à Jacques Périn, chapelain, d'une pièce de vigne en lieudit Thours, contenant 6 boisseaux la pièce, moyennant 5 s. t. (9 septembre 1580). — Rente de 5 l. 1 s. 3 d. constituée au profit de la Congrégation par Noël Jeannot et consorts, vignerons à Ambonnay (1699).

G. 840. (Liasse.) — 27 pièces (4 parchemins).

1489-1748. — *Athis* (*cense d'*). — Testament de Lambardin, léguant à la Congrégation une cense à Athis (27 décembre 1688). — Baux et adjudication (1675-1748). — Procédure (1690-1698). — *Aulnay-l'Aître.* — Nic. Colin et consorts vendent à Pierre Lochet 1 pièce de pré de deux fauchées à Aulnay-l'Aître, moyennant 7 l. t. (18 avril 1488 v. st.). — Vente par Didier Prioux, laboureur, aux chapelains, de 2 pièces de pré de 7 denrées et demi, sises à Aulnay-l'Aître, moyennant 8 l. t. (10 novembre 1503).

G. 841. (Liasse.) — 27 pièces (10 parchemins).

1420-1715. — *Avize et Cramant.* — Gobinet de Longueval et Barbelet, sa femme, vendent aux chapelains 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur divers héritages situés à Avize et Thibie, moyennant 10 l. t. (1ᵉʳ avril 1419 v. st.). — Jeanne, veuve de P. Hermand, vend à Didier Hermand, chanoine de St-Étienne, un demi arpent de savart sis en lieudit Formette, entre Avize et Cramant, moyennant 30 s. t. de principal (11 novembre 1469). — Did. Flory, vigneron, vend à Jean de Dampierre, écuyer, une pièce de vigne aux terroirs d'Avize et Cramant, moyennant 20 l. t. (24 octobre 1478) ; don par Thibaut Thévenin, chapelain, à la Congrégation, de la pièce ci-dessus (10 novembre 1525). — Vente par Husson Morel, vigneron, à Guillaume de Cheppes, prêtre, d'une pièce de vigne de 40 perches sise à Cramant,

pour 12 l. 10 s. t. (11 décembre 1490). — Louis de Morginval, chapelain, et P. Coquillard, tanneur à Châlons, exécuteurs testamentaires de feu Jean de Morginval, chanoine, délivrent à la Congrégation 80 perches de vigne au terroir d'Avize, legs dudit Jean (*date illisible*). — Bail à Th. Lallement, voiturier par eau, d'une pièce de vigne fromentelle sise au terroir d'Épernay, lieudit *En Rocheret*, moyennant 55 s. t. de cens (1er avril 1556 v. st.); *id.* à Nic. François, chanoine de St-Étienne, d'une vigne à Avize, moyennant 12 l. 10 s. t. de cens viager (21 novembre 1564). — Vignes léguées à la Congrégation par feu Guillaume de Lahamée, prêtre (11 novembre 1586). — Procédure (1582-1583). — Baux et arpentages (1619-1715).

G. 842. (Liasse.) — 14 pièces (8 parchemins).

1414-1679. — *Bergères-lez-Vertus.* — Jacquemin le Roux et Agnès, sa femme, vendent à Jean de Coligny, chapelain, 10 s. t. de cens annuel et perpétuel sur divers héritages sis à Coligny, moyennant 100 s. t. (28 janvier 1413 v. st.). — Jeansonnet Pressard vend à Jean Moynier, dit de Coligny, 20 s. t. de cens annuel et perpétuel sur une maison et dépendances à Bergères, moyennant 10 l. t. (10 décembre 1416). — Simonnet de la Rue vend à Jean de Coligny, prêtre, 10 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur une maison et dépendances à Bergères, moyennant 100 s. t. (5 juin 1417). — Les exécuteurs testamentaires de Jeanne Moynier de Coligny, sœur germaine de Jean de Coligny, cèdent et transportent à la Congrégation 10 s. t. de cens annuel et perpétuel à prendre sur divers héritages sis à Bergères (14 mars 1420 v. st.). — Bail à J. Lorens et Did. Guérin de 2 pièces de vigne, moyennant 100 et 60 s. t. (29 juillet 1530); *id.* à J. Caillet, chapelain, d'une pièce de vigne, moyennant 110 s. t. de cens (26 août 1558). — Reconnaissance de censive (1617).

G. 843. (Liasse.) — 11 pièces (8 parchemins).

1295-1586. — *Cheppes.* — Adenin, dit de Bar, vend aux chapelains une pièce de pré sise au finage de Cheppes, moyennant 8 l. t. (26 mars 1294 v. st.); lettres de l'official de Châlons attestant que la pièce de pré ci-dessus a été achetée par la Congrégation avec l'argent d'Albert de Rochefort, chapelain (19 septembre 1295). — *Chouilly.* — Vente par Hector de Hannecoq, écuyer, et damoiselle Claude de Monspoix, sa femme, de 2 pièces de pré audit lieu, moyennant 90 l. t. (21 septembre 1560); bail à Cl. Caillet, veuve de Drouet Dubois, pour 6 années, moyennant 1 écu 1/2 d'or sol par an (30 avril 1578). — *Cloyes.* — Bail à Nicolas Regnault, laboureur, des grosses et menues dîmes de Cloyes (juin 1540). — Accord entre les chapelains et le Chapitre de St-Étienne au sujet des dîmes (21 avril 1586).

G. 844. (Liasse.) — 8 pièces (4 parchemins, 1 sceau).

1232-1735. — *Couvrot.* — Geoffroi de St-Vrain, chevalier, et Damete, sa femme, vendent à la Congrégation, moyennant 53 l. prov. tout le droit qui lui compétait sur la dîme de Couvrot, à savoir le tiers de la grosse et menue dîme du lieu, laquelle vente autorisée par Mathilde, fille de ladite Damete, et son mari Gérard, comme aussi par Gui de Rosay, chevalier, de qui la dîme ci-dessus relevait en fief (mars 1231 v. st. — sceau de l'évêque Philippe II de Nemours). — Werry, chevalier, seigneur de Beaurain, approuve et confirme la vente faite aux chapelains par Joffroi le Cos, son homme lige, du tiers des grosses et menues dîmes de Couvrot (mai 1239); ci-joint la notification par l'official de Toul de l'approbation susdite (juin 1239). — Bail à Jean, dit de Montfaucon, chanoine à Châlons, du tiers des grosses et menues dîmes de Couvrot, moyennant 12 setiers de blé par an, moitié froment et moitié avoine (29 mars 1296 v. st.). — Sentence du bailliage de Vitry dans la cause d'entre l'abbaye St-Pierre-aux-Monts de Châlons et Jacob Péron, fermier des dîmes de Couvrot (27 mai 1538); confirmation de la sentence précédente par arrêt du Parlement en date du 4 janvier 1538 v. st. (copies notariées). — Bail à Nicolas Baudesson, chanoine, du tiers des dîmes, moyennant 22 l. par (10 juin 1549); autre bail en 1735.

G. 845. (Liasse). — 21 pièces (5 parchemins).

1531-1763. — *Dampierre-sur-Moivre.* — Jean des Portes et consorts, laboureurs, vendent à la Congrégation divers héritages sis à Dampierre, moyennant 90 l. t. (14 mai 1531). — Aubry, dit Penon, laboureur, vend aux chapelains 4 pièces de terre contenant 7 denrées, au finage de Dampierre, moyennant 25 l. t. (23 février 1531 v. st.); bail desdites pièces à P. Leblanc, pour 6 années. — Nicole le Tartier, veuve de Jean Ferry, dit le Gentilhomme, approuve et ratifie la vente de 12 journels, 7 denrées 1/2 de terre faite à la Congrégation (12 février 1532 v. st.). — 5 rôles des terres de Dampierre-sur Moivre (s. d. — XVIe-XVIIIe siècles). — Baux (1604-1763).

G. 846. (Liasse.) — 9 pièces (9 parchemins).

1241-1716. — *Fagnières.* — Jean le Louche (*strabo*), cordonnier, et Alaide, sa femme, vendent à la Congrégation leurs vinages de Fagnières, moyennant 6 l. t. (avril 1241). — Hugon, prêtre de Fagnières, vend aux chapelains, moyennant 110 s. forts les vinages qu'il possédait sur le terroir dudit lieu, lesquels relevaient « de quarteriis domini Abondi de Faisneriis, militis » (novembre 1243). — J. de

Fagnières, archidiacre de l'église de Châlons et vicaire de l'évêque Pierre de Hans, approuve, ainsi que son frère Jacques, chevalier, la donation faite aux chapelains par leur père feu Thomas de Fagnières, chevalier, de 11 s. de cens annuel et perpétuel à lever sur 2 journels de terre contigus « sita versus Faisnerias juxta fontem, in loco qui dicitur Avenis (?), inter cheminum de Virtuto et cheminum de Mont Voien » (Dimanche 6 octobre 1252). — Sentence arbitrale qui condamne les religieux de Toussaint-en-l'Ile à payer aux chapelains, à titre de cens annuel et perpétuel, la quantité de 4 setiers, 2 pintes de vin gouet, mesure de Châlons, sur une pièce de terre sise au terroir dudit lieu (16 juillet 1324). — Les exécuteurs testamentaires de Ponce Varin, chapelain, délivrent à la Congrégation 1 quartier de vigne légué par ledit Ponce sur le terroir de Fagnières ; bail dudit quartier à Did. Lenoir, chapelain, moyennant 20 s. t. de cens viager (13 mars 1544 v. st.). — Bail emphytéotique à P. Souy, huissier, d'une pièce de terre lieudit *Aux ajaux* (22 février 1588) ; autre bail en 1716.

G. 847. (Liasse.) — 19 pièces (8 parchemins en mauvais état).

1358-1578. — *Haute-Tour.* — Lettres de Jeanne, reine de France et de Navarre (1), autorisant Gaucher de Châtillon à vendre sa terre de la Haute-Tour sise en la prévôté de Sézanne (2), pour payer sa rançon aux Anglais (3) (Paris, février 1357 v. st.). — Lettres de Philippe, duc d'Orléans, comte de Valois et de Beaumont (4), qui approuvent et confirment l'autorisation ci-dessus (Paris, février 1357 v. st.) ; lettres de confirmation par le dauphin Charles (1357 v. st.). — Gaucher de Châtillon, sire de la Ferté-en-Ponthieu, et Allemande de Revel, sa femme, vendent aux chapelains et aux enfants de chœur de l'église St-Étienne de Châlons « une maison qu'on dit la Haute-Tour, séant en la prévosté de Sézanne et en la haute justice de très haute et excellent dame, madame la royne Jehenne, royne de France et de Navarre », moyennant 1,600 l. parisis, 1 florin d'or au mouton du coin du Roi pour 30 s. parisis (3 avril 1357 v. st.) ; copie collat. en 1379. — Procuration donnée par Gaucher de Châtillon et sa femme à Gérart de Beaune, Gérart le Pourri, Jean de Marville et Renier Lombart pour se dévêtir en leur nom de la terre ci-dessus et en revêtir les chapelains de Châlons (3 avril 1357 v. st. — vidimus du 23 avril 1358). — Baux passés par la Congrégation avec J. Colart (1513), P. Mariet, tisserand de toile (1528). — États des fermiers de la Haute-Tour au XVIe siècle. — Mémoire des pièces ci-dessus ; copies des titres primordiaux et des pièces collationnées.

(1) Jeanne d'Auvergne, 2e femme du roi Jean, morte en 1360 sans postérité.

(2) *Haute-Tour-en-Brie*, ferme située sur le territoire du Gault. — Canton de Montmirail, arrondissement d'Épernay.

(3) Gaucher de Châtillon avait été fait prisonnier à la bataille de Poitiers 1356.

(4) Philippe, duc d'Orléans, fils du roi Philippe VI, né 1336, mort en 1373 sans postérité légitime.

G. 848. (Liasse.) — 15 pièces (14 parchemins, 2 sceaux).

1388-1393. — *Haute-Tour.* — Procuration donnée par Charles, seigneur de Châtillon, et Marie d'Arcelles, sa femme, à Pierre Jobart et consorts (8 mai 1388 — vidimus du 17 mai 1392 avec le sceau de la prévôté de Sézanne). — Ordre du roi au 1er sergent sur ce requis, de faire commandement auxdits Charles de Châtillon et Marie d'Arcelles d'avoir à restituer aux chapelains de St-Étienne les terres usurpées sur eux, et de les ajourner aux prochains Grands Jours de Troyes pour y répondre sur ce aux plaignants (Paris, 22 août 1391). — Signification portée par le sergent à cheval en la prévôté de Sens : 1° à Charles de Châtillon, en son château de Germaine, d'avoir à restituer aux chapelains 16 arpents et 1 quartier de pré qu'il avait usurpés sur eux (1er septembre 1391) ; 2° à damoiselle de Mancy, en son hôtel de Bergères-sous-Montmirail, de rendre aux mêmes 2 arpents de pré ; à Pierre de Fleix, chevalier, résidant à Mauvigant (?), d'avoir à leur rendre 3 arpents (2 septembre 1391). — Mandement des Grands Jours de Troyes au 1er huissier ou sergent sur ce requis, de faire exécuter l'accord passé entre Pierre de Maignis, seigneur de Fleix, et les chapelains, par lequel ledit Pierre restitue à la Congrégation les prés qu'il avait usurpés sur elle au terroir de *Reconde* en la prévôté de Sézanne, en demeurant quitte envers les chapelains des fruits et revenus qu'il aurait levés sur ladite terre au temps passé (Troyes, 3 octobre 1391). — Autre mandement des Grands Jours de faire la *vue* des terres en litige entre le sire de Châtillon et les chapelains (Troyes, 12 octobre 1391). — Arrêt du Parlement de Paris, condamnant Charles de Châtillon et Marie d'Arcelles, sa femme, à restituer aux chapelains de Châlons environ 17 arpents de prés et terres dépendant de la Haute-Tour qu'ils avaient usurpés sur eux et les revenus desdites terres pendant 20 années (3 avril 1392 v. st. — 1 sceau). — Enquête et information faite par-devant le juge de la prévôté de Sézanne à l'encontre de Charles de Châtillon (16 mai 1392). — Procès-verbal adressé au Parlement de Paris par le sergent royal en la prévôté de Sens du voyage fait par lui de Châlons au Gault le 22 mai 1393 pour y faire estimer les revenus de la Haute-Tour pendant 18 années, et du Gault à Châtillon-sur-Marne le 18 septembre suivant, pour faire commandement aux seigneur et dame du lieu de payer la somme de 180 l. à laquelle avaient été estimés lesdits reve-

nus. — Mandement du Parlement de mettre à exécution l'accord passé entre Charles de Châtillon et les chapelains, lequel fixait à 180 l. t. les revenus de la Haute-Tour pendant 20 ans (7 juillet 1393).

G. 849. (Liasse.) — 31 pièces (20 parchemins).

1391-1690. — *Haute-Tour* : pré de Lyenne à Bergères-sous-Montmirail. — Signification par le sergent royal en la prévôté de Sens à la damoiselle de Mancy, dame de Bergères-sous-Montmirail, d'avoir à restituer aux chapelains de Châlons les terres usurpées sur eux à la Haute-Tour (2 septembre 1391). — Les commissaires sur le fait des francs fiefs et nouveaux acquêts autorisent les chapelains à tenir et garder paisiblement pendant 20 années 1 arpent de pré sis à Bergères, lieudit *En pré Lyenne*, en payant par eux la somme de 20 s. t. (13 septembre 1485). — Jean de Gannes, seigneur de Bergères-sous-Montmirail, donne main-levée aux chapelains des prés qu'il avait saisis sur eux audit Bergères, en échange de quoi la Congrégation lui abandonne le revenu d'une année desdits prés (30 octobre 1501). — Bail à René d'Avesne, écuyer, domicilié à Charleville, d'un moulin à vent sis au terroir de la Haute-Tour près dudit Charleville, moyennant 7 s. t. de cens viager (2 novembre 1565). — Procédures diverses (1586-1588) ; reconnaissance de censive en 1690.

G. 850. (Liasse.) — 6 pièces (5 parchemins, 1 sceau).

1482-1713. — *Haute-Tour*. — Copie de la sauvegarde donnée par le roi Louis XI au Chapitre de Châlons et aux chapelains de St-Étienne en date du 26 février 1481 v. st., ladite copie insérée en un exploit de Fr. Joybert, sergent royal au bailliage de Vitry du 9 juin 1482. — Sentence du lieutenant du bailliage de Meaux (1) qui maintient les chapelains en possession et saisine de la ferme de la Haute-Tour-en-Brie, sise au bailliage du Gault en la châtellenie et prévôté de Sézanne, ressort ancien du bailliage de Meaux (5 septembre 1485 — 1 sceau). — Reconnaissance de 40 l. t. de cens viager dû aux chapelains par les détenteurs de la ferme ci-dessus (1er octobre 1574). — Saisie-arrêt du revenu de la Haute-Tour jusqu'à ce que les chapelains, seigneurs du lieu, eussent fait leur déclaration au papier terrier du Roi (Sézanne, 13 juillet 1685). — Requête des chapelains à l'intendant Lescalopier en vue de faire décharger leur ferme de la Haute-Tour indûment comprise aux rôles du 10e denier ès années 1711, 1712 et 1713, attendu qu'elle est un bien ecclésiastique ; ordonnance conforme de l'Intendant de Châlons (11 août 1713).

(1) Étienne de Vesc, chevalier, seigneur de Savigny-sur-Orge et de Hercin-en-Artois, conseiller et chambellan du roi Charles VIII.

G. 851. (Liasse.) — 16 pièces (4 parchemins).

1540-1752. — *Heiltz-le-Hutier (cense de)*. — Échange entre les chapelains d'une part, Pierre de Bussy et Françoise Vaubourg, sa femme, de l'autre : les chapelains cèdent audit Pierre la maison du Colombier, sise à Châlons, au ban St-Loup, en la ruelle Thibaud-des-Murs, et reçoivent en échange la cense de Heiltz-le-Hutier (3 décembre 1540); envoi en jouissance de la cense ci-dessus par la justice du lieu (1540). — Déclaration des terres et héritages appartenant à la Congrégation sur le finage de Heiltz-le-Hutier (6 décembre 1540). — Adjudication de la cense en 1506 ; baux en 1682, 1733, 1743 et 1752.

G. 852. (Liasse.) — 3 parchemins.

1456-1578. — *Jâlons*. — Legs par feu Adam Simonnet, chapelain, à la Congrégation de 2 pièces de pré au terroir de Jâlons par testament en date du 17 octobre 1456. — Bail à Noël Jeannot et Nicole, sa femme, de 3 fauchées de pré à Jâlons, moyennant 22 s. 6 d. t. de cens viager (15 mars 1492 v. st.) ; *id.* pour 6 années desdits prés à P. Michel, hôtelain à Châlons, moyennant 8 écus d'or sol par an (14 mars 1578).

G. 853. — 15 pièces (14 parchemins, 1 sceau brisé).

1315-1575. — *Juvigny*. — Vente par Aelis, fille de feu Jacquier, dit Barre, de Juvigny et Hyesseline, sa sœur, à Jacques de Thonnance, chapelain, d'une fauchée de pré sise « in banno Poincineti, armigeri de Juvigneio », moyennant 12 l. t. de prix principal et 12 s. pour le vin (4 décembre 1315). — *Id.* par Jean, dit la Raison, de Recy aux chapelains, d'un pré sis « in banno domini regis de Juvigneyo », moyennant 11 l. t. de prix principal et 11 s. t. pour le vin (4 décembre 1315). — Vente par Quentin, dit Lombard, à Jean d'Aubenton, d'un pré « in prateria de Juvigneyo », moyennant 7 l. 10 s. t. de prix principal et 7 s. 6 d. pour le vin (31 mars 1317 v. st.). — *Id.* par Parise Péchos, boucher à Châlons, à Pierre Camion, chantre et chanoine, de divers héritages sis à Juvigny et Matougues, moyennant 6 florins d'or « nommés frans du coing et poix du Roy » (13 juin 1378 — 1 sceau brisé). — Jeanson Carré de Matougues vend à la Congrégation 1 pièce de terre arable, sise audit lieu, moyennant 4 l. 10 s. t. (19 février 1402 v. st.). — Vente par Perrinet Phelison, huissier, d'une pièce de pré à Juvigny, moyennant 15 l. t. de prix principal et 15 s. t. pour le vin (21 décembre 1458). — Lettres de sauvegarde accordées à la Congrégation par le roi Louis XI (Paris, 26 février 1481 v. st.) ; transcription de Fr. Joybert, sergent royal à Vitry (1482). — Mandement

de Jean le Folmarié, seigneur de Loisy, lieutenant du bailli de Vermandois, au 1er sergent royal, de contraindre Jean Legrand, marchand, à payer la somme de 40 s. t. due aux chapelains sur une pièce de pré sise à Juvigny (2 août 1482); ci-joint le procès-verbal de sommation du sergent (3 septembre). — Accord entre Jean, marchand, et les chapelains au sujet du pré de Juvigny (18 mai 1490). — Nicolas Jossier vend aux chapelains un pré de 5 denrées, Le perches, sis audit lieu, moyennant 90 l. t. de principal (21 mai 1575).

G. 854. (Liasse.) — 18 pièces (1 parchemin, 1 sceau).

1281-1737. — *La Chaussée* (*cense de*). — Pièces de procédure (1685-1724); déclaration de biens, s. d. (1). — *Larzicourt* (*prés de*). — Copie de l'échange passé en 1538 entre les chapelains et Nicole Lanisson, chanoine et trésorier de la cathédrale ; baux en 1729 et 1737. — *Le Fresne.* — Jacques, dit de Moncetz, *de Moncellis*, curé de Rosay, vend à Jean de Sailly, *de Salleio*, chapelain, tout ce qu'il possédait sur le territoire de Fresne, moyennant 16 l. t. (21 avril 1281).

G. 855. (Liasse.) — 10 pièces (5 parchemins).

1501-1604. — *Mairy-sur-Marne.* — Échange entre les chapelains et Collesson Lallemant, laboureur à Sogny-aux-Moulins (3 septembre 1501). — Bail à Rob. Foltryé de divers héritages à Mairy, moyennant 12 s. 6 d. t. de cens viager (20 décembre 1520). — Échange entre Daniel Legoix, marchand, et Marson Ytam, sa femme, d'une part, les chapelains de la Congrégation, de l'autre : D. Legoix cède auxdits chapelains la cense de Mairy et reçoit d'eux en échange une maison à Châlons en la rue St-Loup (28 juin 1547). — Bail à J. Mairot, praticien en cour d'église, de divers héritages audit lieu, moyennant 15 s. t. de cens viager (18 octobre 1552); *id.* à J. Wiart l'aîné, laboureur, d'une cense à Mairy (29 avril 1570). — Déclarations de terre à Mairy et Sogny-aux-Moulins (1562-1604).

G. 856. (Liasse.) — 35 pièces (6 parchemins).

1402-1790. — *Matougues.* — Jeanson Carré vend à la Congrégation une pièce de terre arable sise à Matougues, moyennant 4 l. 10 s. t. « en 4 escus d'or à trois fleurs de lis du coing du Roy » à 22 s. 6 d. t. pièce et 6 s. t. pour le vin (19 février 1402 v. st.). — Vente par Jaquet de Luxeuil, marchand, et consorts à Pierre Cuchard, archidiacre de Joinville, de divers héritages sis à Juvigny, Matougues et Aulnay, moyennant 18 l. t. de marché principal et 18 s. t. pour le vin (1er juillet 1497). — Vente par Valentin d'Autreville, laboureur, aux chapelains d'une pièce de pré à Matougues, moyennant 16 écus d'or sol 2/3 (15 janvier 1599); *id.* d'une autre pièce de pré pour 30 l. (1625). — Vente par J. Doncelet, manouvrier, aux mêmes, d'une pièce de pré pour 7 l. 10 s. t. ; *id.* par Georges Adenet, d'une autre pièce pour 24 l. (1625). — Déclarations de biens à Matougues (1613-1790) ; baux (1685-1790).

(1) Les titres de la cense de La Chaussée ont été remis au citoyen C. Marie Sergent Ferand, domicilié à Châlons, acquéreur de ladite ferme par adjudication du 24 messidor an IV.

G. 857. (Liasse.) — 6 pièces (2 parchemins).

1395-1632. — *Maucourt* (1). — Don par Marguet de la Noe aux chapelains d'une rente à prendre sur une pièce de terre sise au terroir de Moncourt, à charge d'un obit (15 avril 1395). — *Norrois* (prés à). — Regnauldin Savary, laboureur, vend à P. François, chanoine de St-Étienne, 2 fauchées de pré à Norrois, moyennant 10 l. t. (21 février 1500 v. st.) ; baux en 1556 et 1632.

G. 858. (Liasse.) — 11 pièces (8 parchemins).

1447-1775. — *Pogny* (*ferme de*). — Testament d'Antoine Menier, curé de Pogny, qui lègue à la Congrégation sa maison et dépendances audit lieu (14 septembre 1447). — Vente par Jean Verrier et Ysabelet, sa femme, à Guillaume de Cheppes, curé de la paroisse St-Éloi de Châlons, d'une maison et dépendances à Pogny, moyennant 70 l. t. (11 janvier 1493 v. st.). — *Id.* par Guillemot Leblanc à Pierre Lochet, chanoine, de divers héritages audit lieu, moyennant 8 l. 15 s. t. de principal et 9 s. t. pour le vin (5 juillet 1503); *id.* au même pour 16 l. 14 s. 8 d. t. (7 octobre 1503). — Vente par Nic. Chanlaire, laboureur, à P. Lochet d'une pièce de terre à Pogny, moyennant 70 s. t. (10 février 1503 v. st.) ; *id.* par P. Sagué, laboureur, au même de diverses pièces de terre pour 4 l. 5 s. t. (12 juin 1504) ; *id.* par le même aux chapelains de divers héritages à Pogny, moyennant 8 l. 10 s. de principal et 8 s. t. pour le vin (6 avril 1505) ; *id.* par le même à P. Lochet d'une pièce de terre à Pogny pour 7 l. 10 s. t. (23 février 1504 v. st.). — Arpentage en 1549 ; déclarations de biens en 1741 et 1775.

G. 859. (Liasse.) — 9 pièces (3 parchemins).

1579-1683. — *Pogny.* — Bail perpétuel à Didier Sagué, laboureur, d'une maison à Pogny, moyennant 42 s. 6 d. de cens et pareille somme de carité (16 octobre 1579). — Pièces de procédure (1624-1683).

(1) Ancien emplacement de Vitry-le-François.

G. 860. (Liasse.) — 9 pièces (8 parchemins).

1525-1609. — *Pringy.* — Bail viager d'une pièce de terre labourable à Pringy (10 octobre 1525). — Bail à Jean d'Ambournay, homme de guerre, d'une maison et dépendances, pour 15 s. t. de cens viager (17 novembre 1531). — Acte de foi et hommage rendu par les chapelains à damoiselle Marie Thaynel, vicomtesse d'Esles, dame de Leuvrigny, Micy, Taissy et Pringy, pour leur terre dudit Pringy (29 juin 1529). — Bail à Étienne Fleuron, laboureur, d'une maison et dépendances au lieu dit La Louvière, moyennant 20 s. de cens viager (15 mai 1551) ; *id.* à Jean Fleuron (16 août 1566). — Bail emphytéotique à Juvin Regnard, laboureur, de 20 s. t. de cens annuel et 18 l. 10 s. t. de carité (1609).

G. 861. (Liasse.) — 6 pièces (1 parchemin, 1 sceau mutilé).

1237-1719. — *Saint-Amand.* — Thibaud de Haussignémont, chevalier, et Jean son frère, écuyer, vendent pour 7 l. à Roger, chanoine de Châlons, Baudet de Moivre, Jean fils de Vital, Odet fils de La Baille, et Beliete, veuve d'Estevenard de Saint-Amand, une *geite* et 12 deniers de cens avec tous les autres revenus qu'ils percevaient sur la ferme de Saint-Amand (juin 1237 — sceau mutilé). — Déclarations des terres appartenant à la Congrégation, sises à Saint-Amand, Aulnay-l'Aître et Aulnay-le-Châtel (3 déclarations non datées). — Bail en 1694 ; rôle des terres de la cense d'Aulnay-l'Aître en 1719.

G. 862. (Liasse.) — 31 pièces (19 parchemins).

1545-1758. — *Saint-Germain-la-Ville :* bail et déclaration d'une ferme sise à Saint-Germain, Vésigneul et Chepy (1758). — *Saint-Jean-devant-Possesse.* — Acquêts par François Brochart, chapelain, sur le terroir dudit Saint-Jean : diverses pièces de terre sur J. Ronsinet, moyennant 45 l. t. (12 avril 1545) ; *id.* sur Jacquier Adenet pour 40 l. t. (28 juin 1545) ; 11 denrées de terre sur Martial Grains, moyennant 16 l. t. (29 août 1545) ; diverses pièces de terre sur P. Paradis, moyennant 10 l. 15 s. t. (19 octobre 1545) ; 1 journel de terre sur Phil. Remi, dit Cuvelot, tavernier, pour 10 l. 10 s. t. (6 mars 1545, v. st.) ; pièces de terre sur Nic. Thiérion, laboureur, moyennant 22 l. t. ; *id.* sur Remi Adenet pour 27 l. t. (5 juillet 1546) ; *id.* sur le même, pour 90 l. t. (5 novembre 1547) ; 1 maison et dépendances sur Quirin Adenet, laboureur (20 novembre 1547) ; 1 denrée de terre sur Sugny Adenet, laboureur, moyennant 14 s. t. (14 novembre 1551).

G. 863. (Liasse.) — 26 pièces (8 parchemins).

1547-1747. — *Saint-Jean-devant-Possesse.* — Bail pour 9 années d'un gagnage à J. Deschamps, laboureur (28 avril 1548). — Donation par François Brochart à la Congrégation d'une cense à Saint-Jean-devant-Possesse et d'une autre à Saint-Germain-la-Ville, à charge de 2 obits (20 décembre 1565) ; sentence du bailli du Chapitre qui condamne les exécuteurs testamentaires de feu Fr. Brochart à faire délivrance du legs ci-dessus (8 février 1565, v. st.). — Bail à P. Chaulot, laboureur, d'une maison et dépendances à Saint-Jean, moyennant 3 s. 4 d. t. de cens annuel et perpétuel et 10 s. t. de carité (17 août 1571). — Échange entre les chapelains et J. Lefebvre, laboureur à Saint-Jean (1584). — Déclarations de biens (1547-1715) ; baux (1650-1747).

G. 864. (Liasse.) — 20 pièces (18 parchemins).

1363-1581. — *Saint-Lumier-en-Champagne.* — Guichart de Brisoles, prieur d'Herbisse, agissant au nom et comme procureur de Simars de Vieilles-Maisons, écuyer, et de damoiselle Marguerite de Droit Saint-Basle, sa femme, reconnaît que Jean de Trie, archidiacre d'Astenay et seigneur de Moussy-le-Châtel, lui a baillé tout ce qu'il possédait en la ville et finage de Saint-Mard-sur-le-Mont, en échange de quoi ledit Jean a reçu divers héritages à Saint-Lumier-en-Champagne et à Merlaut (16 septembre 1363). — Lettres d'amortissement octroyées par l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts à Jean de Trie, archidiacre d'Astenay, autorisant ledit archidiacre à aliéner au profit des chapelains de Saint-Étienne la maison qu'il possède à Saint-Lumier avec ses dépendances énumérées au présent acte (19 septembre 1367). — Renaud de Saint-Vrain, prévôt et procureur des chapelains de la Congrégation, donne en leur nom à Jaquet Flaquenel une place sise en la ville et finage de Saint-Lumier, moyennant 3 s. t. de cens viager (31 mai 1379). — Bail de 3 pièces de vigne (12 mai 1386). — Bail pour 6 ans à Clément Leblanc, laboureur, d'une cense à Saint-Lumier (12 décembre 1561 et 2 juin 1569) ; reconnaissance de censive en 1575. — Bail à Jean le Gauterat d'un demi-arpent de vigne fromentelle moyennant 5 s. t. de cens viager ; *id.* à Jean Jayent pour 10 s. t. à vie (19 mars 1400, v. st.) ; *id.* à J. Remy d'une pièce de vigne fromentelle moyennant 15 s. t. de cens annuel à vie (17 mars 1402, v. st.). — Bail pour 6 ans à Nic. le Belignat des censes de Lisse et Saint-Lumier (20 mai 1407). — Bail à P. Dommanget, laboureur, d'un gagnage à Saint-Lumier, appelé d'ancienneté le *Gagnage de Micey* (16 mars 1481, v. st.). — Bail à Guillaume Lequeux, laboureur, de divers héritages à Saint-Lumier, entr'autres d'une masure appelée la Mothe

de Mussey, moyennant 12 s. 6 d. t. de cens viager (19 août 1540 et 19 avril 1541). — Sentence du prévôt de Vitry pour la cense de Saint-Lumier (1572). — Bail de ladite cense pour 9 ans à Nic. Leblanc (20 janvier 1581).

G. 865. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1729-1746. — *Saint-Lumier.* — Procès entre les chapelains de la Congrégation et les religieux de Saint-Pierre-aux-Monts au sujet de la cense de la Mothe Mussey sise à Saint-Lumier et relevant en fief de l'abbaye de Saint-Pierre: copies de pièces ; mémoires de part et d'autre. — Transaction entre los chapelains et les religieux (9 décembre 1746).

G. 866. (Liasse.) — 38 pièces (2 parchemins).

XVIe siècle — 1748. — *Saint-Lumier* : pièces diverses. — Déclarations de biens (XVIe siècle — 1739) ; baux (1704-1734). — Procédures diverses (1651-1740). — Échange entre les chapelains et Jean-Baptiste Gauché de Saint-Lumier (1747). — Requête des chapelains à l'intendant Le Peletier de Beaupré à l'effet d'obtenir décharge de la somme à laquelle ils avaient été imposés par le fermier des amortissements pour droits de lods et ventes de Saint-Lumier; ordonnance conforme de l'Intendant qui les décharge du paiement de 28 l. (1748).

G. 867. (Liasse.) — 45 pièces (19 parchemins, 1 sceau).

1362-1748. — *Saint-Mard-sur-le-Mont.* — Joffroi de Sorcy et Perresson, fils de Warnesson, vendent à Jean de Trie, archidiacre d'Astenay, une maison et dépendances sises audit Saint-Mard, moyennant 60 florins d'or à l'écu du coin du Roi (16 septembre 1362). — Jean de Trie, archidiacre d'Astenay et seigneur de Montcy-le-Châtel, donne à bail pour trois ans à Colesson, dit Laupatrix, tous les héritages qu'il possède audit lieu (22 avril 1363). — L'évêque Archambaud approuve et confirme la donation faite par Hugues de Roche, trésorier de l'église cathédrale, à la chapelle de Notre-Dame, des oblations attachées à sa trésorerie, moyennant 200 l. que lui paiera Jean de Trie, fondateur de ladite chapelle (Sarry, septembre 1363). — Dotation de la chapelle ci-dessus par Jean de Trie avec énumération des biens qui composent la dotation (extrait des registres de la Chambre des Comptes de Paris — 1367). — Fondation par Jean de Trie de 4 messes à célébrer sur l'autel de la Vierge, pour laquelle fondation il a donné aux chapelains tout ce qu'il possédait sur les terroirs de Saint-Mard-sur-le-Mont, de Saint-Lumier et de Merlaut (7 décembre 1368 — sceau mutilé). — Pierre Husson vend aux chapelains la moitié par indivis des biens qu'il possède à Saint-Mard, moyennant 26 francs d'or du coin du Roi (26 avril 1370). — Simon Sebert prend à bail une maison et dépendances sises audit lieu pour 8 l. t. de cens viager (18 février 1394, v. st.). — Mandement de Jean de Lintelles, lieutenant de Guiot de Brecons, bailli de Vitry, au premier sergent royal sur ce requis, de rétablir les chapelains en possession et saisine de jouir paisiblement de 2 pièces de terre sises à Saint-Mard (4 juillet 1397); assignation portée par Henri le Caillat, sergent royal en la prévôté de Vitry, à J. Dupont, teinturier à Châlons, de comparaître par-devant le bailli de Vitry au mardi 21 août prochain, pour répondre sur les faits allégués contre lui par les chapelains (1397). — Propositions que fait S. Sabert à l'encontre des chapelains par-devant le bailli de Vitry. — Sentence du bailliage dans le procès d'entre les chapelains et ledit Sebert pour les réparations du gagnage de Saint-Mard (5 juin 1427). — Mandement du roi Louis XII au bailli de Vitry de casser et annuler le bail des terres de Saint-Mard passé entre les chapelains et Adrien Royer, comme ayant été conclu à leur préjudice et sans les formalités requises (Paris, 27 janvier 1512, v. st.). — Bail à Andrieu Royer, d'une maison et dépendances à Saint-Mard, moyennant 40 s. t. de cens viager (3 juillet 1478) ; *id.* à Flor. Boschet et à Didon Royer, sa femme, fille de feu Adrien Royer (11 mars 1540, v. st.). — Baux divers (1585-1748) ; déclarations de biens en 1500, 1541, etc. ; arpentage en 1686. — Pièces de procédure (1518-1723).

G. 868. (Liasse.) — 4 parchemins.

1486-1497. — *Saint-Martin-aux-Champs et Glacourt* : acquêts de Pierre Lochet. — Vente par Didier Oudart, laboureur, à P. Lochet, d'une pièce de pré de 5 à 6 denrées, sise à Glacourt, moyennant 4 l. t. (29 mars 1486). — Colas Bennetat et Jean de Doistelles vendent au même un pré de 12 denrées, moyennant 8 l. 10 s. t. de principal et 5 s. pour le vin (28 février 1488, v. st.). — Jaquier Prioul, laboureur, vend à P. Lochet un pré de 9 denrées pour 6 l. 10 s. t. (14 octobre 1497).

G. 869. (Liasse.) — 17 pièces (13 parchemins).

1514-1570. — *Saint-Martin-aux-Champs et Glacourt*: acquêts de Pierre Morel. — Bail à Nic. Lefèvre de tous les héritages possédés audit lieu par les chapelains (2 juin 1514). — Vente par J. Fagnier à Pierre Morel de 2 pièces de terre sises audit Saint-Martin, moyennant 60 l. t. (15 mars 1543, v. st.) ; *id.* d'une pièce de terre pour 18 l. 10 s. t. (11 avril 1545) ; *id.* de 2 pièces de terre moyennant 51 l. 10 s. t (1er octobre 1545). — Vente par Étienne de Vyot, laboureur, à P. Morel, d'un pré de 3 denrées,

moyennant 13 l. 16 s. de principal et 5 s. t. pour le vin (9 avril 1551, v. st.). — Vente par Claudin Lambert, laboureur, à P. Morel, de divers héritages sis à Glacourt, moyennant 38 l. t. de marché principal et 40 s. t. pour le vin (28 octobre 1552). — Vente par Nic. Champagne, laboureur, à Pierre Morel, de 3 denrées de pré, moyennant 10 l. t. de principal et 12 s. pour le vin (26 janvier 1552, v. st.). — *Id.* par Ch. Chaloine, laboureur, au même, de 4 denrées de terre pour 30 l. t. (29 juin 1556) ; *id.* par Nic. Chanoine d'un pré de 3 denrées pour 13 l. 10 s. t.; *id.* par Simon, manouvrier, de 3 denrées de terre pour 9 livres t. (26 novembre 1556) ; *id.* par Ch. Chaloine de 2 denrées et demie de pré, moyennant 14 l. t. de principal et 20 s. t. pour le vin (25 mai 1557). — Testament de Pierre Morel, chapelain, en faveur de la Congrégation (5 octobre 1563) ; sentence du bailliage qui ordonne la délivrance du legs ci-dessus aux chapelains (21 janvier 1563, v. st.). — Bail à Aubri Jolly, laboureur, pour 6 années d'une cense à Saint-Martin-aux-Champs et terroirs voisins (6 mai 1570).

G. 870. (Liasse.) — 33 pièces (13 parchemins).

1421-1782. — *Saint-Martin-aux-Champs.* — Perresson le Lussat vend aux chapelains 4 l. t. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur divers héritages sis à Songy et à Saint-Martin-aux-Champs, moyennant 40 l. t. 14 février 1420, v. st.). — Jean le Pitois vend à la Congrégation 40 s. t. de cens annuel et perpétuel sur divers héritages situés audit Saint-Martin (12 février 1420, v. st.). — Mandement du roi Charles VII au 1er sergent sur ce requis de saisir et mettre en vente les héritages dudit Pitois, faute de paiement du cens convenu (17 juin 1441) ; procès-verbal adressé au prévôt de Vitry par le sergent royal en la prévôté de Passavant de la mise en vente des biens de J. le Pitois (1441). — Jean d'Arquières vend à la Congrégation divers héritages situés à Saint-Martin moyennant 15 l. t. de principal et 15 s. t. pour le vin (15 janvier 1444, v. st.). — Abandon aux chapelains par Guiot le Pitois, héritier de Jean de Lussat, de divers héritages sis à Saint-Martin, pour tenir lieu du remboursement des sommes dues à la Congrégation (28 avril 1447). — Colet le Roy, laboureur, vend à Jacques de Sorcy, écuyer, et damoiselle Louise, sa femme, 30 s. t. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur une maison et dépendances sises à Saint-Martin-aux-Champs, moyennant 15 l. t. (5 avril 1459, v, st.). — Bail viager à J. Chanoine l'aîné, et Didier Lévesque, laboureur, de 2 pièces de pré à Saint-Martin, moyennant 25 s. t. de cens annuel (9 janvier 1539, v. st.). — Bail viager à J. Lefèvre l'aîné, laboureur, de divers héritages audit lieu (11 janvier 1548 v. st.). — Bail emphytéotique d'une chanvière (1637). — Testament de Pierre Morel, dit Bonnyn, chapelain, en date du 5 octobre 1563, par lequel il lègue à la Congrégation une petite cense à Saint-Martin-aux-Champs. — Extrait de l'inventaire des biens laissés par feu P. Morel. — Procès-verbal de la délivrance faite aux chapelains des biens ci-dessus (17 avril 1564). — Déclaration de biens (s. d.) ; baux (1551-1782).

G. 871. (Liasse.) — 19 pièces (4 parchemins).

1462-1749. — *Saint-Martin-sur-le-Pré.* — Jean le Bœuf vend à Jean Simonnet, curé d'Avize, un jardin audit Saint-Martin pour 17 l. t. (février 1461, v. st.). — Bail à Bernard Vasque, marchand, d'un petit pré à Saint-Martin, moyennant 7 s. 6 d. t. de cens viager (31 mars 1530, v. st.) ; *id.* à Jean Warin, orfèvre à Châlons, moyennant 8 s. t. de cens annuel et perpétuel (19 février 1562, v. st.) : vente dudit pré par J. Warin à Cl. Rapinat, laboureur (1587). — Théod. Vuiriot, docteur en médecine, et Marie Mauclerc, sa femme, vendent à Guillaume Ytam, chanoine, une cense à Saint-Martin-sur le-Pré, moyennant 1.000 l. t. de marché principal et 45 l. pour les épingles de ladite M. Mauclerc (14 juin 1627). — Baux de la ferme de Saint-Martin-sur-le-Pré, Recy et Vinetz (1704-1749) ; rôle des terres (s. d.).

G. 872. (Liasse.) — 8 parchemins.

1293-1634. — *Saint-Memmie.* — Jaquier, dit Germond de Saint-Memmie, vend à Pierre de Saint-Memmie, chanoine, 20 s. t. de cens à lever sur un jardin « situm in loco dicto Les Sarines, in bosco dicto de Carpion » moyennant 14 l. t. (6 avril 1293). — Délivrance par les exécuteurs testamentaires de feu Jean de Saint-Memmie du legs de 20 s. t. de rente par lui fait à la Congrégation (31 mars 1298, v. st.). — Bail à Guillaume Philippe d'une pièce de terre de 2 journels sise près du bois de Carpion, moyennant 5 s. t. de cens viager (7 mars 1420, v. st.). — Bail à Coleçon d'une pièce de terre pour 11 s. t. à vie (7 mars 1437, v. st.) ; *id.* à J. Pellerin, fourbisseur, moyennant 7 l. t. de carité et 8 s. t. de cens perpétuel (15 mai 1556) ; *id.* à Bastienne Prat, veuve de J. Rossin (7 mars 1567) ; autre bail en 1634.

G. 873. (Liasse.) — 5 pièces (2 parchemins).

1557-1560. — *Saint-Quentin-sur-Coole.* — Testament de Thierry Mengeot, chapelain, curé de Maisons-en-Champagne, en faveur de la Congrégation (14 août 1559). — Délivrance par les exécuteurs testamentaires de feu Thierry Mengeot, chapelain, du legs fait par lui à la Congrégation, dans lequel figurent divers héritages à Saint-Quentin-sur-Coole (30 août 1559). — Baux en 1557 et 1558.

G. 874. (Liasse.) — 19 pièces (17 parchemins).

1394-1787. — *Sarry.* — Simon Luquette vend aux chapelains 10 s. t. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur une maison sise à Sarry, moyennant 100 s. t. (13 avril 1393, v. st.). — Gaucher de Juvigny, seigneur d'Écury-le-Petit (*Escury le Cheitis*), vend aux chapelains 4 l. t. de rente annuelle et perpétuelle sur une maison à Sarry, moyennant 40 l. t. (20 mars 1415, v. st. — vidimus du 3 août 1437). — Accord entre les chapelains d'une part, Astor de Vésigneul et damoiselle Henriette de Juvigny, sa femme, d'autre part, ladite Henriette fille de feu Gaucher de Juvigny (4 juin 1446). — Déclaration de la cense appartenant à noble homme Estor de Vésigneul, à Sarry (s. d. — 1 cahier de 12 feuillets). — Les exécuteurs testamentaires de feu Jean de Mirecourt, chapelain, délivrent à la Congrégation une pièce de vigne gouesse et fromentelle sise à Saint-Menge, léguée par lui aux chapelains (8 avril 1456, v. st.). — Bail à Nicole Prudhomme, prêtre, de deux pièces de vigne à Sarry et Saint-Memmie, moyennant 50 s. t. de cens viager (8 avril 1456, v. st.) — L'évêque Geoffroy III Floreau donne mainlevée aux chapelains du petit bois appelé le Boschet de Saint-Thiébault, sis à Sarry, dans la censive dudit évêque (2 juin 1488). — Bail à Henri Dommangel, laboureur, d'un ahan et gagnage sis à Sarry en la rue de la Barre (22 octobre 1535). — *Id.* pour 9 ans à Roger et Guillaume Hermand, d'une cense audit lieu (22 décembre 1542 ; *id.* à Gérard Maréchal (7 novembre 1544). — Bail à Laurent Haudrier de diverses pièces de terre pour 25 s. t. de cens viager (16 février 1553, v. st.). — Échange entre Morice de Nivenehan, seigneur d'Étrepy, et les chapelains (1564); *Id.* entre les chapelains et Didier Mion, laboureur à Sarry (1587).

G. 875. (Liasse.) — 36 pièces (6 parchemins.)

1446-1756. — *Sarry* (grande et petite cense à). — Déclaration des héritages acquis par la Congrégation sur Estor de Vésigneul et Henriette de Juvigny, sa femme, le 13 juin 1446 (1 cahier de 22 feuillets). — Déclarations de biens en 1480, 1535, 1693 et 1697. — Échanges en 1532 et 1685 ; baux (1708-1754) ; bail de la petite cense en 1570.

G. 876. (Liasse.) — 8 parchemins.

1447-1751. — *Sarry.* — Jean le Badier, couvreur de tuiles, et consorts, tuteurs de Jeannette de Lamer, vendent au nom de ladite Jeannette aux chapelains de la Congrégation une maison avec jardin sise à Sarry, moyennant 33 l. 17 s. t. de prix principal et 13 s. t. pour le vin (23 novembre 1447) ; confirmation par l'official (10 février 1447, v. st.). — Les mêmes vendent aux chapelains une place, masure et jardin à Sarry pour 40 s. t. (3 mai 1448). — Jeannette, fille de feu Jean de Lamer, approuve et ratifie la vente ci-dessus faite durant sa minorité (26 février 1547, v. st.). — Bail à Cl. Pavault d'une maison à Sarry, moyennant 44 s. t. de cens perpétuel et 100 l. t. de carité (18 mai 1565). — *Id.* à P. Sagrenat, mercier, de 5 petites pièces de terre à Sarry, moyennant 3 s. 4 d. t. de cens viager (22 octobre 1535).

G. 877. (Liasse.) — 6 pièces (4 parchemins).

1478-1705. — *Sarry.* — Bail à Hugues Jolicœur et Cl. Maréchal d'une cense à Sarry pour 9 années (13 août 1563). — Échanges 1° entre les chapelains et Colet Pinteville, marchand (7 août 1478) ; 2° entre les mêmes et l'évêque Félix Vialart (1651).

G. 878. (Liasse.) — 11 pièces (4 parchemins).

1503-1691. — *Sarry.* — Vente par Colesson Maréchal et consorts aux chapelains de 2 pièces de pré à Sarry pour 21 l. t. (2 décembre 1503). — Bail à J. Maréchal d'une pièce de terre et vigne audit lieu, moyennant 6 s. 8 d. t. de cens viager (11 mai 1548) ; *id.* à Nicolas d'Isle pour 7 s. 6 d. t. de cens annuel et perpétuel et 25 s. t. de carité (19 octobre 1582). — Procédure (1691). — *Sogny-aux-Moulins* : Adrien de H., laboureur, vend aux chapelains 1 pré moyennant 30 l. t. (10 janvier 1503, v. st.).

G. 879. (Liasse.) — 26 pièces (11 parchemins).

1492-1770. — *Songy.* — Vente par Didier Patte, laboureur, à Pierre Lochet, chapelain, d'un pré à Songy, moyennant 58 s. 4 d. t. de principal et 5 s. pour le vin (14 avril 1491, v. st.). — *Id.* par J. Simonnet, dit Beauvais, à P. Lochet, d'une fauchée de pré de 9 denrées, sise au ban d'Aulnay-le-Châtel entre Songy et Saint-Martin-aux-Champs, moyennant 100 s. t. (16 octobre 1495). — Vente par Jean de Lure, manouvrier, aux chapelains, de 6 denrées de pré à Songy pour 100 s. t. de prix principal et 6 s. t. pour le vin (5 novembre 1503). — Acquêts de Jacques Regnault, chanoine : sur J. Pariset, dit Vosgien, d'un pré de 6 denrées, pour 100 s. t. ; sur Étienne Lejeune, d'un pré de 5 denrées pour 4 l. 3 s. 4 d. t. (5 janvier 1503, v. st.) ; sur Did. Patte, d'un pré de 14 denrées pour 12 l. 10 s. t. (20 janvier 1503, v. st.); sur Contat Guiot de 4 denrées de pré pour 70 s. t. (9 mars 1503, v. st.). — Vente par J. Bennet d'un pré de 5 denrées moyennant 6 l. t. (8 juin 1526). — Vente par J. Fagnier à Pierre Morel, prêtre, d'une pièce de terre de 11 denrées, moyennant

29 l. t. (3 juin 1544); *id.* d'une autre pièce de 5 denrées pour 15 l. t. (23 janvier 1544, v. st.). — Baux, déclarations de biens, échange (1724-1770) ; procédure (1704-1705).

G. 880. (Liasse.) — 36 pièces (3 parchemins).

1739-1741. — *Songy.* — Procès entre les chapelains de la Congrégation et dame Marie-Louise Hippolyte, veuve de J.-J. d'Épinoy, seigneur de Songy, au nom et comme tutrice de ses enfants mineurs au sujet de terres sises à Songy ; arrêt de Parlement (18 mai 1741).

G. 881. (Liasse.) — 12 pièces (5 parchemins).

1561-1748. — *Soudé-Sainte-Croix.* — Vente par Nic. Rouyer, laboureur, aux chapelains, de divers héritages audit Soudé moyennant 120 l. t. (11 avril 1561) ; bail à Pierre d'Oiselet, chapelain (1561). — Bail à Nic. Rouyer de 24 journels et demi de terre pour 4 ans (10 juin 1564). — Autres baux (1558-1748).

G. 882. (Liasse.) — 20 pièces (11 parchemins).

1404-1745. — *Trépail.* — Vente par Jean le Menu aux chapelains de 40 s. t. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur divers héritages sis à Trépail (23 octobre 1404); *id.* par Thiébault de la Fauche et Colart, dit Garelle, de 20 s. t. de rente perpétuelle sur divers héritages audit lieu (6 mars 1404 v. st.). — *Vadenay* : bail à J. Journel d'une pièce de terre à Vadenay, appelée le Champ de Châlons (25 juin 1518); bail emphytéotique en 1724. — *Vernancourt.* — Nicole Callier, curé de Vanault-le-Châtel, vend aux chapelains 6 journels de terre à Vernancourt, moyennant 200 l. t. de marché principal et 38 s. t. pour le vin (11 janvier 1531, v. st.). — Bail pour 6 ans à Nic. Jacquinet d'une cense audit lieu (12 juin 1557); déclaration de terre (s. d.); bail en 1745.

G. 883. (Liasse.) — 14 pièces (10 parchemins).

1490-1746. — *Villeneuve et le Mesnil.* — Jeannette, veuve de J. Pouillet, vend à Marsault Andrieu 1 pièce de vigne à Villeneuve, moyennant 22 l. t. (11 mai 1490). — Marsault Andrieu, maçon limousin domicilié à Carlepont en l'évêché de Noyon, et Antoine Andrieu, son cousin germain, domicilié au Vignaud en l'évêché de Limoges, vendent à Jean Coutelet, prêtre, une pièce de vigne à Villeneuve moyennant 42 l. t. (3 août 1490). — Vente par P. Lecerf, marchand de Châlons, à J. Coutelet, curé de Champaubert et chapelain de la Congrégation, d'une pièce de vigne audit lieu, moyennant 40 l. t. (27 février 1519, v. st.). — Acquêt par Pernet Prévost d'un arpent de vigne au Mesnil pour 120 l. t. (18 août 1521); vente par le même à P. Triboul, chapelain, de 6 denrées de vigne pour 120 l. t. (9 octobre 1523); *id.* par les chapelains à Cl. Hermant, l'un d'eux, d'une pièce de vigne à Villeneuve, pour 120 l. (6 juin 1532). — Bail à P. d'Oizelet, prêtre, d'une pièce de vigne à Villeneuve, moyennant 40 s. t. de cens viager (17 juin 1558) ; *id.* à J. Lemoine de 2 pièces de vigne contenant un arpent chacune, sises au Mesnil, moyennant 111 s. de cens viager (4 juin 1563). — Autres baux (1637-1722).

G. 884. (Liasse.) — 9 parchemins.

1524-1545. — *Villers-Marmery.* — Vente par Nic. Varlet, dit Poncelet, à Ponce Warin, curé de Bussy-le-Repos, d'une pièce de vigne audit lieu moyennant 16 l. t. (2 décembre 1524); par Étienne Boutillier au même d'une pièce de vigne pour 14 l. 10 s. t. (14 décembre 1524); par Érart Prestot et Perresson Noiron au même d'une pièce de vigne pour 27 l. t. (15 décembre 1524); par Perresson Regnault au même d'une vigne pour 12 l. t. (14 janvier 1524, v. st.); par Guillaume Traichar, au même, d'une vigne pour 15 l. t. (25 novembre 1525). — Donation par Ponce Warin, chapelain, à la Congrégation, d'un calice d'argent et de diverses pièces de vigne sises à Villers-Marmery, desquelles il se réserve l'usufruit sa vie durant (10 décembre 1529). — Bail par les chapelains à J. Rousseau, l'un d'eux, de 3 pièces de vigne sises à Villers-Marmery, provenant du legs à eux fait par Ponce Warin, moyennant 50 s. t. de cens viager annuel (25 mars 1544, (v. st.) ; *id.* à Crespin de Varigny, cordonnier, de 3 pièces de vigne audit lieu, moyennant 50 s. t. de cens annuel à vie (25 septembre 1545).

G. 885. (Liasse.) — 58 pièces (3 parchemins).

1714-1790. — Baux de fermes classés par ordre chronologique : *Aigny-Vraux.*

G. 886. (Liasse.) — 5 parchemins.

1358-1459. — *Procédures diverses.* — Procuration donnée par les chapelains à Phil. Gosse et autres de comparaître en leur nom par-devant l'official de Reims (20 avril 1358). — Mandement de l'official de Reims à Nicaise-Jacques de D., notaire à Châlons, de citer devant lui les chanoines de Saint-Étienne et les chapelains de la Congrégation pour recueillir leurs dépositions et leurs serments (Reims, 21 mars 1359, v. st. — copie). — *Id.* du même official au Chapitre de l'église Saint-Étienne de comparaître devant l'officialité de Reims pour répondre aux plaintes de Jean

Couvent, chapelain de la Congrégation (28 mai 1457). — Sentence de l'officialité de Reims en faveur des chapelains (8 août 1459).

G. 887. (Liasse.) — 21 pièces (4 parchemins, 1 imprimé).

1564-1687. — *Procédures diverses.* — Sentence du bailli de Vermandois dans la cause d'entre les chapelains et Nic. Poinsart, menuisier, domicilié à Châlons, pour le paiement de 6 l. 5 s. t., montant de 3 années de censive (4 septembre 1564) ; *id.* pour les chapelains contre Catherine Verrière et Cl. Buat (1567) ; *id.* dans le procès d'entre la Congrégation et J. Paissenet, arquebusier à Châlons, pour le payement de 60 s. de censive dus par la maison où réside ledit Paissenet (7 décembre 1572). — Les chapelains contre Adr. Thibault, maçon (extraits des registres du bailliage de Vermandois, 1575-1576). — Saisie des revenus de la chapelle Saint-Jacques à la requête de J. Thomassin, chapelain, et en vertu d'un arrêt du Parlement de Châlons rendu le 25 septembre 1592. — Mise en vente des biens saisis sur feu Jérôme Truc, sis à Châlons, et aux environs, sur lesquels la Congrégation perçoit une rente annuelle de 30 s. en vertu du bail emphytéotique passé le 16 février 1608 (1687 — impr.).

G. 888. (Liasse.) — 9 pièces (1 parchemin).

1648-1699. — Contrats de constitution de rente passés au profit de la Congrégation.

G. 889. (Liasse.) — 90 pièces (2 parchemins).

1704-1707. — Adjudications des biens abandonnés par Nic. Gobillart de Courtisols à ses créanciers.

G. 890. — 1 registre in-4° de 172 feuillets (les 8 premiers manquent).

1550-1566. — *Conclusions* : registre des conclusions des chapelains du 31 janvier 1549, v. st. au 24 mai 1566. — F° 120, verso. Formule du serment à prêter par les chapelains lors de leur réception. — F° 122. Réceptions de chapelains. — F° 155, verso. Marences (1) à partir du 3 juin 1552. — F° 156. Claude Chaze mis à marence pour avoir dit des *ordes parolles* au banquet de la Saint-Luc ; J. Guillot *id.* — *Nota* : *la fin du registre manque.*

(1) *Marance,* faute légère commise dans le service divin, et par suite amende infligée aux infracteurs. — *Voir Du Cange,* v° *Marancia.*

G. 891. — 3 registres in-folio.

1603-1790. — *Conclusions* : registres des conclusions : 1° de mai 1603 au 19 mai 1662 (128 feuillets) ; 2° du 4 octobre 1709 au 24 juillet 1724 (48 feuillets) ; 3° du 7 mai 1779 au 21 mai 1790 (40 pages).

G. 892. — 2 cahiers in-folio (29 et 41 feuillets).

1599-1637. — *Comptes.* — Comptes des recettes et dépenses de la Congrégation : 1° de 1599 à 1600. — F° 11. A m° Gérard le verrier, pour avoir fait les verrières de la *croupte,* 16 s. — Total de la dépense : 304 l. 8 s. 5 d. t. — 2° du 25 mai 1636 à pareil jour 1637. — F° 22. Total des recettes en argent : 649 l. 12 s. 10 d. — F° 25, verso. Total des dépenses : 671 l. 19 s. 7 d.

G. 893. — 10 registres in-folio reliés (49, 46, 52, 63 et 60 pages — 36, 31, 30 et 37 feuillets).

1710-1720. — *Comptes* : recettes et dépenses de la Congrégation pour les années 1710 à 1720. — *Nota* : l'exercice part de la Saint-Urbain, 25 mai de chaque année.

G. 894. — 3 registres in-4°.

1561-1673. — *Baux* (registres des) : 1° de 1561 à 1585 (140 feuillets) ; 2° de 1586 à 1629 (181 feuillets) ; 3° de 1629 à 1673 (171 feuillets) : table à la fin de ce troisième registre.

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE DE CHALONS.

G. 895. — 1 cahier in-4° pap. (37 feuillets).

1430-1431. — *Comptes de l'officialité.* — « Nonus compotus ex emolumentis curie Cathalaunensis per magistrum Egidium Burgaud dicte curie Cathalaunensis sigilliferum redditus, tam in receptis quam misiis, pro uno anno integro incipiente in die festi nativitatis beati Johannis Baptiste anno Domini M CCCC XXX° finito eodem festo beati Johannis anno revoluto XXXI°. »

G. 896. — 1 cahier in-4° (24 feuillets — incomplet).

1435-1436. — *Officialité.* — Compte de Gilles Burgaud pour l'année commençant à la Saint-Jean 1435 et finissant à pareille date 1436.

G. 897. — 1 cah. in-4° (28 feuillets).

1441-1442. — *Officialité.* — Compte de Gilles Burgaud pour l'année commençant à la Saint-Jean 1441 et finissant à pareil jour 1442. — *Excessus* : f° 11. Dominus

Petrus Robert, presbiter curatus de Spina, super assertione miraculorum eventorum in ecclesia de Spina de abortivis, 20 l. » — « Johannes Robillard, clericus, et Johannes Bayen, matricularii de Spina, super eo quod usi sunt sigillo privato in certificatione miraculorum predictorum, 10 l. » — Dominus Robertus Torchappel, curatus loci (*Coupéville*), placavit emandam sibi inflictam eo quod non abjecerat focariam suam ab ejus consortio 20 l. » — F° 12, verso. « Dominus Petrus Chastellet, curatus loci (La Neuville-au-Pont) pro concubinatu, 60 s. » — F° 13. « Dominus Cochon, curatus (*Dampierre-sur-Auve*), pro concubinatu cum quadam Alisonna, 30 s. — Frater Hugo de Castricis, religiosus, super concubinatu cum quadam Margareta, 30 s. » — F° 23. Total de la recette : 441 l. 1 s. 4 d. — F° 27. *Id.* de la dépense : 369 l. 4 s. 8 d.

G. 898. — 1 cah. in-4° (22 feuillets — incomplet).

1446-1447. — *Officialité.* — Compte de Gilles Burgaud pour l'année commençant à la Saint-Jean 1446 et finissant à pareil jour 1447. — F° 13. « Dominus Karolus de Grangiis, curatus loci (*Villevenard*), pro concubinatu cum parochiana sua, 8 l. 5 s. » — F° 21. Total de la recette 448 l. 6 s. 5 d. ; *id.* de la dépense 552 l. 17 s. 2 d.

G. 899. — 2 cah. in-4° (57 et 58 feuillets).

1460-1461. — *Officialité.* — Compte d'Étienne du Vergier pour l'année commençant le 19 mars 1460 et finissant à pareil jour 1461. — F° 28. « Petrus Sanlis, Simon Dalez, Coletus Mengin, Johannes Sanliz, religiosi prioratus dicti loci (*Sermaize*), ordinis Sancti Benedicti, et A. Lambert, clericus, procurator dicti loci, quia dum R. P. G., episcopus Cathalaunensis, dictum locum volebat et intendebat visitare, accessit ad dictum locum, predicti vero eidem R. P. portas ecclesie predicti loci clauserunt, ne dictus R. P. intraret, 16 l. 10 s. » — F° 29. « Dominus Simon Gobert, curatus loci (*Marolles*), quia die Sancti Juliani apud Florenayum, post prandium in quodam prato prope cimiterium, in presentia prioris de Spinosa Valle et plurium aliorum, qui juvenes propter festum dicti loci congregati aspiciebant, dixit similia verba : pepedit dicendo *Vela pour mons*[r] *de Chaalons*, 55 s. » — F° 50. Total de la recette 742 l. 14 s. 1 d. ; *id.* de la dépense : 666 l. 7 s. 6 d. t. — *Le présent registre est en double.*

G. 900. — 1 cahier in-4° (52 feuillets).

1464-1465. — *Officialité.* — Compte de Guillaume Roidelet pour l'année commençant le 11 août 1464 et finissant à la Saint-Jean 1465. — F° 27. « Guillelmus Tassin, clericus, rector scolarum loci (*Blacy*), pro manuum injectione in Johannem de Maucourt, 10 s. » — F° 42. Total de la recette : 1.128 l. 17 s. 10 d. ; *id.* de la dépense : 607 l. 10 s. 10 d. t.

G. 901. — 1 cah. in 4° (52 feuillets, incomplet).

1477-1478. — *Officialité.* — 5° compte de Pierre Cuchart pour l'année commençant à la Saint-Jean 1477 et finissant à pareil jour 1478. — F° 33. « Matheus de Bourlon, rector scolarum loci (*Vitry-le-Château*), clericus, quia invasit et percutere visus est dominum Petrum Oudin presbiterum cum ense evaginata in domo ipsius domini Petri, 30 s. t. » — F° 38. « Ysabeleta, uxor Johannis Guillelmi, rectoris scolarum loci (*Écriennes*), pro injuriis verbalibus illatis in Margaretam, uxorem Dideri Reynel, 10 s. t. »

G. 902. — 1 cah. in-4° (66 feuillets).

1478-1479. — *Officialité.* — 6° compte de Pierre Cuchart pour l'année commençant à la St-Jean 1478 et finissant à pareil jour 1479. — F° 32. « Johannes Albrici, presbiter curatus loci (*St-Remy-sur-Bussy*), quod manutenuit quamdam Ysabellam in suam focariam et concubinam, ex qua habuit parvulum, 100 s. t. » — F° 35. « Petrus Ponsart, presbiter capellanus loci (*Jussécourt*), quia de adulterio sollicitavit Ysabellam, uxorem Dideri Vinchon, unde ortum fuit scandalum, qui captus in domo predicta per quasdam uxores et verberatus fuit, 20 s. t. » — F° 65. Total de la recette 1,431 l. 7 s. 6 d. t. ; *id.* de la dépense 1,007 l. 19 s. 10 d.

G. 903. — 1 cah. in-4° (70 feuillets).

1479-1480. — *Officialité.* — 7° compte de Pierre Cuchart pour l'année commençant à la St-Jean 1479 et finissant à pareil jour 1480. — F° 24 v°. « Johannes Richart pro sacrilegio per eum commisso capiendo quandam crucem argenteam in ecclesia de Braux prope Sanctum Desiderium, 60 s. t. — Frater Gerardus de Viot, presbiter curatus loci (*St-Sulpice de Châlons*), quod manutenuit quamdam vicio incontinencie diffamatam, 60 s. t. » — F° 40. « Matricularii loci (*Passavant*) quia depingere permiserunt quasdam ymagines fatuorum juxta majus altare in ecclesia loci, 10 s. t. » — F° 42. « Stephanus Gastebois, clericus, pro insolenciis per eum de nocte factis, pulsando seu per alium pulsari faciendo campanas loci, 10 s. t. — F° 48. « Johannes Filet, clericus, pro injuriis verbalibus illatis in Johannem Hemardel, clericum, rectorem scolarum loci (*Vertus*), quem nisus est percutere cum gladio evaginato, 20 s. t. » — F° 50. « Johannes le Limonnier pro scandalo facto in eccle-

sia loci (*Normée*), dum Jacobus Charpentier deoscularetur altare in die Jovis sancta, trusit vultum ejus contra dictum altare, adeo quod per nares emisit cruorem, 20 s. t. » — F° 58. Total de la recette 1,390 l. 14 s. 10 d. t. ; *id.* de la dépense 1,781 l. 19 s. 2 d.

G. 904. — 1 cah. in-4° (59 feuillets).

1481-1482. — *Officialité.* — 9e compte de Pierre Cuchart pour l'année commençant à la St-Jean 1481 et finissant au même jour 1482. — F° 41. « Johannes de Carpentariis, clericus, rector scolarum loci (*Auve*), quia diffamatus est de quadam muliere conjugata, 20 s. t. » — F° 43. « Frater Poncius Oudet, presbiter, curatus de Loisiaco, quia vixit insolenter et non religiose, vacans cum armigeris, cum canibus per campos in fuga leporum, ac item quia habitatus (?) est caligis de tanne, tunica brevi cum pileo et inhoneste se habet cum omnibus, 100 s. t. — Dominus Jacobus Sevestre, presbiter capellanus loci (*Gourgançon*), pro manuum injectione in Johannem Rigault, clericum, rectorem scolarum loci, 40 s. t. » — F° 44. « Johannes le Petit Maire junior, clericus, quod die dominica post festum beati Luce evangeliste, choreas duxit et tripudiavit in ecclesia loci (*Vertus*) cum tabourino, 5 s. t. » — F° 45. « Dominus Rungemaille, presbiter capellanus loci (*Aulnay-aux-Planches*), quia manutenuit quandam diffamatam publicam 10 s. t. — Dominus Johannes Virot, presbiter cappellanus loci (*Loisy*), quia duobus mensibus citra manutenuit in concubinam quamdam Katherinam diffamatam, 60 s. t. » — F° 46. « Dominus Evrardus Motardier, capellanus loci (*Baye*), quia manutenuit quamdam mulierem concubinam et focariam, 40 s. t. » — F° 54. Total de la recette 1,452 l. 8 d. t. ; *id.* de la dépense 53 l. 60 s. 10 d. t.

G. 905. — 1 cah. in-4° (54 feuillets — incomplet).

1489-1490. — *Officialité.* — 17e compte de P. Cuchart pour l'année commençant à la St-Jean 1489 et finissant à pareil jour 1490. — F° 26. « Dominus Petrus Gerardet, presbiter (*St-Alpin de Châlons*), quia audiens confessionem domini Johannis Dargent, eundem dimisit et reliquit absque dando sibi absolutionem, ymo cucurrit ad celebrandum coram quodam armigero missam, ad quam ipse confitens proprius erat invitatus, 5 s. t. » — F° 26 v°. « Dominus Johannes Fardelly, presbiter capellanus loci (*St-Germain*), pro pluribus insolenciis factis de nocte, et quia diffamatus et notatus est manutenuisse quasdam conjugatas ac eciam quamdam filiam solutam, unde ortum fuit scandalum, 4 l. » — F° 27 v° « Dominus Marcialis de Aufela, presbiter curatus loci (*Dampierre-sur-Moivre*), quia apud Cathalaunum manutenuit quamdam vicio incontinencie diffamatam, unde ortum fuit scandalum, 20 s. t. » — F° 29 v°. « Dominus Johannes de Drullio, presbiter capellanus loci (*Fontaine-sur-Coole*), pro insolenciis per eum factis apud Vitriacum in domo Jaqueri Chabrault, ostendendo virilia ancillis domus, 15 s. t. » — F° 30, « Frater Petrus le Certain, presbiter religiosus prepositus atque vicarius loci (*Huiron*), quia per biennium et amplius in camera sua et in abbacia dicti loci manutenuit quamdam Franciscam vicio incontinencie diffamatam, 35 l. t. — Frater Michael Lestandart, presbiter capellanus loci (*Huiron*), atque religiosus, quia in sua camera et in abbacia loci per intervalla manutenuit quamdam conjugatam, 30 s. t. » — F° 31. « Johannes de la Roche clericus, rector scolarum loci (*Heiltz-l'Evêque*), quia diebus dominicis et festivis lusit ad cartas, 15 s. t. » — F° 34. « Magister Johannes Marlier, rector scolarum loci (*Saint-Urbain*), pro scandalo facto in ecclesia loci die festi sanctissimi Pasche, 40 s. t. » — F° 35 v°. « Dominus Petrus Bouton, presbiter capellanus loci (*Isle-sur-Marne*), quia de nocte repertus fuit cum uxore cujusdam Gobini le Porcher de Argneyo, unde ortum fuit scandalum, 40 s. t. » — F° 37. « Dominus Henricus Niquelot, presbiter (*Ste-Menehould*), quia assuetus est frequentare loca suspecta et inhonesta et horis indebitis, 15 s. t. — Dom. Johannes Malgainne, presbiter, quia assuetus est ludere ad palmam in albis cum laicis, 10 s. t. » — F° 41 v°. Dominus Johannes Jaquart, presbiter capellanus loci (*Connantray*), quia de adulterio sollicitavit nonnullas uxores sibi commissas, et quia quadam die requisitus de baptisando quemdam parvulum loci non potuit nec scivit pre nimia crapula et ebrietate, 40 s. t. » — F° 54. Total de la recette 1,395 l. 2 s. 7 d. t. ; *id.* de la dépense 1,359 l. 8 s.

G. 906. — 1 cah. in-4° (60 feuillets).

1496-1497. — *Officialité.* — 24e compte de P. Cuchart pour l'année commençant à la St-Jean 1496 et finissant le 16 avril 1497. — F° 26. « Dominus Guillelmus Moreau, presbiter curatus loci (*Villers-aux-Corneilles*), pro injuriis verbalibus illatis in suum decanum et quod pluries publice lusit ad palmam cum laicis absque femoralibus, 40 s. t. » — F° 27. Magister Nicolaus Barrois, presbiter capellanus loci (*Fagnières*), pro enormi manuum injectione cum ense evaginato in Jacobum Montum, clericum, 8 l. t. » — F° 28. « Frater Johannes François, presbiter, prepositus loci (*Saint-Germain-la-Ville*), religiosus de Sancto Urbano, quia manutenuit quamdam vicio incontinencie notatam, 20 s. t. » — F° 31. « Dominus Johannes Berthevin, presbiter capellanus loci (*Couvrot*), quia die festi nativitatis beati Johannis Baptiste scandalum fecit in ecclesia loci cantando missam, partim alta et partim submissa vocibus, 10 s. t. » — F° 36.

« Dominus Johannes Poulain, presbiter (*Hauteville*), quia fuit repertus cum quadam muliere conjugata per suum virum, unde ortum fuit scandalum 40 s. t. — F° 40. « Dom. Nicolaus du Poncel, presbiter curatus loci (*Fromentières*), quia propter ejus incuriam porci intraverunt chorum ecclesie loci et ibidem scandalum fecerunt, 20 s. t. » — F° 41 v°. « Frater Petrus de la Jumelle, presbiter curatus loci (*Clamanges*), quia manutenuit quamdam Remietam vici incontinencie notam ex qua plures partus habuit et postmodum ipsa in domo sua obiit, 100 s. t. » — F° 56. Total de la recette 1.425 l. 8 s. 1 d.; *id.* de la dépense 1,085 l. 15 s. 11 d.

G. 907. — 1 cah. in-4° (94 feuillets).

1506-1507. — *Officialité.* — 2e compte de Charles Gourillot pour l'année commençant à la St-Jean 1506 et finissant à pareil jour 1507. — F° 43 v°. « Oliverius Lorin, curatus de Falsibus, quia lusit publice ad balistam, 10 s. » — F° 44. « Johannes Couvrot (?), rector scolarum beate Marie de Valibus, quia absque licencia publice lusit quamdam farsam in vituperium sacramenti altaris, 70 s. » — F° 44 v°. « Dominus Johannes Rossignol, presbiter capellanus loci (*Soudron*), quia fuit repertus cum quadam meretrice, 40 s. » — F° 45. Dom. Johannes Beaufort, presbiter capellanus loci (*Aulnay-sur-Marne*), quia communicavit in peccato et scandalo cum quadam Katherina, 40 s. » — F° 50. « Dominus Desiderius Lafricque, presbiter canonicus Vitriacensis, quia in peccato communicavit cum Margareta la Fourqnette, 100 s. » — F° 51 v°. « Dom. Philipus Grasset, presbiter curatus loci (*Pargny-sur-Saulx*), quia furtim rapuit quasdam pecunias in domo deffuncti domini Philippe Grasset, sui nepotis, 7 l. ». — F° 52 v°. « Dominus Johannes Latissart presbiter (*St-Urbain*), quia impregnavit Agnetam, relictam deffuncti Johannis Beaufort, 100 s. » — F° 57. « Dom. Johannes Lelièvre, presbiter capellanus loci (*Perthe*), pro certo scandallo per eum facto in ecclesia, transportans unctiones sacras extra ecclesiam, 60 s. » — F° 58 v°. « Dominus Phelix de Lucheriz, presbiter (*Arzillières*), quia per quendam armigerum fuit inventus in ejus domo cum quadam filia diffamata, 25 s. »

G. 908. — 1 cah. in-4° (81 feuillets).

1507-1508. — *Officialité.* 3e compte de Ch. Gourillot pour l'année commençant à la St-Jean 1507 et finissant à pareil jour 1508. — F° 35. « Johannes Colin, rector scolarum loci (*Jâlons*), quia carnaliter cognovit Johannam Gerville, 50 s. » — F° 44 v°. « Dominus Guillermus Jeusson, presbiter curatus loci (*Blesmes*), quia notatus est gravidasse quamdam Johannam, 100 s. » — F° 45. « Dom. Johannes Chaudel, presbiter, quia gravidavit sororem Guillemitam, sororem monasterii prope Sanctum Desiderium, 100 s. » — F° 45 v°. « Johannes Collesson, diaconus, quia impregnavit sororem Claudinam, religiosam prefati monasterii, 100 s. » — F° 49. « Petrus de Souze, rector scolarum loci (*Thiéblemont*), quia cognovit carnaliter ibidem filiam Nicolai, 15 s. t. »

G. 909. — 1 cah. in-4° (55 feuillets — incomplet).

1512-1513. — *Officialité.* — Compte de Didier Coutinet pour l'année commençant à la St-Jean 1512 et finissant à pareil jour 1513. — F° 34. « Dominus Claudius Gombault, presbiter capellanus loci (*Fagnières*), quia intertenuit in ejus domo quamdam Ysabellem, mulierem suspectam et diffamatam, 40 s. » — F° 35. « Magister Johannes Drouet, presbiter capellanus loci (*Jâlons*), quia sustinuit in ejus domo quamdam mulierem publicam et diffamatam, 20 s. » — F° 36. « Dominus Johannes Chauvet, presbiter curatus loci (*Juvigny*), quia die beati Eligii minime tradere voluit patenam suis parochianis, 10 s. » — F° 37 v°. « Dom. Johannes Guyot, presbiter capellanus loci (*Pogny*), quia impregnavit Johannam relictam deffuncti Roussel suam parochianam, 10 l. » — F° 40. « Dom. Petrus Colignon, presbiter (*Ste-Menehould*), quia notatus est carnaliter cognovisse ac impregnasse Margaritam, filiam Johannes Bestiau, ab aliis diffamatam, 30 s. »

G. 910. — 1 cah. in-4° (62 feuillets).

1514-1515. — *Officialité.* — Compte de Didier Coutinet pour l'année commençant à la St-Jean 1514 et finissant à pareil jour 1515. — F° 34. « Michael Cosson, presbiter curatus loci (*Mazières*), quia quadam die dominica dixit in prono suo : *Qu'il y avoit six de ses parrochiens qui avoient receu à Pasques, qu'il vaulzit mieulx l'avoir en des pourceaulx*; item quia vocavit Claudium Parisot *larron*; it. quia vocavit Michaelem Parisot *traistre Judas, Cayn, et qui le prescheroit comme un hereticque*; et trusit lapidem contra brachium dicti Michaelis, 10 l. 10 s. » — F° 36. « J. Bromont, alias Colet, presbiter (*St-Dizier*), quia die beati Nicolai lusit quandam farciam in loco publico, et quia repertus fuit de nocte in habitu dissimulato, 40 s. » — F° 38. « Johannes Dallemaigne, presbiter capellanus loci (*Heiltz-le-Hutier*), quia assuetus est ludere publice ad globum pro pecunia, necnon tabernas frequentare, ac etiam repertus fuit a paucis diebus cum quadam muliere nuncupata Labouchière, ejus parrochiana, unde ortum fuit scandallum, 100 s. — Jo. Lacorre, presbiter capellanus loci (*Moncetz*), quia correas duxit publice in festo patroni loc

et quia fuit causa cujusdam litis inter rectorem scolarum dicti loci et quemdam armigerum in ecclesia, unde dictus armiger dedit alapam prefato rectori, 60 s. » — F° 40. « Johannes Pochard, clericus *(Nettancourt)*, pro manuum injectione in rectorem scolarum de Frapino, clericum, 5 s. » — F° 43. « Jo. Arnoul, presbiter, quia die dominica post festum beati Urbani cum laicis in taberna se inebriavit in modum quod volens in ecclesia decantare vesperas incepit per Magnificat, unde ortum maximum scandallum, 40 s. »

G. 911. — 1 cah. in-4° (54 feuillets).

1515-1516. — *Officialité.* — Compte de Didier Coutinet, pour l'année commençant à la St-Jean 1515 et finissant à pareil jour 1516. — F° 24. « Nicolaus, rector scolarum loci *(Écury)*, pro invasione facta in Diderum Regnault, 15 s. » — F° 31. « Dominus Johannes Croixdessus presbier *(Chamouilley)*, quia notatus est intertenuisse quamdam Coletam in peccato, item quia communicavit cum quadam Symoneta de qua prolem habuit, 12 l. — Magister Nicolaus Humbert presbiter *(Wassy)*, quia inebriatus vino quadam die Mercurii sancta; in domo Dideri Canel de nocte verberavit Johannam uxorem predicti Dideri, faciendo plures insolentias, 35 s. » — F° 34. « Dom. Johannes Navet presbiter *(Perthe)*, quia manutenuit in peccato et scandalo ac etiam impregnavit quamdam bastardam deffuncti domini Johannis Navet ejus avunculi presbiteri, suam cognatam germanam, ut fertur, 100 s. — F° 34 v° « Dom. Remigius Laurent, presbiter *(Villers-en-Lieu)*, quia carnaliter cognovit Guyonam filiam deffuncti Johannis Leclerc, 35 s. » — F° 38 v°. « Dom. Johannes Froissart presbiter *(Vertus)*, quia repertus fuit per armigeros in ejus camera (cum) quadam filia concubina sibi suspecta, 40 s. »

G. 912. — 1 cah. in-4° (69 feuillets).

1516-1517. — *Officialité.* — Compte de Didier Coutinet, commençant à la St-Jean 1516. — F° 48. « Dominus Petrus Leveulx, presbiter capellanus loci *(Heiltz-le-Maurupt)*, quia carnaliter cognovit Margaretam filiam Dyonisii Moncheux, alias Tabourin, quam, ut fertur, impregnavit, 60 s. » — F° 50. « Dom. Johannes de Beaumont, alias Colet, presbiter *(St-Dizier)*, quia notatus est intertenuisse in peccato et scandallo Appollinam, uxorem Laurencii le Menuisier. » — F° 51. « Dom. Johannes de Marisy, presbiter capellanus loci *(Louvemont)* quia manutenuit in peccato et scandallo Dideram, filiam Jo. de Tay, et Margaretam, filiam deffuncti Gerardi Jaquot, ambas ab aliis diffamatas, 60 s. » — F° 51 v°. « Magister Nicolaus Humbert, presbiter *(Wassy)*, quia in dies, die et nocte, frequentat tabernas, in eis multos committens excessus, qui quasi semper est inebriatus unde magnum ortum est scandallum, 50 s. ». — F° 55. « Dom. Petrus Huet, presbiter curatus loci *(Landricourt)* et decanus Xristianitatis de Perta, quia in ejus domo intertenuit in peccato et scandallo quamdam filiam de Hezio episcopi male famatam, quam impregnavit, prout fama volat, 20 l. t. »

G. 913. — 1 cah. in-4° (58 feuillets).

1517-1518. — *Officialité.* — Compte de Didier Continet pour l'année commençant à la St-Jean 1517 et finissant à pareil jour 1518. — F° 33. « Magister Ansolinus Lefèvre, presbiter *(Blesmes)*, quia impregnavit quamdam filiam Jo. Lefèvre, 40 s. » — F° 33 v°. « Dominus Petrus Burjast, presbiter curatus de Juzecurte *(Juzennecourt)*, quia die dominica post assumptionem beate Marie non fuit missa celebrata in ecclesia loci, et illa die, de nocte, conduxit quamdam mulierem in loco de Possessa usque ad Hesium Almarici et quia est mercator, 40 s. — F° 35. « Magister Guillermus de la Vefve, presbiter, pro scandalo facto in ecclesia de Olonna, litigando contra dominum Petrum Forme, presbiterum, 40 s. — Diderus Prignot, dyaconus, quia servicio divino durante in predicta ecclesia corporalia distraxit a manibus dicti de la Vefve et quia nisus est percutere prefatum magistrum Claudium Perron de una javelina, plura juramenta faciendo cum uno bracquemardo, ex quo fuit magnum scandalum, 6 l. t. »

G. 914. — 1 cah. in-4° (46 feuillets).

1520-1521. — *Officialité.* — Compte de Didier Continet pour l'année commençant à la St-Jean 1520 et finissant à pareil jour 1521. — F° 19. « Dominus Karolus de Mosles, presbiter, nuper clericus ecclesie sancti Martini Cathalaunensis, pro certis factis et sacrilegiis per eum commissis in dicta ecclesia et aliis casibus, 6 l. » — F° 21 v°. « Dominus Nicolaus Rozier, presbiter *(Vitry-le-Château)*, quia die sanctissimi sacramenti publice tripudiavit, 10 s » — F° 24. « Dom. Remigius Laurens, presbiter capellanus loci *(Louvemont)*, pro multis insolenciis per eum in loco de Sancto Desiderio et Olonna perpetratis, et maxime quia de nocte fuit cum armigeris in habitu dissimulato, et quia lusit cum armigeris *aux dez* aliquando armatus, et pro juramentis illicitis, 100 s. »

G. 915. — 1 cah. in-4° (59 feuillets).

1522-1523. — *Officialité.* — Compte de Didier Continet pour l'année commençant à la St-Jean 1522 et finissant à pareil jour 1523. — F° 31 v°. « Claudius Macquart clericus, quia de nocte cum quibusdam aliis sociis invaserunt domum abbatialem Omnium Sanctorum, 4 l. t. » —

F° 32. « Johannes Huart, presbiter capellanus loci (*Francheville*), quia indutus sola camisia ambulavit per vicum suum, unde ortum fuit scandalum, 20 s. » — F° 33 v°. « Dominus Jacobus Quarré presbiter (*Vitry-le-Château*), quia impregnavit quamdam nomine Margaretam, que jam antea peperit et a pluribus diffamata se submisit curie, 20 s. » — F° 34 v°. « Dom. Johannes Lecoq, presbiter curatus loci (*Heiltz-l'Evêque*), quia permisit Johannem Duchier, laicum, decantare epistolam die dominica, et quia die Pasche incipiens vesperas, loco de Kyrie eleyson, decantavit : Deus in adjutorium, 40 s. t. » — F° 35 v° « Dom. Petrus de Bavières, presbiter (*Flornay*), quia permisit frequentare cum scandallo in ejus domo de Musseyo quamdam nomine Mariam sibi suspectam, et quia carnaliter cognovit quandam Margaretam ab aliis diffamatam et ab eodem, ut fertur, impregnatam, 60 s. » — F° 38 v°. « Magister Johannes Gallois, presbiter curatus loci (*Charmontois*), quia ut fertur, impregnavit quamdam filiam nomine Agnetem sibi commissam, 100 s. »

G. 916. — 1 cah. in-4° (59 feuillets).

1524-1525. — *Officialité.* — Compte de Did. Coutinet pour l'année commençant à la St-Jean 1524 et finissant à pareil jour 1525. — F° 31. « Bartholomeus Case, rector scolarum loci (*Recy*), pro manuum injectione in Thomam Durant, 5 s. » — F° 33. « Dominus Johannes Gérardin, presbiter capellanus loci (*Reims-la-Brûlée*), quia carnaliter cognovit quamdam Katherinam, filiam publicam, 40 s. » — F° 34. « Dom. Jacobus Olifart, presbiter (*St-Dizier*), pro manuum injectione in dominos Johannem Delavefve, Desiderium Prignet, Xristoforum Bauconel, presbiteros, ac etiam quia notatus est de sacrilegio et pro pluribus blasphemiis et juramentis illicitis, 7 l. » — F° 34 v°. « Dom. Nicolaus Baudesson, presbiter capellanus loci (*Baudonvillers*), quia non obstantibus inhibitionibus sibi factis de non communicando in peccato et scandalo cum Ysabelle, relicta deffuncti Johannis Colinet, que ejus operibus peperit, communicavit et frequentavit, 100 s. » — F° 35. « Dominus Petrus Lemaistre, presbiter cappellanus loci (*Chevillon*), quia carnaliter cognovit Dideram de Villemorien, uxorem Parvi Johannis de Brontières, quam de confessione die Pasche audivit, 50 s. »

G. 917. — 1 cah. in-4° (67 feuillets).

1525-1526. — *Officialité.* — Compte de Didier Coutinet pour l'année commençant à la St-Jean 1525 et finissant à pareil jour 1526. — F° 40. « Germanus Dupressoir, rector scolarum loci (*Courtisols*), quia scripsit quasdam litteras falsas pro et nomine Petri J. 20 s. » — F° 42 v°. « Dominus Helyas Antoine, presbiter (*Wassy*), quia referente fama, carnaliter cognovit quamdam filiam, nomine Reginaldam, ab aliis diffamatam, 40 s. » — F° 45. « Dom. Johannes Perrigort, presbiter (*Charmont*), quia notatus est de quadam Charlota la Liégoise, male famata, 40 s. » — F° 46. « Dom. Nicolaus Caillier, presbiter curatus loci (*Vanault-le-Châtel*), quia notatus est intertenuisse in peccato et scandalo plures mulieres, suas filias spirituales et parochiales, 12 l. t. » — F° 48. « Dom. Nicolaus Lescuyer, presbiter (*Loisy-en-Brie*), quia sustinuit in ejus domo una nocte quamdam meretricem nuncupatam La Castelière, 20 s. »

G. 918. — 1 cah. in-4° (66 feuillets).

1528-1529. — *Officialité.* — Compte de Didier Coutinet pour l'année commençant à la St-Jean 1528 et finissant à pareil jour 1529. — F° 39. « Dominus Franciscus de Montesoubrano, presbiter capellanus loci (*Bussy-Lettrée*), quia impregnavit quamdam mulierem viduam de Haussimonte, 100 s. » — F° 39. « Frater Johannes Mercier, presbiter curatus loci (*Somme-Vesle*), quia impregnavit quamdam Henrietam ejus neptem, 10 l. » — F° 41. « Dom. Lucas Compaignot presbiter (*Huiron*), quia notatus est de quibusdam mulieribus loci, et quia nisus est percutere fratrem Xristoforum Clementem, presbiterum, religiosum et prepositum abbatie dicti loci ac pro juramentis illicitis, 40 s. » — F° 42 v°. « Dom. Jos. Lejeune, presbiter (*Vitry*), quia inclusus fuit in carcere cum captivis et maxime cum magistro Egidio Leclerc, et quia assuetus est tabernas frequentare et quadam die dominica, pendente servicio divino, ad quillas ludere, 40 s. » — F° 43. « Dom. Petrus Bidault, presbiter capellanus loci (*St-Lumier*), pro injuriis illatis in decanum Xristianitatis Vitriacensis, et quia non defert capulum et quia habet caligas bandatas, 10 l. » — F° 44. « Dom. Martinus Chauldet, presbiter capellanus loci (*Chancenay et Bettancourt*), quia impregnavit sororem N. de Vernay, abbatissam monialium prope Sanctum Desiderium, 10 l. t. — Dom. Nicolaus de Mandre, presbiter capellanus loci quia ipse tumulentus inhonesta verba protulit dicens quod ipse (cognoverat ?) carnaliter XXV mulieres, 20 s. » — F° 44 v°. « Dom. Jo. Champenoys, presbiter capellanus loci (*Brousseval*), quia assuetus est ludere ad cartas et taxillos et frequentare tabernas, unde ortum est scandalum, 50 s. » — F° 46 v°. « Dom. J. Vivenot, presbiter capellanus loci (*Vouillers*), quia intertenuit in peccato et scandallo quamdam Petronillam, filiam Dideri Jolyboys que peperit ejus operibus, 100 s. »

G. 919. — 1 cah. in-4° (66 feuillets).

1529-1530. — *Officialité.* — Compte de Did. Coutinet pour l'année commençant à la St-Jean 1529 et finissant à pareil jour 1530. — F° 34. « Dominus Petrus de Bavière, presbiter cappellanus de Soncuria, quia notatus est de quadam muliere, Madame de Pommerieu, 60 s. » — « F° 37 v°. « Johannes Colin, clericus, pro manuum injectione in Petrum Lelarge et in rectorem scolarum loci, 20 s. — Dominus Nicolaus Maulcorps, presbiter curatus loci (*Dampierre-le-Château*), quia in ejus domo reperta fuit quedam mulier publica per armigeros domini comitis d'Aspremont, 60 s. »

G. 920. — 1 cah. in-4° (50 feuillets).

1539-1540. — *Officialité.* — Compte de Nicolas Buat pour l'année commençant à la St-Jean 1539 et finissant à pareil jour 1540. — F° 25 v°. « Nicolaus Gobert, presbiter vicarius loci (*Villeseneux*), quia notatur tabernas frequentare, nonnullas mulieres diffamatas in peccato incontinencie intertenere et divinum servicium obmittere et quam plurimas insolencias facere, 60 s. » — F° 28. « Magister Anthonius Roussel, presbiter (*Bassu*), quia quedam verba protulit contra Vetus Testamentum et jurisdictionem nostram temporalem de Bassu turbavit, 100 s. — Dominus Joannes Chaudel, presbiter (*Cheminon*), quia quedam verba scandalosa pro populo palam et publice protulit, 40 s. » — F° 28 v°. « Magister Symon Lefèvre, presbiter, quia die dedicationis ecclesie de Malorivo (*Maurupt*), publice in choreis cum filiabus in habitu dissimulato tripudiavit et quia assuetus est juramenta illicite facere, 20 s. » — F° 30 v°. « Dom. Joannes Faudel, presbiter (*St-Vrain*), quia fecit scandalum bibendo cum filiabus communibus, 40 s. » — F° 31. « Dom. Philippus Pucelle, presbiter capellanus loci (*Frignicourt*), quia notatus fuit intertenuisse duas mulieres, videlicet unam nomine Nicolaam, uxorem Claudii Motian, alias Cagneux, et aliam nomine Joannam, uxorem cujusdam nuncupati Godot, 6 scuta aurea. — Nicolaus Geoffroy, rector scolarum loci (*St-Vrain*), quia cum meretricibus frequentavit in tabernis, 15 s. — Dom. Joannes Mercier, presbiter curatus loci (*Ambrières*), quia in ejus domo presbiterali, maxime in die festi sanctissimi Sacramenti, sustinuit quandam mulierem nomine Mariam, uxorem Petri Peuchet, de eo notatam et, ut fertur, prolem habuit, necnon scandalum in ecclesia, pendente servitio divino, fecit, 4 scuta. » — F° 31 v°. « Dom. Reginaldus Myon, presbiter (*St-Vrain*), quia non erubuit tabernas cum meretricibus frequentare, 5 s. » — F° 33 v° « Dom. Petrus Branche, presbiter (*Villers-en-Argonne*), quia die noctuque solet vagari in habitu dissimulato, 30 s. » — F° 35. « Dom. Claudius Ploix, presbiter vicarius loci (*Coizard*), quia assuetus est tabernas frequentare et vino se inebriare, 40 s. »

G. 921. — 1 registre in-4° relié (155 feuillets ; le premier mutilé).

1471-1475. — *Officialité.* — Registre aux causes de l'Officialité, du 15 juin 1471 au mois de novembre 1475. — F° 17. « Visa confessionne tua Jacobi de Villers, alias Benoit, presbiteri cappellani de Avisia, scilicet quod tu quamdam Ysabellem tenuisti in concubinam, ardore libidinis inflammatus, per spatium duorum annorum vel circa, dictamque Ysabellem in nocte sancti Remigii ultimate lapsi in parochialem ecclesiam de Avisia cui deserviebas in divinis adire fecisti, in quamdam arcam tue sororis in dicta ecclesia existentem inclusisti, timens ne ab armigeris rapperetur. Quibus armigeris circa mediam noctem venientibus, dictam eclesiam intraverunt et a te juramenti medio petierunt si dicta Ysabellis esset in dicta ecclesia ; coram quibus jurasti illam non esse in predicta ecclesia. Tandem dicti armati perquirentes predictam ecclesiam invenerunt predictam Ysabellem inclusam in dicta arca sororis tue, in anime tue dampnabile periculum et scandalum plurimorum parochianorum tuorum quos ad sonum campane ibidem venire fecisti. Nos igitur..... te suspendimus ab administratione sacramentorum ecclesiasticorum in dicta parochiali ecclesia de Avisia usque ad duos annos, et ad standum in carceribus curie Cathalaunensis per tres menses in hiis scriptis condempnamus » (octobre 1471).

G. 922. — 1 registre in-4° relié (136 feuillets ; les premiers lacérés).

1493-1494. — *Officialité.* — Registre aux causes de l'Officialité, du 15 avril 1493 au 22 février 1494. — F° 24. Jean de Bar, curé de Matougues, cité devant l'official « super eo quod manutenuit quamdam filiam publicam, nomine Jehanneton de Meaulx, durante spatio trium annorum, et a paucis citra diebus reperta fuit in domo sua per nonnullos armatos, unde ortum extitit maximum scandalum ». — F° 132. *Id.* par Jean Touffart, curé chapelain de Saint-Alpin de Châlons « super eo quod manutenuit et adhuc de presenti manutenet Claudiam uxorem Girardi Dumont in concubinam, non obstantibus inhibicionibus sibi per nos factis..... »

G. 923. — 1 registre in-4° (121 feuillets).

1502-1503. — *Officialité.* — Registre aux causes de l'Officialité, de juillet 1502 au 21 juillet 1503. — F° 1. « De promotore contra dominum Johannem de la Roche,

presbiterum de Maireyo, super eo quod communis fama volat in loco de Maireyo et alibi quod notorie manutenet et intertenet Margaretam uxorem Guillelmi Mangin, post et contra inhibitiones alias sibi factas. Eadem die prefatus dominus Johannes de la Roche, juratus in verbo sacerdotis, deposuit quod postquam fuit pugnitus de premisso casu pluries cognovit carnaliter eamdem Margaretam in sua domo ». — F° 39, verso. « Citatus est dominus Johannes Sauteloy, capellanus de Villaribus ad Cornices, super eo quod notatus est de quadam conjugata sua parochiana, estque assuetus mulieres diffamatas in ejus domo inducere, unde sepe et precipue die Jovis ultra lapsi fuerunt orta scandala ». — F° 41. « Quia nobis officiali Cathalaunensi constitit dominum Radulphum Lyart, presbiterum, curatum de Villari ad nemus, capellanum de Bergeriis, gravem, quynimo dampnabilem incestum cum Perreta relicta deffuncti Michoni Coullemiers, olim sua parochiana, quam in confessione sua audivit et sacramentum penitencie ac eucaristie pluries, ut sponte confessus est, sibi ministravit, commisisse...... ». — F° 42, verso. « Citatus est dominus Johannes Faverel, presbiter capellanus de domno Martino subtus Hans, super eo quod notatus est manutenere et carnaliter cognovisse quamdam mulierem diffamatam. Prefatus Faverel sponte confessus est pluries carnaliter cognovisse eamdem mulierem, tam in quadragesima quam ab alio tempore post dictam quadragesimam ».

G. 924. — 1 cahier in-4° mutilé (119 feuillets).

1508-1509. — *Officialité.* — Registre aux causes de l'Officialité, de janvier 1508 à juillet 1509. — F° 16, verso. Petrus de Sevise, rector scolarum de Thibimonte. — F° 101, verso. « Citati sunt Jo. Cellier et Th. Tierselet, matricularii sancti Johannis Cathalaunensis, contra promotorem super eo quod assueti sunt deferre vinum gouetum pro celebrando missam ; injunctum est eis quod de cetero habeant vinum rubens vel claretum, sub pena LX sol. » — F° 192. « Citatus est magister Johannes Bayart, presbiter curatus de sancto Alpino Cathalaunensi, quia notatus est de quadam Hevylide ejus parochiana, muliere uxorata. Dictus Bayart confessus est carnaliter cognovisse eamdem mulierem. »

G. 925. — 1 registre in-4° relié (189 feuillets).

1509-1511. — *Officialité.* — Registre aux causes de l'Officialité, de juillet 1509 à mai 1511. — F° 86, verso. « Citatus est dominus Michel Cosson, presbiter curatus de Maseriis, quia vi et violentia, foria quarta post octabas Petri et Pauli, in ejus domo carnaliter cognovit Micheletam, uxorem Dideri Aubry, ejus filiam spiritualem et filiolam ». — F° 110, verso. « Citatus est Xristoforus Chareton, hospes in hospicio du Gantelet contra promotorem super eo quod, non obstantibus inhibicionibus ei factis de sustinendo et recelando lusores in sua domo, nichilominus cothidie eos recelat ; it. super eo quod post inhibiciones de non ludendo ad quartas et taxillos, nichilominus cothidie frequentat ludos, adeo quod a paucis diebus perdidit XII scuta contra J. Martin de Veteri Dampetra ».

G. 926. — 1 registre in-4° relié (266 feuillets).

1511-1513. — *Officialité.* — Registre aux causes de l'Officialité, de mai 1511 à avril 1513. — F° 41, verso. « De promotore contra dominum Claudium Gombault, presbiterum capellanum de Fagneriis, et Johannem Pilochet prisionarios, elargitos ad comparendum personaliter super eo quod idem Gombault percussit et vulneravit una spada Johannem Barbara, alias Le Vinaigrier, et Diderum Jaloux usque ad maximam sanguinis effusionem occasione cujusdam filie publice quam idem Gombault faciebat ducere ad suam domum per ipsum Pilochet ». — F° 166, v°. « Citati sunt Jacquerus Symon et Melina ejus uxor de sancto Germanovilla contra dominum Thomam Bertrand, presbyterum capellanum loci..... Partibus comparentibus, dicta Melina jurata ad sancta Dei evangelia medio ejus juramento deposuit quod die beate Marie Magdalenes ultra lapso de sero, predictus Simon erat in festo de Marsonno superiori et non recessit in sua domo illa nocte ; ipsa loquens ivit ad dormiendum cum suo puero, dicto suo marito existente in ipso Marsonno. Et dum fuit in suo lecto cum predicto suo puero, supervenit quidam homo in sua domo et se cubuit cum predicta loquente, credens quod esset suus maritus. Et paulo post *elle tastit à ses poitrines et congnust que se n'estoit pas son mary ; elle tastit à la teste et trouva la couronne d'un prestre, et aussy qu'il avoit vestu une chemise neufve et son mari en avoit une vielle.........* » — F° 182. « Dominus Nicolaus Bonmarien, presbiter religiosus de Castriciis, prisonarius extractus a carceribus curie Cathalaunensis, medio ejus juramento ad sancta Dei evangelia prestito deposuit quod communicavit cum quadam Philippa muliere sibi prohibita et suspecta, non obstantibus prohibicionibus sibi factis. » — F° 227. Petrus Casse, rector scolarum de Wanodio ad dominas. »

G. 927. — 1 registre in-4° relié (219 feuillets).

1516-1517. — *Officialité.* — Registre aux causes du 16 mai 1516 à octobre 1517. — F° 102. Philippe Pucelle recteur d'école à Blaise-sous-Arzillières (1516). — F° 183.

« Citatus est Nicolaus Royer, clericus de Strata, contra promotorem, super eo quod circiter festum Ascensionis Domini ultime lapsum carnaliter cognovit vi et violentia Loisiam, uxorem Nicolai Blanc Pignon, in quadam camera ipsius Royer, necnon eandem Ludovicam carnaliter cognosci fecit a certis suis servitoribus » (1517). — F° 187. « Citatus est magister Ancelinus Lefevre, presbiter de Blesma, contra promotorem, super eo quod gravidavit quamdam Claudiam, filiam deffuncti J. Brelault ejusdem loci » (1).

G. 928. — 1 registre in-4° relié (101 feuillets).

1520-1521. — *Officialité.* — Registre aux causes du 3 novembre 1520 au 30 août 1521. — F° 100, verso. « Hac die omnes cause fuerunt continuate usque ad feriam sextam post festum beati Remigii, tam propter mensem vindemiarum quam pestem existentem in civitate Cathalaunensi et guerras » (30 août 1521) (2). — F° 101. Karolus Lebert, rector scolarum de Buissiaco castro.

G. 929. — 1 registre in-4° relié (115 feuillets).

1521-1523. — *Officialité.* — Registre aux causes, d'octobre 1521 au 14 février 1523. — F° 32. « Remissi sunt coram nobis per dominum baillivum de Sancto Desiderio dominus Remigius Laurens et Diderus Prignot, presbiteri de Sancto Desiderio, contra promotorem curie Cathalaunensis, quod hora nocturna ipsi existentes extra muros ville et juxta fossatum scandalisaverunt populum et habitantes loci adeo quod illic fuit maximum scandallum, prout constat per informationes super hoc factas per dictum dominum baillivum nobis transmissas. »

G. 930. — 1 registre in-4° relié (129 feuillets).

1523-1524. — *Officialité.* — Registre aux causes, du 14 février 1523 au 9 avril 1524. — F° 57. « Citati sunt Petrus Maraulx, Jacobus le Barbier, relicta Johannis Duyron, Jo. Oury, Anthonius Mairainne, Jo. Ferrat, Petrus de la Haye, Jo. Brigandinier, Jo. le Barbier, le barbier près Saint-Nichaise, Jo. Quenas des bourgz, barbitonsores de Cathalauno, quia die beatorum Jacobi et Xristofori fecerunt barbas contra statuta synodalia et precepta Dei ». — F° 126, verso. « Citati sunt dominus Johannes Cognois, presbiter curatus sancti Johannis Cathalaunensis, et Petrus Bourgois, ejus parochianus, contra promotorem, super eo quod circiter festum Purificationis Virginis Marie ultra lapsum, ipse curatus, administrando sacramentum penitencie eidem Bourgois in ecclesia sua, renuit sine causa rationabili sive justa absolvere eumdem Bourgois, unde prefatus Bourgois iratus coram assistantia dixit dicto ejus curato alta voce : *En voz présences, messieurs, notre curé ne me veult pas absouldre ; il m'en coutera X l. t. ou il me confessera* (?) *devers moy les cas réservés à l'évesque. Suis-je laron ? Suis-je meurtrier ? Que voulés-vous ? ne voulés-vous pas m'absouldre ?* inferendo eidem curato quamplurimas injurias et minas, unde missa que interdum cantabatur......... in eadem eclesia fuit per aliquod temporis intervallum propter tale jurgium sic inter dictum curatum in predicta ecclesia........ et orta fuerunt quamplurima scandalla ». — F° 127. Thomas Houbey, rector scolarum de Varymonte.

G. 931. — 1 registre in-4° (173 feuillets).

1525-1526. — *Officialité.* — Registre aux causes, du 29 avril 1525 à mai 1526. — F° 33. « Comparuit dominus Petrus Mansart, presbiter de Arzilleriis, qui confessus est quod die martis ultime lapso, circa horam octavam de sero in dicto vico transeundo per vicum, supervenit quedam Claudia ancilla Johannis Roland cum qua, presentibus Johanne Coiffart, clerico, et domino Johanne Goujet, presbitero, habuit verba gratiosa et jocose loquens, volendo eandem deosculare et apponere manus..... Quo viso idem loquens tetigit eandem filiam sua manu supra caput adeo quod cecidit ad terram.. .... ». — F° 41. « Citatus est Johannes Mijon (?), presbiter capellanus de Costis, contra promotorem quod a mense citra, circa mediam noctem, cum baculis invasivis aggressus est domum Johannis de Herpont, in qua nisus est cognoscere carnaliter Dideram, uxorem predicti Herpon ». — F° 66. « Citatus est dominus A. Dampenot, presbiter de Sancto Desiderio, contra promotorem, quod assuetus est deferre calceos fenestratos, necnon tunicam indecentem sacerdoti cum qua celebravit, et quia quadam nocte accessit ad cameram Guillemin le Barbier et ibidem se cubuit cum ancilla domus et nisus est eandem carnaliter cognoscere ». — F° 132. Legros, recteur d'école de Villers-en-Argonne. — F° 142. Jean Oudinet, recteur d'école de Vroil. — F° 160. Claude Jouet, de l'ordre des frères Mineurs de Châlons, natif de Sogny-en-l'Angle, « deponit quod a tribus annis citra frequentavit cum viris laicis venationes tam ad lepores, vulpes, cuniculos, perdices, cum canibus, tam diebus dominicis et festivis quam aliis

(1) On lit sur un des feuillets de garde :
« Amour de femme et riz de chien,
« Tout n'en vault rien qui ne dit tien.
« Amour de putain et charbon d'estrain,
« Vin en barry est bientost failly. »

(2) C'était le moment du siège de Mézières par les Impériaux. Sur les préparatifs de défense et la peste qui régnait alors en ville, voir : *Inventaire des Archives municipales de Châlons, BB. 7. Registre des conclusions du Conseil (1521-1534).*

diebus; plus deponit quod ab illo tempore sepissime in plateis publicis ac cum viris laicis, diebus etiam estivis et non festivis, lusit ad palmam seu strophum (1), exutus suis vestibus religiosis, ac etiam tripudiavit cum filabius et aliis mulieribus, tam in nuptiis quam in aliis festivis » — F° 164. Condamnation prononcée par l'Official contre Nicolas Caillet, curé de Vanault-le-Châtel.

G. 932. — 1 registre in-4° relié (155 feuillets).

1526-1527. — *Officialité.* — Registre aux causes, de mai 1526 à février 1527. — F° 12. « Citatus est dominus Johannes Brunel, presbiter de Cathalauno, contra promotorem, super eo quod graves injurias intulit in dominum Petrum Gambault, presbiterum, eumdem appellando *villain bourguignon, laron meschant*, et plura illicita juramenta faciendo ». — F° 16. « Citatus est dominus Leclerc, presbiter curatus de Muthigneyo, contra promotorem, super eo quod in peccato et scandalo per longa tempora intertenuit Ysabellem filiam Guillelmi Guéry, ejus filiam spiritualem, intertenetque quandam Franciscam, mulierem suspectam et diffamatam, in tocius cleri scandalum renuitque administrare sacramentum confessionis cuidam viatori, propter quod sese in aquis culpa ipsius curati se mersit, multaque alia scandala et facinora in nostra jurisdictione spirituali faciendo ». — F° 25, verso. « Citatus est Johannes Adenin, clericus, rector scolarum de Mayreyo, contra promotorem, super eo quod, licet sit clericali caractere insignitus, non vivit clericaliter, sed discurrit nocturno tempore per villagium de Mayry cum gladiis et fustibus, multa scandala faciendo, unaque dierum vino plenus processit in domum Macheti Saulnier, plura juramenta faciendo, manusque apposuit in Nicolaum Grosjehan ». — F° 62. Sentence de dégradation cléricale et d'emprisonnement perpétuel prononcée contre Claude Peron, prêtre de Saint-Dizier. — F° 74. « Citatus est Germanus de Persoys (?), rector scolarum de Spina, contra promotorem quia vi et violentia nisus est carnaliter cognoscere Johannam relictam deffuncti Johannis Henry, eamdem verberando et plurima juramenta illicita faciendo ».

G. 933. — 1 registre in-4° relié (153 feuillets).

1527. — *Officialité.* — Registre aux causes de février à octobre 1527. — F° 29, verso. « Citatus est dominus Egidius Rouyer, presbiter de Joinvilla, contra promotorem, visurus penas incurisse super eo quod ipse Deum pre oculis non habens, sed potius diabolo ac maligno spiritu seductus, peccatum sodomiticum, prout fama refert publica, turpiter commisit in ejus anime periculum dampnabile, non minus quam dedecus totius Xristianitatis ac (caracteris) sui sacerdotalis, unde magna oriuntur scandala ». — F° 30. « Citati sunt nobilis vir Jacobus de Milly, dominus temporalis in parte de Vely, et Petrus de Beaurepaire, dominus de Luze, contra promotorem P. Vasse, visuri a nobis et per nos sententiam excommunicationis incurrisse declarando propter mutuam violentiam, manuum in ipsos injectionem, die dominica ultimo lapsa, in choro et juxta majus altare ecclesie de Vélye, usque ad maximam sanguinis effusionem et ipsius sanguinis in dicto choro et in terra aspersionem, unde dicta ecclesia est polluta et a divinis privata ». — F° 39. « Dominus Claudius Gubourg, presbiter curatus de Ponte, prisonarius........ affirmavit et confessus est quod a quinque vel sex annis citra intertenuit in peccato et scandalo Johannam, uxorem Petri Palentin, quam pro tunc non credebat esse suam cognatam nec filiam suam spiritualem, quamvis esset sua parochiana et de ejus parochia ».

(1) Ballon.

G. 934. — 1 registre in-4° mutilé (98 feuillets).

1528. — *Officialité.* — Registre aux causes, de février à novembre 1528. — F° 54. « Contra dominum Johannem Noqueret presbiterum curatum Sancti Stephani prope Vitriacum Castrum, super defloracione et impregnacione filie deffuncti Dyonisii Varnier, sue parochiane, necnon quia intertenet in ejus domo quamdam Dideram sibi suspectam ». — F° 58. « Visa confessione fratris Johannis Mercyer, presbiteri ac religiosi ordinis sancti Augustini ac ecclesie parochialis de Sommavella curati, qua te carnaliter cognovisse, ut fertur, et impregnasse Henrietam, filiam..... tuam neptem in dicto loco de Sommavella moram trahentem confiteris......... ». — F° 59. Sentence contre Jean Chamdel (?), prêtre chapelain de Bignicourt, « super eo quod in peccato incontinencie ac maximo scandallo, ut fertur, intertenuisse quamdam nomine Margaretam filiam Johannis Cretet, ejus parochianam et filiam spiritualem, ac eam bis impregnasse......... »

G. 935. — 16 cahiers in-4° et in-folio.

1616-1776. — *Officialité.* — Registres d'audience: 1616-1628 (75 feuillets); — 1684-1689 (100 feuillets); — 1702-1719 et 1719-1721; — 1742-1746; — 1746-1751; — 1751-1756; — 1756-1759; — 1760-1763; — 1763-1769; — 1772-1776.

G. 936. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1624-1626. — *Officialité.* — Procédure: le Chapitre de l'église Saint-Jean de Vertus et Quentin Creusot, curé de Bergères, contre divers particuliers dudit Bergères.

G. 937. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1702-1714 — *Officialité.* — Procédures extraordinaires contre les ecclésiastiques dont les noms suivent : Étienne Majot, chanoine de l'église Notre-Dame de Vitry-le-François, pour enlèvement et viol d'une servante (1702) ; Franç. Humbert, ci-devant curé de Chevillon, pour mauvaises mœurs (1703) ; Jacques Duhoux, curé de Saint-Florent, *id.* (1703) ; Jeanne Duchêne, abbesse de l'abbaye de Notre-Dame de Saint-Dizier, pour conduite légère (1704) ; Franç. Manière, curé de Faux et Vésigneul (1708) ; L. Martin, curé de Vésigneul-sur-Marne, pour voies de fait (1710) ; L. Cassolet, curé d'Arzillières, pour ivrognerie (1713-1714) ; etc., etc.

G. 938. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1769-1782. — *Officialité.* — Procédures extraordinaires contre les ecclésiastiques dont les noms suivent : Cl. Suicer, curé de Fagnières (1769) ; Cl. Prieur, curé de Coligny et d'Aulnizeux (1771-1775) ; Cazin, curé de Saint-Julien de Courtisols (1782).

G. 939. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1773-1774. — *Officialité.* — Procédure contre Ch. Dupont, curé de Sogny-en-l'Angle.

G. 940. (Liasse.) — 133 pièces (1 parchemin).

1568-1778. — *Officialité.* — Procédures diverses : pour les religieux de l'abbaye Saint-Pierre-aux-Monts (1568) ; etc., etc.

G. 941. (Liasse). — 963 pièces, papier.

1702-1715. — *Officialité.* — Requêtes tendant à obtenir des monitoires (1) et réaggraves (2) ; entérinements de bulles.

G. 942. (Liasse.) — 227 pièces (3 parchemins).

1716-1733. — *Officialité.* — Requêtes tendant à obtenir des monitoires et réaggraves ; etc.

(1) *Monitoire* : mandement de l'Official, adressé à un curé pour avertir tous les fidèles de venir à révélation sur les faits y mentionnés, à peine d'excommunication (*Dictionnaire de droit et de pratique* par Cl.-J. de Ferrière : *v°* *Monitoire*).

(2) *Réaggrave* : le dernier monitoire qu'on publie après trois monitions, qui doit précéder la dernière excommunication. Le curé ne peut procéder à publier le monitoire par aggravation et réaggravation sans une permission du juge laïque et une autre de l'évêque ou de l'official. *Id. v° Réaggrave.*

G. 943. (Liasse.) — 213 pièces (5 parchemins).

1734-1743. — *Officialité.* — Dispenses de Rome pour mariages ; monitoires et réaggraves. Fulminations de bulles pour bénéfices.

G. 944. (Liasse.) — 222 pièces (15 parchemins).

1744-1750. — *Officialité.* — Dispenses de Rome pour mariages ; monitoires et réaggraves. Fulminations de bulles pour bénéfices.

G. 945. (Liasse.) — 338 pièces (45 parchemins, 1 imprimé).

1751-1763. — *Officialité.* — Dispenses de Rome pour mariages ; monitoires et réaggraves ; etc.

G. 946. (Liasse.) — 252 pièces (51 parchemins, 1 imprimé).

1764-1770. — *Officialité.* — Dispenses de Rome pour mariages : monitoires ; etc.

G. 947. (Liasse.) — 217 pièces (35 parchemins, 1 imprimé).

1771-1779. — *Officialité.* — Dispenses de Rome pour mariages ; monitoires ; etc.

G. 948. (Liasse.) — 252 pièces (40 parchemins.)

1780-1785. — *Officialité.* — Dispenses de Rome pour mariages ; monitoires ; etc.

G. 949. (Liasse.) — 214 pièces (32 parchemins).

1786-1790. — *Officialité.* — Dispenses de mariages.

G 950. (Liasse.) — 90 pièces (1 parchemin).

1273-1786. — *Officialité.* — Fulminations de bulles (1754-1785) ; changements de domicile (1752-1786). — Pièces diverses : vidimus délivré par l'official de Troyes du testament de Pierre, dit Bridaine, chevalier, en date du 9 décembre 1273 (copie du XVIIe siècle). — Accensement par l'hôpital St-Maur à Jean le Roy et Catherine, sa femme, d'un quartier de terre sis à Compertrix, *in finugio et territorio de Compertriaco*, moyennant 22 d. t. de rente annuelle et perpétuelle (27 février 1477 v. st.).

Séminaire de Chalons.

G. 951. — 1 registre in-folio (168 feuillets).

XVIIIe SIÈCLE — « Inventaire sommaire de tous les papiers, titres et enseignemens concernans la fondation, dotation et construction du séminaire de Chaalons en Cham-

pagne, établi en ladite ville ». — *Nota : la classification employée dans cet inventaire a été maintenue par le rédacteur de l'inventaire actuel* (1).

G. 952. (Liasse.) — 20 pièces (2 parchemins, 5 imprimés).

1572-1681. — *Titres de fondation.* — Contrat notarié par lequel Jérôme Burgensis, lors aumônier du Roi et auparavant évêque de Châlons, constitue sur ses biens une rente de 1,100 l., dont 600 pour commencer un séminaire diocésain (13 octobre 1572) ; ci-joint la copie de 2 arrêts du Parlement qui condamnent les héritiers de l'évêque Burgensis à fournir les deniers nécessaires pour l'acquisition de ladite rente (12 septembre 1591 et 18 février 1606). — Lettres patentes du Roi portant confirmation de l'établissement du séminaire (janvier 1650 — impr.). — Dotation par le clergé du diocèse d'une rente annuelle de 1,500 l. en faveur du séminaire (4 mars 1651). — Augmentation de la dotation ci-dessus qui est portée de 1,500 à 3,000 l. par conclusion du clergé en date du 4 décembre 1658, homologuée par arrêt du Parlement le 25 janvier 1662. — Inventaire des biens et meubles du séminaire dressé à la requête de l'évêque Félix Vialart (7 août 1665). — Ordonnance dudit évêque attribuant aux Pères de la Doctrine chrétienne la direction du séminaire (15 mars 1660 — copie). — Abandon par les Doctrinaires de la direction du séminaire de Châlons (7 juillet 1673). — Confirmation par M. de Vialart de la donation faite au séminaire (5 janvier 1678). — Acte passé entre M. de Vialart et les Prêtres de l'Oratoire par lequel ledit évêque leur confie la direction du séminaire (30 juin 1679). — Autre contrat passé entre l'évêque L.-Antoine de Noailles et les Oratoriens confirmant à ceux-ci la direction ci-dessus (17 mai 1681) ; — copie des lettres patentes autorisant l'établissement des Prêtres de l'Oratoire en la ville de Châlons (août 1681). — *F^os 5 à 9 de l'ancien inventaire.*

G. 953. — 109 pièces (25 parchemins, 1 imprimé).

1603-1711. — *Titres de propriété.* — Titres de maisons et dépendances sur l'emplacement desquelles a été bâti le séminarie. — *F^os 9 à 15 de l'ancien inventaire.*

G. 954. (Liasse.) — 28 pièces (13 parchemins.)

1651-1698. — *Constitutions de rentes et donations.* — Rentes constituées par le Séminaire au profit des personnes et des communautés dont les noms suivent : Philippe Regnard, prieur et seigneur d'Auzécourt (1685) ; fabrique de St-Nicaise de Châlons (1685) : dames religieuses de Vinetz (1686) ; Germain Beschefer, échevin de Châlons (1686) ; Jérôme Paris, contrôleur en l'Élection et grenier à sel de Châlons (1687) ; Marguerite Fagnier, veuve de Samuel Papillon, seigneur de Couvrot (1687) ; Jacques Legorlier, seigneur de la Grancourt, de Verneuil et Vienne-la-Ville (1687) ; Nicolas Paris, élu en l'Élection de Châlons (1688) ; dames de Ste-Marie (1688) ; bureau des pauvres de Châlons (1689) ; Cl. Mairaut curé de Sarry (1690). ; Ursulines de Châlons (1690). — *Donations diverses.* — Donation de 8,000 l. par Jean Gillet, curé de Congy, reversible à l'hôpital au cas où le séminaire ne pourrait subsister (3 mai 1653). — Donation de 24,000 l. par Mich. Gallois, chanoine de Châlons (11 juillet 1681). — Donation de 3,000 l. par damoiselle Marie-Anne Duwalk de Dampierre, dame de Dampierre et Somme-Bionne, à charge de faire des missions à perpétuité dans les villages de Hans, Somme-Bionne et Dampierre-le-Château (4 août 1672). — Donation de 3,600 l. par François Cuissotte, chanoine de Châlons (2 octobre 1696) ; *id.* de 1,000 l. par Nicolas Oudart, curé de Somme-Yèvre (23 avril 1698). — *F^os 20 à 25 de l'ancien inventaire.*

G. 955. (Liasse.) — 84 pièces (17 parchemins, 1 imprimé, 1 sceau, 1 plan).

1158-1698. — *Moulin à poudre sur la Marne.* — Anciens titres du moulin : plan et élévation ; copies de pièces et mémoires prouvant la possession du moulin par l'évêché (1158-1659). — Procès-verbal de la visite du moulin par les commissaires délégués avec le devis des matériaux et ouvrages nécessaires pour son rétablissement (1658). — Arrêt du Conseil portant réunion dudit moulin au domaine royal (3 juillet 1659). — Procès-verbal de liquidation fixant le prix du moulin à 16,775 l. et le revenu à 11,239 l. (11 décembre 1659). — Autre arrêt du Conseil ordonnant la réunion du moulin au domaine et abandonnant en échange à l'évêque de Châlons, pour lui et ses successeurs, la propriété du droit d'ancien subside sur les vins entrant à Châlons et à Vertus (26 février 1660) ; lettres patentes délivrées en conformité de l'arrêt ci-dessus (Arles, mars 1660) ; enregistrement desdites lettres. — Ordonnance de l'intendant Voisin déchargeant l'évêque des sommes qui lui étaient demandées pour l'aliénation dudit moulin (12 janvier 1661). — Liasse contenant les baux du droit d'ancien subside et autres mémoires (1653-1698). — *F^os 26 à 28 de l'ancien inventaire.*

(1) Nombre de pièces mentionnées dans cet inventaire n'ont pas été retrouvées.

G. 956. (Liasse.) — 21 pièces (2 parchemins).

1155-1597. — *Auzecourt (prieuré d') : anciens titres* (1). — Bulle du pape Adrien IV portant donation à l'abbé de St-Vanne de Verdun du franc-alleu d'Auzécourt (1155 ? — copie collat. en 1597). — Robert, abbé de Trois-Fontaines, sur l'ordre donné par Renard II de Dampierre à son départ pour la croisade (2), déclare restituer à l'abbaye, de St-Vanne le bois de Guéry que ledit Renard avait usurpé en prenant possession de Dampierre-le-Château (25 mai 1208 — copie collat. de 1597). — Thibaud I, comte de Bar, donne à l'abbaye de St-Vanne la moitié du bois de Gaumont et des droits de terrage en dépendant (mars 1212 — copie collat. en 1597). — Accord entre l'abbé de Huiron et celui de St-Vanne affranchissant de la dîme les terres que cette dernière abbaye possédait sur le finage d'Auzécourt (17 juin 1259 — copie collat. en 1597). — Bail par Jean de Damvillers, prieur d'Auzécourt, à J. Drouet, laboureur à Laheycourt, de 2 pièces de terre, moyennant un cens annuel et perpétuel de 4 gros et demi, monnaie du Barrois (16 mai 1493 — copie collat. de 1597). — Procès-verbal des réparations à faire au prieuré (11 novembre 1588). — Lettres de sauvegarde accordées par Charles II, duc de Lorraine et de Bar, audit prieuré (Verdun, 24 octobre 1591). — Échange entre le prieur d'Auzécourt et les habitants du lieu (14 février 1597). — *F^os 31 à 33 de l'ancien inventaire.*

G. 957. (Liasse.) — 139 pièces (19 parchemins, 4 imprimés, 2 sceaux).

1608-1776. — *Auzécourt (prieuré d') : nouveaux titres.* — Accord entre les directeurs du séminaire et l'abbaye de Huiron au sujet de 2 pièces de terre (8 mai 1714) ; ci-joint plusieurs arpentages et baux du prieuré (1608-1776). — Provisions et prises de possession par les titulaires du prieuré avant l'union au Séminaire (1618-1679). — Résignation par le s^r Ph. Regnard, dernier titulaire du prieuré, en faveur du séminaire de Châlons (19 janvier 1685). — Décret d'union rendu par l'évêque L.-Antoine de Noailles (13 juin 1685) ; lettres patentes du Roi autorisant ladite union (Versailles, août 1685) ; arrêt du Parlement qui ordonne l'enregistrement des lettres patentes (14 mars 1686). — Arrêt du Parlement confirmatif du décret d'union sur l'appel comme d'abus interjeté par l'évêque de Verdun (11 mai 1708). — Arrêts du Conseil d'État et du Grand Conseil qui adjugent au séminaire les fruits du prieuré d'Auzécourt (1701). — Régalement (1) de la portion congrue du vicaire d'Auzécourt (9 mai 1699) ; sentence du bailliage de Bar-le-Duc qui maintient le Séminaire en possession du droit de terrage (24 juillet 1714). — *F^os 33 à 39 de l'ancien inventaire.*

G. 958. (Liasse.) — 36 pièces (5 parchemins, 2 sceaux).

1685-1759. — *Auzécourt (prieuré d').* — Procédure : les prêtres de la mission établie à Châlons contre René Charpentier, bachelier en théologie, et Hippolyte de Béthune, évêque-comte de Verdun (1685-1708). — Amortissement du prieuré par le roi Stanislas, duc de Lorraine (21 juillet 1757 — sceau). — *La présente liasse ne figure pas sur l'ancien inventaire.*

G. 959. (Liasse.) — 90 pièces (20 parchemins.)

1458-1682. — *St-Thibault de Passeloup (prieuré de)* : anciens titres. — Déclaration des biens et revenus du prieuré (1629). — Lettres de sauvegarde délivrées par le roi Charles VII le 11 janvier 1457 v. st., maintenant l'abbaye de St-Urbain en possession de tous ses droits, quand même elle n'en pourrait rapporter les titres, à la seule condition de justifier de ladite possession (copie du XVIe siècle). — Four banal : transaction du 29 décembre 1471 entre le prieur de St-Thibault et les habitants du faubourg La Noue de St-Dizier par laquelle lesdits habitants abandonnent une place au prieur pour y construire le four banal. — Ordonnance de mainlevée par Ferry d'Esne, seigneur de Saint-Vrain, à Jean Milon, prieur de Passeloup-lez-St-Dizier, d'une saisie faite sur le revenu que ledit prieur possédait à St-Vrain, dans laquelle ordonnance sont énumérés les droits appartenant au prieur dans ledit lieu de St-Vrain (15 avril 1474). — Arrêt du Parlement rendu au profit du prieur de Passeloup au sujet du four banal (10 juin 1611). — Dime de l'enclos de la Motte : enquête par-devant le lieutenant général de St-Dizier, prouvant que le prieur de Passeloup était en possession de percevoir la dîme de la Motte au faubourg de La Noue (2 septembre 1656). — Transaction entre Étienne Jalabart, curé de La Noue et les fermiers du prieuré au sujet de la dime ci-dessus (4 février 1657). — Autre

(1) *Auzécourt :* Meuse, arrondissement de Bar-le-Duc cant. de Vaubécourt. — En 1198, Auzécourt avait un prieuré sous le titre de Saint-Pierre ; ce prieuré demeura sous la dépendance de l'abbaye St-Vanne de Verdun jusqu'en 1359 ; il passa ensuite sous celle de l'abbaye de Beaulieu en 1446, et fut uni au séminaire de Châlons en 1685 ; l'emplacement de ce prieuré porte le nom de Priolat (*Dictionnaire topogr. de la Meuse, 1882, in-4°*).

(2) Sur Renard II de Dampierre, cf. *Anat. de Barthél. : Le comté d'Astenois et les comtes de Dampierre-le-Château, Arcis-sur-Aube, 1891, p. 13 et suiv.*

(1) *Régalement :* partition et distribution d'une taxe ou d'une somme imposée, par laquelle on règle ce que chacun des contribuables en doit porter à proportion de ses forces (Ferrières, *Dict^re de droit et de pratique*, v° Régalement).

transaction entre le s[r] Ange Royer, curé de La Noue, et le prieur de St-Thibault au sujet des dimes novales (28 juillet 1677); ci-joint les pièces de la procédure. — Baux des revenus du prieuré (1621 et 1627 — copie). — Prise de possession du prieuré de Passeloup par Antoine de Verthamon, conseiller au Parlement et archidiacre de l'église de Paris (24 octobre 1627) ; ci-joint les baux passés par lui de 1627 à 1659 — Provisions du prieuré de St-Thibault en faveur de Jean-François Lefèvre d'Eaubonne (5 octobre 1663); prise de possession par ledit Lefèvre (27 novembre 1663); ci-joint les baux passés par lui de 1663 à 1674. — Prise de possession par Guillaume Bourbon, prêtre du diocèse de Lyon, demeurant au séminaire St-Sulpice de Paris (14 mars 1676); baux passés par lui de 1676 à 1682. — Provisions obtenues en cour de Rome par Jos.-Gabriel Bardon, prêtre du diocèse du Puy, sur la résignation faite en sa faveur par Guill. Bourbon (24 avril 1682); acte de prise de possession par ledit G. Bardon (4 août 1682). — *Nota*: *f[os] 41 à 45 de l'ancien inventaire.*

G. 960. (Liasse.) — 74 pièces (5 parchemins).

1685-1729. — *St-Thibault (prieuré de).* — Procédure pour parvenir à l'union du prieuré au séminaire de Châlons: décret d'union rendu par l'évêque Louis-Antoine de Noailles (18 août 1685); lettres patentes du Roi autorisant l'union (août 1685); enregistrement desdites lettres au Parlement (14 mars 1686 — copie collat.). — Arrêt du Parlement qui maintient le Séminaire en possession du droit de four banal au faubourg de La Noue (19 août 1707 — copie). — Réparations du clocher de St-Thibault (1712-1721) — Reconstruction du four banal (1727). — Déclaration faite à l'assemblée générale du clergé de France des biens et revenus du prieuré de St-Thibault par les supérieurs du séminaire de Châlons (1729). — *F[os] 46 à 52 de l'ancien inventaire.*

G. 961. (Liasse.) — 58 pièces (10 parchemins).

1571-1768. — *St-Thibaut (prieuré de)*: four banal de La Noue. — Procédure: le Séminaire de Châlons contre les habitants de St-Dizier au sujet dudit four. — *La présente liasse ne figure pas sur l'ancien inventaire.*

G. 962. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1674-1705. — *Courtisols* (prieuré de Sainte-Madeleine). — Sentence du bailliage de Reims condamnant le prieur de Courtisols à payer aux religieux de St-Remi de Reims une redevance annuelle de 32 l. 2 s. (18 mai 1677). — Procès-verbaux de visite des moulins de Courtisols par le juge du lieu (1677-1702). — Procès entre le Séminaire et le s[r] Gaulard de La Motte au sujet de deux maisons sises à Courtisols, au ban St-Remy (1674-1699). — Quittance de la somme de 50 l. payée par le prieur à raison de la taxe sur les greffes (1705). — *F[os] 53 à 58 de l'ancien inventaire.*

G. 963. (Liasse.) — 12 pièces (1 parchemin, 6 imprimés).

1702-1735. — *Courtisols* (prieuré de). — Prise de possession par le supérieur du Séminaire de la prévôté de Courtisols et des droits y attachés (19 avril 1702). — Annonce de la mise en location de la ferme (1722). — Déclaration faite au Clergé de France par les supérieurs du Séminaire des biens et revenus dudit prieuré: le total du revenu brut est de 540 l.; celui des charges de 114 l. 2 s. (1[er] octobre 1729). — Ordonnance de police rendue par les supérieurs du Séminaire, seigneurs de Courtisols (4 février 1733). — Rôle des terres acquises à Courtisols depuis le 12 décembre 1733. — Requête des supérieurs du Séminaire à l'Intendant de Champagne pour demander la punition du syndic de Courtisols qui a soumis abusivement le concierge du prieuré au logement des gens de guerre (1735) — *La présente liasse et la suivante ne figurent pas sur l'ancien inventaire.*

G. 964. (Liasse.) — 62 pièces, papier (3 imprimés).

1689-1778. — *Courtisols* (prieuré de). — Procédures: affaires portées devant le prévôt du lieu (1689-1778). — Les supérieurs du Séminaire contre les habitants de Courtisols: mémoires pour et contre (1775-1778 — 3 impr.).

G. 965. (Liasse.) — 111 pièces (23 parchemins, 2 imprimés).

1614-1786. — *Mission de Courtémont*; *amortissements*; *etc.* — Testament de damoiselle Pulchérie de Brouilly de Wartigny instituant une mission dans la paroisse de Courtémont, à l'entretien de laquelle la testatrice assigne une rente perpétuelle de 350 l. assise sur la terre de Courtémont (1771). — Testament de Pierre Cuissotte, chanoine de la cathédrale, instituant le séminaire de Châlons pour son légataire universel (3 juillet 1701). — Amortissements des biens du séminaire des fondations Wartigny, Garnier, St Remy et autres: quittances délivrées par le receveur des droits (1693-1736). — Rentes passives (1614-1730). — Lettres patentes portant évocation au Grand Conseil de tous les procès concernant les maisons de la Congrégation des missions établies en France (1[er] septembre 1718 — impr.). — Quittance de la somme de 29 l.

payée par le Séminaire pour l'enregistrement de ses armoiries (5 avril 1700). — *F^os 59 à 63 de l'ancien inventaire.*

G. 966. (Liasse.) — 114 pièces (17 parchemins).

1554-1721. — *Donation St-Remy.* — Contrat de mariage d'entre Pierre Huguenin et damoiselle Antoinette de St-Remy, fille de Pierre de St-Remy et de dame Anne de Clermont (20 septembre 1609). — Vente par Jean de St-Remy à Pierre de St-Remy de tous les héritages qu'il possédait au ban et finage de Dommartin-sur-Yèvre, moyennant 2,000 l. (15 novembre 1612). — Partage des biens provenant de la succession de Pierre de St-Remy, duquel il appert que le second lot consistant en la moitié de la terre et seigneurie de Dommartin-sur-Yèvre est échu au s^r Huguenin et à damoiselle Antoinette de St-Remy (29 mars 1631). — Baux de la ferme de Dommartin-sur-Yèvre (1631-1713); *id.* de la ferme de Hans (1631-1704). — Vente par J.-B. Garnier à P. Huguenin de fermes sises à Jussecourt, Minecourt, Villers-le-Sec et Heiltz-l'Évêque, moyennant 5.000 l. (21 janvier 1610). — Vente par Didier Pérard à damoiselle Élisabeth Huguenin de plusieurs héritages sis à Villers-le-Sec, moyennant 400 l. (30 septembre 1662). — Baux des fermes de Blaise et la Neuville-sous-Arzillières (1689-1724); *id.* de la ferme de Hauteville (1691-1724); *id.* de la ferme de Thiéblemont (1648-1708); *id.* de la ferme de Huiron (1666-1705). — Vignes de Vitry : titres de propriété (1611-1707). — Vente par Ch. Viriot à P. Huguenin de la portion à lui appartenante dans la seigneurie de Matignicourt, moyennant 60 l. (20 janvier 1649). — Vente par Hector d'Erval à P. Huguenin d'une part dans la seigneurie de Luxémont (15 juillet 1650). — Rente sur les arquebusiers de Vitry (1640-1714). — *F^os 81 à 92 de l'ancien inventaire.*

C. 967. (Liasse.) — 62 pièces (7 parchemins, 2 impr.).

1635-17[illegible]. — *Donation St-Remy.* — Inventaire des biens meubles et immeubles provenant de la succession de Pierre Huguenin, seigneur de Dommartin, et de dame Antoinette de St-Remy, sa femme (1657); *id.* des meubles et effets trouvés en la maison d'Antoine Huguenin et de damoiselle Marie Huguenin, tous deux interdits (1689). — Levée des sceaux apposés sur la succession de Marie Huguenin (1708-1710); inventaire des biens de ladite Marie (1710). — Donation faite Sau éminaire par Pierre de St-Remy de tous ses droits en la succession de Marie Huguenin, sa cousine germaine (30 avril 1711). — Sentence des requêtes du Palais réglant le mode de partage des biens de la demoiselle Huguenin entre ses héritiers (8 mai 1714). — Transaction passée entre les directeurs du séminaire et le s^r Antoine d'Autigny, bourgeois de Vitry, au sujet d'une maison sise en la rue de Vaux dudit Vitry, procédant de la succession des s^r et damoiselle Huguenin (12 décembre 1716). — Transaction entre les directeurs susdits et le s^r Cottedefer au sujet des grains qu'il avait reçus des fermiers de damoiselle Huguenin (31 mai 1718). — Transaction par laquelle le Séminaire acquiert les parts de damoiselle Louise Bailly et du s^r François Bailly, seigneur de la Motte, dans la succession de damoiselle Huguenin (6 juillet 1715). — Acquisition par le Séminaire sur François Thomassin, s^r de Frédeau, des 2 parts et portions que ledit s^r avait dans la succession de damoiselle Huguenin (29 mars 1715). — *F^os 93 à 106 de l'ancien inventaire.*

C. 968. (Liasse.) — 42 pièces (3 parchemins).

1657-1722. — *Donation St-Remy* : renseignements. — Copies de pièces dont les originaux se trouvent ci-dessus ; etc. — *Nota : la présente liasse ne figure pas sur l'ancien inventaire.*

C. 969. (Liasse.) — 6 pièces (1 parchemin).

1670-1714. — *Donation Garnier.* — Testament olographe de François Garnier, natif de Boursault (21 mars 1670). — Donation du s^r Phillippe Garnier au Séminaire de Châlons (28 janvier 1711). — Compte rendu par les supérieurs du Séminaire à l'évêque de Châlons dudit legs fait audit établissement par Phil. Garnier (1714). — Inventaire des titres de propriété des biens échus au Séminaire par la donation Garnier. — *Nota : la présente liasse ne figure pas sur l'ancien inventaire.*

G. 970. (Liasse.) — 7 pièces (2 parchemins).

1642-1684. — *Donation Garnier : anciens titres.* — Partage entre Pierre Horguelin l'aîné, marchand, demeurant à Châlons, d'une part, Pierre Horguelin le jeune et Abraham Horguelin, ses enfants, de l'autre, des biens provenant de la succession de Madeleine Serval, femme dudit P. Horguelin l'aîné (10 février 1642). — Partage des biens provenant de la succession de Pierre Horguelin l'aîné, entre Abraham Horguelin, son fils, et damoiselle Jaquette de Pinteville, veuve de P. Horguelin le jeune (16 et 20 juin 1654). — Inventaire des biens, meubles et immeubles de ladite défunte Jaquette de Pinteville (1663). — Partage des biens de ladite Jaq. de Pinteville (1667). — État civil de Anne Horguelin, fille de P. Horguelin le jeune et de Jaquette de Pinteville et mère Philippe Garnier : née le 4 octobre 1650, mariée le 25 décembre 1673 à Guillaume Garnier (extrait

des registres de l'église réformée de Compertrix). — Abjuration de Philippe Garnier entre les mains de Claude Marcault, curé de Sarry (15 octobre 1684). — *F^os 119 à 120 de l'ancien inventaire.*

G. 971. (Liasse.) — 22 pièces (4 parchemins).

1608-1758. — *Donation Garnier : ferme de Vernancourt.* — Contrat de mariage entre Jacques Depinteville, fils de Gilles Depinteville, s^r de Moncetz et Villers-aux-Corneilles et de Jaquette Morel, et Françoise de Marolles, fille de Remy de Marolles et de damoiselle Françoise Roussel (22 septembre 1608). — Baux de la ferme de Vernancourt (1613-1758). — *F^os 120 et 121 de l'ancien inventaire* (1).

G. 972. (Liasse.) — 24 pièces (2 parchemins).

1622-1696. — *Donation Garnier* : dîmes inféodées de Marson. — *F^os 125 et 126 de l'ancien inventaire.*

C. 973. (Liasse.) — 75 pièces (30 parchemins, 1 imprimé).

1601-1660. — *Donation Garnier : ferme de Possesse.* — Titres de propriété de Michel Brissier, bourgeois de Châlons, acquéreur d'héritages sis à Possesse. — Déclaration des bâtiments et héritages de la ferme de Possesse adjugée à feu Abraham Roussel et damoiselle Jaquette de Pinteville (extrait de la sentence d'adjudication prononcée le 2 décembre 1660 par le bailli du comté de Châlons). — *Nota : la présente liasse ne figure pas à l'inventaire.*

G. 974. (Liasse.) — 15 pièces (3 parchemins).

1661-1724. — *Donation Garnier : ferme de Possesse et de Ste-Cohière.* — Baux de ladite ferme (1661-1693). — Quittance de la somme de 100 l. due par le Séminaire au seigneur de Possesse pour lods et ventes (1714). — Bail de la ferme de Ste-Cohière (1686). — Réparations à la ferme de Possesse (1724). — *F^os 130 à 132 de l'ancien inventaire.*

G. 975. (Liasse.) — 43 pièces (3 parchemins).

1645-1770. — *Donation Garnier : pièces de procédure et autres.* — Le séminaire de Châlons contre P. Abraham Pajon, docteur en médecine (1650-1755). — Constitution par le Séminaire d'une rente de 90 l., au principal de 1,800 l., en faveur de damoiselle Marie Caillet, veuve de Jean Laigneau, en son vivant bailli de l'évêché (13 novembre 1671) ; *id.* d'une rente de 125 l., au principal de 3,000 en faveur d'Antoine Laigneau, doyen de St-Étienne (9 août 1688). — *Nota : la présente liasse ne figure pas sur l'ancien inventaire.*

G. 976. (Liasse.) — 9 parchemins.

1474-1549. — *Lépine (cure de)*: dotation du roi Louis XI. — Mandement du roi Louis XI au bailli de Vermandois de contraindre les marguilliers de l'église N.-Dame de Lépine de vider leurs mains de la somme de 1,200 écus d'or à eux baillée pour la dotation de ladite église, et laquelle ils prétendaient employer à la réparation d'icelle (Noyon, 22 juin 1474 — fragment de sceau) ; ci-joint une attestation délivrée par le notaire et le secrétaire royal que le 1er août 1474 le Roi étant au Plessis-les-Tours confirma et ratifia le don fait par lui le 22 juin précédent de 1,200 écus d'or à l'église de Lépine. — Mandement de Louis XI aux baillis de Vermandois et de Vitry de contraindre Mart. Bayen, Th. Gobillart et Colesson Bale de vider leurs mains de la susdite somme de 1,200 écus (Puiseaux, 3 septembre 1474) ; autre commission analogue datée de Sévigné, 11 novembre 1474. — Mandement au 1er huissier de mettre à exécution l'arrêt du Parlement qui annulle l'appel interjeté par les marguilliers de Lépine contre m^e Jacques de la Vieuville, curé du lieu (26 janvier 1474 v. st.). — Lettres patentes du roi Louis XI portant amortissement des biens acquis par le curé de Lépine à Heiltz-le-Maurupt Jussécourt, Minecourt et terroirs voisins, en conséquence de la donation faite par le Roi à ladite cure (La Victoire-lez-Senlis, mai 1477). — Don fait par Louis XI au curé de Lépine de la somme de 40 l. que le Roi avait droit de prendre annuellement sur le revenu de l'abbaye St-Memmie-lez-Châlons (Plessis-du-Parc, 12 novembre 1479 — copie collat.). — Main levée de la saisie des revenus de la cure de Lépine par les commissaires députés sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts (24 juin 1549). — *Nota : f°s 157 et 158 de l'ancien inventaire.*

G. 977. (Liasse.) — 11 pièces, (10 parchemins).

1477-1777. — *Somme-Yèvre.* — Échange d'une pièce de terre appelée La grant Baulx (22 octobre 1533). — Bail par Jacques Godet, curé de Lépine, à Cl. Royer d'une pièce de terre, moyennant 5 s. de cens annuel et perpétuel (7 juillet 1548). — Baux de la ferme et de l'étang de Somme-Yèvre (1477-1579). — Reconnaissance d'une redevance de 6 setiers seigle, et 6 setiers avoine due sur la place qu'occupait la ferme incendiée de Somme-Yèvre (29 janvier 1650).

(1) Nombre de pièces mentionnées sur cet inventaire à l'art. *Vernancourt* ont été remises au citoy. Garinet de Vanault-les-Dames, acquéreur de la ferme. Il en est de même des pièces concernant les terres de Francheville données au Séminaire par Phil. Garnier, lesquelles ont été remises à l'acquéreur en 1793. *V. ancien inventaire, f°s 122 à 124.*

Abornement de propriétés appartenant au Séminaire (1777). — *F° 158 de l'ancien inventaire.*

G. 978. (Liasse.) — 13 pièces (1 parchemin).

1477-1748. — *Dampierre-le-Château et Daucourt.* — Vente par Raulin Delattre à Jacques de la Vieuville, curé de Lépine, d'un 6e dans les dîmes de Dampierre et d'une maison à Daucourt, moyennant 310 l. t. provenant de la donation faite par Louis XI à ladite cure (27 février 1476 v. st.). — Baux des dîmes de Dampierre (1663-1720). — Bail et rôle des terres de la cense de Daucourt (1648). — Réparations à faire à la ferme de Daucourt (1748). — *F° 159 de l'ancien inventaire.*

G. 979. (Liasse.) — 2 parchemins.

1476. — *Heiltz-le-Maurupt, Jussécourt et Minecourt.* — Vente par Jean de Bucy, dit Ramage, demeurant à Béthencourt, à me Jacques de la Vieuville, curé de Lépine, des parts et portions appartenant audit J. de Bucy dans les terres et seigneuries de Heiltz-le-Maurupt, Jussécourt et Minecourt, moyennant 500 l. t. faisant partie des 1,200 écus d'or donnés par Louis XI à la cure de Lépine (juin 1476). — *F° 159 v° de l'ancien inventaire.*

G. 980. (Liasse.) — 5 parchemins.

1428-1492. — *Heiltz-le-Maurupt (ferme de Donjeux à).* — Vente par Périn de Fontaine à me Jacques de la Vieuville, curé de Lépine, d'un gagnage sis à Heiltz-le-Maurupt, appelé le gagnage de Dongeux, moyennant 200 l. t. (15 avril 1477); ci-joint les lettres du don fait audit Périn du gagnage de Donjeux par Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne (22 février 1427 v. st.). — Sentence des requêtes du Palais qui maintient le curé de Lépine dans la propriété et jouissance de la pièce de bois appelée Dongeux (30 juillet 1492). — *Fos 159 et 160 de l'ancien inventaire.*

G. 981. (Liasse.) — 8 parchemins.

1485-1648. — *Daucourt et Jussécourt.* — Baux emphytéotiques de Daucourt (1485-1648). — Baux de Jussécourt (1542-1547). — *Fos 163 et 164 de l'ancien inventaire.*

G. 982. (Liasse.) — 7 parchemins.

1454-1475. — *St-Jean-sur-Moivre :* baux du moulin. — *F° 165 de l'ancien inventaire.*

G. 983. (Liasse.) — 82 pièces (8 parchemins).

1538-1727. — *Lépine (cure de).* — Bail de la portion des dîmes appartenant au sr curé sur le territoire de Dampierre-le-Château (1717). — Baux de la cure de Lépine en 1572 et 1573. — Quittances des sommes payées par le curé de Lépine pour le 6e denier des biens aliénés de ladite cure (1687); autre quittance de la somme de 30 l. payée par le même pour le droit sur les biens qu'il possède en franc-alleu (1694). — Arrêt du Parlement qui déboute les religieux de Toussaint-en-l'Ile de l'opposition par eux formée à l'enregistrement des lettres patentes homologant le décret d'union (2 janvier 1727). — Lettres patentes portant homologation du décret d'union de la cure de Lépine au Séminaire (Versailles, mars 1726) ; ci-joint les pièces de la procédure pour parvenir à l'enregistrement desdites lettres — *Fos 165 à 168 de l'ancien inventaire.*

G. 984. (Liasse.) — 65 pièces, papier (2 imprimés).

1671-1774. — *Lépine (cure de)* : pièces diverses. — Mémoire pour Mich. Pehu, curé de N.-Dame de Lépine, contre Jacques de Bray, chanoine, prétendant à la même cure (1671 — impr.). — Legs à N.-Dame de Lépine par Robert Cuissotte, seigneur de St-Ferjeux, président en l'Élection et grenier à sel de Châlons (19 octobre 1692). — Procès entre le curé de Lépine et l'abbé de Caylus, évêque d'Auxerre, décimateur de Lépine, au sujet de la participation dudit évêque dans les frais de réparation de l'église (1716-1728). — Vicariat de la cure de Lépine ; requête des supérieurs du séminaire à l'évêque de Châlons à l'effet d'ériger la cure de Lépine en vicariat perpétuel, non amovible, à la présentation du Séminaire (1768-1774). — *Nota : la présente liasse et les suivantes ne figurent pas sur l'ancien inventaire.*

G. 985. (Liasse.) — 34 pièces (15 parchemins, 1 sceau).

1666-1787. — *Maisons à Châlons.* — 1° Maison de la rue du Collège : acquêt par J.-Fr. Rambonnet, procureur du séminaire, moyennant 12,000 l. de prix principal (1786) ; titres de la maison susdite (1666-1763). — 2° Maison de la rue du Séminaire : lettre de ratification de la vente faite au Séminaire par Nic. Lefèvre, marchand cirier, et consorts, moyennant 6,000 l, en principal (23 mars 1779).

G. 986. (Liasse.) — 21 pièces (5 parchemins).

1548-1774. — *Fermes : dîmes.* — *Braux-Ste-Cohière* : bail de la ferme (1720). — *Somme-Yèvre* : acquisition de la ferme par le Séminaire, moyennant 2,500 l. (31 août 1738).

— *Vadenay* : déclaration des terres par Jacques Godet, curé de Lépine (1548 — copie). — Acquêt par le Séminaire d'un jardin situé entre Châlons et Sarry, moyennant 1,800 l. (13 novembre 1671). — Baux de dîmes (1713-1757).

G. 987. (Liasse.) — 99 pièces (5 parchemins).

1625-1775. — *Fermes du Séminaire* : baux et déclarations de biens.

G. 988. (Liasse.) — 50 pièces (1 parchemin).

1654-1787. — *Fermes du Séminaire* : baux et déclarations de biens.

G. 989. (Liasse.) — 46 pièces (18 parchemins).

1721-1788. — *Rentes.* — Contrats de constitutions de rente au profit du Séminaire.

G. 990. (Liasse.) — 15 pièces (3 parchemins, 3 imprimés, 1 sceau).

1689-1749. — *Amortissement et insinuation (droits d').* — Déclaration du Roi pour la liquidation des droits d'amortissement et nouvel acquêt dus au Roi par les ecclésiastiques (Versailles, 5 juillet 1689). — Extrait de l'état des sommes dues au Roi à raison des droits ci-dessus : le Séminaire taxé à 873 l. 7 s. 10 d. (25 novembre 1692). — Quittance délivrée au Séminaire par le garde du Trésor royal de la somme de 764 l. 14 s. 10 d. à laquelle avait été réduite celle de 873 l. 7 s. imposée audit établissement par l'état de 1692. — Lettres patentes portant amortissement des biens du séminaire de Châlons (Versailles, août 1694 — 1 sceau). — Pièces relatives au paiement du droit d'insinuation (1735-1749).

G. 991. (Liasse.) — 447 pièces (1 parchemin).

1788-1791. — *Comptes.* — Pièces justificatives des comptes pour les années 1788, 1789, 1790 et 1791.

G. 992. (Liasse.) — 87 pièces (8 parchemins).

1777-1782. — Procédures diverses.

G. 993. (Liasse.) — 47 pièces (2 imprimés, 1 parchemin).

1667-1783. — *Renseignements, pièces diverses.* — Fondation de missions : 1° par Marie-Anne Duwalk de Dampierre à Hans, Somme-Bionne et Dampierre-le-Château (4 novembre 1672) ; 2° par Anne de Pradines, veuve de Hubert de la Rivière, à Bouconville et Séchault (29 avril 1678). — Constitutions de rente sur le Séminaire (1688-1710). — Comptes du Séminaire pour l'année 1739. — Portion congrue du curé de Hallignicourt (1768). — Union de la chapelle N.-Dame de Soudé-Ste-Croix au Séminaire (1771). — Renseignements sur les bourses fondées au Séminaire (1783) ; etc.

G. 994. — 2 pièces (1 registre in-4° de 26 feuillets, mutilé).

1735. — Inventaire des ornements, meubles, linges et ustensiles du séminaire de Châlons en 1735. — Inventaire des titres et papiers de l'établissement depuis sa création en 1681 (1 cahier de 72 feuillets — incomplet).

ÉGLISES COLLÉGIALES.

Châlons.
Collégiale de Notre-Dame-en-Vaux.

G. 995. — 1 cahier in-4° relié (37 feuillets).

1652-1667. — « Inventaire des meubles, relicques, joyaulx, livres, tiltres, pappiers et enseignemens appartenant à l'église et fabricque Nre-Dame-en-Vaulx de Chaalons, faict par nous Pierre Roget, notaire royal au bailliage de Vermandois, demourant audict Chaalons, procureur scindicq et greffier de ladicte fabricque, Nicolas Lefebvre et Pierre Deya, bourgeois dudict Chaalons, marguilliers..... » (1603). — F° 35 v°. Renouvellement d'inventaire en 1667 (resté inachevé).

G. 996. (Liasse.) — 12 pièces (4 parchemins).

1280-1777. — *Chapelle d'Épense.* — Fondation d'un salut en ladite chapelle par Cosme de Braux, seigneur de Florent, Mairy-sur-Marne et autres lieux (8 janvier 1637). — *Chapelle de la Madeleine* : vidimus du testament de Jean de la Roche, chanoine, en date du 5 juillet 1280, qui institue 3 messes à l'autel de la Madeleine (23 juin 1282). — Collation de canonicat en l'église N.-Dame à Jean Adnet, ledit canonicat vacant par le décès de Michel Piètre (2 avril 1733). — *Chapelle de N.-Dame à l'autel de la Madeleine* : amortissement par Jean de Lancastre, sire de Beaufort, de la donation faite par Thierry d'Orconte, chanoine de l'église N.-Dame-en-Vaux pour fonder une chapelle de la Vierge en ladite église (30 décembre 1314) (1).

G. 997. (Liasse.) — 48 pièces (15 parchemins).

1406-1782. — *Chapelle du Puits* : censives. — *Châlons* : Colette, veuve de Dommenget de Meligny, et consorts

(1) Pub. par *L. Grignon: Historique de N.-D.-en-Vaux de Châlons, p. 163.*

vendent à Jean de Villers et Jacques Caloire, exécuteurs testamentaires de feu Thibault des Abbez, au profit de la chapelle du Puits, 20 s. t. de cens perpétuel à prendre sur une maison sise en la rue de la Petite Charpenterie, moyennant 10 l. t (14 novembre 1406). — Requête de Jean Couvent, chapelain du Puits, aux chanoines de Notre-Dame, à l'effet de charger la fabrique du soin d'acquitter les fondations que le revenu de la chapelle ne permet plus d'acquitter (14 mars 1439, v. st.). — Censive de 35 s. sur une maison en la rue de la Poissonnerie (bail du 24 mars 1479, v. st.). — Bail à P. Mélinet, dit Gaucher, drapier, d'un jardin sis « près le rivaige Saint-Anthoine », moyennant 7 s. 6 d. t. de cens viager (3 avril 1541, v. st.). — *Id.* à Dommengin Poinsart, menuisier, d'une maison sise au coin de la rue du Pont des Chanviers, moyennant 40 s. t. de cens perpétuel (11 décembre 1544) ; reconnaissance de ladite censive en 1628. — Bail à Nic. Gilbert, dit de Mailly, d'une maison sise en la rue de la Petite Charpenterie, moyennant 35 s. t. (18 décembre 1544) ; reconnaissance de ladite censive en 1562. — Bail d'une maison en la rue Rancienne pour 6 l. t. de cens perpétuel (1564 — copie collationnée). — *Id* d'un jardin sis en la rue Vanault, à Nic. Gandoys, marchand, moyennant 12 s. 6 d. t. de cens (1602). — *Fagnières :* baux de prés (1609-1761). — *Jâlons :* baux de prés (1623-1782). — *Vraux* : acquêts et baux (1422-1534).

G 998. (Liasse.) — 31 pièces (1 parchemin).

1521-1791. — *Chapelle Saint-Blaise.* — Déclaration des biens de la chapelle (1536). — Inventaire des titres (s. d. — XVIII[e] siècle). — *Fagnières* : baux de prés (1595-1791). — *Saint-Memmie* : déclaration des héritages appartenant à la chapelle, sis à Sarry et à Saint-Memmie (1521). — Bail perpétuel des terres de la chapelle à Saint-Memmie, moyennant 3 l. de cens (28 novembre 1595). — Traité entre les chapelains et les dames de Vinetz au sujet du cens de 3 l. 10 s. dû par les terres de Saint-Memmie (15 mai 1658); reconnaissance de la censive par les religieuses de Vinetz (1752). — *Vanault-le-Châtel* : titres de la ferme ; baux et délcarations de biens (1547-1760).

G. 999. (Liasse.) — 72 pièces (17 parchemins).

1301-1784. — *Chapelle Saint-Nicolas.* — Legs de 20 l. t. de cens annuel et perpétuel à ladite chapelle par testament de Jean Noisette, bourgeois de Châlons (1301 — au dos de la pièce sont inscrits les noms des chapelains de 1301 à 1731). — *Maison des Trois Pucelles* : sentence de la prévôté de Châlons qui condamne Jean Langault, tanneur, détenteur de l'hôtel dit des Trois Pucelles, à payer à Gilles Grosyeux, chapelain de Saint-Nicolas, le cens de 6 l. t. dû par ladite maison (3 septembre 1479). — Accord entre Hue le Picherat, chapelain, et Pierre Godignon, acquéreur de l'hôtel ci-dessus, par lequel le chapelain a modéré de 65 s. à 32 s. 6 d. le cens dû par ladite maison (7 mars 1480, v. st.). — Bail à Simon Maingon, teinturier, moyennant 9 l. t. de cens viager (16 septembre 1519) ; *id.* à Remi Moreau, marchand, moyennant 3 écus, 15 s. t. de cens (23 juin 1590) ; reconnaissances de censives (1636-1693). — *Maison de la Sentinelle* : bail à Ralant Cosse, barbier, de deux maisons en la rue Rancienne, moyennant 4 livres 10 s. t. de cens viager (28 août 1470) ; *id.* à Ch. Patin (27 juin 1481) ; *id.* à Marion, veuve de Jean Goujon (19 septembre 1495). — *Maison de la Croix blanche* : bail moyennant 40 s. de cens perpétuel (1756). — *Maison du Barbeau* : titres du cens perpétuel de 4 l. t. (1369-1583) ; reconnaissance dudit cens en 1759. — *Cheppes et Juvigny* : baux de prés (1579-1784). — Déclarations des revenus de la chapelle Saint-Nicolas en 1594, 1610, 1620, 1626, 1635. — Inventaire des titres de ladite chapelle (1750). — *Chapelle Saint-Vincent :* déclaration du revenu (s. d.).

G. 1000. (Liasse.) — 43 pièces (1 parchemin, 1 sceau).

1748-1750. — *Chapelles.* — Suppression de 9 chapelles et leur union à la mense canoniale : pièces de la procédure entreprise pour parvenir à ladite union ; informations *de commodo et incommodo.* — Décret d'union de l'évêque Cl.-Antoine de Choiseul-Beaupré (24 avril 1748); lettres patentes portant confirmation dudit décret (juin 1749 — sceau).

Censives à Châlons
(classées par ordre alphabétique de noms de rues.)

G. 1001. (Liasse.) — 6 pièces (4 parchemins, 1 sceau).

1276-1716. — *Anes* (*rue aux*) (1). — Vente par Babelete, fille de feu Jaquier de Possesse, à Jean de la Roche, chanoine, de 25 s. de cens annuel à prendre sur une maison sise « in vico qui dicitur *As anes* », moyennant 20 l. t. (juillet 1276 — 1 sceau). — Vente par Étienne de Frampas aux chanoines de 12 s. t. de cens perpétuel à prendre sur une maison en ladite rue, moyennant 8 florins d'or à l'écu du coin du Roi et 1 florin d'or pour le vin (26 novembre 1360 — 1 sceau). — Jean le Quasteur, orfèvre, détenteur d'une maison en ladite rue, reconnaît qu'elle est redevable envers les chanoines de Notre-Dame d'un cens annuel et perpétuel de 12 s. t. (14 juin 1511) ; vente par le même de la maison ci-dessus à Nic. Colle,

(1) Rue aux Anes ou de l'Ane rayé, aujourd'hui *Rue du Gantelet.*

marchand, moyennant 500 l. t. et 2 écus sol pour les épingles (25 avril 1577) ; reconnaissance de censive en 1684 et 1716.

G. 1002. — 3 parchemins.

1225-1507. — *Ban du Chapitre.* — 20 s. de cens légués sur une maison audit ban par testament de Lediudis, dite Champaigne (18 avril 1225). — *Ban des Clercs ou du Rognon* (1). — Bail à Colin Haustain de 3 maisons audit ban pour 25 s. t. de cens viager (4 mai 1481). — *Id.* à J. Nicaise, tisserand de draps, d'un jardin audit ban, pour 10 s. 10 d. t. à vie (17 décembre 1507).

G. 1003. (Liasse.) — 4 parchemins.

1364-1543. — *Ban de l'Ile ou de Toussaints* (2). — Vidimus des lettres d'amortissement délivrées par le roi Charles V à Colart Caton, notaire, pour les 30 l. de rente annuelle et perpétuelle fondées par lui en faveur d'une chapelle en l'église Notre-Dame (Crécy-en-Brie, 16 août 1364 ; le vidimus est du 18 septembre). — Don par damoiselle Jeanne, veuve de Colart Caton, à la Collégiale de 40 s. de cens perpétuel à prendre sur une maison sise au ban de l'Ile (23 juin 1374); bail à Jacques d'Aoust de ladite maison, moyennant 40 s. t. de cens perpétuel et 100 s. de carité (3 septembre 1543).

G. 1004. (Liasse.) — 30 pièces (23 parchemins).

1464-1760. — *Ban de l'Ile.* — Bail à Jeannette, veuve de Guiot Vrain, tanneur, d'un jardin moyennant 12 s. t. à vie (20 mars 1463, v. st.). — J. Carot, maçon, donne à bail à Jean Cadenelle, peintre et verrier (3), d'une maison sise au ban de l'Ile, en la rue qui est au devant de l'église Saint-Nicolas, moyennant 20 s. t. de cens perpétuel (23 janvier 1465, v. st.). — Échange de jardins entre J. Fiévé, chanoine, et Jean de Vroïl, bailli de Châlons : jardin au ban de l'Ile contre un autre situé entre la rue de la Haute-Chaussée et celle des Boudées (11 mars 1466, v. st.). — Bail à Didier Flamain, dit de la Faux, cordonnier, d'une petite maison pour 10 s. t. à vie (30 août 1470). — Don par Didier Hermand, chanoine de l'église Saint-Étienne, à l'église Notre-Dame d'un jardin au ban de l'Ile (26 janvier 1475, v. st.) ; bail à J. de la Rue, chaussetier, moyennant 20 s. t. à vie (5 mars 1475, v. st.). — Bail à Jean Gruyer, gouverneur de la ville de Châlons, d'un jardin audit ban pour 10 s. t. à vie (27 juin 1480). — Bail à Colesson Langault d'une petite maison en l'Ile pour 5 s. t. à vie (9 février 1480, v. st.). — Bail par Guillaume Godet, receveur des aides, à J. Rolant, couvreur, d'une maison pour 33 sols 4 d. t. à vie (20 juin 1496). — *Id.* à J. Ladvocat, parcheminier, d'une maison pour 25 s. t. à vie (26 janvier 1502, v. st.). — Bail à Geoffroy d'Aoust, échevin, d'un jardin moyennant 20 s. t. de cens (3 mars 1522, v. st.) ; *id.* à Cl. Fourquet, chanoine de Saint-Étienne, pour 13 s. t. de cens perpétuel et pareille somme de carité (1568) ; reconnaissances de censives (1691-1760). — Baux d'une maison à P. Jacquemin, corroyeur, et à P. Langault, tavernier, pour 25 s. t. (avril et décembre 1524). — Bail à Nic. Hennequin, marchand, d'une maison pour 35 s. t. de cens à vie (13 décembre 1526); *id.* à J. Beschefer et consorts d'un jardin, moyennant 12 s. t. de cens à vie (4 mars 1562, v. st.). — Bail d'une maison à Cl. Gorlier, bourgeois, moyennant 40 s. t. de cens perpétuel et autant de carité (27 juin 1566); reconnaissances de ladite censive (1573-1734).

G. 1005. (Liasse.) — 4 parchemins (1 sceau).

1285-1498. — *Ban Saint-Pierre* (1). — Échange de maisons sises audit ban entre les chanoines d'une part, les frères Guillaume et Lambert de Clamanges, de l'autre (29 mai 1285 — 1 sceau). — Vente par Jean le Roux Perrot Champagne et Étienne de Saint-Germain à Nicole le Vervis, d'Aulnay-sur-Marne, d'une maison sise en la rue Saint-Pierre, moyennant 22 l. t. (31 août 1365). — Thomas de Laheycourt, dit le Charbonnier, reconnaît devoir à Jeannot Lescripvain 6 s. de cens perpétuel à prendre sur une maison au ban Saint-Pierre (21 juin 1372). — Bail à J. Draps d'un jardin sis audit ban moyennant 4 s. t. de cens viager (7 janvier 1497, v. st.).

G. 1006. (Liasse.) — 28 pièces (10 parchemins).

1341-1745. — *Bassinerie* (*rue de la*). — Jean dit Lelièvre, teinturier, fait don à l'église Notre-Dame de 10 s. t. de cens annuel et perpétuel à prendre sur une maison sise « in vico dicto *la Bacinerie* » (20 juillet 1341). — Bail à J. Telier, marchand, et Jaquette Seneuze, sa femme, d'une maison en ladite rue, moyennant 40 s. t. de cens perpétuel et 100 s. t. de carité (21 mars 1544, v. st.) ; *id.* à Nic. Oudart, tonnelier, pour 32 s. 6 d. t. de cens perpé-

(1) Le Ban des Clercs s'étendait du Châtelet à la porte Saint-Jacques : il relevait de la juridiction du Chapitre. — Voir *L. Grignon. Topographie de Châlons, p. 295.*

(2) Le Ban de l'Ile relevait de l'abbé de Toussaints. C'est aujourd'hui le quartier de l'École des Arts.

(3) Voir Grignon : *Recherches sur les artistes châlonnais, 1889. Page 6.*

(1) Le ban Saint-Pierre comprenait tout le quartier Saint-Jean, à partir de la place des Buttes : la seigneurie en appartenait à l'abbé et au couvent de Saint-Pierre-aux-Monts.

tuel (27 mars 1564, v. st.) ; reconnaissance de censives en 1684 et 1748. — Don par Ferry de Metz, m[e] des requêtes de l'Hôtel, aux chanoines de Notre-Dame d'une maison sise *en la Bacinerie* (8 novembre 1380). — Bail à P. Parjouet, tanneur, d'une maison en ladite rue, moyennant 32 s. 6 d. t. de cens perpétuel et autant de carité (14 novembre 1554) ; *id.* à Edmonne Oudart, fille de G. Oudart, dit Bédion, pour 35 s. t. de cens perpétuel et 50 l. t. de carité (17 avril 1574) ; *id.* à Guillaume de Champagne, receveur général des finances, moyennant 32 s. 6 d. t. de cens perpétuel et autant de carité (19 juin 1574). — Bail à Aubry Valletet, boulanger, d'une maison en ladite rue, pour 30 s. t. à vie (6 décembre 1491) ; *id.* à Guillemin Billette, tanneur, de 2 maisons pour 60 s. t. à vie (7 février 1525, v. st.).

G. 1007. (Liasse.) — 13 pièces (6 parchemins).

1386-1744. — *Berbis (rue de)* (1). — Délivrance par les exécuteurs testamentaires de feu Jean Tutart, changeur à Châlons, aux chanoines de Notre-Dame, de 20 s. t. de cens à prendre sur une maison en la rue de Berbis (16 janvier 1385, v. st.). — Pierre le Grenetier de Saint-Dizier vend auxdits chanoines deux maisons en la même rue, dont l'une chargée de 20 s. de cens envers l'église Notre-Dame, moyennant 30 l. t. (6 septembre 1440) ; bail à Jacques Brichot, moyennant 40 s. t. de cens perpétuel et 40 l. t. de carité (2 novembre 1560) ; reconnaissance dudit cens en 1684. — Mandement du bailli de Châlons à Bertrand le Rouyer d'avoir à payer aux chanoines de Notre-Dame la somme de 15 l. t. due à titre de cens annuel et perpétuel sur une maison sise à l'entrée de la rue de Berbis (1[er] septembre 1397) ; reconnaissance de censive en 1684. — Bail à Petitjean Macquart, chaussetier, d'une petite maison, pour 30 s. t. à vie (21 décembre 1489) ; *id.* à J. Brichot, marchand, pour 35 s. t. (4 juillet 1537).

G. 1008. — 2 parchemins.

1337-1372. — *Boudées (rue des)* (2). — Vente par Colart de la Grange et Jeanne, sa femme, fille de feu Robert Maillefer, aux chanoines de Notre-Dame, d'une maison sise en ladite rue, moyennant 20 l. de petits t. et 10 s. pour le vin (27 juillet 1337). — Censive de 10 s. à prendre sur une maison « in vico *des Boudées* » par testament de damoiselle J. veuve de Jean du Gué, chevalier (1372).

(1) Rue de Berbis, aujourd'hui *Rue d'Orfeuil.*
(2) Rue des Boudées, aujourd'hui *Rue Saint-Loup.*

G. 1009. (Liasse.) — 23 pièces (11 parchemins).

1361-1734. — *Boudées.* — Vente par Jean Noël aux chanoines de Notre-Dame d'une maison « seant en Boudeez » moyennant 13 écus d'or du coin du roi Jean et 5 s. pour le vin (24 octobre 1361). — Jean le Mulet vend aux mêmes 40 s. t. de cens perpétuel à prendre sur une maison sise Rue Rancienne, moyennant 20 fr. d'or, et au cas où ladite maison ne rendrait pas le cens ci-dessus, il en a chargé celle où il demeure en la rue des Boudées (30 novembre 1379). — Accord passé entre les chanoines de Notre-Dame et Marguerite de Dampierre par lequel ladite Marguerite reconnait leur devoir 20 s. t. de cens perpétuel à prendre sur une sienne maison en la rue Rancienne (10 août 1391). — Sentence du bailliage déclarant la maison de P. Berri, séant *ès Boudées* redevable envers les chanoines d'un cens de 20 s. t. (16 novembre 1406) ; reconnaissance dudit cens en 1682. — Maison dite la Largette, rue des Boudées, léguée à la veuve Arnoul Larget par Jacques Caloire, jadis grenetier du grenier à sel de Châlons (19 septembre 1420). — Bail à Savigne Guillaume, veuve de Martin Vincent, moyennant 45 s. t. de cens perpétuel (8 août 1561) ; reconnaissances de ladite censive, en 1682 et 1696. — Jardin chargé de 15 s. 6 d. t. de cens perpétuel (1683-1734).

G. 1010. (Liasse.) — 11 pièces (5 parchemins).

1471-1733. — *Bourg Saint-Sulpice.* — Bail à Garnier Legentil, revendeur, d'une maison audit faubourg, moyennant 30 s. t. de cens viager (21 mai 1471) ; *id.* à J. Dingrée, drapier, pour 20 s. t. (25 février 1486 v. st.). — Bail à Julien Baulcaye, meunier, d'une maison pour 25 s. t. à vie (3 mars 1505) ; *id.* à J. Jaloux, meunier (3 mars 1523). — Bail à Isabeau Vautrin, veuve de J. Borda, cordonnier, d'un jardin sis derrière l'hôpital Saint-Maur au bourg Saint-Sulpice, pour 30 s. t. de cens viager (23 août 1534).

G. 1011. (Liasse.) — 5 parchemins.

1225-1475. — *Chambraut (rue).* — Sentence de la prévôté qui adjuge à la Collégiale la possession et saisine d'une maison sise en ladite rue, faute de paiement d'un cens de 4 s. t. (1[er] mars 1443, v. st.). — Bail à P. Perliquant, navier, d'une maison sise « en la rue dicte en Chambrault en la rue des Mors » pour 5 s. t. à vie (12 octobre 1475). — *Champ Chaillau* (1). — Pierre le Mazelaine et Isabelle sa femme vendent à la Collégiale 56 s. de cens à lever sur 16 maisons sises « in vico qui dicitur Chamchaillau »

(1) Rue ou place du Champ Chaillau, aujourd'hui *Place de l'Arsenal*

(décembre 1225). — Transport par Henri dit le Bourgeois, exécuteur testamentaire de Jean, dit Lallemant, aux chanoines de Notre-Dame de 10 s. t. de cens à prendre sur une maison audit lieu (1318).

G. 1012. (Liasse.) — 11 pièces (8 parchemins).

1498-1727. — *Champouplin (rue)* (1). — Bail à J. Legros, teinturier, d'une petite maison en ladite rue, moyennant 15 s. t. de cens viager (2 juin 1498). — Bail à Didiere Legros pour 20 s. t. à vie (7 décembre 1560) ; *id.* à Catherine Pariset, veuve de Nic. Langault, moyennant 22 sols 6 d. t. de cens perpétuel et 40 l. t. de carité (23 septembre 1574) ; reconnaissance de censive en 1682. — Bail à Arnoul Coutant, chanoine, pour 20 s. t. à vie (14 septembre 1511) ; *id.* à Fr. Patin, scieur de long (24 septembre 1524). — Bail emphytéotique à Cl. Paris, moyennant 2 l. de cens et 6 l. de carité (1625); autre bail en 1727.

G. 1013. (Liasse.) — 5 parchemins.

1442-1571. — *Change (rue du)*. — Bail à J. Ribourg et Thomas François, tuteurs des enfants Patin, d'une maison en ladite rue, moyennant 6 l. t. à vie (21 décembre 1505). — *Chanteraine (rue)*. — Bail à Perrinet Pompon « d'ung petit jardinet ouquel a ung poirier, ainsi comme il se comporte, seant à Chaalons sur le port de Chanteraine », moyennant 3 s. t. de cens viager (21 août 1442). — Sentence de l'échevinage qui condamne le détenteur de la maison sise en ladite rue à payer les arrérages arriérés du cens perpétuel de 10 s. t. dû à la Collégiale sur la maison (25 octobre 1413). — Bail à J. Regnault, pâtissier, pour 6 l. t. (23 novembre 1522). — *Id.* à Pierre et Cl. Ogres, marchands, d'une maison en ladite rue moyennant 4 l. 15 s. t. de cens perpétuel (24 août 1571).

G. 1014. (Liasse.) — 16 pièces (4 parchemins).

1405-1735. — *Chanviers (rue des)* (2). — Vente par Pavault, tapissier, aux chanoines de Notre-Dame, de 40 s. t. de cens perpétuel à prendre sur 3 maisons contiguës prises sur le pont des Chanvières (16 novembre 1405); adjudication par l'échevinage aux chanoines de la possession et saisine desdites trois maisons, faute de paiement du cens (5 décembre 1414). — Procédure entre la Collégiale et Edme-Pierre Baugier, seigneur d'Ante : prononcé que la maison de la rue des Chanviers ne sera vendue qu'à charge d'une censive de 20 s. et 50 s. de carité (1735).

(1) Rue Champouplin, aujourd'hui *Rue du Grenier-à-Sel*.
(2) Rue des Chanviers, aujourd'hui *Rue des Fripiers*.

G. 1015. (Liasse.) — 13 pièces (9 parchemins).

1419-1735. — *Chanviers*. — Vente par les chanoines à Jaquet le Sauvage d'une maison en la place au Chétif, ayant entrée et sortie sur le pont des Chanvières, moyennant 40 s. t. (12 janvier 1418, v. st.). — Bail à Did. Saillier d'une maison sur ledit pont, moyennant 20 s. t. (12 janvier 1418, v. st.). — Bail à Did. Saillier d'une maison sur ledit pont, moyennant 20 s. t. de viager (8 juillet 1494) ; *id.* à J. Sebille (9 avril 1523) ; reconnaissance de censive en 1686 et 1735. — Les Trinitaires de Châlons reconnaissent que leur maison de la rue des Chanviers est chargée envers la Collégiale d'un cens perpétuel de 2 s. t. (6 avril 1459) ; reconnaissance de ladite censive en 1694 et 1734. — Sentence de l'échevinage qui condamne le détenteur d'une maison en ladite rue à payer à la Collégiale 12 d. t. de cens perpétuel (25 février 1473, v. st.). — Bail à Nicole Loré, veuve de P. Guéry, d'une petite maison sise au bout du pont des Chanvières pour 55 s. t. de viager (29 octobre 1518).

G. 1016. (Liasse.) — 10 pièces (7 parchemins).

1351-1727. — *Charpenterie (rue de la)* (1). — Henri, fils de Jean Gobillon de Badonvilliers, et Jeannette, sa femme, vendent à Pierre Fillandrier, chapelain, 20 s. de cens annuel et perpétuel à prendre sur une maison en ladite rue, moyennant 12 florins d'or à l'écu (24 mai 1351); transport par P. Fillandrier à la Collégiale de la censive cidessus (26 novembre 1360). — Bail à J. Maugirart, charpentier, d'une maison moyennant 60 s. t. à vie (28 octobre 1374) ; sentence de la prévôté adjugeant ladite maison à la Collégiale faute de paiement du cens (1er juin 1377). — Jean de Crécy, détailleur de draps, et Marie, sa femme, vendent aux chanoines 10 s. t. de cens annuel et perpétuel sur une maison en ladite rue, moyennant 4 florins d'or nommés francs (30 octobre 1378). — Bail perpétuel à P. Liétart, pâtissier, d'une maison près du carrefour Notre-Dame, moyennant 5 l. de cens et pareille somme de carité, (11 décembre 1563) ; reconnaissance de censive en 1682 et 1727.

G. 1017. (Liasse) — 20 pièces (10 parchemins, 1 sceau).

1377-1785. — *Charpenterie.* — Jaquier de Clamanges, fils de feu Jean de Clamanges, Michel Branlart, écuyer, seigneur de Villers-aux-Corneilles, et Jaquier Grossaine, curateurs dudit Jaquier de Clamanges, vendent à Pierre Gouvion, avocat, bailli de Châlons, et à Perrette, sa

(1) Rue de la Charpenterie, aujourd'hui *Rue du Collège*.

femme, 16 s. t. de cens annuel et perpétuel à prendre sur une maison sise en la Charpenterie, moyennant 7 francs d'or du coin et poids du Roi (19 novembre 1377); P. Gouvion, avocat, bailli de Châlons, donne à la Collégiale les 16 s. t. du cens ci-dessus et 40 s. t. de cens perpétuel sur une autre maison sise au Port Millet (20 mai 1378). — Commission du prévôt de Laon pour contraindre J. Baudet, détenteur de la maison en ladite rue, à payer aux chanoines le cens annuel de 100 s. t. (6 mai 1423). — Bail à Catherine, veuve de Guiot de Donon, cordonnier, d'une maison en ladite rue pour 9 s. t. de cens perpétuel (26 janvier 1380, v. st.); *id.* à Gérard Vinot, pâtissier, pour 25 s. 8 d. t. de cens perpétuel (1609); reconnaissance de censive en 1682 et 1735. — Jean Legrand vend à la Collégiale 60 s. t. de rente perpétuelle sur une maison en la Charpenterie, moyennant 36 l. t. de prix principal et 30 s. t. pour le vin (3 mars 1385, v. st.). — Bail perpétuel à J. de Bierge, charpentier, pour 65 s. t. de cens et autant de carité (5 juillet 1572); reconnaissance de censive en 1682.

G. 1018. (Liasse.) — 17 pièces (13 parchemins).

1403-1785. — *Charpenterie.* — Bail à Henri Lallemant, tonnelier, d'une maison en ladite rue moyennant 4 l. t. de cens viager (19 avril 1403); *id.* à J. Moriset, tonnelier, pour 50 s. t. (16 mars 1444, v. st.); *id.* à Dommanget pour 30 s. t. (20 juillet 1484); *id.* à J. Gourlier (7 juin 1485); *idem* à Toussaint Missent, drapier, pour 35 s. t. (8 mars 1490, v. st.); *id.* à Jaquin le Prévost pour 40 s. t. (17 novembre 1505); *id.* à Guillaume des Aulx, couvreur (10 mai 1513); *id.* à J. Paniar, pour 45 s. t. (30 août 1518). — Bail perpétuel à Baptiste Leblanc, marchand (14 mai 1572). — Bail à Christ. Pintely, chanoine, moyennant 35 s. t. de cens viager (9 avril 1499); *id.* à L. Chenu, élu en l'Élection de Châlons, pour 30 s. t. (12 juin 1509); *id.* à J. Despy, tonnelier, pour 4 l. 10 s. t. à vie (5 mars 1528, v. st.). — Bail perpétuel à Cl. Panetier, moyennant 17 s. 6 d. t. de rente et 40 s. de carité (17 juillet 1593); reconnaissance de censive en 1683.

G. 1019. (Liasse.) — 13 pièces (11 parchemins, 2 sceaux).

1360-1682. — *Charpenterie (rue de la Petite)* (1). — Gaucher, bourgeois de Châlons, lègue 20 s. t. à la Collégiale sur une maison sise au Marché dans la ruelle du Gué (4 octobre 1360); adjudication à Jean Nominé de ladite maison chargée envers les chanoines de 7 s. 6 d. t. de cens (4 juin 1423). — Vente par Audry de Fontaines, bourgeois de Châlons, à Nicolas Gilbert, mercier, d'une maison en la Petite Charpenterie, chargée envers les chanoines de 27 s. 6 d. t. de cens perpétuel, moyennant 130 l. t. (12 février 1543 v. st. — 1 sceau). — Jeanson le Boiteux reconnait devoir à la Collégiale une rente de 12 d. sur une maison en la Petite Charpenterie (26 août 1364). — Bail à Henri Puthoste, prêtre, d'une maison en la Charpenterie, pour 70 s. t. à vie (29 mai 1416); *id.* à Dommengin Legoix, moyennant 35 s. t. à vie (28 juillet 1488). — Bail à J. Damy, prêtre, d'une maison dite d'ancienneté « la maison de la Teste de Port Sanglé », moyennant 4 l. t. à vie (21 janvier 1493 v. st.); *id.* à J. Gorlier, marchand (16 juillet 1500). — Bail perpétuel à L. Courtier, marchand, moyennant 50 s. t. de cens et 100 s. de carité (29 décembre 1546).

G. 1020. (Liasse.) — 18 pièces (11 parchemins, 1 sceau).

1390-1685. — *Charpenterie (Petite).* — Perresson Lalemant, orfèvre, vend à Nicolas de Plancy, m^e de la Chambre des Comptes, 6 l. t. de rente perpétuelle à prendre sur une maison sise devant la rue de Vanault, près du gué Charbonnel, moyennant 60 l. t. (15 novembre 1390 — 1 sceau). — Lettres d'amortissement délivrées par Charles de Poitiers, évêque de Châlons, des 6 l. de censive léguées par feu Nicolas de Plancy sur la maison dite de *La Payenne* (Château de Thonnance, 3 novembre 1400); reconnaissance par Marie, veuve de Thiébaut Pied d'argent, de la rente de 6 l. t. due par ladite maison (19 mai 1419). — Sentence du bailli de Vermandois qui condamne J. Lagnier à payer aux chanoines la somme de 20 s. t. de cens annuel et perpétuel sur la maison de la Petite Charpenterie (14 mai 1571); reconnaissance de censive en 1685.

G. 1021. (Liasse). — 8 pièces (5 parchemins).

1428-1559. — *Charpenterie (Petite).* — Sentence de l'échevinage adjugeant aux chanoines de N.-Dame la possession et saisine d'une maison sise en la Petite Charpenterie, chargée envers eux de 30 s. t. de cens perpétuel, faute de paiement (23 avril 1428). — Bail à J. Villant, tavernier, d'une maison en ladite rue, moyennant 100 s. t. de cens viager (22 juin 1527); *id.* à J. Leblanc, sergent à cheval, pour 6 l. t. de cens perpétuel et 300 l. t. de carité (11 août 1559).

G. 1022. (Liasse.) — 3 parchemins (1 sceau).

1264-1322. — *Châtelet (rue du).* — Aceline, dite de Montierender, vend à Aubertin 6 s. de cens annuel à pren-

(1) On appelait ainsi la portion de la rue actuelle Ste-Croix comprise entre le carrefour de la rue Croix-des-Teinturiers jusque vers l'ancienne église St-Éloi. V. *Grignon. Topogr. p. 219.*

dre sur une maison en ladite rue, moyennant 4 l. prov. et t. (13 février 1263 v. st. — 1 sceau). — Jean dit Sophie et Hauvidé, sa femme, vendent à Gui, curé de St-Loup, 6 s. t. de cens sur une maison sise « in vico qui dicitur vicus *deu Chatelet* » pour 40 l. t. (30 avril 1283). — Thomas, tonnelier, donne à la Collégiale une maison sise « in vico qui nuncupatur Castelletus » (31 janvier 1321 v. st.).

G. 1023. (Liasse.) — 6 pièces (2 parchemins, 2 sceaux).

1420-1735. — *Chétif (Place au).* — Testament de Jean de Bertrauches, paroissien de N.-Dame-en-Vaux (22 juillet 1420) et délivrance de legs fait par lui, consistant en 15 s. t. de cens annuel et perpétuel sur une maison en la rue de la Gravière (4 mars 1420 v. st. — 1 sceau). — Délivrance du legs de 15 s. t. de cens annuel et perpétuel à prendre sur une maison sur la Place au Chétif, en vertu du testament de feu Sébillette, jadis femme de J. Graislet (13 octobre 1439); reconnaissances de ladite censive en 1683 et 1735.

G. 1024. (Liasse.) — 19 pièces (14 parchemins, 1 sceau).

1481-1698. — *Chétif (rue et place au).* — Bail à Fr. Sermaise, menuisier, d'une maison en ladite rue, moyennant 62 s. 6 d. t. de cens viager (3 décembre 1481). — Bail à Chrétien Vallée, cordonnier, d'un emplacement sur la Place au Chétif, au bout du pont des Chanviers, pour 15 s. t. à vie (15 décembre 1489); *id.* à Nicole Leblef, avocat, d'une maison en ladite place, moyennant 20 s. t. de cens perpétuel (6 février 1574). — Bail d'une maison à P. Gaingnier, moyennant 50 s. t. de cens viager (9 février 1512 v. st.); *id.* à Jacques Maillet, moyennant 60 s. t. (21 janvier 1574). — Bail à J. Larchier, maçon, d'une petite maison pour 15 s. t. à vie (25 novembre 1518); *id.* pour 32 s. 6 d. (23 décembre 1521). — Bail à Hance, *tailleur d'images*, d'une maison pour 100 s. t. à vie (4 janvier 1521 v. st. — *Id.* à Nicolas de Loisy, dit de Bar, marchand, pour 31 s. t. à vie (5 juillet 1523); *id.* à Didier Bachelier, chanoine, pour 6 l. 10 s. t. de cens à vie (12 juin 1546). — Bail perpétuel à damoiselle Françoise Cauchon, veuve de Claude Oudinet, s[r] de Dampierre-sur-Auve, moyennant 2 écus sol et 25 s. de cens et pareille somme de carité (26 octobre 1583); reconnaissance de censive en 1596 et 1682.

G. 1025. (Liasse.) — 7 pièces (5 parchemins, 1 sceau).

1284-1684. — *Chevaux (rue aux)* (1). — Thomas de Bruyères, chanoine de N.-Dame, vend à Michel, curé de Thonnance, 20 s. t. de cens annuel et perpétuel à prendre sur une maison en ladite rue (15 mars 1333 — 1 sceau); bail perpétuel moyennant 4 l. t. de cens (1570). — Bail à Jaquier le laitier pour 13 s. t. de cens annuel et perpétuel (7 mars 1361 v. st.); *id.* à Nic. Oulry, marchand (30 janvier 1573); reconnaissance de censive en 1684. — Bail à Guill. Tartier, menuisier, d'un jardin pour 5 s. t. à vie (30 juillet 1523).

(1) Rue aux Chevaux, auj. *Rue François.*

G. 1026. (Liasse.) — 16 pièces (12 parchemins — 2 sceaux).

1252-1684. — *Commune ou Cumine (rue de la)* (1). — Pâque, mère de Jean dit Pinet, donne aux chanoines de N.-Dame la maison où elle demeure, sise entre la grange St-Lazare et la maison de Soybert, cocher, et les chanoines la lui rétrocèdent à titre de bail, moyennant 5 s. de cens annuel (1252 — sceau); bail de ladite maison à Jaquier le Choquas pour 25 s. t. de cens perpétuel (16 octobre 1399); reconnaissance de 3 l. de cens perpétuel (1682). — Bail à Poiresson Blondelet, moyennant 24 s. t. à vie (16 avril 1382); *id.* à Pernet Colard, dit Jacquemin, charpentier, pour 8 s. 4 d. t. de viager (8 juin 1499). — *Constant (ruelle Maître).* — Bail d'une maison sise « in ruella magistri Constantii » pour 60 s. de cens annuel (11 janvier 1258 v. st. — sceau). — Sentence de l'échevinage adjugeant à la Collégiale la possession et saisine d'un jardin situé près du Neufbourg, en la ruelle de Maître Constant, faute de paiement du cens (16 février 1419 v. st.) — Mandement du bailli de St-Pierre-aux-Monts au 1[er] sergent sur ce requis de poursuivre et exécuter Perrette et Perrinet Yvonnet, débiteurs envers la Collégiale de 26 s. t. de cens perpétuel sur la maison ci-dessus (27 septembre 1524). — *Cordeliers.* — Bail à Jeanson Boivin, cordonnier, d'une maison sise près du Pont des Cordeliers, moyennant 40 s. t. de viager (23 janvier 1441 v. st.); *id.* à Ét. Léclancher, serrurier, pour 4. l. t. (30 octobre 1505.)

G. 1027. (Liasse.) — 6 pièces (4 parchemins, 1 sceau).

1450-1732. — *Etape (rue de l')* (2). — Bail à Perresson le Cousin, marchand, d'une petite maison en ladite rue, moyennant 40 s. t. de cens viager (14 juillet 1450); *id.* à Robert Cuissotte, écuyer (25 août 1492); *id.* à Nicolas Cuissotte, seigneur de Compertrix, et à Jeanne Langault, sa femme, moyennant 45 s. t. à vie (21 novembre 1532); *id.* à Nicolas Cuissotte, marchand, moyennant 50 s. t. de cens perpétuel et 100 s. de carité (8 octobre 1561); reconnaissance de censive en 1732.

(1) Auj. *Rue Pierre-Bayen.*
(2) Rue de l'Étape auj. *Rue Chamorin.*

G. 1028. (Liasse.) — (7 parchemins).

1507-1616. — *Grail (place du)* (1). — Bail à Jean de la Roche, chanoine de N.-Dame, d'une maison sur le Grail, moyennant 60 s. t. de cens viager (9 février 1506 v. st.); *id.* à Jean Bailly, curé de l'église St-Antoine, pour 50 s. t. à vie (3 janvier 1518 v. st.). — Bail à Pierre Ytam, potier d'étain, d'un ouvroir nommé « le Grez de Vaulx » contigu à l'église N.-Dame, moyennant 15 s. t. de cens viager (21 janvier 1535 v. st.); *id.* à Pierre Loisy, chanoine, d'une maison sur le Grail pour 100 s. t. (31 mai 1539); *id.* à Guill. Appert, tonnelier, d'une maison au-dessous du Grail (14 juillet 1572); reconnaissance de censive en 1616.

G. 1029. (Liasse.) — 7 parchemins (2 sceaux).

1390-1570. — *Grande Rue* (2). — Jean le Barbiat, chapelain de l'église St-Étienne, donne aux chanoines de N.-Dame 10 s. t. de cens annuel et perpétuel à prendre sur une maison sise en la Grande Rue près du pont de Nau (9 juin 1390 — 1 sceau). — Jaquier du Degré asseoit sur une maison sise au devant de la Croix-St-Germain les 20 s. de rente que les chanoines levaient depuis 1400 sur la *Rouge-Maison* (8 août 1401). — Colin Phelizet, pêcheur, vend à J. Brisset, marchand, 22 l. 10 s. t. de cens viager à prendre sur une maison en la rue de Vaux et sur autres héritages, moyennant 112 l. 10 s. t. (13 novembre 1422). — Sentence de l'échevinage qui adjuge à la Collégiale la possession et saisine d'une maison en la dite rue, près le pont de Nau, chargée envers les chanoines de 10 s. t. de cens perpétuel, faute de trouver un acquéreur qui se chargeât dudit cens (23 décembre 1437); bail à Liénard Bergier, charpentier, moyennant 25 s. t. de viager (10 août 1484); *id.* à Pasquier Dombasle, marchand, pour 65 l. t. reçues comptant et 27 s. 6 d. t. de cens perpétuel (24 janvier 1570). — Bail à J. Paule, dit le Bourguignon, d'une maison près de l'église St-Germain, pour 7 l. t. à vie (18 janvier 1465 v. st.); *id.* à Guill. Legoix, marchand, de la maison à l'enseigne de la Pomme Rouge, moyennant 10 l. t. de viager (3 février 1527 v. st.).

G. 1030. (Liasse.) — 12 pièces (9 parchemins).

1267-1719. — *Gravière (rue de la)*. — Les chanoines de la Collégiale cèdent à Thibaut, dit Chopin, les forages qu'ils percevaient sur la maison dudit Chopin sise « in vico qui dicitur Graveria », moyennant 20 s. t. de cens viager (août 1267). — Jean Cotte, potier de cuivre, cède à Jean le Berbiat, chanoine de St-Étienne, un cens de 30 s. t. sur une maison en la Gravière (18 décembre 1386); le même cède à Jeannette, veuve de Bérangon d'Épernay, 30 s. t. de cens annuel et perpétuel sur une maison « appellée fonderie, séant à Chaalons en la rue de la Gravière et vat jusques en Marne » (16 décembre 1387). — Délivrance aux chanoines de N.-Dame de la censive ci-dessus à eux léguée par testament de ladite Jeannette (30 avril 1414). — Vente par Marie, veuve de Jacques Gambe, à Jean de Blaise d'une maison en la rue de la Gravière, moyennant 100 s. t. de prix principal (17 septembre 1432).

G. 1031. (Liasse.) — 5 parchemins (3 sceaux).

1306-1522. — *Grève (rue de)* (1). — Bail à Marote de Vélye (*de Wylleyo*) d'une maison sise « in vico qui dicitur Gravia », moyennant 100 s. t. de cens annuel (9 février 1305 v. st.); *id.* à la même (19 février 1316 v. st.). — Sentence de l'échevinage confirmant l'accord passé entre les chanoines de N.-Dame et les chapelains de l'Ancienne Congrégation de St-Étienne au sujet d'une maison sise en la rue de Grève, appartenant auxdits chanoines (18 novembre 1418 — 1 sceau). — Bail à Nic. Drouet, moyennant 40 s. t. à vie (21 mai 1448 — 1 sceau); *id.* à Jeanne Jeuffroy, veuve de Audry Vasse, moyennant 30 s. t. de cens perpétuel et 24 l. t. de carité (5 novembre 1522).

G. 1032. (Liasse.) — 6 parchemins (1 sceau).

1271-1490. — *La Neuville* (2). — Jean, dit le Maugis, et Adeline dite la Sade, sa femme, vendent à la Collégiale 10 s. de cens à prendre sur une maison sise à la Neuville, moyennant 6 l. t. (6 juin 1271 — 1 sceau). — Jeanne veuve de J. Lordonois, vend à J. Couvent, prêtre, un jardin audit lieu, moyennant 7 l. t. (22 novembre 1460); baux dudit jardin (1469 et 1490).

G. 1033. (Liasse.) — 15 pièces (10 parchemins).

1243-1714. — *Licette (rue de la)* (3). — Échange entre les chanoines de N.-Dame, propriétaires de 2 maisons sises « in viculo de Liceta », et Bertrand Hachez, bourgeois de Châlons, également propriétaire de 2 maisons dans la même rue (juillet 1243). — Bail à Jaquier Noël d'une maison « séant en la Lissette », moyennant 20 s. t. de cens perpétuel (26 juin 1382); *id.* à J. Baudon, boulanger, de 2 petites maisons pour 20 s. t. de viager (2 mars 1472 v. st.).

(1) Place du Grail auj. *Place Notre-Dame.*

(2) Grande Rue auj. *Rue de Marne.*

(1) Rue de Grève auj. *Rue St-Dominique.*

(2) On appelait ainsi le terrain qui s'étend au-delà des murs de la ville hors la porte St-Antoine et se trouve compris entre la rivière et le faubourg St-Jacques. — Voir *Grignon: Topogr. de Châlons, p. 337.*

(3) Rue de la Licette auj. *Rue St-Joseph.*

— Didier Baudesson, chanoine de N.-Dame, vend à L. Lallement, bourgeois de Châlons, un cellier en ladite rue, chargé envers les chanoines de 25 s. t. de cens perpétuel, moyennant 100 l. t. de prix principal (21 janvier 1562 v. st.). — Isabelle, veuve de Poncenet de Hans, et Jean son fils reconnaissent devoir aux chanoines un cens annuel de 5 s. t. sur une maison sise « in vico qui dicitur la Lissete » (1267) ; autre bail à J. Coquin, moyennant 5 s. 3 d. (6 août 1474) ; reconnaissances de ladite censive en 1682 et 1714.

G. 1034. (Liasse.) — 22 pièces (10 parchemins — 1 sceau).

1350-1719. — *Marché (place du).* — *Maison du Chaudron* : bail à Thierry de Loisy et Isabelle, sa femme, d'une maison sur ladite place, moyennant 12 l. 4 d. t. de cens annuel et perpétuel (10 novembre 1350 — 1 sceau) ; vidimus de la pièce ci-dessus par Pierre Gouvion, bailli de Châlons (18 juillet 1408). — Sentence de la prévôté adjugeant à la Collégiale la possession et saisine de l'hôtel au Chaudron, faute de paiement du cens (31 mars 1405 v. st.). — Bail à P. Gaillart, écuyer, pour 4 l. t. à vie (22 octobre 1499) ; *id.* à Collesson Rosne pour 8 l. t. (13 janvier 1510 v. st.). — *Id.* à Simon Rosnay pour 8 l. 10 s. t. (6 février 1552 v. st.) ; converti en bail perpétuel, moyennant 9 l. 10 s. t. de cens et 300 l. t. de carité (4 décembre 1565) ; reconnaissance de censive en 1684.

G. 1035. (Liasse.) — 9 pièces (8 parchemins, 1 sceau).

1413-1684. — *Marché.* — *Maison du Pot d'Étain* : Jean de Crécy, écuyer, seigneur de Breuvery, vend à Regnault Coret, bachelier en loi et en décret, avocat, 100 s. t. de cens annuel et perpétuel à prendre sur une maison sise au Marché, moyennant 56 l. t. de prix principal et 15 s. pour le vin (8 août 1413). — Sentence de l'échevinage attribuant à la Collégiale la possession et saisine de la maison appelée d'ancienneté la Maison à l'enseigne du Pot d'étain (16 avril 1428 — 1 sceau). — Bail à Jeannin de Couldron, moyennant 4 l. t. de cens viager (23 mai 1447) ; *id.* à Michel, laboureur, pour 8 l. t. (7 octobre 1494) ; *id.* à Laurence Gervaisot pour 8 l. 10 s. t. (23 mai 1559). — Bail perpétuel à Ant. Laurent, marchand, pour 9 l. t. (24 décembre 1566) ; reconnaissance de censive en 1684.

G. 1036. (Liasse.) — 9 pièces (5 parchemins).

1430-1685. — *Marché.* — Sentence de la prévôté qui maintient la Collégiale en possession de percevoir 33 s. t. de cens perpétuel sur une maison au Marché (28 août 1430) ; reconnaissances de censive en 1451 et 1685. — Sentence du bailliage de Vermandois condamnant P. Fournier, l'aîné, marchand, à payer aux chanoines 11 s. 6 d. t. pour une année de censive à eux due sur sa maison du Marché (20 avril 1576). — *Merdeuse (ruelle)* (1). — Bail à Hugues Bolo, pannerier, d'une maison en ladite ruelle, moyennant 60 s. t. (2 novembre 1538) ; *id.* à Quentin Morel (5 mai 1554).

G. 1037. (Liasse.) — 5 pièces (4 parchemins).

1316-1735. — *Moquerie (rue de la)* (2). — André de Coole (*de Cola*), clerc, et Marguerite sa femme, sœur de feu Hébert de Coole, reconnaissent avoir reçu de Jean, dit de Reims, curé de l'église N.-Dame-en-Vaux, et consorts, exécuteurs testamentaires dudit Hébert, la somme de 100 s. t. léguée par lui à sa sœur (23 juillet 1316). — Testament de Hébert, dit de Coole, clerc médecin (*fisicus clericus*), léguant à la Collégiale 20 s. t. de cens perpétuel à prendre sur une maison près du Four N.-Dame (30 mai 1316) ; reconnaissance de censive en 1735.

G. 1038. (Liasse.) — 19 pièces (6 parchemins, 1 sceau).

1207-1735. — *Moquerie.* — Morel, chevalier, confirme la donation faite *in extremis* à la Collégiale par sa femme Pasque, d'un setier de blé à prendre sur le four de N.-Dame, ladite confirmation scellée par l'évêque Gérard (1207) ; reconnaissance d'une censive perpétuelle de 8 s. 4 d. due aux chanoines sur le four de Vaux en la rue de la Moquerie (1682). — Bail à Michelet Gourlier, marchand, d'une maison sise au Poncelet de Rognon, moyennant 7 s. 6 d. t. de cens perpétuel (10 juin 1466) ; reconnaissances de censive en 1684 et 1735. — Bail à Jacques Huyon, drapier, pour 30 s. t. à vie (9 juillet 1532). — *Id.* à J. Yvon, marchand, moyennant 42 s. 6 d. t. de cens et 60 s. t. de carité (29 novembre 1561) ; reconnaissance de ladite censive par J. Lirion et P. Brodier (1628). — Bail à Jacques et Poncelet Nicole, frères, d'une maison en ladite rue, moyennant 55 s. t. de cens perpétuel et autant de carité (15 décembre 1571) ; reconnaissance de censive en 1682.

G. 1039. (Liasse.) — 5 parchemins.

1447. — *Morant (rue)* (3). — Vente par Proco de Biscoif et Jeanne de Cuis, sa femme, à Jean Fiévé, l'un des curés de N.-Dame, de 4 maisonnettes contigues sises en ladite rue, moyennant 75 l. t. de prix principal et 40 s. t. pour le vin (1er et 2 juin 1447) ; *id.* par Jean Rivière,

(1) Ruelle Merdeuse, auj. *Rue des Buttes.*

(2) Rue de la Moquerie, auj. partie de la rue Grande-Étape, depuis la rue Delfraisse jusqu'à celle des Trésoriers.

(3) Rue Morant, auj. *Rue de la Touche.*

écuyer, et Isabeau de Cuis, sa femme, au même d'une maison en ladite rue, moyennant 80 l. t. de prix principal (13 août 1447).

G. 1040. (Liasse.) — 6 parchemins (2 sceaux).

1257-1456. — *Neufbourg (rue de)* (1). — Sentence arbitrale de l'archidiacre de Châlons qui condamne Guillaume de Vaugencien, fils de feu Jean dit Morel, à payer aux chanoines de N.-Dame 30 s. pour 3 setiers de froment à eux dus sur le four « sito ante ecclesiam Sancti Eligii cathalaunensis » (9 mars 1256 v. st. — 1 sceau brisé). — Jean le Petit Pois vend à la Collégiale 20 s. t. de cens perpétuel sur une maison sise au Neufbourg, moyennant 12 florins d'or à l'écu du coin du Roi et 1 florin pour le vin (7 août 1360 — 1 sceau). — Sentence de l'échevinage qui adjuge à l'hôpital St-Jacques et à la Collégiale la possession et saisine de la dite maison, faute de paiement du cens (21 juillet 1424). — Bail à Jean de Vaucouleurs, boulanger, d'une maison sise devant l'église St-Éloi, appelée le four de St-Éloi, moyennant 10 l. t. de cens viager (21 juillet 1433) ; Jeanne, sa veuve, se désiste dudit cens en faveur de l'hôpital St-Jacques aux malades (30 octobre 1456).

G. 1041. (Liasse.) — 7 pièces (6 parchemins).

1395-1684. — *Neufbourg.* — Bail à Colesson le Petit d'une maison en ladite rue, pour 35 s. t. de viager (23 octobre 1395) ; *id.* à J. Viry, dit de Bar, tanneur, pour 16 l. 8 s. t. de viager (3 décembre 1503) ; *id.* à Fr. Dorigny, teinturier, moyennant 50 s. t. de viager (20 juin 1515) ; *id.* à Simon Colais, laboureur, pour 30 s. t. de viager (11 juin 1523). — Bail à Guill. Godet, seigneur d'Écury, moyennant 12 s. 6 d. t. de cens perpétuel et pareille somme de carité (25 juillet 1577).

G. 1042. (Liasse.) — 9 parchemins (1 sceau).

1252-1566. — *Notre-Dame (église de)* — Jean, dit le Mercier, et sa femme Isabelle, fille de Valin de Courtisols (*Cortisor*), assignent à la Collégiale une rente de 70 s. à prendre sur deux étaux en face de l'église (janvier 1252, v. st. — 1 sceau). — Bail à Thomas, dit Châtel, d'une maison sise devant Notre-Dame, moyennant 14 l. t. de cens (6 mai 1326)) ; *id.* à Jean Languillart, pour 6 l. t. de viager (10 juillet 1421). — Bail à Petitjean de Laistre, cordonnier, d'une *petite logette* sise derrière l'église, pour 12 s. t. de viager (18 novembre 1496). — Bail à Parseval Ytam, d'une maison sise devant l'église, pour 110 s. t. de viager (28 juin 1511) ; *id.* à Didier Margaine, drapier, d'une maison sise au-devant du portail, moyennant 70 s. t. de viager (26 août 1519) ; *id.* à Pierre Itam, potier d'étain, pour 6 l. t. de cens (12 janvier 1535, v. st.). — Bail à J. Housset, cordonnier, de deux petits appentis placés contre l'église, moyennant 6 l. t. à vie (6 mai 1542). — *Id.* d'une maison près de l'église pour 20 l. t. de cens annuel (11 juin 1566).

(1) Rue de Neufbourg, plus tard *Rue Ste-Croix*, et depuis 1894 *Rue Carnot.*

G. 1043. — 2 parchemins.

1251-1502. — *Oies (rue aux)* (1). — Marie, veuve de Bertrand, dit Hachet, vend à la Collégiale 20 s. de cens à prendre sur une maison sise « in ruella ante ecclesiam sancti Alpini que dicitur ruella Gossuin » moyennant 14 l. t. (5 décembre 1251) ; sentence des requêtes du Palais qui adjuge ladite maison aux chanoines de Notre-Dame (5 mars 1501).

G. 1044. (Liasse.) — 4 parchemins (1 sceau).

1420-1586. — *Parmentier (rue).* — Cens perpétuel de 5 s. (10 décembre 1420). — Bail à J. Marsebon, chaussetier, d'un jardin en ladite rue moyennant 8 s. t. de viager (5 mai 1545 — 1 sceau) ; *id.* à P. Sébille, couvreur, pour 10 s. t. de cens perpétuel (27 mars 1586). — ***Pelletiers (rue des)*** (2). — Bail à Perresson Bidault d'une maison en ladite rue, pour 15 s. t. à vie (12 novembre 1476).

G. 1045. (Liasse.) — 7 parchemins (2 sceaux).

1251-1523. — *Picheron (rue du)* (3). — Étienne, dit Blondelet, fils de feu Nicolas Boursier, vend à la Collégiale 5 s. de cens à prendre sur une maison en ladite rue, moyennant 65 s. (mai 1251 — 1 sceau). — Odinet, fils de feu Hugues Audant, vend de même 5 s. de cens pour 60 s. t. (janvier 1259, v. st. — 1 sceau). — Bail à Pierre, dit Fouchiers, et à Marie, sa femme, d'une pièce de terre sise sur le terroir de Châlons en lieu dit ***En Maie Moncel***, moyennant 5 s. t. de cens perpétuel (9 janvier 1262, v. st.). — Délivrance aux chanoines d'une censive perpétuelle de 30 s. t. à lever sur une maison sise au Picheron en vertu du legs à eux fait par feu Marie, jadis femme de Jean de Clamanges le jeune (31 octobre 1362). — Sentence de l'échevinage qui adjuge aux chanoines la possession et saisine de la maison du Picheron, faute de paiement du cens de 5 s. t. (26 février 1394, v. st.). — Bail à J. Warin, dit Martin, orfèvre, moyennant 25 s. t. de cens perpétuel (11 juin 1523).

(1) Rue aux Oies, primitivement appelée Ruelle Gossuin, aujourd'hui *Rue Gobet-Boisselle.*

(2) Rue des Pelletiers, aujourd'hui *Rue des Fripiers.*

(3) Rue du Picheron, aujourd'hui *Rue de l'Arquebuse.*

G. 1046. (Liasse.) — 22 pièces (15 parchemins, 2 sceaux).

1271-1734. — *Picheron.* — Henri, dit Roche, chanoine, lègue à la Collégiale 5 s. sur une maison en ladite rue (24 août 1271); Ledinde, veuve de Janson, dit Morillon, *id.* (24 mars 1331, v. st.). — Jean le Juif vend aux chanoines 20 s. t. de cens perpétuel à prendre sur diverses maisons sises en Picheron, moyennant 12 florins d'or à l'écu du coin du Roi (6 octobre 1362). — Jacquinet de Donon reconnaît devoir aux chanoines 5 s. de cens sur un jardin en ladite rue (7 janvier 1399, v. st. — 1 sceau). — Censive de 9 s. sur une maison au ban des Clercs (22 février 1372, v. st.); reconnaissance d'une censive de 22 s. 6 d. 1734). — Sentence de l'échevinage adjugeant aux chanoines la possession et saisine d'une maison, faute de paiement d'un cens perpétuel de 35 s. t. (5 avril 1394, v. st). — Bail à J. Chauffeleau l'aîné, tisserand, d'une maison sise en Picheron près de l'église Saint-Loup, moyennant 13 s. 5 d. t. de cens viager (19 mars 1470, v. st.); *id.* à Adrien Hutin, mégissier, moyennant 26 s. t. de cens perpétuel et 120 l. t. de carité (18 mai 1570); reconnaissances de ladite censive en 1682 et 1732.

G. 1047. (Liasse.) — 14 pièces (9 parchemins).

1250-1731. — *Picheron.* — Hugues, dit Audant, lègue à la Collégiale 6 s. de cens perpétuel sur une maison en ladite rue (février 1249, v. st.). — Bail à J. Machet, tavernier, pour 25 s. t. à vie (24 décembre 1481). — J. Cheron, galetier, reconnaît devoir aux chanoines 100 s. t. pour reste d'arrérages dus par la maison où il demeure (23 février 1487, v. st.); reconnaissance d'une censive de 5 s. t. (1682 et 1716). — Bail à Clément, veuve de J. Loste, d'une maison pour 28 s. 4 d. t. (16 avril 1519); *id.* à J. Husson, torcheur, de la moitié d'une maison pour 40 s. t. à vie (6 novembre 1526); *id.* à J. Guyot, marchand, pour 22 s. 7 d. t. (6 septembre 1541). — Bail à la veuve Nicole Baudet, moyennant 4 l. 5 s. de cens perpétuel (29 mars 1572); reconnaissances de censive (1635-1731).

G. 1048. (Liasse.) — 5 pièces (4 parchemins, 2 sceaux.).

1500-1529. — *Poncelet des Trouvés (rue ou ruelle du).* — Bail à Fr. Gilbert, maçon, d'une maison en ladite rue pour 40 s. t. de viager (16 juillet 1500 — 1 sceau brisé). Nicolas de B., seigneur de Chevigny, et damoiselle Jeanne Cuissotte, sa femme, vendent à la Collégiale une maison en ladite rue, moyennant 25 l. t. (29 novembre 1501). — Bail à J. Truffaut, cordonnier, pour 30 s. t. de viager (17 février 1517, v. st. — 1 sceau); *id.* à Jaquier Wiry, drapier, pour 37 s. 6 d. t. à vie (4 juin 1524); *id.* à Didier Peronne pour 40 s. t. (26 mai 1529).

G. 1049. (Liasse.) — 6 parchemins (1 sceau).

1415-1487. — *Pont de l'Ile.* — Bail à J. Asselin, dit Brochin, tanneur, d'une maison en ladite rue, pour 50 s. t. (23 septembre 1415 — 1 sceau); *id.* au même pour 100 s. t. (18 mai 1424); *id.* à Nicolas Lespagnol d'une maison sise « assez près du pont de l'Isle » moyennant 60 s. t. à vie (2 mars 1463, v. st.); *id.* à J. Chollema, cervoisier, pour 50 s. t. (15 mai 1487).

G. 1050. (Liasse.) – 8 pièces (7 parchemins).

1277-1565. — *Porte-Marne.* — Bernard, gendre de Maréchal de Courtisols, et Isabelle, sa femme, vendent à Jean de la Gravière 20 s. de cens à prendre sur une maison sise « in vico qui dicitur de Porta Materna », moyennant 12 l. t. (8 juillet 1277); Jean de la Gravière et sa femme Marguerite donnent à la Collégiale les 20 s. de rente ci-dessus (1296). — Aucelles le Poinris (?) vend à Eudeline, veuve de Jean de Hans, tondeur, 20 s. t. de cens annuel et perpétuel à prendre sur 2 maisons sises au bout de Porte-Marne, moyennant 40 l. t. de marché principal (11 juin 1357). — *Port-Milet (quai du).* — Jeanson le Cauxin vend à Raulin de Nau le Grand 40 s. de cens perpétuel à prendre sur le Port Milet (27 novembre 1368); le même Raulin de Nau vend à Pierre de Gouvion, bailli de Châlons, les 40 s. de rente ci-dessus moyennant 20 florins d'or (27 novembre 1377). — Sentence du bailli de Châlons qui adjuge aux chanoines de Notre-Dame la possession et saisine de maisons sises au Port-Milet, faute de paiement du cens de 40 s. (27 janvier 1387, v. st.). — J. Joignet vend à Remy de Poitrinas, charpentier, une maison sise en la rue des Viviers, vulgairement appelée le Port-Milet, chargée envers la Collégiale d'un cens perpétuel de 40 s. t. (7 mars 1467, v. st. — copie collationnée en 1565).

G. 1051. (Liasse.) — 9 pièces (7 parchemins, 2 sceaux).

1265-1684. — *Porte Sainte-Croix.* — Bail à Didier Gauchier, dit le Lorrain, d'un jardin sis au faubourg Sainte-Croix moyennant 33 s. 4 d. de cens viager (14 juillet 1452); *id.* pour 22 s. 6 d. t. à vie (14 février 1510, v. st. — sceau). — Bail perpétuel à Servais Lemaistre, tanneur, d'un pré et jardin hors ladite porte, moyennant 26 s. 8 d. t. (15 mai 1545); reconnaissance de censive en 1681. — Bail à Raulin Villain d'un jardin au même lieu moyennant 5 s. t. de cens viager (26 janvier 1489, v. st.). — *Prêtres (rue*

des) (1). — Accord entre Jean *de Hannechiis*, écuyer, et les chanoines de Notre-Dame aux termes duquel ledit Jean leur abandonne en toute propriété la maison de la rue Rancienne à laquelle il prétendait avoir droit (octobre 1265 — 1 sceau mutilé). — Bail à Ch. Hénoy d'une maison en la rue des Prêtres moyennant 60 s. t. (11 octobre 1538) ; *id.* à Bernard David pour 70 s. t. de cens et 35 l. de carité (29 janvier 1557, v. st.); reconnaissance de censive en 1684.

G. 1052. (Liasse.) — 17 pièces (6 parchemins, 1 sceau).

1484-1785. — *Pots* (*rue aux*). — Bail à Raulin de Loisy, drapier, d'une maison en ladite rue moyennant 70 s. t. (25 septembre 1490 — sceau). — *Pouparde* (*rue*) (2). — Bail à P. Dye, dit Remiet, d'une maison en ladite rue moyennant 25 s. t. de viager (3 avril 1483, v. st.) ; *id.* à Nic. Fiquet, poissonnier, pour 35 s. t. de cens perpétuel (18 octobre 1550) ; *id.* à Ant. Fiquet, poissonnier, pour 40 s. t. de cens (30 août 1576) ; reconnaissance dudit cens en 1678. — *Prêtres* (*rue des*). — Bail à Jean Collin, principal du Collège, d'une maison en ladite rue, moyennant 2 écus sol de cens viager (18 et 26 juin 1580) ; conversion du contrat ci-dessus en bail emphytéotique, moyennant 133 écus 1/3 de carité et 2 écus 10 s. t. de cens annuel et perpétuel (1586).

G. 1053. (Liasse.) — 14 pièces (5 parchemins).

1436-1741. — *Putte-Savate* (*rue du pont*) (3). — Sentence de l'échevinage qui adjuge aux chanoines de Notre-Dame la possession d'une petite place sise au coin des rues de Berbis et de Putte Savate, faute de paiement du cens de 5 s. t. (27 août 1436) ; bail de ladite place à Jacob Varlet, moyennant 4 s. 6 d. de cens annuel et perpétuel (18 mars 1448, v. st.). — Sentence du bailliage de Vermandois qui condamne P. Delaval, notaire, à payer aux chanoines 20 s. t. pour 4 années d'arrérages de ladite censive (24 septembre 1577) ; autre sentence du bailli de Châlons en 1741. — Bail à Ant. Blondeau, bourrelier, d'une maison sur ledit pont, moyennant 37 s. 6 d. t. à vie (16 novembre 1512). — *Id.* à Nic. Stardin, cordonnier, pour 8 l. 10 s. t. de cens perpétuel (24 mai 1570) ; reconnaissance de 49 s. 6 d. de carité (1684).

(1) Rue des Prêtres, aujourd'hui *Rue Clémangis*.

(2) Rue Pouparde, autrement dite de la Poissonnerie.

(3) Rue du Pont Putte-Savate, aujourd'hui *Rue Croix-des-Teinturiers*.

G. 1054. (Liasse.) — 16 pièces (6 parchemins, 1 sceau).

1254-1764. — *Rancienne* (*rue*) (1). — Marguerite, veuve de Simon Gros, donne à la Collégiale 16 s. de rente annuelle à prendre sur la maison de Simon d'Aigny, sise « in vico Remensi » (septembre 1254) ; reconnaissance de censive en 1727. — Dame Contesse, veuve de Jean, dit Fardel, chevalier, vend à Guillaume de Doyenville, chanoine de Notre-Dame, une maison sise « in vico qui dicitur Remensis », moyennant 160 l. et 50 s. (24 mars 1262 — 1 sceau) ; Guill de Doyenville donne la maison susdite à la Collégiale (24 mars 1263) (2). — Bail à Guill. Godet, seigneur de Saint-Hilaire, d'une maison en ladite rue, moyennant 105 s. t. de cens annuel et perpétuel et 100 l. t. de carité (7 mars 1559, v. st.) ; reconnaissance de censive en 1764.

G. 1055. (Liasse.) — 14 pièces (9 parchemins, 4 sceaux).

1258-1731. — *Rancienne.* — Jean de Hennechies, écuyer, et sa femme Nicolette, fille de feu Jean, dit Fardelet, vendent à la Collégiale 100 s. de cens annuel à lever sur 2 maisons que détiennent Remi et Girard, parcheminiers, « in vico qui dicitur Rue Rencienne, sitas inter domum Vyviani pergamenarii ex una parte et magnam domum Johannis dicti Fardel ex altera » moyennant 80 l. t. (20 mai 1258 — 1 sceau brisé). — Bail à Martin de Raucourt, charpentier, d'une maison en la rue Le Verinat (3), moyennant 50 s. t. à vie (22 juin 1418 — 1 sceau) ; reconnaissance de censive en 1682 et 1731. — Dreux Clerc et Ysabelle, sa femme, assignent les 5 s. légués à la Collégiale par feu Thiesseline, mère dudit Dreux, sur deux maisons qu'ils possèdent en la rue Rancienne, et vendent aux chanoines 15 autres s. de cens sur lesdites maisons, moyennant 12 l. prov. et t. (5 février 1269, v. st.). — Guillaume du Grand Veel vend aux chanoines de Notre-Dame 12 s. de cens annuel et perpétuel à prendre sur une maison en ladite rue, plus 5 quartiers de vigne gouesse, moyennant 6 l. t. (19 juin 1395 — 1 sceau mutilé). — Jean, dit Fournel, de Fère-Champenoise, et sa femme, Jeannette de Fresnoy, vendent à la Collégiale une maison en la rue Rancienne, pour 12 l. t. (19 septembre 1399). — Bail à Thevenin Herbelet, pelletier, pour 50 s. t. à vie (31 décembre 1401 — 1 sceau) ; *id.* à Simon Lesthaloine, cordonnier, pour 30 s. t. (3 juillet 1453) ; *id.* à Gobin Colbert, bourrelier, pour 40 s. t. à vie (5 février 1498, v. st.). — Bail perpétuel à

(1) Rue Rancienne, aujourd'hui *Rue Saint-Jacques*.

(2) L'original porte à tort : *anno D. millesimo ducentesimo tercio*.

(3) Ruelle le Varinas, aujourd'hui *Impasse du Collège*.

Fr. Garnier pour 3 l. t. de cens et 10 de carité (26 avril 1575); reconnaissance de censive en 1684 et 1726.

G. 1056. (Liasse.) — 20 pièces (10 parchemins).

1350-1732. — *Rancienne.* — Abandonnement d'une censive de 20 s. à prendre sur une maison en ladite rue (14 octobre 1350). — Don par Henri Divonis, tonnelier, à la Collégiale, de 25 s. t. de cens annuel et perpétuel (31 janvier 1385, v. st.); *id.* par Robert d'Avergny, écuyer, d'une maison en ladite rue (7 août 1414). — Transport par Colesson de Vroil d'un cens de 20 s. dû aux chanoines par une maison de la rue Saint-Antoine sur une autre maison sise rue Rancienne (30 mars 1421, v. st.). — Marie Gremissonne, veuve de Perresson Jobert, dit Forget, donne à la Collégiale 10 s. t. de cens annuel et perpétuel sur une maison (18 mars 1466, v. st.). — Bail perpétuel à J. Champagne, mégissier, d'une maison dite la Haute-Chaussée, moyennant 25 s. t. de cens et 40 l. t. de carité (9 septembre 1558); reconnaissance de censive en 1682. — Bail perpétuel d'une place en ladite rue à Jeanson Mioncle et Héloys, sa femme, pour 10 s. t. de cens (20 octobre 1365); *id.* à Guerry Soirelet (24 décembre 1407); reconnaissances de censive en 1682 et 1732. — Agnès, veuve de François Tiersaine, vend à la Collégiale 20 s. de cens annuel et perpétuel sur une maison, moyennant 9 francs d'or du coin du Roi (22 avril 1371); reconnaissances de censive en 1682 et 1727.

G. 1057. (Liasse.) — 6 parchemins.

1378-1764. — *Rancienne (grange en la rue).* — Bail à Jean de Sachéprée, moyennant 30 s. t. de cens annuel et perpétuel (1er juillet 1378); à Oudart Érambourg moyennant 25 s. t. de viager (19 décembre 1458); *id.* à Nicolas et Jean Érembourg, fils du précédent (1473); *id.* à J. Lallement, marchand, pour 50 s. t. de viager (31 octobre 1538); *id.* à Jacques Lallemant, seigneur de Monthelon, contrôleur des tailles et aides en l'Élection de Châlons (14 décembre 1568).

G. 1058. (Liasse.) — 18 pièces (7 parchemins).

1391-1734. — *Rancienne.* — Wauteron d'Avenay, boulanger, vend à la Collégiale une maison en ladite rue moyennant 78 l. t (9 septembre 1391). — Bail à J. Baudon, boulanger, pour 70 s. t. à vie (19 juillet 1463); transport du bail à Cazin Colbert, bourrelier (1497). — Colesson Clare, maçon, reconnait avoir pris à titre de bail perpétuel une maison en ladite rue pour 48 s. t. de cens (10 juin 1394); échange de ladite censive entre la Collégiale et l'hôpital Saint-Jacques (12 octobre 1431).

G. 1059. (Liasse.) — 25 pièces (11 parchemins).

1405-1735. — *Rancienne.* — Sentence de la prévôté adjugeant à la Collégiale la possession et saisine d'une maison en ladite rue, faute de paiement du cens (31 mars 1405, v. st.). — Bail à J. Oury pour 20 s. t. de viager (10 juillet 1415); *id.* à P. Brodde, boulanger, pour 75 s. t. à vie (29 janvier 1540, v. st.); *id.* à P. Pellier, boulanger, pour 3 l. 15 s. de cens perpétuel et pareille somme de carité (13 février 1572); reconnaissances de censive en 1684 et 1691. — Jean le Sayne, écuyer, vend à Robert de Troissy 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur les 50 s. qu'il perçoit par an en deux maisons contiguës de la rue Rancienne, moyennant 10 l. t. (26 novembre 1413). — Jean d'Arnouville, écuyer, et damoiselle Jeanne de Vaudemont, sa femme, vendent à Henri Pudhoste, prêtre, 20 s. t. de cens annuel et perpétuel à lever sur une maison en ladite rue, moyennant 10 l. 10 s. t. (25 avril 1437); reconnaissances de censive en 1684 et 1701. — Vidimus du testament de Jean de Condé, ancien receveur du Roi à Châlons, en date du 10 mars 1419, par lequel ledit testateur lègue à la Collégiale 60 s. t. de cens à prendre sur une maison de la rue Rancienne; délivrance du legs par les exécuteurs testamentaires (19 décembre 1419). — Sentence de la prévôté condamnant Jean et Nicolas Legros à payer 2 l. de cens sur ladite maison (24 août 1424); reconnaissances de censive (1682-1735).

G. 1060. (Liasse.) — 24 pièces (13 parchemins).

1440-1725. — *Rancienne.* — Sentence de la prévôté qui adjuge à la Collégiale la possession et saisine d'une maison en ladite rue, faute de paiement du cens (12 août 1440); bail à J. Lefèvre pour 50 s. t. à vie (18 mars 1497, v. st.); conversion en un cens annuel et perpétuel, de 12 s. t. (5 avril 1526, v. st.); reconnaissances de censive en 1682 et 1732. — Les commissaires du Roi sur le fait des francs-fiefs autorisent les chanoines de Notre-Dame à percevoir pendant 20 ans le cens de deux maisons sises rue Rancienne et rue du Change, moyennant le paiement de 8 l. parisis (7 avril 1480, v. st.). — Bail à Lambin Colinet, maréchal, d'une maison pour 55 s. t. de viager (29 mai 1470); *id.* à Ch. Patin de deux maisons pour 4 l. t. à vie (27 juin 1481); *id.* à Guiot Collinet, dit Lambin, moyennant 65 s. t. (20 janvier 1511); *id.* à Jacques Deu pour 6 l. de viager (18 juillet 1521); reconnaissances de censive en 1682 et 1725.

G. 1061. (Liasse.) — 24 pièces (19 parchemins, 1 sceau).

1244-1781. — *Rancienne.* — Bertrand, dit Fromage, vend pour 15 l. prov. à la Collégiale les 20 l. de cens à

prendre sur une maison en la rue Rancienne, laquelle maison lui était arrivée par héritage de Hugues d'Écury et d'Helvide (octobre 1244). — Martin de Cuperly et Colet, dit Goguet, vendent à la Collégiale 10 s. de cens sur deux maisons contiguës en la rue Rancienne, moyennant 7 l. t. (20 janvier 1247, v. st.). — Herbert de Sompuis et Helvide sa femme vendent à Girard le Saine 5 s. de cens moyennant 70 s. t. (27 juillet 1284). — Sentence de la prévôté adjugeant aux chanoines la possession et saisine d'une maison en ladite rue, faute de paiement du cens (15 avril 1407). — 20 s. de cens annuel et perpétuel sur une maison près de la porte St-Jacques, dite la Maison aux Rosiers (25 mai 1408). — Testament d'Agnès de Cuisy, veuve de Giraud le Sayne, léguant à la Collégiale 60 s. t. de cens perpétuel à prendre sur sa maison de la rue Rancienne (7 août 1426). — Sentence de l'échevinage adjugeant aux chanoines la possession et saisine d'une maison en ladite rue, faute de paiement du cens (21 avril 1452). — 20 s. de cens perpétuel sur la maison de la Flamaigne en vertu du testament de Jeannette, fille de Jean Guibert, en date du 17 octobre 1454. — Accord entre l'évêque Geoffroi III Floreau et les chanoines de Notre-Dame par lequel ceux-ci abandonnent à l'évêque les 20 s. t. de cens perpétuel que la Collégiale avait droit de prendre sur la maison de la Loge et 3 s. 6 d. t. sur un jardin en la place de l'abbaye, moyennant quoi l'évêque amortit les 20 s. t. de cens perpétuel naguère légués par feu Jean Couvent, chanoine, sur une maison de la rue Rancienne (1471). — Michelet, dit Branlart, huilier, vend à Adam Picot une maison en la rue Rancienne appelée La petite Mère-Dieu (12 février 1488, v. st.). — Bail à Nic. Champion, boulanger, moyennant 45 s. t. à vie (15 février 1490, v. st.); *id.* à J. Trippet, boulanger, pour 6 l. t. à vie (20 juillet 1523); *id.* à Marie Fiévé, veuve de J. Moreau, barbier, pour 60 s. t. (27 novembre 1523); *id.* à J. Oudart, dit de Méray, maréchal, pour 74 s. t. (6 novembre 1526). — Bail à Ambroise Roussel, marchand, d'une maison en ladite rue, moyennant 70 s. t. de cens perpétuel et 100 s. t. de carité (26 avril 1544); reconnaissance de censive en 1731.

G. 1062. (Liasse.) — 14 pièces (10 parchemins, 4 sceaux).

1243-1684. — *Rognon* (*rue du*) (1). — Jacquier, fils de Jean Perceroche, et Isabelle, sa femme, vendent à la Collégiale 30 s. de cens annuel à prendre sur une maison sise « au Reongnon in introitu Auchie », déjà chargée envers les chanoines d'un cens perpétuel de 40 s. 6 d. t., ladite vente faite moyennant 22 l. (19 décembre 1243 — 1 sceau). — Jean de Saint-Étienne, écuyer, et Jeannette, sa femme, reconnaissent que la maison sise « en Roingnon, appellée la Court Boutefeu » est chargée envers la Collégiale d'un cens de 36 s. (23 novembre 1371 — 1 sceau brisé). — Bail à Oudart Loste d'une maison sise *en Rongnon*, moyennant 30 s. t. de cens (26 mai 1433); *id.* à J. Guillaumin, dit Grosbras (14 février 1468, v. st.). — Sentence de l'échevinage condamnant les détenteurs de deux maisons appelées la Haute et la Basse Maison, sises en ladite rue, de payer à la Collégiale un cens perpétuel de 50 s. t. (16 avril 1529). — Vente par Herbert le Paumier et Éveline, sa femme, aux chanoines de Notre-Dame, d'un cens annuel de 12 s. t. sur une maison située « in vico de Roegnon » auprès du four, moyennant 7 l. 4 s. provinois (juin 1245). — Cécile, fille de feu Remi, dit Chopin, et veuve de Thierri, dit le Saine, assigne à la Collégiale, en exécution des dernières volontés dudit Thierri, une rente de 36 l. t. à prendre sur une maison sise « in vico qui dicitur Roegnons » (24 décembre 1276). — Jean Clerc, dit de Wadenois, lègue par testament aux chanoines 20 s. de cens sur une maison en ladite rue (septembre 1254); reconnaissance de censive en 1682. — Don par Liciarde, veuve de Josset de Provins, de 10 s. de cens sur une maison (22 juin 1270); reconnaissance de ladite censive par Cl. Gorlier, sr de Saint-Martin-aux-Champs (1612).

(1) Rue du Rognon, aujourd'hui *Rue Grande-Étape*.

G. 1063. (Liasse.) — 11 pièces (9 parchemins).

1257-1682. — *Rognon.* — Jean, dit Fardelez, fils de feu Pierre Maupertuis, vend à Henri, chanoine de Notre-Dame, 5 s. de cens à prendre sur une maison en ladite rue, moyennant 60 s. prov. (mai 1257); Henri, dit Ruppez, donne à la Collégiale les 5 s. de cens mentionnés ci-dessus (juillet 1259). — Jean Beuvet reconnaît devoir aux chanoines un cens annuel et perpétuel de 18 s. t. sur une maison sise en lieu dit *Au debout de l'Anche*, appelée d'ancienneté la Maison au St-Christofle (18 février 1487, v. st.). — Bail à Nic. Hurpé, cordonnier, d'une maison sise en la rue de l'Arbre au Rognon, moyennant 56 l. 14 s. t. payés comptant et 52 s. de cens perpétuel (8 février 1570). — Donation à la Collégiale par Benoîte, veuve de Jacquemin Braconnier, d'une maison en ladite rue (20 novembre 1526). — Bail à me Apolinard de Grandchamp, chirurgien, d'une maison moyennant 46 l. de carité et 40 s. t. de cens perpétuel (23 février 1570). — Bail à Jean de Marchiennes, brasseur, d'une maison sise en Rognon, au ban des Clercs, moyennant 4 l. t. de viager (7 avril 1360). — *Id.* à Robert Cuissotte, chanoine, d'un jardin appelé le Jardin au Loup, pour 70 s. t. de viager (5 février 1548, v. st.); reconnaissance d'une censive de 3 l. 12 s. 6 d sur ledit jardin (1682).

G. 1064. (Liasse.) — 22 pièces (17 parchemins, 4 sceaux).

1345-1727. — *Rognon.* — Agnès Noël vend à Guill. Noël, son frère, une maison en ladite rue, moyennant 30 l. t. et 4 l. de cens (1345 — sceau brisé). — Eveline la Cauxine donne à la Collégiale 21 s. t. de cens perpétuel à prendre sur une maison sise en Rognon et 9 s. t. sur une autre maison en la Charpenterie (30 avril 1372). — Sentence de l'échevinage qui adjuge aux chanoines la possession et saisine d'une maison en ladite rue, faute de paiement du cens de 8 s. 8 d. (31 mars 1406); reconnaissance de censive en 1696 et 1727. — Vente par Colesson le Messain, drapier, aux chanoines, d'une maison en la rue du Rognon, moyenn^t 84 l. t. (7 août 1424 — 1 sceau); *id.* par Jaquette, veuve de Guill. Dacy, moyennant 8 l. t. de marché principal et 8 s. pour le vin (19 juin 1435); bail de la maison ci-dessus à J. Perrotin, dit Haynault, pour 3 s. 4 d. t. de viager (6 février 1469, v. st. — 1 sceau). — Bail à Millet Balan, tisserand, pour 25 s. t. à vie (17 février 1497); *id.* à Michel Marin, sergent royal, pour 35 s. (5 avril 1502, v. st.). — Bail à J. Daneville l'aîné, chapelain, d'une maison près de l'arbre au Rognon, pour 45 s. t. à vie (5 mars 1514, v. st.); *id.* à Benoîte, veuve de Jacquemin, pour 20 s. t. (20 novembre 1526). — Bail à Pierre Loisy, curé de Saint-Loup, moyennant 35 s. t. à vie (3 février 1528 — 1 sceau); *id.* à Nic. Hurpé, cordonnier, pour 50 s. t. (21 octobre 1553); *id.* à Poulmard de Grandchamp, chirurgien et barbier, moyennant 47 s. 6 d. t. (8 octobre 1560).

G. 1065. (Liasse.) — 8 pièces (4 parchemins, 1 sceau).

1321-1747. — *Ribaud (rue du)* (1). — Bail à Gérard, charpentier, de deux places contiguës sises « in vico qui dicitur vicus Bertremeti le Ribaut » moyennant 28 s. petits t. de cens perpétuel (janvier 1320, v. st. — 1 sceau). — Sentence de l'échevinage condamnant Fr. Bratin à payer à la Collégiale un cens de 3 s. 6 d. t. de cens perpétuel sur la *Maison aux meules* sise en ladite rue (31 octobre 1431); reconnaissance de censive en 1682. — Jean Guillaume, dit le Petit Abbé, vend à Jean de Sermoigne, curé de Notre-Dame, une maison en ladite rue, moyennant 4 francs d'or (15 décembre 1380). — Bail à Jaquier de Wassy moyennant 30 s. t. de cens annuel (2 mars 1461, v. st.).

G. 1066. (Liasse.) — 24 pièces (13 parchemins, 2 sceaux).

1255-1785. — *Saint-Alpin.* — Bail à Claude de Lavoisin d'une maison sise devant Saint-Alpin, moyennant 8 l. t. à vie (9 septembre 1505). — *Sainte-Catherine.* — Donation par Jacques, curé de Pogny, à la Collégiale, d'une maison située devant l'église Sainte-Catherine (juin 1279). —*Sainte-Croix.* — Les chapelains de l'église de Châlons vendent à la Collégiale 3 s. de cens annuel et perpétuel à prendre sur une maison sise « ad sanctam Crucem » (14 février 1280, v. st. — 1 sceau). — *Saint-Jean.* — Vente par Marie, dite la Banquière, aux chanoines, de 12 s. de cens à prendre sur sa maison sise devant l'église Saint-Jean, moyennant 8 l. t. (23 juin 1270). — *Saint-Lazare.* — Bail à Colesson Dommanget, marchand, d'un jardin sis sur le chemin devant l'hospice Saint-Lazare, pour 3 s. 4 d. t. de cens perpétuel (22 février 1462, v. st.). — *Saint-Loup (rue).* — Bail à Guill. Vignon, tisserand, d'un jardin en ladite rue, moyennant 20 s. t. à vie (31 janvier 1491, v. st.); *id.* à Laur. Noël d'une maison pour 25 s. t. (23 décembre 1508); *id.* à Laur. Clément, vigneron, pour 30 s. 8 d. t. de cens perpétuel (3 février 1559, v. st.); reconnaissance de censive en 1684 et 1705. — Bail à M. Cahon, vigneron, d'une maison pour 16 s. t. de cens perpétuel et pareille somme de carité (24 mai 1578); reconnaissance de censive en 1684 et 1731. — *Id.* à Hugues Charlier, marchand, d'un jardin en ladite rue, moyennant 9 s. t. de cens perpétuel et 5 écus sol pour droit d'entrée (1585); reconnaissance de censive en 1682 et 1735. — *Saint-Pierre (croix).* — Bail à P. Daneville, tonnelier, d'une maison sise devant la Croix Saint-Pierre, moyennant 70 s. t. à vie (13 juin 1514). — *Sept-Moulins.* — Bertrand Clerc et Evelyne, sa femme, vendent à la Collégiale 20 s. t. de cens sur un cellier « situm in loco qui dicitur *es Arsiz* versus septem molendina » moyennant 14 l. t. et prov. (avril 1255 — sceau).

G. 1067. (Liasse.) — 3 parchemins.

1274-1396. — *Torche-Vache (rue).* — Jean du Mesnil et Méline, fille de Warin Torche-Vache, vendent à la Collégiale 10 s. 6 d. de cens à prendre sur une maison sise « in vico qui dicitur Torche Vache », moyennant 7 l. 1/2 de t. (janvier 1273, v. st.). — Adjudication par la prévôté de Châlons aux chanoines de Notre-Dame d'un jardin en ladite rue, faute de paiement de cens (5 avril 1395 et 8 mai 1396).

G. 1068. (Liasse.) — 8 pièces (7 parchemins, 2 sceaux).

1281-1785. — *Varinas (ruelle le)* (1). — Colin, fils de Vérinat, et Henri de Mouflet, ratifient le legs fait à la Collégiale par feu Hauvide, veuve dudit Vérinat, de 4 s. t. de cens à prendre sur deux maisons sises « in vico dicti

(1) Rue du Ribaud, appelée aussi rue de Bertrand-le-Ribaud, aujourd'hui *Rue des Rivaux.*

(1) Ruelle le Varinas, aujourd'hui *Impasse du Collège.*

Le Verinat » (6 mars 1280). — Douce, veuve de Nicolas de Sainte-Marguerite, vend à Robinet de la Gravière, 10 s. de cens perpétuel à prendre sur deux maisons contiguës sises dans la rue de Vérinat, moyennant 7 l. 1/2 (7 novembre 1282). — Don par Luciette, dite d'Écriennes, à l'église Notre-Dame de 10 s. de petits t. de cens perpétuel à prendre sur une maison sise « in quadam ruella que nuncupatur ruella le Verinat » (7 mars 1320, v. st. — 1 sceau). — *Id.* par Simon Liétard, sergent du Chapitre, d'une maison sise « en la vigne l'evesque en la rue que on dit le Verinat » (26 mai 1363). — Bail à J. Bérenger d'un jardin sis « en lieu dit en la ruelle de Vérinault, prez de la rue appelée la Vigne l'évesque » moyennant 10 s. t. de cens annuel (8 février 1451, v. st.) ; *id.* à Jacques Bachelier pour 15 s. t. (13 février 1544, v. st. — 1 sceau); *id.* à Cl. Collebert, dit Cazin, moyennant 17 s. 6 d. t. de cens perpétuel (21 juillet 1574) ; reconnaissance de censive en 1735.

G. 1069. (Liasse). — 9 pièces (7 parchemins, 2 sceaux).

1233-1734. — *Vaux (rue de).* — Accord entre Henri Tenrez et la Collégiale par lequel ledit Tenrez abandonne aux chanoines le droit qu'il prétendait avoir sur une maison sise devant Notre-Dame et chargée envers eux d'un cens annuel de 57 s. (29 décembre 1233 — 1 sceau mutilé). — Abandon par Jean Clerc à la Collégiale de 56 livres de cens annuel à lever sur deux maisons, sises l'une « ultra pontem de Vallibus », et l'autre « in viculo tresorini » (21 mars 1242, v. st.). — Jean, orfèvre, vend à la Collégiale 40 s. de bons petits t. à prendre sur 2 maisons « séans sur le pont en Vaux » moyennant 18 l. de bons petits t. et 10 s. pour le vin (23 juin 1335 — 1 sceau). — Jean de Châtillon, boulanger, donne à l'église Notre-Dame 10 s. t. à prendre sur une maison sise « prope parvum pontem de Vallibus » (31 août 1341). — Bail à Jean, dit Sachepié, de 2 maisons contiguës sises sur le pont de Vaux, moyennant 7 l. t. de cens perpétuel (4 juin 1382). — Sentence de l'échevinage maintenant la Collégiale en possession de 20 s. t. de cens annuel et perpétuel sur la maison dite du *Gros Tournois*, sise près le four de Vaux, laquelle avait appartenu jadis à Gilles de Nanteuil (23 juin 1419) ; reconnaissance de 15 s. de censive sur ladite maison (1684 et 1734).

G. 1070. (Liasse.) — 6 parchemins (1 sceau).

1422-1510. — *Vaux.* — Girardin de Veroncourt, écuyer, donne à la Collégiale 20 s. de cens à prendre sur 5 l. t. que ledit Girardin levait sur une maison en la rue de Vaux (25 novembre 1422 — 1 sceau). — Bail à Jean le Camus, savetier, de 2 chambrettes sises « prez du grez de Vaulx » moyennant 62 s. 6 d. t. de cens viager (26 août 1438). — *Id.* à Raulin Doublet, cordonnier, d'une maison sise près de l'église Notre-Dame, moyennant 30 s t. de viager (3 mars 1471, v. st.) ; *id.* à Th. Liébert, cordonnier, pour 110 s. t. (20 juillet 1479). — Bail à J. Legros, dit Contenet, bonnetier, d'un petit ouvroir en la rue « du Gretz de Vaulx » moyennant 12 s. t. de viager (13 juin 1510) ; *id.* à Guiot Paillette, cordonnier, d'une maison sise en ladite rue « en lieu dit en la Franchise Notre-Dame » pour 4 l. 10 s. t. de viager (10 décembre 1510).

G. 1071. (Liasse.) — 27 pièces (12 parchemins).

1423-1734. — *Vaux.* — Don par Méline, femme de Sohier de Bruxelles, à la Collégiale de 30 s. t. de cens perpétuel à prendre sur une maison sise « au devant des lices de boix de l'église Notre-Dame » (4 août 1423); reconnaissances de ladite censive (1628-1734). — Maison où pend pour enseigne le *Fleuve Jourdain*, chargée depuis 1412 envers les chanoines d'un cens de 40 s. t. (sentence de l'échevinage du 19 octobre 1425) ; reconnaissances de censive (1683-1734). — Bail à J. Thévenin, mercier, d'une maison sur le pont de Vaux moyennant 40 s. t. de viager (10 janvier 1470, v. st.); *id.* à Isabelle, veuve de Perrin Brutin, pour 60 s. t. à vie (16 juillet 1471). — Bail à Nic. Seneuze, sergent royal au bailliage de Vermandois, d'une maison en ladite rue moyennant 4 l. 5 s. de cens perpétuel (13 novembre 1561) ; *id.* à Cl. Barbier, dit Picart, marchand, pour 4 l. t. (21 avril 1569). — *Veslerie (rue de la)* (1). — Bail à Étienne de Laissy, boucher, d'une maison en ladite rue (14 décembre 1471). — Promesse de Nicolas du Pont, Jean le Poivre et consorts de payer aux chanoines de Notre-Dame un cens annuel de 4 l. 10 s. t. à prendre sur une maison en la Veslerie (4 décembre 1534).

G. 1072. (Liasse.) — 9 pièces (8 parchemins).

1250-1684. — *Vigne-l'Évêque (rue)* (2). — Vente par Jean, dit Fouasse, et Isabelle, sa femme, à la Collégiale de 20 s. de cens annuel à lever sur des maisons sises « in vico qui dicitur Vinea episcopi, ad introitum ruelle que dicitur Auberti Lapotoille » (avril 1250). — Tradition aux chanoines par Catherine, veuve de Jaquier Pannevaire, de 5 s. t. de cens à lever sur une maison devant l'église Saint-Antoine légués à la Collégiale par testament dudit feu Jaquier (22 novembre 1373). — Sentence de l'échevinage qui maintient les chanoines en possession de lever 5 s. t. de

(1) Rue de la Veslerie, aujourd'hui *Rue Herbillon.*

(2) Aujourd'hui partie de la *Rue du Collège*, depuis le Collège jusqu'aux anciennes fortifications. Du XIV[e] au XVII[e] siècle, cette portion s'appela encore *Rue Saint-Antoine.* Voir *Grignon, Topographie de Châlons, page 322.*

cens annuel et perpétuel sur un jardin assis « entre le chastel et la porte Saint-Anthoine » (21 août 1444); bail dudit jardin à J. Chauffeléaue, moyennant 5 s. 10 d. t. de viager (12 avril 1445, v. st.) ; *id.* à J. Wyet, laboureur (24 juillet 1480). — Vente par Simon Blanchetête, dit Malicieux, laboureur, à la Collégiale, d'une maison sise devant Saint-Antoine, chargée envers les chanoines d'un cens de 15 s. moyennant 15 l. t. (9 novembre 1495) ; bail à J. Cachier, scieur de long, pour 40 s. t. de viager (9 janvier 1497, v. st.) ; reconnaissance d'une censive de 45 s. en 1684.

G. 1073. (Liasse.) — 10 pièces (9 parchemins, 1 sceau).

1320-1682. — *Vigne-l'Évêque.* — Drouin, dit le Diable, et consorts, vendent à Jean de Maigny, chanoine de Notre-Dame, 20 s. de petits t. de cens perpétuel à prendre sur une place sise « in capite vici Bertremeti le Ribaut » moyennant 100 s. t. de prix principal et 10 s. t. pour le vin (25 novembre 1320); don par J. de Maigny à la Collégiale de la place ci-dessus (15 novembre 1325). — Vente par Jeanson Lepointe à Aubry P. d'une maison en ladite rue, chargée de 16 s. t. de cens envers les chanoines, moyennant 6 l. t. de prix principal et 20 s. t. pour le vin (12 décembre 1367); *id.* par Aubriet Pourette, drapier, à Pierre de Salon, clerc, de 7 parts d'une maison sise en la Vigne-l'Évêque chargée de 16 s. envers les chanoines, moyennant 7 l. 2 s. 6 d. de marché principal et 5 s. 8 d. t. pour le vin (7 février 1387, v. st. — 1 sceau) ; Pierre de Salon fait don de ladite maison à la Collégiale (29 mars 1411, v. st) ; bail à Guillaume Noquart, curé de Vouzy, moyennant 20 s. t. de cens viager (15 juin 1414). — Bail à Colesson Dommanget, mercier, d'un jardin en ladite rue pour 6 s. 8 d. de viager (23 avril 1457) ; *id.* à Marguet Bouton, tonnelier, pour 12 s. t. de viager (2 juillet 1519) ; *id.* à J. Guillaume, voiturier, moyennant 15 s. t. de cens perpétuel et 26 l. 5 s. de carité (4 avril 1562) ; reconnaissance de censive en 1682.

G. 1074. (Liasse.) — 22 pièces (9 parchemins).

1327-1784. — *Vigne-l'Évêque.* — Transcription notariée du testament de Pierre d'Aubenton, curé de l'église Saint-Antoine, en faveur de Notre-Dame-en-Vaux : le testament est du 28 novembre 1327, la copie de 1330. — Sentence de l'échevinage qui adjuge à la Collégiale la maison « de la cure et presbitaire de l'église parochial de Saint-Anthoine de Chaalons, séant sur la rivière de Marne assez prez des planches Bachin en lieu dit La vigne l'évesque » faute de paiement de la censive de 25 s. t. (13 août 1456). — Bail à P. Charron, pâtissier, d'une maison en ladite rue, moyennant 30 s. t. de viager (24 octobre 1497) ; *id.* à Joachim Roland, marchand bourgeois de Paris, pour 40 s. t. (3 février 1540, v. st.) ; nouveau bail au même, la maison ayant dû être rebâtie par les chanoines, attendu que en l'année 1544 « lors que l'empereur et son armée estoient campez devant la ville de Saint-Dizier, laditte maison auroit esté abattue, desmolye et ruynée par le commandement et ordonnance de mons^r le duc de Nivernoys, lors et encores à présent lieutenant général du Roy aud. Chaalons, à cause d'une grosse platte forme qu'il avoit ordonné faire lez et joingnant laditte maison » (11 juin 1547) ; autre bail à Jacques Lefèvre, marchand, pour 40 s. t. de cens perpétuel (27 août 1582) ; *id.* à Jacques Ogier, voiturier (1625) ; reconnaissance de censive en 1682.

G. 1075. (Liasse.) — 22 pièces (11 parchemins).

1340-1721. — *Vigne-l'Évêque.* — Bail à J. Goujon, tisserand, d'une maison sise rue Saint-Antoine, moyennant 12 s. t. de viager (11 août 1465); *id.* à Mich. Lemaire, couvreur, pour 15 s. t. de cens perpétuel (1627) ; reconnaissance de censive en 1682. — Jaquier Petit Saine, bourgeois de Châlons, met les chanoines de Notre-Dame en possession d'une censive de 25 s. t. à prendre sur une maison sise « en la rue de la Vigne l'évesque, assés près dou tour des planches Bachin », et ce en vertu du testament de feu Isabelle de Souain, jadis veuve de Nicole de Souain, bourgeois de Châlons (10 mai 1340). — Sentence de l'échevinage adjugeant à la Collégiale la possession et saisine d'une maison sise en ladite rue près de l'église Saint-Antoine, faute de paiement du cens (19 octobre 1436). — Transaction entre les chanoines et Fr. Richié, charpentier, par laquelle ce dernier s'oblige à payer un cens perpétuel de 4 s. t. sur un jardin en ladite rue (8 mars 1509, v. st.) ; reconnaissance dudit cens en 1682. — Bail à J. Verron d'une maison en la Vigne-l'Évêque, moyennant 25 s. t. de cens perpétuel et 35 l. t. de carité (11 juin 1560) ; reconnaissance de censive en 1684.

G. 1076. (Liasse.) — 9 pièces (7 parchemins, 2 sceaux).

1418-1684. — *Viviers (rue des).* — Catherine, veuve de Hennequin Dupont, vend à Jean de Vitry, chanoine de Notre-Dame, un jardin en la rue des Viviers moyennant 8 l. t. (12 avril 1418). — Testament dudit J. de Vitry léguant à la Collégiale un jardin en la Charpenterie (8 novembre 1422 — sceau brisé) ; ratification du testament par le Chapitre de Notre-Dame (26 septembre 1425). — Bail à J. Moignon de la moitié d'un jardin sis en la rue des Étuves ou des Viviers, moyennant 12 s. 6 d. t. de cens perpétuel (4 novembre 1570) ; *id.* à Hugues Chastillon, marchand (1570) ; reconnaissance de censive en 1684.

G. 1077. (Liasse.) — 11 parchemins.

1260-1494. — *Rues diverses à Châlons.* — *Carrefour.* — Bail à Jean de la Fontaine, tonnelier, d'une maison sise en lieu dit « En carrefour » pour 4 l. t. à vie (17 février 1493, v. st.). — *Chedel ?* — Remi, dit « li preudons », vend à la Collégiale 3 s. de cens perpétuel à prendre sur une maison sise « in vico qui dicitur « Li Chacelles » moyennant 30 s. t. (15 juin 1285). — *Michel-des-Moulins* (1). — Bail à Marguesson d'une maison en ladite rue, moyennant 16 s. t. de cens perpétuel (22 juillet 1362). — *Perdue (rue).* — Odinet, fils de Pierre dit l'Ermite, et Sybille, sa femme, vendent à la Collégiale 20 s. de cens annuel à prendre sur deux maisons contiguës « sitas in vico qui dicitur *Rue Perdue* » moyennant 14 livres prov. et t. (20 mars 1259, v. st.). — *Place l'Abbaye.* — Bail à Perrot, tonnelier, d'un jardin « près des plasses l'Abbaye » pour 3 s. 4 d. à vie (13 septembre 1477). — *Vanault (rue).* — Bail à Clément Lévesque, cordonnier, d'un jardin en ladite rue pour 25 s. t. de viager (23 novembre 1455). — *Divers* : Colin, dit Lombars, et Marie, sa femme, vendent à la Collégiale 2 s. de cens annuel à prendre sur une maison à Châlons, moyennant 26 s. t. (1266). — Délivrance à la Collégiale de diverses maisons ayant appartenu à feu Marguerite, veuve de Girard Lallemant, sur lesquelles on prélèvera les 40 s. t. de rente annuelle et perpétuelle légués par ladite Marguerite à l'église Notre-Dame (février 1352, v. st.). — Délivrance à la Collégiale de 40 s. t. de rente légués aux chanoines par feu Marie, femme de Louis Dynaumont (12 janvier 1420, v. st.) ; assignation desdits 40 s. sur une maison contiguë à celles de l'Arbalète et du Barbeau (21 août 1423). — Accord entre le Chapitre Saint-Étienne et l'église Notre-Dame-en-Vaux par lequel ladite église abandonne au Chapitre une place sise en la rue de Neufbourg et reçoit de lui en échange un cens annuel de 3 s. 9 d. sur une autre place devant l'église Saint-Antoine (12 juillet 1426).

(1) Aujourd'hui *Rue des Buttes.*

Censives hors de Châlons
(classées par ordre alphabétique de localités).

G. 1078. (Liasse.) — 20 pièces (16 parchemins).

1362-1633. — *Ahan Fiévé* (situé près de Châlons). — Françoise, veuve d'Aubert Stancon, et ses fils abandonnent à leurs créanciers tout le droit qui leur compète sur divers héritages sis près de Châlons ; sentence du bailli de Châlons confirmant ledit abandon (14 janvier 1362 v. st.). — Acquêts par Jean Fiévé de divers héritages situés sur le terroir de Châlons (1426-1463). — Donation par mᵉ J. Fiévé, chanoine et chantre de St-Étienne, à Jeanne Lelièvre, sa servante, d'une maison et grange sises à Châlons en la rue Rancienne, moyennant qu'après le décès d'icelle Jeanne lesdits héritages retourneront audit Fiévé ou à ses ayant cause (6 juillet 1472). — Jeanne, femme de Didier Gaillard, franc archer, abandonne à la Collégiale la propriété d'une maison et grange sises en la rue Rancienne, dont l'usufruit lui avait été légué par le susdit J. Fiévé (13 mars 1478 v. st.) ; baux de ladite maison (1479-1525). — Ratification et augmentation du bail viager consenti par les chanoines à L. Guillaume le 9 septembre 1558 ; ladite ratification consentie à Jean Guill., tuteur des enfants mineurs de Louis Guill. (19 octobre 1587). — Pièces de procédure (1598-1633).

G. 1079. (Liasse.) — 23 pièces (19 parchemins).

1318-1736. — *Ambonnay* (vigne à). — Vente par Bertans Gerines, de Damery à Remi, d'Ambonnay, chanoine de N.-Dame, d'une pièce de vigne sise au terroir d'Ambonnay, lieudit *Aucrepel*, moyennant 23 l. t. de prix principal et 20 s. pour le vin (16 mars 1317 v. st.) ; don de la vigne ci-dessus par ledit Remi à l'église N.-Dame (1337). — Bail à Remi, dit le Culier, et consorts de la vigne d'Ambonnay, moyennant 25 s. t. de cens perpétuel (15 août 1343) ; *id.* à Remi et Colart Fol, frères, moyennant 40 s. t. de cens viager (5 janvier 1413 v. st.) ; autre bail du 29 mars 1462 v. st. — Vente par Girard de Stainville, vigneron, à Jean Regnault, chanoine, d'une pièce de vigne à Ambonnay, moyennant 6 l. t. en principal et 6 s. 4 d. pour le vin (18 mai 1482). — Baux (1462-1736).

G. 1080. (Liasse). — 14 pièces (9 parchemins, 1 sceau).

1482-1712. — *Auve, Sivry, Rapsécourt et Voilemont* (chapelle d'Épense). — Claude Toignel, seigneur d'Épense, vidame de Châlons, fonde une chapelle en l'église N.-Dame-en-Vaux (3 janvier 1481 v. st.) (1). — Cl. Toignel, fils du fondateur, et Yolande des Ursins, sa femme, abandonnent aux chanoines la totalité des dîmes de Rapsécourt et Voilemont, moyennant une somme de 20 écus sol payée comptant (9 février 1514 v. st.). — Baux des dîmes (1549-1712).

G. 1081. (Liasse.) — 3 parchemins.

1487-1524. — *Avize* (vigne d'). — Les exécuteurs testamentaires de Jean Cugnefestu, chanoine, délivrent à la

(1) Pièce publiée par *L. Grignon. Histoire de N.-Dame-en-Vaux, p. 167.*

Collégiale une pièce de vigne sise audit lieu, léguée aux chanoines par testament dudit Jean (3 janvier 1486 v. st.); bail de la vigne ci-dessus à Martin Théroulde (*id.*); autre bail (16 avril 1524).

G. 1082. (Liasse.) — 45 pièces (16 parchemins).

1400-1781. — *Blesmes et Brusson.* — Acquêts par dame Marguerite la Marcande, veuve de mᵉ Bonin Camion, de divers héritages sis à Brusson (24 et 28 mai 1412). — Délivrance par les exécuteurs testamentaires de Jeanne la Marcande du legs fait par elle aux chanoines de N.-Dame (9 juin 1412). — Titres d'acquêts faits par les chanoines sur le territoire de Brusson; baux (1410-1553). — Baux et déclarations de biens à Blesmes, Brusson, Haussignémont, Vitry-en-Perthois (1400-1781).

G. 1083. (Liasse.) — 23 pièces (21 parchemins, 3 sceaux).

1409-1537. — *Brusson et Plichancourt* (legs Nicolas de Plancy). — Copie du testament de feu Eudelettes aux Massues, veuve de Nicolas de Plancy, léguant à la Collégiale les dîmes et terrages de Nettancourt avec plusieurs pièces de prés à Brusson et pays voisins (le testament daté du 11 décembre 1404, la copie de 1409). — Vente par Jeannet le Seurre aux exécuteurs testamentaires d'Eudelette aux Massues de plusieurs pièces de prés à Brusson (10 mai 1409); *id.* par Jean Lawerre, curé de St-Étienne de Vitry, aux mêmes d'une fauchée de pré à Ponthion (15 mai 1409). — Acquisitions par les exécuteurs testamentaires ci-dessus de divers héritages sur les territoires de Brusson, Ponthion et Plichancourt (1409). — Bail à Perrot Brevolle, laboureur, de plusieurs fauchées de prés à Brusson et autres lieux, moyennant 38 l. t. de cens annuel (2 janvier 1525 v. st.); *id.* à Nicole Huot, prêtre, de divers prés à Plichancourt et autres lieux (8 février 1536 v. st.).

G. 1084. — 1 rouleau de papier de 2ᵐ08 c.

1466. — Déclaration des héritages appartant à la Collégiale de N.-Dame sur les finages de Brusson, Ponthion, Plichancourt et autres lieux.

G. 1085. (Liasse.) — 6 pièces (3 parchemins).

1377-1787. — *Bussy-Lettrée.* — Jacques de Connantrel et dame Pasque, femme en secondes noces de Jean Hardouin, exécuteurs testamentaires de feu Huet le Page, délivrent à la Collégiale une maison sise à Bussy, léguée aux chanoines par ledit testateur (4 décembre 1378). — *Champigneul.* — Bail à Gervaise, fils de Jaquier Girart, de Thibie, de la part et portion qu'ont les chanoines sur les terrages, vinages, mairie et autres revenus de Champagne-lez-Champigneul, moyennant 20 s. parisis et 2 setiers et demi de seigle (30 juin 1377). — *Chepy.* — Déclaration des terres de la Collégiale audit lieu (s. d.); baux de 1757 et 1787.

G. 1086. (Liasse.) — 11 parchemins.

1506-1692. — *Chouilly.* — Vente par Ét. Guérin, curé de Chouilly, à Jean de la Grange, chanoine de N.-Dame, d'une pièce de pré sise en lieu dit *La noue le bœuf*, moyennant 100 s. t. (12 février 1505 v. st.); donation par J. de la Grange de la pièce ci-dessus à l'église N.-Dame (3 février 1507 v. st.). — Don par Jean Leclerc, chanoine, de deux pièces de vigne à Chouilly (2 septembre 1547); bail des 2 pièces susdites à J. Leclerc, moyennant 50 s. t. de viager (26 septembre 1547); *id.* à J. Maucorps pour 6 l. 10 s. t. de viager (5 février 1548 v. st.). — Bail d'un pré et de 2 pièces de vigne à Bernard Géon, vigneron, moyennant 15 l. t. de cens viager (1632); *id.* à Jacques Prévost (1692).

G. 1087. (Liasse.) — 30 pièces (13 parchemins).

1347-1717. — *Clamanges* (legs Nicolas de Plancy). — Gobert de la Bricogne, écuyer, et damoiselle Marie de Montfélix, sa femme, vendent à Jean le Grand, de Normée, écuyer, tout le revenu qui leur compète sur le terroir de Clamanges, moyennant 130 l. t. de prix principal, 100 s. pour le vin et 100 s. pour le joyeux avènement de ladite damoiselle (1ᵉʳ juillet 1347 — vidimus du 24 juillet 1387). — Jean Sohier, sergent du Roi en la prévôté de Ste-Menehould, et Marguerite, fille de feu Jean de Rueil, écuyer, sa femme, vendent à Jean Marguet, chanoine de la Trinité, et Colesson Claselier, clerc, 16 setiers de blé et 16 d'avoine de rente perpétuelle à prendre sur le terroir de Clamanges, moyennant 40 l. t. (21 avril 1387). — Don par Nicolas de Plancy, écuyer, seigneur de Drouilly, à Col. Claselier de tout le droit, propriété et saisine qui lui appartient sur le territoire de Clamanges (24 avril 1392). — Vente par Colart Claselier, chanoine de St-Jean de Vertus, aux exécuteurs testamentaires de feu Nicolas de Plancy, de 16 setiers de blé et autant d'avoine de rente annuelle et perpétuelle, moyennant 120 écus d'or (29 mai 1395). — Bail à Collesson le Fillastre et consorts des revenus légués à la Collégiale sur le territoire de Clamanges par feu Nicolas de Plancy, moyennant 10 l. 10 s. t. et 1 écu d'or à la couronne de cens annuel (20 juillet 1409). — Rôle des *coutumes* dues à Clamanges, lesquelles appartenaient jadis à feu Jean de Rueil, écuyer, et appartiennent à présent à J. Marguet et Col. Claselier. — Transaction entre les habitants de Clamanges et les chanoi-

nes de N.-Dame-en-Vaux (1519-1694). — Procédure (1716-1717).

G. 1088. — 3 parchemins.

1488-1543. — *Cloyes.* — Vente par Pernet d'Auxerre, laboureur et boulanger à Cloyes, aux chanoines de N.-Dame, de 6 fauchées de pré sises audit lieu, moyennant 30 l. t. (10 novembre 1495). — Bail à Phillebert le Sourd, laboureur, de divers héritages à Cloyes, pour 50 l. t. de cens annuel (6 janvier 1542 v. st.). — *Compertrix.* — Bail à Huet Morel, boucher, d'une pièce de pré audit lieu, moyennant 5 s. t. par an (29 avril 1488).

G. 1089. (Liasse.) — 4 parchemins (5 sceaux).

1205-1219. — *Courtisols* (moulin à). — Compromis passé entre les chanoines de N.-Dame et Jean, fils d'Eude Tarte, au sujet du moulin de Courtisols : accordé est que les deux parties possèderont par moitié ledit moulin et supporteront par moitié les frais d'entretien, à charge audit Jean de remplir le service féodal pour le moulin tout entier (1205 — 2 sceaux). — La sœur de Jean, chanoine de Soissons, et son mari approuvent et ratifient la donation faite par ledit Jean à l'église N.-Dame de la moitié du moulin de Courtisols (mars 1218 v. st. — 2 sceaux); charte de Guillaume, comte du Perche, évêque de Châlons, attestant le don fait par Jean à la Collégiale de la moitié du moulin qu'il possédait *apud Cortisor* (avril 1219 — sceau de l'évêque).

G. 1090. (Liasse.) — 39 pièces (15 parchemins).

1502-1772. — *Écury-sur-Coole et le Buisson* (legs Bonmarien). — Guillaume de Lacombe, laboureur, vend aux chanoines diverses pièces de pré sises au Buisson, moyennant 60 l.t. (11 septembre 1529). — Délivrance du legs fait à la Collégiale par feu Jean Bonmarien, ancien chanoine, consistant en pièces de pré sises au Buisson (23 février 1539 v. st.). — Acquêt d'héritage à Écury-sur-Coole par J. Bonmarien (21 février 1506 v. st.). — Transaction entre J. Bonmarien, curé d'Écury et de Nuisement-sur-Coole, et Guill. Mengin (29 juillet 1508). — Acquêts d'héritages par ledit Bonmarien (1511-1517). — Déclaration par les chanoines des héritages à eux légués par J. Bonmarien (17 mars 1539 v. st.). — Thierry Patin, libraire à Sainte-Menehould, vend à la Collégiale 3 setiers de seigle à prendre chacun an sur une cense à Écury, moyennant 20 l. 5 s. t. (5 août 1547). — Baux (1573-1747) ; rôles des terres (1733-1772).

G. 1091. (Liasse.) — 16 pièces (9 parchemins).

1292-1720. — *Fagnières.* — Hugues, dit Olivier, curé de l'église Ste-Marguerite de Châlons, donne à la Collégiale tous ses biens, meubles et immeubles, parmi lesquels plusieurs ajaux situés à Fagnières (14 mai 1292). — Jean Henriet, de Fagnières, écuyer, prend à bail des chanoines de N.-Dame diverses pièces de terre sises audit lieu, moyennant 4 setiers de froment par chacun an (19 décembre 1323). — Bail à J. Morel, de Fagnières, de 5 journels de terre audit lieu, moyennant 2 setiers et un quarteron de froment de cens viager (18 avril 1379). — Bail à J Dombasle, marchand laboureur, pour 65 s. t. (1er février 1563 v. st.); *id.* à Hilaire Tribon, chirurgien, pour 4. l. t. de cens (6 mai 1572) ; *id.* pour 6 l. t. (1603), pour 12 l. (1685). — Transport par Quentin le Boutillier, écuyer, seigneur de Vaugencien, Pringy et Drouilly, à la Collégiale de 100 s. t. de cens perpétuel à prendre sur 14 fauchées de pré à Fagnières (18 août 1478).

G. 1092. — 3 pièces (1 parchemin).

1284-1574. — *Hauteville.* — Testament de Marie, fille de Constant de Bignicourt, léguant à la Collégiale 4 s. de cens annuel et une poule sur une maison à Hauteville (6 mai 1284). — *Huiron.* — Acquêt par les chanoines de fauchées de pré audit lieu (2 et 19 mars 1574).

G. 1093. (Liasse.) — 49 pièces (16 parchemins, 1 sceau).

1314-1750. — *Juvigny* (dîmes de). — Bail des menues dîmes (mars 1313 v. st. ; autres baux (1516-1750). — Accord entre les chanoines de N.-Dame et l'abbaye de St-Pierre-aux-Monts au sujet des dîmes de Juvigny (21 septembre 1342) ; confirmation dudit accord par le bailli de Sézanne (3 décembre 1342). — Enquête concernant les dîmes (1545-1660) ; procédures (1684-1730).

G. 1094. (Liasse.) — 8 pièces (6 parchemins, 1 sceau).

1320-1526. — *Juvigny.* — Vente par Jean dit le Rousselet, de Recy et par Marie, veuve de Laurent Douce, aux chanoines d'une pièce de pré sise dans la prairie de Juvigny, moyennant 16 l. de petits t. (15 mars 1319 v. st. — 1 sceau). — Hue de Fagnières, écuyer, vend à Jean, dit le Rous, drapier à Châlons, 3 fauchées et demie de pré en la prairie de Juvigny, moyennant 50 l. de pet. t. (17 juin 1328). — Lettres d'amortissement délivrées par le roi Charles V des biens acquis à Juvigny par le chanoine Jean de Condé (Louvre, janvier 1374 v. st. — sceau absent). — Testament de Jean de Condé, léguant à la Collégiale une

ferme à Juvigny (17 août 1377 — sceau mutilé); copie collat. — Amortissement délivré par le bailliage de Vermandois à Poincenet de Juvigny, écuyer, s^r de Beaunay, pour les héritages légués à la Collégiale par le chanoine Jean de Condé (10 février 1378 v. st.). — Échange d'une censive de 12 s. 6 d. que la Collégiale avait sur une maison à St-Memmie contre deux fauchées de pré à Juvigny (7 février 1525).

G. 1095. (Liasse.) — 36 pièces (16 parchemins).

1334-1728. — *Juvigny.* — Transaction entre Thierry, curé de Juvigny, et les chanoines de N.-Dame par laquelle ledit Thierry reconnaît devoir à la Collégiale la somme de 110 s. t., tant à raison du trécens que pour les 2 tiers des oblations de l'église (9 mars 1333 v. st.). — Acquêts faits par la Collégiale sur le terroir de Juvigny (1481-1539). — Baux (1419-1728). — Procédure : la Collégiale contre Cl. Lhoste, écuyer, seigneur de Recy, pour l'obliger à se désister d'une pièce de terre au profit des chanoines (1605-1606).

G. 1096. (Liasse.) — 50 pièces (47 parchemins, 4 sceaux).

1364-1719. — *Juvigny.* — Titres d'acquisitions faites par le chanoine Jean de Condé sur le territoire de Juvigny (1364-1375). — Olivier de Juvigny, écuyer, vend à Jean de Condé une place et masure audit lieu, moyennant 25 l. t. (15 décembre 1366); le même accorde à Philippon le Hobbe et à ses hoirs « leur voie, alée et venue, à pié et à hernois, de la ville de Juvigny aux champs et des champs à la ville dudit Juvigny, parmi unes places et masures que li di Oliviers avoit en laditte ville de Juvigny, en lieu que on dit *En chante coq* » (15 décembre 1366). — Mandement royal au 1er huissier sur ce requis concernant une cense baillée à ferme par les chanoines à Juvigny (1er décembre 1508). — Rôles des terres appartenant à la Collégiale en la ville et territoire de Juvigny (XVe s.); 3 déclarations de terres dont la dernière est de 1719.

G. 1097. (Liasse.) — 11 pièces (6 parchemins).

1492-1791. — *Mareuil-sur-Ay.* — Vente par Jean le Large, vigneron, à Jean Berthemy, dit de Cappa, chanoine de Châlons, de pièces de prés sises à Mareuil-sur-Marne (11 novembre 1492 et 13 avril 1493). — Mainlevée de 8 fauchées de pré audit Mareuil, appartenant à la Collégiale, saisies par noble homme Jean du Drac, avocat au Parlement, seigneur de Mareuil (18 octobre 1492). — Déclaration de prés appartenant à la Collégiale sur le terroir de Mareuil-sur-Marne (30 juin 1516). — Fondation d'un salut en l'église N.-Dame par le chanoine P. Legentil pour lequel il a versé 90 l., avec quoi la fabrique a acheté de Quentin Caillet la ferme de Juvigny (1625-1631). — Baux (1736-1791).

G. 1098. (Liasse.) — 6 parchemins.

1471-1573. — *Matougues.* — Délivrance par Jaquet Morbo et Jeannette, sa femme, aux chanoines d'un jardin à Matougues en exécution du testament de Jeanne, veuve de Jaquet d'Anisy et mère de ladite Jeannette (2 juillet 1471). — Bail à Thierry de Noyers d'un îlot sis à Matougues, moyennant 10 s. t. de cens viager (19 janvier 1472 v. st.); *id.* au chanoine Martin Théroult (19 septembre 1475); autre bail en 1505. — Bail au chanoine Jacques Périn de deux pièces de pré, moyennant 70 s. t. de cens viager (9 avril 1573).

G. 1099. (Liasse.) — 23 pièces (9 parchemins).

1533-1731. — *Reims* (maisons à). — Vente par Jean du Fay, chevalier, seigneur de Courmas, lieutenant du duc de Lorraine, et consorts, à Jean Lambesson, chanoine de St-Étienne, d'une maison sise à Reims en la rue de la Grande Boucherie, moyennant 416 l. 13 s. 4 d. (10 décembre 1533); don par ledit Lambesson à la Collégiale de la maison ci-dessus (20 avril 1536). — Baux d'une maison sise en la ruelle aux Veaux, moyennant 25 l. t. de cens viager (1574-1601). — Baux de 1715 et 1731. — Procédure (1683-1684).

G. 1100. (Liasse.) — 29 pièces (1 parchemin).

1648. — *Reims* (maisons à). — Procès au Parlement entre les chanoines de N.-Dame, et Nic. Bernard, grand archidiacre de l'église métropolitaine; sentence des requêtes du Palais (29 décembre 1648).

G. 1101. (Liasse.) — 6 pièces (4 parchemins).

1426 — XVIIIe SIÈCLE. — *St-Germain-la-Ville.* — Jean Legrand, mitainier, vend à Étienne de Paris, écuyer, seigneur de Flavigny et de Moncetz-lez-Sarry en partie, 50 s. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur une grange audit lieu, moyennant 25 l. t. (5 mars 1472 v. st.) — *St-Memmie.* — Ét. Vezer vend à Jean Gohelle, monnayeur, 3 quartiers de pré audit lieu, moyennant 100 s. t. (20 janvier 1425 v. st.). — *Sarry :* rôle de la ferme des chanoines à Sarry (s. d. — fin du XVIIIe s.).

G. 1102. — 3 parchemins.

1422-1570. — *Songy.* — Vente par Colesson Midole, charpentier, à Colin Féliset, pêcheur, d'une maison audit lieu, moyennant 125 l. 15 s. t. (13 novembre 1422). — *Id.* par Bertrand Prioul, laboureur, au chanoine P. François d'une pièce de pré à Songy, moyennant 7 l. t. de marché principal (7 février 1497 v. st.), — Bail pour 6 ans de 4 pièces de prés, moyennant 100 s. t. (17 juin 1570).

G. 1103. (Liasse.) — 19 pièces (7 parchemins).

1488-1788. — *Songy* — Dommengin Legois, écuyer, et Françoise sa femme, donnent à la Collégiale une maison avec jardin à Songy (29 avril 1488). — Bail viager pour 50 s. de cens (26 mars 1510 v. st.) ; bail perpétuel (7 janvier 1564 v. st.) ; lettres de rescision du bail (1643). — Autres baux (1727-1788).

G. 1104. (Liasse.) — 40 pièces (3 parchemins, 1 sceau).

1317-1767. — *Tours-sur-Marne, Condé et Athis.* — Vente par Renaud Bonnet, clerc, à Bunelet, boulanger, d'un courtil situé *in villa de Turribus super Maternam*, moyennant 10 s. t. de cens annuel (14 août 1317 — 1 sceau). — Articles de la fondation de la chapelle de la Vierge en l'église N.-Dame par Quentin le Boutillier et du don fait par lui à ladite église de 58 fauchées de pré à Tours-sur-Marne (19 août 1477) (1) : recette par les chanoines de la fondation Quentin le Boutillier, pour l'année commençant à la St-Martin d'hiver 1482 et finissant à pareil jour 1483. — Déclaration des bois de Tours-sur-Marne (1630). — Baux (1612-1730). — Procédures (1670-1767). — *État des titres remis au citoyen Roger, notaire à Ay, acquéreur.*

G. 1105. (Liasse.) — 29 pièces (4 parchemins, 1 sceau).

1515-1760. — *Vanault-le-Châtel.* — Sentence du bailli de Vitry condamnant Pierre de Rasse, seigneur en partie de Possesse, à délivrer aux chanoines de N.-Dame, franches et quittes de tout droit, les 18 fauchées de pré qu'il leur avait vendues au terroir de Vanault-le-Châtel, en acquittant iceulx prés des droits de quint et requint dus à Jean d'Amboise, seigneur de Bussy et dudit Vanault (12 février 1514 v. st.). — *Vieil-Dampierre* (ferme du). — Testament de Perette Robin, veuve de Nicolas Fallon, lieutenant en la maréchaussée de Champagne, léguant à la Collégiale la cense du Vieil-Dampierre (9 février 1691). — Procédure : Hubert, laboureur, contre Ch.-Louis de Chamisso, seigneur du lieu, au sujet du droit de terrage (1741). — *Nota : les titres de la ferme ont été remis au citoy. Mathieu, de Ste-Ménehould acquéreur.*

(1) Voir le texte dans *L. Grignon, Histoire de Notre-Dame-en-Vaux, p. 172.*

G. 1106. (Liasse.) — 6 parchemins.

1408-1590. — *Vraux.* — 20 sous de censive légués à la Collégiale par feu Collette, veuve de Jean le Coutelier, à prendre sur divers héritages du terroir de Vraux (25 janvier 1407 v. st.). — Délivrance de 2 fauchées de pré audit lieu par les exécuteurs testamentaires de feu Isabelle, femme de Jean de Bourgogne (18 octobre 1497). — Transaction entre les chanoines et J. Doucelet par laquelle ledit Doucelet abandonne à la Collégiale une fauchée de pré au terroir de Vraux (17 mars 1524 v. st.). — Donation de 2 fauchées de pré par Cl. Hantois, curé de Huiron (26 septembre 1534). — Bail d'une fauchée (1541) ; *id.* des prés de Juvigny, Vraux et Matougues (1590).

G. 1107. (Liasse.) — 16 pièces (3 parchemins).

1690-1791. — Liasse de baux de terres à Juvigny, Thibie, Songy, Larzicourt, Auve, Vraux, Reims-la-Brûlée, Thibie, Étrépy.

G. 1108. (Liasse.) — 18 pièces (12 parchemins).

1650-1766. — *Pré le Bailli et rentes constituées.* — Vente par l'évêque Félix Vialart à la ville de Châlons du Pré du Bailli, pour être ledit pré réuni au Jard, moyennant 500 l. t. (27 avril 1650). — Constitution de 10 l. de rente par P. Godard et consorts en faveur de la Collégiale (1747). — Constitutions de rente sur la ville de Paris en faveur des chanoines (1765-1766).

G. 1109. — 1 reg. in-4° rel. (70 feuillets).

1521. — Déclaration de toutes les terres, cens, rentes, seigneuries et autres revenus que possèdent les chanoines et curés de l'église N.-Dame-en-Vaux de Châlons.

G. 1110. — 1 cah. in-4° (31 feuillets).

1724. — Inventaire des titres de censives sur maisons et autres immeubles appartenant à l'église N.-Dame.

G. 1111. — 1 reg. in-4° rel. (1.0 feuillets).

1644-1664. — Registre des baux de la Collégiale.

G 1112. (Liasse.) — 16 pièces (9 parchemins, 1 sceau).

1381-1677. — *Pièces diverses.* — Legs de 50 florins à la Collégiale par Martin de Guignicourt (8 janvier 1380

v. st. — sceau mutilé). — Sentence de l'officialité de Reims obtenue à la requête de Pierre de Clamanges, docteur en médecine, Nicolas du Pont, bachelier ès arts et en décret, Arnould Dubois, Jean Morel de Thonnance et J. Gillet, chanoines et curés de l'église N.-Dame-en-Vaux à l'encontre du Chapitre de ladite église ; les susdits se plaignaient d'avoir été cités à comparaître devant le Chapitre au jour de la St-Silvestre, « quibus die et hora ibidem consuevit fieri, ut dicitur, electio cujusdam appellati et vulgariter nuncupati *L'évesque des foulz* ». L'official fait défense au Chapitre de prononcer aucune condamnation à l'encontre desdits appelants pour n'avoir pas obéi à la citation, laquelle avait été faite au mépris des usages et coutumes de l'église de Châlons (décembre 1394). — Transaction entre les chanoines et Pierre de Loisy, curé de St-Loup, par laquelle ledit curé s'engage à payer 4 l. t. pour le trécens (16 août 1525). — Quittance de droit d'amortissement (1517) ; *id.* de décimes payées au Roi par la Collégiale (1542-1552). — Bail à la fabrique de N.-Dame, du lieu où « se souloit tenir escolle pour l'instruction d'enffans, communément appellée l'escolle N.-Dame-en-Vaux, laquelle estoit de présent vacante par le moyen de l'érection nouvellement faicte audit Chaalons du collège », moyennant 26 s. t. de cens perpétuel et 62 l. 10 s. t. de carité (4 juin 1561). — Claude Paris, curé de l'église Ste-Marguerite de Châlons, reconnaît avoir reçu à bail de la Collégiale le trécens ou oblation de ladite église Ste-Marguerite, moyennant 4 l. t. par an (19 septembre 1607). — Fondation par Oudart Marlot, bourgeois de Châlons, d'un salut en l'église N.-Dame au jour de l'Assomption, moyennant 300 l. t. (1639). — Nomination de Pierre Regnault, prêtre, à la cure de N.-Dame vacante par la résignation de Gilles Lallemant, dernier possesseur (24 novembre 1670). — Contrat d'échange entre les curés de Notre-Dame et la fabrique de ladite église (1677).

G. 1113. (Liasse.) — 54 pièces (18 parchemins).

1388-1748. — *Pièces diverses ; procédures.* — Gabriel Bigot, marchand, domicilié à Juvigny, remontre aux chanoines « que pour l'invasion des guerres qui eurent cours l'année passée audit Chaalons et ès environs, mesmes que l'armée de l'Empereur feist arrêt (?) audit Juvigny, au moyen de quoi tous les blefz qu'il avoit de son creu et aussi les dixmes qu'il avoit amassées, appartenant ausdits vénérables et qu'il tenoit d'eulx à louage, furent toutes prinses, pillées et mangées, et ne luy en demoura aulcune chose, par quoy luy et les autres laboureurs dudit village et des environs n'ont eu permission de labourer leurs terres ne icelles emblaver, comme l'on avoit acoustumé faire auparavant » (27 juin 1545). — Procédures, etc.

G. 1114. — 1 registre in-fol. rel. (29 pages impr.).

1748. — Mémoire pour les curés de l'église paroissiale de N.-Dame-en-Vaux, défendeurs, contre les marguilliers et paroissiens de ladite église et aussi contre les chanoines de l'église St-Étienne de Châlons, demandeurs.

G. 1115. — 1 reg. in-4° rel. (377 feuillets).

1492-1499. — *Officialité.* — Registre de l'officialité de N.-Dame-en-Vaux : f° 27. « Citatus est Johannes de Liege, magister hospitalis sancti Lazari » ; f° 31. « Johannes Gauphin, administrator hospitalis sancti Lazari ; f° 44 v°, Johannes le Gentilz, nuper administrator et gubernator hospitalis sancti Stephani Cathalaunensis ». — F° 50. « Citatus est dominus Petrus de Berlize, capellanus mercenarius Sanctissime Trinitatis, contra promotorem super eo quod defloravit et impregnavit Katherinam, filiam Collesson de Bussy » ; *id.* v°. « Dominus Petrus de Berlize, presbiter capellanus mercenarius ecclesie sanctissime Trinitatis Cathalaunensis, examinatus deponit in verbo in modum qui sequitur, videlicet quod ab anno citra ipse exiens cum Katherina de Buissi, in quadam camera ubi noctu dieque prefata Katherina moram facit juxta forum, ipse deponens deponit quod cognovit dictam Katherinam carnaliter et adhuc pluries fatetur eam cognovisse adeo quod ex ejus operibus effecta est pregnans et gravida..... » (6 juillet 1497) ; f° 51 v°. Sentence de l'official contre ledit Pierre Berlize.

G. 1116. — 1 reg. in-4° rel. (307 feuillets — incomplet).

1506-1522. — *Officialité.* — « Registrum curie de Vallibus Cathalaunensis, inceptum anno Domini 1506, feria quinta post festum beati Martini hyemalis ». — F° 91 v°. « Citata est relicta defuncti Gerardi Dumont contra *Nicolaum Rouyer*, nuper rectorem scolarum sancti Stephani Cathalaunensis (1511). — F° 127. « Citatus est Thomas Bochet contra magistros Johannem Francois, Hugonem Pariset, tanquam magistros hospitalis sancti Stephani, et Diderum Roussel, tanquam administratorem dicti hospitalis » (1513). — F° 211 v°. *Nicolas Guyot*, rector scolarum magnarum. — F° 237. « Citatus est Petrus Lepire contra promotorem super eo quod a quatuor diebus citra, in comitiva nonnullorum armigerorum et Gerardi Poussin, cum ensibus invasibilibus, vi et violentia, magno cum tumultu intraverunt domum capellani sancti Lupi et ibidem invenerunt quandam Guillemetam, licet eidem inhibitam, quam propter et contra ipsius voluntatem extraxerunt et eam duxerunt ubi et quo voluerunt, in dedecus et scandalum..... » (14 avril 1519). — F° 269 v°. « Citatus est Johannes de la Roude contra magistrum Karolum Antoines (?), nuper rec-

torem scolarum beate Marie de Vallibus : petit 35 s. pro scolagio trium annorum cum dimidio » (5 février 1522). — F° 274. « In causa separationis et divorcii Johanne uxoris Perseni Laon contra eundem Laon ». — (*Lacune entre les feuillets 146-205, comprenant les années 1514 à 1517*).

G. 1117. — 1 registre in-4° relié (273 feuillets).

1522-1533. — *Officialité.* — « Registrum causarum curie de Vallibus Cathalaun. inceptum per me Petrum Symonnot, presbiterum, venerabilis capituli dicte insignis ecclesie notarium et scribam et juratum, anno Domini 1523, feria tercia post dominicam Quasimodo ». — F° 8 v°. « Citata est Ponceta uxor Hussonnii Aubertin et dictus Aubertin, si eam auctorisare velit, contra Arsenetam, ancillam domini Joachim Charlier in materia injuriarum, damnorum et interessorum... Dicta Ponceta juravit et deposuit vocasse et appellasse dictam Arcenetam : Ville ribaude, fille de ribaude, vaudoise, fille de vaudoise, napliere... ». — F° 9. Sentence de l'official contre Jean Léaulté, bigame : « Nos officialis prefatus, pro tribunali sedentes, Deum solum pre oculis habentes, per hanc nostram diffinitivam sentenciam quam invocato Xristi auxilio ferimus, in hiis scriptis ipsum reum condemnamus ad standum solenniter in scala tribus diebus per nos determinandis cum mytra picta significante quod duas accepit uxores, et ad tenendum carceres cum aqua tristicie et pane doloris spacio unius mensis et in expensis legitimis earum, taxatione nobis reservata, salva tamen gratia dominorum et nostra » (1523). — F° 10. Sentence de séparation de corps : « Hodie comparuerunt coram nobis Diderus Morel, alias Lenoir, et Margareta Pijolet ejus uxor de Cathalauno, parrochiani beate Marie de Vallibus Cathalaunensis, requirentes nobis quatinus vellemus eos separatim vivere, offerentes prestare juramentum ad sancta Dei evangelia quod melius et utilius secundum Deum et eorum conscientiam est eis vivere separatim quam conjunctim. Quibus sic propositis, nos officialis curie de Vallibus, recepto prius ab eisdem et a quolibet eorum juramento quo privato deposuerunt et quilibet eorum deposuit quod melius est eis secundum Deum et eorum conscientiam vivere separatim quam conjunctim. Quare nos officialis prefatus permisimus et per presentes permittimus eisdem et cuilibet eorum vivere seorsum et separatim unus a consortio alterius, donec et quousque fuerint, mediante Spiritus Sancti gratia, melius consulti, absolventes eosdem et quemlibet eorum a contractibus hinc inde de cetero faciendis, injungentes eisdem ut faciant separationem bonorum secundum eorum consensum, et decernimus eisdem presentibus litteram ; et ulterius consenserunt contractum matrimonii inter eosdem factum cassari et annullari facere » (31 août 1523). — F° 68. « Citatus est Jo. Husson contra Jo. Huet administratorem domus Dei Cathalaunensis » (1527). — F° 79. « Citatus est Anthonius Limosin contra promotorem quia mercatus est publice et quadrigavit die Assumptionis beate Marie Virginis » (1527). — F° 98 v°. « Citatus est Matheus Huat, tutor heredum deffuncti P. Huat contra *Xristoforum Vaultier* rectorem scolarum sancti Stephani : petiit X solidos pro scolagio duorum filiorum dicti deffuncti » (1528). — F° 156. « Citatus est Martinus Lau contra Marsennam ejus uxorem in materia separationis et divorcii » (1529). — F° 199. « In causa remissionis capituli cathalaunensis magistrorum Johannis Cuissotte, Johannis Aubertin, hospitalis sancti Stephani Cathal. magistrorum, ac promotoris capituli Cathal. contra Johannem Huet nuper ipsius hospitalis procuratorem..... » (1530). — F° 208. « Citati sunt Desiderius Guillemin de Receyo et Helissonna ejus uxor contra promotorem super eo quod seorsum et separatim vivunt » (1530). — F° 216 v°. « Citatus est Guillelmus le Granrat contra promotorem super eo quod singulis diebus dominicis et festivis, pendente servicio divino, ludit ad quillas, jurans virtutem Dei » (1531). — F° 217 v°. Sentence de l'official déclarant le nommé Pernet Jaquin atteint de la lèpre (8 mars 1532). — F° 238. Divorce pour cause de parenté au 3e degré (1532). — F° 266. Person le Chauve, administrateur de l'hôpital St-Étienne (1533).

G. 1118. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1517-1722. — *Officialité* : pièces de procédure.

G. 1119. — 3 registres in-4°.

1611-1712. — *Conclusions* (registres des) : 1° du 18 juin 1611 au 18 juin 1619 (88 feuillets) ; — 2° du 18 mars 1669 au 18 décembre 1689, avec une table (182 feuillets) ; — 3° du 29 janvier 1690 au 21 août 1712, avec table (195 feuillets).

G. 1120. — 3 registres.

1725-1781. — *Conclusions* (registres des) : 1° du 13 mai 1725 au 30 avril 1734, avec table (356 pages) ; — 2° du 1er mai 1734 à janvier 1749, avec table (189 feuillets) ; — 3° du 26 avril 1766 à 1781 (201 feuillets).

G. 1121. — 1 cah. in-1° (48 feuillets).

1524-1525. — *Comptes* (*registre des*). — « C'est le second compte de la recepte de messrs les chanoines et curez de l'esglise nre Dame en Vaulx de Chaalons, faicte par moy maistre Nicolle Baudesson, ung desd. chanoines, procureur et receveur d'iceulx, pour ung an commençant au jour de

feste sainct Jehan-Baptiste mil V cinq cens et trente-quatre, et finissant à pareil jour l'an révolu, l'an mil cinq cens et trente-cinq, enssemble les fraiz, mises et despens faicts durant l'an de ce présent compte » (1). — F° 34 v°. Claude Raulet, bailli de Châlons. — F° 62 v°. Liste des 11 chanoines de N.-Dame : J. Leclerc, C. Leflot, J. Bonmarien, G. de Toul, P. Jannet, J. Cousin, N. Baudesson, P. de Loisy, C. Jacobé, J. Cuissotte, N. Lavisson. — F° 71 v°. Total de recette d'argent 574 l. 13 s. 6 d. ; *id.* de la dépense 256 l. 2 s. 10 d. ; d'où la recette excède la dépense de 318 l. 10 s 8 d., lequel excédant a été distribué entre les chanoines. — F° 74 v°. Recettes en nature, blé, seigle, avoine, orge, — F° 84. Le présent compte approuvé et signé par les chanoines et curés de N.-Dame le 16 novembre 1535.

G. 1122. — 1 registre in-4° (82 feuillets).

1726-1727. — *Comptes.* — 2° compte de la recette et dépense faite par J.-Franç. Séguisan, chanoine de Notre-Dame, pour l'année commençant à la St-Jean 1726 et finissant à pareil jour 1727.

G. 1123. — 9 cah. in-4° (17, 3, 4, 5 et 6 feuillets).

1409-1521. — *Comptes de la Messe du pain* (2). — Comptes des arrérages dus aux chanoines et curés de Notre-Dame-en-Vaux pour la Messe du pain (1409-1411) ; *id.* pour les années 1501, 1511, 1514, 1515, 1518 à 1521. — En 1511 la recette est de 89 l. 15 s. 10 d. t. ; en 1514 et 1515 elle est de 98 l. 15 s. 8 d. ; en 1518 et 1519 de 99 l. 4 d. ; en 1520 de 102 l. 17 s. 2 d. ; en 1521 de 93 l. 16 s. 4 d.

G. 1124. — 1 registre in-4° (4 feuillets).

1781-1788. — Registre des actes sujets au contrôle, du 28 avril 1781 au 15 mai 1788.

Collégiale de la Trinité.

G. 1125. — 1 cah. in-4° mutilé (57 feuillets).

XVI° siècle. — *Inventaire.* — Répertoire des titres de la Collégiale.

G. 1126. — 1 registre in-folio (118 feuillets).

1613-1722. — *Inventaire.* — Répertoire des titres et papiers concernant les rentes et revenus des chanoines de la Trinité, dressé après 1613 par Nicol. Lafrique, chanoine et sous-chantre de Châlons, avec additions faites en 1722 par Cl.-Memmie Guillaume, chanoine de ladite église.

G. 1127. — 1 registre in-folio (426 pages).

1760. — *Inventaire.* — Répertoire des titres et papiers des chanoines de la Trinité par P.-Memmie Plouvié, chanoine. — 1° P. 1 à 56. Chronique de la Collégiale. — 2° P. 57 à 312. Analyse des biens possédés hors de la ville. — 3° Inventaire par ordre alphabétique de tous les titres des censives, lods et ventes, carités et maisons appartenant aux chanoines.

G. 1128. (Liasse.) — 13 pièces (8 parchemins).

1022-1256. — *Titres primordiaux de l'église.* — Roger Ier, évêque de Châlons, confirme l'échange passé entre Bovon, prévôt du Chapitre, et les chanoines de Saint-Étienne, aux termes duquel ledit Boson reçoit de l'évêque 11 perches, 7 pieds de long, sur 7 perches et 9 pieds de large d'un terrain situé à l'intérieur du cloître et abandonne en retour au Chapitre 30 perches de long sur 15 de large au terroir d'Ambonnay (Châlons, 13° année du pontificat de Roger = 1022) ; ci-joint une transcription sur parchemin. (Voir *Cartulaire de la Trinité f° 1 r°*). — Le même évêque donne à Salon, chevalier, la moitié des moulins et des terres de la métairie de Marson appartenant à l'église de la Trinité, en telle manière que ledit chevalier, sa femme Raulaudis et l'héritier désigné par eux tiendront, leur vie durant, le domaine ci-dessus lequel, après leur décès, reviendra aux chanoines de la Trinité (s. d. — Voir *Cartul. f° 6 v°*). — Le même notifie qu'à la prière du prévôt Boson il a consacré en l'honneur de la Ste-Trinité l'oratoire construit par ledit Boson dans l'intérieur du cloître et près de l'église St-Étienne, auquel oratoire le fondateur a donné l'église de Trépail et le domaine de Marson-sur-Vesle avec les moulins et les serfs qui en dépendent (1027 — orig. sur papyrus ; ci-joint une transcription sur parch. — Voir *Cartul. f° 1 r°*). — Accord entre le Chapitre de Châlons et les chanoines de la Trinité sur le partage des offrandes et les frais du service divin à l'hôpital St-Étienne (1196 — voir *Cartul f° 5 r°*). — L'abbé de St-Jean de Soissons, vicaire apostolique, approuve la translation des chanoines de Saint-Nicolas dans l'église de la Trinité appartenant au Chapitre (mars 1206) ; translation des chanoines de St-Nicolas dans l'église susdite (mai 1206) ; ci-joint copie collat. en 1619. (Voir *Cartul. f° 3 v° et f° 4*). — Pierre I de Hans, évêque de Châlons, confirme les arrangements pris entre le Chapitre de St-Étienne et les chanoines de la Trinité touchant l'aban-

(1) Ce registre et le suivant sont les seuls parmi les livres de comptes de l'église Notre-Dame-en-Vaux qui aient été conservés.

(2) Messe fondée en 1392 par Nicolas de Plancy, maître de la Chambre des Comptes.

don fait par ceux-ci au Chapitre d'une partie de leur église (29 juillet 1256 — orig. et copie ; 1 sceau mutilé. — Voir *Cartul. f° 13 v°*).

G. 1129. (Liasse.) — 10 parchemins (1 sceau).

1138-1360. — *Bulles des papes.* — Mandement d'Innocent II à l'abbé et au doyen de St-Jean de Soissons, de contraindre les chanoines de St-Étienne à rétablir l'église St-Nicolas et la maison y attenante que lesdits chanoines avaient démolie pour agrandir leur propre église (Rome, 12 des cal. de février, 8e année du pontificat = 21 janvier 1138. — Voir *Cartul. de la Trinité, f° 8 v°*). — Alexandre III autorise les chanoines de la Trinité à inhumer dans leur église les corps de ceux qui voudraient y être enterrés, à l'exception des excommuniés (Gênes, 7 des ides de février = 7 février 1162. — *Cartul. f° 7 v°* (1). — Alexandre III enjoint à l'évêque Gui III et aux chanoines de Châlons de ne pas s'opposer au vœu des paroissiens de la Trinité qui manifestent le désir d'être inhumés dans le cimetière de ladite église (Bénévent, 7 des cal. de juin = 26 mai 1168-1169. — *Cartul. f° 9 r°*) (2). — Célestin III renouvelle l'autorisation accordée aux chanoines par Alexandre III d'inhumer les corps de leurs paroissiens près de leur église (Latran, 15 des cal. de mai, 4e année du pontificat = 17 avril 1194. — *Cartul. f° 8 r°*) (3). — Mandement d'Innocent III au doyen et au chantre de l'église de Reims de défendre à l'abbé de St-Pierre-aux-Monts et au prêtre de St-Alpin d'entraver à l'avenir les chanoines de la Trinité dans leur droit d'inhumer les corps de leurs paroissiens (Latran, 7 des ides d'avril, 2e année du pontificat = 7 avril 1179. — *Cartul. f° 10 r°*). — Innocent III renouvelle l'autorisation accordée aux chanoines par ses prédécesseurs Alexandre III et Célestin II d'inhumer le corps de ceux qui auront demandé à être enterrés près de leur église (Latran, 11 des cal. de juin, 2e année du pontificat = 22 mai 1199. — *Cartul. f° 7 r°*). — Conclusion du Chapitre de Châlons touchant les prébendes des chanoines (juin 1240) ; confirmation de la conclusion ci-dessus par Innocent IV (Latran, 4 des ides de décembre, 1re année du pontificat = 10 décembre 1243. — *Cartul. f° 16 v° et f° 17 r°*). — Mandement de Benoît XII à l'archidiacre de l'église de Troyes, de faire restituer aux chanoines de la Trinité les biens qui leur auraient été indûment enlevés (Avignon, 2 des cal. de juin, 1re année du pontificat = 31 mai 1335) ; mandement analogue du pape Innocent VI à l'official de Meaux (Avignon, 15 des cal. de février, 8e année du pontificat = 18 janvier 1360 — sceau de plomb).

(1) Publ. par *Pflugk-Harttung. Acta inedita pontific. romanorum, p.* 231.
(2) Id. l. c. p. 242.
(3) Id. l. c. p. 366.

G. 1130. — 1 registre in-4° rel. (91 feuillets — marges endommagées par l'humidité).

XIIIe-XVe SIÈCLES. — *Cartulaire de la Trinité.* — F° 1 r°. Roger, évêque de Châlons (1), confirme l'échange passé entre Bovon, prévôt du Chapitre, et les chanoines de Saint-Étienne par lequel ledit Bovon reçoit de l'évêque un terrain de 11 perches, 7 pieds de long, sur 7 perches 9 pieds de large, situé à l'intérieur du cloître, et abandonne en retour au Chapitre 30 perches de long sur 15 de large sises au terroir d'Ambonnay (Châlons, 13e année du pontificat de Roger = 1022) ; — f° 1 r°. L'évêque Roger notifie qu'à la prière du prévôt Bovon il a consacré en l'honneur de la Ste-Trinité l'oratoire construit par ledit Bovon dans l'enceinte du cloître et près de l'église St-Étienne, auquel oratoire le fondateur a donné l'église de Trépail et le domaine de Marson-sur-Vesle avec les moulins et les serfs qui en dépendent (sans date). — F° 1 v°. Philippe I de Champagne, évêque de Châlons (2), sur la requête des chanoines de St-Étienne, transfère à l'église de la Trinité la chantrerie que le nommé Maubert avait remise entre ses mains ; suivent quelques règlements concernant ladite chantrerie (Châlons 1095). — F° 2 r°. Confirmation de la donation ci-dessus par le pape Alexandre III (Bénévent 3 des cal: de juin = 30 mai 1168 ou 1169). — F° 2 v°. Renaud I du Bellai, archevêque de Reims (3), approuve et confirme l'érection de l'église St-Nicolas par l'évêque de Châlons Roger III (4) et les donations faites par lui à ladite église (Reims, 1094). — F° 3 r°. Le Chapitre de St-Étienne fait savoir que, pour subvenir à la pauvreté de l'église St-Nicolas, les chanoines lui ont concédé une prébende de telle manière que les cinq prébendes préexistantes seront ramenées à 4 (1159). — F° 4 v°. R., abbé de St-Jean-les-Vignes de Soissons, en qualité de vicaire apostolique, approuve et confirme la translation des chanoines de St-Nicolas dans l'église de la Trinité appartenant au Chapitre de Châlons (Soissons, mars 1206). — F° 4. Le Chapitre de Châlons, sur l'ordre du St-Siège et de l'avis de G., archevêque de Reims, transfère en l'église de la Trinité les chanoines de St-Nicolas dont il avait fait démolir l'église ; il leur assigne de plus la maison sise derrière la Trinité en compensation de leur ancienne maison également démolie (mai 1206). — F° 4 v°. Compromis entre marguilliers de St-Étienne et les chanoines de la Trinité

(1) Roger I, évêque de Châlons, 1009-1042.
(2) Philippe I de Champagne, *id.* 1094-1100.
(3) Renaud I, archevêque de Reims, 1083-1096.
(4) Roger III, évêque de Châlons, 1066-1093.

touchant la perception des offrandes et des dîmes: accordé est que les marguilliers de St-Étienne garderont pour eux tout ce qu'ils percevront en la paroisse de la Trinité, à charge pour eux de verser 50 s. par an entre les mains des chanoines de ladite paroisse (Châlons, 1156). — F° 5 v°. Accord entre le Chapitre de St-Étienne et les chanoines de la Trinité au sujet des offrandes faites et des dépenses à faire pour le service divin dans l'hôpital dudit St-Étienne (1196). — F° 5 v°. Compromis entre les chanoines et le prêtre de la Trinité d'une part, le ministre et les frères Mineurs de Châlons, d'autre part: accordé est que les Mineurs viendront établir leur domicile sur la paroisse de la Trinité, mais que pour indemniser les chanoines du préjudice à eux causé par cette installation, les Mineurs susdits leur paieront 100 l. (1245). — F° 6 v°. Accord passé devant l'évêque Gérard (1) entre les chanoines de la Trinité et les *waidarii* de Châlons au sujet de l'eau que ceux-ci retenaient au détriment du moulin desdits chanoines (1208). — F° 6 v°. Roger, évêque de Châlons, donne à Salon, chevalier, la moitié des moulins et des terres de la métairie de Marson appartenant à l'église de la Trinité, à condition qu'après le décès dudit Salon, celui de sa femme et de leur héritier, lesdites terres et moulins reviendront aux chanoines (année?). — F° 7 r°. Le pape Alexandre III confirme aux chanoines de St-Nicolas la possession des dîmes du Mesnil (Anagni, 5 des calendes d'avril = 28 mars 1160 ou 1161). — F° 7 r°. Innocent III renouvelle l'autorisation accordée aux chanoines de la Trinité par ses prédécesseurs Alexandre III et Célestin II d'inhumer les corps de ceux qui auront demandé à être enterrés dans leur église (Latran, 11 des calendes de juin, 2° année du pontificat = 22 mai 1199). — F° 7° v°. Alexandre III accorde aux chanoines de la Trinité l'autorisation d'inhumer dans leur église les corps de ceux qui voudront y être enterrés, à l'exception des excommuniés (Gênes, 7 des ides de février = 7 février 1162) (2). — F° 7 v°. Bulle d'indulgences accordée par le pape Nicolas III (Ste-Marie-Majeure, 5 des cal. de février, 2° année du pontificat = 28 janvier 1279). — F° 8 r°. Célestin III renouvelle l'autorisation accordée aux chanoines par Alexandre III d'inhumer leurs paroissiens dans leur église (Latran, 15 des cal. de mai, 4° année du pontificat = 17 avril 1194 (3). — F° 8 v°. Les chanoines de la Trinité s'étant plaints que les chapelains de St-Étienne faisaient célébrer la messe dans leur église à l'heure où se célèbre la messe paroissiale de la Trinité, le pape Innocent III enjoint à l'archidiacre et au trésorier de l'église de Paris de faire cesser cet abus par censure ecclésiastique (Latran, 16 des cal. de juillet, 3° année du pontificat = 16 juin 1200). — F° 8 v°. Mandement d'Innocent II à l'abbé et au doyen de St-Jean de Soissons de contraindre les chanoines de St-Étienne à rétablir l'église St-Nicolas et la maison y attenante que lesdits chanoines avaient démolie pour agrandir leur propre église (Rome, St-Pierre. 12 des cal. de février, 8° année du pontificat = 21 janvier 1138). — F° 9 r°. Alexandre III enjoint à l'évêque Gui III et aux chanoines de Châlons de ne pas s'opposer au vœu des paroissiens de la Trinité qui ont manifesté le désir d'être inhumés dans le cimetière de ladite église (Bénévent, 7 des cal. de juin = 26 mai 1168-1169) (1). — F° 9 v°. Mandement d'Innocent III à l'archidiacre et au chancelier de l'église de Paris de faire mettre à exécution le testament de H. jadis chanoine de la Trinité de Châlons (Latran, 7 des ides de mai, 3° année du pontificat = 9 mai 1200). — F° 9 v°. Mandement d'Innocent III au doyen et au chantre de l'église de Reims de faire observer la sentence portée par les délégués du St-Siège dans le débat élevé entre l'archiprêtre de St-Alpin et les chanoines de la Trinité sur l'inhumation de leurs paroissiens (Latran, 6 des cal. d'avril, 2° année du pontificat = 27 mars 1199). — F° 10 r°. Mandement d'Innocent III au doyen et au chantre de l'église de Reims d'enjoindre à l'abbé de St-Pierre-aux-Monts et au curé de St-Alpin de ne plus entraver les chanoines de la Trinité dans le droit qu'ils ont d'inhumer le corps de leurs paroissiens (Latran, 7 des ides d'avril, 2° année du pontificat — = 7 avril 1199). — F° 10 r°. Mandement d'Innocent III au chantre et à F., chanoine de l'église de Reims, de faire cesser l'injuste exaction des marguilliers de St-Étienne qui exigent des chanoines de la Trinité 58 s. 4 d de rente annuelle au lieu des 50 s. qu'ils sont en droit de leur demander (Latran, 11 des cal. de juin, 3° année du pontificat = 22 mai 1200). — F° 10 v°. Lucius III enjoint aux abbés de St-Vincent et de St-Martin de Laon de faire rendre par les chapelains de St-Étienne les offrandes que ceux-ci retiennent au détriment des chanoines de la Trinité (Vérone, 17 avril 1185) (2). — F° 11 r°. Alexandre III enjoint au doyen et au chantre de l'église de Reims de faire rendre au comte de Grandpré la terre et les dîmes usurpées par lui sur les chanoines de la Trinité de Châlons (Tusculum, 15 des cal. de décembre = 17 novembre, année?) — F° 11 r°. Célestin III enjoint au Chapitre de Reims de contraindre R., chanoine de la Trinité, à produire les motifs en vertu desquels il prétend accaparer la portion de maison de laquelle ses confrères se sont réservé la propriété (Latran, 5 des cal. de mars, 4° année du ponti-

(1) Gérard de Douai, évêque de Châlons, 1203-1215.

(2) Publ. par *Pflugk-Harttung. Acta pontificum inedita, p. 231.*

(3) *Id.* p. 366.

(1) Publ. par *Pflugk-Harttung, l. c. p. 242.*

(2) Publ. par *Pflugk-Harrtung, l. c. p. 326.*

ficat = 26 février 1195). — F° 11 v°. Célestin III enjoint au Chapitre de Châlons de contraindre l'abbé de St-Pierre-aux-Monts et le prêtre de l'église St-Alpin à respecter le droit qu'ont les chanoines de la Trinité de donner la sépulture à leurs paroissiens (Latran, 17 des cal. de mai, 7e année du pontificat = 15 avril 1197) (1). — F° 11 v°. Innocent III mande à l'archidiacre et à me N., de Vertus, chanoines de Châlons, de faire rendre justice au Chapitre de St-Nicolas qui se dit molesté dans la perception de ses dîmes par l'abbé de St-Pierre-aux-Monts, noble femme Bl. et divers autres des diocèses de Châlons et de Troyes (Rome, St-Pierre, nones d'avril, 8e année du pontificat = 5 avril 1205). — F° 12 r°. Grégoire IX mande à Vivien, chanoine de Metz, de faire rendre justice aux chanoines de la Trinité qui se plaignent d'être molestés dans la perception de leurs revenus par le Chapitre et le vidame de Châlons et de Metz (Pérouse, 2 des ides d'avril, 3e année du pontificat = 12 avril 1229). — F° 12 r°. Eble de Rouci, archevêque de Reims, approuve et confirme la donation faite à l'église de la Trinité par le nommé Bovon, de l'autel de Trépail (Reims, 1027). — F° 12 v°. R., abbé de St-Jean-les-Vignes de Soissons et le doyen de ladite abbaye mandent à G., évêque de Châlons, de s'opposer à toute tentative ayant pour but de rompre la paix naguère conclue entre le Chapitre de Châlons et les chanoines de la Trinité (s. d.). — F° 13 r°. Guillaume, archevêque de Reims (2), invite le Chapitre de Châlons à cesser toute hostilité envers les chanoines de la Trinité au sujet de l'institution du chapelain de l'hôpital (1180-1202). — F° 13 r°. Pierre I de Hans, évêque de Châlons, confirme les arrangements pris entre le Chapitre de St-Étienne et les chanoines de la Trinité touchant l'abandon fait par ceux-ci au Chapitre d'une partie de leur église (29 juillet 1256). — F° 13 v°. Conclusion du Chapitre de l'église St-Étienne autorisant les chanoines de la Trinité et ceux de N.-Dame-en-Vaux à officier en l'église cathédrale à défaut des chanoines dudit Chapitre (16 avril 1319). — F° 14 r°. Jean I de Châteauvillain, évêque de Châlons, veut et entend que la subvention de 13 l. de petits tournois, spontanément accordée par les chanoines de la Trinité aux habitants de Châlons pour réparer leurs murailles, ne puisse tirer à conséquence ni préjudicier en rien auxdits chanoines (4 septembre 1295). — F° 14 v°. Jean de Rimaucourt et Étienne de Bar-sur-Aube, chanoines de St-Étienne de Châlons, déclarent renoncer au revenu de la première année de leur prébende, duquel ils se prétendaient en possession à titre de stagiaires (6 février 1301 v. st.). — F° 15 r°. Accord passé devant l'official de Châlons entre les chanoines de la Trinité et le curé de ladite église sur le partage des oblations (30 novembre 1313). — F° 15 v°. Compromis entre le Chapitre de la Trinité et Gui de Tonnerre *(de Tornodoro)*, chanoine, au sujet des fruits que celui-ci répétait sur ses collègues à raison de sa prébende (13 janvier 1310 v. st.). — F° 16 v°. Règlement des obligations du chapelain chargé de desservir l'église de la Trinité (22 décembre 1309). — F° 16 v°. Prélèvement sur les revenus des chanoines absents d'une somme annuelle de 10 s. à répartir entre les chanoines présents (juin 1240). — F° 17 r°. Bulle du pape Innocent IX confirmative du règlement ci-dessus (Latran, 4 des ides de décembre, 1re année du pontificat = 10 décembre 1243). — F° 17 v. sqq. Titres du manse situé hors de Châlons près de la poterne de Vanault, dans la rue du Four (1278-1284). — F° 20 r°. Titre de 7 s. de cens annuel à percevoir par les chanoines sur une pièce de terre sise sur le territoire de St-Nicolas, lieudit Orgeval, *Ordei vallis* (décembre 1289). — F°s 23 à 87. Registre des censives dues à la Collégiale : « In hoc libro continentur omnes census et locationes domorum nostrarum ».

(1) *Id*. p. 380.

(2) Guillaume aux Blanches Mains, dit le cardinal de Champagne, archevêque de Reims en 1176, légat en France et cardinal 1180.

G. 1131. (Liasse.) — 7 pièces (3 parchemins).

1350-1585. — *Curés de la Trinité (serment des).* — Serment prêté par Regnauld de Joinville, curé de la Trinité (9 avril 1350) ; *id.* par Guyot, dit le Watat, de Vertus (24 février 1364) ; *id.* par Pierre de Noyers, *de Noeriis* (1er juin 1422). — Copie du serment prêté par le curé à son entrée en fonctions (1585).

G. 1132. (Liasse.) — 15 pièces (9 parchemins).

1313-1410. — *Accords entre les chanoines et les curés de la Trinité.* — Acte passé devant l'official duquel il appert : 1° que dans toutes les oblations faites à l'église, 10 parts sur 11 appartiennent aux chanoines et la 11e au curé ; 2° que les honoraires des relevailles, confessions, extrême-onction, baptêmes, vin et cierges des anniversaires et deniers des épousailles appartiennent au curé (1313). — Autre accord duquel il appert que les chanoines ont cédé pour 6 ans au curé leurs droits lucratifs sur la paroisse, moyennant 6 livres de cire fournies par lui au jour de la Purification et 12 l. 10 s. t. à payer durant lesdites 6 années (30 novembre 1313). — Colart de la Grange, sergent du Roi en la prévôté de Laon, en vertu des lettres de commission à lui adressées par ledit seigneur à la date du 9 juin 1403, maintient les chanoines de la Collégiale en possession et saisine d'avoir un chapelain pour leur aider à célébrer les services, auquel chapelain ils abandonnent le pain et le vin présenté aux messes (26 juin 1403). — Acte passé

par devant le notaire apostolique duquel il appert : 1° que les paroissiens pourront être enterrés dans la nef et les ailes collatérales de l'église moyennant 4 l. dont moitié aux chanoines et moitié à la fabrique, avec droit aux chanoines d'y être inhumés pareillement sans payer de redevance à la fabrique ; 2° que les chanoines pourront faire les services des paroissiens défunts ; 3° qu'après le service, le luminaire restant appartiendra aux chanoines avec les honoraires ; 4° qu'il sera libre aux paroissiens de faire faire les services funèbres au chœur des chanoines ou à l'autel de la paroisse ; 5° *id.* de faire chanter les messes paroissiales au grand autel de ladite église (24 janvier 1409, v. st.) ; ci-joint copie de la présente pièce.

G. 1133. — 1 registre petit in-quarto relié (95 pages).

XIV°-XV° siècles. — Obituaire de l'église collégiale de la Trinité.

G. 1134. (Liasse.) — 48 pièces (4 parchemins, 1 sceau).

1335-1786. — *Chapelles.* — 1° *Chapelle Sainte-Catherine* : Margue Petitsaine assigne à la chapelle fondée par feu Henri, chanoine de la Trinité, un cens de 10 s. à lever sur une maison sise en la Boucherie (20 septembre 1344 — sceau). — Nomination par les chanoines de la Trinité de M° François Vaucher, en qualité de chapelain, au lieu et place de J.-B. Guiot, décédé (11 novembre 1756). — Rente perpétuelle ; ferme à Blesmes ; près à Blaise-sous-Hauteville et au Jard (1658-1786). — 2° *Chapelle de la Madeleine au Jard* : acte de fondation par Nicolas, dit Laverne, boucher de Châlons ; acceptation de ladite fondation par l'évêque Simon de Châteauvillain (26 septembre 1335). — Requête pour obtenir l'établissement d'une clôture à l'entour du cimetière de la Madeleine (1648) ; demande de démolition de ladite chapelle (1689). — Terres et prés à Sarry ; censives sur maisons à Châlons (1651-1776).

G. 1135. — 1 cahier in-folio mutilé (20 feuillets).

1788-1793. — *Confrérie du Saint-Sacrement.* — Registre des conclusions prises par la Confrérie érigée en l'église de la Trinité par l'évêque de Châlons le 19 mai 1788, ensemble les noms et prénoms des confrères, le montant de leurs offrandes et les objets de la dépense.

G. 1136. (Liasse.) — 26 pièces, papier (1 registre in-quarto de 25 feuillets).

1645-1780. — *Fabrique de la paroisse.* — Registre contenant les déclarations des terres composant les fermes de la fabrique en 1772 (folios 1 à 10) ; table des principales délibérations contenues dans les quatre registres de conclusions, de 1673 à 1780 (folios 17 à 25). — Titres de propriété : titres des terres labourables sises à Thibie et lieux voisins, provenant du legs fait à la fabrique par Claude Moreau (1645-1751).

G. 1137. — 1 cahier petit in-quarto (47 pages).

1752-1778. — Registre servant à inscrire les nominations aux bénéfices et autres actes sujets au contrôle.

G. 1138. (Liasse.) — 5 pièces (1 parchemin).

1339-1689. — *Testaments.* — Sentence du Chapitre Saint-Étienne de Châlons qui condamne les exécuteurs testamentaires de feu Paris, chanoine, à payer à la Collégiale la somme de 10 s. à prendre sur les biens meubles et immeubles dudit Paris (11 décembre 1339). — Testament de m° Goujon, chanoine (22 août 1554). — Copie du testament de Emmanuel-Pierre Amelot, chanoine (16 novembre 1689).

G. 1139. (Liasse.) — 17 pièces (10 parchemins).

1189-1764. — *Pièces diverses.* — L'abbaye de Toussaints reconnaît devoir chaque année à la fête de Saint-Remi à m° Pierre, chanoine de la Trinité, 5 setiers de froment et 5 s. en retour des revenus que ledit chanoine percevait à l'église de Dampierre et qu'il a abandonnés à l'abbaye (1189). — Jean I de Châteauvillain, évêque de Châlons, notifie à tous que les chanoines de la Trinité ont donné 13 l. t. pour aider les habitants de Châlons à subvenir aux dépenses qu'exige la réfection de leurs remparts, en ajoutant expressément que cette libéralité toute spontanée ne saurait leur porter préjudice ni tirer à conséquence dans l'avenir (4 septembre 1295). — Érection de la paroisse de Prez et sa désunion d'avec Triaucourt par ordonnance de l'évêque Jean de Châteauvillain (novembre 1306 — copie). — Conclusion du Chapitre de Saint-Étienne autorisant les chanoines de la Trinité à célébrer l'office en l'église cathédrale (14 avril 1319). — Droit de visite prétendu par l'archevêque de Reims en la Collégiale de la Trinité ; protestation des chanoines au contraire (20 et 22 août 1325). — Lettres apostoliques d'Innocent VI en faveur des curés de Châlons à l'encontre des religieux mendiants touchant le quart des droits funéraires (Avignon, 17 des calendes de janvier, 7° année du pontificat = 16 décembre 1358 — copie). — Sentence du bailliage de Vermandois de laquelle il appert que les chanoines de la Trinité peuvent mesurer leurs blés à la mesure du Chapitre sans payer minage (24 février 1381, v. st.). — Permission de l'évêque Félix Vialart à Jean Lamberdin, chanoine de la Trinité, d'exposer en ladite église les

reliques des martyrs Innocent, Placide et Corneille (Châlons, 8 mai 1676) ; ci-joint l'autorisation du cardinal vicaire au chanoine Lamberdin (Rome, 22 février 1676). — Mandement du Chapitre de Saint-Étienne aux chanoines de la Trinité de se rendre le dimanche 27 mai à la cathédrale pour assister au *Te Deum* qui sera chanté à l'occasion de la victoire de Bergen (23 mai 1759). — Projet de règlement de ponctuation par les chanoines de la Trinité (1764).

Censives à Châlons
(classées par ordre alphabétique de noms de rues).

G. 1140. — 4 pièces, papier (2 cahiers petit in-quarto).

1718-1753. — Répertoires des censives, lods et ventes et carités à percevoir par la Collégiale en la ville de Châlons : 1° 1718-1728 (99 pages) ; 2° 1729-1753 (49 pages).

G. 1141. (Liasse.) — 7 pièces (5 parchemins).

1428-1765. — *Ban-de-l'Ile* (1). — Bail à Guiot Bezain, tanneur, d'une maison audit ban, moyennant 12 s. t. de viager (5 mai 1428) ; *id.* à Jeannette, sa veuve (1464) ; *id.* à Didier Flamain, cordonnier, pour 10 s. t. (30 août 1470 et 1483) ; reconnaissances de censives en 1727 et 1765. — Bail à Cl. Fouquet, chanoine, de la moitié d'une petite maison, moyennant 13 s. 6 d. t. de cens viager, et 15 l. t. de carité (23 juin 1568).

G. 1142. (Liasse.) — 15 pièces (12 parchemins).

1253-1779. — *Pont-de-l'Ile.* — Nicolas, dit de Courtisols (*Cortisor*), curé d'Avenay, donne à bail à Jean, clerc de Leseville, une maison « sitam, ut dicit, in banno Cathalaunensi juxta veterem pontem de insula, ad pedem, scilicet ad descensum dicti pontis » moyennant 50 sous de cens annuel et perpétuel (24 juillet 1253). — Transcription du testament de Nicolas de Courtisols en date du 7 mai 1257. — Jacques Clerc, fils de feu Pierre, dit Bœuf de Courtisols, vend aux chanoines de la Trinité, pour 40 l. provin., une rente annuelle de 50 s. sur la maison près du vieux Pont-de-l'Ile (décembre 1257). — Bail à Jean Asselin, dit Brochain, tanneur, d'une maison en ladite rue, au devant de la maison du Ribaut, moyennant 18 s. t. de cens (23 septembre 1415). — Sentence de l'échevinage adjugeant aux chanoines de la Trinité et aux curés de Notre-Dame la propriété de ladite maison (2 août 1430). — Bail à J. Chollema, cervoisier, de la maison du Pont-de-l'Isle, moyennant 50 s. t. de viager (15 mai 1487) ; autres baux en 1503 et 1557. — Bail aux Dames régentes (1677) et reconnaissances de censive par les susdites (1718-1779).

(1) Rue du *Ban-de-l'Ile*, appelée encore du *Pont-de-l'Ile*, aujourd'hui *Rue Saint-Nicolas*.

G. 1143. (Liasse.) — 6 parchemins (1 sceau).

1236-1353. — *Barbâtre.* — Sentence du bailli de Châlons adjugeant en toute propriété à la Collégiale une maison sise en la rue Barbâtre « delés Saint-Lienne », sur laquelle les chanoines percevaient 11 s. de cens annuel et perpétuel (16 mai 1253) ; Simon de Morfontaine, bailli de Châlons, atteste que les deux sceaux appendus aux lettres ci-jointes sont bien le sien propre et celui de l'évêque Jean III (29 juin 1353). — *Barre* (1). — Hugues, fils de dame Péronne, et Helvide, sa femme, vendent aux chanoines 12 s. prov. à prendre sur la moitié d'une maison, « que domus sita est ad portam Materne cathalaun. in vico qui dicitur Barra Anmaurici » moyennant 8 l. 10 s. prov. (mai 1236). — Lambert, dit de Louvercy, et Aalaidis, sa femme, donnent à Thomas, couvreur, une maison sise « in introitu ruelle que communiter appellatur Novus Vicus » moyennant un cens annuel et perpétuel de 9 s. 10 d. petits t. (26 janvier 1284, v. st.). — Thomas, couvreur, dit de Soudron, et Eudeline, sa femme, vendent à Jean de Sainte-Menehould, chanoine de la Trinité, une maison sise à Châlons « in vico dicto De la Barre », moyennant 6 l. 15 s. prov. (1er avril 1298, v. st.). — Girard, dit de Louvercy, *de Louverceyo*, clerc, et Marie, sa femme, vendent à Jean de Sainte-Menehould 9 s. 10 d. t. de cens sur une maison « sitam versus Fainerias in introitu ruelle que dicitur Novus Burgus » moyennant 6 l. 10 s. t. et 5 s. pour le vin (8 mars 1300, v. st.).

G. 1144. — 2 parchemins (6 sceaux).

1240-1249. — *Bassinerie.* — Les chanoines notifient que l'anglais Jean, leur confrère, a donné pour la fondation d'une chapelle les 50 s. de cens annuel qu'il avait sur une maison en la Bassinerie (5 mai 1240). — Sentence arbitrale de Remi, chanoine, au sujet du différend élevé entre l'abbaye de Toussaints et la Collégiale pour la succession de l'anglais Jean, ancien chanoine (avril 1249).

G. 1145. (Liasse.) — 17 parchemins (2 sceaux).

1285-1546. — *Boucherie ou Veslerie* (2). — Marie d'Orconte, sœur de feu Jean d'Orconte, jadis chapelain, assigne par testament au curé de la Trinité 12 s. 6 d. t. et

(1) La rue de la *Barre*, autrement dite *Rue Neuve*, et celle du *Barbâtre* se trouvaient près de la Porte-Marne : elles n'existent plus aujourd'hui.

(2) Aujourd'hui *Rue Herbillon*.

aux chanoines 2 s. 6 d. t. de rente annuelle et perpétuelle à percevoir sur une sienne maison en la Boucherie (5 octobre 1335 — 1 sceau). — Sentence du bailli de l'évêque adjugeant à la Collégiale la possession et saisine d'une maison en ladite rue, franche de tout cens (11 juillet 1356). — Baux ; à Regnault Lespignaulx pour 100 s. t. de cens (1er décembre 1396); à Simon Wailly, boucher (30 mai 1432); à J. Hardam, boucher (24 mars 1467, v. st.); à Colesson Perrette (8 mars 1480, v. st.) ; à Julien Pannevert, boucher, 70 s. t. de viager (7 octobre 1510); à P. Moynet, boucher, pour 100 s. t. (6 juin 1522); bail perpétuel à J. Lequeux, chaussetier, pour 110 s. t. de cens et 110 l. t. de carité (7 mai 1546). — Jean Belon, boucher, vend à Gui de Chaumont, chanoine et sous-chantre de l'église de Châlons, moyennant 60 l. t. de prix principal et 60 s. pour le vin, 100 s. t. de cens annuel et perpétuel sur 2 maisons en la Boucherie, par devers les Cordeliers (12 avril 1347).

G. 1146. (Liasse.) — 4 parchemins (2 sceaux).

1178-1256. — *Chambraut.* — Pierre de Dampierre et Maure, sa femme, assignent à la Collégiale 12 s. de cens annuel « super cameras quas habet juxta Cameraut » (1178). — Girard, fils de Bernier, et Reine, sa femme, vendent pour 7 l. prov. à Gilet Hatet et Huet 10 s. de cens annuel à prendre sur une maison « sitam, ut dicitur, in magno Camberaudo » (1) (5 juin 1244). — *Champchaillau* (2). — Terri, fils de Pierre Lestoc, et Isabelle, sa femme, vendent à la Collégiale 4 l. de cens annuel sur 2 maisons sises « in vico qui dicitur Champchaillou » moyennant 60 l. prov. (7 août 1245). — Pierre Rotier, vend à Constance, chanoine de la Trinité, 10 s. de cens annuel à prendre sur une tenure sise « in vico de Champchaillau » moyennant 7 l. (8 décembre 1255) ; ledit Constance en fait don à la Collégiale (octobre 1256 — 2 sceaux).

G. 1147. — 6 pièces, 4 parchemins, (1 sceau).

1235-1600. — *Charrière.* — Jean Crueset de Poultiers vend à Edeline, fille de feu Jean de Brauris, moyennant 11 l. t. un cens annuel et perpétuel de 20 s. t. sur une maison sise « in vico de Charreria in banno sancti Petri » (21 octobre 1296). — Bail à Jacques Regnault, manouvrier, de ladite maison moyennant 40 s. 3 d. t. (19 janvier 1577) ; reconnaissance de censive en 1600. — *Châtelet.* — Jaquet Chrétien et Odeline, sa femme, donnent à bail à Jean de Mailly une masure sise « in terra que dicitur Chastelet » moyennant 6 l. prov. et un cens annuel de 4 d. (8 juillet 1235) ; Jean, dit de Mailly, *de Malleio*, et Odeline, sa femme, vendent à Gilon Huet 10 s. 4 d. de cens annuel sur une maison « sitam in Roignon in vico qui dicitur Chastelet » moyennant 7 l. forts (14 avril 1244). — André, chanoine de Saint-Étienne, assigne à la Collégiale 10 s. de cens annuel sur une maison « en Roegnon, in vico qui dicitur Chastelez » (juin 1243).

(1) Rue du *Grand-Chambraut*, appelée ensuite *Rue des Mores*, puis de l'*Autre-Monde*, aujourd'hui *Rue Titon*.

(2) Le *Champ-Chaillau*, aujourd'hui *Rue et Place de l'Arsenal*.

G. 1148. (Liasse.) — 8 pièces (7 parchemins, 1 sceau).

1270-1608. — *Cloître.* — Bail à Payen, chanoine de Châlons, d'une place au Cloître pour 5 s. de cens perpétuel (février 1269, v. st.). — Baux : à Raoul de Wassy, vicaire perpétuel de la Trinité, moyennant 7 l. t. de cens annuel (15 juin 1353) ; à J. Regnaud, prêtre, pour 67 s. 6 d. t. de viager (6 septembre 1461 — 1 sceau) ; à Jacques Pannet, prêtre, moyennant 6 l. 10 s. t. par an (7 octobre 1552) ; à J. Deligny, prêtre, moyennant 2 écus 10 s. t. de viager (19 juillet 1580) ; autre bail en 1608.

G. 1149. (Liasse.) — 10 pièces (7 parchemins).

1421-1785. — *Cloître.* — Bail à Lambert Lefèvre, avocat, d'une maison pour 4 l. t. de viager (24 mars 1421). — Baux : à Guillaume Machet, doyen de Vitry, pour 60 s. t. de viager (29 avril 1457) ; *id.* à J. Douart (9 mai 1476); *id.* à S. Brauchier (31 octobre 1483); à Jacques Beschefer, moyennant 12 l. t. de cens annuel et 51 l. 6 s. t. de carité (29 juillet 1564) ; à Husson Lestache (1612).

G. 1150. (Liasse.) — 9 pièces (6 parchemins).

1461-1710. — *Cloître.* — Baux : à Pierre Hermand, prêtre, moyennant 20 s. t. de viager (3 mars 1460, v. st.) ; à J. Morginval, prêtre, pour 100 s. t. à vie (30 juin 1511) ; à Guillaume de la Hamée, prêtre, pour 7 l. t. (27 février 1549, v. st.). — Vente par les chanoines à Georges Périn, curé de Loisy-en-Brie, d'une maison au Cloître, moyennant 160 l. t. (11 novembre 1572). — Baux en 1581, 1609, 1610 et 1611 ; ladite maison adjugée à Fr. Cousinat, chanoine, en 1710.

G. 1151. (Liasse.) — 21 pièces (3 parchemins).

1474-1725. — *Cloître.* — Bail à Nicole Rigole, curé de Saint-Amand, d'une maison sise au cloître, moyennant 60 s. t. à vie (6 juillet 1474). — Copie du compte de Pierre Morel et Thiébault Cotelle, marguilliers de la Trinité, pour une année commençant le 28 août 1471 et finissant le 25 dudit mois 1482. — Bail à Pierre de Champagne, chanoine de Saint-Étienne, d'une maison sise *près des Sibilles*, moyennant 2 écus 40 s. t. de viager et 50 écus sol de carité

(28 janvier 1588); le même rétrocède son bail à la Collégiale moyennant 50 écus sol payés comptant, et les paroissiens de la Trinité reprennent ledit bail moyennant 2 écus sol 2/3 de cens annuel et perpétuel, à charge pour eux d'entretenir dorénavant le corps et édifice de l'église paroissiale (5 janvier 1591). — Le Chapitre de Saint-Étienne approuve et ratifie l'abandon fait par la Collégiale des matériaux restés d'une petite maison appelée la *Clergerie*, contiguë à l'église, laquelle maison avait été ruinée par l'incendie du 19 janvier 1668 (1er avril 1671). — Testament d'Antoine Papillon, ancien curé de Connantray et Flavigny, en date du 10 octobre 1711, par lequel il entend être enterré dans l'église de la Trinité (copie).

G. 1152. (Liasse.) — 9 pièces (4 parchemins, 1 sceau).

1502-1762. — *Cloître.* — Bail à Pierre de Berlize, vicaire perpétuel de la Trinité, d'une maison au cloître, moyennant 4 l. t. de viager (15 décembre 1502); reconnaissances de censive en 1588, 1599 et 1602 ; ladite maison adjugée à Augustin Oudart, chapelain, moyennant 500 l. t. et un cens annuel de 8 l. ; visite des réparations en 1756 et 1762.

G. 1153. (Liasse.) — 8 parchemins (2 sceaux).

1245-1898. — *Clos-Saint-Pierre* (1). — Le Chapitre de la Trinité notifie avoir donné à Gilon, prêtre, la maison de Girard Fèvre moyennant un cens annuel de 10 d. payable à la Noël ; il fait savoir aussi que ledit Gilon a donné sa maison de Saint-Pierre en pure aumône à la Collégiale (cirographe s. d. — fin du XIIe siècle ?). — Raoul de Clamanges et Houdiarde, sa femme, bourgeois de Châlons, vendent à la Collégiale 30 s. de cens annuel sur une maison « sitam, ut dicunt, in clauso Sancti Petri » moyennant 21 l. et demi (août 1245 — sceau). — Bail à Pierre, dit Renart, clerc, moyennant 30 s. t. par an (26 novembre 1317). — Sentence de la prévôté de Saint-Pierre-aux-Monts qui adjuge à la Collégiale la possession et saisine d'une maison sise « en la rue que on dit Le poix au Chaillau » faute de paiement d'un cens de 30 s. (14 décembre 1393). — *Cloyers* (2). — Marie, fille de feu Aubri dit *de Cloieriis*, vend aux chanoines 20 s. de cens annuel sur une maison sise « in quodam vico qui dicitur vicus de Cloieriis, ante templum sancti Anthonii cathalaun ». moyennant 14 l. t. (12 août 1272 — sceau).

(1) Rue du *Clos-Saint Pierre*, dite plus tard de la *Vielz-Porte-Saint-Pierre*, aujourd'hui de la *Porte-Murée*.

(2) *Ruelle aux Cloyers*, supprimée en 1609. Voir *Grignon, Topogr. de Châlons, p. 122*.

G. 1154. (Liasse.) — 4 parchemins.

1284-1602. — *Four.* — Délivrance par les exécuteurs testamentaires d'Adam, chanoine de la Trinité et curé d'Étrépy, du legs fait par lui à la Collégiale, consistant en un cens annuel et perpétuel de 10 s. 6 d. t. sur un manse « situm juxta civitatem cathalaun. versus posternam de Wano in vico Furni » (21 mai 1284) (1). — Transaction et échange de maisons entre les religieux de Toussaints et les chanoines de la Trinité, disant lesdits religieux que « au moyen de la descente faicte par Charles Quint, empereur, et son armée, en ce pays de Champaigne en l'année 1544, ladicte église, abbaye et monastère de Toussainctz estant lors fondée et édiffiée en l'isle hors ledit Chaalons, pour éviter aux entreprinses que ledit empereur faisoit pour environner et assiéger ladicte ville de Chaalons, avoit esté abbatue et ruynée du tout par terre, au moyen de laquelle ruyne led. abbé, pour continuer le service divin par luy accoustumé et estoit tenu et lesdits religieux faire en lad. église, auroit advisé avec lesdits religieux de icelle église et monastère faire fonder et réédiffier au dedans de lad. ville en son temporel et seigneurie dud. lieu assez près de sa maison abbatiale... », par suite échange entre les religieux et les chanoines de 2 maisons sises en la rue du Four (1548); reconnaissance de censive due par l'abbaye aux chanoines sur lad. maison (1602) (2).

G. 1155. (Liasse.) — 4 parchemins (1 sceau).

1243-1515. — *Grande-Rue* (1). — Bail à Thibaud et Isabelle, sa femme, d'une maison sise « in magno vico », moyennant 60 s. de cens annuel (novembre 1243). — Haimard, dit Garate, de Châlons vend à la Collégiale, moyennant 7 l. 1/2 prov., une rente annuelle et perpétuelle de 10 s. sur une maison « in magno vico cathalaunensi, in tailleria » (17 juin 1253 — sceau.) — Bail à Poiresson de Pic, clerc de Reims, moyennant 4 l. t. de cens annuel (5 novembre 1368). — *Id.* à J. Michault, cordonnier, d'une maison sise auprès de Saint-Étienne, pour 4 l. 10 s. t. à vie (20 décembre 1515).

G. 1156. (Liasse.) — 17 pièces (3 parchemins).

1479-1696. — *Grande-Rue* (3). — Bail à Colesson Robert d'une maison sise près et au devant de l'hôtel de l'*Ange*, moyennant 100 s. t. de cens viager (7 février 1478,

(1) C'est le *Four-aux-Chaillaux*, dépendance du Ban Saint-Pierre.

(2) Il s'agit ici du four banal de l'abbaye de Toussaints, lequel donnait son nom à une rue incorporée à la *Place de l'École-des-Arts*. — Voir *Grignon, Topogr. de Châlons, page 128*.

(3) Aujourd'hui *rue de Marne*.

v. st.). — *Id.* à Simon Deu, apothicaire, pour 6 l. 10 s. t. de cens perpétuel, 10 l. de carité et 100 l. t. reçues comptant (27 février 1539, v. st.).

G. 1157. (Liasse.) — 16 pièces (4 parchemins).

1542-1718. — *Grande-Rue.* — Bail à Nicolas Lacourt, marchand, d'une maison où pend pour enseigne l'*Ymage St-Jehan*, moyennant 6 l. t. de cens perpétuel (24 novembre 1542). — Reconnaissances de censive en 1629 et 1718; procédure (1690).

G. 1158. (Liasse.) — 4 parchemins.

1235-1537. — *Grève* (1). — Guerri de Larzicourt, chapelain de Saint-Étienne, vend à Jean de Ste-Menehould, chanoine de la Trinité, une maison « sitam in Grevia, in vico Bertranni de Jalons » (mars 1234, v. st.). — Jardin derrière l'Hôtel-Dieu baillé à cens à P. Bonnin, mercier, pour 10 s. t. (22 mars 1469, v. st.) ; *id.* à P. Sauze, manouvrier (7 juin 1537).

G. 1159. (Liasse.) — 8 pièces (6 parchemins).

1245-1756. — *Grève.* — Garnier, dit Creveoil, de Porte-Marne, et Pâqueronne, sa femme, vendent aux chanoines, moyennant 13 l. 7 s. prov., un cens annuel de 20 s. sur une maison sise « supra pontem de Porta Materna » (septembre 1245). — Bail à Ascelin, dit Maillefer, bourgeois de Châlons, d'une maison « in vico dicto de la Monoie » moyennant 7 l. 1/2 par an (23 septembre 1347). — *Id.* à Jean Moncienne, cordonnier, d'une maison en la rue de Grève « au devant du Cheval bardé, où souloit estre l'enseigne du *Griffon* » moyennant 30 s. t. de cens annuel et perpétuel et 36 l. t. de carité (17 décembre 1573) ; baux en 1601, 1650, 1677 et 1756).

G 1160. — (Liasse.) — 3 parchemins (1 sceau).

1404-1428. — *Grève.* — Assignation de Colart de Lagrange, sergent royal au bailliage de Laon, à l'évêque de Châlons et aux chanoines de la Trinité, de comparoir en Parlement pour vider le débat d'entre la Collégiale et l'évêque au sujet du droit de tonneu prétendu par ce dernier sur une maison en la rue de Grève (27 février 1403, v. st.) ; sentence du bailli de Châlons en la cause d'entre la Collégiale et l'évêque touchant les tonneux, forages et minages que l'évêque prétendait sur trois maisons appartenant aux chanoines en ladite rue (13 avril 1428 — sceau).

(1) Aujourd'hui *rue Saint-Dominique.*

G. 1161. (Liasse.) — 7 parchemins (3 sceaux).

1246-1315. — *Jean Caïn.* — Thomas, dit Isambruns, bailli de Châlons, et Poncie, sa femme, vendent à Isabelle, fille de feu Alaïde *de Carnificia*, une maison sise « in viculo quodam qui vulgariter et communiter appellatur apud Cathalaunum viculus Johannis Cayn » moyennant 35 livres prov. (2 décembre 1280). — Babelete, fille d'Aelis, vend à Jean de Sainte-Menehould, chanoine de la Trinité, une maison sise « in vico qui dicitur Johannis Cahyn » pour 50 l. t. (21 mars 1299, v. st. — sceau). — Thibaud, abbé de Saint-Pierre-aux-Monts, vend à Jean, dit Pais, médecin, chanoine de la Trinité, une maison sise en la ruelle Jean Caïn, moyennant 30 l. de petits t. (27 juillet 1310 — sceau). — Partage d'une maison sise « in vico dicto ruella Johannis dicti Caïn » entre la Collégiale et Ysabelle, veuve de Lambert dit le Fourrageur (21 juillet 1312). — Richard d'Athis, *de Ateis*, charpentier, vend à Jean Pais, chanoine de la Trinité, la moitié d'une maison qu'il possédait en ladite ruelle moyennant 19 l. pet. t. (4 novembre 1315). — *Jean Wason.* — Belierdis, veuve de Jean Wason, bourgeois de Châlons, vend à la Collégiale 40 s. de cens sur diverses maisons sises en la ruelle J. Wason (?) moyennant 30 l. prov. (7 juillet 1246 — sceau).

G. 1162. (Liasse.) — 9 parchemins (4 sceaux).

1196-1395. — *Marché.* — Pierre Sordenz vend aux chanoines son étal du marché à la friperie, contigu à celui de la Collégiale, à charge de tenir les deux étaux ci-dessus, sa vie durant, moyennant un cens annuel de 20 s. (1196). — Pierre Bergier, saunier du marché de Châlons, vend à la la Collégiale pour 15 l. prov. un étal sur ledit marché « in quo videlicet stallo vendito venduntur selle et colleir equorum » (4 avril 1252, v. st.) ; accord entre Guillaume de Cheppe, *de Cappa*, et damoiselle Sybille sa femme, d'une part, les chanoines de la Trinité de l'autre, au sujet de l'étal ci-dessus (18 avril 1252, v. st. — sceau). — Thibaud de Blacy, écuyer, vend à Robert aux Clés, chanoine de la Trinité, moyennant 60 s. t. de marché principal et 15 s. t. pour le vin, la moitié d'un étal situé « ante ruellam Hale, in plathea que dicitur plathea saveteriorum » (1er août 1330). — Bail à Huguenin le Vacher, de Saint-Belin près Reynel, de 2 étaux sur le marché, moyennant 4 s. t. par an (16 décembre 1351 — sceau). — Nicolas de Crusy, chanoine de Châlons, commissaire du Roi pour lever et recevoir la régale de l'évêché vacant par la mort de Regnaud Chauvel, dernier évêque, autorise les chanoines à clore et mettre à terre toutes les fois qu'il leur plaira 3 étaux à eux appartenant sur le marché (27 janvier 1356, v. st. — sceau). — Bail à

Catherine la Drouette d'une chambrette sur le marché, moyennant 10 l. t. par an (1er octobre 1357 — sceau); Bertrand du Pont, chanoine de Couserans et argentier de l'évêque Archambaud, approuve et confirme l'autorisation donnée ci-dessus par Nicolas de Crusy (12 mai 1358). — Bail à Jean le Malot d'une chambrette sur le marché, moyennant 100 s. t. à vie (7 mai 1395).

G. 1163. (Liasse) — 5 parchemins.

1421-1571. — *Merdeuse (rue)* (1). — Pierre Simon et Regnaut Coret, exécuteurs testamentaires de Jacob Sellier, délivrent à la Collégiale 20 s. de cens sur une maison sise en la rue de Vanault (25 février 1420, v. st.). — Bail perpétuel d'une maison avec jardin en la rue Merdeuse, moyennant 7 s. 6 d. t. de cens et 10 l. t. de carité (1571).

G. 1164. (Liasse.) — 16 pièces (11 parchemins).

1230-1778. — *Neufbourg et rues adjacentes.* — Renaud vend à Julien, chanoine de la Trinité, 6 s. de cens sur une maison sise « in ruella que dicitur ad fontem Sancti Memmii in novo burgo » (1230); Jean, dit de Sarry, vend à la Collégiale 5 s. de cens annuel sur une maison « sitam, ut dicitur, in ruella Sancti Memmii ad fontem » moyennant 4 l. 5 s. (février 1245, v. st.). — Drouet, dit Parat, donne à la Collégiale en pure et perpétuelle aumône 5 s. de cens sur les 30 s. qu'il percevait sur une maison « in novo burgo, in ruella domine Marguarete La Cherve », et les 25 s. restant, il les vend aux chanoines moyennant 20 l. *fortium Campanie* (28 août 1243). — Bail d'un jardin au Neufbourg à Jean de Metz, marinier, moyennant 7 s. 6 d. t. à vie (octobre 1451); *id.* en 1493 et 1561; reconnaissances de censives (1623-1755). — Jean, dit de Coulans, vend pour 7 l. prov. à Remi, chanoine de Châlons, 10 s. de cens sur une maison « in vico de Novo burgo, versus portam Sancte Crucis » (septembre 1254); le même Remi donne à la Collégiale 5 s. de cens sur la maison susdite (octobre 1254).

G. 1165. (Liasse.) — 7 parchemins (3 sceaux).

1339-1571. — *Neufbourg.* — Michel, dit Demi Sayne, exécuteur du testament de Marguerite, dite La Vaale, sa femme, vend à Henri de Boissy, chanoine de la Trinité, une maison sise dans la Grande-Rue près de la Porte Marne, moyennant 26 florins d'or communément appelés Pavillons et 20 s. t. (6 novembre 1339); échange de censives entre lesdits Michel et Henri de Boissy (1339). — Baux: à Nic. Oudart, tonnelier, d'une maison au Neufbourg moyennant 25 s. t. de cens annuel (26 janvier 1525); à J. Orgelet, mégissier, pour 60 s. t. (23 décembre 1544); à P. Notaire, menuisier, d'une maison en la rue de Neufbourg, autrement dite de la Porte-Sainte-Croix, moyennant 67 s. 6 d. t. de cens perpétuel et 100 s. t. à chaque changement de détenteur (4 octobre 1571).

(1) Aujourd'hui *Rue des Buttes.*

G. 1166. (Liasse.) — 7 parchemins.

1486-1560. — *Neufbourg.* — Baux d'une maison au Neufbourg: à Simon Jarlaut, potier d'étain, pour 20 s. t. à vie (9 novembre 1486); à J. Jacquemart, manouvrier (23 mars 1496, v. st.), à P. Blanc, cardeur de laine, pour 25 l. t. de viager (22 décembre 1524); à Cl. Flauron, laboureur (29 juin 1546); à J. Dorgelet, mégissier, pour 40 s. t. de cens et 40 l. t. de carité (20 juillet 1560).

G. 1167. (Liasse.) — 18 pièces (15 parchemins, 1 sceau).

1271-1675. — *Neufbourg et rues adjacentes.* — Baux divers (1397-1675). — *Neuville.* — Racyn, fils de Vérinat, vend à Jean, dit Jourdain, chanoine de la Trinité, 10 s. de cens sur une maison sise « in vico qui dicitur Nova villa, in banno cathalaunensi extra muros civitatis cathalaunensis » (avril 1271 — 1 sceau).

G. 1168. (Liasse.) — 24 pièces (18 parchemins, 3 sceaux).

1250-1722. — *Picheron* (1). — Orset, dit de Vaudemanges, *Valdemenge*, et Emeline, sa femme, bourgeois de Châlons, vendent à Poncard, chanoine de la Trinité, 15 s. de cens sur 2 maisons « sitas in terra clericorum in vicco qui dicitur Picheron » moyennant 9 l. 1/2 prov. et 5 s. pour le vin (9 août 1250 — sceau). — Jeanne, fille de Thomas Farcassin, concède à perpétuité à Aimard de Saint-Remi et Odeline, sa femme, une maison en ladite rue pour 30 s. de cens annuel (7 janvier 1267, v. st. — sceau). — — Jean et consorts vendent à la Collégiale une maison en ladite rue moyennant 25 l. prov. de marché principal et 10 s. pour le vin (novembre 1282). — Réduction de cens accordée par les chanoines à Jean Lefèvre, chanoine de Saint-Menge et maître de la Maison-Dieu dudit Saint-Menge, sur une maison en Picheron appelée La Cornuelle (28 février 1395, v. st. — sceau). — Baux: à Jean de la Fontaine, tonnelier, et Math. Jacquart, pour 40 s. t. de viager (4 juin 1500); à Joachim Colart, manouvrier, pour 25 s. t. (1552); à P. Chazey, corroyeur, pour 30 s. de cens annuel et perpétuel et 60 s. t. de carité (1579); reconnaissances de censive en 1639, 1676, etc. — *Planatelle ou de*

(1) Aujourd'hui *Rue de l'Arquebuse.*

la Poterne (1). — Bail à l'hôpital du Saint-Esprit d'une maison et jardin « en la rue de Plawattel » moyennant 5 s. t. de cens annuel et perpétuel (29 mars 1469, v. st.). — Baux : à P. Hachette pour 15 s. t. à vie (22 mars 1469, v. st.) ; à Didier Jacquemin (1475) ; à Cl. Pasquier pour 22 s. 6 d de cens perpétuel (4 juin 1572).

G. 1169. (Liasse.) — 4 parchemins (2 sceaux).

1224-1248. — *Porte-Marne.* — Accord entre la Collégiale et Jacques, fils de Richard de St-Germain, chevalier, au sujet d'une maison que les chanoines possédaient près de la Porte-Marne (juillet 1224). — Blanchard, potier, et Houdionne, sa femme, vendent à la Collégiale 9 s. de cens sur 2 maisons à Porte-Marne moyennant 6 l. prov. (2 avril 1245, v. st. — sceau). — Jean, dit Durandex, et Odeline, sa femme, vendent de même 4 s. de cens sur une maison audit lieu pour 50 s. prov. (20 mars 1246, v. st. — sceau). — Ferri, clerc de Châlons, donne à la Collégiale 5 s. de cens annuel sur une maison « sitam ultra portam Maternam » (août 1248).

G. 1170. — 3 parchemins (2 sceaux).

1254-1343. — *Porte-Marne.* — Perrot Routier vend à Michel, chapelain de l'église de Châlons, 12 s. de cens annuel sur une maison sise près de Porte-Marne, moyennant 9 l. 1/2 prov. (21 octobre 1254 — sceau) ; Michel, curé de Saint-Amand, exécuteur testamentaire du sus-dit, vend à la Collégiale les 12 s. de cens ci-dessus, moyennant 8 l. 1/2 prov. (mars 1264, v. st. — sceau). — Les exécuteurs testamentaires de Henri de Bussy, ancien chanoine de la Trinité, vendent à Raulet de Champagne, clerc, une maison sise à Porte-Marne, moyennant 70 l. t. de prix principal et 100 s. pour le vin (13 mai 1343).

G. 1171. (Liasse.) — 12 parchemins (2 sceaux).

1357-1523. — *Putte-Savatte* (2). — Jean le Sauvage, cirier, vend à Jean d'Aubreville 40 s. t. de cens annuel et perpétuel sur une maison sise sur le Pont de Putte-Savatte, moyennant 18 l. t. (26 février 1394, v. st.) ; Jean d'Aubreville cède et transporte à la Collégiale les 40 s. ci-dessus (2 mai 1404). — Sentence de l'échevinage adjugeant la propriété de ladite maison aux chanoines de la Trinité et à l'hôpital du Saint-Esprit (12 août 1440) ; bail de la maison à J. Roucelet, pour 55 s. t. dont 40 aux chanoines et 15 à l'hôpital (21 mars 1445, v. st.). — Bail à Gauthier Billet, mégissier, pour 52 s. 6 d. t. à vie (26 juin 1517); *id.* à Huguet Thibault, drapier (13 août 1523). — *Pute-Muce (maison de la)* : doit à la Collégiale 2 s. 6 d. de cens annuel (24 novembre 1357 et 20 mars 1407, v. st.).

(1) Aujourd'hui *Rue du Parlement.*

(2) Aujourd'hui *Rue de la Croix-des-Teinturiers.*

G. 1172. (Liasse.) — 4 parchemins.

1238-1395. *Rancienne* (1). — Oger d'Ambonnay et Widelette, sa femme, vendent aux marguilliers de la Trinité 16 s. de cens annuel sur une maison « que sita est in vico qui appellatur vicus Remensis » (juillet 1238). — Le Chapitre de Saint-Étienne assigne aux chanoines de la Trinité 10 s. de cens annuel sur une maison en ladite rue, cens qui leur est dû à raison du legs fait à la Collégiale par Jean de Fagnières, jadis archidiacre de l'église de Châlons (septembre 1264). — *Richebourg* (2). — Colesson Noisette vend à Gervaise de Courcelles, chanoine de la Trinité, 16 s. de cens annuel à percevoir sur la maison Jean Dehez, sise en Richebourg, moyennant 10 florins d'or à l'écu de prix principal et 20 s. pour le vin (16 juillet 1350). — Marguerite, veuve de Jeannot Petit, cède et transporte à la Collégiale son droit de propriété sur une maison en ladite rue (16 mai 1395).

G. 1173. (Liasse.) — 10 parchemins (1 sceau).

1229-1545. — *Rognon* (3). — Accord entre le Chapitre de St-Étienne et les chanoines de la Trinité au sujet d'un cens « quem tenuerant in Roignon dicti canonici, quem ad nos pertinere dicebamus » (octobre 1229). — Mathieu, clerc, Hermand et Richer, ses frères, vendent à la Collégiale 6 s. de cens sur une maison, « que domus sita est in vico qui appellatur Roegnon versus barram sancti Jacobi » moyennant 70 s. prov. (mars, 1237 v. st.). — Maire, veuve de Philippe, donne aux chanoines 10 s. de cens annuel sur une maison sise « in vico qui dicitur Roignon » janvier 1247 v. st.). — Jean, dit de Vanault, vend aux mêmes pour 7 l. prov. une rente annuelle et perpétuelle de 10 s. sur une maison « in Rooignon » (5 novembre 1256). — Sentence de l'échevinage adjugeant à la Collégiale et à l'hôpital de St-Jacques-aux-Malades la propriété et saisine d'une maison sise au Ban des Clercs (30 mai 1406). — Bail à Marguerite, veuve de Jesson Perrot de Marson, d'une maison située « devant les arbres en Rougnon », moyennant 10 s. t. de cens perpétuel (28 avril 1428 — sceau). — 25 s. de rente annuelle et perpétuelle sur une maison sise devant N.-Dame, rachetés suivant l'édit du Roi (16 octobre 1553); les échevins et gouverneurs de Châlons constituent à la Collégiale, suivant l'édit du Roi, une rente annuelle de

(1) Aujourd'hui *Rue Saint-Jacques.*

(2) Aujourd'hui *Rue de Vinetz.*

(3) Auj. *Rue Grande-Étape.*

100 s. t. sur une maison et 2 granges situées en Rognon (7 mai 1554).

G. 1174. (Liasse.) — 10 parchemins (3 sceaux).

1272-1357. — *St Memmie.* — Terri, dit de Colombiers, et Marguerite, sa femme, vendent à la Collégiale 20 s. de cens annuel et perpétuel sur une maison sise « in vico qui dicitur sancti Memmii » moyennant 14 l. t. (janvier 1271 v. st.). — Gautier de St-Memmie, clerc, vend à Philippe Jourdain, chanoine, 50 s. de cens annuel à prendre sur 2 maisons à St-Memmie, moyennant 35 l. t. (novembre 1273); les exécuteurs testamentaires dudit Jourdain donnent à la Collégiale les 50 s. t. de cens ci-dessus (décembre 1275). — Gautier, clerc, donne à bail à Adam Gabriel deux maisons à St-Memmie pour 60 s. de cens annuel et perpétuel (24 mai 1277 — sceau). — Pierre, dit le Laitier, et sa femme Marie donnent à la Collégiale 20 s. pet. t. de cens annuel et perpétuel sur une maison située « in vico qui dicitur vicus dou Moulinet » (4 juin 1285), — Beuvelin, fils de feu Raussin dit le Neis de St-Memmie, vend à Milet, orfèvre de Châlons, une maison audit St-Memmie, moyennant 50 l. t. de prix principal et 40 s. pour le vin (janvier 1306 v. st.) ; le même Milet vend à Philippe, dit Pays, chanoine, les places, masures et terrains qu'il possédait à St-Memmie, moyennant 34 l. t. et 10 s. pour le vin (7 septembre 1308 — sceau) ; Jean, dit Pays, chanoine, donne à Jean, dit Vezer, les places et terrains ci-dessus, moyennant 43 s. 2 d. t. de cens annuel et perpétuel (28 février 1309 v. st. — sceau). — Bail à Jeannin de Dancourt, barbier, d'une maison située « ad stallos sancti Memmii », moyennant 18 s. t. de cens (21 novembre 1332) ; *id.* à Guillaume le Grand Saine d'une grange audit, pour 20 s. t. à vie 22 septembre 1357).

G. 1175. (Liasse.). — 8 parchemins (3 sceaux).

1245-1356. — *Ste-Croix.* — Odeline, veuve de Jean Perrot, vend à la Collégiale 20 s. de cens sur une place située près de la porte Ste-Croix, moyennant 14 l. prov. (18 mars 1244 v. st.) ; ci-joint la ratification de la vente par Perrot, fils de ladite veuve (22 août 1245). — Thomasset vend à Henri Petitclerc 72 s. de cens sur un jardin et autres places sises hors de la porte Ste-Croix, moyennant 45 l. prov. (1256) ; led. H. Petitclerc vend à la Collégiale les 72 s. ci-dessus pour 51 l. prov. (1er mai 1263 — sceau). — Bail à Jean, dit Wargemoulin, d'un jardin au-delà de la porte Ste-Croix, moyennant 10 s. t. (21 mai 1330). — Marguerite, veuve de Jean Érart, vend à Henri de Buci, chanoine de la Trinité, une maison « dont li uns des bous est devant l'église Ste-Kathelinne, et li autres bous est devant l'église Ste-Crois », moyennant 23 l. t. (25 mai 1341 — sceau). — Jeannette, veuve de Jean le Chavier de Châlons, vend à Guillaume Paris de Sapignicourt et à Janot de Maisières une pièce de terre sise au finage de Châlons, en lieudit Vers la porte Ste-Croix (1er octobre 1355) ; Eustache la Pauce (?) vend à Laurent de Braons et Jeanne de Maisière une pièce de terre « séant en la fin de Chaalons, en lieu que on dit vers la porte Sainte Crois, près des fossés de la ville » (31 janvier 1355 v. st. — sceau).

G. 1176. (Liasse.) — 20 pièces (3 parchemins).

1368-1761. — *Ste-Marguerite.* — Jean le Juif vend aux chanoines de la Trinité une maison sise « delez Sainte-Marguerite de Chaalons, tenant à ladite église d'une part et à la ruelle de ladite église d'autre, et fait front en la rue du pont de Pute Savate », sur laquelle lesdits chanoines avaient 40 s. de cens ; il vend également divers autres cens, le tout moyennant 5 francs d'or du coin du Roi (mars, 1367 v. st.). — Bail à Ernoul de Cemiers, d'une maison en la rue Croix-des-Teinturiers, tenant à l'église Ste-Marguerite, moyennant 50 s. t. de cens (4 mars 1417 v. st.) ; *id.* à Jacques Godet, chanoine (27 octobre 1552), à J. Morin (1630) ; reconnaissances de censive en 1680 et 1761.

G. 1177. (Liasse.) — 8 pièces (7 parchemins).

1442-1767. — *Ste-Marguerite.* — Vente par. J. de Vaulx, sellier, à la Collégiale d'une maison et jardin en ladite rue pour 23 l. t. (21 février 1441 v. st.). — Bail du jardin à Thomas Galment, charpentier, pour 10 s. t. à vie (9 mars 1450 v. st.) ; autres baux en 1512, 1549 et 1580 ; reconnaissance de censive en 1632 ; ledit jardin, servant de sépulture à ceux de la R. P. R. doit 10 s. de cens à la Collégiale (18 mai 1676).

G. 1178. (Liasse.) — 5 parchemins (2 sceaux).

1443-1515. — *Ste-Marguerite.* — Baux à Oudinet Cadot, boulanger, pour 20 s. t. à vie (6 mars 1443) ; *id.* en 1450 ; *id.* à P. Leloup, menuisier (1460) ; *id.* à Étienne Leclerc, menuisier, pour 12 s. 6 d. t. (1515).

G. 1179. (Liasse.) — 6 parchemins.

1245-1589. — *Sept-Moulins* (1). — Coque, veuve de Raalin (?), cordonnier, vend à la Collégiale, moyennant 7 l. 1/2 monnaie de Châlons, 10 s. de cens annuel sur une maison située « in ruella Septem molendinorum » (16 décembre 1245). — Reconnaissance de censive par damoi-

(1) Anciennement *Rue des Bains-à-la-Chèvre.*

selle Jacquette Gorlier, veuve de Pierre Langault, s[r] de Marson, pour une maison « en la rue de la Chièvre aux-Bains (27 janvier 1582); *id.* par Pierre Deu (24 mai 1589). — *Vieilles Cordelles.* — Sentence de l'échevinage adjugeant à la Collégiale un jardin audit lieu (16 juillet 1477); bail à J. Fiévé, teinturier, pour 8 l. t. de cens (7 juin 1565).

G. 1180. (Liasse.) — 4 parchemins (2 sceaux).

1361-1568. — *Vigne-l'Evêque* (1). — Martin, fils de Jean le Revelart, vend à Jean de Coole, sous-chantre et chanoine de Châlons, 60 s. de cens annuel et perpétuel sur une maison située près de St-Antoine, moyennant 24 florins d'or appelés francs (2 avril 1361 — 2 sceaux). — Censive en ladite rue réduite de 68 s. 6 d. à 40 s. t. par an (18 juillet 1371). — Sentence de l'échevinage concernant ladite maison (21 mai 1395). — Copies de pièces : f° 7 et suivants. Extraits des comptes de la Collégiale relatifs à la maison ci-dessus (1451-1540) — 1 cah. de 38 feuillets).

G. 1181. (Liasse.) — 13 parchemins (4 sceaux).

1238-1422. — *Censives diverses à Châlons* — Accord entre Jean de St-Hilaire et Jaquet de Courtisols au sujet de la succession de Pierre Hachet (août 1238). — Renaud et Berte sa femme cèdent à la Collégiale tout le droit qu'ils ont et peuvent avoir sur une maison « que domus sita est juxta domum domini Gilonis canonici sancte Trinitatis cathalaunensis » (octobre 1238). — Marie, veuve de Pierre de Nettancourt, *Netoncort*, vend aux chanoines 25 s. de cens sur diverses maisons, moyennant 20 l. prov. (1240). — Les exécuteurs testamentaires de feu Roger vendent au chanoine Gilon une maison pour 9 l. (1242). — Bail à Eude, dit l'Ermite de Châlons, d'une pièce de terre au finage dudit Châlons, lieudit *Orgevaus* (24 mai 1281); *id.* à Wiard, dit La Guiche, bourgeois de Châlons, d'une pièce de terre arable ayant appartenu à Jean d'Ambonnay, sise « in terra sancti Nicholai in Ordei Valle », moyennant 7 s. t. de cens annuel et perpétuel (décembre 1289 — sceau de l'official). — Jean, dit Maillart, vend à la Collégiale 40 s. pet. t. sur diverses maisons à Châlons, moyennant 22 l. pet. t. (4 mars 1322 v. st. — sceau). — Jean Cuer de Roy, curé de la Trinité, et Jaquet Ledru, exécuteurs testamentaires de Jean Barisel le jeune, baillent et transportent à la Collégiale 20 s. t. de cens annuel et perpétuel à prendre sur les héritiers dudit Barisel (8 février 1421 v. st. — sceau); ci-joint la copie du testament. — Baudoin de Porte-Marne donne aux chanoines de la Trinité 3 s. de cens annuel sur sa maison (s. d. — sceau de Hugues, doyen du Chapitre de Châlons).

(1) Appelée aussi *Rue St-Antoine*, auj. *Rue du Collège.*

Censives hors de Châlons
(classées par ordre alphabétique de localités).

G. 1182. (Liasse.) — 13 pièces (1 parchemin).

1622-1780. — *Aigny.* — Donation de 3 pièces de pré par Guillaume Ytam, chanoine de la Trinité; délivrance du dit legs (11 octobre 1633); baux (1622-1780).

G. 1183. (Liasse.) — 4 pièces (3 parchemins).

1495-1675. — *Athis.* — Acquêt par les marguilliers de la Trinité sur Thiébault Leconte, laboureur, d'une fauchée de pré au terroir d'Athis, moyennant 8 l. t. (12 mai 1495); vente par les paroissiens de la Trinité aux chapelains de la Congrégation de ladite pièce de pré, moyennant 65 l. t, pour acquitter la somme à laquelle leur église avait été cotisée pour sa part et portion de la taille des clochers (8 octobre 1574). — Acquisition de différentes pièces de terre sur le terroir d'Athis (1675).

G. 1184. (Liasse.) — 8 pièces (7 parchemins).

1509-1724. — *Avize et Cramant.* — Titres de 2 pièces de vigne, l'une à Avize, en lieudit Robert, l'autre à Cramant, en lieudit Mont de Fourche ; baux.

G. 1185. (Liasse.) — 28 pièces (3 parchemins).

1168-1789. — *Bignicourt-sur-Marne et Goncourt.* — Bovon, doyen du Chapitre de l'église de Châlons, notifie que les chanoines de la Trinité ont concédé à leur confrère Guillaume et à son neveu Aubert le revenu des autels de Bignicourt et de Goncourt, *redditus altaris de Bugnicurt atque altaris de Guioncurt*, à charge d'un trécens de 12 deniers payable tous les ans au jour de la Ste-Trinité, avec cette réserve que lesdits chanoines ne pourront nommer le curé des deux églises ci-dessus sans l'assentiment desdits Guillaume et Aubert (1168). — Baux des grosses et menues dîmes de Goncourt (1595-1789).

G. 1186. (Liasse.) — 7 parchemins.

1295-1329. — *Charmontois : dîmes.* — Les chanoines de la Trinité concèdent à Jean de Wassy, curé de Charmontois, tous les revenus de l'église, moyennant 8 l. prov. de rente annuelle (12 novembre 1295). — Sentence de l'official de Châlons condamnant Thibaud, fils de Hugues de Charmontois, à payer à la Collégiale 30 pierrées (1) de

(1) Pierrée, *petra*, espèce de mesure valant 12 l. et demie. *Voir Du Cange v° Petra.*

laine pour 5 années du tiers de la dîme de 140 agneaux; *id.* condamnant Guibour, veuve de Colet, fils dudit Hugues, à payer 4 pierrées et 1 quarteron de laine pour le tiers de la dîme de 15 agneaux pendant 5 ans (1329). — Les chanoines de la Trinité ayant cité devant l'official de Châlons Warrion dit Jambart, Girard dit Pinart, Jean dit Lozerant, Wadel, fils d'Herbillon et Pérard Royer de Charmontois, au sujet des grosses dîmes du lieu, les deux parties conviennent de prendre pour arbitres, du côté des chanoines, Philippe de Bar et Henri de Boissay, d'autre part Nicolas, doyen de la chrétienté de Ste-Menehould, et Jean, curé de la même ville (18 juillet 1338).

G. 1187. (Liasse.) — 20 pièces (4 parchemins).

1508-1588. — *Charmontois : dîmes.* — Don par Jean Potier, curé de Charmontois-le-Roi, à la Collégiale, de 2 pièces de pré sises au terroir du lieu (6 mars 1508 v. st.). — Sentence du bailliage de Vermandois qui maintient les chanoines de la Trinité en possession des grosses et menues dîmes et du trécens dudit lieu (21 août 1518). — Bail du tiers des grosses et menues dîmes et du trécens, moyennant 50 l. t. (29 mai 1539). — Enquête au sujet de la dîme (1562-1563). — Transaction entre les chanoines et Jacques d'Anglure, vicomte d'Étoges, au sujet de la dîme d'une contrée appelée La Haye (19 octobre 1583). — Bail à P. Aubry, praticien, du tiers des grosses et menues dîmes de Charmontois-le-Roi et Charmontois-l'Abbé, moyennant 50 écus 2/3 d'or sol (6 septembre 1584). — Sentences ordonnant de payer la dime à raison de 13 gerbes l'une (1588).

G. 1188. (Liasses.) — 115 pièces (5 parchemins).

1601-1780. — *Charmontois : procédures.* — Transaction avec Nicolas Georges, curé de Charmontois, au sujet des dîmes (1601-1687). — Baux (1708-1780); procédure en 1751-1752.

G. 1189. (Liasse.) — 9 pièces (3 parchemins).

1223-1783. — *Cheppes.* — Bail de la 6e partie des grosses dîmes (1590). — *Courtémont.* — Le Chapitre de St-Étienne approuve et confirme la vente faite par Hersendis et ses enfants à Jean de Ste-Menehould, chanoine de la Trinité, de toutes les terres qu'ils possédaient à Courtémont, *Cortoimont*, moyennant 61 l. prov. (avril 1223). — *Dommartin-sous-Hans.* — Baux de la ferme (1757-1783).

G. 1190. (Liasse.) — 15 pièces (4 parchemins).

1494-1743. — *Flormoy* (*Hte-Marne*). — Bail à J. Goutlier, laboureur, d'une pièce de terre sise à Flormoy-lez-Wassy, moyennant 7 s. 6 d. t. à vie (11 avril 1494); *id.* à Jacques Flormoy d'une pièce de pré pour 17 s. 6 d. t. (21 avril 1509); reconnaissances de censive en 1541 et 1607. — Bail emphytéotique pour 35 s. (1644); arpentage en 1646. — Autres baux (1742 et 1743).

G. 1191. (Liasse.) — 9 pièces (3 parchemins).

1504-1788. — *Jâlons (prés de).* — Vente à Jean François, chanoine de la Trinité, de divers héritages à Jâlons, moyennant 15 l. t. (16 septembre 1504); *id.* par Jean de Namur au même, moyennant 8 l. t. (2 janvier 1504 v. st.). — Baux (1733-1788).

G. 1192. (Liasse.) — 31 pièces (2 parchemins).

1542-1786. — *Loisy-sur-Marne (terres et prés à).* — Legs Jean Lambesson : copie collationnée du testament de J. Lambesson, chanoine de la Trinité (1542); délivrance par les exécuteurs testamentaires dudit J. Lambesson du legs fait par lui à la Collégiale (23 août 1543). — Rôles des terres, prés et censives de Loisy appartenant aux chanoines (1614 et 1764). — Baux (1758-1786).

G. 1193. (Liasse.) — 11 parchemins.

1127-1524. — *Magneux et Brousseval* (*Hte-Marne*): *dîmes et trécens.* — Sentence de l'évêque Erbert ou Erlebert (1) attribuant à l'église de Wassy la dîme de la terre dite *Thehartmonz*, à charge pour ladite église de payer chaque année aux chanoines de St-Nicolas 2 setiers, l'un froment, l'autre avoine (entre 1127 et 1130). — Les chanoines de St-Nicolas donnent au prêtre André, sa vie durant, le revenu de la paroisse de Brousseval, à charge d'un cens de 4 l. prov. par an. (s. d. — XIIe siècle ?). — Les mêmes donnent à Nicolas Chantecler et Emeline sa femme, leur vie durant et aussi la vie de Jean, leur fils, la vigne de Brousseval, moyennant 15 s. prov. par an (octobre 1207); *id.* à Hugues de Gondrecourt et à ses héritiers la vigne ci-dessus, moyennant 15 s. par an (septembre 1229). — L'official de Châlons confirme l'abandon fait par les chanoines de la Trinité à Gobert, curé de Magneux, sa vie durant, des 2 tiers des novales de Châtillon (19 novembre 1250). — Les chanoines de la Trinité donnent à bail pour 6 ans consécutifs à Pierre, curé de Magneux, Renard, maire et Raoul, clerc, les terres que possède la Collégiale sur le terroir de Magneux et Brousseval, moyennant 46 setiers de blé par an (mai 1272); *id.* à Dreux, curé de Magneux, la dîme du lieudit Châtillon, moyennant une redevance annuelle de 20 setiers de blé (juillet 1280); *id.* au curé

(1) Erlebert, évêque de Châlons 1127-1130.

Thibaut (juin 1286). — Bail du trécens des églises de Magneux et Brousseval, son annexe, au curé Triboul, moyennant 30 s. t. par an (17 novembre 1524).

G. 1194. (Liasse.) — 56 pièces (3 parchemins, 1 imprimé).

1264-1768. — *Magneux et Brousseval*; *dîmes*. — Copies de sentences rendues au sujet de la dîme en 1264 et 1265. — Bail perpétuel consenti par la Collégiale à P. Hatot, curé de Magneux et Brousseval, d'une pièce de terre sise sur le finage de Magneux et Flormoy, moyennant 5 s. t. (6 novembre 1602). — Procès entre la Collégiale et le curé J. Humbert (1632-1635). — Déclaration des novales de Magneux (1768).

G. 1195. (Liasse.) — 19 pièces (16 parchemins).

1303-1575. — *Magneux et Brousseval* : *dîmes*. — Jean, curé de Magneux, fait abandon à la Collégiale de tout le droit prétendu par lui sur les novales de Châtillon à raison de la dîme de ladite cure (14 décembre 1303). — Admodiation à Jacques, curé de Magneux, du trécens dudit lieu et du terroir de Châtillon, moyennant 50 s. t. et 1 livre de cire par an (3 mai 1315). — Jacquinot Richard, de Magneux et Hédouin, sa femme, vendent à Philippe de Visconti, chanoine de la Trinité, une pièce de terre sise audit Magneux, moyennant 13 l. 4 s. 6 d. t. (18 novembre 1333). — Résiliation du bail passé le 26 septembre 1422 entre les chanoines de la Trinité et noble homme Henri Dorlye, écuyer, touchant les dîmes et autres revenus de Magneux et Brousseval (26 juin 1427). — Procès entre le curé Gobert et la Collégiale au sujet d'une pièce de terre à Magneux (1452); bail de 1459. — Baux : à J. Galois, charpentier, du Champ des chanoines sis à Magneux, moyennant 2 s. 6 d. t. de cens (19 avril 1495); à Nic. Fajot, charpentier, d'une pièce de terre audit lieu, moyennant 5 s. t. de cens annuel à vie (15 janvier 1508 v. st.); à Simon Antoine, receveur pour le Roi à Wassy, des 5 parts des grosses dimes, ensemble du trécens de Magneux et Brousseval, moyennant 45 l. t. par an (3 mars 1516 v. st.); à Jacques Fajot, prêtre, et consorts d'un jardin et pré sis à Magneux, moyennant 10 s. t. de cens perpétuel (28 avril 1541); à Nic. Lefèvre, laboureur, des grosses et menues dîmes de Magneux et Brousseval, moyennant 120 l. t. par an (21 avril 1575).

G. 1196. (Liasse.) — 12 pièces (3 parchemins, 1 plan).

1275-1748. — *Magneux et Brousseval*: *dîmes*. — Accord entre les chanoines de la Trinité et les Templiers du Donjon près Wassy, touchant les dîmes de Brousseval (1275). — Sentence des trésoriers de France touchant les dîmes de Brousseval (18 juillet 1563). — Compromis entre les chanoines de la Trinité et l'abbaye de Montierender au sujet des dîmes (1606). — Plan du bornage entre les territoires de Wassy et de Brousseval par Nic. Neveux, arpenteur ; procès-verbal dudit abornement (1748).

G. 1197. (Liasse.) — 50 pièces (6 parchemins).

1607-1784. — *Magneux et Brousseval* : *dîmes*. — Déclaration des héritages appartenant aux chanoines de la Trinité sur le territoire de Magneux (1607). — Baux des dîmes de Magneux (1637-1784) ; *id.* des dîmes de Brousseval (1634-1783).

G. 1198. (Liasse.) — 59 pièces papier.

1586-1673. — *Magneux et Brousseval : procédures*. — Poursuites contre des fermiers (1586-1673). — Lettres de Ledain, avocat à Chaumont (1594-1598). — Déclarations d'héritages (s. d.).

G. 1199. (Liasse.) — 28 pièces (2 parchemins).

1690-1789. — *Mareuil:* baux (1761-1789). — *Matougues (ferme de)*. — Rôle des terres appartenant à la Collégiale sur le terroir de Matougues, léguées aux chanoines par feu Jean Lamberdin, prêtre (1700) ; bail de 1771.

G. 1200. (Liasse). — 10 pièces (5 parchemins).

1517-1756. — *Oger*. — Acquêt par Raoul Dolbel, chanoine de St-Étienne, sur Th. Martin, tonnelier, d'une maison à Oger, moyennant 55 l. t. (19 octobre 1517). *id.* par Jean Fabry, chanoine, sur J. Goubelot, de quartiers de vigne audit lieu, moyennant 63 l. 14 s. 10 d. (25 avril 1537) ; legs par le même desdits quartiers de vigne à la Collégiale (7 mai 1537). — Baux (1580-1730).

G. 1201. (Liasse.) — 68 pièces (22 parchemins).

1474-1779. — *Oiselet:* redevance due à la Collégiale par le prieuré d'Oiselet (1). — Mandement de Louis XI au 1er huissier ou sergent de contraindre l'abbé d'Orbais et le prieur d'Oiselet à payer aux chanoines de la Trinité les arrérages des 2 tiers du muid de seigle à eux dû par le prieuré en vertu de l'accord passé le 23 avril 1446 (18 mars 1474) ; sommation du sergent royal en exécution des lettres ci-dessus (26 avril 1474). — Procès devant le Parlement entre le Chapitre de la Trinité demandeur, les religieux

(1) Prieuré situé près de Chapelaines et de Vassimont; dépendait de l'abbaye d'Orbais.

d'Orbais et frère Augustin Pillet, prieur d'Oiselet, défendeurs : enquête, etc. (1572-1573). — Reconnaissance par le prieur d'Oiselet de la redevance due par lui au Chapitre de St-Étienne, consistant en une épaule de sanglier et 17 setiers de seigle, et des 6 setiers de seigle dûs aux chanoines de la Trinité (5 juillet 1724) ; autres reconnaissances en 1750, 1768 et 1779.

G. 1202. (Liasse.). — 18 pièces (4 parchemins).

1505-1773. — *St-Germain-la-Ville.* — Déclaration des terres de la cense de St-Germain en 1773. — *St-Martin-aux-Champs.* — Guiot Murgeast, laboureur, vend à la Collégiale diverses pièces de terre audit St-Martin, moyennant 60 l. t. (13 janvier 1504 v. st.). — Math. Brissier, charretier, vend aux chanoines 1 demie fauchée de pré à Glacourt-les-St-Martin, moyennant 70 s. t. (4 novembre 1513). — Adjudication à Jacques Godet, grand archidiacre de Châlons, de divers héritages appartenant à la Collégiale, moyennant 305 l. t. et l'obligation de payer aux chanoines un cens perpétuel de 1 d. par fauchée (29 juillet 1559). — Rôle des terres de St-Martin-aux-Champs (1567). — Reconnaissance par Jacques Linage, seigneur du lieu, d'un cens de 3 d. dû aux chanoines pour diverses terres sises audit St-Martin (1640).

G. 1203. (Liasse.) — 14 pièces (5 parchemins).

1507-1784. — *Pringy et Soulanges* (cense de). — Acquêt par la Collégiale sur Collesson Bégin de 5 denrées de pré au terroir de Pringy, moyennant 110 s. t. (10 avril 1507) . *id.* sur Huguenin Bégin de 5 denrées pour le même prix (24 avril 1508); *id.* sur. J. Perrinet de 5 denrées de pré à Soulanges, moyennant 66 s. 8 d. t. (8 janvier 1506 v. st.). — Baux (1580-1784).

G. 1204. (Liasse.) — 58 pièces (12 parchemins).

1345-1782. — *Trépail et Ambonnay* (*dîmes de*). — Mandement de Payen de Milly, gouverneur du bailliage de Vermandois, à Raoul Paillart, sergent royal audit bailliage, de contraindre les chanoines de la Trinité à restituer aux abbayes de St-Denis de Reims et d'Avenay la portion des dîmes d'Ambonnay et de Trépail qu'ils leur ont indûment enlevée (12 juillet 1345) ; compromis entre l'abbaye de St-Denis de Reims, celle d'Avenay et la collégiale de la Trinité au sujet des dîmes de Trépail (22 septembre 1347). — Commandement de Collesson Luillier, sergent royal au bailliage de Sens, à divers particuliers d'Ambonnay d'avoir à payer la dîme aux chanoines de la Trinité (15 mars 1481 v. st.). — Enquête prouvant que la Collégiale est en possession de percevoir la moitié de la dîme du territoire d'Ambonnay (1686). — Cueillerets pour la perception du droit de dîme sur le vin du terroir de Trépail (1767-1768 — 2 cah. de 14 et 16 feuillets). — Baux des grosses et menues dîmes de Trépail (1660-1782).

G. 1205. (Liasse) — 26 pièces (4 parchemins).

1187-1746. — *Trépail : église et cure.* — *Église:* les abbés de St-Pierre-aux-Monts et de Toussaint-en-l'Ile, choisis par le St-Siège pour arbitres du différend d'entre les chanoines de la Trinité et les hommes de Trépail au sujet des frais de réparations du clocher, prononcent que ces frais ne doivent pas être imputés à la Collégiale (1187). — Alexandre, archidiacre de Reims, notifie à tous que les 30 s. donnés aux habitants de Trépail par les chanoines de la Trinité pour la couverture de leur clocher l'ont été à titre de pur don et que ce don ne doit pas tirer à conséquence pour la Collégiale (Châlons, 10 juin 1189). — Sentence de l'archidiacre de Reims dans le procès d'entre les chanoines de la Trinité et les hommes de Trépail, lesquels prétendaient que la Collégiale était tenue de fournir une chasuble à leur église pour la célébration du service divin : l'archidiacre les déboute de leur prétention (Reims, septembre 1216). — Accord entre les chanoines de la Trinité et les habitants de Trépail au sujet des frais exigés pour la couverture du clocher de l'église (20 novembre 1443). — Requête de P.-Ant. Gaté, curé de Trépail, auxdits chanoines en vue d'obtenir une subvention pour la construction d'une sacristie (s. d.). — Procès entre les habitants de Trépail et la Collégiale au sujet des réparations à faire à l'église : requête des chanoines à l'intendant Le Peletier de Beaupré, etc. (1741-1742). — Requête des habitants de Trépail aux chanoines pour demander l'autorisation de boucher une croisée dans la chapelle de la Vierge (12 septembre 1746). — *Cure :* sentences du bailliage de Châlons obligeant les chanoines de la Trinité à payer la portion congrue au curé de Trépail (1656-1706) ; nomination à la cure, etc.

G. 1206. (Liasse.) — 12 pièces (7 parchemins).

1502-1611. — *Trépail* (*vigne et maison à*). — Vente par Bernard Burgeat à Julien Pennevert d'une pièce de vigne, moyennant 14 l. t. de marché principal (13 mai 1502) ; baux en 1563, 1570, 1577, 1592 ; reconnaissance de censive en 1611. — J. Boulanger, dit Lallier, vigneron, vend aux chanoines une maison à Trépail, moyennant 30 l. t. (27 juin 1506) ; échange en 1529.

G. 1207. — 1 registre in-4° rel. (70 feuillets).

1700-1701. — *Trépail.* — Rôle général de toutes les pièces de vigne étant sur le territoire dudit lieu.

G. 1208. (Liasse.) — 14 pièces (12 parchemins).

1197-1503. — *Vaubecourt et Riaucourt (Meuse).* — L'évêque Rotrou du Perche (1) confirme l'accord intervenu entre Ferri de Dampierre, chanoine, et le clerc Drogon par lequel Ferri abandonne audit clerc les autels de Riaucourt et de Vaubecourt (1197 — le sceau manque) — L'évêque Philippe II de Nemours (2) confirme la donation faite à la Collégiale par le clerc Drogon de Riaucourt, du droit de patronage sur les églises de Riaucourt et Vaubecourt « jus patronatus ecclesiarum de Ruaucort et de Wabecort cum omnibus suis appendiciis et proventibus earum, decimis, redditibus et rebus aliis, que omnia idem clericus jure hereditario tenuerat et possederat », ne se réservant que l'usufruit de toutes ces choses sa vie durant, à charge pour lui de payer aux chanoines une rente annuelle de 30 s.; de plus ledit Drogon concède à la Collégiale le droit de nommer aux bénéfices ci-dessus, au cas où ils viendraient à vaquer de son vivant (1232 — le sceau manque). — Confirmation de la donation ci-dessus par Raoul, archidiacre de Châlons (octobre 1232); *id.* par le doyen Étienne et le Chapitre de la cathédrale (octobre 1232 — le sceau manque). — Confirmation par le pape Grégoire IX (Rieti, 5 des calendes d'août, 8e année du pontificat = 28 juillet 1234). — Bail du trécens de Riaucourt et Vaubecourt (1449). — Sentences de l'official de Châlons en faveur de la Collégiale contre le curé de Vaubecourt, au sujet des offrandes (1449-1503).

G. 1209. (Liasse.) — 105 pièces (5 parchemins).

1502-1785. — *Vaubecourt et Riaucourt: dîmes.* — Différend d'entre le seigneur de Nettancourt-Vaubecourt et la Collégiale au sujet des grosses et menues dîmes dudit Vaubecourt: requête des chanoines au duc de Lorraine, suzerain de Nettancourt; sommation des chanoines au sr de Vaubecourt d'avoir à cesser toute entreprise sur les dîmes ci-dessus (1502). — Bastien Janson, curé de Vaubecourt et Riaucourt, prend à ferme le tiers des grosses et menues dîmes (24 juin 1517). — Sentence du bailliage du comté de Beaulieu qui maintient les chanoines en possession et saisine des dîmes de Vaubecourt-Riaucourt et de Charmontois (31 janvier 1527 v. st.). — Procédure au Parlement touchant la portion congrue du curé de Vaubecourt (1664-1673). — Baux (1698-1785).

G. 1210. (Liasse.) — 13 parchemins.

1196-1324. — *Vitry-la-Ville.* — L'évêque Rotrou du Perche exempte les églises de Vitry-la-Ville et de Togny-aux-Bœufs, appartenant à l'église Saint-Nicolas de Châlons, des droits de gîte dus aux évêques par les prêtres du doyenné (1196) (1); vidimus de la pièce ci-dessus en 1303 et 1306. — Henri de Vitry-la-Ville, chevalier, présente aux chanoines de la Trinité le clerc Gilet pour remplir les fonctions de chapelain, la chapelle dudit Vitry étant vacante par le décès de Robert de Bray, dernier possesseur (mardi 12 septembre 1284) (2). — Sentence arbitrale prononcée dans le procès d'entre la Collégiale de la Trinité et Jean, curé de Vitry-la Ville, au sujet du revenu de l'église dudit Vitry, de Togny-aux-Bœufs et de Vouciennes: les arbitres adjugent aux chanoines « ea que debentur ratione dotis et trescensus altaris in parrochia de Vitriaco Villa, de Toigneyo et de Vociennes, in quibuscunque consistant, tam in campis, decimis, domibus, ortis quam aliis quibuscunque... » (décembre 1277). — Autre sentence dans le différend des chanoines avec le curé de Vitry au sujet du luminaire: l'arbitre décide « quod presbiter curatus de Vitriaco villa terciam partem habebit totius luminaris, quoquo modo veniat ad altaria sive ecclesias de Vitriaco Villa et de Togneyo, et canonici sancte Trinitatis alias duas partes... » (21 mai 1278). — Constitution d'arbitres devant l'officialité de Châlons pour terminer le débat d'entre l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts et les chanoines de la Trinite touchant un pré sis à Vitry-la-Ville dont les deux parties revendiquaient la propriété (1275 et 1277). — Autre constitution d'arbitres dans le débat des chanoines avec Jean, curé de Vitry (27 mai 1324); prononcé de la sentence le 24 septembre suivant.

G. 1211. (Liasse.) — 58 pièces (2 parchemins).

1535-1750. — *Vitry-la-Ville: procédures.* — Sentence du bailliage de Vitry en faveur de la Collégiale touchant les grosses et menues dîmes de Vitry-la-Ville et les rapports de Cheppes et Vouciennes (28 juin 1535). — Arpentage du trécens de Vitry-la-Ville (1583). — Procès entre les habitants de Vitry et les chanoines décimateurs au sujet des réparations de l'église (1666-1690). — Transaction pour le gros de la cure de Vitry et Togny entre les décimateurs et le curé du lieu (13 octobre 1688). — Procès entre la Collégiale et Hugues de Mathé, seigneur de Vitry-la-Ville et Vouciennes, au sujet des dîmes (1613-1614); *id.* avec dame Cl. Angélique Mathé, veuve de Claude de Hannequin, seigneur dudit Vitry (1696-1702). — Transaction entre les chanoines et le curé du lieu au sujet des novales (1742); état des novales de Vitry en 1749.

(1) Rotrou du Perche, évêque de Châlons de 1190 à 1201.

(2) Philippe II de Nemours id. 1228-1237.

(1) Voir *Cartulaire de la Trinité, G. 1126, f° 88, v°.*

(2) Id. f° 88, recto.

G. 1212. (Liasse.) — 43 pièces (10 parchemins).

1569-1768. — *Vitry-la-Ville.* — Baux des dîmes.

G. 1213. (Liasse.) — 83 pièces (5 parchemins).

1664-1789. — *Dîmes.* — Baux des dîmes dépendant de la Collégiale sur les territoires dont les noms suivent : Ambonnay et Billy (1765-1787) ; Chancenay (1766-1784) ; Cheppes (1764-1783) ; Dommartin-Lettrée (1763 et 1788). — Fagnières : accord entre le Chapitre de Châlons et les chanoines de la Trinité au sujet des dîmes (1708) ; baux des dîmes de Fagnières (1761-1789). — Goncourt (1762). — Landricourt : déclaration des novales (1769) ; baux des dîmes (1664-1789). — Togny-aux-Bœufs (1698-1784). — Vroil (1766-1783). — Vaudemange : arpentage (1775).

G. 1214. — 4 registres in-quarto et 2 fragments in-8°.

1580-1708. — *Baux (livres des)* : 1° de 1580 à 1594 (2 fragments de registres) ; 2° de 1605 à 1619 (232 pages) ; 3° de 1619 à 1662 (209 feuillets) ; 4° de 1662 à 1673 (68 feuillets) ; 5° de 1704 à 1708 (21 feuillets).

G. 1215. — 1 cahier in-4° (38 feuillets).

1547. — *Censives.* — Déclaration des rentes, cens, maisons, héritages et autres revenus temporels de l'église collégiale de la Trinité de Châlons (décembre 1547).

G. 1216. (Liasse.) — 28 pièces (11 parchemins).

1609-1787. — *Constitutions de rente.* — Titres portant constitutions de rentes au profit de la Trinité, tant sur les tailles que sur l'abbaye de Saint-Jacques de Vitry (1724-1787) ; etc.

Procédures.

G. 1217. — 4 pièces, parchemin.

1369. — *Droit de forage,* prétendu par l'évêque de Châlons et dont les chanoines de la Trinité se disaient exempts. — Mémoires pour et contre adressés au Parlement (3 rôles parch.). — Arrêt du Parlement enjoignant à l'évêque et aux chanoines d'observer l'accord conclu entre eux au sujet de la prétention desdits chanoines à ne point payer le droit de forage sur les vins vendus en la maison d'Eudeline, veuve de Jean de Barbise, (6 décembre 1369).

G. 1218. (Liasse.) — 27 pièces (13 parchemins).

1397-1668. — *Procédures touchant les réparations au clocher.* — Sentence de l'official de Châlons qui condamne les marguilliers et paroissiens de la Trinité à réparer toute leur église, à l'exception de la coiffe, *cucufa* (25 mai 1397) ; ci-joint deux copies. — Sentence du bailliage de Vermandois qui condamne les marguilliers de l'église à fournir les cordes nécessaires pour sonner les cloches (1er février 1398, v. st.) ; procès-verbal de l'exécution de la sentence ci-dessus par Colart de la Grange, sergent du Roi en la prévôté de Laon : « Lesquelz marguilliers, en obéissant aux commandemens que je leur faisoye de par icelluy seigneur, montèrent ou clochier d'icelle église et jusques delès où les cloches estoient pendues en icelluy, et là, en ma présence et présent ledit procureur et aussi présent ladite justice et plusieurs aultres, ung chacun d'iceulx marguilliers en droit soy mist et pendy une corde nuefve en deux des cloches d'icelle église là où il les falloit..... » ; ci-joint une copie collationnée en 1539. — Sentence de l'official qui condamne les marguilliers et paroissiens de la Trinité à réparer le clocher de leur église (12 octobre 1399). — Compromis entre les chanoines de la Trinité et les paroissiens touchant la réfection du chœur (novembre 1399). — Compromis entre les chanoines et les paroissiens portant amende de 40 s. pour la partie non comparante dans le débat élevé entre eux à propos des réparations du clocher (18 mai 1400) ; autre compromis aux termes duquel les chanoines paient une fois pour toutes la somme de 28 l. nécessitée par les réparations du clocher, à charge pour les paroissiens de faire à l'avenir toutes les réparations à leurs frais (21 mai 1400 ; — copie collationnée en 1539). — Dépenses faites par les chanoines de la Trinité pour la réfection du chœur et de la coiffe de leur église (1521). — Désaveu par Jean le Chauve, curé de la Trinité, d'une procédure entamée par les marguilliers contre les chanoines (26 juin 1536). — Sentence du bailliage de Vermandois au siège de Reims qui oblige les paroissiens de la Trinité à réparer leur église endommagée par un incendie (27 septembre 1536). — Enquête faite par Jacques Frémin, lieutenant du bailli de Vermandois à Reims, à la prière des chanoines de la Trinité, demandeurs, à l'encontre des marguilliers et paroissiens de ladite église défendeurs, au sujet des réparations de l'église ; autre enquête faite à la prière des paroissiens à l'encontre des chanoines (1539). — Sentence du bailli de Vermandois du 19 décembre 1543, confirmée par arrêt du Parlement en date du 20 janvier 1544, qui décharge les chanoines des réparations à faire en leur église ; contrainte en exécution des sentence et arrêt ci-dessus (21 mai 1545). — Sentence du bailliage de Châlons pour le rétablissement de l'église de la Trinité entièrement détruite par la foudre le 19 janvier 1668 (18 juin 1668),

G. 1219. (Liasse.) — 48 pièces (3 parchemins).

1408-1772. — *Procédures entre les chanoines et le curé de la Trinité.* — Le curé de la Trinité reconnait que pain et le vin qui sont offerts aux messes des morts appartiennent aux chanoines (19 janvier 1407, v. st. — copie). — Commission du Roi obtenue à la requête des paroissiens pour assigner le Chapitre qui avait fait enlever un tronc placé par eux dans l'église sans l'autorisation des chanoines (26 juillet 1409) ; etc. — Protestation des chanoines de la Trinité contre le Chapitre de Saint-Étienne qui leur avait interdit d'occuper les stalles hautes du chœur de la cathédrale au jour de l'Assomption (1772).

G. 1220. (Liasse.) — 50 pièces (1 parchemin).

1673-1716. — *Procédures diverses* : les chanoines de la Trinité contre le curé et les paroissiens. — Mandement du Roi au 1er huissier ou sergent sur ce requis d'assigner en Parlement le sieur Vincent Berthélemy, curé de la Trinité, pour se voir condamner à ne plus troubler l'office canonial en voulant chanter seul les vêpres pendant l'octave de la Fête-Dieu et l'exposition du Saint-Sacrement (23 juin 1673) ; etc.

G. 1221. (Liasse.) — 80 pièces (1 parchemin).

1602-1747. — *Procédures diverses.* — Droit des chanoines de la Trinité de nommer à la cure de Fagnières (1602). — Les chanoines contre J. Pasquot, laboureur à Togny-aux-Bœufs (1662) ; etc. — Les mêmes contre le Chapitre de la cathédrale touchant le droit de visite exercé sur eux par ledit Chapitre : transaction au sujet du droit ci-dessus (24 mars 1683 — copie) ; procès-verbaux de visite en 1745 et 1747.

G. 1222. (Liasse.) — 36 pièces (2 parchemins, 2 imprimés).

1681-1779. — *Procédures.* — Le Chapitre de la Trinité contre Mich. Ledart, chanoine mineur, demandeur aux fins de toucher tous les revenus de sa prébende ; arrêt du Parlement qui règle à l'avenir la pension des chanoines mineurs (27 janvier 1682). — Le Chapitre contre J.-B Charolois, chanoine de la cathédrale (1723) ; *id.* contre Cl.-Nicolas Frontin, bourgeois de Châlons (1752-1753). — Mémoire pour les chanoines de la Trinité, décimateurs pour un tiers des grosses dîmes de Dommartin-Lettrée, contre Buret, curé de Soudé-Sainte-Croix, décimateur pour les deux autres tiers (1779 — impr.).

G. 1223. (Liasse.) — 26 pièces (3 parchemins).

1764-1784. — *Procédures.* — Procès intenté au Chapitre par J.-B. Bochet, chanoine de la Cathédrale, touchant la desserte de la cure de la Trinité ; sentence arbitrale de l'évêque Léon Leclerc de Juigné contre les chanoines (22 mars 1766). — Lettres *de comitatu* données par l'évêque à M. de Senlisse, chanoine de la Trinité, son secrétaire : opposition du Chapitre de la cathédrale ; mémoires à ce sujet (1776-1784).

G. 1224. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1599-1606. — *Officialité du Chapitre de la Trinité* : extraits du registre aux causes.

Conclusions du Chapitre.

GG. 1225. — 1 registre in-quarto (très endommagé) (1).

1505-1634. — 1° Réceptions des chanoines, du 17 octobre 1505 au 4 mai 1598 « Sequuntur receptiones et installationes canonicorum et aliorum beneficiatorum in ecclesia collegiata Sancte Trinitatis cathalaunensis ». — 2° Conclusions du Chapitre à partir du 6 octobre 1505 « Sequuntur conclusiones de hiis que tractantur et aguntur per dictos dominos canonicos in eorum camera sancte Trinitatis simul congregatos, in qua consueverunt se simul singulis diebus Jovis post decantacionem matutinarum congregare. » — Inventaire des ornements d'église et joyaux appartenant à la Collégiale (mai 1551). — « Sur la requeste des habitans de Vroil, Messieurs ayant esgard à la pauvreté de leur église destruicte au moyen des troubles, ont baillé par aulmosne à ladite église une chasuble de demi ostade (2) noir fournie avec ung missel de parchemin » (27 avril 1570). — Inventaire des ornements, linges, calices d'argent et autres meubles appartenant à la Collégiale (août 1572) ; *id.* en 1612. — *Nota* : les conclusions sont écrites en latin jusqu'en 1564.

G. 1226. — 3 registres in-quarto.

1634-1705. — *Conclusions du Chapitre* : 1° du 5 octobre 1634 au 3 septembre 1674 (177 feuillets) ; 2° du 3 août 1673 au 28 novembre 1686 (80 pages avec une table) ; 3° du 28 décembre 1686 au 30 avril 1705 (68 pages avec une table).

(1) Le registre est en si mauvais état qu'il a été impossible de le folioter.

(2) Sorte d'étoffe de laine, *estame.* — Voir *Du Cange*, v° *Ostada.*

G. 1227. — 4 registres in-quarto.

1705-1778. — *Conclusions* : 1° du 2 mai 1705 au 4 janvier 1725 (200 pages avec une table) ; 2° du 4 janvier 1725 au 14 juin 1753 (287 pages avec une table) ; 3° du 28 juin 1753 au 1er septembre 1763 (table) ; 4° du 29 septembre 1763 au 6 mai 1778 (84 feuillets).

Comptes de la Collégiale.

G. 1228. — 1 cahier oblong (12 feuillets).

1349. — « Sequitur valor bladorum pertinentium canonicis ecclesie Trinitatis cathalaunensis deducendorum seu portandorum Cathalauno in grangia eorum pro messibus anni Domini 1349. »

G. 1229. — 1 cahier in-quarto incomplet et endommagé par l'humidité (16 feuillets).

1396-1397. — Compte de *Pierre de Suippes*, chanoine et prevôt forain, pour l'année allant de la Saint-Remi 1396 à pareil jour 1397. — F° 6. A Pierre Gouvion, bailli de Châlons, pour sa pension 60 s.

G. 1230. — 1 cahier in-quarto (27 feuillets).

1397-1398. — Compte de *Jean Morel.* — « Anno Domini 1398 et die sexta mensis novembris, venerabilis vir dominus Johannes Morelli, dictus Gaillart, canonicus et prepositus foraneus ecclesie sancte Trinitatis Cathalaunensis, computavit coram dominis ejusdem ecclesie de omnibus receptis et misiis per ipsum dominum Johannem factis ratione predicte prepositure sive officii sui, videlicet pro anno in cipiente a festo sancti Remigii in capite octobris anni Domini 1397 et finiente in eodem festo sancti Remigii anni 98. » — F° 9, verso. « It. supradictus prepositus solvit die sabbati, vigilia festi sancte Trinitatis, pro mayo et herba ad parandum ecclesiam predictam sancte Trinitatis 10 s. t. » (1er juin 1398). — F° 10. « Pro religando grossum ordinarium predicte ecclesie 3 s. 4 d. ; pro religando obitus qui est retro magni altaris ecclesie predicte 4 s. 2 d. » — F° 27. Total de la dépense : 139 l. 1 s. 10 d. t. ; *id.* de la recette : 126 l. 13 s. t.

G. 1231. — 1 cahier in-quarto (15 feuillets).

1398-1399. — Compte de *J. Morel.* — « C'est la recepte de la terre des seigneurs chanoines de la Trinité, delez l'église Saint-Estève de Chaalons, faicte par moy Jehan Morel, autrement dit Gaillart, chanoine et prevost en la dicte cité, c'est assavoir pour les termes de Saint-Remi et de Noël 1397 et pour les termes de Pasques et de Saint-Jehan 1398 ». — F° 14, verso. « Paié par ledit prevost pour ung disner fait enchiez monsr Jehan Marguet par les seigneurs chanoines de la Trinité le mercredi après la feste de Saint-Remey 97. Et fut pour cause que je fus fais prevost, 18 s. »

G. 1232. — 2 cahiers in-quarto (8 et 10 feuillets).

1399-1402. — Comptes de *Thibaud de Fisca.* — « Sequitur recepta facta per me Theobaldum de Fisca, cappellanum perpetuum in ecclesia cathalaunensi, pro venerabilibus et discretis viris canonicis Sancte Trinitatis cathalaunensis infra civitatem et in suburbio dicte civitatis, pro anno incipiente ad festum Nativitatis beate Marie Virginis, anno Domini 1399 et finiente ad dictum festum anno 1400. » — Autre compte du même pour l'année commençant à la Nativité de la Vierge 1401 et finissant à pareil jour 1402. — F° 8. Total de la dépense : 89 l. 7 s. ; *id.* de la recette : 189 l. 16 s.

G. 1233. — 1 cahier in-quarto (7 feuillets).

1405-1406. — Compte de *Dommange Colesson*, curé de Saint-Nicolas-en-l'Ile de Châlons, prévôt forain et receveur des terres de la Trinité hors la ville, pour l'année commençant à la Saint-Remi d'octobre 1405 et finissant à pareil jour 1406. — F° 7. Total de la dépense : 98 l. 16 s. 8 d. ; *id.* de la recette : 97 l. 11 s. 4 d.

G. 1234. — 2 cahiers in-quarto (20 et 22 feuillets).

1406-1408. — 1° Compte de *Jacques de Montceaux* pour l'année commençant à la Saint-Remi 1406 et finissant à pareil jour 1407. — F° 20. Dépense : 84 l. 5 s. 8 d. t. ; recette 93 l. 16 s. 1 d. — 2° Compte du même de la Saint-Remi 1407 à pareil jour 1408. — F° 13, verso. A Raulin le verrier pour refaire les verrières de la salle 16 s. 8 d. — F° 22. Dépense : 139 l. 16 d. ; recette : 178 l. 7 s. 7 d.

G. 1235. — 2 cah. in-quarto (25 et 20 feuillets).

1419-1421. — Compte de *Remi de Cousance*, de la St-Remi 1419 à pareil jour 1420. — *Id.* de *Jean Guichart*, de la Saint-Remi 1420 à pareil jour 1421. — F° 20. Dépense : 444 l. 2 s. 9 d. ; recette : 443 l. 5 s. 9 d.

G. 1236. — 2 cah. in-quarto (25 et 24 feuillets).

1423-1425. — Compte de *Jean Guichart*, pour l'année commençant à la Saint-Remi 1423 et finissant à pareil jour 1424. — F° 20, verso. « Le vendredi après Quasimodo,

messrs les chanoines d'icelle église ont achetté à monsr le doyen de Joinville, l'un des exécuteurs de feu monsr me Bernard Bret, jadis chanoinne de Chaalons et de la dicte église de la Trinité, des biens de la dicte execucion ung calice, la patine et la cuillerette d'argent, le tout doré, et avec ce 2 chopinettes d'argent qui poisent 2 marcs, 2 onces et 6 trezels d'argent, parmi ce que on lui a baillié ung marc, une once et 5 esterlins d'argent brisé qui estoient demourant des deux vielz calices de dessus escrips, et avec ce 8 livres de gros de Metz à 12 pour la livre, qui pesoient ung marc, une once et ung tresel d'argent, bailliez par monsr me Gille de Passy, exécuteur de feu monsr me Astorg Garnier, jadis chanoinne et thésaurier de Chaalons, et est des biens dudit défunct me Astorg Garnier. Lequel argent brisé et gros de Metz ont esté vendus par l'ordonnance dudit monsr le doyen de Joinville et Colinet de Paris, comme au plus offrant, c'est assavoir ung marc, une once et 5 estellins de l'argent brisé = 9 l. 10 s. Et les gros de Metz qui pesoient ung marc, une once et ung tresel ont esté vendus audit Colinet la s. de 10 l. t. » — Fo 21, verso. « La vigile de la Trinité, payé pour les herbes et may dont l'église a esté parée ce dit jour, 5 s. ; *it.* le jour de la feste Saint-Jacques apostre, paié pour les personnes que on bénist cedit jour 20 s. — *It.* le lundi après la feste de l'Assumpcion Notre-Dame, payé à Beaujean le pointre pour réparer et nettoyer les verrières qui sont derrier le grant autel, 15 s. » — Fo 24, verso. Total de la dépense : 119 l. 9 s. 6 d. ; *id.* de la recette : 243 l. 13 s. 9 d. — Compte de la Saint-Remi 1424 à pareil jour 1425. *Nota : ce cahier est incomplet.*

G. 1237. — 1 cahier in-quarto (27 feuillets).

1428-1429. — Compte de *Jean Boivin*, de la Saint-Remi 1428 à pareil jour 1429. — Fo 26, verso. Dépense : 145 l. 13 s. 5 d. ; recette : 152 l. 9 s. 5 d.

G. 1238. — 1 cahier oblong (16 feuillets).

1446-1447. — Compte de *Jacques de Monceaux*. — « C'est le compte que rend à vous, mes chiers et révérans seigneurs, messrs les chanoines de l'église de la Trinité de Chaalons, messire Jaque de Moncelz, vostre chappellain, officier et receveur de vostre terre souverainne dehors Chaalons, pour ung an commençant à la Saint-Remi au chief d'octobre l'an 1446 et fenissant à la Saint-Remi l'an 1447. »

G. 1239. — 1 cahier in-quarto très endommagé (26 feuillets).

1453-1454. — Compte de *Jean Chevillon*, de la Saint-Remi 1453 à pareil jour 1454. — Fo 24, verso. Dépense : 88 l. 6 d. ; recette : 147 l. 4 s. 5 d.

G. 1240. — 1 cahier in-quarto (25 feuillets).

1459-1460. — Compte de *Jean Herbin*, de la Saint-Remi 1459 à pareil jour 1460. — Fo 25. Dépense : 170 l. 14 s. ; recette : 149 l. 19 s. 4 d.

G. 1241. — 3 cahiers in-quarto (24, 29 et 22 feuillets).

1460-1463. — Comptes de *Pierre Cotelle* : 1o de la Saint-Remi 1460 à pareil jour 1461. — Fo 24. Dépense : 200 l. 12 s. 9 d. ; recette : 169 l. 5 s. 5 d. — 2o de la Saint-Remi 1461 à pareil jour 1462. — Fo 29. Dépense : 200 l. 12 s. ; recette : 162 l. 16 s. 9 d. — 3o de la Saint-Remi 1462 à pareil jour 1463. Dépense : 211 l. 10 s. 7 d. ; recette : 160 l. 11 s. 6 d.

G. 1242. — 2 cahiers in-quarto (31 et 33 feuillets).

1463-1465. — Comptes de *Guillaume Courtivel* : 1o de la Saint-Remi 1463 à la Saint-Remi 1464. — Fo 30, verso. Dépense : 201 l. 11 d. ; recette : 154 l. 5 s. 7 d. — 2o de Pâques 1464 à pareil jour 1465. — Fo 32. Dépense : 174 l. 7 s. 9 d. ; recette : 156 l. 8 s. 2 d.

G. 1243. — 3 cahiers (35, 34 et 29 feuillets).

1466-1469. — Comptes de *Jacques Collessonnet* 1o de Pâques 1466 à pareil jour 1467. — Fo 34. Dépense : 169 l. 14 s. 2 d. ; recette : 162 l. 13 s. 3 d. — 2o de Pâques 1467 à Pâques 1468. — Fo 33. Dépense : 134 l. 4 s. 8 d. ; recette : 159 l. 3 s. 11 d. — 3o de Pâques 1468 à pareil jour 1469. — Fo 28, verso. Dépense : 104 l. 7 s. 6 d. ; recette : 161 l. 3 s. 7 d.

G. 1244. — 2 cahiers (33 et 35 feuillets).

1469-1471. — Comptes de *J. Collessonet* 1o de Pâques 1469 à pareil jour 1470. — Fo 33. Dépense : 90 l. 1 s. 6 d. ; recette : 163 l. 9 s. (1). — 2o de Pâques 1470 à pareil jour 1471. — Fo 35, verso. Dépense : 433 l. 13 s. 1 d. ; recette : 199 l. 6 s.

G. 1245. — 3 cahiers in-quarto endommagés par l'humidité (37, 30 et 35 feuillets).

1472-1475. — Comptes de *Jean Perrin*, 1o de Pâques 1472 à pareil jour 1473. — Fo 37. Dépense : 180 l. 18 s.

(1) Sur le feuillet de garde on lit ces vers :
Je croy bien et scé fermement
Que Dieu de son movement
Fist et forma le firmament
Par droit compas ;
Mais qu'il dignast mectre les mains
A fere ces rouez villains,
Je ne croy pas.

6 d. ; recette : 172 l. 19 s. 2 d. — 2° de Pâques 1473 à pareil jour 1474. — F° 29. Dépense : 139 l. 12 s. 5 d. ; recette : 171 l. 11 s. 10 d. — 3° de Pâques 1474 à pareil jour 1475. — F° 32. Payé pour le charroi de l'artillerie du Roi, 100 s. — F° 34. Dépense : 97 l. 13 s. ; recette : 170 l. 7 s. 5 d.

G. 1246. — 4 cahiers in-quarto (32, 30, 29 et 31 feuillets).

1486-1491. — Comptes de *Jean Cury* 1° de Pâques 1486 à pareil jour 1487. — F° 30. Dépense : 101 l. 13 s. 7 d. ; recette : 146 l. 13 s. 7 d. — 2° de 1487 à 1488. — F° 29. Dépense : 98 l. 9 s. 2 d. ; recette : 142 l. 8 d. — 3° de 1488 à 1489. — F° 28. Dépense : 97 l. 11 s. 10 d. ; recette : 130 l. 12 s. 11 d. — 4° de 1490 à 1491. — F° 29, verso. Dépense : 136 l. 18 s. 3 d. ; recette : 144 l. 15 s. 3 d. (1).

G. 1247. — 1 cahier in-quarto (29 feuillets).

1491-1492. — Compte de *Charles Coquillart*. — F° 27, verso. Dépense : 77 l. 11 d. ; recette : 143 l. 7 s. 7 d.

G. 1248. — 1 cahier in-quarto (43 feuillets).

1511-1512. — Compte de *Nicolle Ragasse*, prévôt de la terre de la Collégiale, de la Saint-Jean 1511 à pareil jour 1512. — F° 36. « Pour 5 vicaires et chappellains mercennaires, c'est assavoir maistre Jehan Bailly, messires Jehan du Mesnil, Henry Jeuvinot, Nicolle Oubriet et Jehan le Limosin, tous prestres, pour avoir exercé en la dite église la vicairie et continué le service par ung an entier, à chacun d'eulx 11 l. t. — *It.* pour la distribucion acoustumée de faire chacun jeudi de l'an à mesdits s^rs en leur chambre à chacun d'eulx 5 d. t., qui sont en nombre 8, c'est assavoir Ch. Coquillart, J. le Folmarié, P. François, J. Pinteville, J. Damy, J. François, N. Ragasse et H. Pariset, à chacun d'eulx 21 s. 8 d. t., que vallent en somme 8 l. 13 s. 4 d. t. — F° 40, verso. Dépense : 103 l. 3 s. 5 d. t. ; recette : 175 l. 15 s. 10 d. t.

G. 1249. — 3 cahiers in-quarto (40 et 38 feuillets).

1512-1515. — Comptes de *Jean Pijon*, prévôt de la Trinité 1° de la Saint-Jean 1512 à pareil jour 1513. — F° 39, verso. Dépense 99 l. 8 s. 3 d. ; recette : 175 l. 15 s. 10 d. t. — 2° de la Saint-Jean 1513 à pareil jour 1514. — F° 38. Dépense : 105 l. 12 s. 6 d. t. ; recette : 176 l. 2 s. — 3° de la Saint-Jean 1514 à pareil jour 1515. — F° 36. Dépense : 105 l. 2 s. 7 d. ; recette : 176 l. 4 s. 3 d.

(1) Au dos du feuillet de garde on lit :
Vive le noble Roy de France
A qui Dieu doint soulas,
Vive le Roy Charles et moy.

G. 1250. — 2 cahiers in-quarto (35 et 38 feuillets).

1516-1518. — Comptes de *Jean Fabri* 1° de 1516 à à 1517. — F° 33. Dépense : 101 l. 4 s. 7 d ; recette 177 l. 16 s. 7 d. — 2° de 1517 à 1518. — F° 36. Dépense : 94 l. 13 s. 6 d. ; recette 177 l. 16 s. 7 d.

G. 1251. — 4 cahiers in-4° (42, 40 et 38 feuillets),

1518-1522. — Comptes de *Jean Chaudrelot* 1° de la St-Jean 1518 à la St-Jean 1519. — F° 40. Dépense : 110 l. 2 s. 9 d. ; recette : 177 l. 19 s. 6 d. — 2° de 1519 à 1520. — F° 40, verso. Dépense : 117 l. 6 s. 10 d. ; recette : 178 l. 9 s. 4 d. — 3° de 1520 à 1521. — F° 38, verso. Dépense : 126 l. 2 s. ; recette : 178 l. 10 s. 11 d. — 4° de 1521 à 1522. — F° 37, v°. Dépense : 117 l. 15 s. ; recette : 181 l. 18 s. 9 d.

G. 1252. — 1 cahier in-quarto (44 feuillets).

1522-1523. — Compte de *Pierre Triboul*, de la Saint-Jean 1522 à pareil jour 1523. — F° 41, verso. Dépense : 120 l. 2 s. 11 d. ; recette : 187 l. 4 s. 7 d.

G. 1253. — 2 cahiers in-quarto (48 et 51 feuillets).

1525-1527. — Comptes de *Charles Guillemot* : 1° de la Saint-Jean 1525 à pareil jour 1526. — F° 44, verso. Dépense : 111 l. 3 s. 1 d. ; recette : 188 l. 17 s. 10 d. — 2° de 1526 à 1527. — F° 50. Dépense : 144 l. 19 s. 10 d. ; recette : 189 l. 2 s. 10 d.

G. 1254. — 2 cahiers in-quarto (40 et 38 feuillets).

1527-1532. — Comptes de *Jacques Pinteville* 1° de la Saint-Jean 1527 à pareil jour 1528. — F° 39. Dépense : 125 l. 9 s. 8 d. ; recette : 190 l. 10 s. 17 d. — 2° de 1531 à 1532. — F° 37, verso. Dépense : 136 l. 6 s. 9 d. ; recette : 195 l. 16 s. 9 d.

G. 1255. — 5 cahiers in-quarto (42, 39, 41 et 45 feuillets).

1532-1538. — Comptes de *Pierre Morel*, dit Bonin : 1° de 1532 à 1533. — F° 40, verso. Dépense : 135 l. 16 s. 1 d. ; recette : 196 l. 11 s. 8 d. — 2° de 1533 à 1534. — F° 38, verso. Dépense ; 123 l. 7 s. 6 d. ; recette : 197 l. 8 s. 11 d. — 3° de 1535 à 1536 (1). — F° 40. Dépense : 152 l. 12 s. ; recette : 203 l. 13 s. 11 d. — 4° de 1536 à

(1) Le compte de 1534 à 1535 est perdu.

1537. — F° 44. Dépense : 140 l. 6 s. 11 d. ; recette : 196 l. 19 s. 11 d. — 5° de 1537 à 1538. — F° 41. Dépense : 138 livres 6 s. 5 d. ; recette : 213 l. 10 s. 11 d.

G. 1256. — 1 cahier in-quarto (51 feuillets).

1538-1539. — Compte de *Guillaume Dolbet.* — F° 50. Dépense : 137 l. 9 s. 3 d. ; recette : 198 l. 7 s. 9 d.

G. 1257. — 2 cah. in-quarto (46 et 48 feuillets).

1539-1541. — Comptes de *Pierre Morel* : 1° de 1539 à 1540. — F° 44, verso. Dépense : 139 l, 13 s. 6 d. ; recette : 199 l. 3 s. 6 d. — 2° de 1540 à 1541. — F° 46, verso. Dépense : 151 l. 3 s. 2 d. ; recette : 200 l. 1 s.

G. 1258. — 3 cahiers in-4° (46, 42 et 34 feuillets).

1569-1574. — Comptes de *Nicolas Legros* : 1° de 1569 à 1570. — F° 46, verso. Dépense : 161 l. 1 s. 10 d. ; recette : 216 l. 2 s. 6 d. — 2° de 1570 à 1571. — F° 42, verso. Dépense : 168 l. 14 s. 8 d. ; recette : 214 l. 11 s. 2 d. — 3° de 1573 à 1574. — F° 34. Dépense : 216 l. 11 d. ; recette : 218 l. 16 s. 4 d.

G. 1259. — 2 cahiers (25 et 23 feuillets).

1600-1608. — 19e compte de *Nicole Lafricque* pour l'année 1600-1601. — F° 25. Dépense : 353 l. 8 s. 6 d. ; recette : 963 l. 9 s. 4 d. — 26e compte du même pour l'année 1607-1608. — F° 23. Dépense : 536 l. 2 s. 8 d. ; recette : 1.027 l. 11 s. 10 d.

G. 1260. — 3 cahiers in-4° (30, 29 et 38 feuillets).

1622-1631. — 4e compte de *Jean Dieu* pour l'année 1622-1623. — F° 29, verso. Dépense : 447 l. 9 s. 2 d. ; recette : 1615 l. 8 s. 4 d. — 5e compte du même pour l'année 1623-1624. — F° 29. Dépense : 434 l. 12 s. 7 d. ; recette : 1 629 l. 3 s. 4 d. — 12e compte du même pour l'année 1630-1631. — F° 38. Dépense : 392 l. 8 s. 11 d. ; recette : 1.707 l. 4 d.

G. 1261. — 3 cahiers in-quarto (40, 35 et 34 feuillets).

1631-1635. — 1er compte de *Charles Barthélemy* pour l'année 1631-1632. — F° 40. Dépense : 424 l. 19 s. 1 d. ; recette : 1727 l. 15 s. 6 d. — 3e compte du même pour l'année 1633-1634. — F° 35. Dépense : 488 l. 19 s. 2 d. ; recette : 1.748 l. 10 s. 4 d. — 4e compte du même pour l'année 1634-1635. — F° 34. Dépense : 700 l. 2 s. 1 d. ; recette : 1.821 l. 6 s. 4 d.

G. 1262. — 1 cahier in-quarto (37 feuillets).

1636-1637. — 2e compte de *Michel Gallois* — F° 36. Dépense : 500 l. 12 s. 4 d. ; recette : 1.837 l. 8 s. 10 d.

G. 1263. — 3 cahiers in-quarto (37, 44 et 46 feuillets).

1638-1641. — Comptes d'*Edme Musé* : 1° de 1638 à 1639. — F° 37. Dépense : 437 l. 6 s. 8 d. ; recette : 1.673 livres 6 s. 4 d. — 2° de 1639 à 1640. — F° 44. Dépense : 372 l. ; recette : 1673 l. 4 s. 3 d. — 3° de 1640 à 1641. — F° 46. Dépense : 643 l. 19 s, 4 d. ; recette : 1.516 l. 9 s.

G. 1264. — 3 cahiers in-folio (37 et 32 feuillets).

1644-1647. — Comptes de *Claude Varnier* : 1° de 1644 à 1645. — F° 36, verso. Dépense : 516 l. 19 s. 2 d. ; recette : 1.417 l. 11 d. — 2° de 1645 à 1646. — F° 37. Dépense : 461 l. 2 s. 7 d. ; recette : 1.509 l. 7 s. 7 d. — 3° de 1646 à 1647. — F° 32. Dépense : 617 l. 5 s. 4 d. ; recette : 1545 l. 7 s. 5 d.

G. 1265. — 2 cahiers in-folio (32 et 28 feuillets).

1648-1650. — 2e compte de *Jean Félix* : de 1648 à 1649. — F° 31. Dépense : 425 l. 2 s. 9 d. ; recette : 1.652 livres 17 s. 7 d. — 3e compte du même, de 1649 à 1650. — F° 28. Dépense : 735 l. 10 s. 2 d. ; recette : 1662 l. 2 s. 7 d.

G. 1266. — 3 cahiers in-folio (27, 25 et 24 feuillets).

1650-1653. — Comptes de *Husson Collart* : 1° de 1650 à 1651. — F° 27. Dépense : 697 l. 13 s. 3 d. ; recette 1516 l. 19 s. 3 d. — 2° de 1651 à 1652. — F° 25. Dépense : 433 l. 11 s. 2 d. ; recette : 1541 l. 8 s. 5 d. (1). — 3° de 1652 à 1653. — F° 24. Dépense : 689 l. 1 d. ; recette : 1.373 l. 1 s. 11 d. (2).

G. 1267. — 1 cahier in-folio (24 feuillets).

1653-1654. — 1er compte de *Claude Vanier.* — F° 24. Dépense : 638 l. 14 s. 5 d. ; recette : 1.074 l. 13 s. 11 d.

G. 1268. — 2 cahiers in-folio (36 et 31 feuillets).

1660-1662. — Comptes de *Philippe Herbunot* : 1° de

(1) Sur le dernier feuillet de garde on lit :

En faisant mal et peu de bien,
Le temps se passe et la mort vient.

(2) Sur le 1er feuillet on lit : « Nous avons un peu de boni pour faire un petit dîner. »

1660-1661. — F° 36. Dépense : 889 l. 5 s. 2 d. ; recette : 1253 l. 16 s. 1 d. — 2° de 1661 à 1662. — F° 31. Dépense : 1.326 l. 9 s. 9 d. : recette : 1.371 l. 2 s. 9 d.

G. 1269. — 2 cahiers in-folio (31 et 21 feuillets).

1663-1667. — 1er compte de *Claude Bonart*, de 1663 à 1664. — F° 30. verso. Dépense : 867 l. 2 s. 2 d. ; recette : 1.623 l. 12 s. 9 d. — 4e compte du même, de 1666 à 1667. F° 21. Dépense : 1.506 l. ; recette : 1.798 l. 2 s. 6 d.

G. 1270. — 2 cahiers in-folio (32 et 27 feuillets).

1667-1670. — 1er compte de *Vincent Berthélemy* pour l'année 1667-1668. — F° 32. Dépense : 1.028 l. 5 s. 10 d. ; recette : 1.787 l. 10 s. 3 d. — 3e compte du même pour l'année 1669-1670. — F° 26, verso. Dépense : 1.580 livres 19 s. 3 d. ; recette : 1.718 l. 3 s. 7 d.

G. 1271. — 3 cah. in-folio (32, 40 et 51 feuillets).

1676-1679. — Compte de *Jean Lamberdin* : 1° de 1676 à 1677. — F° 31. — Dépense : 919 l. 7 s. 1 d. ; recette : 1,750 l. 9 s. 9. — 2° De 1677 à 1678. — F° 39 v°. Dépense · 1,046 l. 7 s. 5 d. ; recette : 1,809 l. 11 s. 5 d. — 3° De 1678 à 1679. — F° 50 v°. Dépense : 986 l. 15 s. 1 d. ; recette : 1,783 l. 1 s. 7 d.

G. 1272. — 2 cah. in-folio (16 et 15 feuillets).

1679-1681. — Comptes de *Jean Thomassin* : 1° De 1679 à 1680. — F° 16. Dépense : 871 l. 1 s. ; recette : 1,741 l. 2 s. 2 d. — 2° De 1680 à 1681. — F° 15. Dépense : 896 l. 19 s. ; recette : 1,935 l. 17 s. 2 d.

G. 1273. — 3 cah. in-4° et in-folio (16, 19 et 20 feuillets).

1682-1685. — Comptes de *Jacques Lecoq* : 1° De 1682 à 1683. — F° 15. Dépense : 1,111 l. 16 s. ; recette : 2,020 l. 17 s. 2 d. — 2° De 1683 à 1684. — F° 18 v°. Dépense : 1,280 l. 9 s. 9 d. ; recette : 2,027 l. 16 s. 7 d. — 3° De 1684 à 1685. — F° 19 v°. Dépense : 1,303 l. 6 d. ; recette : 1,961 l. 10 s. 11 d.

G. 1274. — 1 cah. in-folio mutilé (13 feuillets).

1693-1694. — 3e compte de *Benoît Bouchier*. — F° 13. Dépense : 1,894 l. 5 s. 4 d. ; recette : 2,573 l. 16 s. 9 d.

G. 1275. — 1 cah. in-folio (23 feuillets).

1699-1700. — 2e compte d'*Antoine Denoux*. — F° 23. Dépense : 2,030 l. 5 l. 11 d. ; recette : 2,846 l. 8 s. 3 deniers.

G. 1276. — 3 cah. in-folio (25 et 23 feuillets).

1700-1703. — Comptes de *Benoît Bouchier*. 1° De 1700 à 1701. — F° 20 v°. Dépense : 765 l. 10 s. recette : 1,669 l. 15 s. 11 d. — 2° De 1701 à 1702. — F° 19. Dépense : 774 l. 15 s. ; recette : 1,686 l. 19 s. 1 d. — 3° De 1702 à 1703. — F° 19. Dépense : 1,098 l. 18 s. 8 d. ; recette : 1,691 l. 5 s. 11 d.

G. 1277. — 1 cah. in-folio (16 feuillets).

1709-1710. — 3e compte de *Nicolas Pilon*. — F° 15. Dépense : 2,198 l. 1 s. 1 d. ; recette : 2,682 l. 1 s. 8.

G. 1278. — 1 cah. in-folio (20 feuillets),

1712-1713. — 2e compte de *Charles Lemoine*. — F° 19 Dépense : 1,790 l. 11 d. ; recette : 2,872 l. 3 s. 6 deniers.

G. 1279. — 6 cah. in-folio (44, 42, 47, 36, 38 et 39 feuillets).

1714-1721. — Comptes de *François Cousinat*. — 1° De 1714 à 1715. — F° 44. Dépense : 3,865 l. 13 s. 8 d. ; recette : 3,701 l. 6 s. — 2° De 1715 à 1716. Dépense : 2,568 l. 7 s. ; recette : 2,852 l. — 3° De 1716 à 1717. — F° 47. Dépense : 2,501 l. 4 s. 9 d. ; recette : 3,783 l. 3 d. — 4° De 1718 à 1719. — F° 36. Dépense : 2,362 l. 14 s. 11 d. ; recette : 2,903 l. 9 s. 6 d. — 5° De 1719 à 1720. — F° 38. Dépense : 2,574 l. 7 s. 9 d. ; recette : 3,109 l. 19 s. 5 d. — 6° De 1720 à 1721. — F° 38. v° Dépense : 2,257 l. 17 s. 11 d. ; recette : 3,254 l. 2 s. 10 d.

G. 1280. — 1 cah. in-4° et 21 pièces, papier.

1724-1725. — Compte rendu par dame Marie Raflin, veuve de Georges Fagnier, au lieu et place de feu Charles Lemoine, jadis chanoine de la Trinité (38 pages). — P. 28. Dépense : 3,427 l. 7 s. 9 d. ; recette : 2,852 l. 5 s. 5 d. — Pièces justificatives du présent compte.

G. 1281. — 1 registre in-folio (26, 28 feuillets et 35 pages).

1725-1727. — Compte d'*Etienne Lenain* pour les années 1725, 1726 et 1727 (3 cah. rel. en 1 volume). — 1° En 1725, f° 23 v°. « Au sr Martin, recteur d'école de la paroisse de la Trinité, pour avoir enseigné les enfants de chœur du 3 juin 1725 au 3 juin 1726, 14 l. 10 s. » — F° 25. Dépense : 2,255 l. 16 s. 1 d. ; recette : 3,047 l. 6 s. 10 d. — 2° En 1726, f° 28. Dépense : 2,556 l. 19 s. ; recette : 3,134 l. 13 s. 10 d. — 3° En 1727, p. 35. Dépense : 4,170 l. 11 s. 5 d. ; recette : 3,069 l. 1 s. 7 d.

G. 1282. — 1 registre in-folio (198 feuillets) et 1 cah. in-4° (51 feuillets).

1731-1741. — Comptes de *L. Barthélemy Duval* pour les années allant de 1731 à 1741 inclus. (11 comptes rel. en 1 volume). — F° 198. En 1741, dépense : 3,181 l. 3 s. 3 d.; recette : 4,817 l. 8 s. 8 d. — Registre pour la recette de 1739 à 1740.

G. 1283. — 4 cah. in-4° (72, 47 et 83 pages).

1756-1761. — 1er compte de *Pierre Memmie Plouvié*, de 1756 à 1757. — P. 71. Dépense : 5,075 l. 11 s. 11 d.; recette : 7,806 l. 15 s. 6 d. — 2e compte du même, de 1757 à 1758. — P. 46. Dépense : 3.121 l. 17 s. 8 d.; recette : 6,370 l. 9 s. 7 d. — 3e compte du même, de 1758 à 1759. — P. 46. Dépense : 3457 l. 19 s. 2 d.; recette : 5,826 l. 2 s. 6 d. — 5e compte du même, de 1760 à 1761. — P. 81. Dépense : 3,104 l. 11 s. 6 d.; recette : 5,788 l. 5 s. 9 d.

G. 1284. — 3 cah. in-folio (57, 47 et 44 pages).

1761-1764. — Comptes de *Nicolas Detorcy* : 1° De 1761 à 1762. — P. 55. Dépense : 3,084 l. 19 s. 10 d.; recette : 5,558 l. 3 s. 9 d. — 2° De 1762 à 1763. — P. 46. Dépense : 3,241 l. 12 s. 7 d.; recette : 5,759 l. 14 s. 3 d. — 3° De 1763 à 1764. — P. 32. Dépense : 3,417 l. 15 s. 7 d.; recette : 6,014 l. 10 s.

G. 1285. — 5 cah. in-folio (31 pages; 16, 12 et 11 feuillets).

1764-1770. — Comptes de *Claude-Louis Michel* : 1° De 1764 à 1765. — P. 23. Dépense : 3,380 l. 16 s. 4 d.; recette : 6,523 l. 16 s. 3 d. — 2° De 1765 à 1766. — F° 16. Dépense : 2,830 l. 6 s. 2 d.; recette : 5,230 l. 5 s. 11 d. — 3° De 1766 à 1767. — F° 11. Dépense : 2,802 l. 11 s. 11 d.; recette : 5,202 l. 12 s. 2 d. — 4° De 1768 à 1769. — F° 10 v°. Dépense : 2,481 l. 1 s. 11 d.; recette : 5,216 l. 10 s. 11 d. — 5° De 1769 à 1770. — F° 15 v°. Dépense : 2,621 l. 14 s. 5 d.; recette : 4,969 l. 2 s. 4 d.

G. 1286. — 3 cah. in-folio (24, 22 et 26 feuillets).

1770-1773. — Comptes de *Marie-David Raussin* : 1° De 1770 à 1771. — F° 24. Dépense : 2,892 l.; recette : 4,959 l. 15 s. 1 d. — 2° De 1771 à 1772. Dépense : 2,956 l. 11 s. 6 d.; recette : 4,806 l. 12 s. 11. d. — 3° De 1772 à 1773. — F° 26. Dépense : 3,493 l. 13 s. 7 d.; recette : 4.920 l. 9 s. 7 d.

G. 1287. — 2 cah. in-folio (23 et 22 feuillets).

1773-1775. — Comptes de *Philbert Lenain* : 1° De 1773 à 1774. — F° 21 v°. Dépense : 2.895 l. 12 s. 6 d.; recette : 4,741 l. 12 s. 10 d. — 2° De 1774 à 1775. — F° 21. Dépense : 3,225 l. 15 s. 8 d.; recette : 4.745 l. 12 s. 9 d.

G. 1288. — 3 cah. in-4° (19, 15 et 12 feuillets).

1776-1778. — Comptes de *Claude-Alexandre Varnier* : 1° En 1776. — F° 18. Dépense : 3,569 l. 8 s. 11 d.; recette : 5,099 l. 2 s. — 2° En 1777. — F° 14. Dépense : 3,181 l. 4 s. 9 d.; recette : 4,879 l. 12 s. 7 d. — 3° En 1778. — F° 11 v°. Dépense : 3,385 l. 4 s. 6 d.; recette : 5,058 l. 12 s. 1 d.

G. 1289. — 6 cah. in-folio et in-4° (16, 12, 8, 9 et 11 feuillets).

1779-1784. — Comptes de *Nicolas Tocut* : 1° En 1779. — F° 15. Dépense : 3,518 l. 2 s. 8 d.; recette : 4,967 l. 4 s. 3 d. — 2° En 1780. — F° 10 v°. Dépense : 3,450 l. 4 s.; recette : 5,221 l. 18 s. — 3° En 1781. — F° 7 v°. Dépense : 4,906 l. 12 s. 5 d.; recette : 4,976 l. 4 s. 9 d. — 4° En 1782. — F° 8. Dépense : 5,523 l. 9 s. 2 d.; recette : 5,166 l. 6 s. 3 d. — 5° En 1783. — P. 29. Dépense : 3,225 l. 1 s. 11 d.; recette : 5,140 l. 3 s. 1 d. — 6° En 1784. — F° 10. Dépense : 3,237 l. 16 s.; recette : 6,310 l. 19 s, 8 d.

G. 1290. — 3 cah. in-4° (10 et 9 feuillets).

1785-1787. — Comptes de *Charles Maupas* : 1° En 1785. — F° 9. Dépense : 4,555 l. 17 s. 7 d.; recette : 10 562 l. 19 s. 1 d. — 2° En 1786. — F° 9. Dépense : 3,280 l. 8 s. 6 d.; recette : 8,735 l. 8 s. 6 d. — 3° En 1787. — F° 8. Dépense : 3,946 l. 17 s. 11 d.; recette : 9,353 l. 14 s. 10 d.

Pleurs

Collégiale de St-Remy (1).

G. 1291. (Liasse.) — 32 pièces (13 parchemins).

1544-1782. — *Boullage, Étrelles et Longueville* (Aube). — Baux des dîmes (1580-1775). — *Connantre*; *id.* (1544-1782).

(1) L'ancien inventaire de ce petit fonds n'a pas été retrouvé, mais on a respecté dans le présent répertoire la division des liasses établie par les auteurs de l'ancien classement.

G. 1292. (Liasse.) — 33 pièces (9 parchemins).

1628-1787. — *Bussy-Lettrée, Vatry.* — Baux des dîmes (1628-1787); procédures (1654-1689).

G. 1293. (Liasse.) — 34 pièces (20 parchemins).

1609-1783. — *Caillebordet* (commune de Corroy): baux des dîmes (1664-1783). — *Pleurs*: *id.* (1680 et 1689). — *Trouan-le-Grand* (Aube): *id.* (1609-1780). — *Vatry*: *id.* (1642-1779).

G. 1294. (Liasse.) — 46 pièces (26 parchemins, 1 imprimé).

1626-1775. — *Corroy*: baux des dîmes (1626-1762). — Baux des rapports de Marigny qui appartiennent par moitié aux chanoines et par moitié au curé de Pleurs (1656-1775). — Procès entre les chanoines susdits et le curé (1693 et 1745).

G. 1295. (Liasse.) — 56 pièces (4 parchemins).

1655-1750. — *Courcelles* (titres d'une chènevière à). — Baux (1683-1722). — Comptes rendus au Chapitre de Pleurs par le procureur dudit Chapitre (1672-1707); extrait des registres de l'église collégiale de Saint-Remy, du 1er mars 1711. — Procédures (1694-1750).

G. 1296. (Liasse.) — 54 pièces (12 parchemins).

1375-1792. — *Courcelles, Faux-Fresnay, Pleurs* (titres de propriétés à). — Redevance sur le moulin de Pleurs et sur des habitants de Courcelles. — Extrait d'un aveu et dénombrement fourni au Roi à cause de sa ville, châtel et châtellenie de Sézanne par Jean, sire de Ray et de Pleurs, à cause de Marie de Châteauvillain, sa femme, le 13 septembre 1375 (copie collationnée en 1746). — Titres et pièces concernant une redevance de 18 boisseaux de seigle et 18 boisseaux d'avoine dus par des citoyens de Courcelles au ci-devant Chapitre de Pleurs (1598-1792); etc.

G. 1297. (Liasse.) — 41 pièces (28 parchemins).

1545-1783. — *Gourganson*: baux des dîmes (1628-1783). — Procédures : sentence concernant les menues dîmes (1545). — Gros de la cure (1668-1691); etc.

G. 1298. (Liasse.) — 70 pièces (55 parchemins).

1502-1720. — *Pleurs et Marigny.* — Bail à Jean le Vasseur, meunier du moulin de Marigny-lez-Pleurs, d'un pré et jardin sis audit Marigny, moyennant 25 s. t. de rente viagère (28 juin 1502). — Bail à Jeannin Mailly, couvreur d'estrain (1), d'une oseraie et terre sises audit Marigny, moyennant 7 s. 6 d. t. de rente annuelle à vie, une poule et 2 d. t. de cens (8 février 1503, v. st.). — Denis Prieur, tisserand de toile, demeurant à Pleurs, donne à l'église Saint-Remy une maison et jardin y attenant, sis audit lieu en la rue du Petit-Château (3 juillet 1507). — Titre des menues dîmes du terroir de Pleurs appartenant au Chapitre (1508); baux et reconnaissances (1524-1680); procédures (1546-1720).

G. 1299. (Liasse.) — 38 pièces (26 parchemins).

1630-1783. — *Pleurs et Marigny.* — Baux des grosses dîmes de Pleurs (1630-1781); *id.* de Marigny (1663-1783).

G. 1300. (Liasse.) — 22 pièces (17 parchemins).

1528-1779. — *Marigny.* — Titres de Marigny, Dreux et des Ouches; déclaration de terres à Marigny (1760); etc.

G. 1301. (Liasse.) — 31 pièces (16 parchemins).

1588-1766. — *Pleurs* (maison et jardin à) : titres.

G. 1302. (Liasse.) — 25 pièces (9 parchemins).

1565-1768. — *Pleurs* (domaine de la Letton à). — Reconnaissances de redevances dues au Chapitre du lieu par les détenteurs de ladite terre (1594, 1621 et 1728). — Procédures : sentences rendues par le bailli de Pleurs au profit du Chapitre contre les détenteurs de la Letton (1565, 1570); etc.

G. 1303. (Liasse.) — 27 pièces (12 parchemins).

1588-1760. — *Pleurs* (gagnage du Puis à) : titres. — Baux (1588-1760); procédures (1740-1743).

G. 1304. (Liasse.) — 29 pièces (25 parchemins).

1522-1628. — *Pleurs* : titres de propriétés et de rentes en divers lieux.

G. 1305. (Liasse.) — 72 pièces (9 parchemins).

1529-1754. — *Pleurs* : procédures. — Sentence du prévôt de Sézanne qui maintient les chanoines de Saint-Remy de Pleurs dans la perception et jouissance de la 12e partie des dîmes de la Chapelle-Lasson qu'ils ont droit de prendre tous les 4 ans (20 novembre 1529). — Arrêt du Parlement dans le procès d'entre les chanoines de Pleurs et le curé de la paroisse au sujet des novales (30 janvier 1694).

(1) *Estrain*, paille, chaume.

G. 1306. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1748-1788. — *Pleurs.* — Registre, tant des actes de prise de possession et autres capitulaires que des inhumations du Chapitre Saint-Remy (1 cahier de 9 feuillets, 1748-1771); fragments de 1782 à 1788.

SÉZANNE.

Église collégiale de Saint-Nicolas.

G. 1307. — 1 registre in-folio (365 pages).

XVIIIe siècle. — État des terres et revenus du Chapitre royal de l'église Saint-Nicolas de Sézanne (s. d.).

G. 1308. (Liasse.) — 6 parchemins.

1140-1270. — *Titres anciens de la Collégiale.* — Atton, évêque de Troyes (1), approuve et confirme l'accord passé entre les moines de Sézanne et l'église Saint-Martin de Vertus, aux termes duquel les moines abandonnent toute prétention sur l'église de Saint-Grégoire, à charge pour les chanoines de Saint-Martin de leur céder la dîme donnée par Eudes de Novion à ladite collégiale de Vertus (Troyes, 1140 — le sceau manque). — Henri Ier le Libéral, comte de Champagne, décide que les chanoines de Saint-Nicolas de Sézanne ne pourront, sans le consentement du Chapitre, vendre ni engager les biens qu'ils ont reçus ou recevront du comte (Troyes, 1164). — Marie, comtesse de Troyes, et Henri, son fils, constatent que Milon de Provins, leur chambrier, a fondé l'anniversaire de son père, de sa mère, de son frère et le sien en l'église Saint-Nicolas de Sézanne (Troyes, 1186). — Henri II, comte de Champagne, confirme les chartes de son père et de sa mère en faveur de l'église Saint-Nicolas (Troyes, 1190). — Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, pour le salut de l'âme du comte Thibaut III, son mari, consent à ce que les revenus de la première prébende vacante au Chapitre de Saint-Nicolas soient employés à perpétuité au luminaire de l'église (Sézanne, mai 1203). — Thibaut V, comte de Champagne et roi de Navarre, accorde une charte générale d'amortissement au Chapitre de Saint-Nicolas (17 février 1269, v. st.).

G. 1309. — 1 parchemin.

1381. — *Église Saint-Nicolas.* — Réconciliation de l'église par Pierre II, évêque de Troyes (2) : l'église ayant été profanée par l'invasion à main armée de Pierre Tempête, prévôt de Sézanne, et Guillaume Houdoyer, procureur de la duchesse d'Orléans, qui en avaient arraché 5 hommes au mépris du droit de franchise, l'évêque décide que le dimanche 10 février prochain, à l'heure de la grand'messe, ledit prévôt apportera en l'église Saint-Nicolas 5 sacs de paille « in signum restitutionis dictorum quinque hominum » et expliquera devant tous à haute et intelligible voix le sens et le motif de cette remise de sacs (5 février 1380, v. st.) (1).

(1) Atton, évêque de Troyes, 1122-1145.
(2) Pierre II d'Arcis, évêque de Troyes, 1377-1395.

G. 1310. (Liasse.) — 5 parchemins.

1179-1534. — *Donations.* — Henri, comte palatin de Troyes (2), renouvelle les donations qu'il a faites et les privilèges accordés par lui au Chapitre Saint-Nicolas de Sézanne, en même temps qu'il confirme diverses acquisitions du Chapitre (Provins, 1179. — Orig. parch. avec lacs de soie rouge et verte ; le sceau manque) (3). — Vidimus et confirmation de la charte ci-dessus par le roi Philippe VI de Valois (Bois de Vincennes, février 1338, v. st. — Le sceau manque). — Vidimus de la charte du roi Philippe VI par le prévôt de Sézanne, Pierre Cartula de Baudement (12 août 1362); *id.* par Gile le Maréchal, écuyer, garde du scel de la prévôté de Sézanne, en date du 24 mars 1395, laquelle pièce vidimée à son tour par Jacques d'Estouteville, garde de la prévôté de Paris, en date du 28 avril 1492. — Copie notariée de la charte de 1179 : au bas de la présente copie on lit : « Collation de ceste présente copie a esté faicte par nous Xristofle le Louvat et Robert Frelat, notaires royaulx ès bailliage et prévosté de Sézanne pour le Roy nostre sire, aux lettres originales cy dessus transcriptes, saines et entières en escripture et signature, scellées de deux grans seaulx de cire rouge armoyez, sains et entiers en escripture et en parchemin, assavoir l'un desdits seaulx d'une impression d'un homme à cheval armé, ung peu rompu par le bas, ouquel est escript : *Comitis sigilli* (*sic*) *Henrici*, et le reste estoit rompu ; et l'autre d'une autre impression, d'une femme, ouquel estoit escript : *Sigillum Marie regine Francie, trecensis comitis* (sic) ; lesdits seaulx pendans à deux queues de soye rouge et verte. Le 16e jour de juing, l'an 1534. »

Donations et testaments
(classés par ordre alphabétique de donateurs et testateurs).

G. 1311. (Liasse.) — 18 pièces (10 parchemins).

1240-1701. — *Albert.* — Testament d'Albert, chantre de l'église Saint-Étienne de Troyes : longue énumération

(1) La date est ainsi conçue : « Anno Domini millesimo trecentesimo octuagesimo *secundum morem ecclesie gallicane.* »
(2) Henri Ier le Libéral, comte de Champagne, 1152-1181.
(3) La pièce se place entre le 1er avril 1179 et le 19 avril 1180.

de legs faits par lui aux églises Saint-Quiriace de Provins, Saint-Étienne de Troyes, Saint-Nicolas de Sézanne, Saint-Bricard, à divers couvents d'hommes et de femmes et à divers individus (avril 1270). — *Alençon:* testament de Jeanne d'Alençon, femme de Jacques de Champy, lieutenant civil et criminel en la prévôté de Sézanne (27 avril 1644). — *Arnolet (Simon)* : 60 s. t. de rente annuelle et perpétuelle au Chapitre (8 avril 1610). — *Aubert (Michel)* : legs de 25 s. t. sur une maison sise au faubourg de Broyes (1631). — *Bardeau (Nicolas)* : extrait de son testament léguant au Chapitre une rente de 3 l. (1676). — *Barny :* copie du testament de Jean de Barny, curé des Essarts-le-Vicomte, en date du 22 avril 1701. — *Baudelot* (*Didière*) : testament (1597). — *Beaurepaire* (*Ide de*) : damoiselle Ide de Beaurepaire, veuve de Guillaume Le Gagneur, en son vivant lieutenant général du bailli de Sézanne, donne à la Collégiale tous ses biens meubles et immeubles, avec rétention d'usufruit (4 janvier 1526, v. st.). — *Bertier* (*Jean*) : legs de 40 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur 5 fauchées de pré assises au terroir de Baudement, près la maladrerie du lieu (7 avril 1396) ; le même J. Berthier, écuyer, domicilié à Baudement, rembourse aux chanoines, moyennant 25 l. t., la rente annuelle et perpétuelle de 40 s. t. à eux léguée par Mile Bertier, son oncle, en stipulant que cette somme de 25 l. sera employée à la réparation et réfection de leur maison sise au châtel de Sézanne devant le cimetière Saint-Julien et appelée la maison du Froidmantel (28 juillet 1396) — *Bonnart:* Guillaume Bonnart, bourgeois de Sézanne, donne au Chapitre 20 s. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur une maison en la rue Goyer (30 avril 1349). — Testament de la veuve Nicole Bonnart (1637). — *Bordes* : Jean des Bordes (Johannes de Bordis), chevalier, assigne sur son four de Craudon les 20 s. de cens annuel légués par feu Henri des Bordes, son père, au Chapitre Saint-Nicolas (6 septembre 1640). — *Boudart:* donation par Pierre Boudart, cordonnier, de 10 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (23 mars 1492, v. st.).

G. 1312. (Liasse.) — 32 pièces (27 parchemins).

1238-1742. — *Cadet* (Catherine) : quittance des droits d'amortissement pour la fondation de Cather. Cadet, veuve Cholet (1730). — *Cadet* (Guillaume) : fondation (1565-1640). — *Cartula* : vidimus du testament de Pierre Cartula, de Baudement, en date du 13 décembre 1369 léguant à la Collégiale 12 l. t. pour un service de recommandise et 60 s. t. pour la procession (le vidimus est de 1371). — Vidimus par l'official de Troyes du testament rédigé le 27 avril 1396 par Jacquinet, dit Cartula, écuyer, lequel, sur le point de partir pour la croisade de Hongrie (1), avait légué 120 l. t. à l'église Saint-Nicolas de Sézanne (14 juin 1401). — *Champiaux* (Guillaume) : fondation (1379). — *Champivoy* (Gile de) : vidimus du testament de feu G. de Champivoy (Egidius de Campohiveti), en date du 11 octobre 1356 (le vidimus est du 22 septembre 1356). – Pierre de Vaussel, doyen de l'église Saint-Nicolas, et Jean Garnaut de La Ferté-Gaucher, exécuteurs testamentaires de feu Jean de Champivoy, jadis sous-doyen de ladite église, baillent et transportent à la Collégiale les héritages légués par le testateur (2 janvier 1356, v. st.). — Marguet de Pleurre abandonne dès maintenant au Chapitre la maison sise en la rue Goyer que lui avait léguée Gile de Champivoy avec cette condition qu'après son décès, ladite maison retournerait à la Collégiale (11 septembre 1367). — *Chapelle*: fondation d'une messe (1654). — *Charbonnier* (Jacques): legs de 60 s. t. de rente (1608). — *Chauveau* : fondation (1535). — *Coignoz* (Jean), prêtre : don d'un courtil et d'une vigne (12 janvier 1337, v. st.). — *Colet* (Thibault) : donation de 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur une maison au châtel de Sézanne (18 décembre 1480). — *Colinot* : sentence de la prévôté de Sézanne rappelant que feu Jaquin Colinot avait légué 20 soudées de terre à la Collégiale (23 février 1401, v. st.). — *Collart* (Nicolas), doyen de la Collégiale (14 mars 1661). — *Courtois* : testament de Bertrand Courtois, curé de Champguyon (3 décembre 1420). — *Dequeux* (Jacques): acte de fondation de 12 messes (1739); quittance des droits d'amortissement de ladite fondation (1742). — *Desrez* (Nicole), prêtre : testaments (1540 et 1546). — *Dubois* (Jean — *Johannes de Bosco*), prêtre, sous-chantre de l'église Saint-Étienne de Troyes : legs à diverses églises, notamment 60 l. t. à l'église Saint-Nicolas de Sézanne (19 avril 1365). — *Dubois* (Simon) : Thiébaut Dubois, chantre en l'église Saint-Nicolas, frère et exécuteur testamentaire de feu Simon Dubois, de Sézanne, cède et transporte à la Collégiale divers héritages sis à Sézanne en exécution des dernières volontés de son frère (11 décembre 1332). — *Duval* (Guillemette): 20 s. t. de rente à prendre sur un pré assis en la prairie, justice et terroir de Mœurs, lieu dit *Es corvées* (17 mars 1513, v. st.). — *Étienne de Saint-Ouen :* don par Étienne de Saint-Ouen, curé de l'église Saint-Julien de Sézanne, d'une pièce de vigne, lieu dit *En Orgevaux* (19 novembre 1341). — *Eudes de Broce* (Odo de Brocia), prêtre, lègue à la Collégiale sa maison sise au Champ Benoît (juin, 1238). — *Florent* (Étienne) : fondation d'une messe (25 février 1502, v. st.). — *Foureux*: Ancelet, Guyot et Ademins, tous trois fils de feu Jean de Fou-

(1) Croisade terminée par la défaite des chrétiens à Nicopolis (28 septembre 1396).

reux et de damoiselle Jeanne de Saint-Martin, quittent et transportent à la Collégiale 2 arpents de pré en Verzy (1370).

G. 1313. (Liasse.) — 36 pièces (30 parchemins, 2 sceaux).

1183-1747. — *Gautier*, trésorier de l'église Saint-Étienne de Troyes, donne à la Collégiale 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle à prendre tous les ans sur sa maison sise à Sézanne *in vico Garnerii* (?) (septembre 1282). — *Gent* (Guillaume) : fondation (1518). — *Gertrude* : donation d'un serf à la Collégiale par Gertrude, abbesse de Notre-Dame de Troyes (1183). — *Gile de la Ruelle* : testament (2 mars 1413, v. st.). — *Girart* : Jean Girart de Barbonne, trésorier de Saint-Nicolas, donne à ladite église divers héritages sis aux terroirs de Chatres et de Méry (13 octobre 1352 — vidimus de 1414). — *Girod* (Antoine) : testament (24 janvier 1578). — *Griffart* : don par Robert, dit Griffart de Charleville, d'une maison sise en Champ Benoît (8 décembre 1316). — Thibaut V, comte de Champagne et roi de Navarre, approuve la donation faite *in extremis* à la Collégiale par feu Gui de Châlons, jadis musicien (*mimus*) du feu comte Thibaud IV, de 10 sols de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur une vigne sise à Rougemont au terroir de Sézanne (avril 1258) (1). — *Guillaume*, prêtre, et Jean, son frère, donnent une vigne située au terroir de Vindey (8 janvier 1237, v. st.). — Edme Guillaume lègue une somme de 200 l. en principal (1728). — *Guyard* : vidimus du testament de Guyard de Plaissy (*Guyardus de Plaixeio*), en date du 4 juin 1352 (le vidimus est du 7 mars 1354 — 1 sceau). — *Guyon* (Robert), chanoine : 60 s. t. de rente (1614). — *Hannuyer* : lettres du Chapitre pour une pièce de vigne sise en lieu dit *Aux Chevaux*, léguée à la Collégiale par Pierre Hannuyer, trésorier (1589). — *Houiller*, chantre : fondation (1747). — *Hugues* : Guillaume, abbé du Reclus, notifie que Hugues de Molleiron (*Hugo de Molleirum*), jadis chanoine de l'église Saint-Nicolas, a donné à ladite église sa maison avec sa vigne de Vindey, *de Vinziaco* (1228). — *Huillier* : Jeannin, dit Huillier, tisserant, donne une maison et un quartier de vigne sis en la rue de la Bretonnière (31 août 1365). — *Isabelle* : testament d'Isabelle, femme de Jean, dit le Calendrat de Sézanne, léguant une pièce de vigne, lieudit *Es orties* (mai 1366 — vidimus de 1382). — *Jacobé* (Noël), chanoine : quittance des droits d'amortissement (27 avril 1742). — *Juerre* : Perrin, fils de feu Pierre Léoine de Sézanne, vend à Jacques de Juerre, prévôt en l'église Saint-Nicolas, divers héritages à Sézanne, moyennant 38 l. petits t. (25 mai 1303) ; Jacques de Juerre donne à la Collégiale une pièce de vigne, lieu dit *En Millères* (28 mars 1340, v. st.). — *Legrand* (Nicolas) : fondation de messes (1699). — *La Mine* (Robert) : don d'une pièce de vigne, lieu dit *En Valauchis* (5 février 1343, v. st.). — *Lemoine* (Guérin) : délivrance par les exécuteurs testamentaires de Guérin Lemoine d'un legs de 30 s. t. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur sa maison en la Grande Rue (20 novembre 1484). — *Lemoine* (Claude) : testament (27 septembre 1543). — *Lintelles* (Jean de) : délivrance par François de la Garmoise, bourgeois de Troyes, et Henriette, sa femme, fille de feu Jean de Lintelles, ancien avocat et conseiller en cour laie à Châlons, du legs fait par lui à la Collégiale, à savoir de toutes les terres qu'il possédait sur le finage de Saint-Remy-lez-Chichey (20 mai 1428 — 1 sceau). — *Lyon* (Jacques) : Vidimus du testament de Jacques Lyon, *Leonis*, en date du 23 avril 1355, v. st. (*more gallicano*), léguant à la Collégiale 4 l. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur sa maison (1er avril 1362, v. st.) ; délivrance de la maison par les exécuteurs testamentaires (sceau de la prévôté).

(1) Cette pièce ne figure pas au Catalogue des actes des comtes de Champagne dressé par D'Arbois de Jubainville.

G. 1314. (Liasse.) — 38 pièces (31 parchemins).

1248-1742. — *Macadré* (Nicole) ; legs de 45 s. t. (1599). — *Mallart* (Simon) : legs de 40 s. t. de rente (1607). — *Marion*, femme de Gillot le serrurier, cède à la Collégiale tous ses biens meubles et immeubles (21 novembre 1456). — *Michelot* (Jean), curé de Saint-Remy-lez-Sézanne, cède et transporte à la Collégiale les 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle qu'il a droit de prendre sur les héritages de Jean Camus à Saudoy (2 avril 1487, v. st.). — Pierre Poulet, trésorier de l'église Saint-Nicolas, vend à J. Michelot une somme de 7 s. 6 d. t. de rente foncière, annuelle et perpétuelle, à prendre sur une maison à Sézanne en la rue N.-Dame, moyennant 4 l. t. (11 septembre 1489) ; J. Michelot donne et transporte à la Collégiale ladite rente de 7 s. 6 d. t. (3 octobre 1489) ; le même donne et transporte à l'église Saint-Nicolas les 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle acquis par lui de J. Menecier (27 avril 1492). — *Michelot*, doyen de Saint-Nicolas, donne 70 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (14 avril 1507, v. st.). — *Naudier* : Nicolle de Linthelles, prêtre, et Hémot Naudier, exécuteurs testamentaires d'Étienne Naudier, chanoine de Saint-Nicolas, délivrent à la Collégiale 2 pièces de vigne assises ès lieux dits *Cochue* et *La Craie*, léguées par lui au Chapitre (24 novembre 1409). — *Noue* (Hugues de la) : fondation en date du 21 janvier 1330, v. st. — *Ogier* (Gilles), curé d'Allemanche : fondation en date du 6 août 1532. — *Paris* (Anne-Prudente) : testament (1er juin 1738) : quittance des droits d'amortissement (1742). — *Parisot* (Jeanne) : testament (24 mars 1677). — *Paumier* (Jacques) : vidimus du testa-

ment de feu Jacques le Paumier de Sézanne, en date du 7 septembre 1362, léguant 30 soudées de terre à prendre annuellement sur sa maison de la rue Notre-Dame ; délivrance du legs ci-dessus par les exécuteurs testamentaires (22 septembre 1362). — Sentence de la prévôté de Sézanne qui condamne Thévenin le Paumier, frère de feu Jacques le Paumier, détenteur et héritier de ladite maison, à payer au Chapitre la rente annuelle ci-dessus (31 juillet 1363). — *Pérel* (Pierre), chapelain de la chapelle Saint-Étienne fondée en l'église Saint-Nicolas, cède et transporte à ladite église 20 s. t. de rente annuelle et perpetuelle à prendre sur une maison située « ou chastel et fermecté dudit Sézanne, en la rue de la Juifrie » (4 septembre 1515). — *Pelvet* (Thomas) : délivrance d'un legs laissé par lui (14 janvier 1509, v. st.). — *Persay* (Edme), chanoine : legs de 15 s. t. de rente (1611). — *Pharon* (Oger), chanoine, cellérier de Saint-Nicolas : copie de son testament en date du 20 août 1465. — *Porte* (Jean de la) : J. de la Porte, chanoine de Saint-Nicolas, sur le point de partir pour la Terre-Sainte, fait don à la Collégiale d'un sien pré situé auprès de celui de feu Milon, prêtre, à condition qu'il rentrera en possession dudit pré s'il lui arrive de rentrer en son pays ; autres dons à diverses églises et à la Maison-Dieu de Sézanne (juillet 1248). — *Ramet* : testament de Philippe Ramet, écuyer, léguant à la Collégiale 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (20 juin 1420). — *Rebours* (Simon), curé de Mœurs et chapelain de la chapelle Saint-Jean-Porte-Latine, fondée en l'église Saint-Nicolas : 50 s. de rente à la Collégiale (1597). — *Ricart* (Charles) chanoine : copie de son testament en date du 1er août 1662. — *Rivot* (Jean) : legs de 10 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (1500). — *Sorel* : testament de Charles Sorel, avocat à Sézanne (1579). — *Tempête* : copie du testament de Jacques Tempête de Barbonne, en date du 17 avril 1353 (vidimus du 2 juin 1366). — *Thibaut* : testament de Thibaut de Bailly, doyen de Saint-Nicolas (10 avril 1573). — *Tribou* : testament.

Biens de la Collégiale.

G. 1315. (Liasse.) — 9 parchemins.

1277-1536. — *Bois* : titres anciens. — Jacques Lempereur, maître enquêteur des eaux et forêts du Roi ès parties de France, Picardie, Champagne et Brie, vu la charte du comte Henri en date de 1179, donne mainlevée aux chanoines de St-Nicolas de leurs droits d'usage ès forêts du Gault et de la Traconne (Sézanne, 17 février 1376 v. st.) ; vidimus des lettres ci-dessus par Guiart de Bassoles, maître des eaux et forêts de la duchesse d'Orléans (17 novembre 1379). — Mandement de Jean Digny, commis de par Charles de Châtillon, chambellan du Roi et souverain maître des eaux et forêts de France, aux maîtres sergents des forêts du Gault et de la Traconne, de laisser jouir les chanoines de leurs droits d'usage èsdites forêts (9 mai 1385) ; mandement analogue d'Eustache des Champs, dit Morel, seigneur de Barbonval, maître des eaux et forêts du duc d'Orléans en ses terres de Champagne et Brie (Sézanne, 12 septembre 1393). — Vente par Jean de Verdelot, écuyer, demeurant à Villers St-Georges, aux chanoines de St-Nicolas, de 13 arpents de bois sis en l'*Espoisse* et de 4 arpents de pré contigus auxdits bois, moyennant 20 l. t. (12 mars 1396 v. st.). — Mainlevée par Jean de Billy, maître enquêteur des eaux et forêts du duc d'Orléans en ses terres de Champagne et Brie, des droits d'usage possédés par les chanoines ès forêts du Gault et de la Traconne (Sézanne, janvier 1401 v. st.). — Vidimus d'une charte du comte palatin Henri en date de 1179 qui donne aux chanoines de St-Nicolas *nemora mea ad edificandum et mortuum nemus ad ardendum* (13 juillet 1414). — Accord entre le Chapitre de St-Nicolas et R. Alart, aux termes duquel ledit Alart cède et abandonne aux chanoines tout droit et prétention sur 6 arpents et demi, tant bois, buissons, prés que terres labourables sis à Vindey, en lieudit *La Juglerosse*, moyennant la somme de 11 l. t. à lui payée (1er mai 1536).

G. 1316. — 1 rouleau, parchemin.

1407. — *Bois*. — Enquête sur les usages dans les forêts du Gault et de la Traconne appartenant au Chapitre de St-Nicolas.

G. 1317. (Liasse.) — 80 pièces (13 parchemins, 1 imprimé, 3 plans, 1 sceau).

1667-1775. — *Bois*. — Mesurages (1671-1737 ; bornage (1692) — Plan des bois Guillaumé et St-Nicolas (1669-1692). — Réception de garde-bois (1667-1694) ; procès-verbaux dressés par des gardes (1688-1751). — Procédures (1667-1748). — Pièces diverses : invitation au Chapitre d'envoyer la déclaration de la qualité, situation et valeur des bois dépendant de leur bénéfice (1693 — impr.). — Ventes du quart en réserve : arrêt, lettres patentes et autres pièces concernant la vente et adjudication des chênes étant sur les bois du Chapitre en 1692, à la réserve de 6 par arpent, laquelle adjudication a eu lieu à raison de 7 l. l'arpent (1689-1692 — 1 sceau). — Arrêt du Conseil autorisant la vente et adjudication de 38 arpents de bois mis en réserve dans la forêt de St-Nicolas, pour le produit de la vente être employé au paiement des réparations à faire aux églises, chapelles et autres bâtiments dépendant du Chapitre (6 novembre 1736) ; détail et devis des répara-

tions ci-dessus : le total monte à 1,774 l. 8 s. 11 d. — Autre arrêt portant autorisation de vendre 38 arpents du quart en réserve (25 septembre 1770) ; compte rendu de la recette et dépense de produit de la vente susdite : la recette est de 14,339 l. 1 s. 3 d. (1775).

G. 1318. — 3 parchemins (1 sceau).

1326-1398. — *Moulin du Gravier* : titres anciens. — Le Chapitre St-Nicolas réduit en faveur de Jean d'Aigremont, écuyer, seigneur de la Couture, à 9 setiers de blé la rente de 17 setiers et mine qu'il devait audit Chapitre sur le moulin « delez le poncelet dou Gravier », lequel paiement commencera à la Nativité de l'an 1328, à condition que le dit seigneur de la Couture refera le moulin à ses propres frais d'ici au terme ci-dessus (21 décembre 1326). — Le même Jean d'Aigremont donne au Chapitre un moulin à blé et écorce avec les dépendances et l'amortissement d'une pièce de bois d'environ 70 arpents, appelé le bois de la Jugleresse, tenant à l'usage de la Couture et mouvant de lui à cause de ladite terre, lequel bois avait été donné aux chanoines par feu Marguerite d'Anglure (21 janvier 1366 v. st.). — Bail à Jaquin Caillot, clerc, du moulin à blé et du moulin à écorce, moyennant 100 st. par an (20 juillet 1398 — sceau).

G. 1319. (Liasse.) — 34 pièces (25 parchemins).

1455-1779. — *Moulin du Gravier* : baux.

G. 1320. — 1 parchemin.

1368. — *Amortissement.* — Les doyen et Chapitre de l'église St-Nicolas de Sézanne, en tant que seigneurs fonciers, enjoignent aux chapelains possesseurs d'héritages relevant dudit Chapitre, de procéder à l'amortissement de leurs censives dans le délai d'un an et un jour : « c'est assavoir une vigne qui jadiz fu Gorel ; it. la vigne de la potière ; it. la croie de Béart ; it. la vigne de Rougemont ; it. la maison de la boucherie ; it. les terres dessus Saint Remi ; it. la maison de la Chauciée qui fu Remi Perrot ; it. la maison où demeure à présent Jehan Baulu emprez le four le Roy ; les quelz mouvent de nous comme doyen et chappistre et sont de nos censives. Nous, comme seigneur censier d'iceux, vous faisons injunction que vous yceulz heritages mectez et ayez mis hors de vos mains dedens un an et un jour, ou tant fait qu'il soient admorti » (10 novembre 1368).

G. 1321. (Liasse.) — 7 pièces (4 parchemins).

1331-1660. — *Aliénation des biens ecclésiastiques.* — Vidimus du testament de Henri de Désiré, écuyer, léguant à la Collégiale 12 boisseaux de froment à prendre chaque année au jour de la St-Martin d'hiver (Le testament est du 17 septembre et le vidimus du 8 octobre 1331). — Adjudication des boisseaux ci-dessus faite en vertu de l'édit du Roi sur la vente des biens ecclésiastiques : les 18 boisseaux vendus à Louis Lefort, écuyer, seigneur de Désiré, pour 86 l. 7 s. 6 d. (3 décembre 1563). — Procès-verbal de la mise en vente et adjudication de 3 arpents et 1 quartier de vigne appartenant à la Collégiale, sis au terroir de Vindey, lieudit *Verizy*, aliénés conformément à l'édit du Roi en date du 24 octobre 1576, pour satisfaire à la somme de 6 écus sol de rente à laquelle le Chapitre avait été taxé pour sa part et portion de 50.000 écus d'or sol de rente accordés au Roi par le clergé de France : lesdits 3 arpents et 1 quartier de vigne adjugés à Me François de Prasly, contrôleur en l'Élection de Sézanne, moyennant 393 l. 10 s. (21 mai 1577). — Commission du Grand Conseil autorisant le Chapitre Saint-Nicolas à rentrer en possession des biens aliénés ou usurpés (9 novembre 1638 et 24 janvier 1660).

Censives sur maisons et jardins à Sézanne (classées par ordre alphabétique de noms de rues).

G. 1322. (Liasse.) — 8 pièces (6 parchemins).

1458-1660. — *Boucherie (petite).* — Baux : à J. Jossot, tonnelier, d'une place sise au-dessous de la Porte de Broyes, lieudit Petite Boucherie, moyennant 1 d. t. de cens perpétuel (19 octobre 1458) ; à Paulet Guilain, charpentier, *id.* (12 décembre 1462) ; à J. Mayence, l'aîné, vigneron, d'une place et masure en la rue de Broyes, lieudit Petite Boucherie, moyennant 3 s. 4 d. t. de cens annuel (4 mai 1487), etc.

G. 1323. (Liasse.) — 25 pièces (24 parchemins).

1389-1706. — *Broyes (faubourg de).* — Bail à Jeannin Huidelin d'une place sise audit faubourg, moyennant 2 s. 6 d. t. de cens perpétuel (17 juillet 1389). — J. Hérault, tonnelier, vend au Chapitre 10 s. t. de rente annuelle et perpétuelle à lever sur les 3/4 d'une maison sise audit faubourg, moyennant 100 s. t. (12 avril 1480 v. st.); Jeannin Giffey, vigneron, *id.* 10 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur une maison au faubourg, moyennant 6 l. 10 s. t. (23 novembre 1504), etc.

G. 1324. — 1 parchemin.

1330. — *Champ Benoît.* — Procès-verbal d'une contravention commise au Champ Benoît de Saint-Nicolas par le prieur de l'église Saint-Julien : le 5 octobre 1330, par devant Robert le Serrurier, tabellion juré de Madame

Jeanne, reine de France et de Navarre, se sont présentés Colart de Launoy, chanoine de l'église Saint-Nicolas de Sézanne, et Nicolas de Florence, prieur de l'église Saint-Julien dudit lieu, lequel chanoine dit qu'il venait au nom du Chapitre Saint-Nicolas se plaindre de ce que le prieur ci-dessus avait fait mettre un cadavre dans le Champ Benoît; après quoi Colart de Launoy fit placer le corps sur le siège des piliers du cloître de Saint-Julien, et de ce requit dresser le présent procès-verbal.

G. 1325. (Liasse.) — 49 pièces (36 parchemins, 1 sceau).

1361-1776. — *Champ Benoît.* — Bail à Robin Casin d'un appentis et courtil assis audit lieu, moyennant 36 s. t. de rente (16 juillet 1361). — Vente par Jeannin le Breton à la Collégiale d'une maison, grange et courtil au Champ Benoît (9 février 1385, v. st. — 1 sceau) ; *id.* par Jeannon la Domenchine de 20 soldées t. de rente sur une maison et grange, moyennant 10 l. t. (29 décembre 1392). — Baux : à Nicol. Huet d'une maison pour 50 s. t. de rente (6 février 1494, v. st.); à Ant. Hatot, mercier, d'une masure et jardin pour 8 s. 4 d. t. de rente (6 août 1498) ; à J. Poreau, couturier, d'un jardin moyennant 20 s. t. de viager (30 avril 1503) ; à Guill. Dautherat, mercier, d'une masure et jardin pour 10 s. t. de rente (10 octobre 1511) ; à Pierre Gouin, capitaine de Sézanne pour le Roi, d'une masure et jardin pour 20 s. t. de viager (7 décembre 1512) ; à Denis M., huilier, d'une pièce de terre, moyennant 5 s. t. de viager (20 mars 1514) : à Gillet et Jean Contat, frères, vignerons, d'une pièce de terre contenant 1/2 quartier parisis, moyennant 10 s. 6 d. t. de rente (6 mars 1515, v. st.). — Vente par Octovian Jean, cordonnier, à Robinet, sergent à cheval du Roi, des 3 parts d'une maison sise au Champ Benoît, pour 40 l. t. (27 mars 1516) ; *id.* par Cl. Charonnat, vigneron, à Denis Pelvée, chanoine, de la moitié de 2 maisons pour 55 s. t. (25 mars 1516, v. st.).

G. 1326. (Liasse.) — 17 parchemins.

1475-1530. — *Champ Benoît.* — Baux : à Thibault Verjuret d'une masure et jardin audit lieu, moyennant 2 d. t. de cens et 15 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (4 mars 1474, v. st.) ; à Denis Pelvet, chanoine, d'une maison pour 6 s. 8 d. t. de cens (16 février 1493. v. st.); à Mahiet Duval d'une place et masure, moyennant 20 s. t. de rente annuelle (7 mars 1496, v. st.). — Vente par J. Clerget, le jeune, à Denis Pelvet, chanoine de Saint-Nicolas, d'une maison au Champ Benoit, moyennant 40 s. t. (20 août 1519). — Bail à Thomas Pelvet. chanoine, d'un jardin pour 2 s. d. t. de rente annuelle et perpétuelle (10 janvier 1529, v. st.).

G. 1327. (Liasse.) — 28 pièces (12 parchemins, 7 impr.).

1477-1712. — *Champ Benoît.* — Bail à Perrinet Laurent d'une masure et jardin audit lieu, moyennant 2 d. t. de cens et 15 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (16 mars 1476, v. st.) ; le même vend à la Collégiale une maison et jardin sis au Champ Benoit, près des ormes, moyennant 6 l. 10 s. t. (26 mai 1503). — Baux divers (1527-1633). — Achat d'un terrain au Champ Benoît par Françoise de Nargonne, veuve de Charles de Valois, comte d'Angoulême, à savoir « une place contenant 5 arpents de terre, sur laquelle place est à présent bâtie partie du château de Sézanne, construit par l'ordre du feu duc d'Angoulême (1), lors seigneur domanial dudit Sézanne » (9 octobre 1619). — Procédure : les doyen et chanoines de la Collégiale contre Antoine Colot, curé de Saint-Denis de Sézanne ; mémoires pour et contre (1711-1712 — 7 impr.).

G. 1328. (Liasse.) — 51 pièces (38 parchemins).

1522-1761. — *Champ Benoît :* baux. — Bail emphytéotique à Thomas Pelvet, chanoine, d'une maison audit lieu, moyennant 6 d. t. de cens et 4 l. t. de rente (5 décembre 1526) ; etc.

G. 1329. (Liasse.) — 50 pièces (10 parchemins).

1626-1783. — *Champ Benoît* : procédures. — Sentence du bailliage de Sézanne qui maintient la Collégiale dans la possession de faire élaguer les arbres du Champ Benoît (5 septembre 1727). — Sentence du Présidial de Provins qui maintient les habitants de la ville de Sézanne dans la possession du Champ Benoît (29 avril 1730) ; arrêt du Parlement qui met à néant l'appel interjeté par le Chapitre Saint-Nicolas contre ladite sentence (28 juin 1730). — Le Chapitre Saint-Nicolas contre le procureur général (1782-1783).

G. 1330. (Liasse.) — 7 parchemins.

1558-1610. — *Champeaux (rue de)* (2). — Maison, jardin, cour et pressoir sis en ladite rue : baux.

G. 1331. (Liasse.) — 8 parchemins.

1292-1422. — *Châtel de Sézanne.* — Guillemin du Ménil-lez-Villeneuve-la-Lionne, écuyer, fils de feu Jean du Ménil, chevalier, et le Chapitre Saint-Nicolas se partagent

(1) Charles de Valois, comte d'Auvergne, puis duc d'Angoulême, fils naturel du roi Charles IX et de Marie Touchet, né le 28 avril 1573, mort le 24 septembre 1650 ; épousa en secondes noces (1644) Françoise de Nargonne, qui mourut à 92 ans en 1715.

(2) Autrement dite *Rue Brûlée* et *Rue de Châlons.*

une maison sise au châtel de Sézanne, en manière que le Chapitre aura le tiers et ledit écuyer les deux autres tiers (9 avril 1298, v. st.). — Guillaume le Barbier vend à la Collégiale 10 soudées de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur une maison sise au châtel de Sézanne, *vers le pilori* (16 mai 1378) ; sentence de la prévôté condamnant les détenteurs à payer ledit cens (14 février 1409, v. st.). — Bail d'une maison sise au châtel devant la fontaine, moyennant 9 francs d'or de cens viager (2 octobre 1380). — Isabelle de Châtillon, dame d'Anglure et de Fère-Champenoise, donne à Denis Lolier, bailli audit Anglure, sa maison de Sézanne, sise au châtel du lieu (21 décembre 1400). — Sentence du bailliage de Sézanne qui maintient les religieux de Saint-Pierre d'Orbais en possession de lever une rente annuelle de 20 s. t. sur une maison sise au châtel en la Grande Rue (3 septembre 1429).

G. 1332. (Liasse.) — 8 pièces (7 parchemins).

1398-1526. — *Châtel de Sézanne.* — Baux : à Jean Davesne une maison audit châtel, moyennant 6 l. 10 s. t. (21 décembre 1398) ; à Pierre Caillot d'une maison au même lieu pour 60 s. t. à vie (10 janvier 1401, v. st.) ; à Perrinet d'une maison au châtel, près la porte de la Chaussée, moyenn' 60 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (24 avril 1412) ; à Thévenin Gaudichon d'un appentis « séant au chastel de Sézanne, apposé et tenant à une maison nommée la maison de l'Ange..... et par devant à une ruelle par laquelle on souloit aler de la halle à l'esglise Saint-Julien » pour 15 s. t. de viager (17 juin 1416) ; à Raoul Tirebarbe d'une maison au châtel, près le gué Bailly, moyennant 35 s. t. par an (10 mai 1463) ; à Cl. Tassin, maréchal, pour 60 s. t. (20 janvier 1465, v. st.). — 2 l. 13 s. de rente sur une maison au châtel de Sézanne, devant la petite halle, près du pilori (1446-1448) ; 10 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur une maison au châtel en la Grande Rue (10 novembre 1526).

G. 1333. (Liasse.) — 19 pièces (18 parchemins).

1367-1625. — *Cordeliers* (terres et jardins près de l'église des). — Bail à Robin Manière de 2 pièces de terre arable sises derrière l'église des Cordeliers, moyenn' 28 s. t. et 1 livre de cire par an (17 juillet 1367) ; Marie, veuve du susdit, vend à la Collégiale une pièce d'héritage, jardin et pré, contiguë au jardin des Cordeliers moyennant 60 s. t. (7 mars 1402, v. st.). — Jean Bouin prend à bail pour 19 années consécutives une pièce de terre d'environ deux arpents, sise derrière ledit jardin, avec autres héritages, moyennant 60 s. t. par an (17 avril 1404). — Jean Berthier, écuyer, et damoiselle Jeanne, sa femme, vendent à Guillaume de Champeaux la maison de Bécherel et ses dépendances, sises à Sézanne, avec divers autres héritages, moyennant 100 l. t. (11 février 1387, v. st. — vidimus de 1456). — Bail à J. Collart, tanneur, d'un jardin contigu à la Fontaine du Vé, pour 6 s. t. de rente viagère (22 décembre 1503) ; *id.* à J. Bernard et Nic. Louvat, marchands, d'une pièce de terre sise au terroir de Sézanne, lieu dit la *Fontaine du Vey*, derrière les Cordeliers, contenant environ 1 arpent, moyennant 3 d. t. de cens et 2 s. 6 d t. de rente (9 avril 1559, v. st.).

G. 1334. (Liasse.) — 13 parchemins.

1398-1690. — *Coulemière* (*ou Colombière*). — Vente par Jean Gagne à Oger Thiégot d'un jardin, lieu dit en la *Coulommière*, contigu aux fosses du château de Sézanne, moyennant 7 l. t. (13 novembre 1398). — Bail à Colot Lemoine, moyennant 10 s. t. de rente annuelle et 2 d. t. de cens, d'un jardin en la Coulemière (21 août 1448) ; *id.* (14 décembre 1455) ; etc.

G. 1335. (Liasse.) — 21 pièces (18 parchemins).

1235-1781. — *Craudon* (*rue et moulin de*). — Vidimus d'une charte de Thibaud IV, comte de Champagne et de Brie, en date de février 1234, v. st., par laquelle ledit comte, à la prière du Chapitre de Saint-Nicolas, enjoint de détruire son moulin de Craudon qui portait préjudice à la Collégiale, et promet de payer au Chapitre une somme annuelle de 20 l. provinois à prendre sur les étaux de Sézanne : « Nos siquidem, inquisita super hiis et cognita veritate, de bonorum virorum consilio, predictum molendinum nostrum destrui penitus fecimus et subverti, ita quod in eodem loco amplius non poterimus facere molendinum in gravamen ecclesie prenotate..... » (vidimus du 28 avril 1492). — Jacques Loreillart vend à la Collégiale son jardin à Craudon pour 40 s. t. (21 juillet 1337) ; bail à Jean de Grandpré d'un jardin à Craudon pour 25 s. t. de rente (11 février 1340, v. st.). — Baux : à Girart Challemelle d'un moulin à blé, appelé le Moulin Folot, moyennant 4 livres 10 s. t. de rente (22 avril 1415) ; à Jean de Lépine, foulon, d'une place et masure en lieu dit *En Folot*, sur laquelle place « souloit avoir molin à blef », moyennant 20 s. t. de rente et 3 d. t. de cens (25 septembre 1457) ; à J. Pinart d'une masure en buissons et jardin, le tout contenant environ deux arpents sis en Follot, moyennant 1 d. t. de cens et 2 s. 6 d. t. de rente (14 septembre 1476) ; à J. Prouffit, mercier, d'une place appelée d'ancienneté « le four bannal de Crauldon » pour 5 s. t. de rente viagère (19 septembre 1513) ; à J. Paillot, marchand, d'une pièce de terre en lieu dit En la rue de Craudon au-dessus du poncelet, contenan

1 arpent ou environ, moyennant 1 obole de cens et 3 s. 4 d. t. de rente annuelle et perpétuelle (20 décembre 1514). — Sentence de la prévôté déclarant Guill. Tassin redevable envers la Collégiale de 1 d. t. de cens et 10 s. t. de rente pour une maison sise près de la porte Notre-Dame, ensemble une place appelée anciennement le four banal et 5 quartiers de terre et jardin sur lesquels il y a plusieurs maisons et édifices sis au lieu de Craudon (22 septembre 1541). — 3 d. t. de cens portant lods et ventes sur un moulin à eau avec une maison sise au faubourg Goyer, lieu dit la *Rue du Crauldon* (1624) ; etc.

G. 1336. (Liasse.) — 7 parchemins.

1544-1608. — *Forges (rue des).* — 30 s. t. de rente et 3 s. 4 d. t. de cens sur une maison sise au faubourg Notre-Dame en la rue susdite.

G. 1337. (Liasse.) — 12 parchemins.

1386-1599. — *Four banal.* — Baux : à Morisot Salmon, charpentier, d'une maison et four banal sis au châtel de Sézanne en la Grande Rue, moyennant 4 l. t. (6 juillet 1386) ; à Jean Lefort, clerc et notaire juré du duc d'Orléans, d'une masure et jardin sis « en la rue de la Chaucée, contenant demi quartier de terre ou environ, où jadiz eut four bannal », moyennant 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (9 janvier 1457 v. st.) ; à J. Congnot, charpentier, d'un jardin audit châtel, près du four du Roi, pour 4 d. t. de cens et 35 s. t de rente (2 janvier 1469 v. st.) ; reconnaissances de censives en 1592 et 1599. — Sentence de la prévôté déclarant une maison sise près le four banal hypothéquée au profit de la Collégiale de 1 d. t. de cens et 7 s. 6 d. t. de rente (21 mai 1550).

G. 1338. (Liasse.) — 70 pièces (57 parchemins).

1312-1784. — *Goyer (rue et faubourg).* — Robert de Léoines, écuyer, baille et transporte au Chapitre une maison sise à Sézanne en la rue Goyer (15 juillet 1312). — Jeanne, veuve de Jean Champoingne, vend à la Collégiale 40 soudées de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur la moitié d'une maison en ladite rue, avec une pièce de vigne en lieudit *En Barbère*, moyennant 18 l. t. (10 octobre 1346). — Bail à Renaud Chappelain d'une maison en la rue du Gravier et d'une pièce de vigne en lieudit *A la Gobarde*, moyennant 40 s. t. de cens pour la maison et 30 s. pour la vigne (2 novembre 1356) ; *id.* à Marguerite, veuve de R. Chappelain d'une maison pour 50 s. t. de rente (11 juillet 1370). — Baux : à Denizot de Soissons d'un appentis de maison en la rue Goyer pour 40 s. t. (8 juillet 1382) ; à Jeanson, veuve de J. Huillier, tisserand, d'une maison, vigne et courtil en la rue de la Bertonnière, près de la rue Goyer, moyennant 40 s. t. de rente (13 juillet 1394) ; d'une maison et d'une pièce de vigne en la *Goberde* pour 67 s. 6 d. t. de rente (12 mai 1444) ; à Jean Bouillon d'une maison en la rue Goyer et d'une pièce de vigne en *Rougemont*, moyennant 50 s. t. (29 juillet 1447) ; à Jacquemin Trouillart, vigneron, d'une maison et jardin en la rue Goyer, moyennant 2 s. t. de cens et 7 s. 6 d. t. de rente (22 février 1478 v. st.) ; à Guillemin Drouart, vigneron, d'un petit jardin pour 17 s. 6 d. t. de rente (5 mars 1509 v. st.). — Bail à Guillemin de la Taille d'une masure et jardin en la dite rue pour 10 s. t. de rente et 1 d. t. de cens (14 juin 1451) ; reconnaissance de censive en 1528. — *Id.* à Nicolas Maigrot d'une masure et jardin, moyennant 5 d. t. de cens et 15 s. t. de rente (29 juillet 1467). — Baux : à Ricart, dit de Bannes, tanneur, d'un jardin et masure en la rue de Mon Jardin, au faubourg Goyer, moyennant 2 d. t. de cens et 7 s. 6 d. t. de rente (7 janvier 1470 v. st.) ; à Guillaume Louis, manouvrier, de 2 maisons en la rue Goyer, moyennant 13 s. 4 d. t. de rente et 2 d. t. de cens (9 septembre 1458) ; à P. Royer, tanneur, d'une maison avec jardin en la même rue, moyennant 4 d. t. de cens et 15 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (7 juin 1490) ; autres baux et reconnaissances (1490-1721). — 2 s. 6 d. t. de rente sur une maison en la rue Goyer (7 juillet 1427). — Bail à Perrot Baillet, vigneron, et Jaquin Macquelin, serrurier, d'une place en ladite rue pour 35 s. t. de rente (27 décembre 1499) ; à Denis Baillet, vigneron, d'une maison pour 3 d. t. de cens et 35 s. t. de rente (1527), etc.

G. 1339. (Liasse.) — 23 parchemins (3 sceaux).

1355-1609. — *Goyer (rue et porte).* — Jean Gourdin vend à la Collégiale 15 soudées de rente annuelle et perpétuelle sur une maison en ladite rue, moyennant 8 l. t. (29 janvier 1354 v. st.) ; sentence de la prévôté condamnant Oudin Jacques, boucher à Pleurre, à payer aux chanoines 15 s. de rente annuelle et perpétuelle sur la maison ci-dessus (20 avril 1402). — Sentence de la prévôté de Sézanne condamnant Regnaudin de la Neuville à payer au Chapitre 16 d. de cens annuel pour « une grant sale lès la rue de la porte Govier » (9 janvier 1370 v. st.) ; *id.* du bailli de Sézanne qui déclare un courtil sis en la rue Goyer redevable envers le Chapitre d'un cens annuel et perpétuel de 9 d. (29 septembre 1371). — *Id.* du bailliage condamnant Louis Cartula, écuyer, et damoiselle Marguet, sa sœur, tous deux enfants de feu Pierre Cartula de Baudement, à payer les cens dus au Chapitre sur divers héritages à Sézanne, notamment sur maisons en la rue Goyer (14 septem-

bre 1401). — Baux : à Jean Hébert d'une masure en ladite rue pour 6 d. t. de cens portant lods et ventes (6 mars 1385 v. st.) ; à J. Lenormant d'un jardin pour 10 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (30 décembre 1455). — J. Mesgnier, laboureur, vend au Chapitre 5 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur une maison en la rue Goyer, moyennant 50 s. t. (24 février 1455 v. st.). — Bail à P. Colart, boucher, d'une pièce de terre à Sézanne, nommée le Clos Pasquot pour 2 s. 6 d. t. de cens annuel (24 janvier 1481 v. st.). — Bail par Marguerite Hérauld, veuve de Regnault de Grassay, à Pierre Génin, notaire, d'une place et masure sise près de la porte Goyer, moyennant 12 d. t. de cens portant lods et ventes et 100 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (25 janvier 1499). — Vente par J. Mesgrot, dit Vieillart, boulanger, de 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur 2 maisons contigues en la rue Goyer, moyennant 14 l. t. (14 mars 1503 v. st.) ; *id.* par Nicol. Cousin, vigneron, de 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur une maison au faubourg Goyer, moyennant 15 l. t. (25 janvier 1513 v. st.) ; etc.

G. 1340. (Liasse.) — 20 pièces (18 parchemins).

1404-1642. — *Goyer (rue et faubourg).* — Baux : à Simon le Normant, dit Valetropt, d'une masure et jardin en la rue Goyer, en allant à Craudon, moyennant 8 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (12 septembre 1404) ; à Ét. Huet, dit Bequetin, d'une maison en la rue Goyer, au lieudit *En Guiart*, pour 60 s. t. par an (20 décembre 1420) ; à Jaquemin Trouillart, vigneron, d'une masure et jardin en ladite rue pour 1 d. t. de cens et 3 s. 4 d. t. de rente (27 mai 1458). — Adjudication d'un jardin chargé de 20 s. de cens envers le Chapitre (1610) ; etc.

G. 1341. (Liasse.) — 10 parchemins.

1427-1560. — *Goyer (rue et faubourg).* — Marguerite la Héraulde, veuve de Jean Boutemye, confesse que la maison à elle appartenant, sise lez la porte Goyer, est chargée envers le Chapitre d'une rente annuelle de 30 s. t. (3 janvier 1455 v. st.). — Bail à Audry Arvissenet, cardeur, d'une maison sise au faubourg Goyer, pour 5 s. t. de rente annuelle et perpétuelle et 1 d. t. de cens (16 mai 1524) ; etc.

G. 1342. (Liasse.) — 19 pièces (16 parchemins).

1380-1622. — *Grande Rue.* — Baux : à Jean le Vesgre, dit le Bègue, charpentier, d'une maison sise au Châtel de Sézanne, moyennant 50 s. t. de rente (1er juillet 1380) ; à Jean le Choiselat et Anne, sa femme, d'une place et masure en la Grande Rue, moyennant 50 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (25 juin 1516) ; autres baux (1521-1622).

G. 1343. (Liasse.) — 13 parchemins.

1382-1614. — *Grande Rue.* — Bail à Lucas le Bacherat d'une maison en ladite rue, moyennant 32 s. t. (12 mai 1382) — Laurent Goberge, cordonnier, prend à bail de noble homme Jean de Cormeilles une moitié de maison sise à Sézanne devant la loge du prévôt, moyennant 2 d. t. de cens et de 10 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (21 décembre 1468) ; Jean de Cormeilles et Guillemette sa femme cèdent et transportent à la Collégiale la rente ci-dessus à eux due par Laur. Goberge (5 octobre 1469). — Pierre Poulet, trésorier de St-Nicolas, et J. Poulet, tanneur, vendent au Chapitre 37 s. 6 d. t. de rente annuelle et perpétuelle sur deux maisons à Sézanne, dont l'une en la Grande Rue, moyennant, 30 l. t. (3 décembre 1496) ; etc.

G. 1344. (Liasse.) — 16 pièces (15 parchemins).

1385-1776. — *Grande Rue.* — Thibaut Saillot de Barbonne et Ysabelle sa femme prennent à bail des religieux, abbé et couvent d'Orbais-en-Brie, une maison et pourpris sis au châtel de Sézanne, en la Grande Rue, laquelle maison et pourpris appartenait auxdits religieux à cause du prieuré d'Oiselet mouvant de l'église St-Nicolas, lequel prieuré est pour le présent en la main de l'abbé d'Orbais « pour ce que point n'y a de prieur ou chamberier », moyennant 20 s. t. de surcens ou rente annuelle et perpétuelle (18 juin 1385) ; accord entre Thib. Saillot et la Collégiale aux termes duquel ledit Thibaut s'engage à payer chaque année, à la St-Remy, aux chanoines de St-Nicolas une redevance de 3 s. et 1 poule, et en retour demeurera quitte envers eux des arrérages dus pour ladite censive (24 juillet 1386). — Ed. Pérot vend au Chapitre 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur une maison et jardin en la Grande Rue, moyennant 10 l. t. (12 juillet 1446). — Conclusion du Chapitre St-Nicolas baillant et délaissant à Remy Peleux, chantre et chanoine, une maison en ladite pour 70 s. t. par an (6 juin 1483). — Jean le Gallois, pelletier à Sézanne, prend à bail de Jean Maury, écuyer, et Phelizon sa femme, demeurant à Arcis-sur-Aube, une maison sise en la Grande Rue devant le cimetière St-Julien, moyennant 4 l. t. de rente annuelle et perpétuelle (28 mars 1485 v. st.) ; etc.

G. 1345. (Liasse.) — 19 pièces (14 parchemins).

1458-1617. — *Gué Bailly (maisons près le).* — 5 s. t. de rente et 1 d. t. de cens sur une maison sise au châtel de Sézanne, tenant au Gué le Bailly (16 septembre 1458). —

Baux : à Raoul Tirebarbe, d'une maison sise près du Gué susdit, tenant d'un bout à une rue par où l'on va au Pied de cane, moyennant 35 s. t. à vie (10 mai 1463) ; à Jean, pelletier, d'une maison audit lieu pour 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle et 1 d. t. de cens (16 décembre 1483) ; etc.

G. 1346. (Liasse.) — 21 pièces (20 parchemins).

1361-1687. — *Halle à la viande.* — Jean de la Villeneuve, boucher, prend à bail pour 19 ans une maison sise au châtel de Sézanne devant la Halle à la chair et tenant à la chambre du minage, moyennant 60 s. t. par an (16 juillet 1361) ; bail à Jean Remyot d'une maison devant ladite halle et devant le marché au blé, ensemble la place du minage, moyennant 50 s. t. de cens viager (28 septembre 1464) ; *id.* à Guill. Bouillon, dit Chandelet, d'une maison « ensemble certaine autre maison, appellée d'ancienneté le Minage » toutes deux sises devant la Halle à la chair, moyennant 55 s. t. de cens viager (17 février 1489 v. st.). — Bail à Huguenin Brisot, corroyeur, d'une maison sise devant la Halle pour 30 s. t. de rente annuelle et perpétuelle et 3 d. t. de cens (1er février 1469 v. st,). — Id. à Gilet Bouillon, serrurier, d'une maison près de la Halle à la chair, tenant d'un bout à une maison appelée la maison des Degrés, moyennant 3 d. t. de cens et 70 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (20 mars 1482). — *Id.* à Pierre de la Jumelle, religieux de N.-Dame de Vertus, curé de Clamanges, d'une maison sise près de la Halle à la chair, pour 100 s. t. de rente par an (16 mai 1503) ; etc.

G. 1347. (Liasse.) — 22 pièces (17 parchemins).

1358-1656. — *Juiverie (rue de la).* — Guiot Nebule reconnaît devoir au Chapitre 20 s. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur une maison sise à Sézanne, devant la porte de la Maison-Dieu, en retour de 15 florins d'or et demi à l'écu qu'il avait reçus desdits chanoines (6 juin 1358). — Cardin Duval vend à la Collégiale 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur une maison en la rue de la Juiverie, moyennant 10 l. t. (28 mars 1456 v. st.). — Le doyen et le Chapitre de St-Nicolas certifient que Jeanne, fille de feu Gille Coulon, a vendu à Jean Hérault de Sézanne une maison, grange et pourpris en ladite rue, laquelle maison chargée de 10 d. t. de cens envers l'église St-Nicolas et de 12 d. t. envers l'église St-Jean, avec 5 quartiers de pré en Verizy, 5 quartiers de vigne au lieudit *En Pichechien*, et 4 arpents de pré à Vaucelles, moyennant 190 francs d'or (4 mai 1376). — Jean Pérel, laboureur à Escardes, donne et transporte à Guill. le Gagneur, lieutenant général du bailliage de Sézanne, et Idette de Beaurepaire, sa femme, 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur une maison au châtel en la rue de la Juiverie (28 juillet 1520). — Guill. Héron, recteur des écoles de Sézanne vend au Chapitre 1 d. t. de cens foncier, annuel et perpétuel, à lever sur une maison en ladite rue, (5 février 1520 v. st.) ; etc.

G. 1348. (Liasse.) — 23 pièces (18 parchemins).

1488-1728. — *Juiverie (rue de la).* — Baux : à Pierre Martin, prieur du Gault, d'une maison en ladite rue, moyennant 2 d. t. de cens et 35 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (27 septembre 1488) ; à Bernard Noël, tisserand de toile, d'une maison en la même rue et d'une pièce de vigne, moyennant 6 l. t. de rente et 3 d. t. de cens pour la maison, 15 s. t. de rente et 2 s. t. de cens pour la vigne (23 mai 1528). — Vente par P. Mouillard et consorts à Olivier Champy, écuyer, sr d'Aulnay-aux-Planches, d'une maison en la rue de la Juiverie, moyennant 81 l. t. de prix principal et 10 s. t. pour le vin (22 juillet 1517) ; etc.

G. 1349. (Liasse.) — 18 pièces (15 parchemins)

1520-1778. — *Marchés.* — Maisons sises sur le Marché du jeudi : baux (1533-1670) ; bail emphytéotique à Regnauld Legrand, marchand, d'une maison sise audit marché pour 100 s. t. de rente (8 décembre 1533); etc. — Maisons sur le Marché du samedi (1) : baux (1571-1778). — Maisons entre les 2 marchés du jeudi et du samedi ; baux (1520-1667).

G. 1350. (Liasse.) — 6 parchemins.

1347-1609. — *Montjardin (rue de)* (2). — Jaquinaus, dit le Paumier, vend à Milet Bertier, clerc, 30 s. t. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur une maison en la rue susdite, moyennant 20 l. t. (1er septembre 1347); Milet Bertier donne et transporte au Chapitre la rente ci-dessus (16 octobre 1364). — Bail à Hugonet Faulquier, élu pour le Roi, d'une étable en ladite rue, pour 10 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (25 janvier 1513 v. st.). — Reconnaissances de censives en 1553, 1608 et 1609.

G. 1351. (Liasse.) — 19 pièces (8 parchemins).

1475-1658. — *Moulin des Trois Églises.* — Bail à Jean Duterne, vigneron, d'une place et masure « où jadiz souloit avoir moulin » moyt 3 d. t. de cens et 30 s. t. de rente (2 mars 1474 v. st.); sentence du baillage de Sézanne arrêtant que la moitié de la place jadis baillée à cens à J. Duterne retournera aux églises St-Nicolas et St-Julien par

(1) *Marché du Samedi* ou *Place de Sézanne.*
(2) Autrement dite *Rue des Tanneurs.*

suite de son décès survenu sans qu'il laissât d'héritiers (13 août 1490). — Bail à Guillot Petit, meunier, d'un moulin à blé sis au faubourg de la rue de Broyes, près la porte dudit lieu, moyennant 15 l. t. par chacun an (15 mars 1519, v. st.). — Requête des chanoines de Saint-Nicolas à la duchesse d'Estouteville, comtesse de Saint-Pol et dame de Sézanne, à l'effet d'empêcher la rupture projetée des auges qui portent l'eau de la ville, rupture qui aurait pour résultat de priver d'eau le moulin à eux appartenant ; suit l'ordonnance de la duchesse enjoignant à son bailli de faire visite dudit moulin (Paris, 1er avril 1556, v. st.). — Jacques le Choiselat, marchand, prend à bail des religieux de Saint-Julien, des chanoines de Saint-Nicolas de Sézanne et du Chapitre de Saint-Blier de Broyes, un moulin à blé, tournant à eau, assis sur le ru de Sézanne, au faubourg de Broyes, vulgairement appelé le *Moulin des Trois Églises*, lequel moulin avait été brûlé par l'incendie advenu à Sézanne le 22 mai 1632, moyennant 54 l. t. de rente foncière et 12 d. t. de cens annuel et perpétuel (6 juin 1633) ; ventes de parties dudit moulin, en 1656, 1657 et 1658. — *Moulin de la Petite Roue* : sentence de la prévôté royale de Sézanne condamnant les détenteurs dudit moulin, sis au faubourg de Broyes, à continuer de payer au Chapitre le cens de 4 d. t. par chacun an (15 décembre 1594).

G. 1352. (Liasse.) — 15 pièces (12 parchemins).

1380-1728. — *Moyenne (rue).* — Colin Hersaint, dit Cores, vend à la Collégiale 10 soldées de rente annuelle et perpétuelle sur une maison en ladite rue, moyennant 4 francs d'or du coin du Roi et 10 s. t. pour le vin (9 novembre 1380). — Bail de 19 ans à Jeannin le Bourgoing, vigneron, d'une maison et jardin, moyennant 60 s. t. (4 mai 1415) ; *id.* à Pierre de Péas, curé de St-Julien de Sézanne, d'une masure audit lieu, moyennant 5 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (16 décembre 1429). — Rente annuelle et perpétuelle de 20 s. t. sur une maison en la rue Moyenne, modérée à 10 s. à la requête de Perrot Sorel, vu que « par la fortune de la guerre et divisions qui ont esté en ce royaulme, passé a vingt ans et encor sont à present, toutes les maisons de ladite rue Moyenne ont esté arrasées et abatues » (7 décembre 1432). — Baux : à J. Loré d'une maison, pour 5 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (1er février 1443, v. st.) ; à Phil. Brouart d'une maison en la même rue, devant la porte de la Juiverie, moyennant 3 s. 4 d. t. de rente annuelle et perpétuelle (17 mars 1495, v. st.) ; *id.* à Prudent le Choiselat, avocat, d'un jardin pour 1 d. t. de cens portant lods et ventes (26 juin 1542) ; etc.

G. 1353. (Liasse.) — 10 pièces (8 parchemins).

1533-1722. — *Moyenne (rue).* — Baux de censives.

G. 1354 (Liasse.) — 51 pièces (49 parchemins).

1355-1779. — *Notre-Dame (rue et faubourg).* — Baux : à Jacquin de Beaune d'un jardin sis au lieu dit *Le clos Mauvoisin*, moyennant 100 s. t. de cens (6 septembre 1355) ; à Jean Depinteville d'une place et courtil en la rue de la Chaussée, près du puits de Mauconseil (31 mai 1367) ; à Jean de Bonnère d'un appentis et courtil moyennant 40 s. t. (10 août 1368). — Jeannin Bechos vend à Jeannin, fils de Jean Perrot de Sézanne, les deux parts d'une maison sise « vers la Croix d'illec », moyennant 18 florins d'or appelés francs du coin du Roi (12 août 1375) ; J. Perrot vend ladite maison à la Collégiale pour 12 francs d'or (22 janvier 1376, v. st.). — Baux : à Jeannin Milote d'une maison et pièce de vigne pour 64 s. t. de cens (26 septembre 1377) ; à Felisant le Royer d'une maison en la rue Notre-Dame, lieu dit *A la Chaussée*, pour 100 s. t. (13 janvier 1383, v. st.). — Vente par Jacques Raoul, vigneron, à la Collégiale, des 3 parts d'une maison en la rue de la Chaussée, moyennant 31 l. 2 s. 6 d. t. (7 mars 1402, v. st.) ; *id.* par Guillemin Nérot le jeune, tonnelier, au Chapitre de 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur la moitié d'une maison sise en la rue Notre-Dame et appelée d'ancienneté l'Hôtel de la Corne de Cerf, moyennant 10 l. t. (12 décembre 1480). — Nic. Boudart, cordonnier, constitue à P. Lecomte 20 s. t. de rente en ladite rue, moyennant 15 l. t. (28 octobre 1497) ; P. Lecomte transporte ladite rente à la Collégiale (2 novembre 1497). — Constitution de 10 s. t. de rente annuelle et perpétuelle en faveur du Chapitre sur une maison en ladite rue, lieudit la *Rue des Forges*, moyennant 7 l. t. (23 mars 1502, v. st.) ; *id.* par J. Oudot, serrurier, de 10 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur une maison vulgairement appelée le *Jardin du Guichet*, moyennant 10 l. t. (31 juillet 1503) ; *id.* par Jeannin Faucher, vigneron, de 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur une maison sise près de celle où pend pour enseigne la Corne de cerf, moyennant 15 l. t. (7 avril 1508) ; *id.* par Guill. Faucher de 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle pour 17 l. 10 s. t. (9 janvier 1514, v. st.) ; *id.* par Guillot de Tréfols, vigneron, de 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle pour 16 l. t. (23 décembre 1519). — Bail à Jeannin Hénault d'une place et masure en la rue de la Chaussée, devant le puits de Mauconseil, où jadis était une bonne maison « laquelle fut arce et destruitte pendant que le siège des Anglois estoit devant la ville de Sezanne » moyennant 10 s. t. (22 mai 1449) ; autre bail au même pour 5 s. t. en 1462 ; etc.

G. 1355. (Liasse.) — 43 pièces (33 parchemins).

1384-1722. — *Notre-Dame* (rue et faubourg). — Jean Petit, constitue 30 s. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur une maison en ladite rue, moyennant 15 francs d'or (25 avril 1384). — Baux : à Jeannin Thiébaut, maçon, d'une maison en la rue Notre-Dame pour 45 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (9 novembre 1410) ; à P. Laurent de deux masures pour 6 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (12 juin 1431) ; à Jean Closeau, laboureur, d'une masure pour 30 s. t. de rente et 6 d. t. de cens (11 octobre 1454) ; à Jeannin Frobert, dit Héraut, d'une masure et jardin en ladite rue, moyennant 1 d. t. de cens et 7 s. 6 d. t. de rente (30 juin 1474). — Jeannette, veuve d'Étienne Montricon, assigne à la Collégiale 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur la moitié d'une maison, pour 10 l. t. (13 février 1480, v. st.) ; 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle assignés par Gillet Hébert, vigneron, sur une maison sise devant la Belle-Croix, moyennant 16 l. t. (12 février 1514, v. st.) ; 15 s. t. de rente par Denis Paillart, vigneron, sur une maison, pour 13 l. 10 s. t. (17 novembre 1519) ; etc.

G. 1356 (Liasse.) — 25 pièces (23 parchemins).

1391-1691. — *Notre-Dame* (rue et faubourg). — Baux à Gaultier Duchesne, couvreur, d'une maison et jardin en ladite rue, moyennant 30 s. t. de rente (12 février 1408, v. st.) ; à J. Perrinet d'une maison pour 40 s. t. de rente (18 avril 1421), à Guillaume de Rue, curé de Broyes, d'une maison au châtel de Sézanne, contiguë à la porte de la Chaussée, moyennant 60 s. t. de rente (20 janvier 1452, v. st.) ; à J. Lemain, couvreur, d'une place et jardin en la rue Notre-Dame, moyennant 15 s. t. de rente et 4 d. t. de cens (10 février 1453, v. st.) ; etc.

G. 1357. (Liasse.) — 39 pièces (35 parchemins).

1385-1733. — *Notre-Dame* (*rue et faubourg*). — Vente par Jeannin Piaut et Colette, sa femme, au Chapitre, d'une maison sise en ladite rue devant la croix de Notre-Dame, moyennant 8 l. t. (2 novembre 1385). — Sentence de la prévôté de Sézanne maintenant les chapelains de Saint-Nicolas en possession et saisine de percevoir 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur une maison et jardin dudit lieu (21 août 1404) ; reconnaissances de censives (1587-1733). — Bail à Guillemin Lefèvre d'une masure sise en la rue Notre-Dame, devant le puits de Mauconseil, au coin de la rue de Tirevit, pour 20 s. t. 1 d. de cens (24 mai 1427) ; reconnaissances de censive en 1536 et 1676. — Bail à Denisot Cadin d'une place et jardin en ladite rue, nommé le Jardin d'Enfer, moyennant 10 s. t. de rente et 2 d. maille de cens perpétuel (2 novembre 1454) ; reconnaissance de cens en 1556. — Perrin de Poivre prend à bail une place, masure et jardin sis en la rue Notre-Dame, tenant du bout d'en bas à l'héritage de la Maison-Dieu de Sézanne, de l'autre à l'héritage de l'église Saint-Julien, moyennant 2 d. t. de cens et 10 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (26 novembre 1455). — Bail à J. Destarne, manouvrier, d'une maison et place en ladite rue pour 13 s. 9 d. t. de rente et 17 d. t. de cens (28 janvier 1457, v. st.) ; reconnaissances de censives en 1521 et 1570. — *Id.* à Thiébault Petitjean, charron, d'une masure et jardin derrière pour 2 d. t. de cens et 25 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (31 mars 1460, v. st.) ; reconnaissances (1536-1660). — *Id.* à Gillet Noë, manouvrier, d'une masure et place en la rue Notre-Dame « assez près de la croix d'illec », moyennant 1 d. t. de cens et 3 s. 4 d. t. de rente annuelle et perpétuelle (31 mars 1469, v. st.) ; *id.* à Jannin Lorant d'un jardin et masure en ladite rue pour 2 d. t. de cens et 4 s. 2 d. t. de rente (4 mai 1470) ; reconnaissances (1557-1571). — Délivrance par les exécuteurs testamentaires de Guill. Bailly, prêtre chanoine de Saint-Nicolas, de la rente annuelle et perpétuelle de 25 s. t. léguée par lui à la Collégiale, à prendre sur une maison en la rue Notre-Dame devant l'hôtel des Quatre-Chemins, à charge d'un anniversaire (9 décembre 1471). — 12 s. 6. d. t. de cens sur une maison devant l'hôtel ci-dessus (1532-1566) ; etc.

G. 1358. (Liasse.) — 8 parchemins.

1414-1584. — *Notre-Dame (rue et faubourg).* — Don par Nicole de Lintelles, sous-doyen et chanoine de St-Nicolas, au Chapitre, des maison, masure, jardin et pourpris qui furent jadis à feu Pierre Mauclerc, son cousin, assis en la rue Notre-Dame, dite rue de la Chaussée, à charge d'un service perpétuel (4 mai 1414). — Garnot Fèvre s'engage à bâtir une maison sur le terrain cédé à la Collégiale par Nicole de Lintelles, maison qu'il tiendra de ladite Collégiale à charge de 25 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (14 juin 1415). — Vente à la chandelle à Dommengin, marchand, comme au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une masure où jadis était une maison, cour et jardin sis *devant la barrière de Notre-Dame*, pour la somme de 50 s. t. ; ledit héritage échu au duc d'Orléans, seigneur de Sézanne, par confiscation sur Jean Charleville, naguère exécuté en la justice du lieu pour ses démérites (4 octobre 1423). — Réduction de la rente ci-dessus de 25 à 20 s. t. ; les maison et édifice construits par Garnot Fèvre ayant été « par la fortune de la guerre et par le siège et prinse de la ville de Sézanne tous destruis et arrasez » (10 septembre

1429). — Jaquin Trouillart prend à titre de cens un jardin et masure en la rue Notre-Dame, dite rue de la Chaussée, où il y avait eu 2 maisons « qui ont esté arses, destruictes et démolies par les Angloys qui tenoient le siège devant la ville de Sézanne », moyennant 30 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (14 septembre 1451).

G. 1359. (Liasse.) — 24 pièces (13 parchemins).

1558-1659. — *Notre-Dame (rue et faubourg).* — Baux de maisons.

G. 1360. (Liasse.) — 13 pièces (11 parchemins).

1470-1660. — *Pierrefitte (rue de)* (1). — Baux : à Denizot Vitu d'un jardin en ladite rue, pour 3 d. t. de cens et 10 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (12 décembre 1470); à Nicolas de Saint-Blimon, *tailleur d'images*, d'une pièce de terre en labour et jardin sis à Sézanne, en lieu dit *Champgodot*, moyennant 17 s. t. de rente annuelle et perpétuelle et 1 d. t. de cens (6 février 1514, v. st.) ; etc.

G. 1361. (Liasse.) — 4 parchemins.

1388-1776. — *Poterne (rue de la)* (2). — Accord entre la Collégiale et Guillot Sommier, aux termes duquel ledit Guillot renonce à tout droit, action et prétention sur une maison, place et masure sises au châtel de Sézanne en la rue de la Gardielle, sur laquelle les chanoines prétendaient avoir un cens annuel et perpétuel de 50 s. t. (1er avril 1388). — Sentence de la prévôté déclarant hypothéquée, au profit de la Collégiale, de 30 s. t. de rente annuelle et perpétuelle et 4 d. t. de cens une maison sise en la rue de la Gardielle, près la poterne Saint-Nicolas « à laquelle maison pend pour enseigne l'ymaige de Sainct Thibaut » (24 septembre 1550) ; etc.

G. 1362. (Liasse.) — 8 parchemins.

1536-1584. — *Queue de Renard (rue de la)* (3). — Christ. Louvat, notaire royal, et consorts se reconnaissent redevables de 1 d. t. de cens et 10 s. t. de rente pour une maison sise « en la rue de Congnefort, aultrement la ruelle de la Queue de Regnard » (21 juin 1536); autre reconnaissance en 1557 ; sentence de la prévôté maintenant ledit cens (20 mars 1559, v. st.).

G. 1363. (Liasse.) — 22 pièces (19 parchemins).

1446-1762. — *Saint-Julien (maisons près de l'église).* — Baux : à J. Cendriet d'une maison derrière ladite église pour 40 s. t. de rente (4 novembre 1446); à Fr. Lambert, cordonnier, d'une maison derrière Saint-Julien et de deux vignes, lieudit *En Portefeuille*, moyennant 110 s. t. à vie, savoir 100 s. t. pour la maison et 10 s. pour les vignes (8 août 1483) ; à J. Blanchin, tonnelier, d'une maison près de Saint-Julien pour 60 s. t. de rente viagère (16 février 1505, v. st.). — Pierre de Verrine vend au Chapitre 13 s. 4 d. t. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur une maison sise devant l'église Saint-Julien, moyennant 11 l. t. (3 janvier 1509, v. st.). — Autres baux (1527-1617).

G. 1364. (Liasse.) — 10 parchemins.

1375-1577. — *Saint-Pierre (rue)* (1). — Baux : à Jean, dit le Paire, fossoyeur, d'une maison en ladite rue et de 7 quartiers de vigne, lieu dit *A la Mézière*, moyennant 36 s. t. par an (26 avril 1375) ; à Guillemin Warnos d'une maison en la même rue pour 40 s. t. de rente viagère (10 juillet 1378). — Sentence du bailliage de Sézanne maintenant le moulin de Brouart, situé vers Saint-Pierre, être chargé de 5 s. de cens annuel envers la Collégiale (17 janvier 1381, v. st.). — Baux à Jean de Justine d'une maison en la rue Saint-Pierre, moyennant 32 s. t. de rente viagère (24 avril 1412) ; à Gile le Grand pour 10 s. t. (4 mai 1443) ; etc.

G. 1365. (Liasse.) — 22 pièces (21 parchemins).

1484-1687. — *Saint-Pierre* (rue). — Baux de maisons et jardins en ladite rue : à Perrenet Morillon, maréchal, d'un jardin en la rue Saint-Pierre pour 2 s. 6 d. t. de rente (17 mars 1483, v. st.) ; etc.

G. 1366. (Liasse.) — 11 pièces (4 parchemins, 2 plans).

1439-1694. — *Tirevit (rue)* (2). — Jean Maigrot, vigneron, vend à la Collégiale une maison sise en ladite rue pour 10 l. t. (6 septembre 1439). — Bail à Colin Normant et Marion, sa femme, d'une place et jardin sis en la rue Moyenne et contigus à la rue Tirevit, moyennant 10 s. t. de rente annuelle et perpétuelle et 4 d. t. de cens (4 août 1454) ; reconnaissances de censive en 1546 et 1572. — Plan de la ruelle Ludot par l'arpenteur juré du bailliage de Sézanne (1694).

G. 1367. (Liasse.) — 29 pièces (15 parchemins).

1508-1691. — *Tirevit (rue).* — Baux de maisons et jardins.

(1) Ou de *Pierrefrite*, autrement appelée *Rue des Loges*.
(2) Autrement dite *Rue de la Gardielle*.
(3) Ou *Rue de Congnefort*.

(1) Autrement *Rue des Récollets*.
(2) Autrement appelée la *Ruelle Ludot*.

G. 1368. (Liasse.) — 38 pièces (31 parchemins).

1370-1751. — *Rues diverses* (*maisons sur*). — *Brouard*: bail à Jean de Maisières d'une maison et jardin sis en la rue de Brouard, moyennant 22 s. 6 d. t. de cens viager (1er mars 1410, v. st.). — *Bichot* (*cour*) : Ch. Dallier, maçon, se reconnaît détenteur d'une maison sise « près la court Bichot », grevée envers les chanoines d'un cens de 20 s. t. (1550). — *Gravier* (*rue du*) : Audriet Héraut et Perrot Varambert, héritiers de feu Jeannin Favier, transportent à la Collégiale la propriété d'une maison sise en la rue du Gravier, léguée aux chanoines par le défunt (6 février 1369, v. st.). — *Hôtel-Dieu* (rue de l') : maison grevée de 7 s. 6 d. de cens (1690). — *Hôtel-de-Ville* : maison y attenante grevée de 1 d. t. de cens et 20 s. t. de rente (1621). — *La Grange-aux-Écuyers* (lieu dit) : maison, jardin, terre et pourpris au faubourg Notre-Dame, grevé de 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle et 3 d. de cens (1535). — *Lombards* (rue des) (1) : baux (1552-1602). — *Pied-de-Canne* (rue du) : accord entre le Chapitre de Saint-Nicolas d'une part, Jean de Guignicourt, écuyer, damoiselle Agnès de Neufvi, sa femme, et consorts de l'autre, au sujet de la maison dite Pied de Cane, sur laquelle le Chapitre prétendait avoir un cens de 60 s. t. de rente annuelle et perpétuelle : ledit Jean de Guignicourt et consorts abandonnent à la Collégiale la maison ci-dessus moyennant qu'il demeurera quitte d'une somme de 10 l. t. due par eux aux chanoines (7 avril 1393). — *Poncelet :* bail de 19 ans à Pierre le Petit, fossoyeur, d'une maison sise devant le Poncelet de Bérouart, pour 4 l. t. de cens (29 décembre 1383). — *Traîne Larron* (rue) : reconnaissance de 1 d. t. de cens et 2 s. 3 d. de rente foncière et perpétuelle sur une maison (1590). — *Vauvert* (rue du) : 2 d. de cens et 10 s. t. de rente perpétuelle sur un héritage (1707). — *Voie aux Vaches* (2) : bail à Jean et Pierre Guyot, frères, d'une maison sise aux faubourgs de Sézanne, lieu dit la Voie aux Vaches, moyennant 6 d. t. de cens et 60 s. de rente (27 avril 1521).

Maisons ayant porté un nom particulier.

G. 1369. (Liasse.) — 16 pièces (8 parchemins, 1 plan).

1380-1777. — *Échiquier* (maison de l'). — Jean Lepage vend au Chapitre Saint-Nicolas 15 l. t. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur une maison appelée la maison de l'Échiquier, moyennant 120 francs d'or au coin du Roi (8 mars 1379, v. st.). — Sentence du bailliage de Sézanne dans la cause d'entre le Chapitre et frère Jean de Gernicourt, écuyer, touchant ladite maison (21 septembre 1387). — Bail de ladite maison à Perrin Dommengin pour 8 l. t. de viager (22 décembre 1414). — P. Dommenchin et Marion sa femme, donnent à bail à Pierre Froissart « la maison de l'Eschiquier, scituée et assise ou chastel de Sézanne, devant la hallette au pain dudit Sézanne » moyennant 8 l. t. de cens payables à la Collégiale, propriétaire dudit immeuble (8 juin 1434). — Jean de Viollaines, marchand, et Michelette, sa femme, prennent à bail la maison de l'Échiquier, moyennant 18 d. t. de cens et 8 l. t. de rente annuelle et perpétuelle (1er juillet 1468) ; partages de ladite maison en 1492 et 1510 (copie collationnée). — Plan de la maison de l'Échiquier (s. d. — XVIe siècle).

(1) Autrement dite *Rue de la Chaussée*.

(2) Appelée encore le *Clos Mauvoisin*.

G. 1370. (Liasse.) — 25 pièces (13 parchemins, 2 sceaux).

1440-1646. — *Froidmantel ou Fromentel* (maison du). — Bail à Nicolas de Joye, drapier, d'une maison appelée le « Grant Froitmentel », sise en la Grande Rue, moyennant 45 s. t. par an (7 août 1509); *id.* à J. Garnier, sellier, d'une vieille maison « assise en la ville et fermeté dudict Sézanne en la Grand Rue d'illec, faisant partye de la maison du Grand Fromentel » que tiennent à présent les veuve et enfants dudit Nicol. de Joye, moyennant 3 d. t. de cens et 100 s. t. de rente foncière et perpétuelle (16 juin 1543). — *Lion* (maison du). — Pierre Jacques, seigneur des Bordes, et Jeanne de Marisy, sa femme, cèdent au Chapitre 10 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur une maison dite du Lion, sise en la ville de Sézanne devant la fontaine d'illec, faisant le coin de la rue par laquelle on va à la porte Notre-Dame (7 décembre 1488) ; sentence de la prévôté, confirmative dudit cens (1556). — *Maillets* (maison des). — Bail à Guill. Pérot, l'aîné, d'une maison dite des Maillets, sise au châtel de Sézanne devant la fontaine, moyennant 50 s. t. de rente annuelle et perpétuelle et 8 s. t. de cens (27 juin 1440); reconnaissance de cens par P. Jacques, licencié en lois (24 septembre 1481) ; autre reconnaissance en 1595. — *Mouton* : maison près la halle à la viande où pend pour enseigne le Mouton, chargée de 8 l. t. de rente annuelle et perpétuelle et 3 s. 4 d. de cens (3 mars 1533, v. st.). — *Ours* : vente par Jeanne Giffey, veuve de Jacques Duval, à Abdenago Louvat, marchand, d'un jardin assis sur la douve des fossés de la porte Goyer, ancienne dépendance de l'hôtellerie de l'Ours, moyennant 40 l. t. (28 octobre 1746).

G. 1371. (Liasse.) — 8 parchemins.

1382-1776. — *Saint-Nicolas* (maison) (1). — Louis Simon, écuyer, seigneur de Saint-Bon en partie, et Marie,

(1) Appelée encore la *Maison des Marmots*.

sa femme, vendent à la Collégiale tout le droit qu'avait la dite Marie, à titre de douaire, sur une maison sise au châtel de Sézanne devant la logette au prévôt, tenant d'un côté à Pierre Cartula, de l'autre à Guill. Barat, moyennt 10 francs d'or (24 février 1381). — Bail à Gillet Maup, marchand, d'une maison sise devant la loge du prévôt et d'un jardin en la rue Moyenne pour 40 s. t. de rente annuelle (2 septembre 1466). — *Id.* à Cl. Robert, chapelier, d'une maison « en laquelle pend pour enseigne l'ymaige Saint Nicolas, anciennement appellée la Maison des Marmotz », sise au châtel de Sézanne devant le pilori, et d'un jardin en la rue Moyenne, pour 8 l. 10 s. t. de rente annuelle (7 août 1503); *id.* à Gilet Royer d'une maison où pend pour enseigne l'image Saint Nicolas, devant le pilori de Sézanne, moyennant 8 l. 5 s. t. de cens (18 juillet 1482). — 11 l. t. de rente foncière et 12 d. de cens (27 janvier 1562, v. st.); 9 l. de rente foncière et perpétuelle et 10 d. de cens (1776).

Censives sur vignes à Sézanne
(classées par ordre alphabétique de lieux-dits).

G. 1372. (Liasse.) — 19 pièces (18 parchemins).

1331-1660. — *Aigrebas (ou Engrebas).* — Maignot la Houssaude reconnaît tenir du Chapitre St-Nicolas une pièce de vigne sise au terroir de Sézanne, lieudit l'*Angrebat*, de laquelle vigne elle n'est tenue, sa vie durant, à rien payer au Chapitre, à condition qu'après sa mort la Collégiale rentrera en possession de ladite pièce (7 décembre 1331). — Jean Coignaut, prêtre, vend au Chapitre 3 quartiers de vigne audit lieu pour 20 l. t. (4 décembre 1337). — Baux : à J. le Normant d'une pièce de vigne pour 6 s. 8 d. t. de cens (29 octobre 1456) ; à J. l'Archevêque, foulon de draps, d'une vigne en Aigrebas, moyennant 25 s. t. de cens (27 février 1459 v. st.); à J. de Troyes, tonnelier, de 3 quartiers de vigne audit lieu et d'un jardin, moyennant 6 s. 8 d. t. de rente pour la vigne et 9 s. 2 d. pour le jardin (14 octobre 1461) ; à Jean Darc, barbier, de 3 quartiers, que vigne que peleux (1), pour 6 s. 8 d. t. par an (6 mai 1462) ; à Perrenot Laurent, vigneron, de 2 pièces de vigne, l'une en Champmerant, l'autre à Aigrebas, pour 13 s. 9 d. t. de cens (22 juillet 1496) ; à Rolland Blanchin, tonnelier, de 3 quartiers de vigne en Engrebas, moyennant 4 l. t. de rente et 12 d. t. de cens (27 janvier 1546 v. st.) : autres baux (1557-1660). — *Aymery (ou Emery)*: Colin de Villetart, couvreur, vend à la Collégiale une pièce de vigne, lieudit En Hémery, pour 15 l. t. (16 octobre 1347). — Bail à J. Mayeur l'aîné, vigneron, d'une pièce de vigne audit lieu pour 16 s. t. de rente (28 novembre 1492); bail pour 19 ans en 1501 ; reconnaissance de censive en 1556.

(1) *Peleux*, terre inculte.

G. 1373. (Liasse.) — 18 parchemins.

1436-1691. — *Belle Dame*: bail à Mahiot Mégrot, vigneron, d'une pièce de vigne audit lieu, moyennant 2 d. de cens et 16 s. 8 d. t. de rente (15 décembre 1515). — *Blanchien* : bail à Didier Trousson d'une pièce, que vigne que peleux, en Blanchien, pour 1 d. t. de cens et 3 s. 4 d. t. de rente perpétuelle (3 mai 1486). — *Boudifer* : bail à Jean de Vertus d'une pièce de 3 quartiers de vigne, lieudit en Boudifer, moyennant 3 s. t. de rente perpétuelle et 1 d. t. de cens (2 septembre 1436); reconnaissance de censive en 1691. — *Bourgnon*: bail à J. Chenancel, boucher, d'une pièce vigne et peleux, d'environ 3 quartiers, sur le chemin par où l'on monte de Sézanne en Bourgnon, pour 5 s. t. de viager (29 janvier 1442 v. st.). — *Cabaret ou Cabarat*: sentence de 1577 et bail de 1632. — *Cantières*: bail à J. Girard, cordonnier, d'une pièce de vigne ès Cantières, pour 1 d. de cens et 12 d. t. de rente perpétuelle (10 juin 1458).

G. 1374. (Liasse.) — 35 pièces (30 parchemins, 1 plan).

1328-1690. — *Champmeran.* — Henri de Désirée, écuyer, vend à Bernard de St-Mars, notaire des foires de Champagne et de Brie, une pièce de vigne au terroir de Sézanne, « ou lieu que l'an dit en Champmeran », moyennant 20 l. t. (21 août 1328). — Jean de Bonnières et Marie sa femme, fille de feu Guillaume de St-Mars, vendent à la Collégiale une pièce de vigne de 5 quartiers environ, sise au lieudit Chameran, moyennant 15 l. t. (26 novembre 1339). — Baux : à Jaquot le Deschaux d'un arpent de peleux en Chameran, pour 3 s. 4 d. t. de rente et 2 d. de cens (2 octobre 1413 et 6 mai 1415) ; à Charlot Roussel d'une pièce de peleux contenant environ 1 quartier, moyennant 10 d. t. de rente et 2 de cens (26 novembre 1416) ; à J. Pinot, pour 19 ans consécutifs, de 5 quartiers de vigne en Champmeran et un jardin en la rue Moyenne, pour 10 s. t. par an (18 février 1426 v. st. et 21 janvier 1427 v. st.); à Perrin Morel d'une pièce de vigne et peleux, lieudit Champeran, en 2 fesches contenant environ 1 quartier et demi, moyennant 12 d. t. de rente perpétuelle et 1 d. de cens (17 janvier 1427 v. st.) ; à Ogerin de Luisy, boulanger, d'une pièce de vigne en peleux pour 2 s. 6 d. t. de rente et 1 d. de cens (2 septembre 1436) ; à Guillemin Hérault, tonnelier, d'un arpent et demi de peleux pour 2 s. t. de cens (14 octobre 1461) ; à Cl. Maraut, charron, d'une pièce de vigne en Champmeran, moyennant 35 s. t. de rente perpétuelle et 6 d. t. de cens (24 mars 1576) ; etc.

G. 1375. (Liasse.) — 26 parchemins.

1377-1618. — *Châtellier* : bail à Jeannin le Vachat, vigneron, d'une pièce de vigne au dit lieu, moyennant 2 s. t. de cens annuel, portant lods et ventes (7 février 1388 v. st.); sentence de la prévôté de Sézanne condamnant ledit Vachat à payer à la Collégiale la somme de 14 s. dont 4 pour le cens et 10 s. d'amende pour les arrérages non payés (20 février 1392 v. st.). — Baux : à Perrinot Oudry, cordonnier, d'une pièce de vigne sise en lieudit Sourière, moyennant 18 d. t. de rente perpétuelle et 2 d. de cens portant lods et ventes (12 octobre 1429); reconnaissances de censive en 1557, 1580 et 1618 ; autre bail à Nicol. Fergelot, bourrelier, d'un quartier de vigne en lieudit Au Châtellier pour 5 s. t. de rente (23 février 1493 v. st.) — Jacques Paris, marchand, se reconnait détenteur d'un quartier de vigne audit lieu, grevé envers le Chapitre de 3 d. t. de cens et 2 s. 6 d. t. de rente (24 mars 1556 v. st.). — *Chenaye* : bail à J. Perros, vigneron, d'une pièce de vigne audit lieu pour 16 s. t. de rente (7 juin 1377) — *Chevaux* (*ou Chefvaux*) : bail à Jeannin Tournecuillier d'une pièce de peleux, lieudit En Chevaux, moyennant 2 s. t. de rente perpétuelle et 1 d. t. de cens (5 mai 1415) ; *id.* à J. Parresson, vigneron, d'une pièce de vigne audit lieu, d'un quartier de tour environ, moyennant 6 s. t. de viager (1er février 1492 v. st.). — *Chialot* (*ou Chialoux*) : bail à J. Simon, tanneur, d'une pièce de vigne en Chialot, pour 2 s. 6 d. de cens (15 avril 1434). — Sentence de la prévôté de Sézanne condamnant J. Locquin, dit Pérot, à continuer de payer au Chapitre la rente de 10 s. t. en raison de la vigne ci-dessus (13 décembre 1539).

G. 1376. (Liasse.) — 14 pièces (13 parchemins).

1375-1668. — *Cocu* : bail de 19 ans à Perrot Varembert d'une pièce de vigne sise « Au coqu » moyennant 10 s t. par an (16 juillet 1417); *id.* à Gillet Greffe d'une pièce de vigne audit lieu pour 10 d. t. de rente et 1 d de cens (2 novembre 1461). — *Côtes* : bail à J. Cordellier, vigneron, d'une pièce de terre en savart, lieudit Es Côtes, pour 3 d t. de cens et 12 d. t. de rente perpétuelle (14 novembre 1487). — *Couchemoyne* : bail de 19 ans à Baudon Leber d'une pièce de vigne d'un demi-arpent « En Couchiemoyne » pour 6 s. 8 d. t. de loyer annuel (23 juillet 1442). — *Courjaret* (1561). — *Croyes* : baux (1417-1668). — *Échange* : Thévenin le Paumier promet de rendre et payer au Chapitre 6 s. t. de rente perpétuelle pour une pièce de vigne, lieudit « En l'Eschange » (18 février 1374 v. st.).

G. 1377. (Liasse.) — 23 pièces (19 parchemins, 1 sceau).

1283-1746. — *Fontaine-Roger* : Collart de Vanvert, bourgeois de Sézanne, vend à Jean de Bailleul, cellérier en l'église St-Nicolas du lieu, une pièce de vigne sise en lieu dit A Fontaine-Roger, moyennant 20 l. pet. t. (11 septembre 1283 — sceau du bailli de Meaux et Provins). — *Fort des Noyers* : bail à Denise, veuve de Jean Galarue, de deux arpents de terre au Fort des Noyers et de divers autres héritages, moyenant 15 s. t. de viager (26 octobre 1489); *id.* à Prinot Faucher, laboureur, d'une pièce de terre audit lieu, pour 2 s. 6 d. t. de rente et 1 d. de cens (24 janvier 1504 v. st.). — *Fossés* : bail à P. Simonnet, boulanger, d'un quartier de vigne au lieudit Es fossés, pour 2 d. de cens et 10 s. t. de rente perpétuelle (1er février 1534 v. st.); *id.* à Tristan Mégart, potier d'étain, d'une pièce de vigne de 120 carreaux, lieudit « Les vielz fossez » pour 6 d. de cens et 15 s. t. de rente perpétuelle (8 juin 1552). — Cl. Moricault et consorts, vignerons, se reconnaissent détenteurs d'un demi-arpent de vigne aux Blancs Fossés, chargé envers la Collégiale de 1 d. de cens et 12 s. t. de rente (13 janvier 1556 v st.) ; etc.

G. 1378. (Liasse.) — 26 pièces (24 parchemins).

1347-1787. — *Fourneaux* : Jacques Adam et consorts se reconnaissent détenteurs d'un demi-arpent de terre en lieudit les Fourneaux, chargé de 8 d. de cens et 20 s. t. de rente (1563) ; etc. — *Fouteau* : Pierre de Villers vend à la Collégiale une pièce de vigne sise « En Fostiaux », contenant environ un arpent, moyennant 35 l. t. (11 mai 1347). — Baux : à Adam Jauays, trésorier de l'église St-Nicolas, d'une pièce de vigne en deux *fesches*, contenant environ demi-arpent, lieudit « En Fosteaulx » moyennant 12 d. t. de rente annuelle et perpétuelle et 1 d. de cens (18 mars 1429 v. st.); à Perrinot Manière d'une pièce de vigne audit lieu, pour 7 s. 6 d. t. de rente perpétuelle et 2 d. de cens (12 février 1435 v. st.) ; à J. Benoit, manouvrier, de la moitié par indivis d'une pièce de vigne, contenant un demi-arpent ou environ, lieudit « En Foteaulx », moyennant 6 d. t. de rente annuelle et perpétuelle (17 juillet 1496); reconnaissance de cens en 1608. — Bail à Guil. Louvat, marchand, d'un quartier de vigne en lieudit « En Faulsteaux », moyennant 2 d. t. de cens portant lods et ventes (13 décembre 1543) ; reconnaissance de cens en 1721 et 1737.

G. 1379. (Liasse.) — 40 pièces (36 parchemins).

1346-1706. — *Gardielle* : bail à Jeannin le Normant d'une pièce de vigne audit lieu, moyennant 3 s. t. de rente et 3 mailles de cens (30 janvier 1456 v. st.) ; *id.* à Simon

et Guillaume Jossot d'un quartier et demi de vigne en la « Basse Gardielle » pour 2 d. de cens et 8 s. t. de rente (12 décembre 1536). — *Gentillot* (1609-1699). — *Gilbert*: bail à J. Tournecuiller, dit le Rousselot, d'une pièce de peleux de vigne sise en « Gilebert », contenant 1 quartier et demi, moyennant 1 d. de cens et 2 s. t. de rente perpétuelle (3 juillet 1435). — *Goberde*: bail à Colin Forjot d'une pièce de vigne, contenant 1 quartier et demi, pour 6 s. 8 d. t. de cens (18 octobre 1433); *id.* à P. Perel, curé de Mœurs, d'un quartier de vigne à la Gobarde, moyennant 10 d. t. de rente perpétuelle et 2 d. de cens (8 mars 1494 v. st.); *id.* à P. Brouard, praticien, d'une pièce de vigne au dit lieu, contenant 1 quartier parisis, moyennant 9 s. 2 d. t. de rente viagère (3 janvier 1543 v. st.). — *Godeffin*: 1 quartier de vigne audit lieu, chargé de 20 d. t. de rente (1574). — *Gondrée*: Adenos Delacroix et Alips, sa femme, vendent et transportent à Dommenchin le Lorrain 1 quartier et demi de vigne, lieudit En Gondrée, moyennant 8 florins d'or, appelés francs du poids et coin du Roi (29 octobre 1368). — Guill. de Pogny vend à Pierre de Verde, prêtre, 1 pièce de vigne d'environ 3 quartiers, lieudit Gondrée, moyennant 11 florins d'or (13 décembre 1375); bail de la pièce ci-dessus à Jeannin le Villenat, moyennant 10 s. t. de rente (5 décembre 1398). — Bail à Denisot Cadain d'un demi-arpent de vigne audit lieu pour 2 s. 6 d. t. de rente perpétuelle et 1 d. de cens (5 février 1435 v. st.). — *Grossin*: Jean de... vend au Chapitre une rente sur une vigne audit lieu pour 50 s. t. (4 mars 1345 v. st.). — *Jamberoust*: 1 demi-arpent de terre et vigne chargé de 2 s. 6 d. de rente perpétuelle (1590).

G. 1380. (Liasse.) — 19 parchemins.

1374-1557. — *Laval*: bail à J. Lenormant d'une pièce de peleux pour 3 s. t. de rente perpétuelle et 2 d. de cens (23 février 1445 v. st.). — *Lescherausses*: *id.* pour 2 d. de cens et 2 s. 6 d. t. de rente perpétuelle (13 janvier 1446 v. st.). — *Luat* (*ou Aluat*); baux à divers: d'une pièce de vigne à Colinet moyennant 16 s. t. de rente (28 août 1374); à Jeannin Charreton, dit Cafferu, bail de 19 ans d'une vigne sise au Petit Luat pour 10 s. t. par an (23 mars 1397 v. st.); à Jeannin Morel pour 2 s. t. de rente perpétuelle (26 novembre 1436); à Ét. Brouard, vigneron, pour 1 d. t. et 2 s. t. de rente perpétuelle (4 avril 1489); à J. Bele et J. Boulon d'une pièce de peleux, moyennant 1 d. de cens et 2 s. t. de rente perpétuelle (19 avril 1468). — *Maisière*: bail à Colin du Carelz d'une pièce de peleux, moyennant 3 s. t. de rente et 6 d. de cens (13 juillet 1410); *id.* à Jean de Carelz, moyennant 5 s. t. de rente perpétuelle et 3 oboles pour le cens (8 mai 1446). — Vente par la veuve J. Bertran à Colin Lolliet d'un demi-quartier de vigne à la Maisière, moyennant 4 l. t. de principal et 5. s. t. pour le vin (14 mai 1560). — *Marchoises*: J. Aupatin, dit le Petit barbier, s'avoue redevable envers le Chapitre de 10 s. t. de rente perpétuelle et 4 d. de cens pour une vigne dite les Marchoises, contenant 1 arpent (3 juin 1446). — *Maridot*: bail à Gilot Varembert d'un quartier de peleux sis « En Marido » pour 6 d. t. de rente perpétuelle et 1 d. de cens (1er septembre 1436). — *Mariotte*: bail à Guillemin Mairot d'un savart de vigne, lieudit « En Mariote », contenant environ 1 quartier la pièce, moyennant 6 d. t. de rente perpétuelle et 1 obole de cens (6 février 1446 v. st.).

G. 1381. (Liasse.) — 54 pièces (47 parchemins, 1 sceau).

1318-1717. — *Martel*: Vivien le Guenas vend à la Collégiale 20 soudées de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur divers héritages, notamment sur une pièce de vigne En Martel, moyennant 10 l. t. (24 mars 1346 v. st.). — Vente par Perrinot le tonnelier à Jacquemart Warnet d'une pièce de peleux En Martel, pour 35 s. t. (23 novembre 1414). — Bail à J. Lenormant d'un jardin audit lieu et d'un quartier de savart « à plante vigne » sis en Orgevault, moyennant 2 s. t. de rente pour le savart et 1 d. de cens pour le jardin (19 janvier 1469 v. st.); reconnaissance de cens en 1536. — *Méret*: reconnaissance de cens (1621). — *Millières ou Marlières*: bail à Perrot Lucas, boucher, d'une pièce de vigne au lieudit Marlières, pour 10 s. t. (27 avril 1385); *id.* à Jeanson Pauchaine d'une pièce de peleux, lieudit Milliers ou Mérigot, moyennant 12 d. t. de rente et 1 d. de cens (13 mars 1416); à Jeannin Maigrot d'une pièce que vigne que peleux, contenant un quartier et demi, lieudit Hautes-Millières, pour 2 s. t. de rente et 1 de cens (1er décembre 1426); à Guillemin Tomot d'une pièce de vigne d'un quartier la pièce, pour 2 s. 6 d. t. de viager (29 mars 1446 v. st.); à J. Prestat, marchand, d'un demi-quartier de vigne pour 1 d. de cens et 12 d. t. de rente perpétuelle (2 janvier 1455 v. st.); à la veuve Aubry Jossot d'une pièce pour 4 s. 2 d t. de rente (3 mars 1463 v. st.); à Gillet Jossot et consorts d'une pièce de vigne, lieudit « Es basses Millières, moyennt. 4 s. 2 d. t. de rente (8 septembre 1482); à Perrot Royer, d'un quartier parisis de vigne pour 14 s. t. de viager (28 avril 1519 — sceau); etc. — *Moignant*; Pierre de Viviers, clerc, et Guillot Bérot des Essarts, tuteurs de Perrin, Jacquin et Jeannin, enfants mineurs de Jean Fromentin, de Châtillon-sur-Morin, vendent à Jean des Essarts, prévôt de l'église Notre-Dame du Val de Provins, 1 arpent de vigne en Moignant, pour 40 s. pet. t. (24 février 1317 v. st.). — Guill. Bouvars, de Sézanne, bourgeois et épicier demeurant à Paris, donne au Chapitre 3 quartiers de vigne

audit lieu (30 avril 1349). — Bail à Coleçon le Clergat de 3 quartiers de savart en Moignant et autres héritages, moyennant 5 s. t. de rente perpétuelle (29 septembre 1407); *id.* à Guillemin de Péas, vigneron, d'un arpent, que vigne que peleux, moyennant 3 s. t. de rente perpétuelle et 4 d. de cens (19 juillet 1410); *id.* à Colot Lucas, d'une pièce de terre à savart « ou anciennement a heu vigne », contenant environ 1 arpent, pour 2 s. 6 d. t. de rente perpétuelle (21 septembre 1412). — Perrinot de Pouan vend à Guillemin le Louvat un demi-arpent de vigne audit lieu, moyennant 14 l. t. (17 juillet 1417). — Bail à J. Raoul, boulanger, d'une pièce, vigne et peleux, d'un quartier environ, pour 7 d. t. de rente perpétuelle et 1 maille de cens (15 septembre 1432); etc., etc.

G. 1382. (Liasse.) — 29 parchemins.

1399-1690. — *Montfort* : bail à Guiot et Jean Pasquot d'une pièce de peleux « ou jadis souloit avoir vigne » sise en Montfort, moyennant 2 l. t. de cens et 5 s. de rente perpétuelle (2 octobre 1411); *id.* à Thévenin Charbonnier d'une pièce de vigne, lieudit Montfort-le-Haut, pour 7 s. 6 d. de rente viagère (26 avril 1433); *id.* à Guillemin Lefèvre d'une pièce de savart et peleux, sise en Montfort, d'un demi-arpent la pièce, moyennant 1 d. t. de cens et 12 d. t. de rente perpétuelle (1er février 1443 v. st.); *id.* audit Thév. Charbonnier pour 15 s. t. de rente annuelle (12 septembre 1454). — *Monpoulain* : Colin le Gallois et Perron, sa femme, vendent à Jacques Godart, chapelain de St-Nicolas, une pièce de vigne, lieudit En mon poulain, moyennant 40 s. t. (7 septembre 1399). — *Mont Genevroux*; P. Boudart, cordonnier, vend à J. Delaporte, également cordonnier, une pièce de vigne de 1 arpent, sise au Mont Genevreux, pour 15 l. t. (22 février 1478 v. st.) — *Morières* : bail à Jacquemin Trouillart et consorts d'une pièce de peleux, lieudit En Morières, pour 9 d. t. de cens et 3 s t. de rente (26 juin 1466). — *Mothe (la)* — (1690). — *Nonotte* : P. Butin, chanoine de St-Nicolas et curé de Courbetaux, prend à bail une pièce de vigne « ou lieudit en la Nonotte, assise asez prez de la Goberde », moyennant 7 s. 6 d. t. de rente viagère (28 juillet 1499). — *Orgevaux* : bail de 2 *fesches* de vigne sises au lieudit « Orgevault », moyennant 2 s. t. de rente et 2 d. t. de cens (31 janvier 1457 v. st.) — Perrenet Louis, pelletier, vend à Pontus Royer, tanneur, 2 pièces de vigne audit lieu, moyennant 60 s. t. (16 décembre 1500); etc.

G. 1383. (Liasse.) — 35 pièces (32 parchemins, 1 sceau).

1405-1660. — *Paulepanier* : bail à Perrin Morin d'une pièce de peleux audit lieu pour 12 d. t. par an (18 juillet 1427); *id.* à Nicol. Garnier pour 3 s. t. de rente et 1 d. de cens (2 septembre 1436); *id.* à J. Fauche pour 18 d. t. de rente et 1 obole de cens (2 juillet 1441). — *Pelisson* : bail de 9 ans à Guill. Margerie d'une pièce de vigne, lieudit En Peliçon, moyennant 6 s. t. par an (3 décembre 1405); *id.* d'une pièce de demi-arpent en lieudit Pellisson, moyennant 3 s. 4 d. t. (1556). — *Perriers* : bail à Colin le Serrurier d'une pièce, vigne et peleux, sise « Aux Periers » pour 2 s. 6 d. t. de cens annuel et perpétuel (2 mai 1408); *id.* à Mahiet Duval pour 10 s. t. de rente (19 septembre 1494); *id.* à Guill. Cadet, chanoine, d'une pièce de vigne en 2 *fesches*, contenant 1 quartier parisis, lieudit aux Periers, moyennant 6 d. t. de cens et 20 s. t. de rente perpétuelle (28 mai 1547). — *Pissechien* : bail à Justin Langlois, potier de terre, de 40 carreaux de terre labourable, lieudit « Pichechien », moyennant 2 d. t. de cens et 2 s. t. de rente perpétuelle (1572). — *Pointe (la)* : bail à J. Manière, vigneron, d'une pièce de vigne contenant environ 1 quartier (29 juin 1408); *id.* à J. Rumegny, maçon, d'une pièce de vigne sise A la pointe aux Lorrains, moyennant 6 d. t. de cens (15 septembre 1460 — sceau). — *Poitrines* (1551-1625). — *Potière (la)* : J. Roy, vigneron, se reconnaît détenteur d'un demi quartier parisis de vigne au lieudit La Potière, autrement « Le haut des Brebiettes » chargé de 14 s. t. de rente perpétuelle (1589). — *Portefeuille* : bail à J. Gode, vigneron, d'un quartier, vigne et peleux, lieudit En Portefeuille, moyennant 6 s. t. (21 septembre 1406); bail de 12 années à Denisot Saquoppin d'une pièce de vigne audit lieu pour 10 s. t (21 mars 1422 v. st.); à Perrinot de Vertus, vigneron, pour 5 s. t. de rente viagère (11 juin 1488); à J. du Perier, tisserand, pour 7 s. 6 d. t. de viager (9 mai 1489); Nicol. Persen, charron, prend à bail 1 quartier de vigne audit lieu, moyennant 3 d. de cens et 20 s. t. de rente (1566).

G. 1384. (Liasse.) — 33 pièces (31 parchemins, 1 sceau).

1338-1753. — *Prés (les petits)* : baux (1550-1753). — *Rambaud, Rand* : vente par Perrinot Maigrot, vigneron, à Laurent Noël, d'une pièce de vigne sise « En Rambaut », moyennant 60 s. t. (3 janvier 1438 v. st.); bail d'une pièce de peleux sise En Rand, pour 3 d. t. de cens (30 novembre 1447). — *Raust* : vente par Perrin, dit le Picart, à Jacquin, dit Philippe, de 20 perches de vigne audit lieu, moyennant 8 l. t. (4 octobre 1338). — *Regnard* : bail à Jean de Brie de « un quartier de terre parisis de terre et peleux à faire vigne », sis en lieudit En Regnard, moyennant 2 s. t. de rente viagère (14 janvier 1517 v. st.). — *Rogé* : Jeannin Bénard, manouvrier vend à Colinet Gemminet, tisserand de drap, une pièce de vigne, d'un quartier

et demi la pièce, sise en Rogé, moyennant 100 s. t. de principal et 10 s. t. pour le vin (21 janvier 1491 v. st.). — *Rognon:* bail à Gilot Varembert d'une pièce de savart audit lieu pour 2 d. t. de cens (8 décembre 1446). — *Rome:* bail à Adam Vendot, prêtre, d'une pièce, vigne et peleux, de 3 quartiers, lieudit *Derrière Rome*, moyennant 8 s. t. de viager (24 avril 1430). — *Rougemont*: bail de 19 années à P. Lorin d'une pièce de vigne audit lieu pour 7 s. 6 d. de rente (1er décembre 1426); *id.* à Jean P., vigneron, d'une pièce en 4 fesches sise en Rougemont pour 8 s. 4 d. t. de cens (7 novembre 1487); à Didier Thierrion d'un demi-arpent de vigne en Rougemont, moyennant 11 s. 8 d. de rente viagère (17 avril 1498). — Guill. le Gagneur, écuyer, reconnaît avoir pris et retenu de Milles de Ballaines, aussi écuyer, une pièce de vigne audit lieu, pour 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (5 février 1506 v. st.); bail à Pierre Sorel, avocat, d'une pièce en Rougemont pour 2 d. t. de cens et 7 s. 6 d. t. de rente (14 avril 1526 — sceau). — *Route:* bail à Piot de Pouan et J. le Normant d'une pièce de vigne, lieudit En la route, moyennant 15 s. t. de rente (6 août 1425).

G. 1385. (Liasse.) — 41 pièces (38 parchemins).

1355-1659. — *Sablons:* délivrance au Chapitre de 5 s. t. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur une vigne sise au lieudit « Es sablons », en vertu du testament de J. Lemoine (28 avril 1402). — Bail à J. Vincent, vigneron, d'une pièce de vigne sise « Près des Sablons », moyennant 10 s. t. de cens annuel (12 juillet 1489). — *Sac-à-vin* : bail à J. Lefort, notaire, d'une pièce de vigne, lieudit Sac-à-vin, moyennant 2 s. 6 d. t. de rente et 2 d. de cens portant lods et ventes (31 octobre 1460); *id.* à P. Poulet, boucher, d'une pièce de vigne audit lieu, pour 7 s. 6 d. t. de rente viagère (25 janvier 1492 v. st.). — *Val-aux-Moines:* bail à Colet Pasquot d'une pièce de vigne audit lieu pour 6 s. t. de viager (12 décembre 1421); reconnaissance de 8 s. 4 d. de rente sur ladite vigne (1560). — Bail à Prinot Joliet d'une pièce de peleux de vigne en savart, lieudit Val-aux-Moines, moyennant 1 d. de cens et 12 d. t. de rente perpétuelle (7 novembre 1443); *id.* à Ét. Blanchet, cordonnier (8 septembre 1467). — *Vauchamp*: bail à Jeannin le Normand d'une vigne en Vauchamp pour 2 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (26 octobre 1404); *id.* au même pour 12 d t. de rente (15 septembre 1432). — Jean de Roole, dit Leconte, vend au Chapitre diverses pièces de vigne moyennant 50 s. t. (19 novembre 1457). — *Vaudurel*: Jean de Gouaux, de Sézanne, vend à J. le Camus, marchand, une pièce de vigne en lieudit Vaudurel, moyennant 8 l. t. (2 octobre 1355).

G. 1386. (Liasse.) — 54 pièces (46 parchemins, 1 sceau).

1322-1669. — *Vaudouval:* Jean de Laval et Guillaume Barbuise, marguilliers de N.-Dame de Sézanne, vendent à Michel de Launoi, cellérier de St-Nicolas, un quartier de vigne en Vaudonval, moyennant 6 l. t. (3 janvier 1322 v. st.). — Jeanne et Perrinaud, enfants de feu Jaquin Choffin, vendent à Thiébaut Dubois, chanoine de St-Nicolas, un demi-arpent de vigne en « Vau dou Val » pour 6 l. 10 s. t. (11 décembre 1324). — Thiébaut, dit Cornu, et Jaquinaut le Patriarche, enfants de feu Jean Renouy, vendent audit Thiébaut Dubois un demi-arpent de vigne au même lieu pour 8 l. t. (10 juillet 1329). — Bail à J. Tournecuiller d'une pièce de peleux au petit « Vau dou Val », moyennant 6 d. t. de cens annuel et perpétuel (12 janvier 1409 v. st.); *id.* à Jean le Billeriat, vigneron, d'un demi-arpent de savart audit lieu, moyennant 6 s. t. de rente annuelle et perpétuelle et 2 d. t. de cens (13 juillet 1410); *id.* à Jaquot Tournecuiller d'une pièce de peleux pour 3 s. t. de rente perpétuelle et 3 d. de cens (5 mai 1415). — Jean du Carel vend à Jeannin Partiot une pièce de vigne au petit Vaudouval pour 15 l. t. (2 novembre 1420). — Bail à Denisot Fayat, cordonnier, d'une pièce de vigne audit lieu pour 1 d. de cens et 3 s. t. de rente perpétuelle (5 février 1435 v. st); *id.* pour 19 années à Fréminet de Laon, cordonnier (22 novembre 1436); *id.* à Gilet Desmaretz d'une pièce de peleux en Vaudouval, moyennant 1 d. de cens et 6 s. 8 d. de rente perpétuelle (6 mars 1440 v. st.). — Vente par J. Méart à J. Froissard de la 6e partie d'une pièce de vigne, contenant environ 1 arpent, sise en Vaudouval, moyennant 15 s. t. (25 mars 1470 v. st.). — Bail à Gillet Noé, vigneron, d'une pièce de peleux audit lieu pour 1 d. de cens et 12 d. t. de rente perpétuelle (21 mars 1490 v. st.) — Jeannin Truffillon, meunier, vend à P. Gouin un demi-arpent de vigne en Vaudouval pour 10 l. 10 s. t. (7 décembre 1497 — sceau de la prévôté); etc.

G. 1387. (Liasse.) — 10 parchemins.

1351-1528. — *Vaudouval:* échange entre Jacquau Choffin, de Sézanne, boucher, et Jean Vincent, chanoine de St-Nicolas, d'une pièce de vigne sise en Vaudouval contre une autre pièce sise en Vaugiffier (28 août 1351). — Bail à Pierre de Péas, chapelain de St-Nicolas, d'une pièce de vigne en Vaudouval pour 10 s. t. de cens viager (8 mai 1403); *id.* à Noël Bourgoin, vigneron, moyennant 13 s. t. de cens perpétuel (16 juillet 1409); *id.* à J. Boudart, vigneron, d'une pièce de peleux, moyennant 12 d. t. de cens perpétuel (13 décembre 1409); *id.* à Jeannin Maigrot, vigneron, de 2 pièces de vigne audit Vaudouval, pour 10 s. t. de

rente (25 décembre 1425) ; *id.* à J. Petit d'un demi-arpent de vigne, lieudit Vaudouval, autrement appelé Belle Pause, moyennant 2 d. t. de cens et 2 s. 6 d. t. de rente annuelle et perpétuelle (12 avril 1469) ; *id.* à Denisot Mimerat, tanneur, et consorts d'un demi-arpent de vigne au même lieu pour 20 s. t. de rente viagère (15 octobre 1515) ; etc.

G. 1388 (Liasse.) — 28 pièces (26 parchemins).

1314-1725. — *Vaugiffier* : Vente par Jaquau dit Canars, et Marie, sa femme, à Girart Lallemant, poissonnier à Sézanne, d'une pièce de vigne sise en « Vaugiffrey » moyennant 112 s. t. (16 octobre 1314). — Girard Lallement, poissonnier, et Gilaute, sa femme, donnent, quittent et transportent à Thiébault, dit Dubois, chanoine de Saint-Nicolas, une pièce de vigne qu'ils avaient au terroir de Sézanne, lieudit En Vaugiffrey (3 octobre 1527). — Sentence du bailli de Sézanne mettant fin au débat mû entre le Chapitre et Pierre de Carnoy touchant diverses censives, notamment une vigne assise en *Vau Giffier* chargée envers les chanoines de 5 s. de rente annuelle et perpétuelle (6 mars 1370 v. st.) ; accord entre Thévenin le Paumier et le Chapitre St-Nicolas au sujet de la rente de 5 s. t. due par la vigne ci-dessus (8 mai 1376) ; etc. — *Vaux Ferry* : bail à Jean et Louis Rossignol, tonneliers, d'une pièce de terre et peleux d'environ 5 quartiers, sise en Vau Ferry, moyennant 16 s. 8 d. t. de rente perpétuelle (6 février 1505 v. st). — *Verisier* : reconnaissance de cens (1582). — *Voie de Broyes* : bail à Gilot Varembert d'une pièce de terre à savart, lieudit « A la voie de Broyes, au-dessus de Moingnant » pour 6 d. t. de cens (7 octobre 1443). — *Voie de Mœurs* : Girard Jean, boulanger, vend à Pierre le Masson une pièce de vigne, lieudit « A la voie de Meures » pour 6 l. t. (24 février 1458 v. st.). — *Voie du Puis* : bail à J. Jossot, tonnelier, et Perrenot Lorens, vigneron, d'une pièce de terre « estant à présent en vigne et peleux » d'environ 7 quartiers la pièce, sise en la Voie du Puis, moyennant 6 d. t. de cens et 5 s. t. de rente perpétuelle (14 novembre 1487). — *Voie de Verdey* : bail à J. Gode, vigneron, d'un quartier et demi de peleux en la « Voye de Verde » pour 6 d. t. de rente et 1 de cens (27 octobre 1409) ; *id.* à Pérot Favier de 2 pièces de peleux de vigne, lieudit « A la viez voye de Verde », contenant environ 3 quartiers la pièce, moyennant 4 s. t. de rente perpétuelle et 2 d. de cens (9 novembre 1436) ; etc.

Censives hors de Sézanne
(classées par ordre alphabétique de localités).

G. 1389. (Liasse.) — 26 parchemins.

1485-1669. — *Allemant.* — J. Piot, laboureur, constitue à Ét. Jean 40 s. t. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur un terrain de 3 *leveures* (1), contenant environ 1 quartier et demi de terre, sis en la rue du Grand Val, et autres héritages, moyennant 20 l. t. (5 janvier 1484, v. st.). — Guillaume Jean, curé de Pleurre et chanoine de Saint-Remy audit Pleurre, constitue au Chapitre Saint-Nicolas 40 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur la maison ci-dessus, laquelle rente avait été constituée 5 ans auparavant par J. Piot à feu Étienne Jean, père dudit messire Guillaume, moyennant 20 l. t. (11 septembre 1489). — J. d'Autruche, boulanger, constitue au Chapitre 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur une maison en la rue du Petit-Val, moyennant 15 l. t. (15 janvier 1503, v. st.). — Constitution de 10 s. t. de rente perpétuelle par P. Drouart, vigneron, sur une maison et divers autres héritages, moyennant 24 l. t. (1er juin 1504) ; *id.* de 30 s. t. de rente perpétuelle par P. Collin, vigneron, sur une maison de 3 leveures, sise près de la Fontaine des Lenoux, et sur autres héritages, moyennant 21 l. t. (3 janvier 1504, v. st.) ; *id.* 10 l. t. de rente perpétuelle par Jeannin Ogier sur un chaas (*casale*) de 2 leveures, jardin, cour, accin et pourprins, d'une contenance d'un demi-arpent environ, pour 7 l. t. (3 janvier 1504, v. st.) ; etc.

G. 1390. (Liasse.) — 15 parchemins.

1505-1593. — *Anglure* : Cl. Bertrand vend à J. Chapelle un quartier de terre labourable sis à Anglure, lieu dit L'Homme Mort, moyennant 10 écus sol (1593). — *Bagneux* : Vincent de Resson, laboureur, et Didière, sa femme, constituent à la Collégiale 12 s. t. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur une pièce de pré d'un arpent, moyennant 8 l. t. (2 mars 1504, v. st.). — *Barbonne* : J. Raisin, vigneron, constitue au Chapitre 10 s. t. de rente perpétuelle sur une maison et dépendances à Barbonne, moyennant 7 l. t. (8 janvier 1504, v. st.) ; reconnaissance de ladite censive en 1545. — Constitution par Denisot Mengin, laboureur, de 40 s. t. de rente perpétuelle sur une maison de 3 leveures, sise en la Grande rue de Barbonne, moyennant 28 l. t. (9 janvier 1504, v. st.) ; *id.* par Hugot Boudier, vigneron, de 20 s. t. de rente perpétuelle sur une maison en la rue Morant, moyennant 14 l. t. (26 avril 1505).

(1) *Leveure*, emplacement pour élever ou pour bâtir une maison. Voir Du Cange, v° *Levatura*.

— Le lieutenant général du bailli de Sézanne donne main levée au Chapitre du droit de rouage sur la terre de Barbonne, naguère mis indûment en la main du Roi par les fermiers du domaine (8 mai 1543) ; bail dudit droit pour 3 ans à Didier Collet, marchand et vigneron, moyennant 10 s. t. par an (24 novembre 1543).

G. 1391. (Liasse.) — 25 pièces (21 parchemins).

1376-1723. — *Boissy-le-Repos.* — Vidimus par l'official de Chartres du testament de feu Nicolas de Chesnay, chanoine de Saint-Nicolas : le testateur y léguait au curé de Boissy-le-Repos, *curato ecclesie parochialis de Boissiaco le Repons prope Sezanniam*, 4 s. t. de rente annuelle et perpétuelle à prendre chaque année sur un pré vulgairement appelé « des Chenes » (24 janvier 1404, v. st. — date du vidimus). — Pierre de Chesne, chanoine de Saint-Nicolas, reconnaît que, dès le samedi 18 juillet 1377, feu Colet de Chesne, son oncle, avait par ordonnance de dernière volonté légué au Chapitre 25 s. t. de rente annuelle et perpétuelle à charge d'un anniversaire, de laquelle rente rien n'avait encore été payé auxdits chanoines : en conséquence, ledit Pierre de Chesne leur baille, cède et transporte à toujours « trois arpans de prez séans ou terroir de Bouissy le Repost » (13 juin 1405). — Jean Barbier et Jeannette, sa femme, vendent au Chapitre « une pièce de pré séant ou terrouoir dudit Bouissi, ou lieu dit Au pré du Gorget, contenant environ trois quartiers la pièce....... mouvans des religieulx de Faremoustier parmy trois mailles de cens », moyennant 9 l. t. (10 août 1410) ; Simart Belier, maïeur de Boissy-le-Repos de par les religieux de Faremoutier, met le Chapitre en possession et saisine des héritages légués par lesdits J. Barbier et Jeannette, et donne quittance aux chanoines de la somme par eux versée à titre de lods et ventes (Sézanne, 14 août 1410). — Phelippon Plumart reconnaît que par son testament messire Pierre de Chesnay avait légué au Chapitre, à charge d'anniversaire, « une pièce de pré contenant environ deux arpens et demi, nommé le pré Cavey, séant ou finage de Boissy-le-Repost » ; en conséquence, ledit Phelippon déclare bailler et délivrer aux chanoines de Saint-Nicolas la pièce ci-dessus « ensemble la possession, saisine et seigneurie d'icelle pièce de pré » (2 juillet 1411). — Bail à J. Jammart d'une pièce de pré d'un arpent la pièce, moyennant 2 s. 6 d. t. de censive annuelle et perpétuelle (11 octobre 1462). — *Bonne-Voisine* (*Aube*) : sentence du prévôt de Sézanne déclarant la terre de Bonne-Voisine liée, obligée et hypothéquée envers le Chapitre de la somme de 100 s. t. de rente foncière annuelle et perpétuelle (24 mars 1564, v. st.) ; autre sentence de la prévôté condamnant Regnault Clément, laboureur, à payer la somme de 100 s. t. de rente annuelle au Chapitre à cause de la maison et grange de Bonne-Voisine (1576). — *Broussy-le-Grand* : Thibaud Leclerc prend à ferme une maison « en la ville de Brocy, moyennant 16 s. t. par an (1er janvier 1375, v. st.). — Antoine Barré, domicilié au Mesnil, reconnaît avoir pris à titre de cens perpétuel du Chapitre Saint-Nicolas, une masure et jardin « à Brocy le Grant », moyennant 2 s. 6 d. t. par an (6 mai 1477). — Bail à J. Oudet, charpentier, d'une maison et jardin audit lieu, moyennant 15 d. t. de rente annuelle et perpétuelle (26 août 1485) ; *id.* à Jeanne, veuve d'Apollinaire Oudet, pour 15 d. t. (1557).

G. 1392. (Liasse.) — 29 pièces (28 parchemins).

1410-1560. — *Broyes.* — Isabelle de Châtillon, dame d'Anglure et de Fère-Champenoise, et Alix de Thoucy, veuve d'Ogier, jadis seigneur d'Anglure, comme exécutrices du testament laissé par ledit Ogier en date du 5 octobre 1409, baillent et transportent aux chanoines de Saint-Nicolas les maison, prés et terres, nommés la maison de Juilly, ensemble les maison, pressoir et masure, nommés la maison de Broyes, légués au Chapitre par ledit Ogier à charge d'un anniversaire (1410). — Bail à Jeannin Hattot d'une pièce de savart de vigne contenant 1 quartier, lieu dit *En Chastiecham*, moyennant 1 d. t. de cens (8 décembre 1435). — Baux à divers de terrains sis au lieu dit La Grange de Juilly (1477) ; *id.* en 1524.

G. 1393. (Liasse.) — 12 pièces (11 parchemins).

1399-1571. — *Champguyon.* — Sentence du prévôt de Sézanne, qui condamne Perrot Quinot à payer au Chapitre 2 années du terrage de Champguyon et 40 s. t. d'amende pour chacune desdites 2 années (24 octobre 1399). — Vente par Gillet Bachelier, laboureur, au Chapitre, de 10 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur un accin audit lieu (6 décembre 1504) ; *id.* par Phil. Mandot, laboureur, de 13 s. 4 d. t. de rente perpétuelle à prendre sur une maison, moyennant 9 l. t. (24 septembre 1509). — Sentence de la prévôté de Sézanne condamnant le détenteur de la maison ci-dessus à payer au Chapitre la somme de 40 s. 3 d. et 5 s. t. d'amende pour 3 années d'arrérages de ladite maison (26 mai 1537). — Les chanoines de Saint-Nicolas reconnaissent la vente faite à Jean de Menecier et Nicol. Paissant de tous les droits de censives, coutumes, lods et ventes que le Chapitre avait à Champguyon, moyennant la somme de 540 l. t. et moyennant aussi celle de 10 écus d'or reçus comptant dudit Menecier « pour employer à la réparation des sièges du cœur de leur église par cy devant desmolliz et ruynez » (Sézanne, 5 novembre 1571).

G. 1394. (Liasse.) — 35 pièces (25 parchemins).

1398-1747. — *Charleville et Corfélix.* — J. Cadain et Colette, sa femme, vendent à Denis Lolier une masure à Charleville moyennant 4 l. t. et 5 quartiers de terre audit lieu moyennant 20 s. t. (5 avril 1399). — J. Daurée vend à D. Lolier le quart par indivis d'une pièce de pré contenant environ 3 quartiers, sis à Charleville, lieu dit A la Noe Jacques Erart, moyennant 40 s. t. (30 août 1405). — Gile de Froideparois, écuyer, et damoiselle Perrette de Monceaux vendent à Denis Lolier les deux tiers par indivis d'environ 2 arpents de pré sis au terroir et proche de *Courfélix*, moyennant 10 l. t. (22 janvier 1405, v. st.). — Simart de la Mote, écuyer, et damoiselle Simonne de Monceaux, sa femme, vendent à D. Lolier « la tierce partie par indivis de tous les prez que avoient au temps de leurs vies feu Pierre de Monceau et damoiselle Colette sa femme, père et mère de ladite Simonne, ès paroisses de Boissy et Corfélix, partans avec damoiselles Perrette et Jehannette de Monciaux ses seurs », moyennant 100 s. t. (1er avril 1405, v. st.). — Denis Lolier, avocat à Sézanne, et Agnès, sa femme, se dévêtissent ès mains de Colart de Pautrelles, maïeur de Bussy-le-Repos, pour les religieuses de Faremoutier, et de Jean Cadain, maïeur de Charleville, pour le couvent de Chézy, « par le bail et tradition de la verge de bois » de divers héritages sis à Corfélix et à Charleville, et ont voulu et consenti que les maïeurs susdits en saisissent le Chapitre de l'église Saint-Nicolas de Sézanne par le bail et tradition de ladite verge (14 janvier 1406, v. st.). — Lorant le couturier et Méline, sa femme, prennent à bail une masure à Charleville, qui fut jadis à feu Denis Lolier, moyennant 12 s. de rente annuelle et perpétuelle (30 mai 1425). — Bail de 9 ans à Pierre Billard, recteur des écoles de Charleville, et Hélène Guillot, sa femme, d'un arpent de pré sis au terroir du lieu (18 mai 1747). — *Chastres* (*Aube*) : bail de 12 ans à Laurent le Villain, laboureur, de divers héritages sis à Chastres, moyennant 24 boisseaux de blé par an (12 octobre 1486). — *Chichey* : Pierre et Marie, sa femme, vendent à T., prêtre de Saint-Étienne de Troyes, tout ce qu'ils possèdent au terroir de Chichey, moyennant 50 l. t. (8 janvier 1327, v. st.). — Procédures, etc. — *Corroy* (1615).

G. 1395. (Liasse.) — 12 parchemins.

1203-1579. — *Escardes* : transaction entre P. Martin, curé d'Escardes, et les chanoines de St-Nicolas, aux termes de laquelle le curé reconnaît leur devoir 8 boisseaux de froment et 8 d'avoine (27 juillet 1537). — *Gault (le).* — Blanche, comtesse de Troyes, approuve la vente faite par Fourque, *Furco*, de Sauci, à l'église St-Nicolas de Sézanne, de 20 setiers de froment que ledit Fourque percevait chaque année sur sa grange du Gault, lesquels 20 setiers les chanoines de St-Nicolas ont acquittés à l'aide de la somme à eux léguée par le feu comte Thibault (Provins, 8 octobre 1203 — orig. parch. ; le sceau manque (1). — Sentence du bailli de Sézanne condamnant le prieur du Gault à faire établir la quantité de grain à laquelle a pu monter la moisson de la présente année sur les terrages du Gault, pour le tiers en être remis aux mains de Pierre Cartula, de Sézanne, qui le délivrera au Chapitre de St-Nicolas (22 août 1366). — Accord passé par-devant le bailli de Sézanne entre le Chapitre de St-Nicolas et Jacques de Vienne, prieur et curé du Gault, au sujet de la redevance du tiers des terrages : accordé est que ledit tiers sera levé en commun par les parties ou leurs fermiers (27 septembre 1369). — *Gourganson* : moulin Lanery (1556-1562). — *Granges-sur-Aube* : Orry Lambesson et Isabelle, sa femme, vendent au Chapitre une grange de quatre *trefz* audit lieu, moyennant 23 l. t (20 mai 1408). — Échange entre le Chapitre et damoiselle Jeanne Darras, dame en partie de Granges-sur-Aube, d'un jardin contre une grange audit lieu (22 juin 1471). — Bail à Lambert Moreau, laboureur, d'une place à Grange-sur-Aube pour 1 d. de cens et 2 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (25 mai 1493) ; reconnaissance de censive en 1579.

G. 1396. (Liasse.) — 19 pièces (16 parchemins).

1355-1758. — *La Chapelle-Lasson.* — Acte de donation de Robert d'Anglure au Chapitre de St-Nicolas (22 juin 1355) ; le doyen et le Chapitre attestent avoir reçu de Robert d'Anglure, chevalier et seigneur de Queudes, *de Cubitis*, tous les héritages qu'il possédait au jour de ces présentes dans la ville et le finage de la Chapelle-Lasson, *de capella Laxonis*, à charge de 2 messes par semaine et d'un anniversaire perpétuel en la veille de St-Martin d'hiver (29 juin 1355). — Jacquin Richier prend à bail « touz les héritaiges, terres arables et jardins, masurez et autres héritaiges quelconquez que les diz doyen et chapitre ont et puent avoir à quelque tiltre que ce soit, sens en aucuns excepter ne retenir devers eulx, en la ville, terroir et finaige de la chappelle de Lacon, quelque part qu'il soient assis oudit terroir et finaige », moyennant 60 s. t. de censive perpétuelle ; « *it.* est assavoir que ledit preneur, ses hoirs et ceulx qui de lui auront cause est et sera tenuz de faire à ses coux et fraiz es masures que les diz doyen et chapitre ont en ladite ville, pourprins et héritaiges dessus diz, une bonne maison et une bonne grange, couvertes d'estrain teles

(1) Cette pièce ne figure pas sur le catalogue des actes des comtes de Champagne dressé par D'Arbois de Jubainville.

comme il apartendra, pour mettre les labouraiges de touz les diz héritaiges, lesquelles maison et grange icelui preneur doit rendre faitez et assonniez (1) dedans six ans à compter du jour de la dacte de ces présentes lettres » (31 mars 1378 v. st.). — Bail à Jacquin Audry d'une masure et place « où jadis souloit avoir grange, accin et pourprins » moyennant 20 s. t. de rente viagère : « et sera tenu ledit preneur de faire et édiffier dedans quatre ans prouchains venans en et sur ladite place et masure une maison de trois leveures, bonne et souffisante, couverte d'estrain » (3 décembre 1462) ; *id.* à Jeannin Jacot, laboureur, de « une masure, accin, jardins et pourprins, ainsi comme tout se comporte, ensemble toutes les terres, mazeaulx et jardins qui appartiennent audit accin, le tout séant en la ville, terroir et finaige de la Chappelle de Lacon » moyennant 20 s. t. de rente viagère (28 octobre 1476) : autre bail aux mêmes conditions à P. Jacob et consorts (28 janvier 1496 v. st.) — Baux et sentences (1505-1753).

G. 1397. (Liasse) — 39 pièces (37 parchemins).

1350-1547. — *Lachy*. — Pierre Gilbert de Sézanne, épicier et bourgeois de Paris, et Jeanne sa femme, fille de feu Gilles de St-Denis, jadis gantier et bourgeois de Paris, vendent à Jean Hannin, domicilié à Lachy, et Jeannette sa femme, une maison assise en la franchise de Lachy, tenant aux murs du parc de Lachy, mouvant en franc alleu, et divers autres héritages, moyennant 40 écus d'or (3 décembre 1350). — Floriet de Fixencourt, sergent royal au parc de Lachy, saisit et met en la main du Roi les héritages laissés par feu J. Hannin, jadis marchand de bois audit parc, en recouvrement d'une somme de 340 l. que ledit Hannin devait au domaine, cette saisie faite en exécution d'un mandement ci au long transcrit de Jean de Guignonville, gruyer de Champagne, en date du 27 février 1361 v. st. — Jean de Guignonville, gruyer de Champagne et de Brie, donne quittance à Floriet de Fixencourt, sergent, de la somme de 30 francs d'or à laquelle monte le prix de la vente des héritages acquis par Phil. Niquet, écuyer, louvetier du Roi (22 février 1363 v. st.). — Accord entre le prieur du Valdieu près de Sézanne et les chanoines de St-Nicolas au sujet du moulin de Lachy : « Cum molendinum nostrum quod habere solebamus apud Lachiacum destructum sit propter guerras, in quo quidem molendino venerabiles et discreti viri decanus et capitulum ecclesie collegiate Sancti Nicolai de Sezannia predicta de redditu perpetuo percipere solebant et consueverant quindecim boissellos frumenti quolibet anno in yemali festo Sancti Martini... », le prieur du Valdieu s'engage à faire rebâtir à ses frais ledit moulin dans l'année de ces présentes et à l'entretenir également à ses frais moyennant quoi le Chapitre de St-Nicolas ne touchera sur le revenu du moulin que 5 boisseaux de blé au lieu des 15 boisseaux qu'il percevait autrefois, et cela pendant 5 ans à partir de la date de ces présentes ; ce terme expiré, le Chapitre recouvrera le droit de percevoir les 15 boisseaux susdits (23 janvier 1385 v. st.). — Jean Oursel, prieur de la Fontaine-aux-Bois-lez-Provins, baille et transporte au Chapitre St-Nicolas de Sézanne les héritages à lui donnés par Phil. Niquet, écuyer, notamment sa terre de Lachy-lez-Sézanne, lesquels héritages meuvent en cens ou terrages de l'église dudit St-Nicolas (13 février 1393 v. st.). — Jacquin Raoulot, autrement dit Jacquin Deniset, prend à bail des chanoines de St-Nicolas divers héritages situés en la ville, terroir et finage de Lachy et terroirs circonvoisins, moyennant 40 s. t. de rente viagère (13 mars 1406 v. st.) ; conversion de la rente susdite en rente annuelle et perpétuelle (2 février 1414 v. st.). — Modération de la rente susdite de 40 s. à 20 s. t. vu que « par la fortune de la guerre qui a esté et est encores en ce royaume et par espécial autour de Lachy..... tous les habitans dudit Lachy s'en sont fuiz et alez et n'y a à présent que deux mesnaiges, pour laquelle cause lesdis héritaiges contenus esdites lettres sont tournés tous ou la plus grant partie à ruyne et à savart et ne vallent mie de louaige 20 s. t. » (8 mai 1429) ; rétablissement de la rente annuelle de 40 s. t. par Thévenot Denisot, domicilié à Lachy (29 août 1446). — Bail à J. Ricard et consorts d'un gagnage à Lachy moyennant 100 s. t. par an (2 octobre 1481) ; *id.* à J. Ricard, laboureur, d'une pièce de terre en bois et buissons sise à Lachy, lieudit Au buisson St-Nicolas, moyennant la livraison d'un grand setier de froment à faire chaque année à Sézanne (21 décembre 1495). — Claudin Ricard et consorts se reconnaissent détenteurs d'un gagnage appelé d'ancienneté Juilly, sis au terroir de Lachy, grevé envers le Chapitre d'une rente annuelle de 100 s. t. (15 mai 1522). — Baux divers (1514-1547).

G. 1398. (Liasse.) — 28 pièces (27 parchemins).

1554-1560. — *Lachy* : baux de terres sur le finage de Lachy, lieudit Buisson St-Nicolas.

G. 1399. (Liasse.) — 53 pièces (27 parchemins).

1561-1787 — *Lachy* : baux.

G. 1400. (Liasse.) — 43 pièces (2 parchemins).

1342-1608. — *Lachy (papier terrier de)*. — Déclaration des terres appartenant au Chapitre St-Nicolas de Sézanne, sises en lieudit Le Buisson St-Nicolas, par-devant

(1) *Assonnyer*, faire avec soin. V. Du Cange, v° *Soniare*.

Jacques Lechoiselat et Antoine Sorel, notaires royaux au bailliage de Sézanne (1573 — 1 cah. de 20 feuillets). — Déclarations au papier terrier de Lachy (1608). — *La Noue*: compromis entre Pierre, dit le Conte (?), curé de La Noue, et le Chapitre, aux termes duquel le curé Pierre est autorisé à lever chaque année 6 setiers de froment, mesure de Troyes, sur la dîme de La Noue, préalablement à tous autres (6 juin 1342) (1).

G. 1401. (Liasse.) — 26 pièces (14 parchemins).

1456-1778. — *Launay* (*dépendance d'Allement*): testament d'Ét. Postelle, maître bonnetier à Sézanne (21 février 1722); déclaration des biens. — *Linthes et Linthelles*: bail à Guill. Dejou d'un jardin à Linthes, contenant demi quartier la pièce, moyennant 1 d. t. de cens et 2 s. 6 d. t. de rente (2 février 1455 v. st.).

G. 1402. (Liasse.) — 21 pièces (15 parchemins).

1255-1787. — *Marigny*: Renaud, cellérier de l'église Saint-Nicolas, fait don au Chapitre de son terrage de Marigny-lez-Pleurs, *de Marigniaco juxta Plaiostrum* (mai 1255). — Sentence de la prévôté de Sézanne condamnant Jacques Dufour, laboureur, à payer au Chapitre de St-Nicolas 20 s. t. de rente annuelle pour une maison et jardin à Marigny-les-Pleurs (16 décembre 1555). — *Marsangis*: accord entre le Chapitre d'une part, Jacques et Phil. de Louan, enfant de noble homme Estorg seigneur de Saron-sur-Aube, d'autre part, aux termes duquel lesdits Jacques et Philippe cèdent aux chanoines la 6e partie des grosses dîmes de blé qu'ils ont à Marsangis en retour d'une somme de 15 écus d'or de laquelle le Chapitre leur fait remise (25 octobre 1455); baux de la dîme ci-dessus (1494, etc.). — Option faite par le curé Flahault de la portion congrue de 700 l. suivant l'édit de septembre 1786.

G. 1403. (Liasse.) — 31 pièces (23 parchemins).

1495-1763. — *Meix-St-Epoing* (*le*). — Bail à Mich. Pelart, laboureur, domicilié au Ruisselot, paroisse du Meix, d'une pièce de pré contenant environ 5 quartiers, sise au terroir dudit Meix-St-Époing, lieudit *A la Planche Cordellier*, moyennant 8 s. 4 d. t. de cens (13 octobre 1495). — *Margouillis et Waslin* (lieuxdits aux terroirs du Meix et de Sézanne): baux de prés (1563-1763).

(1) Voir *Histoire de l'abbaye de Bricot, par Ed. André*, p. 95; accord entre la Collégiale de St-Nicolas et ladite abbaye, p. 31.

G. 1404. (Liasse.) — 18 pièces (17 parchemins).

1491-1662. — *Mœurs*: Hannusse Dommangeat, laboureur, constitue au Chapitre 10 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur une maison, grange et accin à Mœurs, lieudit *A l'Essart*, moyennant 8 l. t. (27 décembre 1503). — Baux de prés (1650-1720). — *Montépreux*: Collesson Thomas et Marion, sa femme, demeurant à St-Loup-sous-Broyes, constituent audit Chapitre 20 s. t. de rente perpétuelle sur une maison à Montépreux et une autre à St-Loup, moyennant 10 l. t (24 décembre 1402). — *Montoliret*: délivrance au Chapitre par les exécuteurs testamentaires de Jean Dubois, chanoine de St-Nicolas, de 3 pièces de pré audit lieu, léguées par lui à charge d'une messe (12 septembre 1499); baux divers (1534-1659). — *Nuizy*: bail à J. Huiron d'un maison audit lieu pour 40 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (6 février 1490 v. st.); P. Carnot, baille et transporte à la Collégiale la rente de 40 s. t. qu'il avait droit de prendre sur J. Huiron de Nuizy (2 mars 1503 v. st.). — Sentence du prévôt de Chantemerle condamnant Benoît Carles et consorts à payer au Chapitre la somme de 20 s. t. hypothéquée sur une maison à Nuizy (9 septembre 1536); *id.* du bailli de Sézanne condamnant Huiron Sabot et Carles à payer aux chanoines la somme de 40 s. t. de rente (9 décembre 1578).

G. 1405. (Liasse.) — 43 pièces (33 parchemins).

1382-1756. — *Oger*. — Marie la Birette, veuve de Jean Lepage de Sézanne, vend à Thomas Legendre 4 livrées de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur la terre d'Oger, moyennant 32 francs d'or (14 janvier 1381, v. st.); Th. Legendre vend au Chapitre les 4 l. ci-dessus moyennant 20 l. t. (1386). — Sentence du prévôt de Vertus qui adjuge à Girart Seigneur, marchand, divers héritages sis à Oger, chargés envers le Chapitre de 10 l. 10 s. t. (10 mars 1394, v. st.); mandement d'Ogier d'Attigny, prévôt de Vertus, au premier sergent à cheval sur ce requis de mettre ledit Girart en possession et saisine des héritages par lui achetés à Oger (10 mars 1394, v. st. — sceau); Pierre Baudier, sergent à cheval du comté de Vertus, notifie au prévôt du lieu que le 11 mars suivant, en exécution du mandement ci-dessus, il s'est transporté en la ville d'Oger où, en présence de Jacquart Guiot, maire, il a mis ledit Girart en possession des héritages mentionnés. — Bail à Perresson le Saine d'une maison et jardin sis à Oger pour 10 s. t. de cens annuel (13 novembre 1396). — Mandement du gouverneur du comté de Vertus au 1er sergent sur ce requis de mettre en vente, à la requête du Chapitre de Saint-Étienne de Troyes, divers héritages sis à Oger, chargés de cens envers

les chanoines de Troyes et ceux de Saint-Nicolas de Sézanne (février 1398, v. st.). — Baux : à Adenet Milet et Robin de Toigny, charpentiers, de 5 arpents et 1 quartier de vigne à Oger pour 15 l. t. par an (26 juin 1409) ; à J. Lépine de 2 pièces de vigne pour 10 s. t. par an (29 avril 1442) ; à Perrin de Lempire de 2 pièces de vigne pour 20 s. t. (8 novembre 1444) ; à Denisot Nicolas d'une pièce moyennant 20 s. t. (20 décembre 1456) ; à J. de Lépine et consorts de 2 pièces d'un arpent et demi chaque, moyennant 20 s. t. par an (7 janvier 1468, v. st.) ; à Nicol. Arnault, 2 pièces de vigne pour 40 s. t. de cens (20 avril 1473) ; à J. Lecay, vigneron, 2 pièces de 4 denrées environ chaque pour 40 s. t. de cens pendant 19 ans (27 novembre 1482) ; à Henri Gobelet, vigneron, 2 pièces pour 60 s. t. de viager (19 octobre 1486) ; à J. Mesguien, vigneron, une pièce de vigne de 3 quartiers moyennant 30 s. t. de rente pendant 6 ans (7 mai 1489) ; à Pierre de la Voisin, vigneron, divers héritages à Oger, moyennant 26 s. t. par an (4 janvier 1500, v. st.) ; à J. Lecay une pièce de vigne de 4 denrées environ pour 40 s. t. de viager (21 février 1502, v. st.) ; à Thibault Lorgueilleux, vigneron, 2 pièces pour 4 l. 5 s. t. de viager (3 octobre 1523) ; à J. Lecay 6 quartiers de vigne pour 20 s. t. de viager (3 mai 1539) ; à Conlas Nicol. et Geoffroi Guéri 6 quartiers de vigne pour 100 sols t. de rente perpétuelle (1556). — Reconnaissances de censives (1597-1756).

G. 1406. (Liasse.) — 6 parchemins.

1461-1468. — *Oger* : procédure entre le Chapitre Saint-Nicolas et Robert de Béthune, seigneur d'Oger. — Accord entre le Chapitre et Robert de Béthune aux termes duquel ledit seigneur renonce à tout droit prétendu par lui sur divers héritages sis à Oger, à charge pour les chanoines de célébrer en leur église un anniversaire ou obit solennel pour lui et ses ancêtres le 17 novembre de chaque année (5 juillet 1468).

G. 1407. (Liasse.) — 7 parchemins.

1331-1677. — *Péas* : Jean de Broyes, vigneron, constitue au Chapitre une rente annuelle et perpétuelle de 10 s. t. sur une maison à Péas, lieu dit « Es ouches Godart », moyennant 7 l. t. (30 octobre 1505). — *Pleurre* : Robert Possot donne, cède et transporte aux chanoines 100 s. t. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur un sien gagnage à Pleurre, sur la chaussée du lieu, à charge d'un service anniversaire (16 octobre 1491). — *Queudes* : sentence de Jean le Gay d'Ay, bailli du duc d'Orléans en ses terres de Champagne et de Brie, qui condamne le grand prieur de Saint-Jean-de-Jérusalem, à raison de sa commanderie de Barbonne et de Queudes, à payer aux religieux du couvent de Gaye et au Chapitre de Saint-Nicolas de Sézanne la rente de 2 setiers de grain, moitié seigle et moitié avoine, qui leur était due en vertu d'une transaction passée le 14 juin 1331 entre le prieur de Saint-Jean et les religieux de Gaye et de Saint-Nicolas (20 juin 1400). — Nicol. Petit et J. Simonnet, laboureurs, constituent au Chapitre une rente de 1 écu 6 s. 8 d. t. à prendre sur 3 arpents et demi au terroir de Queudes, moyennant 13 écus 1/3 (29 novembre 1582).

G. 1408. (Liasse.) — 9 parchemins.

1374-1710. — *Sacy* : Perrinot le tisserant de Sacey prend à bail de Huytier-Buron une maison et courtil sis à Sacey, moyennant 15 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (11 mars 1373, v. st.). — *Saint-Ferjeux* : bail à Perrin Michau et Emé le Louvat, vigneron, d'une pièce de vigne sise en la paroisse de *Saint-Fergel*, moyennant 5 s. t. de cens perpétuel (18 octobre 1444). — Biens de la chapelle Saint-Nicaise au terroir de Ferjeux : baux et procédures (1509-1710). — *Saint-Martin de Chasneton (ou Chaveton)* : bail à Simon Gruyer, laboureur, de toutes les terres appartenant à la Collégiale sur le finage dudit lieu, moyennant deux grands setiers et 4 boisseaux de bon froment par an (22 septembre 1481). — Sentence des commissaires du Roi sur le fait des francs fiefs et nouveaux acquêts levant la mainmise sur le fief du Chapitre à Chasneton, attendu que les chanoines paient décimes et partant ne sont pas redevables du droit susdit (19 novembre 1579).

G. 1409. (Liasse.) — 9 parchemins.

1283-1567. — *Saint-Remy-lez-Sézanne*. — Four banal : Thibaut de Germinon, écuyer, et damoiselle Isabelle, sa femme, vendent à Érart, doyen de l'église Saint-Nicolas, le four banal de Saint-Remy, mouvant de l'église dudit Saint-Nicolas, moyennant 42 l. de petits t. (9 novembre 1283) ; Érart, le doyen susdit, reconnait avoir donné au Chapitre le four banal de Saint-Remy qu'il avait acheté de noble homme Thibaut de Germinon (octobre 1293). — Jean de Bar, domicilié à Saint-Remy, prend à bail pour 3 ans le four banal du lieu, moyennant 50 s. t. à payer chaque année au Chapitre (28 janvier 1396, v. st.). — Sentence du prévôt de Sézanne à l'encontre de Jean Païen, demeurant à Saint-Remy « qui avoit, depuis six ans en ça, fait ou fait faire en sa maison ung four audit Saint-Remi à cuire pain, pastes, flaonnes et autres choses, et si avoit esté reffusant de abatre ou laisser abattre par lesdits de Saint-Nicolas sondit four » : il est condamné à démolir son four et à 5 s. d'amende envers le Chapitre (5 juin 1404) ;

sentence du bailli du duc d'Orléans qui condamne Jean Chantot à l'amende envers la Collégiale pour avoir fait un four en sa maison et y avoir cuit pain et pâtisserie au mépris du droit qu'ont les chanoines d'avoir un four banal à Saint-Remy (mai 1406). — Accord passé devant le bailli du duc d'Orléans en ses assises de Sézanne, aux termes duquel les chanoines de Saint-Nicolas renoncent à leur four banal de Saint-Remy, à charge pour les habitants du lieu de leur payer annuellement et à toujours la somme de 45 s. t. (mai 1407). — Denis Mugart prend à bail le four banal de Saint-Remy moyennant 2 d. t. de cens portant lods et ventes et 5 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (28 avril 1567).

G. 1410. (Liasse.) — 15 pièces (11 parchemins).

1382-1599. — *Saint-Remy-lez-Sézanne.* — Sentence du bailli de la duchesse d'Orléans déclarant certains héritages dudit lieu redevables envers le Chapitre de 2 deniers de cens portant lods et ventes (17 janvier 1381, v. st.). — Colinet Mile, écuyer, reconnaît que la maison, grange et dépendances, appartenant jadis à Aubry Mile, sont redevables envers la Collégiale de 15 s. t. de cens annuel et perpétuel (25 janvier 1399, v. st.). — *Saint-Saturnin:* J. Brissot, laboureur audit lieu, promet de payer à la Collégiale 30 s. t. pour le bail de la rivière pendant 3 ans (6 août 1583).

G. 1411. (Liasse.) — 16 parchemins.

1372-1643. — *Saudoy: moulin de la Folie.* — Jacques de Dienville, prieur du prieuré de Choisel, reconnaît devoir au chapitre de Saint-Nicolas 20 boisseaux de froment et 40 de seigle à la mesure de Troyes, de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur le moulin et appartenances que l'on dit « le molin de la Folie, séant au-dessoux de Saudoye, appartenant audit prioré » (9 juillet 1372); sentence de la prévôté de Sézanne rendue à l'encontre de Jean de Loches, prieur de Choisel, qui maintient le Chapitre de Saint-Nicolas en possession de percevoir sur le moulin de la Folie la rente perpétuelle de 20 boisseaux de froment et 40 de seigle (31 décembre 1388). — Accord passé par-devant le prévôt de Sézanne entre le Chapitre de Saint-Martin de Tours, propriétaire du moulin de la Folie, et les chanoines de Saint-Nicolas au sujet de la réfection dudit moulin (23 octobre 1390). — Bail à Jean de Lintelles, avocat, demeurant à Châlons, de « une place où jadiz ot molin par où queurt et passe le ruissel de Saudoe, ensemble la fosse dudit moulin et une pièce de terre contenant environ demy quartier de terre » moyennant 12 d. t. de cens perpétuel (28 novembre 1406). — Jeannin Saucet, laboureur à Saudoy, promet de réédifier le moulin de la Folie, lequel avait été détruit depuis une centaine d'années à l'occasion des guerres, à la condition que la rente perçue par le Chapitre sur ledit moulin sera réduite de 60 à 8 boisseaux (26 novembre 1457) — Baux du moulin en 1470, 1495, 1517, 1519, 1542, 1586, 1643.

G. 1412. (Liasse.) — 21 parchemins.

1379-1669. — *Saudoy et Plessis-lez-Saudoy.* — Thévenot le Cormiat, demeurant à Barbonne, reconnaît avoir vendu à Colin Martin, domicilié à Saudoy « ung désert de vigne » sis au terroir dudit lieu, moyennant 30 s. t. (17 novembre 1379). — Thévenin Évrard, vigneron, constitue au Chapitre 10 s. t. de rente perpétuelle sur une maison au Plessis, moyennant 100 s. t. (26 avril 1477); Jeannin Seuret *id.* sur une maison à Saudoy « assez pres du lieu où sourt la fontaine d'illec » pour 100 s. t. (5 juin 1479). — Jean Quartier prend à bail pour 3 ans toutes les censives dues au Chapitre sur les héritages sis à Saudoy, moyennant 45 l. t. par an (24 novembre 1502). — Enguerrand Michault, vigneron, constitue au Chapitre 20 s. t. de rente perpétuelle sur une maison au dit lieu pour 15 l. t. (10 novembre 1503); Pierre de Braulx, *id.* pour 14 l. t. (17 février 1510, v. st.). — Bail à Jeannette, veuve de Jeannin Martin d'un pressoir sis au Plessis-lez-Saudoy, moyennant 35 l. t. de rente perpétuelle (2 mars 1513, v. st.); etc.

G. 1413. (Liasse.) — 35 pièces (37 parchemins).

1375-1698. — *Saudoy:* baux des dimes. — Les chanoines de Saint-Nicolas donnent à bail à Thévenin Lecomte « toutes les terres, vignes, cens et coustumes que il ont en la parroche de Saudoe, excepté les dismes de blés et de vins, et une pièce de vigne que tient Gilot le Mouton et la place du molin et pourpris de Saudoe qui fu pieça ars par les ennemis », moyennant 55 s. t. par an (3 mai 1375). — Baux des grosses dimes des grains et vins de Saudoy en 1494, 1502, 1508, 1509, 1522, 1524, 1530, 1531, 1533, 1535, 1537, 1540, 1542 à 1545, 1553, 1560, 1561, 1563, 1564, 1620, 1634, 1641, 1648, 1650, 1661, 1689, 1698.

G. 1414. (Liasse.) — 21 pièces (13 parchemins).

1522-1746. — *Saudoy:* titres de propriété; baux; procédures. — *Soizy-aux-Bois:* accord entre le Chapitre Saint-Nicolas et Salomon de Roussy, s[r] de Soizy, aux termes duquel le Chapitre cède et transporte audit Roussy 3 arpents de pré sis audit lieu, moyennant que le sieur Salomon abandonne aux chanoines 70 s. t. de rente foncière qu'il a droit de prendre sur deux accins fermés de haies (16 février 1607).

G. 1415. (Liasse.) — 13 parchemins.

1302-1663. — *Tréfols.* — Jean Léoines de Sézanne, écuyer, vend au doyen et Chapitre de Saint-Nicolas, moyennant 35 l. petits t., un muid de méteil qu'il avait coutume de lever chaque année à la Noël sur le Temple de Tréfols (19 juillet 1302). — Jean de Rampillon, frère de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la maison de Tréfols appartenant au Chapitre Saint-Nicolas, reconnaît devoir aux chanoines 2 muids de blé, moitié froment et moitié méteil, lesquels la maison de Tréfols doit tous les ans audit Chapitre (10 août 1322). — Assignation portée par Jean de Charny, sergent à cheval de la prévôté de Sézanne, au grand prieur de l'Hôpital Saint-Jean de comparoir au mardi 28 avril prochain en la maison de Tréfols pour y recevoir mandement de payer au Chapitre Saint-Nicolas la rente annuelle de 2 muids de blé (19 avril 1377); sentence du bailli de Meaux condamnant les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem à payer au Chapitre susdit la rente annuelle et perpétuelle de 2 muids de grain livrable tous les ans à la Saint-Remi d'octobre à cause de l'hôpital de Tréfols (12 juillet 1377). — Arrêt du Parlement de Paris confirmant l'accord passé entre les Hospitaliers de Saint-Jean et le Chapitre Saint-Nicolas au sujet des deux muids de grain dus par le commandeur de l'hôpital de Tréfols appartenant audit Chapitre (14 avril 1380). — Sentence du bailli de la duchesse d'Orléans condamnant le prévôt de Tréfols à payer au Chapitre la somme de 36 sols 8 d. t. (4 juillet 1385). — Vidimus d'un accord passé le 14 juin 1331 entre Ancel de Lapion, commandeur de Barbonne, et le Chapitre Saint-Nicolas, aux termes duquel les Hospitaliers de Saint-Jean reconnaissent devoir à la Collégiale deux setiers de blé livrables chaque année à la fête de Saint-André; ledit accord ratifié par Guillaume de Cyteri, prieur de Saint-Jean de Jérusalem, le 12 juin 1332 (vidimus du 16 juillet 1399). — Sentence de la prévôté de Sézanne condamnant Pierre Bruiant, commandeur de l'ordre de Saint-Jean à Tréfols, à payer aux chanoines de Saint-Nicolas la somme de 77 l. t. à laquelle avaient été taxés les deux muids de blé dus à la Collégiale par l'hôpital de Tréfols (10 juin 1400). — Sentence du bailliage de Sézanne qui condamne Jean de Charron, ancien prévôt de Tréfols, à payer au Chapitre de Saint-Nicolas les sommes de 66 s. 8 d. et 8 s. 4 d. t. par lui dues pour 2 années de *tonnil* (1) dudit Tréfols, plus 71 s. 8 d. pour les dépenses (4 janvier 1402, v. st.). — Sentence contradictoire du siège de Tréfols qui condamne tous les détenteurs des terres, héritages, maisons, etc., du lieu dit *La Grange des Vidames*, à payer à Nicolas de Balaine, seigneur de Doussigny, à la Saint-Remi de chaque année 18 d. de cens par arpent de terre et une poule par maison au lendemain de Noël (12 décembre 1547). — Sentence dudit siége condamnant les religieux de Sézanne à payer au receveur des droits du Roi les lods et ventes, tant de la ferme de Mont-Olivet que de celle de la Haie d'Avaux (5 janvier 1663).

(1) *Tonnil*, tonlieu, impôt, taille. V. Du Cange.

G. 1416. — 1 parchemin.

1582. — *Villeneuve-la-Louvotte* (dépendance de Villeneuve-St-Vistre). — Nicolas Naudin, écuyer, archer des ordonnances du Roi en la compagnie du duc de Mercœur, et damoiselle Jeanne de Verdavoine, sa femme, constituent au Chapitre une rente annuelle de 23 s. 4 d. t. sur divers héritages sis à Villeneuve et à Villelouvotte, moyennant 16 écus et 2 tiers d'écus (1er décembre 1582).

G. 1417. (Liasse.) — 33 parchemins (1 sceau).

1274-1787. — *Vindey.* — Simon de Poncy, écuyer, fils de feu Guillaume de Treslon, vend au Chapitre Saint-Nicolas diverses pièces de vigne sises à Vindey, moyennant 42 l. t. (décembre 1274). — Bail à Jeannon Martine de 3 quartiers de vigne, lieudit Clos de Lambelot, moyennant 10 s. t. de rente (11 août 1379). — Thiébaut Thierry et Marguerite, sa femme, constituent au Chapitre 30 soudées t. de rente annuelle et perpétuelle sur diverses maisons à Vindey, moyennant 12 francs d'or (14 janvier 1379 v. st.). — Bail à Colin le Pois d'une pièce de terre et de vigne (23 avril 1381); *id.* à Perrinet Mignot d'une pièce de savart, moyennant 2 d. t. de cens et 5 s. t. de rente perpétuelle (10 septembre 1413); *id.* à Huitier-le-Clerget d'une pièce de vigne en *Challemont* pour 10 s. t. de rente (7 juillet 1402); *id.* à J. Tournecuiller d'une pièce de peleux pour 1 d. t. de cens et 6 d. t. de rente perpétuelle (22 novembre 1445). — Baux de prés: à Perrinot Thierry d'une pièce de 5 quartiers pour 5 s. t. de viager (22 juillet 1456); *id.* à J. Percin, marchand drapier à Sézanne, d'un arpent de pré moyennant 5 s. t. de rente (10 décembre 1494); à Nicol. Belosse, vigneron, d'un pré, moyennant 20 s. t. de cens (1559); à Ét. Thierry et J. Gobinot, vignerons, de diverses pièces p. 55 s. t. de rente pendant 19 ans (1570); baux en 1733 et 1762. — Arrêt du Parlement relevant le Chapitre d'une sentence du bailliage qui le condamnait à payer au seigneur de Vindey la censive des héritages possédés par la Collégiale sur la terre dudit Vindey (27 novembre 1705). — *Verizy* (lieud. de Vindey): Perrin, f. de feu Pierre Léoine, écuyer, vend à Jacques de Pierre, prévôt de l'église St-Nicolas, diverses pièces de pré sises en Verizy, moyennant 30 l. pet. t. (25 mars 1302 v. st. — sceau de la pré-

vôté). — Michaut de Lintelles et Jeanne, sa femme, vendent à Gilet le Sellier de Sézanne environ 3 quartiers de pré sis en Verizy, pour 17 l. 6 s. t. (16 avril 1320 v. st.) — Bail à Thomassin du Vé de 9 quartiers de pré audit lieu, moyennant 6 l. 10 s. t. de cens (21 mai 1367); *id.* à Mengin Morel et Didier Mengin, vignerons, d'une pièce de pré pour 16 s. 8 d. t. de cens (26 juin 1464). — Adam de Ferjeux, écuyer, vend au Chapitre divers héritages moyennant 150 francs d'or (23 avril 1379). — Testament d'Ogerin de Plancy, léguant au Chapitre St-Nicolas divers héritages, entre autres 2 arpents et demi de pré en lieudit Verizy, lesquels furent jadis à Perrette de Plancy, sa femme (15 août 1420); etc.

(G. 1418. (Liasse.) — 10 pièces (3 parchemins.)

1255-1629. — *Pièces diverses.* — Vidimus de 2 lettres, l'une de Guy de Milly, seigneur de Vieils-Maisons (1) et d'Agnès, sa femme, pour la fondation et dotation d'une chapelle audit lieu (mai 1255); l'autre par laquelle Agnès, dame de Boissy et de Vieils-Maisons assigne 5 s. de rente annuelle au chapelain de ladite chapelle pour son anniversaire (5 mars 1258. — Le vidimus est du 17 septembre 1344). — Philippon, fils de feu Thierry Colignon de Sainte-Menehould, vend à Madame Jeanne, reine de France et de Navarre, divers héritages sis à Sézanne moyennant 60 l. t., laquelle vente est confirmée par Jeannette, femme dudit Philippon (24 novembre 1337). — Cahier de 17 feuillets in-4° parch. contenant nombre de contrats de censives passés au profit des chapelains de St-Nicolas, du 13 novembre au 19 décembre 1608. — Quittances de divers (1606-1629).

G. 1419. (Liasse.) — 35 pièces (25 parchemins).

1235-1710. — *Rentes sur le domaine.* — Thibaut IV, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, à la requête des doyen et Chapitre de St-Nicolas de Sézanne, fait détruire le moulin qu'il avait fait élever près de celui des dits chapelains à Craudon « quod fieri fecimus juxta molendinum ipsorum situm apud Craudon » et leur accorde de lever à l'avenir 20 l. prov. par an sur la halle de Sézanne : « nos iis concedimus ut de primis denariis qui de hala nostra provenient ipsi canonici recipiant viginti libras pruvinensium annuatim, ita quod in octabis Omnium Sanctorum et ad Natale Domini sint pagati.... » (février 1234 v. st. — Orig. parch. le sceau manque). — Thibaud V, roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, accorde au Chapitre St-Nicolas 20 s. t. à prendre tous les ans à la St-André sur les revenus de la halle de Sézanne, en retour de 2 setiers et 1 mine de froment à la vieille mesure que les chanoines avaient coutume de percevoir chaque année sur le moulin de Lachy (mai 1267) — parch. sceau absent (1). — Mandement de Jeanne, reine de France et de Navarre, à son receveur de Sézanne de payer aux chapelains de St-Nicolas les rentes à eux dues aux termes fixés par les chartes de donation, desquelles la teneur est ci rappelée (Château-Thierry, 30 mars 1354 ou 1355); *id.* de Blanche, fille de roi de France et de Navarre, duchesse d'Orléans, à son receveur de Sézanne de payer aux chapelains de St-Nicolas la rente à eux assignée sur la halle dudit Sézanne (Paris, 27 mai 1390). — Jeanne, reine de France et de Navarre, pour dédommager la ville de Barbonne des maux de la guerre, institue en ladite ville une foire qui se tiendra « chascun an par deux jours, c'est assavoir le jour de la feste St-Vincent qui est au mois de Noël, et le lendemain », et pour indemniser le Chapitre St-Nicolas du préjudice que pourrait lui causer cette création, ordonne de payer aux chapelains 10 s. t. par an sur les profits et émoluments de ladite foire (Crécy, janvier 1366 v. st. — Vidimus de 1388). — Mandement de Blanche, fille du roi de France et de Navarre, duchesse d'Orléans (2), à son receveur de Sézanne de payer aux chapelains de St-Nicolas la rente de 10 s. t. à eux octroyée par la reine sa mère sur les profits et émoluments de la foire de Barbonne « desquelz 10 s. de rente vous n'avez aucune chose paié depuis que ladicte terre vint en nostre main » (Sézanne, 8 décembre 1381) ; mandement itératif de la même pour le même objet (Conflans-lez-Charenton, 14 août 1392). — Mandement de la Chambre des Comptes au 1er huissier sur ce requis de faire payer aux doyen et Chapitre de St-Nicolas par le receveur ordinaire de Sézanne la somme de 22 l. 17 s. 6 d. t. à eux due pour une année d'arrérages échue au jour de la Madeleine dernier passé (16 juin 1556). — Arrêt de la Cour des Aides enjoignant de délivrer au Chapitre les deniers saisis à sa requête sur le receveur du grenier à sel de Sézanne pour paiement des 36 l. 6 s. 12 d. t. d'arrérages annuels dus aux chapelains par les échevins de ladite ville (17 décembre 1557 — copie collat.) — *Minage* : arrêt du Parlement donné au profit du Chapitre de Sézanne concernant le minage (7 septembre 1530). — Procédure touchant le minage (1704-1705). — Sentence de l'intendant de Champagne, André de Harouys, enjoignant au Chapitre de remettre entre les mains du garde-étalon des poids et mesures les étalons dont ils sont dépositaires conformément à l'édit du

(1) *Vieils-Maisons.* Canton de Charly, arrondissement Château-Thierry. — Aisne.

(1) Cette charte ne figure pas sur le *Catalogue des actes des comtes de Champagne* dressé par d'Arbois de Jubainville.

(2) Blanche, fille du roi Charles IV le Bel et de Jeanne d'Evreux, née posthume le 1er avril 1328, ép. 18 février 1345 Philippe, duc d'Orléans, fils du roi Philippe VI de Valois.

Roi (3 décembre 1709); procès-verbal de la remise des dites pièces entre les mains du conservateur des poids et mesures en exécution du jugement ci-dessus (12 avril 1710).

G. 1420. — 3 parchemins.

1396-1458. — *Péages de Chaintrix et de Vertus.* — Sentence du gouverneur du comté de Vertus condamnant Colet Pasté et Poiresson Baudier à payer au Chapitre St-Nicolas la somme de 30 s. t. pour le dernier terme échu du péage de Chaintrix dont ils étaient redevables envers ledit Chapitre (17 décembre 1396). — Vidimus délivré par Jean de Cormeilles, bailli du duc d'Orléans en ses terres de Champagne et de Brie, d'un accord passé le 15 mars 1454 v. st. entre le Chapitre de Sézanne et Nicolas Marguinat touchant le droit dû aux chapelains par les marchandises passant par le péage de Vertus (27 septembre 1458).

G. 1421. (Liasse.) — 48 pièces (33 parchemins).

1508-1723. — *Rentes.* — Sentence de la prévôté de Sézanne, obtenue à la requête du Chapitre de St-Nicolas, qui condamne les chapelains à porter tous leurs baux audit Chapitre, pour y être examinés et scellés du sceau capitulaire (30 juin 1508). — Constitutions de rentes, rachats et reconnaissances: contrat de constitution de 166 l. 13 s. 4 d. de rente par les doyen et chanoines de St-Nicolas au profit des religieuses de N.-Dame de Sézanne (25 mars 1641); constitution de rente par le Chapitre au profit de Cl. Allard, prévôt et chanoine de St-Nicolas: 2,000 l. de capital produisant 200 l. de rente (12 novembre 1668); etc., etc.

G. 1422. (Liasse.) — 58 pièces (21 parchemins, 1 sceau).

1200-1760. — *Chapelles de l'église St-Nicolas*: titres de propriété; baux, etc. — *St-Étienne* (chapelle de l'Invention): Thibaud II, comte palatin de Troyes, assigne à l'autel de St-Étienne fondé par son frère le comte Henri en l'église St-Nicolas de Sézanne, une rente annuelle de 11 l. à prendre sur le domaine de Provins (Provins, juin 1200) (1). — Requête de Noël Jacobé nommé chapelain de la chapelle St-Étienne en date du 7 décembre 1680 aux trésoriers généraux de France, à l'effet d'être payé de la somme de 6 l. par an à prendre à prendre sur le domaine de Provins: avis conforme du contrôleur général des domaines (24 décembre 1683). — Attache des trésoriers de France sur les provisions du chapelain de St-Étienne, octroyées à Blaise Voirey, en date du 6 juillet 1739 (février 1743). — *St-Jean*: Thibaud IV, roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, approuve l'échange fait entre messire Ernous des Brousses, chapelain de l'autel St-Jean l'Évangéliste en l'église St-Nicolas, et Herbert de La Noue, par lequel ledit Herbert donne au chapelain une vigne sur la voie de Verzy contre une maison sise à Sézanne près de la maison aux moines d'Orbais (juin 1247) (1). — Jean d'Aigremont, écuyer, fils de feu Jean, dit Leprêtre d'Aigremont, donne à l'autel de Saint-Jean-Baptiste fondé en l'église St-Nicolas de Sézanne, une terre sise audit Sézanne sur le chemin de Troyes (2 mai 1304). — Mesurage et bornage d'une pièce de vigne à Sézanne (1756); bail à vie (1760). — *St-Laurent*: sentence de la prévôté de Sézanne condamnant Jean Darney, chapelain de St-Laurent, à payer aux chanoines la somme de 20 s. t. par an (11 août 1403). — Reconnaissance de 7 l. de rente foncière payable chaque année au chapelain de St-Laurent sur une maison sise au faubourg N.-Dame (1579); *id.* de 30 s. de rente à la Saint-Martin et 6 s. de cens à la St-Remy sur une vigne, lieudit « En fourveaux » (1586). — Mandement des trésoriers de France aux receveurs du domaine de Sézanne de payer chaque année la somme de 100 s. t. à Olivier Martin, prêtre, nommé chapelain de St-Laurent par le Chapitre à la date du 20 mai 1610 (17 décembre 1620). — *St-Loup:* titres de rente; pièces de procédure; etc. (1519-1725). — *Saint-Michel:* collation par le Chapitre de ladite chapelle à M. Devertu (15 décembre 1687).

(1) Cette pièce ne figure pas sur le *Catalogue des actes des comtes de Champagne* dressé par D'Arbois de Jubainville.

(1) Même observation que plus haut, note 1.

Papier terrier de la Collégiale.

G. 1423. — 1 registre in-folio (325 feuillets).

1533. — *Terrier*: « C'est l'estat des cens, rentes et aultres droitz appartenens à l'église collégiale mons[r] Sainct Nicolas de Sézanne ou diocèse de Troyes sur plusieurs maisons et héritages situez tant audict Sézanne que aultres lieux circunvoisins. Lesdicts cens payables au jour Sainct Remy, chief d'octobre, et portantz lotz et ventes, vestz et desvetz, deffaulx et amendes, selon la coustume du bailliage dudict Sézanne, et lesdictes rentes payables aux termes que cy après sera déclairé. Ledict estat commencé à faire par moy Robert le Louvat, prestre, cellerier et chanoine de ladite église le XII[e] jour du moys d'octobre, l'an mil cinq cens et trante troys » — *Nota*: en tête du registre se trouve une table des noms de personnes et des noms de lieux contenus dans le présent terrier.

G. 1424. (Liasse.) — 6 pièces (4 parchemins).

1579-1706. — *Terrier.* — Mandement du roi Henri III aux bailli et prévôt de Sézanne de faire procéder à la confection du papier terrier des domaines appartenant à la collégiale de St-Nicolas (16 octobre 1579); ordonnance conforme du bailli et capitaine de Sézanne (14 novembre 1579); mandement du Roi au bailli et prévôt de Sézanne de mettre en sa main tous les héritages, terres et autres choses mouvant du Chapitre, faute par les détenteurs d'avoir satisfait aux lettres de terrier en date du 16 octobre 1579. — Autres lettres de terrier en 1637 et 1705 (copies): ordonnance conforme de Claude Henri de Pleurre, bailli et capitaine de Sézanne pour le Roi (12 avril 1706).

G. 1425. (Liasse.) — 37 pièces (2 parchemins).

1547-1756. — *Terrier* (déclarations de biens au). — Déclarations (1656-1731). — Procès entre le Chapitre de Sézanne, poursuivant la confection du papier terrier de la collégiale, et Jacques Bablot, ci-devant cavalier de la maréchaussée et laboureur audit lieu (1612-1742); etc.

Procédures.

G. 1426. (Liasse.) — 68 pièces (5 parchemins).

1219-1691. — *Procédures.* — Procès entre le Chapitre de l'église St-Nicolas et Nicol. Camusat, curé de la Villeneuve et chapelain de la chapelle St-Jacques le Majeur fondée en ladite église (1624-1625); parmi les pièces de la procédure figure la copie collationnée d'une charte par laquelle Blanche, comtesse de Troyes, approuve la fondation par Robert de Craudon d'une chapelle en l'église Saint-Nicolas de Sézanne, chapelle dotée par lui du quart de terrage de Champguyon qu'il avait acheté de Jacques de Saint-Hilaire, chevalier (août 1219). — Contestation entre le Chapitre, demandeur, et Me Bonnard, chapelain de la chapelle Ste-Thècle, défendeur (1689-1691).

G. 1427. (Liasse.) — 51 pièces (27 parchemins).

1338-1784. — *Procédures.* — Procès entre le Chapitre et messire Edmond de Ravenel, marquis de la Sablonnière, comte de Vindey, seigneur de Verdelot, Le Meix-St-Époing et autres lieux, au sujet du Bois Guillaume et de celui de la Juglerosse (1), jadis aliénés par la collégiale (1666-1667); etc.

(1) Sur ces bois voir G. 1315 et 1317.

G. 1428. (Liasse.) — 70 pièces (17 parchemins).

1445-1691. — *Procédures* — Transaction entre le Chapitre St-Nicolas et le couvent St-Julien de Sézanne: le Chapitre paiera 12 l. par an audit couvent (6 février 1525 v. st.). — Henri Barbin, comte de Broyes, contre les chapelains (1680); etc. — Sentence du bailliage à la requête de Prudent Ricard, principal du collège royal de Sézanne, qui interdit à Ant. Collot, chanoine de St-Nicolas, de tenir école en sa maison pour y enseigner les enfants en la langue latine (1680); etc.

G. 1429. (Liasse.) — 12 pièces (4 parchemins).

1584-1783. — *Personnel de la Collégiale et du Collège de Sézanne.* — Nomination par le roi Henri III de Simon Maillart aux fonctions de doyen de l'église St-Nicolas, office vacant par la résignation de François Pigeval, dernier possesseur (St-Germain-en-Laye, 1er décembre 1584). — Nomination par les doyen, chanoines et chapelains de l'église royale de St-Nicolas du sr Adnet Monnot, médecin, aux fonctions de principal et recteur du collège: « Vous avons conféré et conférons par ces présentes pour troys ans seulement la Maistrise et Principaulté des études, pour icelles exercer et administrer à l'instruction et enseignement de la jeunesse..... » (13 octobre 1629). — Procès-verbal de l'élection par les magistrats et officiers réunis en l'Hôtel-de-Ville de J.-B. Maigrot aux fonctions de principal du collège au lieu et place de J.-Félix Duquesne, promu à la cure de Villy-le-Maréchal (12 août 1759); joint le procès-verbal d'élection dudit sr Duquesne au poste de principal le 4 mai 1738. — Mandement du Roi aux chanoines de la collégiale de tenir le sr Mony pour présent aux offices, tant qu'il sera principal du collège (12 juillet 1783). — Circulaire de l'évêché de Troyes aux collégiales du diocèse leur enjoignant de se réunir en la forme ordinaire pour nommer un procureur chargé de se rendre à l'assemblée qui se tiendra à Troyes le 10 avril prochain à l'effet d'élire un député qui représentera les collégiales en la chambre ecclésiastique du diocèse (15 mars 1777).

Registres de la Collégiale.

G. 1430. (Liasse.) — 20 cah. in-folio.

1702-1785. — *Registres capitulaires*: administration spirituelle.

G 1431. (Liasse.) — 6 cahiers in-folio.

1739-1783. *Registres capitulaires*: administration temporelle. — *1er registre 1739-1740 (2 feuillets)*: f° 1.

Réception de L.-Ignace de Folard, prêtre du diocèse d'Avignon en qualité de cellerier (22 juin 1739); présentation dudit Folard au Roi par Jacques L. Ancezune, duc de Caderousse, seigneur engagiste du domaine et comté de Sézanne (10 mars 1739); provisions royales (19 mai). — F° 2. Permission au s[r] Nicolas d'Aveine, ci-devant recteur des écoles en la paroisse St-Léger de Châtillon-sur-Morin, de tenir les écoles à Sézanne (31 octobre 1740). — *2e registre 1741-1745 (8 feuillets)*: f° 1. Réception de Ch.-Marie-Alex. Ubelesky en qualité de chanoine au lieu et place de feu Julien Postel, dernier possesseur (25 septembre 1741); présentation par le duc de Caderousse, seigneur engagiste (30 juin 1740); provisions du Roi (24 décembre 1740). — F° 3. Pierre-Paul Hurion, chanoine, au lieu de feu Edme Guillaume (1er décembre 1742); présentation par le seigneur engagiste (30 août 1741); provisions royales (5 novembre 1741). — F° 5. Séraphin-Mich. Boucher au lieu de feu Ch.-M. Ubelesky (4 mai 1744); présentation (17 janvier); provisions (23 février 1744). — René Nicol. Verduval en qualité de prévôt, en lieu de feu P. Gobin (17 mai 1745); présentation et provisions (23 avril 1745). — Nicol. Léger, chanoine (20 septembre 1745). — Permission à P. Oudin de tenir école (23 mai 1746). — *3e registre 1746-1750 (7 feuillets)*. — Réceptions de chanoines: L. Mandon en qualité de chantre, au lieu de feu J. Houillier (28 août 1747). — F° 3 v°. Maximilien Bompard reçu (6 novembre 1747). — F° 4 v°. Cl. Pierret au lieu de Séraphin-Mich. Boucher, démissionnaire (4 mars 1748). — F° 6. Permission à Nicol. Tricot de tenir école (12 novembre 1748). — F° 6 v°. Dominique-Jos. Dumont, chanoine au lieu de feu Cl. Perret (28 avril 1749). — F° 7. Permission à Cather. Morvan, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Sézanne, de tenir école (20 mai 1750). — *4e registre 1750-1756 (9 feuillets)*. — F° 1. Permission à L. Aubert de tenir école (23 novembre 1750). — F° 2. *Id.* à J.-B.-Fr. Lhéritier (31 janvier 1752); *id.* à Firmin Toux, ci-devant maître d'école à Linthes (21 février 1752); *id.* à Cl. Caritte, ci-devant recteur des écoles à Queudes (8 mai 1752). — F° 4 v°. L. Ignace de Folard, doyen au lieu et place de feu P. Gabr. Martin de la Bonardière (27 mai 1754). — F° 5 v°. L. Benoît Maréchal, chanoine au lieu de Max.-Cl. Bompart, démissionnaire (3 février 1755). — *5e registre 1756-1767 (14 feuillets)*. — F° 1. Permission de tenir les écoles à P. Denevers, ci-devant maître d'école du Gault (11 octobre 1756); *id.* à J.-B. Tollard; *id.* à Anne Brunau (18 octobre 1756); *id.* à Marg. Chevallier (10 mai 1757). — F° 2. J. Nouvielle reçu chanoine au lieu de feu Dominique J. Dumont (31 octobre 1757). — F° 4. Pierre-Paul Hurion, trésorier en place de feu P. Anquetil (30 avril 1759). — F° 5 v°. J.-B. Maigrot, principal du Collège en place de J.-Félix Duquesne (20 août 1759). — F° 7. J. Mairon chanoine (23 juin 1760). — F° 9. Jos. Brulley Dorgemont *id.* (10 mai 1762). — F° 11. Permission de tenir école à Ch. Mardeau, ci-devant maître d'école de Villevotte et Villeneuve-St-Vistre (10 octobre 1763). — *6e registre 1767-1783 (14 feuillets)*. — F° 1 v°. Jos. Brulley Dorgemont, sous-doyen en place de feu J. Allart (24 mai 1768); présentation par J.-J. Delisle, marquis de Marivaux, brigadier des armées du Roi, seigneur engagiste du domaine et comté de Sézanne (10 mai 1768). — F° 6. Permission de tenir école à P.-Jos. Lecoq, ci-devant maître d'école à St-Remy-lez-Charleville (25 juin 1771). — F° 7. *Id.* à Marie-Anne-Françoise (30 mars 1772). — F° 8. *Id.* à Cl.-Ét. Nioré; *id.* à L. Bouillon (14 décembre 1772). — F° 9 v°. *Id.* à Jeanne Barthélemy (18 septembre 1775). — F° 11 v°. Nic. Hubert de Villettes, cellerier en place de feu Maurice-Nic. Hurion (19 juillet 1779). — F° 12 v°. Permission de tenir école à L. Vannet (14 février 1780); f° 14 *id.* à Cl. Proissy (28 janvier 1783).

G. 1432. — 2 cah. in-4° (46 et 39 feuillets).

1508-1545. — *Comptes.* — 1° Recettes de la collégiale St-Nicolas, du 1er octobre 1508 au 1er octobre 1509 par P. Guérin; f° 46 v°. Total de la recette 500 l. 7 s. 7 d. t. — 2° Comptes des recettes et dépenses pour l'année commençant à la St-Jean 1544 et finissant à pareil jour 1545.

G. 1433. — 12 cah. (in-folio et in-4°).

1740-1756. — *Comptes.* — Comptes des cens, recettes et autres droits appartenant à la Collégiale: 1° du 1er octobre 1740 à pareil jour 1741, par Pierre Anquetil, receveur (61 pages). — 2° du 1er octobre 1741 à pareil jour 1742, par L.-Ignace Folard, cellerier, receveur (84 pages). — 3° du 1er octobre 1742 à pareil jour 1743, par le même (80 pages). — 4° du 1er octobre 1743 à pareil jour 1744 par L. Maudon, receveur (60 pages). — 5° Du 1er octobre 1744 à pareil jour 1745 par le même (55 pages). — 6° Du 1er octobre 1745 à pareil jour 1746 par René-Nicolas Verdceval, prévôt et receveur (45 pages). — 7° Du 1er octobre 1748 à pareil jour 1749, par Pierre-Paul Huiron (42 pages). — 8° Du 1er octobre 1750 à pareil jour 1751, par Nic. Léger, receveur (28 pages). — 9° Du 1er octobre 1751 à pareil jour 1752, par le même (42 pages). — 10° Du 1er octobre 1753 à pareil jour 1754, par L.-Ignace Folard (68 pages). — 11° Du 1er octobre 1754 à pareil jour 1755, par le même (66 pages). — 12° Du 1er octobre 1755 à pareil jour 1756, par L. Mandon, chantre (68 pages).

G. 1434. — 15 cah. (in-folio et in-4°).

1760-1775. — *Comptes.* — Comptes des rentes, revenus et autres droits appartenant à la Collégiale : 1° Du 1er octobre 1760 à pareil jour 1761, par René-Nicol. Verdceval, prévôt du Chapitre (53 pages). — 2° Du 1er octobre 1761 à pareil jour 1762, par Maurice-Nic. Hurion, cellerier (70 pages). — 3° Du 1er octobre 1762 à pareil jour 1763, par le même (65 pages). — 4° Du 1er octobre 1763 à pareil jour 1764 par Fiacre Nicol. Léger (33 pages). — 5° Du 15 août 1764 à pareil jour 1765 par le même. — 6° Du 15 août 1765 à pareil jour 1766, par Jean de Mayran (63 pages). — 7° Du 15 août 1766 à pareil jour 1767, par le même (57 pages). — 8° Du 1er octobre 1767 à pareil jour 1768 par le même (25 feuillets). — 9° Du 1er octobre 1768 à pareil jour 1769 par le même (29 feuillets). — 10° Du 1er octobre 1769 à pareil jour 1770 par L.-Ignace de Folard, doyen du Chapitre (53 pages). — 11° Du 1er octobre 1770 à pareil jour 1771 par le même (52 pages). — 12° Par Jean de Mayran (1771-1772 — 61 pages). — 13° Par le même (1772-1773 — 62 pages). — 14° Par Jean Nouviolle (1773-1774 — 30 pages). — 15° Par le même (1774-1775 — 25 pages).

G. 1435. — 11 cahiers (in-4° et in-folio).

1775-1786. — *Comptes.* — Comptes des rentes, revenus et autres droits de la Collégiale : 1° Du 15 août 1775 à pareil jour 1776 par Louis de Boubers (15 feuillets). — 2° Du 15 août 1776 à pareil jour 1777 par le même (15 feuillets). — 3° Du 25 août 1777 à pareil jour 1778 par René-Nicolas Verdceval (27 pages). — 4° Du 15 août 1778 à pareil jour 1779 (42 pages). — 5° Du 15 août 1779 à pareil jour 1780 par Jean de Mayran (33 pages). — 6° Du 15 août 1780 à pareil jour 1781 par le même (33 feuillets). — 7° Du 15 août 1781 à pareil jour 1782 par le même (30 feuillets). — 8° Du 15 août 1782 à pareil jour 1783 par le même (34 feuillets). — 9° Du 15 août 1783 à pareil jour 1784 par le même (29 feuillets). — 10° Du 15 août 1784 à pareil jour 1785 par le même (39 feuillets), — 11° Du 1er octobre 1785 à pareil jour 1786 par Pierre-Florimond Gossellin, doyen et receveur de l'église (162 pages).

G. 1436. — 1 cahier in-folio (332 pages).

1787. — *Comptes.* — Comptes des cens et rentes et généralement de tous les revenus appartenant au Chapitre de l'église royale et collégiale de St-Nicolas de Sézanne que rend P. Florimond Gosselin, doyen, chanoine et receveur de ladite église, pour l'année commençant au 1er octobre 1786 et finissant à pareil jour 1787. — P. 153. *Minage :* le minage de la ville et faubourg de Sézanne appartient au Chapitre comme appert par le titre de donation ; lequel minage se paie à raison de 1 boisseau sur 28 ou 1 chopine par boisseau. Tous les boisseaux et autres mesures doivent être faits sur l'étalon qui est au Chapitre auquel seul appartient de fournir les mesures, sans qu'il soit permis à personne, de quelque qualité ou état que ce soit, d'avoir chez soi boisseau ni mesure pour vendre ni acheter au marché ou hors marché, si ce n'est de la permission du Chapitre ; etc. — P. 160. *Écoles :* le droit d'instituer les maîtres et maitresses d'écoles dans la ville et les faubourgs appartient depuis le XIIIe siècle au Chapitre. Les religieux de St-Julien en jouissaient auparavant et l'ont cédé au Chapitre pour 40 s. de rente, suivant une transaction passée entre la Ville et les religieux, dont voici la teneur : « Ego Villermus prior ecclesiæ beati Juliani de Sezannia totumque capitulum ejusdem ecclesiæ omnibus ad quos præsens pagina pervenerit notum facimus quod scholas ejusdem castri canonicis ecclesiæ Sancti Nicolai regendas, vel cui canonici committere voluerint in perpetuum concessimus. Pro tanti vero perceptione beneficii, de consensu partis utriusque compositum est, et a canonicis in perpetuum tenere concessum quod postscripti canonici XL solidos in vigilia Sti-Joannis Baptistæ ecclesiæ beati Juliani persolvent..... » Une charte du même temps montre que le pape avait nommé l'abbé de St-Germain l'Auxerrois pour terminer les différends élevés à l'occasion des écoles entre le couvent de St-Julien et la Collégiale St-Nicolas. La querelle avait surgi à l'occasion de plusieurs bulles pontificales attribuant au Chapitre le droit d'enseigner ; etc.

G. 1437. — 6 cahiers (in-4° et in-folio).

1765-1790. -- *Lods et ventes* (registres des droits de). — Registre des *ensaisinements* (1) faits en communs par le Chapitre royal de St-Nicolas et les fondés de pouvoir du duc d'Ancezune, seigneur engagiste du domaine et comté de Sézanne, à partir du 18 janvier 1765 ; à la fin est une table alphabétique de tous les acquéreurs inscrits sur le présent registre (1 cah. in-4° de 84 pages). — 4e registre de recette des droits de Lods et ventes, du 1er juin 1772 au 31 mars 1779 ; à la fin est une table alphabétique des noms des acquéreurs (1 cah. in-folio, 42 pages ; ce cahier est en double). — 5e registre des Lods et ventes, du 1er avril 1779 au 1er juillet 1782 (1 cah. in-folio, 123 pages). — 6e registre des Lods et ventes (1782-1787 — 1 cah. in-folio, 97 p.).

(1) *Ensaisiner*, mettre en possession, ou encore recevoir l'exhibition du contrat d'acquisition d'un héritage dépendant d'une seigneurie. *Dictionnaire de droit de Ferrière. V. Ensaisiner.*

— 7e registre des Lods et ventes (1787-1790 — 1 cahier in-folio, 23 feuillets).

G. 1438. — 6 cahiers in-4°.

1776-1779. — *Droits seigneuriaux* : copies des registres de la recette des droits seigneuriaux casuels perçus au bureau de Sézanne par le Chapitre St-Nicolas.

G. 1439. — 4 cah. in-4°.

1734-1784. — *Registres divers.* — Registre de contrôle (1734-1737 — 1 cah. in-4°, 20 pages). — Relevé des mutations, du 7 janvier 1777 au 11 octobre 1780 (1 cahier in-4°, 38 feuillets). — Registre des baux : 1780-1781 (25 pages) ; 1781-1784 (21 feuillets).

G. 1440. — 5 cah. (in-4° et in-folio).

1756-1789. — *Registres divers.* — État des revenus du Chapitre royal de St-Nicolas (extrait de l'état fourni à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Troyes en 1756). — Relevé des titres de la Collégiale (s. d. XVIIIe siècle. — 1 cah. in-4°, 67 pages). — État des biens du Chapitre avec énonciation des baux à loyer (s. d. XVIIIe siècle — 1 cahier in-4°, 37 feuillets). — Registre des cens de la Collégiale (s. d. commencement du XVIIIe siècle — 1 cah. in-4°, 35 feuillets). — Mémoire des ornements de St-Nicolas (s. d. XVIIIe siècle). — État des fondations de l'église St-Nicolas relevées par les commissaires de l'évêque de Troyes en vertu de son ordonnance du 4 janvier 1786 (1 cah. in-folio, 10 feuillets). — Registre mortuaire du Chapitre pour 1789 : Nicolas Verdceval, décédé 1er janvier; Jean Nouvialle 20 octobre (in-4° — 2 pages).

VERTUS.

Église collégiale de Saint-Jean.

G. 1441. (Liasse.) — 38 pièces (16 parchemins, 1 sceau).

1188-1404. — *Titres de fondation, donations* (classés par ordre chronologique). — Henri II, comte palatin de Troyes, autorise la fondation d'un chapitre dans sa chapelle de Notre-Dame de Vertus (Provins, 1188) (1). — Règlement promulgué par le cardinal Guillaume, archevêque de Reims, pour terminer le différend mû entre les chapelains nouvellement institués par le comte Henri de Champagne et l'église de Vertus : ladite église conservera tous ses privilèges et aura toujours une prébende dans la chapelle ci-dessus, plus l'annate de toutes les autres prébendes qui viendraient à vaquer ; tout chanoine ou bénéficiaire de ladite chapelle venant à décéder sera inhumé dans le cimetière de Notre-Dame (1189). — Copies des titres suivants : Guillaume I, cardinal de Champagne et archevêque de Reims, constate les donations faites par le comte Henri aux chanoines de Saint-Jean (Provins, 1201) ; Blanche, comtesse de Champagne, décide qu'à l'avenir les chanoines de Saint-Jean ne toucheront plus que 10 s. par an sur leur prébende (Vertus, janvier 1206, v. st.) ; la même augmente les revenus du Chapitre (février 1218, v. st.) ; le comte Thibaud IV promet de ne conférer les 4 chapelles de Saint-Jean qu'à des prêtres ayant promis d'y faire résidence (novembre 1233). — Philippe, évêque de Châlons, de concert avec son archidiacre, déclare consacrer la chapelle de Saint-Jean fondée par le comte de Champagne sans préjudice des droits de l'église paroissiale de Vertus, à cette condition notamment que ladite chapelle servira de lieu de prière et non de sépulture (octobre 1228 — copie). — Sentence arbitrale prononcée dans le débat mû entre le Chapitre et Guillaume de Fulaines, chevalier : le moulin sis au sommet de la ville de Vertus, les 4 étaux et la maison achetée jadis par Adam, doyen du Chapitre, resteront aux chanoines ; la moitié du four du marché de Vertus, la maison de Thibaud de Valfroy, etc., demeureront à Guillaume de Fulaines (mai 1230). — Étienne, dit Tenard, écuyer, vend au Chapitre de Saint-Jean, moyennant 8 l. prov. forts et 8 s. pour le vin, 5 muids de vin à la vieille mesure qu'il percevait sur les finages du Mesnil et d'Oger (10 février 1261, v. st.) ; Pierre Jobace, doyen de Saint-Jean, se dévêt et dessaisit entre les mains de Jean le Poupon, maire du Mesnil-lez-Vertus, de tous les héritages qu'il possédait en la ville, finage et terroir dudit Mesnil, et le maire en revêt et saisit le Chapitre de Saint-Jean (27 juillet 1399) ; Priolet de Vertus, boucher, et Mahaud, sa femme, constituent à Hugues, jadis prêtre de Haussimont, *de Haucimonte*, un cens annuel de 10 s. à prendre sur une vigne à Vertus, et une autre pièce de terre sur le chemin de Saint-Loup, moyennant 6 l. prov. forts et 6 s. pour le vin (2 novembre 1264) ; ledit Hugues, jadis curé de Haussimont, aujourd'hui chanoine de Saint-Jean, fonde et dote une chapelle en l'église dudit Saint-Jean, chapelle dont la collation appartiendra au Chapitre après la mort du fondateur (juin 1265). — Vidimus par l'official de Troyes du testament de Thibaut V, roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, daté de la Roche-en-Mer-

(1) Copie du XVIIIe siècle écrite sur un cahier de 9 feuillets intitulé : « Coppie fidèle de plusieurs tiltres concernant la fondation et dotation de l'église royalle et collégiale de Saint-Jean-Baptiste du château de Vertus, les originaux desquels sont entre les mains de Monseigneur le comte de Vertus, tirés d'un registre commençant le 29 avril 1366 ». — La pièce ci-dessus publiée par *Edouard de Barthélemy. Diocèse ancien de Châlons, t. I, p. 352.*

lez-Marseille 30 juin 1271 et confirmé par Philippe III le Hardi en décembre 1271 (le vidimus est du 12 août 1275). — Vidimus délivré par l'official de Troyes le 1er octobre 1271 de différents brefs octroyés aux comtes de Champagne par les papes dont les noms suivent : Lucius III (Velletri, 31 mai 1182 ou 1183) ; Innocent III (Anagni, 13 décembre 1201) ; Honorius III (Latran, 12 novembre 1216); Grégoire IX (Anagni, 30 août et 27 septembre 1227). — Isabelle, dite la Levresse, de Vertus, vend au Chapitre de Saint-Jean, moyennant 24 l. t. forts et 24 s. pour le vin, tous les terrages, cens et coutumes qu'elle avait et possédait dans la ville, ban et finage de Villeseneux, *de Vilesenor*, lesquels terrages elle tenait à titre héréditaire de feu Jean dit le Lièvre, ancien doyen du Chapitre (12 novembre 1272). — Jean clerc, dit Bonnes, et Helvide, sa femme, reconnaissent avoir constitué jadis à feu Hugues, curé de Haussimont, un cens annuel et perpétuel de 8 s. t. à percevoir sur une terre arable sise à Vertus, lieudit Poncheroi, lequel cens ledit Hugues a légué par acte de dernière volonté au Chapitre Saint-Jean (28 février 1273). — Conclusion du Chapitre assignant au titulaire de la chapelle Saint-Nicolas fondée par Hugues d'Haussimont, lors des distributions pour obits ou autres circonstances, une gratification s'élevant à 1 d. pour 5 s. t. ; 2 d. pour 10 s. ; 3 d. pour 15 s. et ainsi de suite (janvier 1286, v. st.). — Jean Naudé de Vertus, clerc, préposé par les chanoines à la recette de tous les biens et cens du Chapitre en qualité de chambrier, promet de s'acquitter fidèlement de tous les devoirs de sa charge (21 septembre 1325). — Mandement de Franques Lavenier, receveur de Champagne, à Garin de Saron, sergent de ladite recette, de contraindre Jean de Vé, prévôt de Vertus, Jean Maillart et Jacquinet le Chrétien, ses plèges, de rendre et payer au Chapitre de Vertus 144 setiers d'avoine pour l'année finie à la Madeleine (1) dernière passée (8 août 1340). — Mandement de Jean Rich et Léger de Bardilly, maitres des requêtes de l'Hôtel du Roi, au prévôt de Vertus de faire rendre et payer aux chanoines de Saint-Jean les 144 setiers d'avoine qu'ils ont accoutumé de recevoir depuis la fondation de leur église, ledit mandement délivré en vertu de la commission du roi Philippe VI en date du 12 décembre 1348, ci tout au long insérée : « Comme nous estans en nostre ville de Vertus en Champaigne il soit venu à nostre audience par la clameur des bonnes gens et menu peuple de la dicte ville et du pais et villes voisines d'environ que il ont esté ca en arrière et sont tres grandement et excessivement grevez, dommagez et esgenez de leurs drois a tort et sans cause raisonnable en plusieurs et diverses manieres, tant par noz officiers et sergens du pais, par l'oppression de leurs offices et autrement, comme par leurs voisins, procureurs en cours d'esglise et par autres personnes par leurs puissances, et pour ce aions grant voulenté, desir et affection de tout nostre cuer de mettre et de ramener tout le dit pais en bon estat au plaisir de Dieu et de pourveoir aus dictes bonnes gens, Nous............ vous mandons et commettons et à deux de vous que en nostre dicte ville de Vertus et aillieurs où bon vous semblera, et comme dit le vous avons, vous soiez et demourez pour le dit pais refformer............ Donné à Vertus en Champaigne, le XIIe jour de decembre, l'an de grâce 1348 ». — Lettres patentes du roi Jean II confirmant le droit pour le Chapitre de Vertus de percevoir les revenus du doyenné de l'église Saint-Jean pendant une année et ceux des prébendes pendant deux ans, lors de la vacance desdits bénéfices (Paris, juin 1354 — copie collationnée). — Bertrand Gast, écuyer, chambellan du duc d'Orléans, certifie que le Chapitre de Saint-Jean a coutume de recevoir tous les ans par les mains du receveur de Vertus la somme de 71 s. t. pour l'obit de Guillaume de Navarre (5 septembre 1404).

(1) La Madeleine, 22 juillet.

G. 1442. (Liasse.) — 17 pièces (9 parchemins).

1323-1724. — *Pièces diverses*. — Résignation par me Guiamar de Mezle, doyen de l'église Saint-Jean, de ses doyenné et prébende entre les mains du roi de France et de Navarre auquel appartient la nomination d'iceulx bénéfices (25 août 1323). — Collation par Philippe de Valois, comte d'Anjou, régent des royaumes de France et de Navarre (1), de la chapelle du Mont Aimé vacante par la résignation de Simon de Montmirail à Jean de Montmirail, neveu dudit Simon (7 mars 1327, v. st.). — Bancelin, évêque d'Albano, absout les chanoines de la peine de suspense et d'interdit qu'ils avaient encourue pour avoir refusé de payer la somme de 6 l. t. à laquelle ils avaient été taxés par les cardinaux commissaires du Saint-Siège en cette partie (5 février 1340, v. st.); ci-joint la quittance des 6 l. susdites délivrée au Chapitre par l'abbé de Saint-Germain-des-Prés à Paris, commissaire délégué des cardinaux (29 août 1340). — Conclusion des chanoines de Saint-Jean instituant pour leurs procureurs 10 de leurs confrères avec plein pouvoir de régler les affaires du Chapitre, percevoir les revenus et plaider devant l'Official et telle autre juridiction qu'il leur plaira (3 novembre 1384). — Aliénation des biens ecclésiastiques jusqu'à concurrence des 50,000 écus accordés au Roi par le

(1) Philippe de Valois, nommé régent des royaumes de France à la mort de Charles IV le Bel le 1er février 1328, fut proclamé roi sous le nom de Philippe VI le 1er avril suivant, lorsque la veuve de Charles le Bel fut accouchée d'une fille.

pape : quittance délivrée par Artus Talon, commis du receveur général du clergé de France, au Chapitre de Saint-Jean, de la somme de 63 l. 12 s. à laquelle ledit Chapitre avait été taxé pour sa quote-part de l'imposition ci-dessus (1er août 1569). — Monitoire accordé à l'église royale et collégiale de Saint-Jean contre tous ceux qui auraient pillé les biens, titres, papiers et cueillerets de ladite église (23 mars 1602). — Mandement de la Cour de Parlement au premier huissier ou sergent sur ce requis de contraindre tous notaires, greffiers et personnes publiques d'exhiber et représenter tous papiers, titres et enseignements quelconques dont ils seraient en possession, pouvant servir au Chapitre de Vertus dans son procès à l'encontre du procureur fiscal (5 juillet 1603); autre compulsoire de 1668. — *Relique de Sainte-Catherine* : procès-verbal de l'ostension faite aux chanoines de Vertus par l'abbé de Toussaint-en-l'Ile, de la relique ci-dessus, laquelle, appartenant au Chapitre de Saint-Jean, avait été confiée en dépôt à l'abbaye de Toussaint ; les chanoines prient l'abbé de la garder jusqu'à nouvel ordre (23 septembre 1429). — Requête des doyen et Chapitre de Saint-Jean à l'évêque de Châlons pour le prier de rétablir la confrérie et les indulgences jadis accordées au culte de Sainte-Catherine par le pape Nicolas V ; ci-dessous l'ordonnance de l'évêque Nicolas II de Saulx-Tavannes prescrivant une enquête (7 novembre 1724). — Placet présenté au Roi par le Chapitre pour la conservation du droit de Committimus (1734 — minute).

Censives sur maisons et terres
(classées par ordre alphabétique de localités).

G. 1443. (Liasse.) — 7 pièces (4 parchemins).

1339-1684. — *Bergères-lez-Vertus : terrages.* — Jean de Loisy, chanoine de Saint-Jean de Vertus, vend à Gervaise, doyen de ladite église, une maison et autres héritages sis à Bergères, moyennant 65 l. t. (2 décembre 1339). — Jean de Fontaine, écuyer, et damoiselle Alips, sa femme, vendent au Chapitre la quarte partie des terrages qu'ils possédaient à Bergères, moyennant 8 florins d'or (8 août 1362). — Vidimus d'un mandement de la dame de Châtillon, femme de Charles, seigneur de Châtillon, en date du 28 janvier 1392, v. st., par lequel ladite dame enjoint à son receveur ès terres de Soudron et Villeseneux, de payer et délivrer aux chanoines de Saint-Jean la somme de 40 s. qui leur est due chaque année sur les revenus de Bergères pour les obits de son père, de sa mère et de ses oncles Anseau et Amé de Joinville (1). (Le vidimus est du 7 mars 1392, v. st.). — Lettres concernant les grosses et menues réparations du chœur et cancel de l'église, lesquelles doivent être faites par les gros décimateurs de Bergères (1597-1684).

(1) Voir *Fr. Delaborde : Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville. 1 vol. grand in-8°. p. 229.*

G. 1444. (Liasse.) — 84 pièces (42 parchemins, 2 sceaux).

1243-1644. — *Bergères : censives sur vignes (classées par ordre chronologique).* — Adeline, veuve d'Hardouin, fils d'Imbert, vend à Jean, dit Lelièvre, chanoine de Saint-Jean 4 s. de cens annuel à percevoir sur une vigne sise au terroir de Bergères, lieudit Rochefort, et sur un terrain planté de vignes audit terroir *supra quandam planctam vinee* (mars 1243). — Rolland de Vertus constitue au Chapitre un cens annuel de 10 s. à percevoir sur une sienne vigne à Bergères, moyennant 7 l. 7 s. t. de monnaie forte (janvier 1255 v. st.). — J. Plateau et Isabelle, sa femme, constituent à Guiart de Soulières 5 s. t. de cens à prendre sur une pièce de vigne sise à Bergères, lieudit Warin Val, moyennant 50 s. t. (6 avril 1282). — Jean dit Veire et Rogier, dit Rogars, son frère prennent à bail du Chapitre une vigne sise à Vertus, lieudit Derrière les Murs, pour 30 s. pet. t. de cens annuel (25 décembre 1289). — Arnoul de Vertus et Marie, sa femme, constituent au Chapitre de St-Jean 5 s. pet. t. de cens annuel et perpétuel sur une pièce de vigne sise à Bergères, lieudit Au Loup, moyennant 45 s. t. et 2 s. pour le vin (5 avril 1315 v. st.). — Guyot de la Gravelle, écuyer, demeurant à Bergères, donne en aumône à l'église St-Jean 2 s. de cens annuel et perpétuel et constitue audit Chapitre une rente annuelle et perpétuelle de 20 s. sur une maison et une vigne sises à Vertus, moyennant 11 l. de pet. t. et 11 s. pour le vin (14 décembre 1320). — Estevenin Guinart de Bergères et Eudeline, sa femme, donnent au Chapitre 12 d. t. de cens et lui constituent un cens annuel et perpétuel de 5 s. t. moyennant 60 s. t. (27 mars 1320 — sceau mutilé). — Jean d'Avenay, curé de Bergères et chanoine de St-Jean, reconnaît devoir au Chapitre un cens annuel de 10 s. t. sur vigne du Martray sise au terroir de Bergères (17 septembre 1323). — Jeannin le Bengars et Jeannette, sa femme, prennent à bail de Alain-le-Gons, portier du Roi, et d'Agnès, sa femme, une pièce de terre sise à Bergères, lieudit Rochefort, moyennant 2 s. 6 d. t. de cens (4 juillet 1328). — Bail à Jaquinet le Chrétien d'une pièce de terre audit lieu, pour 30 s. t. de cens annuel à vie (19 juillet 1331). — Mahon, veuve de Jeanson Martin, vend à Jean d'Avenay, chanoine de St-Jean, une pièce de vigne en lieudit Warival, pour 10 l. t. (22 août 1334) ; Colines Guiart de Vertus et Marguerite, sa femme, vendent au même une pièce de terre sise au même lieu, pour 6 l. et 6 s. pour le vin (20 octobre 1335 — sceau mutilé). — Jean de Loisy, chanoine de St-Jean, vend à Marguerite de Loisy, religieuse en l'église

N.-Dame de Jouarre et fille de feu Guillaume de Loisy, chevalier, vicomte de Laon, divers heritages sis à Bergères, moyennant 50 l. t., à charge qu'après le décès de ladite Marguerite ces héritages reviendront à Jean de Loisy ou à ses hoirs (3 décembre 1336). — Jean de Banne, demeurant à Puits, reconnait devoir au Chapitre 4 s. t. de cens annuel et perpétuel à prendre sur 2 pièces de terre sises à Bergères (13 juillet 1338). — Bail à Jeannin, dit Lequeux, de Moimer, de divers héritages sis à Bergères, moyennant 4 l. 10 s. t. de cens annuel et perpétuel (7 février 1339 v. st.). — Guiot Wielx, vend à Jean de Condé, cordonnier, une pièce de vigne à Bergères, lieudit Warival, pour 100 l. t. (22 avril 1342). — Jeanson d'Écury, couturier, constitue au Chapitre 6 s. t. de cens annuel et perpétuel sur 2 pièces de vigne à Bergères, l'une en lieudit Dessous la Faloise, l'autre en Grand Val, moyennant 48 s. t. (30 décembre 1346). — Guill^e Denise de Vertus donne, cède et transporte à Périnet Jobace, chanoine de St-Jean, 2 s. t. de cens annuel et perpétuel sur une vigne à Bergères ; le même constitue audit Jobace 4 s. t. de cens annuel et perpétuel sur ladite vigne moyennant 60 s. t. (13 novembre 1348). — Jeannette, veuve de Jean le Chamon, demeurant à Moymer-le-Châtel, donne à J. le Roux, domicilié aux Corvées sous ledit Moymer, 2 pièces de vigne, chargées de 16 s. t. de cens annuel et perpétuel envers le Chapitre, à charge pour le premier de rendre et payer chacun an à ladite Jeannette, sa vie durant, 55 s. t. et 6 anneaux de bois livrés au châtel de Moymer (8 novembre 1345). — Baux : à Robin d'Attigny d'une pièce de vigne à savart contenant 8 boisseaux, en lieudit Larche, moyennant 20 s. t. de cens viager (5 juin 1407); à Adam Robert d'un terrain où était jadis l'accin du Four, sis à Bergères, près de l'Orme, pour 10 s. t. de cens viager (7 juin 1444); à Huet Maillet, d'une maison sise à Bergères, lieudit près de l'Orme, pour 13 s. 4 d. t. de cens perpétuel (14 mai 1458); au même d'une pièce de terre de 3 journaux, lieudit Devant les Corvées, moyennant 3 s. 4 d. t. de cens annuel et perpétuel (8 septembre 1476); *id.* à Th. Robert, laboureur, d'une maison et accin audit Bergères pour 6 s. 8 d. t. de viager (18 août 1478); etc.

G. 1445. (Liasse.) — 186 pièces (4 parchemins).

1397-1732. — *Bergères-lez-Vertus : dîme du vin.* — Sentence de Bertrand Guasch, chambellan du duc d'Orléans et gouverneur du comté de Vertus, dans le procès d'entre les religieux de Gaye demandeurs, d'une part, le Chapitre de Vertus et Jacques le Chrétien, curé de Bergères, défendeurs, de l'autre, au sujet de la dîme des vins de Bergères et des Corvées, dont les religieux de Gueux se disaient en droit de percevoir les deux tiers, sans rien payer au curé du lieu, et de partager avec les chanoines de St-Jean (août 1397); sentence du bailliage de Vertus taxant à la somme de 29 l. 3 s. 6 d. t. les dépens du procès d'entre les religieux de l'église de Gaye et le Chapitre de St-Jean touchant la dîme des vins de Bergères (10 septembre 1404); autre sentence maintenant le Chapitre de Vertus en possession de lever le tiers de la dîme du vin (9 septembre 1406). — Bail pour 3 ans à Pernet Cassebois, notaire, de tous les droits de censives que le Chapitre est en possession de lever sur les Corvées de Bergères, moyennant 5 l. 1/3 et 15 s. t. par an (6 février 1593). — Baux de 1655 et 1732 : pièces de procédure. — Déclarations de vignes à Bergères (1725-1731).

G. 1446. (Liasse.) — 74 pièces (1 parchemin).

1266-1646. — *Bergères : vignes.* — Baux et reconnaissances; procédures y relatives. — *Gionges* : Jean de Moymer, *Johannes de Monte Ymeri*, clerc, fils de feu Urric, jadis prévôt de Vertus, reconnait avoir constitué au Chapitre de St-Jean, moyennant 28 l. prov. et 30 s. pour le vin, *ad vinum potatum ad contractum*, 40 s. de cens annuel et perpétuel à prendre sur divers héritages, à savoir une pièce de terre à Gionges « in territorio de Gyongiis, in loco qui dicitur *Comperte* juxta viam que ducit à Virtuto apud Sparnacum », plus une autre pièce de terre arable et 2 maisons à Vertus (23 janvier 1265 v. st.).

G. 1447. (Liasse.) — 31 pièces (8 parchemins).

1484-1560. — *Le Plessis (hameau dépendant de Vertus).* — *Dîmes* : compromis entre le Chapitre de St-Jean et l'abbaye N.-Dame de Vertus, aux termes duquel les menues dimes de Plessis-lez-Vertus sont partagées par moitié entre l'abbaye et le Chapitre, les grosses dîmes demeurant la propriété de l'abbaye à cause de la crosse d'icelle église (20 août 1487). — *Baux* : à Person Roger d'une pièce de bois et masure au Plessis, pour 3 s. 4 d. t. de cens annuel et perpétuel (13 décembre 1484); à Guiot Mauru, vigneron, d'une pièce de terre et bois en friche, pour 5 s. t. de cens perpétuel (8 juillet 1486); à Isabeau, veuve de Jean le Fort, dit Boutillon, d'une pièce de terre et savart en bois et buissons, de deux arpents et 8 denrées, pour 6 s. 8 d. t. de cens perpétuel (8 juillet 1487); à Thomas Depoix, cordonnier, de 2 pièces de terre et savart, de 12 denrées chaque, moyennant 10 s. t. de cens perpétuel (22 juillet 1487); à Simon, laboureur, et Perrin Boschot, vigneron, de 13 denrées de terre, partie en pré et partie en buissons, moyennant 5 s. 5 d. t. de cens perpétuel (17 juillet 1488) ; 12 arpents de bois, friches et buissons, moyennant 12 s. t. de cens perpétuel (18 novembre 1505); à J. Boschet et Pierre Legrand d'une pièce de

terre, en lieudit *Au champ de Lartoise*, contenant 3 arpents et 2 denrées, pour 3 s. 4 d. t. de cens perpétuel (9 novembre 1520). — Bail à Jean Noël, garde-scel de la prévôté de Vertus, d'une ancienne place et masure sise au Plessis-lez-St-Quentin, « qu'on dit avoir été d'ancienneté la maison seigneuriale dudit St-Quentin », moyennant 7 l. 10 s. t. de carité et 4 s. 6 d. t. de cens annuel et perpétuel (10 février 1559 v. st.).

G. 1448. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1654-1778. — *Le Plessis: justice.* — 3 cahiers de la prévôté du Plessis (1676-1678 ; 1679-1683 et 1728-1730). — Papiers concernant les Corvées de Bergères, le Plessis, les Vaudebars, etc. (1654-1778).

G. 1449. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1678-1762. — *Le Plessis: justice.* — Nominations et réceptions de gardes ; désistement d'un prévôt ; sentences pour délits de chasse ; rapports de gardes ; etc.

G. 1450. (Liasse.) — 47 pièces (8 parchemins, 1 plan)

1362-1750. — *Mesnil-sur-Oger* (*vigne au*). — Pierre Martin du Mesnil-lez-Oger, licencié en droit civil, vend à Jacques du Degré « citoyen de Chaalons » et Marguerite, sa femme, les vinages qu'il possédait, appelés les vinages de Louche de Germaine, moyennant 20 florins d'or (13 octobre 1362). — Jean Chabry, demeurant au *Maignil*, prend à bail de Jacques du Degré une pièce de vigne sise audit terroir, lieu dit en *Germaine*, pour 15 l. t. de cens viager (29 octobre 1374) ; Jacques du Degré et Jean le Josuas, demeurant à Châlons, donnent et transportent au Chapitre de Vertus 10 setiers de vin du crû du Mesnil qu'ils possédaient sur une pièce de vigne sise au terroir dudit lieu (2 janvier 1389, v. st.). — Bail à J. de Béthune, vigneron, d'un arpent de vigne au Mesnil, lieudit Montbetain, pour 5 s. t. de viager (22 février 1493, v. st.). — Baux de 1598 et 1611 ; arpentage et plan figuratif de la vigne du Mesnil (s. d. — 18e siècle). — Pièces de procédure (1452-1734).

G. 1451. (Liasse.) — 34 pièces (17 parchemins).

1241-1650. — *Soulières : baux de censives.* — Accord entre Jean, clerc de Soulières, et le Chapitre de Vertus aux termes duquel les chanoines abandonnent audit Jean, sa vie durant, moyennant 12 d. et 1 setier d'avoine la censive qu'il tenait d'eux sur le territoire de Soulières, à condition qu'après sa mort la censive reviendrait au Chapitre (juin 1241). — Sentence de Pierre de Tiercelieue, gouverneur des bailliages de Vitry et Chaumont, qui condamne les habitants de Soulières à payer tous les ans au Chapitre de Vertus une rente de 68 setiers d'avoine et 4 l. 8 s. (1335) ; transcription de la sentence ci-dessus en 1351. — Jacquemart Julien de Soulières et Isabelle, sa femme, vendent à Jean d'Avenay, doyen de l'église St-Jean, 10 s. t. de cens annuel et perpétuel sur les héritages qu'ils possèdent à Chaltrait et à Soulières, moyennant 100 s. t. (19 décembre 1350). — J. Maillart de Vertus constitue à Herbelet des Courtils et Adeline, sa femme, 12 s. t. de cens annuel et perpétuel sur 2 jardins à Soulières, moyennant 4 l. 16 s. t. (18 mars 1374, v. st.). — Baux à Prinet Jounet d'une pièce de terre dite le Champ Milon pour 25 s. t. de rente pendant 15 ans (1er septembre 1415) ; à J. de Sivry d'une pièce de pré pour 25 s. t. de cens à vie (11 décembre 1481) ; à Laurent de Semoigne, marchand, de 3 arpents de pré, lieu dit Au-dessus de la cense de Builly, moyennant 25 s. t. de cens annuel et perpétuel (16 janvier 1527, v. st.) ; etc.

G. 1452. (Liasse.) — 62 pièces (16 parchemins, 1 plan).

1489-1745. — *Vaudebars* (*terre des*). — Pierre Laurencin et consorts, laboureurs à Villeseneux, prennent à bail toutes les terres arables que les chapelains de Saint-Jean peuvent avoir « en une contrée qui est scituée et assise entre Trécon et ledit Villesseneux, nommée de toute ancienneté le Vaulx Debert, sans aucune chose y excepter ne retenir par lesdits bailleurs, sinon la justice d'ilec tant seulement à eulx appartenant à cause de leurdite église, par don autreffois fait à cause de la fondacion d'icelle..... » ; ledit bail conclu moyennant 60 s. t. de cens annuel à vie (26 novembre 1489) ; lettres de rescision du bail ci-dessus (12 mai 1529). — Bail du 13 septembre 1529 ; autres baux de 1583 à 1660. — Bail pour six ans du territoire des Vaudebars « consistant en terres labourables entre le village de Trécon et dudit Villeseneux, appelé d'ancienneté les Vaudebarts, contenant 840 journaulx ou environ, à 10 denrées pour journel » moyennant 36 grands setiers de grain par an et 3 l. d'argent pour chacune desdites 6 années (9 septembre 1660). — Arrêt du Parlement qui condamne Jacques Dumangin, conseiller au Parlement de Metz, à se désister de la quantité de 100 setiers d'avoine qu'il prenait tous les ans en qualité de seigneur et baron de Conflans sur la terre des Vaudebars dépendant du domaine de Saint-Jean de Vertus (4 avril 1662). — Plan de la terre et seigneurie des Vaudebars, située entre les terroirs de Trécon, Vélye, Villeseneux, Clamanges et Germinon, d'une contenance de 840 journées, 8 denrées et 6 perches de terre labourable (1720). — Procédures (1708 et 1744-1745).

G. 1453. — 3 pièces (2 parchemins).

1351-1352. — *Vert-la-Gravelle.* — Pierre de la Gravelle, écuyer, et Alix, sa femme, vendent à l'église de Saint-Jean de Vertus tous les terrages qu'ils ont et doivent avoir en la ville de *Ver*, terroirs et appartenances, moyennant 80 l. t. (10 octobre 1351). — Eustache de Lenharée, écuyer, et damoiselle Perrote, sa femme, donnent, quittent et transportent à Pierre Jobace, chanoine de Vertus, tous les terrages qu'ils ont et peuvent avoir à *Ver* (29 février 1351, v. st.).

Vertus (Ville de).

G. 1454. (Liasse). — 55 pièces (2 parchemins).

1760-1773. — *Bois de Saint-Jean* : adjudication, procédures, procès-verbaux, etc. — Mesurage et arpentage dudit bois, avec un plan informe. — Procès-verbal de l'adjudication aux enchères du bois vulgairement appelé le Bois de Saint-Jean, contenant environ 90 arpents, lequel bois a été divisé en 20 coupons de 4 arpents et demi destinés à être vendus séparément (31 octobre 1773).

G. 1455. (Liasse.) — 24 pièces (3 parchemins).

1507-1731. — *Moulin de Saint-Jean, à Vertus.* — Sentence du bailli de Vertus pour la conservation des eaux de la rivière (15 janvier 1506, v. st.). — Transactions entre le Chapitre de Saint-Jean et le couvent de Saint-Sauveur portant modération de la redevance due par le moulin de Vertus (3 mars 1519, v. st., et 6 mars 1615). — Sentence du bailli de Vertus qui maintient le Chapitre de Saint-Jean en possession et jouissance du cours de la rivière pour le moulin de St-Jean, avec défense d'en arrêter ou détourner le cours à peine d'amende (23 janvier 1565). — État des réparations qui sont à faire au petit moulin (1731). — Mémoires à consulter dans le procès du moulin (1565 et 1705). — Plan du moulin de Saint-Jean et du moulinet.

G. 1456. (Liasse.) — 64 pièces (15 parchemins).

1408-1776. — *Moulin de Saint-Jean* : *baux et procédures.* — Bail pour 15 ans à Jeansonnet le Jarlat du moulin du Chapitre sis « hors de la fermecté d'icelle ville de Vertus, en lieu dit Le molin dasson la Ville » moyennant 45 setiers de froment (28 août 1408) ; rétrocession du bail ci-dessus à J. Chambehart, charpentier (19 janvier 1411, v. st.). — Bail viager à Jean Hénault, dit de Broussy, du moulin de Saint-Jean, moyennant 13 grands setiers de blé, froment et eigle, à payer chaque année au Chapitre et 20 boisseaux, froment et seigle, aux religieux de Saint-Sauveur pour leur pitance (8 octobre 1477). — Bail viager dudit moulin à charge de payer aux religieux de Saint-Sauveur 24 boisseaux de froment, 24 de seigle et 2 grands setiers d'avoine (5 novembre 1548). — Autres baux : 1° de 1566 à 1615 ; 2° de 1621 à 1644 ; 3° de 1723 à 1740. — Bail à J. Chenayer, meunier, du moulin à eau appelé le Moulin de Saint-Jean, sur le ruisseau de Vertus à Voipreux (26 août 1776). — Procédures (1561-1774).

G. 1457. (Liasse.) — 8 pièces (5 parchemins).

1379-1774. — *Moulinet.* — Girart de Villers-sur-Chalemont, au diocèse de Besançon, vend à Pierre Jobace, doyen de Saint-Jean, 50 s. t. de cens annuel et perpétuel sur une place sise à Vertus, devant la Pissotte, et autres héritages, moyennant 22 l. t. et 1 franc d'or du coin du Roi (30 septembre 1379). — Bail à J. Didelot, marchand, d'un jardin « à arbres et courtillages, séant audit Vertus, ou lieu dit Es Ruelles, alias la Fontaine Hermand » pour 7 s. 6 d. t. de cens à vie (13 juillet 1491). — *Id.* à J. Oudet, boucher, d'une place et siège de moulin « ou à présent a maison et molin à huille, en lieu dit Au dessoubz de la Pissotte, sur le ruisseau venant de la fontaine de la Pissotte » moyennant 10 s. t. de cens viager (30 avril 1507). — Claude-J. Doublet des Margottes, Antoine Launois et P. Choque, *à présent seuls chanoines du Chapitre Saint-Jean*, vendent à Jos. Doublet, vigneron, la maison du moulin appelé le Moulinet (9 janvier 1749). — La communauté des Dames régentes de Vertus se reconnait propriétaire d'un terrain autrefois séparé et limité par des murailles « sur lequel il y avoit et y a encore une fontaine murée et environnée de pierres de taille de faloise, et dont l'eau qui en sort faisoit moudre anciennement, comme elle fait encore, un moulin appelé aussi autrefois de la Pissotte et aujourd'hui connu sous le nom de Moulinet, qui appartient au Chapitre de Saint-Jean de Vertus », lequel terrain chargé envers le Chapitre d'une rente annuelle et perpétuelle de 7 s. 6 d. (9 novembre 1774).

Censives sur maisons à Vertus
(classées par ordre alphabétique de noms de rues).

G. 1458. (Liasse.) — 12 pièces (3 parchemins).

1389-1782. — *Anes (rue aux)* (1). — Le Chapitre de Saint-Jean donne à bail à Colinet d'Aunay, pelletier, et Collette, sa femme, une place sise à Vertus, lieudit *Au porche Bourfaut*, tenant aux hoirs de feu Amé de Joinville,

(1) Appelée aussi *Petite rue* ou *Rue du Pont Briffaut*.

chevalier, moyennant 50 l. t. de rente annuelle et perpétuelle (3 mai 1389). — Maison en ladite rue vendue pour 600 l. t. (1666) ; etc.

G. 1459. (Liasse.) — 14 pièces (7 parchemins).

1399-1570. — *Château (Enclos du).* — Baux : à Jean Gobelet d'un jardin sis devant le châtel moyennant 12 s. t. de cens annuel (8 août 1399) ; à J. Roussel, charpentier, pour 3 s. 4 d. t. de cens à vie (1er août 1450). — Bail à Jean Lambert, maître des écoles de Vertus, et Marguerite, sa femme, d'une maison sise en la forteresse dudit Vertus, moyennant 45 s. t. de viager (10 octobre 1406) ; *id.* à Simon Drouin d'une maison sise près de la porte du châtel, moyennant 20 d. t. à vie (24 janvier 1438, v. st.) ; *id.* à Étienne Perrin d'une maison sise près de la porte du châtel pour 5 s. t. de cens viager (21 novembre 1471) ; *id.* à J. Lermitte, couturier, pour le même cens (25 juin 1490) ; etc.

G. 1460. (Liasse.) — 12 pièces (8 parchemins).

1515-1770. — *Donjon ou des Ruelles (rue du)* : baux. — Bail à Henry Boudaille, notaire et sergent à cheval au bailliage et prévôté de Vertus, d'une maison sise en la rue du Donjon, moyennant 10 s. t. de cens annuel à vie (26 novembre 1515) ; etc.

G. 1461. (Liasse.) — 27 pièces (13 parchemins).

1256-1664. — *Grande-Fontaine : boucherie.* — Renaud, dit Couvée, chanoine de Saint-Jean, vend au Chapitre 12 s. 6 d. de cens annuel à percevoir sur divers héritages à Vertus, notamment sur une maison sise devant la Grande fontaine (janvier 1255, v. st.). — Bail à Guiot, dit Robinet de Vertus, boucher, et Jeannette, sa femme, d'un étal de boucher en lieu dit A la Boucherie « juxta magnum fontem, tenens ad stallum domus Dei de Virtuto », et d'une maison vulgairement appelée *Parois*, sise devant le marché, moyennant 7 s. pet. t. de cens annuel et perpétuel (31 août 1330). — *Id.* à Huet, fils de feu Simon Wailly de Vertus, d'un étal sis à la *Grant fontainne* de la boucherie de Vertus et d'un autre étal sis au marché, moyennant 30 s. t. de cens viager (12 mars 1377, v. st.) ; Simon Wailly, boucher de Vertus, présentement domicilié à Châlons, renonce en faveur du Chapitre à la possession desdits étaux qui ont été ruinés par fortune de guerre (20 octobre 1435). — Bail à Jeannin Oudet, boucher, d'un étal en lieu dit La Boucherie, pour 5 s. t. de viager (30 juillet 1451) ; *id.* à Huet Wailly de 2 étaux pour 12 s. 6 d. t. de viager (16 octobre 1456). — Jeannet Boudat, potier d'étain, vend à P. Boudat, marchand, une maison en la rue de la Porte de Bergères et une étable sise près de la grande Boucherie, moyennant 120 l. t. (31 juillet 1512) ; bail audit P. Boudat de 2 étaux pour 5 s. t. de cens perpétuel (13 décembre 1528) ; etc.

G. 1462. (Liasse.) — 30 pièces (20 parchemins, 1 sceau).

1233-1787. — *Grande-Fontaine.* — Pierre Nochiers constitue à Hugues, prêtre de Haussimont, 10 s. de cens annuel et perpétuel sur une maison « sitam ad Magnum fontem in Virtuto » (novembre 1233) ; Colart de Sanville, chanoine de Saint-Jean, vend à Jean de Mailly une maison sise à la *Grant Fontaine*, moyennant 20 l. t. (19 mai 1349 — 1 sceau) ; Jean de Semoigne vend à J. de Bourbon, couturier, la moitié d'une maison en la rue Saint-Jean, pour 50 l. t. de principal et 50 s. t. pour le vin (10 février 1477, v. st.). — Bail à Perrine, fils de Hernoulet Aubert, d'une maison en la rue de la *Grant Fontain*, moyennant 28 s. t. de cens annuel (15 janvier 1328, v. st.). — Pierre Jobace, doyen de Saint-Jean, donne au Chapitre 41 s. t. de cens annuel et perpétuel sur divers héritages à Vertus, notamment sur une maison sise devant la *Grant Fonteine* (27 février 1398, v. st.) — Étienne Paien vend à Guiot Vanel un courtil sis à Vertus, à la Fontaine, moyennant 30 s. t. de principal et 28 d. pour le vin (25 juin 1320). — *Corne de Cerf (maison de la)* : baux. — Bail à Jacquet Fichet d'une place et masure en la rue de la Grande Fontaine pour 10 s. t. à vie (5 décembre 1484) ; au même, d'une place et masure en la rue Saint-Jean, pour 15 sols t. à vie (19 juillet 1449) ; à J. Regnault d'une place et masure près de la *Grant Fontaine* pour 25 s. t. à vie (11 juillet 1455) : au même pour 30 sols t. (17 mars 1463, v. st.) ; à Ch. Boudet, boucher, de divers héritages à Vertus pour 7 s. 6 d. t. de cens (19 janvier 1477, v. st.). — Bail à Lelorrain, marchand hôtelain, d'un accin (1) où il y a maisons, cave, cellier, étables, cour, jardin en la rue Saint-Jean, appelé d'ancienneté *La Corne de Cerf*, moyennant 70 l. t. de carité et 56 l. 8 d. t. de cens annuel et perpétuel (16 novembre 1521). — Pernet, marchand, vend à J. Masson, pâtissier, la maison de la *Corne de Cerf* moyennant 300 l. t. en principal marché et droits vins (1573) ; etc. — *Écu de France (maison de l')* : Pierre de Villers vend à Coleçon Chabry pour 50 l. t. en principal et 50 s. pour le vin une maison sise en la rue de la Grande Fontaine, sur laquelle maison est une enseigne appelée « l'Escut de France, qui regarde sur la Grant fontaine, qui donne enseigne en l'ostel et hostellerie que ledit Pierre a illec, lequel escut et enseigne sera et demourera sur ladite maison où il

(1) *Accin*, enceinte. (V. Du Cange, v° cit.).

est à présent situé et assis à tousjours pour le nom de ladite maison dudit Pierre, et sera retenus ledit escut au frais dudit Pierre. Et s'il avenoit que ladite maison fust desmolie par aucune maniere et que lesdiz achetteurs ou les ayans cause d'eulx feissent autre ediffice sur ledit lieu par eulx achetté que il n'est à présent, se pouroit ledit Pierre ou ses ayans cause rasseoir ledit escut ou autre pareille enseigne à ses fraiz sur ladite maison qui seroit rediffiée sur ledit lieu », laquelle maison chargée de 42 s. t. de cens perpétuel, dont 32 s. au Chapitre Saint-Jean et 10 s. t. aux religieux de la Charmoye (7 février 1416, v. st.).

G. 1463. (Liasse.) — 40 pièces (12 parchemins, 1 plan).

1232-1678. — *Longpont (rue de).* — Raoul de Longpont, chanoine de Saint-Jean, donne au Chapitre en pure et perpétuelle aumône 20 s. sur un petit cellier et sur une grange qui fut à Jean de Longpont, à charge d'un anniversaire (juin 1232). — Raoul, fils de Pierreton, le foulon de Vertus, reconnaît devoir au Chapitre 9 s. de cens annuel sur une maison en ladite rue (17 novembre 1287). — Bail à Jean Bazin de Vertus d'une place et masure en la rue de Longpont, moyennant 6 s. t. de cens annuel et perpétuel (7 juillet 1370). — Maison en la rue ci-dessus, tenant d'une part au chemin public, de l'autre à la ruelle qui va à l'hôtel du Chapeau Rouge, chargée envers le Chapitre de 3 s. de cens annuel et perpétuel, de 8 setiers de vin et un boisseau de seigle (12 décembre 1407). — Vente par Guiot Bourgeois et consorts à Michelet Philatrel, dit Gros Molu, d'une place ou maison en la même rue, pour 8 l. t. de principal et 8 s. t. pour le vin (14 novembre 1446). — Bail à Jean Billebaut, dit Legay, et Agnès, sa femme, d'une place ou maison pour 6 s. t. de cens perpétuel (5 septembre 1447) ; *id.* à J. Aurillet, marchand, d'une maison en la rue de Longpont, nommée de toute ancienneté l'hôtel de l'*Ange*, pour 20 s. t. à vie (21 décembre 1513). — Plan de la maison de l'*Ange* et de celle du *Cygne*, situées l'une sur la rue de la Porte de Châlons et l'autre en la rue de Longpont (s. d. — XVIIe siècle).

G. 1464. (Liasse.) — 26 pièces (15 parchemins).

1241-1723. — *Marché de Vertus.* — Jean, dit le Lièvre, chanoine de Saint-Jean, vend à ladite église un étal « quoddam stallum situm in foro de Virtuto ad unctarios (1) » moyennant 6 l. prov. forts (juin 1241). — Bail à Parisau de la Mote, barbier, d'une maison sise devant le Four du marché, moyennant 25 sols t. de cens perpétuel (6 mai 1331) ; *id.* à Jeanson, fils de Raoul Brouillart, boucher, d'un étal en lieu dit A la Fontaine et d'un autre au Marché pour 38 s. t. à vie (18 décembre 1341). — Prisée faite le 11 décembre 1348 par trois commissaires désignés en la Chambre des requêtes de l'Hôtel, des héritages ci-après : maison à Vertus, lieu dit Au Champ Martinet (1), prisée 120 l. t. ; vigne à Bergères « dessous la Faloise », prisée 20 l. t. ; vigne au même terroir En Warinwal, 28 l. t., vigne au terroir de Vertus, *En l'Arche*, 22 l. t. — 6 setiers de vin vermeil dûs chaque année par une maison sise « dedens la fermecté d'icelle ville » (8 mai 1408). — Agnesson, veuve de Didier Denis, boucher, vend à Alardin Oudet, boucher, une maison en lieu dit la Rue du Marché, moyennant 29 l. t. et 29 s. pour le vin (1er mai 1457) ; bail de ladite maison pour 7 s. 6 d. t. à vie (23 août 1461). — Bail à Bertrand Lenfant d'un étal « où on vend sollers de vache » sis au Marché, pour 5 s. t. à vie (13 août 1346) ; *id.* à Guille. Despinault d'une place et masure audit lieu, pour 26 s. 8 d. t. de cens perpétuel (5 avril 1416, v. st.).

(1) *Unctarius*, ointier, marchand d'oint ou de suif. (V. *Du Cange*, vo *cit*o).

(1) *Champ Martinet*, autrement dit le Marché au blé de la foire de Saint-Jean, et plus tard la Place des Dames régentes de Vertus.

G. 1465. (Liasse.) — 75 pièces (15 parchemins).

1545-1736. — *Marconnetz (fief de).* — Copie collationnée du testament de Claude de Semoigne, écuyer, seigneur de Marconnetz, par lequel il déclare léguer au Chapitre de Saint-Jean les cens qui lui appartiennent sur ladite seigneurie sise en la ville de Vertus (7 juillet 1545). — Mainlevée par Madeleine Destrac, comtesse d'Autrémont, veuve de François de Bretagne, comte de Vertus, de la saisie féodale opérée sur le temporel du Chapitre, et nommément la seigneurie de Marconnetz (12 janvier 1547. v. st.). — Sentences du Châtelet de Paris rendues contre les héritiers de Claude de Semoigne, desquelles il appert que ladite seigneurie appartient aux chanoines de Saint-Jean (1547-1550). — Titres de maisons comprises dans le fief de Marconnetz (1569-1736).

G. 1466. (Liasse.) — 97 pièces (38 parchemins, 2 sceaux).

1264-1702. — *Moise (rue).* — Renaud, fils de feu Jean Petitber, boucher à Vertus, vend au Chapitre 10 s. de cens annuel et perpétuel sur une maison sise en la Grande Rue, moyennant 6 l. 1/2 prov. et 6 s. pour le vin (décembre 1264). — Bail à Arnoux, dit Troniax, de Vertus, d'une maison en la rue Moise (?) pour 5 s. de cens annuel (4 mai 1282 — sceau mutilé). — Geoffroy l'Holier d'Oger et Marie, sa femme, constituent au Chapitre 3 sols de cens

annuel et perpétuel sur une chambre et un courtil en la rue Moise, et 4 d. t. de cens perpétuel sur une maison en ladite rue, moyennant 40 s. pet. t. (24 janvier 1309, v. st). — Colin, fils de feu Roger Bourgel de Vertus, donne au Chapitre 3 s. t. de cens annuel et perpétuel sur une maison en ladite rue (25 janvier 1315. v. st). — Bail à Jean, dit Pentecôte, de Vaudepuis, de 2 masures en la rue Moise, moyennant 16 s. t. de cens perpétuel (24 novembre 1337 — sceau mutilé). — Perrin Alain de Vertus vend à Perrinet Jobace, chanoine de Saint-Jean, 10 s. t. de cens perpétuel sur une maison en la Rumoise et sur une vigne en lieudit Valvert (29 avril 1348) ; le même donne à Phil. Jobace de Vertus et Marie, sa femme, 2 s. t. de cens perpétuel sur une maison en ladite rue (12 mai 1349). — Philippe Jobace et sa femme Marie constituent au Chapitre 10 s. t. de cens annuel et perpétuel sur la vigne de Valvert et 5 s. t. sur une maison en la Rumoise, à charge d'une messe anniversaire (12 mai 1349). — Alain de Vertus vend au Chapitre une maison en ladite rue pour 4 l. t. et 4 s. pour le vin (23 janvier 1354, v. st.). — Baux : à Jacques Asselin, charpentier, d'une maison pour 30 s. t. de cens perpétuel (8 décembre 1356) ; à Rich. Guiton, chanoine, d'une place et masure moyennant 5 s. t. de cens perpétuel (11 juillet 1384); à Thiébaut Monin, d'une maison pour 26 s. t. par an (14 septembre 1388). — J. Martin, dit Hémery, vend au Chapitre une maison en lieu dit la Rumoise, pour 100 l. t. de principal et 100 s. pour le vin (1er mai 1471). — Bail à J. Varlet, cordonnier, d'une maison pour 10 s. t. à vie (29 novembre 1476) ; *id.* à Colinet Didelet d'une maison près de la Grande Fontaine et d'un étal de boucherie, moyennant 12 s. 6 d. t. de viager (24 avril 1486) ; *id.* d'une maison en la rue Moise pour 13 s. t. ; etc.

G. 1467. (Liasse.) — 86 pièces (6 parchemins).

1575-1720. — *Moise (rue).* — Procédures concernant diverses maisons de la dite rue.

G. 1468. (Liasse.) — 31 pièces (17 parchemins).

1444-1732. — *Porte de Châlons (rue de la)* : titres de maisons (1512-1732). — *Poulains (rue des)* : bail à Perrinet Caillet et Jeussonny Gilet d'une place en la rue des Poulains, sur laquelle ils seront tenus d'édifier une bonne maison dans le délai de 2 ans, moyennant 5 s. 10 d. t. de cens viager (28 mai 1444). — 3 s. t. de cens annuel et perpétuel sur une maison sise en ladite rue allant de la fontaine de Merderet à la porte de Bergères (5 décembre 1528) ; etc.

G. 1469. (Liasse.). — 20 pièces (6 parchemins).

1367-1784. — *Prison ou du Sauvage (rue de la).* — Perrot de Digon et Jeannette, sa femme, se reconnaissent redevables envers le Chapitre de 32 s. t. de cens annuel et perpétuel sur une maison en la rue de la prison (17 décembre 1367) ; sentence du bailli de Vertus qui condamne Gile Frizon, écuyer, à présent détenteur de la maison susdite, à payer aux chanoines le cens perpétuel de 32 s. t. (26 avril 1406) ; reconnaissance de ladite censive en 1784. — Le Chapitre de l'église Saint-Jean afferme à Guillaume Thiébillon de Baye une place et masure sise à Vertus « in vico qui dicitur *de la Prison* » moyennant 11 s. t. de cens annuel et perpétuel (3 janvier 1374, v. st.); reconnaissance de la dite censive en 1735.

G. 1470. (Liasse.) — 32 pièces (15 parchemins).

1277-1769. — *Saint-Jean (rue).* — Jean de Cheviguy, écuyer, donne à Thibaud de Bergères, chanoine de Saint-Jean, une maison sise en lieudit Devant Saint-Jean et près de la maison appartenant au clerc Raoul (décembre 1277). — Bail à P. Picard, charpentier, d'une place et masure en la rue Saint-Jean moyennant 10 s. t. à vie (30 septembre 1464) ; *id.* à J. Liétard, religieux de Notre-Dame de Vertus, pour 12 s. t. à vie (12 janvier 1495, v. st.). — Vente par J. Ploix, chanoine de Saint-Jean, de la maison ci-dessus, chargée de 12 s. envers le Chapitre, moyennant 200 livres tourn. (1632) ; reconnaissances de cens (1664-1738). — Bail à Jeannin Fauvette d'une maison en la rue Saint-Jean pour 4 s. 2 d. t. à vie (30 mai 1445). — Baux : à Jean de Bussy, praticien en cour laie, d'un petit jardin à Vertus, près de l'église Saint-Martin, moyennant 2 s. 6 d. t. de cens viager (14 mars 1497, v. st.) ; à P. Oudart, prêtre, d'une petite maison en la rue Saint-Jean, pour 10 d. t. à vie (30 mars 1511, v. st.), — Bail audit P. Oudart de trois maisons en la même rue, moyennant 20 écus d'or de carité pour employer à l'achat d'ornements destinés à l'église Saint-Jean, à savoir une chasuble, une tunique et une dalmatique de drap de Damas, et moyennant aussi 30 s. t. de cens (5 janvier 1524, v. st.). — Pernet Picart, marchand, et consorts, vendent à Nicole Raulet le jeune, curé d'Aulnay-aux-Planches et chanoine de Saint-Jean, un accin composé de deux maisons sises à Vertus en ladite rue, moyennant 270 l. t. de marché principal et droits vins (13 avril 1529, v. st.). — L.-Ch.-Victor du Cauzé, marquis de Nazelle, se reconnaît débiteur envers le Chapitre de 32 l. de cens annuel pour une maison sise en la rue Saint-Jean et achetée par lui de M. Depinteville-Cernon (4 novembre 1769).

G. 1471. (Liasse.) — 53 pièces (30 parchemins).

1344-1778. — *Saint-Jean.* — Jean Naudes de Vertus prend à bail de Jean Falourdel, chapelain de la chapelle Saint-Éloi en l'église Saint-Jean, diverses maisons à lui appartenant à cause de ladite chapelle, moyennant 7 l. t. de cens annuel et perpétuel (30 août 1344). — Bail à J. Rogier d'une place et masure en la rue Saint-Jean moyennant 6 s. 8 d. t. à vie (12 juin 1442); même bail à Jean Frizon, s[r] de Chaltrait (14 juillet 1466). — Jennequin de Villiers fils de Guillaume de Villiers, et Catherine Rapillarde, sa femme, jadis femme de Jean de Frizon, seigneur de Chaltrait, vendent à Jean de Bouvereau, bailli de Réauville, et Marguerite du Degré, sa femme, domiciliés à Châlons, une maison et appartenances moyennant 40 l. t. (12 juillet 1474). — Bail à J. Richier d'une place et masure en la rue Saint-Jean pour 20 s. t. à vie (14 juillet 1466); *id.* à J. Girard, couturier (7 mai 1512); au même pour 18 l. t. de carité et 22 s. 6 d. t. de cens annuel et perpétuel (10 juin 1522). — Sentence de la prévôté modérant de 32 s. 6 d. t. à 10 s. t. à vie le cens d'une place « laquelle est de présent en grant ruine à l'occasion des guerres qui ont esté en ce roiaulme par long temps et par espécial audit Vertus » (26 juillet 1471). — Bail à Jeanne Oudet, veuve de J. Pellart, receveur de la terre de Soudron, de 3 maisons sises en la rue Saint-Jean moyennant 40 l. t. de carité et 22 s. 6 d. t. de cens annuel et perpétuel (7 janvier 1524, v. st.). — Bail à Thomas Baron, vigneron, d'une maison en ladite rue pour 10 s. t. à vie (9 février 1496, v. st.); *id.* à J. Baron, moyennant 12 l. t. de carité, pour employer à la réfection du pilier et des voussures qui avaient été abattus dès le temps des guerres et aussi de 12 s. t. de cens perpétuel (16 novembre 1521); reconnaissance dudit cens en 1770. — Bail à P. Colin, prêtre, d'une maison en la rue Saint-Jean, et d'une pièce de vigne en lieu dit Florency, moyennant 12 s. 8 d. t. à vie (3 mars 1501, v. st.); *id.* à Jean Govard, curé de Connantre, d'une maison et jardin en ladite rue pour 40 l. t. de carité et 20 s. t. de cens annuel et perpétuel (18 février 1527), v. st.). — Bail à Ant. Billardé, potier d'étain, de 2 maisons en la rue Saint-Jean, moyennant 30 l. t. de carité « pour emploier à la reddificacion des pilliers, voultures, verrières et autres édiffices de ladite église (Saint-Jean), lesquelles par cy devant et dès le temps des guerres avoient esté abatues et desmolies, et estoit nécessité les refere » et aussi de 15 s. t. de cens annuel et perpétuel (22 mars 1521, v. st.).

G. 1472. (Liasse.) — 36 pièces (14 parchemins).

1441-1770. — *Saint-Martin ou du Vieux-Marché (rue).* — Bail à J. Sivery d'une place et maison en la rue Saint-Martin pour 12 s. 6 d. t. de cens viager (24 juin 1441); *id.* à Raulin Vautron, cordonnier, d'une maison pour 12 s. 6 d. t. à vie (13 août 1494); *id.* à Grégoire Gloire, maréchel, d'une maison pour 5 s. t. de cens perpétuel (1520). — Claude le Lorain, marchand, assigne au Chapitre 15 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur une maison en ladite rue (20 avril 1545); etc.

G. 1473. (Liasse.) — 38 pièces (13 parchemins).

1449-1770. — *Temple (rue du).* — Jean Regnault et Jeannette, sa femme, se reconnaissent débiteurs envers le Chapitre d'un cens annuel de 10 s. t. sur une maison en ladite rue (6 décembre 1465); reconnaissance de ladite censive en 1734. — Bail à Cl. Piéton, cordier, d'une maison en la rue du Temple pour 10 s. t. par an (26 février 1510, v. st.). — *Treille (rue de la).* — Bail à Jacques Mounier d'une masure à Vertus, lieu dit « Devant la Traille » et d'une pièce de vigne, lieudit les Tarrettes, moyennant 16 s. 8 d. t. de cens à vie (19 juillet 1449). — Bail à Thiébault de Marne d'une petite place et masure, lieudit « Devant la Pichate », moyennant 2 s. 6 d. t. de cens annuel (23 mars 1462, v. st.); reconnaissance dudit cens en 1770. — Bail à J. Sivery d'une masure sise « Devant la Traille », d'une pièce de vigne et d'un jardin pour 23 s. 4 d. t. de cens viager (7 juillet 1467); etc.

G. 1474. (Liasse.) — 20 pièces (10 parchemins, 1 sceau).

1265-1669. — Censives diverses sur maisons et jardins. — Jean, dit le Cordelier, constitue à Hugues, jadis curé de Haussimont, 4 s. prov. de cens annuel et perpétuel sur une maison sise à Vertus, moyennant 44 s. prov. forts (20 novembre 1265). — Pierre, dit comte de Bar, et Marguerite, sa femme, vendent à Menecier, chanoine de Saint-Jean, un petit jardin sis près des murs de Vertus, *ortulum suum situm juxta muros de Virtuto*, moyennant 70 s. (20 février 1270, v. st.). — Jean de Loisy, chanoine de Saint-Jean, donne au Chapitre une pièce de vigne en lieu dit *Derrier les murs dou donjon*, à charge d'un obit (5 mars 1346, v. st. — 1 sceau). — Guillaume d'Écury constitue à Pierre Jobace, chanoine de Saint-Jean, un cens annuel et perpétuel de 30 s. à prendre sur une maison à Vertus, attenant à la prison du Roi, moyennant 16 florins d'or à l'écu (29 janvier 1352, v. st.). — Sentence du gouverneur du comté de Vertus attribuant au Chapitre la jouis-

sance d'une place et masure sise à Vertus, lieu dit *Le four aux Raines*, laquelle le procureur du comté soutenait appartenir au comte, moyennant 8 s. t. de cens annuel payable audit seigneur (28 novembre 1369). — Quentin Ploix, vigneron, et Claude le Lorrain, potier d'étain, tuteurs et curateurs de Claude et Pierre, enfants mineurs dudit Le Lorrain et de feu Jeanne, sa femme, vendent à P. Boudat, marchand, un jardin à arbres sis à Vertus et chargé de 10 d. de cens viager envers le Chapitre, moyennant 10 livres t. (11 juillet 1520) ; etc.

Censives sur vignes à Vertus
(classées par ordre alphabétique de lieux-dits).

G. 1475. (Liasse.) — 37 pièces (17 parchemins).

1314-1657. — *Barillée.* — Marie, fille de feu Jean la Poire de Vertus, donne à Jean, dit Morisset, chanoine de St-Jean, la vigne « que en dit à la Barillée » (8 avril 1314). — Bail à J. Plansson d'une pièce de vigne en lieu dit La Barillée, moyennant 40 s. t. de cens viager (2 février 1409 v. st.); *id.* à J. Jennel de la moitié d'une pièce de vigne, contenant 9 boisseaux, en lieu dit *Ste-Larme* ou *La Barillée*, moyennant 4 s. 2 d. t. à vie (1er décembre 1473) ; *id.* à Ant. Genart d'une pièce de 2 boisseaux, audit lieu, pour 2 s. t. à vie (31 janvier 1525 v. st.). — *Bois.* — P. Phelizon, maréchal, vend à J. Gaudée et consorts une pièce de vigne en lieu dit *Bouel*, contenant 4 boisseaux, 16 perches la pièce, pour 80 l. t. (8 avril 1531); etc.

G. 1476. (Liasse.) — 36 pièces (16 parchemins, 1 sceau).

1335-1602. — *Chetivain.* — Jeannin Velles vend à Thiébaut Pilavoine une pièce de terre et vigne en *Chetivain*, pour 8 l. t. (3 avril 1342); bail à Guyot Falourdeau d'une pièce audit lieu, moyennant 40 s. t. de cens perpétuel (28 janvier 1346 v. st.). — *Corbin.* — Joanson la Rose constitue à Jean d'Avenay, doyen du Chapitre, 40 s. t. de cens annuel et perpétuel sur une vigne sise en lieu dit *Corbin*, moyennant 24 l. t. (20 février 1350 v. st.). — *Corvée.* — Vente par Bernard, fils de Jacquier de Rumigny, à Phil. Jobace de Vertus, clerc, d'une pièce de vigne au Clos Florentin, pour 15 l. t. de prix principal et 15 s. pour le vin (26 septembre 1335). — Jacques Chrétien, chanoine de St-Jean, vend à P. Jobace, doyen, une vigne audit Clos (8 mai 1365). — Bail à Jean le Normant d'une pièce de terre qui fut jadis à feu J. Guiart de Vertus, chanoine de St-Jean, lieu dit *Au clos Florentin* pour 20 s. t. de cens perpétuel (13 avril 1380 — sceau). — Vente par Ch. Delacroix, couturier, à Richelet Jeunart, d'une pièce de vigne de 2 boisseaux lieu dit *La Corvée* pour 20 l. t. (9 janvier 1526 v. st.).

G. 1477. (Liasse.) — 8 pièces (4 parchemins, 2 sceaux).

1265-1565. — — *Derrière les Murs.* — Philippe, dit Moteaux, constitue au Chapitre 20 s. prov. forts de cens annuel et perpétuel sur une vigne sise *retro muros*, moyennant 14 l. prov. et 14 s. pour le vin (janvier 1264 v. st.). — Colet l'Orgueilleux et Méline, sa femme, constituent au Chapitre 10 s. de cens perpétuel sur une vigne en lieu dit *Derrière les murs le Roy*, moyennant 6 l. t. (30 octobre 1339 — sceau mutilé). — Bail à Liébart-Liébot et Idette, sa femme, d'une place et d'un jardin sis au faubourg de Vertus pour 5 s. t. de viager (26 mars 1458 — sceau mutilé).

G. 1478. (Liasse.) — 39 pièces (19 parchemins, 1 sceau).

1295-1602. — *Fleurancy.* — Collot, dit Malmires, de Vertus, et la Margue, sa femme, constituent à Jeaunart de Coligny 27 d. de cens à prendre chaque année sur une pièce de vigne sise au terroir dudit Vertus, lieu dit Fleurancy, moyennant 29 s. petits t. et 6 deniers (3 octobre 1295). — Guillot de Givry et Agnès, sa femme, constituent à l'église St-Jean 18 d. de cens annuel à prendre sur une vigne audit lieu, pour 27 s. pet. t. (1er octobre 1315). — Vente sur Jean Guiart, ancien prévôt de Vertus, d'une vigne sise en *Florencey*, au profit du Chapitre, pour le prix de 25 l. t., ladite vente faite en vertu d'un mandement de Guill. Cordier, lieutenant du receveur de Champagne pour rembourser le Chapitre des 25 l. t. que ledit Guiart devait aux chanoines (3 novembre 1332). — Baux : à Henry Guillemin d'une pièce de vigne en *Florencey*, contenant 3 boisseaux, pour 3 s. 4 d. t. de viager (15 décembre 1451); à P. Commart, tonnelier, d'un savart de 11 boisseaux la pièce, moyennant 10 s. t. de cens perpétuel (3 mai 1462); à J. Robert d'une vigne en *Fleurancy* pour 3 s. 9 d. t. de viager (8 février 1462 v. st.); à J. Lorin d'une pièce de vigne à savart, lieu dit « Au clos de Rolan », contenant environ 4 boisseaux la pièce, pour 3 s. 4 d. t. de cens (29 avril 1464); à J. Rivière, drapier, d'une vigne en *Florency*, pour 3 s. 4 d. t. à vie (28 janvier 1495 v. st.) ; à Sausson Raulet, tonnelier, d'une vigne « au petit Fleurency » de 3 boisseaux la pièce, pour 3 s 4 d. t. de cens (2 octobre 1509); à J. Raulet, pelletier, d'une pièce de vigne en lieu dit *Chedain*, contenant 3 boisseaux, pour 20 d. t. à vie (19 mars 1519 v. st.) ; à Cl. Gracien, dit Vincent, vigneron, d'une vigne en *Fleurancy* et d'un jardin, moyennent 4 s. t. de cens perpétuel (31 mai 1538); à J. Vautron, chanoine de Saint-Jean, d'une pièce de vigne, lieu dit *Chedain, alias Fleurency*, moyennant 6 s. 8 d. t. de cens annuel et perpétuel (8 mars 1538 v. st.); etc.

G. 1479. (Liasse.) — 11 pièces (7 parchemins).

[illegible]-1573. — *Grande Ruelle*: baux (1518-1573). — *Guichet*. — Thibaut Jean, dit Fouchier, prend à bail du Chapitre 2 pièces de vigne en lieu dit *Au Guichet* pour 18 s. t. forts de cens annuel et perpétuel (23 janvier 1287 v. st.). — Sentence de Pierre Cartula, s^r de Baudement, commis par le bailli de Vertus à tenir les assises dudit lieu, qui condamne Jean Guillaume à payer au Chapitre la somme de 6 d. de cens annuel et perpétuel pour une pièce de vigne sise au *Guichet* (21 août 1365). — Baux : à Isabelet, veuve de Bertrand Billebaut d'une pièce, vigne et savart, sise audit lieu, moyennant 40 s. t. à vie (11 janvier 1459 v. st.) ; à Marguerite, veuve de Guiot de Charsy, d'une pièce de vigne de 3 boisseaux la pièce, pour 2 s. 6 d. t. de cens viager (27 janvier 1541 v. st).

G. 1480. (Liasse.) — 15 pièces (9 parchemins, 1 sceau).

1259-1680. — *Mont d'Épernay*. — Clémence, fils de feu Jean le Gravier de Vertus, et Jeannette, sa femme, constituent à Poincenet de Chamouilly 10 s. t. de cens perpétuel sur un héritage sis au *Chemin d'Épernay*, moyennant 10 l. t. de marché principal et 10 s. pour le vin (18 décembre 1344). — Baux : à Perrinet Heullery et Isabelle, sa femme, de 2 pièces de vigne à savart, lieu dit *Morel*, pour 30 s. t. à vie (25 octobre 1376); à Michel Quene d'un arpent de terre de savart « où souloit avoir vigne » en lieu dit *Mont d'Épernay*, pour 5 s. t. de cens perpétuel (14 mai 1472). — *Mont de Loisy*. — Jean de St-Médart (ou Saint-Mard), chanoine, constitue à l'église St-Jean 5 s. t. de cens annuel sur une vigne sise *subtus montem* sur le finage de Vertus, moyennant 70 s. (janvier 1258 v. st.).

G. 1481. (Liasse.) — 36 pièces (19 parchemins).

1293-1670. — *Pas de Cheval*. — Baux : à Guiot, fils de Jeannet Roidet de Vertus, et à Maceline, sa femme, d'une pièce de vigne audit lieu et d'une autre à la Bardelle, moyennant 15 s. de cens annuel (13 octobre 1293) ; à J. Delacroix, charpentier, d'une pièce de savart de 3 boisseaux pour 3 s. 4 d. t. à vie (2 avril 1469) ; id. à J. Massé, vigneron, pour 3 s. 4 d. t. à vie (8 octobre 1471). — Simon Drouart, dit Brulefer, vend à J. Hémard, charpentier, une pièce de vigne de 2 boisseaux en *Pas de Cheval*, moyennant 24 l. t. de principal et 24 s. t. pour le vin (19 avril 1476). — Baux : à J. Delacroix, dit Salezart, charpentier, d'un arpent de vigne audit lieu pour 6 s. 8 d. t. de viager (5 octobre 1489) ; à J. Cœur, boulanger, d'une pièce de vigne de 7 picotins et demi, au *Pas de Cheval*, pour 20 d. t. à vie (9 octobre 1516) ; à L. Masson, boulanger, d'une vigne de 4 boisseaux, pour 3 s. 4 d. t. à vie (3 février 1518 v. st.). — *Perotte*. — Bail à Nicol Fillitrel, dit Moib, boucher, d'une pièce de vigne audit lieu, pour 2 s. 6 d. t. de viager (19 février 1601 v. st.). — *Porte de Bergères*. — Pièce de vigne devant ladite Porte, contenant 2 boisseaux et rapportant 15 pintes de vin estimées à 6 s. 3 d. t. (23 octobre 1459).

G. 1482. (Liasse.) — 56 pièces (18 parchemins).

1417-1726. — *Terrettes*. — Richard Guiton, chanoine de St-Jean, abandonne au Chapitre diverses pièces de vigne qu'il possède sur le terroir de Vertus, lieux dits *Au Guichet* et en *Terrettes*. — Baux : à Jacquet Monnyer d'une place et masure avec une pièce de vigne de 3 boisseaux, pour 16 s. 8 d. t. de viager (19 juillet 1449) ; à Jean de Damery d'une vigne de 3 boisseaux, pour 14 s. 2 d. t. à vie (9 novembre 1450) ; à Jacquet Roulet, mercier, d'une vigne de 5 picotins aux *Terrettes*, moyennant 6 d. t. de cens perpétuel (28 juin 1459) ; à J. Oudet, bouclier, d'une vigne de 4 boisseaux, pour 5 s. t. à vie (13 mars 1488 v. st.) ; à Richelet Lalement, hôtelier, d'une maison sise à Vertus, rue St-Jean, et d'une pièce de vigne aux *Terrettes*, moyennant 12 s. 6 d. t. de cens viager (14 mars 1492 v. st.) ; à Lemaître, tanneur, d'une vigne audit lieu pour 5 s. t. à vie (14 janvier 1517 v. st.) ; à Didier Oudine, mercier, d'une vigne, pour 16 l. t. de carité et 6 s. 8 d. t. de cens annuel (1er juillet 1539). — *Vauvert (vignes en)* : procédures y relatives (1498-1726).

G. 1483. (Liasse.) — 20 pièces (8 parchemins).

1294-1652. — *Vertus et Voipreux (anciens baux de terres à)*. — Renaut du Chesne, chanoine de St-Jean, donne au Chapitre, à charge d'un anniversaire, 10 s. de cens achetés à Pierre Lecointe et Marot sa femme, à prendre sur 2 pièces de terre, l'une en *Champ Hériot*, l'autre en *Mois* (2 décembre 1294). — Hernoul Veelles de Vertus, Thiébaut et Jeannin, ses fils, prennent à bail du Chapitre 2 pièces de terre, l'une en *Cheytmain*, l'autre *Dessous le Mont*, pour 10 s. pet. t. de cens viager (16 mars 1320 v. st.). — Bail à Jeannin le Corvadieux et Jeannette, sa femme, d'une pièce de terre sise à Voipreux, lieu dit au *Mont de Vergon*, moyennant 5 s. de cens annuel et perpétuel (25 novembre 1340). — Colin Aubrion de Vertus donne à bail à Jeannin, fils de Drouet Thibole, une pièce de terre sise audit Vertus, lieudit *Baudier*, moyennant 14 s. t. de cens annuel et perpétuel (14 mars 1343 v. st.). — Bail à H. Gouvers de 5 pièces de terre arable sises aux terroirs de Vertus et Voipreux, moyennant 54 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (18 février 1345 v. st.) ; etc.

G. 1484. — 1 parchemin.

1236. — *Voipreux (moulin de).* — Accord entre le Chapitre St-Jean de Vertus, d'une part, Gilon de Rouffy et Adenet, son fils, de l'autre au sujet du quart du moulin de Voipreux, *de Vado petroso*, que possédaient lesdits Gilon et Adenet : le Chapitre percevra sur ledit quart 2 setiers et demi de blé, moitié seigle et moitié avoine, à payer tous les ans, jour de St-Remi, chef d'octobre (1236).

G. 1485. (Liasse.) — 58 pièces, papier (3 parchemins, 1 plan).

1524-1769. — *Voipreux (pré de).* — Claude Raulet, bailli de Châlons et de Vertus, et Marguerite Tartier, sa femme, prennent à bail du Chapitre St-Jean un pré de deux arpents sis à Voipreux, moyennant 30 s. t. de cens annuel à vie (15 décembre 1524 — copie collat. en 1572). — Jean Billardé, potier d'étain, prend à bail des chanoines le pré susdit, moyennant 30 l. t. de carité, payées comptant et destinées à la réparation des ruines « advenues en leur esglise en ses guerres dernières par les rebelles et sédicieux » et 32 s. 6 d. t. de cens annuel et perpétuel (9 juin 1570). — Anciens baux du pré ci-dessus (1604-1769) ; arpentage en 1716 et 1726 ; plan figuré du pré (s. d.). — Note concernant les mesures agraires usitées en Champagne et notamment dans le comté de Vertus.

Redevances dues au Chapitre de St-Jean par les localités suivantes :

G. 1486. (Liasse.) — 12 pièces (6 parchemins).

1439-1767. — *Aulnay-aux-Planches.* — Réduction à 4 petits setiers de froment et 4 d'avoine de la rente annuelle due au Chapitre par les habitants d'Aulnay (13 avril 1439 - copie collat.) ; autre transaction portant modération de la redevance à 2 setiers et demi de froment et 2 setiers d'avoine pendant 3 ans (30 décembre 1449 — copie collat.) ; autre transaction portant modération à 3 setiers de froment, 3 de seigle et 3 d'avoine (31 janvier 1468 v. st. — copie collat.). — Arrêt du Parlement qui condamne les habitants d'Aulnay à payer dorénavant au Chapitre, à la St-Remi d'octobre, la quantité de 32 boisseaux de froment et 32 d'avoine, mesure dudit Aulnay (20 février 1562 v. st.). — Sentence de l'intendant Harouys condamnant les habitants d'Aulnay-aux-Planches à continuer de payer aux chanoines de St-Jean la redevance ci-dessus qui leur est due chaque année au 1er octobre (Châlons, 18 février 1709) ; sentence confirmative du bailliage de Vertus (18 novembre 1738).

G. 1487. (Liasse.) — 8 pièces, papier (1 imprimé).

1366-1667. — *Bergères (corvées de).* — Dénombrement du Plessis rendu au comte de Vertus par Jean Frénons de Verneuil, sr du Plessis-lez-Vertus le 1er juin 1366 (copie collat.). — Délivrance aux chanoines de St-Jean de la terre et seigneurie du Plessis-lez-Vertus à eux léguée par testament de la comtesse d'Étampes et de Vertus (22 juin 1466 — copie collat.). — Lettres de compulsoire (28 avril 1666) ; transaction entre le Chapitre de St-Jean et les habitants des Corvées de Bergères (19 octobre 1667).

G. 1488. (Liasse.) — 12 pièces (7 parchemins).

1458-1759. — *Clamanges.* — Reconnaissance de la redevance de 80 setiers de froment et 70 setiers d'avoine due au Chapitre de St-Jean par les habitants de Clamanges : modération pendant 6 ans à 2 grands setiers de froment et 4 grands setiers d'avoine (2 mars 1457 v. st.) ; *id.* en 1473 et 1480. — Modération pour 19 ans à 4 grands setiers de froment et 15 d'avoine (13 novembre 1380). — Arrêt du Parlement contre les habitants de Clamanges au profit de l'église royale et collégiale de St-Jean-Baptiste de Vertus (24 janvier 1629). — Sentence de la justice de Clamanges condamnant les habitants du lieu à payer au Chapitre de Vertus la censive de 800 boisseaux de grain, moitié seigle et moitié avoine (11 avril 1674). — Reconnaissance des habitants et communauté de Clamanges au profit de l'église royale et collégiale de St-Jean de Vertus (23 novembre 1729) ; id. du 27 mai 1759.

G. 1489. (Liasse.) — 14 pièces (7 parchemins).

1481-1729. — *Rouffy : droit de gîte.* — Redevance annuelle et perpétuelle de 4 l. t. due au Chapitre par les habitants du lieu sous le nom de *Droit de gîte :* modération à 2 l. 10 s. pendant 10 ans (17 septembre 1481) ; id. à 60 s. pour 10 ans (14 juin 1493). — Sentence du bailliage de Vertus condamnant les habitants de Rouffy à se voir imposer en la présente année de la somme de 4 l. t. pour le Droit de gîte (19 mars 1566) ; reconnaissance dudit droit (19 décembre 1729).

G. 1490. (Liasse.) — 24 pièces (17 parchemins).

1438-1759. — *Soudron.* — Transaction entre les habitants du lieu et le Chapitre de Vertus qui modère pendant 9 années à 9 l. la redevance due par eux aux chanoines (27 octobre 1438 — copie) ; autre transaction du 19 octobre 1501 qui continue pour 30 ans la précédente modération (copie). — Arrêt du Parlement qui condamne les habitants

de Soudron à payer au Chapitre la somme de 821 l. 8 s. pour les arrérages des avoines et celle de 31 l. 15 s. pour les dépens (6 septembre 1664) ; autres arrêts (1665-1729). — Sentence du bailliage de Vertus servant de reconnaissance sur les habitants de Soudron au profit du Chapitre de St-Jean (14 novembre 1729). — *Villeseneux*. — Reconnaissance de la censive annuelle de 12 l. due aux chanoines de Vertus par les habitants de Villeseneux (1624-1758).

G. 1491. (Liasse.) — 14 pièces (11 parchemins).

1347-1706. — *Banvin (droit de)*. — Mandement du roi Philippe VI au prévôt de Vertus de contraindre Rogerin Marcillet, huissier royal, à payer aux chanoines de St-Jean ce qu'il leur doit à raison du banvin qu'ils ont droit de lever en la ville de Vertus (Moncel-lez-Pont-Ste-Maxence, 8 avril 1347 — vidimus du garde-scel de la prévôté). — Sentence du gouverneur du comté de Vertus condamnant P. Michel à rendre et payer au Chapitre de St Jean le quart denier de tout le vin vendu et délivré par lui en détail en la ville de Vertus, durant le mois commençant au lendemain de la Pentecôte (23 juin 1385). — Ferme du banvin de Vertus adjugée à Jacquet Mosnier dit Brodier, moyennant 12 l. t. (6 juin 1468) ; adjudication de ladite ferme pour 15 l. 10 s. t. (14 juin 1546). — Sentence du bailliage de Vertus condamnant Cl. Gilbaut à payer aux chanoines le droit du banvin de la Pentecôte à raison du 8e denier (20 août 1573) ; arrêt confirmatif du Parlement (16 mars 1574). — Arrêt de la Cour des Aides en faveur du Chapitre (10 juillet 1693) ; arrêt confirmatif du Conseil (17 avril 1696).

G. 1492. (Liasse.) — 19 pièces, papier (8 cah. in-4°).

1544-1772. — *Banvin (droit de)*. — Registre de la perception des droits de banvin pendant les années 1713 à 1727 (8, 12 et 16 feuillets). — Pièces diverses : publications du banvin en 1650, 1656, 1672 et 1688 ; lettres de l'Intendance concernant le droit du 8e (1759 et 1772).

G. 1493. (Liasse.) — 140 pièces (5 parchemins).

1634-1787. — *Baux (collection de)*. — *Bergères* : baux de la dîme du vin (1673-1785). — *Montmort* : baux du pré (1634-1769). — *Vaudebars* : id. de la terre des Vaudebars (1651-1786). — *Vertus* : baux du Moulinet (1690-1746) ; id. de la maison du Chapitre (1711-1774). — *Voipreux* : baux du bois de St-Jean (1784) ; id. du moulin de St-Jean (1760-1787).

G. 1494. (Liasse.) — 18 pièces (11 parchemins).

1550-1692. — *Censives* : renseignements y relatifs. — Sentence du Présidial de Reims de laquelle il résulte que défense est faite à tout chanoine du Chapitre St-Jean de passer aucun bail des revenus d'icelui sans le consentement dudit Chapitre (22 avril 1598) ; etc.

G. 1495. (Liasse.) — 561 pièces, papier.

1712-1726. — Déclarations de vignes sur le territoire de Vertus.

G. 1496. (Liasse.) — 354 pièces, papier.

1725-1726. — Déclarations de vignes sur les territoires de Vertus et du Mesnil-sur-Oger.

G. 1497. (Liasse.) — 20 pièces (12 parchemins).

1722-1774. — *Rentes*. — Titres de constitutions de rente sur les Tailles et sur le Clergé.

Procédures.

G. 1498. (Liasse.) — 92 pièces (4 parchemins).

1189-1662. — Procédures concernant les corvées de Bergères et la terre de Vaudebars. — Le Chapitre de Saint-Jean contre Jacques Dommengin, baron de Conflans, conseiller au Parlement de Metz, au sujet du droit de champart que ce dernier prétendait sur la terre ci-dessus : copie collat. de la charte du comte Henri II, datée de Provins 1189 ; etc.

G. 1499. (Liasse.) — 120 pièces (4 parchemins).

1516-1744. — Procédures concernant les censives (1546-1672) ; renseignements y relatifs (1516-1734) ; pièces diverses (1621-1744).

G. 1500. (Liasse.) — 207 pièces (14 parchemins).

1347-1720. — Procédures concernant la perception du droit de banvin à Vertus.

G. 1501. (Liasse.) — 237 pièces (11 parchemins).

1555-1765. — Procédures diverses : le Chapitre de St-Jean de Vertus contre P. Lallement, sr de Lestrée et Claude de Pinteville, sr de Vaugency (1666-1669) ; id. contre le fermier des aides (1685 et 1706) ; etc.

Comptes de recettes et dépenses.

G. 1502. — 1 cahier parch. in-4° (7 feuillets).

1383. — *Comptes.* — « Compte fait à doyan et chappistre de Saint-Jehan de Vertus par Jehan le Saunier, chenoine et chamberier de la dicte esglise, la vaille Saint-Jehan-Baptiste XXIII° jour du mois de juing, l'an mil CCC quatre vins et trois. » — F° 6. Somme totale de la grosse terre, loyers de maisons, menus cens et autres recettes : 113 l. 6 s. — F° 7. Total des dépenses : 91 l. 18 s. 1 d.

G. 1503. — 1 cahier parch. in-4° (35 feuillets).

1405. — *Comptes.* — « Compte fait et rendu à doyen et chappitre de l'eglise de Saint-Jehan de Vertus par messire Michiel Dominé, prestre chanoine et receveur d'icelle église le premier vendredi de mars, l'an mil quatre cens et quatre. » — F° 16, verso. « Jehan Rogier, jadis maistre des escoles de Vertus. » — F° 29. Somme totale des grosses terres, loyers de maisons, menus cens et de la terre de Voipreux : 75 l. 13 s.

G. 1504. — 1 cahier in-4° (62 feuillets).

1440-1441 (?). — *Comptes.* — « C'est le compte de messire Guillaume Moignet, prestre chanoine de Saint-Jehan de Vertus, et Colinet Marchant, commis de par mons[r] le duc d'Orléans au gouvernement et recepte des cens, rendtes et revenues de l'église collégial de Saint-Jehan dudit Vertus, pour une année commancens le premier jour de janvier, l'an IIII[c] et XXXIX includ et fenissant cedit jour mil IIII[c] et XLX, en quoy est comprins le terme de Noël précédent mil IIII[c] et XXXIX. » — F° 59, verso. Total de la recette : 57 l. 17 s. 7 d. — F° 60, verso. Total de la dépense : 61 l. 15 s. 6 d. t. — F° 61. « Ce présent compte fut oy et examiné par révérand père en Dieu, messire Girart Baron, abbé de l'église Notre-Dame de Vertus ; Richelet Bonnel, lieutenant de mons[r] le bailli dudit Vertus ; maistre Jehan Thiégot, procureur de mondit seigneur ; Colinet Leloup, clerc de honnorable homme et sage Jacques Bonnel, receveur de mondit seigneur et son lieutenant audit office ; Jehan le Charpentier, substitut audit Vertus dudit maistre Jehan Thiégot, et plusieurs autres. Fait le XIII° jour dudit mois de may, l'an mil IIII[c] et LIIII. » (1).

(1) En cet endroit, comme plus haut, les chiffres ont été surchargés, ce qui rend la date du présent cahier assez incertaine.

G. 1505. — 1 cahier in-4° non relié (72 feuillets ; manquent les feuillets 29 à 35).

1458-1459. — *Comptes.* — « C'est le compte que fait Pierre Jeunart, prestre, demorant à Vertus et chanoine de l'esglise collégial de Saint-Jehan dudit Vertus, de par messeigneurs les doyen et chappistre d'icelle église, de la recepte et dépense par lui sur ce faitte pour et ou nom d'iceulz seigneurs, pour deulx ans continus et ensuivans, commançans au jour de feste Saint-Remy chief d'octobre 1458 et finissant audit jour Saint-Remy 1459, tant d'argent, de grains, comme de toutes aultres choses quelzconques. » — *Dépenses* : f° 67, verso. « Pour refaire recouvrer le colletaire (1) de l'esglise dudit Saint-Jehan en la ville de Chaalons, 10 s. t. ». — F° 68. recto. « Pour la fasson des leteris (2) de l'esglise, ensemble le bois de quoy il sont fais, paié à Jehan Regnault, à la requeste du charpentier, nommé Chappelle, et par commendement de mess[rs] de Saint-Jehan, 5 l. 15 s. t. ». — « Pour faire relier le livre de sains de l'esglise Saint-Jehan au lieu de Chaalons et recouvrir tout de neuf, 20 s. t. ». — F° 69, recto. « Pour refaire recouvrir le saultier que Huet de Saint-Mars a donné à l'esglise de Saint-Jehan de Vertus, comme il appert, 7 s. 6 d. t. ». — F° 69, verso. « Pour ung calice d'estain achetté à Chaalons pour maistre à l'esglise de Saint-Jehan, 10 s. t. ». — F° 70, recto. « Pour les despans de mons[r] l'abbé du Reclus et autres, quant il vint refaire les orgues de l'esglise, et avecques luy messieurs de l'esglise, et aussi pour des clos et piaux, colle et estain qui faloit audits orgues, 30 s. t. ». — « Pour l'ostel Sainte-Katerine refaire, quant on il (y) mist une pierre d'aultel, 11 s. 8 d. t. ». — F° 71, recto. « Pour refaire la pierre de l'ostel Nostre-Dame en l'esglise Saint-Jehan, et pour blanchir ladite chappelle, 10 s. t. ». — « Pour une ymage de Saint-George qui est à ladite esglise de Saint-Jehan en l'ostel Nostre-Dame, 27 s. 6 d. t. ». — « Pour la desdicasse de l'esglise mil IIII[c] LIX, despandu en l'ostel Jehan Regnault par mess[rs] de l'esglise et le curé de Vertus et autres 10 s. t. ». — F° 71, verso. « Pour le rest de la table qui est à l'ostel de Sainte-Katherine en ladite esglise de Saint-Jehan, 4 l. t. — Pour ung leteris qui est ou cuer de ladite esglise 27 s. 6 d. t. ». — *Nota : la fin du cahier manque.*

G. 1506. — 1 cahier in-4° (52 feuillets).

1489-1491. — *Comptes.* — « C'est le compte que fait et rend Perrin Bochet, demourant à Vertus, receveur de

(1) *Colletaire :* livre d'église qui contient les collectes. V. Du Cange, v° *Collectarium.*

(2) *Leteri, leteril :* tribune, lutrin. Id. v°. *Leterinum.*

Messieurs les doyen et chappitre de l'église Saint-Jehan dudit Vertus, pour deux ans commencent le jour Saint-Remy chief d'octobre, l'an 1489 et finissant 1491. » — *Nota : la fin du cahier manque.*

G. 1507. — 1 cahier in-4° (63 feuillets).

1492-1494. — *Comptes.* — « C'est le compte que fait et rend Jehan Duthet, dict Quentin, demourant à Vertus, receveur de messieurs les doyen et chappitre de l'église collégial Saint-Jehan-Baptiste dudit Vertus, pour deulx ans commencent le jour Saint-Remy chef d'octobre, l'an mil CCCC IIII^xx et douze et finissant IIII^xx et XIIII. » — F° 41, recto. « Cy s'ensuit la recepte de la terre et seigneurie du Plessy et des Corvées-lez-Bergères, appendent d'icelle seigneurie du Plessy, appartenant à nosdits seigneurs à cause de leur prébende de l'église Saint-Jehan de Vertus, en laquelle terre et seigneurie lesdits seigneurs ont toute justice, moyenne et basse, lotz et ventes et amendes, quant le cas y eschet......... ». — F° 50, v°. « C'ensuit la censive des Corvées de Bergères, esquelles Corvées mess^rs de Saint-Jehan ont toute justice, moyenne et basse, et avec ce lievent esdites Corvées moisons, terrages, poulles et argent. Et s'aulcuns héritages se vendent esdites Corvées, mesdits s^rs ont droit de prendre pour lotz et ventes de 20 s. t. en principal, 20 d. t. Et aussin ne peult esdites Corvées estre planté ne araché aulcunes bonnes (bornes) sans évocquer le maieur desdites Corvées, lequel maieur a droit de prendre de chacune bonne 12 d. t. ». — F° 63. Total des dépenses pour les deux années : 127 l. 15 s. 5 d. t.

G. 1508. — 1 cahier in-4° (97 feuillets).

1511-1513. — *Comptes.* — « C'est le compte que fait et rend à vous, messieurs les doyen et chappitre de l'église collégial mons^r Saint-Jean de Vertus, Nicolle Herbin, prestre chanoine de ladite église, à présent vostre officier et receveur des cens, rentes et revenues appartenant à ladite église, pour deux ans entiers commençans au jour de feste Saint-Remy d'octobre 1511 et finissans à pareil jour 1513. » — F° 1, verso. « De la vallue du péaige dudit Vertus, Bergières, Voipreux, Chevigny, Chintrix, Balocières, Clamenge et autres villes appendans audit péaige, en quoy mesdits s^rs de Saint-Jehan ont la moictié et les chanoines Saint-Nicolas de Sézanne l'autre moictié : laquelle moictié desdits de Saint-Jean maistre Jehan Leureux, doyen et chanoine dudit Saint-Jehan a tenu pour une année de cedit compte parmy la somme de 22 s. 6 d. t. ». — F° 16, verso. « De la vallue des places de la foire Saint-Jehan-Baptiste pour l'année 1511 a esté baillée et délivrée, comme au plus offrant et dernier enchérisseur, à Adam Aubry, mynusier, à la somme de 46 s. 8 d. ». — F° 41, verso. Formule du serment que prononcent à leur réception le doyen et les chanoines de Saint-Jean. — F° 52, verso. Tailles des hommes et femmes de corps : « De la vallue de la taille des hommes et femmes de corps appartenant à mesdits seigneurs de Saint-Jehan à cause de leur seigneurie dudit Plessy, laquelle se fait chacun an par mesdits s^rs et receveur au jour et feste de Saint-Remy d'octobre, et s'impose à voulenté par lesdits doien et chappitre par chacun an selon le vaillant desdits hommes et femmes de corps ». — F° 53, verso. De 4 hommes de corps demeurant à Vertus reçu néant, parce que *Vertus est lieu franc.* — *Dépenses* : f° 79, verso. « Payé à Mathieu le paintre pour la moitié de la painture du chief Sainte-Marguerite 7 s. 6 d. ». — F° 80, recto. « A Mathieu le paintre pour avoir paint la custode Saint-Julien et avoir reffait la verrière dessus le grant autel en droit la piscine, 12 s. t. ». — F° 84, recto. « A Collesson l'escripvain pour avoir relyé les deux demy temps, 50 s. t. ». — F° 96, verso. Total de la recette du présent compte, en argent : 256 l. 17 s. 8 d. ; id. de la dépense : 256 l. 13 s. 2 d.

G. 1509. — 1 cahier in-4° (152 feuillets).

1528-1530. — *Comptes.* — « C'est le conte que faict et rend messire Jehan Seurrat aux vénérables doyen, chanoignes et chappitre de l'église collégial mons^r Saint-Jehan de Vertus pour les années 1528, 1529 et 1530, touchent les cens, rentes et revenues eschéant au jour de feste Sainct-Remy chef d'octobre. » — F° 162. « Estat de ce présent compte contenant les receptes et mises de quatre comptes finiz le dernier jour de septembre 1532 :

Recette totale en argent : 480 l. 15 s. 6 d. t.
Dépense............. 229 l. 5 s. 7 d. t. ».

G. 1510. (Liasse.) — 8 cah. in-4°.

1532-1598. — *Comptes.* — Comptes des cens et revenus appartenant à l'église collégiale de Saint-Jean pour les années 1532 (72 feuillets) ; 1563 (57 feuillets) ; 1565 (32 feuillets) ; 1576 (48 feuillets) ; 1577 (fragment) ; 1589 (48 feuillets) ; 1592 (43 feuillets) ; 1598 (49 feuillets — cahier mutilé).

G. 1511. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1606-1697. — *Comptes.* — Comptes des cens, rentes et revenus de la collégiale Saint-Jean (nombreuses lacunes ; comptes informes). — Journal particulier de recette (1681-1695 — 27 feuillets).

G. 1512. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1703-1783. — *Comptes.* — Comptes de 1703 à 1718; pièces justificatives desdits comptes. — Pièces diverses (1712-1725) ; quittances de fournisseurs et autres (1751-1783).

G. 1513. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

XVII°-XVIII° siècles. — Pièces diverses concernant les censives : registre des maisons et cens à vie ; etc. — Baux de la foire de la Saint-Jean en 1623, 1632, 1635 et 1642.

G. 1514. — 1 cahier in-4° (62 feuillets).

1540-1543. — *Comptes.* — Comptes des recettes et dépenses de la ville et prévôté de Vertus rendus par le receveur du comte dudit Vertus : 1° de la Madeleine 1540 à pareil jour 1541. — F° 17. Gages d'officiers : à Claude Raulet, bailli du comté, pour ses gages de la présente année, 20 l. t. ; à Jacques Daoust, avocat du comte, 8 l. t.; à Laurent Noël, procureur, 15 l. t. pour les 3 prévôtés de Vertus, Rosnay et La Ferté-sur-Aube ; à Simonnet Fosso, receveur, 25 l. t. — F° 23, recto. Total de la recette en deniers et en grains : 140 l. 19 s. 11 d. t. ; *id.* de la dépense : 119 l. 3 s. 6 d. t. — 2° de 1541 à 1542 : f° 41. Total de la recette en deniers et en grains : 97 l. 11 s. 1 d. t. ; *id.* de la dépense : 118 l. 16 s. — 3° de la Madeleine 1542 à pareil jour 1543 : f° 61, verso. Total de la recette en deniers : 100 l. 5 s. 9 d. t. *id.* de la dépense : 114 l. 6 s. t.

G. 1515. (Liasse.) — 2 registres et 2 cahiers in-4°.

1664-1791. — *Registres capitulaires* : 1° du 29 août 1664 au 7 janvier 1751 (1 registre in-4° de 101 feuillets); — 2° du 4 septembre 1753 au 4 mai 1774 (1 cahier de 36 pages) ; — 3° du 8 juin 1774 au 31 décembre 1781 (1 cahier de 50 feuillets); — 4° du 7 janvier 1782 au 7 février 1791 (1 registre in-4° de 148 feuillets).

Registres notariés du comté de Vertus (1).

G. 1516. — 1 cahier in-4° (23 feuillets).

1484-1560. — *Baux notariés.* — Transcription des baux de censives conclus au profit du Chapitre de 1484 à 1560 (transcrits et collationnés par Lemaistre et Aubry, notaires à Vertus, 1602).

(1) Ces registres ont été trouvés dans le fonds de la collégiale Saint-Jean de Vertus. Voir *E. 908 à 923. Actes tabellionés du comté de Vertus de 1567 à 1789.*

G. 1517. — 1 cahier in-4° (198 feuillets).

1540-1542. — *Minutes.* — F° 6. Bail des grosses dîmes du prieuré d'Oiselet (1540). — F° 10. Bail de la cense et métairie du Gros Morains, dépendant de l'abbaye de la Charmoye (3 avril 1540). — F° 139. Jean Boulanger, prêtre, demeurant à Bierges, prend à bail pour trois ans de Jean Rozier, prieur claustral de l'abbaye Saint-Martin d'Épernay, curé de Bierges et Chaintrix, ladite cure, ensemble la maison presbytérale et ses dépendances, à charge d'y accomplir le divin service *sans rien innover*, moyennant le prix et somme de 35 l. t. pour chacune desdites trois années (3 juin 1542). — F° 143. Adolphe de Balaynes, écuyer, seigneur de Saint-Martin-du-Boschet et de Pocancy en partie, déclare tenir 1° un tiers et davantage de la seigneurie dudit Pocancy au bailliage de Vitry, mouvant en plein fief du Roi à cause de sa châtellenie d'Épernay; 2° une portion du fief de Villers-aux-Bois au bailliage dudit Vitry, consistant en 35 arpents ou environ de bois taillis, mouvant en plein fief de François d'Anglure, vicomte d'Étoges, à cause de sa terre et seigneurie de Fèrebrianges (17 avril 1542). — F° 145. Eudeline Aubry, veuve de Jean Cabaret, en son vivant s[r] des Fortelles, Gilles Brigard demeurant à Orbais, Guillaume, Martin et Brice Cabaret, demeurant à Vertus, tous enfants et héritiers dudit défunt, déclarent être seigneurs propriétaires du fief ci-dessus à cause du décès d'icelui J. Cabaret (16 avril 1542).

G. 1518. — 1 cahier in-4° (69 feuillets).

1545-1546. — *Minutes.* — F° 53, verso. Pierre Filyatrel, prêtre, demeurant à Vertus, prend à titre de ferme pour 5 ans de Nicolle Platet, trésorier et prieur de l'abbaye Saint-Sauveur dudit Vertus, curé de Saint-Pierre de Voipreux et Chevigny, son annexe, le droit qu'a le bailleur sur les bénéfices de Voipreux et Chevigny, à charge de desservir *in divinis* ladite cure et son annexe, moyennant la somme de 36 l. t. à payer pour chacune des cinq années (27 avril 1546). — F° 59, verso. Claude Ploix, vicaire de Coizart, prend à titre de ferme et pension d'argent, pour trois années et trois dépouilles, de Jean Jardins, curé dudit Coizart, le revenu de la cure du lieu, à charge pour le preneur de desservir la paroisse *in divinis*, « aussi de paier toutes charges accoustumées et non accoustumées que est tenu ou pourroit estre tenu ledit bénéfice envers et contre tous, mesmes les dons gratuitz et charités à faire ou autres subsides, équipolent à décimes papaulx ou royaulx » et outre ce moyennant la somme de 115 l. t. par an (28 mai 1546). — F° 69. Nicole Raulet, curé d'Aulnay et chanoine de Saint-Jean, vend à Didier Oudyne, mercier, 2 maisons sises à Vertus, pour 600 l. t. (6 juillet 1546).

G. 1519. — 1 registre in-4° (213 feuillets).

1566-1570. — *Minutes.* — F° 19. Louis le Roy, demeurant à La Gravelle, rend foi et hommage au comte de Vertus pour le fief et seigneurie des Champeaux, paroisse de Chaltrait, consistant en haute, moyenne et basse justice, cens, rentes, coutumes, chapons, droits de foire et fouages (22 juillet 1567). — F° 26. Contrat de mariage entre Francisque de Priaimes (?), écuyer de Madeleine d'Annebault, femme de Jacques de Silly, comte de Rochefort, d'une part, et Marie d'Aubry, dame de Villers-aux-Bois en partie, veuve de Martin des Baux, en son vivant seigneur dudit Villers, de l'autre (3 février 1568). — F° 79. Jean de Cauny, sr de Vaux-en-Thiérache et de Sommesous en partie, fait hommage au comte de Vertus pour le quart de la terre de Sommesous, accompagné de Nicolas Valletat et Pierre Billardé, notaires en la prévôté de Vertus : « Nous sommes transportez avec ledict seigneur de Vaulx au chastel dudict Vertus, au devant de la principalle porte et entrée dudict chastel, où ledict sr de Vaulx auroit mis son espée bas, hosté ses espérons et appellé à haulte voix par trois foys, disant telz motz : « Monseigneur, monseigneur, monseigneur le conte de Vertus, estes vous icy ou autre pour « vous ? Je suis icy venu pour vous faire les fois et hommaiges, créances de service et serment de fidélité que je « vous doibs et suys tenu faire à cause de la quatriesme « partie de la terre, fief et seigneurie de Sommesolz en la « rue de Chauffry, à moy venue et escheue à cause de « damoiselle Ysabeau de Fanyère, ma femme, fille et héritière pour ung quart en ladicte seigneurie par le décez « et trespas de damoiselle Marguerite de Biscouyf (?), dame « en son vivant dudict Sommesolz en la rue de Chauffry, « mouvant en plain fief, foy et hommaige de vous à cause « de vostre chastel et conté dudict Vertus. » Et pour ce que aulcun ne luy auroit faict response, se seroit mis à genouil au devant de ladicte porte et auroit baisé la pierre du jambaige d'icelle, pour ce qu'il n'y a de principal porte fermant à clef, nous disant qu'il se mectoit en debvoir pour l'absence de mondict seigneur le conte, et si a dict qu'il offroit bailler dénombrement et adveu dedans le temps de la coustume de sondict droict et part de seigneurie et payer les droictz qui en pourroient estre deubz » (2 novembre 1566). — F° 80. Pierre Braux, receveur du grenier à sel de Châlons, seigneur pour un quart de la terre et seigneurie de Saint-Mard-lez-Rouffy, rend foi et hommage au comte de Vertus pour le fief ci-dessus (29 juin 1569).

G. 1520. — 1 registre in-folio (120 feuillets).

1593-1595. — *Minutes.* — F° 82. Georges Lemaistre, religieux en l'abbaye de Saint-Sauveur de Vertus, curé de Soulières et Étrechy, considérant qu'il a élu pour lieu de sépulture la chapelle Sainte-Anne, fondée en l'église Saint-Martin dudit Vertus, et à ce que les tonneliers du lieu puissent à l'avenir honorablement entretenir ladite chapelle, donne à la chapelle et confrérie de Sainte-Anne la somme de 16 écus deux tiers pour être employée de la manière suivante, à savoir 10 écus en un calice d'argent, ayant la pomme et le pied dorés, et les 6 écus 2/3 restant en l'achat d'une chape de Damas ou satin blanc ou d'autre couleur; donne en outre à ladite chapelle une aube avec l'amict de toile de lin et deux tableaux de bois peints à l'huile (1er août 1594).

G. 1521. — 1 registre in-folio (80 feuillets).

1614-1664. — *Minutes.* — Recueil de reconnaissances de censives dues au Chapitre Saint-Jean de Vertus.

G. 1522. — 3 cahiers in-4°.

1540-1596. — Extraits de registres notariés de 1540 à 1594. — 2 fragments de cahiers, l'un de 1593-1594, l'autre de 1596.

G. 1523. — 1 cahier in-4° (48 feuillets).

XVIIe siècle. — Registre notarié renfermant la copie de tous les contrats passés à l'occasion des maisons, terres, prés et vignes redevables de censives portant lods et ventes au profit de la Collégiale de Saint-Jean, lesdits contrats tirés de l'étude de feu me Christophe Aviat, notaire à Vertus.

VITRY-LE-FRANÇOIS

Église royale et collégiale de Notre-Dame.

G. 1524. — 1 registre in-folio (154 feuillets).

1754. — Inventaire général des titres du Chapitre de l'église royale et collégiale de Vitry-le-François, dressé en l'année 1752; à ce registre est annexée une table des 79 liasses de l'inventaire.

Nota. — La classification adoptée en 1752 a été soigneusement conservée dans le présent inventaire : sauf exception, chaque liasse de l'ancien répertoire forme un article du nouveau, et les subdivisions introduites au XVIIIe siècle sont reproduites ici sous le même numéro. On observera que certaines pièces portent une date postérieure à 1752 : c'est qu'elles ont été introduites dans le fond de la collégiale après la rédaction du catalogue.

G. 1525. (Liasse.) — 65 pièces (39 parchemins, 7 sceaux).

1206-1769. — *Fondation du Chapitre.* — *Première liasse* (1) : — 1. Blanche, comtesse palatine de Troyes, approuve et confirme la fondation faite par feu le comte Henri, de 2 chapelains en la chapelle de Vitry, avec les revenus y attachés par ledit comte (Vitry, février 1205 v. st.). — Mandement du roi Charles VII aux généraux des finances de continuer à faire payer par le receveur du domaine de Vitry la maille d'or fin due au Chapitre du lieu à raison de la procession que ledit Chapitre avait coutume de faire chaque année au jour de l'Ascension, depuis leur église jusqu'au châtel de Vitry (17 mars 1440 v. st.) ; ci-joint l'attache des généraux de finances. — Conversion de la maille d'or fin en un paiement de 11 livres au domaine : correspondance et autres pièces à ce sujet (1720-1725 et 1751-1759). — 2. Blanche, comtesse palatine de Troyes, autorise la création de prébendes dans sa chapelle de Vitry : elle et ses successeurs, seigneurs de Vitry, auront la nomination à ces prébendes (novembre 1212). — Hugues, doyen, et le Chapitre de Vitry approuvent et confirment l'abandon fait audit Chapitre du droit de gîte en échange d'un besant d'or payable tous les ans à l'évêque (Châlons, 1212). — Guillaume, évêque de Châlons et comte du Perche, approuve et confirme : 1° la fondation des prébendes instituées en l'église de Vitry par la comtesse Blanche ; 2° l'abandon du droit de gîte consenti à ladite église par l'évêque Gérard, à charge pour les chanoines de payer chaque année à l'évêque, en l'octave de Pâques, un besant d'or, *bysentium unum auri*, en récompense du droit aboli. Il confirme de plus au Chapitre la possession des dîmes dont il est détenteur au diocèse de Châlons : « videlicet apud Vitriacum de venditione Henrici Mergant et familie domini Garneri militis de Pontion, apud Argneium Rogeri militis Gros Os ; apud Mairoles Helvidis, relicte Uldreii militis ; apud Somesot Hoduini militis Lolorgne, apud Dampetram de venditione Macarii militis de Poncancin ; apud Morcort de donatione magistri Galteri ; apud Fraignicort, de donatione Hugonis de Champillon » (Mars, 1220 v. st.). — Vidimus des chartes ci-dessus (28 juillet 1445). — Copie collationnée de diverses pièces : 1° fondation de 100 prébendes au Chapitre de Vitry par le comte Thibaut IV, lesquelles devront être réduites au nombre de 30 (mai 1223) ; 2° vidimus par le roi Charles VIII (Paris, mars 1491 v. st.). — 3. Sentence arbitrale prononcée entre la comtesse Blanche de Champagne et les religieux de St-Pierre-aux-Monts de Châlons au sujet de l'indemnité réclamée par les religieux à raison de l'établissement de la chapelle N.-Dame de Vitry : accordé est que l'abbaye de St-Pierre aura une prébende en ladite chapelle, sans voix ni stalle au Chapitre (novembre 1219). — Sentence arbitrale entre le Chapitre de Vitry et l'abbaye St-Pierre-aux-Monts de Châlons : le Chapitre est autorisé à transférer son église, du château dans la rue du Rachat « quod ipsi abbas et conventus permitterent translationem ecclesie sue, hoc est canonicorum, que sita est supra in castro Vitriaci, inferius fieri in vico qui dicitur *Razchaz*, inter domum Bertranni Bridole et pontem Barre qui est citra pratum ad crucem, et quod in ea translata campanas haberent et cimiterium », à condition que le Chapitre indemnisera les religieux de St-Pierre en leur accordant le revenu de 2 prébendes sans résider, avec la moitié des oblations qui se feront en l'église ou cimetière du Chapitre (novembre 1227) — Autre sentence arbitrale entre le Chapitre et l'abbaye de St-Pierre : les chanoines pourront enterrer dans leur cimetière les domestiques non mariés qui demeureront chez eux, sans être obligés de porter les corps à l'église de St-Memmie, à condition toutefois que les religieux de St-Pierre auront la moitié des offrandes et oblations qui se feront auxdits enterrements, dans laquelle moitié le curé de St-Memmie aura sa part (juin 1258). — Compromis entre Thibaud, abbé de St-Pierre-aux-Monts, et le Chapitre, aux termes duquel les religieux de St-Pierre abandonnent aux chanoines la moitié des cires qui se mettaient dans l'église du Chapitre autour des morts exposés pour l'enterrement, en se réservant la moitié des cierges offerts au prêtre officiant pendant le service et en conservant la part qui leur revient dans les cires à raison de leurs deux prébendes (mai 1260). — Accord entre les religieux de St-Pierre-aux-Monts et le Chapitre touchant l'enterrement des paroissiens de l'église St-Menge de Vitry dont les religieux étaient patrons (27 avril 1308). — 4. Thibaud V, comte de Champagne, accorde au Chapitre dispense de payer à l'avenir le droit d'amortissement (Grigny, 13 février 1269 v. st. — Sceau brisé). — 5. Fondation de Me Garnier, chanoine (3 janvier 1247 v. st.) ; *id.* de Nicolas, dit des Pasqnis, chanoine : 1 maison dans la rue St-Lazare et rentes diverses (août 1248). — Donation au Chapitre par Hersande, veuve de Jean Pavillon, Drouet et Agnès, ses enfants, d'un pré sis au finage de Vitry, avec 25 s. de cens perpétuel sur une maison sise sur le pont dudit Vitry (janvier 1253 v. st.) ; *id.* par le chanoine Gautier de 3 pièces de vigne au terroir de Vitry pour la fondation de sa prébende (23 juillet 1267). — 6. Le comte Thibaud V ordonne que le revenu de tout chanoine décédé ou démissionnaire sera employé à augmenter le fonds du Chapitre (avril 1265) (1).

(1) Une indication analogue a été répétée en tête de chaque article pour établir la concordance entre le présent répertoire et celui de 1752.

(1) Cet acte ne figure pas au catalogue des actes dressés par D'Arbois de Jubainville.

— 7. Statuts du Chapitre en date des 21 octobre et 17 novembre 1262 touchant la distribution des grains aux chanoines et aux infirmes qui se trouvent en ville. — Charte du comte Thibaud V portant que tout chanoine entrant au Chapitre de Vitry donnera 10 l. pour la décoration du service divin ou un vêtement de soie de valeur équivalente, et tout nouveau dignitaire donnera le double, conformément à l'usage établi depuis longtemps en l'église St-Étienne de Troyes (février 1267 v. st. — sceau mutilé) (1). — 8. Vidimus par l'official de Châlons des lettres de Thibaud V datées d'Origny, 13 février 1269 v. st. — 9. *Bulles de papes*: mandements des papes Innocent III et Honorius III de terminer le différend mû entre le Chapitre de Vitry et les religieux de St-Pierre-aux-Monts, nonobstant l'appel interjeté par lesdits religieux (Latran, 13 kal. de février, 18e année du pontificat = 20 janvier 1216. — *Id.* 10 kal. de février, 2e année du pontif. = 23 janvier 1217). — Honorius III prend sous protection l'église N.-Dame de Vitry avec tous ses biens, ceux notamment qui lui ont été donnés par la comtesse Blanche (Latran, 5 des ides de février, 2e année du pontif. = 9 février 1217 — sceau de plomb). — Le même prend sous sa protection le Chapitre de N.-Dame avec ses biens, ceux notamment qu'il possède à Vitry et à Marolles (Latran, 12 kal. de mai, 7e année du pontif. = 20 avril 1225 — sceau de plomb). — Grégoire IX permet aux chanoines de Vitry de célébrer l'office divin, portes closes, à voix basse et sans sonner les cloches, pendant la durée de l'interdit lancé contre eux (Anagni, 5 kal. de février, 6e année du pontif. = 28 janvier 1233 — sceau de plomb). — Grégoire X approuve les lettres du comte Thibaud V accordant au Chapitre le droit d'acquérir dans les fiefs, arrière-fiefs, censives, alleux et domaine du comte, pourvu que l'acquêt ne dépasse pas la moitié du fief (Lyon, 10 kal. de novembre, 3e année du pontif. = 23 octobre 1274). — *Écoles*: Henri, curé de Vitry, consent que le Chapitre jouisse des dîmes et reste chargé de l'administration des écoles du lieu: il renonce à l'action intentée par lui aux chanoines sur ce sujet (octobre 1266). — Sommation du substitut du procureur du Roi au Chapitre d'avoir à nommer un maître d'école « attendu que la ville était restée pendant 12 ans sans recteur ou maistre d'école, ce qui est au préjudice de la chose publique »; le Chapitre répond qu'il y a pourvu en confiant le gouvernement des écoles à Didier Remi, demeurant à présent à Châlons, lequel, dedans le jour de Noël au plus tard, viendrait résider à Vitry (6 et 10 juin 1435). — Vidimus par l'official de Châlons d'une bulle du pape Alexandre III, datée de Tusculum, 3 avril, autorisant le Chapitre de Vitry à instituer un clerc chargé des écoles, à condition que ce clerc n'exige aucun émolument (vidimus du 2 juillet 1435); ci-joint l'original de la bulle (Tusculum IIIe nonas aprilis) (1). — Conclusion du Chapitre conférant à Théodore Gilles, prêtre, le droit d'enseigner dans les écoles de Vitry, à condition que les chanoines clercs et les enfants de chœur seront instruits gratuitement (11 décembre 1517). — 10. Charte du comte Thibaud V portant concession de 4 prébendes à employer en distributions aux chanoines de N.-Dame qui assisteront aux offices (25 juin 1265. — Cet acte ne figure pas au catalogue de d'Arbois). — 11. Lettres par lesquelles le roi Philippe IV le Bel et Jeanne, reine de France et de Navarre, comtesse de Champagne, sa femme, approuvent et confirment la charte de Thibaud V, datée d'avril 1265, en faveur du Chapitre de Vitry (*Actum in castris juxta Vitriacum*, septembre 1302). — Vidimus des lettres du roi Philippe V le Long données *apud Mediam Villam* (juillet 1320. — Le vidimus est de juillet 1322). — 12. Trois inventaires des anciens titres de la fondation du Chapitre, non signés ni datés. — 13. Sentence du bailli de Vitry-en-Perthois (Thierry de Lenoncourt) qui accorde main levée au Chapitre de la saisie faite du revenu de la ferme de la Grangette, dans laquelle sentence sont transcrits les titres de fondation (8 novembre 1502).

(1) Cet acte ne figure pas au catalogue des actes dressés par D'Arbois de Jubainville.

(1) Alexandre III, pape de 1159 à 1181 a résidé à Tusculum: 1° du 29 août 1178 au 7 février 1179; 2° du 13 juin 1180 au 1er juin 1181. La bulle ci-dessus paraît donc devoir être datée du 3 avril 1181. Voir *Mas-Latrie, Trésor de chronologie, col. 1106.*

G. 1526 (Liasse.) — 39 pièces (18 parchemins, 2 sceaux).

1270-1594. — *2e liasse*: Lettres patentes du roi Louis XII portant suppression d'une prébende du Chapitre pour l'entretien d'un maître d'école et de 4 enfants de chœur (Troyes, avril 1510 — parch. mutilé avec grand sceau brisé). — 2. *Deest.* — 3. Sentence rendue par le bailli de Vitry, Henri de Lenoncourt, au profit du Chapitre contre les prieurs et religieux de St-Memmie, St-Étienne, Saint-Lazare et St-Jacques de Vitry, au sujet des rétributions annuelles prétendues par eux à l'encontre dudit Chapitre (26 janvier 1522 v. st.). — 4. Brevet du roi François Ier pour l'union des cures de Maucourt, St-Menge et St-Étienne de Vitry-en-Perthois au Chapitre N.-Dame transféré à Vitry-le-François (Romorantin, 2 avril 1545). — 5. Autre brevet du même Roi accordant une prébende de chanoine au curé de Vitry à cause de la réunion de sa cure au Chapitre (Fontainebleau, 8 avril 1545). — 6. Consentement du Chapitre St-Étienne de Châlons à l'union et incorporation de la cure de Maucourt au Chapitre de Vitry, la présenta-

tion de ladite cure étant unie à la prébende d'un chanoine de St-Étienne (6 mai 1546). — 7. *Deest.* — 7. Procuration donnée par le Chapitre pour la déclaration des biens et revenus (13 janvier 1547 v. st. — sceau). — 9. Arrêt du Conseil d'État portant que le Chapitre de Vitry-en-Perthois sera transféré à Vitry-le-François (21 octobre 1583) ; autre arrêt ordonnant l'exécution du précédent (1er avril 1588). — 10. Procès-verbal dressé par l'évêque de Châlons, Cosme Clausse, de la translation ci-dessus (11 août 1586 — copie collat.). — 11. Entérinement au bailliage de Vitry des lettres patentes du roi Charles IX, en date du 11 août 1573, pour la suppression de 2 prébendes au Chapitre N.-Dame ; autres lettres du même Roi approuvant et confirmant la suppression ci-dessus (Bois de Vincennes, 6 avril 1574) ; lettres de surannation (1) du roi Henri III (Paris, 11 mars 1583). — Bulle du pape Paul IV concernant ladite suppression (St-Pierre, 5 novembre 1556) (2). — 12. Thibaud IV, roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, dispense le Chapitre de Vitry de payer à l'avenir le droit d'amortissement (Origny, 13 février 1269 v. st. — copie collat.) — Ordonnance de l'évêque Cosme Clausse portant translation du Chapitre N.-Dame à Vitry-le-François (5 janvier 1587 — 2 expédit. en parchemin). — 13. Concordat entre le Chapitre et les habitants de Vitry-le-François (22 octobre 1588). — 14. Lettres patentes du roi Henri IV portant provision d'un canonicat du Chapitre en faveur de Thiellement, curé de Vitry, pour le récompenser de l'union de sa cure audit Chapitre, et suppression de la première prébende qui viendra à vaquer, pour le revenu en être affecté au régent du collège (Paris, 26 août 1594).

G. 1527. (Liasse.) — 13 pièces (7 parchemins — 1 impr.).

1604-1633. — *3e liasse* : 1. Lettres patentes du roi Henri IV portant permission au Chapitre N.-Dame de faire assigner au bailliage de Vitry tous les particuliers qui doivent des cens ou redevances au dit Chapitre (30 mars 1604) ; entérinement des lettres ci-dessus au bailliage de Vitry (19 mai 1604). — 2 à 7. *Desunt.* — 8. Actes capitulaires concernant les fonctions des chanoines (3 février 1627 — 16 août 1630 — copie collat.). — 9 à 11. *Desunt.* — 12. Arrêt du Parlement ordonnant au Chapitre et aux habitants de Vitry de faire approuver leur concordat par lettres patentes du Roi (13 avril 1630). — Acte déposé au greffe du Parlement par lequel les habitants de Vitry s'obligent à entretenir les régents du collège à leurs frais (26 mars 1630). — 13. Lettres patentes du roi Louis XIII portant confirmation du concordat passé le 15 avril 1628 entre le Chapitre et les habitants de Vitry pour l'union de la cure au Chapitre (mars 1633 — sceau brisé). — 14. Transaction passée entre le Chapitre de Vitry, celui de St-Étienne de Châlons et le sr Hurbal, curé dudit Vitry, touchant l'union de la cure au Chapitre et la cession faite par les chanoines de St-Étienne du tiers des grosses et menues dimes de Vitry avec le droit de présenter et de nommer le curé (17 septembre 1633). — 15. Lettres de confirmation et approbation de l'union de la cure au Chapitre par Henry Clausse, évêque de Châlons (24 septembre 1633).

G. 1528. (Liasse.) — 81 pièces (15 parchemins, 8 imprimés, 2 sceaux).

1637-1699. — *4e liasse* : 1. Ordonnance de Henry Clausse, évêque de Châlons, concernant l'érection de la chapelle du Bas Village : il y est dit que le chapelain sera présenté à l'évêque par le Chapitre (21 mars 1637 — copie collat.). — 2. Sentence arbitrale rendue par l'évêque Félix Vialart entre le Chapitre et le sr J. Hurbal, curé de Notre-Dame, portant règlement pour le service canonial et paroissial (11 août 1644). — 3. Arrêt du Parlement attribuant à l'évêque de Châlons la juridiction sur l'église et le Chapitre de Vitry (7 septembre 1649 — copie). — 4. Autre arrêt approuvant et confirmant l'usage où est le Chapitre de rayer de la table les chanoines qui s'absentent plus de six semaines et de les priver de leur revenu jusqu'à ce qu'ils se représentent et demandent à être remis en feuille (1er avril 1650 — copie). — 5. Ordonnance de l'évêque Félix Vialart qui incorpore au Chapitre la chapelle Ste-Marguerite et en supprime le titre (18 septembre 1650). — 6. Lettres patentes du roi Louis XIV qui confirment le Chapitre de Vitry dans tous ses privilèges et lui accordent le droit de Committimus (janvier 1655). — 7. Arrêt du Parlement portant que les scellés posés sur les effets du sr Chanlaire, chanoine, par le prévôt de Vitry seront levés par le lieutenant général du bailliage (20 janvier 1678) ; autre arrêt rendu entre Leblanc, président et lieutenant général du bailliage, et François, prévôt (8 avril 1653 — impr.). — 8. Sentence de l'Élection de Vitry qui déclare les chanoines de N.-Dame exempts de tous droits d'aides pour les vins de leurs bénéfices (29 avril 1679). — 9. Sentence de l'official qui condamne P. Sébille, doyen et chanoine théologal, à présenter au Chapitre les prédicateurs de la théologale (28 juillet 1679). — 10. Arrêt rendu par le Parlement entre le Chapitre de Vitry, l'Université de Paris, l'évêque de Châlons et le Chapitre St-Étienne concernant l'union de la cure au Chapitre N.-Dame, intervenu sur une sentence du bailliage, et confirmation du concordat du 15 avril 1628 portant que la cure

(1) *Surannation :* lettres destinées à rendre force et validité à d'autres lettres dont l'effet était prescrit (Giry. — Manuel de diplomatique p. 779).

(2) Cette bulle rentre dans la catégorie des *Signatures en cour de Rome* ou *Lettres latines* (*Id* p. 701).

sera desservie par un vicaire perpétuel à la nomination du Chapitre et le service fait en la nef de l'église N.-Dame (9 février 1662). — Sentence du bailliage portant que le Chapitre jouira des offrandes aux églises et chapelles de St-Germain et St-Nicolas aux jours désignés dans l'arrêt du 9 février 1662 (27 avril 1677); arrêt confirmatif de la sentence ci-dessus ; délibérations et procédures à ce sujet. — 11. Procès-verbal et consultation au sujet de la préséance que l'abbé Lagneau, grand archidiacre, prétendait avoir sur les dignitaires au chœur de l'église Notre-Dame de Vitry (4 décembre 1685 et 30 décembre 1686). — 12 et 13. *Desunt.* — 14. Lettres patentes du roi Louis XIV, en date de décembre 1695, portant suppression et extinction de la prébende théologale dont était pourvu le curé et réunion au Chapitre des revenus d'icelle, conformément au décret de l'évêque de Noailles en date du 24 octobre 1695) ; ci-joint l'arrêt du Parlement qui ordonne l'enregistrement des lettres ci-dessus (23 août 1696 — 2 sceaux). — 15. Lettres royaux du papier terrier obtenu par le Chapitre (17 janvier 1699). — 16. Lettres d'armoiries du Chapitre par ordonnance des commissaires généraux du Conseil (22 mai 1699).

G. 1529. (Liasse.) — 142 pièces (4 parchemins, 7 imprimés).

1176-1731. — *5e liasse* : 1. Délibération du Chapitre portant qu'à la réquisition du vicaire perpétuel le Chapitre a fait la bénédiction du nouveau tabernacle posé sur le grand autel (4 décembre 1705). — 2. *Deest.* — 3. Délibération capitulaire nommant receveur Nicolas de Torcy, chanoine et sous-chantre (10 octobre 1710). — 4. Procédure contre P. Thévart, chanoine de la cathédrale de Châlons, au sujet d'une prébende (1713). — 5. Deux sentences du bailliage de Vitry rendues au profit du Chapitre contre J. le Boucher, vicaire perpétuel, qui le condamne à fournir les saintes huiles et le saint chrême pour la bénédiction des fonts (1715-1717). — 6. Sentence du bailliage au sujet du testament de L. Bugnot, chanoine : extrait de son testament daté du 17 juillet 1717. — 7. Traité entre le Chapitre et Baudoin, directeur des fermes du contrôle, concernant les baux et revenus dudit Chapitre (1718). — 8. Copie d'une sentence du bailliage de Vitry, en date du 30 juin 1722, qui interdit le sr Jacques Hannel, chanoine. — Procédure, mémoires et consultation touchant cette interdiction ; délibérations du Chapitre concernant les absences des chanoines ; copie d'une charte de Henri, comte de Troyes, datée de Provins 1176, par laquelle le comte renouvelle les privilèges du Chapitre St-Quiriace de Provins et en ajoute de nouveaux. — 9. *Deest.* — 10. Pièces relatives à la bénédiction des cloches de l'église N.-Dame (1684-1723). — 11. *Deest.* — 12. Lettre du sr Raulet, chanoine de St-Étienne de Châlons, au sujet du rang que doivent occuper les chanoines mineurs (1726). — 13. Déclaration du Roi en faveur des curés et vicaires perpétuels (5 octobre 1726 — impr.). — 14. *Deest.* — 15. Requête du Chapitre à l'official de Châlons contre le sr Barbier, doyen, pour lui faire défense de porter la chausse (1727). — 16. *Deest.* — 17. Sentence du bailliage de Vitry condamnant le marguillier Jacquemard à restituer au Chapitre le registre des délibérations (1729). — 18. Procès-verbal dressé par Jacobé de Couvrot, maire, contre Ant. de Salligny, marguillier, qui avait fermé les portes de l'église N.-Dame (5 août 1731). — 19. Copie d'un arrêt du Parlement de Paris, en date du 12 juin 1731, rendu en faveur des officiers du bailliage au sujet de la préséance ; procédure, mémoires, imprimés, etc. — Procès-verbal imprimé de la rédaction de la coutume de Vitry-en-Perthois (6 octobre 1509) : à la fin est une liste des villes et villages du diocèse de Reims soumis à la coutume de Vitry.

G. 1530. (Liasse.) — 102 pièces (4 parchemins, 9 imprimés).

1731-1751. — *6e liasse.* — Arrêts du Parlement, lettres de cachet, ordonnances de l'évêque de Châlons et de l'Intendant de Champagne concernant divers objets répartis en 12 dossiers. — Lettre de cachet du roi Louis XV qui défend à l'avenir tout procès entre le Chapitre de Vitry et les fabriciens sans l'autorisation de l'évêque et de l'Intendant (10 juin 1732 — ampliation signée Le Peletier de Beaupré). — Ordonnance de l'intendant Le Peletier qui fait défense aux maire et échevins de Vitry d'envoyer des billets de logements militaires aux doyen et chanoines de Notre-Dame (13 juin 1745) ; etc. (1).

G. 1531. (Liasse.) — 26 pièces (13 parchemins, 4 sceaux).

1492-1729. — *Élections de doyens.* — *8e liasse* : 1. Lettres patentes du roi Charles VIII portant confirmation du titre de fondation de l'église collégiale de Vitry et du droit à elle accordé d'élire un doyen (Paris, mars 1491, v. st.). — Enregistrement au Grand Conseil des lettres patentes de Henri IV, en date d'octobre 1600, confirmant la permission accordée au Chapitre d'élire un doyen (16 avril 1601). — 2. *Deest.* — 3. Lettres patentes du roi Henri IV portant confirmation au Chapitre du droit d'élire un doyen (Grenoble, octobre 1600) ; enregistrement desdites lettres au bailliage de Vitry (28 novembre 1600). — 4. Lettres du roi Louis XIII portant confirmation de l'élection de Pierre Gargam comme doyen de l'église de Vitry (Paris, décembre 1613). — 5. Lettre du roi Louis XIII au Chapitre pour l'élection d'un doyen au lieu et place de P. Gargam, décédé

(1) La liasse 7e est en déficit.

(Saint-Germain-en-Laye, 14 avril 1638) ; procès-verbal de l'élection du sr Jean de Combles en qualité de doyen (20 avril 1638). — Confirmation par le Roi (Chantilly, avril 1638) ; enregistrement au bailliage de Vitry (1er juin 1638). — 6. Acte capitulaire de la nomination de Pierre Sebille en qualité de doyen, au lieu et place de Jean de Combles, décédé (19 avril 1667) ; lettres de confirmation du roi Louis XIV (Saint-Germain-en-Laye, février 1668). — 7. Acte capitulaire du 13 juillet 1680 pour la nomination de Bernard Lirot en qualité de doyen, au lieu et place de P. Sebille, décédé ; confirmation par le roi Louis XIV (Versailles, février 1684 — 1 sceau). — 8. Lettre du roi Louis XV portant permission au Chapitre d'élire un doyen (Paris, 5 mars 1720) ; acte capitulaire nommant Jean de la Garde en remplacement de B. Lirot, décédé (4 avril 1720) ; confirmation du Roi (Paris, 30 juin 1720 — 1 sceau). — 9. Lettre de cachet du Roi à l'effet d'élire un doyen en place du sr de la Garde, décédé (Fontainebleau, 10 septembre 1726) ; acte capitulaire de l'élection du sr Jérôme Barbier (19 septembre) ; confirmation du Roi (Fontainebleau, 21 octobre 1726 — 1 sceau). — 10. Lettre de cachet pour l'élection d'un doyen en place de J. Barbier, décédé (Marly, 6 juillet 1729) ; acte capitulaire pour l'élection de Cabrillon de Préfontaine (17 octobre 1729) ; copie de la confirmation du Roi (Versailles, 27 novembre 1729).

G. 1532. (Liasse.) — 54 pièces (31 parchemins, sceaux brisés).

1625-1749. — *Committimus* (1). — *9e liasse* : 1. Arrêt du Conseil privé qui accorde au Chapitre ses causes commises, soit au bailliage de Vitry, soit aux requêtes du Palais, à son choix (22 mai 1671) ; ci-joint les lettres d'attache du même jour. — Lettres patentes du roi Louis XIV portant confirmation au Chapitre de son droit de Committimus (Saint-Germain-en-Laye, juillet 1671 — sceau brisé). — 2. Sentence des requêtes de l'Hôtel confirmant le droit susdit et ordonnant d'enregistrer l'arrêt du 22 mai (26 juin 1671) ; arrêt du Parlement qui ordonne d'enregistrer les lettres patentes du mois de juillet (12 août 1671) ; sentence du bailliage portant enregistrement des lettres susdites (6 septembre 1671) ; *id.* des requêtes du Palais (10 mars 1696). — 3. Diverses lettres de Committimus (1625-1749). — 4. Lettres de M. Chauvelin, garde des sceaux, et autres concernant le droit de Committimus (1728). — 5. Mémoires et avis donnés par le bailliage, la prévôté et l'Hôtel de Vitry au sujet dudit droit (1726).

(1) *Committimus* est un droit ou un privilège que le Roi accorde aux officiers de sa Maison et à quelques personnes ou communautés, de plaider en première instance aux requêtes du Palais, en matières pures personnelles, possessoires ou mixtes, et d'y faire renvoyer ou évoquer celles qui seront commencées devant d'autres, où ils auront intérêt, pourvu que ce soit avant que la chose ait été contestée de leur part. — *Dictionnaire de droit et de pratique par Cl.-J. de Ferrières, vo Committimus*

G. 1533. (Liasse.) — 71 pièces (1 parchemin, 8 imprimés).

1302-1765. — *Lods et ventes ; nouvel octroi.* — *10e liasse* : 1. Extrait de l'adjudication des octrois de Vitry à laquelle le Chapitre s'était opposé pour être maintenu dans l'exemption des droits d'octroi ; etc. (1674-1675). — 2. Lods et ventes : procédures, mémoires etc., copies de pièces anciennes (1302-1587). — 3. Nouvel octroi : pièces y relatives (1724). — 4 et 5. Exemption du nouvel octroi : jugement de l'Intendant de Champagne qui déboute le Chapitre de la demande qu'il avait formée de l'exemption du nouvel octroi (12 avril 1726) ; etc. — 6. Ordonnance de l'Intendant qui déboute le Chapitre des 70 l. qui lui avaient été accordées ci-devant par chacun an pour indemnité du nouvel octroi (9 janvier 1750) ; etc. — Sentence de l'Élection de Vitry en faveur du Chapitre contre Malide, adjudicataire des nouveaux octrois (6 novembre 1762) ; etc.

G. 1534. (Liasse.) — 67 pièces (4 parchemins).

1749-1752. — *11e liasse.* — Sentences rendues par le bailliage de Vitry au profit du Chapitre contre Cl. Massenat, chanoine (1749). — Autre sentence du bailliage contre François Devige, vicaire de la paroisse Sainte-Marguerite à Châlons, qui le déboute de la demande qu'il avait formée de se faire nommer à la cure de Vitry en remplacement de J. le Boucher, décédé (2 septembre 1750).

G. 1535. (Liasse.) — 26 pièces, papier (1 imprimée).

1665-1752. — *Ordonnances et règlements des évêques.* — *12e liasse* : 1. Ordonnance de M.-Félix-Vialart concernant le service divin et le chant (14 avril 1665). — 2 et 3. Lettres du sr Herbunot, grand-vicaire, pour l'exposition du Saint-Sacrement (24 mai 1665) ; ordonnant des prières pour la santé de la Reine (9 août 1665). — 4. Ordonnance de l'évêque Vialart portant règlement relatif aux chanoines (1er août 1670). — 5. Conclusion du Chapitre portant que les chanoines, à leur entrée en possession, paieront une somme de 100 l. (16 août 1673). — 6. Ordonnance de M. Vialart concernant le rang des vicaires et prêtres au chœur (1676). — 7. *Id.* de L.-Ant. de Noailles portant règlement pour le service divin (18 mai 1684). — *Id.* du même touchant les convois des défunts hors de leur paroisse (5 juin 1687). — 9 et 10. *Id.* portant règlement pour les chanoines (2 janvier 1688). — 11 à 15. Autres ordonnances de M. de Noailles (1688-1705). — 16. *Id.* de M. de Saulx-Tavannes (1726). — 17 et 18. *Id.* de Cl.-Antoine de Choi-

seul (1736-1739). — 19. Lettre du même ordonnant des prières pour le rétablissement de la santé du Roi (15 août 1744). — 20 à 22. Autres ordonnances du même (1749-1752).

G. 1536. (Liasse.) — 112 pièces (22 parchemins, 1 sceau).

1274-1749. — *Amortissements.* — *13e liasse* : 1. Bulle du pape Grégoire X portant confirmation des privilèges accordés au Chapitre par le comte Thibaud V (Lyon, 10 des kalendes de novembre = 23 octobre 1274) (1). — 2. Edmond, fils du roi d'Angleterre Henri III, comte palatin de Champagne et de Brie (2), confirme les acquisitions faites par le Chapitre de Vitry avec les 50 l. t. léguées audit Chapitre par le testament du comte Thibaud V ; lesdits acquêts désignés ainsi qu'il suit : « a Perrello carnifice de Vitriaco quandam vineam sitam *A la Quarrelle*; a Baldeto de Autissiodoro domum que vocatur *La Capitole* in burgo Vitriaci ; duas domos in Judaria Vitriaci ; duas falcatas pratorum ad ulmos de *Melleau* justa pratum Morini unam vineam *Au Reparur*, que fuit Milonis de Arthadia ; quatuor arpanta vinearum in campo Morelli ; domum et clausum in quibus dictus Baldetus manere solebat retro ecclesiam beate Marie ; viginti sex solidos annui redditus super campum Milonis dicti Trichon, et appenditium quod fuit magistri Michaelis, et a magistro Johanne de Ardilleriis quandam domum sitam justa pontem *La Moure*; a Nicholao Mestrot tres cameras apud *Leucoroy* ; a relicta Inferni quamdam domum en *Rachaz* ; a Henrieto Mouton quoddam jardinum *Au Rivage*; a dicto Mathon unum arpantum vine ; a Milone Rondel novem solidos annui redditus super grangiam in mercato ad bladum ; a Joieta quinque solidos annui redditus super unam cameram super pontem ; a Jacobo Guillermi unam vineam en *Rovroy;* a Girardo de Marroliis armigero terragia en *Waceaux ;* a filia Morini quamdam domum sitam ad *Rachas* et a Nicholao filio Petri de Chengi quindecim solidos anuui redditus super quendam campum in chimino Sancti Quintini ». *Datum apud Monsteriolum in furto Yone* (9 septembre 1276 — sceau d'Edmond : *S. Edmundi filii H. regis Anglie, Campanie et Brie comitis palatini*). — Philippe IV, roi de France, et Jeanne, reine de France et de Navarre, approuvent et confirment les acquisitions du Chapitre énoncées dans le présent acte. *Actum apud abbaciam Focardimontis* (avril 1288). — 3. Lettres d'amortissement accordées par le roi Philippe V le Long. *Datum apud Mediam Vallem* (juillet 1320). — 4. *Deest.* — 5. Lettres d'amortissement données par le roi Charles VI pour 11 fauchées de pré sises en lieudit *Praelle*, léguées au Chapitre par Nicolas de Plancy, auditeur en la Chambre des Comptes, à charge de plusieurs obits (Paris, 2 octobre 1400) ; le Chapitre reconnaît avoir reçu des héritiers de Nicolas de Plancy les fauchées de pré appelées *Le Prey de Praelle*, amorties envers le Roi et les seigneurs de Merlaut, et s'oblige en conséquence à acquitter les fondations dudit Nicolas de Plancy (20 novembre 1400). — 6. Sentence du bailli de Vitry, Thierry de Lenoncourt, qui décharge le Chapitre de payer aucun droit d'amortissement pour la maison et gagnage de la Grangette (5 novembre 1502). — 7. Sentence des commissaires départis sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts dans le bailliage de Vitry et prévôté de Vaucouleurs qui met le Chapitre hors de cause pour toute réclamation de droits faite à raison du gagnage de la Grangette et autres héritages appartenant anciennement à ladite église de Vitry (10 janvier 1516, v. st.). — 8 à 10. Quittances diverses de sommes payées par le Chapitre pour droits d'amortissement et nouvel acquêt (1675-1740). — 11. Ordonnance de l'Intendant de Champagne qui décharge le Chapitre du droit d'amortissement à lui demandé à cause du legs fait par le sr Lirot, doyen (9 juin 1723) ; ci-joint un extrait du testament et codicille de Lirot en date des 1er février et 25 juillet 1715. — 12 à 20. Quittances diverses pour droit d'amortissement (1732-1749). — 21. Arrêts du Conseil, ordonnances de l'Intendant, requêtes présentées au Roi, mémoires concernant les amortissements demandés au Chapitre. — Ancien mémoire contenant des instructions pour la perception des droits d'amortissement sur les biens de main-morte (1 cah. de 8 feuillets in-4°, s. d — commencement du XVIe siècle).

(1) Cf., art. 1525, no 9.

(2) Edmond d'Angleterre, comte de Lancastre, de Chester et de Derby, successeur de Simon de Montfort au comté de Liecester, était fils de Henri III, roi d'Angleterre, et d'Éléonore de Provence. Le roi Philippe III le Hardi lui avait fait épouser Blanche d'Artois, veuve du comte Henri III de Champagne. (D'Arbois de Jubainville. Histoire des Comtes de Champagne, tome IV, première partie, page 446).

G. 1537. (Liasse.) — 52 pièces (24 parchemins).

1287-1554. — *Testaments et donations.* — *14e liasse*: 1. Inventaire non signé des testaments faits au profit du Chapitre, de 1241 à 1523. — 2. Hugues, doyen de l'église Notre-Dame de Vitry-en-Perthois, donne au Chapitre « quandam domum suam, ut dicebat dictus dominus Hugo, quam emit a Roberto dicto de Blaines, sitam Vitriaci in loco qui dicitur Judea, juxta quandam viam contiguam sive continuam atrio sive cymiterio parochialis ecclesie sancti Memmii dicti loci ex una parte et quandam domum Radulphi dicti Goulart ex altera » ; ensemble plusieurs terres et cens au finage dudit Vitry, à charge de deux obits (23 septembre 1287). — 3. Vidimus par Gui, doyen de la chrétienté de Vitry-en-

Perthois, du testament de feu Coleçon de Saint-Vrain en date du 2 avril 1332, par lequel ledit Coleçon déclare léguer aux chanoines de Notre-Dame 20 soudées de terre à prendre chaque année sur une sienne maison sise en la rue Saint-Ladre de Vitry. — 4. Testament de Huet, dit *li Oiliers*, par lequel il lègue à l'église Notre-Dame « 2 journels de terre en lieu dit *Champs Bridolet* » (27 décembre 1304). — 5. Vidimus du testament de Jean Pasquier de Troyes, en date du 12 février 1333, v. st., léguant au Chapitre une maison au faubourg de Vitry et 2 journels de terre. — 6. Vidimus par Pierre, doyen de la Chrétienté de Vitry, du testament de feue Ermengarde, veuve de Jaquier, qui lègue 120 l. à l'église Notre-Dame (le vidimus est du 21 mai 1336). — 7. Garnier *li Quaillaz* de Vitry donne au Chapitre 20 s. à prendre sur 7 quartiers de vigne sis en lieu dit *Champ du Moulin*, à charge d'un obit (23 avril 1343). — 8. Testament de Louis de Perthes, receveur et grenetier du Roi, léguant 5 l. de rente à prendre sur sa maison au bourg de Vitry et 7 fauchées de pré sises au Champ du Moulin (16 mars 1376, v. st.). — 9. Testament du s[r] d'Isles et d'Isabelle, sa femme, qui lèguent au Chapitre une rivière appelée la rivière de Vaux, depuis l'Orme du four jusqu'à la bouche de Marne, laquelle rivière est banale et de franc alleu, avec divers autres héritages (28 août 1368 — copie collationnée). — 10. Testament de Jean Hénault léguant au Chapitre 500 l. une fois payées (29 mai 1410). — 11. Vidimus du testament par lequel Jean de Marson, écuyer, seigneur de Villers-sur-Marne, lègue au Chapitre toutes les terres, prés, bois, jardins et autres héritages qui lui appartiennent au finage de Goncourt et finages voisins (11 août 1420). — 12. Vidimus du testament par lequel Simon Rolant lègue 60 l. une fois payées (15 juillet 1420). — 13. Testament d'Isabelle de Vésigneul, veuve de Colesson Mautaillié et précédemment de Louis de Perthes (4 août 1420). — 14. Extrait collationné du testament de Thierry Gilles, chanoine (fin du XV[e] siècle). — 15. *Id.* du testament de Thomas Poytre, prêtre, en date du 3 septembre 1467. — chanoine de Châlons et de Vitry, portant fondation de deux vicaires en l'église Notre-Dame (1[er] juin 1496 — 1 cahier de 7 feuillets) : f° 4, « *It.* ordonne que toute ma vaisselle d'argent soit donnée à ladite esglise Nostre-Dame dudict Vitry, en laquelle je veulx estre priz deux mars d'argent pour faire enchasser la relicque et ossement mons[r] Sainct Blaise, martir, à mes despens, et le résidu sera pour faire des calices en ladicte esglise. » — F° 4, verso. « *It.* je donne à l'esglise Nostre-Dame dudict Vitry tous mes livres quelz qu'ilz soyent, et veulx qu'ilz soyent tost mys en la librairie de ladicte esglise, et se mestier est, enchenez à mes despens, c'est assavoir les espitres Sainct Jhérosme, Sainct Augustin *De civitate Dei*, *Vita Christi* ; une Bible avecques le nouvel testament ; les quatre livres de Lira avecques le répertoire ; la Somme de Lanthoinne et le répertoire, le Grand Catholicum, Valère le Grand en françois et ung volume ; le répertoire la mère (*sic*) des Hystoires ; De Torre Cremata sur le psaultier.............. preceptorium et quattre aultres volumes de medecine avecques maistre Jehan du Pin. » — F° 5. *It.* « je ordonne que apprès mon trespas soit mise en mur devant la grande ymage unne pierre à quattre crampons de fer en laquelle soit escript : Cy gist venerable et discrette personne messire Guillaume Remy, en son vivant prestre chanoine de Chaalons et de Vitry, trezorier de ceans, qui a fondé une messe, chacun jour perpetuellement en la dicte esglise en l'onneur de la Vierge Marie, avecques un *De profundis* pour le remede de son âme, parens, amys et bienfaicteurs. Et a fondé ceans deux viccaires pour ce faire, qui seront tenus avecques ce de aider à faire le service divin en ceste esglise chacun jour perpétuellement, moyennant que chacun d'icculx aura par chacun mois X l. VIII d. t. Et pour ce faire a donné à ladicte esglise VI[xx] faulchées de prez ou environ, deux maisons et trois granges, six arpens de vignes et aultres biens meubles jusques à l'estimation de cens frans. Priez Dieu pour luy et pour son intencion ». — 19. Donation par Jean Bricaire, chanoine, au Chapitre : 1° d'une somme de 500 l. ; 2° d'un gagnage à Chatelraould ; 3° d'une maison sise à Vitry, en la rue Notre-Dame ; 4° d'un journel et demi de vigne en deux pièces, lieudit les Hautes Braudelles (19 octobre 1500). — 20. Testament de J.-Eustache-Girard Coureux, chanoine, léguant au Chapitre un gagnage à Vauclerc : « *It.* veulx et ordonne une tombe de la pierre d'Aulnay estre mise sur sa fosse, et escripte son épitaphe honnestement avec sa pourtraicture ; *it.* donne son cheval à mons[r] de Châlons et son lit où il couche avec les quatre draps et le couvertoys » (24 août 1503 — copie collationnée). — 21. Testament de Pierre Briquet, prêtre, portant un legs de 30 l. au Chapitre (27 août 1503). — 16. Testament de Pierre Lambert (février 1483, v. st.). — 17. Donation par Jean de la Porte, dit Montagu, marchand à Vitry, d'une somme de 400 l. t. une fois payée (10 janvier 1493, v. st.). — 18. Testament de Guillaume Remy. — 22. Donation par Guillaume de Réquigny, chapelain, de divers héritages (4 août 1511). — 23. Testament de Didier Mengin, prêtre : « Ma sépulture en l'église Nostre-Dame de Vitry au milieu du cueur, tout devant le nobis ou jubé, là où on fait tous les dimanches l'eau benoiste, aux piedz ou assez pres de feu m[e] Guillaume de Requigny, jadis chanoyne d'icelle église. Sur laquelle sépulture y aura une tombe de pierre dure, escripte à l'entour, à la discretion de mon frere Jehan Mengin, à présent receveur pour le Roy à Compiengne » (2 février 1523, v. st.). — 24. Testament de Humbert Gayet, chanoine (3 juin 1523). — 25. *Id.* de

Jean Coffat, chanoine, qui lègue au Chapitre 15 fauchées de pré à Blacy (14 juin 1523). — 26. *Id.* de Charles Henriet, chanoine et trésorier de la collégiale Notre-Dame (20 avril 1534). — 27. Donation de Jean Servais, chanoine et chantre (7 novembre 1538). — 28. Testament de Simon Michelet, chanoine : « Sur mon corps sera mise une tombe de marbre noir pour décorer ladicte chapelle (Saint-Jean-Baptiste). Et sera escript à l'environ le jour de mon trespas et aux quatre coings mes armoiries » (6 mai 1547). — 29. Testament de Simon Pérard, chanoine: « ordonne estre enterré et inhumé ou cœur de ladite église Notre-Dame, au-devant du siege où je suys instalé, qui est au bout de la tombe feu messire Hubert Gayet, et sur mon corps estre apposée une tombe pareille à celle dudit Gayet, sur laquelle sera escript Cy gist etc » (9 juillet 1552) ; ci-joint le compte des dépenses requises pour l'exécution dudit testament.

G. 1538. (Liasse.) — 84 pièces (15 parchemins).

1552-1781. — *Testaments et donations.* — *14e liasse (suite).* — 30. Testament de Ferry Hérault, chanoine, qui lègue sa maison de Vitry (3 octobre 1552). — 31. *Id.* de Thierry Viart, sous-chantre, léguant une fauchée de pré et 5 journels de terre à Bignicourt-sur-Saulx (26 mars 1552 v. st.). — 32. *Id.* de Christ-Gillet, chanoine (2 septembre 1558). — 33. *Id.* de J. Viart, chanoine (16 mars 1569). — 34. Fondation de Nicol. Morin, chanoine (20 décembre 1573). — 35. *Id.* de Marguer. de Cragny, religieuse au couvent de St-Jacques de Vitry-en-Perthois (21 novembre 1578). — 36. Testament d'Ete Missonnet qui lègue au Chapitre son bâton d'argent de chantre et un calice vermeil (18 mai 1591). — 37. *Id.* de Jean Rondin, chantre (26 décembre 1612). — 38. Donation de 240 l. t. au Chapitre par Cl. Paris, chanoine (20 juillet 1615). — 39. Constitution de 7 l. 10 s. de rente annuelle au profit du Chapitre par J. Choisat, sous-chantre (1621). — 40. Testament de Hérault, chanoine (5 février 1628). — 41. *Id.* de J. Vallerou (27 juillet 1634). — 42. Fondation d'Ant. Gillet, chapelain de la chapelle Ste-Marguerite (1645). — 43. Testament de Jacques Fauconnier (14 octobre 1660), — *Id.* de Jean de Combles, doyen de la collégiale N.-Dame de Vitry (1er février 1667). — 45. *Id.* de P. Sebille, doyen (8 mai 1680). — 46. Donation par J. Guillaumel, chanoine, de 2 maisons sises à Vitry, l'une sur la Grande Place et l'autre en la rue de la Citadelle (1690 et 1696) ; ci-joint les anciens titres des deux maisons. — 47. Donation de 360 l. par Jeanne Urielle (28 juin 1691). — 48. *Id.* de 1,100 l. par Cather. Grossart (17 novembre 1695). — 50. Testament d'Antoinette Legras: legs de 1,200 l. au Chapitre (9 septembre 1705 — copie). — 52. J.-B. Delaistre, chanoine, lègue au chapitre une maison sise à Vitry en la rue du Petit Denier (15 mai 1730).

Propriétés et dîmes du Chapitre.

G. 1539. (Liasse.) — 23 pièces (4 parchemins).

1670-1757. — *Maisons à Vitry.* — *15e liasse* : 1 à 3. Titres de maisons acquises à Vitry par le Chapitre.

G. 1540. (Liasse.) — 5 pièces (1 parchemin).

1234-1683. — *Dîmes d'Arzillières et de Coole.* — *16e liasse* : 1. Gautier, seigneur d'Arzillières, reconnaît avoir vendu au Chapitre de N.-Dame de Vitry 4 setiers de blé, moitié froment et moitié avoine, qu'il avait sur la dîme d'Arzillières et 4 autres setiers, moitié seigle et moitié avoine, sur celle de Coole, moyennant 20 l. prov. (août 1234). — 2. Arrêt du Grand Conseil rendu entre le Chapitre de Vitry, les religieux de Montierender, les Jésuites de Reims, le curé d'Arzillières, le prieur de Larzicourt et l'abbé de Moncetz, tous codécimateurs des dîmes d'Arzillières, concernant la part qui revient à chacun d'eux aux réparations du chœur et cancel de l'église dudit lieu (1er septembre 1683 — copie). — Lettres de papier terrier de la baronnie d'Arzillières obtenues à la requête de Charles, duc la Vieuville (7 juin 1681 — impr.).

G. 1541. (Liasse.) — 13 pièces (7 parchemins).

1238-1616. — *Dîmes de Coole.* — *17e liasse* : 1. Droin, bailli de Coole, en présence de Geoffroy, official de Châlons, reconnait avoir vendu à l'église N.-Dame de Vitry le tiers de la menue dîme de Coole, moyennant 45 l. prov. et cela du consentement de sa femme Odette (1238) ; Gautier, seigneur d'Arzillières, approuve et confirme la vente susdite (janvier 1238 v. st.) — Jean, clerc de Wassy, chanoine de N.-Dame, reconnait par devant J. de Fagnières (*J. de Faisneriis),* archidiacre et official de Châlons, avoir vendu au Chapitre le demi muid de blé qu'il percevait annuellement à Coole et Arzillières (septembre 1247). — 2. Sentence de Thierry de Lenoncourt, bailli de Vitry, qui maintient le Chapitre de N.-Dame en possession des menues dîmes de Coole et d'Arzillières, à l'encontre d'Alexandre Criston, seigneur de Coole et de Chapelaine (5 novembre 1478). — Assignation donnée à la requête du Chapitre au sr J. Delacroix, curé de Coole, pour avoir troublé les fermiers dudit Chapitre dans la perception de ce qui leur appartenait dans les menues dîmes de Coole (21 juillet 1638). — 3. Baux du tiers des dîmes de Coole passés au profit du Chapitre (1521-1616).

G. 1542. (Liasse.) — 19 pièces (15 parchemins, 1 sceau).

1303-1760. — *Contaut.* — *18e liasse* : 1. Jean, fils de Perrinet de Maisonvigny, et consorts vendent au Chapitre de N.-Dame de Vitry le 9e de la grosse dîme des finages de Maisonvigny (1) et de Contant, moyennant 330 pet. t. (17 décembre 1303). — Anseau de Guelande, sire de Possesse, approuve et confirme la vente des dîmes ci-dessus, mouvantes de son fief, et en investit le Chapitre par la tradition des présentes lettres, après le paiement du quint denier ; suit le consentement donné par Yde, sa femme (27 décembre 1303) ; ci-joint le sceau du sire de Possesse. — Vidimus donné en 1348 de la charte du seigneur de Possesse. — 2. Baux de la 9e partie des grosses et menues dîmes (1515-1760).

G. 1543. (Liasse.) — 105 pièces (13 parchemins).

1231-1773. — *Dampierre-sur-Moivre, Francheville et Marson.* — *19e liasse* : 1. Girard et Maulde, sa femme, engagent pour 5 ans à l'église N.-Dame de Vitry la moitié de la grosse et menue dîme qu'ils possèdent sur les terres de Dampierre-sur-Moivre et de Francheville, à raison de 60 l. prov. forts, à telle condition que si, à la fin de cette période quinquennale, les nommés Girard et Maulde ne peuvent racheter leur dîme, l'église en percevra les fruits après la dernière pâque desdites cinq années (25 mars 1230 v. st.) ; confirmation de l'engagement ci-dessus par l'évêque de Châlons, Philippe II de Nemours (août 1231). — Girard, écuyer, et Maulde, sa femme, reconnaissent en présence de l'évêque Philippe avoir vendu à Notre-Dame de Vitry tout ce qu'ils possédaient de la dime de Dampierre-sur-Moivre et Francheville, moyennant 220 l. prov. forts (décembre 1232). — Ponce, chevalier de Warni (*Poncius miles de Warni*), reconnaît avoir donné à l'église Notre-Dame tout ce qu'il avait de la dîme de Dampierre-sur-Moivre et Francheville (*quicquid habebat in feodo decime de Dampnipetra super Meviam et de Francha Villa*), tant grosse que menue, ladite donation faite en présence de Pierre, chambellan du comte de Champagne, et de Tiecelin, maire de la commune de Vitry (*Thiecelinus major communie de Vitriaco*) 1233. — Damien d'Ambrécourt, chevalier, notifie au bailli de Vitry le jugement rendu en présence de Milet, prévôt dudit Vitry, par les chevaliers et bourgeois assistant au plaid, sur la garantie que messire Poincars, chevalier de Varni, devait porter aux chanoines de Notre-Dame envers l'abbé de St-Menge de Châlons pour la dîme que les chanoines avaient à Dampierre-sur-Moivre : messire Poincars reconnaît en justice qu'ayant octroyé aux chanoines le fief de la dime susdite, il devait la leur garantir (31 décembre 1238). — L'abbé de St-Menge de Châlons ratifie le compromis passé entre lui et le Chapitre Notre-Dame au sujet de la portion de dime de Dampierre et Francheville que le Chapitre avait achetée de Geoffroy le Coq, chevalier, et de Girard son frère, et que l'abbé soutenait être de son fief (4 mars 1239 v. st.). — Compromis entre les chanoines de Notre-Dame de Vitry et le couvent St-Menge de Châlons au sujet de la dîme de Dampierre et Francheville que les chanoines avaient achetée de Girard, écuyer de St-Vrain, et Mathilde, sa femme, moyennant 220 l. prov. et dont ils se prétendaient dépouillés depuis trois ans par le couvent de St-Menge : accordé est que l'abbé et le couvent de St-Menge garderont désormais la moitié de la dime susdite et les chanoines l'autre, à condition que les religieux paieront au Chapitre la moitié du prix de la dime, c'est-à-dire 110 l. prov. et lui restitueront le tiers des fruits perçus par eux depuis 3 ans (1240). — Raulin, dit le Normant, de Dampierre reconnait avoir pris à ferme perpétuelle du Chapitre Notre-Dame 5 quartiers de terre arable sis au finage dudit Dampierre, moyennant trois quarterons de blé, moitié seigle et moitié avoine, à fournir tous les ans à la fête de St-Remi, chef d'octobre (18 juillet 1282). — 2. Déclaration non signée ni datée indiquant les parts et portions qui appartiennent aux propriétaires des dîmes ci-dessus. — 3. Baux des dîmes de Dampierre-sur-Moivre, Francheville et Marson, de 1532 à 1698. — 4. Convention entre les chanoines de St-Étienne de Châlons et le Chapitre de Vitry au sujet de la portion congrue réclamée par le curé de Marson : cette portion est fixée à 300 l. (27 mai 1686) ; procédures à ce sujet. — 5. Procès entre le Chapitre de Vitry et les fermiers des dîmes de Marson et Francheville : sentence du bailliage de Vitry rendue au profit du Chapitre contre P. Hermant, fermier des dîmes (22 mai 1703). — Diverses quittances de la portion congrue due par le Chapitre au curé de Marson et de la part que le Chapitre a payée dans les réparations du chœur de l'église de Dampierre (1664-1723).

G. 1544. (Liasse.) — 128 pièces (21 parchemins).

1223-1780. — *Frignicourt.* — *20e liasse* : 1. G., curé d'Argny (*curatus de Argneio*) et Hugues, son frère, se dévêtissent entre les mains de l'évêque de Châlons, au profit de l'église N.-Dame de Vitry, de la portion de dime qu'ils avaient à Frignicourt (novembre 1223). — Agnès, dame d'Aulnay (*domina de Alneto*), approuve et confirme la donation faite par Gui Barate de Champillon, chevalier, à l'église N.-Dame, du tiers de la dime que lui et ses frères possédaient héréditairement à Frignicourt (*Fregnicort*),

(1) *Maisonvigny* (*Maison Vingnier*, vill. détruit de la commune de Contaut. — Canton de Dommartin-s-Yèvre, arrondissement de Sainte-Menehould.

laquelle ils tenaient d'elle en fief, sauf toutefois le fief que les héritiers de Nicolas de Luxémont (*Lécimont*) tiennent dudit Barate (juillet 1226). — Regnaud de Minaucourt, chevalier (*miles de Minoricuria*), vend au Chapitre de Notre-Dame tout ce qu'il avait sur la dîme de Frignicourt (*Frineicort*), en présence de Warry, doyen de la chrétienté de Ligny (*Warricus decanus christianitatis de Lineio.* (Juillet 1245). — Sentence de l'official de Châlons rendue entre le Chapitre de Vitry, l'abbé et les religieux de Toussaints-en-l'Ile, de laquelle il appert que les grosses dîmes de Frignicourt appartiennent au Chapitre pour les deux tiers et, pour l'autre tiers, à l'abbaye de Toussaints, et que la dîme susdite se perçoit à la 13e gerbe pour le froment et au 13e monceau pour l'orge et l'avoine (12 février 1535 v. st.). — 2 et 3. Sentence de la prévôté de Vitry confirmative de la sentence ci-dessus (30 juin 1540). — 4. Arrêt du Parlement rendu entre le Chapitre, l'abbé de Toussaints et P. Varnier au sujet des dîmes de Frignicourt (21 mai 1541) ; procès de la procédure (1535-1541). — 5. Sentence de l'officialité de Châlons concernant les dîmes ci-dessus (28 septembre 1555). — 6. Transaction passée devant notaire entre le Chapitre de Vitry et l'abbé de Toussaints portant que les terres de la ferme de Frignicourt, sises au ban de Ste-Croix et dépendant de l'abbaye de Toussaints, seront exemptes de dîme (4 juillet 1608) ; procédure (1484-1608). — 7. Traités entre le Chapitre et le sr de La Salle, curé de Frignicourt, concernant les dîmes (1709-1710). — 8. Traité passé entre les mêmes par lequel le sr de La Salle reconnaît que les terres de la cure continueront d'être sujettes à la dîme ainsi qu'elles l'avaient été par le passé (5 juillet 1712) ; pièces de la procédure, entre autres une copie de la déclaration des biens de la cure en 1464. — 9. Traité entre le Chapitre et le sr Rémond de Sorbon, prieur curé de Frignicourt, aux termes duquel on convient que toutes les menues dîmes du finage de Frignicourt seront perçues, moitié par le Chapitre et moitié par le curé (16 septembre 1726) ; acte d'assemblée des habitants de Frignicourt (21 avril 1739). — 10 Baux des 2 tiers de la dîme passés par divers particuliers au profit du Chapitre (1456-1715). — 11. Réparations faites au chœur de l'église : quittances des ouvriers (1659-1675). — Déclaration des terres sujettes à la dîme novale sur le finage de Frignicourt (8 janvier 1780).

G. 1545. (Liasse.) — 8 parchemins.

1229-1333. — *Huiron.* — *21e liste* : Aubert de Plessis, chevalier (*Aubertus miles de Plaseio*), notifie à tous que Gautier d'Arzillières, chevalier, lui a donné en augmentation de fief Jacques, fils de Milon de Huiron, avec une part de la dîme que ledit Milon percevait à Huiron, à cette condition que Jacques abandonnât à ses frères et sœurs toute la part d'héritage qui lui revenait : « *Et ego* (*Aubertus*) *ipsum Jacobum memoratum libertate donavi et decimam similiter memoratam* » (septembre 1229). — Le même Aubert notifie à tous que Jacques, fils de Milon de Huiron, ayant renoncé en sa présence à toute la part d'héritage qui lui revenait, il l'avait affranchi en retour de la renonciation ci-dessus et lui avait abandonné en franchise la part qu'il possédait de la dîme de Huiron, afin qu'il pût assigner cette portion au Chapitre de Vitry pour y fonder une prébende (avril 1234). — Gautier, seigneur d'Arzillières, notifie à tous que Milon de Huiron, son homme, a vendu à l'église Notre-Dame de Vitry, avec l'assentiment de Doucine sa femme, les terrages qu'il avait « *in Valleani* (?) *et in Puachaut* » qui sont du finage de Huiron, moyennant 60 l. prov., vente que ledit Gautier approuve et confirme « hoc salvo quod ego in manu mea retinui latronis justiciam et bellum factum in eisdem terragiis » (juillet 1234). — Jacquet, fils de Milon d'Huiron, reconnaît devant le doyen de Maucourt (*Jacobus decanus Christianitatis de Morcuria*) avoir vendu à Raoul de Bussy, chanoine de N.-Dame, tout ce qu'il avait lui-même assigné au Chapitre de Vitry pour fonder une prébende, à savoir ce qu'il possédait de la grosse et menue dîme de Huiron « *infra villam de Oriente et extra villam* », moyennant 12 l. prov. A la mort dudit Jacquet, les choses susdites reviendront en tout droit et propriété au Chapitre de Vitry (30 novembre 1249). — Transaction passée entre le Chapitre N.-Dame et l'abbaye de Huiron, par laquelle les religieux s'engagent à fournir et délivrer chaque année au Chapitre, dans ses greniers de Vitry, la quantité de 11 setiers, par moitié froment et avoine, pour tenir lieu de la part que le Chapitre avait sur les dîmes de Huiron (18 juillet 1299) ; autre exemplaire de la même pièce daté du 27 mars 1299 v. st. — Promesse de passer un compromis entre plusieurs prétendants aux dîmes de Huiron (20 juillet 1315). — Vidimus de la pièce du 18 juillet 1299 datés de 1316, 1331 et 1333.

G. 1546. (Liasse.) — 33 pièces (9 parchemins, 8 sceaux).

1213-1746. — *Vitry-en-Perthois.* — *22e liasse* : 1. Hugues, seigneur de Landricourt, du consentement de sa femme Ode, donne en perpétuelle aumône aux chanoines de la chapelle N.-Dame le fief du tiers de la dîme de Vitry que les héritiers de Henri Mergaut tenaient de lui. Témoins : Aubert, doyen ; Pierre, chapelain de la Maison-Dieu ; Jean de Vilette, prêtres ; me Dodo et son frère l'abbé ; Aubert du Plessis (Vitry, mai 1213 — sceau informe). — Hugues, seigneur de Landricourt, du consentement de sa femme Ode et de ses fils et filles, donne aux chanoines le fief de la por-

tion de la dîme de Vitry que les héritiers de Garnier de Ponthion, chevalier, tenaient de lui (Vitry, avril 1214 — sceau mutilé de Hugues). — P., doyen de Vitry, notifie à tous que Henri et Jean, fils d'Adam de Maisons-en-Champagne (*filii Ade de Maisons in Campania*) et leur sœur qui est muette, ont vendu aux chanoines de la chapelle leur part de la dîme de Vitry (1214). — Accord passé entre le Chapitre, d'une part, l'abbé et les religieux de St-Pierre-aux-Monts de Châlons, de l'autre, par lequel il est convenu que les deux prébendes dont l'abbaye de St-Pierre jouissait au Chapitre de Vitry rentreront au corps dudit Chapitre, et qu'en échange les 2 tiers des grosses et menues dîmes dont les chanoines jouissaient à Vitry-en-Perthois seront abandonnés à l'abbaye St-Pierre (janvier 1292 v. st. — 4 sceaux mutilés). — 2. Traité entre le Chapitre de Vitry, les religieux de Saint-Pierre aux-Monts et le prieur de Ste-Geneviève concernant la sépulture des corps inhumés en l'église ou cimetière dudit Chapitre (27 avril 1308 — 2 sceaux). — 3. Traité entre le Chapitre N.-Dame et le prieur de Ste-Geneviève, membre dépendant de l'abbaye St-Pierre aux-Monts, par lequel le Chapitre s'engage à payer chaque année audit prieur 4 s. 2 d. de cens (10 août 1469); approbation de l'acte ci-dessus par l'abbé et les religieux de St-Pierre (18 septembre 1469). — 4. Procès entre le Chapitre de Vitry et l'abbaye de Saint-Pierre (1624-1625); sentence arbitrale entre les mêmes (7 décembre 1746).

G. 1547. (Liasse). — 83 pièces (10 parchemins, 1 sceau).

1265-1772. — *Mutigny-la-Chaussée.* — *23e liasse*: 1. Perrot, dit de Corpalais, écuyer, et Cécile, sa femme, vendent au Chapitre de Vitry le tiers de la grosse et menue dîme de Mutigny (*de Mutegneio*), moyennant 28 l. de monnaie forte (6 février 1267 v. st. — 1 sceau). — Thibaud V, roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, approuve et confirme la donation faite au Chapitre N.-Dame par Pierre de Courpalais (*de Curtopalatio*), écuyer, du tiers de la grosse et menue dime de Mutigny (*quam habet apud Mutigniacum*), et en même temps la vente des deux autres tiers à la même église moyennant 200 l. prov. (avril 1265 — copie) (1). — 2. Sentence de la prévôté de Vitry rendue au profit du Chapitre contre le s[r] Lelarge, curé de Mutigny, laquelle maintient le Chapitre en possession des deux tiers des grosses et menues dîmes dudit lieu (13 mai 1546). — 3. Plusieurs baux des dîmes de Mutigny passés au profit du Chapitre (1525-1667). — 4. Traité entre le Chapitre et Jean Marizy, curé de Mutigny-la-Chaussée, concernant les terres sujettes à la dîme (12 juillet 1697). — 5. Pièces diverses de procédure concernant les dîmes de Mutigny (1661-1686).

(1) La mention de cette pièce ne figure pas au catalogue des actes dressé par d'Arbois de Jubainville.

G. 1548. (Liasse) — 33 pièces (14 parchemins, 2 sceaux).

1267-1748. — *Marolles.* — *24e liasse* : compromis entre le Chapitre et les Minimes de Vitry pour terminer le procès mû entre eux à raison des dîmes de rapport de Marolles ; etc. (1711). — *Somsois.* — *25e liasse* : 1. Nicolas, évêque de Troyes, notifie à tous qu'en l'année 1235, au mois de novembre, Simon de Humbeauville, chevalier, fit don en sa présence à l'église Notre-Dame de Vitry de 16 setiers de seigle à percevoir tous les ans par les chanoines sur son moulin de Meix-Tiercelin (*in molendino suo quod habet apud Mesum-Thecelin*), et si ledit moulin était insuffisant à les fournir, à les percevoir sur son gagnage de Humbeauville (février 1266, v. st. — sceau de l'évêque). — Sentence donnée par Ogier de Saint-Chéron, seigneur de Grigny, par laquelle le four et gagnage d'Humbeauville sont déclarés chargés de la rente de 16 setiers de seigle au profit du Chapitre de Vitry, à défaut du moulin de Meix-Tiercelin, qui a été brûlé et détruit (15 mars 1320, v. st.). — 2. Sentence du bailli de Vitry par laquelle Béatrix de Nantouillet, dame d'Humbeauville, est condamnée à payer au Chapitre les arrérages dus à raison du préciput des 16 setiers de seigle et à continuer tous les ans la délivrance desdits 16 setiers au 1[er] octobre, tant et si longtempe qu'elle détiendra le four et gagnage d'Humbeauville (31 mai 1402 — sceau en cire rouge pendant sur lacs de soie « le cel de la baillie de Vitri »). — Sentence de la prévôté de Vitry condamnant Arthus de Fontaine, seigneur d'Humbeauville, et ses hoirs à payer chaque année au Chapitre la rente ci-dessus (24 mars 1497, v. st.) ; autre sentence du prévôt de Paris concernant ladite rente (11 avril 1497, v. st.). — Traité passé entre le Chapitre et le s[r] Arthus de Fontaine, par lequel ledit seigneur consent à ce que le four et le gagnage d'Humbeauville demeurent hypothéqués envers les chanoines de la quantité de 16 setiers seigle, et de son côté le Chapitre consent à modérer ledit préciput à 10 setiers pendant 29 ans seulement (16 février 1498, v. st.). — Mandement du Roi au 1[er] huissier sur ce requis de faire assigner le sieur Jean de Mertrus, seigneur d'Humbeauville, à la requête du Chapitre de Vitry, pour se voir condamner à payer aux chanoines le préciput de 16 setiers, attendu que les 29 années pendant lesquelles la modération à 10 setiers devait avoir lieu étaient expirées (Paris, 27 septembre 1530) ; mandement du bailli de Vertus au 1[er] sergent sur ce requis d'ajourner en son auditoire de Rosnay noble homme Jean de Mertrus, seigneur de Romaine, pour répondre aux demandes et conclusions prises contre lui par

le Chapitre de Vitry (13 mai 1531); ci-joint l'assignation du sergent (7 juin 1531). — 3. Contrat d'échange fait au profit du Chapitre par Jean de Mertrus, seigneur de Romaine et Humbeauville, du droit de grosse dîme en la contrée appelée le *Trait de Jonval*, contenant 350 arpents, au finage de Somsois, moyennant les 16 setiers de seigle que le Chapitre abandonne au s^r de Mertrus (25 avril 1538) (1). — Procès entre le s^r de Bourdin, seigneur de Chapelaine, la dame Marguerite du Hamel, veuve du seigneur de Somsois, et le sieur Cabrillon, curé du dit Somsois, au sujet du 20e de la dîme : la dame du Hamel et le curé abandonnent la poursuite (1704) (2). — 4. Baux passés au profit du Chapitre par divers particuliers du droit de dîme à Somsois en la contrée appelée *Jonval* (1539-1748).

G. 1549. (Liasse.) — 50 pièces (11 parchemins).

1235-1630. — *St-Genest.* — *26e liasse* : 1. Philippe, évêque de Châlons, notifie à tous que Jean de Saucy, écuyer (*Johannes armiger de Sauceio*), a vendu à Pierre, clerc de Brandonvilliers, chanoine de Notre-Dame de Vitry (*Petro clerico de Brando Villari*), le tiers de la grosse dîme de Saint-Genest (*de sancto Genisio*), moyennant 40 l. prov. (février 1234, v. st.). — 2. Baux du tiers des dîmes de Saint-Genest passés au profit du Chapitre (1518-1625). — 3. Diverses procédures à l'occasion de la dîme ci-dessus : sentence du bailliage de Vitry qui condamne Raulin Paris, curé de Saint-Genest, à restituer au Chapitre le tiers des dîmes du finage (15 juin 1621); arrêt du Parlement confirmatif de la dite sentence (3 février 1624); sentence analogue rendue contre P. Proche, curé du lieu (7 mars 1630).

G. 1550. (Liasse). — 25 pièces (12 parchemins).

1237-1772. — *Sommesous.* — *27e liasse* : Pierre Houduin de Blacy, chevalier (*Petrus Houduinus miles de Blaceio*), dit Lorgues, avec le consentement de sa femme Ysabelle, vend au Chapitre Notre-Dame tout ce qu'il avait et pouvait avoir sur la dîme de Sommesous, moyennant 55 l. prov. (octobre 1237). — Sentence de l'officialité de Châlons qui condamne Mile de Sommesous à restituer au Chapitre les 32 setiers de blé à prendre sur la dîme de Sommessous, que ledit Mile avait saisis sur les chanoines de Vitry (1240). — Milon de Sommesous, chevalier (*Milo de Sommessout*), en présence de l'official de Châlons, abandonne au Chapitre les 32 setiers, moitié seigle et moitié avoine, saisis par lui comme étant de son fief (janvier 1240, v. st.). — Sentence du Châtelet de Paris réduisant à vingt setiers par an, pendant 20 années, les 32 setiers que le Chapitre avait droit de prendre sur la dîme de Sommesous (17 février 1480, v. st.); réduction de la redevance à 24 setiers pendant 9 ans (4 février 1501 v. st.). — Sentence de l'officialité de Châlons réduisant pour toujours la redevance ci-dessus à 28 setiers, moitié seigle et moitié avoine (5 décembre 1513). — Baux de la redevance des 28 setiers (1511-1612). — Diverses procédures relatives aux 28 setiers : sentences du bailliage de Vitry, arrêts du Parlement, etc. (1601-1748). — Correspondance de divers seigneurs de Sommesous au sujet du préciput susdit (1747-1772); Joly de Fleury de Sérilly, dame du lieu, écrit en 1748 au doyen du Chapitre : « Ce n'est pas mcauvesse volonté, Monsieur, sy je n'est pas repondut plus tot à ce que vous soiettiés, riens n'étois plus jucete. L'année dernier M. de Serilly estoit en Provence lorseque vous m'écrivite, et je n'avois pas de procurations : cette année, il m'an a laissé une, et je suis charmée de m'an servire, etc. »

(1) Voir *Histoire de Somsois par l'abbé A. Millard, 1 vol. in-8° 1885, p. 108.*

(2) Voir l'ouvrage ci-dessus, p. 164.

G. 1551. (Liasse). — 32 pièces (7 parchemins, 1 sceau).

1231-1725. — *Maucourt* (1). — *28e liasse* : Anselme de Gellaude, seigneur de Possesse, avec le consentement de sa femme Alice (*de assensu et voluntate Ahelidis*), approuve le don fait par Nicolas, chevalier, dit le Roux, de Vitry (*dictus Rufus de Vitriaco*), à l'église Notre-Dame, de tout ce qu'il avait en la dîme de Maucourt (*de Morcuria*) (Possesse, 1231 — sceau mutilé). — Commission donnée par l'official de Châlons à deux prêtres, Nicolas de Vitry et Philippe de Plichancourt (*Plichancort*) pour terminer le différend qui s'était élevé entre le Chapitre de Vitry et l'hôpital de Saint-Ladre au sujet des limites des finages de Maucourt (*Morcort*) et Vitry, et pour procéder à l'abornement des deux finages (octobre 1235). — 2. Lettres patentes du roi Philippe IV et de sa femme Jeanne, comtesse de Champagne, portant permission au Chapitre Notre-Dame d'acquérir des dîmes dans l'étendue des fiefs du Roi en pays de Champagne, sans payer d'amortissement et sans que ledit Chapitre puisse jamais être obligé de les mettre hors de ses mains (Longpont, mai 1302 — sceau détruit). — Sentence du bailliage de Vitry qui met fin au débat mû entre le Chapitre et les religieuses de Saint-Jacques au sujet des grosses dîmes du finage de Maucourt (*Mocourt*) : main levée est accordée au Chapitre des dimes ci-dessus, du consentement même de l'abbesse de Saint-Jacques (décembre 1365). — 3. Sentence rendue au même bailliage contre les religieuses ci-dessus, par laquelle il est dit qu'une pièce de 5 journels

(1) *Maucourt*, village sur l'emplacement duquel fut construite, en 1545, la ville de Vitry le-François.

de terre sise au finage de Maucourt, proche le ruisseau de la Fontaine, sera sujette à la dîme (22 février 1490, v. st.). — 4. Traité passé entre le Chapitre Saint-Étienne de Châlons, celui de Vitry et l'hôpital dudit Vitry, par lequel il est convenu que les novales rentreront dans les grosses dîmes et qu'elles seront partagées par tiers entre les trois gros décimateurs, ainsi que les grosses dîmes, à la charge néanmoins que le Chapitre Saint-Étienne et l'hôpital de Vitry donneront 10 l. chaque année aux chanoines de Notre-Dame, le jour de la Saint-Martin d'hiver (20 octobre 1711). — Baux du tiers des grosses dîmes et novales du finage de Vitry (1602-1725).

G. 1552. (Liasse.) — 93 pièces (14 parchemins).

1236-1779. — *Valleret* (1). — *29e liasse*: 1. Odette, damoiselle d'Humbercourt, reconnaît en présence de Philippe, évêque de Châlons, avoir vendu au Chapitre de Vitry le tiers de la grosse et menue dîme de Valleré (*de Walerees*) pour 80 l. 40 s. prov., à charge pour ledit Chapitre de payer au prieur de Wassy (*de Wasseio*) 8 setiers de blé, moitié avoine et moitié froment, et 5 setiers aux religieux d'Épineuseval (*heremitis de Spinosa Valle*) (janvier 1235, v. st.). — Hugues de Fronville, chevalier, notifie à tous que dame Helvide d'Osne a vendu à Ode, demoiselle d'Humbercourt tout le fief qu'elle tenait à Valleré (*apud Vallerees*) (janvier 1235, v. st.). — Jean, dit le Peigne, de Valleret, reconnait en présence de Nicolas, doyen de la chrétienté de Joinville, avoir vendu à Notre-Dame de Vitry tout ce qu'il avait et pouvait avoir de la dîme de Valleret (*Walcreies*), moyennant 30 l. prov. avec le consentement de Marie, sa femme (avril 1246). — 2. Procès entre le Chapitre et le sr Guillaume, curé de Valleret: sentence du bailliage de Vitry et arrêt confirmatif du Parlement (1688-1691). — 3. Baux des dîmes de Valleret (1519-1726). — 4. Déclarations des terres de la ferme de Valleret (1724-1761); ancienne déclaration non datée (XVIe siècle). — 5. Quittances des portions congrues payées par les fermiers du Chapitre aux curés ou desservants de Valleret (1716-1730). — Procédure entre le Chapitre et le sieur Colombé, curé du lieu, au sujet de la dîme : sentence des requêtes de l'Hôtel en faveur du Chapitre (12 mars 1772); le sr Colombé se démet entre les mains de l'évêque de Châlons de tous ses droits sur la paroisse de Flornoy, annexe de Valleret (6 juillet 1772). — Pièces diverses : adjudications des novales de Valleret faites à la requête du Chapitre (1769-1778); correspondance avec l'abbé de Branges, chanoine receveur (1776-1779); réparations du chœur de l'église et dépenses pour les ornements (1769-1773).

(1) *Valleret*, canton de Wassy. — Haute-Marne.

G. 1553. (Liasse.) — 18 pièces (11 parchemins).

1269-1678. — *Wassy*. — *Liasse 29 bis*. — Gerbert, le barbier de Wassy, et Ysabelle, sa femme, reconnaissent avoir donné à l'église Notre-Dame de Vitry une vigne sise en lieu dit *Aux Perrières*, et renoncent à tout droit qu'ils pouvaient avoir sur icelle (mars 1269); Arambert, veuve de Renaut de Coiffy, Jean Perrinet et Yber, ses enfants, font mêmes déclaration et renonciation que dessus, en présence du prévôt de Vassy, touchant la vigne susdite (mars 1269). — Baux de la vigne des Perrières : à Perrinet le Magnien et Remiette, sa femme, moyennant 5 s. t. de rente annuelle à vie (28 mai 1393); à Guillaume de Molain pour 7 s. 6 d. t. de cens (17 juillet 1426); à Guill. Lempoignant, pour 10 s. t. de cens (24 novembre 1453). — Bail à J. Maignen d'une pièce de 6 quartiers, tant terre que vigne, en la rue de la Perrière, moyennant 15 s. t. de cens annuel et perpétuel (17 février 1501, v. st.); sentence du bailliage de Vitry ordonnant de payer ledit cens (2 juillet 1678). — Baux d'une pièce de vigne contenant 3 quartiers, lieu dit *A la Barre* : 18 s. 4 d. t. de cens à vie (6 juillet 1509); 25 s. t. (18 mars 1518, v. st.).

G. 1554. (Liasse.) — 4 parchemins.

1220-1366. — *30e liasse*. — *Vouillers*: Oger de Saint-Chéron notifie à tous que Renaud de......... a engagé à Pierre, prêtre de la Maison-Dieu de Vitry, moyennant 18 l., tout ce qu'il avait, lui et ses frères Gautier et Henri, sur la dîme de Vouillers, *Voiliers* (août 1220). — Jean de Grimansart, écuyer, vend au Chapitre Notre-Dame de Vitry tout ce qu'il avait et pouvait avoir sur les greffes et menues dîmes de la ville, ban et finage de Vouillers (*Woilliers*) et finages voisins, moyennant 7 francs du coin du Roi (15 décembre 1366). — *Nuisement* : Milon, maire de la commune de Vitry, reconnaît avoir vendu, en présence de Jacques, doyen de la chrétienté de Vitry, tout ce qu'il avait des terrages de Nuisement (*Noisement*), à savoir 3 douzièmes et 1 demi-douzième, moyennant 50 livres prov. (juin 1239 — vidimus de l'official de Joinville en date du 8 mars 1314, v. st.). — Isembard de Larzicourt, chevalier, donne à l'église Notre-Dame de Vitry 14 setiers de blé à percevoir chaque année sur ses terrages de Nuisement (1251 — vidimus du 8 mars 1314, v. st.).

G. 1555. — 1 parchemin.

1627. — *31e liasse*. — *Les quatre premiers numéros manquent*. — 5. Sentence rendue au bailliage de Vitry entre le Chapitre Notre-Dame et les habitants de Vitry-en-Perthois concernant la chaussée qui conduit au Moulin de

Mère-en-Dieu, au bas du jardin des Mathurins (21 juin 1627).

Biens des chapelles dépendant du Chapitre.

G. 1556. (Liasse.) — 54 pièces (4 parchemins).

1516-1784. — *Chapelle Saint-Blaise.* — *32e liasse* : le no 1 manque. — 2. Bail à cens de 15 d. 2 oboles à prendre sur un quartier et demi de vigne sis à Vitry-en-Perthois, lieu dit Behuru, au profit de J. Beschefer, chapelain de ladite chapelle (4 avril 1516). — 3. Sentences du bailliage de Vitry contre le sr Cl. Gouret, chapelain (1714). — 4. Sentence de l'officialité de Châlons contre le même (22 mai 1715). — 5. Provisions de la chapelle Saint-Blaise : 1o à Raymond Renouard en place de L. Thibault, décédé (8 janvier 1639) ; 2o à Nicolas Tanrastre en remplacement de Jos.-Nicol. Moret (20 mai 1733) ; 3o à Jacques Guérin, en place de Nic. Tanrastre, décédé (8 décembre 1747). — Déclaration des biens appartenant à la chapelle Saint-Blaise par Cl.-Alex. Varnier, chapelain (1784).

G. 1557. (Liasse.) — 45 pièces (11 parchemins).

1496-1740. — *Chapelle Sainte-Marguerite.* — *33e liasse* : 1. Bail de plusieurs pièces de terre sises à Brusson et dépendantes de ladite chapelle (10 mai 1496). — J. Lajoye, dit Ogier, vend à P. Asselin, chapelain de Sainte-Marguerite, une ferme sise à Châtelraould moyennant 40 l. t. (13 décembre 1505) ; autres contrats (1511). — Les biens de la chapelle Sainte-Marguerite taxés à 10 l. par les commissaires royaux délégués pour le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts (26 octobre 1515). — 2. *Deest.* — 3 et 4. Baux et déclarations des terres appartenant à la chapelle (1614-1740). — *Divers* : provisions de chapelain à Cl. Hermant en remplacement de Cl. Depinteville-Lamotte, résignataire (30 décembre 1706) ; ci-joint la signature en Cour de Rome. — Note sur la chapelle de Bayarne.

G. 1558. (Liasse.). — 129 pièces (38 parchemins, 1 imprimé).

1621-1789. — *Chapelle Saint-Hippolyte.* — *34e liasse* : renseignements ; baux emphytéotiques (1702-1789) ; contrats de constitutions de rentes (1754-1781) ; reconnaissances, procédures (1).

G. 1559. (Liasse.) — 142 pièces (23 parchemins, 4 plans).

1368-1698. — *Rivière de Vaux* (2). — *36e liasse* : 1. Donation en forme de testament faite au profit du Chapitre Notre-Dame par Gérard d'Isle et Isabelle, sa femme, de la rivière de Vaux, depuis l'Orme du Four jusqu'à la bouche de Marne (28 août 1368). — Sentence du bailliage de Vitry qui maintient le Chapitre en possession de la rivière susdite et fait défense aux habitants du lieu d'y pêcher en aucun temps (11 décembre 1486). — Autre sentence rendue par la prévôté de Vitry en faveur du Chapitre contre certains particuliers qui s'étaient ingérés de pêcher en la rivière de Vaux et leur interdit de le faire à l'avenir (22 mars 1591). — Arrêt du Parlement rendu au profit du Chapitre contre les habitants de Vitry, touchant la rivière de Vaux (14 juillet 1601). — 2. Copie collationnée du contrat de vente de la rivière de Vitry-en-Perthois, à prendre depuis la Gélinière jusqu'au pont de Vaux, passé par les habitants de Vitry au profit de Cl. Mauclerc, président en l'Élection (16 août 1517) ; ci-joint différentes pièces d'enquêtes, procès-verbaux, déclarations de biens de 1463, 1548, 1602, et procédures concernant la rivière ci-dessus. — 3. Commission du bailli de Vitry au 1er sergent royal pour assigner 8 personnes destinées à être entendues dans le procès entre les chanoines et les habitants de Vitry-en-Perthois (6 novembre 1601) ; procès-verbal en forme d'enquête (14 novembre 1620) ; plans figurés du cours de la rivière (s. d. — XVIIe siècle). — 4. Procédure et sentence des Eaux et Forêts de Vitry rendue au profit du Chapitre contre Fr. Géritier et J. Briot, marchands de bois, condamnés à rétablir à leurs frais les brèches qu'ils avaient faites à la rivière de Vaux (7 janvier 1684). — 5. Consultation au sujet de la rivière de Vaux et copie de l'arrêt de la Table de Marbre du 15 novembre 1685. — 6. Sentence des Eaux et forêts de Vitry au profit du Chapitre (31 décembre 1691). — 7. Baux de la pêche en la rivière de Vaux (1469-1722).

(1) La liasse 35 manque.

(2) Ou rivière de *Saulx*.

G. 1560. (Liasse.) — 74 pièces (13 parchemins).

1206-1645. — *Mesurage et minage.* — *37e liasse* : 1. Renard, seigneur de Dampierre, notifie à tous que son neveu Renard, chevalier et seigneur de Ponthion, avec l'assentiment de Mathilde, sa femme, a vendu à la collégiale de Notre-Dame, moyennant 120 l. prov. les deux tiers de tous les cens qu'il percevait à Vitry sur vignes, maisons, terres et prés, et les deux tiers du minage du Rachatz *(duas partes minagii quarteronni de Rascatio Vitriaci)*; le 3e tiers dudit minage a été donné par lui en perpétuelle aumône à l'église susdite. Renard de Dampierre, en qualité de seigneur du fief, approuve et ratifie la vente et donation ci-dessus (mars 1232, v. st. — sceau absent). — Thibaut IV, comte palatin de Champagne et de Brie, approuve et confirme la donation ci-dessus (Troyes, 15 mars 1232, v. st.

— Sceau absent) (1). — Thibaut V, roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, dispense le Chapitre de Vitry de payer à l'avenir le droit d'amortissement (Origny, 13 février 1269, v. st. — Vidimus de l'official de Troyes en date du 19 octobre 1285). — Copies de pièces des années 1206, 1233, 1491. — 2. Sentence de la prévôté de Vitry, qui condamne George Personnet à payer au Chapitre une pinte de froment pour le mesurage et droit de minage de 2 bichets (28 juillet 1512) ; lettres de relief d'appel et d'anticipation (30 avril 1724). — 3 et 4. Sentence du bailliage de Vitry contre Jeanne Gayet, veuve de Remi Dominé, au sujet du mesurage et minage en la rue de Rachat (3 février 1532, v. st.) ; sentence de la prévôté qui condamne ladite Gayet à payer 12 pintes d'avoine pour le droit ci-dessus. — 5. Procédures et copies de sentences concernant le mesurage et minage (1512-1601). — 6. Baux du droit susdit (1593-1645).

G. 1561. (Liasse.) — 65 pièces (56 parchemins, 1 sceau).

1280-1615. — *Vitry-en-Perthois, Saint-Étienne et Marolles.* — *38e liasse* : 1. Colet, fils de Warnier Foucher, vend au Chapitre N.-Dame 3 chambres qu'il avait derrière l'église pour 75 s. pet. t. (décembre 1280 — 1 sceau). — Guillaume Mauvoisin, de Couvrot, vend à Guillaume de Tours, clerc, demeurant à Vitry, 9 journels de terre arable assis en 2 pièces au finage de Vaux, moyennant 400 gros tournois d'argent du poids et de la loi de ceux monsr Saint Louis (17 juin 1330). — Jean Morin, demeurant à Vitry, vend au Chapitre une oseraie contenant environ 1 quartier de terre sis en lieudit *Au rivage*, moyennant 14 l. 12 s. t. (21 mai 1338). — Alix de Pargny, veuve de Dommenge de Dingny, chevalier, donne, à charge d'un service, à l'église N.-Dame le tiers de 6 fauchées de pré « qui souloient estre jardin et est appelé le Jardinet » ayant appartenu à feu Nicolo de Pargny, sis à Vitry, derrière Fontenelles (18 novembre 1349). — Adenet et Colesson Arnoul, frères, exécuteurs testamentaires de feu Jean de Tours, le neveu, mettent le Chapitre en possession de 2 journels de terre sis au Cugnot Brabant et d'un demi journel sis sur la Voie de Couvrot légués à la collégiale par le testement dudit feu Jean de Tours (2 novembre 1368). — Gauchier de Robert-Espagne et Jeannette, sa femme, prennent à bail du Chapitre une maison pourpris et emplastre (2), sis à Vitry, ensemble la forge y attenante, moyennant 60 s. t. de cens annuel et perpétuel ; en outre ils donnent audit Chapitre une demie fauchée de pré en lieudit *En pré Rondet* (5 mai 1393). — Isabelle de Loses renonce en faveur des chanoines à la possession d'un journel et demi de terre, en lieudit *Aux ruisseaux*, à eux vendu par son feu frère Jacquinet de Luitrat, moyennant 60 s. t. (4 mai 1397). — 2. Acquêts divers faits par le Chapitre : de Jacquot, fils de Guill. le Mercier, une fauchée de pré sise en lieudit *En pré aux Oies*, pour 10 l. t. (9 mars 1400 v. st.) ; de Jean Chaillouart 1 pièce de terre arable *lez le Champ Martinet*, moyennant 4 l. t. en principal et 5 s. t. pour le vin (29 septembre 1401) ; de J. le Waitat, l'aîné, 1 pièce de pré d'environ 8 fauchées, lieudit *La Noue Morin*, pour 19 l. t. (11 février 1410 v. st.). — Bail à Adenet Guillemin, dit Margolin, vigneron, de deux journels et demi de terre à savart, moyennant 5 s. t. de cens perpétuel (19 décembre 1434). — Eustache Miles, conseiller au Parlement de Paris, vend à la Collégiale 1 pièce de pré d'une fauché et demie environ, sise en la prairie de Vitry, lieudit *La corvée de sire Adam*, moyennant 100 s. t. (23 septembre 1466). — Aubert Mainfroy, écuyer, demeurant à Vitry, et Jean le Hutel, l'aîné, demeurant à Couvrot, exécuteurs testamentaires de feu Geoffroy de Marolles, écuyer, baillent et délivrent au Chapitre une demi fauchée de pré et 20 journels de terre arable légués aux chanoines par le testateur, à charge d'un obit (14 avril 1467). — J. Fagotin, vigneron, vend 5 quartiers de pré pour 8 l. 11 s. 8 d. t. (10 décembre 1477). — Don par Jeanne, veuve de Huet des Portes, domiciliée à St-Amand, de six journels et 1 fauchée de pré en lieudit *Le Deffaiz* (24 avril 1487). — Nicol. Quehe, pêcheur, vend à Guill. Remy, trésorier de N.-Dame, 3 quartiers de terre à savart, sis au finage de Vaux en la *Baudette*, moyennant 11 l. 10 s. t. en principal et 5 s. t, pour le vin (22 avril 1489). — Simon de Besançon, cordonnier, vend 2 fauchées de pré en la *Noue Morin*, pour 12 l. t. (25 février 1489 v. st.). — Sentence du bailliage qui maintient les chanoines en possession de 8 fauchées de pré, lieudit *En deffaiz* (2 mai 1496). — 3. Contrats d'acquisitions de terres et prés à Vitry-en-Perthois : Oudart Levira (?), clerc et conseiller du Roi et du duc de Normandie, régent du royaume de France, chantre et chanoine de N.-Dame de Vitry, donne à ladite église 4 l. t. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur la moitié du pré de Champoison (26 décembre 1358). — Thévenin Mauvoisin, maçon, vend au Chapitre une pièce de pré, d'environ 1 fauchée et demie, en lieudit la *Noue Morin*, pour 14 l. 10 s. t. (28 décembre 1497). — Vente par Nicol. Lagayne d'une pièce de pré fauchable de 5 quartiers environ, lieudit la *Saussaye Valbis*, moyennant 50 l. t. (27 octobre 1535). — J. Servais, chanoine et chantre de la collégiale, donne une pièce de pré de 5 fauchées et constitue au Chapitre une rente annuelle et perpétuelle de 18 l. t. à charge d'un service (7 novembre 1538). — 4. Sentence du

(1) Le présent acte ne figure pas au Catalogue des titres dressé par D'Arbois de Jubainville, t. V, p. 321.

(2) Emplastre, emplacement, place vide. V. Du Cange, *v° citato*.

bailliage qui termine le différend d'entre les habitants de Vitry et les chanoines de N.-Dame au sujet du chemin qui traverse les prés du Chapitre (2 juillet 1510). — 5. *Deest.* — 6. Sentences de la prévôté au profit du Chapitre, concernant 2 saussaies à Vitry (3 avril et 22 mai 1585). — 7. Baux à cens : bail d'une oseraie sur la rivière de Brusson au finage de Vitry, moyennant 30 s. t. (11 novembre 1397). — 8. Enquête, compromis et sentence contre Jolivet, vigneron, au sujet de l'anticipation faite par lui sur les prés de la Grande et Petite-Folie-aux-Dames appartenant au Chapitre (1614-1615).

G. 1562. (Liasse.) — 105 pièces (13 parchemins).

1535-1762. — *Vitry-en-Perthois, Saint-Etienne, Marolles, Vaux, etc.* — *Liasse 39.* — 1. Baux de terres, prés et saussaies situés dans les localités ci-dessus (1535-1632). — 2. Autres baux (1634-1734). — 3. Déclarations de terres, prés et vignes à Vitry-en-Perthois ; baux (1755-1762).

G. 1563. (Liasse.) — 67 pièces (23 parchemins, 2 plans).

1382-1788. — *Grangette (ferme de la).* — *Liasse 40.* — 1. Jean de Saulx, chevalier, seigneur de Cernon et de Bussy-le-Château, et Jeanne de Vouziers, sa femme, font remise à Adam de Rosières et à sa femme Marguerite de la redevance annuelle de 12 l. t. dont ceux-ci leur étaient tenus à cause de la Grange sise près de Vitry, devant l'église et abbaye de St-Jacques (28 décembre 1382). — P. Brisset vend à Jean Thomas, curé de Blaise-sous-Arzillières, un gagnage sis à Vitry, près des religieuses de St-Jacques, communément appelé la Grangette, moyennant 180 l. t. (21 mai 1483). — J. Thomas, chanoine de la Trinité de Châlons et curé de Blaise, vend au Chapitre de Vitry une cense, ahan et gagnage appelé d'ancienneté la Grangette, où il y a maison, grange, cour et étables, assis et près hors de la ville de Vitry, devant l'église des religieuses de St-Éloi, moyennant 390 l. t. (14 novembre 1300). — 2. Colet Redouté, demeurant à Maucourt, vend à Adam de Rosières et Marguerite, sa femme, 1 journel de terre arable qu'il avait entre Vitry et Maucourt, moyennant 2 francs d'or du coin du Roi (21 mars 1377 v. st.). — Guiot de Pasquis, fils de feu Jean de Pasquis, vend à J. Milson de Faux 5 journels sis à Vitry, derrière la grange, pour 15 l. t. (13 juin 1381). — Pierre, fils de Colinet, vend à Adam de Rosières 3 journels de terre en une pièce, sise à Maucourt, moyennant 10 francs d'or (26 juin 1384). — Perresson Baudoin, fils de feu Colet Baudoin, vend à Adam de Rosières la moitié de 21 journels de terre arable en 2 pièces, moyennant 20 l. t. (17 juin 1386) ; Guiot des Pâques, écuyer, vend au même 25 journels de terre sis entre Vitry et Maucourt, près de Vaux-la-Rivière, pour 40 l. t. (2 novembre 1391). — Guiot des Pasquis vend à J. Milson de Faux 15 journels de terre arable en 1 pièce sise au finage de Vitry, au chemin de Maucourt, moyennant 20 l. t. (5 avril 1392 v. st.). — Fourquant Baudoin et Marguerite, sa femme, vendent à Adam de Rosières 2 pièces de terre arable faisant environ 10 journels, moyennant 20 l. t. (8 juin 1394); Guiot des Pasquis vend au même 50 journels de terres et vignes, pour 131 l. t. (21 février 1394 v. st.) ; J. Milson de Faux vend au même 5 journels de terre arable en 1 pièce pour 15 l. t. (20 septembre 1400) ; Drouin Gile et consorts vendent au même 1 journel de terre à Vitry, pour 50 s. t. (6 août 1401). — Jean le Petit, chapelier, vend à Michelet de Bruyères la moitié d'une pièce de terre arable d'environ 7 journels, moyennant 6 l. t. en principal et 12 s. pour le vin (15 octobre 1416). — 3. *Deest.* — 4 et 5. Sentences du bailliage de Vitry au profit du Chapitre (1691). — 6. Mesure et arpentage des terres de la Grangette (1698). — 7. Baux de la ferme de la Grangette (1560-1763). — 8 et 9. Déclaration des terres et prés de la ferme fournie par Franç. Henriet (1730); *id.* par P. Collard (1718). — Autre déclaration non signée. — 11. Mémoire concernant les terres de la Grangette contre les prétentions de l'abbesse de St-Jacques. — 12. Affaire et procédure au sujet du sentier qui conduit de la chaussée à la maison de la Grangette contre l'abbesse susdite (1740 — Plan). — 13. Sentence du bailliage de Vitry au profit du Chapitre contre Isabeau de Brenouville, veuve de Jean de la Croix, seigneur de Vaux, concernant une pièce de terre de 25 journels dépendant de la ferme de la Grangette (17 juin 1540) ; plan et arpentage de ladite pièce en 1763.

G. 1564. — (Liasse.) — 47 pièces (16 parchemins).

1306-1759. — *Porc ou Decourt (ferme du).* — *Liasse 41* : 1. Donation par Mathieu de Vitry, clerc, à la collégiale N.-Dame, de divers héritages énumérés dans l'acte (6 juillet 1306). — Testament de Jean, dit Margot, de Vitry, clerc, en date du 4 juillet 1326, par lequel il lègue à la collégiale 6 journels de terre à Vitry (vidimus du 14 octobre 1330). — Guiot des Pâquis, écuyer, demeurant à Vitry, vend aux chanoines 8 journels de terre arable en 1 pièce sise au finage de Marolles, moyennant 20 l. t. (1er décembre 1394). — Vente par Didier Vierat d'une pièce de terre arable pour 8 l. t. (27 février 1544 v. st.). — 2. Baux de la ferme en 1537, 1546, 1586, 1660, 1734, 1750, 1759. — 3 et 4. Déclarations fournies par Nicolas Duchesne en 1724 et 1732. — 5 et 6. Sentence du bailliage de Vitry qui condamne Nic. Duchesne à fournir déclaration de la ferme du

Porc sise à Plichancourt (12 juin 1742); déclaration fournie le 5 octobre 1742. — 7. Déclaration des terres et prés de la susdite ferme par Jos. Roussel (11 juin 1750); bail en 1577. — 8. Plusieurs déclarations non signées des terres et prés dépendant de la ferme du Porc ou Decourt, sis aux finages de Vitry-en-Perthois, Marolles et Plichancourt. — 9. Mesure et arpentage des pièces de terre et prés de ladite ferme (11 janvier 1514 v. st.).

G. 1565. — (Liasse.) — 28 parchemins.

1295-1628 — *Vitry-en-Perthois et Vaux (vignes à). — Liasse 42* : 1. Jean le Quenas et Alix, sa femme, vendent à Jean Debar, curé de St-Menge de Vitry, un journel de vigne sis au vignoble dudit Vitry, en lieudit *En Rouvroy*, moyennant 65 s. pet. t. (30 mars 1294 v. st.). — Thomas Gile de Vitry assigne au Chapitre 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur une vigne d'environ 1 journel et demi, sis au vignoble dudit Vitry en la Terrasse (15 mai 1303). — Poincet, f. de feu Huguet, et Isabeau, sa femme, vendent à Raoul, chapelain de N.-Dame de Vitry, la moitié d'un journel de vigne en 2 pièces, lieudit *En petit vit*, moyennant 6 l. 10 s. pet. t. (30 janvier 1316 v. st.). — J. Jaquin, charpentier, donne à la collégiale 10 soudées de terre de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur un journel de vigne, lieudit *En Bréquigny*, à charge d'un service (29 mai 1383). — Adenet le Porc de Dagonville et Marguerite de Pringy, sa femme, donnent au Chapitre une maison, grange, pourpris et emplastre, sis en Dongiène, et un journel de terre à la Mote le Barberat à charge d'un service (19 avril 1388). — J. Bigou prend à bail un journel de vigne en lieudit *Hurtebise*, moyennant 6 s. t. de cens annuel viager (14 juin 1388). — Marguerite, veuve de Thiébaut Loquet donne une pièce de vigne de 5 quartiers, lieudit *Belle Gier* (7 mars 1397 v. st.). — 2. Ét. le Cholat donne 3 quartiers de vigne à St-Lumier (16 février 1402 v. st.). — Vente au Chapitre par Jean de Juvigny, barbier, d'un demi journel de vigne, lieudit *Hurel*, et 1 quartier et demi en *Vauvert*, moyennant 6 l. t. (11 mars 1408 v. st.); par Fourquet Mancy d'une pièce de vigne de 3 quartiers, sise en *Pavement*, pour 24 l. t. (25 juin 1459). — Girardin le Roux, tisserand, vend à Guill. Remi, trésorier de la collégiale, curé de Marolles, 1 quartier et demi de vigne, lieudit *Vraudroy*, pour 18 l. t. en principal et 10 s. pour le vin (21 janvier 1460 v. st.). — Yvon de Crameur, fils et héritier de feu Guill. de Bigarre, homme d'armes de la compagnie de M. Dupont, donne divers héritages consistant en vignes au finage de Vitry (24 octobre 1483). — Jean Thevenin, l'aîné, vend à Guillaume de Requigny, prêtre, une pièce de vigne d'environ 3 quartiers la pièce, en lieudit *Bréquigny*, pour 19 l. t. (3 mars 1504 v. st.); etc.

G. 1566. (Liasse.) — 22 parchemins.

1283-1540. — *Vitry-en-Perthois (maisons à). — Liasse 43* : 1. Miles du Breuil, chevalier, vend à la collégiale une maison à Vitry « en la juerie, delez la porte qui siet en leu con dit Au pont Lamore », moyennant 20 l. pet. t. (novembre 1283). — Échange entre les frères de St-Lazare de Vitry et le Chapitre N.-Dame (février 1291 v. st.). — Gaucher de Châtillon, comte de Porcien et connétable de France, donne à la collégiale une maison sise en *Rachaz*, acquise par lui de Jeannet, dit le Gentil, pour 80 l. pet. t., laquelle donation faite à charge d'un anniversaire pour Élissant de Verzy, comtesse de Porcien et de Vaudemont, sa femme (21 décembre 1309). — Marguerite, veuve de Guill. de Tours, donne au Chapitre une maison sur le pont *A la char* (21 avril 1339). — Maison de feu Adenet Herbelet sise sur le pont ci-dessus acquise par le Chapitre moyennant 50 l. t. (3 novembre 1339). — Lettres patentes du roi Philippe VI de Valois, octroyant aux chanoines la possession de 2 maisons sises à Vitry, à eux léguées par Guill. de Pogny, fils d'Ogier, sous-chantre de la collégiale, et Amys, frère d'Ogier, lesquelles maisons étaient dévolues au domaine royal par la bâtardise dudit Guillaume (Vivier-en-Brie, janvier 1343 v. st.). — Richier de Perthes, notaire du Roi, demeurant à Châlons, vend à Jean de Lémont, fèvre, une maison à Vitry en la rue du Rachat, moyennant 60 l. t.; Marie de Perthes, mère dudit Richier, approuve la vente (18 avril 1393). — 2. Perresson Hurion, demeurant à Châlons, exécuteur testamentaire de Jeannette de Perthes, veuve de Michel Lapostre, en son vivant domicilié aussi à Châlons, donne aux chanoines une place sise en la rue St-Ladre (20 mai 1435). — J. Galant vend à Ét. de Rosières, sous-chantre, une maison à Vitry pour 65 l. t. de principal et 40 s. t. pour le vin (27 juillet 1437); Jeannette, veuve de J. Regnault, vend au même une maison pour 46 l. t. en principal et 60 s. t. pour le vin (25 février 1438 v. st.). — Maison au faubourg de Vitry, près la porte Jalot, léguée au Chapitre par feu Ét^e de Rosières (1439). — Thiébault Lefèvre vend à J. Bricaire, chapelain de la chapelle de la Congrégation fondée en l'église N.-Dame, une place en la rue du Rachat, moyennant 20 l. t. de principal et 11 s. 8 d. t. pour le vin (17 juillet 1456). — Guillemin Chappin, sergent royal au bailliage, vend à Guill^e Remy, trésorier de N.-Dame, une place et masure à Vitry, entre les deux poncelets, pour 100 s. t. (11 avril 1488). — P. Asselin, vicaire de N.-Dame, vend au Chapitre une maison en la rue du Rachat pour 40 l. t.

(12 décembre 1505); etc. — 3. Sentence du bailliage de Vitry au profit de la collégiale contre les enfants et héritiers de Mengin Bricot (10 mars 1500 v. st.).

G. 1567. (Liasse.) — 27 pièces (10 parchemins, 1 plan).

1405-1749. — *Blacy*. — *Liasse 45* (1): Sentences du bailliage de Vitry concernant les 4 setiers d'avoine à prendre annuellement sur le finage de Blacy (22 octobre 1405); autre sentence rendue par Gaucher de Thourotte, seigneur de Conflans et de Blacy, au profit du Chapitre touchant les 4 setiers susdits (25 octobre 1479). — Procès-verbal d'une enquête faite par le prévôt de Vitry (1499). — Artus Talon, receveur particulier des décimes du diocèse de Châlons, confesse avoir reçu d'Ant° Hérard, marchand à Vitry, la somme de 648 l. t., à savoir 576 l. pour les héritages dépendant du Chapitre de Vitry-en-Perthois à lui adjugés le 20 avril dernier et 72 l. pour les 2 sols 6 d. par livre de ladite vente (4 juin 1577). — *Blaise-sous-Arzillières (ferme de)*: *liasse 46*: 1. *Deest*. — 2. Baux de la ferme, du 20 avril 1554 au 18 mai 1724. — 3. Mesures et arpentages des terres et prés de ladite ferme (1564-1629). — 4. Déclaration fournie par le s^r Pucelle (1699). — 5. Autre déclaration fournie en 1725 par L. Parcollet. — 6. Contrat d'acquisition de la ferme ci-dessus par le Chapitre (1er mai 1495). — *Bignicourt-sur-Marne (ferme de)*: *liasse 47*: (1588-1589).

G. 1568. (Liasse.) — 129 pièces (62 parchemins).

1302-1788. — *Bignicourt-sur-Saulx (ferme de)*. — *Liasse 48*: 1. Mariette de Bignicourt-sur-Saulx, veuve de Girardet, vend à la collégiale de Vitry 2 journels de terre sis au finage dudit Bignicourt, moyennant 8 l. pet. t. (30 novembre 1302). — Jacquot Legros donne au Chapitre 5 s. t. de rente à prendre sur 3 journels de terre arable audit lieu (6 février 1431 v. st.). — J. le Garrier, laboureur, vend 4 fauchées de pré lieudit *Le Pré des Lisses*, pour 14 l. t. (30 janvier 1478 v. st.). — Antoine de Combas, curé du Buisson, vend à Guill. Remy, chanoine de Saint-Étienne de Châlons et trésorier de N.-Dame de Vitry, une pièce de pré de 3 quartiers, sise au Pré des Lisses, moyennant 6 l. t. (16 août 1494). — 2. Contrats de vente: par Vauchier Thévart, manouvrier au Buisson, d'une demie fauchée de pré à Bignicourt, moyennant 60 s. t. (8 mars 1503 v. st.); par Ant. Marguin de 5 quartiers de pré, lieudit *Aux trois saulx*, pour 11 l. t. (5 novembre 1504); par Th. Sornette, laboureur, et consorts, de 6 fauchées de pré, pour 66 l. t. (23 février 1505 v. st.); par Nic. Virot, écuyer, de 5 quartiers de pré fauchable, lieudit *Le pré de Sermaize*, pour 27 l. 10 s. t. (29 mars 1508, v. st.); par Christ. Buat, laboureur à Plichancourt, de 1 journel de terre arable, au pied et à la verge, près du finage de Bignicourt-sur-Saulx, en lieudit *Laron, assez près du signe patibulaire d'Étrepy*, moyennant 15 l. t. en principal et 5 s. t. pour le vin (8 janvier 1526 v. st.); etc. — Donations: par P. Michelet, sous-chantre de la collégiale, de 6 fauchées de pré en 2 pièces, à Bignicourt (18 avril 1505); par le même de 2 pièces de pré contenant 1 fauchée et 28 perches (5 mai 1507); etc. — 3. Contrats d'acquêts (1530-1615). — 4. Traité entre le Chapitre et le s^r Langault, seigneur de Bignicourt-sur-Saulx, Marson, Blesmes, Bassuet, Bassu et autres lieux, au sujet des censives et droits de terrage (23 mars 1678). — 5. Baux des pièces de terres et prés à Bignicourt (1547-1698). — 6 à 9. Déclarations fournies par P. Pasté (1673); H. Pasté (1707); Jean de Sanlis (1728); Fr. Baudot (1742). — 10. Plusieurs déclarations anciennes des fermes sises à Bignicourt (1512-1665).

G. 1569. (Liasse.) — 60 pièces (23 parchemins).

1305-1547. — *Buisson (ferme du)*. — *Liasse 49*: 1. Colesson de Vouilliers (*Weilliers*), écuyer, et Marguerite, sa femme, vendent au Chapitre le quart de 8 fauchées de pré pour 20 l. t. (20 mars 1304, v. st.). — Jean de Fouchères, tisserand, vend à Wiart Sornette 1 maison et 1 journel de terre pour 30 l. t. (13 décembre 1470). — Jeannin Legrain vend à Guill. Remy, trésorier de la collégiale, 1 fauchée de pré moyennant 75 s. t. (13 février 1478, v. st.); Adenet Descalo, laboureur, vend au même divers héritages au Buisson pour 10 l. t. en principal et 2 s. 6 d. t. pour le vin (26 février 1486, v. st.). — Bail à J. Warin, laboureur, d'une maison et dépendances au Buisson, moyennant 60 s. t. de cens à vie (5 août 1497). — Guillaume de Sautour, écuyer, seigneur du Buisson, donne à cens perpétuel au Chapitre une pièce de pré de 5 quartiers et 2 perches, sise au Buisson, lieu dit *Morillonnoy*, au prix de 1 d. t. de cens la fauchée (5 mai 1501). — J. Adam, manouvrier, vend au Chapitre 2 journels de terre arable pour 7 l. t. en principal et 5 s. t. pour le vin (29 mars 1503, v. st.); Guill. de la Comble, laboureur, vend divers héritages pour 50 l. t. (5 août 1531); Guill. Parisot et consorts vendent divers héritages pour 230 l. t. en principal (25 janvier 1538, v. st.). — Le Chapitre de Vitry baille à Guill. de Sautour, seigneur du Buisson, la somme de 4 l. t., une fois payée, pour tous arrérages, tant de lods et ventes, amendes que censives, dont il pourrait être redevable envers ledit seigneur jusqu'au jour des présentes pour tous héritages situés et assis

(1) La liasse 44 manque; les liasses 45, 46 et 47 analysées dans le présent article sont très incomplètes.

en la ville, ban et finage du Buisson (2 avril 1508, v. st.) ; droit d'amortissement de 4 l. t. payé au même par le Chapitre, avec mention des héritages que ledit Chapitre possède au Buisson (20 mai 1512). — 2. Extrait collationné du testament de Guill. Remy, chanoine, en date du 10 septembre 1507, léguant à la collégiale divers héritages, entre autres une ferme au Buisson. — 3. Baux de terres et prés sis au Buisson et à Brusson (1577-1749). — 4. *Deest.* — 5. Déclarations de biens par Fr. Desenlis et Cl. Massenet (1726). — 6. Autres déclarations non datées ni signées (XVII[e] siècle). — 7. Adjudication par décret en la prévôté de Vitry d'une maison et de plusieurs terres et prés au Buisson, au profit de Jean Coffat, chanoine (24 mars 1507, v. st.). — 8. Sentence de la prévôté mettant ledit Coffat en possession des maison et terres ci-dessus (19 août 1507, v. st.). — 9. Donation par ledit Coffat au Chapitre de Vitry d'une maison et de 14 journels de terre sis au Buisson (28 juillet 1508).

G. 1570. (Liasse.) — 10 parchemins.

1215-1487. — *Blesme* (*cense de*). — *Liasse 51* (1) : 1. Le Chapitre de Vitry cède à Morel de Blesmes et à ses hoirs à perpétuité le manse (*remanentia*) de Jean Chapitel, à savoir sa maison avec grange et dépendances « *et auchiam retro in qua sunt tria jornalia terre* », à charge pour ledit Morel de bailler et délivrer tous les ans au Chapitre 6 setiers de blé, à la mesure de Vitry, moitié froment et moitié avoine (1215). — Emmeline, sœur d'Aubry de Blesmes, vend au Chapitre un pré qu'elle avait *in Fouberto angulo*, et tout ce que la comtesse veuve dudit Aubry tient de lui en dot, moyennant 4 l. provin. (août 1234). — Pierre de Blesmes, écuyer, reconnaît tenir de l'église Notre-Dame de Cheminon et de l'église N.-Dame de Vitry 5 pièces de terre sises au finage de Blesmes, à savoir : 1 pièce en lieu dit *Pisseloupf*, contenant 8 journaux ; une pièce de 4 journaux *super Secruel ;* une autre de 3 journaux au lieu dit *Brous ;* une autre de 2 journaux en lieu dit *A la Gravière*, et 1 journel, lieudit *A Valecort*, à charge pour ledit écuyer de rendre tous les ans, à la Saint-Martin d'hiver, aux églises ci-dessus 10 setiers de blé à la vieille mesure de Vitry, moitié froment et moitié avoine. Le même reconnaît de plus que les terres dessus dites ont été données à titre de pure aumône aux églises de Cheminon et Vitry par feu son frère Gautier, en son vivant chantre de l'église *de Morestolio* (août 1253). — 2. Estevenin, dit le Parent, de Perthes, vend à Pierre Chaillaut de Pargny, trésorier de l'église Notre-Dame de Vitry, une maison avec plusieurs journels de terre à Blesmes, moyennant 22 l. petits t. et 64 setiers de blé (27 avril 1322). — La veuve d'Aubert de Hangest, chevalier, dame de Blesmes en partie, reconnaît par devant le bailli de Vitry devoir annuellement au Chapitre la quantité de 5 setiers de blé, moitié froment et moitié avoine, pour 18 journels de terre qu'elle possède à Blesmes (juin 1389). — Baux au profit du Chapitre d'une place et masure à Blesmes, moyennant 10 d. (1471-1475) ; de plusieurs journels de terre audit lieu (9 mars 1486, v. st.).

(1) La liasse 50 manque.

G. 1571. (Liasse.) — 18 pièces (14 parchemins, 1 sceau).

1332-1554. — *Châtelraould.* — *Liasse 52* : 1. *Deest.* — 2. Pierre d'Erbises, demeurant à Troyes, vend au Chapitre Notre-Dame 23 setiers d'avoine et 70 s. 7 d. t. à prendre sur les habitants de Châtelraould, moyennant 110 l. pet. t. (22 mars 1332 v. st. — sceau). — Sentence du bailli de Vitry qui maintient le Chapitre en possession de lever la somme ci-dessus sur les habitants dudit lieu (22 avril 1363). — Vidimus par la prévôté de Vitry des pièces établissant le droit du Chapitre sur les habitants de Châtelraould (7 avril 1410). — 3. Baux de censives sur des terres sises audit lieu (1449-1554) ; bail de 1 journel et demi de terre à Châtelraould, lieu dit *En Mont Genevois*, pour 3 s. 9 l. t. de cens annuel et perpétuel (27 novembre 1475). — Compromis entre le Chapitre et les habitants de Châtelraould concernant les droits de cens (15 septembre et 21 novembre 1485).

G. 1572. (Liasse.) — 28 pièces (26 parchemins).

1237-1539. — *Changy* (*four banal de*). — *Liasse 53* : Hugues, châtelain de Vitry, vend aux chanoines de la collégiale Notre-Dame les 2 tiers de son four banal de Changy (*de Chamseio*), moyennant 80 l. prov. et leur donne l'autre tiers en pure aumône, à charge d'un anniversaire (juillet 1237 — copie collationnée en date du 29 janvier 1506, v. st.). — Sentence de la prévôté de Vitry qui maintient le Chapitre en possession du four banal de Changy (27 octobre 1525). — Baux du four banal : 55 s. t. par an (1[er] juillet 1474 et 10 avril 1510) ; 60 s. t. (24 novembre 1512 et 7 février 1538, v. st.).

G. 1573. (Liasse.) — 31 pièces (16 parchemins.)

1294-1759. — *Doucey.* — *Liasse 54* : 1. Pâque, mère de Nicole de Ligny, donne à Jean de Méligny, clerc, tout l'héritage qu'elle possédait à Doucey en récompense des services à elle rendus par ledit Jean (22 décembre 1294). — Jean de Méligny, clerc, et Emmeline, sa femme, vendent à Dommange Poindamours, doyen de la collégiale Notre-Dame, une maison, grange et dépendances sises à Doucey, moyennant 140 l. petits t. (18 juillet 1302) ; le doyen sus-

dit reconnait avoir fait l'achat ci-dessus mentionné pour le compte et au profit de l'abbaye de l'église N.-Dame (19 janvier 1303, v. st.). — Dommengin, fils de la Béguine, et Isabelle, sa femme, vendent à Girard d'Isle et Isabelle de Barbonne, sa femme, 12 journels de terre arable à Doucey, moyennant 17 florins d'or (6 août 1361). — Aubert Barbier et Agnès, sa femme, vendent à P. Michelet, chanoine et sous-chantre de Notre-Dame, une pièce de terre arable de 2 journels pour 60 s. t. en principal (11 mars 1501, v. st). — Sentence du bailliage de Vitry au profit de la collégiale (6 janvier 1505, v. st.). — Gérard Leclerc, laboureur, vend au Chapitre un demi-journel de terre arable au finage de Rosay moyennant 70 s. t. en principal (23 mars 1526, v. st.); Guill. Franquet, prêtre, vend à Nicole Buat, doyen de la collégiale, 2 fauchées de pré à Doucey pour 25 livres t. (1er mars 1540, v. st.). — 2. Sentence de la prévôté de Vitry rendue au profit du Chapitre au sujet des pièces de terres et prés sises à Doucey (1506). — 3. Baux de la ferme de Doucey (1454-1759). — Déclarations de terres (1632-1740).

G. 1574. (Liasse.) — 23 pièces (8 parchemins).

1471-1760. — *Étrepy*. — *Liasse 55* : 1. Acquêts faits par le Chapitre sur le territoire d'Étrepy : Nicole Buat, doyen de la collégiale, vend aux chanoines 2 fauchées et demie de prés pour 75 l. t. (8 novembre 1542); etc. — 2. Baux (1595-1760). — 3. Déclarations de biens (1547-1760).

G. 1575. (Liasse.) — 11 pièces (2 parchemins).

1525-1664. — *Écriennes*. — *Liasse 56* : 1. Acquêts par le Chapitre : Georges le Choisat vend divers héritages audit lieu, moyennant 60 l. t. (4 février 1524, v. st.). — 2. *Deest*. — 3. Baux (1597-1664). — 4. Déclaration de biens non signée.

G. 1576. (Liasse.) — 38 pièces (22 parchemins, 1 sceau).

1266-1702. — *Frignicourt*. — *Liasse 57* : 1. Herselete, fille de Gras le pêcheur, et Laurent, son mari, dit Camus, vendent au Chapitre de Vitry 10 setiers de blé, froment et avoine, qu'ils percevaient *apud Marolias, Lucimont et Frenicort*, moyennant 15 l. t. (14 mai 1266). — Guyot, fils de Payen de Frignicourt, vend au Chapitre 1 journel de terre sis au finage de Luxémont moyennant 8 l. 10 s. pet. t. (14 novembre 1303 — sceau). — Lambert Bertines vend à la collégiale divers héritages à Frignicourt, moyennant 50 l. petits t. (6 juillet 1304). — Sentence du bailli de Vitry qui maintient les chanoines de la collégiale en droit de lever chacun an 15 s. t. sur la terre de Frignicourt, à eux assignés par feue damoiselle Jeanne de Luxémont, mère de Jean de Marolles et Jean de Fresnaye, écuyers, à charge d'un obit (30 mars 1405, v. st.) ; sentence du bailliage de Vitry qui déclare la seigneurie de Frignicourt redevable de la rente susdite (15 septembre 1450). — Colet Sommelonne et Isabelle, sa femme, donnent au Chapitre diverses pièces de terre sises à Frignicourt et à Luxémont (26 mars 1494, v. st.). — Acquêt par le Chapitre de plusieurs pièces de terre à Frignicourt, moyennant 46 l. 10 s. t. en principal et 40 s. t. pour le vin (28 novembre 1525); etc. — 2. Rente de 25 s. au profit du Chapitre à prendre sur une maison et diverses pièces de terre sises à Frignicourt (1452). — 3. Baux de la ferme de Frignicourt (1389-1671). — 4. Vidimus de deux lettres patentes du roi Philippe VI, datées de Saint-Christophe-en-Hallate, 29 octobre 1344, portant exemption du droit d'amortissement à lever sur les dons et legs faits aux gens d'église, lorsqu'ils ne dépassent pas 20 s. — 5. Plusieurs déclarations non signées des terres et prés de la ferme de Frignicourt.

G. 1577. (Liasse.) — 32 pièces (14 parchemins).

1462-1757. — *Farémont*. — *Liasse 58* : 1. Acquêt de 6 fauchées de pré à Tournizel pour 9 l. t. (21 juin 1463). — Déclaration fournie par Nicole du Cotton, chapelain de la chapelle Sainte-Marguerite fondée en l'église Notre-Dame, au papier terrier des srs Jean et Guillaume Godet, seigneurs de Farémont, de toutes les pièces de terres et prés sises à Farémont et lieux voisins, appartenant au Chapitre de Vitry (7 avril 1526, v. st. — 1 cahier parch. de 8 feuillets). — 2. Baux de la ferme de Farémont (1496-1757). — 3. Déclarations fournies par divers particuliers en 1598, 1599, 1712 et 1723. — 4. Déclaration fournie par J. Bertrand, laboureur (1719). — 5. Transaction entre le sieur Arnoul de Saint-Privé, écuyer, seigneur d'Écriennes en partie, et J. Balin, chapelain de la chapelle Sainte-Marguerite, par laquelle ledit Balin reconnait que les terres de sa chapelle sises à Écriennes sont soumises au droit de terrage dû au seigneur du lieu (27 avril 1501). — *Nota* : les terres d'Écriennes ci-dessus indiquées sont unies à la ferme de Farémont.

G. 1578. (Liasse.) — 34 pièces (11 parchemins).

1343-1783. — *Favresse*. — *Liasse 59* : 1. Vidimus du testament de Marguerite de Pargny, en date du 24 mai 1343, léguant à la collégiale de Vitry 2 journels de terre sis à Favresse et 40 s. t. — Jeanne de Fols, veuve de Pierre de Cermont, écuyer, donne à la collégiale une maison et dépendance à Favresse, à charge d'un obit (13 juillet 1420). — Sentence du doyen de la chrétienté de Vitry, rendue

entre le Chapitre et divers particuliers, au sujet de pièces de terre sises à Favresse (1494). — Acquêt par le Chapitre d'un journel de terre sur Isabelle, veuve de J. Parjonet (18 mai 1543). — 2. Baux des terres de la ferme de Favresse (1510-1666) ; déclaration des terres en 1759. — 3 et 4. Déclarations fournies par Fr. Godart (1729-1730) ; autres déclarations non signées. — *Liasse 60*. — *Goncourt*: baux de la ferme de Goncourt (1501-1783) ; déclarations (1549-1755).

G. 1579. (Liasse). — 12 pièces (6 parchemins).

1540-1710. — *Haussignémont*. — *Liasse 61* : Donation au Chapitre par Ch. Pasquot, bourgeois de Vitry, de 3 journels de terre à Haussignémont (1er septembre 1698). — *Liasse 62* : *Heiltz-le-Hutier*. — Déclaration des terres et prés appartenant au Chapitre sur les finages de Heiltz-le-Hutier et Landricourt, fournie par Made de Grandpré, comtesse de Dampierre (20 janvier 1540, v. st.). — *Landricourt et Sainte-Livière*.— *Liasse 63*: Acquêt par le Chapitre de prés situés sur les finages desdits lieux (1540-1541) (1).

G. 1580. (Liasse.) — 47 pièces (21 parchemins, 1 plan).

1503-1768. — *Maurupt (ferme de)*. — *Liasse 64* : 1. Contrats d'acquisition de pièces de terres et prés sises au finage de Maurupt (1503-1573). — 2. Mesure et arpentage des terres de la ferme susdite en 1629, 1723 et 1726. — 3. Baux de la ferme (1516-1756). — 4. Déclarations non signées ; procédure en 1768 avec un plan.

G. 1581. (Liasse.) — 54 pièces (32 parchemins).

1363-1766. — *Merlaut et Changy*. — *Liasse 65* : 1. Acquêts du Chapitre sur les territoires de Changy et Merlaut : Jean Roue de Changy vend à Louis de Perthes 6 fauchées et demie de prés situées sur les finages de Vitry et Merlaut, moyennant 20 florins d'or (24 mai 1363). — Joffroy d'Ambly, écuyer, seigneur de Merlaut et Changy en partie, approuve et confirme l'amortissement d'une pièce de pré de 13 fauchées, sise sur le finage de Merlaut et léguée à l'église Notre-Dame par Me Nicolas de Plancy, laquelle pièce était assise en la justice et seigneurie dudit écuyer (3 mars 1400, v. st.). — Les exécuteurs testamentaires de feue Marie la Moutonne, femme de Jacquet Pierre de Sapignicourt, délivrent aux chanoines 5 quartiers de pré sis au finage de Vitry, légués par elle à leur église (8 mai 1409). — Jean Creté, demeurant à Changy, vend au Chapitre une pièce de pré sise au territoire de Merlaut (14 mai 1410). — Extrait du testament de feu Isabelle de Dugny, femme de Jean de Mutigny, en date du 26 mars 1421, léguant 1 fauchée de pré à la collégiale. — Vidimus du testament de Nicolas de Plancy, seigneur de Drouilly et maître de la Chambre des Comptes, qui lègue au Chapitre son pré de Presle, à charge d'un service. — Les exécuteurs testamentaires de Nicole de Bassu, en son vivant curé de Saint-Lumier-en-Champagne, délivrent à la collégiale 7 quartiers de pré sis à Merlaut et legués par lui à l'église Notre-Dame, à charge d'un obit (12 mai 1467) ; etc. — 2. Baux (1598-1766). — 3. Baux de maisons, terres et prés à Changy et Merlaut (1396-1550).

(1) Les liasses 62 et 63 sont incomplètes.

G. 1582. (Liasse.) — 35 pièces (8 parchemins).

1453-1756. — *Minecourt et Jussécourt*. — *Liasse 66* : 1. Acquêt par le Chapitre sur François de Conflans de la moitié d'un gagnage sis à Jussécourt, lequel appartint jadis à Nicolas de Plancy, maître de la Chambre des Comptes, moyennant 26 l. t. en principal et 20 s. t. pour le vin, l'autre moitié ayant été léguée à la collégiale par ledit Nicolas (10 novembre 1453). — 2. Baux de la ferme de Minecourt et Jussécourt (1536-1637). — 3 et 4. Déclarations de biens de ladite ferme (1521-1756) ; saisie, à la requête du Chapitre, des fruits et grains pendant par les racines sur les terres de la ferme (1578). — *Matignicourt*. : *liasse 67*. — Contrat d'achat, baux et déclarations (1671-1749).

G. 1583. (Liasse.) — 18 pièces (10 parchemins).

1486-1677. — *Norrois et Cloyes*. — *Liasse 68* : 1. Donation au Chapitre par Jean Bricaire, chanoine, de 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur divers héritages sis à Norrois (13 septembre 1486). — Andrieu de Bermondes, seigneur de Prumerattes, et Perrette de Saint-Privé, sa femme, seigneur et dame de Cloyes et d'Écriennes, vendent au Chapitre 7 fauchées et demie de prés en 3 pièces sises au finage de Cloyes, moyennant 37 l. 10 s. t. (19 juin 1497) ; etc. — 2. Baux (1604-1677). — 3. Déclaration de prés fournie par le Chapitre aux commissaires du Roi (12 juillet 1508).

G. 1584. (Liasse.) — 98 pièces (38 parchemins).

1239-1768. — *Brusson et Ponthion*. — *Liasse 69* : 1. Renard, chevalier et seigneur de Ponthion, donne à l'église Notre-Dame de Vitry son pré de Termes, *pratum meum de Termis*, sis à Ponthion, contenant 6 à 7 fauchées (juillet 1239). — Guyot de Ponthion, écuyer, et Marguerite, sa femme, vendent à Adam, sous-chantre en l'église, divers biens sis à Ponthion, moyennant 20 l. petits t. (septembre 1292) ; Huart de Brusson vend au même 2 journels

de terre arable sur le finage dudit Brusson pour 12 l. pet. t. (septembre 1292) ; Étienne, fils de Gillet de Saint-Quentin, écuyer, et damoiselle Ermengarde, sa femme, vendent au même 6 journels de terre arable et autres pièces à Ponthion, moyennant 20 l. petits t. (septembre 1292). — Gilles de Saint-Quentin, écuyer, et damoiselle Helvide, sa femme, vendent au susdit Adam 1 fauchée et demie de pré sise en la prairie de Ponthion, lieu dit *En l'Ormoi de St-Quentin*, pour 10 l. pet. t. (1er août 1294). — Viart le Vieil, maire de Brusson, vend au même 3 journels de terre à Brusson-la-Ville, lieu dit *Au champ à l'écu*, pour 12 l. petits t. (2 décembre 1296). — Jean, fils de damoiselle Jeanne de Ponthion, vend à Jacquinet Caillat, de Vitry, 6 d. t. de rente annuelle assis sur 6 fauchées de pré au finage de Ponthion, moyennant 10 s. pet. t. (12 mars 1302, v. st.). — Jacques Girardet de Ponthion prend à bail du sous-chantre Adam « une osche (1), ensemble les jaus qui y sont », pour 1 setier de froment à la vieille mesure livrable tous les ans à la Saint-Martin d'hiver (5 mars 1315, v. st.). — Acquêt par le Chapitre d'une fauchée et demie de pré, moyennant 7 l. t. (17 novembre 1341) ; *id.* de divers héritages à Brusson, pour 48 l. t. (21 novembre 1350) ; etc. — 2. Procédure : sentence du bailliage de Vitry au profit du Chapitre contre Henry de Braux, laboureur (1620). — 3. Baux (1398-1763). — 4. Déclaration des terres et prés de la ferme de Ponthion fournie par le Chapitre à René d'Anglure, seigneur dudit Ponthion (1492). — 5. Déclaration des terres de la ferme susdite par J. Robin, laboureur (1688).

(1) *Osche*, terre labourable entourée de fossés ou de haies, jardin ou verger fermé de même. *Voir Gloss. de Du Cange, vo Olca.*

G. 1585. (Liasse.) — 62 pièces (29 parchemins).

1287-1758. — *Plichancourt et Decourt* (*ferme de*). — *Liasse 70* : 1. Helvide, veuve de Roux Boulanger, donne au Chapitre de Vitry 2 journels et demi de terre arable sis au finage *de Plicencuria et de Decort* (20 avril 1287). — Acquêt par le Chapitre d'une maison sise à Décourt moyennant 12 l. pet. t. (17 août 1311). — Vente par Jeanne des Granges, sœur de feu Adam le Caillat, bourgeois de Vitry, de 1 fauchée de pré, pour 9 l. t. (11 décembre 1350) ; *id.* par Jacques le Caillat de diverses pièces de pré, moyennant 60 florins à l'écu (31 décembre 1358) ; *id.* par Pierre de Sapignicourt de 2 fauchées de pré, lieu dit *En Presle*, pour 3 l. t. (8 janvier 1410, v. st.) ; *id.* par Geoffroy Bouillé de 1 fauchée, lieu dit *Sur le voy de Presle*, moyennant 12 l. t. (3 novembre 1421). — Jacquette de Possesse, veuve de Jean de Fovent et Marguerite de Doulaincourt, veuve de Guillaume de Matignicourt, sœurs germaines, donnent au Chapitre 60 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (19 juillet 1440). — Testament d'Alips, jadis femme de Denis Morel, léguant à la collégiale 1 jardin et 1 journel de terre à Plichancourt (28 juin 1441) ; etc. — 2. Adjudication faite par ordre du Roi à Philbert le Sourd, marchand, de la ferme de Plichancourt, consistant en 40 journels et demi de terre, moyennant 989 l. t. (1er décembre 1563); sentence du bailliage de Vitry adjugeant par retrait la ferme susdite au Chapitre (3 août 1565). — 3. Échange au profit de la collégiale par E.-L. Collet, élu en l'élection de Vitry (1735). — 4. Baux de la ferme (1524-1758). — 5. Déclarations de terres (1614-1758). — 6. Autres déclarations non signées.

G. 1586. (Liasse.) — 9 pièces (7 parchemins).

1495-1554. — *Villiers-en-Lieu* (*Haute-Marne*). — *Liasse 72* (1) : 1. Contrats d'acquêt de plusieurs pièces de terre au profit du Chapitre (1505-1506). — 2. Constitution de 14 s. t. de rente annuelle et perpétuelle par Didier Gourdin sur une maison (14 mars 1515, v. st.); quittance du 3 février 1553, v. st. — 3. Bail d'un petit gagnage à J. Coutant (5 février 1533, v. st.); quittance du 1er janvier 1540, v. st.). — *Villiers-sur-Marne* (*Haute-Marne*). — *Liasse 73* : Sentence de la prévôté de Vitry qui condamne Étie Brouillon et consorts à payer au Chapitre la somme de 3 s. 4 d. t. de cens annuel et perpétuel sur une maison à Villiers-sur-Marne (27 août 1495).

G. 1587. (Liasse.) — 53 pièces (11 parchemins, 1 sceau).

1271-1764. — *Saint-Quentin-les-Marais.* — *Liasse 74* : 1. Traité entre le Chapitre de Vitry et les religieux de Saint-Pierre-aux-Monts de Châlons touchant 2 pièces de terre sises à Saint-Quentin et appartenant audit Chapitre (1643). — 2. Baux (1505-1664). — 3 à 6. Déclarations de biens en 1700, 1741 et 1750. — 7. Coleçon, fils de Perotel de Changy, vend au Chapitre N.-Dame 18 s. de cens sur vignes sises au terroir de Vitry, moyennant 8 liv. prov. et t. (3 mai 1271 — sceau). — Jean, dit Margon, trésorier de Notre-Dame de Vitry, vend au Chapitre divers héritages sis au finage de Saint-Quentin, moyennant 100 l. pet. t. (20 mai 1288). — Hue Leblond de Vitry et Isabelle, sa femme, vendent à la collégiale 1 pièce de vigne de 5 quartiers, lieu dit *En vide Grange*, pour 30 l. t. (25 janvier 1341, v. st.). — 1 fauchée de pré à Vitry, lieu dit *En pré maistre Garnier*, chargée de 5 s. de cens envers le Chapitre (3 mai 1382). — Titres de censives (1509-1643). — Procédures diverses (1622-1764).

(1) La liasse 71 manque.

G. 1588. (Liasse.) — 14 pièces (6 parchemins).

1218-1758. — *Pringy et Loisy-sur-Marne.*—*Liasse 75*: 1. G., abbé de Toussaints-en-l'Ile de Châlons, du consentement de son Chapitre et pour la réparation dudit monastère, vend à Étienne, clerc de Coole, fils d'Étienne, prêtre du lieu, la vigne que l'abbaye possédait à Pringy, *vineam quam habebamus apud Pringeium, in Montlaron sitam, Stephano clerico de Cosla, filio Stephani presbiteri ejusdem ville vendidimus* (avril 1218). — Gilet de Pringy prend à bail du Chapitre 4 pièces de terre arable, 1 fauchée de pré et 1 demi-arpent de vigne au finage dudit lieu, moyennant 4 setiers de blé, moitié seigle et moitié avoine, et 15 s. prov. de cens annuel (18 nov. 1256). — Renaud, tavernier de Pringy, prend à bail une vigne sise audit lieu, moyennant 20 s. pet. t. de cens annuel (14 juin 1293). — Acquêt par le Chapitre d'une ferme à Loisy-sur-Marne (28 mars 1459). — J. Toussaint, dit Bégin, vend à la collégiale 11 denrées de terre en une pièce sise au finage de Pringy, proche de la maladrerie du lieu, moyennant 11 livres t. (9 mars 1509, v. st.). — 2. Baux de la ferme de Pringy et Loisy (1583-1758). — 3. Déclaration non signée (XVIIIe siècle).

G. 1589. (Liasse.) — 30 pièces (9 parchemins.)

1349-1748. — *Pargny (ferme de).* — *Liasse 76*: 1. Jean de Pargny constitue au Chapitre 10 s. de cens perpétuel à prendre sur plusieurs pièces de terre et prés au finage dudit Pargny (8 avril 1348, v. st.). — 2. Th. Guiot vend à P. Cuchart, curé de Vauclerc, une pièce de pré contenant 2 fauchées et demie sise en la prairie de Pargny, moyennant 7 l. t. en principal et 2 s. 6 d. t. pour le vin (27 mars 1472); ledit P. Cuchart, archidiacre de Joinville et curé de Vauclerc, vend la pièce ci-dessus à Guillaume Remy, chanoine de Châlons, moyennant 7 l. t. pour principal marché et droits vins (11 octobre 1495). — 2. Bail d'un pré pour 20 s. de cens annuel (1511). — 3. Rente de 20 s. sur une maison à Pargny (1514). — 4. Baux de la ferme (1549-1748). — 5. Bail de 6 fauchées et demie de prés moyennant 3 s. 3 d. t. de cens et 400 l. payées comptant au Chapitre (1577). — 6. Abandon à la collégiale par les srs J. Jacobé et P. Richelet des 6 fauchées et demie susdites, moyennant le remboursement par le Chapitre des 400 l. t. ci-dessus (29 janvier 1682). — Procédures (1677-1681).

G. 1590. (Liasse.) — 23 pièces (8 parchemins, 2 sceaux).

1312-1718. — *Saint-Vrain.* — *Liasse 77*: Colet Baudoin et Jeanne de Horricourt, sa femme, vendent à Pierre R., trompette, une maison, grange et dépendances, contenant environ 60 journels de terres, sises au finage de Saint-Vrain-en-Perthois, pour le prix de 30 francs, à raison de 12 gros, monnaie de Metz, par franc (24 janvier 1424, v. st.). — Pierre Rémon, natif de Castres, trompette du comte de la Marche, donne à l'église Notre-Dame de Vitry, pour contribuer à la réfection de la dite église démolie par la guerre, un sien gagnage à Saint-Vrain, acquit de Colet Baudoin (18 mars 1440 v. st.). — *Saint-Remy-en-Bouzemont.* — *Liasse 78*: 1. Jean, fils de Droynet de *Sainte-Margerie*, et Marguerite, sa femme, fille de feu Wyot d'Arzillières, vendent au Chapitre 2 pièces de terre sises au finage et en la justice de Saint-Remy-en-Bouzemont, lesquelles pièces sont de la mouvance de Jacques de la Grange, seigneur dudit Saint-Remy, moyennant 40 marcs d'argent, chaque marc valant 60 s. pet. t. (20 avril 1312); Jacques de la Grange, chevalier, et Alix, sa femme, amortissent les 2 pièces ci-dessus, en retour de 40 l. pet. t., qu'ils ont reçues du Chapitre (20 avril 1312 — 2 sceaux). — Jean et Jacques, fils de Bourgeois de Donjeux, vendent à la collégiale 2 mines de froment à la vieille mesure à prendre sur diverses terres sises à *Monceaux* (1er avril 1316 v. st.). — J. Blancpain, marchand, vend de même 2 fauchées de pré à Saint-Remy pour 12 l. t. (9 avril 1526). — 2. Baux de la ferme de Saint-Remy-en-Bouzemont (1526-1664). — 3. Déclarations de biens (1682-1718). — 4. Autres déclarations non signées.

G. 1591. (Liasse.) — 40 pièces (1 parchemin).

1666-1752. — *Liasse 79*: *pièces diverses.* — 1. Pièces concernant le différend d'entre le Chapitre Notre-Dame et le sr Barbier, curé et vicaire perpétuel de Vitry (1751-1752). — 2. Fondation d'une messe par la demoiselle Gombault: ordonnance y relative de l'évêque de Châlons (20 avril 1722). — 3. *Deest.* — 4. Jugements rendus par l'intendant Lescalopier, les 31 décembre 1725 et 13 février 1726, touchant les déclarations des vins des canonicats et le paiement du 50e. — 5. Baux et déclarations des pièces de vignes appartenant à chaque prébende et canonicat (1666-1741).

Nota: l'inventaire de 1752 s'arrête à la liasse 79. Les pièces mentionnées ci-dessous n'y figurent pas.

Censives sur maisons à Vitry
(classées par ordre alphabétique de noms de rues).

G. 1592. (Liasse.) — 20 pièces (19 parchemins).

1242-1575. — *Bourg de Vitry.* — Titres de censives: Morel de Changy, *Morellus de Chamseio*, vend au Chapitre N.-Dame 25 s. de cens annuel à prendre sur une maison située *juxta portam Sauneresce*, moyennant 20 l.

prov. ; la vente ci-dessus approuvée par Hugues, châtelain de Vitry, duquel ledit Morel était l'homme (février 1241 v. st.). — Jeannet Macelin de Vitry et Aceline, sa femme, vendent au Chapitre 8 s. de cens annuel sur leur maison sise à Vitry, *in burgo ad portam Sauneresce*, pour 4 l. prov. (mai 1254). — 5 s. de cens sur une maison *in burgo* (octobre 1259). — Simon, doyen de l'église N.-Dame, en vertu des pouvoirs à lui donnés par Pierre de Tiercelieue, chevalier du Roi, bailli de Vitry, garde de Verdun et de Montfaucon, maintient Aubry de St-Mard, chapelain de N.-Dame, en possession de percevoir de Guillaume de Tours une rente annuelle et perpétuelle de 60 s. sur une maison à Vitry (14 janvier 1322 v. st.). — 16 s. t. de cens sur une maison au même lieu (19 juillet 1376) ; etc.

G. 1593. (Liasse.) — 10 parchemins.

1281-1484. — *Chanteraine (rue)*. — Alice la Jalotte, veuve de J. Jalot, bourgeois de Vitry, vend au Chapitre la moitié d'une maison qu'elle avait en ladite rue, moyennant 12 l. de bons tournois (janvier 1280 v. st.). — Bertremin vend à Girard, chanoine de Vitry, 12 d. de cens sur une maison « seant sur le gué, devant l'entrée de la rue Chanteraine » moyennant 30 s. pet. t. (27 juillet 1322). — 1 d. de cens annuel et perpétuel sur une maison en la rue Chanteraine, appartenant à Asselin dit Singuy, vacher (25 avril 1327). — Bail à Jeanson le Cuvelier de 2 maisons en la rue St-Menge, pour 58 s. t. de cens (30 octobre 1355). — Bail à Perresson Falourdel d'une place en la rue Chanteraine, pour 2 s. t. par an (6 novembre 1418). — Thiébault Lefèvre, bourgeois de Vitry, vend à Colot Richier, bourgeois de Troyes, 30 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur une maison en ladite rue (12 août 1450) ; etc,

G. 1594. (Liasse.) — 44 pièces (4 parchemins(.

1610-1620. — *Chanteraine (rue)*. — Censive de 17 s. sur une maison : procédures et sentences contre P. Fagotin, vigneron, et les religieuses de St-Jacques.

G. 1595. (Liasse.) — 20 pièces (14 parchemins).

1241-1545. — *Dongrève (rue)*. — Guichart le fruitier et Hersent la chandelière, sa femme, vendent au Chapitre une maison sise à Vitry devant le *Pré à la Croix*, moyennant 25 l. t. (11 octobre 1304). — Censives sur différents héritages en la rue Dongrève (1495). — Sentence du bailli qui condamne Cl. Delalain à payer aux chanoines 5 s. de cens annuel comme détenteur de 3 quartiers de vignes sis en la contrée des Quatre-Vents, lieudit Dongrève, sur les fossés du Roi (1602). — Déclarations de censives et redevances dues au Chapitre sur des héritages situés en la rue ci-dessus (1241-1610) : copie collationnée d'une donation faite aux Trinitaires de Vitry par Thibaud IV, comte de Champagne et roi de Navarre (2 janvier 1240 v. st.) ; etc.

G. 1596. (Liasse.) — 13 pièces (12 parchemins).

1298-1496. — *Dongrève (rue)*. — Jean, fils de Raulet Lefèvre de Vitry, vend à Michel de Chanlot, chanoine, 2 journels de terre en lieudit *Champ Martinet*, chargés de 10 s. de cens envers l'hôpital St-Lazare, moyennant 15 l. pet. t. (27 février 1298). — Moriset Gouvion de Blacy donne à la collégiale un jardin sis derrière le couvent Saint-Étienne de Vitry, à charge d'un anniversaire (21 juin 1341). — Don de 40 s. de cens annuel et perpétuel sur une maison en Dongrève, à charge d'un obit (2 novembre 1368). — Bail d'une maison sise entre les 2 poncelets, moyennant 4 s. t. de cens (2 novembre 1374) ; *id.* moyennant 50 s. t. par an (7 juillet 1406) ; *id.* d'un journel de terre sis devant l'église St Étienne pour 6 s. t. de cens (1er février 1412 v. st.) ; *id.* à Varin Lefèvre d'une chambre basse en une maison sise au Bourg de Vitry, moyennant 7 s. 6 d. t. (3 janvier 1422 v. st.) ; etc.

G. 1597. (Liasse.) — 10 parchemins.

1266-1458. — *Gravière (rue de la)*. — Roger, boulanger, prend à bail du Chapitre une maison sise *apud Vitriacum castrum in vico qui dicitur Graviera*, et deux quartiers de vigne, l'une *in loco qui dicitur Beheru* et l'autre située *ad Summum Vinet*, moyennant 60 s. 1 d. de cens (20 avril 1266). — Renaud le Petit vend à Jaquemin le Fenetier un journel de vigne en lieudit *En Beheru*, pour 12 l. pet. t. (4 mai 1296). — Thierri reconnaît devoir au Chapitre 3 s. de cens annuel et perpétuel sur 3 quartiers de terre arable sis *en Béhérui* (10 janvier 1309 v. st.). — Bail à Villequin Dambli d'un journel de vigne au même lieu, moyennant 12 s. t. de cens viager (22 mars 1412 v. st.) ; etc.

G. 1598. (Liasse.) — 10 pièces (9 parchemins).

1312-1527. — *Gravière*. — Jacques de Marolles, écuyer, conformément au testament laissé par feue damoiselle Jeanne, sa femme, constitue au Chapitre N.-Dame un cens perpétuel de 10 s. pet. t. à prendre sur une maison en la rue de la Gravière, à charge de célébrer à perpétuité l'obit de ladite Jeanne (9 février 1311 v. st.). — Jean de Mézières, barbier, vend à Jean de Provins, avocat à Vitry, une maison sur « le pont à la char », pour 15 l. pet. t. (16 juin 1334). — 20 s. t. de rente perpétuelle sur la moitié

d'une maison en la rue de la Gravière, devant l'église Saint-Jacques (24 juin 1352). — 6 l. t. de cens annuel et viager sur une maison du « pont à la char » (20 juillet 1402). — Jacquet de la Porte, dit Montagu, marchand, vend à J. de la Porte, son père, le quart d'une maison sise entre le grand pont de Vitry et le pont La Gaulchière, pour 59 l. t. (17 décembre 1490). — Thierri Morel, lieutenant particulier du bailli de Vitry, et Jeanne de Cheppes, sa femme, reconnaissent tenir du Chapitre la moitié d'une place ou masure, appelée communément le *Grant Fiens*, sise en la Grande rue, dessous le Grand Puits, moyennant 5 s. t. de cens annuel et perpétuel (15 juillet 1495); etc.

G. 1599. (Liasse.) — 22 parchemins.

1246-1496. — *Juiverie (rue de la)* (1). — Philippe, fils de feu Oger de Dommartin, et Odinet de Scrupt, écuyer, vendent à Pierre, trésorier de l'église N.-Dame, tout ce qu'ils possédaient sur le four situé au bourg de Vitry, moyennant 36 l. prov. pour la part dudit Philippe et 40 l. prov. pour celle d'Odinet, laquelle vente approuvée et confirmée par Aubert du Plessis, chevalier, seigneur de Thiéblemont « *Aubertus de Plaisseio, miles, dominus de Thebemont* » (novembre 1246). — Robert de Blesmes (*Blaymes*) vend à Hugues, curé de l'église St-Menge de Vitry, une maison sise « en chief de la Juierie » pour 20 l. pet. t. (janvier 1282 v. st.). — Jacquesson Morin de Vitry et consorts vendent au Chapitre 4 maisons contigues, sises en la *Juerie* de Vitry, et 2 journels de vigne, lieudit *Au Buhat*, pour 123 l. 6 s. 8 d. pet. t. (18 juin 1311). — Jacques Pigais de Vitry vend à Jacques Gérard de Mailly la maison dite *Les portières*, sise au bourg de Vitry, moyennant 35 l. t. (15 décembre 1318). — Érart, fils de feu Millet le tondeur, et consorts vendent au Chapitre 1 maison sur le pont *A la Char*, moyennant 32 l. t. (4 juin 1344). — Bail à Guill. d'Argny, écuyer, des places qui sont devant la porte Jalot pour 20 s. t. de cens annuel et perpétuel (11 juin 1359 ?) ; *id.* à Poiresson le Filleul d'une maison au bourg de Vitry, en la *Juierie*, pour 20 s. t. de cens perpétuel (17 juillet 1380 ?). — Girardin de Doulaincourt vend à Colin Bugnière une maison au bourg de Vitry pour 30 francs d'or (12 juin 1381) ; etc.

G. 1600. (Liasse.) — 19 parchemins.

1390-1522. — *Moulins (rue des)*. — 24 s. t de cens sur une maison en ladite rue (13 juin 1390); 1 place au bourg de Vitry pour 10 s. t. de cens (5 août 1391); etc.

(1) Au bourg de Vitry.

G. 1601. (Liasse.) — 30 pièces (19 parchemins).

1268-1573. — *Rachat (rue du)*. — Thibaud de Fère et Isabelle, sa femme, vendent au Chapitre une maison sise *apud Vitriacum, in loco qui dicitur supra portem carnificum*, moyennant 35 l. t. (23 septembre 1268). — 25 s. t. de rente sur une maison à Vitry « suz le pont où on vant les chars » (mai 1290). — Étienne, dit Fouceriz, et Jeannette, sa femme, bouchers, reconnaissent avoir reçu à bail des chanoines une maison située *super pontem carnificum*, moyennant 70 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (octobre 1268). — Nicolas de Plancy, seigneur de Drouilly, donne au Chapitre 20 s. t. de cens sur les deux parts d'une place outre la rivière de Brusson, appelée la Mote (6 janvier 1381 v. st.) ; Colet de Ste-Livière, clerc, donne le tiers d'une place en la rue du Rachat, outre la rivière de Brusson (9 mars 1381 v. st.). — 5 s. t. de cens sur une place en la rue du Rachat, devant l'église (6 mai 1400) ; etc.

G. 1602. (Liasse.) — 31 parchemins.

1289-1615. — *Rachat (rue du)*. — Adam, dit la Bresche, vend à Michel de Chaulot, chanoine de Vitry, une maison et dépendances sises en ladite rue, devant l'église de la Trinité, pour 8 l. pet. t. (mai 1289). — Nicolas de Luistres reconnaît tenir à bail du Chapitre une maison *en Rachas*, pour 10 s. t. de rente annuelle (21 février 1305 v. st.). — Évrart d'Autreville, chanoine de Vitry, donne aux chanoines une maison séant sur le *pont à la chair* (16 juillet 1325). — 26 s. de cens sur une maison sise « au chief dou pont à la char » devant le gué au poisson, laquelle maison est appelée Gaumichon (25 octobre 1330). — Gui de Tournus, curé de la paroisse d'Heiltz-l'Évêque « Guido de Tornodoro, curatus parrochialis ecclesie de Heso episcopi », lègue par testament à l'église N.-Dame une sienne maison nouvellement bâtie à Vitry, en la rue du Rachat, et une autre maison en la rue de la Trinité, avec 50 s. de cens annuel qu'il avait à Chatelraould, 1 vigne au finage de Vitry, lieudit *Librius* et 40 s pet. t. de cens (27 septembre 1333) — Adam de Rosières, garde du scel de la prévôté de Vitry, prend à bail du Chapitre une maison assez près et à l'opposite de la porte la More (?), pour 29 s. t. de cens annuel (29 novembre 1399). — J. Gile, juré du Roi en la prévôté de Vitry, déclare tenir à bail du Chapitre, moyennant 50 s. t. de cens, une maison sise en la rue du Rachat, au devant de la Trinité dudit lieu (8 juillet 1405). — Bail à J. Chuppin, chanoine, d'une maison et jardin pour 20 s. t. de loyer (21 septembre 1421) ; etc.

G. 1603. (Liasse.) — 38 pièces (37 parchemins).

1380-1627. *Rachat (rue du)*, — Girardin de Doulaincourt, marchand de chevaux, prend à bail du Chapitre une place près d'une maison sise entre le pont de la Boucherie et le second pont, moyennant 18 s. 4 d. t. de cens (4 avril 1380). — Bail d'un terrain situé dans une île qui est devant la maison où demeure le tabellion J. Gile, pour 20 d. t. de cens (16 juillet 1410). — J. Beque, laboureur, prend à bail du Chapitre une place en la rue du Rachat « où jadiz souloit avoir une maison que souloit tenir Jehan de Mutigni, et y renonça ledit Mutigni pour ce que ladite maison fut arse par le conte de Brienne », moyennant 60 s. t. de cens perpétuel (12 décembre 1425). — Perrin Dorizy prend à bail une place sise devant *l'ostel du heaulme*, pour 20 s. t. de cens annuel et perpétuel (23 juillet 1425). — Guillaume Moillié, chanoine de St-Jean de Vertus, secrétaire de la comtesse d'Étampes et dudit Vertus, chapelain de la chapelle du St-Lait fondée en l'église St-Étienne de Châlons, prend à bail de Guill. Remy, trésorier de N.-Dame, une place appartenant audit St-Lait en la rue du Rachat, moyennant 3 s. 4 d. de cens (15 juin 1462). — Censives diverses en ladite rue (1426-1627).

G. 1604. (Liasse.) — 19 pièces (18 parchemins).

1332-1604. — *Roche (rue de la)*. — Sentence de la prévôté de Vitry qui maintient le Chapitre en possession de percevoir 7 d. t. de cens sur trois quartiers de vigne sis au finage de Vitry, lieudit *En la Roche* (10 nov. 1416), etc. — *St-Lazare (rue)*. — Maheut, veuve de Nicolas de Saint-Vrain, et Colesson, dit le Cornu, neveu dudit feu Nicolas, reconnaissent devoir au Chapitre 20 s. t. de cens annuel et perpétuel à prendre sur une maison en la rue Saint-Lazare (14 juin 1332). — Autres baux (1419-1470).

G. 1605. (Liasse.) — 11 parchemins.

1237-1422. — *Vitry* (censives sur maisons et vignes à). — Ponce Strabo et Blanche, sa femme, vendent à l'église N.-Dame 2 s. de cens sur un quartier de vigne en *Rouvroy*, moyennant 22 s. (juin 1237). — Pierre de Vitry, fils de Robin de Sézanne, reconnaît avoir vendu au Chapitre 9 s. et demi de cens sur divers héritages, à savoir une vigne en lieudit *de Rovereto*, et une maison à Vitry, *in vico qui dicitur in burgo episcopi*, moyennant 100 s. prov. (29 avril 1262). — Gauthier, chanoine de N.-Dame, vend à la collégiale, moyennant 15 l. prov., divers cens à lever sur maisons et vignes à Vitry (28 décembre 1271). — Ysabelle et Marguerite, filles de feu Colesson, dit l'Abbé de Vitry, reconnaissant devoir à la collégiale 11 s. t. sur leur maison appelée *La Cheminée*, place et dépendances sises audit Vitry, *ad portam que dicitur porta Albei* (14 décembre 1280). — Adenet, dit Margot, et consorts donnent en perpétuelle aumône au Chapitre 10 s. t. de cens annuel et perpétuel sur une vigne au finage de Vitry, en *Vauvert*, à charge d'une messe (18 septembre 1297). — Testament de feu Colesson Collemin, clerc, léguant au Chapitre divers cens sur une vigne en Rouvroy, une maison à Vitry, lieudit *Au Rachas* et une maison en la rue St-Lazare (28 mars 1316). — Vidimus par le doyen de la chrétienté de Vitry du testament de feu Jean, dit le Quillat, léguant au Chapitre 8 s. de cens sur une vigne en lieudit *Vieu Rouvroy*, à charge d'un obit (26 avril 1335). — Bail à Colin Hocquerel, vigneron, d'un jardin en la rue St-Lazare, pour 5 s. t. de cens annuel et perpétuel (17 avril 1423).

G. 1606. (Liasse.) — 16 pièces (14 parchemins).

1265-1514. — *Vitry* (censives sur maisons et vignes à). — Reconnaissance par Colesson, fils de feu Abe de Vitry, de censives au profit du Chapitre, à prendre sur maisons et vignes audit lieu (août 1265). — Censives sur une maison au bourg de Vitry, devant l'hôpital; sur vignes en *Beheru* et *Voide Grainge* (21 décembre 1280). — Legs par Formet Lefèvre (*Formetus faber*) au Chapitre, d'une maison sise à Vitry « *juxta fossatum domini regis* », en date du 30 mai 1310. — Agnès (*Angnelz*), veuve de Huet de Villers-sur-Marne, vend au Chapitre 3 muids et 1 setier et demi de vin blanc fromentel au petit muid, à prendre sur 3 quartiers de vigne sis au *Champ du Moulin*, moyennant 30 l. 15 s. pet. t. (26 avril 1311). — Vente par J. Lateste à Herbert Fiquet d'une maison au bourg de Vitry, devant l'église St-Menge, pour 40 francs d'or (20 octobre 1369). — Sentence du bailli de Vitry qui condamne les religieux de Moncetz-en-Perthois à payer au Chapitre 12 d. de cens annuel sur une maison au bourg de Vitry (3 janvier 1372 v. st.). — Bail d'un journel de vigne pour 5 s. t. de cens (5 janvier 1400 v. st.). — Constitution de 11 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur une maison au bourg de Vitry, en la rue du *Coston*, et sur diverses pièces de vigne, au capital de 110 s. t. (27 octobre 1411). — 20 s. t. de cens sur une maison audit bourg, appelée *la Capitolle* (23 février 1420 v. st.); etc.

G. 1607. (Liasse.) — 22 pièces (21 parchemins).

1282-1628. — *Vitry* (censives à). — Gautier de la Chambre, bourgeois de Vitry, vend à la collégiale 3 s. pet. t. de cens annuel sur une pièce de terre à Vitry, lieudit *En Defois*, moyennant 20 s. pet. t. (janvier 1281 v. st.). — Guill. le cordonnier vend à Guill. le bourgeois une mai-

son en lieudit *A la porte Albey*, pour 7 l. pet. t. (janvier 1291 v. st.). — Bail à Adam, frère de Testard de Décourt, de 2 fauchées de pré sises à Vitry, lieudit *En Lourmoi*, pour 22 s. t. de cens annuel à vie (7 janvier 1303 v. st.). — Jeanne Regnaut lègue à perpétuité à la collégiale la somme de 5 s. t. à prendre sur une pièce de terre sise à Vitry « delez Murinduel », à charge d'un obit (3 septembre 1365). — Legs au profit du Chapitre par J. Chiron, licencié en lois, de 100 s. t. de rente annuelle et de 2 fauchées de pré sises « derrier la ville de Décourt », en date du 31 juillet 1420; etc.

G. 1608. (Liasse.) — 26 pièces (13 parchemins).

1255-1704. — *Vitry* (censives sur maisons à). — Aubert, dit Maliers, et Marie, dite la Diablesse, sa femme, constituent à la collégiale un cens annuel et perpétuel de 10 s. à prendre sur leur maison sise à Vitry, « supra pontem juxta stallos carnificum » (20 mars 1255 v. st.); etc.

G. 1609. (Liasse.) — 108 pièces (35 parchemins).

1489-1750. — *Vitry*. — Titres de censives sur maisons, terres et vignes à Vitry-en-Perthois.

Censives sur vignes à Vitry.

G. 1610. (Liasse.) — 24 parchemins.

1240-1571. — *Vignes en Bréquigny et Mont de Fourches*. — Accord entre Jean, fils de feu Cheré de Vitry, et Eremburge sa femme, d'une part, et Isabelle, dame de la Maison-Dieu du St-Esprit de Châlons, de l'autre, aux termes duquel ledit Jean abandonne au St-Esprit de Châlons 40 s. prov. comptant et 10 s. de cens annuel sur une vigne située au finage de Vitry *in monte Chantier* (28 octobre 1240). — Donation au Chapitre d'un journel de vigne à Vitry « in loco dicto In monte Furcarum » (30 janvier 1292 v. st.). — J. Brebant de Vitry vend aux chanoines diverses pièces de vignes sises au Mont de Fourche en Bréquigny, moyennant 6 l. 10 s. t. (23 septembre 1328); etc.

G. 1611. (Liasse.) — 7 parchemins.

1224-1384. — *Vignes de Ste-Geneviève*. — Pierre de Vitry, fils de Nicolas le Changeur, sergent du comte de Champagne, de l'assentiment de Marguerite, sa femme, donne en perpétuelle aumône aux chanoines de Vitry une maison qui fut à Pierre de Pringy, sise en Rachat « in Raschatio sitam », et une place devant, avec 20 s. de rente sur la partie de la maison située sur le pont (juillet 1224). — Collet, dit Ematres, vend aux chanoines 1 vigne qu'il possédait au finage de Vitry, moyennant 100 l. prov. et 40 s. (janvier 1244 v. st.). — Guyot des Paquis, écuyer, donne en échange à l'église N.-Dame de Vitry 32 d. de cens qu'il percevait sur la vigne de Raulin, en lieudit *A la Baue*, contre une somme égale qu'il devait chacun an à ladite église sur un journel de terre au finage de Luxémont (4 décembre 1295). — 10 s. de cens annuel sur 2 journels de vigne sis au pied de la côte Ste-Geneviève (14 juillet 1319). — Bail à Warin le Parmentier d'un journel de vigne à Vitry, au-dessous des murs de Ste-Geneviève, pour 5 s. t. par an (17 janvier 1377 v. st.); etc.

G. 1612. (Liasse.) — 17 parchemins.

1272-1626. — *Maisons et vignes à Vitry*. — Bardet d'Auxerre, lépreux, de l'assentiment d'Émeline, sa femme, vend au Chapitre divers vignobles sis au finage de Vitry, moyennant que la collégiale lui délivrera tous les ans 28 setiers de froment et 12 mesures de vin, dont 8 de vin blanc fromentel et les autres de vin rouge (2 janvier 1272 v. st.). — J. Margot, trésorier du Chapitre, vend aux chanoines divers héritages à Vitry, moyennant 18 l. pet. t. (avril 1288). — Bail d'une maison et poupris situé au Rivage, terroir de Vitry-en-Perthois, pour 50 s. pet. t. (12 septembre 1322). — Legs au Chapitre par damoiselle Agnès, sœur de Jean de Marolles, écuyer, de 20 s. t. par an sur les francs étaux de Vitry (13 février 1383 v. st.); etc.

G. 1613. (Liasse.) — 10 parchemins.

1410-1575. — *Vignes*. — Titres de censives et sentences y relatives sur pièces de vignes situées au Mont de Fourche et autres lieux dits du finage de Vitry.

G. 1614. (Liasse.) — 20 parchemins.

1421-1618. — *Vignes*. — Censives sur vignes à Vitry, lieuxdits : *La Heurte*, *La Patte*, *Raval*, *Rouvroy*, *Tanqueux et Vauvert*.

G. 1615. (Liasse.) — 28 pièces (27 parchemins.

1417-1622. — *Vignes*. — Censives sur vignes à Vitry, lieuxdits : *Pavement*, *Buat*, *Gervaise*, *Les Communes*, *Champ la Bonne*, *Patouilleuse*, *Bouchonne*, *Boue*, *Quatre et Maille*.

G. 1616. (Liasse.) — 17 parchemins).

1332-1577. — *Vignes*. — Censives sur vignes, lieuxdits: *En Braies*, *Adverse Côte*, *Longue Grève*, *Tanqueux* (1332-1471). — Vignes en *Champ-au-Moulin* (1372-1577).

G. 1617. (Liasse.) — 10 parchemins.

1289-1490. — *Vignes.* — Jaquerée de Vitry vend à Gautier, chanoine de N.-Dame, 1 journel de vigne sis à Ste-Geneviève, moyennant 8 l. pet. t. (décembre 1289). — Simon de Bussy prend à bail du Chapitre 1 quartier de vigne au finage de Vitry, lieudit *Les Communes*, pour 12 d. t. de cens (9 juillet 1386); etc.

G. 1618. (Liasse.) — 25 parchemins.

1305-1571. — *Vignes (censives sur).* — Titres concernant les vignes de la Brodelle, Buat, la Voie Baudin, Bréquigny, Vauvert, etc. — Ariette, fille de Simonnet Dommenge de Vitry, vend au Chapitre 12 d. de cens qu'elle avait sur une pièce de terre sise en *Vieil Rouvroy*, moyennant 15 s. t. (mars 1305). — Sentence de la prévôté de Vitry rendue au profit du Chapitre contre les Trinitaires dudit lieu, touchant un cens annuel et perpétuel de 20 s. sur 2 journels de vigne en lieudit la *Coulogne Ste-Geneviève* (1508); etc.

Censives hors de Vitry.

G. 1619. (Liasse.) — 11 parchemins.

1330-1497. — *Larzicourt* : J. Louis reconnait devoir au Chapitre 20 s t. de cens annuel sur 2 maisons à Larzicourt, à charge d'un service perpétuel (24 janvier 1330). — 2 s. t. du cens annuel et perpétuel sur une chenevière audit lieu (1er février 1463). — *St-Lumier* : bail à J. Dorigny d'une pièce de vigne d'environ 3 quartiers, sise à St-Lumier, pour 2 s. 6 d. t. de cens portant lods et ventes (7 mai 1428). — Denis de Montmorel constitue au Chapitre 10 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur divers héritages audit lieu, au capital de 100 s. t. (18 février 1469 v. st.) — *Vauclert et Tournizet* ; vidimus du testament de J. Lepage en date du 18 juin 1350 léguant à la collégiale 2 setiers de froment à la vieille mesure de Vitry et 5 s. t. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur sa maison de Vauclerc, à charge d'un obit.

G. 1620. (Liasse.) — 25 pièces (22 parchemins).

1418-1492. — Censives sur maisons et terres situées dans les localités suivantes : Loisy-sur-Marne, Courdemange, Maisons-en-Champagne, Huiron, Arzillières, Couvrot, Villers-sur-Marne, Villers-le-Sec, Plichancourt et Décourt, Merlaut et Outrepont. — Étienne de Rosières, sous-chantre et chanoine de Vitry, prend à bail du Chapitre une maison sise à Décourt-lez-Vitry, pour 3 s. 4 d. t. de cens annuel et perpétuel (17 décembre 1425) ; etc.

G. 1621. (Liasse.) — 18 parchemins.

1407-1550. — Titres de censives sur terres diverses.

G. 1622. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1428-1747. — *Censives.* — Extraits des comptes des censives. — Inventaires non signés des maisons et terrains de Vitry sujets à censive. — Inventaires des titres de censives à Vitry. — Inventaire des titres, reconnaissances et renseignements pouvant servir au receveur des censives du Chapitre (2 cah. — 1747).

G. 1623. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1492-1613. — *Censives.* — Extraits de comptes rendus au Chapitre par le receveur des cens et rentes (1492-1603). — Déclarations de censives en 1595 et 1613.

G. 1624. (Liasse.) — 144 pièces (11 parchemins).

1606-1789. — *Censives* (baux de). — Baux de censives rurales, la plupart de date moderne, classés par ordre alphabétique de localités : *Bassu-Vitry-le-François.*

G. 1625. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1725-1790. — *Baux.* — Registre des baux et adjudications de biens appartenant au Chapitre, du 13 avril 1725 à janvier 1741 (1 reg. pet. in-4° – 84 feuillets). — Baux des dîmes et novales (1761-1790).

G. 1626. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1763-1790. — *Censives.* — Déclarations de biens de la ferme de Vauclerc en 1763, 1774 et 1776. — Comptes des censives, lods et ventes et amendes dûs au Chapitre, de 1779 à 1788. — État des cens dûs au Chapitre en 1790 (1 cah, in-4° de 6 feuillets); etc.

G. 1627. — 1 registre in-folio (486 pages).

XVIIIe siècle. — *Censives.* — Inventaire de tous les héritages chargés de censives portant lods et ventes envers le Chapitre de Vitry-le-François (s. d. — fin du XVIIIe siècle).

G. 1628. — 1 registre in-4° (553 pages).

XVIIIe siècle. — *Censives.* — État des censives dues au Chapitre de Vitry, portant lods et ventes et amendes, assises sur maisons, jardins, terres, prés et vignes, sur les finages de Vitry-le-François, Vitry-en-Perthois, Merlaut, St-Lumier, etc. avec une table en tête du registre (s. d. — milieu du XVIIIe siècle).

G. 1629. — 4 registres in-4° reliés.

1668-1756. — *Censives* (registres des reconnaissances de) : 1° du 25 janvier 1668 au 23 décembre 1714 (305 pages) ; 2° du 5 mai 1695 au 20 mars 1721 (81 feuillets) ; 3° du 7 août 1697 au 20 janvier 1725 (336 pages) ; 4° du 1er avril 1725 au 11 décembre 1756 (300 pages). — *Nota* : à la fin de chaque registre est une table alphabétique des censitaires.

Procédures.

G. 1630. (Liasse.) — 14 pièces (1 parchemin).

1505-1509. — Procès avec l'évêque Gilles de Luxembourg au sujet de la juridiction épiscopale et du droit de visite prétendu par le sr évêque. — Mandement du roi Louis XII au Parlement de procéder au jugement de la cause susdite, nonobstant toute opposition contraire (31 décembre 1509 — copie).

G. 1631. (Liasse.) — 67 pièces (6 parchemins).

1627-1649. — Procès avec l'évêque Henri Clausse de Fleury au sujet de la juridiction épiscopale et du droit de visite (1627-1629). — *Id.* avec l'évêque Félix de Vialart sur le même sujet (1634-1649).

G. 1632. (Liasse.) — 31 pièces (6 parchemins).

1294-1649. — Procès avec les évêques susdits : pièces à l'appui de la procédure. — Sentences et arrêts produits par le Chapitre dans son procès avec M. de Vialart : sentence de l'official de Châlons au profit du Chapitre de Vitry contre l'évêque Jean I de Châteauvillain, qui avait saisi les biens de Richard, chapelain de l'église Notre-Dame, mort intestat (4 décembre 1294) ; etc. — Signification faite au Chapitre de Vitry par l'évêque Cosme Clausse d'envoyer à Reims, au 1er avril prochain, à l'effet de procéder, conjointement avec les évêques, abbés, chapitres et communautés de la province, à la nomination de 1, 2 ou 3 évêques qui devront se rendre à Paris à l'assemblée générale convoquée pour la fin du mois de mai (12 mars 1579). — Mandement de l'évêque de Châlons à tous les doyens du diocèse de signifier à tous les abbés, chapitres, prieurs et autres ecclésiastiques de leurs doyennés respectifs d'avoir à se rendre au concile provincial qui se tiendra à Reims le premier dimanche après les Rois (25 novembre 1582). — Quittances du droit de procuration payé à l'évêque de Châlons par le Chapitre de Vitry, signées des évêques dont les noms suivent : Geoffroy III Floreau (1469, 1500, 1502) ; Gilles de Luxembourg (1506, 1508, 1510 et 1511).

G. 1633. (Liasse.) — 71 pièces (2 parchemins, 1 imprimé).

1699-1715. — Procès avec l'évêque Gaston de Noailles au sujet de la prébende dont la nomination appartient au Chapitre de Châlons et que ledit évêque voulait supprimer pour en employer le revenu à l'entretien de deux nouveaux vicaires au service de la paroisse de Vitry.

G. 1634. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1645-1728. — Procès entre le Chapitre de Vitry et le sr Boucher, vicaire perpétuel (1), au sujet de l'enterrement de Madame Hinchelin, mère du gouverneur de Vitry, décédée en 1727 : extraits de pièces prouvant que le Chapitre a toujours été dans l'usage de faire les enterrements dans le chœur de l'église, notamment ceux du gouverneur et de sa famille ; mémoires pour et contre ; etc.

G. 1635. (Liasse.) — 101 pièces (3 parchemins, 6 imprimés).

1612-1782. — Procès entre le Chapitre de Vitry d'une part, les curé, fabriciens et marguilliers de l'église d'autre part, à l'occasion de la représentation sépulcrale que les marguilliers voulaient mettre dans le chœur lors d'un service fait par le vicaire perpétuel pour la mère de M. de Tavannes, évêque de Châlons. — Pièces de la procédure : mémoires pour et contre ; actes et certificats produits par le Chapitre (1612-1729) ; arrêt du Parlement du 27 juin 1731.

G. 1636. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1672-1677. — Procès entre le Chapitre et le sr Pierre Chanlaire, trésorier dudit Chapitre, non prébendé.

G. 1637. (Liasse.) — 38 pièces (8 parchemins).

1625-1634. — Procès avec le sieur Chaperon, curé de Vitry, et ses héritiers.

G. 1638. (Liasse.) — 17 pièces (2 parchemins).

1265-1630. — Le Chapitre contre L. Delahaye, chanoine, chantre de la Sainte-Chapelle à Paris (1629-1630). — Pièces de la procédure : charte de Thibaud V, comte palatin de Champagne et roi de Navarre (avril 1265) ; *id.* du roi de France Philippe IV approuvant la précédente (septembre 1302) ; *id.* du roi Philippe V, datée de juillet 1320 (copies collationnées).

(1) Sur Jean le Boucher, docteur en Sorbonne, curé de l'église Notre-Dame de Vitry, voir : *La Société à Vitry-le-François aux XVIIe et XVIIIe siècles.* 1878, in-12, p. 80.

G. 1639. (Liasse.) — 71 pièces, papier (5 imprimés).

1525-1681. — Le Chapitre contre Nicolas Deu, chanoine théologal et vicaire perpétuel, au sujet du stage auquel tous les nouveaux chanoines sont tenus, pendant une année entière, pour gagner les fruits de leurs prébendes, et dont ledit chanoine demandait la dispense (1621-1681). — Le Chapitre contre Gilles Dez, chanoine, sur le même sujet (1525-1662).

G. 1640. (Liasse.) — 80 pièces (papier).

1661-1698. — Le Chapitre contre Remi Duret, vicaire perpétuel (1); mémoires pour et contre ; arbitrage de l'évêque de Châlons; requêtes présentées à l'évêque par le sieur Duret, etc.

G. 1641. (Liasse.) — 6 pièces (3 parchemins, 1 imprimé).

1682-1683. — Procès entre R. Duret, vicaire perpétuel, et Bernard Lirot, doyen du Chapitre. — Arrêt du Grand Conseil qui déboute Duret et maintient Lirot en la possession du doyenné et le chapitre dans le droit d'y nommer (7 février 1682); arrêt du Conseil privé ordonnant l'exécution de l'arrêt ci-dessus (23 février 1683).

G. 1642. (Liasse.) — 66 pièces (6 parchemins).

1616-1634. — Le Chapitre contre Pierre Gargam, chanoine et doyen de Vitry. — Arrêt du Parlement ordonnant que le Concordat de 1628, auquel le s^r Gargam formait opposition, serait exécuté selon sa forme et teneur (27 août 1633 -- copie).

G. 1643. (Liasse.) — 112 pièces (7 parchemins).

1644-1650. — Procès divers entre le Chapitre et le s^r P. Gérardin, chanoine.

G. 1644. (Liasse.) — 97 pièces (1 parchemin).

1647-1652. — Le Chapitre contre P. Gérardin, chanoine.

G. 1645. (Liasse.) — 26 pièces (1 parchemin).

1614-1625. — Le Chapitre contre Nicolas Gougelet, chanoine.

(1) Sur R. Duret qui mourut en 1693, voir : *La Société à Vitry aux XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 76.

G. 1646. (Liasse.) — 41 pièces (4 parchemins).

1748-1750. — Le Chapitre contre le sieur Massenat, receveur des deniers communs, au sujet de la part afférente aux dignitaires de la collégiale dans le partage de la somme provenant des dîmes de Somsois.

G. 1647. (Liasse.) — 33 pièces (8 parchemins).

1520-1601. — Le Chapitre contre Étienne Paradis, chanoine, qui se disait doyen en vertu d'une résignation que lui avait faite le sieur de Bossancourt. — Procès entre les s^rs Lambert et Étienne Paradis, qui tous deux se prétendaient chanoines, comme résignataires de Simon Thielment, curé de Vitry : plaidoyer de la cause d'entre Lambert et Paradis, etc. (1597-1599). Ledit S. Thielment, chanoine, étudiant en l'Université de Paris, avait préalablement assigné Étienne Paradis à comparoir devant le prévôt de Paris, conservateur des privilèges de ladite Université, l'accusant de retenir indûment sa prébende : « Au commencement de ces troubles, dit le requérant, estant traversé de mille périls et sa vie menacée de mort par le gouverneur de la citadelle de Vitry, il fut contraint de s'absenter de ladite ville pour mettre sa personne à seureté. Ce qu'estant apperceu par ledit m^e Estienne Paradis, auroit pris ce subject pour tascher à se faire résigner la chanoinie et prébende que ledit Thielment tenoit en ladite église ; soubs l'asseurance qu'il lui donnoit, au cas qu'il peust reschapper de ce péril ou revenir de voiage loingtain, qu'icelui Thielment entreprenoit pour sauver sa personne, il lui rétrocéderoit volontiers sadite prébende ainsi à lui résignée par cogitation et appréhension de mort. Soubs l'asseurance de laquelle promesse ledit Thielment n'estimant que ledit Paradis lui voulust user de perfidie, il lui rescript lettres par lesquelles il lui mande qu'il se fit pourveoir de ladite chanoinie, ce que ledit Paradis auroit fait. Mais maintenant que ledit Thielment est revenu du voiage de Nostre-Dame de Laurete, sain et sauf, et qu'il peult librement demourer en la ville de Vitry avec seureté de sa personne, ledit Paradis, par une desloiauté manifeste, est refusant de satisfaire à sadite promesse..... » (1597).

G. 1648. (Liasse.) — 47 pièces (12 parchemins).

1582-1598. — Procès entre le Chapitre d'une part, Simon Thielment, chanoine et curé de Vitry, Samson Mathelin, également chanoine, de l'autre : le s^r Thielment prétendait toucher le revenu de sa prébende, bien qu'il ne la desservît pas. — Requête du Chapitre au Roi et au Conseil privé (1583); arrêt du Conseil qui renvoie les parties pardevant le Parlement (11 mai 1588). — Copie de la sentence

de l'évêque de Châlons (5 janvier 1587) et de l'arrêt du Conseil privé sur icelle (1er avril 1588). — Concordat entre le Chapitre et le sieur Simon Thielment (22 octobre 1588) ; ratification dudit concordat (1589).

G. 1649. (Liasse.) — 19 pièces (1 parchemin).

1631-1648. — Procès avec le sr Pierre Pélissier de Bologne, aumônier et chapelain ordinaire du Roi, chanoine de Vitry (1631-1648). — Accord entre le Chapitre et le sr de Bologne, par lequel le Chapitre promet payer audit sr la somme de 50 écus par an pour le revenu de son canonicat, à la réserve de la première année qui a suivi sa prise de possession, attendu que, suivant le texte de la fondation, le revenu de la première année est réservé pour les annates (26 juillet 1631).

G. 1650. (Liasse.) — 32 pièces (4 parchemins).

1351-1607. — Procès entre le Chapitre et le sr Claude Rufin, chanoine et chantre de la chapelle du Roi. — Copie d'une bulle du pape Clément VI contenant les privilèges des ecclésiastiques servant le Roi et la Reine (Avignon, 12 kal. mai, 9e année du pontificat — 20 avril 1351) (1). — Lettre de tonsure de Cl. Ballifre, devenu plus tard chantre du Roi (Paris, 10 avril 1563). — Lettre du roi Henri II au Chapitre de Vitry priant les chanoines d'accorder au sr Jean Leriche, chantre de la chapelle royale, les fruits de sa prébende, bien qu'il ne puisse la desservir, en étant empêché par le service du Roi (Compiègne, 20 décembre 1552). — Accord entre le Chapitre et Martin Beaufils, chantre et chapelain du Roi, chanoine de Vitry (1579). — Accord entre le Chapitre et le sr Cl. Rufin réglant qu'à l'avenir, tant que ledit Rufin sera chanoine de Vitry et chantre du Roi, il ne recevra du Chapitre que la moitié du revenu de sa prébende évaluée à 90 l. t. (9 mars 1607). — Notice sur le procès ci-dessus.

G. 1651. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1618-1692. — Procès entre le Chapitre et les curés de Vitry dont les noms suivent : Duret (Remi), Fagotin, Hurbal.

G. 1652. (Liasse.) — 20 pièces, papier (1 impr.).

1633-1644. — Procès entre le trésorier, le chantre et le sous-chantre d'une part, et les autres chanoines de l'autre, pour savoir qui devrait présider au Chapitre en l'absence du doyen. — Arrêt du Parlement qui rétablit le prévôt et le doyen du Chapitre de Saint-Julien de Brioude en Auvergne dans le droit de présider au Chapitre, encore que ce droit eût été comme prescrit pendant un certain temps (18 juin 1633). — Certificats délivrés par différents Chapitres, prouvant qu'en l'absence du doyen, la présidence revient à la dignité suivante ou, en l'absence de dignitaires, au plus ancien chanoine (1641).

(1) Voir la série des privilèges accordés par Clément VI aux rois de France dans *Privilèges accordés à la Couronne de France par le Saint-Siège. — 1 volume in-4°* 1855, p. 223 à 258.

Procédures au sujet des censives.

G. 1653. (Liasse.) — 134 pièces (7 parchemins).

1206-1679. — Procès contre Jean Labbé, conseiller au bailliage. — Blanche, comtesse palatine de Troyes, approuve et confirme la donation faite aux deux chapelains de la chapelle de Vitry par feu le comte Henri : « Istis vero duobus capellanis per nobilissimum principem institutis eorumque successoribus in perpetuum assignati fuerunt census comitis de Vitriaco, cum justicia et jure ipsius census, sicut alii census ab ipso comite dati » (Vitry, février 1205, v. st. — copie collationnée sur l'original tiré des archives du Chapitre en 1656). — Extraits des comptes (1420-1607); *id.* des déclarations au papier terrier (1605-1656) ; etc.

G. 1654. (Liasse.) — 37 pièces (2 parchemins).

1425-1607. — Procédures pour censives contre Jacques Bellement, notaire royal, Claude Labbé et Niel.

G. 1655. (Liasse.) — 62 pièces (9 parchemins).

1626-1633. — Procès avec Claudine Guichard, veuve de Mathieu le Gaigneur, et contre les religieux Trinitaires intervenants, au sujet d'une maison à Vitry-en-Perthois, rue Dongrève, sur laquelle le Chapitre prétendait percevoir 10 s. de cens.

G. 1656. (Liasse.) — 52 pièces (11 parchemins).

1615-1692. — Procès contre P. Jeanson, boulanger, au sujet de 3 quartiers de vignes au finage de Vitry, portant censives, lods et ventes au profit du Chapitre (1615-1618). — *Id.* contre Jacques Laurent et consorts, vignerons à Vitry, pour censives (1632-1692).

G. 1657. (Liasse.) — 30 pièces (3 parchemins).

1266-1587. — Procès contre le sieur Avril Garnier, marchand, pour les censives et lods et ventes de 2 maisons sises à Vitry, en la rue de la Gravière, chargées, l'une de 50 s., et l'autre de 5 s. de cens : pièces de la procédure, copies d'anciens titres, etc.

G. 1658. (Liasse.) — 120 pièces (3 parchemins).

1463-1696. — Procédures diverses pour censives.

G. 1659. (Liasse.) — 22 pièces (20 parchemins).

1448-1619. — Sentences pour censives à Vitry (1448-1619). — Accord confirmé par le bailli de Vitry, entre les religieux Trinitaires d'une part, le sieur Servais, chanoine, et Thiébaut Dorizy, vigneron, de l'autre, aux termes duquel les Trinitaires déclarent se désister du droit de propriété qu'ils prétendaient avoir sur un chemin conduisant à leur église (9 mai 1513) ; etc.

G. 1660. (Liasse) — 29 pièces (12 parchemins).

1587-1667. — Sentences pour censives sur maisons à Vitry.

G. 1661. (Liasse.) — 24 pièces (21 parchemins).

1428-1609. — Sentences pour censives à Vitry. — Reconnaissance par Jean Roussel et Jean Mauclerc de différentes censives dues au Chapitre, à prendre sur maisons, terres et vignes situées à Vitry-en-Perthois, lieux dits Tanqueux, Hurtebize, Bréquigny, l'Épinette et la Grimasse, montant ensemble à 2 s. 2 d. t. par chacun an (9 juin 1516 — 1 cahier parch. de 7 feuillets) ; etc.

G. 1662. (Liasse.) — 16 pièces (12 parchemins).

1276-1696. — Sentences pour censives sur vignes à Vitry.

G. 1663. (Liasse.) — 62 pièces (27 parchemins).

1508-1762. — Titres de censives et procédures y relatives.

G. 1664. (Liasse.) — 30 pièces (1 parchemin).

1752-1781. — Procès pour droits de censives, lods et ventes, sur une maison au faubourg de Vitry.

G. 1665. (Liasse.) — 55 pièces (11 parchemins).

1451-1678. — Pièces isolées concernant diverses procédures. — Le Chapitre contre les sonneurs de l'église Notre-Dame (1625) ; etc.

G. 1666. (Liasse.) — 113 pièces (5 parchemins).

1496-1762. — Procédures contre divers fermiers : saisies faites sur un fermier de la Grangette (1690-1691) ; etc.

Procédures concernant la dîme de Sommesous.

G. 1667. (Liasse.) — 140 pièces (16 parchemins).

1287-1648. — Le Chapitre contre Louis Largentier, baron de Chapelaine, seigneur de Sommesous, au sujet du préciput de 28 setiers, moitié seigle et moitié avoine, à prendre sur la dîme de Sommesous, et que ledit seigneur refusait de payer au Chapitre : pièces de la procédure, copies d'anciens titres ; etc.

G. 1668. (Liasse.) — 51 pièces (1 parchemin).

1600-1718. — Le Chapitre contre l'abbaye St-Remy de Reims, propriétaire des deux tiers des dîmes de Sommesous, au sujet du préciput de 28 setiers dû au Chapitre sur les dîmes susdites (1600-1718). — *Id.* contre Germain Dubois de Crancé, commissaire provincial des guerres à Châlons, poursuivant la vente de la terre et seigneurie de Sommesous (1717-1718).

G. 1669. (Liasse.) — 98 pièces (11 parchemins).

1300-1711. — Procès contre Louis Cappy, admodiateur de la terre de Sommesous (1652-1654). — Pièces diverses concernant les procédures ci-dessus (1300-1711).

Procédures diverses.

G. 1670. (Liasse.) — 67 pièces (27 imprimés).

1594-1662. — *Union de la cure de Vitry avec le Chapitre N.-Dame.* — Procès entre le Chapitre et les habitants de Vitry d'une part, l'évêque et le Chapitre St-Étienne de Châlons de l'autre, au sujet de l'union susdite, union consentie par le concordat de 1588 et confirmée par lettres patentes de Henri IV en date du 26 août 1594 (voir art. G. 1526 n° 13) : une sentence des requêtes du Palais, en date du 21 juillet 1604, déclare ladite union nulle et non avenue (v. art. 1527). — Deux ordonnances de l'évêque de Châlons règlant le service divin (17 septembre et 1er décembre 1622). — Requête du Chapitre à l'évêque pour obtenir sa séparation d'avec la cure ; consultation d'avocat estimant qu'il y a lieu, pour le Chapitre, de demander l'église St-Germain à l'effet d'y célébrer le service canonial. — Prise de possession de la cure de Vitry par Marin Drouard et opposition du Chapitre. — Requêtes du Chapitre de Vitry aux gouverneurs et gens du Conseil de Châlons et de St-Dizier, à l'effet d'obtenir l'autorisation de se transporter en l'une de ces deux villes, vu le dissentiment survenu entre les chanoines et les habitants de Vitry « dont il est à craindre qu'il n'ar-

rive trouble et scandale en ladite ville remplie, comme chacun sçait, de grand nombre d'habitant de religion contraire à la catholique » ; réponses favorables du Conseil de ville de St-Dizier (séance du 28 septembre 1625) et de celui de Châlons (séance du 15 octobre 1625) (1). — Le Chapitre signifie aux habitants de Vitry l'arrêté du 10 juillet 1627 et les somme de lui donner l'église de St-Germain (30 juillet 1627) ; refus des habitants (1er août 1627). — Ordonnance de l'évêque Henri Clausse qui permet au Chapitre de retourner à Vitry (21 novembre 1627). — Délibération du Conseil de ville de Vitry pour règler la contestation avec le Chapitre (19 décembre 1627) ; *id.* du Chapitre à l'effet de passer un concordat avec les habitants (3 mars 1628) ; acte du Chapitre portant acceptation des articles du concordat (4 mars 1628) ; acte d'assemblée des habitants de Vitry (12 mars 1628). — Concordat entre le Chapitre et les habitants de Vitry (15 avril 1628 — V. art. G. 1527). — Arrêt du Parlement en faveur du Chapitre contre l'Université de Paris qui ordonne l'exécution du concordat de 1628 et ordonne en outre que le vicaire perpétuel fera le service de la paroisse à un autel qui sera posé à cet effet dans la nef (9 février 1662 impr. V. art. 1528 n° 10).

G. 1671. (Liasse.) — 5 pièces (2 parchemins).

1613-1614. — *Réparation de l'église de Vitry-en-Perthois.* — Sentence rendue par Cosme Clausse, évêque de Châlons, ordonnant de réparer l'ancienne église de Vitry-en-Perthois aux dépens du Chapitre (27 septembre 1613). — Relief d'appel obtenu à la requête des chanoines, de la sentence rendue le 27 septembre précédent par le sr évêque (Fontainebleau, 28 octobre 1613) ; assignation donnée à la requête du Chapitre à l'évêque de Châlons pour plaider sur l'appel interjeté ci-dessus (16 novembre 1613). — Requête au Roi par le Chapitre à l'effet de se faire restituer les cloches de leur ancienne église par les habitants de Vitry-en-Perthois (3 février 1614).

G. 1672. (Liasse.) — 33 pièces (2 parchemins).

1626-1659. — *Prébende préceptoriale.* — Procès entre le Chapitre et les habitants de Vitry au sujet de la prébende préceptoriale.

G. 1673. (Liasse.) — 40 pièces (4 parchemins).

1646-1672. — Procès divers. — *Octrois :* arrêt sur requête faisant défense aux fermiers des octrois d'exiger aucun droit sur les denrées qui entrent en ville pour la provision des chanoines (27 juillet 1663) ; autre arrêt confirmatif du précédent (7 juillet 1664). — *Pavé de la ville :* démêlés avec la Ville qui prétendait faire contribuer le Chapitre aux frais nécessités par le pavage des rues (1669-1672). — *Aides :* procès avec le fermier des aides qui avait fait assigner deux chanoines à la Cour des aides pour avoir refusé de laisser faire l'inventaire de leurs vins (1646).

(1) Le registre des conclusions du Conseil de Châlons pour la période 1621 à 1631 est perdu.

G. 1674. (Liasse.) — 81 pièces (15 parchemins).

1605-1696. — Le Chapitre contre François Blanchard et consorts (1605-1696). — *Id.* contre Cl. Bezanson, voiturier, et consorts, au sujet d'une anticipation que le Chapitre prétendait avoir été faite par eux sur les terres de la collégiale appelée Champoison (1624-1626).

G. 1675. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1559-1561. — Procédure entre l'abbé de Hautefontaine et le sr Cl. Buat, trésorier et chanoine.

G. 1676. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1759-1770. — *Procédures extraordinaires :* 1° contre Cl. Thouarre, curé de Maisons-en-Champagne, et Anne Pelletier, sa servante : le curé prévenu d'avoir enterré nuitamment, au fond de son jardin, le cadavre d'un enfant né des relations de sa servante avec un étranger (1769) ; 2° contre Joseph Leroux, de Maisons-en-Champagne, prévenu de coups et blessures (1771-1772) ; contre les srs Carré, père et fils, de St-Remy-en-Bouzemont, prévenus de meurtre sur la personne de L. Forêt, domicilié à Cloyes (1786). — Registre des actes de la justice de Maisons-en-Champagne (1790).

Pièces diverses.

G. 1677. (Liasse.) — 10 parchemins (5 sceaux mutilés).

1212-1336. — Copie de l'acte par lequel le Chapitre St-Étienne de Châlons approuve la remise faite aux chanoines de Vitry par l'évêque Girard de son droit de visite, à charge pour les chanoines de payer chaque année 1 besant d'or à l'évêque (Châlons 1212) ; *id.* de l'approbation donnée à la remise susdite par Guillaume, évêque de Châlons et comte du Perche, successeur de Girard (mars 1220 v. st.) (1). — Charte contenant l'énumération des droits des seigneurs de Landricourt, approuvée et confirmée par Gui, chevalier, châtelain de Bar-le-Duc (1216). — Le Chapitre de Vitry notifie à tous qu'il a concédé à Pierre, sergent

(1) Voir plus haut G. 1525.

du comte de Champagne, la jouissance de la maison de Cheminon, sise à Vitry, maison que les chanoines tenaient de Pierre, prêtre de l'hôpital du lieu : après le décès du prêtre susdit, la maison reviendra à l'église de Cheminon (juin 1224 — sceau mutilé). — Milon de Burt, *Milo de Burto*, prévôt de Vitry, et Morin, fils de Pierre Chambellan, vendent à l'église N.-Dame, moyennant 105 l. prov. deux muids de blé, moitié froment et moitié avoine, à la mesure de Vitry, qu'ils levaient sur tous les terrages de Chantecoq (mai 1237). — Marguet de Changy vend à Raoul de Saint-Quentin, doyen de l'église N.-Dame, 7 fauchées de pré sises au finage de Changy et Outrepont, moyennant 28 l. prov.; ladite vente approuvée et confirmée par Hugues, châtelain de Vitry, seigneur dudit Marguet, moyennant un cens de 6 d. (novembre 1240). — Jacques le Chevalier lègue à la collégiale N.-Dame le tiers de son héritage et tous ses acquêts à Vitry, à l'exception d'une vigne, pour fonder une chapelle en ladite église ; suivent d'autres legs énumérés dans l'acte (vidimus en date du 12 février 1258 v. st.). — Vidimus par l'official de Meaux du testament de Thibaut V, comte de Champagne et roi de Navarre, daté de La Roche-en-Mer delez Marseille, 2 juillet 1270, par lequel il lègue 50 l. à l'église de Vitry pour la fondation de son anniversaire (le vidimus est de 1275). — Sentence arbitrale rendue entre l'abbaye St-Pierre-aux-Monts de Châlons et les chanoines de Vitry par André d'Auve, archidiacre de Châlons, et Thierry, curé de l'église St-Jean dudit lieu, au sujet de deux prébendes que l'abbaye possédait en la collégiale ci-dessus (14 mars 1275 v. st. — 4 sceaux mutilés). — Hugues de Dommartin-aux-Fours (1), chapelain perpétuel de l'église de Vitry, lègue à ladite église toute la terre qu'il possède à Châtelraould, affermée à Colet Leragne pour 4 setiers de blé, moitié froment et moitié avoine, livrables chaque année à Vitry (vidimus de Pierre de Joinville, doyen de la chrétienté de Vitry, en date du 25 juin 1336).

G. 1678. — 4 parchemins.

1226. — *Translation du Chapitre N.-Dame de Vitry en la rue du Rachat.* — Jean, doyen de l'église collégiale St-Gengoult de Toul, et Jean, chanoine de St-Quiriace de Provins, notifient à tous qu'ils ont été choisis par la collégiale de Vitry et l'abbaye St-Pierre-aux-Monts de Châlons pour régler les conditions auxquelles devra se faire la translation de ladite collégiale en la rue du Rachat. — Jacques, abbé de St-Pierre-aux-Monts, promet de s'en rapporter à la sentence des arbitres choisis pour déterminer les conditions de transport ci-dessus (octobre 1226). — Pierre, curé de la paroisse St-Menge de Vitry-en-Perthois, consent à la translation du Chapitre en la rue du Rachat et promet de s'en tenir à la sentence des arbitres choisis pour régler l'indemnité qu'il conviendra de lui attribuer à raison du tort que lui causera ladite translation (novembre 1226) ; promesse semblable de l'abbé de St-Pierre-aux-Monts de Châlons (octobre 1226) (1).

G. 1679. (Liasse.) — 6 pièces (5 parchemins, 1 sceau).

1559-1588. — *Vente des biens ecclésiastiques en 1588.* Titres des héritages sis à Vaux, vendus pour acquitter la quote part du Chapitre à la somme levée sur les bénéfices du diocèse de Châlons : la somme à lever sur le diocèse était de 13,255 écus sol, et la part du Chapitre de Vitry fixée à 160 écus. — Adjudication à Nicolas Mauclerc de deux fauchées et demie de pré touchant à la rivière de Saulx (2), moyennant 10 écus sol et une rente annuelle de 2 d. au Chapitre (1588).

G. 1680. (Liasse.) — 7 pièces, papier (4 imprimés).

1673-1724. — *Papier terrier du Roi.* — Arrêt du Conseil d'État pour la confection d'un papier terrier des terres et héritages dépendant des domaines du Roi (4 janvier 1673). — Commandement au Chapitre de fournir ses déclarations audit terrier (14 mars 1673) ; requête du Chapitre au Roi pour en être déchargé. — Arrêt du Conseil d'État du 7 décembre 1723 accordant au clergé une année de nouveau délai pour satisfaire à l'arrêt de 1674 qui obligeait tous ecclésiastiques de fournir à la Chambre des Comptes une déclaration des revenus temporels de leurs bénéfices.

G. 1681. (Liasse.) — 34 pièces (8 parchemins, 1 impr.).

1509-1771. — *Pièces diverses.* — Défenses fournies par Didier Dommangin dans un procès qu'il avait contre le Chapitre de Vitry pour la sous-chantrerie et une prébende qu'il avait obtenue du Roi par résignation (vers 1509 ou 1510). — Procuration pour les habitants de Vitry en procès avec le Chapitre (1586). — Mandement de la chancellerie au 1er huissier ou sergent royal sur ce requis d'assigner le bailli de Vitry ou son lieutenant qui avait condamné le Chapitre N.-Dame par sentence du 9 septembre 1592 à payer la somme de 80 écus à laquelle il avait été imposé par les échevins sur un rôle dressé pour les fortifications de la ville, nonobstant l'affranchissement de toutes taxes dont jouissait le Chapitre (Paris, 21 novembre 1592). — Projet

(1) Dommartin-aux-Fours, arrondissement de Commercy, canton de Void, commune de Troussey — Meuse.

(1) Voir la sentence arbitrale G. 1525 n° 3.
(2) Sur cette rivière voir plus haut art. 1559.

de requête adressée au Roi par les habitants de Vitry-le-François qui demandent l'autorisation d'enlever les matériaux des ruines de l'église St-Menge à Vitry-en-Perthois (1597). — Adjudication de la ferme des droits et revenus de la sonnerie des cloches des églises N.-Dame et St-Germain à Vitry, moyennant 245 l. par an (1647). — Consultations au sujet de J. Bacle, chantre, qui n'était pas chanoine : le Chapitre lui refusait voix délibérative parce qu'il n'avait pas de prébende (1656-1657). — Arrêt du Parlement qui déclare tous les canonicats des églises cathédrales et collégiales, incompatibles avec les bénéfices cures (15 mars 1661). — Consultations au sujet de l'absoute du jour de Pâques, etc. (1731). — Ordonnance du lieutenant général du bailliage et présidial de Vitry pour l'exécution de la déclaration du Roi en date du 6 avril 1736 concernant les registres de baptêmes, mariages et sépultures (27 mars 1770). — Nomination de l'abbé François-Claude de Chiéza à la chapelle de St-Jean l'Évangéliste, vacante par le décès d'Ét^e Nolin, dernier possesseur (24 mai 1771). — Mémoire tendant à interdire aux chanoines l'accès du Conseil de ville (XVIIIe siècle) ; etc.

G. 1682. (Liasse.) — 23 imprimés.

1666-1706. — Collections d'arrêts du Conseil d'État accordant divers privilèges et exemptions aux ecclésiastiques et gens du clergé.

G. 1683. (Liasse.) — 33 pièces (16 parchemins).

1624-1783. — *Rentes.* — Contrats de constitutions de rentes remboursées.

G. 1684. (Liasse.) — 310 pièces, papier.

1724-1729. — Tables ou feuilles du Chapitre (1725-1726). — Tables du Chapitre pour l'office du chœur et les messes des chanoines (1724). — Tables des messes, obits et services célébrés au chœur et dans l'église par les chanoines (1728-1729).

G. 1685. (Liasse.) — 108 pièces (1 parchemin).

1492-1773. — *Pièces diverses.* — Extraits de délibérations capitulaires (1492-1634). — Tables du Chapitre (1520-1639). — Mémoires de frais avancés par le procureur du Chapitre, en particulier pour le préciput de Somsois en 1634. — Quittances délivrées au Chapitre par le receveur des décimes du diocèse de Châlons (1710-1738). — Quittances de 5 l. pour le tiers des novales et pour le trécens délivrées par le receveur du Chapitre de St-Étienne de Châlons (1701-1773).

G. 1686. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1723-1783. — *Correspondance.* — Lettres de M. Maillard, procureur, chargé des affaires du Chapitre à Paris (1723-1739). — Deux lettres de l'évêque Ant.-Jules de Clermont-Tonnerre au Chapitre au sujet de la nomination du curé de Vitry : l'évêque proposait l'abbé de Branges (1783).

G. 1687. (Liasse). — 60 pièces, papier.

1464-1777. — *Déclarations de biens.* — Copie de la déclaration de 1464 ; *id.* de la décharge du droit d'amortissement octroyée au Chapitre pour la ferme de la Grangette (voir plus haut art. 1536). — Déclaration des biens du Chapitre en 1547 (copie collat. en 1722). — Une autre déclaration de biens en 1777 forme 1 registre dérelié de 242 pages (en marge sont des notes écrites par M. Detorcy). — Déclarations d'héritages situés sur les territoires des 21 communes suivantes : 1° Bignicourt-sur-Marne, Bignicourt-sur-Saulx, Blacy et Blaise-sous-Arzillières ; 2° Cloyes et Frignicourt ; 3° Doucey, Écriennes, Étrepy, Favresse, Haussignémont, Jussecourt et Rozay ; 4° Le Buisson et Merlaut ; 5° Pargny, Ponthion, Pringy ; 6° Vauclerc ; 7° Vitry-en-Perthois et St-Étienne. — Cahier concernant les chapelles fondées au Chapitre Notre-Dame de Vitry (1).

G. 1688. (Liasse.) — 5 pièces (1 parchemin).

1561-1626. — *Supplément.* — *Liasse* 7e (2). — Sentences et règlements concernant les dignitaires et simples chanoines : compulsoire des titres et papiers du Chapitre fait à la requête des simples chanoines pour les aider dans leur procès avec les dignitaires (1561). — Sentence arbitrale du 27 septembre 1619 qui ordonne de partager le gros de la cure entre les chanoines de manière que les dignitaires en auront une portion double de celle des simples chanoines.

Registres de délibérations et de comptes.

G. 1689. — 1 registre in-folio (148 feuillets).

1757-1772. — Registre des délibérations et actes capitulaires de la collégiale N.-Dame de Vitry, du 16 août 1757 au 4 décembre 1772 (à la fin du registre est une table des délibérations).

(1) Ces copies et ces notes proviennent des papiers remis aux archives départementales par les héritiers de Ch.-M. Detorcy, ancien juge de paix du canton de Vitry. *V. Série F. art. 1 à 11.*

(2) Cette liasse, marquée en déficit à la page 332 du présent inventaire, a été retrouvée plus tard et insérée ici sous la rubrique *Supplément :* elle est du reste incomplète.

G. 1690. — 1 registre in-folio (106 feuillets).

1623-1624. — Compte des recettes et dépenses présenté par Jean Cretey, receveur, pour l'année commençant au 15 août 1623 et finissant à pareil jour 1624. — F° 92. Dépenses ordinaires et extraordinaires. — F° 105 v°. Total de la dépense 2,603 l. 3 s. 9. d. ; *id.* de la recette 2,765 l. 3 s.

G. 1691. - 1 cahier in-4° (32 feuillets).

1764-1765. — Compte des recettes et dépenses présenté par Bernard Lirot, procureur et receveur de la collégiale, des deniers provenant des loyers des dîmes, prés, vignes, terres arables et obits, commençant au 15 août 1764 et finissant à pareil jour 1765. — F° 25. Dépenses ordinaires et extraordinaires au joueur du serpent 33 l. ; au prédicateur qui a prêché l'avent et le carême 12 l. ; au chirurgien qui a rasé les enfants de chœur 12 l. — F° 32. Total de la dépense 5,362 l. 3 s. ; *id.* de la recette 5,795 l. 18 s. 3 d.

G. 1692. — 1 registre in-folio (200 feuillets).

XVIII° siècle. — *Baux.* — Sommier contenant les baux de tous les biens du Chapitre royal et collégial de Vitry-le-François (s. d. — fin du XVIII° siècle). — F° 194 v°. État des gâteaux de la Cène et des personnes à qui ils sont présentés. — F° 195. État des honoraires dûs au Chapitre et au bas chœur pour l'inhumation d'un chanoine : 100 l. 5 s. — F° 195 v°. État des sommes à payer pour la réception d'un chanoine : 196 l. 10 s. — F° 196. Table contenant les noms des fermes louées en grains et en argent. — F° 197. Table des prés et autres héritages loués en argent. — F° 198 v°. Table des dîmes perçues par le Chapitre. — F° 199. Table des maisons appartenant au Chapitre.

Supplément aux Collégiales.

BROYES.

G. 1693. (Liasse.) — 27 pièces (9 parchemins).

1687-1788. — *Chapitre de l'église collégiale de Saint-Blier de Broyes.* — Déclaration des terres relevant du Chapitre de Saint-Blier : 1° en 1734 ; 2° de 1765 à 1788 (2 cah. petit in-4° de 128 pages et 137 feuillets); à la fin de chaque registre est une table des censitaires. — Baux : 1° des terres de Broussy-le-Petit (1723-1788) ; 2° des terres de Vindey (1702-1781) ; etc.

ÉGLISES ET FABRIQUES PAROISSIALES.

G. 1694. (Liasse.) — 16 pièces (2 parchemins).

1720-1792. — ABLANCOURT. — Constitution de 10 l. de rente au capital de 200 l. au profit de la fabrique (1774) ; bail des terres appartenant à la fabrique, moyennant 50 l. 10 s. par an (1786). — ALLEMANCHE. — Déclaration des terres appartenant à la cure (1790). — ALLEMANT. — Baux des vignes de la fabrique en 1768 et 1778 ; arpentage des terres de la cure en 1791. — AMBONNAY. — Baux des terres de la fabrique en 1782 et 1789. — Comptes de la fabrique en 1792 et 1793. — ARCIS-LE-PONSART. — Constitution de 5 l. de rente annuelle et perpétuelle au profit de l'église et fabrique (1774). — ARGERS. — État des biens ecclésiastiques dudit lieu en 1790. — ARZILLIÈRES (BLAISE-SOUS-). — Déclaration des terres et prés appartenant à la chapelle du château (1720). — Bail de la ferme de la fabrique (1789).

G. 1695. (Liasse.) — 77 pièces (8 parchemins, 1 registre in-folio de 53 feuillets.)

1620-1787. — ATHIS. — *Testaments au profit de l'église* : Cl. Damaly (2 mai 1620) ; Jeanne Morbio (1624) ; Remiette Gilbert, femme de Cl. Gastelet (27 octobre 1653) ; Blaise Vallier, curé d'Athis et Cherville (22 juin 1667) ; Jean Lamberdin, chanoine de la Trinité à Châlons (12 février 1692) ; Madel. Bertin (23 février 1696) ; Jacques Gauthier, laboureur (3 octobre 1701) ; Marie Bara (1705); J. Haré (21 novembre 1710) ; J. Parisot (16 octobre 1719) ; Paul Cosson (12 décembre 1741). — *Fondations* (*titres des*) : J. Brulé (1659) ; Crépine Prin (1688) ; Morboy (1711-1714) ; Françoise Fissier (1696-1727). — *Donations* (1653-1714). — Dîme du ban Saint-Trezain appartenant à l'église et fabrique d'Athis (1723). — Rôle des terres, prés et bois appartenant à la grosse ferme de l'église (1752). — Échanges (1704-1738). — Anciennes déclarations des héritages appartenant à l'église Saint-Remi d'Athis (1652-1690). — Acquêt d'une maison par la fabrique (1744). — Délibérations du conseil de fabrique, de 1774 à 1787 (1 registre de 53 feuillets).

G. 1696. (Liasse.) — 59 pièces (5 parchemins).

1578-1795. — AUBERIVE (1578-1794). — AUBILLY. — Constitutions de rente (1704-1771). — AULNAY-L'AITRE (1769-1795). — AULNAY-LE-CHATEL. — Chapelle (1781). — AULNAY-SUR-MARNE. — État des biens chargés de fondations établies dans l'église, qui ont été vendus au District de Châlons. — AUMÉNANCOURT-LE-GRAND (1794). — AUVE. — Baux et déclarations des biens de la cure (1650-1788).

G. 1697. (Liasse.) — 106 pièces (14 parchemins).

1604-1785. — AVENAY. — Donations à la fabrique de l'église : titres de propriété, baux, etc. — Fondations (1726-1785). — Procédures (1750-1758).

G. 1698. (Liasse.) — 39 cahiers in-4° et in-folio.

1677-1729. — AVENAY. — Comptes de la fabrique par le marguillier en charge. (Manquent les années 1681, 1685, 1689, 1692, 1693, 1696, 1699, 1700, 1703, 1706, 1710, 1720)

G. 1699. (Liasse.) — 272 pièces, papier.

1730-1763. — AVENAY. — Comptes de la fabrique par le marguillier en charge : chaque compte est accompagné des pièces justificatives.

G. 1700. (Liasse). — 260 pièces, papier.

1764-1783. — AVENAY. — Comptes de la fabrique par le marguillier en charge: chaque compte est accompagné des pièces justificatives.

G. 1701. (Liasse.) — 67 pièces (2 parchemins).

1692-1782. — AY. — Baux et adjudications passés au profit de la fabrique: baux des cloches (1722-1773). — Baux de la maison du *Prêche* (1725-1782); réparations de ladite maison en 1759 et 1770. — Adjudication du bâtiment destiné à servir d'école publique suivant l'intention de feu Franç. Hémart, officier chez le Roi, fondateur de ladite école (1758); etc.

G. 1702. (Liasse.) — 44 pièces (1 parch. et 1 cah. in-4° de 15 feuillets).

1693-1792. — AY. — Fabrique de l'église : copie du testament de Brice Fagnier, fondateur de la régence d'Ay, en date du 9 octobre 1693. — Registre des délibérations de la fabrique de l'église Saint-Brice, du 24 mai 1789 au 14 mai 1792 (1 cahier in-4° de 15 feuillets).

G. 1703. (Liasse.) — 44 cahiers in-4°.

1699-1740. — AY. — Comptes de la fabrique par le marguillier en charge.

G. 1704. (Liasse.) — 79 pièces, dont 49 cahiers in-4°

1741-1792. — AY. — Comptes de la fabrique : pièces justificatives de l'année 1791.

G. 1705. (Liasse.) — 80 pièces (5 parchemins).

1650-1793. — BACONNES : comptes de la fabrique pour les années 1791, 1792 et 1793. — BARBONNE : reconnaissance de 10 l. 10 s. de rente au profit de la fabrique (1778); bail du 5ᵉ des grosses dîmes en grains de Barbonne, moyennant 500 l. (1790). — BASLIEUX-LEZ-FISMES : titres de fondations (1655-1781). — BASLIEUX-SOUS-CHATILLON : baux des dîmes (1671-1754). — Testament de Cl. Lacorne (1650). — Déclaration des biens de la cure par Ch.-Antoine Geoffroi, curé du lieu (1754) — Comptes de la fabrique, de 1781 à 1790. — Inventaire des titres et papiers de la fabrique (1792).

G. 1706. (Liasse.) — 121 pièces (16 parchemins).

1633-1791. — BASSUET : baux (1664-1791). — Testaments (1668-1748). — Donations (1647-1713). — Titres de rentes constituées (1714-1789). — Reconnaissances (1756-1788). — Acquêt (1633). — Droit d'amortissement : contraintes et quittances (1691-1750). — Déclaration d'héritages fournie par la fabrique (s. d.). — Pièces diverses (1693-1750). — Procédure (1738-1755).

G. 1707. (Liasse.) — 54 pièces (46 parchemins).

1582-1611. — BAUDEMENT : cure. — Anciens titres de propriété.

G. 1708. (Liasse). — 101 pièces (8 parchemins).

1594-1794. — BAZANCOURT : fondations (1678-1751). — BEAUMONT-SUR-VESLE : testament de Jeanne Devaux (1677); legs divers; baux. — Comptes de la fabrique en 1785 et de 1788 à 1791 ; déclaration du revenu de la fabrique (an II). — BEAUNAY : testaments de Cl. Clarisse (1730), de Marie Aubert (1731). — Baux (1758-1767). — État des biens chargés de fondations, vendus au district de Châlons. — BELVAL : cure (1678-1791); fabrique (1747-1794). — BERGÈRES-LEZ-VERTUS : testament de Nicol. Jeannard (1678) ; *id.* de Nicole Robert (1713) ; *id.* de Nicol. Thomas (1756). — Baux des dîmes de la chapelle Saint-Nicolas (1733-1777). — Quittances du revenu des décimes de la chapelle du Puits (1761-1787). — BERRU : testament de P. Camelot, prêtre, clerc de la Rouelle en l'église Notre-Dame de Reims (23 mai 1594). — Fondation de Nicole Mirlet (1649); *id.* de Cl. Liénard, chapelain en l'abbaye Saint-Étienne de Reims (1657). — Testament de Jeanne Florent (1731). — Adjudication des biens de la fabrique (1768). — Constitution de rente (1786).

G. 1709. (Liasse.) — 50 pièces (6 parchemins).

1605-1794. — Bétheniville : testament d'Ant. de Castre, curé du lieu (1662) ; *idem* de Charlotte Vuatelet (1700). — Comptes de la fabrique, de 1786 à 1793. — Bétheny : legs (1605-1746). — Comptes de la fabrique, de 1790 à 1793. — État de situation des biens de la fabrique au 1er ventôse, an II. — Bettancourt-la-Longue : acquêt d'héritages pour les pauvres (1788). — Bezannes : titres des biens de la fabrique (1734-1777).

G. 1710. (Liasse.) — 91 pièces (35 parchemins).

1424-1776. — Bignicourt-sur-Saulx. — Titres de la chapelle de Vincembourg érigée en l'église de Notre-Dame-du-Port à Clermont-Ferrand, dont les revenus étaient affectés au bénéfice de la cure de Bignicourt : pièces de procédure (1424-1703) (1). — Thomas Faure, titulaire de la vicairie de Vincembourg, contre François de Fonfrède (1589-1732) ; etc. — Actes de présentation, de collation, de prise de possession de ladite chapelle (1550-1776) ; généalogie des patrons des vicairies, ou vigueries, fondées en l'église Notre-Dame-du-Port, du XVe au XVIIIe siècle.

G. 1711. (Liasse.) — 98 pièces (10 parchemins).

1623-1794. — Binson (1718-an II). — Bisseuil : titres et déclarations d'héritages (1658-1783). — Comptes de la fabrique des années 1623, 1650, 1657, 1665, 1667, 1670 et des années 1700 à 1793 (avec lacunes). — Blaise-sous-Arzillières : état des immeubles de la fabrique, provenant de fondations (11 pluviose, an II). — Blesmes : titres de rente au profit de la fabrique. — 2 sentences du mayeur de la justice de Blesmes au profit de la fabrique du lieu (1655 et 1658). — Rente de 675 l. au principal de 27.000 l. sur les aides et gabelles, au profit de Nicolas Le Blanc, seigneur de Cloyes (1721). — Titre de 150 l. 2 s. de rente annuelle au principal de 7.505 l. sur la recette des tailles, au profit de J. Caugny, curé de Blesmes (1722). — Transport d'un contrat de 6.750 l. faisant le quart des 27.000 l. susdites, fait par le sr Étienne de Mertrus aux curé et fabriciens de Blesmes (1752) ; ratification dudit transport par lettres patentes du 9 décembre 1752. — Divers titres de rente au profit de la fabrique de Blesmes (1765). — Bligny : titres de propriété (1667-1728).

(1) Au dos d'un acte notarié d'Avignon se lisent les vers suivants écrits au XVIe siècle :

Vray Dieu, que amoreux ont de poine
Le scay bien acqui (?) maintenir :
J'ay au cueur si grand desplaisir
De la belle qui point ne m'aime.
Je l'alys voir l'autre sepmaine :
Belle, commant vous prites-vous ?
Sire, de quoy vous meslés vous ?
A moy aimer perdés voz paines.
Et vivray-je tousjours en poine ?
Mye, pourquoy ne m'aviés dit
Que vous n'aviés cure de my ?
Je vous oblieray en grand poine.
Et nul franc cueur ne luy auze fere
Chouse qui porte deshonneur.
Sy j'ay mal fait, si vous gardés.
Je vous oblieray en grand poine.
Dieu vous conduira bien, frère.

G. 1712. (Liasse.) — 9 pièces (1 cahier parch. de 40 feuillets).

XVe siècle-1756. — Boissy-le-Repos. — Extrait du testament de Françoise de Longueil (?), veuve de Gabriel de Flain, seigneur de Tournepuis (26 novembre 1668). — Testament de Marg. Petit (1675). — Extrait du testament du curé François de Baussancourt (4 mai 1699). — Déclaration du revenu de la cure en 1756. — Obituaire de 40 feuillets en parchemin, datant du XVe siècle et acheté en 1660 par le curé de Boissy-le-Repos, comme l'atteste la note suivante, inscrite au fo 1 « J'ay, ce 18 juin 1660, délivré à Me Colynet, prêtre, curé de Boissy-le-Repos, ce présent martyrologe ou obituaire, qui contient 44 feuillets » (1). — Fo 29. François de Baussancourt, curé de Boissy-le-Repos, décédé le 24 août 1699 et inhumé au chœur de l'église, près le petit balustre du côté droit.

G. 1713. (Liasse.) — 139 pièces (7 parchemins, 1 registre de 100 pages).

1599-1794. — Boult-sur-Suippe : fondations. — Fondation de P. Wyet pour le curé et le maître d'école de Boult (23 juin 1599) ; etc. — Comptes de la fabrique de Boult-sur-Suippe, de 1781 à 1793 (1 registre in-folio de 100 pages) ; *id.* en 12 cahiers, de 1780 à 1791. — Bourgogne : comptes de la fabrique (1693-1792). — Arpentage du jardin de la cure (1793). — Bouvancourt (1659-1743). — Bouzy : déclaration des héritages appartenant à la fabrique ; *id.* des terres appartenant à l'hôpital Saint-Maur de Châlons, à l'Hôtel-Dieu de Reims et à la fabrique de Tours-sur-Marne existant sur le territoire de Bouzy (sans date). — Baux (1756-1788). — Branscourt : état des biens appartenant à la fabrique en l'An II. — Braux-Saint-Remy : état des revenus et charges de la cure (1790). — Breuil : baux (1731-1747). — État des fondations de la fabrique (an II).

(1) Il n'y a plus que 40 feuillets. — Les mentions d'obits inscrites au XVIe siècle ont été cancellées.

G. 1714. (Liasse.) — 187 pièces (27 parchemins).

1676-1794. — Brimont : testaments (1676-1770). — Inventaire des meubles et ornements de la sacristie (s. d.). — Procès entre la fabrique de Brimont et le Chapitre de Reims, décimateur, au sujet des réparations du clocher (1733-1735). — Brouillet : comptes de la fabrique, de 1785 à 1792. — État des revenus de la fabrique (1794). — Broussy-le-Petit (1779-1792). — Brugny : comptes de la fabrique (1792). — Inventaire des linges et ornements de l'église (1794). — Broyes : titres de propriété ; baux et reconnaissances (1686-1780). — Bussy-aux-Bois, Bussy-le-Château, Bussy-le-Repos : baux (1735-1792).

Chalons-sur-Marne.

G. 1715. (Liasse.) — 60 pièces (3 parchemins).

1640-1787. — *Cathédrale de Saint-Étienne : chapelles. — Chapelle des Apôtres au Nouvel Œuvre* : ferme sur le Ban l'Évêque de Châlons et de Saint-Memmie ; bail (1787). — Ferme à Vitry-la-Ville ; baux (1727-1780). — Ferme sur le terroir de Chouilly et terroirs voisins : baux (1686-1782). — *Chapelle du Saint-Lait* : prés à Condé-sur-Marne ; bail de 1782. — *Chapelle de la Madeleine* : ferme à Valmy ; bail de 1784. — *Chapelle Saint-Michel* : ferme sur les terroirs de Moivre, Le Fresne et Saint-Hilaire ; baux (1640-1787) (1).

G. 1716. (Liasse.) — 81 pièces (9 parchemins).

1237-1791. — *Cathédrale : chapelles de l'Ancienne Congrégation. — Chapelle Saint-Jacques* : provisions et prises de possession (1713-1759). — Dimes de Sarry : baux (1760-1784). — *Chapelle de Notre-Dame au Nouvel Œuvre* : lettres patentes du roi Philippe V le Long amortissant la chapelle de Notre-Dame au Nouvel Œuvre fondée en l'église cathédrale par Pierre de Saxo, chanoine et sous-chantre de ladite église (Paris, juillet 1321). — Déclaration des anciens biens et revenus de la chapelle (1529). — *Chapelle de Notre-Dame de la Croute* : prés à Aigny et maisons à Châlons (1761-1781). — *Chapelle Saint-Nicolas :* Adam, dit Agnel, bourgeois de Châlons, et Isabelle, sa femme, constituent à Aubry et Jean, chapelains de Saint-Nicolas en l'église de Châlons, 50 s. de cens sur une maison située « in introitu fori Cathalaunensis ubi pelliparii vendunt die sabbati justa (*sic*) puteum *A la chainne* » moyennant 40 l. prov. (12 octobre 1237) ; autre constitution de 10 s. de cens annuel sur la même maison faite aux mêmes par ledit Adam (9 juillet 1239). — Baux. — *Chapelle Saint-Vincent* : censives sur maisons (1).

(1) Voir les art. G. 424, 430, 433 et 439.

G. 1717. (Liasse.) — 39 pièces (5 parchemins, 2 imprimés).

1405-1745. — *Saint-Alpin (paroisse de)*. — Mémoire de l'évêque de Châlons aux curés pour être instruit de l'état des paroisses du diocèse (2 juin 1681) ; questionnaire y joint avec les réponses du curé de Saint-Alpin : environ deux ou trois cents hérétiques dans la paroisse. — État de l'argenterie de l'église en 1690. — Procès-verbal dressé pardevant notaire contre les Augustins qui avaient fermé leur église au curé de Saint-Alpin le jour de la Fête-Dieu (1699). — État des revenus et des charges de la fabrique en 1704 et 1705. — *Legs Guyot* : entretien de 2 vicaires dans la paroisse (2). — Contrat de cession en faveur de la fabrique par Mlle Fagnier, veuve du sieur Lasson (9 juillet 1698). — Règlement de l'évêque pour les honoraires des curés et ecclésiastiques du diocèse (15 février 1701 — impr.) ; ordonnance de l'évêque pour les saluts, services et obits de Saint-Alpin (11 janvier 1704). — Testament de Jean Guyot, chapelain de l'Ancienne Congrégation (21 janvier 1709). — Règlement de l'évêque pour les vicaires de Saint-Alpin (12 septembre 1710). — État des biens de la fondation Guyot en 1722. — *Legs Lorinet* : Mémoire de la fabrique touchant l'exécution du testament de Memmie-Valentin Lorinet en date du 18 mai 1736 (3).

G. 1718. (Liasse.) — 3 parchemins.

1436-1618. — *Saint-Alpin*. — Maison à Châlons, sise en la rue de la Croupière (4), léguée aux curés de Saint-Alpin par Regnaut Coret, ancien curé de la paroisse (1436). — Cens perpétuel de 20 s. 9 d. à prendre sur une maison en ladite rue appartenant aux curés de la paroisse (1574-1618).

G. 1719. (Liasse.) — 74 pièces (15 parchemins).

1423-1790. — *Saint-Alpin : titres de propriété.* — 1. Prés à Athis et Plivot : baux (1524-1789). — 2. Bussy-le-Château, Châlons et Sarry (1706-1790). — 3. Pré à Saint-Germain-la-Ville : baux (1423-1763). — 4. Pré à Chouilly (1537-1789). — 5. Ferme à Compertrix et finages voisins (1686-1785).

(1) Voir les articles G. 427, 431, 432, 434 et 435.

(2) Sur le legs Guyot. V. *Grignon : Historique de l'église de Saint-Alpin*, p. 152.

(3) S. le legs Lorinet, v. *Grignon*, l. c. p. 154.

(4) Rue de la Croupière, aujourd'hui rue David-Blondel. (*Grignon*, Topogr. de Châlons, p. 46).

G. 1720. (Liasse.) — 77 pièces (25 parchemins).

1352-1789. — *Saint-Alpin : titres de propriété.* — 1. Ferme à Clamanges vendue par Cl. Soudron, laboureur, à Étienne Masson, curé de l'église Saint-Germain de Châlons, moyennant 40 écus sol (1591). — Testament dudit Étienne Masson léguant tous ses biens, meubles et acquêts immeubles à ladite église de Saint-Germain : Jean Alfeston, notaire royal, et Hugues Chastillon sont désignés pour exécuteurs testamentaires (27 octobre 1592) (1). — 2. Terres et prés sis à Mutigny-la-Chaussée : baux (1504-1778). — 3. Pré à Pringy : assignation de 6 l. 10 s. de cens faite à diverses églises de Châlons par testament de Marguerite la Duchoise, à prendre sur une maison sise sur la place du Marché (1352). — Vincent, cordonnier, et Perrette, sa femme, détenteurs de ladite maison, abandonnent à la fabrique de Saint-Alpin une fauchée de pré sise en la prairie de Pringy en échange de la rente de 6 s. 1 d. t. due à la fabrique par la maison ci-dessus (18 février 1543) ; baux du pré de Pringy (1728-1789). — 4. Prés à Saint-Martin-aux-Champs et Mutigny : baux (1525-1785).

G. 1721. (Liasse.) — 36 pièces (9 parchemins).

1586-1789. — *Saint-Alpin: titres de propriété.* — Terres à Juvigny et à Nuisement : baux.

G. 1722. (Liasse.) — 61 pièces (7 parchemins, 2 imprimés).

1627-1791. — *Saint-Alpin.* — *Ferme de Virginy* : titres de propriété. — Jean de Condé, seigneur de Virginy et de Rieux, vend à Nicolas Hannequin, l'aîné, bourgeois de Châlons, et Jacques Linage, s^r de Saint-Martin-aux-Champs, receveur des gabelles au grenier à sel de Châlons, tous les bâtiments, jardins et autres héritages qu'il possède à Virginy et terroirs voisins (2 décembre 1627). — Adjudication par le bailli de Vermandois à Nicolas Hannequin de la cense de Virginy, moyennant 6.600 l. (10 janvier 1628). — Jacques Linage et Madel. Brissier, sa femme, vendent à l'église et fabrique de Saint-Alpin la moitié par indivis de la cense susdite moyennant 3.000 l. en principal et 50 l. t. pour les épingles (2 août 1628) ; Michel Hannequin, receveur général des gabelles en Champagne, fils de feu Nicol. Hannequin, susdit, et Françoise Passart, sa femme, vendent aux mêmes l'autre moitié de la cense, moyennant 3.550 l. t. (25 février 1632). — Procès entre la fabrique de Saint-Alpin et M. de Grandpré, marquis de Joyeuse, au sujet du droit de cens prétendu par lui sur sa terre de Virginy (1627-1756) (1). — Rôle et déclaration des terres de la cense de Virginy ; baux (1642-1786). — Arrêté du Directoire du Département de la Marne concernant les biens légués à la fabrique par les héritiers du sieur J. Guyot (29 juin 1791).

(1) L'église Saint-Germain fut démolie en 1772 et la fabrique réunie à celle de Saint-Alpin.

G. 1723. — 1 registre in-folio (202 feuillets).

1752-1792. — *Saint-Alpin* : confrérie du Saint-Sacrement. — Recette et dépense de la confrérie établie en l'église paroissiale de Saint-Alpin : le présent registre est coté le sixième ; les cinq premiers ont disparu. — *Nota* : les noms des confrères sont inscrits chaque année par ordre alphabétique.

G. 1724. (Liasse.) — 26 pièces (6 parchemins, 1 plan).

1545-1789. — *Saint-Antoine* : *titres de propriété.* — Donations (1613-1618). — Acquêt par Pierre le Gentil, curé de la paroisse, d'un jardin attenant au presbytère, moyennant 62 l. t. (1651). — Vente par P. Thévenin, curé, à Jacques Souleuvre d'une maison sise rue Saint-Joseph pour 330 l. (1698). — Sentence du bailliage de Vermandois qui condamne Guillemette Chéron, veuve de Jean Horguelin, à réparer promptement une maison qu'elle occupe près des remparts, dépendant de la fabrique de Saint-Antoine (1611). — Titres de la maison de feu Richon, ancien curé de la paroisse, appartenant aujourd'hui à M. Patenotre : plan (1545-1787). — Baux (1771-1784).

G. 1725. (Liasse.) — 90 pièces (3 parchemins, 1 imprimé).

1785-1788. — *Saint-Antoine* : *procédures.* — La fabrique de la paroisse contre Ch.-Nicolas Patenotre, légataire universel de m^e Richon, son oncle, ancien curé ; ci-joint un manuel des affaires de la fabrique concernant le procès avec Patenotre pour la maison presbytérale (petit cahier in-18). — Memmie Stapart, curé de Saint-Antoine, contre P. François, curé de Moussey, au diocèse de Troyes, prétendant à la même cure (1 impr. — s. d.).

G. 1726. (Liasse.) — 45 pièces (7 parchemins).

1657-1787. — *Saint-Antoine : pièces diverses.* — Inventaire des titres et papiers intéressant la fabrique, dressé le 1er décembre 1751 (petit cahier in-4° de 3 feuillets). — Conclusion du Chapitre de Saint-Étienne qui accorde au curé de Saint-Antoine 5 boisseaux de seigle par an en compensation de ses novales (1749). — Requête de la fabrique de Saint-Antoine au bailli de Châlons tendant à faire répa-

(1) Voir *Grignon*, l. c. p. 148.

rer le chœur et cancel de ladite église par le Chapitre de Saint-Étienne, gros décimateur (1783). — *Relique de Saint-Antoine* : supplique du curé P. Thévenin à l'évêque de Châlons demandant l'autorisation d'exposer ladite relique à la vénération des fidèles ; autorisation de l'évêque Vialart (4 juin 1680) (1). — Requête analogue du curé Nicol. Arnould ; l'évêque Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre confirme l'autorisation précédente (25 décembre 1787). — Contrats remboursés par la fabrique (1657-1740) ; quittances du droit d'amortissement (1673-1742).

G. 1727. — (Liasse.) 7 cahiers in-4°.

1576-1791. — *Saint-Antoine.* — Registres des conclusions du conseil de fabrique : 1° de 1576 à 1577 (14 feuillets) ; 2° de 1661 à 1723 (48 feuillets) ; 3° de 1723 à 1787 (125 feuillets) ; 4° de 1787 à 1791 (35 pages). — Livres des conclusions de la paroisse sur papier timbré : 1767-1773 (1 cahier de 5 feuillets mutilé) ; 1780-1787 et 1788-1791 (7 feuillets).

G. 1728. (Liasse.) — 31 cahiers in-folio.

1709-1739. — *Saint-Antoine* : comptes annuels de la fabrique (de juillet à juillet).

G. 1729. (Liasse.) — 50 cahiers in-folio.

1740-1791. — *Saint-Antoine* : comptes de la fabrique.

G. 1730. (Liasse.) — 15 pièces (5 parchemins).

1647-1789. — *Sainte-Catherine.* — *Baux* : titres et baux du pré de Pringy (1734-1789) ; *id.* du pré de Vésigneul (1647-1784).

G. 1731. (Liasse.) — 15 pièces (1 parchemin).

1654-1789. — *Saint-Éloi (paroisse de).* — Inventaire des titres et pièces appartenant à la fabrique (1 cah. in-folio de 17 feuillets, rédigé en août 1719). — Mémoire des biens et revenus de la fabrique en 1732. — Fondations diverses au profit de la fabrique (1654-1740) ; ordonnances de l'évêque de Châlons autorisant la fabrique de Saint-Éloi à accepter divers legs (1781-1789). — Rôle de la somme de 1.448 l. 4 s. 11 d. pour la paroisse de Saint-Éloi : années 1781 et 1782 (1 cahier).

(1) Félix Vialart est mort le 11 juin 1680.

G. 1732. (Liasse.) — 86 pièces (10 parchemins).

1615-1711. — *Saint-Éloi* : *testaments.* — Testaments de : Fr. Crevet, femme de Thomas Chambellan, bourgeois de Châlons (1615) ; Fortier, curé de Saint-Éloi (1681). — *Id.* de Marie Cordier, femme de Pierre Leduc, seigneur de Compertrix (30 septembre 1680) : procédure et correspondance au sujet de ce testament qui est attaqué comme entaché de nullité (1680-1711).

G. 1733. (Liasse.) — 78 pièces (3 parchemins).

1133-1788. — *Saint-Éloi.* — *Pièces diverses.* — Transaction entre Jacques Rougemont, curé de Saint-Éloi, et les marguilliers de ladite église au sujet de la chapelle Sainte-Croix, sise hors de la Ville, aux termes de laquelle le curé a droit de prendre 2 s. à chaque ouverture de fosse (20 juin 1420). — Procès-verbal de la visite faite à l'église par l'évêque L.-Antoine de Noailles le 14 mars 1683. — État de l'argenterie de l'église en 1690. — Requête du curé tendante à diminution d'obits : autorisation de l'évêque (30 mai 1693). — Mémoire des redevances et revenus de la fabrique (1704-1705). — Amortissement : requête des marguilliers à l'Intendant de Champagne en décharge de la somme de 115 l. 13 s. 4 d. répétée sur eux par le fermier du droit d'amortissement à raison du legs de 500 l. fait à la fabrique par le s^r Jourdain, curé de Pringy : ordonnance conforme de l'Intendant (8 mai 1732). — Rôle de la somme de 1.987 l. 11 s. 1 d. imposée sur tous les propriétaires de la paroisse Saint Éloi, formant le tiers du prix principal dû à Cl. Hémart, maçon, pour ouvrages au presbytère (1779). — Dépenses pour les années 1785 et 1786 avec pièces justificatives. — Requête des curé, fabriciens et paroissiens à l'évêque de Châlons, demandant que la fête patronale de Saint-Éloi fût transférée du 1er décembre au 25 juin : ordonnance conforme de l'évêque Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre (2 juin 1787). — Pièces concernant la portion congrue que le curé de Saint-Éloi réclamait des religieux de Toussaints, décimateurs (1133-1780) ; copies de pièces allant de 1133 au XVe siècle.

G. 1734. (Liasse.) — 26 pièces (8 parchemins).

1720-1786. — *Saint-Éloi.* — Rentes : titres de rentes sur les aides et gabelles au profit de la fabrique (1720-1766). — Rentes sur le clergé (1781-1788) ; autorisations d'accepter délivrées par l'évêque (1781-1782). — Baux et reconnaissances de censives (1734-1786).

G. 1135. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°.

1693-1781. — *Saint-Éloi.* — Conclusions du conseil de fabrique ; 1° du 27 décembre 1693 au 29 juin 1719 (58 pages) : 2° du 4 juillet 1719 au 1er août 1751 (43 feuillets) ; 3° du 19 septembre 1751 au 1er janvier 1781 (29 feuillets).

G. 1736. — 1 registre relié, in-4°, incomplet (587 feuillets).

1442-1476. — *Saint-Éloi.* — *Comptes des recettes et dépenses de la fabrique.* — F° 20. « A Beaujehan le paintre pour avoir paint ung ymage de Saint-Julien, par marchié fait à lui par Pierre Legras, pour sa peine 10 s. » — Au même pour avoir peint six tables d'autel et un dossier de la chapelle Saint-Nicolas, 100 s. — F° 34, verso. A Jehan Chochart, prêtre, pour avoir mis à point les orgues de ladite église, 4 l. 6 s. 8 d. — F° 35, verso. « A ung pointre qui demeure en Vaulx, pour avoir fait IX escussous armoyez des armes madame la daulphine ; pour mettre aval l'église, 8 s. 4 d. » (Compte de 1444-1445) (1). — F° 153. « A Jehan le paintre pour avoir relavé la table de dessus l'autel et l'imaige de Saint-Éloy et la grande ymage qui est à l'uys du portail, 20 d. » (Compte de 1468-1469). — F° 490, verso. « A Jehan le Nocat pour son salaire d'avoir ouvré de son mestier à paindre la table de devant l'autel de Saint-Thiébaut et la table qui est deseur ledit autel : ensamble et avecq ce l'ymaige dudit Saint Thiébault et de Saint Époint, 60 s. t. » (Compte de 1470-1471). — F° 497, verso. « A ung jeune filz tailleur d'ymaiges pour sa peine et saalaire d'avoir taillé une ymaige d'ange qui est sur les orgues, 100 s. t. » (Compte de 1470-1471). — F° 539, verso. « A Jehan le Nocat, Berthemet et Savary, paintres et verriers, pour leur saalaire d'avoir fait neufves de paintures et de couleurs toutes les verrieres de dessus le grant portail de ladite eglise et reffait les autres verrieres de la thour du clochier et de dessoubz le portail, 95 l. t. » (Compte de 1472-1473).

G. 1737. — 1 registre in-4° (437 feuillets).

1476-1504. — *Saint-Éloi.* — *Comptes des recettes et dépenses.* — F° 263. « Payé à Berthemot le paintre pour avoir fait les quatre verrieres des quatre haultes formes, les trois formes de verrieres basses, pour avoir paint les appostres, les tables d'autel, les coulombes, les angles, l'imaige de Saint Éloy et plusieurs autres choses parmy ladite eglise...... 127 l. 10 s. » (Compte de 1490-1491). — F° 146, verso. Achat, pose et baptême de deux nouvelles cloches (compte de 1502-1503). — F° 433. « A Jaquier Letachier pour avoir resoudé ung lyon faisant pied en l'ymage d'argent de Saint Eloy, 12 d. t. » (Compte de 1503-1504).

(1) Marguerite d'Écosse, dauphine de France, mourut à Châlons le 16 août 1445.

G. 1738. (Liasse.) — 39 cahiers, papier in-4° et in-folio.

1518-1570. — *Saint-Éloi.* — *Comptes* : 1° de 1518 à 1519 (14 feuillets) ; 2° de 1525 à 1526 « à Humbert Leschevin, verrier, pour la réfection de la verrière d'emprès les cloches, 22 s. t. » ; 3° de 1529 à 1530 : « à Charles Wiry, paincire, pour avoir painct l'ymage du crucifix, de Notre-Dame et de Saint-Jehan, la croix, la pièce de bois, 21 l. 10 s. t. » (compte de 1547 à 1548).

G. 1739. (Liasse.) — 32 cahiers in-4° et in-folio.

1570-1601. — *Saint-Éloi.* — *Comptes des recettes et dépenses.* — Compte de 1575 : A Regnault Lebrun et Nicolas de Belval, peintres et verriers, demeurant à Châlons, 35 l. t. pour avoir réparé les verrières. — Compte de 1576 : « A Jehan Leconte, le jeune, me masson et tailleur d'images, demeurant à Chaalons, pour avoir racoustré l'image de Saint Éloy entaillée de pierre, estant au portail de ladite église, 70 s. t. — A Mathieu, peintre, pour avoir peint ladite image, 30 s. »

G. 1740. (Liasse.) — 24 cahiers in-4°.

1601-1625. — *Saint-Éloi.* — Comptes des recettes et dépenses présentés par le marguillier en charge.

G. 1741. (Liasse.) — 31 cahiers in-folio.

1625-1668. — *Saint-Éloi.* — Comptes des recettes et dépenses présentées par le marguillier en charge.

G. 1742. (Liasse.) — 25 cahiers in-4°.

1672-1700. — *Saint-Éloi.* — Comptes des recettes et dépenses présentés par le marguillier en charge.

G. 1743. (Liasse.) — 41 cahiers in-folio et in-4°.

1701-1788. — *Saint-Éloi.* — Comptes des recettes et dépenses présentés par le marguillier en charge.

G. 1744. (Liasse.) — 25 pièces (4 parchemins).

1611-1713. — *Saint-Éloi* : *procédures.* — La fabrique de l'église contre François Capy, seigneur d'Oiry, commissaire des guerres (1634-1708). — Procédures diverses (1611-1713).

G. 1745. (Liasse.) — 57 pièces (6 parchemins).

1655-1768. — *Saint-Éloi : procédures.* — La fabrique de l'église contre Scipion et Benjamin de Berziaux.

G. 1746. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1541-1772. — *Saint-Germain (paroisse de)* (1). — *Inventaires* : 1° des titres et papiers de la fabrique en 1541 et 1772 ; 2° des ornements de l'église en 1588 et 1611. — 2 autres inventaires non datés (XVIe siècle).

G. 1747. (Liasse.) — 13 pièces (1 parchemin).

1505-1736. — *Saint-Germain.* — *Testaments et fondations* : testament de Colesson Rivet (13 août 1505). — Obit de Guy Gruyer, curé de Saint-Germain (1555). — Testament de Charlier (9 septembre 1624) ; *id.* de Françoise Lefèvre, femme de Jacques Dulory, notaire à Sainte-Menehould (avril 1632). — Fondation anonyme (2 avril 1643) ; fondation de Jacquette Varin (11 janvier 1647) ; *id.* de Jean Morel, bailli de Saint-Pierre-aux-Monts (10 avril 1669) ; *id.* de Nicolas Caillet, bourgeois de Châlons (31 mai 1677). — Autorisation de l'évêque de Châlons à la fabrique d'accepter deux fondations (21 avril 1736). — Registre des obits de la paroisse (1 cahier in-4° de 4 feuillets : sans date, XVIe siècle).

G. 1748. (Liasse.) — 38 parchemins.

1242-1697. — *Saint-Germain.* — *Propriétés à Châlons* : titres et censives. — Étienne, dit Coquez, et Douce, sa femme, vendent à Michel le Saine, bourgeois de Châlons, 20 s. de cens annuel sur une maison sise *in Maso*, moyennant 15 l. forts (janvier 1242, v. st.). — Aubri, curé de Saint-Germain, abandonne à l'hôpital du Saint-Esprit toutes les oblations que ladite église percevait dudit hôpital, moyennant 8 l. de cens annuel (juillet 1270). — Isabelle d'Écury, supérieure de l'hôpital du Saint-Esprit de Châlons, se dévêt en faveur d'Aubri, curé de Saint-Germain, des 20 s. de cens annuel que ledit hôpital percevait sur une maison sise à Châlons, lieudit *Masus* et vulgairement appelée *Maison à la Tortue* (15 août 1270). — Guibert, dit le Dens, de Châlons, vend à l'église Saint-Germain 15 s. de cens sur deux maisons sises près de l'église Saint-Loup, *in ruella Scavati*, moyennant 10 l. prov. ou t. (11 janvier 1270, v. st.). — Renaud, charpentier, vend à Aubri 20 s. prov. à prendre sur une maison sise à Châlons, *in ruella Guillelmi de Condeto*, moyennant 14 l. prov. (17 décembre 1271). — Jeanne, fille de feu *Le put enfant*, harengère, lègue aux pauvres de l'hôpital Saint-Étienne de Châlons 2 pièces de terre sises l'une sur le territoire de Vinets, *de Vinello*, et l'autre sur celui de Châlons, *desuper Croysetam*, chargées ensemble d'un cens annuel et perpétuel de 30 s. t. ; les supérieurs dudit hospice, réunis en chapitre général le 29 décembre 1336, déclarent accepter le présent legs ainsi grevé. — Jacques de Pogny, maître de l'hôpital Saint-Étienne de Châlons, promet de payer 30 s. de cens annuel et perpétuel, à savoir : 20 s. au couvent de Toussaints-en-l'Ile, 5 s. au luminaire de l'église Saint-Germain et 5 s. au curé de ladite église (28 avril 1337). — Perresson Asselin prend à bail de Bertrand Dupont, curé de Saint-Germain, une maison sise en la rue dite *Le mes au poisson*, moyennant 56 s. t. de cens annuel à vie (14 janvier 1390, v. st.). — Bail par P. Thourin, curé de Saint-Germain, d'un jardin sis près de l'hôtel A la Barre, pour 8 s. t. (3 juillet 1410). — Les exécuteurs testamentaires de feue Catherine, veuve de Hannequin le marinier, cèdent et transportent à l'église de Saint-Germain, en vertu du testament de ladite veuve, une maison en la rue de la Poissonnerie, à charge d'un obit (5 mai 1421) ; ci-joint le testament susdit en date de 1420. — Perrette de Lintelles lègue par testament 40 s. t. de cens à la fabrique de Saint-Germain, à charge d'un obit ; Guillaume le Folmarié, son mari, promet d'exécuter ledit legs (7 juillet 1421). — Jacquier le Folmarié, bourgeois de Châlons, vend à l'église Saint-Germain 40 s. t. de cens pour 20 l. t. (23 avril 1438). — Bail par le curé J. Brisset d'un petit jardin en la ruelle par où l'on va de la rue de la Poissonnerie à la rivière de Marne, moyennant 4 s. 2 d. t. de cens annuel viager (3 mars 1455, v. s.). — *Id.* d'une maison en la rue de la Poissonnerie pour 20 s. t. à vie (6 mai 1471) ; *id.* d'une maison près le pont des Viviers pour 26 s. 8 d. t. de cens viager (25 avril 1493). — Baux divers (1502-1561). — Constitutions de rente (1610-1697).

(1) La paroisse de Saint-Germain fut supprimée par décret de l'évêque de Châlons, en date du 7 janvier 1772, et son territoire réuni aux paroisses de Saint-Alpin et de Notre-Dame.

G. 1749. (Liasse.) — 149 pièces (25 parchemins).

1495-1790. — *Saint-Germain.* — *Propriétés hors de Châlons.* — Titres et baux des propriétés sises dans les localités suivantes : *Aigny-sur-Marne* : prés (1625-1628). — *Doucey* et *Blaise-sous-Hauteville* : prés (1641-1782). — *Vouciennes* et *Cheppes* : prés (1495-1790). — *Loisy-sur-Marne* et *Tours-sur-Marne* : prés (1581-1790). — *Mareuil-sur-Ay* : prés (1617-1782). — *Pogny* et *Vésigneul-sur-Marne* : ferme (1620-1787). — *Recy* : ferme (1670-1781). — *Saint-Mard-sur-le-Mont* : prés (1525-1766).

G. 1750. — 2 registres in-folio.

1670-1730. — *Saint-Germain.* — *Baux :* registres des baux de la fabrique : 1° de 1638 à 1670 (49 feuillets) ; 2° de 1670 à 1730 (63 feuillets).

G. 1751. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1640-1694. — *Saint-Germain.* — Déclarations des héritages acquis par la fabrique.

G. 1752. (Liasse.) — 35 pièces (16 parchemins).

1443-1759. — *Saint-Germain.* — *Amortissement, francs-fiefs et nouveaux acquêts* (*droit d'*). — Mandement du bailli de Châlons à tous officiers de l'évêque d'enjoindre à tous gens d'église et autres tenant héritages, cens, rentes et revenus au nom et au profit des églises, collèges, communautés, hôpitaux et fabriques, depuis 40 ans en ça, d'en vider leurs mains en l'espace d'un an et un jour à partir dudit mandement (4 avril 1443) ; procuration donnée par marguilliers et paroissiens de l'église St-Germain aux personnes mentionnées dans l'acte, de traiter avec les commissaires du Roi sur le fait des nouveaux acquêts, en conformité de l'ordonnance ci-dessus rendue par le bailli de Châlons (2 septembre 1445). — Contrainte décernée par le bailli de Vermandois contre le curé de St-Germain d'avoir à faire amortir dans les 3 mois les héritages et possessions de la cure dont il jouissait par souffrance (15 mai 1521). — Quittances du droit d'amortissement (1572-1759).

G. 1753. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1734-1754. — *St-Germain.* — *Décimes* : Quittances délivrées à la fabrique de la paroisse par le receveur des décimes du diocèse.

G. 1754. (Liasse.) — 43 pièces (10 parchemins, 2 imprimés).

1314-1765. — *St-Germain.* — *Pièces diverses.* — Sentence du bailli de Châlons qui adjuge à Jehan de Joinville, curé de St-Germain, la jouissance du cellier de sa maison, franc de tout droit de forage, la propriété de la maison étant réservée à l'évêque (30 décembre 1314). — Les chapelains de St-Étienne s'étant rendus en procession à l'église de N.-Dame-en-Vaux pour y faire le service de Nicolas de Plancy, la fabrique de St-Germain avait négligé de faire sonner les cloches au passage du Chapitre, sur quoi les enfants de chœur de St-Étienne étaient entrés en l'église St-Germain pour s'y emparer d'un missel devant servir de gage à l'amende de 5 s. t. due par les réfractaires ; compromis entre le Chapitre de la cathédrale et les marguilliers de St-Germain passé pardevant le lieutenant du bailli de Vermandois : le missel sera rendu par les enfants de chœur et la fabrique déchargée de l'amende pour cette fois, sans préjudice de l'avenir (17 janvier 1392 v. st.). — Permission des vicaires généraux de l'évêque aux curés et paroissiens des églises de Châlons de faire des quêtes pour la réfection des cloches de St-Germain (15 décembre 1409). — Sentence de l'officialité de Châlons enjoignant aux marguilliers de St-Germain d'isoler de la socité des fidèles le nommé Michelet, fils de J. Chambaut, de ladite paroisse, comme convaincu, par le rapport des experts, d'être atteint et infecté de la lèpre (3 octobre 1423). — Les marguilliers de Jâlons-les-Vignes reconnaissent avoir reçu de la fabrique de Saint-Germain les reliques de St Sébastien qu'on y avait transportées pour les soustraire aux mains de l'ennemi qui, ayant occupé 4 ans auparavant la ville de Jâlons, avait brûlé et détruit l'église du lieu (25 décembre 1425) (1). — Sentence de l'officialité au sujet des réparations à faire en la maison curiale à la charge des héritiers du sieur Bricot, curé de St-Germain (9 juillet 1456). — Réparations à l'église Saint-Germain en 1532, 1556 et 1618. — Le Conseil de ville de Châlons reconnait avoir reçu des marguilliers de l'église St-Germain « ung molin à bras pour icellui faire conduire et mener pardevers monseigneur le duc de Nevers, lieutenant général pour le Roy et gouverneur en Champagne et Brie estant en la ville de Sathenay (*Stenay*) (14 octobre 1552) (2). — Mandement des gens du Conseil de ville aux habitants de la paroisse St-Germain d'avoir à payer la somme de 30 écus sol à laquelle ils ont été taxés pour leur quote part des 300 écus imposés à la ville et aux faubourgs pour la *taille des clochers* (7 novembre 1587) ; quittance de la somme ci-dessus par le receveur de la taille (30 novembre 1587). — Ant^e Jolly, organiste et religieux franciscain, s'engage à nettoyer et réparer les orgues de l'église pendant l'espace de 50 jours, moyennant 10 écus (2 juin 1589) ; Mich. Oudart, mégissier, reconnaît avoir reçu de Nicolas Chastillon, marguillier, la somme de 36 s. pour 6 peaux de mouton blanches, destinées à la réfection des orgues (11 novembre 1589). — La fabrique et les paroissiens de l'église, sur la proposition de Me Fortier, curé, acceptent le s^r Nicolas Letellier, prêtre du diocèse, pour remplir la place de vicaire aux gages de 180 l. par an. (Extrait du registre des conclusions de la fabrique, en date du 6 octobre 1669). — Le commis à la vente des offices de greffiers, gardes et conservateurs des registres paroissiaux, reconnaît avoir reçu du s^r Sordel la somme de 21 l. pour le droit des registres de la

(1) Publié par *L. Grignon*. Documents inédits pour servir à l'histoire de Châlons, p. 23, 1 br. in-16, Martin 1880.

(2) Voir la lettre adressée par Marguerite de Nevers à Du Castel (Reims, 11 décembre 1552) dans *Arch. municip. de Châlons AA*, 4.

paroisse St-Germain pendant l'année 1710 (17 mars 1711). — Contrat d'une rente de 60 l., au principal de 3,000, sur les tailles de l'Élection de Châlons, au profit de la fabrique (30 juin 1724 ; titre nouvel et reconnaissance en 1765). — Quittances diverses (1570-1592).

G. 1755. — 1 cah. in-4° (19 feuillets).

1516-1517. — *St-Germain.* — *Comptes.* — Compte des recettes et dépenses de la fabrique présenté par Pierre Fabus et Nicolas Robillart, marguilliers, pour l'exercice commençant à la Quasimodo de l'an 1516 et finissant à pareil jour de 1517. — F° 12 verso. A Jean Michel, organiste, pour ses gages et salaires d'avoir joué de l'orgue durant la présente année, 100 s. t. — F° 18 verso. Dépense pour la confection d'un Graduel (1) : « pour le livre neuf appellé ung gretz, commencé à faire par Jehan Fleutet, escripvain, et Alain Chenu. — Ausdits Fleutets et Alain Chenu, pour avoir escript et notté tout ledit livre, montant à 68 cayers, au pris de 13 s. 4 d. t. le cayer, la somme de 45 l. 6 s. 8 d. t. — Au filz dudit Fleutet, enlumineur, pour 43 douzaines et quatre lectres d'or et vignettes par luy faictes audict livre, au pris de 6 s, 8 d. t. la douzaine, 14 l. 8 s. 10 d. t. ».

G. 1756. — 1 cah. in-4° (16 feuillets).

1565-1566. — *St-Germain* : *comptes.* — Compte des recettes et dépenses de la fabrique par Nicolas Morel et Cl. Maguilot, marguilliers, pour l'exercice commençant à la Toussaint de 1565 à pareil jour 1566. — F° 15 verso. A Jean Du Ruz, orfèvre, pour avoir ressoudé et reblanchi l'encensoir d'argent et avoir ajouté pour 15 s. d'argent à l'une des chaînes, 30 s. t.

G. 1757. (Liasse.) — 16 cah. in-folio.

1600-1625. — *St-Germain* : *comptes.* — Comptes de la fabrique présentés par le marguillier en charge pour les exercices suivants : 1600-1601 (30 feuillets) ; 1608-1609 (11 feuillets) ; 1610-1611 (16 feuillets) ; 1612-1613 (17 f^{ts}) ; 1613-1614 (14 feuillets) : f° 5. « De Pierre Alfeston, bailly de Chaalons, la s. de 12 s. 6 d. pour une année échue du cens que la fabrique a droit de prendre par chacun an sur ung corps de logis derrière la maison dudit Alfeston qui faict sa principalle entrée sur le pont de Naux..... » — 1614-1615 (12 feuillets) ; 1615-1616 (12 feuillets) ; 1616-1617 (15 feuillets) ; 1617-1618 (12 feuillets) : f° 11. « A Guill. Brocq, orfèvre, la s. de 20 s. pour avoir refaict la croix d'argent de l'église...... » — 1618-1619 (22 feuillets) ; 1619-1620 (22 feuillets) ; 1620-1621 (14 feuillets) ; 1621-1622 (14 feuillets) ; 1622-1623 (18 feuillets) ; 1623-1624 (17 feuillets) ; 1624-1625 (20 f^{ts}). — Pièces justificatives des comptes de 1608-1609 : mémoires de travaux ; quittances délivrées par le clerc de chapelle et l'organiste (22 pièces).

(1) On appelle *Graduel* le livre de lutrin qui contient les messes notées : il se divise, comme l'Antiphonaire, en *Propre du temps* et *Commun des Saints*.

G. 1758. (Liasse.) — 16 cah. in-folio.

1625-1649. — *St-Germain* : *comptes.* — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique présentés par le marguillier en charge pour les exercices suivants : 1625-1626 (16 feuillets) ; 1626-1627 (19 feuillets) : f° 11. A. Nicolas Oudin, recteur d'école de la paroisse, 50 l. t. pour avoir desservi en l'église pendant l'année. — F° 18 v°. A Gérard de Foigny, libraire, pour avoir fourni un processionnaire neuf et en avoir recouvert un vieux, 32 s. — 1627-1628 (19 feuillets) ; 1628-1629 (16 feuillets) : f° 15. A Pierre Nicolle, orfèvre, 21 l. pour avoir refait et redoré toutes les reliques. — 1629-1630 (17 feuillets) : f° 14. A Jean Charpentier, imprimeur, 35 s. pour 150 feuilles d'indulgences imprimées et octroyées à l'église St-Germain. — 1630-1631 (19 feuillets) ; 1632-1633 (22 feuillets) ; 1633-1634 (21 f^{ts}) ; 1638-1639 (37 feuillets) ; 1639-1640 (34 feuillets) ; 1640-1641 (29 feuillets) ; 1641-1642 (31 feuillets) ; 1642-1643 (23 feuillets) ; 1643-1644 (23 feuillets) ; 1644-1645 (27 f^{ts}) ; 1645-1646 (21 feuillets) ; 1646-1647 (18 feuillets) ; 1647-1649 (38 feuillets).

G. 1759. (Liasse) — 13 cahiers in-folio.

1649-1685. — *St-Germain* : *comptes.* — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique présentés par le marguillier en charge pour les exercices suivants : 1649-1651 ; 1653-1654 ; 1655-1657 ; 1657-1658 ; 1659-1660 ; 1661-1662 ; 1663-1664 ; 1667-1668 ; 1673-1674 ; 1678-1679 ; 1682-1683 ; 1684-1685.

G. 1760. (Liasse.) — 14 cah. in-folio.

1702-1730. — *St-Germain* : *comptes.* — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique présentés par le marguillier en charge pour les exercices suivants : 1702-1704 ; 1705-1706 ; 1707-1708 ; 1709-1710 ; 1711-1712 ; 1713-1714 ; 1715-1716 ; 1717-1718 ; 1719-1720 ; 1721-1722 ; 1723-1724 ; 1725-1726 ; 1727-1728 ; 1729-1730.

G. 1761. (Liasse.) — 19 cah. in-folio.

1731-1771. — *St-Germain* : *comptes.* — Comptes de la fabrique pour les exercices suivants : 1731-1732 ; 1733-1734 ; 1735-1736 ; 1737-1738 ; 1739-1740 ; 1741-1742

1743-1744; 1745-1746; 1747-1748; 1749-1750; 1751-1752; 1753-1754; 1755-1756; 1757-1758; (1 registre de 213 pages); 1761-1763; 1763-1765: 1765-1766; 1767-1769; 1769-1771.

G. 1762. — 1 registre in-4° (109 feuillets).

1599-1678. — *St-Germain: conclusions.* — Registre des conclusions du conseil de fabrique, du 11 avril 1599 au 11 août 1678. — F° 23. Nomination de députés pour l'élection des officiers municipaux : liste des délégués (séance du 31 juillet 1616). — F° 30. Établissement d'un charnier au cimetière « pour resserrer les ossements des trépassés » (25 décembre 1617). — F° 59. Réfection du jeu d'orgues (16 septembre 1629). — F° 47. Pierre Delaistre, curé de la paroisse, décédé le 26 juillet 1631. — F° 52. Les gages de l'organiste portés de 15 à 30 l. par an (9 décembre 1631). — F° 65 verso. Michelet, nommé recteur d'école de la paroisse en place de Oudin (27 septembre 1638). — F° 107. Remy Copitot, recteur d'école de la paroisse St-Nicolas, nommé recteur de la paroisse St-Germain au lieu et place de Laviarde, démissionnaire (28 juin 1676).

G. 1763. — 1 registre in-4° non rel. (100 pages).

1678-1715. — *St-Germain* : *conclusions.* — Registre des conclusions de la fabrique, du 8 novembre 1678 au 13 janvier 1715. — F° 28. Launoy, chantre, nommé maître d'école en place de Oudet, aux gages de 60 l. par an (10 février 1690). — P. 66. George Josset, *id.* (3 juin 1707). — P. 95. Les gages du maître d'école portés à 80 l. par an (13 janvier 1715).

Nota. — P. 98. Inscriptions des 4 cloches de Saint-Germain bénites par l'évêque de Châlons en 1660. — Nicolas Plusieurs, curé de la paroisse, décédé le 12 juillet 1752 et inhumé le 13 sous la tombe noire à la descente du sanctuaire ; texte de son épitaphe posée le 21 avril 1753.

G. 1764. — 1 registre in-folio (69 feuillets).

1678-1731. — *St-Germain* : *conclusions* — Registre des conclusions de la fabrique, du 8 novembre 1678, au 18 février 1731. — F° 50. Collot, nommé organiste en place de Lebœuf (29 mai 1721).

G. 1765. — 1 registre in-4° (91 feuillets).

1731-1771. — *St-Germain* : *conclusions.* — Registre des conclusions de la fabrique, du 8 novembre 1731 au 24 juin 1771. — F°s 2 et 8. Établissement d'un autel et d'un tabernacle neufs (9 décembre 1731). — F° 10. Sanctuaire pavé de carreaux de marbre (11 mars 1736). — F° 48. Création d'un suisse (26 février 1758).

G. 1766. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1562-1750. — *St-Germain : procédures.* — Procès engagés ou soutenus par la fabrique contre divers particuliers ; Pierre Delaistre, curé, contre Cl. François, s^r de Chauffour, et consorts (1603-1615) ; etc.

G. 1767. (Liasse.) — 42 pièces (6 parchemins).

1674-1788. — *Saint-Jean (paroisse de).* — *Titres de propriété.* — 1° Terres et prés à Juvigny : titres de propriété (1684-1732) ; baux (1686-1786). — 2° Ferme de Marson : acquisition moyennant 190 l. (17 janvier 1674) ; rôles des terres de Marson (1677-1737) ; baux (1674-1788).

G. 1768. (Liasse.) — 32 pièces (1 parchemin).

1681-1783. — *Saint-Jean.* — *Pièces diverses.* — Testament de Jean Lardenois (27 janvier 1435 v. st.) — Mémoire envoyé par l'évêque de Châlons aux curés du diocèse pour être instruit de l'état de leurs paroisses (1681) ; réponses du curé de St-Jean au questionnaire de l'évêque : « Curé : François Hécart de Châlons, âgé de 46 ans ; a été 13 mois vicaire à Saint-Alpin, et 7 ans, 4 mois, curé de Saint-Amand, près de Vitry-le-François. Le revenu de Saint-Jean est une pension de 100 l. payée par l'abbé de Saint-Pierre-aux-Monts : le curé peut faire encore 300 l. avec les messes et fonctions curiales, le peuple de la paroisse étant très pauvre. — 1.900 communiants ; 200 hérétiques. » — Fondations (1704-1783). — Visites épiscopales (procès-verbaux des) en 1683, 1729 et 1751. A cette dernière date le revenu de la cure, en gros et détail, est évalué à 8 ou 900 l. ; celui du vicariat à 4 ou 500 l. Un très grand nombre de paroissiens ne font pas leurs pâques. — Établissement d'un vicaire à Saint-Jean : requête des paroissiens demandant un vicaire ; ordonnance conforme de l'évêque (17 juin 1686). — Inventaire de l'argenterie de l'église dressé conformément aux ordres du Roi en date du 9 février 1690 ; certificat du changeur royal à Châlons attestant que le curé et les marguilliers de la paroisse Saint-Jean ont apporté à son bureau 4 petits bassins servant aux quêtes avec les images de saint Sébastien, saint Élaphe et saint Lumier (6 juillet 1690). — Établissement d'une sœur de charité dans les paroisses de Saint-Jean et de Saint-Nicaise, laquelle sera logée avec les sœurs établies en la paroisse Notre-Dame (21 mai 1711). — Requête des curé et marguilliers à l'évêque pour obtenir l'autorisation de rétablir l'orgue ; ordonnance conforme de l'évêque (10 mai 1729).

— Déclaration faite au bureau ecclésiastique du diocèse en vertu de l'édit du Roi du 17 août 1750 par Oudart Gellé, curé, des revenus et charges de l'église : la portion congrue fournie par l'abbé de Saint-Pierre-aux-Monts est de 300 l. ; la fabrique donne au curé 257 l. 8 s. ; casuel : 250 l. 10 s. Total du revenu : 807 l. 18 s. — Mémoire présenté à l'évêque en 1700 par le curé sur le dommage que lui cause l'établissement des Ursulines dans sa paroisse et sur les difficultés que lui suscitent les exigences des Bénédictins de Saint-Pierre : « Le jour de l'Ascension, les religieux de l'abbaye Saint-Pierre viennent avant la grand'messe prendre en procession le curé qu'ils font marcher devant eux, et, lorsque le curé sort de l'église Saint-Jean, les religieux chantent ces paroles : « *Præibis enim ante faciem Domini parare vias ejus.* » Cette procession solennelle, qui doit être toute religieuse et sainte, semble impérieuse de la part des religieux, odieuse et mortifiante au curé. Les étrangers s'y trouvent pour rire : les jeunes et souvent les anciens religieux perdent contenance, et on remarque que les plus sages se font violence pour s'empêcher de rire. Les laïques, qui sont présents et qui viennent exprès, ne se modèrent point et disent en riant : « Qu'on passe vite, M. le curé, vos seigneurs vous ordonnent de marcher devant eux. »..... Le curé de Saint-Jean demande dédommagement à MM. les religieux bénédictins qui ont acheté la maison abbatiale où demeurait le receveur et sa famille, et aux dames religieuses Ursulines qui ont acheté 25 maisons. Ce qu'il prouve par des faits de l'Ecriture-Sainte :

Si, gardant les justes mesures,
Les solides maisons deviennent des masures.
Sans dédommager le pasteur,
Pouvez-vous lui ravir ses brebis les plus chères ?
Voulez-vous essuyer de Nathan la rigueur ?
Dans le texte sacré parcourez les histoires :
Abraham d'Ephron paiera
Le sépulcre où gist sa Sara.
....

Nota. — A la présente liasse est jointe une collection de notes prises par L. Grignon dans les papiers conservés au presbytère de Saint-Jean et données par lui aux Archives départementales en 1881.

G. 1769. (Liasse.) — 38 pièces (5 parchemins).

1555-1791. — *Saint-Loup* (*Paroisse de*). — *Titres de propriété.* — *Aigny et Juvigny* : fauchées de prés (1612-1662). — *Braux-Saint-Remy* : ferme à Braux et 24 fauchées de pré sur le terroir de Sainte-Menehould, lieu dit le Pré Godin (1733-1791). — *Châlons* : maisons à Châlons (1555-1725) ; ferme sur le territoire (1772-1782). — *Champigneul* : rôle de la ferme en 1781. — *Saint-Germain-la-Ville* : ferme (1720-1780). — *Sarry* : rôles des terres audit lieu (1721-1787).

G. 1770. (Liasse.) — 30 pièces (8 parchemins, 1 imprimé).

1612-1678. — *Saint-Loup.* — Procès entre des marguilliers (1614) ; ci-joint un exemplaire imprimé de la bulle du pape Paul V accordant indulgence plénière à perpétuité à la confrérie du Saint-Sacrement érigée en l'église Saint-Loup de Châlons (1612) (1). — Legs de Louise Collart, femme de P. Mannet, laboureur, en date du 21 mai 1674 ; titres de propriété (1645-1678) (2).

G. 1771. (Liasse.) — 53 pièces (11 parchemins).

1485-1791. — *Sainte-Marguerite* (*fabrique de*). — Titres de propriété et baux. — 1° *Maisons à Châlons ci-après désignées* : rue des Buires (1534-1744) ; rue de la Cumine (1550-1755) ; rue du Flocmagny (1565-1743) ; *id.* près le pont de Nau (1661-1735). — 2° *Propriétés hors de Châlons* : Bouzy et Tours-sur-Marne (dîmes du vin, 1759-1778). — Chepy : bail de la ferme (1761). — Pogny : baux du pré (1690-1761). — Saint-Remy-sur-Bussy (dîmes de) : donation des dîmes de Saint-Remy par Jean de Vésigneul, écuyer, et Claude de Vroil, sa femme, à Nicole Prudhomme, curé de Sainte-Marguerite (19 mai 1485 — copie collat.). — État des titres que le curé de Sainte-Marguerite a remis au District de Châlons (1791).

G. 1772. (Liasse.) — 31 pièces (4 parchemins).

1614-1791. — *Sainte-Marguerite* (*Chapelle Saint-Claude en l'église de*). — Titres de propriété : ferme sur le terroir de Juvigny et Recy (1647-1791). — Pré à Matougues (1634). — Ferme à Villers-aux-Corneilles (1614-1788). — Pré à Vitry-la-Ville et Vouciennes : baux (1665-1790).

G. 1773. (Liasse.) — 31 pièces (4 parchemins).

1696-1756. — *Sainte-Marguerite.* — Amortissement (quittances du droit d').

G. 1774. (Liasse). — 15 pièces (1 parchemin).

1669-1768. — *Sainte-Marguerite.* — Testaments (1669-1740). — Pièces diverses : consultation au sujet de savoir si le curé de Sainte-Marguerite a le droit de réclamer la portion congrue (1768) ; etc.

(1) Sur ce procès, voir *L. Grignon.* Historique de l'église Saint-Loup, page 155.
(2) Sur ce legs voir id., page 165.

G. 1775. (Liasse.) — 30 cah. in folio papier.

1683-1782. — *Sainte-Marguerite.* — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique : comptes présentés par le marguillier en charge 1° de 1683 à 1685 ; 2° de 1692 à 1782.

G. 1776. — 5 registres in-4°.

1656-1790. — *Sainte-Marguerite.* — *Conclusions du Conseil de fabrique.* — 1° Du 28 novembre 1656 au 22 mars 1671 (25 pages) : P. 7 : les gages de Sébastien Robert, clerc d'école, augmentés de 20 l. par an (12 janvier 1659). — 2° Du 1er février 1676 au 27 décembre 1711 (100 pages). P. 55 : la maison de la Gravière louée à Cl. Gaussoin, recteur d'école, moyennant 20 l. par an et ses gages fixés à 52 l. (29 décembre 1694). — P. 100 : le sieur Trémeau, chapelain, exclu de la paroisse pour avoir manqué de respect au curé (27 décembre 1711). — 3° Du 17 avril 1712 au 20 août 1747 (100 pages). P. 8 : le sr Merlin, recteur d'école de Condé-sur-Marne, reçu maître d'école de la paroisse Sainte-Marguerite en remplacement de Nicolas Machet (9 juin 1714). — P. 10 : le sr Godart reçu maître d'école aux gages de 100 l. par an (8 septembre 1716). — 4° Du 3 septembre 1747 au 23 mars 1766 (88 pages). — 5° Du 7 avril 1766 au 22 août 1790 (27 feuillets).

Nota : à la fin de chaque registre est une table des délibérations y contenues.

G. 1777. (Liasse.) — 57 pièces (18 parchemins).

1580-1796. — *Saint-Nicaise (paroisse de).* — Titres de propriété et constitutions de rentes. — Maison à Chepy donnée à bail emphytéotique de 99 ans, en date du 12 mars 1741, moyennant 4 l. par an et 1 poulet, vendue au District de Châlons le 6 prairial, an III. — Maison à Châlons, rue Basse-Saint-Jean (1734-1738) ; etc. — Constitutions de rente sur l'Hôtel-de-Ville de Paris (1722-1765) ; *id.* sur le clergé de France (1777-1786).

G. 1778. (Liasse.) — 69 pièces (7 parchemins)

1619-1758. — *Saint-Nicaise.* — Droits de franc-fief et amortissement : quittances des droits payés par la fabrique (1689-1738). — Pièces diverses (1619-1758).

G. 1779. (Liasse.) — 38 cahiers in-folio.

1684-1788. — *Saint-Nicaise* : comptes de recettes et dépenses. — Comptes de la fabrique présentés par le marguillier en charge : chaque cahier renferme les comptes de 2 années ; il y a quelques lacunes.

G. 1780. (Liasse.) — 344 pièces, papier.

1719-1742. — *Saint-Nicaise* : comptes. — Pièces justificatives des comptes de 1719 à 1724 et de 1738 à 1742.

G. 1781. (Liasse.) — 237 pièces, papier.

1724-1788. — *Saint-Nicaise* : comptes. — Pièces justificatives : états de la location des bans de l'église (1734-1760). — Mémoires d'ouvriers et de fournisseurs ; quittances des sonneurs de la paroisse (1776-1777) ; *id.* du marguillier en charge (1788) ; etc.

G. 1782. (Liasse.) — 87 pièces (3 parchemins).

1683-1731. — *Saint-Nicaise* : procédures. — Mémoires et procédures concernant le procès de MM. Deuil, curé de Saint-Nicaise, et Sauvage, curé de Saint-Jean, contre l'abbé et les religieux de Saint-Pierre-aux-Monts, pour le paiement de leurs portions congrues et celles de leurs vicaires (1683-1731). — Procédures concernant les réparations du clocher de Saint-Nicaise (1720-1721).

G. 1783. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1707-1782. — *Saint-Nicaise* : pièces diverses. — Association des bouchers du Ban de l'Ile à la confrérie de Saint-Hubert établie en l'église de Saint-Nicaise (1707). — Testament de M. Deuil, curé de la paroisse (1732). — Tableau des fondations de l'église en 1782. — État des revenus et des charges de la fabrique (s. d.).

G. 1784. (Liasse.) — 48 pièces (5 parchemins).

1543-1790. — *Saint-Nicolas (paroisse de).* — Titres de propriété, baux. — Maisons (1648-1788) ; pré du Jard et pré de Juvigny (1595-1776) ; pré d'Aulnay (1672-1790) ; pré de Fagnières (1543-1782) ; jardin au Ban de l'Ile (1674-1783). — Décret de suppression de l'église paroissiale de Saint-Nicolas et sa réunion à l'église abbatiale de Toussaints (25 décembre 1779). — Acte de dépôt de différentes pièces concernant la suppression et copie de l'arrêt du Parlement portant homologation du décret d'union (1784).

G. 1785. (Liasse.) — 3 pièces (2 parchemins).

1322-1323. — *Notre-Dame-en-Vaux (paroisse de)* (1). — Consécration de l'église : acte de consécration par l'évêque de Châlons, Pierre II de Latilli (29 août 1322) ;

(1) Voir les pièces concernant la Collégiale de Notre-Dame, série G., art. 995 à 1124.

copie de la pièce susdite (1). — Lettres d'indulgences accordées par Robert de Courtenay, archevêque de Reims, à l'occasion de la consécration ci-dessus (23 avril 1323).

G. 1786. (Liasse.) — 18 pièces (1 imprimée).

1526-1776. — *Notre-Dame* : *inventaires*. — Inventaire des reliques, joyaux et ornements de l'église en 1526 (13 feuillets) (2). — Inventaires des meubles et ornements appartenant à la fabrique (1588-1652). — Inventaire sommaire des titres et papiers qui se sont trouvés dans les coffres de la fabrique (23 août 1776). — Tableau des fondations dont est chargée la fabrique de Notre-Dame conformément à l'ordonnance de l'évêque (29 décembre 1729 — impr.).

G. 1787. (Liasse.) — 10 pièces (9 parchemins, 2 sceaux).

1257-1778. — *Notre-Dame-en-Vaux* : *titres de propriété*. — Marguerite, veuve de Cochon de la Vigne-l'Évêque, donne aux pauvres du Saint-Esprit de Châlons et aux chanoines de l'église Notre-Dame, 20 s. de cens qu'elle percevait sur une maison du Ban Saint-Pierre (novembre 1257). — Sentence de Gaucher de Châtillon, comte de Porcien, connétable de France (3), rendue après enquête et sur le rapport du châtelain Miles, laquelle reconnaît et confirme aux chanoines de Notre-Dame-en-Vaux la possession et jouissance des terrages de Champagne sis en la vallée de Thibie, terrages que leur disputaient les gens dudit Gaucher (septembre 1322 — sceau équestre de Gaucher, très mutilé, et sceau de Guiot, son fils). — Échange entre Jean aux Massues, *ad clavas*, chanoine et chantre de Châlons, et dame Marguerite du Bourg, veuve de Nicolas de Pargny, chevalier, de 60 s. t. que ladite Marguerite levait sur un moulin vulgairement appelé le *Moulin Bayart*, situé sur le pont de Vaux, contre un cens de 40 s. que ledit Jean percevait sur une maison du pont de Nau et 20 autres sols sur une maison au Ban Saint-Pierre (23 septembre 1318 et 29 mai 1325) (4). — Les exécuteurs testamentaires de feu Jean de Thou, en son vivant domicilié à Châlons, délivrent à la fabrique de Notre-Dame 2 maisonnettes à elle léguées par le testament du défunt (30 mai 1427). — Richard la Barbe, maréchal, prend à bail une maison sise en la rue Rancienne près de l'hôtel des Maillets, moyennant 24 s. t.

(1) Publ. par L. Grignon : *Historique de Notre-Dame-en-Vaux*, Châlons, 1885, 1 vol. in-8°, p. 334.

(2) Publ. dans la *Revue des Sociétés savantes*, 7e série, tome II, 3e livraison, 1880, et *L. Grignon*, l. c., p. 265.

(3) Gaucher de Châtillon fut connétable de France de 1302 à 1327.

(4) Au dos de l'acte de 1325, on lit ces mots écrits au XVIe siècle : « Moulin démoli et dont on ne reçoit rien. » V. *Grignon*, l. c., p. 149.

de cens annuel et viager à la fabrique de Notre-Dame et 12 d. de même cens aux curés et chanoines de ladite église (13 janvier 1452, v. st.). — Acquêts de biens fonds par la fabrique en 1778.

G. 1788. — 1 registre in-4°, dérelié (142 feuillets).

1559-1612. — *Notre-Dame*: *baux*. — Registre des baux à fermes et autres, des héritages appartenant à l'œuvre et fabrique de Notre-Dame-en-Vaux.

G. 1789. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1749-1790. — *Notre-Dame*: *baux*. — Collection de baux passés au profit de la Collégiale et de la fabrique.

G. 1790. (Liasse.) — 121 pièces (41 parchemins).

1622-1790. — *Notre-Dame* : *rentes*. — Titres de constitutions de rentes sur l'État, l'Hôtel-de-Ville de Paris, les aides et gabelles, les tailles de l'Élection de Troyes, les maîtres bouchers de Châlons, la communauté des maîtres maçons, les officiers de l'Élection, etc. — Contrat de 3.300 livres de principal au profit de la fabrique contre la communauté des maîtres boulangers de Châlons (1623-1677). — Correspondance avec M. Vandé, receveur des rentes à Paris (1786-1790).

G. 1791. (Liasse.) — 98 pièces (18 parchemins, 6 imprimés).

1445-1742. — *Notre-Dame : amortissement, francs-fiefs et nouveaux acquêts*. — Déclarations des biens appartenant à l'église et fabrique de Notre-Dame en 1445, 1489, 1517, 1673, 1691. — Quittances des droits d'amortissement (1696-1742) ; avertissements, saisies, imprimés divers (1640-1741).

G. 1792. (Liasse.) — 20 pièces (4 parchemins, 3 imprimés).

1320-1792. — *Notre-Dame : pièces diverses*. — Accord entre les chanoines de Notre-Dame et les paroissiens pour l'administration de l'église (15 mars 1329, v. st. — orig. et copie) (1). — Ordonnances pour la police de l'église : défense de par l'official aux laïcs et aux femmes de s'approcher de l'autel et de gêner le service divin, sous peine d'excommunication et de 100 s. d'amende (5 janvier 1401, v. st.); défense de par le Chapitre de traverser l'église avec des denrées et de tirer des coups d'arquebuse dans le cimetière (9 juin 1623); ordre de fermer l'église en dehors des heures d'office (15 juin 1640). — Contrat d'établisse-

(1) Publ. par L. Grignon : *Historique de l'église Notre-Dame-en-Vaux*, p. 345.

ment de deux sœurs de charité pour les paroisses de Notre-Dame, Saint-Loup et Saint-Antoine (19 février 1684). — Ordonnance de l'évêque portant union à la cure de Notre-Dame d'un canonicat et prébende de la Collégiale et union à la même cure des revenus de la chapelle de Notre-Dame-du-Puits qui est supprimée (6 octobre 1713 — impr.). — Testament de Marie Piètre, veuve de Franç. Thiéry, professeur de langue latine (18 septembre 1728). — Mémoire des fabriciens contre De la Paix, notaire royal à Châlons (1775 — impr.). — Transaction entre les chanoines et la fabrique (14 avril 1780). — Règlements concernant les officiers et serviteurs de l'église (1780 et 1791 — impr.) ; requête des 4 maîtres d'école de la paroisse, Briquet, Thierry, Gossin et Clause, à propos de l'article du règlement ci-dessus, en date du 25 septembre 1791, qui fixe à 200 l. le traitement de chacun d'eux. — *Boucherie du Graille :* ordonnance de l'évêque Cosme Clausse portant permission d'ouvrir les 4 étaux de la place du Graille (7 avril 1592) ; bail de ladite boucherie à 110 l. par an (1663).

G. 1793. — 6 cahiers in-4°.

1577-1778. — *Notre-Dame : conseil de fabrique.* — Registres des conclusions du conseil : 1° du 6 janvier 1577 au 28 juin 1587 (30 feuillets) ; 2° du 15 novembre 1587 au 4 octobre 1590 (15 feuillets) ; 3° du 26 août 1674 au 9 mai 1688 (143 pages) ; 4° du 25 mars 1689 au 24 juin 1713 (276 pages) ; 5° du 16 juin 1715 au 15 août 1755 (199 pages). — Registre contenant les nominations et présentations aux bénéfices (1741-1778 — 28 feuillets in-8°).

G. 1794. — 1 cahier en mauvais état (16 feuillets).

1389-1390. — *Notre-Dame : comptes.* — « C'est le compte que fait et rend Pierre Berry, bourgeois de Chaalons, esleu et estably avecques et en la compaingnie de feu maistre Hugue Boule, jadis chantre de l'église de Nostre-Dame-en Vaux de Chaalons, marreliers, pourveeurs et gouverneurs de l'euvre de ladite église pour les bourgois, habitans et parrochiens d'icelle église, des receptes et dépenses faites par ledit Pierre Berry, avec et en la compaignie dudit maistre Hugue pour ladicte euvre, pour ung an commençant à Pasques comeniant l'an mil CCC IIII^xx et nuef, ledit jour de Pasques exclus, et fenissant audit jour de Pasques comeniant l'an mil CCC IIII^xx dix inclus. »

G. 1795. — 1 cahier très endommagé (43 feuillets).

1410-1411. — *Notre-Dame : comptes.* — « Compte de Jehan la Tente, marrelier de l'église Nostre Dame en Vaulx de Chaalons, avecques et en la compaingnie de honorables hommes messire Arnault Dubois et Hamy de Longeville, tant de la recepte commune comme de la despence faicte par lui pour ung an commencent à la Saint Jehan Baptiste mil quatre cens et dix, et finissant à la Saint Jehan Baptiste ensuivant mil IIII^c et unze. » — F° 33 « A maistre Jehan de Ruppes, vicaire de mons^r Charles de Poitiers, nagaires evesque de Chaalons, pour les lettres de la translation du saint nombri (1) le jour de Sainte Katherine, 40 s. 10 d. » — F° 34. « A Jehan Dethou, tavernier, pour le disner des gouverneurs d'icelle eglise, c'est assavoir Hamy de Longeville, messire Arnault Dubois, moy, messire Jehan de Vitry, messire Jehan de Brouvainne, Dommengin Raulin, Colesson Letourneur, dit Chevalier, Jehan de Chartres, le meneur des orgues et quatre compeignons qui soufflent ausdites orgues, pour ledit disner, le premier jour de l'an, 40 s. » — F° 42, verso. « A messire Jehan Brouainne, grant marrelier d'icelle eglise, pour sa painne et saalaire de donner baisier le saint nombri, le jour de l'an nuef (1409) 5 s. » — F° 43. Dépense totale du présent compte : 169 l. 8 d. t. ; recette : 209 l. 3 s. 7 d.

G. 1796. — 1 cahier très endommagé (15 feuillets).

1513-1514. — *Notre-Dame : comptes* — Comptes des recettes et dépenses, de la Saint-Jean-Baptiste 1513 à pareil jour 1514. — F° 14, verso. Recette totale d'argent : 249 l. 16 s. 1 d. t. ; dépense : 208 l. 4 s. 2 d.

G. 1797. — 1 cah. in-4° (27 feuillets).

1555-1556. — *Notre-Dame : comptes.* — Comptes des recettes et dépenses commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1555 et finissant à pareil jour 1556. — F° 16. « Au grand marguillier pour ses peines d'avoir tenu le saint nombry le jour de l'an, 5 s. » — F° 27. Dépense totale : 356 l. 17 s. 2 d. t. ; recette : 360 l. 18 s. t.

G. 1798. — 1 cah. in-folio (49 feuillets).

1558-1559. — *Notre-Dame : comptes.* — Comptes des recettes et dépenses de la Saint-Jean 1558 à pareil jour 1559. — F° 46. A Jehan Durup, orfèvre à Châlons, 46 l. 10 s. t. pour un ciboire d'argent doré dedans et dehors, pesant 2 marcs, 2 onces, et pour avoir doré une petite croix.

G. 1799. — 1 cahier in-folio (18 feuillets).

1562-1563. — *Notre-Dame : comptes.* — Comptes des recettes et dépenses de la Saint-Jean 1562 à pareil jour

(1) Pour l'histoire du saint nombril ou du saint ombilic de J.-C., voir L. Grignon, *Historique de Notre-Dame-en-Vaux*, page 254. La dite relique fut supprimée en 1707 par l'évêque de Châlons, Gaston de Noailles.

1563. — Fº 30. A Nicole Flamaing, prêtre et grand marguillier, pour sa peine et salaire d'avoir tenu le saint nombril le jour de l'an, 5 s. t. — Fº 17, verso. Dépense totale : 1207 l. 3 s. 1 d. ; recette : 1.308 l. 7 s. 4 d.

G. 1800. — 2 cahiers in-folio incomplets.

1566-1574. — *Notre-Dame : comptes.* — Comptes des années 1567 et 1574 (?).

G. 1801. — 1 cahier in-folio (34 feuillets).

1588-1589. — *Notre-Dame : comptes.* — Comptes de la Saint-Jean 1588 à pareil jour 1589. — Fº 18. A M. Horguelin, prêtre et chanoine, pour ses gages d'avoir joué des orgues durant l'année de ce présent compte, 8 écus sol.

G. 1802. — 1 cah. in-folio (32 feuillets).

1589-1590. — *Notre-Dame : comptes.* — Comptes de la St-Jean 1589 à pareil jour 1590. — Fº 31 verso. Dépense totale : 225 écus, 40 s. 3 d. ; recette 362 écus, 14 s. 1 d.

G. 1803. — 1 cahier petit in-4º rel. (84 feuillets).

1606-1608. — *Notre-Dame : comptes.* — Comptes de la St-Jean 1606 à pareil jour 1607. — Fº 30 verso. Au grand marguillier qui a présenté la relique du St-Nombril au peuple, le 1er janvier 1607, 10 s. — Fº 34. A Germain Nobily, libraire, la s. de 12 s. pour avoir recouvert de parchemin les 2 inventaires des titres de la fabrique le 6 août 1606. — Fº 40. Dépense totale : 1074 l. 12 s. t. ; recette 1708 l. 10 s. 3 d. — Fº 43. Compte de la St-Jean 1607 à pareil jour 1608. — Fº 84. Dépense totale : 1724 l. 3 s. 6 d. ; recette 2072 l. 7 d.

G. 1804. — 2 cahiers petit in-folio (36 feuillets).

1616-1618. — *Notre-Dame : comptes.* — Comptes de la St-Jean 1616 à pareil jour 1617. — Fº 35 verso. Dépense totale : 1537 l. 19 s. 5 d. ; recette 1675 l. 9 s. 4. d. — Compte de 1617 à 1618 (incomplet). Dépense 971 l. 17 s. 6 d. ; recette 1625 l. 10 s. 6 d.

G. 1805. — 2 registres in-folio (71 et 62 feuillets).

1626-1630. — *Notre-Dame : comptes.* — Comptes de Quentin Caillet pour 2 années commençant à la St-Jean 1626 et finissant à pareil jour 1628 (71 feuillets) ; *id.* de Ch. Lemoine pour 2 années de la St-Jean 1628 à pareil jour 1630. — Fº 30 verso. Total de la dépense en 1629 : 1165 l. 5 s. 6 d. ; *id.* de la recette 1456 l. 5 s. 11 d. — Fº 59 verso. A. Pierre Debraque, libraire, pour avoir relié un livre en parchemin, 48 s. — Fº 61 verso. En 1630 dépense totale : 1556 l. 7 s. 10 d. ; recette 1726 l. 14 s. 2 d.

G. 1806. — 1 registre in-4º (62 feuillets).

1632-1634. — *Notre-Dame : comptes.* — Comptes de Geoffroi Guillemin : 1º de la St-Jean 1632 à pareil jour 1633 ; 2º de la St-Jean 1633 à pareil jour 1634. — Fº 33. En 1633 total de la dépense : 955 l. 17 s. *id.* de la recette 1660 l. 15 s. 7 d. — Fº 62. En 1634 total de la dépense : 1,015 l. 8 s. 4 d. ; *id.* de la recette 2.293 l. 10 s. 8 d.

G. 1807. — 1 registre in-4º (48 feuillets).

1635-1636. — *Notre-Dame : comptes.* — Comptes de J. Leduc, seigneur de Compertrix : 1º de 1634 à 1635 ; 2º de la St-Jean 1635 à pareil jour 1636. — Fº 21. Dépense totale en 1635 : 1,281 l. 13 s. 5 d. ; recette 1,812 l. 2 s. 11 d. — Fº 48. En 1636 dépense totale : 2.385 l. 10 s. 10 d. ; recette 2,410 l. 7 s. 1 d.

G. 1808. — 1 registre in-4º (102 feuillets).

1637-1638. — *Notre-Dame : comptes.* — Compte de P. Lemoine : 1º de la St-Jean 1636 à pareil jour 1637 ; 2º de la St-Jean 1637 à pareil jour 1638. — Fº 41 verso. En 1637 dépense totale : 1,203 l. 17 s. 8 d. ; recette 3,380 l. 18 s. — Fº 101 vº. En 1638 dépense totale : 6,604 l. 15 s. 9 d. ; recette 5,683 l. 11 s. 3 d.

G. 1809. — 1 registre in-folio (83 feuillets).

1639-1640. — *Notre-Dame : comptes.* — Comptes de Jean Horguelin : 1º de la St-Jean 1638 à pareil jour 1639 ; 2º de la St-Jean 1639 à pareil jour 1640. — Fº 44 verso. En 1639 dépense totale : 3,949 l. 9 s. 6 d. ; recette 3,938 l. 6 s. 8 d. — Fº 82 verso. En 1640 dépense : 2,379 l. 5 s. 7 d. ; recette 2,594 l. 1 s. 3 d.

G. 1810. — 1 registre in-4º (60 feuillets).

1640-1642. — *Notre-Dame : comptes.* — Comptes de Nicolas Dubois : 1º de la St-Jean 1640 à pareil jour 1641 ; 2º de la St-Jean 1641 à pareil jour 1642. — Fº 24 verso. A Gérard, libraire, pour avoir relié un livre du chœur et y avoir fait mettre des attaches de cuivre et recouvrir à neuf, 30 s. — Fº 28 verso. En 1641 dépense totale : 2,881 l. 17 s. ; recette 3,071 l. 16 s. 7 d. — Fº 55. A Nobily pour un dictionnaire, un livre blanc et un livre d'exemple pour les enfants de chœur, 31 s. — Fº 56. A Hécart, libraire, pour avoir relié un missel et mis une couverture neuve, 26 s. — Fº 59. En 1642 dépense totale : 1,761 l. 8 d. ; recette 2,497 l. 5 s.

G. 1811. — 2 cah. in-folio et in-4° (47 feuillets).

1643-1646. — *Notre-Dame : comptes.* — Comptes : 1° de 1643 à 1644 (incomplet); 2° de Nicolas de Chastillon, seigneur d'Oger, pour l'année commençant à la St-Jean 1645 et finissant à pareil jour 1646. — F° 46 verso. Dépense totale : 2,451 l. 19 s. 9 d. ; recette 9,650 l. 17 s. 4 d.

G. 1812. — 1 registre in-folio (70 feuillets).

1646-1648. — *Notre-Dame : comptes.* — Comptes de P. Clozier : 1° de la St-Jean 1646 à pareil jour 1647 ; 2° de la St-Jean 1647 à pareil jour 1648. — F° 34. En 1647 dépense totale : 2,085 l. 3 s. 2 d. ; recette 9,716 l. 19 s. 4 d. — F° 69 verso. En 1648 dépense totale : 2,060 l. 2 s ; recette 11,018 l. 5 s. 7 d.

G. 1813. — 1 registre in-folio (75 feuillets).

1648-1650. — *Notre-Dame : comptes.* — Comptes de P. Braux, seigneur de St-Vallery : 1° de la St-Jean 1648 à pareil jour 1649 ; 2° de la St-Jean 1649 à pareil jour 1650. — F° 35. En 1649 dépense totale : 2,417 l. 13 s 2 d. ; recette 11,292 l. 11 s. 8 d. — F° 74 verso. En 1650 dépense 4,463 l. 17 s. 2 d. ; recette 11,846 l. 1 s. 10 d.

G. 1814. — 10 cah. in-folio.

1650-1660. — *Notre-Dame : comptes.* — Comptes annuels des recettes et dépenses rendus par le marguillier en charge.

G. 1815. — 9 cah. n-4° et in-folio.

1661-1684. — *Notre-Dame : comptes.* — Comptes annuels rendus par le marguillier en charge. (Manquent ceux des années 1665 et 1666 ; 1669 et 1670 ; 1672 à 1676 ; 1679 à 1683).

G. 1816. — 18 cah. in-folio.

1686-1712. — *Notre-Dame : comptes.* — Comptes annuels rendus par le marguillier en charge.

C. 1817. — 34 cah. in-4°.

1712-1750. — *Notre-Dame : comptes.* — Comptes ansnuel rendus par le marguillier en charge.

G. 1818. (Liasse.) — 20 cah. in-folio.

1750-1770. — *Notre-Dame : comptes.* — Comptes annuels rendus par le marguillier en charge.

G. 1819. (Liasse.) — 9 cah. in-folio et in-4°.

1770-1791. — *Notre-Dame : comptes.* — Comptes annuels rendus par le marguillier en charge. En 1789 recette totale : 2,910 l. 15 s. 11 d. ; dépense 1,954 l. 10 s. 6 d. — Compte du 1er mai 1789 au 11 juin 1791, époque de la clôture de l'église.

G. 1820. (Liasse.) — 74 pièces, papier (1 imprimé).

1642-1722. — *Confrérie de la Conception.* — Comptes des recettes et dépenses de la confrérie établie en l'église N.-Dame, pour les années 1642, 1666, 1720 et 1721, 1732 et 1733 ; pièces justificatives des comptes pour les années 1642 et 1643, 1654, 1655 et 1656.

G. 1821. (Liasse.) — 59 pièces (1 parchemin).

1642-1769. — *Notre-Dame : presbytère* (1). — Pièces relatives à la propriété de la maison curiale (1642-1762). — Achat par la fabrique au sr L. Féry, greffier en chef de l'Élection de Châlons, au prix de 5,400 l., d'une maison formant l'angle de la rue de Vaux, pour servir de presbytère (28 août 1755). — Rôles de répartition entre tous les habitants et propriétaires de la paroisse N.-Dame des sommes nécessaires pour solder ledit achat. — Requêtes en décharge ou modération des sommes ci-dessus adressées à l'intendant Rouillé d'Orfeuil : requête du sr Coluel, ingénieur en chef de la province (1767) : etc.

G. 1822. (Liasse.) — 61 pièces (1 parchemin).

1411-1789. — *Notre-Dame : réparations.* — 1° Orgues : sommation pour les marguilliers au sujet d'une paire de soufflets d'orgue (1411) ; dégâts occasionnés au grand orgue par l'orage du 30 au 31 juillet 1720. — Pilier : mémoires et contestations entre les chanoines et la fabrique à propos de la réparation d'un pilier (1766-1770). — Couverture : devis de réparations (XVIIIe siècle).

G. 1823. (Liasse.) — 185 pièces (5 parchemins).

1579-1781. — *Notre-Dame : procédures diverses.* — La fabrique de l'église contre Guyon de Lucy, seigneur de Conflans, qui s'était emparé de divers fonds de terre (1504) ; *id.* contre Cl. Lhoste, seigneur de Recy (1621-1625) ; etc.

G. 1824. (Liasse.) — 10 pièces (1 impr.).

1690-1786. — *St-Sulpice et la Trinité (paroisses de).* — État des comptes de la fabrique de St-Sulpice en 1690 ;

(1) Voir *L. Grignon.* Historique de Notre-Dame, p. 236.

déclarations de biens en 1704 et 1705. — Ordonnance de l'évêque Ant. Jules de Clermont-Tonnerre autorisant la fabrique de St-Sulpice à accepter la fondation de Jacquette Jossé (1786). — Prière à Ste-Pudentienne (impr. s. d.). — Copie collationnée en 1714 de divers titres intéressant l'église de la Trinité, extraits du cartulaire (1).

G. 1825. (Liasse.) — 152 pièces (24 parchemins, 1 imprimée).

1652-1794. — Caurel-lez-Lavannes : inventaire du mobilier de l'église en l'an II. — Cernay-lez-Reims : bail de vignes appartenant à la fabrique (1783). — Cauroy-lez-Hermonville : baux de vignes (1785-1789). — Cernon : état des biens vendus au district de Châlons en 1792. — Chalons-sur-Vesle : constitutions de rente (1735). — Chaltrait : comptes de la fabrique de 1792 à 1794. — Chambrecy : titres de propriété ; comptes de la fabrique en 1786 et 1791 ; inventaire des titres et papiers de la fabrique en l'an II. — Champaubert-aux-Bois (1792-an II). — Champfleury : baux à surcens (1757-1765). — Champigneul : testaments (1652-1698). — Mémoire pour Remi Masset, maître d'école de la paroisse, contre la fabrique du lieu (1777 — impr.). — Autorisation par l'évêque de Châlons d'une fondation en l'église de Champigneul (1785). — État des biens vendus au district de Châlons en 1792. — Champigny : état des biens vendus au district de Reims (an II). — Champillon : baux et reconnaissances (1741-1786). — Champlat : copie des titres de la fabrique (1676-1727). — Comptes de la fabrique (1785-1791). — Changy : titres de propriété ; testaments ; constitutions de rentes ; baux (1654-1792) ; déclaration des biens de la fabrique en 1700.

G. 1826. (Liasse.) — 219 pièces (20 parchemins).

1529-1794. — Charleville : bail (1784). — Charmont : adjudication de vignes (1687) ; bail du moulin à vent (1793). — Charmontois : mémoire des novales de Charmontois-le-Roi et Charmontois-l'Abbé ; bail du tiers des grosses et menues dîmes appartenant aux chanoines de la Trinité de Châlons, moyennant 550 l. (1770). — Chatelraould : titres de propriété ; baux (1746-1792). — Chaudefontaine : copie du testament de Marguerite Deliège au profit de la cure (30 mars 1712) ; déclaration des revenus de la cure en 1728 ; etc. — Cheminon : baux (1783-1785). — Cheniers : comptes des recettes et dépenses de la fabrique (1715-1794). — Réparation à l'église et location des chemins ruraux (1758). — École : accord entre N. Rouyez, maître d'école, et les habitants de la paroisse en l'an 1759 ; acceptation par les habitants de P. Devauversin, en qualité de maître d'école de la paroisse ; énumération des devoirs de sa charge (1770). — Élection d'un marguillier annulée (1778). — Marché passé avec un menuisier pour l'établissement d'un confessionnal et d'une chaire à prêcher, moyennant 135 l. (1776). — Legs divers (1780-1783). — Cheppes : état des biens vendus au district de Châlons (1792). — Chepy : acquisition et bail (1739-1750). — Chervilie : déclaration des biens de la fabrique (1686) ; état des biens vendus au district de Châlons. — Chevigny : déclaration des biens en 1709 ; état des biens vendus en 1792. — Chigny : acquisition d'un jardin par la fabrique (16 mai 1528). — Legs à la fabrique d'une pièce de vigne au lieu dit *Les Gorgeats* (1588). — Testaments et constitutions de rentes, etc. (1657-1761) ; arpentage et adjudication de vignes (1777). — Constitutions de rentes (1737-1790). — Chouilly : procès-verbal de l'inventaire des titres et papiers de la fabrique (25 nivôse, an II).

(1) Voir le cartulaire de la Trinité G. 1130.

G. 1827. (Liasse.) — 63 pièces (4 parchemins).

1633-1792. — Clamanges : titres des biens de la fabrique vendus au district de Châlons le 26 septembre 1791. — Clesles : titres des biens de la cure et de la fabrique : constitutions de rentes foncières (1727-1792). — Coligny : titres et baux de la fabrique (1633-1781). — Comblizy : comptes des recettes et dépenses de la fabrique pour les années 1769 à 1773, 1777, 1780, 1783 et 1787. — Connantray : constitution de rente (1776). — Coole : baux (1763-1789). — Condé-sur-Marne : baux des terres et des prés appartenant à la fabrique en 1787 ; état des biens vendus au district de Châlons en 1792.

G. 1828. (Liasse.) — 141 pièces (10 parchemins).

1508-1790. — Congy : règlement de l'association dite la *Charité de Congy* fondée pour le soulagement des pauvres malades par Louis Desmarins, seigneur de Villeneuve, Congy et autres lieux, lieutenant de 100 hommes d'armes sous la charge du maréchal de Vitry, et dame Anne de Béthune, sa femme ; approbation dudit règlement par Henry Clausse, évêque de Châlons (24 septembre 1631). — Testaments, donations, constitutions de rentes ; procédures diverses (1508-1790).

G. 1829. (Liasse.) — 138 pièces (5 parchemins).

1651-1794. — Contaut : comptes de la fabrique en 1790. — Coolus : comptes de 1681 à 1693. — Cormicy : titres de propriété (1651-1683). — Cormoyeux et Romery : comptes de recettes et dépenses (1676-1792). — Inventaire

des papiers et du mobilier en l'an II. — Comptes de la chapelle Saint-Laurent à Romery (1686-1793). — Permission accordée par l'archevêque de Reims. Alexandre Talleyrand de Périgord, aux habitants de Romery d'avoir des fonts baptismaux dans leur chapelle et un cimetière contigu à ladite chapelle (5 mai 1781). — La fabrique de Romery taxée à 30 s. pour les décimes de 1789. — Corroy : bail (1782).

G. 1830. (Liasse.) — 206 pièces (10 parchemins).

1618-1794. — Coupetz-sur-Coole : état des biens de l'église vendus au district de Châlons (1792). — Coupéville : état des biens vendus en 1792. — Courbetaux : baux et déclarations d'héritages en 1744. — Courdemanges : comptes de la fabrique en 1793. — Courlandon : titres de propriété ; comptes de 1787 à 1792. — Courmas : état du mobilier de l'église en l'an II. — Courmelois : état des biens en l'an II. — Courtagnon : arpentage des biens de la fabrique (1779). — Courtémont (1790-1791). — Courthiézy : état des meubles et immeubles de la fabrique en l'an II. — Courtisols : titres de propriété (1700-1794). — Courville : registre des délibérations de la fabrique, du 18 juillet 1786 au 7 nivôse, an II (9 feuillets). – Comptes de 1786, 1787, 1788, 1789 et 1793. — Couzances-aux-Forges (Meuse) : autorisation par l'évêque d'une fondation en l'église (1788).

G. 1831. (Liasse.) — 157 pièces (3 parchemins).

1516-1792. — Cramant : déclaration de biens et héritages appartenant à la fabrique (9 janvier 1515, v. st.). — Donation par Marie et Charlotte Lecerf, dames en partie de Cramant, d'une pièce de terre lieu dit *Le Champ du Soleil* (1673) ; autre donation de terres par Perrette Dorcial, veuve de François Lecerf, seigneur de Broussy et Cramant en partie (1681). — Cuisles : baux et reconnaissances (1710-1780) ; procès-verbal d'arpentage (1790). — Testaments (1664-1768). — Comptes de la fabrique de Cuisles et Melleroy, son annexe (1666-1792) ; quittances à l'appui des comptes (1743-1779). — Cuperly : titres, testament (1607-1652). — Cuchery : testaments, fondations, constitutions de rentes. — Comptes de la fabrique en 1792 et 1793. — Cumières : bail pour six ans de la maison dite la Maison de Saint-Jean, moyennant 24 l. par an (1651) ; autre bail de la même maison pour 18 l. (1660).

G. 1832. (Liasse.) — 90 pièces (7 parchemins).

1595-1794. — Damery : testaments (1595-1729). — Inventaire des biens de la chapelle Saint-Laurent d'Arty sur le terroir de Damery (1791). — Dampierre-au-Temple et Saint-Hilaire-au-Temple : déclaration des biens appartenant à la fabrique de Saint-Hilaire (1703). — État des biens vendus au district de Châlons en 1792. — Dampierre-sur-Auve : titres des biens de la cure. — Rôle et déclaration des terres labourables et chenevières appartenant à la cure (1739). — Compte-rendu par le s[r] Dieu, curé de Dampierre-sur-Auve et de Dommartin-la-Planchette, de ses revenus en 1790. — Pièces de procédure. — Dampierre-sur-Moivre et Saint-Jean-sur-Moivre : état des biens vendus en 1791. — Dommartin-Lettrée : bail (1786). — Dommartin-sur-Yèvre et Varimont : baux (1783-1788). — Déclaration des biens de la cure : compte-rendu au Directoire de Sainte-Menehould par le s[r] Cl. Mollevault, curé, de la recette de 1790. — Dormans (chapelle Saint-Louis de) : bail (1789). — Drosnay (1792-an II). — Drouilly : fondations en 1731 et 1785) ; autorisation donnée par l'évêque d'accepter le legs (1785).

G. 1833. (Liasse.) — 85 pièces (9 parchemins).

1621-1792. — Éclaires : état du revenu de la cure en 1791. — Éclaron (Haute-Marne) : titres et pièces concernant la chapelle Saint-Charles réunie à l'église d'Éclaron et située sur le finage de Sainte-Livière (1669-1792). — Écriennes : donations et testaments (1641-1717). — Déclarations de terres et novales (1673-1696). — Etat des terres de la cure d'Écriennes en 1760. — Baux (1683-1765). — Déclarations des biens de la fabrique (1692-1705). — Comptes de la fabrique (1683 et 1688). — Élection d'un marguillier par les habitants (1746). — Amortissement, franc-fief et nouveaux acquêts (droit d') : pièces y relatives (1641-17..). — État des ornements de l'église en 1771. — Adjudication du droit de sonner les cloches, moyennant 28 s. par an (1775) ; *id.* du droit de porter le dais aux processions, moyennant 6 l. 14 s. pour l'année (1776). — Ordonnances rendues par les évêques de Châlons à la suite de leur visite pastorale (1698-1770); id. de l'évêque L. Leclerc de Juigné, autorisant la fabrique à accepter une fondation (1781). — Pièces diverses 1621-1770). — Écury-sur-Coole : constitutions de rente sur la chambre ecclésiastique du diocèse (1775-1785).

G. 1834. (Liasse.) — 104 pièces (9 parchemins).

1130-1794. — Élise et Daucourt : donation par l'évêque de Châlons, Erlebert, à Durand, abbé de Moiremont, de la cure d'Élise (août 1130); transaction par laquelle l'abbé de Moiremont cède ladite cure à l'abbé de Châtrices (1[er] février 1231, v. st.) ; accord entre l'abbé de Moiremont et celui de Châtrices au sujet de certaines terres

sises à Elise, s. d. (Copies non collationnées). — Déclarations des novales de la cure d'Élise (1715-1774). — Baux du spirituel de ladite cure en 1550 et 1560. — État des revenus en 1790. — ÉPINE (L') : acquêts et bail (1658-1788). — ÉPOYE : comptes de la fabrique de 1786 à 1791. — Inventaire du mobilier de l'église en l'an II. — ESCLAVOLLE : bail (1787). — ESTERNAY : bail (1788). — ÉTOGES : procès-verbal d'arpentage des terres de la fabrique (1736) ; bail de 1784. — ÉTRECHY : déclaration des terres de l'église en 1692. — ÉTREPY : titres des biens de la fabrique (1550-1788).

G. 1835. (Liasse.) — 35 pièces (5 parchemins).

1646-1794. — FAGNIÈRES : pension viagère de 150 l. à M. Suicer, curé de Fagnières, payable par la chambre ecclésiastique du diocèse (12 décembre 1769). — FARÉMONT : déclaration des terres et revenus de la fabrique en l'an II. — FAUX-FRESNAY : titres de rente au profit de la fabrique (1686-1782). — FAVEROLLES : constitutions de rente (1651-1731). — Compte entre le marquis de Somme-Yèvre et la fabrique de Faverolles (1767). — FAVRESSE : bail (1786). — FAYEL (1) : reconnaissances de rentes (1771). — FÈRE-BRIANGES : titres de propriété (1646-1758). — État des biens vendus en 1792. — FESTIGNY : testaments en faveur de la fabrique (1647-1730). — Inventaire des titres de biens de la fabrique (1792).

G. 1836. (Liasse.) — 169 pièces (24 parchemins).

1618-1794. — FISMES. — Inventaires des titres et papiers de la fabrique en 1774 et 1794. — Titres de propriété : donations, constitutions de rentes, baux, etc. (1618-1788). — Comptes du citoyen Boude, receveur de la fabrique pour les années 1790, 1791, 1792 et 1793 avec les pièces justificatives.

G. 1837. — 1 registre in-folio mutilé (169 feuillets).

1600-1724. — FISMES. — Registre intitulé *obitier* sur lequel sont inscrites les fondations en faveur de la fabrique ; ci-joint des fragments formés de feuilles détachées sur lesquelles figurent : 1° les procès-verbaux des élections annuelles de marguilliers, depuis 1600 ; 2° le procès-verbal de la consécration des autels de l'église paroissiale, de l'église de l'hôpital, de la croix de la halle et de la chapelle des lépreux, par Henry Clausse, évêque de Châlons, administrateur provisoire de l'archevêque de Reims, en attendant la majorité de l'archevêque Henry de Lorraine (5 juin 1632). Sur un des feuillets de garde, on lit les vers suivants, écrits au commencement du XVII[e] siècle :

Tant plus je vais avant, et plus en moy je pense
Au misérable estat de ce mondain séjour,
Je me trouve confuz, voyant tousjours, tousjours,
Hélas ! comme il empire et vient en décadence.
Ung bouffon mal appris, sans aulcune science,
Aura indignement les honneurs d'une cour ;
Ung autre, mieulx doué, servira nuit et jour
En travail, en sueur, sans avoir rescompence.
Sy en faict lui advient d'avoir quelque faveur,
Il s'en verra privé par l'envieux flatteur.
Luy fit-on quelque bien, une trouppe importune
De Harpyes de cour lui ravissent soudain :
En mesme estime sont le noble et le vilain.
Bref, tout pend aujourd'hui au filet de fortune.

G. 1838 (Liasse.) — 133 pièces (5 parchemins).

1628-1794. — FLAVIGNY : 1 cahier servant à enregistrer les réceptions de marguilliers, redditions de comptes, louage des places à l'église (1776 — incomplet). — FLEURY-LA-RIVIÈRE : comptes de la fabrique de 1785 à 1789 ; inventaire des titres et du mobilier de l'église (21 thermidor, an II). — FONTAINE : sentence de la cour spirituelle de Reims fixant à 200 l. la portion congrue du curé, payable par l'abbaye de St-Basle, le commandeur de la Neuville et la marquise de Puisieulx (1646). — FONTAINE-SUR-COOLE : état des biens vendus au district de Châlons en 1791. — FRESNE : reconnaissance d'une rente perpétuelle de 50 s. au profit de la fabrique (1726). — FRIGNICOURT : bail (1780) ; inventaire des biens, meubles et immeubles de la fabrique en l'an II. — FROMENTIÈRES : constitution de rente (1792). — GERMAINE : compte des recettes et dépenses en 1731 ; bail des prés (1782) ; procès-verbal d'arpentage et bornage d'une pièce de pré (1785). — GERMIGNY : comptes de la fabrique de 1789 à 1792. — GERMINON : état des biens vendus au district de Châlons en 1791. — GAYE : titres de la fabrique (1738-1744). — GIVRY-EN-ARGONNE : certificat du s[r] André, curé, attestant que la fabrique ne possède aucun bien (1791). — GIVRY-LEZ-LOISY : biens vendus au district de Châlons en 1792. — GLANNES : bail d'une pièce de vigne appartenant à la chapelle St-Claude de Thiermont, moyennant 8 l. 16 s. de rente annuelle (1781). — GRANGES-SUR-AUBE : testament de Françoise Fraguier, dame de Granges (20 février 1694) ; autres testaments en 1727 et 1740. — GUEUX : comptes rendus par le marguillier en charge, en présence de M. Savoye, curé, des recettes et dépenses en 1790 et 1792. — HANCOURT (1) : bail d'un gagnage appartenant à la fabrique (1787). — HANS : attestation du s[r] Fanart, curé, que l'église de Hans est en portion

Petite commune réunie à Barbonne en 1845.

(1) Petite commune réunie à Barbonne en 1851.

congrue et ne possède en conséquence aucun bien (1791). — Haussignémont : bail d'une ferme appartenant à la fabrique (1782). — Hauteville : bail de terres, moyennant 624 l. par an (1786). — Hautvillers : 1 cahier de 66 feuillets portant enregistrement de baux et arpentage des terres (1644-1661). — Baux classés par noms de lieux dits (1668-1786). — Donations (1676-1686). — Inventaire des titres de la fabrique (3 novembre 1791).

G. 1839. (Liasse.) — 159 pièces (12 parchemins).

1551-1794. — Heiltz-l'Évêque : « C'est la déclaration des terres, prez et possessions temporelles quy appartiennent à l'esglise St-Maurice de Heiz Levesque que donnent par devant vous, Monsr le procureur general du Roy sur le faict des francz fiefz et nouveaulx acquestz, Jehan Adam et Claude Perot, marguilliers de ladicte esglise, suyvant les lettres patentes du Roy nostre sire en dacte du deuxiesme de septembre Vc cinquante ung et aultres lettres en dacte du vingtroiziesme octobre mil Vc cinquante deulx » (orig. sur parch. de 14 feuillets et copies. papier). — Baux (1774-1784). — Heiltz-le-Hutier : donations et testaments (1635-1747); baux (1670-1776); déclaration des biens de la fabrique en 1776. — Comptes de la fabrique (1670-1715). — Ordonnances rendues par les évêques à la suite de leur tournée pastorale en 1698, 1732, 1749, 1770, 1780 et 1784. — Inventaire des papiers de la fabrique en 1705. — Heiltz-le-Maurupt : bail (1785). — Henruel (1) : comptes de la fabrique (1794). — Hermonville : titres (1746-1777); comptes de 1791, 1792 et 1793. — Inventaire des titres et papiers (18 nivôse, an II). — Herpont : rôle des terres appartenant à la cure (1724); autorisation de l'évêque pour une fondation de messes (1787). — Heutrégiville : testament (1710). — Hourges : inventaire des linges et ornements de l'église en l'an II. — Huiron : compte de la fabrique en 1793 avec pièces justificatives.

G. 1840. (Liasse.) — 137 pièces (26 parchemins).

1337-1794. — Isse : bail des terres dépendant de la cure (1788). — Jalons : rôle des terres appartenant à la fabrique de St-Ephrem (1735). — Legs de 3,500 l. à l'école des filles par Marie Delagarde : acceptation du legs par la chambre ecclésiastique du diocèse (1784). — État des biens vendus en 1791. — Janvillers : precès-verbal d'arpentage des terres et prés appartenant à la fabrique (1776). — Jonchery-sur-Suippe : titre de rente de 88 l. 15 s. (1723). — État des biens vendus en 1791. — Jonquery : testaments (1676 et 1738); bail (1786). — Jouy-les-Reims : donation (1678); état de situation des biens de la fabrique (1793). — Jussécourt : bail (1777). — Juvigny : baux (1775-1788). — La Caure : inventaire des meubles, ornements et linge de l'église (15 pluviôse, an II). — La Celle-sous-Chantemerle : constitutions de rentes, baux, etc. (1699-1786). — Inventaire des titres de la fabrique (an III). — La Chapelle-sous-Orbais : testament (1689). — Déclaration au papier terrier de La Chapelle par J. Médart, marguillier (1771); baux. — Lachy : bail (1790). — La Forestière : testaments, baux, etc. (1658-1789). — Landricourt : transaction entre le curé et les habitants au sujet de l'écolage des enfants pauvres (1740); bail (an II). — La Neuville-aux-Bois : attestation par le curé que la paroisse est à la portion congrue (1791). — La Neuville-au-Pont : amortissement de la chapelle St-Nicolas, par le roi Philippe VI de Valois (27 janvier 1336 v. st. – copie); bail (1768). — La Neuvillette : comptes de la fabrique (1784-1791). — La Noue : baux de la dîme (1778 et 1779). — Lavannes : comptes de la fabrique en 1779 et 1784. — La Veuve : bail (1773). — Le Buisson : déclaration des terres de la cure en 1526. — Constitutions de rentes et baux, etc. (1630-1752). — Le Chemin : titres de fondations de messes; baux (1648-1788); compte de la fabrique en 1790. — Le Mesnil-lez-Hurlus : testaments (1740 et 1742). — Lenharée : bail (1727).

G. 1841. (Liasse.) — 114 pièces (17 parchemins).

1658-1792. — Les Essarts-lez-Sézanne : titres de rente, testaments, etc. (1658-1768). — Quittances et pièces de procédure (1670-1792).

G. 1842. (Liasse.) — 43 pièces (2 registres, 2 parchemins).

1622-1794. — Les Essarts-lez-Sézanne. — Registre servant à inscrire les comptes de recettes et dépenses rendus par les marguilliers de l'église St-Mimey des Essarts (1726-1792 — 1 registre in-folio de 172 feuillets). — Registre servant à inscrire les rentes reçues par la fabrique (1712-1790 — 1 registre in-folio de 40 feuillets, mutilé). — Succession du sr André Vestier, curé des Essarts, décédé le 27 février 1725 : apposition des scellés après décès ; inventaire et prisée des meubles et effets laissés par le défunt donateur d'un tiers de ses biens à la fabrique. — Les Mesneux : donations, etc. (1677-1748). — Les Rivières : testaments, etc. ; compte rendu des dépenses et des recettes de la fabrique en l'an II.

G. 1843. (Liasse.) — 182 pièces (8 parchemins).

1582-1792. — Le Thoult : déclaration d'héritage par le curé de Thoult et Trosnay (1681). — Le Vieil-Dam-

(1) Commune réunie à celle des Rivières en 1852.

PIERRE : pièces de procédure au sujet de la dîme, consultations d'avocats, etc. (1629-1776). — Baux des dîmes du finage de Vieil-Dampierre (1759-1762); *id.* des dîmes du finage de Bournonville (1670-1747) (1). — État des revenus et charges de la cure du Vieil-Dampierre dressé par Nicolas-Franç. Anchier, curé du lieu (1790). — LEUVRIGNY : testaments, baux, etc. (1609-1789). — Inventaire des titres et papiers de la fabrique (1791). — LHÉRY : constitution de rente (1753). — LIVRY : comptes de la fabrique (1737-1771). — LOISY-EN-BRIE : testaments (1743). — LOISY-SUR-MARNE : testaments et donations (1610-1788). — LOUVERCY : testament (1644); déclaration des biens de la fabrique (1690). — État des biens de l'église vendus au district de Châlons (1792). — LOUVOIS : inventaire des meubles et ornements de l'église (s. d.).

G. 1844. (Liasse.) — 42 pièces (9 parchemins).

1530-1792. — LUDES : état des cens, rentes et héritages appartenant à l'église de Ludes en 1530 (copie collat. de 1617). — Acquêt de la terre St-Jean au terroir de Ludes par la fabrique du lieu sur Claude Cauchon, seigneur de Neuflize et d'Unchair, y demeurant, et damoiselle Nicolle Forest, son épouse, moyennant 66 écus, 2 tiers d'écu sol (14 octobre 1587). — Registre des comptes et dépenses de la fabrique de 1708 à 1749 (1 registre in-4° de 171 feuillets). — Comptes de la fabrique de 1785 à 1791.

G. 1845. (Liasse.) — 182 pièces (4 parchemins, 2 imprimés).

1512-1794. — MACLAUNAY : déclarations d'héritages en 1739 et 1745. — MAFFRECOURT : extrait du testament de Louis de Berle, seigneur de Maffrécourt, en date du 6 février 1733 ; déclaration de revenus de la cure en 1790. — MAIRY-SUR-MARNE : état des biens vendus au district de Châlons (1792). — MAISONS-EN-CHAMPAGNE : adjudication des prés appartenant à la fabrique ; baux ; déclarations de terre (1675-1785). — Ordonnance du Roi enjoignant aux bénéficiers de donner dans les six mois une déclaration des biens et revenus de leurs bénéfices (17 août 1750 — placard imprimé). — Comptes de la fabrique (1672-1750). — MANCY : compromis entre les seigneurs de Mancy en Champagne et les religieuses de N.-Dame de Soissons touchant les dîmes dudit Mancy (2 janvier 1511 v. st. -- copie collat. en 1513). — Constitution de 260 l. de rente par Anne Judith de Mesme, veuve de Jean de Barillon, seigneur de Mancy, et Antoine de Barillon, seigneur de Morangis, en faveur de la fabrique dudit Mancy (2 décembre 1720). — Inventaire des papiers et titres de la fabrique (1791). — MARDEUIL : rôle des censives dues à l'église St-Thomas de Mardeuil (1661). — État des titres de la fabrique et rôle des biens appartenant à l'église St-Thomas (1792). — MAREUIL-LE-PORT : comptes des dépenses et recettes avec pièces justificatives (1755 — an II). — MAREUIL-SUR-AY : inventaire des meubles et ornements de l'église en l'an II. — MARFAUX : testaments, bail, etc. (1673-1744). — Inventaire des papiers et titres de la fabrique (25 mai 1775). — Comptes de la fabrique (1785-1791). — Cahier servant à enregistrer les délibérations du conseil de fabrique, de 1786 à 1789. — MARSON : testament (1743); état des biens vendus au district de Châlons. — MASSIGES : déclaration des terres en 1612; état du produit de la cure en 1790. — MATIGNICOURT : testament (1698); déclaration des terres (1722); inventaire des titres et papiers en l'an II.

G. 1846. (Liasse.) — 93 pièces (3 parchemins).

1364-1794. — MATOUGUES : Guillaume, sire de Monchablon et de Matougues, et Marguerite de Châlons, dame desdits lieux, octroient à Robert d'Ambonnay, curé dudit lieu, le droit de posséder à perpétuité, pour lui et ses successeurs, une place et maison joignant à la cure et acquise par lui de Jean Pillardel, moyennant 10 florins d'or, à charge pour ledit Robert et ses successeurs de payer chaque année au terme de Pâques un cens de 12 d. (16 juillet 1364). — Testaments (1640-1786). — Fondations au profit de la fabrique (1676-1787). — Donations et constitutions de rente (1605-1701). — Rôle des héritages appartenant à la fabrique de Matougues (XVII° siècle). — État des biens chargés de fondations et vendus au district de Châlons (1792). — MAURUPT : bail des terres de la fabrique (1787). — MÉCRINGES : baux et déclarations d'héritages en 1745 et 1747. — MERFY : titres (1645-an II). — MERLAUT : fondations de messes et baux (1778-1787). — MÉRY-PRÉMECY : donation par Guillaume le Vergeur aux fabriques de Méry et de Prémecy de trois pièces d'héritages (16 novembre 1600). — Procès-verbal d'estimation du mobilier de la fabrique de Prémecy (an II). — MOIVRE . baux (1765); déclaration des terres de la ferme de Saint-Hilaire (1774); fondations en l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul de Moivre (1785) ; état des biens vendus au district.

G. 1847. (Liasse.) — 82 pièces (6 parchemins).

1641-1795. — MONCETS : baux des terres de la cure (1785-1790). — MONTBRÉ : bail (1781). — MONTFÉLIX : recettes et dépenses de la fabrique en 1791. — MONTHELON : testaments (1693-1706) ; arpentage des terres de la fabrique (1786). — MUTIGNY-SUR-VESLE : titres de propriété (1689-

(1) Bournonville, dépendance de la Neuville aux-Bois et du Vieil-Dampierre.

1772) ; comptes de la fabrique (1788-1792). — MONTMIRAIL : baux et déclarations d'héritages du prieuré-cure en 1683 et 1744. — MONT-SUR-COURVILLE : compte de 1787 à 1793. — MOURMELON-LE-GRAND : rôle des terres appartenant à la fabrique (1715) ; bail (1788). — MOURMELON-LE-PETIT : testament (1730) ; bail (1774). — MUIZON : arpentage (1675) ; déclaration des terres de la fabrique (1755) ; comptes de 1788 à 1792. — NANTEUIL-LA-FOSSE : extrait du testament de Louis de Bohain, chevalier, comte de Nanteuil, en date du 13 février 1681 (copie collationnée). — NOGENT-L'ABBESSE : fondations (1659-1685). — NUISEMENT-AUX-BOIS : procès-verbal de vente des biens du ci-devant presbytère, (an II).

G. 1848. (Liasse.) — 143 pièces (9 parchemins).

1528-1794. — OIRY : registre des délibérations de la fabrique, du 23 mars 1738 au 29 octobre 1775 : f° 1, verso. Déclaration des terres et prés appartenant à l'église de Oiry (1 cahier relié de 12 feuillets). — Testament de Marie Lambert (1721). — Comptes de la fabrique, de 1774 à 1778. — Constitution de 300 l. de rente sur le clergé de France au profit de la fabrique de Oiry (1783). — Fondation d'obit pour P.-Franç. Bida, curé de Oiry, décédé le 30 septembre 1782 (1 cah. de 15 pages). — Fondation au profit de l'église et fabrique de Saint-Hilaire de Oiry par J.-François-Florimond de Cappy, commissaire de la noblesse au département d'Epernay (18 janvier 1784). — ŒUILLY : état des biens de la cure qui ont été remis au district ; inventaire des papiers de la fabrique (30 pluviôse, an II). — OMEY : testaments (1692-1737) ; bail (1774) ; état des biens vendus au district. — ORCONTE : acquêts, donations, testaments (rangés par ordre chronologique, (1528-1777) ; baux (1711-1787). — OYES : bail (1792).

G. 1849. (Liasse.) — 123 pièces (45 parchemins.)

1537-1795. — PARGNY : comptes de la fabrique (1784-1788). — PASSAVANT : donations, fondations, testaments (1746-1768). — Constitutions de rente (1741-1768). — Déclaration des revenus de la cure en 1790. — PASSY-GRIGNY (chapelle de) : acquêts, baux et reconnaissances ; inventaire des titres et papiers (1791). — PÉVY : testament olographe de Adam Berruyer, chanoine de la Collégiale de Sainte-Balsamie de Reims (1er avril 1629). — PIERRY : bail (1764). — PLEURS : testaments, baux, pièces de procédure (1537-1792). — État des terres appartenant à l'église et fabrique de Saint-Martin de Pleurs en 1722 et 1792. — PLICHANCOURT : déclaration des biens de la fabrique (21 nivôse, an III).

G. 1850. (Liasse.) — 161 pièces (9 parchemins).

1607-1792. — PLIVOT : pièces de procédures ; réparations à l'église (1705-1781). — POCANCY : état des biens de la fabrique (1792). — POGNY : acquêts, testaments, donations. — Rôle des terres et prés de la fabrique (1754). — Baux de la dîmotte de Pogny (1771-1779). — POILLY : bail du quart des dîmes de Bouleuse appartenant au curé de Poilly (1787). — POMACLE : constitution de rente (1781). — PONTFAVERGER : testament (1781). — POUILLON : fondation (1792). — PROSNE : comptes de la fabrique (1789-1792). — PROUILLY : titres de propriété (1662-1789). — Déclaration du Roi portant permission aux églises et fabriques de rentrer dans tous leurs biens, terres et domaines qui ont été vendus ou aliénés par les marguilliers, communautés ou habitants sans permission de S. M. (1662 — copie.) — Cure de Prouilly : déclaration des biens et revenus de la cure en 1790. — PRUNAY : testaments (1651-1779).

G. 1851. (Liasse.) — 54 pièces (6 parchemins).

1617-1794. — RIEUX : baux et déclarations de biens de la cure en 1744 et 1747. — RILLY-LA-MONTAGNE ; acquisitions et legs ; acquêt par la commune d'une maison pour servir de presbytère (1686). — Comptes de la fabrique, de 1785 à 1792. — ROMAIN : bail (1788). — ROMIGNY : testaments (1622-1741). — Comptes de la fabrique (1773-1792). — ROUFFY : état des biens vendus en 1791. — ROUVROY (1779-1791). — ROZAY (1789-1794).

G. 1852. (Liasse.) — 89 pièces (9 parchemins, 1 plan).

1453-1794. — SACY (1682-1783). — SAINT-BRICE (1745). — SAINT-ÉTIENNE-AU-TEMPLE : fondation de 200 l. à perpétuité (1787). — SAINT-ÉTIENNE-LEZ-VITRY-EN-PERTHOIS : baux (1786-1790). — SAINT-EULIEN : bail (1784). — SAINTE-GEMME : procès-verbal d'arpentage et plan figuré des biens de la cure (1777). — Inventaire des meubles et ornements d'église de Marinville-Libre, ci-devant Sainte-Gemme (29 pluviôse, an II). — SAINT-GENEST : bail (1784). — SAINT-GERMAIN-LA-VILLE : baux des grosses et menues dîmes (1549-1687). — Procédures touchant la dîme : Anne Cauchon, veuve de Quentin Lefolmarié, seigneur d'Oiry, contre Jean Leblé, curé de Saint-Germain-la-Ville (1453-1540) ; François Legorlier, seigneur de Drouilly et de Maisons, contre le Chapitre Saint-Étienne de Châlons (1688-1689). — Testament de Marg. Caurre en faveur de la fabrique (1732).

G. 1853. (Liasse.) · 100 pièces (5 parchemins.).

1559-1792. — SAINT-GIBRIEN : comptes de la fabrique, de 1559 à 1569 (1 cahier in-4° de 50 feuillets). — Rôle des terres de la fabrique ; inventaire des ornements de l'église (1793). — SAINT-HILAIRE-LE-GRAND : testaments (1664-1701) ; état des biens vendus en 1791. — SAINT-JEAN-SUR-TOURBE : testament d'Étienne Francart, curé du lieu, décédé le 17 octobre 1790. — SAINT-LUMIER : testaments (1723-1766) ; constitutions de rente (1755-1771) ; fondations (1746-1791) ; baux et reconnaissances (1738-1790) ; procédures, etc. — SAINT-MARD-SUR-LE-MONT : état des terres à novales en 1669, 1715 et 1763. — Échange de dîmes anciennes et novales au terroir de Saint-Mard entre le Chapitre de Châlons et le curé dudit Saint-Mard (1776). — SAINT-MARD-LEZ-ROUFFY : état des biens vendus en 1792. — SAINTE-MARIE-A-PY : inventaire des ornements et meubles de l'église en 1669 ; comptes de la fabrique de 1678 à 1682 ; noms des personnes à confirmer en 1734 (1 petit cahier in-16 de 40 feuillets). — Déclaration générale des revenus de la cure en 1790. — SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS : testaments (1643-1653) ; acquêt en 1654 ; bail d'une petite ferme appartenant à la fabrique (1747). — SAINT-MASMES (an II). — SAINT-MEMMIE : fondation de 250 l. par Jos. Asselin, autorisée par l'évêque de Châlons (1787). — État des fondations établies dans les églises de Saint-André et Saint-Memmie (1792).

SAINTE-MENEHOULD (1).

G. 1854. (Liasse.) — 46 pièces (13 parchemins).

1342-1764. — *Cure (titres de la)*. — Don par Colin Louve (?) et Mabillon, sa femme, à messire Jehan, curé de Sainte-Menehould, de plusieurs censives pour l'aider à édifier la chapelle que ledit curé entend fonder en l'église dudit lieu et qu'il « ha ja fait et establi devant les fons » (30 avril 1342 — sceau de la prévôté brisé). — Les exécuteurs testamentaires de feu Simon Aubry, sergent du Roi en la prévôté de Sainte-Menehould, mettent la chapelle de Notre-Dame au Coulon, fondée par ses prédécesseurs en l'église du lieu, en possession des biens et héritages qu'il possédait à La Croix-en-Champagne et qu'il avait légués à ladite chapelle (27 février 1422, v. st.). — *Confrérie de Notre-Dame-aux-Vignerons* : Colin Didier, domicilié à la Neuville-au-Pont, vend à la confrérie la moitié d'une maison à la Neuville, moyennant 100 s. t. (27 juillet 1467). — Les exécuteurs testamentaires de feue Jeanne de Puisieulx, femme de J. Boucher, procureur ès sièges de Sainte-Menehould, mettent la confrérie en possession des 3 fauchées de pré léguées par elle aux confrères, sises en lieu dit Alleval (4 août 1585). — *Procédures* : sentence du bailli de Vitry (Henri de Lenoncourt, seigneur de Baudricourt et baron de Vignory), maintenant J. Aubertin, curé de Sainte-Menehould, en possession des droits et prérogatives attachés à sa fonction, à l'encontre de J. Morlet, prêtre, qui lui disputait indûment la préséance (19 novembre 1530). — Procédures concernant les dîmes : sentence des requêtes du Palais qui maintient Grégoire Morlet, curé de Sainte-Menehould, dans la jouissance et possession des dîmes novales dudit lieu (19 juillet 1567) ; procès-verbal de descente et jugement de la prévôté de Sainte-Menehould au sujet des dîmes (18 août 1594). — Sentence des requêtes du Palais maintenant Étienne Collin, curé, en possession de prendre chacun an sur les grosses et menues dîmes du finage de Sainte-Menehould la quantité de 4 setiers froment, 8 setiers avoine et 6 boisseaux (31 janvier 1625) ; arrêt confirmatif du Parlement (18 mars 1628). — Déclaration des terres novales de la cure de Sainte-Menehould (1745) ; baux des dîmes novales et des prés dépendant de la cure (1764).

(1) Sur l'église de Sainte-Ménehould, voir l'art. E. 1008.

G. 1855. (Liasse.) — 109 pièces (13 parchemins, 1 imprimé, 3 plans).

1489-1792. — *Cure (titres de la)*. — Testaments : Henri de Disquenne, seigneur d'Auve et de Malmy, ayant légué au curé de Sainte-Menehould 20 s. t. de rente annuelle à charge d'une messe à célébrer dans la chapelle de Notre-Dame des vignerons, Jacques Hémon, exécuteur testamentaire, baille et transporte à P. Leblanc, curé de Sainte-Menehould, 3 fauchées de pré sises en lieu dit la Commune, pour servir au paiement de la rente ci-dessus (8 juillet 1489) ; etc. — Baux des terres de la cure (1551-1683). — Rôle des prés appartenant à la cure (s. d. — (XVIe siècle) ; arpentage d'un pré à Chaudefontaine (1683) ; plans et arpentages de prés divers (1747-1751). — Procédures ; papiers concernant les dîmes (1641-1792). — Arrêt de Parlement confirmant la nomination faite de Cl. Deliège par la communauté des habitants pour remplir les fonctions de receveur de la fabrique, à l'encontre des réclamations élevées par le Conseil de ville (13 août 1749 — impr.)

G. 1856. (Liasse.) — 45 pièces (40 parchemins, 2 sceaux).

1327-1701. — *Fabrique (titres de la)*. — Legs, baux et censives : cens annuel et perpétuel de 9 s. t. sur une maison à Sainte-Menehould, lieu dit *En Lanche* (décembre 1327) ; *id.* de 14 s. t. sur une maison en la rue du Roion

1er janvier 1340, v. st.) ; *id.* de 13 s. t. sur une pièce de terre (25 mars 1341 v. st.). — Alix, ve de Robinet, vend à G. Androuin, une pièce de terre pour 12 l. 3 s. 4 d. (26 mai 1351). — 7 s. t. de cens annuel et perpétuel légués à la fabrique par Marguerite de Saint-Locain, femme de Louis de Chevery, écuyer (1375). — Cens annuel et per pétuel de 15 s. t. sur une maison sise au châtel de Sainte-Menehould en la rue de la Lochette (8 juillet 1378). — 10 s. t. de rente sur une maison vendus moyennant 6 florins d'or et demi, nommés francs du coin du Roi (3 mai 1379). — Legs de Guillaume Sebillon à la fabrique (avril 1390). — 7 s. 6 d. t. de cens sur une maison en la rue de Lanche vendus pour 4 l. 10 s. t. francs d'or (29 janvier 1390, v. st. — 1 sceau). — Jean de Luistre, ancien lieutenant général du prévôt de Sainte-Menehould, atteste que le sceau apposé est bien le sien (9 septembre 1413). — Cens annuel et perpétuel de 65 s. t. sur une maison en la rue de Lanche (4 juin 1427) ; *id.* de 20 s. t. (22 février 1427, v. st.) ; *id.* de 6 s. 8 d. sur un jardin (31 juillet 1428) ; *id.* de 10 s. t. sur une chaumière et un jardin avec un vivier sis en lieu dit la *Côte le Roy* (23 novembre 1439). — Enguerrand et Gaucher de Cuise, frères, vendent à Thierry Lorencin, curé de Dommartin-sous-Hans, un jardin sis au châtel de Sainte-Menehould, moyennant 10 l. t. (21 mars 1439, v. st.). — Cens de 5 s. t. sur une vigne et un jardin (1447) ; le cens est de 3 s. 4 d. t. en 1472. — Cens perpétuel de 40 s. t. sur une maison (13 janvier 1461, v. st.). — Don à la fabrique de 2 fauchées de pré sises en la prairie de Chaudefontaine (10 février 1463, v. st.). — Cens de 20 s. 4 d. t. sur 2 maisonnettes sises en la rue de Lanche (20 mai 1464). — Rente de 20 s. t. léguée par feue Jeanne Brenecourt, à charge d'un service (23 octobre 1464). — Cens perpétuel de 4 s. 2 d. t. sur un jardin, lieu dit *Roion* (5 février 1468, v. st.). — Perresson de la Croix, dit Le Roy, cède à la fabrique une rente annuelle et perpétuelle de 12 s. t. pour 6 l. (26 mai 1470). — Aubry Triboult, domicilié à Villers-en-Argonne, cède 10 s. t. de rente perpétuelle sur une maison à Daucourt, moyennant 100 s. t. (25 avril 1474). — J. Jacquart, domicilié à Mafrécourt, cède à la fabrique 30 s. t. de rente perpétuelle sur le tiers d'une maison sise audit Mafrécourt (26 avril 1484). — Cens perpétuel de 10 s. t. sur un jardin en lieu dit *En Forêts* (29 mai 1489). — Thibault Cochon, écuyer, receveur ordinaire de Sainte-Menehould, donne à la confrérie du Saint-Ciboire en l'église paroissiale de Sainte-Menehould une fauchée de pré pour l'entretien du cierge « ardant nuit et jour devant le précieux corps de N. S. » (20 août 1494). — Reçu de P. Faudel, sieur de Favresse, élu en l'Élection de Sainte-Menehould, la somme de 10 l. pour le prix d'une place en l'église à perpétuité (1658) ; etc.

G. 1857. — 2 pièces, dont 1 cahier parch. de 54 feuillets.

1419. — *Cartulaire de l'église de Sainte-Menehould* (1). — « C'est le cartulaire et registre de toutes les rentes, revenus et possessions appartenans à l'esglise de Sainte Manehoult, que pluseurs bonnes personnes ont donné et laissié à icelle esglise, pour icelles rentes et revenues estre levées par les coultres et gouverneurs d'icelle, et les convertir au proffit d'icelle esglise. Et avec ce s'ensuivent les charges dont ladicte esglise est chargié à cause d'icelles revenues, tant d'obis comme d'allumer lampes et autres choses. Fait ce present cartulaire par l'ordonnauce des eschevins de ladicte ville, du procureur d'icelle et des coultres et gouverneurs de la dicte esglise, ou mois d'avril l'an mil CCCC et dix-huit. » — Fo 35 : « Cy apres s'ensuent les rentes et revenues laissiés à la dicte eglise de Saincte Manehoult, lesquelles sont chargiés de faire faire en la dicte eglise pluseurs obis pour les ames de ceulx qui les ont données et laissiés par les coultres et gouverneurs d'icelle, et aux frais et despens d'icelle esglise. Lesquelz services et obis sont cy declairiés l'un apres l'autre, selon ce qu'ilz se doivent faire par ordre. Fait oudit mois d'avril l'an mil IIII cent et XVIII avant Pasques. » — Copie manuscrite du cartulaire ci-dessus exécutée au XVIIIe siècle (1 cahier in-folio de 28 feuillets).

G. 1858. (Liasse.) — 71 pièces (4 parchemins).

1350-1793. — *Chapelles.* — Chapelle de St-André, à l'hôpital de Ste-Menehould : titre de fondation passé par devant Jean Morel, de Ste-Menehould, garde-scel de la prévôté (13...). — Chapelle Ste-Barbe (ou de N.-Dame du Bout) : titres et baux des héritages de ladite chapelle (1553-1793). — Provisions de chapelains : P. Adam en place de Gilles Adam (27 septembre 1633) ; Phil. Bouchier (1679) ; Cl. Dubois (1719) ; Jos. Fiot en place de Franç. Deu du Javot, décédé (1754) ; J.-B. Bourlier en place de Jos. Fiot, décédé (1757). — Chapelle St-Claude : sentence de la comtesse de Bar, dame de Cassel, maintenant les religieux de Moiremont en possession provisoire des dîmes et usages de bois à eux appartenant en la prévôté et châtellenie de Vienne (1350 ?). — Titres de la chapelle St-Claude (1623-1759). — Chapelle St-Jean-Baptiste : prés à Bournonville (1674-1779). — Chapelle de N.-Dame des Champenois : bail de prés (1785).

(1) Le présent cahier est incomplet : il commence au feuillet 25 ; le le feuillet 33 manque. — Le texte du cartulaire a été publié par *Ed. de Barthélemy.* Paris, Champion, 1875, in-8o.

G. 1859. (Liasse.) — 46 pièces (9 parchemins, 1 sceau brisé).

1457-1787. — *Chapelle de St-Jean-l'Évangéliste.* — Titre de fondation de la chapelle (13 septembre 1457 — copies). — Lettres patentes du roi Louis XI délivrées à la requête de Claude Tognel, fils de Jean Tognel, fondateur, concernant la dotation et l'amortissement de ladite chapelle (Montilz-lez-Tours, 5 décembre 1471 — sceau brisé); ci-joint l'acte d'entérinement de la Chambre des comptes (5 février 1473 v. st. orig. et copie impr.) — *Provisions des chapelains* : nomination par Cl. Toignel, f. de Jean Toignel, fondateur, de Jacques Damidel, en remplacement de Geoffroy Goultier, curé de Verrières (10 novembre 1478). — Prise de possession de la chapelle par Jean Herbin (24 octobre 1542); ci-joint le refus du cardinal de Lenoncourt, évêque de Châlons, d'accorder la collation audit Herbin (9 octobre) et la nomination du même par Charles de Lorraine, archevêque de Reims, au refus de l'évêque de Châlons (10 octobre 1542). — Réquisition de Gobert de Hersigny, prêtre, à l'évêque de Châlons de lui accorder ses provisions de chapelain au lieu et place de J. Herbin (9 octobre 1544). — Prise de possession par Pierre Jacquet (22 octobre 1542). — Nomination par Jean Philippe de Savigny, mari de Anne d'Épense, de Jean de Neuvillon, au lieu et place de P. Jacquet, décédé (2 avril 1585). — Collation délivrée à Nicolas Marguet par l'évêque Cosme Clausse (7 avril 1598). — Nomination par Jean de Beauvau, seigneur d'Épense, de François Thomas en remplacement de N. Marguet, décédé, à charge pour ledit Thomas de payer une pension au jeune Le Roy, afin de lui permettre de continuer ses études jusqu'à ce qu'il ait l'âge requis pour la prêtrise (11 avril 1631); testament dudit Thomas (1651). — Nomination d'Hippolyte Thibault par Pierre de Beauvau, seigneur de Villers-en-Argonne, muni à cet effet de la procuration de Samuel de Beauvau, seigneur d'Épense, au lieu et place de Martinet dont la démission est ci-jointe (1er mai 1651). — Nomination de Pierre Jacquesson par Nicolas du Hautoy, muni à cet effet de la procuration de Jacques de Beauvau, seigneur d'Épense, au lieu et place d'Hipp. Thibault, décédé (14 janvier 1675). — Nomination d'Édouard Drouet en remplacement de P. Jacquesson, résignataire (16 février 1683); suit l'énumération des revenus et des charges de la chapelle St-Jean. — Nomination de L. Jacques Artus Fleury en place de Franç. Hadoul, décédé (16 mai 1745). — Nomination de J.-J. Jacquesson, curé de Passavant, en remplacement d'Ed. Drouet, décédé (8 mars 1751); ci-joint une lettre de Madame de Nettancourt audit Jacquesson pour lui annoncer sa promotion (27 janvier 1751). — P. Franç. Sourdat, nommé chapelain en remplacement de J. Jacquesson, résignataire (24 mars 1760). — Procédure à l'occasion de la promotion de Nicolas-Franç. Millet (1763). — Provision de Cl. Ante Corda, en remplacement de P.-Franc. Sourdat, décédé (13 octobre 1787). — *Pièces diverses* : renseignements concernant la chapelle et les chapelains de St-Jean. — Saisie des revenus de la chapelle à la requête de Franç. d'Épense, patron d'icelle, pour défaut de résidence du chapelain (15 avril 1578). — Arrêt du Conseil d'État autorisant ceux de la R. P. R. à nommer aux bénéfices dont ils sont patrons à cause de leurs terres (8 juillet 1651 — copie). — Consultation d'avocat décidant que des patrons tombés dans l'indigence peuvent obliger les églises et chapelles par eux fondées à leur fournir des aliments, lorsque les revenus excèdent les charges des bénéfices (1674); mémoire pour obtenir une pension sur la chapelle en faveur de deux parentes de M. de Beauvau, patron; réponse à la question de savoir si les seigneurs de Beauvau, appartenant à la R. P. R., peuvent exercer leur droit de patronage sur la chapelle St-Jean (23 décembre 1674). — Consultation de M. Nolet, avocat à Ste-Menehould, sur le patronage de la chapelle de St-Jean l'Évangéliste (1747). — Liste des patrons et des chapelains depuis 1457, dressée en 1780.

G. 1860. (Liasse.) — 92 pièces (12 parchemins, 1 imprimé).

1457-1785. — *Chapelle de St-Jean-l'Évangéliste.* — Inventaire des papiers; titre de la chapelle St-Jean (13 septembre 1457 — copie). — Déclarations de biens (1515-1785). — Ferme de Hans : baux de 1585 à 1784; rôles des terres de la ferme (1614-1771). — Ferme de Laval : baux de 1656 à 1780; rôles des terres de la ferme (1628-1659). — Terrain à Ste-Menehould (1662-1781). — Baux des prés, de 1587 à 1787. — Reconnaissance de cens (1747-1785).

G. 1861. (Liasse.) — 117 pièces (8 parchemins, 3 plans).

1462-1785. — *Chapelle de St-Jean-l'Évangéliste.* — Déclarations de biens, baux de prés, plans (1568-1783 — copies et quelques originaux). — Pièces de procédures (1595-1785). — Pièces diverses (1462-1631).

G. 1862. — 2 registres in-folio cart. (78 et 64 feuillets).

1379-1784. — *Chapelle de St-Jean-l'Évangéliste* : recueil factice de pièces y relatives. — 1er *registre (78 feuillets)* : fo 1. Titre de la relique de Ste-Menehould (13 février 1378 v. st. — copie collat. et impr. en 1784). — Fo 3. Dotation par Jean Toignel, seigneur de Laffincourt, Cheppes et Sugny-en-Rethelois, lieutenant-général au bailliage de Vitry, de la chapelle de St-Jean l'Évangéliste fondée par lui en l'église paroissiale de Ste-Menehould (13 septembre 1457 — copie collat. et impr. en 1783). — Fo 5. Approba

tion par l'évêque Geoffroy III Floreau de la fondation ci-dessus. (Châlons, 16 juillet 1471 — copie collat. et impr. en 1781). — F° 6. Ordonnance de l'évêque Antoine Jules de Clermont-Tonnerre, enjoignant de transcrire les 2 actes précédents sur le registre du secrétariat (Châlons, 24 octobre 1783). — F° 23. Lettres patentes du roi Louis XI obtenues à la requête de Cl. Toignel, fils de J. Toignel, amortissant les héritages légués à la chapelle par ledit J. Toignel (Montils-lez-Tours, 5 décembre 1471 — copie collationnée et impr. en 1781). — F° 32 verso, Vidimus des pièces ci-dessus en date du 6 avril 1553). — 2e *registre* (*64 feuillets*) *:* ce registre contient les mêmes copies que le précédent, impr. sur parchemin, plus les originaux ci-après: f° 4. Reconnaissance d'un cens sur une maison par P. Toignel, prévôt de Ste-Menehould (5 juillet 1404 — parch.) — F° 11. Confirmation par l'évêque Geoffroi Floreau (16 juillet 1471 — parch.). — F° 45. Les commissaires sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts reconnaissent avoir reçu de Nicole Hébert, chapelain de la chapelle St-Jean, la déclaration des revenus de ladite chapelle et les lettres d'amortissement du roi Louis XI (29 novembre 1515 — parch.). — F° 57. Copie impr. de l'expédition des lettres patentes, donnée à Laon le 16 avril 1545. — F° 64. Vidimus sur parchemin des lettres du 5 décembre 1471.

G. 1863. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1553-1598. — *Fabrique de l'église* : mandements de paiement et quittances délivrées par les échevins de Sainte-Menehould au receveur de la fabrique pour les motifs ci-après déclarés. — Conclusion du Conseil de la ville de Ste-Menehould allouant à Antoine Boytellet et Nicolas Triboult, chargés de soigner les pestiliérés, la somme de 60 s. t. au premier et celle de 50 s. t. au second, outre leur nourriture en pain, vin et viande, lesquels gages et nourriture seront baillés et délivrés par Nicolas Corvisier, receveur de l'église paroissiale (17 mai 1553). — Certificat des échevins attestant que Nicolas Corvisier, naguère receveur de l'église, leur a fourni la quantité de 303 pieds de pierre dure de Barrois, pour être employés à la maçonnerie de la poterne qui sera refaite à la porte des Prés, et promesse d'en déduire le prix sur le montant de sa recette (24 novembre 1554). — Certificat des échevins attestant que Remi Bourgeois, receveur, a dépensé la somme de 7 l. 18 s. 6 d. t. pour distribution de vivres par lui faite à la multitude du peuple de la ville « assemblée à estaindre le feu mis par inconvénient à plusieurs maisons de la rue de la Grande Aulche, partie desquelle il avoit convenu desmollir pour saulver les autres maisons voisines.... » (3 août 1557). — Certificat des échevins attestant que Jean de Clermont, naguère receveur de l'église, avait remis entre leurs mains la somme de 25 l. t. « pour certains urgens affaires, fort pressez et nécessiteux, pour la tuition, garde et défense de la ville » (24 juillet 1562). — Ordre des échevins à Gérard Guyot le jeune, receveur, de bailler et délivrer à Pierre Du Val, demeurant au châtel de Ste-Menehould, la somme de 10 l. t. « pour avoir par luy fourny de linges et ustanciles, depuis le moys d'aoust dernier passé et jusques à présent, au seigneur des Conardins, logé en la maison dudict Du Val, et envoyé en cestedicte ville par Mgr de Buissy d'Amboise, pour y commander et empescher les entreprinses que ceux de la nouvelle opinion faisoient contre ladicte ville et chastel pendant ledict moys d'aoust et toutes aultres qu'ilz pourroient faire par après » (27 janvier 1562 v. st.) — Promesse des échevins de rembourser à L. Branche, receveur, la quantité de 4 setiers de froment délivrés par lui pour la nourriture des reitres du duc de Saxe revenant du camp du Roi, conformément aux ordres de M. Despaulx, lieutenant pour le Roi en Champagne en l'absence du duc de Guise, lieutenant général (12 avril 1566). — Payé par ledit Branche aux soldats chargés de la garde du châtel de Ste-Menehould la somme de 15 l. 1 s. 4 d. t. (31 octobre 1567). — 6 setiers d'avoine fournis par la fabrique pour nourrir les chevaux des gens de guerre étant en garnison à Ste-Menehould (23 décembre 1567). — Payé par Blaise Chastellain, receveur de la paroisse, la somme de 25 l. 14 s. t. pour la dépense de bouche faite au mois de mai dernier au logis dudit Chastellain, tant pour le sr d'Escannevelle, commissaire ordonné pour les vivres des reitres allemands étant au service du Roi sous la conduite du comte de Reingraff et marquis de Bade, que pour le présent de vin fait audit comte (30 juin 1568). — Ordre des échevins à Bl. Chastellain de délivrer à Fr. Jouan, boulanger à Ste-Menehould, la quantité de 6 setiers froment destinés à être convertis en pain pour la nourriture du camp et armée du Roi qui doit se trouver lundi prochain au village de Noirlieu près Épense (21 janvier 1569). — Promesse des échevins de rembourser audit Chastellain la somme de 14 l. 11 s. t. pour ses frais d'avoir fourni de vivres le capitaine Bailly et autres (31 janvier 1571). — Fourni par Bl Chastellain 1 feuillette de vin blanc de 12 l. t. et 5 pintes de vin qui furent présentées à Mgr de Crouy, gouverneur et capitaine de Ste-Menehould, avec 2 setiers d'avoine, pour la venue et entrée de Madame de Crouy en cette ville, et 1 corde de bois pour le chauffage des soldats faisant le guet de nuit sur la muraille, à raison de 50 s. t. la corde (23 mars 1571). — Ordre des échevins à J. Gobillon, receveur de la fabrique, de rembourser à P. Dorigny, bourgeois de Ste-Menehould, la somme de 24 l. t. qu'il avait payée aux laquais du duc de Guise pour

l'achat du poële porté devant ledit duc quand il fit son entrée en cette ville, comme lieutenant général du Roi, le 6 avril dernier (22 avril 1574). — Ordre des échevins à J. Hennequin, receveur de la paroisse, de bailler et délivrer dès demain, sur les deniers de sa recette, à J. Girard, marchand, la somme de 13 écus 1 tiers, pour 10 cordes de bois qu'il a fournies pour le chauffage des soldats étant en garnison à Ste-Menehould, quand ils font la garde des murailles (18 septembre 1590). — Ordre au même de délivrer à J. Girard la somme de 32 écus, 2 s. 6 d. pour dépenses diverses faites par lui concernant la défense de la ville (29 décembre 1590) — Ordre à Jean de Puisieulx, receveur de la paroisse, de payer sur les deniers de sa recette à J. François, maçon, demeurant au châtel de Sainte-Menehould, la somme de 11 écus, 40 s. t. pour 1 toise et 2 tiers de toise de muraille qu'il a construits à ses frais au bout du cimetière pour la clôture du charnier (14 mars 1598).

G. 1864. (Liasse.) — 15 cah. in-4° et in-folio.

1664-1782. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique de Ste-Menehould : chaque cahier renferme les comptes de plusieurs années.

G. 1865. (Liasse.) — 23 cah. in-folio.

1783-1790. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique.

G. 1866. (Liasse.) — 102 pièces (45 parchemins).

1628-1795. — Saint-Pierre-aux-Oies : testament de Fr. Piètre (1725). — État des biens vendus au district de Châlons. — St-Quentin-le-Verger : titres de la fabrique (1643 — an II). — Saron-sur-Aube : bail des terres de la fabrique (1785). — St-Quentin-les-Marais : testament de J. Navarre, curé du lieu (6 janvier 1642) ; quittance du droit d'amortissement des biens acquis par la fabrique (1696). — Acte de l'assemblée des habitants pour la location d'un quartier de vigne (28 avril 1734) : etc. — St-Souplet : testament de Marie Pagnot (1657). — Inventaire des titres et papiers de la fabrique (an II). — Saint-Quentin-sur-Coole : état des biens vendus au district de Châlons. — St-Vrain : bail d'une maison et jardin appartenant à la fabrique (1781). — Sarcy : titres de propriété (1658-1741). — Comptes de la fabrique (1783-1792). — Saudoy : titres (1638-1773).

Sézanne

G. 1867. (Liasse.) — 104 pièces (96 parchemins).

1396-1777. — *N.-Dame de Sézanne.* — Titres de propriété : baux et censives classés par nos d'ordre, de 3 à 60 (quelques lacunes).

G. 1868. (Liasse.) — 120 pièces (94 parchemins).

1515-1787. — *N.-Dame de Sézanne.* — Titres de propriété : baux, censives, etc., classés par nos d'ordre, de 61 à 131 (quelques lacunes).

G. 1869. (Liasse.) — 100 pièces (80 parchemins).

1430-1787. — *N.-Dame de Sézanne.* — Titres de rente : baux, contrats et constitutions de rente, reconnaissances, hypothèques, etc.

G. 1870. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1608-1692. — *N.-Dame de Sézanne.* — Testaments : collection de testaments rédigés en faveur de la fabrique.

G. 1871. (Liasse.) — 87 pièces (12 parchemins, 6 imprimés).

1471-1747. — *N.-Dame de Sézanne.* — Amortissement (droit d') : quittances du droit susdit (1471-1742). — Sentences des commissaires ordonnés sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts fixant à 60 s. et à 8 l. t. les sommes à payer par la fabrique (3 janvier 1471 et 22 mai 1515). — Quittances délivrées à la fabrique (1640-1742). — Amortissements, sommations, déclarations de biens, etc.

G. 1872. (Liasse.) — 119 pièces (13 parchemins).

1665-1680. — *Procédure.* — Les paroissiens de Notre-Dame de Sézanne contre Pierre du Cambout, cardinal de Coislin, évêque d'Orléans, et Claude du Bellay, prieur de St-Julien, gros décimateurs, au sujet des réparations à faire à l'église (1). — Arrêt du Grand Conseil contre le prieur de St-Julien et le doyen de Gaye, gros décimateurs (26 octobre 1665). — Sentence du bailliage de Sézanne (9 septembre 1678). — Arrêt du Grand Conseil rendu au profit des habitants de Sézanne contre les srs Cambout et Dubellay (22 mars 1680) ; autres pièces de procédure.

G. 1873. (Liasse.) — 31 pièces (1 parchemin).

1670-1726. — *Procédure.* — Les paroissiens de l'église N.-Dame contre le prieur de St-Julien et le doyen de Gaye, gros décimateurs, au sujet des dégâts causés à

(1) Sur l'origine du procès, voir le registre coté 1895, p. 54.

ladite église par la chute d'une partie de la tour et du clocher arrivée le 27 décembre 1717. — Copie de l'arrêt notable du Parlement, en date du 1er avril 1670, portant rétablissement des églises tombées en ruine contre les gros décimateurs. — Transaction entre le sr Monnot, curé de la paroisse N.-Dame, et l'abbé de Cotte, prieur commendataire de St-Julien, aux termes de laquelle les gros décimateurs restent chargés des réparations du clocher, chœur et cancel de ladite église (13 janvier 1726).

G. 1874. (Liasse.) — 36 pièces (4 parchemins).

1682-1740. — *Procédures.* — 1° Portion congrue du curé: la portion congrue du curé de N.-Dame, due par le prieur de St-Julien et le doyen de Gaye, consiste, depuis la Déclaration du Roi en date du 29 janvier 1686, en 195 l. d'argent, 2 muids de vin, 3 setiers de froment et 3 de seigle. — Procédures soutenues par le curé Monnot contre l'abbé de la Vigne, prieur de St-Julien, et sentences du bailliage des 9 janvier et 18 juillet 1721, qui condamnent le prieur à payer, de quartier en quartier et par avance, la portion congrue ci-dessus détaillée. — 2° Réparations à faire au presbytère : état des réparations, mémoires à ce sujet, etc. (1711-1730).

G. 1875. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1727-1741. — *Procédures diverses :* la fabrique de N.-Dame de Sézanne contre Simon Clerget, P. Tourneux, etc.

G. 1876. (Liasse.) — 37 pièces (3 parchemins).

XVIe siècle — 1776. — *Pièces diverses.* — Registre d'obits (s. d. — XVIe siècle). — Comptes de la confrérie de Saint-J.-Baptiste et de Ste-Marguerite (1689-1725). — Arrêt du Conseil autorisant les habitants de Sézanne à s'imposer en trois années consécutives de la s de 1500 l. pour se libérer de leurs dettes (18 mars 1664). — Ordonnance épiscopale enjoignant de convoquer les curés du diocèse de Troyes pour nommer un député chargé d'accompagner l'évêque à l'assemblée provinciale qui se tiendra à Sens (8 novembre 1769). — Adjudication en l'assemblée des anciens marguilliers et principaux habitants de la paroisse N.-Dame, de 23 peupliers appartenant à la fabrique, situés en lieu dit *Le moulin Foulon* (13 septembre 1772).

G. 1877. (Liasse.) — 104 pièces (36 parchemins).

1415-1788. — *N.-Dame de Sézanne.* — Pièces de procédure et pièces diverses : actes de vente, accords, baux, reconnaissances, etc.

G. 1878. — 1 registre in-folio, mutilé (180 feuillets).

1596-1660. — *N.-Dame de Sézanne.* — Registre ordinaire des hypothèques de la fabrique.

G. 1879. — 2 registres in-4°.

1608-1669. — *N.-Dame de Sézanne.* — Ancien registre des titres, hypothèques, cens et rentes dus à la fabrique (in-4° mutilé). — État des rentes dues à la fabrique dressé par Martin, curé de la paroisse (1 registre in-4° de 264 pages).

G. 1880. — 1 cahier in-folio, non relié (92 feuillets).

1756. — *N.-Dame de Sézanne.* — État des biens et revenus de la fabrique en 1756.

G. 1881. — 1 cah. in-4° cartonné (26 feuillets).

1763-1771. — *N.-Dame de Sézanne.* — Journal des recettes et dépenses de la fabrique, de 1763 à 1771.

G. 1882. (Liasse.) — 45 cah. in-4°.

1669-1716. — *N.-Dame de Sézanne.* — Cueillerets de la fabrique, de 1669 à 1716.

G. 1883. (Liasse.) — 30 cah. in-4°.

1717-1749. — *N.-Dame de Sézanne.* — Cueillerets de la fabrique, de 1717 à 1749.

G. 1884. — 1 cah. in-folio (34 feuillets).

1576. — « C'est le compte de Servays Rambure et Gilles Chevrier, margliers et proviseurs de l'église parrochialle Nostre-Dame ou faulxbourg de Sézanne pour l'année 1576, et commanceant le 17e jour de janvier et finissant à pareil jour 1577 ». — Fo 26. « Payé au prédicateur qui a presché le jour de feste N.-Dame en mars, pour une carpe et un pot de vin, 10 s. 6 d. — Payé pour une quarte de vin et deulx petitz pains pour faire la cène le jeudy absolut, 4 s. 4 d. » (1). — Fo 27. « Payé à Me Guillaume le painctre qui a racoustré un panneau de verrière en la chappelle Saint Hubert 12 s 6 d. ». — Fo 27 verso. « Payé à Ylaire Vefuysat, sergent, qui nous a adjorné pour assister à l'assemblée pour les Estaz 6 s. » (2). — Fo 28. « Payé à maistre Supplyce Badet, recteur des escolles de la paroisse N.-Dame, la s. de 6 l. t. pour les gaiges qu'il a sur ladite église ».

(1) Jeudi absolu = le jeudi saint.

(2) Le roi Henri III avait convoqué les États Généraux à Blois pour le 15 novembre 1576.

G. 1885. — 1 cah. in-folio, mutilé (33 feuillets).

1581. — *N.-Dame de Sézanne.* — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique pour l'année 1581. — F° 20. « Payé à Dominicle Baillet, painctre et verrier, pour avoir faict 3 panneaulx de verre neuf, en l'un desquelz panneaulx il a peint et reffaict une image de N.-Dame, et remys en plomb 3 aultres panneaux, le tout de la verrière d'au dessus de la grande porte de ladicte église, qui auroient été rompus et gastés par les vents et orages de temps du jour de Pasques dernier et aultres jours, dont ils ont payé audit Baillet la s. de 1 escu, 10 s. t. ». — F° 20 verso. « *It.* par l'advis et consentement de plusieurs paroissiens de ladicte église, ils auroient faict refaire et racoustrer l'image de N.-Dame, laquelle avoit esté rompue par les troubles derniers, et estant refaicte du consentement de plusieurs paroissiens, ils auroient marchandé à mᵉ Pierre Rivet le jeune, painctre et verrier, de peindre ladicte image estant posée sur (le) grand autel, et en ont payé audit Rivet la s. de 10 escuss. t. ». — « *It.* payé à Pierre Grautin, tailleur d'images demeurant à Villenauxe, pour avoir faict une image de sainct Vincent, par l'advis et consentement de plusieurs paroissiens, pour la fasson duquel ils ont payé audit Grautin la s. de 1 escu sol, 10 s. t. ».

G. 1886. — 2 cah. in-folio (35 et 25 feuillets).

1582-1584. — *N.-Dame de Sézanne.* — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique : 1° en 1582 (35 feuillets) ; 2° en 1584 (25 feuillets). — Dépenses de l'année 1584 : f° 15. A Pierre Noël, magister de ladite paroisse, pour ses gages 2 écus, 40 s. t. — F° 17. « Aux sonneurs qui ont sonné après le trespas de Monseigneur le duc, frère du Roy (1), par l'ordonnance de M. le bailly de Sézanne, pendant qu'on chantoit les service et vigiles pour le salut de son âme, 35 s. t. ». F° 20. « Le mercredi 5 décembre dernier il feist ung grand et impétueux vent qui froissa les verrières de ladite église, signaument celles des chappelles St-Hubert, St-Jehan et Ste-Marguerite, et encores celle de dessus la grande porte, pour racoustrer lesquelles ils marchandèrent à Mathieu Perlat, verrier, moyennant qu'il debvoit avoir 4 s. t. de chacun pied en verre neuf et 2 s. de chacun pied en vieil verre à mettre en plomb ».

G. 1887. (Liasse.) — 5 cah. in-folio (37, 26, 38, 33 et 35 feuillets).

1590-1601. — *N.-Dame de Sézanne.* — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique pour les années 1590, 1598, 1599, 1600 et 1601. — Comptes de 1598 : f° 21. « A esté payé pour 3 pintes et choppines de vin pour les communians en ladicte église les jours de festes de Toussaints et Noel et aultres festes sollemnelles pendant le temps du présent compte et pour une choppine de vin et une michotte de pain blanc pour le prédicateur qui feit la prédication le jour d'Assomption N.-Dame la s. de 20 s. 10 d. ». — Compte de 1600 : f° 26. « A mᵉ Barthélemy Rousseau, orphèvre, demeurant en la ville de Sézanne, pour avoir faict et livré à la dite église une croix d'argent estamée, pesant 3 marcs et 3 onces d'argent, et d'y avoir mis et apposé de l'or fin ès endroicts qu'il estoit tenu d'en mettre avec l'estui pour mettre et serrer ladite croix, 37 écus sol ». — F° 26 verso. « A mᵉ François Baillet, peintre et verrier, pour ses peines et sallaires d'avoir peinct en or et en azur et semé de plusieurs fleurs de lis en or le baston servant à mettre et porter ladite croix à la procession, 1 écu, 34 s. t. ». — « *It.* audit mᵉ Fr. Baillet, peintre et verrier, pour ses sallaires, peines et vacations d'avoir refaict et racoustré toutes les verrières de ladite église et remis en bon et suffisant estat, et aussy pour le payement de l'entretenement desdites verrières que ledit Baillet est obligé de bien et deuement entretenir, à tous périls de fortune, le temps et espace de 3 années, 4 écus sol ».

(1) François, duc d'Anjou, 5ᵉ fils de Henri II et de Catherine de Médicis, mort à Château-Thierry le 10 juin 1584.

G. 1888. (Liasse.) — 8 cahiers in-folio.

1605-1612. — *N.-Dame de Sézanne.* — Comptes de recettes et dépenses de la fabrique pour les années 1605 à 1612.

G. 1889. (Liasse.) — 9 cahiers in-folio.

1614-1630. — *N.-Dame de Sézanne.* — Comptes de recettes et dépenses de la fabrique pour les années 1614, 1615, 1616, 1617, 1619, 1621, 1627, 1628 et 1630.

G. 1890. (Liasse.) — 10 cahiers in-folio.

1631-1647. — *N.-Dame de Sézanne.* — Comptes des recettes et dépenses pour les années 1631, 1632, 1638, 1640, 1641, 1643, 1644, 1645, 1646 et 1647. — *Nota* : à la fin de la plupart de ces comptes est un inventaire des meubles et ornements de l'église, dressé par les marguilliers en charge.

G. 1891. (Liasse.) — 10 cah. in-folio et in-4°.

1648-1658. — *N.-Dame de Sézanne.* — Comptes des recettes et dépenses pour les années allant de 1648 à 1658 ; l'année 1649 est en déficit. — *Nota* : à la fin de chaque compte est un inventaire des meubles et ornements de l'église dressé par les marguilliers.

G. 1892 — 1 registre in-folio (162 pages).

1659-1662. — *N.-Dame de Sézanne.* — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique : 1° de 1659 à 1660 (pages 1 à 46). — P. 47 : inventaire des meubles de l'église au 18 janvier 1660. — 2° De 1660 à 1661 (pages 56 à 107). P. 108 : inventaire des meubles au 18 janvier 1662. (Entre les pages 107 et 108 on a arraché 2 feuillets). — 3° De 1661 à 1662 (pages 110 à 162).

G. 1893. — 1 registre in-folio relié.

1662-1666. — *N.-Dame de Sézanne.* — Comptes de la fabrique pour les années 1662 (53 pages); 1663 (45 pages); 1664 (52 pages); 1665 (45 pages); 1666 (55 pages).

G. 1894. — 1 registre in-folio relié.

1667-1669. — *N.-Dame de Sézanne.* — Comptes de la fabrique pour les années 1667, 1668 et 1669 (3 cah. rel. de 60 pages et 29 feuillets).

G. 1895. — 1 registre in-folio rel., mutilé.

1670-1672. — *N.-Dame de Sézanne.* — Comptes de la fabrique pour les années 1670, 1671 et 1672. — P. 54. Note du curé expliquant l'origine d'un procès avec les décimateurs pour réparations à l'église : « Il faut remarquer qu'en l'an 1676, le 5 août, sur les 9 heures du matin, le tonnerre tomba sur le clocher de ladite église, qui ruina plus de moitié de la couverture et fit plusieurs dégâts aux principales pièces du dedans du clocher. Nous en donnâmes avis à M. de Coislin, évêque d'Orléans, décimateur pour un tiers à cause de son doyenné de Gaye, et à M. Claude du Bellay, prieur de St-Julien, décimateur pour deux tiers. Lesquels nous entretinrent de belles paroles, jusques après la perception des dîmes du vin. Après quoi, le 6 octobre 1676, ils nous déclarèrent qu'ils ne prenoient aucun intérêt aux ruines du clocher de notre église et qu'ils n'en devoient aucune réparation. Ce qui fit qu'après avoir pris l'avis de M. Nic. Ricard, avocat de la fabrique, nous fîmes assigner lesdits s^rs décimateurs pour faire lesdites réparations. » — *Nota* : ci-joint 4 cahiers qui paraissent avoir été arrachés au présent registre.

G. 1896. — 1 registre in-folio relié (481 pages).

1673-1687. — *N.-Dame de Sézanne.* — Comptes de la fabrique pour les années 1673 à 1687. — P. 481. Copie d'une ordonnance rendue par Nicolas Denise, chanoine et archidiacre de Sézanne, grand-vicaire et official de Troyes, au cours de sa visite en l'église susdite le 4 juin 1673 : sur la plainte déposée par les marguilliers contre Cl. Ménéclier, paroissien de N.-Dame, demeurant au Petit-Viudé, qui avait négligé de faire présenter aujourd'hui le pain bénit par sa femme, se contentant de l'envoyer par un petit valet inconnu « ordonné que ledit M. fera présenter dimanche prochain par sa femme ou, en cas d'empêchement, par une femme honnête un pain bénit, ainsi qu'il est accoutumé, aux peines de droit ; et, pour le mépris par lui fait de la religion, condamné à aumôner la s. de 3 l. à la fabrique, à laquelle il sera contraint par provision, avec imploration au bras séculier ». — *Nota* : ci-joint 1 cah. intitulé : « Instruction pour les marguilliers de la paroisse N.-Dame de ce qu'ils doivent faire pour la conservation du revenu temporel de la fabrique, tiré du registre appelé Extrait des rentes de ladite église, par J. Martin, curé (1682).

G. 1897. — 1 registre in folio relié (618 pages).

1688-1704. — *N.-Dame de Sézanne.* — Comptes de la fabrique pour les années 1688 à 1704.

G. 1898. (Liasse.) — 31 cahiers in-folio.

1705-1735. — *N.-Dame de Sézanne.* — Comptes de la fabrique pour les années 1705 à 1735.

G. 1899. (Liasse.) — 25 cahiers in-folio.

1736-1790. — *N.-Dame de Sézanne.* — Comptes de la fabrique pour les années 1736 à 1790.

G. 1900. (Liasse.) — 18 cah in-4°.

1749-1791. — *N.-Dame de Sézanne.* — Comptes de la recette et dépense des revenus casuels de la fabrique pour les années 1749 à 1791. (Chaque compte est accompagné de pièces justificatives).

G. 1901. (Liasse.) — 256 pièces, papier.

1659-1788. — *N.-Dame de Sézanne et St-Pierre, son annexe.* — Pièces justificatives des comptes et pièces diverses : comptes de la confrérie de St-J.-Baptiste (1721-1722) ; état des obits fondés depuis 1726 ; état de ce que devait recevoir M. Monnot, curé, pour ses obits, de 1711 à 1739 ; etc.

G. 1902. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1615-1750. — *St-Denis de Sézanne.* — Inventaires des titres et papiers de la fabrique en 1615, 1739 et 1742. — État des créances de la fabrique (1615-1750).

G. 1903. (Liasse.) — 72 pièces (30 parchemins).

1522-1770. — *St-Denis de Sézanne.* — Titres de propriété : testaments, donations, baux, etc — Amortissement : quittances du droit d'amortissement (1693-1746) ; déclarations de biens (1700).

G. 1904. (Liasse.) — 111 pièces (27 parchemins).

1557-1781. — *St-Denis de Sézanne.* — Titres de propriété : baux, testaments, procédures, etc. — Pièces diverses : emprunts de la ville d'Épernay arrêtés en l'assemblée générale des habitants (1614-1654). — État des rentes dues à la fabrique de St-Denis, etc.

G. 1905. (Liasse.) — 69 pièces (33 parchemins).

1562-1782. — *St-Denis de Sézanne.* — Titres de propriété : testaments, baux, procédures, etc.

G. 1906. (Liasse.) — 154 pièces (72 parchemins).

1585-An III. — *St-Denis de Sézanne.* — Titres de propriété : testaments, constitutions de rente, baux, reconnaissances. — École de charité du faubourg de Broyes pour les enfants pauvres : testament de Jeanne Cadet en date du 11 mai 1723 portant création de ladite école ; acte de fondation de l'école (29 décembre 1730) ; nomination de François Lhéritier aux fonctions de maître d'école et conditions de sa charge (13 janvier 1734) ; *id.* de P. Denevers (3 novembre 1756) ; etc. (1723-1789).

G. 1907. (Liasse.) — 73 pièces (27 parchemins).

1611-1758. — *St-Denis de Sézanne.* — Titres de propriété : donations, testaments, constitutions de rente, etc. — Devis pour l'exécution des 6 travées de grilles qui restent à faire à l'entour du chœur (1758).

G. 1908. (Liasse.) — 105 pièces (10 parchemins).

1628-1790. — *St-Denis de Sézanne.* — Titres de propriété : testament de Cl. Prailly, vicaire de ladite église (1654). — Nominations de chapelains en l'église St-Denis par les marguilliers (1655-1678) ; etc.

G. 1909. — 3 registres in-4° et in-folio.

1659-1736. — *St-Denis de Sézanne.* — Comptes de la fabrique ; 1° de 1659 à 1670 (1 registre in-4° de 139 feuillets) ; 2° de 1670 à 1703 (1 vol. in-folio relié de 397 feuillets) ; 3° de 1704 à 1736 (1 registre in-folio de 336 feuillets).

G. 1910. — 14 cahiers in-folio.

1744-1789. — *St-Denis de Sézanne* : comptes de la fabrique.

G. 1911. — 2 cah. rel. en 1 registre.

1585-1699. — *St-Denis de Sézanne.* — Déclarations des cens, rentes et autres revenus appartenant à l'église et fabrique de St-Denis, avec la date des titres (2 cah. de 56 et 245 feuillets).

G. 1912. (Liasse.) — 63 pièces (12 parchemins).

1611-1794. — Savigny-sur-Ardres : testaments (1688-1744). — Scrupt : baux (1785-1787). — Selles (1794). — Sermaize : fondation par Henri de Thiard, cardinal de Bissy, de deux sœurs d'école chargées d'élever et d'instruire les filles de la paroisse de Sermaize, à l'entretien desquelles il affecte une somme de 14.239 l. produisant 355 l 19 s. 6 d. de rente annuelle sur l'Hôtel-de-Ville de Paris (6 octobre 1733) : titres de ladite rente — Sermiers : reconnaissance des cens et surcens dus à la fabrique (1692). — Servon : arpentage des terres et prés appartenant au domaine de la cure de Servon par Gentil, arpenteur de la duchesse d'Elbeuf (1757). — Arrêt de Parlement homologuant le contrat d'échange passé le 8 juillet 1757 entre Jacques Morlot, curé de Servon, et la duchesse d'Elbeuf (7 mai 1782). — Sézanne : rente due à la fabrique de Notre Dame (1781). — Sogny-en-l'Angle : bail (1786).

G. 1913. (Liasse.) — 42 pièces (41 parchemins).

1469-1742. — Soilly : partage de terres et prés entre le prieur et les marguilliers de Soilly (22 février 1554, v. st.). — Titres de propriété : baux, testaments, etc.

G. 1914. (Liasse.) — 68 pièces (13 parchemins).

1527-1793. — Soilly. — Titres de propriété : testaments, donations, baux, reconnaissances, etc. — Inventaire des titres de la fabrique en 1793.

G. 1915. Liasse.) — 112 pièces (4 parchemins).

1568-1794. — Somme-Py : arrêt du Parlement qui adjuge à la cure de Somme-Py les dîmes menues et mixtes pour supplément de portion congrue (15 septembre 1568). — Sommesous (1784-1788). — Somme-Suippe : le curé atteste que sa cure ne possède aucun bien-fonds ni aucun titre (1791). — Somme-Tourbe : déclaration des biens et revenus de la cure en 1790. — Somme-Vesle : constitu-

tion de rente (1697). — **Somme-Yèvre** : titres des biens de la cure (1653-1770). — **Souain** : cure (1788-1790). — **Soudé-Notre-Dame** (1785). — **Soudé-Sainte-Croix** : cure et chapelle Saint-Nicolas. — Dîmes de la cure (1689-1788). — Nominations de chapelains : Jacques Lepot (11 décembre 1637) ; Germain Nobily (2 septembre 1642) ; Jean Legentil (22 juin 1643) ; André Bartel (20 octobre 1672) ; Hugues Mac-Mahon, prêtre irlandais (1740) ; J.-François Larcher (25 janvier 1785) (1). — **Soudron** : transaction entre les habitants du lieu et les décimateurs pour la réparation du chœur et cancel de l'église (1677). — **Soulanges** : testaments (1647-1685). — Amortissement (droit d' — 1691-1696). — Comptes de la fabrique (1697-1786). — Registre des délibérations de la fabrique (1791-1792). — **Soulières** : état des biens chargés de fondations vendus au district de Châlons. — *Nota :* aucun titre antérieur à 1729, l'église ayant été incendiée en cette année le jour de la Pentecôte. — **Soyer** (2) : bail (1788). — **Suizy-le-Franc** : comptes de la fabrique en 1792 et 1793.

G. 1916. (Liasse.) — 155 pièces (13 parchemins).

1626-1794. — **Taissy** : testaments, donations, etc. — **Tauxières** : procès-verbal de l'inventaire des titres et papiers de la fabrique en 1791 ; les commissaires constatent qu'il n'y en a plus. — **Thiéblemont** : déclaration des terres et prés de la fabrique en l'an II. — **Thuisy** : comptes de la fabrique (1780-1785) — Arpentage, partage et bornage de l'ancien domaine de la cure du lieu entre les décimateurs (1781). — **Tilloy** (1790-1791). — **Togny-aux-Bœufs** : état des biens vendus au district de Châlons (1792). — **Tours-sur-Marne** : état des biens, revenus et charges de l'église en 1663. — Reconnaissance par Cl. Glorieux, laboureur, de la somme de 445 l. due par lui à André Linage, écuyer, seigneur de Loisy, Tours-sur-Marne et autres lieux, pour six années de bail de la cense appartenant audit seigneur (1673). — Testaments (1662-1697). — Baux (1755-1785). — Nominations de marguilliers par la communauté des habitants (1767-1792). — Comptes de la fabrique (1750-1792). — Inventaire des titres de la fabrique en l'an II. — **Tramery** : donations (1724-1761). — **Treslon** : titres de propriété, testaments, etc. (1651-1784). — **Trois-Fontaines** : legs de terres à l'église Saint-Blaise de Trois-Fontaines (1709) ; bail en 1792. — **Trois-Puits** : acquêt d'une maison par la fabrique (1704) ; bail d'une pièce de vigne (1784).

(1) Voir ci-dessus G. IV, art. 150.

(2) Commune réunie à celle d'Allemanche en 1846.

G. 1917. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1747-1794. — **Troissy** : inventaires. — Inventaire des papiers trouvés dans le coffre de l'église (1747) ; *id.* des titres de la fabrique en 1791 ; *id* des titres et objets mobiliers de la fabrique (1794) ; déclaration des terres et prés dépendant de la chapelle castrale Saint-Jacques de Troissy.

G. 1918. (Liasse.) — 89 pièces (37 parchemins).

1448-1747. — **Troissy** (1). — Testaments, etc. (1631-1728). — Compte des recettes et dépenses de la fabrique pour l'année 1717. — 2. Déclarations de biens ; procédure : déclaration des biens amortis appartenant aux Dames de l'Amour-Dieu et qui sont en la censive de la seigneurie de Troissy (1599). — Déclaration des biens de la fabrique en 1728 ; *id* des terres et vignes dépendant de la cure en 1736. — Procédure faite à la requête des marguilliers de la fabrique Saint-Martin contre les religieuses de l'abbaye de l'Amour-Dieu pour refus d'un setier de blé et autant d'avoine qu'elles étaient obligées de payer chacun an à ladite fabrique (1742-1744). — 3. Donations et testaments (1516-1741). — 4. Amortissement (droit d') : quittances et main-levées délivrées aux marguilliers par les fermiers des droits de franc-fiefs et nouveaux acquêts (1448-1609). — Quittances du droit d'amortissement (1640-1692 et 1744-1747) ; etc.

G. 1919. (Liasse.) — 51 pièces (21 parchemins).

1386-1789. — **Troissy.** — 1. Acquisitions (1535-1744). — 2. Donations et acquisitions (1523-1589). — 3. Échanges (1499-1509). — 4. Pièces diverses : ordonnance de Simon, évêque de Soissons (2), pour le rétablissement de l'église de Troissy (15 mai 1392). — Ordonnance de Mathieu de la Porte, bailli de Troissy, rendue en vertu d'une requête à lui présentée par les marguilliers de la fabrique de Saint-Martin dudit Troissy, tendant à ce qu'il leur fût permis de faire saisir les biens de plusieurs particuliers refusant de payer à l'église du lieu les droits de cens et rentes qu'ils lui devaient (24 juillet 1392). — 5. Adjudications à l'enchère des empouilles des prés appartenant à la fabrique (1729-1755). — 6. Adjudications des prés de l'église (1768-1789). — 7. État des obits fondés en l'église de Troissy (1770). — Baux du moulin de Tournoit sis en la paroisse d'Anthenay (1539-1555).

(1) Le présent inventaire a été dressé d'après un ancien répertoire rédigé au XVIII[e] siècle, dans lequel les liasses sont cotées de A à L ; chaque liasse est accompagnée d'un sommaire détaillé des pièces y contenues.

(1) Simon I de Bussi, évêque de Soissons, 1362-1404.

G. 1920. (Liasse.) — 102 pièces (11 parchemins).

1595-1792. — Vanault-le-Chatel : baux, procédures ; déclaration des terres de la fabrique en 1762 et 1777 ; fondations autorisées par l'évêque (1778). — Vanault-les-Dames : déclaration des biens de la fabrique (1742). — Vandières : testaments et donations (1595-1711). — Pièces servant de renseignements (1651-1692). — Arpentages (1651-1697). — Vauclerc : testaments (1691-1756) ; déclaration des terres de la fabrique en 1751 ; baux (1739-1784). — Vaudemanges (1683-1741). — Vavray-le-Petit : baux et reconnaissances (1730-1792). — Ventelay : compte des recettes et dépenses de la fabrique en 1786.

G. 1921. (Liasse.) — 112 pièces (5 parchemins).

1669-1794. — Venteuil : inventaires des titres de la fabrique en 1719 et 1794. — État des fondations en 1748. — Comptes de la fabrique 1° en 1719 ; 2° de 1766 à 1790. — Registre des délibérations de la fabrique (1786-1792) ; état de la vente des places à l'église en 1789 (1 registre petit in-4° de 38 feuillets). — *Tincourt (annexe de Venteuil)* : comptes de la fabrique de la chapelle Saint-Avoye de Tincourt (1694-1791). — *Nota* : les comptes de 1774 à 1791 sont accompagnés des pièces justificatives.

G. 1922. (Liasse.) — 110 pièces (11 parchemins).

1482-1792. — Verdon : baux des terres de la fabrique (1761-1773). — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique, de 1788 à 1792. — Vernancourt : fondations (1760-1783). — Verneuil : titres. — État des terres de la cure du Haut-Verneuil en 1791. — Verrières : fondations (1773-1788). — Vertus : procédure entre les chanoines réguliers de la congrégation de France et les marguilliers de l'église paroissiale de Vertus (1755). — Baux (1741-1777). — État des biens de la cure de la paroisse Saint-Martin de Vertus, rédigé par Marie-J.-B.-Alex. Parchappe, chanoine augustin, curé de la paroisse (1790). — Vésigneul-sur-Marne : titres des terres appartenant à la fabrique ; testaments, etc. (17 pièces reliées en un cahier, 1692-1744). — Vienne-la-Ville et Berzieux, son annexe. — Baux de la cure de Vienne-la-Ville et Berzieux : J. Crouet, prêtre de la Neuville-au-Pont, prend à titre de bail de frère Jacques Legrand, religieux de Toussaints, curé de Vienne et Berzieux avec ses annexes « assavoir les autelz desdits lieux, avec toutes dévotions populaires d'iceulx, à charge de les desservir *in divinis* et en descharger la conscience dudit curé », ensemble les menues dîmes desdites deux villes, pareillement le four banal dudit Vienne, rivière, prés, cens, rentes et revenus appartenant audit bénéfice, excepté le moulin, les grosses dîmes et l'aban dudit Vienne pour trois ans et trois dépouilles consécutives, moyennant 100 l. t. (18 mai 1533) ; autre bail du même bénéfice moyennant 200 l. t. (26 novembre 1535). — Baux des menues dîmes et dîmes novales de Berzieux, ainsi que du corps de ferme sis audit Berzieux (1786) ; *id.* des terres, prés et dîmes de Vienne-la-Ville (1788). — Déclarations de biens (1482-1790) : déclaration des terres novales attachées à la menue dîme de Berzieux, situées sur le ban et terroir dudit lieu, appartenant à M. Sutaine, prieur de Vienne-la-Ville (1769). — État du produit annuels des biens possédés par J.-B.-Mich. Chéruy, chanoine de Saint-Augustin, curé de Vienne-la-Ville mis en possession de ladite cure le 26 avril 1780 (1790). — Moulins : bail par Antoine Trusson, curé de Vienne-la-Ville, des moulins à grain et écorce dudit Vienne, assis sur le cours de l'Aisne (1577). — Villenauxe : déclaration des terres appartenant à la fabrique (1780) — Villeneuve-la-Lionne : bail emphytéotique (1770-1793). — Villers-aux-Bois : état des biens vendus au district de Châlons. — Villers-aux-Corneilles : testament (1680) ; donation à l'église (1720) ; baux de la ferme (1737-1766).

G. 1923 (Liasse.) — 87 pièces (8 parchemins, 1 sceau).

1267-1794. — Villers-en-Argonne : titres des biens de la cure (1711-1792). — Villers-Franqueux : legs à la fabrique (1689-1735). — Ville-sur-Tourbe : baux des dîmes de la fabrique (1781-1788). — Villeseneux : donation (1739) ; bail (1788). — Ville-sous-Orbais : adjudications de la récolte des terres appartenant à la fabrique (1788-1792). — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique, de 1700 à 1792. — Villevenard : baux des terres de la fabrique (1788-1793). — Villevotte (1) : arpentage des terres de la cure (1794). — Villotte (annexe de Vauclerc) : acquêts (1652-1666). — Testament d'Ant. Delaunay (22 avril 1787) ; autorisation par l'évêque d'accepter la fondation (16 octobre 1787). — Vinay : testaments (1645-1719) ; baux à vie curiale des vignes dépendant de la cure (1769-1791) ; compte de la recette et dépense de la fabrique en 1760. — Inventaire des titres de la fabrique en 1791. — Vindey : copie des pièces concernant l'union perpétuelle de la chapelle de Notre-Dame du Chemin, sise sur le territoire de Vindey, à la cure de Saint-Médard dudit Vindey (1732). — Quittance du droit d'amortissement dû par la fabrique (1742). — Bail de la ferme de Retortat, dépendante de la chapelle de Notre-Dame du Chemin réunie à la cure de Vindey (1790). — Virginy : baux des dîmes novales (1788 et 1791). — Déclaration des biens de la cure par J.-B. Fouqué, curé (1791). — Vitry-en-Perthois : Thibaud,

(1) Petite commune réunie à Villeneuve-Saint-Vistre en 1844.

abbé de Saint-Pierre-aux-Monts de Châlons, concède à Jean, trésorier de Notre-Dame de Vitry, à raison de ses bons services et sa vie durant, tout ce que ladite abbaye possédait de la grosse et menue dîme et du trécens de l'église paroissiale Saint-Étienne de Vitry, (vidimus de Thibaud V, comte de Champagne, donné à Herbisse le 8 mars 1266, v. st. — Sceau mutilé de cire rouge, pendant sur cordelette de soie). — Mynet, mari de Marguerite de Saulx, vend à la fabrique Saint-Menge de Vitry 1 pièce de pré sise à Blacy, moyennant 8 l. t. (10 février 1505, v. st.). — Déclaration des biens appartenant à l'église Saint-Menge (1689). — Baux des terres appartenant à la fabrique de Vitry-en-Perthois (1785-1791). — État des biens de la ci-devant fabrique en 1793. — Vitry-la-Ville : table des obits et fondations. — État des biens vendus au district de Châlons (1792).

Vitry-le-François.

G. 1924. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1740-1791. — *Fabriques de Notre-Dame et Saint-Germain de Vitry.* — Fondation autorisée par l'évêque en l'église Saint-Germain (1781). — Baux de maisons à Vitry (1778-1791). — Chapelle Sainte-Marguerite en l'église Notre-Dame : baux et déclarations de deux petites fermes sises à Étrepy et Vitry-en-Perthois (1740-1779).

Comptes des fabriques de Notre-Dame et Saint-Germain.

G. 1925. (Liasse.) — 8 cahiers petit in-4°

1579-1587. — Comptes de Nicolas de Baussancourt, marguillier, pour les années suivantes : 1579-1580 (46 feuillets) ; 1580-1581 (60 feuillets) ; 1581-1582 (112 feuillets ; 1582-1583 (67 feuillets) : f° 65. « A monsieur Paris, recteur des écoles dudit Vitry, pour ses gages de l'an de ce présent compte la somme de 16 écus, 2 tiers » ; 1583 1584 (45 feuillets) ; 1584-1585 (60 feuillets) ; 1585-1586 (51 feuillets) ; 1586-1587) ; 79 feuillets : f° 78. « A Claude Vivenot la somme de 16 écus sol, 2 tiers d'écus pour ses gages et salaires ordinaires de régent du collège pour l'année de ce présent compte ».

G. 1926. (Liasse.) — 367 pièces, papier.

1578-1587. — Pièces justificatives des comptes ci-dessus.

G. 1927. (Liasse.) — 124 pièces (1 parchemin).

1587-1589. — Comptes des recettes et dépenses présentés par Hugues Dubois, marguillier des églises Notre-Dame et Saint-Germain de Vitry pour les années 1587-1588 (82 feuillets) et 1588-1589 (71 feuillets). — Pièces justificatives desdits comptes : inventaire des joyaux et ornements apportés à l'église Notre-Dame, enfermés en un coffre et envoyés à Saint-Dizier pour y être mis en sûreté (30 juin 1589).

G. 1928. (Liasse.) — 177 pièces, papier (5 cahiers in-folio).

1589-1594. — Comptes des recettes et dépenses par Gaspard Legoux, marguillier pour les années 1589-1590 ; 1590-1591 ; 1591-1592 ; 1592-1593 et 1593-1594. — Pièces justificatives desdits comptes : Jean Choisot, chanoine de Notre-Dame de Vitry et principal du collège de ladite ville, donne quittance à Gaspard Legoux, notaire royal et marguillier, de la somme de 20 écus sol à lui due pour ses gages de principal pendant l'année échue au premier janvier 1592 (4 avril 1592) ; etc.

G. 1929. (Liasse.) — 180 pièces, papier, (3 cahiers in-4°).

1594-1597. — Comptes présentés par Jean Gaydon, marguillier et notaire royal pour les années 1594-1595 ; 1595-1596 et 1596-1597. — Pièces justificatives desdits comptes : Pérard donne quittance à J. Gaydon de la somme de 2 écus pour la dépense du voyage par lui fait à Châlons afin de présenter une requête à M. de Nevers tendante à empêcher que les huguenots de ce lieu n'obtiennent exercice de leur religion en cette ville (23 août 1596). — Pierre Briquet, principal du collège, donne quittance au même de la somme de 100 écus pour ses gages de la présente année (19 novembre 1596) : *id.* pour l'année 1597 (12 novembre 1597).

G. 1930. (Liasse.) — 310 pièces (1 parchemin),

1597-1599. — Comptes présentés par Jean Delalain, marguillier, pour les années 1597-1598 et 1598-1599. — Pièces justificatives desdits comptes. — Dépenses pour la décoration de l'église Notre-Dame : 1 crucifix de 13 pieds ; 1 image de Notre-Dame d'un côté et celle de Saint-Jean de l'autre : « fault paindre les visages et mains d'une belle carnacion et au vif et dorer les cheveux ; fault aussi peindre les habitz et vestemens d'un beau blanc comme albastre, etc. » Jean Moriset, sculpteur, demourant à Châlons, promet de faire et parfaire lesdites images, dedans la Pentecôte prochaine, moyennant la somme de 45 écus sol (18 février 1598). — Quittance de P. Briquet, principal du collège, de la somme de 25 écus pour le dernier quartier de ses gages échu le 11 novembre 1598.

G. 1931. (Liasse.) — 200 pièces, papier.

1599-1601. – Comptes de P. Buat et Jean Gaytat, marguilliers, pour les années 1599-1600 et 1600-1601. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1932. (Liasse.) — 160 pièces (1 parchemin).

1601-1603. — Comptes de J. Gaytat et J. Boyot, marguilliers, pour les années 1601-1602 et 1602-1603. — Pièces justificatives desdits comptes : requête de Bellemare, sr de la Chevrolière au diocèse de Rouen qui, ayant été nourri en l'exercice de la R. P. R. et converti ensuite par Mgr Duperron, évêque d'Évreux et d'Auxerre, demande un subside pour parfaire son pèlerinage à Rome, Notre-Dame-de Lorrette et autres lieux saints et obtenir l'absolution du Saint-Père. Cette requête est apostillée par P. Linage : « M. Gaytat, j'ay veu l'attestation que ce porteur a de M. d'Évreux. Il me semble qu'il sera à propos de lui eslargir quelque chose de la fabricque pour subvenir à ses nécessités. Je vous prie de faire pour le mieulx. *Signé*: Linage ». La fabrique lui alloue 1 écu (1602).

G. 1933. (Liasse.) — 343 pièces (1 parchemin).

1603-1609. — Comptes de J. Boyot et Claude Delalain, marguilliers, pour l'année 1603-1604 ; de Cl. Delalain et Noël Jacobé pour l'année 1604-1605 ; de Noël Jacobé pour 1605-1606 ; de P. Delagarde pour 1607-1608 ; de L. Michaut pour 1608-1609. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1934. (Liasse.) — 95 pièces (1 parchemin).

1609-1613. — Compte de Jean Blanchard, notaire royal et marguillier, pour l'année 1609-1610. — Pièces justificatives dudit compte ; lettre de l'évêque Cosme-Clausse aux catholiques de Vitry : « Messieurs, ayant entendu le désir que vous avés d'empescher le progrès que l'hérésie fait en vostre ville, j'ay pryé messieurs nos maistres Marin et Item, archidiacres en ce diocèse, d'en rechercher les moyens avec vous, vous asseurant que j'y apporteray tout ce qui sera de mon pouvoir. Aydant Dieu que je prye, Messieurs, vous tenir en sa sainte et digne garde. A Châlons, ce 25 septembre 1610. Vostre plus affectionné amy et serviteur Cosme, évesque de Chaalons. *Et au dos* : A messieurs les catholiques de Vitry-le-François. » — Compte que rend Pierre Jossier, procureur au bailliage et siège présidial de Vitry, pour l'année 1611-1612 ; *id.* de Nicolas de Saint-Genis l'aîné pour l'année 1612-1613.

G. 1935. (Liasse.) — 226 pièces (1 parchemin).

1613-1615. — Compte de Nicolas Chaalons, marguillier, pour l'année 1613-1614 ; *id.* de Cl. Regnauldot, bourgeois de Vitry, pour l'année 1614-1615. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1936. (Liasse.) — 221 pièces (5 parchemins).

1615-1618. — Compte de Laurent Henriet pour l'année 1615-1616 ; *id.* de Nicolas Itam pour l'exercice 1616-1617 ; *id.* de Thomas Leblanc pour l'exercice 1617-1618. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1937. (Liasse.) — 183 pièces (1 parchemin).

1618-1620. — Compte de Isaac Grosseteste pour l'exercice 1618-1619 ; *id.* de Jean Depinteville pour l'exercice 1619-1620. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1938. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1620-1622. — Compte de J. Jossier pour l'exercice 1620-1621 ; *id.* de J. Labbé, président au grenier à sel de Vitry, pour l'exercice 1621-1622. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1939. (Liasse.) — 257 pièces (1 parchemin).

1622-1625. — Compte de Henry Remy pour l'exercice 1622-1623 ; *id.* de Jérôme Bugnot, lieutenant en l'Élection, pour l'exercice 1623-1624 ; *id.* d'Ant. Pérard pour l'exercice 1624-1625. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1940. (Liasse.) — 290 pièces (2 parchemins).

1625-1628. — Compte de Nicolas Gilles pour l'exercice 1625-1626 ; *id.* de J. Derozières pour l'exercice 1626-1627 ; *id.* de Jacques Zeddes, receveur des tailles pour l'exercice 1627-1628. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1941. (Liasse.) — 295 pièces, papier.

1628-1632. — Compte de Samuel Mauclerc pour l'exercice 1628-1629 ; *id.* de J. Domyné pour 1629-1630 ; *id.* de Jacques Derozières pour 1631-1632. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1942. (Liasse.) — 202 pièces (2 parchemins).

1632-1636. — Compte de Jacques Morel pour 1632-1633 ; *id.* de Nicolas Mauclerc pour 1634-1635 ; *id.* d'Éte Delalain pour 1635-1636. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1943. (Liasse.) — 343 pièces, papier.

1636-1641. — Comptes de Michel Regnauld pour 1636-1637; *id.* de Louis Delalain pour 1637-1638; *id.* de Gilles Jacobé pour 1638-1639; *id.* de Zacharie Henriet pour 1640-1641. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1944. (Liasse.) — 200 pièces (1 parchemin).

1641-1650. — Compte de Louis Grosseteste pour 1641-1642; *id.* de Noel Jacobé pour 1642-1643; *id.* de Claude Grosseteste pour 1644-1645; *id.* de Jean Bugnot pour 1648-1649; *id.* de Jérôme Boyot pour 1649-1650. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1945. (Liasse.) — 317 pièces (2 parchemins).

1651-1656. — Compte de Jacques Legras pour 1651-1652; *id.* de Edmond Tisserand pour 1653-1654; *id.* de Daniel Morel pour 1654-1655. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1946. (Liasse.) — 316 pièces (2 parchemins)

1656-1660. — Compte de Jacques Debar pour 1656-1657; *id.* de Nicolas Boyot pour 1657-1658; *id.* de Edmond Barbier pour 1658-1659; *id.* de François Cappé pour 1659-1660. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1947. (Liasse.) — 471 pièces, papiers.

1660-1665. — Compte de Nicolas de St-Genis pour 1660-1661; *id.* de J. Duret pour 1661-1662; *id.* de Cl. Burlant pour 1662-1663; *id.* de Franç. Franquet pour 1663-1664; *id.* de Jérôme Boyot pour 1664-1665. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1948. (Liasse. — 385 pièces, papier.

1665-1669. — Compte de Gilles Jacobé, avocat, pour 1665-1666; *id.* de Jean Jacobé, avocat, pour 1667-1668; *id.* des héritiers de Jacques Domyné pour 1668-1669; *id.* de Jean Jacobé, substitué à la charge dudit J. Domyné, décédé au cours de l'exercice 1669. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1949. (Liasse). — 328 pièces, papier.

1669-1673. — Compte de François Hocart, président en l'Élection de Vitry, pour 1669-1670; *id.* de Nicolas Mauclerc, seigneur de Bertenay, pour 1670-1671; *id.* de J. Jacobé pour 1671-1672; *id.* de P. Robin pour 1672-1673. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1950. (Liasse.) — 478 pièces (1 parchemin).

1673-1680. — Compte de de Jérôme Bugnot, lieutenant en l'Élection de Vitry, pour 1673-1674; *id.* de Jean de Gondrecourt, orfèvre, pour 1675-1677; *id.* de Michel Faudel, pour 1677-1678; *id.* de J. Tisserand, greffier en chef de l'Élection, pour 1679-1680. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1951. (Liasse.) — 355 pièces (1 parchemin).

1680-1685. — Compte de Franç. Regnauldot, pour 1680-1681; *id.* de Nicolas Jacobé de Soulanges, pour 1682-1684; id. de J. Duret, pour 1684-1685. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1952. (Liasse.) — 412 pièces (3 parchemins).

1685-1690. — Compte de Jean Guillaume pour 1685-1686. — *Id.* de François de St-Genis pour l'exercice 1687-1688: rapport des experts désignés par M. Labbé, subdélégué de l'intendant Miromesnil, à l'effet de visiter l'église N.-Dame de Vitry-le-François et de dresser un devis des ouvrages nécessaires à l'agrandissement d'icelle; la dépense est évaluée à 500,000 l. (23 mars 1686) — Autre rapport des experts nommés par le lieutenant général du bailliage et siège présidial de Vitry, en date du 12 avril 1687. — Requête des marguilliers de l'église N.-Dame à l'Intendant de Champagne « disans que le nombre des nouveaux convertis et réunis à l'église catholique, apostolique et romaine estant considérable audit Vitry, et n'y ayant que ladite église et paroisse à ladite ville, il est absolument nécessaire de pourveoir à l'agrandissement de ladite église et aux réparations que la jonction des chapelles a causées et la nef qui menace ruine, suivant qu'il est porté au procès-verbal qui en a esté dressé par M. le lieutenant général au bailliage et siège présidial dudit Vitry sur le rapport des experts qui ont visité ladite église du 12 avril 1687. Et comme les suplians manquent de fonds et qu'on leur a fait espérer que le Roy pourroit les assister par le moyen des biens des Religionnaires absents dudit Vitry.... », les marguilliers prient l'Intendant d'appuyer le placet qu'ils se proposent d'adresser au Roi sur ce sujet. — Compte de Gillet, président aux traites, pour l'exercice 1688-1689; *id.* de Jacques Jacobé pour 1689-1690. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1953. (Liasse.) — 330 pièces (3 parchemins).

1690-1695. — Compte de François Regnaud pour 1690-1691; *id.* de Edmond Barbier pour 1691-1692;

id. de P. Gillet pour 1692-1693 ; *id.* de P. Delaistre pour 1694-1695. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1954. (Liasse.) — 494 pièces (6 parchemins).

1695-1699. — Compte de J. Dominé pour l'exercice 1695-1696 ; *id.* de Daniel Périnet pour 1696-1697 ; id. de Franç. Gillet pour 1697-1698. — Pièces justificatives de l'exercice 1698-1699.

G. 1955. (Liasse.) — 648 pièces (2 parchemins, 2 imprimés).

1699-1705. — Compte de Barbier pour 1699-1700 ; *id.* de Cl. Legoux, avocat, pour 1700-1701. — Bail de la sonnerie des cloches, moyennant 300 l. par an. — Compte de J. Chaudron pour 1701-1702 ; *id.* de Jos. Jacobé pour 1702-1703 ; *id.* de J. Chaudron pour 1703-1704. id. de Daniel Deconvenance pour 1704-1705. — Pièces justificatives des comptes ci-dessus.

G. 1956. (Liasse.) — 465 pièces (10 parchemins).

1705-1710. — Compte de Daniel Hocquet pour 1705-1706 ;*id.* de Denis de St-Genis pour 1706-1707 ; *id.* de J. Chapperon pour 1707-1708 ; *id.* de Nicolas de Braux pour 1708-1709 ; *id.* de Duchesne pour 1709-1710. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1957. (Liasse.) — 437 pièces (5 parchemins).

1710-1715. — Compte de Jos. de Torcy pour 1710-1711 ; *id.* de Gaspard Thévart pour 1711-1712 ; *id.* de Franç. Godart pour 1712-1713 ; *id.* de Dominé Deslandres pour 1713-1714 ; *id.* de Jacques Grimon pour 1714-1715. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1958. (Liasse.) — 346 pièces, papier.

1716-1720. — Compte de Gilles Jacobé pour 1716-1717 ; *id.* de L. Jacobé pour 1717-1718 ; *id.* de J. Michelet pour 1718-1719 ; *id.* de Jos. de St-Genis pour 1719-1720. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1959. (Liasse.) — 340 pièces (1 parchemin).

1720-1726. — Compte de P. Becquet pour 1720-1721 ; *id.* de David Beschefer pour 1721-1722 ; *id.* de Samuel de Vaveray, président en l'Élection de Vitry, pour 1722-1723 ; *id.* de Prignet pour 1723-1724 ; *id.* d'Antoine Dueil pour 1724-1725 ; *id.* de Nicolas Antoine pour 1725-1726. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1960. (Liasse.) — 345 pièces (1 parchemin).

1726-1729. — Compte de J.-B. Jacquier pour 1726-1727 ; *id.* de Marie Franquet, veuve de Jacques Franquet, pour 1727-1728 ; *id.* de Louis de Salligny pour 1728-1729. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1961. (Liasse.) — 365 pièces (5 parchemins).

1729-1734. — Compte d'Ant^e^ Jacquemart pour 1729-1730 ; *id.* d'Antoine de Saligny pour 1730-1731 ; *id.* de Cl. Legoux pour 1731-1732 ; *id.* de Louis Barbier pour 1732-1733 ; *id.* de P. Nicolas de Braux pour 1733-1734. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1962. (Liasse.) — 376 pièces (7 parchemins).

1734-1738. — Compte de P. Bugnot pour l'exercice 1734-1735 ; *id.* de Nicolas Deconvenance pour 1735-1736 ; *id.* de Nicolas Jacquier pour 1736-1737 ; *id.* de Cl. Frouart pour 1737-1738 : travaux à exécuter pour la chapelle des fonts baptismaux ; grille de fer pour fermer la chapelle ; croquis des fonts et de la grille.

G. 1963. (Liasse.) — 281 pièces (6 parchemins).

1738-1745. — Compte de Remy Gillet pour l'exercice 1738-1739 ; *id.* de Joseph Detorcy pour 1739-1740 ; *id.* de J.-Franç. Barbier pour 1740-1742 ; *id.* de J. Bellement pour 1743-1744 ; *id.* de Edmond Barbier pour 1744-1745. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1964. (Liassse.) — 258 pièces (1 parchemin).

1745-1748. — Compte de L. Domyné pour 1745-1746 ; *id.* de Leblanc pour 1746-1747 ; *id.* de Nicolas de St-Genis pour 1747-1748. — Pièces justificatives desdits comptes. — Procès entre François Gusman, directeur du grand parc des équipages établi à Bourbonne, d'une part, la fabrique de l'église de Vitry, le directeur des droits attribués aux hôpitaux et le fermier des octrois de la ville de Vitry, de l'autre : requête du s[r] Gusman à l'intendant de Champagne demandant main-levéee des grains saisis par les mesureurs de la ville de Vitry ; sentence de l'intendant Le Peletier de Beaupré qui évoque le procès devant lui, et en renvoie l'instruction au subdélégué de Vitry, Jacobé de Couvrot (9 décembre 1746) ; sentence définitive de l'intendant en faveur de Gusman à l'encontre des marguilliers de Notre-Dame condamnés à la restitution des boisseaux saisis et aux frais (21 juin 1747).

G. 1965. (Liasse.) — 248 pièces (3 parchemins).

1748-1750. — Compte d'Antoine Cabrillon pour l'exercice 1748-1749 ; *id.* de Louis de Saint-Genis pour 1749-1750. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1966. (Liasse.) — 404 pièces (5 parchemins).

1750-1755. — Compte de L.-Remi Delalain pour 1750-1751 ; *id.* de Jos.-L. Jacobé, seigneur de Pringy et Soulanges, pour 1751-1752 ; *id.* de Gaspard Michelet pour 1752-1753 ; *id.* de Jean-Jacobé de Soulanges, pour 1753-1754 ; *id.* de L. Jacobé de Soulanges pour 1754-1755 : dans ce dernier compte figurent plusieurs lettres de l'évêque de Châlons, Cl.-Antoine de Choiseul-Beaupré. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1967. (Liasse.) — 217 pièces, papier.

1755-1758. — Compte de J.-B. de Saint-Genis pour l'exercice 1755-1756 ; *id.* de Nicolas Renaudot pour 1757-1758. — Pièces justificatives desdits comptes : correspondance au sujet d'un tableau représentant J.-C. enseignant sur la montagne et destiné à l'église Notre-Dame de Vitry, œuvre de Boizot (1), peintre de l'Académie royale et dessinateur de la manufacture des Gobelins. M. de Préfontaine écrit au marguillier Renaudot : « J'aurois bien souhaité obtenir une meilleure condition pour le tableau de votre église, mais il ne m'a pas été possible de rien diminuer du prix. Le peintre vouloit 900 l. ; ce n'est pas sans peine qu'il s'est réduit à 5. Il lui faut plus de deux mois pour exécuter le dessin qu'il vous a envoyé » (Paris, 23 mars 1758) ; lettre de Boizot au même : on lit en postscriptum : « Vous trouveray mon nom sur le tableaux, sur le baton d'une des figures voisinne de la montagne » (Paris, 2 juin 1758). — Préfontaine écrit le 15 juin : « J'ai remis à M. Boisot le prix du tableau dont vous me paroissez content. Il a été vu et examiné par les premiers académiciens qui l'ont approuvé......... La différence que vous trouverez entre le tableau et l'esquisse est le résultat des académiciens qui ont jugé que le dessein seroit plus noble et plus frapant. On n'a pas cherché à diminuer l'ouvrage : il est même plus ample dans son exécution. Il auroit été exposé au Louvre s'il y avoit cette année une exposition : cela n'arrive que tous les deux ans. » — Quittance délivrée par le peintre Boizot au marguillier de Notre-Dame de la somme de 500 l. pour le prix convenu du tableau ci-dessus. (Paris, 15 juin 1758).

(1) Boizot (Antoine), peintre ordinaire du roi, membre de l'Académie (1737), né vers 1702, mort aux Gobelins le 9 mars 1782. — *Dictionnaire historique de la France, par Lud. Lalanne.*

G. 1968. (Liasse.) — 231 pièces (6 parchemins).

1758-1761. — Compte de L.-Domyné Deslandres pour 1758-1759 ; *id.* de L.-Jérôme Forby pour 1759-1760 ; *id.* de Nicolas Balidart de la Pénissière pour 1760-1761. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1969. (Liasse.) — 375 pièces (1 parchemin).

1761-1767. — Compte de J.-B. Leblanc pour l'exercice 1761-1762 ; *id.* de H. Lemoine pour 1762-1763 (refonte des cloches) ; *id.* de P. Duchesne pour 1763-1764 ; *id.* de Jacques Varlaud pour 1765-1766 ; *id.* de Jacques Deconvenance pour 1766-1767. — Pièces justificatives desdits comptes.

G 1970. (Liasse.) — 289 pièces, papier.

1767-1770. — Compte de Cl. Formey pour 1767-1768 ; *id.* de Jacques-François-Jacquemot, seigneur en partie de Blacy, pour 1768-1769 ; *id.* de J. Frouart pour 1769-1770. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1971. (Liasse). — 272 pièces (1 parchemin).

1770-1774. — Compte de J. Sebirre de Beauvallon pour l'exercice 1770-1771 ; *id.* de Franç. Morin pour 1771-1772 ; *id.* de Franç. Beaulevé pour 1772-1773 ; *id.* de Ant.-Franç.-Xavier Barbier pour 1773-1774. — Pièces justificatives desdits comptes.

G 1972. (Liasse.) — 411 pièces (2 parchemins, 1 imprimé).

1774-1780. — Compte de L. Deconvenance pour 1774-1775 ; *id.* de J.-Cl. Grimont pour 1775-1776 ; *id.* de Paul-François Tisserand, notaire royal, pour 1776-1777 ; *id.* de L. Jacobé de Soulanges pour 1777-1778 ; *id.* de J.-L. Rousselet pour 1778-779 ; *id.* de Nicolas Jacobé de Soulanges pour 1779-1780. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1973. (Liasse.) — 320 pièces, papier.

1781-1785. — Compte de Mich.-L.-Antoine Barbier pour 1781-1782 ; *id.* de L.-Franç. Payart pour 1782-1783 ; *id.* de J.-Ch. Couloumier pour 1783-1784. — Correspondance : lettre de M. Beschefer demandant au bureau de la fabrique l'autorisation d'ériger 2 statues de pierre, en grandeur naturelle, placées sur des culs-de-lampes, représentant l'une la Religion triomphant de la Mort, l'autre la Vierge et l'Enfant-Jésus au milieu d'une guirlande, pour être appliquées l'une et l'autre aux piliers du chœur (28 juillet 1784) ;

autorisation accordée par délibération du conseil de fabrique en date du 1er août 1784. — Compte de Edmond-Jacques-François Leblanc de Choisay pour l'exercice 1784-1785. — Pièces justificatives des comptes ci-dessus.

G. 1974. (Liasse.) — 198 pièces (1 parchemin).

1785-1787. — Compte de Nicolas-Louis de Salligny pour l'exercice 1785-1786. — Projet de règlement entre le bureau de la fabrique de Notre-Dame de Vitry et la Charité des pauvres de ladite ville en conformité avec les usages observés d'ancienneté. — Titre nouvel d'une rente de 725 l. au principal de 14.500 l. constituée au profit de la fabrique de Notre-Dame par la veuve de Philippe de Ballidart, à charge d'un obit (1786). — Compte de L.-J.-Antoine Beschefer, conseiller au Parlement de Metz, pour l'exercice 1786-1787. — Pièces justificatives des deux comptes ci-dessus.

G. 1975. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1787-1790. — Compte de M. de Viterne pour l'exercice 1787-1788 ; *id.* de Jacques-François Michelet, juge au tribunal du district de Vitry-le-François, pour 1788-1790. — Pièces justificatives desdits comptes.

G. 1976. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1749-1750. — *Vitry-le-François (fabrique de)* : succession du curé Jean Le Boucher (1). — Testament de J. Le Boucher (19 mai 1749). — Apposition des scellés ; inventaire et vente des meubles après le décès (1 cah. in-4° de 96 feuillets) : f° 52 et suivants, catalogue de sa bibliothèque (Histoire ecclésiastique de Fleury ; Histoire ecclésiast. de Tillemont ; les Empereurs romains, du même ; la Perpétuité de la foi et la Fréquente communion, d'Arnauld, etc.). — Compte rendu par François Jacobé, président au bailliage et présidial de Vitry, de l'exécution du testament de me Jean Le Boucher et de la gestion qu'il a eue de ses biens (1750).

(1) Jean le Boucher, docteur en Sorbonne, curé de la collégiale de Vitry-le-François, 1714-1750 ; décédé le 22 janvier 1750. — Voir *La Société à Vitry aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Vitry 1878, in-12, page 80. — Sur les procès du curé Boucher avec son chapitre, voir plus haut G. IV, art. 1634.

G. 1977. (Liasse.) — 98 pièces (9 parchemins).

1715-1749. — *Vitry-le-François (fabrique de)*. — Succession du curé Boucher : pièces diverses. — Baux d'une maison appartenant à la cure (1738) ; constitutions de rentes sur les aides et gabelles, appartenant à la cure et au bureau des pauvres de Vitry. — Quittances des décimes de la cure de Vitry (1715-1749) ; quittances du Dixième auquel le sieur Boucher avait été imposé pour sa maison à Vitry (1742-1749).

G. 1978. (Liasse.) — 96 pièces (1 parchemin, 1 imprimé).

1731-1755. — *Vitry-le-François (fabrique de)*. — Succession du curé Boucher : pièces diverses. — Dossier concernant les exécutions des testaments dont a été chargé le sr Boucher (1731-1743). — Compte des dépenses faites depuis la mort du curé, etc., etc.

G. 1979. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1767-1768. — *Vitry-le-François (fabrique de)*. — Dossier de procédures entre le sr P. Lacoste, adjudicataire du droit de mesurage des grains à Vitry, droit appartenant à la fabrique de Notre-Dame, et divers particuliers.

G. 1980. (Liasse.) — 58 pièces (4 parchemins).

1587-1792. — Voilemont : baux d'une petite ferme dépendant de la cure (1761 et 1781). — Compte que rend aux administrateurs du district de Sainte-Menehould J.-B. Labbé, curé de Voilemont et Rapsécourt, des charges et revenus de son bénéfice en 1790. — Vouzy et Renneville : testaments (1692-1716). — État des biens vendus au district de Châlons (1792). — Vraux : testaments (1587-1669). — Contrat de constitution de rente au profit de la fabrique (1696) ; donation (1724) ; bail d'une ferme appartenant à la fabrique (1757). — État des biens vendus au district de Châlons (1792). — Vrigny : comptes des recettes et dépenses de la fabrique (1790-1793). — Vroil : baux (1784-1789). — Wez : legs à la fabrique (1748). — Comptes des recettes et dépenses (1788-1792). — Witry-lez-Reims : constitutions de rente. — Constitution de 10 l. de rente, au principal de 200 l. au profit de Fr.-Amand Marcy, maréchal, payable à leur décharge à la fabrique dudit Witry, par Nicolas-Martin Bosteaux, vigneron, et Jeanne-Louise Gerbais, sa femme (1778).

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES ET DES NOMS DE LIEUX

Les noms en italique indiquent les noms de lieux. — Les chiffres qui suivent chaque nom renvoient aux pages.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

Y

Z

TABLE DES MATIÈRES

III. — Chapitre de l'Église cathédrale de Saint-Étienne.

IV. — Chapelains de l'ancienne Congrégation de Saint-Étienne.

V. — Officialité diocésaine de Chalons.

VI. — Séminaire de Chalons.

VII. — Églises collégiales.

1° Collégiales de Châlons.

Notre-Dame-en-Vaux.

La Trinité.

2° Collégiale de Pleurs.

3° Collégiale Saint-Nicolas de Sézanne.

4° Collégiale Saint-Jean de Vertus.

5° Collégiale Notre-Dame de Vitry-le-François.

6° Collégiale de Saint-Blier de Broyes.

VIII. — ÉGLISES PAROISSIALES ET FABRIQUES.

(classées par ordre alphabétique)

Châlons-sur-Marne.

3074 — Châlons, imp. de l'Union républicaine.

ARCHIVES

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

POSTÉRIEURES A 1790

ARCHIVES

DU

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

POSTÉRIEURES A 1790

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DE LA SÉRIE V (CULTES.)

CULTE CATHOLIQUE.

Affaires générales.

1. V. 1. Organisation du culte. — Renseignements divers sur le personnel. An IX-1813.

2. V. 1. Circonscription des paroisses. — Érections de cures et succursales. An IX-1806.

2. Circonscription des paroisses. — Erections de cures et succursales. 1807-1887.

3. V. 1*. Enregistrement de la correspondance de la Préfecture. An XI-an XIV.

4. V. 1*. Arrêtés du préfet concernant les prestations de serment, érections de chapelles et oratoires, démarcation des paroisses, etc. An XI-1822.

5. V. 1*. Arrêtés du préfet relatifs aux fabriques (Conseils de fabrique, dons et legs, baux, etc.) 1830-1845.

Personnel.

6. V. 1. Archevêques, évêques, vicaires généraux et capitulaires, chanoines, prêtres auxiliaires, aumôniers, vicaires. An XII-1905.

7. V. 1. Nominations de curés (Anglure-Pontfaverger.) An XI-1905.

2. Nominations de curés (Reims-Vitry-le-François.) An XI-1905.

8. V. 1. Prestations de serment. An XI-1820.

8. V. 2*. Prestations de serment (Registre de la Préfecture.) An X-1816.

3*. Prestations de serment (Registre de la Sous-Préfecture de Reims.) An X-1813.

4*. Prestations de serment (Registre de la Sous-Préfecture de Sainte-Menehould.) An XI-1809.

9. V. 1. Renseignements, plaintes, réclamations. (Adam-Jourdain.) An X-1850.

2. Renseignements, plaintes, réclamations. (Labbé-Viot.) An X-1850.

10. V. 1. Dispenses de résidence, congés. 1843-1891.

11. V. 1. Traitements (Instructions, états.) An XI-1872.

12. V. 1. Sommier d'enregistrement des brevets de traitement des curés et desservants. An XIII-1814.

13. V. 1. Traitements (Affaires diverses.) An X-1893.

14. V. 1. Architectes diocésains. 1843-1881.

Pensionnaires ecclésiastiques.

15. V. 1. Pensions ecclésiastiques, secours. — Dossiers personnels (Adam-Cuillé.) 1726-1874.

2. Pensions ecclésiastiques, secours. — Dossiers personnels (Danglars-Judan.) 1789-1887.

15. V. 3. Pensions ecclésiastiques, secours. — Dossiers personnels (Labe-Museux.) An VI-1860.

4. Pensions ecclésiastiques, secours. — Dossiers personnels (Navelle-Wavrelle). An X-1861.

16. V. 1. Pensions ecclésiastiques, secours. — États collectifs et affaires générales. An VII-an XI.

2. Pensions ecclésiastiques, secours. — États collectifs et affaires générales. An XII-1818.

3. Pensions ecclésiastiques, secours. — États collectifs et affaires générales. 1819-1875.

Archevêché, évêchés.

17. V. 1. Évêché de Meaux. An IX-1816.

18. V. 1. Archevêché de Reims. — Dons et legs. 1837-1900.

19. V. 1. Travaux. 1811-1826.

2. Travaux. 1826-1844.

20. V. 1*. Travaux à la chapelle. 1827-1829.

21. V. 1. Mobilier, affaires diverses. — Inventaire de 1906. An XIII-1906.

22. V. 1. Administration de la mense archiépiscopale de Reims, du 4 janvier 1905 au 13 décembre 1906. — Administration, correspondance.

2. Compte de gestion, états des recettes, états des dépenses, quittances.

3*. Registre de caisse.

4*. Registre journal.

5*. Registre journal des recettes.

6*. Registre journal (Pèlerinage de Saint-Valfroy.)

7*. Registre des comptes mensuels du pèlerinage de Saint-Valfroy.

23. V. 1. Evêché de Châlons (Dons et legs, travaux, mobilier, affaires diverses ; inventaire de 1906.) 1824-1906.

Séminaires.

24. V. 1. Instructions, affaires générales. 1816-1897.

25. V. 1. Séminaires de Reims. — Dons et legs, acquisitions, ventes, échanges. 1821-1907.

26. V. 1. Séminaires de Reims. — Travaux, personnel, inventaires de 1906. 1820-1906.

27. V. 1. Séminaires de Châlons. — Dons et legs, acquisitions, ventes, échanges. An VIII-1860.

2. Séminaires de Châlons. — Dons et legs, acquisitions, ventes, échanges. 1861-1906

28. V. 1. Grand séminaire de Châlons. — Son établissement dans le couvent Ste-Marie. An XII-1867.

29. V. 1. Grand séminaire de Châlons. — Son établissement dans le couvent des Cordeliers. 1825-1827.

30. V. 1. Grand séminaire de Châlons. — Personnel, travaux, inventaire de 1906. 1849-1906.

31. V. 1. Petit séminaire de Châlons. — Personnel, travaux, inventaire de 1906. 1818-1906.

Dépenses du culte (Budget de l'Etat.)

Traitements, subventions, édifices diocésains, etc.

Classement chronologique.

32. V. 1. .... An XI.
2. .... An XII.
3. .... An XIII.
4. .... An XIV-1806.
5 .... 1807.
6. .... 1808.
7. .... 1809.
8. .... 1810.
9. .... 1811.
10 .... 1812.
11 .... 1813.
12 .... 1814.
13 .... 1815.
14 .... 1816.
15 .... 1817.
16 .... 1818.
17 .... 1819.
18 .... 1820.
19 .... 1821.
20 .... 1822.
21 .... 1823.
22 .... 1824.
23 .... 1825.
24 .... 1826.

32. V. 25 .... 1827.
26 .... 1828.
27 .... 1829.
28 .... 1830.
29 .... 1831.
30 .... 1832.
31 .... 1833.
32 .... 1834.
33 .... 1835.
34 .... 1836.
35 .... 1837.
36 .... 1838.
37 .... 1839.
38 .... 1840.
39 .... 1841.
40 .... 1842.
41 .... 1843.
42 .... 1844.
43 .... 1845.
44 .... 1846.
45 .... 1847.
46 .... 1848.
47 .... 1849.
48 .... 1850.
49 .... 1851.
50 .... 1852.
51 .... 1853.
52 .... 1854.
53 .... 1855.
54 .... 1856.
55 .... 1857.
56 .... 1858.
57 .... 1859.
58 .... 1860.
59 .... 1861.
60 .... 1862.
61 .... 1863.
62 .... 1864.
63 .... 1865.
64 .... 1866.
65 .... 1867.
66 .... 1868.
67 .... 1869.
68 .... 1870.
69 .... 1871.
70 .... 1872.
71 .... 1873.
72 .... 1874.
73 .... 1875.

32. V. 74 .... 1876.
75 .... 1877.
76 .... 1878.
77 .... 1879.
78 .... 1880.
79 .... 1881.
80 .... 1882.
81 .... 1883.
82 .... 1884.
83 .... 1885.
84 .... 1886.
85 .... 1887.
86 .... 1888.
87 .... 1889.
88 .... 1890.
89 .... 1891.
90 .... 1892.
91 .... 1893.
92 .... 1894.
93 .... 1895.
94 .... 1896.
95 .... 1897.
96 .... 1898.
97 .... 1899.
98 .... 1900.
99 .... 1901.
100 .... 1902.
101 .... 1903.
102 .... 1904.
103 .... 1905.

Fabriques.

Généralités.

33. V. 1. Enquête de pluviôse an XII (noms des curés et desservants, revenus des fabriques, logement). An XII.

34. V. 1. Revenus des fabriques pendant l'année 1807.

35. V. 1. Biens et revenus des fabriques. An IX-1840.

36. V. 1. États de l'actif des fabriques (Ablois-Witry-lez-Reims.) 1904.

37. V. 1. Églises et presbytères (secours). Églises non employées pour le culte, chapelles et oratoires. An IX-1889.

38. V. 1. Enquête sur la propriété des églises, presbytères, temples et synagogues. 1905.

39. V. 1. Travaux aux édifices du culte. 1810-1889.

40. V. 1. Enquête sur le fonctionnement des conseils de fabrique. 1881.

41. V. 1. Dons et legs aux fabriques, affaires générales. 1821-1840.

42. V. 1. Subventions des communes aux fabriques. An XI-1880.

43. V. 1. Fabriques, fabriciens, marguilliers. An XI-1889.

Dons et legs, acquisitions, ventes, échanges, fabriciens, marguilliers, affaires diverses (par ordre alphabétique de communes). An VIII-1906.

44. V. 1. Ablancourt — Ambrières.
2. Anglure — Arzillières.
3. Athis — Auve.
4. Avenay.
5. Avize.
6. Ay.
7. Baconnes — Barbonne.
8. Baslieux-lez-Fismes — Bazancourt.
9. Beaumont-sur-Vesle — Belval-sous-Châtillon.
10. Bergères-lez-Vertus — Berzieux.
11. Bétheniville — Bezannes.
12. Bignicourt-sur-Marne — Blesmes.
13. Boissy — Bouy.
14. Brandonvillers — Brusson.
15. Bussy-aux-Bois — Bussy-Lettrée.
16. Caurel — Chaintrix.
17. Châlons. — Démarcation des paroisses, affaires générales. An X-1887.
18^A. Châlons : Cathédrale (Saint-Étienne). — Dons et legs, acquisitions, ventes, échanges. 1806-1881.
18^B. — Cathédrale (Saint-Étienne). — Dons et legs, acquisitions, 1882-1904.
19^A. — Cathédrale (Saint-Étienne). — Travaux. 1819-1841.
19^B. — Cathédrale (Saint-Étienne). — Travaux. 1842-1854.
20. — Cathédrale (Saint-Étienne). — Établissement d'un orgue. 1837-1852.
21. — Cathédrale (Saint-Étienne). — Dégagement. 1857-1874.
22. — Notre-Dame-en-Vaux.
23. — Saint-Alpin.

44. V. 24. Châlons : Saint-Jean-Baptiste.
25. — Saint-Loup.
26. Châlons-sur-Vesle — Chapelaine.
27. Charleville.
28. Charmont — Chavot.
29. Cheminon — Chichey.
30. Chigny.
31. Chouilly — Compertrix.
32. Condé-sur-Marne — Coolus.
33. Corbeil — Coupéville.
34. Courbetaux — Courthiézy.
35. Courtisols — Couvrot.
36. Cramant — Cuperly.
37. Damery.
38. Dampierre-au-Temple — Dontrien.
39. Dormans — Drouilly.
40. Éclaires — Épense.
41. Epernay.
42. Époye — Étrepy.
43. Fagnières — Festigny.
44. Fismes.
45. Flavigny — Fromentières.
46. Gaye — Gionges.
47. Givry-en-Argonne — Gueux.
48. Hans — Humbauville.
49. Igny-le-Jard — Isse.
50. Jâlons-les-Vignes — Juvigny.
51. La Caure — La Chaussée.
52. La Cheppe. — La Villeneuve-lez-Charleville.
53. Lachy — Lavannes.
54. Le Baizil — Le Buisson.
55. Le Châtelier — Le Vieil-Dampierre.
56. Léchelle — Leuvrigny.
57. Lhéry — Luxémont.
58. Maffrécourt — Mancy.
59. Marcilly-sur-Seine — Mareuil-le-Port.
60. Mareuil-sur-Ay.
61. Marfaux — Marson.
62. Massiges — Merfy.
63. Merlaut — Moivre.
64. Moncetz — Montigny-sur-Vesle.
65. Montmirail — Mont-sur-Courville.
66. Morains — Mutry.
67. Nanteuil-la-Fosse — Nuisement-sur-Coole.
68. Œuilly — Oyes.
69. Pleurs — Pomacle.
70. Pargny-lez-Reims — Pierry.
71. Pontfaverger.

44. V. 72. Ponthion — Prouilly.
73. Prunay — Recy.
74. Reims : Demande de restitution aux fabriques d'objets d'art déposés au musée de la ville. — Pompes funèbres.
75. — Cathédrale. — Biens, mobilier, affaires diverses.
76. — Cathédrale. — Dons et legs, acquisitions, ventes, échanges.
77. — Cathédrale. — Travaux. An XII-1838.
78. — Cathédrale. — Restauration des grandes orgues. 1826-1850.
79. — Saint-André.
80. — Saint-Jacques.
81. — Saint-Maurice.
82. — Saint-Remi. — Dons et legs, acquisitions, ventes, échanges, fabriciens, affaires diverses.
83. — Saint-Remi. — Travaux de restauration. 1826-1850.
84. — Saint-Thomas.
85. — Sainte-Geneviève.
86. Reims-la-Brûlée — Rouvroy.
87. Sacy — Saint-Chéron.
88. Saint-Étienne-au-Temple — Saint Gibrien.
89. Saint-Gilles — Saint Jean-sur Tourbe.
90. Saint Just.
91. Saint-Loup — Saint-Masmes.
92. Saint Memmie.
93. Saint Ouen — Saint-Remy-sur-Bussy.
94. Saint-Saturnin — Saint Vrain.
95. Sainte-Gemme — Sainte-Marie-à Py.
96. Sainte Menehould.
97. Sapignicourt — Sept-Saulx.
98. Sermaize — Serzy.
99. Sézanne.
100. Sillery — Soizy aux Bois.
101. Sommebionne — Sommepy.
102. Sommesous — Somsois.
103. Songy — Saizy-le-Franc.
104. Tahure — Tours-sur-Marne.
105. Tramery — Unchair.
106. Vadenay — Vavray-le-Petit.
107. Vélye — Vert la Gravelle.
108. Vertus — Vésigneul sur-Marne.
109. Vienne la Ville — Villeneuve-Saint-Vistre.
110. Villers Allerand — Villers-Marmery.

44. V. 111. Villers-sous-Châtillon — Villevenard.
112. Villiers-aux-Corneilles — Vitry-la-Ville.
113. Vitry-le-François.
114. Voilemont — Witry-lez-Reims.

45. V. 1. *Comptabilité des fabriques.* Instructions. — Correspondance. 1812-1893.

46. V. (*). *Budgets, comptes de gestion.* Pièces à l'appui (par ordre alphabétique de communes). *1894.*

46. V. 1. Ablois — Auménancourt-le-Petit.
2. Aulnay-sur-Marne — Ay.
3. Bagneux — Berzieux.
4. Binarville — Bussy-Lettrée.
5. Caurel — Chaltrait.
6. Chamery — Chouilly.
7. Clamanges — Courcy.
8. Courdemanges — Dampierre-le-Château.
9. Dizy-Magenta — Fismes.
10. Fleury la-Rivière — Gueux.
11. Hans — Juvigny.
12. La Caure — Le Gault.
13. Le Meix-Saint-Époing — Ludes.
14. Magneux — Minecourt.
15. Mœurs — Muizon.
16. Nanteuil la Fosse — Pévy.
17. Pierry — Recy.
18. Reims : Saint-André, Saint-Jacques, Saint-Maurice.
19. — Saint-Remi, Saint-Thomas, Sainte-Geneviève.
20. Reims-la Brûlée — Saint-Lumier-en-Champagne.
21. Saint-Mard-sur-le-Mont — Savigny-sur Ardre.
22. Sept Saulx — Sommesous.
23. Sommesuippe — Suippes.
24. Tahure — Troissy.
25. Vadenay — Verzy.
26. Vienne-la Ville — Virginy.
27. Vitry-en-Perthois — Witry-lez-Reims.

Budgets, comptes, etc... *1895.*

28. Ablois — Ay.
29. Bagneux — Blesmes.
30. Boissy-le-Repos — Bussy-Lettrée.
31. Caurel — Chaltrait.
32. Chamery — Chavot.
33. Cheminon — Corroy.

46. V. 34. Coulommes — Cuperly.
35. Damery — Etrepy.
36. Fagnières — Fromentières.
37. Gaye — Huiron.
38. Igny-le-Jard — Juvigny.
39. La Caure — Le Gault.
40. Le Meix-Saint-Époing — Ludes.
41. Magneux — Minecourt.
42. Mœurs — Muizon.
43. Nanteuil-la-Fosse — Pévy.
44. Pierry — Recy.
45. Reims : Saint-André, Saint-Jacques, Saint-Maurice.
46. — Saint-Remi, Saint-Thomas, Sainte-Geneviève.
47. Reims-la-Brûlée — Saint-Hilaire le-Petit.
48. Saint-Imoges — Sainte-Menehould.
49. Sapignicourt — Sivry-sur-Ante.
50. Sogny-en-l'Angle — Suippes.
51. Tahure — Troissy.
52. Vadenay — Vertus.
53. Verzenay — Villers-Marmery.
54. Villers-sous-Châtillon — Witry-lez-Reims.

Budgets, comptes, etc... *1896.*

55. Ablois — Athis.
56. Aubérive — Ay.
57. Bagneux — Berzieux.
58. Bétheniville — Bouleuse.
59. Boult-sur-Suippe — Chaintrix.
60. Châlons-sur-Marne — Champlat.
61. Champvoisy — Chouilly.
62. Clamanges — Courcy.
63. Courdemanges — Cuperly.
64. Damery — Epense.
65. Epernay — Etrepy.
66. Fagnières — Fromentières.
67. Gaye — Gueux.
68. Hans — Huiron.
69. Igny-le-Jard — La Croix-en-Champagne.
70. La Forestière — Le Gault.
71. Le Meix-Saint-Epoing — Livry-sur-Vesle.
72. Loisy-en-Brie — Margerie.
73. Marolles — Monthelon.
74. Montigny-sur Vesle — Nuisement-aux-Bois.
75. Œuilly — Plivot.
76. Pocancy — Recy.
77. Reims : Saint-André, Saint-Jacques, Saint-Maurice.

46. V. 78. Reims : Saint-Remi, Saint-Thomas, Sainte-Geneviève.
79. Reims-la-Brûlée — Saint-Chéron.
80. Saint-Étienne-au-Temple — Saint-Ouën.
81. Saint-Quentin-le-Verger — Ste-Menehould.
82. Sapignicourt — Sivry-sur-Ante.
83. Sogny-en-l'Angle — Suippes.
84. Tahure — Troissy.
85. Vadenay — Verzy.
86. Vienne-la-Ville — Villevenard.
87. Vinay — Witry-lez-Reims.

Budgets, comptes, etc... *1897.*

88. Ablois — Athis.
89. Aubérive — Ay.
90. Bagneux — Berzieux.
91. Bétheniville — Bouleuse.
92. Boult-sur-Suippe — Chaintrix.
93. Châlons-sur-Marne — Champigneul.
94. Champillon — Chenay.
95. Cheniers — Cormicy.
96. Cormontreuil — Couvrot.
97. Cramant — Éclaires.
98. Écriennes — Épernay.
99. Époye — Fontaine-Denis.
100. Fontaine-en-Dormois — Gueux.
101. Hans — Jonchery-sur-Suippe.
102. Jonchery-sur-Vesle — La Neuville-aux-Bois.
103. La Neuville-aux-Larris — Les Grandes-Côtes.
104. Les Istres-et-Bury — Maisons-en-Champagne.
105. Marcilly-sur Seine — Minecourt.
106. Mœurs — Nesle-la-Reposte.
107. Neuvy — Pierry.
108. Pleurs — Recy.
109. Reims : Saint-André, Saint-Jacques, Saint-Maurice.
110. — Saint-Remi, Saint-Thomas, Sainte-Geneviève.
111. Reims-la-Brûlée — Saint-Eulien.
112. Saint-Germain-la-Ville — Saint-Quentin-sur-Coole.
113. Saint-Remy-en-Bouzemont — Savigny-sur-Ardre.
114. Sept-Saulx — Sommeyèvre.
115. Sompuis — Tours-sur-Marne.
116. Tramery — Vaudemanges.
117. Vavray-le-Grand — Villedommange.

46\. V. 118. Ville en Selve — Villevenard.
119\. Vinay — Witry-lez-Reims.

Budgets, comptes, etc... *1898.*

120\. Ablois — Aulnay-aux-Planches.
121\. Aulnay-l'Aître — Baudement.
122\. Baye — Blacy.
123\. Blaize-sous-Arzillières — Chaintrix.
124\. Châlons-sur-Marne — Charmont.
125\. Charmontois-l'Abbé — Coizard.
126\. Coligny — Courgivaux.
127\. Courmelois — Drosnay.
128\. Éclaires — Époye.
129\. Esternay — Fromentières.
130\. Gaye — Hautvillers.
131\. Heiltz-le-Hutier — La Cheppe.
132\. La Croix-en-Champagne — Le Mesnil-sur-Oger.
133\. Le Thoult — Ludes.
134\. Magneux — Moivre.
135\. Moncetz — Nuisement-aux-Bois.
136\. Œuilly — Pontfaverger.
137\. Ponthion — Recy.
138\. Reims : Saint-André, Saint-Jacques, Saint-Maurice.
139\. — Saint-Remi, Saint-Thomas, Sainte-Geneviève.
140\. Reims-la-Brûlée — Saint-Gilles.
141\. Saint-Hilaire-le-Grand — Sainte-Gemme.
142\. Sainte-Livière — Sézanne.
143\. Sillery — Suippes.
144\. Tahure — Troissy.
145\. Vadenay — Verzy.
146\. Vienne-la-Ville — Villevenard.
147\. Vinay — Witry-lez-Reims.

Budgets, comptes, etc... *1899.*

148\. Ablois — Aulnay-l'Aître.
149\. Aulnay-sur-Marne. — Bassuet.
150\. Baudement — Blacy.
151\. Blaise-sous-Arzillières — Chaintrix.
152\. Châlons-sur-Marne — Charmont.
153\. Charmontois — Coizard.
154\. Coligny — Courgivaux.
155\. Courmelois — Épense.
156\. Épernay.
157\. Époye — Fromentières.
158\. Gaye — Hautvillers.
159\. Heiltz-le-Hutier — La Cheppe.

46\. V. 160. La Croix-en-Champagne — Le Mesnil-sur-Oger.
161\. Le Thoult — Ludes.
162\. Magneux — Moivre.
163\. Moncetz — Nuisement-aux-Bois.
164\. Œuilly-Pontfaverger.
165\. Ponthion — Recy.
166\. Reims : Saint-André, Saint-Jacques, Saint-Maurice.
167\. — Saint-Remi, Saint-Thomas, Sainte-Geneviève.
168\. Reims-la-Brûlée — Saint-Gilles.
169\. Saint-Hilaire-le-Grand — Sainte-Gemme.
170\. Sainte-Livière — Sézanne.
171\. Sillery — Suippes.
172\. Tahure — Troissy.
173\. Vadenay — Verzy.
174\. Vienne-la-Ville — Villevenard.
175\. Vinay — Witry-lez-Reims.

Budgets, comptes, etc... *1900.*

176\. Ablois — Aulnay-aux-Planches.
177\. Aulnay-l'Aître — Baudement.
178\. Baye — Blacy.
179\. Blaise-sous-Arzillières — Chaintrix.
180\. Châlons-sur-Marne — Charmont.
181\. Charmontois — Coizard.
182\. Coligny — Courgivaux.
183\. Courmelois — Drosnay.
184\. Éclaires — Époye.
185\. Esternay — Fromentières.
186\. Gaye — Hautvillers.
187\. Heiltz-le-Hutier — La Cheppe.
188\. La Croix-en-Champagne — Le Mesnil-sur-Oger.
189\. Le Thoult — Ludes.
190\. Magneux — Moivre.
191\. Moncetz — Nuisement-aux-Bois.
192\. Œuilly — Pontfaverger.
193\. Ponthion — Recy.
194\. Reims : Saint-André, Saint-Jacques, Saint-Maurice.
195\. — Saint-Remi, Saint-Thomas, Sainte-Geneviève.
196\. Reims-la-Brûlée — Saint-Gilles.
197\. Saint-Hilaire-le-Grand — Sainte-Gemme.
198\. Sainte-Livière — Sézanne.
199\. Sillery — Suippes.
200\. Tahure — Troissy.

46. V. 201. Vadenay — Verzy.
202. Vienne-la Ville — Villevenard.
203. Vinay — Vitry-le-François.
204. Vouillers — Witry-lez-Reims.

Budgets, comptes, etc... *1901.*

205. Ablois — Aulnay-aux-Planches.
206. Aulnay-l'Aître — Baudement.
207. Baye — Blacy.
208. Blaise-sous-Arzillières — Chaintrix.
209. Châlons-sur-Marne — Charmont.
210. Charmontois — Coizard.
211. Coligny — Courgivaux.
212. Courmelois — Drosnay.
213. Éclaires — Époye.
214. Esternay — Hautvillers.
215. Heiltz-le Hutier — Le Mesnil-sur Oger.
216. Le Thoult Trosnay — Ludes.
217. Magneux — Moivre.
218. Moncetz — Nuisement-aux-Bois.
219. Œuilly — Pontfaverger.
220. Ponthion — Recy.
221. Reims : Saint-André, Saint-Jacques, Saint-Maurice.
222. — Saint-Remi, Saint-Thomas, Sainte-Geneviève.
223. Reims-la Brûlée — Saint-Gilles.
224. Saint Hilaire-le-Grand — Sainte-Gemme.
225. Sainte Livière — Sézanne.
226. Sillery — Suippes.
227. Tahure — Troissy.
228. Vadenay — Verzy.
229. Vienne-la-Ville — Villevenard.
230. Vinay — Vitry-le-François.
231. Vouillers — Witry-lez-Reims.

Budgets, comptes, etc... *1902.*

232. Ablois — Aulnay-aux-Planches.
233. Aulnay l'Aître — Baudement.
234. Baye — Blacy.
235. Blaise-sous-Arzillières — Chaintrix.
236. Châlons sur-Marne — Charmont.
237. Charmontois — Coizard.
238. Coligny — Courgivaux.
239. Courmelois — Drosnay.
240. Éclaires — Époye.
241. Esternay — Fromentières.
242. Gaye — Hautvillers.
243. Heiltz-le Hutier — La Cheppe.

46. V. 244. La Croix-en-Champagne — Le Mesnil-sur-Oger.
245. Le Thoult Ludes.
246. Magneux — Moivre.
247. Moncetz — Nuisement-aux-Bois.
248. Œuilly — Pontfaverger.
249. Ponthion — Recy.
250. Reims : Saint-André, Saint-Jacques, Saint-Maurice.
251. — Saint-Remi, Saint-Thomas, Sainte-Geneviève.
252. Reims-la-Brûlée — Saint-Gilles.
253. Saint-Hilaire-le Grand — Sainte-Gemme.
254. Sainte Livière — Sézanne.
255. Sillery — Suippes.
256. Tahure — Troissy.
257. Vadenay — Verzy.
258. Vienne-la-Ville — Villevenard.
259. Vinay — Vitry le-François.
260. Vouillers — Witry-lez-Reims.

Budgets, comptes, etc... *1903.*

261. Ablois — Aulnay-aux-Planches.
262. Aulnay l'Aître — Baudement.
263. Baye — Blacy.
264. Blaise sous-Arzillières — Chaintrix.
265. Châlons-sur Marne — Charmont.
266. Charmontois — Coizard.
267. Coligny — Courgivaux.
268. Courmelois — Drosnay.
269. Éclaires — Époye.
270. Esternay — Fromentières.
271. Gaye — Hautvillers.
272. Heiltz-le-Hutier — La Cheppe.
273. La Croix-en-Champagne — Le Mesnil-sur-Oger.
274. Le Thoult — Ludes.
275. Magneux — Moivre.
276. Moncetz l'Abbaye — Nuisement-aux-Bois.
277. Œuilly — Pontfaverger.
278. Ponthion — Recy.
279. Reims : Saint-André, Saint-Jacques, Saint-Maurice.
280. — Saint-Remi, Saint-Thomas, Sainte-Geneviève.
281. Reims-la-Brûlée — Saint-Gilles.
282. Saint-Hilaire-le-Grand — Sainte-Gemme.
283. Sainte-Livière — Sézanne.
284. Sillery — Suippes.

46. V. 285. Tahure — Troissy.
286. Vadenay — Verzy.
287. Vienne-la-Ville — Villevenard.
288. Vinay — Vitry le-François.
289. Vouillers — Witry lez-Reims.

Budgets, comptes, etc... *1904.*

290. Ablois — Aulnay aux-Planches.
291. Aulnay-l'Aître — Baudement.
292. Baye — Blacy.
293. Blaise-sous-Arzillières — Chaintrix.
294. Châlons-sur-Marne — Charmont.
295. Charmontois — Coizard.
296. Coligny — Courgivaux.
297. Courmelois — Drosnay.
298. Éclaires — Époye.
299. Esternay — Fromentières.
300. Gaye — Hautvillers.
301. Heiltz-le-Hutier — La Cheppe.
302. La Croix-en-Champagne — Le Mesnil-sur-Oger.
303. Le Thoult — Ludes.
304. Magneux — Moivre.
305. Moncetz — Nuisement-aux Bois.
306. Œuilly — Pontfaverger.
307. Ponthion — Recy.
308. Reims : Saint-André, Saint-Jacques, Saint-Maurice.
309. — Saint-Remi, Saint-Thomas, Sainte-Geneviève.
310. Reims la Brûlée — Saint-Gilles.
311. Saint-Hilaire-le-Grand — Sainte-Gemme.
312. Sainte-Livière — Sézanne.
313. Sillery — Suippes.
314. Tahure — Troissy.
315. Vadenay — Verzy.
316. Vienne-la-Ville — Villevenard.
317. Vinay — Vitry-le-François.
318. Vouillers — Vitry-lez-Reims.

Budgets, comptes, etc... *1905.*

319. Ablois — Aulnay aux-Planches.
320. Aulnay-l'Aître — Baudement.
321. Baye — Blacy.
322. Blaise-sous-Arzillières — Chaintrix.
323. Châlons-sur-Marne — Charmont.
324. Charmontois — Coizard.
325. Coligny — Courgivaux.
326. Courmelois — Drosnay.
46. V. 327. Éclaires — Époye.
328. Esternay — Fresne.
329. Frignicourt — Hautvillers.
330. Heiltz-le Hutier — La Cheppe.
331. La Croix-en-Champagne — Le Mesnil-sur-Oger.
332. Le Thoult — Ludes.
333. Magneux — Moivre.
334. Moncetz — Oger.
335. Olizy — Pontfaverger.
336. Ponthion — Recy.
337. Reims : Saint-André, Saint-Jacques, Saint-Maurice.
338. — Saint-Remi, Saint-Thomas, Sainte-Geneviève.
339. Reims la Brûlée — Saint-Gilles.
340. Saint-Hilaire-le-Grand — Sainte-Gemme.
341. Sainte-Livière — Sézanne.
342. Sillery — Suippes.
343. Tahure — Troissy.
344. Vadenay — Verzy.
345. Vienne-la-Ville — Villevenard.
346. Vinay — Vitry le-François.
347. Vouillers — Witry lez-Reims.

Budgets, comptes, etc... *1906.*

348. Ablois — Aulnay-aux-Planches.
349. Aulnay-l'Aître — Baudement.
350. Baye — Blacy.
351. Blaise-sous-Arzillières — Chaintrix.
352. Châlons-sur-Marne — Charmont.
353. Charmontois — Coizard.
354. Coligny — Courgivaux.
355. Courmelois — Drosnay.
356. Éclaires — Époye.
357. Esternay — Fromentières.
358. Gaye — Hautvillers.
359. Heiltz-le-Hutier — La Cheppe.
360. La Croix-en-Champagne — Le Mesnil-sur-Oger.
361. Le Thoult — Ludes.
362. Magneux — Moivre.
363. Moncetz — Nuisement-aux-Bois.
364. Œuilly — Pontfaverger.
365. Ponthion — Recy.
366. Reims : Saint-André, Saint-Jacques, Saint-Maurice.
367. — Saint-Remy, Saint-Thomas, Sainte-Geneviève.

46. V. 368. Reims la-Brûlée — Saint-Gilles.
369. Saint-Hilaire-le-Grand — Sainte-Gemme.
370. Sainte-Livière — Sézanne.
371. Sillery — Suippes.
372. Tahure — Troissy.
373. Vadenay — Verzy.
374. Vienne-la-Ville — Villevenard.
375. Vinay — Vitry-le-François.
376. Vouillers — Witry-lez-Reims.

Inventaires.

Inventaires du mobilier des fabriques (classement par ordre alphabétique de communes). 1883-1885.

47. V. 1. Ablancourt — Luxémont.
2. Maclaunay — Wez.

Inventaires du mobilier des églises dressés par les conseils de fabrique (classement par ordre alphabétique de communes). 1905.

48. V. 1. Ablancourt — Isles-sur-Suippe.
2. Jâlons-les-Vignes — Witry-lez-Reims.

Inventaires de 1906 (classement par ordre alphabétique de communes).

49. V. 1. Ablois — Beine.
2. Belval-sous-Châtillon — Bussy-Lettrée.
3. Caurel — Chavot.
4. Cheminon — Cuperly.
5. Damery — Fromentières.
6. Gaye — La Villeneuve-lez-Charleville.
7. Le Baizil — Minecourt.
8. Mœurs — Puisieulx.
9. Recy — Saint-Germain-la-Ville.
10. Saint-Gilles — Sivry-sur-Ante.
11. Sogny-en-l'Angle — Verneuil.
12. Verrières — Witry-lez-Reims.

50. V. 1. Arrêtés de mise sous séquestre (Ablois — Witry-lez-Reims) 13 décembre 1906.

51. V. 1. Accusés de réception des arrêtés de mise sous séquestre (Ablois — Witry-lez-Reims) Décembre 1906.

Caisse des prêtres âgés et infirmes.

52. V. 1. Affaires générales. 1836-1906.

53. V. 1. Caisse du diocèse de Reims. Inventaire de 1906. An XIII-1906.

54. V. 1. Caisse du diocèse de Châlons. Inventaire de 1906. 1843-1906.

Congrégations religieuses.

55. V. 1. Instructions et renseignements divers (personnel, biens, revenus, etc.). 1808-1877.

56. V. 1. Exécution des lois des 1er juillet 1901 et 10 juillet 1903.

57. V. 1. Congrégations du diocèse de Reims (classement par ordre alphabétique de communes). 1813-1906.

Avenay : Filles du divin Rédempteur.
Ay : Frères des écoles chrétiennes.
Sœurs Sainte-Chrétienne.
Brimont : Sœurs de l'Enfant-Jésus.
Châtillon-sur-Marne : Sœurs de l'Enfant-Jésus.
Fismes : Sœurs Sainte Chrétienne.
Reims : Communauté de l'Assomption.
Dames Augustines.
— Établissements de Bethléem.
Communauté des Carmélites.
— Sœurs de la Compassion.
— Sœurs de la Divine Providence.
— Congrégation de l'Enfant-Jésus.

2. Congrégations du diocèse de Reims. 1810-1906.

Reims : Frères des écoles chrétiennes.
— Sœurs hospitalières.
Jésuites.
— Dames de la Miséricorde.
— Dames religieuses de Notre-Dame de Reims.
— Congrégation N.-Dame-du-Bon-Pasteur.

3a. Congrégations du diocèse de Reims.
Reims : Petites sœurs des pauvres. 1874-1892.

3b. Congrégations du diocèse de Reims.
Reims : Petites sœurs des pauvres. 1893-1907.

57. V. 4. Congrégations du diocèse de Reims. 1695-1905.
Reims : Sœurs Saint-Augustin.
— Orphelinat Saint-Joseph.
— Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul.
— Congrégation de la Visitation.
Saint-Souplet : Congrégation du Saint-Enfant-Jésus.
Saint-Thierry : Sœurs de Charité.
Thillois : Frères des écoles chrétiennes.
Villers-sous-Châtillon : Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

58. V. 1. Congrégations du diocèse de Châlons (classement par ordre alphabétique de communes). An XII-1904.
Bouchy-le-Repos : Sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne de Nevers.
Châlons-sur-Marne :
Sœurs de l'Adoration réparatrice.
Congrégation Notre-Dame,
Frères des écoles chrétiennes.
Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

2. Congrégations du diocèse de Châlons. An XII-1906.
Epernay : Frères de la Doctrine chrétienne.
— Sœurs Dominicaines.
— Sœurs de Notre-Dame de Bon Secours.
— Sœurs Sainte-Chrétienne.
Montmirail: Filles de la Compassion.
— Communauté de Nazareth.
Saint-Hilaire-le-Grand : Sœurs de la Providence de Portieux.
Sainte-Menehould :
Sœurs de charité.
Sœurs Saint-Charles.
Sermon : Sœurs de la Doctrine chrétienne de Nancy.
Sézanne : Frères de la Doctrine chrétienne.
— Sœurs de Notre-Dame de Bon Secours.

58. V. 2. *Vienne le-Château* : Sœurs hospitalières de l'Instruction chrétienne dites de la Providence.
Vitry-le-François :
Frères des écoles chrétiennes.
Sœurs de l'Immaculée Conception.
Sœurs de Notre Dame de Bon Secours.
Congrégation des Filles de Saint-Vincent-de-Paul.

Affaires diverses.

Mandements, lettres pastorales, circulaires.

59. V. 1. Evêché de Meaux. An XI-1824.

60. V. 1. Archevêché de Reims. 1822-1870.

61. V. 1. Evêché de Châlons. 1824-1836.
2. — 1837-1846.
3. — 1847-1864.
4. — 1865-1882.
5. — 1883-1893.
6. — 1894-1898.
7. — 1899-1904.

62. V. 1. Visites pastorales, *Te Deum*, fêtes, anniversaires, cathéchismes, sépultures, inhumations, oblations, chaises et bancs, troncs, quêtes, pompes funèbres. An VIII-1886.

63. V. 1. Police du culte, processions, observation des dimanches et fêtes, sonneries de cloches, etc. An VIII-1886.

64. V. 1. Enquête sur l'exercice du culte dans les communes du département (Ablancourt — Warmériville). 1903.

CULTES NON CATHOLIQUES.

Dépenses des cultes non catholiques (Budget de l'Etat.)
(classement chronologique).

65. V. 1. .... 1838-1865.
2. .... 1866-1883.
3. .... 1885-1905.

Culte israélite (1).

66. V. 1. Instructions, affaires générales. 1808-1906.

67. V. 1. Personnel, logement, travaux, secours, affaires diverses, inventaires des communautés (Châlons, Épernay, Reims, Sainte-Menehould, Vitry-le François.) 1840-1906.

Budgets, comptes de gestion, pièces à l'appui.

68. V. 1 (*)........................... 1894 1895.
2. .... 1896-1897.
3. .... 1898-1899.
4. .... 1900-1901.
5. .... 1902-1903.
6. .... 1904-1906.

Culte protestant (1).

69. V. 1. Instructions, affaires générales. 1830-1897.

Personnel, logement, travaux, secours, affaires diverses.

70. V. 1. Avize, Châlons-sur-Marne. Inventaire du Conseil presbytéral de Châlons, 1906. 1850-1906.

(1) Voir plus haut : 38. V. 1. Enquête sur la propriété des églises, presbytères, temples et synagogues.

70. V. 2. Épernay, Heïltz-le-Maurupt, Le Mesnil-sur-Oger, Mourmelon-le-Grand, Nesle-le-Repons. 1833-1906.
3. Reims. Inventaire du Conseil presbytéral, 1906. 1833-1906.
4. Saint-Quentin-les-Marais, Troissy, Vitry-le-François. 1872-1903.

Budgets, comptes de gestion, pièces à l'appui (Conseils presbytéraux de Châlons et de Reims).

71. V. 1 (*)........................... 1894-1896.
2. .... 1897-1899.
3. .... 1900-1902.
4. .... 1903-1906.

Culte théophilanthropique.

72. V. 1. Pièces relatives à l'exercice du culte théophilanthropique à Châlons-sur-Marne. An VIII-an X.

TABLE DES MATIÈRES

8132. — Châlons, Imprimerie de l'Union Républicaine.